



Investir dans les populations rurales

Cameroun

Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agro-Pastoral - Phase 2

Rapport de conception

Rapport principal et annexes

Dates de mission: 03 – 21 June 2024

Date du document: 28/02/2025

Identifiant du projet 2000004318

Numéro du rapport: 6932-CM

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Carte de la zone du projet



The designations employed and the presentation of the material in this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of IFAD concerning the delimitation of the frontiers or boundaries, or the authorities thereof.

Map compiled by IFAD | 10-10-2024

Sigles et acronymes

ACEP	Agence de Crédit pour l'Entreprise Privée
AEFPF-CAM	Programme d'Appui au Renforcement de la Production Agricole
AFD	Agence Française de Développement
AFOP	Programme d'Appui à la Rénovation et au Développement de la Formation Professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
ANIR	Antennes Interrégionales
AOI	Appel d'Offre International
APESS	Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane
BAD	Banque Africaine de Développement
BAU	Business as Usual
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
BUCREP	Central Bureau of the Census and Population Studies
CAA	Caisse Autonome d'Amortissement
CATI	Centre d'Appui à la Technologie, à l'Innovation et à l'Incubation de l'Université de Dschang
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale
CEPI	Caisse d'Épargne Populaire et D'investissement
CMPJ	Centre Multifonctionnel de Promotion des Jeunes

CNOP-CAM	Concertation Nationale des Organisations paysannes au Cameroun
CNP	Comité National de Pilotage
COI	Core Outcome Indicator
COSOP	Programme d'Options Stratégiques pour le Pays
CREE	Créez votre Entreprise
CSPE	Country Strategy and Programme Evaluation
DCP	Document de conception détaillée du Projet
SGES	<i>Système de Gestion de la Performance Sociale et Environnementale</i>
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
GALS+	Système d'apprentissage par l'action sur le genre / Gender Action Learning System
GCEP	<i>Gestion des Connaissances et Engagement Politique</i>
GERME	Gérez Mieux Votre Entreprise
GHG	Greenhouse Gas
GIE	Groupe d'Intérêt Economique
IFR	Institutions Financières Rurales
IITA	International Institute of Tropical Agriculture
IRAD	Institut de Recherche Agricole pour le Développement
MBOSCUA	Association Mbororo Sociale, Culturelle et de Développement

MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINCOMMERCE	Ministère du Commerce
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Administration Territoriale
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable
MINEPIA	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
MINFI	Ministère des Finances
MINJEC	Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MRPM	Matrice des Risques de Passation des Marchés
NUGPS	Normes Universelles de Gestion de Performance Sociale et Environnementale
ONACC	Observatoire National des Changements Climatiques
OP	Organisation Paysanne
OSC	Operational Strategy and Policy Guidance Committee.
P2I	Plan d'Impulsion Initiale
PADFA	Programme d'Appui au Développement des filières Agricoles
PAM	Programme Alimentaire Mondial

PD-CVA	Projet de Développement des Chaînes de Valeurs Agricoles
PD-CVEP	Projet de Développement des Chaînes de Valeurs de l'Elevage et de la Pisciculture
PDEA	Programme d'Appui au Développement de l'Entrepreneuriat Aquacole
PEA-Jeunes	Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat Agropastoral des Jeunes
PESEC	Procédures d'Evaluation Sociale, Environnementale et Climatique
PForR	Programme de Réforme du Secteur de l'Electricité
PGECS	Plan de Gestion Environnementale, Sociale et Climatique
PIISAH	Plan intégré d'import-substitution agropastoral et halieutique
PISSAH	Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique
PLANOPAC	Plateforme Nationale des Organisations Professionnelles Agro-Sylvo-Pastorales
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PPM	Plan de Passation des Marchés
PTBA	Programme de Travail et de Budget Annuel
REPA-Jeunes	Réseau des Entrepreneurs et Promoteurs Agropastoraux – Jeunes
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RIC	Rural Investment Crédit
SFQC	Sélection Fondée sur la Qualité Technique et le Coût
SND30	Stratégie Nationale de Développement 2020-2030
SNDR	Stratégie Nationale de Développement Rural

SRCQ	Services Régionaux de Contrôle-Qualité
UE	Union Européenne
UNAC	Unité Nationale de Coordination
UNICS	Unity Cooperative Society
UNSDCF	United Nations Sustainable Development Cooperation Framework
ZLECAf	Zone de Libre-Echange Continentale Africaine.

Conformément aux engagements de transversalisation du FIDA, le projet a été validé comme:

Be gender transformative Be youth sensitive Be nutrition sensitive Prioritize persons with disabilities Prioritize indigenous peoples Include climate finance Build adaptive capacity

Executive Summary

Contexte et justification. PEA-Jeunes II s'inscrit dans la trajectoire et la continuité de l'impulsion amorcée au cours de la première phase du programme pour bâtir un environnement favorable au développement et à la promotion durables de l'entrepreneuriat agropastoral pour les jeunes de 18 à 35 ans dans un contexte où, huit jeunes camerounais âgés de 18 à 35 ans sur dix manquaient de qualification professionnelle requise pour être compétitifs sur le marché du travail. Le PEAJ dans sa première phase a ainsi résolu ce problème de sous-emploi pour les jeunes par une combinaison d'offres financières et non-financières qui permettait aux jeunes ciblés d'accroître leurs capacités entrepreneuriales. L'approche d'incubation a permis aux centres d'incubation d'être munis des rubans pédagogiques axés sur l'entrepreneuriat agropastoral afin de leur permettre de mûrir leur idée de projets et développer de business plans bancaables. Post incubation, le conseil et business coaching personnalisé étaient assurés par des professionnels qui liaient les jeunes aux services financiers qui leurs étaient offerts (soit avec le kit de démarrage du projet et/ ou avec la facilitation de relation d'affaires avec les institutions financières. Cette approche d'incubation et d'insertion socio-professionnelle axée sur l'entrepreneuriat telle que promue par le PEA-Jeunes, a ainsi révélé qu'il existait pour les jeunes un important gisement d'emplois, mais surtout d'auto-emplois dans le secteur agropastoral.

Au terme de la première phase, environ 3 500 entreprises et 14 000 emplois ont été créés dans quatre régions (Centre, Sud, Littoral et Nord-Ouest) grâce à un écosystème dont le programme a appuyé la mise en place des capacités nécessaires. Ces réalisations se sont révélées prometteuses non seulement pour la promotion durable de l'emploi des jeunes en milieu rural et périurbain, mais également au regard de la vision du gouvernement pour le développement du capital humain productif indispensable pour la croissance économique du pays. Ces réalisations ont suscité des attentes à l'échelle nationale faisant écho aux orientations de la Stratégie nationale de développement (SND 30) et des stratégies sous-sectorielles qui inscrivent la promotion de la jeunesse dans les priorités nationales. La requête que le gouvernement du Cameroun a adressée au FIDA pour une deuxième phase, vise à consolider et à élargir à l'ensemble du pays la contribution du PEA-Jeunes à la création d'un écosystème propice à l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes et à la réduction du sous-emploi et de la pauvreté en milieu rural et des effets néfastes liés aux changements climatiques et environnementaux.

La préparation de cette deuxième phase du PEA-Jeunes est soutenue par un contexte macroéconomique résilient face aux chocs externes. La croissance du PIB devrait atteindre 4,1 pourcent en 2024 et 4,4 pourcent en 2025^[1] avec une tendance croissante. Toutefois, ce scénario de transition interfère avec des contextes de fragilité qui affectent les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest en raison de l'insécurité et des crises sociopolitiques.

Le concept de PEA-Jeunes II s'inscrit dans les orientations nationales et se crédite d'un alignement stratégique en particulier avec la stratégie de développement du secteur rural et son plan d'investissement (SDSR/PNIA : 2020-2030) et le Plan intégré d'import-substitution agropastoral et halieutique (PIISAH : 2024-2026).

Approche stratégique. A l'instar de la première phase, les parcours économiques et socioprofessionnels des jeunes ruraux seront organisés au sein d'un écosystème offrant des opportunités d'accès aux compétences techniques de qualité et savoir-faire adaptés, au financement et au marché grâce à des partenariats gagnant-gagnant avec les structures d'incubation, le conseil, les institutions financières et les opérateurs du secteur privé. Cet écosystème sera de nouveau au cœur de l'approche stratégique du PEA-Jeunes II avec des adaptations visant à prendre en compte les contextes spécifiques, avec trois niveaux de différenciation : (i) la consolidation ; (ii) l'extension ; et (iii) les situations de fragilité.

Dans les zones de consolidation, l'objectif sera de renforcer la durabilité des acquis tout en maximisant l'impact auprès des bénéficiaires et sur les plans social, environnemental et climatique. Les interventions privilégieront l'accès aux opportunités de marché avec une priorité aux segments de transformation, d'agrégation ou de clustering impliquant les agro-PME pour compenser l'excès de concentration observée au cours de la première phase dans le maillon de la production (80 pourcent), résultant en des difficultés commerciales.

Dans les zones d'extension, PEA-Jeunes II déploiera une version améliorée de son mode opératoire avec pour objectif, non pas de promouvoir de jeunes petits producteurs, mais de jeunes entrepreneurs agropastoraux qui créent de la richesse. Les deux parcours (création et développement) seront repensés de manière à optimiser les investissements au profit des jeunes ruraux en mettant de la célérité dans l'approche d'incubation et de financement, et de l'emphase sur le coaching et le renforcement des capacités managériales *en situation professionnelle*.

Dans les zones empreintes de situations de fragilité (Extrême-Nord, Nord-Ouest et Sud-Ouest) en raison de l'insécurité et des crises sociopolitiques, le programme envisagera les mesures suivantes : (i) un dispositif prévisionnel de type composante zéro, prompt à l'activation en cas de nécessité ; (ii) un ancrage territorial éprouvé des partenaires de mise en œuvre dotés de capacités et d'expériences adaptées à de tels contextes ; (iii) de rubans pédagogiques au sein de structure d'incubation mis à jour pour inclure de module d'accompagnement psychologique, (iv) la flexibilité et l'allègement des modalités d'accès aux appuis notamment en ce qui concerne la mobilisation par les jeunes de leur apport personnel ; (iv) la connexion du programme aux dispositifs nationaux, régionaux et locaux d'alerte et de gestion en matière d'insécurité et de crises.

Objectif et impacts attendus. Conçu pour un cycle de huit ans (2026-2033), le programme impactera 550 000 ruraux au sein de 100 000 ménages à faibles revenus dans lesquels 130 000 jeunes bénéficieront directement des services promus dans les dix régions d'intervention. Les indicateurs attendus sont illustratifs de la montée en charge qui se profile sous cette deuxième phase et qui démultiplera les résultats enregistrés au cours des dernières huit années : (i) 80% des ménages bénéficiaires déclarent une augmentation de revenus d'au moins 30% ; (ii) au moins 10 000 entreprises promues créent 50 000 emplois ; (iii) 80% des jeunes entrepreneurs agropastoraux appuyés déclarent l'adoption de meilleures pratiques et technologies agronomiques/zootecniques durables et résilientes au changement climatique ; (iv) environ 25 000 jeunes reçoivent un appui ciblé sur la nutrition.

Zone d'intervention. Le PEA-Jeunes II aura une portée nationale et ses activités se dérouleront dans les dix régions du pays suivant une logique de différenciation qui distingue deux zones d'intervention : une *zone dite de consolidation* couvrant les quatre régions couvertes par la première phase (Centre, Littoral, Nord-Ouest et Sud) et une *zone d'extension* qui concerne les six nouvelles régions que sont l'Adamaoua, l'Est, l'Extrême-Nord, l'Ouest, le Nord et le Sud-Ouest. Le choix d'étendre les interventions du PEA-Jeunes II à l'ensemble des régions du pays répond à la demande du gouvernement du Cameroun d'offrir à tous les jeunes du pays l'opportunité de s'insérer dans les filières agropastorales qui occupent environ 50 pourcent de la population active.

Groupes cibles. Le programme cible les jeunes bénéficiaires directs des ménages ruraux économiquement et socialement vulnérables, particulièrement

Groupe-cible. Le programme cible les jeunes bénéficiaires directs des ménages pauvres, économiquement et socialement vulnérables, sortis ou non des écoles d'enseignement technique agricole, de formation professionnelle, des centres de formation artisanale ou centre d'incubation en entrepreneuriat agropastoral et porteurs d'initiative économique viable et/ou désireux d'entreprendre, de consolider ou de développer leur entreprise dans l'un des maillons des chaînes de valeur du secteur de l'agropastoral. Le groupe-cible inclut des jeunes issus des communautés autochtones (CA), dont les systèmes alimentaires sont hautement adaptés et durables pour l'écosystème local grâce à leur connaissance approfondie des plantes et des animaux, des jeunes vivant avec handicap (PSH) et des personnes déplacées internes (PSI). Ces catégories représenteront 10 pourcent des bénéficiaires. Selon l'approche d'intervention par zone, 40 pourcent des bénéficiaires relèveront de la zone de consolidation et 60 pourcent de la zone d'extension.

Ciblage économique. Le programme priorisera les activités économiques accessibles, attractives et capables de générer un revenu décent. Elles concerneront l'ensemble des maillons des filières prioritaires définies dans les stratégies nationales PIISAH, COMPACT Cameroun, et PNIA pour contribuer à l'accroissement des productions, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle : maïs, manioc, cultures maraîchères, élevage à cycle court (petits ruminants, volaille, lapins, porcs), produits laitiers transformés, élevages non conventionnels et produits forestiers non-ligneux (PFNL). D'autres filières (ananas, pommes de terre, banane plantain, poivre, légumineuses, etc.) seront éligibles à condition qu'elles répondent aux critères de sélection dans le bassin de production.

Effets et produits. A termes, le PEA-Jeunes II produira deux effets : (i) les jeunes entrepreneurs agropastoraux ont développé des capacités nécessaires à la gestion durable de leurs activités économiques leur garantissant un revenu décent ; (ii) l'accès des jeunes entrepreneurs agropastoraux au financement et aux services financiers ruraux est amélioré. Il en découle deux composantes d'impacts : (i) Développement des capacités pour l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes ; et (ii) Accès au financement et aux services financiers. Dans la chaîne de résultats du programme, les investissements contribueront aux produits attendus, lesquels seront réalisés dans l'opérationnalisation des sous-composantes qui en découlent.

Composante 1. Développement des capacités pour l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes (32,9 millions d'USD, soit 25,7 pourcent). A terme, au moins 70 pourcent des 10 000 entreprises agropastorales promues adopteront les outils et les bonnes pratiques managériales et 40 pourcent parmi elles seront viables après 3 ans d'activités. Tout en contribuant dans le maillon production à la stratégie d'import-substitution, elles adopteront des technologies et des pratiques écologiquement viables et résilientes face au climat et sensible à la nutrition.

Au cœur de l'approche d'inclusion socioprofessionnelle du programme, cette composante mettra en œuvre une série d'interventions organisées en trois sous-composantes reliées aux produits de ladite composante : (i) appui à la création et au développement d'entreprises agropastorales ; (ii) facilitation de l'accès aux infrastructures résilientes au climat ; et (iii) renforcement des capacités et du cadre politique.

Composante 2. Accès au financement et aux services financiers (78 millions d'USD, soit 61 pourcent). L'objectif de cette composante est de contribuer au financement des 10 000 entreprises agropastorales soutenues d'une part et de faciliter leur accès aux services financiers de qualité, adaptés et abordables et répondants aux besoins des jeunes entrepreneurs ruraux d'autre part (avec une approche intersectionnelle pour les peuples autochtones, les femmes et les personnes handicapées^[2]). Ce faisant, PEA-Jeunes II contribuera à améliorer l'inclusion financière du Cameroun d'au moins six points, la faisant passer de 54 pourcent en 2023 à 60 pourcent à la fin du programme. Deux sous-composantes y contribueront : (i) appui au financement des entreprises ; et (ii) professionnalisation des institutions financières partenaires.

Composante 3. Riposte contre les situations d'urgence de fragilité sécuritaires et catastrophes naturelles (3 millions d'USD ; 2,4 pourcent). Cette composante est conçue comme une alternative de réponse aux événements susceptibles d'affecter la résilience des groupes-cibles dans les zones sujettes à des conflits, des épisodes climatiques (effets des inondations, sécheresse, etc.) néfastes aux activités économiques exercées par les jeunes. Elle sera déclenchée à la survenance desdits événements et ne rentre donc pas dans le cycle de planification et d'exécution annuelle courante du programme.

Coûts et financement. Le coût total du programme sur une période de huit ans (2026-2033), y compris les imprévus physiques et financiers, s'élève à 127,9 millions d'USD et les imprévus physiques et financiers sont estimés à 6,8 millions USD. Le coût par composante se répartit comme suit : (i) Développement des capacités pour l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes, 32,9 millions de dollars, soit 25,7 pourcent ; (ii) Accès au financement et aux services financiers, 78 millions de dollars, soit 61 pourcent ; (iii) Riposte-fragilité, 3 millions de dollars, soit 2,4 pourcent et (iv) Coordination et gestion du programme 13,9 millions dollars, soit 10,9 pourcent.

Analyse coûts-bénéfices. Dans l'ensemble, les résultats de l'analyse économique et financière montrent que le PEA-jeunes II est un programme rentable, avec un taux de rentabilité interne économique de base de 19,9 % et une valeur actuelle nette de 126 millions d'USD soit 82 milliards de FCFA pour un coût d'opportunité économique du capital de 5,7% et un budget total de 127,9 millions d'USD. En tenant compte des mesures d'atténuation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) évaluées au prix du marché (soit 27 Euro/tCO₂e), le programme pourrait générer une valeur actuelle nette (VAN) de 132 millions d'USD et un TRIE de 20,5 %. Une analyse de sensibilité conduite sur la base des risques identifiés dans le cadre de la mise œuvre des activités du programme, confirme sa robustesse.

Durabilité, mise à l'échelle et stratégie de sortie. La vision du PEA-Jeunes II pour la durabilité s'articule avec sa stratégie opérationnelle axée sur la consolidation, l'extension et l'adaptation aux contextes de fragilité. Le programme répondra aux impératifs de durabilité sous les cinq angles requis : socio-économique, institutionnelle, technique, environnementale et climatique, puis financière. Il érigera la durabilité dès le commencement comme principe transversal de mise en œuvre avec tous les acteurs impliqués. Partie intégrante du concept de cette deuxième phase du programme, la mise à l'échelle répond à la volonté et à l'engagement politique du gouvernement camerounais pour une extension à l'ensemble des dix régions du pays. Cet engagement offre l'opportunité d'assurer l'appropriation et une mise à l'échelle plus élargie des acquis au-delà des zones de concentration délimitées dans les bassins de production cibles du PEA-Jeunes II, avec l'implication des collectivités territoriales, des

organisations professionnelles, du secteur privé, etc.

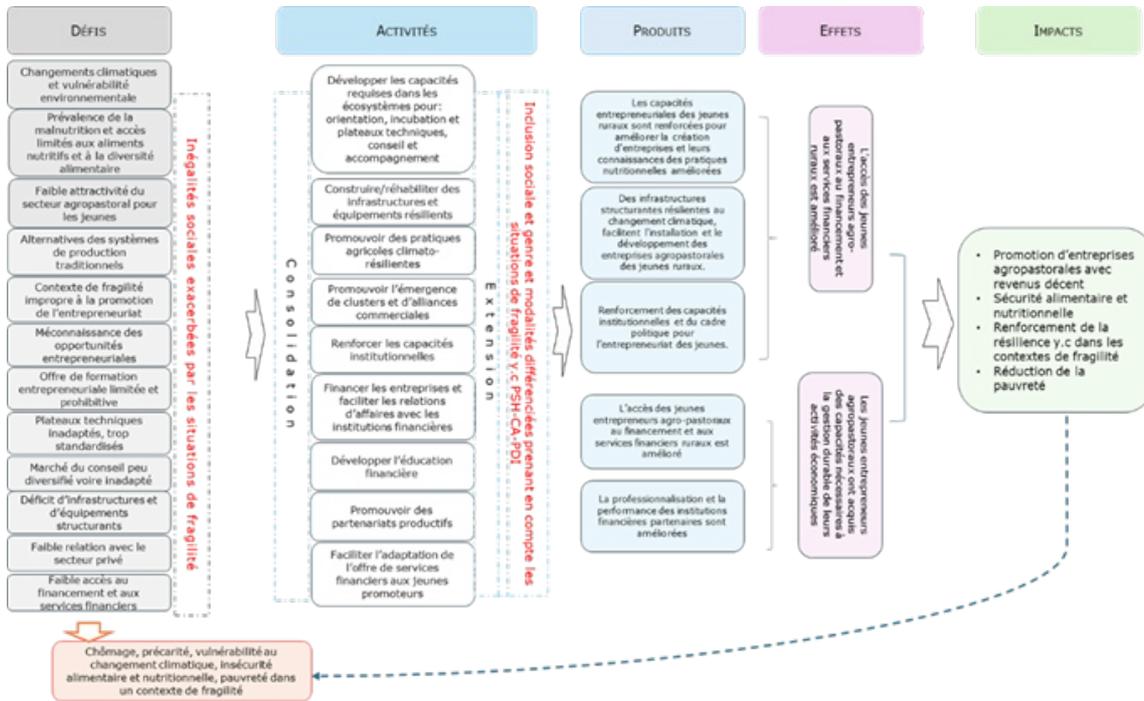
L'engagement et le leadership politique du gouvernement pour cette deuxième phase offrent l'opportunité d'opérer un ancrage durable des acquis dans les institutions régaliennes. Ils permettent également de poursuivre la mise en œuvre des réformes en faveur de la promotion de l'approche d'incubation et de l'entrepreneuriat des jeunes. L'approche du faire-faire et du faire-avec limitera les effets de repli après le programme dont les acquis pour être pérennisés dans les structures d'incubation, le REPA-Jeunes, les institutions financières, les organisations professionnelles, les centres multifonctionnels de la jeunesse, etc.

Exécution. Sous la double tutelle du MINADER et du MINEPIA, le programme reposera sur une gouvernance inclusive exercée par un Comité national de pilotage auquel participeront les principales parties prenantes^[3]. L'exécution sera déléguée à une équipe nationale comprenant une unité nationale de coordination (UNAC) et quatre antennes interrégionales (ANIR).

Phasage de la mise en œuvre. Suivant le rythme de mobilisation des ressources, la mise en œuvre observera : (i) une phase de démarrage ciblant 7 régions^[4] et 9.200 jeunes entrant dans les dispositifs d'incubation ; et (ii) une phase conditionnelle qui dépendra de la mobilisation des ressources complémentaires requises pour atteindre les 10.800 jeunes restants conformément à l'objectif fixé à 20.000 jeunes admis dans les

parcours d'incubation sur le cycle du programme et à l'échelle des 10 régions du pays.

Risques. L'extension du programme dans de nouvelles régions pourrait s'avérer chronophage et contraignante, en particulier, les régions sujettes à des situations de fragilité. La stratégie de mise en œuvre capitalisera sur l'expérience et les acquis du PEA-Jeunes qui a connu une situation similaire dans le Nord-Ouest. De plus, des interventions spécifiques et des mécanismes d'atténuation des risques seront adaptés et promus dans les régions sujettes à la fragilité. Le PEA-Jeunes II est classé comme « modéré » pour les risques environnementaux et sociaux. Les risques climatiques du programme sont considérés comme "substantiels".



Cadre logique

Hiérarchie des résultats	Indicateurs clés de vérification				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom ^[5]	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
Portée	1. # de jeunes recevant des services promus ou soutenus par PEA-Jeunes II	0	52 000	130 000	SSE Pea-Jeunes II	Trimestrielle	Unité de coordination (UNAC)	Conditions favorables à la mise en œuvre du programme
	Dont hommes (55%)	0	30 000	71 500				
	Dont femmes (45%)	0	23 000	58 500				
	Dont PSH-PDI-CA ^[6]	0	5 000	13 000				
	1a. # de ménages correspondant	0	40 000	100 000				
	1b. # de personnes au sein des ménages	0	220 000	550 000				

Objectif global : Contribuer à la réduction du chômage des jeunes ruraux et de la pauvreté rurale	2. % d'emploi créés en milieu rural (Cf. 4.7)			Moyens de vérification référence, d'évaluation des effets, d'impact	Année 1, mi- parcours et fin	Gouvernement et FIDA	Responsabilité	Hypothèses		
	Indicateurs clés de vérification								Référence	MI- parcours
	3. Evolution incidence de la pauvreté dans les régions d'intervention									
Objectif de développement : Améliorer les conditions de vie des jeunes actifs dans les filières agropastorales par la création d'emplois décents	4. % de jeunes déclarant une augmentation de revenus d'au moins 30%			0	25%	60%	Enquêtes d'évaluation des effets	Annuelle à partir de l'année 3	Gouvernement et FIDA	Dispositifs et capacités d'exécution établis et performants face aux contextes de crise dans les régions du Sud-Ouest, Nord-Ouest et Extrême-Nord
	5. % de ménages se déclarant satisfaits des services du PEA-Jeunes II (SF 2.1)			0	45%	75%		Début – Mi-parcours et achèvement	UNAC	
	5.1 % de ménages déclarant avoir de l'influence dans la prise de décision (SF 2.2)			0	20%	50%	Enquêtes d'évaluation des effets	UNAC	UNAC	
	6. % de personnes présentant une amélioration de l'autonomisation (IB IE – 2.1)			0%	25%	70%				
	Total			0	4 000	10 000	1) Rapport d'enquête de base, 2) Moyen terme, 3) Fin de parcours/étude d'impact	Début – Mi-parcours et achèvement	Gouvernement et FIDA	
	Hommes (55%)			0	2 200	5 500				
	Femmes (45%)			0	1 800	4 500				
	7. % de jeunes femmes consomment au moins 5 groupes d'aliments par jour sur la dizaine admise (Cl.1.2.8. MDD-W)			0	20%	40%				
	8. #d'entreprises agropastorales promues				4 000	10 000	Situation de référence	Début – Mi-parcours et achèvement	Gouvernement et FIDA	Offres de services en incubation et développement d'entreprises disponibles et accessibles en particulier dans les régions d'extension
	% d'entreprises soutenues viables après 3 ans				20%	40%				
	#correspondant d'entreprises				800	4 000	Rapport mi-parcours			
	9. #d'emplois créés				20 000	50 000	Etudes d'effets et d'impacts			
	9. % de jeunes établis déclarant l'adoption 10es outils et bonnes pratiques managériales				30%	70%				
	# correspondant d'entreprises				3 000	7 000				

Hiérarchie des résultats	Indicateurs de suivi et de vérification déclarant l'adoption de technologies et de pratiques écologiquement viables et résilientes face au climat (CI 3.2.2)	Référence	Mi-parcours	Fin	Moyens de vérification			Hypothèses
					Source	Fréquence - Début - Mi-parcours et achèvement	Responsabilité	
Effet 1 : Les jeunes entrepreneurs agropastoraux ont développé les capacités nécessaires à la gestion durable de leurs activités économiques	Nombre de ménages correspondant	0	2 460	6 153	Etude COI FIDA Calcul à base du logiciel ExAct	Début - Mi-parcours et achèvement	UNAC	Evolution du climat conforme ou plus favorable que les prévisions du Giec
	% de ménages correspondant	0%	32%	80%	Etude COI FIDA		UNAC FIDA	
	21. # de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (CO2) évitées ou de carbone fixé (CI 3.2.1)	0	400 000	1 000 000		Début - Mi-parcours et achèvement	UNAC FIDA	
	13. Augmentation de la production							
	Maïs (kg)		8 500	10 200				
	Manioc (kg)		21 600	30 000				
	Maraîchage (kg)		31,5	46				
					SSE PEA-Jeunes	Campagne	UNAC	
Produit 1.1 : Les jeunes ont acquis les capacités et les connaissances pour créer ou développer leurs entreprises et améliorer leurs pratiques nutritionnelles	14. # de structures d'incubation renforcées	15	24	27	SSE PEA-Jeunes	Semestrielle	UNAC	Plateaux techniques adaptés
	15. # de nouveaux jeunes issus des structures d'incubation avec plans d'affaires	-	8 000	20 000	SSE PEA-Jeunes	Semestrielle	UNAC	
	16. # de jeunes recevant une éducation nutritionnelle		8 000	20 000	SSE PEA-Jeunes	Semestrielle	UNAC	
	17. # d'entreprises sensibles à la nutrition		10%	30%	SSE PEA-Jeunes	Semestrielle		
	18. # d'entreprises agropastorales ayant accès à des services de développement des entreprises (CI 2.1.1)		4 000	10 000	SSE PEA-Jeunes		UNAC	
Produit 1.2 : Des infrastructures	19. IB.3.1.4 #d'ha de terres soumises à une gestion résiliente au climat (OS2 - E22-24) (CI 3.1.4)	0	850	2 200	SSE PEA-Jeunes	Semestrielle		

résilientes sont développées en appui à l'entrepreneuriat des jeunes	Indicateurs clés de vérification				Moyens de vérification			Expertise de qualité disponible pour construction d'infrastructures résilientes
	Nom	Référence	M-parcours	110 Fin	SSE PEA-Sources	Semestrielle Fréquence	Réponsabilité	
Produit 1.3 : Les capacités institutionnelles et du cadre politique pour l'entrepreneuriat des jeunes sont renforcées	20. IB.2.1.6 # d'installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état (CI 2.1.6) (OS2-E23-26)							Hypothèses
	21. # de participation de REPA-Jeunes aux activités de dialogue politique	0	20%	60%	SSE PEA-Jeunes	Semestrielle	UNAC	
	22. #de Plateforme de services créée et gérée par REPA	0	1	1				
23. # de politiques et stratégies jeunes soutenues dans la mise en œuvre	0	2	5					
Effet 2 : L'accès des jeunes entrepreneurs agropastoraux au financement et aux services financiers ruraux est amélioré	24. IB.1.2.5 % ménages appuyés déclarant utiliser les services financiers ruraux	0%	40%	100%	Enquêtes d'évaluation des effets	Annuelle à partir de l'année 3	UNAC et partenaires IFR	Partenariats stratégiques fonctionnels avec les entités et ministères concernés
	# correspondant de jeunes entrepreneurs		4 000	10 000				
	25. Taux de pénétration de finance inclusive	54%	56%	60%	Enquêtes d'évaluation des effets	Annuelle à partir de l'année 3		
Produit 2.1 : Les entreprises agropastorales des jeunes sont financées	26. # d'entreprises agropastorales financées	0	4 000	10 000	SSE PEA-Jeunes IFR partenaires SSE PEA-Jeunes	Semestrielle	UNAC et partenaires IFR	Appétit des institutions financières favorable pour un déploiement dans les régions de l'intérieur
	<i>Dont entreprises en création/primo-entrepreneurs</i>		3 200	8 000				
	<i>Dont entreprises en développement</i>		800	2 000				
	27. # d'instruments de facilitation financière		2	2				
	28. # Volume de crédit accordé aux entreprises agropastorales des jeunes	0	XAF 6 milliards	XAF 22 milliards				
Produit 2.2: Les relations d'affaires entre les institutions financières et les promoteurs sont	29. Taux de portefeuille à risque (PAR)	0	>10%	>5%				
	30. # de jeunes entrepreneurs agropastoraux ayant reçu une éducation financière		4 000	20 000	SSE PEA-Jeunes			

améliorées	Indicateurs clés de vérification 31. # de produits financiers spécifiques aux entreprises agropastorales	0	2	5	Moyens de vérification partenaires	Semestrielle	UNAC et partenaires	Hypothèses
		Référence	Mi- parcours	Fin				
	32. # d'institutions financières partenaires pourvues d'un Système de gestion de la performance sociale, environnementale et climatique (SGES)	0	5	10	SSE PEA- Jeunes	Fréquence	IFR Responsabilité	

Chapter 1: Context

1.1 Project in brief

1. Le Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes, phase II vise à améliorer les conditions de vie des jeunes actifs dans les filières agropastorales par la création d'emplois décents générés. A terme, le programme impactera 550 000 ruraux au sein de 100 000 ménages à faibles revenus dans lesquels 130 000 jeunes dont 45 pourcent de jeunes filles/femmes bénéficieront directement des services promus par le programme dans les dix régions d'intervention. Parmi eux figurent des personnes en situation de handicap, des personnes déplacées internes et des communautés autochtones. La durée du PEA-Jeunes II est fixée à huit ans (2026-2033) pour un coût total de 127,9 millions d'USD dont 23,3 millions d'USD sur financement du FIDA 13. La tutelle du programme sera exercée par le MINADER et le cas échéant le MINEPIA qui mettra en place un Comité national de pilotage, une unité nationale de coordination reliée à des antennes interrégionales pour assurer une exécution optimale dans les dix régions d'intervention suivant un phasage avec 7 régions au démarrage suivie d'une couverture nationale sur base de ressources complémentaires.

1.2 National or Regional Context

2. Le PEA-Jeunes II trouve son fondement dans le COSOP 2019-2026 qui demeure valide au regard des enjeux actuels de développement du Cameroun[9]. Il conforte le positionnement du programme-pays dans un contexte national marqué par l'avènement de nouvelles orientations sectorielles qui déclinent de la SND 30[10]. Celle-ci place la jeunesse camerounaise en tête des principaux atouts susceptibles d'engendrer une dynamique de croissance socioéconomique sur le moyen et long terme. D'où la priorité affirmée de créer un environnement d'opportunités, générées par un partenariat public et privé solidifié à même de bien articuler l'offre et la demande d'emplois pour les jeunes.
3. La mise en œuvre de cette deuxième phase du PEA-Jeunes est soutenue par des perspectives de croissance qui confirment la tendance à la reprise progressive de l'activité économique[11] et au renforcement de la résilience du cadre macroéconomique du pays, en dépit des situations conjoncturelles subséquentes à la crise du Covid-19, à l'invasion de l'Ukraine par la Russie et à la guerre entre Israël et le Hamas. La croissance du PIB devrait atteindre 4,1 pourcent en 2024 et 4,4 pourcent en 2025[12] avec une tendance croissante, entre autres, grâce à la hausse des cours mondiaux des matières premières. Toutefois, ce scénario de transition interfère avec des contextes de fragilité qui affectent les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest en raison de l'insécurité et des crises sociopolitiques. De plus, le pays reste affecté par d'importants facteurs de fragilité environnementale et climatique, tant internes qu'externes, et est considéré comme étant en situation de fragilité en 2022[13]. Le Cameroun est l'un des pays les plus vulnérables au changement climatique en Afrique subsaharienne et est de plus en plus exposé aux phénomènes extrêmes liés au climat, tels que les sécheresses et les inondations, qui affectent l'agriculture, un secteur économique et d'exportation clé qui emploie environ 70 % de la population[14] (Annexe 5, Évaluation de l'adaptation ciblée).
4. Cette fragilité exacerbe l'état de pauvreté qui requiert que la croissance sus-projetée soit plus inclusive dans le but de réaliser les ODD 1 et 2 relatifs à l'éradication de la pauvreté et de la faim, en particulier en milieu rural avec un taux d'emploi des jeunes de 43 pourcent[15]. En effet, en 2022[16], environ quatre Camerounais sur dix sont pauvres (37,7%)[17] avec une forte occurrence en milieu rural où la pauvreté touchait 56,3 pourcent de la population[18]. S'agissant de l'ODD 2, on estime que 10,6 pourcent de la population sont en situation d'insécurité alimentaire aiguë, ce qui représente environ trois millions de personnes[19]. Par ailleurs, le rapport à mi-parcours des crises alimentaires 2023, révèle que 22 pourcent et 10 pourcent de la population[20] sont respectivement en phase 2 et 3 d'insécurité alimentaire aiguë[21]. Sur le plan nutritionnel, le Cameroun souffre de toutes les formes de malnutrition à l'instar de : (i) la malnutrition chronique global chez les enfants de moins de 5 ans (28,9 pourcent) avec plus de cas en milieu rural qu'en milieu urbain ; (ii) la prévalence du surpoids chez les enfants de moins de 5 ans (11,0 pourcent[22]) ; (iii) une prévalence d'anémie chez les femmes en âge de procréer (40,6 pourcent) (Cadre de gestion environnementale et sociale).
5. Face à ces défis, le gouvernement est en train d'investir 3,5 milliards de francs CFA équivalent à plus de 5 millions d'USD avec l'appui de ses partenaires dans le cadre des divers programmes du PNIA dans l'ensemble des sous-secteurs productifs pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que pour la croissance durable. Le PEA-Jeunes II contribuera à ces efforts dans le cadre des dispositifs et mécanismes institutionnels et inclusif prévus : profession agricole, secteur privé, collectivités territoriales décentralisés, plateformes multi acteurs diverses, etc.

1.3 Strategic Alignment

6. Répliquant l'approche entrepreneuriale et d'inclusion socioéconomique des jeunes ruraux pauvres pour une mise à l'échelle nationale, la phase II du PEA-Jeunes contribuera à opérationnaliser les trois axes stratégiques^[23] du COSOP 2019-2026 mais aussi ceux du cadre stratégique du FIDA (2016-2025)^[24] en cours de réactualisation. La conception et la mise en œuvre du programme veillent à articuler les investissements spécifiques pour l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes non seulement avec les priorités sectorielles et les aspects transversaux définis dans les piliers stratégiques nationaux, mais aussi avec les autres programmes d'investissement actifs sur les mêmes segments.
7. Dans cette perspective, le concept de PEA-Jeunes II s'inscrit dans les orientations nationales et se crédite d'un alignement stratégique avec la stratégie de développement du secteur rural et son plan d'investissement (SDSR/PNIA : 2020-2030), le Plan intégré d'import-substitution agropastoral et halieutique (PIISAH : 2024-2026), le Compact Cameroun pour l'alimentation et l'agriculture et le Plan-cadre de coopération des Nations unies pour le développement durable au Cameroun (2022-2026). Il s'aligne également avec la Contribution déterminée au niveau national (CDN) par laquelle, le Cameroun s'engage à réduire l'empreinte carbone de 35 pourcent à l'horizon 2030 contre 71 pourcent d'émission et améliorer la résilience du pays face aux changements climatiques.
8. Ces orientations nationales sont implémentées à travers divers projets et programmes d'investissement au sein desquels l'entrepreneuriat agropastoral occupe encore une place marginale. Pourtant, la Politique nationale de la jeunesse (PNJ)^[25] avait pour but à l'horizon 2020 *d'assurer l'épanouissement intégral des jeunes en créant des conditions favorables à leur bien-être et à leur insertion socio-économique pour une participation accrue et déterminée au développement durable de la Nation.*
9. Ainsi, le PEA-Jeunes non seulement comblait un vide en matière de projet exclusivement dédié à la jeunesse rurale mais aussi s'érigeait comme un modèle d'investissement de référence dans le domaine agricole au Cameroun. La deuxième phase du programme confirme par ailleurs sa sensibilité au regard des politiques et stratégies en matière du genre et de nutrition.
10. Au-delà des ODD 1 et 2 précédemment mentionnés, la mise en œuvre du PEA-Jeunes II contribuera à réaliser les objectifs suivants : ODD 8 (emploi décent) ; ODD 10 (inégalités réduites) ; ODD 13 (lutte contre les changements climatiques). ODD 9 (industrie, innovation et infrastructures), ODD 16 (paix, justice et institutions efficaces) et enfin ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs).

1.4 Portfolio and Lessons Learned

11. La coopération entre le FIDA et le Cameroun a débuté en 1982 et a donné lieu à 13 opérations d'une valeur cumulée de 593,14 millions d'USD dont 326,04 millions d'USD (55 pourcent) sur financement du FIDA qui ont bénéficié à plus de 610 000 ménages dans les zones rurales. L'évaluation du portefeuille[26] révèle qu'au cours des dix dernières années, le programme de pays a mis en œuvre au moins cinq approches de développement distinctes devant permettre d'atteindre les objectifs des projets et des stratégies de pays consécutifs : le développement communautaire, l'organisation des producteurs, le développement des filières agricoles, la finance rurale et l'entrepreneuriat rural.
12. Avec le design de cette deuxième phase du PEA-Jeunes, le portefeuille actif du FIDA sera dominé pendant au moins la prochaine décennie par l'entrepreneuriat et le financement agricole érigés par le MINADER au rang de leviers pour l'agriculture de deuxième génération et de piliers déterminants pour la stratégie d'import-substitution. Cette prédominance requiert d'asseoir au sein du programme-pays une approche de gestion des projets susceptible de garantir dans la durée une appropriation nationale des mécanismes durables de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral et de financement.
13. Le mode d'administration axé sur des unités de gestion qui se démobilisent au rythme des cycles de projets avec parfois des turnovers intra-cycles, ne permet pas de construire et de pérenniser des capacités techniques et une mémoire structurelle indispensables pour garantir l'efficacité et l'efficience dans l'exécution des opérations du programme de pays. En effet, analysant l'opérationnalité des cinq approches précédemment mentionnées, l'évaluation du portefeuille du Cameroun fait observer qu'elles étaient, entre autres, mal adaptées, en partie à cause d'une faible maîtrise desdites approches par les équipes de mise en œuvre ou par manque de capacité de ces équipes. De plus, le turnover systématique d'un projet à l'autre augmente les effets de repli après-projet en l'absence de dispositifs et de mécanismes de transfert, de dévolution et du suivi de l'ancrage acquis dans les institutions régaliennes ou pérennes. Cette situation en appelle à tirer les leçons qui s'imposent dans le sens d'opérer un changement de formule en matière de management de projets en ayant pour but de construire des capacités durables pour porter à une autre dimension la performance du portefeuille pour un impact durable. Le modèle que le FIDA a construit dans certains pays à l'instar du Bénin en instituant un programme-cadre avec des passerelles le reliant aux ministères de tutelle pourrait être une source d'inspiration pour le portefeuille du Cameroun.
14. En attendant cette échéance, la deuxième phase du PEA-Jeunes s'annonce dans une perspective de mise à l'échelle qui sera menée dans la continuité de la dynamique impulsée depuis 2015 avec la première phase du programme. La réplication et la mise à l'échelle s'appuient sur un certain nombre d'enseignements dont les plus importants sont relatifs à (i) l'écosystème de l'entrepreneuriat des jeunes ; (ii) le ciblage ; (iii) l'approche à la demande ; (iv) l'éducation financière et l'accès aux services financiers ; et (v) le contexte de fragilité.
- *L'investissement dans l'écosystème est tout aussi important que celui destiné à créer des initiatives entrepreneuriales.* Dans un environnement dépourvu de facilités d'insertion socioprofessionnelles adaptées pour les jeunes ruraux, le PEA-Jeunes a révélé que, promouvoir une culture entrepreneuriale dans le secteur agropastoral requiert des investissements importants et financièrement onéreux pour mettre en place un écosystème avec les conditions favorables sans lesquelles il ne sera possible d'atteindre cet objectif. Cet écosystème comprend non seulement les plateaux techniques à développer avec les structures d'incubation à promouvoir, mais également un minimum d'infrastructures et d'équipements structurants, ainsi qu'une offre multivariée de prestations de services de conseil et une offre adaptée de services financiers.
 - *Le ciblage incorpore un risque de biais défavorable à la catégorie de jeunes vulnérables.* En dépit d'une typologie et d'une approche de ciblage bien différenciées, l'expérience de la première phase a révélé la prédominance des jeunes avec des profils relevant de la catégorie des diplômés des formations techniques et professionnelles[27] au détriment massif des jeunes avec ou sans niveau de scolarisation issus des exploitations familiales dont seulement 44 pourcent de la cible visée ont été atteints[28]. Une inversion de cette tendance requiert de mettre en place un système de profilage avec des outils mieux adaptés pour un ciblage qui priorise cette catégorie.
 - *L'approche à la demande crée une saturation préjudiciable à la viabilité et à la rentabilité des entreprises agropastorales des jeunes.* Cette congestion résulte d'une tendance poussée au mimétisme et à la reproduction sans innovation ni originalité des modèles situés dans leur environnement. Elle résulte également des lacunes de conseil et d'orientation sur les potentialités, les opportunités et les marchés. Cet enseignement suggère de développer une *approche à la demande assistée* sur la base de référentiels adaptables.
 - *L'éducation financière est clé pour le financement de l'entreprise agropastorale du jeune et pour sécuriser sa relation avec les institutions financières sur une base durable.* Les expériences acquises au Cameroun et dans la sous-région[29] confirment l'importance de l'éducation financière pour la bonne gestion de l'entreprise et la solvabilité, mais aussi son impact sur l'aversion des institutions financières au risque que constitue le jeune entrepreneur. D'où l'intérêt d'en faire un volet essentiel dans la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes.
 - *Les contextes de fragilité affectent les capacités des jeunes promoteurs et requièrent des modalités spécifiques.* L'expérience de la première phase dans le Nord-Ouest[30] suggère, lorsque l'activité entrepreneuriale est possible, d'assouplir les conditions d'appui technique et financier et d'envisager des accompagnements spécifiques selon les cas de figures.
15. En matière de ciblage, l'approche de consolidation du PEA-Jeunes II offrira également l'opportunité d'améliorer le ciblage par l'inclusion socioéconomique des catégories vulnérables (C1) faiblement touchées au cours de la première phase (seulement 29 sur 65% de l'objectif). Celles-ci seront promues pour l'essentiel comme des primo-entrepreneurs grâce aux investissements structurants envisagés pour augmenter la capacité de production et ainsi sécuriser les chaînes d'approvisionnement dans les alliances commerciales. De nouveaux bassins de production pourraient être identifiés à cet effet pour accueillir lesdits investissements et faciliter l'insertion des jeunes relevant de ces catégories.
16. A la première phase du PEA-Jeunes, les autres aspects transversaux (nutrition, changement climatique, genre) ont acquis une bonne visibilité au cours la mise en œuvre, révélant ainsi leur importance dans la problématique de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes et surtout des femmes.

1.5 Rationale and IFAD's comparative advantage

17. La revue d'achèvement du PEA-Jeunes a confirmé la pertinence du programme au regard du contexte national qui prévalait à sa conception en 2014. Dans sa trajectoire vers la réalisation de son objectif de développement, PEA-Jeunes a su s'adapter aux changements intervenus dans les orientations politiques et stratégiques nationales, mais aussi aux situations de crises qui ont affecté le Nord-Ouest où perdure l'insécurité due à la crise sociopolitique. Il reste aligné aux orientations sectorielles et documents de coopération spécifiés en section 1.2.
18. En dépit de son exécution jugée satisfaisante, le PEA-Jeunes a touché un nombre limité de jeunes (une trentaine de milliers) avec une couverture géographique circonscrite à quatre régions (Centre, Sud, Littoral, Nord-Ouest) sur les dix que compte le pays. Il convient de rappeler que la jeunesse camerounaise constitue plus de 80 pourcent de la population et représente une ressource importante à transformer en capital humain pour le développement du pays[31]. Du reste, le Cameroun abrite actuellement sa plus grande génération de jeunes dont le potentiel n'a vraiment pas encore été jusqu'ici exploité. La population en âge de travailler représente 62 pourcent de la population totale, soit un peu plus de 16 millions de personnes. Cependant, le taux d'emploi des jeunes de 15 à 34 ans est de 39,3 pourcent. Il est de 47,2 pourcent chez les jeunes hommes contre 31,3 pourcent chez les femmes et plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (43,0 pourcent contre 37,1 pourcent)[32]. Le manque de qualification et de compétences ainsi que l'inadéquation de formation aux besoins du marché d'emploi, la faiblesse du système d'information sur l'emploi, l'insuffisance de la gouvernance du marché de l'emploi ainsi que le faible esprit entrepreneurial des jeunes figurent parmi les causes du chômage élevé des jeunes.
19. Les capacités entrepreneuriales de nombreux jeunes restent faibles, en particulier dans les régions qui n'ont pas bénéficié de la première phase du programme. Les services financiers et non-financiers limités et les infrastructures rurales inadéquates (pour la production, la transformation, le stockage, le transport, l'énergie, la commercialisation, etc.), le changement climatique et la dégradation de l'environnement continuent d'entraver l'accès au marché, la valeur ajoutée et les liens en matière de capital-risque parmi ceux qui n'ont pas été atteints au cours du cycle précédent. En outre, les jeunes entrepreneurs agropastoraux sont toujours confrontés à de multiples obstacles au commerce régional et international, ce qui implique des opportunités manquées.
20. Tout comme dans la phase I, le PEA-Jeunes II s'attaquera aux défis de développement liés à la pauvreté rurale des jeunes, à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, au chômage des jeunes et à la faiblesse des capacités des MPME portées par les jeunes, grâce à un meilleur accès aux compétences entrepreneuriales, au financement et aux services financiers et aux marchés.
21. *Promouvoir le développement avec et par les jeunes et pas seulement pour les jeunes* est devenu le leitmotiv du gouvernement pour lutter contre la pauvreté qui touche 50 pourcent de la population en milieu rural et particulièrement la frange des jeunes.
22. Le programme se veut aussi genre-transformateur avec une approche centrée sur le renforcement de l'autonomisation économique des jeunes filles/femmes, la formation en leadership aux jeunes hommes et femmes pour garantir leur implication dans les processus décisionnels liés à la gouvernance et à la gestion des investissements, la mise en œuvre du GALS+ pour parvenir à plus d'équité dans la gestion des charges de travail et pour le partage des avantages économiques et sociaux. L'approche priorise également la nutrition dans les interventions pour le changement de comportement à travers l'éducation nutritionnelle et l'appui à diversification alimentaire comme un effet induit de l'accès des jeunes aux opportunités d'affaires et d'emploi.

Chapter 2: Project/Programme Description

2.1 Theory of Change

23. Au Cameroun, les jeunes sont confrontés à des contraintes qui limitent leur accès aux opportunités d'emploi et d'insertion socioprofessionnelle ou au développement d'initiatives entrepreneuriales qui pourraient les sortir du chômage, de la précarité et de la pauvreté, notamment en milieu rural. Le taux de chômage des jeunes de 15-24 ans est de 8,7 pour cent en 2021. Spécifiquement chez les jeunes de 15-24 ans, le taux de chômage élargi est plus élevé (soit 10,3 pour cent) que celui dans l'ensemble de la population (5,7 pour cent). En sommes, le manque de qualification et de compétences ainsi que l'inadéquation de formation aux besoins du marché d'emploi, la faiblesse du système d'information sur l'emploi, l'insuffisance de la gouvernance du marché de l'emploi ainsi que le faible esprit entrepreneurial des jeunes figurent parmi les causes du chômage élevé des jeunes. En outre, les jeunes femmes autochtones sont confrontées à la violence liée au sexe et sont souvent exclues de l'accès aux services de base tels que l'éducation, santé, document d'état civil, etc.
24. Dans le secteur agropastoral, ces contraintes se traduisent avant tout par un environnement peu attractif pour les jeunes y compris les jeunes femmes mais aussi et surtout par un environnement dépourvu des conditions favorables à l'émergence et au développement de l'entrepreneuriat au profit de la jeunes rurale et particulièrement les franges les plus vulnérables (les femmes, les personnes en situation de handicap, les personnes déplacées internes et les communautés autochtones). Les systèmes de production offrent peu d'alternatives aux exploitations familiales qui répondent de moins en moins aux aspirations des jeunes désireux d'améliorer leur niveau de vie avec des sources de revenus plus décents dans les différents maillons des chaînes de valeur incluant une alimentation adéquate et équilibrée. Ces aspirations sont contrecarrées par la méconnaissance des opportunités entrepreneuriales inclus dans le domaine de la nutrition, une offre de formation ou d'incubation limitée et financièrement prohibitive pour les jeunes, des plateaux techniques inadaptés ou par trop standardisés, la faible capacité à entreprendre aggravée par les difficultés de financement et un marché de conseil monotone et peu spécialisé au regard des enjeux de l'entrepreneuriat agropastoral, surtout dans le contexte national où l'économie est désormais modulée par la stratégie d'import-substitution, de transformation et de modernisation des systèmes alimentaires afin de réduire considérablement l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et la pauvreté en générale. Ceci est aggravé par un certain nombre de chocs et de contraintes, notamment les conflits et la fragilité dans certaines parties du pays. Le changement climatique représente également une menace vis-à-vis de la dépendance du pays aux ressources naturelles et à l'agriculture pour répondre aux besoins de subsistance et d'activités génératrices de revenus pour les jeunes, surtout ceux vivant dans des zones affectées par la sécheresse, l'inondation, et le vent violent (Annexe 5, Évaluation de l'adaptation ciblée).
25. En réponse, au cours de sa première phase, PEA-Jeunes a jeté les bases d'une approche entrepreneuriale axée sur (i) la construction d'un écosystème avec l'essentiel des attributs et capacités requis pour l'orientation, l'incubation, le conseil et l'accompagnement ; (ii) la facilitation de relation d'affaires avec les institutions financières ; (iii) l'identification des opportunités pour l'émergence de clusters et d'alliances commerciales ; (iv) le réseautage des jeunes entrepreneurs pour la promotion durable de l'entrepreneuriat agropastoral, le développement du partenariat gagnant-gagnant avec les autres composantes du secteur privé, les partenaires et le pouvoir public.
26. Etant donné les orientations de la deuxième phase pour une mise à l'échelle en termes de consolidation et d'extension, les investissements seront définis de manière différenciée en vue d'accroître l'impact et renforcer la durabilité dans les régions de la première phase, puis, mettre en place l'ensemble des conditions favorables à la création et au développement des initiatives entrepreneuriales dans les nouvelles régions. Les investissements consisteront d'une part à renforcer les capacités techniques et managériales des jeunes, développer les infrastructures structurantes, résilientes au changement climatique et facilitant l'accès au marché, renforcer les capacités institutionnelles. Les investissements viseront d'autre part à installer les entreprises agropastorales des jeunes en facilitant leur accès au financement et aux services financiers adaptés à leurs besoins. L'ensemble de ces investissements conduiront à (i) développer chez les groupes-cibles des capacités de gestion durable de leurs activités économiques avec la garantie d'un revenu décent ; et (ii) créer une relation d'affaires favorable au financement durable des entreprises agropastorales des jeunes. Ce faisant, PEA-Jeunes II contribuera à améliorer les conditions de vie des jeunes actifs dans les filières agropastorales, et ainsi à réduire la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages des jeunes-cibles et réduire la pauvreté dans les zones-cibles. Cette amélioration renforcera la résilience face aux changements climatiques et impactera une frange non-négligeable de jeunes femmes ainsi que les personnes en situation de handicap, les personnes déplacées internes et les communautés autochtones. L'accès aux services de business-coaching et de consultation améliorera l'adoption par les jeunes de l'agriculture climato-intelligente (ACI) ainsi que les technologies et les stratégies de gestion des risques climatiques.
27. Considérant le rôle important des femmes/jeunes filles dans le secteur rural (71,6 pour cent dans le secteur informel agricole et 56,3 pour cent de la main d'œuvre agricole) mais qui dont la pauvreté et sous-emploi restent plus accentués, PEA-Jeunes II se veut transformateur des relations de genre avec des investissements ciblés qui renforceront le pouvoir socio-économique et politique des femmes. Les interventions en genre s'articuleront autour de trois axes d'intervention interreliés ; (i) Renforcement de l'autonomisation économique des jeunes filles/femmes (par l'accès à l'information et aux opportunités du programme dans les secteurs d'activités les plus innovants, attractifs et présentant un avantage comparatif pour les jeunes femmes (en accordant une attention particulière aux jeunes et femmes autochtones) : la transformation, la commercialisation, facilitation de l'accès aux revenus à travers le financement des initiatives économiques portées par les jeunes femmes); (ii) Formation en développement personnel, en leadership aux jeunes hommes et femmes pour garantir l'implication dans les processus décisionnels liés à la gouvernance et à la gestion des sites communautaires ainsi que la gouvernance des filières, etc.; et (iii) Mise en œuvre du GALS+ pour parvenir à plus d'équité dans la gestion des charges de travail et pour le partage des avantages économiques et sociaux. Ces activités tiendront compte des barrières linguistiques applicables aux populations autochtones.
28. En somme, si les jeunes promoteurs et promotrices accèdent à des services d'orientation qui les aident à opérer les choix correspondant à leurs profils et leurs projets de vie et s'ils accèdent à des formations techniques et managériales, à l'éducation financière ainsi qu'au financement et services financiers adaptés, alors ils acquerront les capacités de créer et de bien gérer des entreprises agropastorales viables et rémunératrices d'une part, et ils développeront une relation d'affaires durable avec les institutions financières d'autre part. En outre, s'ils ont accès aux services d'appui conseil et saisissent les opportunités de marché et de partenariats productifs, alors ils garantiront le développement et la rentabilité de leurs entreprises et amélioreront leurs revenus, leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, tout en créant des opportunités d'emplois inclusives.

2.2 Targeting Strategy

29. **Zone d'intervention.** Le PEA-Jeunes II aura une portée nationale et ses activités se dérouleront dans les dix régions du pays suivant une logique de différenciation qui distingue deux zones d'intervention : une *zone dite de consolidation* couvrant les quatre régions par la première phase (Centre, Littoral, Nord-Ouest et Sud) et une *zone d'extension* qui concerne les six nouvelles régions que sont l'Adamaoua, l'Est, l'Extrême-Nord, l'Ouest, le Nord et le Sud-Ouest. Le choix d'étendre les interventions du PEA-Jeunes II à l'ensemble des régions du pays répond à la demande du Cameroun d'offrir à tous les jeunes du pays l'opportunité de s'insérer dans les filières agropastorales qui occupent environ 50 pourcent de la population active. L'ensemble de la zone d'intervention concentre 8,65 millions de jeunes actifs de 15-34 ans soit 36 pourcent des 24,3 millions d'habitants, dont 4,52 millions de jeunes femmes (52,3% de la population totale de jeunes du pays) [\[33\]](#).

30. Le programme envisage d'approfondir son impact dans les seize bassins de production des quatre anciennes régions[34] et de mettre à échelle son approche dans dix-sept potentiels bassins de production agropastorale pré-identifiés dans les régions d'extension. Une étude de confirmation des bassins de production sera organisée au démarrage. Cette étude permettra de retenir les bassins de production présentant le plus d'avantage comparatif pour l'insertion rapide des jeunes incubés dans le tissu économique local. Le programme opétera pour la « concentration » des interventions et le phasage[35]. Tout comme à la première phase, le principe de ciblage sera fondé sur le croisement des trois dynamiques suivantes : (i) la dynamique bassin de production/territoire, (ii) dynamique entrepreneuriale et (iii) la dynamique filière / chaîne de valeur.

31. **Tableau 1. Zone de consolidation**

Régions	Départements	Bassins de production
Niveau 1		Niveau 2
Unité de référence	Unité administrative de planification	Unité d'intervention/ Ancrage opérationnel
Centre	Mefou Afamba	Awae, Mfou-Sos Edzouang
	Mbam et Kim	Ntui-Bangassima
	Mfoundi	Périphérie de Yaoundé
	Lekie haute sanaga	Obala-Monatélé-Elig-Mfomo- Bachenga Mbandjock Saa
	Mbam et Inoubou	Ombessa Bokito Bafia
Sud	Vallée du Ntem	Ambam
	Océan	Kribi
	Mvilla	Ngoulemakong Mvangan Ebowola
Littoral	Moungo	Njombe PenjaLoum Manjo Nkogsamba Melong
	Wouri	Périphérie Douala Dibombari
	Sanaga maritime	Ndom Pouma
Nord-Ouest	Mezam	Santa Bamenda
	Momo	Batibo Mbengwi
	Menchum	Menchumvalley
Total bassins	16	

32. **Tableau 2. Zone d'extension**

Régions	Départements	Bassins de production
Niveau 1		Niveau 2
Unité de référence	Unité administrative de planification	Unité d'intervention/ Ancrage opérationnel
Ouest	Mfi	Bafoussam - Bamendjou-Baleng-Bandjoun-Batoufam
	Mbamoutos	Mbouda-Galim-bamendjing-Nkouoptamo
	Noun	Foumban-Foumbot- Koutaba- Njimom- Manki-Magba
Sud-ouest	Fako	Buea - Limbe- Tiko
	Ndian	Idenau - Kombo Titi - Abedimo - Idabato - Bamusso
Est	Haut-Nyong	Abong Mbang -Messamena -Somalomo - Atok - Doumé
	Lom et Djerem	Bertoua - Dimako - Belabo - Diang
	Kadey	Batouri - Mbang- Kette
Extrême-Nord	Diamare	Maroua- Mora -Moulvoudaye (Peté-Meri-Doukoula-Gazawa)
	Mayo - Tsanaga	Mokolo - koza - Mbong-Minawa o -Mogodé
	Mayo Kani	Moutouroua - Kaelé - Guidiguis - Mindif
Nord	Benoue	Garoua-Pitoa-Goudje-Ngong -Bamaké
	Mayo-Louti	Guider- Kong Kong- Goulon - Figuil - Dourbey
	Faro	Gouna-Poli -Boki-Bougouma-Sakje
Adamaoua	Mvina	Ngaoundere 1, 2 et 3 - Mbe - Martap
	Mbere	Meiganga-Nyambaka - Ngaoui -
	Djerem	Tibati - Ngaoundal - Sangbe
Total bassins	17	

33. Sur le plan opérationnel, le programme procèdera à un déploiement géographique graduel dans les zones d'extension et une concentration des appuis additionnels à l'intérieur des 16 bassins de production des quatre régions concernées. Une étude de caractérisation des bassins de production sera organisée au démarrage du programme[36]. Le programme densifiera les investissements en priorité dans les localités proches des centres des bassins ciblés, dans un rayon maximum de 20 km du centre du bassin, avant de s'étendre dans le reste des zones selon les possibilités.
34. **Groupe-cible.** Le programme cible 130 000 jeunes bénéficiaires directs dont 45 pourcent de jeunes filles ou de jeunes femmes de 18 à 35 ans issus d'environ 100 000 ménages pauvres, économiquement et socialement vulnérables, sortis ou non des écoles d'enseignement technique agricole, de formation professionnelle, des centres de formation artisanale ou centre d'incubation en entrepreneuriat agropastorale et porteurs d'initiative économique viable et/ou désireux d'entreprendre, de consolider ou de développer leurs entreprises dans l'un des maillons des chaînes de valeur du secteur de l'agropastorale. Parmi ces bénéficiaires, 10 pourcent, soit 13 000 personnes, seront des jeunes issus des communautés autochtones (CA), des jeunes vivant avec handicap (PSH) et des personnes déplacées internes (PDI) dans la tranche d'âge visée par le programme. Selon l'approche d'intervention par zone, 40 pourcent des bénéficiaires relèveront de la zone de consolidation et 60 pourcent de la zone d'extension. A travers les ménages, PEA-Jeunes II impactera 550 000 personnes[37].
1. **Phasage du ciblage.** La mise en œuvre sera organisée selon le phasage résumé comme suit :
1. Une phase de démarrage ciblant 7 régions dont 4 régions d'extension (Nord, Est, Ouest et Sud-Ouest) et 3 régions de consolidation (Centre, Sud et Littoral). Cette phase est dimensionnée selon le rythme du financement permettant d'inscrire 9 200 jeunes dans les dispositifs d'incubation-financement avec les ressources disponibles au démarrage du programme[38].

Antennes interrégionales	Total jeunes cycle PEA-Jeunes-II	Phase de démarrage		Phase conditionnelle	
		Région	Nbre de jeunes	Région	Nbre de jeunes
Adamaoua & Est	2,200	Est	1,012	Adamaoua & Est	1,188
Nord & Extrême-Nord	7,200	Nord	3,312	Nord & Extrême-Nord	3,888
Centre & Sud	3,200	Centre & Sud	1,472	Centre & Sud	1,728
Littoral et Sud-Ouest	4,000	Littoral & Sud-Ouest	1,840	Littoral et Sud-Ouest	2,160
Ouest & Nord-Ouest	3,400	Ouest	1,564	Ouest & Nord-Ouest	1,836
Total	20,000	7	9,200	10	10,800

2. Une phase conditionnelle qui dépendra de la mobilisation des ressources complémentaires requises pour inscrire les 10 800 jeunes restants dans les dispositifs d'incubation-financement conformément à l'objectif fixé à 20 000 sur l'ensemble des 10 régions.
35. **Stratégie genre et d'inclusion sociale.** Au-delà de la question de quotas, les interventions en genre s'articuleront autour de trois axes d'intervention interreliés. Ce sont : (i) renforcement de l'autonomisation économique des jeunes filles/femmes (par l'accès à l'information et aux opportunités du programme dans les secteurs d'activités les plus innovants, attractifs et présentant un avantage comparatif pour les jeunes femmes (en accordant une attention particulière aux jeunes femmes autochtones) : la transformation, la commercialisation, facilitation de l'accès aux revenus à travers le financement des initiatives économiques portées par les jeunes femmes) ;(ii) formation en développement personnel, en leadership aux jeunes hommes et femmes pour garantir l'implication dans les processus décisionnels liés à la gouvernance et à la gestion des sites communautaires ainsi que la gouvernance des filières, etc. ; (iii) mise en œuvre du GALS+[39] pour parvenir à plus d'équité dans la gestion des charges de travail et pour le partage des avantages économiques et sociaux.
36. Le programme mettra en œuvre d'autres actions visant à garantir l'inclusion des jeunes hommes et femmes entrepreneurs dans les chaînes d'approvisionnement, faciliter leur connexion aux marchés, mettre en place un dispositif rapproché (et accessible aux femmes) d'orientation, d'écoute, de dialogue et de conseils en entreprise (y compris de conseils juridiques). Toutes les mesures à succès développées au cours de la première phase du programme seront mises à échelle dans la mesure des possibilités et tenant compte du contexte de chaque région (soutiens divers pour accroître l'accès des jeunes femmes aux services d'incubation, aménagement des lieux de formation/incubation, arrangement des créneaux horaires pour les formations dans les centres d'incubation ;aménagement d'espace de garderie d'enfants, dortoirs séparés protégeant l'intimité des jeunes femmes, modèles de masculinité positive, promotion de leurs entreprises, etc.). Des critères spécifiques visant à inclure les populations autochtones et les personnes handicapées garantiront leur participation au projet.
37. **Ciblage des peuples autochtones.** Le programme accordera une place prépondérante à leur participation dans les processus d'identification, de communication et de sensibilisation et œuvrera de manière à garantir l'inclusion socioéconomique des jeunes; (ii)promouvoir le dialogue entre acteurs sur leur inclusion; (iii) mettre en place des mesures de discrimination positives pour favoriser leur présence dans les différents sphères de décision à soutenir dans le cadre du programme. Des partenaires spécifiques travaillant avec les populations autochtones, notamment par le biais de subventions du FIDA, seront impliqués dans l'élaboration de stratégies culturellement pertinentes. Des mesures de facilitations ci-après seront conduites : appuis à la formulation de leur demandes, coaching rapproché continu, facilitation des partenariats économiques et renforcement de leur capacité en matière d'éducation nutritionnelle, de sensibilisation sur les questions de violences basées sur le genre, d'inclusion financière, etc. Par ailleurs, on note des conflits qui opposent les populations autochtones en particulier les communautés Mbororos à leurs voisins agriculteurs le long des pistes de transhumance et des points d'eau dans plusieurs régions du pays. A ce propos, le programme prévoit la mise en place d'un mécanisme de consentement préalable, de gestion des plaintes, de retour d'information, et de gestion des conflits pour une bonne mise en œuvre du programme[40].

38. **Tableau 3. Vue d'ensemble des bénéficiaires du PEA-Jeunes II**

Cible	Ensemble PEA- Jeunes II	Zone de consolidation	Zone d'extension
Bénéficiaires directs	130 000	52 000	78 000
<i>Femmes</i>	<i>58 500</i>	<i>23 400</i>	<i>35 100</i>
<i>PSH-CA-PDI</i>	<i>13 000</i>	<i>5 200</i>	<i>7 800</i>
Ménages	100 000	40 000	60 000
Membres des ménages	550 000	220 000	330 000

39. Les bénéficiaires directs du programme sont classés en trois catégories C1, C2 et C3 selon leur niveau de vulnérabilité et la spécificité caractérisant leur initiative entrepreneuriale. La C1 représente les jeunes vulnérables issus des exploitations familiales, scolarisés ou non, pratiquant ou non des activités de production agropastorale, porteur d'une initiative économique viable dans ce secteur avec un accès limité aux technologies modernes, aux marchés et aux services financiers. La catégorie C2 représente les jeunes diplômés de l'enseignement technique agricole ou non^[41] et souhaitant créer leurs propres entreprises agropastorales. La C3 regroupe les jeunes entrepreneurs pleinement engagés dans les activités agropastorales et métiers connexes dont les entreprises disposent de réels potentiels de croissance mais qui rencontrent des contraintes techniques ou financières qui limitent leur développement. Ces cibles partagent en commun une vulnérabilité structurelle, une faible insertion sociale et une absence d'opportunités socio-économiques rentables. L'appui du PEA-Jeunes II leur offrira des possibilités de promouvoir des initiatives individuelles ou collectives.
40. *Autres catégories de bénéficiaires.* Toutes les structures partenaires qui apportent un soutien (services financiers et non financiers) nécessaires pour l'entrepreneuriat et l'insertion des jeunes bénéficieront de divers appuis et de renforcement des capacités techniques et institutionnelles en fonction des services qu'ils apporteront aux jeunes.
41. **Ciblage économique** : Le programme priorisera les activités économiques accessibles, attractives et capables de générer un revenu décent. Elles concerneront l'ensemble des maillons des filières prioritaires définies dans les stratégies nationales PIISAH^[42], Compact Cameroun, et PNIA pour contribuer à l'accroissement des productions et à la sécurité alimentaire : maïs, manioc, cultures maraîchères, élevage à cycle court (petits ruminants, volaille, lapins, porcs), produits laitiers transformés, élevages non conventionnels et produits forestiers non-ligneux (PFNL). Le programme devra considérer les risques climatiques et environnementaux identifiés par le processus de screening. À cette fin, l'évaluation détaillée des risques climatiques et environnementaux réalisée lors de la conception du programme, a proposé des options d'adaptation (ex : accès à des services agrométéorologiques, maîtrise des techniques agroécologiques et intelligentes face au climat (semences adaptées, diversification des cultures, amélioration de la qualité des sols, agroforesterie, ...), et des infrastructures résilientes au climat^[43].
42. D'autres filières dont, entre autres ananas, pommes de terre, banane plantain, poivre, légumineuses, etc., sont éligibles à condition qu'elles répondent aux critères de sélection dans les bassins de productions. Le choix des filières dans chaque bassin de production, sera guidé par le potentiel productif du bassin, la demande du marché, l'intérêt et la motivation des jeunes, la possibilité de créer des clusters et des partenariats productifs avec le secteur privé.

2.3 Project/Programme Objectives

43. La théorie du changement du PEA-Jeunes II s'inscrit dans la trajectoire et la continuité de l'impulsion dynamique amorcée au cours de la première phase pour bâtir un environnement favorable au développement et à la promotion durables de l'entrepreneuriat agropastorale. Cette deuxième phase vise à améliorer les conditions de vie des jeunes actifs dans les filières agropastorales par la création d'emplois décents générés par leurs initiatives entrepreneuriales. A terme, le programme impactera 550 000 ruraux au sein de 100 000 ménages à faibles revenus dans lesquels 130 000 jeunes bénéficieront directement des services promus dans les dix régions d'intervention.
44. Les indicateurs attendus^[44] sont illustratifs de la montée en charge qui se profile sous cette deuxième phase et qui décuplera les résultats enregistrés au cours des dernières huit années : (i) 80 pourcent des ménages bénéficiaires déclarent une augmentation de revenus d'au moins 30 pourcent ; (ii) au moins 10 000 entreprises promues créent 50 000 emplois ; (iii) 80 pourcent des jeunes entrepreneurs agropastoraux appuyés déclarent l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique ; (iv) environ 25 000 jeunes reçoivent un appui ciblé sur la nutrition.
45. Au regard de la performance qui a été enregistrée au cours de la première phase du PEA-Jeunes concernant les solutions aux problématiques transversales, la conception de la deuxième phase a élevé les attentes en faisant du PEA-Jeunes II un programme transformateur du genre et socialement inclusif à l'égard des groupes vulnérables et minoritaires, sensible à la nutrition et aux changements climatiques.
46. Le cycle du PEA-Jeunes II sera de huit ans, de 2026 à 2033. Au cours de cette période, la mise en œuvre internalisera la stratégie de sortie dès le démarrage. Pour ce faire, le programme observera des séquences de mise en œuvre pour circonscrire les investissements au cours des six premières années en opérant une montée en charge rapide dès la première année en particulier dans les zones de consolidation. La revue à mi-parcours sera un moment clé pour confirmer et le cas échéant ajuster les orientations opérationnelles du programme sans en dénaturer la théorie du changement ni compromettre l'approche stratégique. L'achèvement du programme interviendrait en décembre 2033 et la clôture en juin 2034.

2.4 Component, Sub-component and Activities

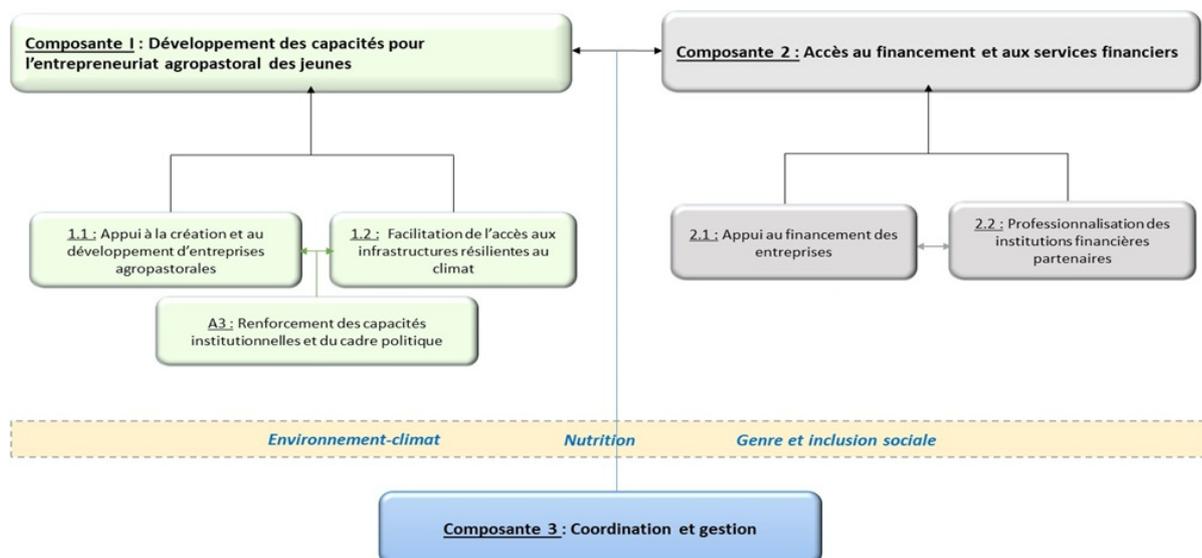
47. A l'instar de la première phase, les parcours économiques et socioprofessionnels des jeunes ruraux seront organisés au sein d'un écosystème offrant des opportunités d'accès aux compétences techniques de qualité et savoir-faire adaptés, au financement et au marché grâce à des partenariats gagnant-gagnant avec les structures d'incubation, le conseil, les institutions financières et les opérateurs du secteur privé. Cet écosystème sera de nouveau au cœur de l'approche stratégique du PEA-Jeunes II avec des adaptations visant à prendre en compte les contextes spécifiques, avec trois niveaux de différenciation : (i) la consolidation ; (ii) l'extension ; et (iii) les situations de fragilité.
48. **Dans les zones de consolidation**, l'objectif sera de renforcer la durabilité des acquis tout en maximisant l'impact auprès des bénéficiaires et sur les plans social, environnemental et climatique. Les interventions privilégieront l'accès aux opportunités de marché avec une priorité aux segments de transformation, d'agrégation ou de clustering impliquant les agro-PME pour compenser l'excès de concentration observée au cours de la première phase dans le maillon de la production (80%), résultant en des difficultés mercatiques. Il en découlera l'émergence et/ou le développement d'alliances commerciales qui contribueront à créer de la valeur ajoutée et de l'emploi rémunérateur. La consolidation offrira également l'opportunité d'améliorer le ciblage par l'inclusion socioéconomique des catégories vulnérables (C1) faiblement touchées au cours de la première phase (seulement 29 sur 65% de l'objectif). Celles-ci seront promues pour l'essentiel comme des primo-entrepreneurs grâce aux investissements structurants envisagés pour augmenter la capacité de production et ainsi sécuriser les chaînes d'approvisionnement dans les alliances commerciales. De nouveaux bassins de production pourraient être identifiés à cet effet pour accueillir lesdits investissements et faciliter l'insertion des jeunes relevant de ces catégories.
49. **Dans les zones d'extension**, PEA-Jeunes II déploiera une version améliorée de son mode opératoire avec pour objectif, non pas de promouvoir de jeunes petits producteurs, mais de jeunes entrepreneurs agropastoraux qui créent de la richesse. Au regard des orientations sectorielles^[45], les investissements dans le cadre du PEA-Jeunes II reposeront sur une approche entrepreneuriale à double détente : d'une part pour répondre à la nécessité de contribuer à l'augmentation de la productivité et de la production conformément à la logique d'import-substitution adossée aux chaînes de valeur, et d'autre part pour développer l'agrobusiness à grande échelle.
50. Les deux parcours seront repensés de manière à optimiser les investissements au profit des jeunes ruraux en mettant de la célérité dans l'approche d'incubation et de financement, et de l'emphase sur le coaching et le renforcement des capacités managériales *en situation professionnelle*. Diverses solutions seront considérées : (i) incubation accélérée assortie de kits visant à diligenter l'installation et insertion des primo-entrepreneurs sur les segments de la production; (ii) incubation classique différenciée avec multi-options pour les parcours d'entreprise en création et en développement avec leurs modalités spécifiques d'accès au financement et aux services financiers ; (iii) unités mobiles de formation et de coaching en entreprise, etc.
51. Ces réorientations contribueront à élargir le spectre d'inclusion socioéconomique pour améliorer la sensibilité du PEA-Jeunes II au genre, aux catégories vulnérables y compris les personnes en situation de handicap, les personnes déplacées internes ainsi que les communautés autochtones. Elles renforceront par ailleurs la visibilité des interventions en nutrition ainsi que la résilience des bénéficiaires face aux effets néfastes des changements climatiques.
52. **Dans les zones empreintes de situation de fragilité** (Extrême-Nord, Nord-Ouest et Sud-Ouest) en raison de l'insécurité et des crises sociopolitiques, le programme envisagera les mesures suivantes : (i) un dispositif prévisionnel de type composante zéro ou de riposte contre les situations de fragilité, prompt à l'activation en cas de nécessité ; (ii) un ancrage territorial éprouvé des partenaires de mise en œuvre dotés de capacités et d'expériences adaptées à de tels contextes. Ces partenaires interviendront en collaboration étroite avec les directions techniques déconcentrées et les collectivités territoriales décentralisées ; (iii) de rubans pédagogiques au sein de structure d'incubation mis à jour pour inclure de module d'accompagnement psychologique, (iv) la flexibilité et l'allègement des modalités d'accès aux appuis notamment en ce qui concerne la mobilisation par les jeunes de leur apport personnel ; (iv) la connexion du programme aux dispositifs nationaux, régionaux et locaux d'alerte et de gestion en matière d'insécurité et de crises.
53. **2.4 Composantes, sous-composantes et activités**^[46]
54. **A terme**, le PEA-Jeunes II produira deux effets : (i) les jeunes entrepreneurs agropastoraux ont développé des capacités nécessaires à la gestion durable de leurs activités économiques leur garantissant un emploi et un revenu décent ; (ii) l'accès des jeunes entrepreneurs agropastoraux au financement et aux services financiers ruraux est amélioré. Il en découle deux composantes d'impacts : (i) Développement des capacités pour l'entrepreneuriat agropastorale des jeunes; et (ii) Accès au financement et aux services financiers. En raison du contexte de fragilité le programme prévoit une troisième composante conditionnelle dite de riposte contre les situations d'urgence de fragilité sécuritaire et catastrophes naturelles. Dans la chaîne de résultats du programme, les investissements contribueront aux produits attendus, lesquels seront

réalisés dans l'opérationnalisation des sous-composantes qui en découlent.

55. **Composante 1. Développement des capacités pour l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes** (32,9 millions d'Usd, soit 26,3 pourcent)

56. *Effet attendu. Les jeunes entrepreneurs agropastoraux ont développé des capacités nécessaires à la gestion durable de leurs activités économiques leur garantissant un emploi et un revenu décent.*

57. **Figure 1. Structure du PEA-Jeunes en composantes et sous-composantes**



58. A terme, au moins 70 pourcent des 10 000 entreprises agropastorales promues adopteront les outils et les bonnes pratiques managériales et 40 pourcent parmi elles seront viables après 3 ans d'activités appuyées par le projet. Tout en contribuant dans le maillon production et à la stratégie d'import-substitution, au moins 80 pourcent adopteront des technologies et des pratiques écologiquement viables et résilientes face au climat.

59. Au cœur de l'approche d'inclusion socioprofessionnelle du programme, cette composante mettra en œuvre une série d'interventions organisées en trois sous-composantes reliées aux produits de ladite composante : (i) appui à la création et au développement d'entreprises agropastorales ; (ii) facilitation de l'accès aux infrastructures résilientes au climat ; et (iii) renforcement des capacités et du cadre politique.

60. **Sous-composante 1.1: Appui à la création et au développement d'entreprises agropastorales.**

61. *Produit attendu.* Les jeunes ont acquis les capacités et les connaissances pour créer ou développer leurs entreprises résiliente aux changements climatiques et améliorer leurs pratiques nutritionnelles, y compris dans un contexte de fragilité.

62. Cette sous-composante appuiera les jeunes pour démarrer ou développer une entreprise agropastorale dans les activités de production, de transformation et les activités connexes (production et vente d'intrants, services à la production, etc.). L'objectif n'est pas seulement d'aider les jeunes bénéficiaires à démarrer une activité économique à leur compte, mais de promouvoir une approche entrepreneuriale, en favorisant un écosystème d'entrepreneuriat. Outre les aspects techniques, les jeunes seront appuyés pour devenir de véritables entrepreneurs avec l'idée qu'ils pourront poursuivre durablement et développer dans le temps leur activité économique et améliorer leurs conditions de vie même face aux chocs climatiques et à la fragilité. L'engagement avec les populations autochtones respectera et valorisera leurs connaissances et pratiques traditionnelles (y compris les approches agroécologiques)^[47].

63. En termes d'indicateurs, cette sous-composante projette de : (i) renforcer une douzaine de nouvelles structures d'incubation portant ainsi à 27 le nombre de ces structures promues dans le cadre du PEA-Jeunes depuis la première phase ; (ii) former 20 000^[48] entrepreneurs qui sortiront munis de leurs plans d'affaires ; (iii) faciliter l'accès aux services de développement des entreprises pour 10 000 entreprises installées/développées ; et (iv) promouvoir la sensibilité à la nutrition pour au moins 30 pourcent des entreprises soutenues.

64. Le portefeuille des 10 000 entreprises est réparti en fonction du parcours et de la zone d'intervention suivant les hypothèses résumées dans le tableau 5.

65. **Tableau 4. Répartition des entreprises selon les parcours et les zones**

Zones	Création : primo-entrepreneurs (80%)		Développement : promoteurs en activité (20%)		Total
Régions de consolidation (40%)	3 200		800		4 000
	Production (20%)	Transfo/Services 80%	Production 20%	Transfo/Services 80%	
	640	2560	160	640	
Régions d'extension (60%)	4 800		1 200		6 000
	Production 80%	Transfo/Services 20%	Production 80%	Transfo/Services 20%	
	3840	960	960	240	
Total	8 000		2 000		10 000

66. De la même manière que pour la première phase, les jeunes bénéficiaires suivront un processus en trois grandes étapes qui leur permettra : (i)

d'exprimer leur projet (préincubation) ; (ii) de suivre un cursus en incubation pour développer ce projet et renforcer leurs capacités (incubation) ; et enfin (iii) de le mettre en exécution (post-incubation) avec l'obtention du financement (composante 2). Par rapport à la phase I, le processus d'incubation a été revu et modifié pour le rendre plus efficient et rapide, de sorte que davantage de jeunes pourront en bénéficier. L'aménagement du dispositif permettra aux jeunes de passer moins de temps en centre d'incubation pour la formation et le montage du plan d'affaires, mais de recevoir davantage d'assistance sous la forme d'un coaching intensif au moment de la réalisation des investissements et du démarrage des activités économiques.

67. Selon l'objet, les régions de consolidation seront prépondérantes dans les activités de transformation et de services en amont et avant (80%) contrairement aux régions d'extension dans lesquelles seront privilégiées les activités de production (80 pourcent).

68. **Tableau 5. Répartition des entreprises selon l'objet.**

Zones	Création : primo-entrepreneurs (80%)		Développement : promoteurs en activité (20%)		Total
Régions de consolidation (40%)	3 200		800		4 000
	Production (20%)	Transfo/Services 80%	Production 20%	Transfo/Services 80%	
	640	2560	160	640	
Régions d'extension (60%)	4 800		1 200		6 000
	Production 80%	Transfo/Services 20%	Production 80%	Transfo/Services 20%	
	3840	960	960	240	
Total	8 000		2 000		10 000

69. Les deux parcours création et développement aboutissent chacun à la préparation d'un plan d'affaires dont la validation par un comité ad hoc qui ouvre l'accès au financement par le programme.
70. Les interventions du PEA-Jeunes II seront organisées autour des principales activités suivantes : (i) étude de caractérisation des bassins par voie d'expertise spécialisée si nécessaire au regard des études déjà disponibles à répertorier/actualiser ; (ii) conception et/ou actualisation des référentiels technico-économiques avec l'appui de centres de ressources ou d'opérateurs spécialisés ; (iii) appui à la production et à la promotion des filières avec les faitières d'OP, les structures techniques, les opérateurs du secteur privé : appui à l'organisation de jeunes producteurs, établissement de partenariats avec les fournisseurs d'intrants et accès à l'innovation; (iv) développement des capacités entrepreneuriales avec structures de facilitation, des structures d'incubation et des opérateurs de conseil : préincubation (information-orientation), incubation et accompagnement des entreprises. Des critères spécifiques visant à faciliter l'inclusion des femmes, des populations autochtones et des personnes handicapées seront mis en place.
71. Le programme facilitera l'établissement de partenariats avec les fournisseurs d'intrants. Les jeunes entrepreneurs, individuels ou collectifs, seront soutenus dans l'établissement de partenariats avec les fournisseurs d'intrants et de services tant pour l'agriculture que pour l'élevage. Il s'agira de supporter l'identification, la mise en relation et définition de contrats/accords de partenariat permettant ainsi l'obtention de matériels et intrants de qualité à des prix concurrentiels et livrés à temps pour répondre au calendrier cultural et au cycle de production. Selon les filières et la localisation, ces partenariats seront établis aussi bien avec les fournisseurs privés de la place qu'avec des jeunes entrepreneurs évoluant dans le bassin de production et appuyés par PEA-Jeunes II.
72. Dans la zone de consolidation (régions de la première phase du PEA-Jeunes), l'action consolidera les expériences de partenariats mis en place. Des initiatives similaires seront soutenues dans les zones d'extension du PEA-Jeunes. Le programme à travers le business coach assistera les entrepreneurs dans la négociation et la finalisation des accords, en portant l'attention sur la planification et les délais de commande, paiement et livraison, afin d'éviter des points d'étranglement qui peuvent bloquer ou retarder l'activité entrepreneuriale. L'organisation en groupes des jeunes promoteurs pourra faciliter l'initiative. Dans le cadre de l'approche cluster, le PEA-Jeunes II facilitera les relations d'affaires et les partenariats entre les producteurs et les jeunes entrepreneurs qui veulent s'investir dans la production et fourniture d'intrants et de services et évoluant dans le même bassin de production : jeunes entreprises dédiées à la production de provenderie et/ou à la production de poussins d'un jour, jeunes producteurs de maïs nécessaire à la fabrication de la provenderie, jeunes producteurs de de biofertilisants, etc.
73. Vu la vulnérabilité de l'environnement et le changement climatique sur des interventions des chaînes de valeur ciblée, une évaluation des risques climatique et de fragilité dans les chaînes de valeur sera effectuée, ce qui permettra d'informer sur les investissements à réaliser. Le programme s'assurera qu'au moins 30 pourcent des projets ou des plans d'affaires financés soient explicitement sensibles aux questions environnementales et climatiques à travers les activités sensibles à l'environnement et climat, garantissant ainsi la préservation de l'environnement et la résilience au changement climatique (projets « verts » ou éco-entreprises). Les peuples autochtones sont particulièrement concernés, et leurs connaissances et pratiques traditionnelles seront valorisés dans l'élaboration de ce projet.
74. PEA-Jeunes II promouvra des formations sur la gestion durable des ressources naturelles, les pratiques agroécologiques (y compris en élevage), la promotion de l'utilisation efficiente de l'énergie renouvelable, réduction de perte post-récolte et la valorisation des déchets dans les secteurs de l'élevage et des productions agropastorales et de la transformation alimentaire, tout au long du développement des entreprises des bénéficiaires. Ces diverses techniques devront être cohérentes avec les préconisations de l'étude "évaluation ciblée de l'adaptation". Le programme orientera les projets des jeunes sur des spéculations / activités économiques ayant une empreinte climatique et environnementale mesurées et/ou contribuant à la préservation de l'environnement ou à la réduction des gaz à effet de serre.
75. **Sous-composante 1.2. Facilitation de l'accès aux infrastructures résilientes face au climat**
76. Produit attendu. Des infrastructures résilientes sont développées en appui à l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes
77. Cette sous-composante vise à promouvoir des aménagements durables et des infrastructures sensibles au genre et résilientes aux effets du changement climatique pour appuyer le processus d'incubation (relèvement des plateaux techniques infrastructurels des centres ciblés) et d'installation des jeunes entrepreneurs dans l'exécution (construction de bâtiments agropastoraux) de leurs plans d'affaire. Il s'agira de répondre aux besoins en infrastructures tout au long du processus d'incubation et post-incubation. Ces infrastructures devront être conformes aux standards et résilientes au climat avec appui de la promotion d'utilisation d'énergie renouvelable efficiente et réalisées suivant des délais suffisamment favorables à la justification de la rentabilité des investissements.

78. Le programme va : (i) aménager 2 200 ha de terre pour les cultures pluviales et 100 ha de terre (maîtrise totale de l'eau) pour les cultures maraîchères[49]; (ii) construire 110 unités de stockage/conservation (capacité minimale de 50 tonnes) et ; (iv) réhabiliter et entretenir des routes communales suivant une approche de financement conjoint avec les communes.
79. Le programme pourvoira à deux catégories d'infrastructures, dont la mise en œuvre se fera suivant des orientations liées aux spécificités de chacune d'elles : (i) investissements structurants et ; (ii) investissements individuels (liées aux plans d'affaire des jeunes). Les investissements structurants, financés directement par le PEA-Jeunes II, incluent : (i) la construction des infrastructures en faveur des centres d'incubation, comme contribution à l'amélioration de la qualité de la formation par le relèvement des standards des plateaux techniques ; (ii) l'aménagement des terres (sommaire pour les cultures pluviales et maîtrise totale/partielle de l'eau pour le maraîchage) à mettre à la disposition des jeunes à installer dans le cadre des « communautés d'entrepreneurs » (y compris les unités de stockage/conservation) et ; (iii) la réhabilitation/entretien des routes communales pour un accès durable (connexion permanente au réseau structurant existant) vers les zones de production.
80. En revanche, les investissements individuels concernent les infrastructures directement liées et financées dans le cadre des plans d'affaires des jeunes entrepreneurs. Conformément aux filières retenues, il s'agira des bâtiments pour : (i) élevage conventionnel (poulailler, porcherie, chèvrerie, etc.) et non conventionnel (cuniculture, héliculture, etc.) et ; (ii) abris/hangars pour équipements de transformation et de stockage permettant la réduction des pertes post-récolte. La provision de ces infrastructures sera couplée aux activités dites « soft », dont l'exécution suivant les règles de l'art et leur assimilation par les bénéficiaires sous forme d'acquis, contribuera à : (i) garantir et relever le niveau d'appropriation des réalisations par les bénéficiaires finaux ; (ii) assurer la durabilité des investissements par une maîtrise de leur gestion et ; (iii) assurer une rentabilité optimale des investissements. Les interventions en matière d'infrastructures tiendront compte des spécificités culturelles, valoriseront les connaissances traditionnelles locales et s'adapteront aux besoins spécifiques des femmes et des personnes handicapées.
81. **Sous-composante 1.3. Renforcement des capacités institutionnelles et du cadre politique**
82. *Produit attendu.* Les capacités institutionnelles et du cadre politique pour l'entrepreneuriat des jeunes sont renforcées.
83. Le PEA-Jeunes II continuera à investir dans les capacités institutionnelles en vue de renforcer l'écosystème dans lequel évoluent les jeunes entrepreneurs. En particulier, dans le cadre de la SND30 et des politiques sectorielles, il contribuera à la réflexion sur le cadre institutionnel d'appui et à la recherche de synergie entre les stratégies et actions en faveur de l'entrepreneuriat des jeunes par les différents ministères impliqués, dont le MINADER, le MINEPIA, le MINPMEESA, MINEFOP, MINPROFF et le MINJEC. Avec le MINJEC en particulier, le programme apportera une contribution à la mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse en cours d'actualisation. Un partenariat est envisagé avec le MINPMEESA pour, entre autres, soutenir la mise à niveau des structures d'incubation bénéficiaires des appuis du programme pour qu'elles répondent aux standards nationaux d'agrément, mais aussi pour accompagner le processus de labélisation des entreprises des jeunes soutenues. Pour faciliter l'inclusion des populations autochtones, les échanges avec les organisations qui travaillent déjà avec elles et qui ont l'expérience du développement d'entreprises seront encouragés[50].
84. Également, le programme sera partie prenante auprès des ministères concernés dans la mise en œuvre des politiques publiques en capitalisant sur les attentes formulées dans : (i) le plan de réformes sur l'environnement des affaires dans le secteur agropastoral élaboré et adopté en phase 1 ; (ii) le cadre de régulation adapté en vue de la promotion du commerce régional. Le programme s'informerait sur les opportunités offertes par la CEEAC[51] et la CEMAC[52] ainsi que l'avènement de la ZLECAF[53]. Toutefois, dans le cadre de la stratégie d'import-substitution, le gouvernement sera amené à limiter les importations des productions appuyées par le PEA-Jeunes II, en cohérence avec l'objectif d'accroissement de la production nationale. A travers différents canaux (plateformes, ateliers, etc.), le programme appuiera le dialogue politique au niveau national et régional sur des centres d'intérêt tels que réduction des barrières tarifaires et douanières, l'accès au foncier pour les jeunes, etc.
85. Enfin, le programme poursuivra son appui au REPA-Jeunes en se focalisant sur les fonctions de facilitation-marché incluant le développement d'une plateforme de marché digital (E-market), de partage d'expérience entre jeunes entrepreneurs, de gestion de la plateforme numérique de ressources de formation et d'information et de plaidoyer pour la prise en compte des besoins des jeunes entreprises agropastorales.
86. **Composante 2. Accès au financement et aux services financiers (78,03 millions d'USD, soit 62,5 pourcent)**
87. *Effet attendu.* L'accès des jeunes entrepreneurs agropastoraux au financement et aux services financiers ruraux est amélioré.
88. L'objectif de cette composante est de contribuer au financement des 10 000 entreprises agropastorales soutenues d'une part et de faciliter leur accès aux services financiers de qualité, adaptés et abordables et répondants aux besoins des jeunes entrepreneurs ruraux d'autre part (avec l'inclusion des femmes, des populations autochtones et des personnes handicapées).
89. Ce faisant, PEA-Jeunes II contribuera à améliorer l'inclusion financière du Cameroun d'au moins six points, la faisant passer de 54 pourcent en 2023 à 60 pourcent à la fin du programme. Deux sous-composantes y contribueront : (i) appui au financement des entreprises ; et (ii) professionnalisation des institutions financières partenaires.
90. **Sous-composante 2.1 : Appui au financement des entreprises**
91. *Produit attendu.* Les entreprises agropastorales des jeunes sont financées
92. A terme, au moins 10 000 entreprises agropastorales seront promues et financées dont 8 000 en création et 2 000 en développement. Le financement de ces entreprises nécessitera la mobilisation de 44 milliards de francs CFA dont la moitié constituera la contribution des institutions financières dans le cadre d'une relation d'affaires facilitée par le PEA-Jeunes II.
93. Comme dans la première phase, le financement sera fonction du parcours du jeune accompli dans la composante 1 et motivé par un plan d'affaires jugé réaliste et bancable. Il reposera sur un mécanisme à coûts partagés comprenant : (i) une subvention partielle d'incitation consentie par le Programme dans le cadre du soutien à la création et au développement de l'entreprise agropastorale sous forme de kits de démarrage pour les primo-entrepreneurs et d'appui financier pour le développement de l'entreprise; (ii) une contribution du jeune soutenu par un crédit octroyé par les institutions financières rurales (IFR).
94. **Tableau 6. Résumé du schéma de financement**

Parcours	Spécificité	Jeune			PEA-Jeunes	
		Apport personnel		Crédit	%	Modalité
		%	Modalité			
Primo/Création/TPE	Profil régulier	10%	Nature ou numéraire	50%	40%	CTZ
	Profil particulier	5%		50%	45%	CTZ
ME/Développement		20%	En numéraire	50%	30%	CTZ

95. **Primo-entrepreneur – coût moyen 3 millions XAF** : pour les entreprises en création, le kit représente 40 pourcent du plan d'affaires du primo-entrepreneur sous forme de prêt à taux zéro (CTZ) donc restitué à terme échu[54]. Le jeune s'acquitte d'un apport personnel de 10 pourcent en numéraire ou en nature. Le crédit qui lui permet de boucler son financement représente alors 50 pourcent du plan d'affaires. Faisant suite aux recommandations de la revue d'achèvement de la première phase du PEA-Jeunes, deux profils seront considérés pour le financement du démarrage : le profil régulier et le profil particulier :

1. Le profil régulier concernera tous les jeunes auxquels s'appliqueront *in extenso* les modalités de financement par défaut et suivant la clé de financement susmentionnée.
2. Le profil particulier qui s'appliquera dans les régions connaissant des situations de fragilité, pour les communautés autochtones et les personnes en situation de handicap. L'apport personnel sera baissé à 5 pourcent et requis en nature ou en numéraire. Dans ces cas, le kit sera revalorisé à 45 pourcent.

96. **Promoteur en développement - coût moyen 10 millions XAF**. La clé du financement comprend : une contribution du PEA-Jeunes II de 30 pourcent sous forme de prêt à taux zéro restitué à terme échu avec un apport minimum de 20 pourcent du jeune complété par un crédit de 50 pourcent[55].

97. **Tableau 7. Estimation du portefeuille des 10 000 entreprises (XAF)**

Parcours		Plans d'affaires			Jeune		PEA-Jeunes II
		Nbre	Coût unitaire	Montant	Apport personnel	Crédit	
Primo/Création/TPE	Profil régulier	7 200	3 000 000	21 600 000 000	1 080 000 000	10 080 000 000	10 440 000 000
	Profil particulier	800	3 000 000	2 400 000 000	240 000 000	1 200 000 000	960 000 000
Total Primo/Création/TPE				24 000 000 000	1 320 000 000	11 280 000 000	11 400 000 000
ME/Développement	Profil régulier	2 000	10 000 000	20 000 000 000	4 000 000 000	10 000 000 000	6 000 000 000
Total Primo/Création/TPE				20 000 000 000	4 000 000 000	10 000 000 000	6 000 000 000
Total		10 000		44 000 000 000	5 320 000 000	21 280 000 000	17 400 000 000

98. **Facilités financières**. Etant donné la forte aversion au risque développée par les institutions financières sur le segment de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes, le PEA-Jeunes II mobilisera les instruments établis auprès de la Société générale au cours de la première phase. Il s'agit du fonds de refinancement, du fonds de garantie et du fonds de placement. Ces instruments seront remaniés au démarrage du PEA-Jeunes II pour : (i) augmenter sensiblement le volume d'activités dans les portefeuilles de prêts aux jeunes entrepreneurs ; (ii) accroître le taux de transformation des ressources prêtables ; (iii) améliorer le taux de pénétration, la portée et l'inclusion financière dans le cadre de l'extension dans les nouvelles régions.

99. Il est proposé d'examiner la possibilité soit de désactiver le fonds de placement[56] par reconversion de ses ressources dans le fonds de refinancement, soit d'en réduire le volume de moitié au moins. La fonction actuelle du fonds de placement étant excentrée au regard des objectifs de financement du PEA-Jeunes II, les termes de son utilisation requièrent d'être rediscutés et formalisés dans un nouvel accord. Au regard de l'existence d'autres dispositifs sectoriels de garantie pour les activités du secteur agropastoral (MINADER, MINEPIA)[57] et les entreprises de jeunes (MINJEC), un partenariat stratégique avec lesdites facilités sera développé.

100. **Sous-composante 2.2 : Professionnalisation des institutions financières partenaires.**

101. **Produit attendu** : Les relations d'affaires entre les institutions financières et les promoteurs sont améliorées.

102. L'objectif de cette sous-composante est d'appuyer l'offre et la demande de services financiers afin de les rendre mieux adaptés aux jeunes entrepreneurs ruraux agro-pastoraux.

103. La performance de cette sous-composante sera mesurée au regard des indicateurs suivants : (i) un taux de portefeuille à risque inférieur à 5 pourcent ; (ii) 20 000 jeunes entrepreneurs ayant reçu une éducation financière ; (iii) cinq produits financiers sont adaptés aux besoins de financement des jeunes entrepreneurs ; et (iv) une dizaine d'institutions financières partenaires sont pourvues d'un système de gestion de performance sociale, environnementale et climatique.

104. Pour ce faire, le programme va accompagner les institutions financières partenaires pour : (i) adapter leurs produits financiers et spécialiser leurs offres sur les segments de marché du groupe-cible ; (ii) systématiser l'éducation financière des jeunes dans la relation d'affaires avec les jeunes et le processus de financement ; (iii) mettre en place un système de gestion de la performance sociale, environnementale et climatique (SGES) efficace en suivant les lignes directrices de la boîte à outils élaborée pour les institutions financières afin d'évaluer, gérer et surveiller les risques et les impacts environnementaux, climatiques et sociaux des projets pour appuyer les jeunes entrepreneurs agro-pastoraux et établir une structure organisationnelle qui définit les ressources pour mettre en œuvre du SGES ; (iv) promouvoir l'inclusion sociale et le genre dans le financement des initiatives entrepreneuriales des jeunes ; et (v) former et renforcer les capacités des institutions financières sur les spécificités du mode de financement afin d'assurer l'inclusion financière des Population autochtones).

105. **Composante 3. Riposte contre les situations d'urgence de fragilité sécuritaires et catastrophes naturelles**

106. Cette composante se réfère à l'engagement du FIDA dans les situations de fragilité[58]. Elle sera déclenchée à la survenance d'événements dont la nature, les circonstances et les modalités sont esquissées dans cette section. Elle ne rentre donc pas dans le cycle de planification et d'exécution annuelle courante du programme.

107. Tenant compte du contexte de fragilité, cette composante a été conçue comme une alternative de réponse aux événements susceptibles

d'affecter la résilience des groupes-cibles dans les zones sujettes à des conflits, des épisodes climatiques néfastes aux activités économiques exercées par les jeunes. Il s'agit de conflits liés aux mouvements terroristes en particulier dans la partie septentrionale du Cameroun et à la crise sociopolitique dans les deux régions anglophones (Nord-Ouest et Sud-Ouest). Quant au changement climatique, il est susceptible d'entraver la productivité et la production tout en compromettant les moyens d'existence des bénéficiaires ou en fragilisant leur conditions socio-économiques.

108. Les interventions du PEA-Jeunes II consisteront essentiellement à administrer des provisions visant à :

1. recapitaliser les bénéficiaires dont les actifs ont été entièrement compromis ou anéantis par suite d'événements susmentionnés ;
2. apporter des investissements complémentaires de viabilité aux bénéficiaires ayant subi des pertes partielles causées par les événements susmentionnés.

109. En collaboration avec les collectivités locales et l'administration déconcentrée, le programme définira un seuil d'alerte permettant d'instruire l'évaluation de la situation de fragilité dans les bassins-cibles affectés. Cette évaluation caractérisera l'événement survenu, estimera en détail l'ampleur des sinistres enregistrés ainsi que les implications sur les investissements consentis par le programme et sur les bénéficiaires concernés dont une liste nominative sera fournie.

110. Un comité ad hoc de crise sera mis en place le cas échéant en lien avec le Ministère de tutelle et les autres acteurs humanitaires dont le PAM, la FAO, OIM, OCHA, etc pour examiner le rapport d'évaluation de l'événement de fragilité et d'urgence. La composition de ce Comité inclura aussi des représentants des bénéficiaires. Lorsque l'examen du rapport est concluant, le Comité donnera le quitus pour déclencher le dispositif de riposte.

111. Un manuel spécifique sera développé par le programme pour la gestion dudit dispositif.

112. D'un montant de 3 millions d'USD, ces provisions sont définies à titre indicatif pour couvrir les sinistres le cas échéant. Ce montant pourrait être révisé à la hausse en cas de besoins plus importants dépendant de l'ampleur des sinistres enregistrés. Dans ce cas, une provision complémentaire pourra être décidée sur la base d'une réallocation des catégories de dépenses compatibles. En revanche, en cas de non-déclenchement de ce dispositif de riposte, les provisions iront abonder les ressources du fonds de refinancement de la composante 2.

2.5 Sustainability, Scaling Up and Exit Strategy

113. **Durabilité.** La vision du PEA-Jeunes II pour la durabilité s'articule avec sa stratégie opérationnelle axée sur la consolidation, l'extension et l'adaptation aux contextes de fragilité. Le programme répondra aux impératifs de durabilité sous les cinq angles requis : socio-économique, institutionnelle, technique, environnementale et climatique, puis financière. Il érigera la durabilité dès le commencement comme principe transversal de mise en œuvre avec tous les acteurs impliqués.
- La durabilité socioéconomique sera construite à travers les fonctions promues au sein de l'écosystème d'incubation, d'encadrement et de coaching des jeunes avec une forte emphase sur le dispositif de conseil visant à renforcer les capacités managériales. La modernisation et le renforcement des plateaux techniques des centres d'incubation, l'émergence et le développement des prestations de conseil en entreprise contribueront à promouvoir des entreprises durables et culturellement pertinentes. PEA-Jeunes II affiche un objectif raisonnable de 40 pourcent d'entreprises viables après 3 ans d'activités- appuyées par le projet.
 - La durabilité institutionnelle s'opérera grâce à l'appropriation des acquis par les entités régaliennes impliquées, en particulier avec le MINEPIA, MINJEC, le MINPMEESA, le MINAS et le MINADER, mais aussi avec les collectivités territoriales avec lesquelles seront développés des infrastructures structurantes ainsi qu'à travers les guichets d'information qui pérenniseront l'accès et l'orientation des jeunes vers les opportunités entrepreneuriales.
 - La durabilité technique sera acquise à travers la promotion de l'ingénierie entrepreneuriale qui sera développée avec les structures d'incubation et les autres composantes de l'écosystème d'encadrement sur la base de standards de qualités soutenus par le PEA-Jeunes II.
 - La durabilité environnementale et climatique est indissociablement liée à tous les processus d'appui du programme. PEA-Jeunes II promeut une sensibilité environnementale et climatique dans : (i) les parcours de création et de développement des initiatives entrepreneuriale qui aboutissent à des plans d'affaires dotés d'une notice environnementale et climatique ; (ii) la conception et la réalisation des infrastructures résilientes au climat ; (iii) l'offre des services financiers avec les institutions financières qui se doteront d'un système de gestion efficace de performance sociale, environnementale et climatique (SGES).
 - La durabilité financière prend sa source dans la conception des référentiels technico-économiques avec une analyse coûts-bénéfices qui permet de confirmer les capacités de retour sur investissement, la solvabilité des jeunes entrepreneurs dans leurs relations de crédit avec les institutions financières, mais aussi la garantie d'un revenu décent répondant aux aspirations des jeunes. Elle s'articule avec la viabilité des activités économiques dans leur trajectoire de maturation où le conseil à l'entreprise permettra d'amoindrir les risques de décrochage.
114. **Mise à l'échelle.** Partie intégrante du concept de cette deuxième phase du programme, la mise à l'échelle répond à la volonté et à l'engagement politiques du gouvernement camerounais pour une extension à l'ensemble des dix régions du pays. Cet engagement offre l'opportunité d'assurer l'appropriation et une mise à l'échelle plus élargie des acquis au-delà des zones de concentration délimitées dans les bassins de production cibles du PEA-Jeunes II, avec l'implication des collectivités territoriales, des organisations professionnelles, du secteur privé, etc.
115. L'appropriation des acquis de la première phase permet de sécuriser cette phase de mise à l'échelle en s'appuyant sur les leçons pour améliorer l'efficacité et l'efficience des interventions. La deuxième phase améliorera l'approche d'incubation pour permettre non seulement de diversifier les choix des jeunes grâce aux référentiels et à l'assistance dans le processus d'identification mais aussi de promouvoir des entreprises plus compétitives. PEA-Jeunes II mettra également un accent majeur sur les alliances commerciales permettant de structurer les relations de l'entreprise avec le marché mais aussi de sécuriser davantage sa relation avec le secteur privé et le secteur financier. Les autres innovations susceptibles d'être mise à l'échelle concernent la création de plateformes digitales pour le marketing virtuel, la promotion d'entreprises de services à valeur ajoutée en amont et en aval des filières axées sur la digitalisation et l'utilisation des réseaux sociaux.
116. **Stratégie de sortie.** L'engagement et le leadership politique du gouvernement pour cette deuxième phase offrent l'opportunité d'opérer un ancrage durable des acquis dans les institutions régaliennes. Ils permettent également de poursuivre la mise en œuvre des réformes en faveur de la promotion de l'approche d'incubation et de l'entrepreneuriat des jeunes. L'approche du faire-faire et du faire-avec limitera les effets de repli après le programme dont les acquis pourront être pérennisés dans les structures d'incubation, le REPA-Jeunes, les institutions financières, les organisations professionnelles, les centres multifonctionnels de la jeunesse, etc.
117. Au niveau des politiques publiques dans le cadre de la SND30 et des stratégies sectorielles, le programme fera avancer la réflexion sur le cadre institutionnel d'appui et à la recherche de synergie entre les stratégies et actions en faveur de l'entrepreneuriat des jeunes par les différents ministères impliqués, dont le MINADER, le MINEPIA, le MINPMEESA, MINEFOP, MINPROFF et le MINJEC. Avec le MINJEC en particulier, le programme appuiera l'actualisation et la mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse pour qu'elle intègre l'entrepreneuriat.
118. Par ailleurs, le PEA-Jeunes devra travailler durant les 8 ans d'exécution à mettre en place des solutions pour le financement durable des centres d'incubation. Actuellement, les candidats et leur famille n'ont pas les moyens de financer un cursus de formation de plusieurs semaines, voire mois, en totalité. Or aucun centre n'a de solution satisfaisante pour assurer le financement. Ils sont ainsi très dépendants des projets ponctuels (des PTF ou fu gouvernement), ce qui fragilise leur pérennité. Le PEA-Jeunes première phase avait commencé à promouvoir une approche basée sur une production agricole propre des centres pour assurer un flux de revenu. Mais cette approche pose un problème de confusion des genres, notamment vis à vis des entrepreneurs qui veulent démarrer à leur tour une activité alors qu'ils sont encore incubés au centre. Par ailleurs, cette stratégie demande des investissements préalables importants.
119. Le programme pourra explorer d'autres solutions pour équilibrer durablement son budget de fonctionnement, par exemple une offre de services plus accessibles, avec une partie directement financée par le candidat, couplée à une subvention publique. En parallèle, des services payants dédiés au développement des entreprises pourraient mis en place. D'autres partenariats pourraient également être explorés, notamment avec des donneurs d'ordre privés qui pourraient investir dans la formation de leurs fournisseurs, ou les IFR.

2.6 Project financing

120. Le coût total du programme est estimé par composante, par type de dépenses (coûts des investissements et coûts récurrents) et par source de financement. Le calcul du coût total prend également en compte le taux de taxation, l'inflation, l'évolution du taux de change et les imprévus physiques et financiers.
121. Sur la base des prévisions de l'Institut National de la Statistique du Cameroun, un taux d'inflation domestique de 3,8% a été retenu sur la période d'exécution du projet. Le niveau moyen d'inflation retenu au niveau international est de 2,0% sur la même période^[59]. Le taux de change retenu pour l'estimation des coûts du projet est de 1 USD=600 XAF^[60]. Une taxe sur la valeur ajoutée de 19,25 pourcent est appliquée sur les biens et services et des droits de douane de 30 pourcent sur le prix CAF des véhicules automobiles. Pour faire face à d'éventuelles erreurs d'estimation des quantités et/ou de méthodes utilisées dans la préparation du projet, 5 pourcent de taux d'imprévus physiques ont été appliqués aux coûts de base des travaux et génie rural.

122. Coût du programme

123. Le coût total du programme sur une période de huit ans (2026-2033), y compris les imprévus physiques et financiers, s'élève à 127,9 millions de dollars américains (USD). Le coût de base est de 121,2 millions d'USD et les imprévus physiques et financiers sont estimés à 6,8 millions USD.

124. La répartition par composante se présente comme suit : (i) Développement des capacités pour l'entrepreneuriat agropastorale des jeunes, 32,9 millions de dollars, soit 25,7 pourcent ; (ii) Accès au financement et aux services financiers, 78 millions de dollars, soit 61 pourcent ; (iii) Riposte contre les situations d'urgence de fragilité, 3 millions de dollars, soit 2,4 pourcent et (iv) Coordination et gestion du programme 13,9 millions de dollars, soit 10,9 pourcent.

125. Tableau 8. Coûts du programme par composante, sous-composante et par financier (en milliers d'USD)

Cameroun

Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes-Deuxième Phase (PEA-JEUNES II)

Composants by Financiers

(US\$ '000)

	The Government		FIDA		Bénéficiaires		IFR		Gap financier		Total	
	Amount	%	Amount	%								
A. Composante 1: Développement des capacités pour l'entrepreneuriat agropastoral												
1. Appui à la création et au développement d'entreprises agropastorales	113,9	1,2	2,264,5	24,7	-	-	-	-	6,793,4	74,1	9,171,8	7,2
2. Facilitation de l'accès aux infrastructures agricoles résilientes au climat	7,366,4	45,5	5,498,2	33,9	-	-	-	-	3,334,6	20,6	16,199,3	12,7
3. Renforcement des capacités institutionnelles et du cadre politique	1,854,4	31,5	2,923,3	49,6	-	-	-	-	1,118,5	19,0	5,896,2	4,6
4. Promotion de l'inclusion sociale, genre et protection de l'environnement	257,3	15,8	1,370,4	84,2	-	-	-	-	-	-	1,627,7	1,3
Subtotal	9,592,1	29,2	12,056,4	36,7	-	-	-	-	11,246,5	34,2	32,895,0	25,7
B. Composante 2 : Accès au financement et aux services financiers												
1. Appui au financement des entreprises	26,1	-	4,762,9	6,5	10,466,7	14,2	36,666,7	49,9	21,556,8	29,3	73,479,1	57,4
2. Professionnalisation des institutions financières partenaires	341,5	7,5	2,398,9	52,6	-	-	1,817,4	39,9	-	-	4,557,8	3,6
Subtotal	367,6	0,5	7,161,8	9,2	10,466,7	13,4	38,484,0	49,3	21,556,8	27,6	78,036,9	61,0
C. Composante 3: Riposte-Fragilité												
1. Provisions pour riposte	-	-	-	-	-	-	-	-	3,040,0	100,0	3,040,0	2,4
D. Composante 4: Coordination et gestion du programme												
1. Coordination et gestion	5,925,8	48,8	3,371,5	27,8	-	-	-	-	2,845,1	23,4	12,142,4	9,5
2. Suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication	65,8	3,6	710,3	38,9	-	-	-	-	1,051,6	57,5	1,827,8	1,4
Subtotal	5,991,7	42,9	4,081,9	29,2	-	-	-	-	3,896,7	27,9	13,970,2	10,9
Total PROJECT COSTS	15,951,4	12,5	23,300,0	18,2	10,466,7	8,2	38,484,0	30,1	39,740,0	31,1	127,942,1	100,0

126. Le coût total des investissements s'élève à 114,2 millions de dollars représentant 89,3 pourcent du coût total du programme, tandis que les dépenses récurrentes sont de 13,7 millions de dollars, représentant 10,7 pourcent de coût total du programme.

127. Les ressources du programme sont réparties dans les catégories de dépenses en (i) travaux pour 16 millions d'USD, soit 12,5 pourcent ; (ii) acquisition de biens d'équipements et matériels roulant pour 4,9 millions, soit 3,8 pourcent ; (iii) consultance et assistance technique pour 3,9 millions d'USD, soit 3,1 pourcent ; (iv) formations et ateliers pour 12 millions d'USD, soit 9,4 pourcent ; (v) dons et subventions pour 74,3 millions d'USD, soit 58,1 pourcent et (vi) les provisions pour riposte-fragilité pour 3 millions d'USD, soit 2,4 pourcent. Les salaires et indemnités sont estimés à 8,7 millions d'USD, soit 6,9 pourcent et les coûts de fonctionnement à 4,8 millions d'USD, soit 3,8 pourcent.

128. Tableau 9.: Coûts du programme par catégorie de dépenses et financier (en milliers d'USD)

Cameroun

Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral

Expenditure Accounts by Financiers

(US\$ '000)

	The Government		FIDA		Bénéficiaires		IFR		Gap financier		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
I. Investment Costs												
A. Travaux	7,364.3	46.0	5,339.3	33.3	-	-	-	-	3,310.0	20.7	16,013.7	12.5
B. Biens												
Véhicules	1,577.7	40.2	2,345.8	59.8	-	-	-	-	-	-	3,923.6	3.1
Matériels et Equipements	234.6	24.6	700.2	73.5	-	-	-	-	18.1	1.9	952.9	0.7
Subtotal	1,812.3	37.2	3,046.0	62.5	-	-	-	-	18.1	0.4	4,876.4	3.8
C. Consultance/Assistance technique												
Consultation Nationale	757.6	19.4	2,675.2	68.6	-	-	-	-	467.3	12.0	3,900.0	3.0
Consultation Internationale	18.6	19.3	78.0	80.7	-	-	-	-	-	-	96.6	0.1
Subtotal	776.2	19.4	2,753.2	68.9	-	-	-	-	467.3	11.7	3,996.6	3.1
D. Formations et Ateliers	8.5	0.1	3,684.5	30.7	-	-	1,817.4	15.1	6,509.8	54.2	12,020.2	9.4
E. Dons et Subvention	-0.0	-	5,009.6	6.7	10,466.7	14.1	36,666.7	49.3	22,186.2	29.8	74,329.2	58.1
F. Emergencies	-	-	-	-	-	-	-	-	3,040.0	100.0	3,040.0	2.4
Total Investment Costs	9,961.3	8.7	19,832.6	17.4	10,466.7	9.2	38,484.0	33.7	35,531.4	31.1	114,276.0	89.3
II. Recurrent Costs												
A. Salaires et Indemnités	2,862.1	32.6	3,119.4	35.5	-	-	-	-	2,795.9	31.9	8,777.3	6.9
B. Coûts de fonctionnement	3,128.0	64.0	348.0	7.1	-	-	-	-	1,412.7	28.9	4,888.8	3.8
Total Recurrent Costs	5,990.1	43.8	3,467.4	25.4	-	-	-	-	4,208.6	30.8	13,666.0	10.7
Total PROJECT COSTS	15,951.4	12.5	23,300.0	18.2	10,466.7	8.2	38,484.0	30.1	39,740.0	31.1	127,942.1	100.0

129. Le financement du FIDA de 23,3 millions de dollars est réparti entre les différentes catégories de dépenses comme suit : 1,6 millions d'USD aux travaux de génie civil ; 3 millions d'USD, à l'acquisition de biens ; 2,7 millions d'USD aux consultations et à l'assistance technique ; 3,6 millions d'USD, pour les formations et les ateliers ; 5 millions d'USD, aux dons et subventions et enfin 7,3 millions d'USD, pour les dépenses de fonctionnement, les salaires et les indemnités.

130. Plan de financement/cofinancement du programme

131. Le programme est cofinancé par (i) le FIDA pour 23,3 millions d'USD, soit 18,2 pourcent du coût total ; (ii) les bénéficiaires pour 10,5 millions d'USD, soit 8,2 pourcent du coût total ; (iii) les institutions de Finances Rurales pour 38,4 millions d'USD, soit 30,1 pourcent du coût total et le Gouvernement du Cameroun pour 15,9 millions d'USD, soit 12,5 pourcent du coût total. Le Gap financier est de 39 millions d'USD, soit 31 pourcent du coût total. Ce gap sera compensé à travers des cofinancements (BID, BAD, Banque mondiale, EBRD, AFD, etc.) et/ou le prochain cycle d'allocation du FIDA. La contribution des bénéficiaires représente l'apport en espèce et/ou en nature des jeunes incubés au financement de leurs plans d'affaires pour la création d'une entreprise agropastorale ou le développement d'une entreprise existante.

132. La contribution des bénéficiaires représente l'apport en espèce et/ou en nature des jeunes incubés au financement de leurs plans d'affaires pour la création d'une entreprise agropastorale ou le développement d'une entreprise existante.
133. La contribution des Institutions de financières rurales comprend le cofinancement des plans d'affaires des jeunes incubés pour 36,6 millions d'USD et le cofinancement du dispositif d'accès au financement et de suivi des jeunes entrepreneurs par le recrutement d'agents spécialisés en crédit rural pour le suivi des jeunes à compter de 2027 pour 1,8 millions d'USD.
134. La part du Gouvernement comprend les exonérations de taxes et droits divers qui s'élèvent à 6,15 millions d'USD et une contribution en espèces de 9,7 millions d'USD.
135. **Décaissements.** Le profil de décaissement est conforme avec les profils de décaissement de projets d'entrepreneuriats agropastorales des jeunes similaires avec un pic de décaissement en année 5 avec 25,7 millions d'USD. Ceci est cohérent avec l'approche incubation- élaboration du plan d'affaire-financement des plans d'affaires pour des cohortes successives de jeunes. Le décaissement le plus faible 3 millions d'USD est prévue en année 8 dans la perspective de la clôture du programme.

136. Tableau 10. Coûts du programme par composante, sous-composante et année (en milliers de d'USD)

Cameroon

Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes-Deuxième Phase (PEA-JEUNES II)
Project Components by Year – Totals Including Contingencies
(US\$ '000)

	Totals Including Contingencies								Total
	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	
A. Composante 1: Développement des capacités pour l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes									
1. Appui à la création et au développement d'entreprises agropastorales	323.9	821.8	1,483.4	1,790.0	1,800.9	1,654.2	1,159.3	138.3	9,171.8
2. Facilitation de l'accès aux infrastructures agricoles résilientes au climat	16.3	2,139.0	4,535.0	1,947.5	4,379.9	959.5	2,197.1	25.0	16,199.3
3. Renforcement des capacités institutionnelles et du cadre politique	2,935.0	209.4	219.2	195.9	1,860.2	155.7	158.8	161.9	5,896.2
4. Promotion de l'inclusion sociale, genre et protection de l'environnement	299.5	309.6	250.8	226.9	156.5	162.3	157.6	64.4	1,627.7
Subtotal	3,574.7	3,479.9	6,488.4	4,160.4	8,197.5	2,931.6	3,672.8	389.6	32,895.0
B. Composante 2 : Accès au financement et aux services financiers									
1. Appui au financement des entreprises	150.2	7,810.6	12,461.3	14,810.3	15,202.7	14,981.7	8,040.8	21.6	73,479.1
2. Professionnalisation des institutions financières partenaires	42.5	897.6	1,073.9	260.1	558.1	556.5	575.0	594.1	4,557.8
Subtotal	192.6	8,708.3	13,535.2	15,070.4	15,760.7	15,538.2	8,615.8	615.7	78,036.9
C. Composante 3: Riposte-Fragilité									
1. Provisions pour riposte	380.0	380.0	380.0	380.0	380.0	380.0	380.0	380.0	3,040.0
Subtotal	380.0	380.0	380.0	380.0	380.0	380.0	380.0	380.0	3,040.0
D. Composante 4: Coordination et gestion du programme									
1. Coordination et gestion	1,367.9	1,391.3	1,427.3	1,479.3	1,533.2	1,589.1	1,647.1	1,707.2	12,142.4
2. Suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication	234.2	181.2	196.3	275.8	207.2	231.3	205.9	295.8	1,827.8
Subtotal	1,602.2	1,572.5	1,623.6	1,755.1	1,740.4	1,820.4	1,853.0	2,003.0	13,970.2
Total PROJECT COSTS	5,749.5	14,140.7	22,027.2	21,365.9	26,078.6	20,670.3	14,521.6	3,388.3	127,942.1

2.7 Economic and Financial Analysis

137. Dans l'ensemble, les résultats de l'analyse économique et financière montrent que le PEA-jeunes II est un programme rentable, avec un taux de rentabilité interne économique de base de 19,9 % et une valeur actuelle nette de 126 millions d'USD soit 82 milliards de FCFA pour un coût d'opportunité économique du capital de 5,7% et un budget total de 127,9 millions d'USD. En tenant compte des mesures d'atténuation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) évaluées au prix du marché (soit 27 Euro/tCO₂e), le programme pourrait générer une valeur actuelle nette (VAN) de 132 millions d'USD et un TRIE de 20,5 %. Une analyse de sensibilité conduite sur la base des risques identifiés dans le cadre de la mise œuvre des activités du programme, confirme sa robustesse.

138. La mise en œuvre des activités des composantes du PEA-Jeunes II: (i) Appui à l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes, (ii) Financement et Accès aux services financiers (iii) Riposte-fragilité et (iv) Coordination et gestion du programme, devraient toucher 130 000 bénéficiaires dont 10 000 jeunes entrepreneurs agropastoraux. Parmi ces bénéficiaires, 10% (soit 10 000 personnes) seront des jeunes issus des communautés dites autochtones et/ou des jeunes vivant avec handicap. Le programme créera des opportunités d'affaires et d'emploi pour les jeunes tout en augmentant leur productivité, leurs capacités entrepreneuriales dans les chaînes de valeur agropastorales ciblées avec un accent particulier sur les femmes et les personnes vulnérables. Il contribuera également à améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition, la résilience aux changements climatiques et les revenus de ces 130 000 bénéficiaires directs impliqués dans les chaînes de valeur agropastorales ciblées. Les bénéfices attendus sont entre autres :

- Un accroissement des opportunités entrepreneuriales et des emplois pour les jeunes dans le secteur agropastoral ;
- Une augmentation (i) des revenus des bénéficiaires directs du programme et (ii) de la contribution du secteur agropastoral à l'économie nationale et locale par une productivité accrue résultant d'une formation agropastorale de haute qualité, de l'accès à des intrants de qualité et à des services d'appui-conseil adaptés et, de l'adoption de bonnes pratiques agropastorales et entrepreneuriales ;

139. Une augmentation de la valeur ajoutée et des opportunités économiques le long des chaînes de valeur agropastorales ciblées grâce à l'augmentation des initiatives entrepreneuriales agropastorales, de la part de la production commercialisée et transformée, ainsi que des financements disponibles pour développer des initiatives privées et des partenariats public-privé;

- Une amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales grâce à l'augmentation de la quantité et de la qualité des productions agropastorales disponibles et à l'éducation nutritionnelle ;
- Une augmentation des recettes fiscales et une amélioration de la balance commerciale découlant de la réduction des importations des productions agropastorales ciblées ;
- L'amélioration de l'accès des producteurs agropastoraux aux services financiers et non financiers ;
- Une autonomisation économique durable des jeunes entrepreneurs agropastoraux.

140. Conformément aux stratégies nationales [61] notamment la politique d'import substitution et sur la base des leçons apprises du PEA-jeunes I, selon les interventions définies par le PEA-jeunes II, 30 modèles d'activités ont été définis dont 15 modèles pour les jeunes en démarrage (starter) et 15 modèles pour les jeunes déjà en activité dans le secteur agropastoral (développeur). L'approche d'intervention du programme étant basée sur la demande, les modèles retenus sont jugés représentatifs des potentielles demandes des jeunes entrepreneurs agropastoraux. Ces modèles sont repartis en (i) production végétale (manioc, maïs, pastèque, tomate, ananas, piment et oignons), (ii) en production animale (poulet de chair, porc engraissement, porc naisseur, embouche ovine et cuniculture) et en (iii) transformation-commercialisation-prestation de service (production de jus d'ananas, le transport de produit agricole et la restauration à base de poulet de chair cuisiné). La description des modèles est fournie en annexe 4.

141. Les résultats et indicateurs financiers clés montrent que les différents modèles d'entreprises agropastorales préparés pour la présente analyse sont profitables avec des marges nettes additionnelles et des retours sur investissement intéressants (valeurs actuelles nettes (VAN)) et positives et des ratios bénéfiques-coûts supérieurs à un. Les modèles d'entreprises jeunes promues permettent de gagner un revenu mensuel en situation de croisière (A partir de l'année 3) répondant au minimum et voir supérieur au Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) [62] et au revenu mensuel moyen par habitant au Cameroun (125 \$) [63]. Le revenu moyen mensuel se situe à 162000 FCFA pour les starters et 492 000 FCFA pour les développeurs. Le programme qui appuiera 10 000 entrepreneurs dont 8000 starters et 2 000 développeurs devrait créer 50 000 emplois.

142. Tableau 11. Résumé de l'analyse financière

		Modèles	Indicateurs financiers clés			
			revenu mensuel (FCFA)	TRI	VAN	ratio B/C
p a r c o u r s s t a s t e r	production végétale	Manioc	106,235	83%	3,261,903	1.5
		Pasteque	206,928	64%	7,286,436	1.2
		Tomate	186,447	84%	10,136,355	2.1
		Ananas	273,859	61%	4,225,624	1.4
		Mais	87,933	76%	9,784,137	2.6
		Oignon	180,588	91%	10,626,774	1.6
		Piment	132,814	48%	3,691,231	1.6
	production animale	Poulet de chair	92,104	57%	3,259,425	1.1
		Porc engraissement	109,025	53%	6,078,089	2.1
		Porc naisseur	147,169	55%	7,368,493	2.7
		Embouche ovine	124,173	90%	6,479,965	1.3
		Cuniculture	130,167	75%	2,140,000	2.1
	transformation-commercialisation-prestation de service	Jus d'ananas	235,808	58%	3,702,883	1.3
		Prestation de service transport agricole	170,400	55%	2,097,180	1.3
		Restaurateur	247,469	77%	7,686,021	1.2
p d a e r v c e o l u o r p s e u r	production végétale	Manioc	339,569	80%	10,943,108	1.5
		Pasteque	791,207	96%	19,990,616	3.5
		Tomate	971,820	16%	242,073	2.2
		Ananas	620,187	23%	2,322,577	1.3
		Mais	322,426	94%	35,464,766	3.5
		Oignon	532,431	95%	19,722,318	2.0
		Piment	500,963	58%	13,679,564	1.6
	production animale	Poulet de chair	260,542	75%	9,098,321	1.0
		Porc engraissement	351,592	41%	7,918,704	2.2
		Porc naisseur	502,758	49%	19,797,744	3.2
		Embouche ovine	366,127	96%	22,760,038	1.4
		Cuniculture	282,000	56%	6,316,559	2.2
	transformation-commercialisation-prestation de service	Jus d'ananas	432,390	88%	13,381,874	1.3
		Prestation de service transport agricole	515,000	55%	7,348,882	1.9
		Restaurateur	597,923	73%	19,477,278	1.2

Revenu mensuel moyen Starter	162,075
Revenu mensuel moyen Développeur	492,462
Revenu mensuel moyen Entrepreneur	327,268

143. L'estimation des avantages indique un potentiel d'atténuation de l'ordre de 501 151 tonnes équivalent carbone (TeqC) sur une durée de 20 ans. La baisse des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du PEA-Jeunes II résulterait de la promotion de bonnes pratiques agropastorales sensibles au climat.

144. Les résultats de l'analyse économique montrent que les avantages du programme sont positifs. Cependant, ces indicateurs économiques devraient être plus élevés si l'on prend en compte les avantages liés aux actions d'éducation nutritionnelle, l'éducation financière, l'amélioration de l'accès au financement agricole, l'amélioration de l'offre de formation entrepreneuriale, l'amélioration de la balance commerciale et des recettes fiscales et les bénéfices indirectes liées aux aménagements/infrastructures agricoles (réhabilitation/construction de routes agricoles, magasins de stockage, voiries et réseaux diversés).

145. Tableau 12. Résultats économiques du programme intégrant les bénéfices environnementaux

Indicateurs @20ans	Sans bénéfices envit	Avec Bénéfices ENV. @market price	Avec Bénéfices ENV. @low estimate range	Avec Bénéfices ENV. @high estimate range
NPV BNA (FCFA, @5,7%)	82,414,488,954	86,523,554,970	91,156,351,299	99,925,095,983
NPV BNA (USD, @5,7%)	126,038,022	132,322,094	139,407,116	152,817,321
ERR	19.9%	20.5%	21.1%	22.3%
NPVb (FCFA, @5,7%)	143,066,516,718	147,175,582,734	151,808,379,063	160,577,123,747
NPVc (USD, @5,7%)	60,652,027,764	60,652,027,764	60,652,027,764	60,652,027,764
B/C ratio	2.36	2.43	2.50	2.65
Discount rate	5.7%	5.7%	5.7%	5.7%
Switching values - Bénéfices	-58%	-59%	-60%	-62%
Switching values - Coûts	136%	143%	150%	165%

146. L'analyse de sensibilité confirme la solidité des effets et impacts économiques positifs du programme face aux différents risques identifiés. Les indicateurs économiques restent satisfaisants, mais restent indicatifs, compte tenu du fait que le programme adoptera une approche à la demande.

147. Tableau 13. Résumé des analyses de sensibilité

ANALYSE DE SENSIBILITE		TRIE	VAN (5,7%)	
			Million FCFA	Million USD
Cas de base		19.9%	82,414.5	126.04
Coûts +	10%	18.1%	76,349.3	116.76
Coûts +	20%	16.6%	70,284.1	107.49
Coûts +	30%	15.2%	64,218.9	98.21
Revenus -	10%	18.0%	68,107.8	104.16
Revenus -	20%	15.9%	53,801.2	82.28
Revenus -	30%	13.6%	39,494.5	60.40
Revenus -	40%	11.1%	25,187.9	38.52
Revenus retardés d'un an		16.7%	68,229.4	104.34
Revenus retardés de 2 ans		14.2%	54,661.8	83.60
Revenus retardés de 3 ans		12.1%	41,996.1	64.23
taux de survie	-10%	12.4%	42,333.1	64.74
taux de survie	-20%	9.2%	20,600.3	31.50

Chapter 3: Organisation and Management

3.1 Organisational set-up and Governance

148. Sous la double tutelle du MINADER et du MINEPIA, le programme reposera sur une gouvernance inclusive exercée par un Comité national de pilotage auquel participeront les principales parties prenantes^[64]. Chargé de définir les orientations générales, d'instruire la maîtrise d'œuvre et de suivre l'exécution. Ce comité sera créé par décision du MINADER qui en précisera la composition complète, les attributions et les modalités de fonctionnement.

149. Organisé chaque année pour valider le projet de PTBA avant soumission à l'ANO au FIDA, le comité de pilotage définira les orientations stratégiques du programme en veillant à la cohérence avec les politiques gouvernementales. La coordination veillera à organiser les sessions de façon tournante dans les régions en tenant compte des enjeux et des problématiques afin de mettre à profit la présence des membres pour visiter les actions du programme et donner des orientations pour l'atteinte des résultats du PEA-Jeunes II.

150. L'exécution sera déléguée à une équipe nationale comprenant une unité nationale de coordination (UNAC) et quatre antennes interrégionales (ANIR). L'UNAC couvrira les régions du Centre et du Sud. Tenant compte des limites transrégionales et en se référant à des schémas existants à l'instar de la structure organisationnelle du PADFA, les quatre autres antennes interrégionales couvriront 8 régions réparties deux à deux comme suit : (i) Adamaoua et Est ; (ii) Nord et Extrême-Nord ; (iii) Littoral et Sud-Ouest ; (iv) Ouest et Nord-Ouest. Cette configuration bi-régionale des antennes se justifie par ailleurs au regard du volume du portefeuille des jeunes entrepreneurs par région et nécessite de minimiser les coûts récurrents du programme.

151. **Lutte contre la fraude et la corruption:** Dans le cadre de ses activités, le projet sera soumis à la politique du FIDA pour la prévention de la fraude et de corruption ainsi que la politique du FIDA pour prévenir et répondre au harcèlement sexuel ; La gestion des plaintes et des réclamations sera en conformité avec le standard du FIDA en matière de lutte contre la fraude et la corruption. La politique du FIDA y afférant est disponible sur le lien suivant : <https://www.ifad.org/en/document-detail/asset/40189695>

152. Tableau 14. Configuration géographique des antennes bi-régionales

Coordination/antennes	Jeunes	
	Total	annuel
Ant. Adamaoua-Est	1,124	173
Ant. Septentrion (N-EN)	3,604	555
Ant. Centre-Sud (Coord. nationale)	1,606	247
Ant. Littoral & Sud-Ouest	1,984	305
Ant. Ouest & Nord-Ouest	1,680	258
Total	10,000	1,538

153. L'UNAC comprendra[65]:

- un Coordonnateur national
- une équipe de gestion administrative et fiduciaire : un responsable administratif et financier (RAF), un comptable principal, un assistant comptable, un auditeur interne, un responsable en passation des marchés, un assistant en passation des marchés et un assistant administratif
- un staff technique central : un spécialiste en insertion et entrepreneuriat, un spécialiste en finance rurale, un ingénieur agronome (en charge de la production végétale et animale), un ingénieur en infrastructures rurales (également en charge du foncier et de l'ingénierie sociale)
- une équipe de suivi-évaluation et des aspects transversaux : un responsable de suivi-évaluation, un assistant en suivi-évaluation (également en charge du GIS), un assistant en communication et gestion des savoirs[66], un spécialiste en genre et inclusion sociale, un spécialiste environnement et climat, un chargé de nutrition

154. Les antennes seront animées par des équipes comprenant un chef d'antenne, un conseiller principal, un technicien polyvalent, un comptable assurant également les tâches administratives.

155. Dans le but d'alléger le poids des fonctions à coûts récurrents et prohibitifs au regard de la couverture nationale et des ratios d'efficacité, l'équipe de mise en œuvre, en particulier au niveau des antennes bi-régionales, s'appuiera sur :

- des opérateurs qualifiés susceptibles d'exercer, par délégation, des responsabilités techniques et fiduciaires[67] pour la mise en œuvre des volets d'activités d'information et d'orientation, de préincubation, d'incubation et de conseil post-incubation.
- des services de consultants spécialisés qui interviendront à la demande au niveau des régions en appui aux équipes des antennes pour des interventions spécifiques et/ou des besoins de supervision technique des investissements.
- les délégations régionales et les services techniques déconcentrés du MINADER et du MINEPIA au sein desquels seront désignés des points focaux avec un cahier de charges qui les responsabilise dans le suivi de proximité au niveau régional. Dans les régions distantes (où ne sont pas établies les antennes), ils seront considérés comme une équipe de liaison. Une provision destinée à la prise en charge des frais de suivi sera imputée dans le budget de l'UNAC et des ANIR. Les antennes collaboreront étroitement avec les autres délégations régionales des ministères siégeant au Comité de pilotage du programme.
- les collectivités décentralisées du ressort territorial des bassins-cibles du programme. Des points focaux seront désignés pour faciliter la mise en œuvre des partenariats qui seront formalisés avec les communes sur différents centres d'intérêt à l'instar de la mobilisation et l'aménagement de réserves foncières du domaine communal par exemple.

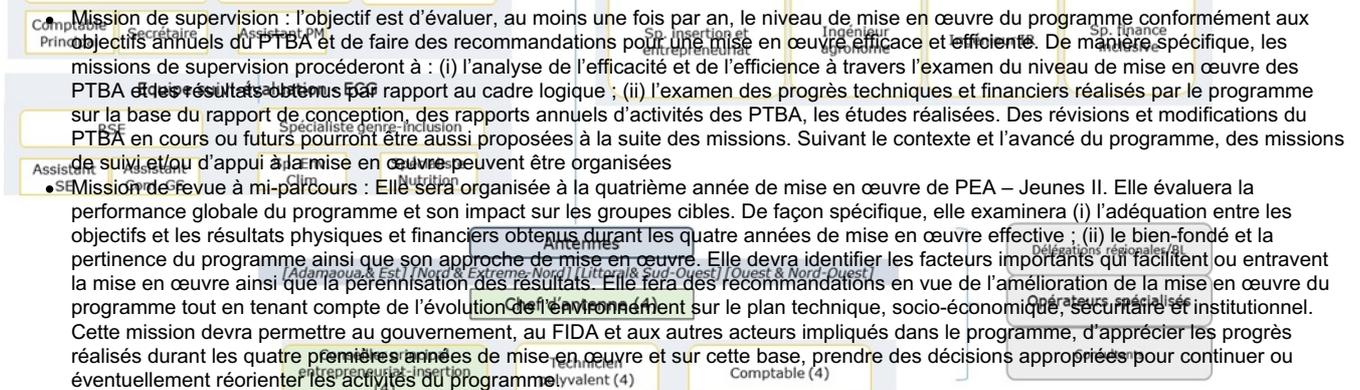
156. La mise en œuvre du programme dans les régions nécessitera en amont la préparation d'une cartographie actualisée des principaux intervenants afin de circonscrire les synergies et les complémentarités à construire dans l'exécution. La planification des activités s'articulera en conséquence avec les calendriers d'exécution des autres intervenants pour éviter des doublons et dans la mesure du possible mutualiser les moyens.

157. Figure 1. Organigramme du PEA-Jeunes II



3.2 IFAD Supervision

159. Durant son cycle de mise en œuvre, le PEA-Jeunes II fera l'objet de missions conjointes FIDA et gouvernement pour assurer la supervision, l'appui à la mise en œuvre, la revue à mi-parcours et l'achèvement du projet :



Mission de supervision : l'objectif est d'évaluer, au moins une fois par an, le niveau de mise en œuvre du programme conformément aux objectifs annuels du PTBA et de faire des recommandations pour une mise en œuvre efficace et efficiente. De manière spécifique, les missions de supervision procéderont à : (i) l'analyse de l'efficacité et de l'efficience à travers l'examen du niveau de mise en œuvre des PTBA et des résultats obtenus par rapport au cadre logique ; (ii) l'examen des progrès techniques et financiers réalisés par le programme sur la base du rapport de conception, des rapports annuels d'activités des PTBA, les études réalisées. Des révisions et modifications du PTBA en cours ou futurs pourront être aussi proposées à la suite des missions. Suivant le contexte et l'avancé du programme, des missions de suivi et/ou d'appui à la mise en œuvre peuvent être organisées

Mission de revue à mi-parcours : Elle sera organisée à la quatrième année de mise en œuvre de PEA – Jeunes II. Elle évaluera la performance globale du programme et son impact sur les groupes cibles. De façon spécifique, elle examinera (i) l'adéquation entre les objectifs et les résultats physiques et financiers obtenus durant les quatre années de mise en œuvre effective ; (ii) le bien-fondé et la pertinence du programme ainsi que son approche de mise en œuvre. Elle devra identifier les facteurs importants qui facilitent ou entravent la mise en œuvre ainsi que la pérennisation des résultats. Elle fera des recommandations en vue de l'amélioration de la mise en œuvre du programme tout en tenant compte de l'évolution de l'environnement sur le plan technique, socio-économique, sécuritaire et institutionnel. Cette mission devra permettre au gouvernement, au FIDA et aux autres acteurs impliqués dans le programme, d'apprécier les progrès réalisés durant les quatre premières années de mise en œuvre et sur cette base, prendre des décisions appropriées pour continuer ou éventuellement réorienter les activités du programme

160. Mission d'achèvement du PEA-Jeunes II : Elle sera réalisée 6 mois avant la date de clôture et sera assortie d'un atelier de parties prenantes qui mettra en exergue les résultats, les effets et les impacts sur les groupes cibles, les leçons apprises et les expériences à capitalisées. Elle permettra d'évaluer et de documenter la performance d'exécution globale du programme et les résultats atteints par rapport aux objectifs de départ et ou révisés et de créer une base d'expériences pour la conception de nouvelles opportunités d'investissements.

3.3 Planning, Monitoring and Evaluation

158. Il s'agit des ministères impliqués en charge de l'élevage (MINEPIA), de l'économie (MINEPAT), des Finances (MINFI), de la jeunesse (MINJEC), de l'emploi et de la formation professionnelle (MINEFOP) des petites et moyennes entreprises (MINPMEESA), de la promotion de la femme et de la famille (MINPROFF) de l'environnement et du développement durable (MINERDED), de la GAA, des organisations

161. La mission de revue sera réalisée sur la base annuelle du PTBA qui définit les objectifs clairs et les résultats attendus, respectivement les ressources à mobiliser et les responsabilités. Les PTBA des partenaires en situation de handicap des communautés autochtones, du secteur privé et du secteur financier et de la faïence des communes, etc. Les PTBA interrégionaux sont consolidés au niveau national avant d'être soumis au Comité de pilotage pour validation ; et transmis au FIDA pour avis de non-objection.

162. L'élaboration se fera en plusieurs étapes : (i) le diagnostic dont l'objectif est de préciser les orientations pour l'année à venir au regard du cadre de mesure des rendements (CMR) et de la chaîne des résultats et de faire l'état des besoins et priorités des parties prenantes en rapport avec le PTBA (national et régional) ; (ii) l'élaboration du PTBA, basée sur les conclusions et les propositions du diagnostic, les responsables procèdent à l'élaboration/consolidation et à la budgétisation des activités du PTBA, une discussion entre toute l'équipe est réalisée pour la finalisation (cohérence et arbitrage) afin de produire des tableaux synthétiques des activités qui serviront de base pour la rédaction du PTBA (partie narrative) ; (iii) la soumission du PTBA au comité national de pilotage (CNP) pour approbation et validation, les observations et recommandations seront intégrés au document ; (iv) la transmission du PTBA au FIDA, la version amendée poste CNP est transmise au FIDA pour observations au plus tard le 31 octobre, la prise en compte des observations du FIDA donne lieu au PTBA final qui obtiendra la non objection du bailleur dans le mois de novembre ; (v) la diffusion du PTBA, la version finale du PTBA est multipliée et distribuée aux différents partenaires de mise en œuvre sous la forme appropriée pour assurer son appropriation par les acteurs.

163. **Suivi-évaluation.** La coordination du PEA-Jeunes II mettra en place un dispositif de suivi-évaluation basé sur les principes de la gestion axée sur les résultats (GAR) où les rôles et les responsabilités des différents acteurs du dispositif seront clairement définis et inscrits dans un manuel de procédures de suivi-évaluation. Il tirera les leçons apprises de la première phase et sera construit de manière à améliorer les procédures de collecte, de transmission, de traitement et d'analyse des données sur la mise en œuvre du programme afin d'orienter les prises de décision pour l'atteinte des résultats. Il sera bâti selon les directives du FIDA (ORMS) et aligné sur le cadre de résultats de la Stratégie de Développement du Secteur Rural/Plan National d'Investissement Agricole (SDSR/PNIA 2020-2030) du Cameroun. Les périodicités de rapportage et les formats de rapports et de tableaux de bord orientés vers le gouvernement, le FIDA et la population bénéficiaire dont le programme est redevable seront clairement définies de façon participative et acceptés de tous. Les indicateurs de base du FIDA ainsi que l'intégration des questions de climat et environnement dans la mise en œuvre du programme feront l'objet d'un suivi permanent, notamment par le biais d'enquêtes périodiques. L'enquête sur l'information sera mesurée au départ, à mi-parcours et à l'achèvement pour tous les indicateurs de résultats pertinents du cadre logique, conformément aux lignes directrices du FIDA. Les données et les informations à collecter pour le suivi de la mise en œuvre seront spécifiées dans le manuel de suivi et d'évaluation en fonction des besoins d'information pour la gestion du projet et pour l'évaluation des performances par les donateurs et le gouvernement.

164. Le programme prévoit aussi la mise à niveau du système informatisé de la phase 1 en intégrant des nouveaux modules de gestion et de collecte de données à travers des applications mobiles (YAMBEE, KoboCollect), l'estimation du niveau d'exécution globale du programme dans des tableaux de bord (physique et financière). Cela aura l'avantage de disposer dans un seul système informatisé, les archives des deux phases du programme et assurer un meilleur archivage, l'automatisation de la consolidation et la production des tableaux de bord [69]. L'ensemble de ce dispositif sera accompagné d'un système d'information géographique avec un Géoportail ouvert dans la base de données informatisée pour assurer la visibilité des actions du programme sur le territoire national et la représentation sur des cartes thématiques. Les différents utilisateurs seront équipés et formés sur les outils développés et le contrat de performance de chacun (équipe coordination, antennes, partenaires de mise en œuvre) fera mention de sa contribution dans le fonctionnement du dispositif de suivi-évaluation.

3.4 Knowledge Management and Country Level Policy Engagement (CLPE)

165. Le PEA-Jeunes II capitalisera sur les expériences acquises pour (i) mener des réflexions critiques sur ses interventions, (ii) soutenir la mise à l'échelle rapide des bonnes pratiques et des succès, (iii) partager ses expériences avec les différentes parties prenantes, et (iv) contribuer aux réflexions et aux dialogues politiques sur tous les domaines touchant l'entrepreneuriat et l'intégration économique des jeunes. L'approche de dialogue et de plaidoyer sur le PEA-Jeunes II se veut inclusive. Une stratégie de gestion des savoirs et communication sera préparée dès le démarrage du programme, en capitalisant sur les leçons apprises de la première phase et sur les stratégies des projets FIDA en cours dans le pays. Le programme valorisera toute la documentation disponible sur les activités conduites au cours de la première phase à savoir : les notes de capitalisation des approches et des pratiques, les fiches techniques, les émissions radiophoniques, les vidéos et autres supports visuels produits pour accélérer le processus de ciblage des jeunes et la mise en œuvre des appuis en direction des interventions de la phase II du PEA-Jeunes.
166. La stratégie de communication élaborée à la phase I du PEA-jeunes sera enrichie et assortie d'un plan de communication pluriannuel. Elle s'organisera à deux niveaux : la communication institutionnelle[70] et la communication pour le développement[71]. A ces deux niveaux de communication, les acteurs prioritairement visés sont : (i) les organisations de jeunes, (ii) les institutions de formation professionnelles et/ou d'incubation actives dans l'entrepreneuriat jeunes et dans le secteur de l'agropastoral, (iii) les structures de financement (banques, SFD), (iv) les autorités administratives à tous les niveaux, (v) les populations locales, les acteurs des filières/potentiels référents, (vi) tout fournisseur de biens et/ou services potentiellement utiles pour les jeunes. Le programme organisera dès le démarrage et périodiquement des campagnes de visibilité sur ses activités et sur des modèles de réussite pour encourager l'auto-ciblage des jeunes entrepreneurs.
167. Le programme documentera régulièrement les innovations et expériences générées en vue de les disséminer, de renforcer la participation des jeunes, l'implication des autorités administratives et des populations locales dans le ciblage des jeunes et dans la mise en œuvre à tous les niveaux. Les bonnes pratiques, les leçons apprises et les savoirs générés par le programme seront diffusés à travers : (i) les ateliers de partage des connaissances et de capitalisation des bonnes pratiques avec toutes les parties prenantes ; (ii) l'organisation des clubs d'écoute communautaires ; (iii) la publication régulière des informations à travers différents canaux de communication (les médias traditionnels[72] et en ligne, les imprimés, les réseaux sociaux, la plateforme FIDAFRIQUE, le site web ; (iii) la participation à des événements locaux, nationaux et internationaux (les journées internationales de la jeunesse, les journées portes ouvertes, foires et expositions, etc.), (iv) les visites d'échange d'expérience avec les projets financés par le FIDA et par d'autres bailleurs dans le pays et dans d'autres pays afin de partager des expériences, des connaissances et des résultats
168. Dans un souci de sauvegarde de la mémoire institutionnelle et facilitation de l'accès à l'information, tous les documents produits par le programme seront soigneusement archivés dans une bibliothèque électronique centralisée pour une meilleure diffusion et une bonne accessibilité. La stratégie relative à la transparence et à la participation citoyenne sera appliquée selon les orientations du FIDA. Il sera installé des cadres d'échanges et de concertations avec les parties prenantes de même que des ateliers bilans et de recherche-actions pour la restitution des résultats, assurer le retour d'information à tous les niveaux. Le dialogue politique au niveau national touchera les centres d'intérêt tels que réduction des barrières tarifaires, l'accès au foncier pour les jeunes, etc.

3.5 Target group engagement

169. Le PEA-Jeunes II s'assurera de l'engagement régulier du groupe cible et favorisera les retours d'informations relatifs à ses interventions tout au long de son cycle de vie. Cet engagement se traduira par : (i) la participation active des jeunes entrepreneurs actuels et potentiels dans les processus de planification ; (ii) la remontée des informations des bénéficiaires à travers leurs organisations ou des réseaux auxquels ils sont affiliés à l'instar du REPA-Jeunes; (iii) les comités de gestion des infrastructures mises en place ; (iv) la participation aux ateliers-bilans; (v) les enquêtes de satisfaction des bénéficiaires ; (vi) la plateforme de veille citoyenne ; et (vii) les mécanismes de traitement des plaintes mis en place (Annexe Plan d'engagement des parties prenantes).
170. Concernant la gestion des plaintes, l'objectif de la procédure de réclamation du FIDA est de veiller à ce que des mécanismes appropriés soient mis en place pour permettre aux individus et aux communautés de s'adresser directement au FIDA et de déposer une plainte s'ils pensent être ou pourraient être affectés par un projet financé par l'institution en conformité avec les politiques sociales et environnementales du FIDA et aux aspects obligatoires du PESEC. Le PEA-Jeunes II mettra en place un mécanisme adéquat de règlement des plaintes (GRM) afin de s'assurer que les bénéficiaires puissent exprimer leurs préoccupations relatives aux interventions du programme aussi bien au niveau local, régional que national (Annexe Cadre de gestion environnementale et sociale).
171. La mise en œuvre du mécanisme s'appuiera sur des comités locaux de règlement des plaintes existants ou à constituer en cas de besoin. Ces comités, destinés à recevoir les plaintes, seront composés des autorités locales, des autorités traditionnelles, des représentants des jeunes entrepreneurs participant au programme, des représentants du PEA-Jeunes. Les plaintes collectées par le comité local doivent être enregistrées dans un registre ouvert à cet effet. Des moyens de signalement plus anonymes (boîtes à idée, numéro anonyme, etc.) seront également développés pour éviter les gênes interpersonnelles et afin d'assurer la protection des lanceurs d'alerte. La plateforme de veille citoyenne appuyée par le projet pourra également constituer un canal pour la réception des plaintes et des insuffisances exprimées sur les interventions du programme. Une copie de toutes les plaintes écrites doit être annexée aux rapports de suivi du programme. La résolution des plaintes devra être surveillée et rapportée ; un point focal sera désigné au niveau de l'UNAC et des antennes interrégionales pour suivre le processus de GRM.
172. Le coordonnateur du programme aura la responsabilité de répondre aux préoccupations portées à l'attention des points focaux concernant tout impact environnemental et/ou social dû aux actions du PEA-Jeunes II. Toutes les parties prenantes devront être correctement informées de l'intention de mise en place du GRM. Les mécanismes utilisés devront être rendus publics au niveau local et diffusés en langue local. Les plaintes reçues seront consignées, documentées et incluses dans les rapports d'étape, y compris le nombre et le type de plaintes et les résultats de leur résolution.

3.6 Strategic partnerships

173. Ces partenariats répondent au principe du faire-faire qui guidera l'exécution des activités dans les deux composantes d'impact du programme. D'une façon générale, quatre types de partenariat seront développés :
1. Partenariat institutionnel avec les entités publiques concernées (principalement MINADER, MINEPIA, MINJEC, MINPMEESA, MINAS) et leurs démembrements techniques dans les régions. Il facilitera l'alignement du programme sur les orientations nationales, mais surtout la facilitation de la mise en œuvre sur le terrain et la supervision technique le cas échéant. Les collectivités territoriales rentrent dans cette catégorie en vertu de leurs compétences dans le développement local.
 2. Partenariat de performance axé sur les produits attendus. Il sera envisagé avec des structures ayant l'expertise technique et les capacités opérationnelles de base pour exécuter des activités ou des volets d'activités du PEA-Jeunes II en tant que prestataires mandatés. Il s'agit des structures d'incubation, des organisations professionnelles, des structures de conseil, les institutions financières, etc.
 3. Partenariat axé sur la synergie et la complémentarité avec des possibilités de cofinancements parallèles dans les bassins de production cibles. Ce type de partenariat sera envisagé avec les PTF actif dans la promotion de l'entrepreneuriat ou de l'agrobusiness à l'instar de la BAD, de l'AFD, de l'Union européenne, etc et des agences du système des Nations Unies à l'instar du PNUD, du BIT en veillant à saisir les opportunités de collaboration entrant dans le cadre du RBA[73] (FAO, FIDA, PAM). Ce type de partenariat explorera également les opportunités de coopération sud-sud et triangulaire.
 4. Partenariat avec le secteur privé dans le cadre de la stratégie envisagée pour la promotion des alliances productives.
174. Partenariat pour l'inclusion des peuples autochtones avec des organisations qui ont l'expérience du travail avec les peuples autochtones (AIWO-CAN et les autres organisations mentionnées dans l'IPPF, page 56)

3.7 Financial Management

175.

176. Template for Detailed FM arrangements in the Project Design Report (PDR) [Annex 7]

I. **Résumé du dispositif de gestion financière**

177. La tutelle du programme sera assurée conjointement par le ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) et le Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA). La première phase du programme a connu un succès important, y compris en termes de qualité de la gestion financière, ce qui a permis au PEA Jeunes (phase 1) de conclure sur une note d'évaluation satisfaisante. Les leçons apprises de la gestion financière de cette première phase et d'autres projets du FIDA dans le portefeuille actuel du Cameroun incluent :
- i) le recrutement d'un RAF compétent et expérimenté ;
 - ii) le dialogue engagé à l'avance avec le gouvernement et les ministères/autorités compétent(e)s afin de tacler les lenteurs dans la ratification du prêt ;
 - iii) la contractualisation à temps des prestataires de service afin d'éviter les dépenses inéligibles.
178. En ce qui concerne l'utilisation des procédures nationales pour le PEA-Jeunes, (i) les comptes désignés seront ouverts par la Caisse Autonome d'Amortissement du Cameroun (CAA) qui en sera le titulaire ; (ii) les demandes de décaissements seront approuvées par des cadres de haut niveau de la CAA ; (iii) l'auditeur interne rapportera au Comité d'Audit du programme pays FIDA directement rattaché au MINEPAT.
179. La gestion financière du programme sera assurée par une Unité nationale de coordination (UNAC) jouissant d'une autonomie de gestion administrative et financière qui lui sera accordée par l'autorité nationale. L'UNAC est composée d'experts recrutés par voie compétitive ouverte au niveau national conformément aux procédures acceptables pour le FIDA et en accord avec le gouvernement. Le personnel de l'UNAC sera lié au programme par des contrats annuels renouvelables sur la base d'une évaluation des performances. Le contrat pourra être reconduit en accord avec la législation nationale en matière de travail. La durée sera limitée à la durée du financement (accord de prêt) et le renouvellement sera toujours conditionné à une évaluation annuelle satisfaisante des performances de l'employé et à la disponibilité des fonds dans le compte de prêt. Le manuel de procédures de gestion administrative et financière du programme définira les modalités de conduite de l'évaluation du personnel, les différents niveaux d'évaluation, les délais admis et les responsabilités des superviseurs de chaque catégorie du personnel.
180. Les services de l'UNAC occupant des fonctions fiduciaires (service administratif et service de passation des marchés) devront démontrer une expérience prouvée dans la gestion de projets de développement et dans les procédures de gestion financière et de passation de marchés des bailleurs ainsi qu'une forte maîtrise d'un logiciel de comptabilité. Le FIDA participera comme observateur dans toutes les étapes du processus de recrutement et donnera son avis de non-objection sur le recrutement.
181. L'équipe fiduciaire de l'Unité Nationale de Coordination du PEA-Jeunes II sera composée d'un Responsable administratif et financier (RAF), un auditeur interne, un spécialiste en passation de marchés, un comptable, un assistant administratif et financier dédié à l'UNAC et 4 assistants administratifs et financiers rattachés aux quatre autres antennes interrégionales (ANIR).
182. Le budget global du PEA-Jeunes II est de USD 127.9 millions, dont le financement du FIDA s'élève à USD 23.3 millions. Conformément aux conditions générales du FIDA, l'approbation par le FIDA du premier PTBA du programme, accompagné d'un Plan de passation des marchés (PPM) pour les dix-huit (18) premiers mois, sera une condition de décaissement du financement.
183. Le programme impliquera toute l'équipe dans la préparation du PTBA. Le Coordonnateur national, le RAF et le responsable du suivi et de l'évaluation dirigeront le processus. Tous les acteurs impliqués dans la préparation du PTBA seront formés au cours de la période de démarrage avec des sessions régulières de mise à jour pour assurer une bonne compréhension du processus et de l'importance de soumettre un plan de travail annuel de bonne qualité et dans les délais au Comité National de Pilotage et au FIDA pour non-objection. Le processus de budgétisation sera défini dans le manuel de procédures du programme, et devra inclure l'enregistrement du PTBA approuvé dans le logiciel de gestion comptable et financière afin d'assurer le suivi de son exécution.
184. Le financement sera logé au sein (i) d'un compte désigné dont la monnaie est en FCFA et ouvert au nom du Programme, (ii) un compte de programme dédié aux fonds de contrepartie, (iii) et divers sous-comptes détaillés au paragraphe 3 de la section IV. La Caisse Autonome d'Amortissement du Cameroun sera le titulaire des comptes désignés. Le dispositif de flux de fonds prévoit l'ouverture de sous-comptes opérationnels au niveau des antennes interrégionales afin de décentraliser le service administratif et financier de l'UNAC et le rendre plus

stratégique dans la gestion du programme. Les décaissements du FIDA au programme seront effectués sur la base des projections de trésorerie présentées dans les Rapports Intérimaires Financiers (RFI) ou tout système de décaissements du FIDA en vigueur, tandis que ceux de l'UNAC aux ANIRs seront effectués sur présentation du PTBA et de la justification des avances reçues. Les flux de fonds entre les IFRs et les bénéficiaires finaux seront également pris en compte dans le dispositif de contrôle à travers le manuel de procédures.

185. Le PEA-Jeunes II sera soumis à un audit externe annuel des états financiers, conformément à la FMFCL, soit la Lettre sur le Dispositif de Gestion Financière et de Contrôle (autrefois appelée la *Lettre à l'Emprunteur*). Cet audit externe sera effectué selon les normes internationales d'audit par un cabinet d'audit recruté par voie compétitive. Un auditeur interne sera mandaté au sein de l'UNAC et rapportera en toute indépendance au comité national de pilotage, au FIDA et au comité d'audit interne acté par les ministères de tutelle.

II. Profil financier du programme

186. Le coût total du PEA Jeunes II s'élève à USD 127.9M pour une période de mise en œuvre de 8 ans. Le financement provient de quatre sources dont : (i) le Gouvernement à hauteur de USD 15.9M soit 12.5% du budget total ; (ii) le FIDA pour un montant de USD 23.3M (18.2%) ; (iii) les institutions de finance rurale (IFR) pour une contribution de USD 38.4M (30.1%) et (iv) les bénéficiaires (promoteurs de micro et petites entreprises) dont l'apport est d'environ USD 10.4M (8.2%).

Cameroun

Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastor

Expenditure Accounts by Financiers (US\$ '000)

	The Government		FIDA		Bénéficiaires		IFR		Gap financier		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
I. Investment Costs												
A. Travaux	7,364.3	46.0	5,339.3	33.3	-	-	-	-	3,310.0	20.7	16,013.7	12.5
B. Biens												
Véhicules	1,577.7	40.2	2,345.8	59.8	-	-	-	-	-	-	3,923.6	3.1
Matériels et Equipements	234.6	24.6	700.2	73.5	-	-	-	-	18.1	1.9	952.9	0.7
Subtotal	1,812.3	37.2	3,046.0	62.5	-	-	-	-	18.1	0.4	4,876.4	3.8
C. Consultance/Assistance techniq												
Consultation Nationale	757.6	19.4	2,675.2	68.6	-	-	-	-	467.3	12.0	3,900.0	3.0
Consultation Internationale	18.6	19.3	78.0	80.7	-	-	-	-	-	-	96.6	0.1
Subtotal	776.2	19.4	2,753.2	68.9	-	-	-	-	467.3	11.7	3,996.6	3.1
D. Formations et Ateliers	8.5	0.1	3,684.5	30.7	-	-	1,817.4	15.1	6,509.8	54.2	12,020.2	9.4
E. Dons et Subvention	-0.0	-	5,009.6	6.7	10,466.7	14.1	36,666.7	49.3	22,186.2	29.8	74,329.2	58.1
F. Emergencies	-	-	-	-	-	-	-	-	3,040.0	100.0	3,040.0	2.4
Total Investment Costs	9,961.3	8.7	19,832.6	17.4	10,466.7	9.2	38,484.0	33.7	35,531.4	31.1	114,276.0	89.3
II. Recurrent Costs												
A. Salaires et Indemnités	2,862.1	32.6	3,119.4	35.5	-	-	-	-	2,795.9	31.9	8,777.3	6.9
B. Coûts de fonctionnement	3,128.0	64.0	348.0	7.1	-	-	-	-	1,412.7	28.9	4,888.8	3.8
Total Recurrent Costs	5,990.1	43.8	3,467.4	25.4	-	-	-	-	4,208.6	30.8	13,666.0	10.7
Total PROJECT COSTS	15,951.4	12.5	23,300.0	18.2	10,466.7	8.2	38,484.0	30.1	39,740.0	31.1	127,942.1	100.0

187. Le programme obtiendra la contrepartie du Gouvernement sous forme d'exonération de taxes (USD 6.15M) et de contribution en espèces chiffrée à USD 9.7M. Le financement du FIDA se fera en espèces, tandis que les IFR accorderont des prêts aux bénéficiaires du programme. Les bénéficiaires eux-mêmes contribueront en espèces au programme. L'allocation du financement du FIDA par catégorie de dépenses permet d'aboutir à cinq (5) catégories de dépenses.

Catégories	Montant alloué au titre du Prêt (exprimé en 000 USD)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Génie civil	5 339	100% HT
II. Equipements et matériels	3 046	100% HT
III. Dons et Subventions	5 010	100% HT
IV. Consultance, formations et ateliers	6 438	100% HT
V. Coûts de fonctionnement	3 467	100% HT
TOTAL	23 300	

188. La plus importante des catégories est celle des « Consultance, formations et ateliers » qui occupe 28% (USD 6,4M) du budget total du guichet FIDA. La seconde est celle du « Génie civil » absorbant 23% (USD 5,3M), suivie par la catégorie des « Dons et subventions » qui absorbe 22% (USD 5M) du budget du FIDA. Les « Coûts de fonctionnement » occupent 15% de la contribution du FIDA, atteignant leur allocation maximale selon les directives du FIDA. Les « Equipements et matériels » viennent en dernière position mobilisant 13% (USD 3M).

III. Evaluation globale du risque de gestion financière (Overall FM risk rating)

189. Au stade de la conception du programme, le risque inhérent de gestion financière est jugé « considérable » avant la prise en compte des mesures d'atténuation, et « modéré » après prise en compte desdites mesures. (Voir appendice 1, section B). Les modalités de gestion

financière proposées permettront de satisfaire aux exigences minimales du FIDA en termes de gestion des risques.

190. Le système de gestion financière et le risque fiduciaire inhérent seront à nouveau appréciés après le démarrage et lors de la première mission de supervision du FIDA.

1. **Evaluation du risque inhérent (Inherent risks assessment)**
2. **Au niveau national**

191. **Environnement du pays** : Selon l'analyse du FMI pour 2023, la croissance du PIB du Cameroun, avait atteint son niveau le plus bas en 2020, puis est passée à 3,6 % en 2021 et devrait atteindre 4,3 % en 2023. Cette croissance pourrait être ralentie en raison de facteurs tels qu'une récession mondiale, une guerre prolongée en Ukraine, des prix élevés à l'importation et des perturbations continues de la chaîne d'approvisionnement. Tous ces éléments pourraient peser sur l'économie plus précisément sur les aspects tels que la consommation et l'investissement.

192. La capacité d'endettement du Cameroun reste faible, avec un score de 2,568 (Indicateur composite (IC)) comme prévu par le WEO d'octobre 2022 et le score CPIA de la Banque mondiale de 2021, montrant une baisse par rapport au score précédent de 2,67 en 2021.

193. **Soutenabilité de la dette** : Le Cameroun reste exposé à un risque élevé de détresse de la dette, ce qui signifie que le pays est fortement susceptible de rencontrer des difficultés à rembourser ses obligations. L'analyse de viabilité de la dette (AVD) de 2023 a révélé que les indicateurs se sont détériorés par rapport à l'AVD précédente de 2022, principalement en raison des chocs externes, en l'occurrence un taux de change plus faible, et des projections de croissance plus faibles. Deux des quatre indicateurs ont dépassé les seuils dans le scénario de base.

194. Le ratio service de la dette publique/recettes devrait réduire compte tenu d'une prévision plus importante des recettes au cours de la période 2022-2028.

195. Les besoins de financement public brut du Cameroun sur la période 2022-24 sont estimés à au moins 17,6% du PIB 2022 (4800 milliards de francs CFA), avec le FMI comme l'un des principaux bailleurs de fonds.

196. **Facilité élargie de crédit du IMF (IMF extended credit facility)**

197. Le Conseil d'administration du FMI a achevé en juillet 2023 la quatrième revue du programme du Cameroun soutenu par le Fonds, ce qui a conduit à l'approbation d'une facilité élargie de crédit (FEC) et d'une facilité élargie de financement (FEF) pour 12 mois supplémentaires (du 28 juillet 2024 au 28 juillet 2025). La FEC fournit une assistance financière à moyen terme aux pays à faible revenu, tandis que le FEF fournit une assistance financière aux pays confrontés à de graves problèmes de balance des paiements à moyen terme en raison de faiblesses structurelles auxquelles il faut du temps pour remédier.

198. Les deux dispositifs, dont la mise en œuvre est globalement en bonne voie, restent un soutien solide pour le programme économique et budgétaire des autorités, compte tenu des chocs extérieurs survenus depuis le début du programme en 2021.

199. L'achèvement des revues permet le décaissement immédiat de 55,2 millions de DTS (environ 73,6 millions de dollars US), ce qui porte le total des décaissements au titre des accords à 372,6 millions de DTS (environ 493,6 millions de dollars US).

200. **Gouvernance** : Le risque inhérent à la gestion financière au niveau du pays est élevé.

201. L'indice de perception de la corruption (IPC) attribue au Cameroun une note de 27 en 2023, ce qui le place au rang de 140ème sur 180 pays. Le score a connu une tendance positive par rapport à 2022, augmentant d'un point.

202. L'indice Ibrahim de la gouvernance africaine (IAG) - Selon le rapport IAG de 2022, le Cameroun occupe la 36e place sur 54 pays en matière de gouvernance globale, avec un score de 43,2 sur 100. La note de gouvernance globale du pays est inférieure à la moyenne africaine (43,2 pour le Cameroun contre 48,8 pour la moyenne africaine). La note globale de gouvernance du Cameroun s'est détériorée pour la période allant de 2012 à 2021. Le score est inférieur à la moyenne africaine, se situant à 43,2 contre 48,8 pour la moyenne continentale.

203. Selon le rapport CPIA Afrique 2023, le Cameroun est classé comme un pays moyennement performant avec un score de 3,3, similaire à la moyenne IDA de l'Afrique subsaharienne (ASS) de 3,3. Le rapport évalue la qualité des politiques et des institutions dans les 39 pays d'Afrique subsaharienne éligibles à l'IDA pour l'année civile 2022. La note du Cameroun n'a pas changé par rapport à l'année précédente. Il convient de noter en particulier le score élevé de 3,7 du Cameroun en matière de gestion économique, qui marque le début d'une nouvelle ère dans le domaine des politiques et des institutions. À l'inverse, le groupe de la gestion du secteur public et des institutions est le moins performant, avec une note de 3.

204. **Au niveau de l'entité (MINADER)**

205. Les risques identifiés à ces niveaux sont traités dans le tableau de la section B suivante.

1. **Au niveau du programme** :

206. Les risques liés au programme sont détaillés dans le tableau à la section. Cependant, une attention particulière devrait être portée au risque lié à un gap de financement au niveau des IFR et des bénéficiaires. En effet, à la phase 1 du programme, le financement des IFR était attendu à hauteur de USD 9.4M mais seulement USD 1.1M se sont matérialisés, soit 13%. PEA Jeunes II prévoit une contribution de USD 39M de la part des IFR.

207. De même, la contribution des bénéficiaires avait été estimée à USD 2.1M à la phase 1, et s'est soldée avec une réalisation de 1.4M à l'achèvement du projet. Dans cette seconde phase 2, l'apport des bénéficiaires est estimé à USD 10.6M. L'absence de matérialisation de ces deux financements lors de la mise en œuvre du PEA Jeunes II, pourrait causer un gap de financement considérable.

208. **4. Risques liés à la maîtrise du programme (Project control risks)**

Aperçu	Description des problèmes potentiels de gestion	Risque inhérent à la formulation H/S/M/L	Mesures d'atténuation convenues (Conditions précédant le décaissement)	Risque résiduel H/S/M/L
A. Piliers d'évaluation du risque inhérent				
Niveau national	<p>L'indice de perception de la corruption (IPC) attribue au Cameroun une note de 27 en 2023, le plaçant au 140ème rang sur 180 pays. Ce score représente une tendance positive par rapport à 2022, augmentant d'un point.</p> <p>Concernant l'indice Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG), le rapport IIAG de 2022 situe le Cameroun à la 36ème place sur 54 pays en matière de gouvernance globale, avec un score de 43,2 sur 100. La note de gouvernance globale du pays est inférieure à la moyenne africaine (43,2 pour le Cameroun contre 48,8 pour la moyenne africaine). La note globale de gouvernance du Cameroun s'est détériorée pour la période allant de 2012 à 2021. Selon le rapport CPIA Afrique 2023, le Cameroun est classé comme un pays moyennement performant avec un score de 3,3, similaire à la moyenne IDA de l'Afrique subsaharienne (ASS) de 3,3. Le rapport évalue la qualité des politiques et des institutions dans les 39 pays d'Afrique subsaharienne éligibles à l'IDA pour l'année civile 2022. La note du Cameroun n'a pas changé par rapport à l'année précédente. Il convient de noter en particulier le score élevé de 3,7 du Cameroun en matière de gestion économique, qui marque un changement dans le domaine des politiques et des institutions. Cette note représente la meilleure performance dans ce domaine. À l'inverse, le groupe de la gestion du secteur public et des institutions est le moins performant, avec une note de 3.</p>	Elevé	N/A	N/A
Niveau de l'entité (MINADER)	<p>Le MINADER met en œuvre des projets du FIDA depuis plus de dix ans. La dépense inéligible encourue sur le programme a été solde dans le mois de mai 2024. Les projets précédents affichent des soldes en souffrance (RPSF : USD 38 386.84 ; RPSF : USD 14 658.97 et Prêt concessionnel : 237.44) dont les justificatifs sont attendus.</p> <p>Le PADFA, désormais PADFA II a récemment été prolongé et a reçu d'autres financements (ACREGIR) afin d'en augmenter la portée. Les problèmes actuels sont les suivants : i) retard dans la présentation du plan de travail annuel, ii) dépassement du budget par catégorie, iii) faibles contributions du gouvernement,</p>	Elevé	N/A	N/A

<p>Niveau du programme</p>	<p>Le programme sera mis en œuvre dans 10 régions avec une Unité Nationale de Coordination (UNAC) centralisée basée à Yaoundé. L'UNAC sera responsable de la gestion quotidienne du PEA-Jeunes II, y compris : (i) la planification, (ii) la gestion financière, (iii) la passation des marchés, (iv) le suivi et l'évaluation (S&E), la communication et la gestion des connaissances, (v) le suivi des activités du programme, (vi) et la facilitation des liens avec le gouvernement, le secteur privé et les institutions de développement.</p> <p>La séparation des tâches sera mise en œuvre à tous les niveaux de la structure du programme.</p> <p>Les risques de gestion financière identifiés au niveau du PEA-Jeunes II concernent le retard dans le démarrage des activités (du à un processus de ratification qui peut s'avérer long), la maîtrise des coûts du projets vu les ressources, le recrutement et la fidélisation d'un personnel qualifié en matière de gestion financière, la qualité et la soumission dans les délais du PTBA.</p>	<p>Considérable</p>	<p>N/A</p>	<p>N/A</p>
<p>Piliers d'évaluation du risque de contrôle</p>				
<p>1. Organisation et dotation en personnel.</p>	<p>Le manque de personnel qualifié et expérimenté en matière de gestion financière, notamment en ce qui concerne la gestion financière des projets financés par les donateurs et les procédures du FIDA.</p>	<p>Considérable</p>	<p>Recrutement d'un personnel qualifié et expérimenté dont les termes de référence ont été approuvés par le FIDA. Le recrutement se fera sur une base compétitive.</p>	<p>Modéré</p>
<p>2. Budgétisation</p>	<p>i) Risque de budgétisation en l'absence d'expression formelle/concrète d'un intérêt de financer de la part du gouvernement, des IFRs ; ii) Risque de matérialisation des contributions attendues des bénéficiaires iii) Risque de dépassements budgétaires : Les coûts de fonctionnement sont déjà budgétés à leur maximum de 15% d'allocation du coût du programme. Avec la durée de 8 ans de mise en œuvre, plusieurs facteurs (inflation, chocs externes, nouvelles réformes, etc.) pourraient causer une trajectoire vers la hausse des coûts ; iv) La capacité de l'UNAC à préparer et à soumettre un plan de travail et un budget d'une qualité acceptable dans les délais ; v) un plan de travail annuel irréaliste qui entraîne une faible exécution, vi) Lentement dans la détection des dépassements budgétaires</p>	<p>Considérable</p>	<p>i) Obtenir une expression formelle de financement des partenaires de financement ; ii) PTBA disponible et approuvé, iii) préparation des prévisions de trésorerie pour deux trimestres ; iv) suivi budgétaire effectif</p>	<p>Modéré</p>
<p>3. Flux de fonds et dispositif de décaissement</p>	<p>i) Suivi des fonds dans les zones à risques (Nord, Nord Est) ; ii) Faible capacité de justification des fonds par les partenaires de mise en œuvre ; iii) Difficile Traçabilité de l'intégralité des fonds jusqu'aux bénéficiaires finaux; iv) Retards dans les décaissements dus à 1) des goulots d'étranglements causés par une centralisation des paiements à l'UNAC 2) un manque de projections réalistes des flux de trésorerie et 3) la mauvaise qualité des requêtes de décaissements entraînant des rejets ; v) risque de malversation de fonds</p>	<p>Elevé)</p>	<p>i) Ouverture d'un compte opérationnel auprès d'une banque réputée ayant une succursale dans les régions où le programme est basé ; Ouverture d'un compte pour chaque ANIR avec un seuil d'approbation des décaissements ;</p> <p>ii) Préparation des prévisions de trésorerie pour deux trimestres ; iii) Formation du SAF sur les requêtes de décaissements (Withdrawal Application) au sein du FIDA.</p>	<p>Considérable</p>
<p>4. Contrôle interne</p>	<p>i) système de contrôle interne inadéquat, structure d'approbation inadéquate ii) règles et procédures peu claires affectant la fluidité des opérations, iii) documentation des dépenses insuffisante, iv) avances non remboursées dépassant la date d'échéance et justification insuffisante des avances, v) clauses contractuelles inappropriées avec les partenaires techniques.</p>	<p>Elevé</p>	<p>i) Approbation du PIM et sa mise en application dans le manuel ; ii) Effectivité du système d'audit interne</p>	<p>Considérable</p>

5. Systèmes, principes et procédures comptables	i) la capacité du personnel du SAF à appliquer les normes comptables internationales et ii) le retard dans la mise en œuvre du système comptable et le manque d'aptitudes du personnel à l'utiliser, iii) la mauvaise qualité de l'IFR et le retard dans sa soumission, iv) le retard dans l'enregistrement des dépenses dans le système comptable.	Considérable	i) mise en place du logiciel de comptabilité, y compris la formation du personnel, ii) formation aux procédures du FIDA en matière de gestion financière, iii) le projet de manuel financier est disponible. iv) la mise en place de délai pour le reporting financier et l'évaluation du personnel incorporant cet aspect de conformité	Modéré
6. Audit externe	i) Retard dans la soumission du premier rapport d'audit et des rapports suivants, ii) non-respect des termes de référence du FIDA, iii) couverture insuffisante de l'audit pour inclure les dépenses des entités chargées de la mise en œuvre.	Considérable	i) Conformité au PIM ; ii) Réunion de démarrage et de restitution avec l'auditeur externe pour aligner les attentes des deux parties.	Modéré
Overall FM Risk @ design^[1]	Les risques liés au système financier ont été identifiés et les mesures d'atténuation correspondantes ont été proposées dans la colonne correspondante. Le niveau de risque inhérent est considéré comme considérable et, après la mise en œuvre des mesures proposées, le risque résiduel sera réduit de manière substantielle.	Considérable	La mise en œuvre efficace des mesures d'atténuation susmentionnées améliorera la qualité de la gestion financière du programme et réduira le risque que le PEA-Jeunes II n'atteigne ses objectifs.	Modéré

209. IV. Dispositions pour la gestion financière et les décaissements (système financier et comptable, PIM et reporting financier automatisé)

• **Dispositions relatives aux ressources humaines**

210. Basée à Yaoundé, l'unité de gestion de programme (UNAC) relève du MINADER et sera responsable de la gestion quotidienne du PEA-Jeunes II. Les dispositions relatives à la gestion financière du PEA-Jeunes II suivront l'exemple des projets en cours en tenant compte des leçons apprises.

211. Le RAF est responsable du Service Administratif et Financier. Il/elle s'assurera que des systèmes de gestion financière adéquats sont en place et que l'UNAC sera en conformité avec les règles sur la gestion des finances publiques du pays, avec les directives de l'arrêté du 6 octobre 2023 du gouvernement Camerounais sur le personnel des projets et également conformes aux procédures de gestion financière du FIDA. L'équipe collaborera avec un gestionnaire de subvention pour la gestion de l'aspect de la subvention de contrepartie.

212. Organisation et fonctionnement du Service Administratif, Comptable et Financier

213. En plus du RAF, le service administratif et financier (SAF) du programme sera constitué d'un auditeur interne, un comptable et un assistant comptable au niveau central (UNAC) et de quatre assistants administratifs et financiers au niveau interrégional (ANIR). Dans le cadre de l'atelier de lancement, l'équipe de la gestion financière sera formée sur les procédures, outils et systèmes du FIDA. En termes de gestion financière et comptable, le SAF sera principalement chargé de :

1. La mise en place d'un système comptable de gestion financière
2. La préparation des prévisions de dépenses rentrant dans le cadre des plans de travail et de budget annuels (PTBA) des plans de passation des marches (PPM)
3. La gestion des comptes (compte désigné, sous-comptes opérationnels et compte de contrepartie ;
4. L'enregistrement comptable des opérations financières du programme, ainsi que de la préparation des états financiers (EF) annuels, et la tenue à jour de toute la documentation de gestion financière et comptable ;
5. La programmation des audits annuels et la mise en œuvre des recommandations y relatives ; et
6. La mise en place d'un dispositif de contrôle interne efficace et de procédures de gestion qui assurent un cadre fiduciaire du PEA-Jeunes II solide.

214. Le comptable veillera à ce que les comptes du PEA-Jeunes II soient à jour et conformes aux normes comptables appliquées et aux exigences du FIDA. L'assistant administratif et financier fournira un soutien administratif, y compris la gestion de la petite caisse, la garde des actifs, etc. Les assistants administratifs et financiers des ANIR seront chargés d'exécuter les opérations comptables, financières et administratives des antennes. Les rôles et les responsabilités seront clarifiés dans le MIP afin d'assurer une bonne séparation des tâches dans les opérations du programme.

215. Le recrutement du personnel clé sera effectué sur une base concurrentielle. Le projet des termes de référence pour le responsable financier et administratif est disponible avec une recommandation d'embaucher une personne ayant une qualification professionnelle en comptabilité (ACCA, CPA) ou qui détient un MBA en finance et comptabilité ou qui travaille en ce sens dans les années à venir.

216. Le renouvellement du contrat sera basé sur la performance satisfaisante du personnel. Des objectifs SMART annuels seront développés après discussion avec le personnel et sur la base des termes de référence individuels, en tenant compte des objectifs du programme pour la période concernée. Des critères clairs seront préparés avec les objectifs.

217. Les dossiers du personnel seront conservés par la FAO avec une documentation complète, basée sur chaque mouvement et activités liés au personnel.

• **Budgétisation**

218. La préparation du PTBA sera basée sur le rapport de conception du programme, conformément aux directives du FIDA sur la préparation du plan de travail annuel. Ce processus devra être harmonisé avec le processus de budgétisation des autres projets du portefeuille du FIDA. Le PTBA présentera également le budget par composante, par catégorie et devra inclure un plan de passation des marchés ainsi qu'un dossier complet approuvé par le Comité National de Pilotage. Le PTBA approuvé par le CNP pourra être soumis au FIDA pour non-objection.

La soumission au FIDA est prévue 60 jours avant le début de l'année fiscale concernée.

219. Toutes les versions du PTBA, y compris les révisions, doivent être documentées dans le système comptable du PEA-Jeunes II afin de faciliter les contrôles budgétaires appropriés et de générer des rapports sur les écarts. Toutes les dépenses du programme doivent être alignées sur le plan de travail annuel approuvé pour être considérées comme éligibles au financement du FIDA.

220. Le processus de préparation budgétaire sera mené par le personnel de l'UNAC. Le PTBA indiquera le détail des activités, leurs coûts unitaires et globaux, les résultats attendus et indicateurs de suivi, et leurs modalités d'exécution y inclus les modalités de passation de marchés. Pour chaque activité, il devra aussi indiquer la source de financement (FIDA, Contrepartie), la catégorie de dépense affectée et les taxes prévues. L'estimation des besoins au niveau régional, pour prendre en compte les nécessités opérationnelles et administratives des ANIR, devra être effectuée en détail.

221. L'utilisation des ressources financières du programme s'appuiera sur un plan de financement annuel, qui déterminera sur quelles catégories de dépenses seront imputées les activités fixées dans le PTBA. Les réalisations budgétaires se feront par le RAF sur cette base. A cet égard, des rapports financiers trimestriels incluant les informations sur le suivi budgétaire devront être transmis au MINADER, au CNP et au FIDA (voir section IV para 5 sur les rapports et suivi financiers).

222. Le processus d'élaboration du PTBA de l'année N doit démarrer au plus tard en début septembre de l'année N-1. Le PTBA approuvé doit être soumis au CNP et au FIDA au plus tard le 31 octobre de l'année N-1. De son côté, le CNP devra s'assurer de la cohérence des orientations du programme avec les stratégies nationales et les objectifs visés par chaque composante du programme. Le FIDA donnera son approbation 30 jours après réception du PTBA approuvé.

• Flux de fonds et dispositif de décaissement

223. Les flux financiers sont décrits en appendice 3. Le schéma prévoit :

- L'ouverture d'un compte désigné en FCFA ou en EUR, par source de financement et au nom du Programme dans un établissement bancaire réputé et basé à Yaoundé. Ce compte sera cogéré selon le mécanisme du compte d'avance renouvelable, et mouvementé sur le principe de la double signature (signataires provenant de la CAA).
- L'ouverture d'un compte de Programme en FCFA, qui sera également effectuée par la CAA dans une banque réputée, afin de recevoir les fonds de contrepartie.

- L'ouverture d'un sous-compte d'opérations dans un établissement bancaire réputé à Yaoundé, géré par l'UNAC sur le principe de la double signature du RAF et du Coordonnateur du programme. La CAA déposera promptement sur ce compte les ressources demandées par le Programme suite aux requêtes d'appel de fonds présentées par l'UNAC.
- Un sous-compte d'opérations – Fonds de contrepartie. L'Emprunteur ouvrira dans une banque commerciale ou un établissement bancaire à Yaoundé, un compte courant libellé en FCFA dénommé « Sous-compte d'opérations FCP ». Le sous-compte d'opérations sera cogéré par le Coordonnateur et le RAF sous le principe de la double signature, après vérification de la régularité des opérations et du respect des procédures. L'approvisionnement du sous-compte d'opérations se fera sur la base des demandes d'avances conjointement signées par le Coordonnateur et le RAF et adressées à la CAA.
- Cinq (5) autres sous-comptes d'opérations au nom des antennes interrégionales respectives. Situés dans les localités des antennes interrégionales, ces sous-comptes auront pour signataires le Chef d'antenne et l'assistant administratif et financier de l'antenne.

224. Le titulaire de ces comptes est l'Emprunteur. Les fonds du Programme seront gérés selon les procédures du FIDA en matière de gestion administrative et financière ainsi que celles en vigueur au Cameroun. Ces procédures seront détaillées dans le manuel de procédures de gestion administrative, financière et comptable du PEA-Jeunes II ainsi que dans la Lettre sur le Dispositif de Gestion Financière et de Contrôle (FMFCL) autrefois dénommée « Lettre à l'Emprunteur »).

225. Vu l'échelle du PEA-Jeunes II dont l'ambition est de couvrir 10 régions, la mise en place de comptes bancaires au niveau des antennes interrégionales permettra d'éviter les retards de décaissement, d'obtenir une traçabilité des fonds au niveau décentralisé et d'optimiser les opérations exécutées par l'UNAC, rendant ainsi le niveau central plus stratégique dans le programme. Les décaissements à partir des comptes des ANIR seront à minima effectués sur la base de justification des fonds précédemment reçus par l'ANIR, de la présentation des rapprochements bancaires et conformément au manuel de procédures.

226. **Premier décaissement** : Dès la réalisation des conditions de décaissement stipulées dans l'accord de financement et sur demande de l'Emprunteur, un dépôt initial sera effectué par le FIDA sur le compte désigné, et sera suffisant pour couvrir la moyenne estimée des dépenses autorisées au titre du financement pour une période d'environ six mois. Il s'agit entre autres des activités initiales suivantes : recrutement du personnel clé sur la base des compétences, ratification de l'accord de financement, finalisation du manuel de mise en œuvre, du manuel pour la gestion des bénéficiaires de prêt, mise en place de l'UNAC, approbation du premier plan de travail annuel et du budget, finalisation du premier plan de passation de marchés, mise en place de systèmes fiduciaires, frais de fonctionnement, préparation de l'atelier de démarrage etc.

227. Les exemptions de taxe devront être dûment documentées et comptabilisées par l'UNAC afin de permettre la justification de façon transparente de la part de la contribution du gouvernement liées aux taxes grevant le programme.

228. En ce qui concerne les partenaires d'exécution et services publics, tous les contrats et conventions devront comporter des clauses minimales. Les ressources seront transférées conformément aux conventions et contrats de prestations signés, qui devront prévoir des mécanismes de mise à disposition des fonds bases sur le PTBA de la convention/contrat, et des décaissements basés sur un rapportage trimestriel/semestriels des activités effectuées par le bénéficiaire/prestataire/partenaire.

• Contrôle interne et dispositif d'audit interne

229. Un auditeur interne sera recruté et mandaté au sein de l'UNAC. Il rapportera en toute indépendance au comité national de pilotage et au Comité d'Audit du programme pays FIDA acté par le gouvernement. Il s'assurera que les rôles et responsabilités sont clairement définis dans le manuel et à la séparation adéquate des tâches. Les procédures de contrôle interne, selon les meilleures pratiques seront détaillées dans le manuel des procédures administratives et financières, etc. Une section spécifique sera également développée pour guider le PEA-Jeunes II

dans la gestion de la subvention afin de garantir la durabilité et l'assurance que les fonds parviennent aux bénéficiaires prévus.

230. A cet égard, une formation approfondie du personnel du projet pourra être organisée par le Gouvernement et le FIDA durant la phase de démarrage, afin que les outils de gestion et des bonnes pratiques de contrôle interne soient adoptées par le SAF du PEA-Jeunes II. Le manuel de procédures prévoyant la séparation des fonctions et des différentes séquences des processus de gestion devra être rédigé et approprié par le SAF (et ANIR) dès le démarrage du programme. Une esquisse du manuel est jointe au rapport de conception (Annexe 11).

231. Le manuel du PEA-Jeunes II devra être harmonisé avec celui du PADFA II (via une collaboration entre l'équipe du programme et les équipes des autres projets). Le manuel clarifiera les relations hiérarchiques et fonctionnelles entre les agents du SAF du PEA- Jeunes II (personnels de l'UNAC et des ANIR), les outils de gestion comptables et financiers, et les « livrables » attendus pour chaque fonction.

232. L'ébauche du manuel des procédures administratives, financières et comptables sera finalisée durant les activités de démarrage du Programme.

233. La vérification du contrôle interne se fera pendant les missions de supervision ainsi que pendant la mission d'audit annuelle.

- **Systèmes, principes, procédures comptables et mécanismes de reporting financiers**

234. **Système et principes comptables** : Le PEA-Jeunes II sera doté d'un logiciel de gestion couvrant tous les aspects financiers : comptabilité, engagement, états financiers, suivi budgétaire, immobilisations, contrats etc. Le SAF devra maîtriser le logiciel afin de pouvoir le paramétrer correctement pour répondre aux besoins de gestion. A cet égard, le RAF du PEA-Jeunes II travaillera en étroite collaboration avec le RAF du PADFA II pour le paramétrage du logiciel selon les besoins et information requises par le FIDA. Les Rapports Financiers Intérimaires seront intégrés dans le logiciel comptable. Le suivi des engagements financiers et des réalisations financières s'appuiera sur l'utilisation du logiciel de gestion comptable et financière ainsi que sur la production de tableaux de bord financiers à l'usage de l'UNAC, du CNP et du FIDA.

235. Le système comptable utilisé devra permettre l'enregistrement des exonérations de taxes obtenues du gouvernement. De plus, les procédures comptables relatives au financement du fonds de facilitation et à l'octroi des lignes de crédit par les institutions financières partenaires aux jeunes entrepreneurs devront être clairement détaillées dans le manuel afin de pouvoir correctement comptabiliser dans les comptes du programmes les apports prévus par chaque source de financement (FIDA, IFR, bénéficiaires) seulement après la réception (prévue) que la contribution a été effectivement mobilisée par chaque partie prenant part au processus.

236. **Procédures comptables** : L'emprunteur/le bénéficiaire est tenu de fournir des informations financières détaillées relatives à ses opérations, conformément aux normes et procédures agréées par le FIDA, c'est-à-dire aux standards internationaux tels que les Normes internationales d'information financière (IFRS) et la tenue de l'Information financière selon la comptabilité de caisse (IPSAS). Les normes comptables nationales/régionales sont acceptables si le FIDA les juge appropriées.

237. **Mécanismes de reporting financiers** :

238. Les états financiers du programme devront comprendre :

239. Section A : informations prescrites par les normes comptables

- État de la situation financière (bilan)
- État de la performance financière/bénéfice ou perte (compte de résultat)
- État de la variation des actifs nets/fonds propres
- État des flux de trésorerie
- Comparaison entre le budget et les montants effectifs
- Notes (synthèse des principales politiques comptables et autres explications)

240. Section B : informations spécifiques au FIDA au titre d'informations complémentaires

- Liste des immobilisations
- Synthèse des demandes de retrait
- Sources et utilisations des fonds
- État du compte désigné et rapprochement

241. Le SAF devra effectuer le suivi budgétaire, à travers les contrôles internes financiers et de gestion, à travers le suivi de l'exécution des marchés et contrats, la comparaison des activités et coûts par les activités prévues au PTBA et réalisées, qui permettra de tenir à jour le tableau de bord de l'état des dépenses et de l'utilisation des fonds des différentes sources de financement du programme ; iii) le suivi comptable, avec la vérification de la régularité des dépenses et des imputations des pièces de dépenses au niveau de la comptabilité ; et iv) le suivi technico-économique assuré par le RAF et RPSE (en relation avec les responsables de composantes opérationnelles) et dont les résultats techniques afin d'améliorer l'exécution du PTBA durant l'année.

242. Ces rapports financiers trimestriels intérimaires et non audités à partir du logiciel, et incluront les sources et utilisations des fonds par classification de dépenses budgétisées et des dépenses réelles (engagements et décaissements) à la date de rédaction des rapports et pour le trimestre suivant. L'UNAC soumettra ces rapports financiers au FIDA selon le délai stipulé dans le manuel .

- **Audit externe**

243. Le programme sera soumis à un audit annuel des états financiers comme prescrit par les Conditions Générales du FIDA. Cet audit sera effectué selon les normes internationales d'audit et en suivant les directives du Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le Fonds. Les auditeurs externes seront recrutés par l'UNAC par recrutement compétitif à l'internationale.

244. Les termes de référence et le recrutement des auditeurs seront soumis chaque année à la demande de non-objection du FIDA.

245. L'UNAC présentera au FIDA la réponse à la lettre de recommandations des auditeurs dans un délai d'un mois à compter de sa réception. L'UNAC sera responsable de l'application des recommandations spécifiées dans les rapports d'audits annuels.

1. **Plan d'actions (Implementation readiness)**

246. Suite à la signature de l'accord de financement, le MINADER et le MINEPIA s'engageront dans la préparation des conditions pour que le

premier décaissement soit effectué. Les principaux risques de gestion financière identifiés au démarrage, y compris les mesures d'atténuation visant à réduire ceux-ci et à fournir une certaine assurance au FIDA pour autoriser le premier décaissement, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

247. Appendice 2

	Qui	Date limite	Conditionnalité
Validation activités et budget dépenses prédémarrage	FIDA	Après date du QA et à communiquer au Gouvernement le plus tôt possible	Non conditionnel. Provision de financement des activités de démarrage à insérer dans l'accord FIDA et dans le rapport du Président pour le Conseil d'Administration
Projet de FMFCL (anciennement appelée Lettre à L'emprunteur)	FIDA	Négociations	Non applicable
Modèle TDR pour audit annuel	FIDA	Négociations	Joint à la lettre à l'emprunteur
Décret/Arrêté portant création de l'UNAC et recrutement du personnel clé de l'UNAC	MINADER	Démarrage	Condition de décaissement
Ouverture compte de contrepartie et mise à disposition du fonds de contrepartie pour 1 ^{ère} année.	MINFI	Démarrage	Condition de décaissement
Premier PTBA et PPM	UNAC/CP	Démarrage	Condition de décaissement
Elaboration et validation du manuel de procédures administratives et financières	UNAC/FIDA	Démarrage	Condition de décaissement
Acquisition et paramétrage du logiciel de comptabilité	UNAC	Démarrage	Non applicable

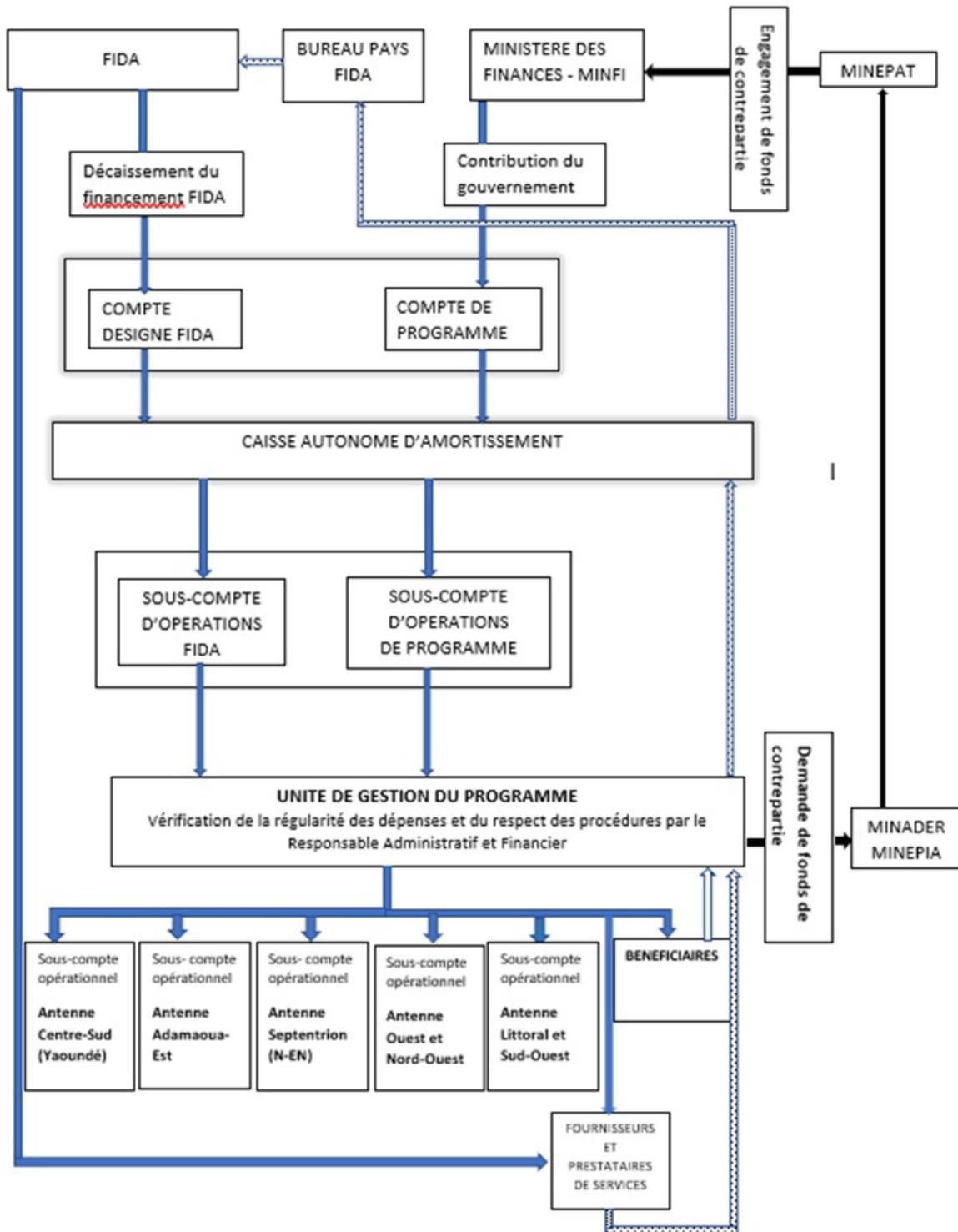
1. Supervision

248. Le FIDA maintiendra son rôle normatif de supervision générale et mettra en place un suivi rapproché tout au long de la mise en œuvre. Ce suivi de la gestion financière sera effectué selon une approche basée sur le risque et impliquera une collaboration avec l'équipe du programme. Le FMD participera directement à la supervision ou sollicitera une ressource avec les qualifications et expériences requises pour le suppléer.

249. Compte tenu du risque juge élevé, les missions de revue sur le terrain couvriront tous les aspects de la gestion financière, à savoir l'adéquation du système de contrôle interne, du dispositif de gestion financière, la traçabilité des transactions depuis l'appel d'offres jusqu'au décaissement et la traçabilité des fonds des IFR aux bénéficiaires. Des activités supplémentaires telles que la validation des pièces justificatives tant au niveau central qu'au niveau des antennes interrégionales, l'examen des rapports financiers trimestriels et d'audit interne et le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des missions de contrôle et de supervision (audit externe, audit interne, revue à mi-parcours etc.).

1. Flux de fonds (Schéma)

250. Appendice 3



251. [1](#) The Final Risk at design should reflect a combined consideration of inherent and control risks for the project.

3.8 Procurement

252. Les marchés de biens[74], de travaux et de services financés sur les ressources du FIDA seront passés suivant les dispositions de la réglementation nationale en matière de passation de marchés, dans la mesure où celles-ci sont compatibles avec les directives du FIDA en la matière[75]. En conformité avec le niveau de risque substantiel qui découle de la revue de la Matrice des risques de passation des marchés (MRPM)[76], tout marché de travaux de montant estimatif supérieur ou égal à 500 000 d'USD, et tout marché de biens de montant estimatif supérieur ou égal à 150 000 d'USD seront passés suivant la méthode d'Appel d'offres international (AOI). Tout marché de services de consultant de montant estimatif supérieur ou égal à 80 000 d'USD sera passé suivant la Sélection fondée sur la qualité technique et le coût (SFQC). La revue préalable du FIDA s'appliquera pour tout marché (i) de travaux de montant supérieur à 100 000 d'USD, (ii) de biens de montant supérieur à 50 000 d'USD, (iv) de services de consultant supérieur ou égal à 30 000 d'USD et (v) de consultant individuel de montant supérieur à 15 000 d'USD. Dans la mesure du possible, les marchés seront groupés de façon à attirer un plus grand nombre de soumissionnaires afin de favoriser la concurrence et obtenir de meilleures offres, en particulier pour la réalisation des infrastructures envisagées dans le cadre du Programme. Cette disposition alternative est préventive d'éventuelles lenteurs qui pénaliseraient la réalisation des infrastructures et permettrait de gagner du temps dans la mise en œuvre des activités de passation des marchés.
253. Les dispositions détaillées relatives à la passation des marchés du PEA-Jeunes II et relevées dans la lettre d'arrangement de la passation des marchés à convenir avec la maîtrise d'ouvrage préciseront les méthodes de passation des marchés autres que l'appel à la concurrence internationale pouvant être utilisées pour les fournitures et les travaux, ainsi que les méthodes de passation des marchés autres que la SFQC, qui peuvent être utilisées pour les services de consultants. Le plan de passation des marchés (PPM) pour les 18 premiers mois de la mise en œuvre du PEA-Jeunes II spécifiera les conditions dans lesquelles ces méthodes peuvent être utilisées. Au démarrage du programme, l'Unité nationale de coordination du programme actualisera ledit PPM de 18 mois, et soumettra, annuellement, un PPM à l'approbation du FIDA.
254. Le personnel de passation des marchés du PEA-Jeunes II sera composé d'un/e responsable expérimenté/e en passation des marchés (RPM) et d'un/e assistant/e, basés à la coordination nationale du programme. Cette équipe se chargera de mener toutes les activités de passation de marchés du PEA-Jeunes II. Le RPM du projet sera suffisamment qualifié et expérimenté, avec une bonne connaissance des procédures de passation des marchés des bailleurs de fonds dont entre autres, le FIDA. La sélection du RPM se fera de manière compétitive par voie d'appel à candidatures selon une procédure préalablement approuvée par le FIDA. Le personnel de la passation des marchés respectera les principes fondamentaux des marchés publics et d'éthique telles que décrites dans des directives du FIDA sur la passation de marchés, notamment les principes clés de la passation de marchés à savoir : l'éthique ; la reddition des comptes ; la concurrence ; l'équité ; la transparence ; l'efficacité, l'efficacité et l'économie ; et le meilleur rapport qualité-prix. En outre, il (i) se conformera strictement aux dispositions de la politique du FIDA sur la prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations, et veillera à ce que cette politique soit clairement énoncée dans tous les documents de passation de marchés (documents de sollicitation et contrats) et à ce que tous les fournisseurs s'y conforment ; (ii) respectera strictement les dispositions de la Politique du FIDA pour prévenir et répondre au harcèlement sexuel et veillera à ce que cette politique soit clairement énoncée dans tous les documents de passation de marchés (documents de sollicitation et contrats) et à ce que tous les fournisseurs s'y conforment ; (iii) se conformera strictement aux dispositions de la politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
255. Toute référence aux Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets établies par le FIDA inclut également le Guide pratique de passation des marchés du FIDA. Il est obligatoire de s'assurer que les règles applicables en matière de passation de marchés sont compatibles avec les Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets établies par le FIDA ; le Guide pratique de passation des marchés du FIDA est un document d'orientation à l'usage de l'Emprunteur/Bénéficiaire. Les règlements établis dans les présentes dispositions en matière de Passation des Marchés du Projet l'emportent sur le Guide pratique de passation des marchés du FIDA en cas de conflit. Pour les Directives comme pour le Guide pratique de passation des marchés du FIDA, la version à utiliser est toujours la dernière.
256. Les demandes d'examen préalable et de non-objection du FIDA doivent être saisies dans le système OPEN (Online Procurement End to End system) du FIDA, le système de passation des marchés bout en bout du FIDA en ligne. OPEN applique un processus de documentation en plusieurs étapes dans le flux de travail de la procédure globale de passation des marchés (manifestation d'intérêt, formulation de l'avis de non-objection du FIDA, signature du contrat), en fonction du type (appel d'offres national ou international, etc.) et de l'objet du marché (travaux de génie civil, biens, services, etc.). Il sert également de système de suivi pour les flux de travaux non liés à la passation des marchés (Manuel d'exécution du projet, par exemple). Une justification suffisamment détaillée sera fournie au FIDA pour obtenir son avis de non-objection ; elle indiquera les motifs expliquant le choix d'une passation de marché de gré à gré au lieu du recours à un appel à la concurrence, et les critères de recommandation d'un fournisseur ou prestataire de services particuliers dans tous les cas de ce type. La passation de marchés de gré à gré peut être justifiée par l'une des circonstances dont la liste figure à la section 6 du Module F1 : Méthodes de passation des marchés pour les biens, les travaux et les services autres que de conseil du Guide pratique de passation des marchés du FIDA. Tous les contrats, mémorandums d'accord et paiements correspondants doivent être consignés dans l'outil de suivi des contrats du Portail clients du FIDA. Le registre des contrats figurant dans l'outil de suivi des contrats doit être tenu à jour en permanence.
257. Le personnel de la coordination du PEA-Jeunes II, et en particulier le personnel en charge de la passation des marchés et de la gestion des contrats, devra obligatoirement utiliser l'outil de suivi et de gestion des contrats (CMT) mis en place par le FIDA. Le CMT est une plateforme obligatoire pour l'enregistrement et la gestion de tous les contrats et bons de commande signés conformément au plan de passation des marchés. Tous les types de contrats signés et financés dans le cadre du PEA-Jeunes II devront donc obligatoirement être enregistrés et gérés à l'aide de l'outil de suivi et de gestion des contrats (CMT).
258. Il sera organisé au cours de l'atelier technique de démarrage une session de formation en passation des marchés selon les procédures du FIDA pour l'ensemble du personnel du PEA-Jeunes II et les membres de la commission des marchés à être institué par arrêté du Ministre délégué à la Présidence de la République chargé des marchés publics. Le personnel de passation des marchés sera en plus formé à l'utilisation des outils OPEN pour la gestion des demandes de non-objection et CMT pour le suivi et la gestion des contrats financés dans le cadre des projets FIDA. Un programme de renforcement des capacités plus élargi sera basé sur les programmes de certification en marchés publics de projets pour le développement agricole et rural (*BuildProc*) en collaboration avec le Centre international de formation de l'Organisation internationale de Travail (ITCILO).
259. Les activités de passation des marchés du PEA-Jeunes seront menées en conformité avec les normes Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) pour atténuer de potentiels impacts environnementaux, sociaux et climatiques qui pourraient impacter la mise en œuvre du programme. Des mesures d'atténuation seront prises en conséquence dans les phases d'élaboration des spécifications techniques des dossiers d'appel d'offres, de définition des qualifications des soumissionnaires, d'évaluation des offres, et d'élaboration des clauses contractuelles en conformité avec les dispositions pertinentes du manuel des PESEC[77], volume 1, Edition 2021.
260. Toutes les modalités et conditions susmentionnées s'appliqueront aussi aux partenaires d'exécution du projet et aux agents d'exécution approuvés par le FIDA.

3.9 Risks and Risk Management

261. L'extension [78] du programme dans de nouvelles régions pourrait s'avérer chronophage et contraignante, en particulier les régions sujettes à des situations de fragilité. La stratégie de mise en œuvre reposera sur la stratégie du FIDA d'intervention dans les zones de fragilité et capitalisera sur l'expérience et les acquis du PEA-Jeunes qui a connu une situation similaire dans le Nord-Ouest. De plus PEA-Jeunes II prévoit une composante zéro destinée à rendre le programme sensible aux urgences et cas de fragilité avérés.
262. Le PEA-Jeunes II est classé comme « **modéré** » pour les risques environnementaux et sociaux. Cela signifie qu'il est susceptible d'avoir des effets négatifs modérés sur l'environnement, et que le programme devra mettre en place des mesures pour minimiser ces risques pendant la mise en œuvre du programme.
263. PEA-Jeunes II n'aura pas d'incidences majeures sur l'environnement ou la société en raison de la nature des systèmes durables et intégrés de petite taille qui seront encouragés. La plupart des risques identifiés sont modérés et concernent principalement les normes suivantes : (i) la conservation de la biodiversité, (ii) l'utilisation efficace des ressources et la prévention de la pollution, (iii) peuples autochtones (iv) la main-d'œuvre et les conditions de travail, ainsi que (v) la santé, et la sécurité des communautés, (vi) intermédiaires financiers et les investissements directs. Les risques sont faibles pour d'autres normes telles que (i) le patrimoine culturel et (ii) la réinstallation physique et économique. L'installation des jeunes formés par le programme ne comporte pas non plus de risque majeur de déplacement de population. Il n'y a aucun risque important d'impact physique, social, culturel ou économique négatif, notamment auprès des groupes cibles, en raison de l'acquisition ou de la perte involontaire de terres, d'actifs, d'accès aux actifs, de sources de revenus ou de moyens de subsistance.
264. Les risques **environnementaux** sont justifiés par plusieurs facteurs, notamment la déforestation et empiètement sur les zones forestières, l'utilisation accrue de produits agrochimiques en raison de l'expansion des activités agricoles avec une pollution potentielle due à leur gestion, la mauvaise gestion des déchets pouvant polluer l'eau et le sol, l'enlèvement de la végétation et changements d'utilisation pendant le développement des infrastructures avec une potentielle d'érosion et la mauvaise gestion des ressources en eau (Annexe 5). En complément des activités de production agricole, le PEA-Jeunes II soutiendra la mise en place de petites unités agroalimentaires pour le stockage, la transformation, le transport et la commercialisation dans la plupart des bassins de production. Ces activités pourraient entraîner de nouvelles pollutions (effluents et déchets se déversant dans les écosystèmes et les ressources en eau, la dépendance accrue à l'égard des énergies fossiles). Il convient toutefois de noter que la taille réduite des unités de production agricole et agroalimentaire, leur répartition sur un large territoire, le focus mis sur des filières bien connues au Cameroun, conduisent à considérer les conséquences de ces risques comme mineures ou modérées.
265. Les risques **sociaux** incluent l'augmentation des risques liés au travail des enfants dans les activités agricoles ; l'accroissement des inégalités de genre, en particulier pour les jeunes, en ce qui concerne l'accès à la terre et la sécurité foncière (Annexe 5). Les risques liés à l'absence de système de gestion environnemental et social des intermédiaires financiers ne peuvent être exclus. Pour garantir une identification et une atténuation correctes de tout impact négatif potentiel, un cadre de gestion environnementale, sociale et climatique (CGESC) a été développé pendant la phase de conception du
266. **Catégorie de risque climatique.** Les risques climatiques du programme PEA-Jeunes II sont considérés comme "**substantiels**", reconnaissant que les bénéficiaires ciblés, leurs moyens de subsistance et leurs activités économiques sont exposés à divers aléas climatiques auxquels l'agriculture camerounaise est soumise, tels que la sécheresse, les inondations et la pénurie d'eau (Annexe 5). Ces risques pourraient entraîner des répercussions négatives sur le rendement, les activités et les revenus des bénéficiaires. Les impacts négatifs probables du changement climatique peuvent compromettre la résilience des écosystèmes et intensifier la concurrence ainsi que les risques de conflits liés à l'accès aux ressources, notamment le foncier. De plus, les risques liés à l'augmentation de l'incidence des ravageurs et des maladies en raison de l'élévation des températures, à l'emplacement des structures et aux pratiques de production et de transformation, ainsi qu'aux dommages causés aux infrastructures par des phénomènes climatiques tels que les vents violents et les inondations, ont été identifiés. Il est proposé d'atténuer ces risques climatiques par la mise en œuvre d'options d'adaptation qui peuvent être financées par le programme : des infrastructures résilientes au climat, de technologies et pratiques agricoles intelligentes face au climat, adaptées à l'agriculture, à l'élevage et répondant aux besoins des bassins. Compte-tenu du risque substantiel pour le changement climatique, une évaluation ciblée de l'adaptation a été réalisée lors de la conception.

3.10 Implementation Readiness

267. PEA-Jeunes II construit sur l'héritage encore très récent de la première phase dont la plupart des dispositifs d'appui demeurent opérationnels à l'instar des structures d'incubation, des ressources et supports d'appui conseil, des institutions financières partenaires et des instruments de financement, etc. Les capacités et le savoir-faire acquis par les partenaires de mise en œuvre constituent un recours certain permettant le lancement rapide des activités aussi bien dans les régions de consolidation que dans les régions d'extension.
268. La célérité observée dans le processus de la formulation de cette deuxième phase permet de limiter le décrochage de ces dispositifs opérationnels établis. De plus, au cours du processus de conceptualisation de cette deuxième phase, une pré-identification des acteurs et potentiels partenaires a été faite et permet d'anticiper sur la préparation du démarrage effectif des opérations sur le terrain.
269. Le passage de la mise en œuvre permettra de coupler le déploiement rapide des activités dans la zone de consolidation avec la réalisation des activités préparatoires dans la zone d'extension. Ces activités préparatoires concerneront essentiellement la caractérisation des bassins, les études techniques pour les aménagements, etc. lesquelles n'excluent pas le démarrage des activités de préincubation permettant de projeter dans les premiers investissements dans les régions d'extension.

Footnotes

Executive Summary

[1] BAD, Perspectives économiques au Cameroun, 2023

[2] La priorité pourrait être donnée à la collaboration avec les principales institutions financières islamiques ou avec celles qui disposent de guichets de financement islamique.

[3] Il s'agit des ministères impliqués [en charge de l'élevage (MINEPIA), de l'économie (MINEPAT), des Finances (MINFI), de la jeunesse (MINJEC), de l'emploi et de la formation professionnelle (MINEFOP) des petites et moyennes entreprises (MINPMEESA), de la promotion de la femme et de la famille (MINPROFF), de l'environnement et du développement durable (MINEPDED)] ; de la CAA, des organisations professionnelles et réseaux représentatifs des jeunes ruraux dont le REPA ; des personnes en situation de handicap ; des communautés autochtones ; du secteur privé et du secteur financier ; de la fâtière des communes, etc.

[4] Dont 4 régions d'extension (Nord, Est, Ouest et Sud-Ouest) et 3 régions de consolidation (Centre, Sud et Littoral)

[5] Ensemble des indicateurs à désagréger par genre et par âge

[6] PSH = Personnes en situation de handicap ; PDI : personnes déplacées internes ; CA = Communautés autochtones

[7] Le PEA-Jeunes II touchera 130 000 jeunes mais en installera 10 000 comme entrepreneurs agropastoraux. Cet indicateur concerne donc 100 pourcent des jeunes installés dans leurs entreprises

[8] Les 10 aliments concernés sont : (i) grains, racines et tubercules blancs et plantains ; (ii) légumineuses (haricots, pois et lentilles) ; (iii) noix et graines ; (iv) produits laitiers ; (v) viande, volaille et poisson ; (vi) œuf ; (vii) légumes à feuilles vert foncé ; (viii) autres fruits et légumes riches en vitamine A ; (ix) autres légumes ; (x) autres fruits

1.2. National or regional context

[9] Le COSOP et ses annexes contextualisent à suffisance le programme de pays du FIDA au Cameroun.

[10] SND 30 : Stratégie nationale de développement 2020-2030 pour la transformation structurelle et le développement inclusif

[11] Reprise après la pandémie du Covid-19.

[12] BAD, Perspectives économiques au Cameroun, 2023

[13] Banque Mondiale 2022, [Les données relatives à Fragile et les situations de conflit touchées, Cameroun | Data \(banquemondiale.org\)](#)

[14] <https://www.saiid.org/wp-content/uploads/Mapping-agroecological-practices-and-actors.pdf>

[15] INS, 2023

[16] INS, 2024 : <https://ins-cameroun.cm/wp-content/uploads/2024/05/Depliant-Ecam-5-Fr-.pdf>

[17] INS, 2022, Sur une population estimée à près de 26,7 millions d'habitants en 2022, 10,1 millions de personnes vivent avec moins de 813 FCFA par jour, soit 24 724 FCFA par mois.

[18] INS, 2024 : *le seuil de pauvreté est le niveau de l'indicateur de bien-être au-dessous duquel il est impossible de s'offrir le panier minimum de consommation, c'est-à-dire obtenir une alimentation adaptée du point de vue nutritionnel et satisfaire les besoins de base non alimentaires. Ce seuil de pauvreté est établi à 296 691 FCFA par personne par an en 2022, soit 24 724 FCFA par mois ou 813 FCFA par jour.*

[19] Cadre Harmonisé, Octobre 2023

[20] Cela représente une augmentation significative, étant donné qu'en 2022, seulement 11% de la population était en phase 2, et 10% en 2021

[21] Différenciation entre les différents niveaux de gravité de l'insécurité alimentaire aiguë, en classant les unités d'analyse en cinq phases distinctes : (1) Minimal/Aucun, (2) Stress, (3) Crise, (4) Urgence, (5) Catastrophe/Famine.

[22] Au-delà du seuil critique de 10 %

1.3. Strategic alignment

[23] Les trois axes stratégiques du COSOP visent à : (i) accroître durablement la productivité et la production des petites exploitations agricoles et des entreprises rurales; (ii) accroître les revenus et autres avantages que les ruraux pauvres tirent de leur intégration au marché ; et (iii) renforcer les capacités sectorielles en matière de coordination, de concertation sur les politiques et de gestion des résultats

[24] Sur la période 2016-2025, le FIDA se fixe les trois objectifs stratégiques suivants : (i) renforcer les capacités productives des populations rurales ; (ii) accroître les avantages que les populations rurales tirent de leur intégration au marché ; et (iii) renforcer la viabilité environnementale et accroître la résilience au changement climatique des activités économiques des populations rurales.

[25] Elaborée en 2006, la PNJ est en voie d'actualisation.

1.4. Portfolio and lessons learned

[26] CSPE 2018

[27] Catégorie C2 dans la typologie de ciblage du programme.

[28] Les jeunes de cette catégorie devraient représenter 65 % (20 244) des 31 145 bénéficiaires atteints. A l'achèvement, 29 % ont été touchés, soit 9 032 personnes. Par rapport à l'objectif, le taux de réalisation est de 44,6 %.

[29] En Afrique de l'Ouest et du Centre

[30] Voir rapport d'achèvement du PEA-Jeunes.

1.5 Rationale and IFAD's comparative advantage

[31] INS, 2022

Tout en renforçant les acquis et en compensant les insuffisances du cycle précédent, PEA-Jeunes II tirera profit des avantages comparatifs et expériences du FIDA dans d'autres contextes pour mettre à l'échelle ses moyens d'intervention et innover par ailleurs sur l'ensemble des thèmes transversaux : genre et inclusion sociale, environnement, changement climatique et nutrition.

[32] Troisième Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH).

2.2. Targeting strategy

[33] INS, 2023

[34] La stratégie prévoit la possibilité d'identifier de nouveaux bassins dans les anciennes régions pour prendre en compte la recommandation du gouvernement visant à offrir des possibilités d'insertion de nouveaux jeunes dans le maillon de la production. Ce faisant, le programme pourra compenser le gap de ciblage des jeunes de la catégorie C1 sous représentés au cours de la première phase.

[35] Couverture progressive des localités ciblées.

[36] Dans les zones où ces études existent déjà, elles seront actualisées.

[37] Portée raisonnable comme suit : 130 000 bénéficiaires directs (comptabilisés sur la base des différents investissements structurants et des appuis ciblés) ; 100 000 ménages correspondant (hypothèse très probable de plus d'un bénéficiaire par ménage dans un nombre non-négligeable de ménages) ; 550 000 personnes au sein des ménages touchés sur la base d'un effectif de 5,5 personnes par ménage.

[38] Les ressources disponibles au démarrage du Programme représentent 46 pourcent des prévisions d'investissement pour l'insertion des jeunes dans les parcours d'incubation et de financement.

[39] Le FIDA recommande le GALs+ pour inclure des thématiques transversales tels que la nutrition et le climat (environnement)

[40] Voir annexe sur les peuples autochtones

[41] De niveau post-primaire, secondaire ou supérieur.

[42] Plan intégré d'import-substitution agropastoral et halieutique

[43] Voir annexe 5 sur le PESEC

2.3. Project/programme objectives

[44] Voir cadre logique en appendice au résumé.

2.4. Component, Sub-component and Activities

[45] En l'occurrence les orientations définies dans la stratégie d'import-substitution axée sur le volet agricole du SND 30, priorisent l'augmentation de la production et de la productivité et en appellent à la contribution de tous les projets du MINADER.

[46] Les composantes sont décrites en détail dans l'annexe 9 produite en volume séparé.

[47] Les peuples autochtones disposent d'un système alimentaire et d'une médecine très durables, bien adaptés à leur écosystème local. Au contraire, les populations autochtones déplacées à l'intérieur de leur propre pays ont été privées de ces possibilités en raison de leur statut qui limite leur accès à l'écosystème naturel.

[48] A la suite des sessions de sensibilisation qui seront conduites dans les régions d'intervention du programme et qui toucheront 130 000 jeunes ruraux, il est espéré qu'environ 50 000 accéderont aux campagnes d'orientation et 20 000 parmi eux rentreront dans les parcours entrepreneuriaux. Pour 27 structures d'incubation à promouvoir pendant ce deuxième cycle, avec l'hypothèse de 6 années de déploiement, le portefeuille moyen par structure d'incubation est de 740 jeunes soit 123 par année, tout à fait faisable au regard du format d'accélération envisagé pour les cycles d'incubation (voir PIM).

[49] Le gouvernement s'est engagé à mettre à la disposition du PEA-Jeunes II ces 2 300 ha de terre pour les besoins d'investissements structurants.

[50] Par exemple, avec la subvention donnée aux jeunes autochtones et à leurs communautés avec Slow Food et d'autres organisations incluses dans l'IPPF (AIWOCAN et autres partenaires de l'IPAF), leur donnent les moyens de défendre et de promouvoir leur patrimoine alimentaire

[51] Communauté économique des états de l'Afrique centrale.

[52] Communauté économique et monétaire des états de l'Afrique centrale.

[53] Zone de libre-échange continentale africaine.

[54] Le jeune rembourse la subvention qui devient une épargne dont il peut jouir au terme du cycle de crédit

[55] La part du crédit peut varier à la baisse en fonction du niveau d'apport minimum du jeune

[56] Le fonds de placement (XOF 2,5 milliards) sert à rémunérer le gestionnaire et à abonder le fonds de refinancement sur la base des produits financiers.

[57] Il s'agit des facilités mise en place et en cours d'exécution par les projets sur financement de la BAD (PDCVEP, PDC-VA)

[58] FIDA, mai 2024, *Approche actualisée de l'engagement du FIDA dans les situations de fragilité*

2.6. Project financing

[69] Ces prévisions d'inflation en devise se réfèrent aux données de l'Institut National de la Statistique sur les 12 dernières années (2012-2023) des principaux partenaires du pays.

[60] Ce taux de change est une moyenne de l'évolution du taux de change les 10 dernières années

2.7 Economic and Financial Analysis

[61] COMPACT Cameroun, PIISAH et PNIA

[62] En 2024, le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) au Cameroun a été fixé à 41 875 FCFA par mois pour les agents relevant du Code du Travail, à 45 000 FCFA par mois pour le secteur agricole et assimilé et à 60 000. Cette augmentation a été officialisée par un décret du Premier ministre datant du 21 mars 2023

[63] Le revenu mensuel moyen par habitant au Cameroun s'élève à 125 \$, soit 1 500 \$ par habitant et par an, <https://www.journaldunet.com/business/salaire/cameroun/pays-cmr#:~:text=Le%20revenu%20mensuel%20moyen%20par.par%20habitant%20et%20par%20an>

3.1 Organisational set-up and Governance

[64] Il s'agit des ministères impliqués [en charge de l'élevage (MINEPIA), de l'économie (MINEPAT), des Finances (MINFI), de la jeunesse (MINJEC), de l'emploi et de la formation professionnelle (MINEFOP) des petites et moyennes entreprises (MINPMEESA), de la promotion de la femme et de la famille (MINPROFF), de l'environnement et du développement durable (MINEPDED)] ; de la CAA, des organisations professionnelles et réseaux représentatifs des jeunes ruraux dont le REPA ; des personnes en situation de handicap ; des communautés autochtones ; du secteur privé et du secteur financier ; de la faïtière des communes, etc.

[65] Les termes de références des différents postes de l'organigramme sont détaillés dans le manuel de mise en œuvre en annexe 9 (volume séparé).

[66] Ce poste sera mutualisé avec le PDEA.

[67] Subordonnée à une évaluation (due diligence) qui attestera des capacités en place.

3.3 Planning, Monitoring and Evaluation

[68] Cette section est amplement développée en annexe 9.

[69] Voir en annexe 9 les termes de référence sur la mise à niveau du système informatisé

3.4 Knowledge Management and Country Level Policy Engagement (CLPE)

[70] La communication institutionnelle s'inscrit dans le cadre d'une politique d'image et de visibilité institutionnelle

[71] La communication pour le développement est un outil d'influence sociale et politique. Elle favorise la participation et le changement social grâce aux méthodes et aux instruments de la communication interpersonnelle, aux médias communautaires et aux technologies modernes de l'information.

[72] La radio (publique, privée et communautaire), la télévision, la presse écrite...

3.6 Strategic partnerships

[73] Agences des Nations unies basées à Rome.

3.8 Procurement

[74] Les dispositions détaillées relatives à la passation des marchés du PEA-Jeunes sont annexées au présent document.

[75] Conformément aux Conditions générales applicables au financement du développement agricole établies par le FIDA.

[76] La matrice des risques de passation des marchés est annexée au présent document

[77] Annexe 4 -Intégrer les normes des PESEC dans la passation des marchés pour les projets financés ou administrés par le FIDA

3.9 Risks and Risk Management

[78] Voir matrice intégrée des risques du PEA-Jeunes en annexe 10.

Cameroon

Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agro-Pastoral - Phase 2

Project Design Report

Annex 1: Key Files

Mission Dates: 03 – 21 June 2024

Document Date: 28/02/2025

Project No. 2000004318

Report No. 6932-CM

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Annexe 1 : Fichiers clés

Annexe 1. Fichier clé 1 : Pauvreté rurale et enjeux du secteur agricole

Domaine prioritaire	Groupes concernés	Problèmes majeurs	Actions nécessaires
Pauvreté des jeunes ruraux	Jeunes ruraux (C1, C2 et C3)	Chômage et/ou sous-emploi	Création d’entreprises viables et d’emplois décents par et pour les jeunes dans les filières agropastorales porteuses
Egalité des sexes	Exploitants agricoles Jeunes producteurs (C1, C2, C3)	Disparités dans l’accès à l’éducation / formation et aux facteurs de production, y inclue la terre, innovations, et financements.	Campagne de sensibilisation / Formation
Inclusion des personnes vivant avec handicap	Jeunes producteurs (C1, C2, C3) vivant avec handicap	Limitations dans l’accès à la formation, aux opportunités économiques et à l’emploi liées aux différentes formes de handicap	Parcours entrepreneuriaux et les activités appropriés adaptés aux différentes formes de handicap
Inclusion des groupes autochtones et déplacés internes	Jeunes producteurs (C1, C2, C3) des groupes autochtone	Disparité accentuée à tous les problèmes auxquels sont confrontés les jeunes	Mise en place des mesures de discrimination positives pour favoriser l’inclusion dans le parcours entrepreneurial et le tissu socio-économique.
Nutrition	Jeunes ruraux (C1, C2 et C3) Femmes	Faible diversification dans la production et la consommation alimentaire	Education nutritionnelles sur les bonnes pratiques alimentaires ; diversification de la production, valeur ajoutée aux aliments
Changement climatique	Jeunes ruraux (C1, C2 et C3) Femmes	Augmentation des températures et irrégularité de la pluviométrie	Adoption de mesures d’adaptation dans les différents domaines
Professionnalisation des jeunes entrepreneurs agricoles	Jeunes ruraux (C1, C2 et C3)	Qualification et compétences limités dans la conduite d’une activité agropastorales avec esprit entrepreneuriale	Formation et incubation dans les centres de formation existants
		Inadéquation de formation aux besoins du marché d’emploi	Modules de formation basés sur des référentiels technico-économiques appropriés
Productions (végétales et animales)	Exploitants agricoles Jeunes producteurs (C1, C2, C3) individuels ou associés en coopératives	Faible productivité des cultures	Promotion d’intrants de qualité adaptée aux conditions agroécologiques et aux effets du changement climatique ;
		Faible maîtrise des itinéraires techniques adaptés au contexte et au CC	Vulgarisation d’itinéraires techniques appropriés et innovants y compris techniques d’agroécologie et AIC (partenariat avec la recherche, les universités)
		Faible rentabilité	Elaboration de plans d’affaire consistants et cohérente au contexte et condition de l’entreprise.
Services financiers	Exploitants agricoles Jeunes producteurs (C1, C2, C3) individuels ou associés	Insuffisance et inadéquation des crédits aux activités agricoles	Mécanisme de financement adaptés

Annexe 1. Fichier clé 2 : Matrice des capacités organisationnelles

Organisation	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Organisations professionnelles et société civile				
Réseau des Entrepreneurs et Promoteurs Agro-Pastoraux (REPA)	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau jeune (enregistré en août 2021) disposant de statut et règlement intérieur. • Réseau installé (représentants) dans les bassins d’intervention de la première phase de PEA-Jeunes • Réseau actif dans le dialogue politique avec l’Etat avec plus de 1 067 entrepreneurs promus de la phase 1 du PEA-jeunes membres du réseau. 	<ul style="list-style-type: none"> • Objectifs ambitieux et champs d’action trop vaste ne permettant pas de bien situer son rôle dans l’environnement socio-économique local et national. • Système de gouvernance et structuration non encore stable et ne permettant pas de répondre aux besoins de ses membres • Faible reconnaissance et participation au REPA par les jeunes entrepreneurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Support de PEA-Jeunes pour une meilleure définition de son rôle et ses fonctions vis-à vis dès l’entrepreneuriat des jeunes • Disponibilité des acteurs (Organisations professionnelles, centres d’incubation, etc.) à la coopération et collaboration 	<ul style="list-style-type: none"> • Substitution au rôle et aux fonctions des organisations professionnelles nationales et régionales existantes (CNOPCAM, PLANOPAC, APSS, etc.) avec le risque de conflit • Autonomisation et durabilité limitées. REPA étant promu et appuyé par PEA- Jeunes, la menace se situe dans la non-recherche de mécanismes techniques et financiers pouvant assurer sa durabilité dans le temps et après le PEA-Jeunes
Concertation Nationale des Organisations Paysannes du Cameroun (CNOP-CAM)	<ul style="list-style-type: none"> • Créé en 2000, actuellement 237 organisations et 53 000 EAF • Reconnaissance juridique • Participation au dialogue politique sur le secteur rural, foncier et l’entrepreneuriat des jeunes • Membre de la PROPAC • Actions d’agroécologie 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible représentativité des jeunes dans les instances de décision d’où les besoins de favoriser l’émergence de jeunes leaders 	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat avec FIDA et d’autres PTF • Capacité de sensibilisation et mobilisation des communautés locales et des producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Méconnaissance des jeunes sur les opportunités offertes par l’organisation faitière tant au niveau national que des régions.
PLANOPAC	<ul style="list-style-type: none"> • Créé en 2007, actuellement 200 000 membres dans les 10 régions • Reconnaissance juridique • Participation au dialogue politique 	<ul style="list-style-type: none"> • Rôles, fonctions et services aux membres non bien définis et connus à la base • Faible représentativité des jeunes dans les instances de décision d’où les besoins de favoriser l’émergence de jeunes leaders 	<ul style="list-style-type: none"> • Présence dans toutes les régions et les arrondissements 	<ul style="list-style-type: none"> • Méconnaissance des jeunes sur les opportunités offertes par l’organisation faitière tant au niveau national que des régions.

Organisation	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Association pour la Promotion de l’Élevage au Sahel et en Savane – Cameroun (APESS - Cameroun)	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaissance juridique Créé en 1989, APESS regroupe des éleveurs dans 12 pays d’Afrique de l’Ouest et d’Afrique centrale. APESS au Cameroun assure à Garoua la coordination du Pole -Est (Cameroun, Nigeria, République Centrafricaine et Tchad) Participation au dialogue politique sur le secteur de l’élevage tant au niveau national que régional. 	<ul style="list-style-type: none"> Faible représentativité des jeunes dans les instances de décision d’où les besoins de favoriser l’émergence de jeunes leaders 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de la filière la transformation lait et petits ruminants en s’appuyant sur les expériences en cours des membres de APESS Renforcement de la capacité adaptative des éleveurs à la variabilité climatique à partir des expériences de APESS Possibilité d’échange avec les pays voisins grâce à sa dimension régionale 	<ul style="list-style-type: none"> Méconnaissance des jeunes sur les opportunités offertes par l’organisation faitière tant au niveau national que des régions.
Centres de formation en pratiques agropastorales	<ul style="list-style-type: none"> Les centres de formations existent dans toutes les régions. Ils disposent de formateurs et de curriculum techniques adaptés aux conditions locales. 	<ul style="list-style-type: none"> Peu incluent la formation en entrepreneuriat dans leur cursus, à part quelques notions de comptabilité. Les centres n’ont pas de source de financement pérenne. Ils dépendent essentiellement des fonds publics (projets gouvernementaux et PTF). Les expertises peuvent ainsi être assez instables. Tous ne disposent pas de capacités suffisantes de formation et d’hébergement. 	<ul style="list-style-type: none"> Dans les 4 régions de consolidation, les centres ont été mis à niveau pour qu’ils deviennent de vrais centres d’incubation. Ils sont désormais opérationnels. 	<ul style="list-style-type: none"> Le partenariat entre le PEA-Jeunes et les centres de la phase I a donné des résultats intéressants. Néanmoins, en termes d’impact, les effets ont été mitigés (pérennité des activités entrepreneuriales, création de valeur, etc.).

Annexe 1. Fichier clé 3 : Initiatives complémentaires des bailleurs de fonds /potentiel de partenariat

Donateur/Agence	Projet	Zone géographique	Remarques
Banque Africaine de Développement (BAD)	<ul style="list-style-type: none"> Projet de développement des chaînes de valeurs agricoles (PDCVA) 	<ul style="list-style-type: none"> Centre, Sud, Est, Littoral et Sud-Ouest 	<ul style="list-style-type: none"> 20 MUSD, pour la période 2016 – décembre 2025. <u>Orientation du financement</u> : (i) appui à l’entrepreneuriat des jeunes (1 600 jeunes) à travers leurs incubations dans 14 centres d’incubation publics (MINADER) et privés (ONG, CCIM) – (ii) appui aux équipements de transformation au sein des centres. Le projet propose également des parcours d’incubation à de jeunes entrepreneurs (9 mois). Il a financé la réhabilitation de quelques centres. Le financement des plans d’affaires inclut un kit de démarrage, accompagné d’un crédit. La cible concerne uniquement des jeunes diplômés. Les curricula proviennent de l’IITA. Filière : Ananas, palmier à huile, Banane Plantain
	<ul style="list-style-type: none"> Projet de développement des chaînes de valeurs de l’Élevage et de la Pêche (PDCVEP) 	<ul style="list-style-type: none"> National 	<ul style="list-style-type: none"> 84 M EURO. Pour la période 2019 – décembre 2024 avec possibilité de prorogation envisagée pour 24 mois (à confirmer). <u>Orientation du financement</u> : (i) construction des abattoirs – (ii) mise en place d’un fonds de développement des filières (19 Mds FCFA) logée à la BEAC et gérée par la CBC, et intégrant un dispositif de garantie de 04 Mds FCFA. Le fonds n’est pas encore opérationnel, mais sera ouvert à tous les opérateurs/entrepreneurs du secteur agropastoral au Cameroun. Filière Poisson, Porc, Bovin
	<ul style="list-style-type: none"> Projet d’appui au renforcement de la production agricole au Cameroun (PARPAC) 	<ul style="list-style-type: none"> National 	<ul style="list-style-type: none"> 42 Mds FCFA. La première tranche de 23 Mds est en cours d’achèvement et la 2ème tranche de 19 Mds n’est pas encore fléchée et est sous maîtrise d’ouvrage MINADER. <u>Orientation du financement</u> : accompagnement des réformes du secteur, notamment la décentralisation vers les communes de certaines fonctions régaliennes de l’Etat (postes agricoles, etc.).
	<ul style="list-style-type: none"> Projet de la plaine centrale <i>Projet du gouvernement (MINADER/MINEPIA) visant à renforcer le développement de l’agro-industrie avec le secteur privé par la constitution d’une réserve foncière de 1 000 135 000 hectares. A date 200.000 ha déjà sécurisés (Titrés) par le gouvernement.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Bassin de production des régions : Centre (Batchenga, Ntui, Yoko) Nord Adamaoua, (Tibati) 	<ul style="list-style-type: none"> 200 MUSD pour soutenir l’initiative du gouvernement. <u>Orientation du financement</u> : (i) la parcellisation et l’aménagement de 2 000 ha à mettre en production – (ii) la mise en place d’une ligne de crédit de 20 Mds FCFA pour soutenir l’investissement – (iii) un accompagnement socio-économique des populations riveraines pour l’agriculture et l’élevage intensif à travers l’octroi de lots de 25 ha. Le projet est en phase de préparation, avec un objectif de passage au conseil d’administration de la BAD en décembre 2024. Les partenaires de mise en œuvre : IITA (volet technologie agricole) – MAETUR (volet étude d’aménagement) – CENEMA (volet mécanisation agricole) – API (promotion du secteur privé – FAO (volet appui technique agricole).
Banque Mondiale (BM)	<ul style="list-style-type: none"> Projet d’accélération de la transformation numérique du Cameroun (PATNUC) 	<ul style="list-style-type: none"> National 	<ul style="list-style-type: none"> 100 MUSD pour la période 2023-2027 Maîtrise d’ouvrage : MINPOSTEL <u>Orientation du financement</u> : (i) appui à l’utilisation des technologies digitales dans l’agriculture, (ii) renforcement des infrastructures de connectivité au niveau rural pour accroître le suivi des plantations, l’accès aux marchés et aux crédits.

Donateur/Agence	Projet	Zone géographique	Remarques
	<ul style="list-style-type: none"> Projet Viva Logone et Viva Bénoué 	<ul style="list-style-type: none"> Nord 	<ul style="list-style-type: none"> 400 MUSD pour la période 2022 – 2027 <u>Orientation du financement</u> : (i) appui aux acteurs de ma chaîne de valeur de riz en termes d’itinéraire technique de production, aménagement hydroagricole/irrigation, unité de transformation. Filière : riz
	<ul style="list-style-type: none"> Projet régional sur les questions de semences et de recherche agricole 		<ul style="list-style-type: none"> Projet au stade de réflexion embryonnaire
Agence Française de Développement (AFD)	<ul style="list-style-type: none"> Programme d’appui à la rénovation et au développement de la formation professionnelle dans les secteurs de l’agriculture, de l’élevage de la pêche (AFOP) 	<ul style="list-style-type: none"> National 	<ul style="list-style-type: none"> Achevé en avril 2024 A soutenu la formation et l’insertion professionnelles de jeunes.
	<ul style="list-style-type: none"> ACEFA 	<ul style="list-style-type: none"> National 	<ul style="list-style-type: none"> Achèvement prévu en décembre 2024 Appui structuration et compétitivité des exploitations agricoles familiales
	<ul style="list-style-type: none"> Appui à la filière riz à travers le PADFA II. 	<ul style="list-style-type: none"> Nord 	<ul style="list-style-type: none"> 05 MUSD (en cours)
GIZ	<ul style="list-style-type: none"> WIDU 	<ul style="list-style-type: none"> National 	<ul style="list-style-type: none"> En cours dans plusieurs pays africains Plateforme qui permet de canaliser des financements issus de la diaspora vers des projets productifs. Il utilise la plateforme de formation numérique en gestion ATINGI.
	<ul style="list-style-type: none"> Nouveau projet AgSYS 	<ul style="list-style-type: none"> National 	<ul style="list-style-type: none"> Appui institutionnel au MINADER pour la mise en œuvre de feuille de route Cameroun sur la transformation des systèmes alimentaires
CAFI	<ul style="list-style-type: none"> Nouveau projet sur intensification agricole et transition agroécologique 	<ul style="list-style-type: none"> National 	<ul style="list-style-type: none"> En début de démarrage et mis en œuvre par FODECC sous la supervision du FIDA et le MINEPAT qui en assure la tutelle. Ce projet bien que focalisant sur les chaînes de valeurs cacao et café, il a beaucoup de synergies avec le PEA-Jeunes II en termes d’accès aux financement/subventions aux producteurs, partenariats avec les IFRs, promotion des pratiques respectueuse de l’Environnement et climat\, et la transition agroécologique promues par les deux projets

Annexe 1. Fichier clé 4 : Typologie des groupes cibles, besoins prioritaires et réponse potentielle

Typologie	Niveau de pauvreté et causes	Les stratégies d'adaptation	Besoins prioritaires	Prise en charge d'autres programmes	Réponse potentielle
<p>Jeunes vulnérables Scolarisé ou non scolarisé : Catégorie 1 (C1)</p> <p><u>Caractéristiques</u> : Jeunes vulnérables issus des exploitations familiales pauvre, scolarisés ou non, pratiquant ou non des activités de production agropastorale, porteur d’une initiative économique viable dans ce secteur et souhaitant créer ou développer leurs entreprises agropastorales mais ayant un accès limité à la formation, aux technologies modernes, aux marchés et aux services financiers.</p>	<p>Niveau de pauvreté : élevé</p> <p><u>Causes</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chômage • Méconnaissance des opportunités de création d’entreprise et d’emplois dans les différents maillons les filières • Faible qualification et maîtrise des itinéraires techniques de conduite et de gestion des activités agricoles, d’élevage et pêche et/ou connexes (production, transformation, commercialisation, activités de services). • Accès faible et inégal aux facteurs de production (intrants, terre, équipements, financement). • Faible représentativité des jeunes et des femmes dans les sphères de décision (au plan de la gestion des activités économiques et au plan sociales) 	<ul style="list-style-type: none"> • Travail agricole au sein de l’exploitation familiale, • Travail à la tâche et temporaire • Exode dans les villes 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à l’information • Maîtrise d’itinéraires techniques performants pour la conduite d’une activité agropastorale durable et rentable. • Compétences en management et gestion financière/comptable • Facteurs de production de qualité et de proximité accessibles (intrants, équipements et technologies performantes et innovantes). • Sécurisation foncière (avec attribution par actes de délibération de la part des Collectivités locales tant pour les parcelles individuelles que de groupe. Connaissance des circuits commerciaux, des acteurs, de la demande du marché en termes de quantité et de qualité du produit. • Financement accessible et adaptés aux activités économiques dans le secteur agricole et pour les jeunes en particulier • Capacité de relation avec et entres les acteurs de la filière. 	<p>En plus de PEA-Jeunes I, d’autres initiatives portées par l’Etat et les PTF dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet PDCVA /BAD • Programme AFOP/AFD Programmes des Centres Multifonctionnels de Promotion de la Jeunesse 	<p>En ligne avec les Objectifs 1 et 2 du COSOP</p> <p><u>Parcours d’entrepreneuriat proposé</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des besoins d’accompagnement • Orientation des jeunes vers les filières agricoles et activités à plus forte valeur ajoutée • Formation technique et en entrepreneuriat /développement de l’esprit entrepreneurial • Accompagnement pour une étude du marché • Appui dans l’élaboration des idées de projet • Incubation pour (maturation de leur projet, teste de l’idées, confronter au marché et les former aux bases de la gestion d’une entreprise.) <p><u>Financement et accompagnement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de business plan intégrant avec les besoins d’appui • Financement par un kit de démarrage • Mise en relation avec les autres entreprises évoluant dans le même bassin de production (approche cluster) • Appui à l’établissement de partenariats stratégiques : fournisseurs, institutions financières locales, transformateur, clients, PTF. • Relation avec les acteurs promoteurs de l’innovation (IRAD, Universités, Coopération sus-sud, privés

Typologie	Niveau de pauvreté et causes	Les stratégies d'adaptation	Besoins prioritaires	Prise en charge d'autres programmes	Réponse potentielle
<p>Jeunes diplômés : Catégorie 2 (C2)</p> <p><u>Caractéristiques.</u> Jeunes diplômés de l’enseignement technique agricole, des centres de formation professionnelle ou structures d’incubation, ayant le niveau post-primaire, secondaire ou supérieur et souhaitant créer leurs propres entreprises agropastorales. Ce sont : (i) les jeunes diplômés récents n’ayant pas d’expérience mais souhaitant s’installer de manière permanente dans les métiers agropastoraux. (ii) les jeunes diplômés, pratiquant déjà une activité agropastorale ou un métier connexe soit de manière temporaire, saisonnière ou de manière permanente</p>	<p>Niveau de pauvreté : élevé</p> <p><u>Causes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Méconnaissance des modes de fonctionnement et d’accès aux Institutions de financement • Peu de connaissance et ou expérience pratique en management/gestion d’entreprise • Faible orientation vers le marché 	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche d’autres sources de revenus dans des activités temporaires et/ou à la tâche 	<ul style="list-style-type: none"> • Opportunités d’insertion et d’emplois rentables et durables dans des chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques. • Accès à l’information • Maîtrise d’itinéraires techniques performants pour la conduite d’une activité agropastorale durable et rentable. • Compétences en management et gestion financière/comptable • Facteurs de production de qualité et de proximité accessibles (intrants, équipements et technologies performantes et innovantes). • Sécurisation foncière • Connaissance des circuits commerciaux, des acteurs, de la demande du marché en termes de quantité et de qualité du produit. • Capacité de relation avec et entre les acteurs de la filière. • Mécanismes de financement adaptés aux conditions socio-économiques des jeunes. 	<p>En plus de PEA-Jeunes I, d’autres initiatives portées par l’Etat et les PTF dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet PDCVA /BAD • Programme AFOP/AFD • Programmes des Centres Multifonctionnels de Promotion de la Jeunesse 	<p>En ligne avec les Objectifs 1 et 2 du COSOP</p> <p><u>Parcours d’entrepreneuriat proposé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Orientation et inscription du jeune dans le parcours • Formation/Activités de renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales. • Incubation pour (maturation de leur projet, teste de l’idées, confronter au marché et les former aux bases de la gestion d’une entreprise.) • Apprentissage y compris chez des entreprises référentes (opportunités de formation de proximité accessible aux jeunes ruraux qui se forment durant une courte période, sur les itinéraires de production et de transformation des produits agroalimentaires <p><u>Financement et accompagnement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de business plan intégrant avec les besoins d’appui • Financement du plan d’affaires par crédit productif par un kit de démarrage • Accompagnement post financement • Mise en relation avec les autres entreprises évoluant dans le même bassin de production (approche cluster) • Appui à l’établissement de partenariats stratégiques : fournisseurs, institutions financières locales, transformateurs, clients, PTF, IRAD, Universités, Coopération sud-sud, privés

<p>Jeunes en développement dans les activités agropastorales et métiers : Catégorie (C3)</p> <p><u>Caractéristiques.</u> Jeunes entrepreneurs pleinement engagés dans les activités agropastorales et métiers connexes dont les entreprises disposent de réels potentiels de croissance mais qui rencontrent des contraintes techniques ou financières qui limitent le développement de leur entreprise souvent déjà chef de ménage avec des charges familiales (donc disposant de peu de temps pour s’investir dans de long processus d’incubation ou de formation additionnelle</p>	<p>Niveau de pauvreté : d’élévé à moyen</p> <p>Causes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compétences techniques à renforcer • Faible orientation vers le marché • Foncière/Risque d’éviction élevé • Difficultés d’accès au crédit. • Non suffisante capacité organisationnelle et de gestion de l’activité économique. • Faible planification dans la production et la mise en marché • Insuffisante capacité de négociation avec les fournisseurs d’intrants et les commerçants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche de partenariats et de marchés pour écouler la production sans une réelle programmation 	<p><u>Pour accroître la compétitivité des entreprises :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacités managériales à renforcer y compris dans l’organisation du travail, gestion du personnel dans l’entreprise • Capacités techniques orientées vers l’innovation technique et technologique • Sécurisation foncière • Maîtrise des circuits commerciaux, des acteurs, de la demande du marché en termes de quantité et de qualité du produit. • Capacité de relation avec et entres les acteurs de la filière. 	<p>En plus de PEA-Jeunes I, d’autres initiatives portées par l’Etat et les PTF dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet PDCVA /BAD • Programme AFOP/AFD 	<p>En ligne avec les Objectifs 1 et 2 du COSOP</p> <p><u>Parcours de renforcement d’entrepreneuriat proposé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation et accompagnement dans l’organisation et la gestion du personnel (pour les femmes entrepreneures notamment) • Mise en place d’outils de gestion pertinentes adaptés à l’entreprise. • Formation et accompagnement dans la programmation / planification de la production et mise en marché • Renforcement des capacités productives (techniques et technologiques) ponctuels en relation aux besoins d’accroissement de la productivité et de la qualité • Sécurisation foncière avec attribution par actes de délibération de la part des Collectivités locales tant pour les parcelles individuelles que de groupe. • Définition d’une stratégie de commercialisation <p><u>Financement et accompagnement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de business plan intégrant avec les besoins d’appui • Financement du plan d’affaires par crédit productif par un kit de démarrage • Accompagnement post financement • Mise en relation avec les autres entreprises évoluant dans le même bassin de production (approche cluster) • Appui à l’établissement de partenariats stratégiques : fournisseurs, institutions financières locales, transformateurs, clients, PTF, IRAD, Universités, Coopération sud-sud, privés
--	---	--	--	---	---

Annexe 1. Fichier clé 5 : Acteurs et rôles du PEA-Jeunes II

Résultat	Activité	Principale(s) institution(s) impliquée(s)	Institution(s) de soutien	Autres partenaires possibles dans l'exécution
Produit 1.1 : Les capacités entrepreneuriales des jeunes ruraux sont renforcées pour améliorer la création d'entreprises et leurs connaissances des pratiques nutritionnelles améliorées	• Révision des référentiels technico-économiques des filières.	• Bureaux d'étude ou Consultants indépendants	• MINADER, MINEPIA • IRAD et Universités	• Organisations professionnelles • Autres projets, PTF, Privé
	• Genre et inclusion sociale (études, GALS)	• Prestataires de services (ONG)	•	•
	• Inclusion de module de nutrition dans le cursus de formation	• Prestataires de services (ONG)	•	•
	• Etudes de caractérisation des bassins de production	• Bureaux d'étude ou Consultants indépendants	• MINADER, MINEPIA • Mairies • IRAD et Universités	• Organisations professionnelles • Autres programmes/projets et PTF • Privé
	• Appui à l'organisation de jeunes producteurs	• Organisations professionnelles • ONG	• MINADER, MINEPIA • Mairies	• Autres programmes/projets et PTF
	• Etablissement de partenariats avec les fournisseurs d'intrants	• Business-coach	• Privée	• Mairies
	• Accès à l'innovation	• IRAD, Univ. Dschang et Ngaoundéré • Centre d'incubation/formation	• MINADER • MINEPIA	
	• Etude de marché	• Bureaux d'étude ou Consultants indépendants	• MINADER, MINEPIA	
	• Incubation	• Prestataires de préincubation • Structures d'incubation, • Conseillers d'entreprise ou les coachs.	• MINJEC • PME • MINPMEESA	• Autres projets et PTF
	• Business coaching			
• Services post-incubation/plateforme digitale				
Produit 1.2: Des infrastructures structurantes	• Aménagements pour Cultures pluviale		• DGCV/ MINADER • Services techniques MINADER et MINEPIA	
	• Unité de stockage / Conservation			
	• Aménagements pour le maraichage			

Résultat	Activité	Principale(s) institution(s) impliquée(s)	Institution(s) de soutien	Autres partenaires possibles dans l'exécution
construites/réhabilitées, résilient au changement climatique, facilitent l'installation et le développement des entreprises agropastorales des jeunes ruraux.	<ul style="list-style-type: none"> Réhabilitation et entretiens de routine routes communales 	<ul style="list-style-type: none"> Collectivités territoriales Structures agréées pour la maîtrise d’ouvrage déléguée. 		
Produit 1.3 : Renforcement des capacités institutionnelles et du cadre politique pour l’entrepreneuriat des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> Appui aux Institutions publiques 	<ul style="list-style-type: none"> MINADER 		
	<ul style="list-style-type: none"> Appui aux politiques publiques 	<ul style="list-style-type: none"> MINJEC 		
	<ul style="list-style-type: none"> Ciblage et communication 	<ul style="list-style-type: none"> Prestataires de services (ONG) 		
	<ul style="list-style-type: none"> Etudes d'impact climatiques des filières ciblées 	<ul style="list-style-type: none"> Prestataires de services 		
Produit 2.1 : Les jeunes entrepreneurs sont établis et accès aux services financiers pour développer leurs initiatives entrepreneuriales.	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités sur Env. & CC pour préincubation et incubation 	<ul style="list-style-type: none"> Prestataires de services 		
	<ul style="list-style-type: none"> Financement des entreprises en création Financement des entreprises en développement Identification des IFR dans les nouvelles régions 	<ul style="list-style-type: none"> Institutions financières Fonds de financement divers 		
Produit 2.2 : Les IFR améliorent leur professionnalité et leur performance.	<ul style="list-style-type: none"> Mécanisme de financement du crédit productif 			
	<ul style="list-style-type: none"> Programme d'éducation et d'inclusion financière des Jeunes 			
	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour système d'information de gestion (SIG) 	<ul style="list-style-type: none"> Institutions financières 		
	<ul style="list-style-type: none"> Appui à la facilitation des relations d'affaires entre les Jeunes et les IFR 			
	<ul style="list-style-type: none"> Appui mise en place système de gestion de performance sociale et environnementale 			

Cameroon

Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agro-Pastoral - Phase 2

Project Design Report

Annex 2: Logframe

Mission Dates: 03 – 21 June 2024

Document Date: 28/02/2025

Project No. 2000004318

Report No. 6932-CM

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agro-Pastoral - Phase 2

Cadre logique

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Portée	1 Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet				Project MIS quarterly/ annual report	Quaterly	PMU	Good implementation capacity Average household size of 5
	Hommes (number)	0	30000	71500				
	Femmes (number)	0	23000	58500				
	Jeunes (number)	0	0	0				
	Personnes autres que les jeunes (number)							
	Personnes autochtones (number)		2500	6500				
	Personnes non autochtones (number)							
	Nombre total de personnes bénéficiant de services (number)	0	53000	130000				
	Persons with disabilities (number)	0	2500	6500				
	1.a Nombre correspondant de ménages touchés				Project MIS quarterly/ annual report	Quaterly	PMU	
	Ménages (number)	0	40000	100000				
	1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages				Project MIS quarterly/ annual report	Quaterly	PMU	
	Membres des ménages (number)	0	220000	550000				
Objectif du projet Contribuer à la réduction du chômage des jeunes ruraux et de la pauvreté rurale	% d'emplois créés en milieu rural (OG-I4-7)				Enquête de référence, d'évaluation des effets, d'impact	Année 1, mi-parcours et fin	Gouvernement et FIDA	Conditions favorables à la mise en œuvre du programme
	Emplois créés en milieu rural (%)	43	44	45				
	Evolution incidence de la pauvreté dans les régions d'intervention				Enquête de référence, d'évaluation des effets, d'impact	Année 1, mi-parcours et fin	Gouvernement et FIDA	
	Incidence de la pauvreté (%)	0	-4	-10				

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses	
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité		
Objectif de développement Améliorer les conditions de vie des jeunes actifs dans les filières agropastorales par la création d'emplois décents	% de jeunes déclarant une augmentation de revenus d'au moins 30%				Enquêtes d'évaluation des effets	Year 4 & 7	Gouvernement et FIDA	Dispositifs et capacités d'exécution établis et performants face aux contextes de crise dans les régions du Sud-Ouest, Nord-Ouest et Extrême-Nord	
	Jeunes déclarant une augmentation de revenus d'au moins 30% (%)		0	25					60
	SF.2.1 Ménages satisfaits des services soutenus par le projet				Enquêtes d'évaluation des effets	Annuel, partir de l'année	UNAC		
	Membres des ménages (number)		0	99000					412500
	Ménages (%)		0	45					75
	Ménages (number)		0	18000					75000
	SF.2.2 Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet				Enquêtes d'évaluation des effets	Début – Mi-parcours et achèvement	UNAC		
	Membres des ménages (number)		0	44000					275000
	Ménages (%)		0	20					50
	Ménages (number)		0	8000					50000
	1.2.8 Femmes déclarant une diversité alimentaire minimale (MDDW)				1) Rapport d'enquête de base, 2) Moyen terme, 3) Fin de parcours/étude d'impact	Début – Mi-parcours et achèvement	Gouvernement et FIDA		
	Femmes (%) (%)		0	20					40
	Femmes (nombre) (number)		0	4600					23400
	Ménages (%) (%)		0	20					40
	Ménages (nombre) (number)		0	8000					40000
	Membres des ménages (number)		0	44000					220000
	Ménages dirigés par une femme (number)		0	5					10
	Ménages autres que ceux ayant une femme pour chef (number)								

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
	IE.2.1 Individus présentant une amélioration de l'autonomisation				1) Rapport d'enquête de base, 2) Moyen terme, 3) Fin de parcours/étude d'impact	Début – Mi-parcours et achèvement	Gouvernement et FIDA	
	Nombre total de personnes (%)	0	25	70				
	Nombre total de personnes (number)	0	4000	10000				
	Femmes (%)	0	45	45				
	Femmes (number)	0	1800	4500				
	Hommes (%)	0	55	55				
	Hommes (number)	0	2200	5500				
Effet direct Effet 1: Les jeunes entrepreneurs agropastoraux ont développé les capacités nécessaires à la gestion durable de leurs activités économiques	Nombre d'entreprises agropastorales promues				Situation de référence Rapport mi-parcours Etudes d'effets et d'impacts	Début – Mi-parcours et achèvement	Gouvernement et FIDA	Evolution du climat conforme ou plus favorable que les prévisions du GIEC
	Entreprises agropastorales promues (number)	0	4000	10000				
	Entreprises soutenues viables après 3 ans				Situation de référence Rapport mi-parcours Etudes d'effets et d'impacts	Début – Mi-parcours et achèvement	Gouvernement et FIDA	
	Entreprises soutenues viables après 3 ans (%)	0	20	40				
	Entreprises soutenues viables après 3 ans (number)	0	800	4000				
	Jeunes établis déclarant l'adoption d'outils et bonnes pratiques managériales				Situation de référence Rapport mi-parcours Etudes d'effets et d'impacts	Début – Mi-parcours et achèvement	Gouvernement et FIDA	
	Jeunes (%)	0	30	70				
	Entreprises correspondantes (number)	0	3000	7000				
	3.2.1 Tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (tCO2e) évitées et/ou séquestrées				Etude COI FIDA Calcul à base du logiciel ExAct Etude COI FIDA	Début – Mi-parcours et achèvement	UNAC et FIDA	
	Hectares of land (ha)	0	0	0				
tCO2e/20 années (number)	0	0	0					
tCO2e/ha (number)	0	0	0					
tCO2e/ha/année (number)	0	0	0					

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
	3.2.2 Ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique				Etude COI FIDA Calcul à base du logiciel ExAct Etude COI FIDA	Début – Mi-parcours et achèvement	UNAC et FIDA	
	Membres des ménages (number)	0	17600	44000				
	Ménages (%)	0	32	80				
	Ménages (number)	0	3200	8000				
	Augmentation de la production				Etude COI FIDA Calcul à base du logiciel ExAct Etude COI FIDA	Début – Mi-parcours et achèvement	UNAC/FIDA	
	Maïs (kg) (number)	0	8500	10200				
	Manioc (kg) (number)	0	21600	30000				
	Maraîchage (kg) (number)	0	31.5	46				
	1.2.9 Ménages dont les connaissances, attitudes et pratiques en matière de nutrition sont améliorées (KAP)							
	Ménages de personnes non autochtones (number)							
	Ménages autres que ceux ayant une femme pour chef (number)							
	Ménages (nombre) (number)	0	0	0				
	Ménages (%) (%)	0	0	0				
	Membres de ménages (number)	0	0	0				
	2.2.1 Personnes ayant de nouveaux emplois / opportunités d'emploi							
	Hommes (number)	0	11000	27500				
	Femmes (number)	0	9000	22500				
	Jeunes (number)	0	20000	50000				
	Nombre total de personnes ayant de nouveaux emplois/opportunités d'emploi (number)	0	20000	50000				

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Produit Produit 1.1: Les jeunes ont acquis les capacités et les connaissances pour créer ou développer leurs entreprises et améliorer leurs pratiques nutritionnelles	Nombre de structures d'incubation renforcées				SSE PEA-JEUNES	Semestrielle	UNAC	Plateaux techniques adaptés
	Structures d'incubation renforcées (number)	15	24	27				
	Nombre de nouveaux jeunes issus des structures d'incubation avec plans d'affaires				SSE PEA-JEUNES	Semestrielle	UNAC	
	Jeunes avec plans d'affaires (number)	0	8000	20000				
	Nombre de jeunes recevant une éducation nutritionnelle				SSE PEA-JEUNES	Semestrielle	UNAC	
	Jeunes (number)	0	8000	20000				
	Nombre d'entreprises sensibles à la nutrition				SSE PEA-JEUNES	Semestrielle	UNAC	
	Entreprises (%)	0	10	30				
	2.1.1 Entreprises rurales ayant accès à des services de développement des entreprises				SSE PEA-JEUNES		unac	
Entreprises rurales (number)	0	4000	10000					
Produit Produit 1.2: Des infrastructures résilientes sont développées en appui à l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes	2.1.6 Installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état				SSE PEA-JEUNES	Semestrielle	UNAC	Expertise de qualité disponible pour construction d'infrastructures résilientes
	Nombre total d'installations (number)	0	20	40				
	Installations de stockage construites ou remises en état (number)	0	20	40				
	3.1.4 Hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat				SSE PEA-JEUNES		UNAC	
	Superficie en hectares (ha)	0	850	2200				
Produit Produit 1.3: Les capacités institutionnelles et du cadre politique pour l'entrepreneuriat des jeunes sont renforcées	Participation de REPA-Jeunes aux activités de dialogue politique				SSE PEA-JEUNES	Semestrielle	UNAC	Partenariats stratégiques fonctionnels avec les entités et ministères concernés
	Participation (%)	0	20	60				
	Nombre de Plateformes de services créées et gérées par REPA				SSE PEA-JEUNES	Semestrielle	UNAC	
	Plateformes (number)	0	1	1				

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses		
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité			
	Nombre de politiques et stratégies jeunes soutenues dans la mise en œuvre				SSE PEA-JEUNES			Semestrielle	UNAC	
	Politiques et stratégies jeunes soutenues (number)	0	2	5						
Effet direct Effet 2: L'accès des jeunes entrepreneurs agropastoraux au financement et aux services financiers ruraux est amélioré	1.2.5 Ménages déclarant utiliser les services financiers ruraux				Enquêtes d'évaluation des effets			Annuelle à partir de l'année 3	UNAC et partenaires IFR	Appétit des institutions financières favorable pour un déploiement dans les régions de l'intérieur
	Membres des ménages (number)	0	22000	55000						
	Ménages (%)	0	40	100						
	Ménages (number)	0	4000	10000						
	Jeunes entrepreneurs dans les ménages appuyés							UNAC et partenaires IFR		
	Jeunes entrepreneurs (number)	0	4000	10000						
	Taux de pénétration de finance inclusive				Enquêtes d'évaluation des effets			Annuelle à partir de l'année 3	UNAC et partenaires IFR	
Taux (%)	54	56	60							
Produit Produit 2.1: Les entreprises agropastorales des jeunes sont financées	Nombre d'entreprises agropastorales financées				SSE PEA-JEUNES IFR partenaires SSE PEA-JEUNES			Semestrielle	UNAC et partenaires IFR	Appétit des institutions financières favorable pour un déploiement dans les régions de l'intérieur
	Entreprises agropastorales financées (number)	0	4000	10000						
	Entreprises en création/primo-entrepreneurs (number)	0	3200	8000						
	Entreprises en développement (number)	0	800	2000						
	Instruments de facilitation financière				SSE PEA-JEUNES/IFR/Partenaire SSE PEA-JEUNES			Semestrielle	UNAC et partenaires IFR	
	Instruments de facilitation financière (number)	0	2	2						
	Volume de crédit accordé aux entreprises agropastorales des jeunes				SSE PEA-JEUNES/IFR/Partenaire SSE PEA-JEUNES			Semestrielle	UNAC et partenaires IFR	
	Volume de crédit (XAF) (number)	0	6	22						

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Produit Produit 2.2: Les relations d'affaires entre les institutions financières et les promoteurs sont améliorées	1.1.8 Ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition							
	Nombre de personnes qui participent (number)	0	4000	10000				
	Hommes (number)	0	2400	6000				
	Femmes (number)	0	1600	4000				
	Ménages (number)	0	0	0				
	Membres des ménages bénéficiaires (number)	0	0	0				
	Jeunes (number)	0	0	0				
	Taux de portefeuille à Risque (PAR)							
	Portefeuille à Risque inférieur à (>) (%)	0	10	5	SSE PEA- JEUNES/IFR/Partenaire SSE PEA-JEUNES	Semestrielle	UNAC et partenaires IFR	
	Jeunes entrepreneurs agropastoraux ayant reçu une éducation financière							
	Jeunes entrepreneurs agropastoraux (number)	0	4000	20000	SSE PEA- JEUNES/IFR/Partenaire SSE PEA-JEUNES	Semestrielle	UNAC et partenaires IFR	
	Produits financiers spécifiques aux entreprises agropastorales							
	Produits financiers (number)	0	2	5	SSE PEA- JEUNES/IFR/Partenaire SSE PEA-JEUNES	Semestrielle	UNAC et partenaires IFR	
	Institutions financières partenaires pourvues d'un Système de gestion de la performance sociale, environnementale et climatique (SGES)							
Institutions financières (number)	0	5	10	SSE PEA- JEUNES/IFR/Partenaire SSE PEA-JEUNES	Semestrielle	UNAC et partenaires IFR		

Cameroon

Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agro-Pastoral - Phase 2

Project Design Report

Annex 3: Project Cost and Financing

Mission Dates: 03 – 21 June 2024

Document Date: 28/02/2025

Project No. 2000004318

Report No. 6932-CM

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Financement du PEA-Jeunes II

1. Le coût total du programme est estimé par composante, par type de dépenses (coûts des investissements et coûts récurrents) et par source de financement. Le calcul du coût total prend également en compte le taux de taxation, l'inflation, l'évolution du taux de change et les imprévus physiques et financiers.
2. Sur la base des prévisions de l'Institut National de la Statistique du Cameroun, un taux d'inflation domestique de 3,8% a été retenu sur la période d'exécution du projet. Le niveau moyen d'inflation retenu au niveau international est de 2,0% sur la même période¹. Le taux de change retenu pour l'estimation des coûts du projet est de 1 USD=600 XAF². Une taxe sur la valeur ajoutée de 19,25 pourcent est appliquée sur les biens et services et des droits de douane de 30 pourcent sur le prix CAF des véhicules automobiles. Pour faire face à d'éventuelles erreurs d'estimation des quantités et/ou de méthodes utilisées dans la préparation du projet, 5 pourcent de taux d'imprévus physiques ont été appliqués aux coûts de base des travaux et génie rural.

Coût du programme

3. Le coût total du programme sur une période de huit ans (2026-2033), y compris les imprévus physiques et financiers, s'élève à 127,9 millions de dollars américains (USD)³. Le coût de base est de 121,2 millions d'USD et les imprévus physiques et financiers sont estimés à 6,8 millions USD.
4. La répartition par composante se présente comme suit : (i) Développement des capacités pour l'entrepreneuriat agropastorale des jeunes, 32,9 millions de dollars, soit 25,7 pourcent ; (ii) Accès au financement et aux services financiers, 78 millions de dollars, soit 61 pourcent ; (iii) Riposte-fragilité, 3 millions de dollars, soit 2,4 pourcent et (iv) Coordination et gestion du programme 13,9 millions dollars, soit 10,9 pourcent.

¹ Ces prévisions d'inflation en devise se réfèrent aux données de l'Institut National de la Statistique sur les 12 dernières années (2012-2023) des principaux partenaires du pays.

² Ce taux de change est une moyenne de l'évolution du taux de change les 10 dernières années

³ Sauf indication contraire, le terme « dollar » fait référence au dollar américain

Tableau 8. Coûts du programme par composante, sous-composante et par financier (en milliers d'USD)

Cameroun

Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes-Deuxième Phase (PEA-JEUNES II)

Components by Financiers

(US\$ '000)

	The Government		FIDA		Bénéficiaires		IFR		Gap financier		Total	
	Amount	%	Amount	%								
A. Composante 1: Développement des capacités pour l'entrepreneuriat agropastoral												
1. Appui à la création et au développement d'entreprises agropastorales	113.9	1.2	2,264.5	24.7	-	-	-	-	6,793.4	74.1	9,171.8	7.2
2. Facilitation de l'accès aux infrastructures agricoles résilientes au climat	7,366.4	45.5	5,498.2	33.9	-	-	-	-	3,334.6	20.6	16,199.3	12.7
3. Renforcement des capacités institutionnelles et du cadre politique	1,854.4	31.5	2,923.3	49.6	-	-	-	-	1,118.5	19.0	5,896.2	4.6
4. Promotion de l'inclusion sociale, genre et protection de l'environnement	257.3	15.8	1,370.4	84.2	-	-	-	-	-	-	1,627.7	1.3
Subtotal	9,592.1	29.2	12,056.4	36.7	-	-	-	-	11,246.5	34.2	32,895.0	25.7
B. Composante 2 : Accès au financement et aux services financiers												
1. Appui au financement des entreprises	26.1	-	4,762.9	6.5	10,466.7	14.2	36,666.7	49.9	21,556.8	29.3	73,479.1	57.4
2. Professionnalisation des institutions financières partenaires	341.5	7.5	2,398.9	52.6	-	-	1,817.4	39.9	-	-	4,557.8	3.6
Subtotal	367.6	0.5	7,161.8	9.2	10,466.7	13.4	38,484.0	49.3	21,556.8	27.6	78,036.9	61.0
C. Composante 3: Riposte-Fragilité												
1. Provisions pour riposte	-	-	-	-	-	-	-	-	3,040.0	100.0	3,040.0	2.4
D. Composante 4: Coordination et gestion du programme												
1. Coordination et gestion	5,925.8	48.8	3,371.5	27.8	-	-	-	-	2,845.1	23.4	12,142.4	9.5
2. Suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication	65.8	3.6	710.3	38.9	-	-	-	-	1,051.6	57.5	1,827.8	1.4
Subtotal	5,991.7	42.9	4,081.9	29.2	-	-	-	-	3,896.7	27.9	13,970.2	10.9
Total PROJECT COSTS	15,951.4	12.5	23,300.0	18.2	10,466.7	8.2	38,484.0	30.1	39,740.0	31.1	127,942.1	100.0

5. Le coût total des investissements s'élevé à 114,2 millions de dollars représentant 89,3 pourcent du coût total du programme, tandis que les dépenses récurrentes sont de 13,7 millions de dollars, représentant 10,7 pourcent de coût total du programme.

6. Les ressources du programme sont réparties dans les catégories de dépenses en (i) travaux pour 16 millions d'USD, soit 12,5 pourcent ; (ii) acquisition de biens d'équipements et matériels roulant pour 4, 9 millions, soit 3,8 pourcent ; (iii) consultance et assistance technique pour 3,9 millions d'USD, soit 3,1 pourcent ; (iv) formations et ateliers pour 12 millions d'USD, soit 9,4 pourcent ; (v) dons et subventions pour 74,3 millions d'USD, soit 58,1 pourcent et (vi) les provisions pour riposte-fragilité pour 3 millions d'USD, soit 2,4 pourcent. Les salaires et indemnités sont estimés à 8,7 millions d'USD, soit 6,9 pourcent et les couts de fonctionnement à 4,8 millions d'USD, soit 3,8 pourcent.

Tableau 9 : Coûts du programme par catégorie de dépenses et financier (en milliers d'USD)

Cameroun

Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropast

Expenditure Accounts by Financiers

(US\$ '000)

	The Government		FIDA		Bénéficiaires		IFR		Gap financier		T total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
I. Investment Costs												
A. Travaux	7,364.3	46.0	5,339.3	33.3	-	-	-	-	3,310.0	20.7	16,013.7	12.5
B. Biens												
Véhicules	1,577.7	40.2	2,345.8	59.8	-	-	-	-	-	-	3,923.6	3.1
Matériels et Equipements	234.6	24.6	700.2	73.5	-	-	-	-	18.1	1.9	952.9	0.7
Subtotal	1,812.3	37.2	3,046.0	62.5	-	-	-	-	18.1	0.4	4,876.4	3.8
C. Consultance/Assistance techniqu												
Consultation Nationale	757.6	19.4	2,675.2	68.6	-	-	-	-	467.3	12.0	3,900.0	3.0
Consultation Internationale	18.6	19.3	78.0	80.7	-	-	-	-	-	-	96.6	0.1
Subtotal	776.2	19.4	2,753.2	68.9	-	-	-	-	467.3	11.7	3,996.6	3.1
D. Formations et Ateliers	8.5	0.1	3,684.5	30.7	-	-	1,817.4	15.1	6,509.8	54.2	12,020.2	9.4
E. Dons et Subvention	-0.0	-	5,009.6	6.7	10,466.7	14.1	36,666.7	49.3	22,186.2	29.8	74,329.2	58.1
F. Emergencies	-	-	-	-	-	-	-	-	3,040.0	100.0	3,040.0	2.4
Total Investment Costs	9,961.3	8.7	19,832.6	17.4	10,466.7	9.2	38,484.0	33.7	35,531.4	31.1	114,276.0	89.3
II. Recurrent Costs												
A. Salaires et Indemnités	2,862.1	32.6	3,119.4	35.5	-	-	-	-	2,795.9	31.9	8,777.3	6.9
B. Coûts de fonctionnement	3,128.0	64.0	348.0	7.1	-	-	-	-	1,412.7	28.9	4,888.8	3.8
Total Recurrent Costs	5,990.1	43.8	3,467.4	25.4	-	-	-	-	4,208.6	30.8	13,666.0	10.7
Total PROJECT COSTS	15,951.4	12.5	23,300.0	18.2	10,466.7	8.2	38,484.0	30.1	39,740.0	31.1	127,942.1	100.0

7. Le financement du FIDA de 23,3 millions de dollars est réparti entre les différentes catégorie de dépenses comme suit : 5,3 millions d'USD aux travaux de génie civil ; 3 millions d'USD, à l'acquisition de biens; 2,7 millions d'USD aux consultances et à l'assistance technique ; 3,6 millions d'USD, pour les formations et les ateliers ; 5

millions d'USD, aux dons et subventions et enfin 3,4 millions d'USD, pour les dépenses de fonctionnement, les salaires et les indemnités.

Plan de financement/cofinancement du programme

8. Le programme est en cofinancement par (i) le FIDA pour 23,3 millions d'USD, soit 18,2 pourcent du coût total ; (ii) les bénéficiaires pour 10,5 millions d'USD, soit 8,2 pourcent du coût total ; (iii) les institutions de Finances Rurales pour 38,4 millions d'USD, soit 30,1 pourcent du coût total et le Gouvernement du Cameroun pour 15,9 millions d'USD, soit 12,5 pourcent du coût total. Le Gap financier est de 39 millions d'USD, soit 31 pourcent du coût total.
9. La contribution des bénéficiaires représente l'apport en espèce et/ou en nature⁴ des jeunes incubés au financement de leurs plans d'affaires pour la création d'une entreprise agropastorale ou le développement d'une entreprise existante.
10. La contribution des Institutions de Finances Rurales comprend le cofinancement des plans d'affaires des jeunes incubés pour 36,6 millions d'USD et le cofinancement du dispositif d'accès au financement et de suivi des jeunes entrepreneurs par le recrutement d'agents spécialisés en crédit rural pour le suivi des Jeunes à compter de 2027 pour 1,8 millions d'USD.
11. La part du Gouvernement comprend les exonérations de taxes et droits divers qui s'élèvent à 6,15 millions d'USD et une contribution en espèces de 9,7 millions d'USD.
12. **Décaissements.** Le profil de décaissement est conforme avec les profils de décaissement de projets d'entreprenariats agropastorales des jeunes similaires avec un pic de décaissement en année 5 avec 26 millions d'USD. Ceci est cohérent avec l'approche incubation- élaboration du plan d'affaire-financement des plans d'affaires pour des cohortes successives de jeunes. Le décaissement le plus faible 3 millions d'USD est prévue en année 8 dans la perspective de la clôture du projet.

Tableau 10 : Coûts du programme par composante, sous-composante et année (en milliers de d'USD)

		Totals Including Contingencies							Total
		2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Cameroun									
Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes-Deuxième Phase (PEA-JE1)									
Project Components by Year -- Totals Including Contingencies									
(US\$ '000)									
A. Composante 1: Développement des capacités pour l'entrepreneuriat agropastoral des je									
1. Appui à la création et au développement d'entreprises agropastorales	323.9	821.8	1,483.4	1,790.0	1,800.9	1,654.2	1,159.3	138.3	9,171.8
2. Facilitation de l'accès aux infrastructures agricoles résilientes au climat	16.3	2,139.0	4,535.0	1,947.5	4,379.9	959.5	2,197.1	25.0	16,199.3
3. Renforcement des capacités institutionnelles et du cadre politique	2,935.0	209.4	219.2	195.9	1,860.2	155.7	158.8	161.9	5,896.2
4. Promotion de l'inclusion sociale, genre et protection de l'environnement	299.5	309.6	250.8	226.9	156.5	162.3	157.6	64.4	1,627.7
Subtotal	3,574.7	3,479.9	6,488.4	4,160.4	8,197.5	2,931.6	3,672.8	389.6	32,895.0
B. Composante 2 : Accès au financement et aux services financiers									
1. Appui au financement des entreprises	150.2	7,810.6	12,461.3	14,810.3	15,202.7	14,981.7	8,040.8	21.6	73,479.1
2. Professionnalisation des institutions financières partenaires	42.5	897.6	1,073.9	260.1	558.1	556.5	575.0	594.1	4,557.8
Subtotal	192.6	8,708.3	13,535.2	15,070.4	15,760.7	15,538.2	8,615.8	615.7	78,036.9
C. Composante 3: Riposte-Fragilité									
1. Provisions pour riposte	380.0	380.0	380.0	380.0	380.0	380.0	380.0	380.0	3,040.0
Subtotal	380.0	380.0	380.0	380.0	380.0	380.0	380.0	380.0	3,040.0
D. Composante 4: Coordination et gestion du programme									
1. Coordination et gestion	1,367.9	1,391.3	1,427.3	1,479.3	1,533.2	1,589.1	1,647.1	1,707.2	12,142.4
2. Suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication	234.2	181.2	196.3	275.8	207.2	231.3	205.9	295.8	1,827.8
Subtotal	1,602.2	1,572.5	1,623.6	1,755.1	1,740.4	1,820.4	1,853.0	2,003.0	13,970.2
Total PROJECT COSTS	5,749.5	14,140.7	22,027.2	21,365.9	26,078.6	20,670.3	14,521.6	3,388.3	127,942.1

⁴ Pour les bénéficiaires les plus vulnérables dans les zones de fragilité

Annexe 3. Coût et financement du PEA-Jeunes II

I. INTRODUCTION

1. Cette partie présente une estimation de la structure des coûts de la deuxième phase du Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes (PEA-Jeunes II), réalisée avec le logiciel COSTAB. Elle est structurée en trois sections. La première porte sur (i) les hypothèses de base, (ii) la date de démarrage et la durée de mise en œuvre du projet, (iii) les provisions pour imprévus physiques et pour la hausse des prix, (iv) le taux de change officiel, (v) les coûts unitaires et (vi) les taux de taxation et de devises appliqués par catégories de dépenses. La deuxième section traite de l'estimation des coûts totaux par composante et par source de financement.

2. Les tableaux des coûts détaillés par composante et sous-composante du programme sont repris en annexe. Ils comprennent : (i) le phasage des quantités, des coûts unitaires et des coûts de base en FCFA et en dollars américains (USD)⁵ ; (ii) les coûts totaux ; et (iii) les catégories de dépenses par activité.

II. HYPOTHESES DE CALCUL DES COUTS

3. Les coûts du programme pris en compte dans les calculs incluent les coûts des investissements et les coûts de fonctionnement du PEA-Jeunes II. Ces coûts ont été estimés sur la base des principales hypothèses ci-après :

4. **Durée et démarrage du projet.** Le PEA-Jeunes II sera mis en œuvre de 2026 à 2033 soit sur une durée de huit ans. Sa présentation au Conseil d'administration du FIDA est prévue pour avril 2025 et, son démarrage pour janvier 2026, pour prendre en compte les délais pour la signature de l'accord de financement et pour satisfaire aux conditions d'entrée en vigueur.

5. **Coûts unitaires.** L'estimation des coûts repose essentiellement sur l'expérience des projets FIDA au Cameroun (PADFA II ; PEA-Jeunes, PDEA). Les salaires du personnel du PEA-Jeunes sont alignés sur la nouvelle grille salariale des projets et programmes au Cameroun définie par Arrêté du Premier Ministre⁶. Les frais du personnel comprennent le salaire de base, les taxes et impôts ainsi que les charges salariales.

6. **Provisions pour imprévus physiques.** Le programme soutient la réalisation de travaux de génie civil et de construction d'infrastructures de soutien à la production telles que des aménagements agricoles, des infrastructures d'élevage, mais aussi des infrastructures d'accès au marché telles que des magasins de stockage/conservation et des constructions et réhabilitations de pistes agricoles. Afin de faire face à d'éventuelles erreurs d'estimation des quantités et/ou de méthodes utilisées dans la préparation du programme, 5 pourcent de taux d'imprévus physiques ont été appliqués aux coûts de base des travaux et génie rurale et aux coûts des matériels et équipements.

7. **Provisions pour hausse des prix ou "imprévus financiers".**

- ✓ *Inflation en devises.* Le niveau moyen d'inflation retenu au niveau international est de 2,0 pourcent sur la période de mise en œuvre du programme. Les prévisions d'inflation en devise se réfèrent aux données de l'Institut National de la Statistique⁷.
- ✓ *Inflation en monnaie locale.* Sur la base des prévisions l'Institut National de la Statistique du Cameroun, il a été retenu 3,8 pourcent pour le taux d'inflation domestique sur la période d'exécution du projet.

8. **Taux de change.** Le taux de change retenu pour l'estimation des coûts du programme et de 1 USD=600 XAF. Ce taux est une moyenne de l'évolution du taux de change les 10

⁵ Sauf indication contraire, le terme « dollar » fait référence au dollar américain dans ce document

⁶ Il s'agit de Arrêté N° 110/CAB/PM/ du 06 Octobre 2023 fixant la catégorie, les modalités de rémunération et d'octroi des avantages au personnel des Unités de Gestion des Programmes et Projets de développement

⁷ Institut national de la statistique (INS, 2023), Évolution de l'inflation en 2023 et perspectives pour 2024

dernières années pour s’émanciper des effets conjoncturels récents impactant l’économie mondiale.

9. *Pourcentage de taxes et de devises.* Les coûts sont estimés toutes taxes comprises (TTC), c'est-à-dire qu'ils intègrent les droits et taxes à l'importation⁸ et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)⁹. Les coûts de base des produits locaux ont été évalués à leurs prix de marché y compris les taxes car celles-ci représentent un coût réel pour le PEA-Jeunes II. Les coûts de base des biens et services importés comprennent les prix CAF¹⁰, les droits de douane, la taxe sur la valeur ajoutée et la valeur ajoutée nationale¹¹. Les droits et taxes imputables aux biens et services acquis du programme seront pris en charge par le gouvernement et sont considérés comme contrepartie financière en nature du gouvernement.

10. La définition des catégories de dépenses a été faite sur la base de la circulaire IC/FOD/02/2013 du FIDA relative à la standardisation des catégories de dépenses. Le tableau 1 présente les catégories de dépenses et les taux des imprévus physiques, des taxes et des parts en devises, qui découlent principalement des expériences des projets récemment financés par le FIDA au Cameroun (en particulier le projet PEA-Jeunes I).

Tableau 1: Pourcentages de taxes et de devises par catégorie de dépenses

Catégories de dépenses	% Imprévus Physiques	% de taxes	% de devises sur la valeur TTC
Coûts d'investissement			
Travaux et Génie civil	5	19,25	30
Equipements et matériels	5	30	60
Formations, ateliers et séminaires	0	19,25	20
Assistance technique nationale	0	19,25	0
Assistance technique internationale	0	19,25	60
Dons et subventions	0	0	0
Coûts récurrents			
Salaires & Indemnités	0	0	0
Coûts de fonctionnement	0	19,25	60

III. COÛTS DU PEA-JEUNES II

A. Coûts totaux

11. Le coût total du programme sur une période de huit ans (2026-2033), y compris les imprévus physiques et financiers, s’élève à 127,9 millions de dollars américains (USD) . Le coût de base est de 121,1 millions d’USD et les imprévus physiques et financiers sont estimés à 6,8 millions USD.

B. Coûts par composante

12. La répartition par composante se présente comme suit : (i) Développement des capacités pour l’entrepreneuriat agropastorale des jeunes, 32,9 millions de dollars, soit 25,7 pourcent ; (ii) Accès au financement et aux services financiers, 78 millions de dollars, soit 61 pourcent ; (iii) Riposte-fragilité, 3 millions de dollars, soit 2,4 pourcent et (iv) Coordination et gestion du programme 13,9 millions dollars, soit 10,9 pourcent.

Tableau 2 : Coûts du programme par composante et sous-composante et financier (en milliers d’USD)

⁸ 10% pour matériel et équipement et 30% pour véhicules

⁹ Le taux actuel est de 19.25%.

¹⁰ Coût assurance fret

¹¹ à savoir les frais de manutention locale, le transport local, l'intermédiation financière et les marges des opérateurs économiques

Cameroun
Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes-Deuxième Phase (PEA-JEUNES II)
Composants by Financiers
(US\$ '000)

	The Government		FIDA		Bénéficiaires		IFR		Gap financier		Total	
	Amount	%	Amount	%								
A. Composante 1: Développement des capacités pour l'entrepreneuriat agropastoral												
1. Appui à la création et au développement d'entreprises agropastorales	113.9	1.2	2,264.5	24.7	-	-	-	-	6,793.4	74.1	9,171.8	7.2
2. Facilitation de l'accès aux infrastructures agricoles résiliées au climat	7,366.4	45.5	5,498.2	33.9	-	-	-	-	3,334.6	20.6	16,199.3	12.7
3. Renforcement des capacités institutionnelles et du cadre politique	1,854.4	31.5	2,923.3	49.6	-	-	-	-	1,118.5	19.0	5,896.2	4.6
4. Promotion de l'inclusion sociale, genre et protection de l'environnement	257.3	15.8	1,370.4	84.2	-	-	-	-	-	-	1,627.7	1.3
Subtotal	9,592.1	29.2	12,056.4	36.7	-	-	-	-	11,246.5	34.2	32,895.0	25.7
B. Composante 2: Accès au financement et aux services financiers												
1. Appui au financement des entreprises	26.1	-	4,762.9	6.5	10,466.7	14.2	36,666.7	49.9	21,556.8	29.3	73,479.1	57.4
2. Professionnalisation des institutions financières partenaires	341.5	7.5	2,398.9	52.6	-	-	1,817.4	39.9	-	-	4,557.8	3.6
Subtotal	367.6	0.5	7,161.8	9.2	10,466.7	13.4	38,484.0	49.3	21,556.8	27.6	78,036.9	61.0
C. Composante 3: Riposte-Fragilité												
1. Provisions pour riposte	-	-	-	-	-	-	-	-	3,040.0	100.0	3,040.0	2.4
D. Composante 4: Coordination et gestion du programme												
1. Coordination et gestion	5,925.8	48.8	3,371.5	27.8	-	-	-	-	2,845.1	23.4	12,142.4	9.5
2. Suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication	65.8	3.6	710.3	38.9	-	-	-	-	1,051.6	57.5	1,827.8	1.4
Subtotal	5,991.7	42.9	4,081.9	29.2	-	-	-	-	3,896.7	27.9	13,970.2	10.9
Total PROJECT COSTS	15,951.4	12.5	23,300.0	18.2	10,466.7	8.2	38,484.0	30.1	39,740.0	31.1	127,942.1	100.0

C. Coûts par catégorie de dépenses

13. Le coût total des investissements s'élève à 114,2 millions de dollars représentant 89,3 pourcent du coût total du programme, tandis que les dépenses récurrentes sont de 13,7 millions de dollars, représentant 10,7 pourcent de coût total du programme.

Tableau 3 : Coûts du programme par catégorie de dépenses et financier (en milliers de dollars américains)

Cameroun
Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral
Expenditure Accounts by Financiers
(US\$ '000)

	The Government		FIDA		Bénéficiaires		IFR		Gap financier		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
I. Investment Costs												
A. Travaux	7,364.3	46.0	5,339.3	33.3	-	-	-	-	3,310.0	20.7	16,013.7	12.5
B. Biens												
Véhicules	1,577.7	40.2	2,345.8	59.8	-	-	-	-	-	-	3,923.6	3.1
Matériels et Equipements	234.6	24.6	700.2	73.5	-	-	-	-	18.1	1.9	952.9	0.7
Subtotal	1,812.3	37.2	3,046.0	62.5	-	-	-	-	18.1	0.4	4,876.4	3.8
C. Consultance/Assistance technique												
Consultation Nationale	757.6	19.4	2,675.2	68.6	-	-	-	-	467.3	12.0	3,900.0	3.0
Consultation Internationale	18.6	19.3	78.0	80.7	-	-	-	-	-	-	96.6	0.1
Subtotal	776.2	19.4	2,753.2	68.9	-	-	-	-	467.3	11.7	3,996.6	3.1
D. Formations et Ateliers	8.5	0.1	3,684.5	30.7	-	-	1,817.4	15.1	6,509.8	54.2	12,020.2	9.4
E. Dons et Subvention	-0.0	-	5,009.6	6.7	10,466.7	14.1	36,666.7	49.3	22,186.2	29.8	74,329.2	58.1
F. Emergencies	-	-	-	-	-	-	-	-	3,040.0	100.0	3,040.0	2.4
Total Investment Costs	9,961.3	8.7	19,832.6	17.4	10,466.7	9.2	38,484.0	33.7	35,531.4	31.1	114,276.0	89.3
II. Recurrent Costs												
A. Salaires et Indemnités	2,862.1	32.6	3,119.4	35.5	-	-	-	-	2,795.9	31.9	8,777.3	6.9
B. Coûts de fonctionnement	3,128.0	64.0	348.0	7.1	-	-	-	-	1,412.7	28.9	4,888.8	3.8
Total Recurrent Costs	5,990.1	43.8	3,467.4	25.4	-	-	-	-	4,208.6	30.8	13,666.0	10.7
Total PROJECT COSTS	15,951.4	12.5	23,300.0	18.2	10,466.7	8.2	38,484.0	30.1	39,740.0	31.1	127,942.1	100.0

D. Coûts par composante et par année

14. Le profil de décaissement est conforme avec les profils de décaissement de projets d'entrepreneuriats agropastorales des jeunes similaires avec un pic de décaissement en année 5 avec 26 millions d'USD. Ceci est cohérent avec l'approche incubation- élaboration du plan d'affaire-financement des plans d'affaires pour des cohortes successives de jeunes. Le décaissement le plus faible 3 millions d'USD est prévue en année 8 dans la perspective de la clôture du projet.

Tableau 4 : Coûts du programme par composante et sous-composante et année (en milliers d'USD)

Cameroun
Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes-Deuxième Phase (PEA-JE1)
Project Components by Year -- Totals Including Contingencies
(US\$ '000)

	Totals Including Contingencies							Total	
	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032		2033
A. Composante 1: Développement des capacités pour l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes									
1. Appui à la création et au développement d'entreprises agropastorales	323.9	821.8	1,483.4	1,790.0	1,800.9	1,654.2	1,159.3	138.3	9,171.8
2. Facilitation de l'accès aux infrastructures agricoles résilientes au climat	16.3	2,139.0	4,535.0	1,947.5	4,379.9	959.5	2,197.1	25.0	16,199.3
3. Renforcement des capacités institutionnelles et du cadre politique	2,935.0	209.4	219.2	195.9	1,860.2	155.7	158.8	161.9	5,896.2
4. Promotion de l'inclusion sociale, genre et protection de l'environnement	299.5	309.6	250.8	226.9	156.5	162.3	157.6	64.4	1,627.7
Subtotal	3,574.7	3,479.9	6,488.4	4,160.4	8,197.5	2,931.6	3,672.8	389.6	32,895.0
B. Composante 2 : Accès au financement et aux services financiers									
1. Appui au financement des entreprises	150.2	7,810.6	12,461.3	14,810.3	15,202.7	14,981.7	8,040.8	21.6	73,479.1
2. Professionnalisation des institutions financières partenaires	42.5	897.6	1,073.9	260.1	558.1	556.5	575.0	594.1	4,557.8
Subtotal	192.6	8,708.3	13,535.2	15,070.4	15,760.7	15,538.2	8,615.8	615.7	78,036.9
C. Composante 3: Riposte-Fragilité									
1. Provisions pour riposte	380.0	380.0	380.0	380.0	380.0	380.0	380.0	380.0	3,040.0
Subtotal	380.0	380.0	380.0	380.0	380.0	380.0	380.0	380.0	3,040.0
D. Composante 4: Coordination et gestion du programme									
1. Coordination et gestion	1,367.9	1,391.3	1,427.3	1,479.3	1,533.2	1,589.1	1,647.1	1,707.2	12,142.4
2. Suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication	234.2	181.2	196.3	275.8	207.2	231.3	205.9	295.8	1,827.8
Subtotal	1,602.2	1,572.5	1,623.6	1,755.1	1,740.4	1,820.4	1,853.0	2,003.0	13,970.2
Total PROJET COSTS	5,749.5	14,140.7	22,027.2	21,365.9	26,078.6	20,670.3	14,521.6	3,388.3	127,942.1

E. Financement du programme

15. Le programme est en cofinancement par (i) le FIDA pour 23,3 millions d'USD, soit 18,2 pourcent du coût total ; (ii) les bénéficiaires pour 10,5 millions d'USD, soit 8,2 pourcent du coût total ; (iii) les institutions de Finances Rurales pour 38,4 millions d'USD, soit 30,1 pourcent du coût total et le Gouvernement du Cameroun pour 15,9 millions d'USD, soit 12,5 pourcent du coût total. Le Gap financier est de 39 millions d'USD, soit 31 pourcent du coût total.

16. La contribution des bénéficiaires représente l'apport en espèce et/ou en nature des jeunes incubés au financement de leurs plans d'affaires pour la création d'une entreprise agropastorale ou le développement d'une entreprise existante.

17. La contribution des Institutions de Finances Rurales comprend le cofinancement des plans d'affaires des jeunes incubés pour 36,6 millions d'USD et le cofinancement du dispositif d'accès au financement et de suivi des jeunes entrepreneurs par le recrutement d'agents spécialisés en crédit rural pour le suivi des Jeunes à compter de 2027 pour 1,8 millions d'USD.

18. La part du Gouvernement comprend les exonérations de taxes et droits divers qui s'élèvent à 6,15 millions d'USD et une contribution en espèces de 9,7 millions d'USD.

Financement du FIDA

19. Le financement du FIDA de 23,3 millions de dollars est réparti entre les différentes catégories de dépenses comme suit : 5,3 millions d'USD aux travaux de génie civil ; 3 millions d'USD, à l'acquisition de biens ; 2,7 millions d'USD aux consultations et à l'assistance technique ; 3,6 millions d'USD, pour les formations et les ateliers ; 5 millions d'USD, aux dons et subventions et enfin 3,4 millions d'USD, pour les dépenses de fonctionnement, les salaires et les indemnités.

Tableau 5 : Financement du FIDA par catégorie de dépenses (en millier d'USD)

(US\$ '000)	FIDA	
	Amount	%
I. Investment Costs		
A. Travaux	5,339.3	23%
B. Biens		
Véhicules	2,345.8	10%
Matériels et Equipements	700.2	3%
Subtotal	3,046.0	13%
C. Consultance/Assistance technique		
Consultation Nationale	2,675.2	11%
Consultation Internationale	78.0	0%
Subtotal	2,753.2	12%
D. Formations et Ateliers	3,684.5	16%
E. Dons et Subvention	5,009.6	22%
F. Emergencies	-	-
Total Investment Costs	19,832.6	85%
II. Recurrent Costs		
A. Salaires et Indemnités	3,119.4	13%
B. Coûts de fonctionnement	348.0	1%
Total Recurrent Costs	3,467.4	15%
Total PROJECT COSTS	23,300.0	100%

F. Coûts par zone d'intervention

20. Le ciblage géographique du projet distingue deux zones distinctes. Une zone dite de consolidation (ZC) qui regroupe les régions et bassins de production de la première phase du programme et, une zone d'extension (ZE) qui correspond aux nouvelles régions bénéficiaires du programme. En cohérence avec la distribution géographique des bénéficiaires, 52 pourcent du budget total des composantes 1 et 2 est alloué à la zone d'extension contre 35 pourcent pour la zone de consolidation. Les dépenses qui ont une couverture transversale sont regroupées une catégorie appelée « portée générale¹² » et représentent 13 pourcent du montant total des deux composantes.

21. Sur un coût total de 127,9 millions d'USD, 110 932 millions d'USD, soit 89 pourcent sont repartis entre la ZC et la ZE.

Tableau 6 : Coûts par zone d'intervention et par composante

Composantes et sous-composantes (US\$ '000)	Zone de consolidation		Zone d'extension		Portee Generale		Total
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
A. Composante 1: Développement des capacités pour l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes							
1. Appui à la création et au développement d'entreprises agropastorales	3,669	8%	5,503	8%			11,093
2. Facilitation de l'accès aux infrastructures agricoles résilientes au climat	6,480	15%	9,720	15%			18,120
3. Renforcement des capacités institutionnelles et du cadre politique	2,358	5%	3,538	5%			7,817
4. Promotion de l'inclusion sociale, genre et protection de l'environnement	651	1%	977	1%			3,549
Subtotal	13,158	30%	19,737	30%			40,579
B. Composante 2 : Accès au financement et aux services financiers							
1. Appui au financement des entreprises	29,392	66%	44,087	66%			76,308
2. Professionnalisation des institutions financières partenaires	1,823	4%	2,735	4%			7,387
Subtotal	31,215	70%	46,822	70%			84,324
C. Composante 3: Riposte-fragilité					3,040		3,040
Total	44,373	35%	66,559	52%	17,010	13%	127,942

G. Coûts par thématique transversale

22. Le projet prend également en compte des aspects transversaux tels que le climat, le genre, l'inclusion sociale et la nutrition. Le montant des dépenses qui intègrent explicitement la dimension climatique est estimé 15 millions d'USD soit 30 pourcent du financement FIDA. Le genre est également financé à hauteur de 6,5 millions d'USD, soit 13 pourcent du financement FIDA. 11 millions d'USD, soit 22 pourcent du financement FIDA sont consacrés aux situations de fragilité et à l'inclusion sociale des populations les plus vulnérables. Le programme consacre également 9,9 millions d'USD, soit 20 pourcent du financement FIDA à la nutrition.

Tableau 7: Dépenses par thématique transversal (en milliers d'USD)

¹² Cette distinction est liée au fait que certaines dépenses telles que le suivi-évaluation, la coordination ou les études transversales ne peut être classées dans une zone spécifique

	Montant	% Budget total	% Budget FIDA
Climat	15,150	12%	30%
Genre	6,550	5%	13%
Fragilité/Inclusion Sociale	11,000	9%	22%
Nutrition	9,950	8%	20%

Annexe : Coûts détaillés

Cameroon
Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes-Deuxième Phase (PEA-2E-LINE II)
Table 1.1. Appui à la création et au développement d'entreprises agropastorales

Détails des Coûts	Quotients												Unit Cost US\$	Base Cost (US\$ 2020)												Total Inclusive Contingencies (US\$ 2020)				
	Unit	2020	2020	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Total	US\$	2020		2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Total	2026	2027	2028	2029		2030	2031	2032	Total
		2020	2020	2027	2028	2029	2030	2031	2032																					
1. Investment Costs																														
A. Révision des idées/études technico-économiques																														
B. Appui à la création et au développement d'entreprises agropastorales dans les zones de consolidation																														
1. Appui à la production et à la promotion des filières prioritaires																														
a. Appui à l'organisation de jeunes entrepreneurs																														
i. Organisation de campagnes de sensibilisation et d'information f																														
ii. Formation des jeunes sur le fonctionnement des structures associatives b																														
iii. Accompagnement à la constitution d'organisations professionnelles																														
Subtotal																														
b. Etablissement de partenariats avec les fournisseurs d'intrants																														
Appui à la création de partenariats au niveau des entreprises jeunes du cluster																														
Appui à la création de partenariats dans le secteur privé																														
Subtotal																														
c. Accès à l'innovation																														
Promotion de l'innovation au niveau des centres d'incubation																														
AT et suivi des entreprises des jeunes																														
Subtotal																														
d. Etudes de Marché (c)																														
Subtotal																														
2. Incubation dans les zones de Consolidation																														
a. Entreprises en création dans le maillon de la production																														
b. Entreprises en développement dans le maillon de la production																														
c. Entreprises en création dans le maillon de la transformation et connexes																														
d. Entreprises en développement dans le maillon de la transformation et connexes																														
Subtotal																														
3. Mission d'appui et de supervision de l'ANAC (d)																														
Subtotal																														
C. Appui à la création et au développement d'entreprises agropastorales dans les zones d'extension																														
1. Appui à la production et promotion des filières prioritaires																														
a. Appui à l'organisation de jeunes entrepreneurs																														
i. Campagne de sensibilisation et d'information f																														
ii. Appui à la formation sur le fonctionnement de structures associatives (g)																														
iii. Accompagnement à la constitution/formalisation d'organisations professionnelles																														
Subtotal																														
c. Etablissement de partenariats avec les fournisseurs d'intrants																														
Appui à la création de partenariats au niveau des entreprises jeunes du cluster																														
Appui à la création de partenariats avec le secteur privé																														
Subtotal																														
d. Accès à l'innovation																														
Promotion de l'innovation au niveau des centres d'incubation																														
AT et suivi des entreprises des jeunes																														
Subtotal																														
e. Etudes de Marché (c)																														
Subtotal																														
2. Incubation dans les zones d'extension																														
a. Entreprises en création dans le maillon de la production																														
b. Entreprises en développement dans le maillon de la production																														
c. Entreprises en création dans le maillon de la transformation et connexes																														
d. Entreprises en développement dans le maillon de la transformation et connexes																														
Subtotal																														
3. Mission d'appui et de supervision de l'ANAC (j)																														
Subtotal																														
D. Business coaching et service post-incubation (f)																														
1. Business coaching																														
a. Revue des curricula CERNIE, formation et encaement des coaches																														
Missionnaire																														
Session																														
b. Support technique des redistributeurs K																														
Session																														
c. Coaching Technique en présentiel dans la production																														
Session																														
d. Coaching Technique à distance dans la production																														
Session																														
e. Coaching technique en présentiel dans la transformation																														
Session																														
f. Coaching Technique à distance dans la transformation																														
Session																														
g. Coaching en présentiel dans la commercialisation de la production																														
Session																														
h. Coaching à distance dans la commercialisation de la production																														
Session																														
i. Coaching en présentiel dans la commercialisation de produits transformés																														
Session																														
j. Coaching à distance dans la commercialisation de produits transformés																														
Session																														
Subtotal																														
2. Services post-incubation																														
a. Plateforme digitale																														
a. Acquisition d'équipements informatiques																														
Lot																														
Formation, programmation, codage																														
Forfait																														
Gestion de la plateforme																														
Mois																														
Subtotal																														
b. Organisation d'événements et mobilisation d'experts																														
Conférences, rencontres et mobilisation d'experts																														
Organisation/autres CERNIE																														
Mois																														
Subtotal																														
Subtotal																														
Total																														

Cameroun
Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes-Deuxième Phase (PEA-HELINES II)
Table 1.3. Renforcement des capacités institutionnelles et du cadre politique

Detailed Costs

I. Investment Costs

A. Appui aux Institutions publiques et aux initiatives privées

1. Appui aux Institutions publiques

MNA/DER la	Forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	8	10	16,667	16,7	16,7	16,7	16,7	16,7	16,7	16,7	133,3	16,7	16,7	16,7	16,7	16,7	16,7	16,7	16,7	133,3
MNE/PA II	Forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	8	10	16,667	16,7	16,7	16,7	16,7	16,7	16,7	16,7	133,3	16,7	16,7	16,7	16,7	16,7	16,7	16,7	16,7	133,3
MNE/EC Ic	Forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	8	6	10	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	60,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	60,0

Subtotal

2. Appui aux politiques publiques

Appui aux réformes sur l'environnement des affaires dans le secteur agropastoral	Forfait	-	-	1	-	-	-	-	-	1	12	20	-	-	20,0	-	-	-	-	20,0	-	-	-	-	-	-	-	-	20,0
Appui à la mise en oeuvre d'un cadre de régulation adapté pour la promotion du commerce régional	Forfait	-	-	1	-	-	-	-	-	1	10	16,667	-	-	16,7	-	-	-	-	16,7	-	-	-	-	-	-	-	-	16,7
Appui au dialogue politique nationale et régionale sur les barrières commerciales et le foncier	Forfait	-	-	1	-	-	-	-	-	1	10	16,667	-	-	16,7	-	-	-	-	16,7	-	-	-	-	-	-	-	-	16,7

Subtotal

3. Auditeur Externe

a. Audit Externe	Nombre	-	1	1	1	1	1	1	1	7	12	20	-	-	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	140,0	-	21,2	22,0	22,8	23,7	24,6	25,5	26,5	166,1
b. Missions d'audit interne Id	Mission	10	10	10	10	10	10	10	10	80	80	0,07	0,117	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	9,3	1,2	1,2	1,3	1,4	1,4	1,5	1,5	1,5	10,7
c. Missions de supervision des antennes par le RAF ou Comptable	Mission	10	10	10	10	10	10	10	10	80	0,07	0,117	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	9,3	1,2	1,2	1,3	1,4	1,4	1,5	1,5	1,5	10,7
d. Mission de 4 assistants comptables des antennes pendant 4 jours à Yaoundé	Mission	1	-	-	-	1	-	-	-	2	1,2	2	2,0	-	-	-	-	-	-	4,0	2,0	-	-	-	-	-	-	-	4,4

Subtotal

4. Appui au REPA

Forfait	Forfait	-	1	1	1	1	1	1	1	7	15	25	-	-	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	175,0	-	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	175,0
---------	---------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	---	---	------	------	------	------	------	-------	---	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

Subtotal

B. Equipement de FUNAC et des ANIR le

1. Unité Nationale de Coordination (UNAC) f

a. Matériels et Equipements

Véhicules 4x4	Nombre	10	-	-	-	5	-	-	-	15	45	75	750,0	-	-	375,0	-	-	1,125,0	796,4	-	-	-	-	-	-	-	435,5	-	-	1,231,9
Véhicules wagons	Nombre	2	-	-	-	2	-	-	-	4	20	33,333	66,7	-	-	66,7	-	-	133,3	77,4	-	-	-	-	-	-	-	77,4	-	-	148,2

Subtotal

b. Matériel informatique et de bureau

Ordinateurs de bureau	Nombre	18	-	-	-	18	-	-	-	36	1	1,667	30,0	-	-	30,0	-	-	60,0	31,9	-	-	-	-	-	-	-	35,2	-	-	67,1
Acquisition d'ordinateurs portables (j)	Nombre	3	-	-	-	3	-	-	-	6	0,8	1,333	4,0	-	-	4,0	-	-	8,0	4,3	-	-	-	-	-	-	-	4,7	-	-	8,9
Imprimantes individuelles h	Nombre	2	-	-	-	2	-	-	-	4	0,3	0,5	1,0	-	-	1,0	-	-	2,0	1,1	-	-	-	-	-	-	-	1,2	-	-	2,2
Acquisition d'ordinateurs	Nombre	36	-	-	-	36	-	-	-	72	0,1	0,167	3,0	-	-	3,0	-	-	6,0	3,2	-	-	-	-	-	-	-	3,5	-	6,7	
Grande imprimante multi-couleurs	Nombre	2	-	-	-	2	-	-	-	4	0,9	1,5	3,0	-	-	3,0	-	-	6,0	3,2	-	-	-	-	-	-	-	3,5	-	6,7	
Photocopieur grande capacité	Nombre	2	-	-	-	2	-	-	-	4	0,9	1,5	3,0	-	-	3,0	-	-	6,0	3,2	-	-	-	-	-	-	-	3,5	-	6,7	
Vidéoprojecteurs	Nombre	2	-	-	-	2	-	-	-	4	0,5	0,833	1,7	-	-	1,7	-	-	3,3	1,8	-	-	-	-	-	-	-	2,0	-	3,7	

Subtotal

c. Equipements de bureau

Mobilier de bureau	Lot	18	-	-	-	18	-	-	-	36	2	3,333	60,0	-	-	60,0	-	-	120,0	63,8	-	-	-	-	-	-	-	70,3	-	-	134,1
--------------------	-----	----	---	---	---	----	---	---	---	----	---	-------	------	---	---	------	---	---	-------	------	---	---	---	---	---	---	---	------	---	---	-------

d. Renforcement des capacités de FUNAC

Renforcement de capacités du Personnel de programme et des partenaires en suivi-évaluation	Forfait	-	1	-	-	1	-	-	-	2	3	5	-	-	5,0	-	-	-	10,0	-	-	-	-	-	-	-	-	5,8	-	-	11,1
Mise en place du Système d'Information Géographique (SIG)	Forfait	-	1	-	-	-	-	-	-	1	11	18,333	18,3	-	-	18,3	-	-	18,3	18,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18,7
Formation et séminaire de l'équipe SIG en SIG	Séminaire	-	1	-	-	-	-	-	-	2	5	8,333	-	-	8,3	-	-	-	16,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8,4	-	19,2
Participation à des ateliers régionaux organisés par le FDA	Forfait	-	1	1	1	1	1	1	1	4	3,85	6,417	-	-	6,4	6,4	6,4	6,4	25,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28,4

Subtotal

2. Antenne du Nord et Extrême-Nord

a. Matériels et Equipements

Véhicules 4x4	Nombre	4	-	-	-	2	-	-	-	6	45	75	300,0	-	-	150,0	-	-	450,0	318,6	-	-	-	-	-	-	-	174,2	-	-	492,8
---------------	--------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	-------	---	---	-------	---	---	-------	-------	---	---	---	---	---	---	---	-------	---	---	-------

b. Matériel informatique et de bureau

Ordinateurs de bureau	Nombre	4	-	-	-	4	-	-	-	8	0,9	1,5	6,0	-	-	6,0	-	-	12,0	6,4	-	-	-	-	-	-	-	7,0	-	-	13,4
Ordinateurs portables (j)	Nombre	2	-	-	-	2	-	-	-	4	0,8	1,333	2,7	-	-	2,7	-	-	5,3	2,8	-	-	-	-	-	-	-	3,1	-	6,0	
Grande imprimante multi-couleurs	Nombre	1	-	-	-	1	-	-	-	2	0,7	1,167	1,2	-	-	1,2	-	-	2,3	1,2	-	-	-	-	-	-	-	1,4	-	2,6	
Petites imprimantes	Nombre	1	-	-	-	1	-	-	-	2	0,5	0,833	0,8	-	-	0,8	-	-	1,7	0,9	-	-	-	-	-	-	-	1,0	-	1,9	
Photocopieur	Nombre	1	-	-	-	1	-	-	-	2	0,5	0,833	0,8	-	-	0,8	-	-	1,7	0,9	-	-	-	-	-	-	-	1,0	-	1,9	
Vidéoprojecteurs	Nombre	1	-	-	-	1	-	-	-	2	0,5	0,833	0,8	-	-	0,8	-	-	1,7	0,9	-	-	-	-	-	-	-	1,0	-	1,9	
Mobilier de Bureau	Lot	4	-	-	-	4	-	-	-	8	2	3,333	13,3	-	-	13,3	-	-	26,7	14,2	-	-	-	-	-	-	-	15,6	-	29,8	

Subtotal

3. Antenne d'Adamou et Est

a. Matériels et Equipements

Véhicules 4x4	Nombre	4	-	-	-	2	-	-	-	6	45	75	300,0	-	-	150,0	-	-	450,0	318,6	-	-	-	-	-	-	-	174,2	-	-	492,8
---------------	--------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	-------	---	---	-------	---	---	-------	-------	---	---	---	---	---	---	---	-------	---	---	-------

b. Matériel informatique et de bureau

Ordinateurs de bureau	Nombre	4	-	-	-	4	-	-	-	8	0,9	1,5	6,0	-	-	6,0	-	-	12,0	6,4	-	-	-	-	-	-	-	7,0	-	-	13,4
Ordinateurs portables (j)	Nombre	2	-	-	-	2	-	-	-	4	0,8	1,333	2,7	-	-	2,7	-	-	5,3	2,8	-	-	-	-	-	-	-	3,1	-	6,0	
Grande imprimante multi-couleurs	Nombre	1	-	-	-	1	-	-	-	2	0,7	1,167	1,2	-	-	1,2	-	-	2,3	1,2	-	-	-	-	-	-	-	1,4	-	2,6	
Petites imprimantes	Nombre	1	-	-	-	1	-	-	-	2	0,5	0,833	0,8	-	-	0,8	-	-	1,7	0,9	-	-	-	-	-	-	-	1,0	-	1,9	
Photocopieur	Nombre	1	-	-	-	1	-	-	-	2	0,5	0,833	0,8	-	-	0,8	-	-	1,7	0,9	-	-	-	-	-	-	-	1,0	-	1,9	
Vidéoprojecteurs	Nombre	1	-	-	-	1	-	-	-	2	0,5	0,833	0,8	-	-	0,8	-	-	1,7	0,9	-	-	-	-	-	-	-	1,0	-	1,9	
Mobilier de Bureau	Lot	4	-	-	-	4	-	-	-	8	2	3,333	13,3	-	-	13,3	-	-	26,7	14,2	-	-	-	-	-	-	-	15,6	-	29,8	

Subtotal

4. Antenne du Littoral et Sud-Ouest

a. Matériels et Equipements

Véhicules 4x4	Nombre	4	-	-	-	2	-	-	-	6	45	75	300,0	-	-	150,0	-	-	450,0	318,6	-	-	-	-	-	-	-	174,2	-	-	492,8
---------------	--------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	-------	---	---	-------	---	---	-------	-------	---	---	---	---	---	---	---	-------	---	---	-------

b. Matériel informatique et de bureau

Ordinateurs de bureau	Nombre	4	-	-	-	4	-	-	-	8	0,9	1,5	6,0	-	-	6,0	-	-	12,0	6,4	-	-	-	-	-	-	-	7,0	-	-	13,4
Ordinateurs portables (j)	Nombre	2	-	-	-																										

Cameroon
Programme de promotion de l'entrepreneuriat agroalimentaire des jeunes-Dualème Phase (PEA-EJUNES II)
Table 1.4 - Promotion de l'inclusion sociale, genre et protection de l'environnement la

Detailed Costs

Unit	Quantities												Unit Cost (KAF US\$)	Base Cost (US\$ '000)												Totals including Contingencies (US\$ '000)															
	2025													2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Total	2025												2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Total
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Total	2025	2026	2027										2028	2029	2030	2031	2032	Total	2025	2026	2027	2028	2029	2030								
Investment Costs																																									
A. Inclusion sociale et genre dans la promotion des entreprises																																									
1. Inclusion sociale, Genre et Communication																																									
Realisation des Campagnes de sensibilisation/information et communication	Forfait	1	1	1	1	-	-	-	-	4	20	33,333	33,3	33,3	33,3	33,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	133,3	34,0	35,3	36,6	38,0	-	-	-	-	-	-	143,8				
Etude de caractérisation des chaînes de valeurs et activités favorables aux jeunes vulnérables (d)	Forfait	2	-	-	2	-	-	-	-	4	10	16,667	33,3	-	-	33,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	66,7	34,0	-	-	38,0	-	-	-	-	-	-	72,0				
Etalonnage de la nutrition et de l'état nutritionnel des adolescents et personnes vivant avec un handicap	Pens-Mois	3	-	-	-	-	-	-	-	3	10	16,667	50,0	-	-	33,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50,0	51,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	51,0				
Mobilisation d'une expertise pour la formation des formateurs et changements en genre et sur la GALS+	Forfait	-	2	-	-	-	-	-	-	2	10	16,667	50,0	-	-	33,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	66,7	35,3	-	-	-	-	-	-	-	-	35,3					
Formation (équipe projet et personnes) sur les approches d'inclusion sociale, genre et GALS+	Forfait	1	10	10	-	-	-	-	-	20	3,75	75,0	62,5	62,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	125,0	66,1	68,6	-	-	-	-	-	-	134,7						
Mise en œuvre des plans d'action genre (rapporteur GALS+)	Forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	7	15	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	-	-	-	-	-	-	175,0	25,5	26,4	27,4	28,5	29,6	30,7	31,9	-	-	-	200,0					
Mise en œuvre des plans d'action people entrepreneurs et personnes vivant avec handicap	Forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	8	10	16,667	16,7	16,7	16,7	16,7	16,7	16,7	-	-	-	-	-	-	-	133,3	17,6	18,3	19,0	19,7	20,3	21,0	21,7	22,4	23,1	23,8					
Subtotal	Forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	6	5	8,333	8,3	8,3	8,3	8,3	8,3	8,3	-	-	-	-	-	-	-	50,0	8,5	8,8	9,1	9,5	9,9	10,2	-	-	-	56,0					
2. Mise en œuvre des activités de ciblage par les structures/acteurs de précubation																																									
Soutien à la mise en œuvre des activités de ciblage :																																									
Forfait	1	1	1	1	1	1	1	-	-	6	5	8,333	8,3	8,3	8,3	8,3	8,3	8,3	-	-	-	-	-	-	-	50,0	8,5	8,8	9,1	9,5	9,9	10,2	-	-	-	56,0					
B. Appui à l'amélioration de la nutrition																																									
Organiser une enquête de référence des indicateurs de base nutritionnelle	Enquête	1	-	-	-	-	-	-	-	1	2	8	13,333	13,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13,3	26,7	13,6	-	-	-	-	-	-	-	17,8	31,2				
Mettre à jour le matériel nutrition à intégrer dans le matériel pédagogique des centres d'inclusion	Document	1	-	-	-	-	-	-	-	1	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65	-	-	-	-	-	-	-	0,9	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	0,9					
Adapter les outils de communication liés à la nutrition, à l'hygiène et à l'assainissement	Kit outils	1	-	-	-	-	-	-	-	1	0,55	0,55	0,55	0,55	0,55	0,55	0,55	0,55	-	-	-	-	-	-	-	0,9	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	0,9					
Qualification et diffusion du matériel de nutrition et éducation nutritionnelle (e)	Document	175	1,430	1,430	1,430	1,430	1,430	1,430	1,430	10,185	0,081	0,082	0,3	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	16,7	0,3	2,9	2,9	3,0	3,1	3,1	3,2	3,3	3,3	21,9					
Campagne de sensibilisation sur les bonnes pratiques de diversification alimentaire (f)	Campagne	-	20	20	20	20	20	20	-	120	0,566	0,943	-	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	-	-	-	-	-	-	113,2	-	19,9	20,5	21,2	22,0	22,7	23,5	-	-	-	129,9				
Préparation et diffusion des messages, des répertoires à baser les salles locales communautaires (f)	Diffusion	336	336	336	336	336	336	336	336	1,512	0,111	0,183	0,183	0,183	0,183	0,183	0,183	0,183	0,183	-	-	-	-	-	-	277,2	62,8	65,2	67,6	70,0	72,4	74,8	77,2	79,6	82,0	84,4					
Formation du Personnel des structures d'inclusion et du Personnel du PEA-Jeune II	Session	-	6	-	-	-	-	-	-	6	0,275	0,498	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	36,7	4,7	4,8	5,0	5,2	5,3	5,5	5,7	5,9	6,1						
Formation spécifique des jeunes entrepreneurs sur la production des semences améliorées dans les zones rurales (g)	Session	10	10	10	10	10	10	10	10	80	0,275	0,498	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	36,7	4,7	4,8	5,0	5,2	5,3	5,5	5,7	5,9	6,1						
Bufo des activités de nutrition par le nutritionniste	Session	-	2	2	2	2	2	2	2	14	3	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,5	10,9	11,3	11,7	12,1	12,5	12,9	13,3	-	-	81,7					
Supervision et suivi des entreprises productrices des semences améliorées	Pens-Mois	-	12	12	12	12	12	12	12	84	0,1	0,167	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0					
Subtotal	Forfait	-	12	12	12	12	12	12	12	84	0,1	0,167	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0					
Subtotal	Forfait	6	-	-	-	-	-	-	-	6	0,5	0,833	8,3	8,3	8,3	8,3	8,3	8,3	8,3	-	-	-	-	-	-	50,0	8,5	8,8	9,1	9,5	9,9	10,2	-	-	-	56,0					
C. Amélioration de la résilience au changement climatique																																									
1. Etudes d'impact climatique des filières ciblées																																									
Realisation des études d'évaluation des Risques Climatiques et environnementales des filières ciblées (h)	Etude	1	-	-	-	-	-	-	-	1	15	25	25,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25,0	25,3	-	-	-	-	-	-	-	25,3						
2. Elaboration et mise en œuvre des plans de renforcement des capacités sur l'Enr & CC pour les activités de précubation et inclusion																																									
Production des outils d'information et de sensibilisation (i)	Mis	4	-	-	-	-	-	-	-	4	0,06	0,1	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,4	0,4	-	-	-	-	-	-	-	0,4						
Formation technique sur la prise en compte des CC dans les PA	Colonie	28	-	-	-	-	-	-	-	28	0,33	0,95	15,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15,8	16,1	-	-	-	-	-	-	-	16,1						
Subtotal	Colonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
3. Sélection des projets et post inclusion																																									
Renforcement des capacités des business coaches sur aspect Enr & CC	Nombre	-	28	28	28	28	28	28	28	-	168	0,3	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	84,0	-	14,8	15,4	16,0	16,6	17,2	17,8	-	-	97,7					
Coaching Business Coaches (j)	Forfait	6	-	-	-	-	-	-	-	6	0,5	0,833	8,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8,3	8,3	-	-	-	-	-	-	-	8,3						
Subtotal	Forfait	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
Subtotal	Forfait	6	-	-	-	-	-	-	-	6	0,5	0,833	8,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8,3	8,3	-	-	-	-	-	-	-	8,3						
Total																																									

Cameroon
Programme de promotion de l'entrepreneuriat agroalimentaire des jeunes-Dualème Phase (PEA-JEUNES II)
Table 2.1 - Appui au financement des entreprises

Detailed Costs

Unit	Quantities												Unit Cost (KAF US\$)	Base Cost (US\$ '000)												Totals including Contingencies (US\$ '000)															
	2025													2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Total	2025												2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Total
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Total	2025	2026	2027										2028	2029	2030	2031	2032	Total	2025	2026	2027	2028	2029	2030								
Investment Costs																																									
A. Zone de consolidation Ia																																									
1. Financement des entreprises en création																																									
Financement des plans d'affaires des jeunes retournés	Nombre	-	252	360	558	603	603	504	-	2,880	3	5	-	1,260	1,800	2,700	3,015	3,015	2,520	-	-	-	-	-	-	14,400	-	1,260	1,800	2,700	3,015	3,015	2,520	-	-	-	14,400				
Financement des plans d'affaires des jeunes en situation de fragilité Ia	Nombre	28	40	62	67	67	56	-	-	320	3	5	140,0	200,0	310,0	330,0	330,0	280,0	-	-	-	-	-	-	-	1,600,0	140,0	200,0	310,0	330,0	330,0	280,0	-	-	-	1,600,0					
Subtotal	Nombre	-	28	40	62	67	67	56	-	320	3	5	140,0	200,0	310,0	330,0	330,0	280,0	-	-	-	-	-	-	-	1,600,0	140,0	200,0	310,0	330,0	330,0	280,0	-	-	-	1,600,0					
2. Financement des entreprises en développement																																									
Financement de soutien à la croissance des entreprises sélectionnées	Nombre	-	90	117	135	144	135	99	-	720	10	10	16,667	-	1,500	1,950	2,250	2,400	2,250	1,650	-	-	-	-	-	12,000,0	-	1,500,0	1,950,0	2,250,0	2,400,0	2,250,0	1,650,0	-	-	-	12,000,0				
Financement de soutien à la croissance des entreprises des personnes en situation de fragilité	Nombre	-	10	13	15	16	15	11	-	80	10	10	16,667	-	166,7	216,7	250,0	260,7	250,0	183,3	-	-	-	-	-	1,333,3	-	166,7													

Cameroun
Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des Jeunes-Deuxième Phase (PEA-JEUNES II)
Table 2.2. Professionnalisation des instituteurs financiers partenaires

Detailed Costs	Unit	Quantities											Unit Cost		Base Cost (US\$ '000)											Totals including Contingencies (US\$ '000)													
		2025		2026		2027		2028		2029		2030		2031		2032		Total		2025		2026		2027		2028		2029		2030		2031		2032		Total			
I. Investment Costs																																							
A. Programme d'éducation et d'inclusion financière des Jeunes																																							
1. Formation sur l'éducation financière des Jeunes																																							
B. Appui à l'amélioration de l'offre de services financiers au profit des Jeunes entrepreneurs agropastoraux																																							
1. Etude pour l'amélioration de l'offre de crédit rural au profit des jeunes	Nombre	-	769	-	1,538	-	1,538	-	1,538	-	1,538	-	1,538	-	1,538	-	9,997	0,025	0,042	-	32.0	64.1	64.1	64.1	64.1	64.1	64.1	64.1	64.1	416.5	-	33.9	70.4	73.0	75.8	78.7	81.7	84.8	498.2
2. Développement et adaptation de nouveaux produits suivant les spécificités des filières	Etude	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	25	41,667	41.7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	41.7	42.5	-	-	-	-	-	-	-	42.5
3. Atelier avec les acteurs la	Pens-Jours	-	300	-	300	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	600	0.56	0.917	-	275.0	275.0	-	-	-	-	-	-	550.0	-	200.9	301.9	-	-	-	-	-	-	502.8
4. Appui à la mise en oeuvre	Atelier	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	8	13,333	-	13.3	13.3	13.3	13.3	13.3	13.3	13.3	13.3	93.3	-	14.0	14.0	15.0	15.0	16.1	16.6	17.2	100.0	
5. Mise à jour système d'information de gestion (SIG)	Forfait trimest	-	4	-	4	-	4	-	4	-	4	-	4	-	4	-	28	5	8,333	-	33.3	33.3	33.3	33.3	33.3	33.3	33.3	33.3	233.3	-	33.3	33.3	33.3	33.3	33.3	33.3	33.3	33.3	233.3
6. Equipements informatiques et logiciels (SIG)																																							
Configuration, mise à jour et maintenance	Lot	-	5	-	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	10	16,667	-	83.3	83.3	-	-	-	-	-	-	166.7	-	90.8	90.0	-	-	-	-	-	-	183.8
Subtotal	Forfait	-	1	-	1	-	1	-	1	-	1	-	1	-	1	-	7	3	5	-	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	201.7	-	90.0	89.5	5.7	0.0	0.1	0.4	0.6	0.8	11.6
Subtotal																																							
C. Renforcement du dispositif de l'accès au financement et du suivi des jeunes entrepreneurs																																							
1. Appui à la facilitation des relations d'affaires entre les Jeunes et les PFR																																							
Mise en place d'agents spécialisés en crédit rural pour le suivi des Jeunes (année 2027) (a)	Agents	-	40	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	40	5	8,333	-	333.3	-	-	-	-	-	-	-	333.3	-	350.7	-	-	-	-	-	-	-	350.7
Mise en place d'agents spécialisés en crédit rural pour le suivi des Jeunes (année 2028) (c)	Agents	-	-	-	40	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	40	5	8,333	-	-	333.3	-	-	-	-	-	-	333.3	-	362.8	-	-	-	-	-	-	-	362.8
Mise en place d'agents spécialisés en crédit rural pour le suivi des Jeunes (année 2029-2030) (d)	Agents	-	-	-	-	-	40	-	-	-	-	-	-	-	-	-	40	100	5	8,333	-	-	-	-	-	-	-	-	333.3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	333.3
Formation des agents de crédit dédiés aux segments ruraux pour le suivi des Jeunes	Session	-	-	-	2	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	5	8,333	-	16.7	16.7	16.7	-	-	-	-	50.0	-	18.1	18.8	19.4	-	-	-	-	-	-	56.3
Appui conseil en titration professionnelle aux agents de crédit pour améliorer le suivi des projets des Jeunes	Forfait	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	10	16,667	-	83.3	83.3	-	-	-	-	-	166.7	-	83.3	83.3	-	-	-	-	-	-	-	166.7
Subtotal																																							
D. Appui à la mise en place d'un système de gestion de performances sociales et environnementales																																							
Diagnostic, stratégie et outils de ciblage des jeunes ruraux	Pens-Mois	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	15	25	-	25.0	25.0	-	-	-	-	-	50.0	-	25.9	26.6	-	-	-	-	-	-	52.5	
Définition participative des indicateurs de performance	Atelier	-	2	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	5	8,333	-	16.7	16.7	-	-	-	-	-	33.3	-	17.5	18.1	-	-	-	-	-	-	35.7	
Elaboration d'un manuel de gestion de performances sociales, environnementales et climatiques	Manuel	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	10	16,667	-	16.7	-	-	-	-	-	-	16.7	-	17.6	-	-	-	-	-	-	-	17.6	
Equipements et programmes informatiques pour la gestion de la performance sociale	Lot	-	-	-	5	-	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	10	16,667	-	83.3	83.3	-	-	-	-	-	166.7	-	83.0	83.3	-	-	-	-	-	-	-	166.3
Mise en place et suivi du système	Forfait	-	-	-	1	-	1	-	1	-	1	-	1	-	1	-	6	10	16,667	-	16.7	16.7	16.7	16.7	16.7	16.7	16.7	100.0	-	16.3	16.6	17.2	20.6	21.0	22.0	22.0	22.0	130.8	
Subtotal																																							
Total																																							
41.7 850.4 982.4 232.4 482.4 465.8 465.8 465.8 3,966.0 42.5 897.6 1,073.9 200.1 558.1 556.5 575.0 594.1 4,507.8																																							

Detailed Costs

Unit	Quantities								Unit Cost (XAF Million)	Unit Cost (US\$ '000)	Base Cost (US\$ '000)												Totals Including Contingencies (US\$ '000)								
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032			Total	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Total	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Total		
I. Investment Costs																															
A. Enquêtes et études																															
Etudes socio-économiques, genre, pauvreté (référence et impact)	Etude	1	-	-	1	-	-	-	1	3	20	33.333	33.3	-	-	33.3	-	-	-	33.3	100.0	34.0	-	-	38.0	-	-	-	44.1	116.1	
Enquête annuelle des effets directs (EAR)	Enquête	-	-	1	-	1	1	-	-	3	8	13.333	-	-	13.3	-	13.3	13.3	-	-	40.0	-	-	14.8	-	-	15.8	16.4	-	-	46.8
Etudes spécifiques quantitatives et qualitatives	Etude	-	-	-	1	-	-	-	1	2	8	13.333	-	-	-	-	-	-	-	13.3	26.7	-	-	-	-	15.2	-	-	17.6	39.6	
Subtotal																															
B. Ateliers et missions de suivi évaluation																															
Ateliers semestriels de planification et d'évaluation	Atelier	2	2	2	2	2	2	2	2	16	5	8.333	16.7	16.7	16.7	16.7	16.7	16.7	16.7	16.7	133.3	17.0	17.5	18.1	18.8	19.4	20.1	20.8	21.5	153.2	
Réunions d'élaboration de PTBA du projet	Reunion	1	1	1	1	1	1	1	-	7	3	5	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	-	35.0	5.1	5.3	5.4	5.6	5.8	6.0	6.2	-	39.5	
Réunions du comité national de pilotage du programme	Reunion	1	1	1	1	1	1	1	-	7	8	13.333	13.3	13.3	13.3	13.3	13.3	13.3	13.3	-	93.3	13.6	14.0	14.5	15.0	15.5	16.1	16.6	-	105.4	
Missions de suivi par le RSE	Mission	3	3	3	3	3	3	3	3	24	1.5	2.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	60.0	7.6	7.9	8.2	8.4	8.7	9.0	9.4	9.7	68.9	
Missions de revue à mi-parcours et d'achèvement	Mission	-	-	-	1	-	-	-	1	2	20	33.333	2	-	-	33.3	-	-	-	-	33.3	66.7	-	-	-	38.0	-	-	44.1	82.1	
Assistance technique internationale en SE	Mission	1	1	-	-	-	-	-	-	2	5.5	9.167	9.2	9.2	-	-	-	-	-	-	18.3	9.3	9.5	-	-	-	-	-	18.8		
Subtotal																															
C. Mise en place du dispositif de suivi évaluation																															
Elaboration et révision du dispositif SE (Manuel de procédure SE)	Foifait	1	-	-	-	-	1	-	-	2	8	13.333	13.3	-	-	-	13.3	-	-	-	26.7	13.6	-	-	-	-	-	16.4	-	30.0	
Mise à niveau de base de données informatisées du Système suivi évaluation (SSE)	Foifait	1	-	-	-	-	-	-	-	1	5	8.333	8.3	-	-	-	-	-	-	-	8.3	8.5	-	-	-	-	-	-	-	8.5	
Opérationnalisation SSE et maintenance	Foifait	1	-	1	-	-	-	-	-	2	2	3.333	3.3	-	3.3	-	-	-	-	-	8.7	3.4	-	3.7	-	-	-	-	-	7.1	
Subtotal																															
Total Investment Costs																															
II. Recurrent Costs																															
A. Salaires et indemnités																															
Responsable suivi-évaluation	Pers-Mois	12	12	12	12	12	12	12	12	96	1.2	2	24.0	24.0	24.0	24.0	24.0	24.0	24.0	24.0	192.0	24.5	25.4	26.3	27.4	28.4	29.5	30.6	31.8	223.7	
Assistant suivi-évaluation/Gestionnaire SIG	Pers-Mois	12	12	12	12	12	12	12	12	96	0.8	1.333	16.0	16.0	16.0	16.0	16.0	16.0	16.0	16.0	128.0	16.3	16.9	17.6	18.2	18.9	19.6	20.4	21.2	149.2	
Assistant en communication et gestion des savoirs IA	Pers-Mois	12	12	12	12	12	12	12	12	96	0.4	0.667	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0	64.0	8.2	8.5	8.8	9.1	9.5	9.8	10.2	10.6	74.6	
Spécialiste environnement et climat	Pers-Mois	12	12	12	12	12	12	12	12	96	1.2	2	24.0	24.0	24.0	24.0	24.0	24.0	24.0	24.0	192.0	24.5	25.4	26.3	27.4	28.4	29.5	30.6	31.8	223.7	
Chargé de nutrition	Pers-Mois	12	12	12	12	12	12	12	12	96	1.2	2	24.0	24.0	24.0	24.0	24.0	24.0	24.0	24.0	192.0	24.5	25.4	26.3	27.4	28.4	29.5	30.6	31.8	223.7	
Spécialiste en genre et inclusion sociale	Pers-Mois	12	12	12	12	12	12	12	12	96	1.2	2	24.0	24.0	24.0	24.0	24.0	24.0	24.0	24.0	192.0	24.5	25.4	26.3	27.4	28.4	29.5	30.6	31.8	223.7	
Total Recurrent Costs																															
Total																															
											110.0	51.7	59.2	122.5	55.8	69.2	42.5	104.2	615.0	112.0	54.2	64.6	139.0	65.3	84.0	53.0	137.0	709.1			
											230.0	171.7	179.2	242.5	175.8	189.2	162.5	224.2	1,575.0	234.2	161.2	196.3	275.8	207.2	231.3	205.9	295.8	1,627.8			

Cameroon

Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agro-Pastoral - Phase 2

Project Design Report

Annex 4: Economic and Financial Analysis

Mission Dates: 03 – 21 June 2024

Document Date: 28/02/2025

Project No. 2000004318

Report No. 6932-CM

West and Central Africa Division
Programme Management Department

2.7 Analyse économique et financière

1. Dans l'ensemble, les résultats de l'analyse économique et financière montrent que le PEA-jeunes II est un programme rentable, avec un taux de rentabilité interne économique de base de 19,9 % et une valeur actuelle nette de 126 millions d'USD soit 82 milliards de FCFA pour un coût d'opportunité économique du capital de 5,7% et un budget total de 127,9 millions d'USD. En tenant compte des mesures d'atténuation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) évaluées au prix du marché (soit 27 Euro/t|CO₂e)¹, le programme pourrait générer une valeur actuelle nette (VAN) de 132 millions d'USD et un TRIE de 20,5 %. Une analyse de sensibilité conduite sur la base des risques potentiels identifiés dans le cadre de la mise œuvre des activités du programme, confirme sa robustesse.

2. La mise en œuvre des activités des composantes du PEA-Jeunes II: (i) Appui à l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes, (ii) Financement et Accès aux services financiers (iii) Riposte-fragilité et (iv) Coordination et gestion du programme, devraient toucher 130 000 bénéficiaires dont 10 000 jeunes entrepreneurs agropastoraux. Parmi ces bénéficiaires, 10% (soit 10 000 personnes) seront des jeunes issus des communautés dites autochtones et/ou des jeunes vivant avec handicap. Le programme créera des opportunités d'affaires et d'emploi pour les jeunes tout en augmentant leur productivité, leurs capacités entrepreneuriales dans les chaînes de valeur agropastorales ciblées avec un accent particulier sur les femmes et les personnes vulnérables. Il contribuera également à améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition, la résilience aux changements climatiques et les revenus de ces 130 000 bénéficiaires directs impliqués dans les chaînes de valeur agropastorales ciblées. Les bénéfices attendus sont entre autres :

- Un accroissement des opportunités entrepreneuriales et des emplois pour les jeunes dans le secteur agropastoral ;
- Une augmentation (i) des revenus des bénéficiaires directes du programme et (ii) de la contribution du secteur agropastoral à l'économie nationale et locale par une productivité accrue résultant d'une formation agropastorale de haute qualité, de l'accès à des intrants de qualité et à des services d'appui-conseil adaptés et, de l'adoption de bonnes pratiques agropastorales et entrepreneuriales ;
- Une augmentation de la valeur ajoutée et des opportunités économiques le long des chaînes de valeur agropastorales ciblées grâce à l'augmentation des initiatives entrepreneuriales agropastorales, de la part de la production commercialisée et transformée, ainsi que des financements disponibles pour développer des initiatives privées et des partenariats public-privé ;
- Une amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales grâce à l'augmentation de la quantité et de la qualité des productions agropastorales disponibles et à l'éducation nutritionnelle ;
- Une augmentation des recettes fiscales et une amélioration de la balance commerciale découlant de la réduction des importations des productions agropastorales ciblées ;
- L'amélioration de l'accès des producteurs agropastoraux aux services financiers et non financiers ;
- Une autonomisation économique durable des jeunes entrepreneurs agropastoraux.

3. Conformément aux stratégies nationales² notamment la politique d'import substitution et sur la base des leçons apprises du PEA-jeunes I, selon les interventions définies par le PEA-jeunes II, 30 modèles d'activités ont été définis dont 15 modèles pour les jeunes en démarrage (starter) et 15 modèles pour les jeunes déjà en activité dans le secteur agropastoral (développeur). L'approche d'intervention du programme étant basée sur la demande, les modèles retenus sont jugés représentatifs des potentielles demandes des jeunes entrepreneurs agropastoraux. Ces modèles sont repartis en (i) production végétale (manioc, maïs, pastèque, tomate, ananas, piment et oignons), (ii) en production animale (poulet de chair, porc engraissement, porc naisseur, embouche ovine et cuniculture) et en (iii) transformation-commercialisation-prestation de service (production de jus d'ananas, le transport de produit agricole et la restauration à base de poulet de chair cuisiné). La description des modèles est fournie en annexe 4.

4. Les résultats et indicateurs financiers clés montrent que les différents modèles d'entreprises agropastorales préparés pour la présente analyse sont profitables avec des marges nettes additionnelles et des retours sur investissement intéressants (valeurs actuelles nettes (VAN)) et positives et des ratios

¹ <https://markets.businessinsider.com/commodities/co2-european-emission-allowances>

² COMPACT Cameroun, PIISAH et PNIA

bénéfices-coûts supérieurs à un. Les modèles d'entreprises jeunes promues permettent de gagner un revenu mensuel en situation de croisière (A partir de l'année 3) répondant au minimum et voir supérieur au Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG)³ et au revenu mensuel moyen par habitant *au Cameroun* (125 \$)⁴. Le revenu moyen mensuel se situe à 162000 FCFA pour les starters et 492 000 FCFA pour les développeurs. Le programme qui appuiera 10 000 entrepreneurs dont 8000 starters et 2 000 développeurs devrait créer 50 000 emplois.

Tableau 1 : Résumé de l'analyse financière

		Modèles	Indicateurs financiers clés			
			revenu mensuel (FCFA)	TRI	VAN	ratio B/C
p a r c o u r s t a s t e r	production vegetale	Manioc	106,235	83%	3,261,903	1.5
		Pasteque	206,928	64%	7,286,436	1.2
		Tomate	186,447	84%	10,136,355	2.1
		Ananas	273,859	61%	4,225,624	1.4
		Mais	87,933	76%	9,784,137	2.6
		Oignon	180,588	91%	10,626,774	1.6
		Piment	132,814	48%	3,691,231	1.6
	production animale	Poulet de chair	92,104	57%	3,259,425	1.1
		Porc engraisseage	109,025	53%	6,078,089	2.1
		Porc naisseur	147,169	55%	7,368,493	2.7
		Embouche ovine	124,173	90%	6,479,965	1.3
		Cuniculture	130,167	75%	2,140,000	2.1
	transformation-commercialisation-prestation de service	Jus d'ananas	235,808	58%	3,702,883	1.3
		Prestation de service transport agricole	170,400	55%	2,097,180	1.3
Restaurateur		247,469	77%	7,686,021	1.2	
p d a e r v c e o l u o r p s p e u r	production vegetale	Manioc	339,569	80%	10,943,108	1.5
		Pasteque	791,207	96%	19,990,616	3.5
		Tomate	971,820	16%	242,073	2.2
		Ananas	620,187	23%	2,322,577	1.3
		Mais	322,426	94%	35,464,766	3.5
		Oignon	532,431	95%	19,722,318	2.0
		Piment	500,963	58%	13,679,564	1.6
	production animale	Poulet de chair	260,542	75%	9,098,321	1.0
		Porc engraisseage	351,592	41%	7,918,704	2.2
		Porc naisseur	502,758	49%	19,797,744	3.2
		Embouche ovine	366,127	96%	22,760,038	1.4
		Cuniculture	282,000	56%	6,316,559	2.2
	transformation-commercialisation-prestation de service	Jus d'ananas	432,390	88%	13,381,874	1.3
		Prestation de service transport agricole	515,000	55%	7,348,882	1.9
		Restaurateur	597,923	73%	19,477,278	1.2

Revenu mensuel moyen Starter	162,075
Revenu mensuel moyen Developpeur	492,462
Revenu mensuel moyen Entrepreneur	327,268

5. L'estimation des avantages indique un potentiel d'atténuation de l'ordre de 501 151 tonnes équivalent carbone (TeqC) sur une durée de 20 ans. La baisse des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du PEA-jeune II résulterait de la promotion de bonnes pratiques agropastorales sensibles au climat.

6. Les résultats de l'analyse économique montrent que les avantages du programme sont positifs. Cependant, ces indicateurs économiques devraient être plus élevés si l'on prend en compte les avantages liés aux actions d'éducation nutritionnelle, l'éducation financière, l'amélioration de l'accès au financement

3- En 2024, le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) au Cameroun a été fixé à 41 875 FCFA par mois pour les agents relevant du Code du Travail, à 45 000 FCFA par mois pour le secteur agricole et assimilé et à 60 000. Cette augmentation a été officialisée par un décret du Premier ministre datant du 21 mars 2023

⁴ Le revenu mensuel moyen par habitant au Cameroun s'élève à 125 \$, soit 1 500 \$ par habitant et par an, <https://www.journaldunet.com/business/salaire/cameroun/pays-cmr#:~:text=Le%20revenu%20mensuel%20moyen%20par,par%20habitant%20et%20par%20an.>

agricole, l'amélioration de l'offre de formation entrepreneuriale, l'amélioration de la balance commerciale et des recettes fiscales et les bénéfices indirectes liées aux aménagements/infrastructures agricoles (réhabilitation/construction de routes agricoles, magasins de stockage, voiries et réseaux diverses).

Tableau 2 : Résultats économiques du programme intégrant les bénéfices environnementaux

Indicateurs @20ans	Sans bénéfices env.	Avec Bénéfices ENV. @market price	Avec Bénéfices ENV. @low estimate range	Avec Bénéfices ENV. @high estimate range
NPV BNA (FCFA, @5,7%)	82,414,488,954	86,523,554,970	91,156,351,299	99,925,095,983
NPV BNA (USD, @5,7%)	126,038,022	132,322,094	139,407,116	152,817,321
ERR	19.9%	20.5%	21.1%	22.3%
NPVb (FCFA, @5,7%)	143,066,516,718	147,175,582,734	151,808,379,063	160,577,123,747
NPVc (USD, @5,7%)	60,652,027,764	60,652,027,764	60,652,027,764	60,652,027,764
B/C ratio	2.36	2.43	2.50	2.65
Discount rate	5.7%	5.7%	5.7%	5.7%
Switching values - Bénéfices	-58%	-59%	-60%	-62%
Switching values - Coûts	136%	143%	150%	165%

7. L'analyse de sensibilité confirme la solidité des effets et impacts économiques positifs du programme face aux différents risques identifiés. Les indicateurs économiques restent satisfaisants, mais reste indicatif, compte tenu du fait que le programme adoptera une approche à la demande

Tableau 3 : Résumé des analyses de sensibilité

ANALYSE DE SENSIBILITE		TRIE	VAN (5,7%)	
			Million FCFA	Million USD
Cas de base		19.9%	82,414.5	126.04
Coûts +	10%	18.1%	76,349.3	116.76
Coûts +	20%	16.6%	70,284.1	107.49
Coûts +	30%	15.2%	64,218.9	98.21
Revenus -	10%	18.0%	68,107.8	104.16
Revenus -	20%	15.9%	53,801.2	82.28
Revenus -	30%	13.6%	39,494.5	60.40
Revenus -	40%	11.1%	25,187.9	38.52
Revenus retardés d'un an		16.7%	68,229.4	104.34
Revenus retardés de 2 ans		14.2%	54,661.8	83.60
Revenus retardés de 3 ans		12.1%	41,996.1	64.23
taux de survie	-10%	12.4%	42,333.1	64.74
taux de survie	-20%	9.2%	20,600.3	31.50

ANNEXE 4 : ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

8. Cette annexe présente la méthodologie, les hypothèses utilisées et les principaux résultats de l'analyse financière et économique ex-ante du Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes – Phase II (PEA-jeunes II). L'objectif est d'identifier, de calculer et de comparer les flux en termes de coûts et d'avantages du programme afin d'apprécier sa viabilité d'une part du point de vue des bénéficiaires (analyse financière) et d'autre part, du point de vue de l'économie du Cameroun dans son ensemble (analyse économique).

9. La méthodologie utilisée est une analyse coûts-bénéfices qui repose sur l'estimation en termes monétaires des coûts et des avantages du programme. Elle vise à évaluer les effets et impacts des interventions proposées par le programme sur la situation financière des bénéficiaires. Cette analyse est basée sur les données primaires et secondaires collectées sur le terrain par la mission de formulation et sur l'expérience des projets FIDA (PPEA, PADFA 2, PEA-jeunes I et PDEA).

10. Dans l'ensemble, les résultats de l'analyse économique montrent que le PEA-jeunes II est un programme rentable, avec un taux de rentabilité interne économique de base de 19,9 % et une valeur actuelle nette de 126 millions d'USD soit 82 milliards de FCFA pour un coût d'opportunité économique du capital de 5,7%. En tenant compte des mesures d'atténuation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) évaluées au prix du marché (soit 27 Euro/t|CO₂e)⁵, le programme pourrait générer une valeur actuelle nette (VAN) de 132 millions d'USD et un TRIE de 20,5 %. Ces indicateurs économiques sont plus élevés en tenant compte des fourchettes d'estimation de prix de carbone avec des valeurs basses (56 USD en moyenne par tonne) et élevées (113 USD en moyenne par tonne). Ces résultats sont très satisfaisants étant donné que certains bénéfices générés par le programme sont difficiles à quantifier et donc n'ont pas été pris en compte. Une analyse de sensibilité conduite sur la base des risques potentiels identifiés dans le cadre de la mise œuvre des activités du programme, confirme sa robustesse.

I. ANALYSE FINANCIERE

1.1- Méthodologie et hypothèses utilisées.

11. **Identification des avantages.** La mise en œuvre des activités des composantes du PEA-Jeunes : (i) Appui à l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes, (ii) Financement et Accès aux services financiers (iii) Riposte-fragilité et (iv) Coordination et gestion du programme, devraient toucher 130 000 bénéficiaires dont 10000 jeunes entrepreneurs agropastoraux. Parmi ces bénéficiaires, 10% (soit 10 000 personnes) seront des jeunes issus des communautés dites autochtones et/ou des jeunes vivant avec handicap. Le programme créera des opportunités d'affaires et d'emploi pour les jeunes tout en augmentant leur productivité, leurs capacités entrepreneuriales dans les chaînes de valeur agropastorales ciblées avec un accent particulier sur les femmes et les personnes vulnérables. Il contribuera également à améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition, la résilience aux changements climatiques et les revenus de ces 130 000 bénéficiaires directs impliqués dans les chaînes de valeur agropastorales ciblées. Les bénéfices attendus sont entre autres :

- Un accroissement des opportunités entrepreneuriales et des emplois pour les jeunes dans le secteur agropastoral ;
- Une augmentation (i) des revenus des bénéficiaires directs du programme et (ii) de la contribution du secteur agropastoral à l'économie nationale et locale par une productivité accrue résultant d'une formation agropastorale de haute qualité, de l'accès à des intrants de qualité et à des services d'appui-conseil adaptés et, de l'adoption de bonnes pratiques agropastorales et entrepreneuriales ;
- Une augmentation de la valeur ajoutée et des opportunités économiques le long des chaînes de valeur agropastorales ciblées grâce à l'augmentation des initiatives entrepreneuriales agropastorales, de la part de la production commercialisée et transformée, ainsi que des financements disponibles pour développer des initiatives privées et des partenariats public-privé ;

⁵ <https://markets.businessinsider.com/commodities/co2-european-emission-allowances>

- Une amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales grâce à l'augmentation de la quantité et de la qualité des productions agropastorales disponibles et à l'éducation nutritionnelle ;
- Une augmentation des recettes fiscales et une amélioration de la balance commerciale découlant de la réduction des importations des productions agropastorales ciblées ;
- L'amélioration de l'accès des producteurs agropastoraux aux services financiers et non financiers ;
- Une autonomisation économique durable des jeunes entrepreneurs agropastoraux.

12. En matière d'entrepreneuriat agricole au Cameroun et dans la sous-région Afrique de l'Ouest et du Centre, des projets comme INCLUSIF du Mali, PEA jeunes phase I du Cameroun, Agribusiness Hub du Nigeria, Youth Agripreneurs et ENABLE Youth de l'IITA ont démontré l'intérêt des jeunes pour les filières à maturation rapide, quel que soit le maillon d'activité. Les filières prioritaires du programme comprennent : le maïs, le manioc, les cultures maraîchères, l'élevage à cycle court (petits ruminants, volaille, lapins, porcs) et l'élevage non-conventionnel (cuniculture) en fonction des caractéristiques agroécologiques de chaque région, avec une attention particulière pour les filières priorisées par le Gouvernement dans les stratégies nationales COMPACT Cameroun, PIISAH et PNIA pour contribuer à l'accroissement des productions, à la sécurité alimentaire et la politique d'import substitution.

13. Conformément aux stratégies nationales⁶ notamment la politique d'import substitution et sur la base des leçons apprises du PEA-jeunes I, selon les interventions définies par le PEA-jeunes II, 30 modèles d'activités ont été définis dont 15 modèles pour les jeunes en démarrage (starter) et 15 modèles pour les jeunes déjà en activité dans le secteur agropastoral (développeur). L'approche d'intervention du programme étant basée sur la demande, les modèles retenus sont jugés représentatifs des potentielles demandes des jeunes entrepreneurs agropastoraux. Ces modèles sont repartis en (i) production végétale (manioc, maïs, pastèque, tomate, ananas, piment et oignons), (ii) en production animale (poulet de chair, porc engraissement, porc naisseur, embouche ovine et cuniculture) et en (iii) transformation-commercialisation-prestation de service (production de jus d'ananas, le transport de produit agricole et la restauration à base de poulet de chair cuisiné). La description des modèles est fournie dans le tableau 1, ci-après.

14. L'employabilité dans le cadre de cette analyse a été prise en compte en termes d'emplois temporaires ou permanents créés ou renforcés au sein des entreprises agropastorales promues.

15. **Prix financiers.** Au Cameroun, les prix des produits agricoles sont librement déterminés par le marché, selon la loi de l'offre et de la demande. Les prix des différents produits sont présentés dans l'annexe de l'analyse économique et financière.

16. **Main d'œuvre.** La main-d'œuvre a été prise en compte dans le calcul des coûts de production des différents modèles élaborés. La main-d'œuvre employée est constituée de la main-d'œuvre de l'entrepreneur et de la main-d'œuvre salariée temporaire ou permanente. Le coût de la main-d'œuvre salarié temporaire retenu dans l'analyse financière correspond à la rémunération journalière moyen versée par les entrepreneurs, soit un coût variable de 1000FCFA à 2500FCFA/jour par personne.

17. **Taux d'actualisation.** Pour l'analyse financière, un taux d'actualisation de 15% correspondant à la moyenne entre le taux d'intérêt des crédits offerts par les institutions financières en milieu rural selon les entrepreneurs agropastoraux rencontrés dans la zone du programme.

18. **Situation sans programme⁷.** Dans le cadre de l'insertion économiques des jeunes et des femmes, le coût d'opportunité du travail retenu est celui d'un jeune sans emploi, dont la main d'œuvre est valorisée, 90 jours par an à 2 500 FCFA/jour au sein d'une exploitation agricole⁸.

⁶ COMPACT Cameroun, PIISAH et PNIA

⁷ Voir la feuille « description des modèles » joint à la présente l'annexe (version Excel).

⁸ Calcul effectué pendant la mission de conception du PEA-jeunes sur la base du rapport d'achèvement du PEA-jeunes I

19. **Situation avec Programme**⁹. La situation avec programme présente les améliorations qu'apporteront le programme. Les paramètres techniques clés en situation avec programme et pour les différents modèles sont présentés dans le tableau 1, ci-dessous.

⁹ Voir la feuille « description des modèles » joint à la présente l'annexe (version Excel).

Tableau 1 : description des modèles et hypothèses de base dans les situations sans et avec programme

Modèles		Paramètres techniques clés		
		Situation sans programme	Situation avec Programme	
Parcours starter	Production végétale	Manioc	Jeune, homme, femme au chômage. Cout d'opportunité du travail du jeune = main d'œuvre agricole : 90 jours par an à 2500 FCFA par jours (Source Rapport d'achèvement PEA Jeunes 1)	Production de manioc sur 1hectare rendement : 22,5 tonnes/hectare
		Pastèque		Production de pastèque sur 1hectare rendement : 20,8 tonnes/hectare 2 cycles par an
		Tomate		Production de tomate sur 1hectare rendement : 22,6 tonnes/hectare 2 cycles par an
		Ananas		Production d'ananas sur 1hectare rendement fruit : 40,5 tonnes/hectare production de rejet : 731 000
		Mais		Production de maïs sur 2 hectares rendement fruit : 3,9 tonnes/hectare 2 cycles par an
		Oignon		Production d'oignons sur 1 hectare rendement fruit : 24 tonnes/hectare 2 cycles par an
		Piment		Production de piment sur 1 hectare rendement : 7 tonnes/hectare 2 cycles par an
	Production animale	Poulet de chair	4 bandes de 1 000 poulets/an dont 2 pour les principales fêtes (Noël et Pâques) 20 porcs engraisés par an 10 truies pour 2 portées par an/ truies 200 animaux embouches/ taux de mortalité 15% 20 lapines/4 lapins/ 720 lapins par an	
		Porc engraissement		
		Porc naisseur		
		Embouche ovine		
		Cuniculture		
	Transformation-commercialisation-prestation de service	Jus d'ananas	25 000 bouteilles de 33 cl vendus par an	
		Prestation de service transport agricole	500 prestations par an	
		Restaurateur	113 kg de poulets de chairs cuisinés chaque semaine	
Parcours développé	Production végétale	Manioc	Production de manioc sur 1hectare rendement : 22,5 tonnes/hectare	Production de manioc sur 3 hectares rendement : 28 tonnes/hectare
		Pastèque	Production de pastèque sur 1hectare rendement : 20,8 tonnes/hectare 2 cycles par an	Production de pastèque sur 2 hectares rendement : 24,8 tonnes/hectare

		Tomate	Production de tomate sur 1hectare rendement : 22,6 tonnes/hectare 2 cycles par an	Production de tomate sur 2 hectares rendement : 26,5 tonnes/hectare 2 cycles par an
		Ananas	Production d'ananas sur 1hectare rendement fruit : 40,5 tonnes/hectare production de rejet : 731 000	Production d'ananas sur 1hectare rendement fruit : 52 tonnes/hectare production de rejet : 1800 000
		Mais	Production de maïs sur 2 hectares rendement fruit : 3,9 tonnes/hectare 2 cycles par an	Production de maïs sur 4 hectares rendement fruit : 3,6 tonnes/hectare 2 cycles par an
		Oignon	Production d'oignons sur 1 hectare rendement fruit : 24 tonnes/hectare 2 cycles par an	Production d'oignons sur 1 hectare rendement fruit : 40 tonnes/hectare 2 cycles par an
		Piment	Production de piment sur 1 hectare rendement : 7 tonnes/hectare 2 cycles par an	Production de piment sur 2 hectares rendement : 9,6 tonnes/hectare 2 cycles par an
	Production animale	Poulet de chair	4 bandes de 1 000 poulets/an dont 2 pour les principales fêtes (Noël et Pâques)	4 bandes de 2 000 poulets/an dont 2 pour les principales fêtes (Noël et Pâques)
		Porc engraissement	20 porcs engraisés par an	60 porcs engraisés par an
		Porc naisseur	10 truies pour 2 portées par an/ truies	30 truies pour 2 portées par an/ truies
		Embouche ovine	200 animaux embouches/ taux de mortalité 15%	750 animaux embouches/ taux de mortalité 15%
		Cuniculture	20 lapines/4 lapins/ 720 lapins par an	40 lapines/4 lapins/ 1400 lapins par an
	Transformation-commercialisation-prestation de service	Jus d'ananas	25 000 bouteilles de 33 cl vendus par an	50 000 bouteilles de 33 cl vendus par an
		Prestation de service transport agricole	500 prestations par an	1000 prestations par an
		Restaurateur	113 kg de poulets de chairs cuisinés chaque semaine	208 kg de poulet de chair cuisinés chaque semaine

1-3. Résultats financiers

20. Les résultats et indicateurs financiers clés montrent que les différents modèles d'entreprises agropastorales préparés pour la présente analyse sont profitables avec des marges nettes additionnelles et des retours sur investissement intéressants (valeurs actuelles nettes (VAN)) et positives et des ratios bénéfiques-coûts supérieurs à un. Les modèles d'entreprises jeunes promues permettent de gagner un revenu mensuel en situation de croisière (à partir de l'année 3) répondant au minimum et voir supérieur au Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) ¹⁰ et au revenu mensuel moyen par habitant au Cameroun (125 \$)¹¹. Le revenu moyen mensuel se situe à 162000 FCFA pour les starters et 492 000 FCFA pour les développeurs.

Tableau 2 : Résumé de l'analyse financière

		Modèles	Indicateurs financiers clés			
			revenu mensuel (FCFA)	TRI	VAN	ratio B/C
p a r c o u r s t a s t e r	production végétale	Manioc	106,235	83%	3,261,903	1.5
		Pasteque	206,928	64%	7,286,436	1.2
		Tomate	186,447	84%	10,136,355	2.1
		Ananas	273,859	61%	4,225,624	1.4
		Mais	87,933	76%	9,784,137	2.6
		Oignon	180,588	91%	10,626,774	1.6
		Piment	132,814	48%	3,691,231	1.6
	production animale	Poulet de chair	92,104	57%	3,259,425	1.1
		Porc engraissement	109,025	53%	6,078,089	2.1
		Porc naisseur	147,169	55%	7,368,493	2.7
		Embouche ovine	124,173	90%	6,479,965	1.3
		Cuniculture	130,167	75%	2,140,000	2.1
	transformation-commercialisation-prestation de service	Jus d'ananas	235,808	58%	3,702,883	1.3
		Prestation de service transport agricole	170,400	55%	2,097,180	1.3
		Restaurateur	247,469	77%	7,686,021	1.2
p d a e r v e o l u o r p s p e u r	production végétale	Manioc	339,569	80%	10,943,108	1.5
		Pasteque	791,207	96%	19,990,616	3.5
		Tomate	971,820	16%	242,073	2.2
		Ananas	620,187	23%	2,322,577	1.3
		Mais	322,426	94%	35,464,766	3.5
		Oignon	532,431	95%	19,722,318	2.0
		Piment	500,963	58%	13,679,564	1.6
	production animale	Poulet de chair	260,542	75%	9,098,321	1.0
		Porc engraissement	351,592	41%	7,918,704	2.2
		Porc naisseur	502,758	49%	19,797,744	3.2
		Embouche ovine	366,127	96%	22,760,038	1.4
		Cuniculture	282,000	56%	6,316,559	2.2
	transformation-commercialisation-prestation de service	Jus d'ananas	432,390	88%	13,381,874	1.3
		Prestation de service transport agricole	515,000	55%	7,348,882	1.9
		Restaurateur	597,923	73%	19,477,278	1.2

Revenu mensuel moyen Starter	162,075
Revenu mensuel moyen Développeur	492,462
Revenu mensuel moyen Entrepreneur	327,268

II. ANALYSE ECONOMIQUE

10- En 2024, le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) au Cameroun pour les agents relevant du Code du Travail est fixé à 45 000 FCFA par mois et pour le secteur agricole et assimilé et à 60 000. Cette augmentation a été officialisée par un décret du Premier ministre datant du 21 mars 2023

¹¹ Le revenu mensuel moyen par habitant au Cameroun s'élève à 125 \$, soit 1 500 \$ par habitant et par an, <https://www.journaldunet.com/business/salaire/cameroun/pays-cmr#:~:text=Le%20revenu%20mensuel%20moyen%20par,par%20habitant%20et%20par%20an.>

2.1-Méthodologie et hypothèses

21. L'analyse économique du PEA-jeunes II se base également sur les avantages générés par les entreprises concernées par l'analyse financière. Cette analyse comprend les principaux avantages résultant des appuis aux chaînes de valeur ciblées. L'analyse économique a été effectuée sur une période de 20 ans, correspondant à la durée de vie estimée des avantages générés par le Programme (durée de vie des infrastructures agricoles).

22. **Taux de change d'ombre.** L'analyse économique est effectuée en prix constants de 2015 et un taux de change d'ombre de 653,9 FCFA pour 1 USD a été utilisé pour prendre en compte la correction de change dans l'analyse économique, afin de refléter la valeur réelle de ses différentes devises (coûts de transactions et flux de capitaux). Il est calculé à partir des données de la Banque Mondiale¹² sur les importations, les exportations et les droits et taxes sur les importations et les exportations, en appliquant la formule suivante :

$$SER = OER \cdot \frac{[(M + Tm) + (X - Tx)]}{(M + X)}$$

SER représente le taux de change de référence,

OER le taux de change officiel,

M la valeur CAF des importations,

Tm le taux des droits sur les importations,

X la valeur FOB des exportations,

Tx le taux des taxes sur les exportations

23. Un taux d'escompte de 5,7%¹³ considéré comme coût d'opportunité social du capital au Cameroun et correspondant au rendement moyen des titres public camerounais de juin 2021 au 30 juin 2024 a été retenu.

24. **Facteurs de conversion.** Les prix et les coûts financiers ont été convertis en coûts économiques en déduisant les taxes, les subventions et autres transferts. Des facteurs de conversion différents ont été utilisés pour différentes catégories de produits notamment 0,88 pour les intrants agricoles importés ; 0,69 pour les équipements et matériels importés ; 0,81 pour le maïs et le poulet de chair ; 0,77 pour les biens et services locaux échangeables, 1 pour les intrants et produits locaux non échangeables, afin de refléter les taxes et droits de douane qui varient par produit. Le facteur de conversion pour la main-d'œuvre a été calculé à 0,75 sur la base du taux d'emploi national¹⁴.

25. **Coûts économiques.** Les coûts des deux composantes techniques du programme et de la composante gestion et coordination ont été convertis en coût économique à l'aide du logiciel Costab. Un coût récurrent équivalant au cout du programme en année 8 a été pris en compte après l'achèvement du programme afin de refléter les coûts qu'engageront les services techniques de l'Etat du Cameroun pour poursuivre l'entretien des infrastructures structurantes réalisées pendant la mise en œuvre du programme.

26. **Consolidation des avantages.** Une fois la conversion des prix/coûts financiers en prix/coûts économiques contenu dans les modèles, les bénéfiques additionnels des différentes activités modélisées ont été consolidés sur la base des 10 000 entreprises agropastorales à appuyer et du taux de viabilité à 3 ans définit pour les starters (65%) et les développeurs (75%). Les paramètres pour l'agrégation des bénéfiques économiques sont présentés dans le tableau 3, ci-dessous. En outre, 50 000 emplois seront créés par les 10 000 entrepreneurs appuyés par le PEA-jeunes.

¹² World Development Indicators

¹³<https://www.cameroun-tribune.cm/article.html/46509/fr.html/financement-de-leconomie-57-milliards-dans-les-caisses-de-letat/> consulté le 4/7/2024 à 6:27 PM

¹⁴ Sur la base de la moyenne ajustée du taux d'emploi au niveau nationale (69%) et taux d'emploi dans la région du centre La région de Centre (82%) (INS, 2012). <https://www.agenceecofin.com/gestion-publique/3107-6026-cameroun-10-de-chomage-a-yaounde-1-4-en-zones-rurales#:~:text=On%20constate%20un%20taux%20de,est%20de%2012%2C9%25.>

Tableau 3 : Paramètres de consolidation des bénéfices économiques additionnels

Catégories bénéficiaires		Parcours PEA-jeunes II Taux de viabilité starter après 3 ans : 65% Taux de viabilité développeur après 3 ans : 75%	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total	emplois/entreprise	emplois créés	
Parcours starter	production végétale	Manioc		56	91	115	115	115	91		583	3	1,749	
		Pastèque		56	93	115	155	155	93		667	4	2,668	
		Tomate		56	91	115	115	115	81		573	4	2,292	
		Ananas		56	51	115	115	115	50		502	4	2,008	
		Mais		56	91	125	125	125	81		603	3	1,809	
		Oignon		56	91	115	115	115	91		583	4	2,332	
		Piment		56	92	115	115	115	92		585	4	2,340	
	production animale	Poulet de chair		47	53	99	99	99	53		450	4	1,800	
		Porc engraissement		47	77	130	150	150	53		607	4	2,428	
		Porc naisseur		47	77	99	99	99	57		478	4	1,912	
		Embouche ovine		47	77	99	99	99	57		478	5	2,390	
		Cuniculture		47	76	99	99	99	57		477	4	1,908	
	transformation-commercialisation-prestation de service	Jus d'ananas		52	85	100	90	90	64		481	5	2,405	
		Prestation de service transport agricole		51	70	89	89	89	70		458	4	1,832	
		Restaurateur		50	85	90	90	90	70		475	6	2,850	
	total entreprise		0	780	1,200	1,620	1,670	1,670	1,060	0	8,000	8,000	32,723	
	Parcours développeur	production végétale	Manioc		20	40	40	40	40	20		200	5	1,000
			Pastèque		20	40	40	40	40	20		200	8	1,600
			Tomate		20	35	40	40	40	17		192	7	1,344
			Ananas		20	35	35	35	35	10		170	10	1,700
Mais				20	35	35	35	35	10		170	9	1,530	
Oignon				20	22	35	35	35	17		164	7	1,148	
Piment				15	20	22	22	22	15		116	8	928	
production animale		Poulet de chair		10	18	18	18	18	10		92	9	828	
		Porc engraissement		10	20	20	20	20	10		100	10	1,000	
		Porc naisseur		15	18	18	18	18	10		97	12	1,164	
		Embouche ovine		15	18	18	18	18	10		97	12	1,164	
		Cuniculture		15	18	18	18	18	6		93	9	837	
transformation-commercialisation-prestation de service		Jus d'ananas		10	20	20	20	20	10		100	12	1,230	
		Prestation de service transport agricole		10	21	21	21	21	5		99	6	594	
		Restaurateur		10	20	20	30	20	10		110	11	1,210	
total entreprise				230	380	400	410	400	180	0	2,000	2,000		
Total				0	1,010	1,580	2,020	2,080	2,070	1,240	0	10,000	10,000	17,277
Employabilité												50,000		

27. **Bénéfices environnementaux.** Les externalités environnementales du PEA-jeunes II ont été estimées à l'aide de l'outil EX-ACT Version 9.3 actualisée en 2022, développé par la FAO, pour réaliser le bilan carbone des projets. Pour le PEA-jeunes II, il faut noter que les estimations des émissions de GES restent indicatives et devront être actualisées au cours de la mise en œuvre en raison de son approche fortement axé sur la demande. Les hypothèses de calculs sont basées sur les caractéristiques des zones agroécologiques intervention du programme, les situations avec et sans programme et les objectifs du programme. Les principaux changements apportés par les activités du programme ont été inclus dans les différents modules de l'outil. Il s'agit de : (i) l'aménagement de nouveaux sites pour le maraichage

sur 200 ha, (ii) l'aménagement de nouveaux sites pour la production pluviale sur 7300 ha ¹⁵et (iii) la prise en compte des inputs nécessaires à la mise en œuvre du programme. Avec comme les hypothèses suivantes : (i) 5000 ha valorisés par les 5000 entrepreneurs formés et financés directement par le PEA-jeunes II et (ii) 2300 hectares valorisés par les 2300 jeunes formés par le PEA-jeunes mais financés par ailleurs. Les 7 300 hectares de cultures pluviales et 200 hectares de maraichages étant valorisés par l'application des pratiques agropastorales sensibles au climat dispensées dans les centres d'incubation promus par le PEA-jeunes.

28. L'estimation des avantages indique un potentiel d'atténuation de l'ordre de 501 151 tonnes équivalent carbone (TeqC) sur une durée de 20 ans. La baisse des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du PEA-jeune résulterait essentiellement de la promotion de bonnes pratiques agropastorales sensibles au climat.

29. Selon la note d'orientation de la Banque mondiale sur le prix fictif du carbone dans l'analyse économique des projets de développement, il est recommandé que l'analyse économique utilise une fourchette d'estimation du prix du carbone avec des valeurs basse (56 USD par tonne) et élevée (113 USD par tonne) et pour un prix social du carbone actuel sur le marché (27,25 Euro par tonne). Les TRIE du programme si les bénéfices environnementaux étaient pris en compte dans les avantages économiques du programme, sont présentés comme suit :

Tableau 4 : Résultats économiques du programme intégrant les bénéfices environnementaux

Indicateurs @20ans	Sans bénéfices env	Avec Bénéfices ENV. @market price	Avec Bénéfices ENV. @low estimate range	Avec Bénéfices ENV. @high estimate range
NPV BNA (FCFA, @5,7%)	82,414,488,954	86,523,554,970	91,156,351,299	99,925,095,983
NPV BNA (USD, @5,7%)	126,038,022	132,322,094	139,407,116	152,817,321
ERR	19.9%	20.5%	21.1%	22.3%
NPVb (FCFA, @5,7%)	143,066,516,718	147,175,582,734	151,808,379,063	160,577,123,747
NPVc (USD, @5,7%)	60,652,027,764	60,652,027,764	60,652,027,764	60,652,027,764
B/C ratio	2.36	2.43	2.50	2.65
Discount rate	5.7%	5.7%	5.7%	5.7%
Switching values - Bénéfices	-58%	-59%	-60%	-62%
Switching values - Coûts	136%	143%	150%	165%

2.2- Résultats économiques de base et analyse de sensibilité

30. Les résultats de l'analyse économique montrent que les avantages du programme sont tout à fait positifs. Le taux de rentabilité interne économique TRIE de base du Programme s'établit à 19,9%. La valeur actuelle nette (VAN) est estimée à 82 milliards de FCFA soit 126 millions d'USD (Pour un budget total de 127,9 millions d'USD).

31. Cependant, ces indicateurs économiques devraient être plus élevé si l'on prend en compte les avantages liés aux actions d'éducation nutritionnelle, l'éducation financière, l'amélioration de l'accès au financement agricole, l'amélioration de l'offre de formation entrepreneuriale, l'amélioration de la balance commerciale et des recettes fiscales et, les bénéfices indirectes liées aux aménagements/infrastructures agricoles (réhabilitation/construction de routes agricoles, magasins de stockage, voiries et réseaux divers).

32. **Analyse de sensibilité.** Les risques identifiés dans le cadre logique devraient avoir pour conséquences l'augmentation des coûts de mise en œuvre du programme, la baisse ou un retard dans la génération des avantages ou une réduction du taux de survie des entreprises agropastorales promues par le programme. L'analyse de sensibilité basée sur les augmentations de 10%, 20% et 30% des coûts du programme montre des taux de rentabilité respectivement de 18,1%, 16,6% et de 15,2% ce qui dénote de la solidité des résultats face au risque d'augmentation des coûts des activités qui seront

¹⁵ Avec comme hypothèses : 5000 ha valorisés par les 5000 entrepreneurs formés et financés directement par le PEA-jeunes II et 2300 hectares valorisés par les 2300 jeunes formés par le PEA-jeunes mais financés par ailleurs. Les 7 300 hectares de cultures pluviales et 200 hectares de maraichages étant valorisés par l'application des pratiques agropastorales sensibles au climat dispensées dans les centres d'incubation promus par le PEA-jeunes

promues dans le cadre du programme. Les VAN correspondantes à ces niveaux de hausse des coûts seraient respectivement de 76 millions d'USD, 70 millions d'USD et de 64 millions d'USD.

33. L'analyse de sensibilité fondée sur des diminutions de 10%, 20%, 30% et de 40 % des revenus dues au programme indique des taux de rentabilité économique respectivement de 18%, 15,9%, 13,6% et 11,1%. Les VAN correspondantes à ces niveaux de baisse de marges s'établissent à 68 millions d'USD, 53 millions d'USD, 39 millions d'Euros et de 25 million d'USD. Si les avantages économiques étaient retardés d'un an ou de deux ans, le TRIE se situerait respectivement à 16,7% et 14,2%. Les VAN correspondantes à ces niveaux de retard dans la génération des bénéfices se situeraient respectivement à 68 millions d'USD et 54 millions d'USD. Des tests de sensibilité ont été également conduits pour une baisse de 10% et 20% des taux de survie des entreprises promues. Les résultats de l'analyse de sensibilité sont repris dans le tableau5, ci-après.

34. Les niveaux de TRIE confirment la solidité des effets et impacts économiques positifs du programme face aux différents risques identifiés. Les indicateurs économiques restent satisfaisants, mais reste indicatif, compte tenu du fait que le programme adoptera une approche à la demande.

Tableau 5 : Résumé des analyses de sensibilité

ANALYSE DE SENSIBILITE		TRIE	VAN (5,7%)	
			Million FCFA	Million USD
Cas de base		19.9%	82,414.5	126.04
Coûts	+	10%	76,349.3	116.76
Coûts	+	20%	70,284.1	107.49
Coûts	+	30%	64,218.9	98.21
Revenus	-	10%	68,107.8	104.16
Revenus	-	20%	53,801.2	82.28
Revenus	-	30%	39,494.5	60.40
Revenus	-	40%	25,187.9	38.52
Revenus retardés d'un an		16.7%	68,229.4	104.34
Revenus retardés de 2 ans		14.2%	54,661.8	83.60
Revenus retardés de 3 ans		12.1%	41,996.1	64.23
taux de survie		-10%	42,333.1	64.74
taux de survie		-20%	20,600.3	31.50

Synthèses de l'analyse financière et économique

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Produit	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
Coût	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500
Marge	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500

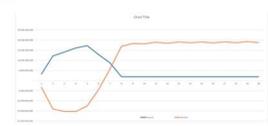
Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Produit	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
Coût	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500
Marge	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500

ANALYSE DE SENSIBILITE	TRIE	VAN (5,7%)		
		Million FCFA	Million USD	
Coût de base	10%	18,9%	82,214,5	126,0
Coût +	20%	18,1%	76,288,3	118,0
Coût -	0%	19,7%	87,138,7	133,0
Revenu +	20%	18,9%	82,214,5	126,0
Revenu -	0%	18,1%	76,288,3	118,0
Revenu +	20%	19,7%	87,138,7	133,0
Revenu -	0%	18,1%	76,288,3	118,0
Revenu variable sur un	10%	18,9%	82,214,5	126,0
Revenu variable sur 2 ans	20%	18,1%	76,288,3	118,0
Revenu variable sur 3 ans	10%	19,7%	87,138,7	133,0
Taux de survie	20%	9,2%	39,480,3	59,0

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Produit	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
Coût	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500
Marge	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Produit	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
Coût	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500
Marge	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Produit	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
Coût	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500
Marge	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500



Cameroon

Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agro-Pastoral - Phase 2

Project Design Report

Annex 5: SECAP Review Note

Mission Dates: 03 – 21 June 2024

Document Date: 28/02/2025

Project No. 2000004318

Report No. 6932-CM

West and Central Africa Division
Programme Management Department

The SECAP Review note should build on the preliminary note mentioned above, draw on the results of the screening exercise and be informed by the issues raised during the design mission, the stakeholders interviews, publicly available tools and dataset, and environmental, social or climate-related studies that inform on the characteristics of the project location. The SECAP review note includes the revised ESMP and should be attached to the Project Design Report, integrated in Draft Project Implementation Manual (PIM) and COSTAB and shall be submitted to Design Review Meeting (DRM) or IRC (for NSOs).

1. Introduction

1. La Note d'examen des procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA (PESEC) soutient le processus d'élaboration et de prise de décision pour le Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat Agro-Pastoral des jeunes - Phase II (PEA-Jeunes 2). L'étude vise à identifier, analyser et atténuer les risques sociaux, environnementaux et climatiques tout en alignant le projet sur les politiques nationales de développement durable, les plans d'action environnementaux et sociaux, ainsi que sur les politiques nationales concernant les changements climatiques du gouvernement camerounais. De plus, cette note a pour but de faciliter le ciblage du projet et l'intégration des thèmes transversaux proposés à savoir l'adaptation au changement climatique, le genre, la nutrition et la jeunesse.
2. L'objectif global du projet est de promouvoir le développement des chaînes de valeur agropastorales durables et résilientes au climat au Cameroun, qui offre de meilleurs moyens de subsistance et de meilleurs résultats en matière d'alimentation et de nutrition pour les populations rurales pauvres. L'objectif de développement vise à créer des opportunités d'emploi et à augmenter la production dans les chaînes de valeur agropastorales ciblées, les revenus, la nutrition et la résilience des populations rurales au Cameroun, avec un accent particulier sur les femmes et les jeunes. Le projet cible en particulier les jeunes sous-employés ou sans emploi des ménages pauvres âgés de 18 à 35 ans, en mettant l'accent sur les plus vulnérables. En plus de promouvoir l'autonomisation économique des jeunes filles et des femmes, le projet les aidera à faire entendre leur voix à différents niveaux. Trois composantes seront mises en œuvre pour atteindre cet objectif : (i) Amélioration de l'environnement des jeunes entrepreneurs agropastoraux (ii) Promotion, soutien et suivi des jeunes entrepreneurs agropastoraux y compris ceux de la phase 1 (iii) Coordination, gestion des connaissances et suivi et évaluation. Le PEA-Jeunes 2 aura une couverture quasi nationale et ses activités seront renforcées dans les zones rurales et périurbaines des régions du Centre, du Littoral, du Nord-Ouest et du Sud couvertes par le PEA-Jeunes 1, avec une extension aux régions de l'Adamawa, de l'Est, de l'Extrême-Nord, de l'Ouest, du Nord et du Sud-Ouest, en alignement avec les orientations du COSOP 2019-2024. Ces régions restent parmi les plus pauvres du pays, avec une proportion plus élevée de jeunes et un potentiel pour leur intégration socio-économique dans les chaînes de valeur agropastorales.
3. La dégradation de l'environnement, le changement climatique et l'exclusion sociale représentent des défis majeurs pour le développement du secteur agropastoral au Cameroun, ainsi que pour la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, la nutrition, la création d'emplois et la génération de revenus, en particulier pour les jeunes et les femmes. L'objectif principal de cette note d'examen préliminaire du PESEC est d'identifier les impacts potentiels du projet PEA-Jeunes 2 sur l'environnement, le climat et la société afin de classer le projet selon les procédures du PESEC. Cette note PESEC est basée sur des examens documentaires provenant de diverses sources, notamment du Gouvernement de la République du Cameroun, des documents juridiques, institutionnels, et politiques et document de projets (cf. section 8 infra) tels que : le rapport d'achèvement du PEA-Jeunes phase 1 ; la Contribution Déterminée au niveau National (CDN), etc. Cette note d'examen du PESEC sera mise à jour au cours de la formulation du projet à la suite de consultations avec les parties prenantes et les bénéficiaires.

2. Potential Social, Environmental and Climate risks and impacts of the project

4. Les risques **environnementaux** sont justifiés par plusieurs facteurs, notamment le surpâturage, la déforestation, la mauvaise gestion des déchets pouvant polluer l'eau et le sol, la mauvaise utilisation des pesticides, la dissémination d'espèces envahissantes, et la mauvaise gestion des ressources en eau. En complément des activités de production agricole, le PEA-Jeunes 2 soutiendra la mise en place de petites unités agroalimentaires pour le stockage, la transformation, le transport et la commercialisation dans la plupart des bassins de production. Ces activités pourraient entraîner de nouvelles pollutions (effluents et déchets se déversant dans les écosystèmes et les ressources en eau, la dépendance accrue à l'égard des énergies fossiles).
5. Il convient toutefois de noter que la taille réduite des unités de production agricole et agroalimentaire, leur répartition sur un large territoire, le focus mis sur des filières bien connues au Cameroun, conduisent à considérer les conséquences de ces risques comme mineures ou modérées. En particulier, le risque de déforestation devrait être maîtrisé dans la mesure où le projet va améliorer la productivité agricole et donc contribuera directement à réduire la pression exercée sur les couverts forestiers dans le pays.

2.1 Biodiversity conservation

6. Les zones d'intervention ciblées par le projet se trouvent en dehors des zones protégées et des zones sensibles pour la biodiversité. Cependant, il est constaté au Cameroun que la production agricole et animale peut entraîner l'abattage de forêts primaires et secondaires intactes afin de développer des activités telles que les plantations, le maraîchage et d'autres cultures. Par ailleurs, toute activité agricole peut occasionner des risques de dissémination involontaires d'espèces invasives ou envahissantes. Dans le contexte du projet, ce risque est néanmoins peu probable car les chaînes de valeur retenues sont classiques et bien maîtrisées.

2.2 Resource efficiency and pollution prevention

7. Le risque de mauvaise gestion des intrants chimiques en agriculture a été identifié. Par ailleurs, les conditions insalubres, l'absence de biosécurité de base, la mauvaise gestion des déchets et des eaux usées brutes rejetés par les exploitations agricoles et les unités de production et de transformation pourraient accroître le risque de pollution de l'air, du sol et de l'eau. La consommation d'énergie pourrait augmenter avec le développement de la transformation des produits alimentaires. Ces différents risques ont un impact jugés modéré à mineur car les unités de productions et de transformations resteront de petites tailles et bien réparties dans les zones couvertes par le projet. Par ailleurs, le projet maintiendra et renforcera comme en première phase, le ruban pédagogique des structures d'incubation pour offrir des formations aux jeunes bénéficiaires en lien avec la gestion durable des exploitations et la manipulation des pesticides.

2.3 Cultural heritage

8. N/A

2.4 Indigenous peoples

9. N/A

2.5 Labour and working conditions

10. En ce qui concerne la main-d'œuvre et les conditions de travail, des risques liés aux pratiques discriminatoires, aux violences basées sur le genre et au manque d'égalité des opportunités d'accès à la terre pour les femmes et les jeunes défavorisés et vulnérables ont été identifiés. Les enfants font partie intégrante de la main-d'œuvre des exploitations agricoles rurales et sont susceptibles d'être impliqués dans la plantation de semences et l'élevage soutenus par le projet, ce qui peut entraîner de mauvaises conditions de travail ou le travail des enfants. A noter que comme pour la première phase, le ruban pédagogique des structures d'incubation va maintenir l'offre de formation des jeunes sur la citoyenneté responsable et le leadership afin de mitiger ces risques que le rapport d'impact de la phase 1 n'a pas relevé. Afin de prévenir toute forme de discrimination et de garantir une équité dans le recrutement, des protocoles transparents et des critères de sélection explicites seront instaurés et communiqués (PIM, opérationnalisation de la stratégie de ciblage, pg 27). Le programme s'engagera aussi à respecter des normes de travail décentes et mettra en place des mécanismes de suivi pour garantir le respect des droits des enfants.

2.6 Community health and safety

11. En ce qui concerne la santé et la sécurité de la communauté, plusieurs risques ont été identifiés : (i) le stockage potentiel de carburant pour mener à bien les activités de production et de transformation en raison du manque d'accès à l'énergie et de l'instabilité de l'alimentation électrique. (ii) la contamination possible des eaux de surface par l'utilisation de produits chimiques. (iii) les mauvaises conditions d'abattage et de stockage des produits animaux présentent des risques pour la santé des consommateurs.

2.7 Physical and economic resettlement

12. N/A

2.8 Financial intermediaries and direct investments

13. Concernant l'intermédiaires financiers, plusieurs risques potentiels peuvent se présenter du fait de l'absence ou de l'incomplétude de systèmes de gestion environnementale et sociale au niveau des institutions de finance rurale dont la mobilisation est prévue à la sous-composante 1.3 du projet. Les principaux risques liés aux intermédiaires financiers se présentent comme suit: (i) absence de politique environnementale, sociale et d'un système de gestion environnementale et sociale (SGES) associé (transparent, accessible au public) ; (ii) capacités insuffisantes pour mettre en œuvre le SGES ; (iii) mesures insuffisantes pour mettre en œuvre le SGES auprès des clients emprunteurs.

2.9 Climate change

14. Sur la base des questions de sélection des risques climatiques du PESEC, les risques climatiques observés/prévus dans les zones cibles du projet PEA-Jeunes 2 sont les suivants :
- **Aléas climatiques** – Certaines zones d'intervention du projet – particulièrement le Littoral, l'Extrême Nord, le Nord, le Sud-Ouest et l'Ouest) sont soumises aux aléas suivants : inondations des rivières, côtières et urbaines érosion, glissement de terre, pénurie périodique d'eau (sécheresses agricoles et/ou périodes de sécheresse), chaleur extrême et incendies.
 - **Scénarios climatiques** – pour la période 2040-2059, des changements de fréquence et d'intensité sont attendus : température plus hautes, précipitations plus irrégulières, intensification des événements extrêmes. Le projet devrait également émettre des gaz à effet de serre (GES) dans une proportion toutefois marginale.
 - **Exposition** – Les productions agricoles animales comme végétales sont particulièrement sensibles aux conditions météorologiques et à la variation du climat (variabilité des précipitations, sécheresses prolongées, température extrêmes), ainsi que par les ravageurs et les maladies eux-mêmes potentiellement induit par le climat. Sur le long terme, la biodiversité et les écosystèmes dans les zones d'intervention sont susceptibles d'être affectés dans les zones d'intervention du projet. En outre, les étapes aval des chaînes de valeur (stockage, transformation et commercialisation) ainsi que les infrastructures rurales sont également susceptibles d'être affectées par les aléas climatiques.
 - **Sensibilité** – Le projet PEA-Jeunes 1 conduit à développer le revenu de la population cible à partir des productions de l'agriculture et de l'élevage. Le projet accroît donc potentiellement la sensibilité des populations aux risques climatiques. Dans un pays offrant une protection sociale limitée, les conflits et les inégalités sociales (basées sur le genre, les jeunes et d'autres groupes vulnérables et marginalisés) peuvent être exacerbés par le changement climatique. L'indice de développement (IDH) de la population et l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) sont supérieurs à 5 (6.5 et 8.8 respectivement).
 - **Capacité d'adaptation et résilience climatique** – Le Cameroun est bien classé pour la réduction des risques de catastrophe (base de données INFORM). L'observatoire national sur les changements climatiques et les différentes stations météorologiques disponibles dans les régions permettent de produire une information utile. Cependant, les services d'information climatique et météorologique ne sont pas encore efficacement accessibles aux agriculteurs. La population cible ne dispose pas des moyens et du soutien économique nécessaires pour ajuster ou adapter ses activités en réponse aux chocs climatiques. De plus, les prêts agricoles ne sont pas toujours couverts pour les risques climatiques (assurance climatique sur les prêts agricoles).

3. Regulatory framework and institutional capacities

15. Les politiques nationales pertinentes et le cadre réglementaire ainsi que les capacités nationales, les défis et les enseignements tirés en ce qui concerne le SECAP sont détaillés dans les sections suivantes.

3.1 National policies and regulatory framework relevant to SECAP

16. Les cadres politiques du Cameroun à prendre en compte pour la mise en œuvre du PEA-Jeunes 2 sont les suivants :

- Le [plan national de gestion de l'environnement de 1996](#) qui a été mise à jour en 2008 est importante. L'objectif global du plan est de développer des politiques, des stratégies et des actions pour la protection de l'environnement et la gestion rationnelle des ressources afin de contribuer au développement durable. La politique a identifié cinq domaines prioritaires : i) la gestion participative de l'utilisation des terres, ii) la gestion durable des ressources naturelles, iii) la restauration des terres dégradées et l'amélioration de la fertilité des sols, iv) le renforcement des capacités et v) la gestion concertée des ressources partagées au niveau sous-régional. Les nouveaux investissements du FIDA à travers PEA-Jeunes 2 contribueront particulièrement à la réalisation des domaines prioritaires ii) iii) et iv) à travers l'offre de formation en éducation environnementale à 100% de jeunes incubés afin de contribuer à améliorer leur système de production agropastorale.
- [La Stratégie nationale de développement à l'horizon 2030 \(SND30\)](#) - s'appuie sur les quatre piliers principaux suivants : la transformation structurelle de l'économie nationale ; le développement du capital humain et du bien-être ; la promotion de l'emploi et de l'insertion économique. ; la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'État. PEA-jeunes 2 entend contribuer à la promotion de l'emploi et de l'insertion économique à travers l'appui à la création de 40.000 emplois directs grâce à l'accompagnement d'environ 8000 nouveaux entrepreneurs connectés aux marchés que la mission de formulation s'attèlera à calibrer.
- [Contribution Déterminée au niveau National \(CDN\)](#) - Cameroun a soumis sa CDN auprès du Secrétariat de la CCNUCC en octobre 2015 et ratifié l'Accord de Paris en janvier 2016. À travers la révision de sa CDN, le Cameroun entend réduire l'empreinte carbone de 35% à l'horizon 2030 contre 71% d'émission excepté en 2030 par rapport à 2010 année de base (soit 22% de réduction dans le secteur d'AFAT (Agriculture, Foresterie, et Autres affectations des Terres), 11,2% de réduction dans le secteur d'énergie et 2.3% de réduction dans le secteur des déchets) en mettant en cohérence ses politiques sectorielles, y compris le renforcement de son dispositif et des outils de mise en œuvre, afin de faciliter l'atteinte de ces objectifs. En outre, le Cameroun entend améliorer la résilience du pays face aux changements climatiques. Les nouveaux investissements du FIDA à travers PEA-Jeunes 2 contribueront à la réalisation de ces objectifs en améliorant la productivité agricole (et ainsi en contribuant à réduire la déforestation) et en promouvant les pratiques agricoles climato-intelligentes.
- [La politique nationale de la jeunesse](#) - s'appuie sur les priorités nationales en matière de lutte contre la pauvreté, de développement national et de construction d'un Etat de droits, prospère et paisible. Elle réaffirme la place importante qu'occupe la jeunesse tant au plan démographique qu'à celui de sa participation au développement de la Nation. La politique Nationale de la Jeunesse est facilitée par la structuration des principaux domaines d'intervention prioritaires, à savoir : jeunesse éducation et formation ; jeunesse, emploi et insertion socioéconomique ; jeunesse et santé ; jeunesse et alimentation jeunesse et participation à la prise de décision ; jeunesse, communication et tic ; jeunesse, droits humains et culture de la paix ; jeunesse, loisirs, sport, culture et tourisme ; partenariats pour la promotion de la jeunesse.
- [La Stratégie et le Plan d'Action National de la Biodiversité \(SPANB\) Version 2](#) – Le Cameroun dispose d'une diversité biologique très riche, logée au sein de plusieurs écosystèmes qui sont très représentatifs des écosystèmes d'Afrique ; ce qui donne au pays le nom d'Afrique en miniature. La SPANB prône la gestion durable des écosystèmes du pays avec 4 buts stratégiques : (i) gérer les causes profondes de la dégradation et de l'appauvrissement de la biodiversité (ii) conserver et améliorer l'état de la biodiversité en préservant les écosystèmes, les habitats, les espèces et la diversité génétique (iii) promouvoir l'utilisation durable de la biodiversité (iv) promouvoir l'intégration de la biodiversité dans la planification et le développement sectoriel et local.
- [La Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire au Cameroun de 2011](#) - avec pour objectif de (i) Intégrer la gestion de l'espace national dans les politiques de développement pour donner plus de visibilité et de méthode à l'affectation des terres. (ii) Équilibrer la répartition des activités, des infrastructures, des équipements, des services et des populations sur le territoire national. (iii) Soutenir la mise en œuvre des grands projets. Si elle est mise en œuvre, cette loi et ses différents outils (schémas directeurs nationaux d'aménagement et de zonage, schémas régionaux d'aménagement, schémas sectoriels d'aménagement, et plans locaux d'aménagement et de développement durable) visent à organiser l'usage du foncier dans une perspective de développement durable.
- [La stratégie de développement du secteur rural](#) (SDSR)- En 2016, le Cameroun a élaboré une nouvelle stratégie de développement du secteur rural pour remplacer celle qui existait depuis 2005. Cette stratégie vise à assurer une transition réussie du secteur rural vers une économie de croissance verte et inclusive basée sur les principes du développement durable, permettant d'atteindre le stade de pays émergent à l'horizon 2035 et réduit les inégalités sociales. Les actions envisagées dans le PEA-jeunes 2 contribuera à l'Objectif stratégique 5 de la SDSR à savoir : Développer l'emploi et la formation professionnelle.
- Le contribue à la mise en œuvre de la vision 2035, et la du Cameroun, et s'articule autour de 3 axes : (i) Accroître durablement la productivité et la production des petites exploitations agricoles et des entreprises rurales ; (ii) Accroître les revenus et autres avantages que les ruraux pauvres tirent de leur intégration au marché ; (iii) Renforcer les capacités sectorielles de coordination, de concertation sur les politiques et de gestion des résultats.

3.2 National capacities, challenges and lessons with respect to SECAP implementation and compliance

17. Capacités Nationales

18. Les procédures SECAP des projets en cours financés par le FIDA au Cameroun, semblent être bien maîtrisées puisque les missions de supervision leur ont attribués la note de 5 à ce sujet.
19. En outre, la Sous-direction des évaluations environnementales (SDEE) du Ministère en charge de l'environnement (MINEPDED) est reconnue pour assurer convenablement le suivi direct de la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques environnementaux. L'Observatoire National des Changements Climatiques (ONACC) pourrait également jouer un rôle dans la production d'information sur le profil climatique des régions d'intervention du PEA-jeunes 2 et leur incidence sur les filières accompagnées.
20. Le Ministère du Commerce (MINCOMMERCE), chargé du développement des chaînes de valeur et de la promotion de la consommation locale pourrait utilement accompagner la supervision des programmes de formation et d'information des structures d'incubations en collaboration avec les ministères sectoriels notamment les Ministères de l'Agriculture (MINADER), de l'Élevage (MINEPIA) et des Petites et Moyennes entreprises, de l'Économie sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA).
21. La mission de formulation du projet s'attachera à apprécier plus en détail les compétences nationales au regard de la gestion des risques environnementaux, sociaux et climatiques.

22. Défis et enseignements concernant la mise en œuvre et le respect du SECAP (PEA-Jeune 1)

- Les risques climatiques et de biodiversité associés à la sensibilité aux activités du PEA-Jeunes 1 variaient en fonction de la nature de l'habitat (qui dépendait de la zone agroécologique) et du type de spéculation. La pression sur les forêts et la biodiversité était plus marquée dans les zones agroécologiques à pluviométrie bimodale du Centre et du Sud, en raison de leur densité forestière relativement plus élevée. Une initiative prise par le programme pour atténuer ce risque environnemental était de réorienter les projets de certains jeunes sur d'autres spéculations ayant une empreinte climatique et environnementale beaucoup plus faible. Cette mesure s'est avérée tout aussi bénéfique pour le positionnement des jeunes sans accès (sécurisé) à la terre, en particulier les filles et d'autres groupes vulnérables comme les personnes déplacées internes, encouragées à créer des entreprises dans les maillons de la chaîne de valeur où leurs potentiels s'expriment le mieux et qui ne sont pas « exigeants » en termes de terre (métiers connexes comme la transformation, le conditionnement et la commercialisation).
- La mise en place de forages à énergie solaire, l'exclusion des grands ruminants des spéculations, ainsi que la réorientation des modèles d'affaires pour éviter la déforestation, ont été saluées comme des mesures efficaces ayant contribué à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- L'introduction de clauses contre le harcèlement sexuel, les abus et l'exploitation sexuelle dans tous les contrats avec les prestataires représente des mesures d'atténuation des risques sociaux importantes.
- L'absence d'accords contractuels formels entre les centres d'incubation et les entrepreneurs référents expose les bénéficiaires à des risques sanitaires et sociaux. Ces accords se concentraient principalement sur le soutien technique attendu de ces derniers aux incubés. Bien que le programme ait prévu une allocation pour la nourriture, aucun soutien financier n'a été mis en place pour garantir la santé, les conditions sanitaires et l'hébergement des incubés pendant leur séjour chez les référents.
- Il est nécessaire d'améliorer les conditions d'emploi de certains de ces travailleurs.
- Le non-aboutissement du partenariat avec l'ANOR (Agence des Normes et de la Qualité) a constitué un obstacle majeur à la normalisation et au contrôle de la qualité des produits issus des entreprises des jeunes. Une mesure corrective adoptée par le projet a été la mise en place d'un système de contrôle de qualité spécifique au projet.
- Le développement d'outils de collecte et d'analyse genre sensible pour mieux documenter les changements induits par les différentes mesures de facilitation et d'inclusion sociale mises en place pour soutenir les jeunes filles entrepreneurs dans leurs parcours d'entrepreneur est capital. Les réflexions engagées avec le MINPROFF sur l'institutionnalisation de ces mesures dans le processus d'évaluation des incubateurs pour la délivrance des agréments doivent se poursuivre.

4. Environmental and social category

23. Conformément aux procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) du FIDA, à ce stade préliminaire de l'analyse, le projet PEA-Jeunes 2 est classé comme « **modéré** » pour les risques environnementaux et sociaux. Cela signifie qu'il est susceptible d'avoir des effets négatifs modérés sur l'environnement, et que le projet devra mettre en place des mesures pour minimiser ces risques pendant la mise en œuvre du projet.
24. PEA-Jeunes 2 n'aura pas d'incidences majeures sur l'environnement ou la société en raison de la nature des systèmes durables et intégrés de petite taille qui seront encouragés. La plupart des risques identifiés sont modérés et concernent principalement les normes suivantes : (i) la conservation de la biodiversité, (ii) l'utilisation efficace des ressources et la prévention de la pollution, (iii) la main-d'œuvre et les conditions de travail, ainsi que (iv) la santé, et la sécurité des communautés. Les risques sont faibles pour d'autres normes telles que (i) le patrimoine culturel, (ii) les populations autochtones, et (iii) la réinstallation physique et économique, et à déterminer pour les intermédiaires financiers et les investissements directs. L'installation des jeunes formés par le projet ne comporte pas non plus de risque majeur de déplacement de population. Il n'y a aucun risque important d'impact physique, social, culturel ou économique négatif, notamment auprès des groupes cibles, en raison de l'acquisition ou de la perte involontaire de terres, d'actifs, d'accès aux actifs, de sources de revenus ou de moyens de subsistance.
25. Les risques **sociaux** incluent l'augmentation des risques liés au travail des enfants dans les activités agricoles ; l'accroissement des inégalités de genre, en particulier pour les jeunes, en ce qui concerne l'accès à la terre et la sécurité foncière. Les risques liés à l'absence de système de gestion environnemental et social des intermédiaires financiers ne peuvent être exclus. Pour garantir une identification et une atténuation correctes de tout impact négatif potentiel, un **plan de gestion environnementale, sociale et climatique (PGECS)** sera développé pendant la phase de conception du projet.

5. Climate risk category

26. Les risques climatiques du projet PEA-Jeunes 2 sont considérés comme "**substantiels**", reconnaissant que les bénéficiaires ciblés, leurs moyens de subsistance et leurs activités économiques sont exposés à divers aléas climatiques auxquels l'agriculture du Cameroun est soumise tels que la sécheresse, les inondations et la pénurie d'eau. Ces risques pourraient entraîner des répercussions négatives sur les activités et les revenus, et donc sur les objectifs du projet. De plus, les impacts négatifs probables du changement climatique peuvent compromettre la résilience des écosystèmes et intensifier la concurrence ainsi que les risques de conflits liés à l'accès aux ressources, notamment le foncier.
27. Il est proposé d'atténuer ces risques climatiques par la mise en œuvre d'options d'adaptation qui peuvent être financées par le projet : technologies et pratiques agricoles intelligentes face au climat, adaptées à l'agriculture, au bétail et aux pratiques d'élevage, et répondant aux besoins des bassins.
28. Le rapport d'achèvement du projet PEA-Jeunes phase 1 précise que l'analyse de l'impact du projet en matière d'émissions de gaz à effet de serre ne peut pas être conduite car aucune étude EX-ACT n'a été réalisée. Toutefois, le projet PEA-Jeunes 2 ne vise pas l'atténuation du changement climatique. Sa mise en œuvre ne devrait pas générer de gaz à effet de serre dans des volumes significatifs. Aussi, la mission de formulation permettra de conclure sur l'opportunité, ou non, de conduire une étude EX-ACT préalablement à l'adoption du projet. Compte-tenu du risque substantiel pour le changement climatique, une **évaluation ciblée de l'adaptation** sera réalisée lors de la conception.

6. Recommendations for project design and implementation

29. Le projet PEA-Jeunes 2 devra élaborer un plan de gestion environnementale et sociale comprenant des mesures d'atténuation appropriées, des pratiques agricoles intelligentes et des activités d'adaptation au changement climatique, tout en assurant la conformité aux procédures de sauvegarde environnementale, sociale et climatique du FIDA et en recherchant une gestion durable des ressources naturelles dans les régions ciblées.
30. En ce qui concerne **l'environnement**, des activités visant à renforcer les capacités en matière de résilience et à tenir compte des enjeux environnementaux sont prévues, notamment la diffusion de bonnes pratiques en matière d'aménagement et de gestion durable des ressources naturelles, l'adoption de pratiques agroécologiques et d'agriculture biologique, et la gestion des déchets. Cet effort de formation et de sensibilisation sera en particulier adressé aux jeunes femmes, qui se trouvent être, en général, les premières victimes des effets du changement climatique. Pour la **conservation de la biodiversité et la protection de l'environnement**, le projet soutiendra l'utilisation durable des ressources naturelles et intégrera des pratiques écologiques tout au long du développement des entreprises des bénéficiaires. Il renforcera l'adoption de pratiques agroécologiques, la gestion durable des sols et la promotion de l'utilisation d'amendements organiques, l'agroforesterie, l'alimentation adéquate des troupeaux et des volailles, le choix de variétés et d'espèces adaptées au climat.
 - Pour garantir **l'efficacité de la gestion des ressources et prévenir la pollution**, le projet améliorera considérablement la manipulation et la gestion durable des produits phytosanitaires et des déchets agricoles et d'élevage. Les fermes porcines et avicoles des bénéficiaires seront équipées de systèmes de biosécurité de base. Le projet renforcera également les initiatives de collecte des déchets agricoles et ménagers, encouragera le recyclage des eaux usées et soutiendra l'utilisation de compost et d'engrais bio. En outre, l'utilisation de l'énergie solaire sera promue. Il conviendra également de veiller à ce que les bénéficiaires du projet puissent bénéficier des appuis des services vétérinaires et de la protection des végétaux afin de prévenir les risques sanitaires au niveau des élevages.

- Pour la bonne cohérence du projet et la durabilité des systèmes, outre les métiers liés à la production et à la transformation agricole, le PEA-Jeunes est invité à considérer les opportunités d'affaires durables pour les jeunes en particulier dans le cadre de démarches relevant de l'économie circulaire :
 - production d'intrants agricoles de qualité compatibles avec l'agroécologie (production de compost, vermi-compost, aliments pour animaux, biochar ; pépinières, valorisation des déchets organiques...),
 - services tels que transport, réseaux sociaux professionnels, mise en marché ...),
 - d'autres produits écologiquement performants comme les foyers améliorés.
 - Une fois les IF identifiées, le UGP : procédera à un examen complet et détaillé de l'adéquation (au regard des exigences du PESEC) du système de gestion environnementale et sociale (SGES) de l'IF sélectionné ou aidera l'IF à élaborer un SGES qui répond aux exigences du PESEC, évaluera et/ou aidera l'IF à élaborer un plan d'engagement des parties prenantes et un suivi/rapport ; évaluera et/ou aidera l'IF à élaborer un mécanisme de règlement des griefs ; mènera/développera toutes études/documentations supplémentaires requises par la catégorie de risque.
31. Sur le plan **social**, le projet vise à promouvoir l'inclusion des femmes, des jeunes et des personnes handicapées parmi ses bénéficiaires. Des mesures spécifiques sont prévues :
- Pour le **genre**, des sessions du Système d'apprentissage par l'action sur le genre (GALS) seront organisées pour renforcer l'autonomisation des femmes et des jeunes entrepreneurs. Un plan d'action pour le genre sera élaboré afin d'analyser et de prendre en compte les obstacles à l'accès des femmes aux services de formation et d'assistance technique et financier.
 - Le projet vise directement à l'inclusion sociale et économique des **jeunes ruraux**. Il agit directement sur la mobilisation des jeunes, leur formation, leur accès aux services financiers et non financiers pour le développement d'activités économiques, leur représentation auprès des pouvoirs publics et des acteurs des chaînes de valeur.
 - En ce qui concerne la **nutrition**, des communications sur les changements sociaux et comportementaux et des programmes d'éducation nutritionnelle seront mis en œuvre pour améliorer la sécurité alimentaire et la qualité de l'alimentation des ménages et des communautés. La production et la transformation d'aliments nutritifs et diversifiés seront encouragés via l'appui au développement d'activités agricoles et de transformation dans les diverses chaînes de valeur considérées par le projet.
32. D'autres mesures d'atténuation **sociale** spécifiques sont recommandées pour répondre aux risques identifiés pour le projet PEA-Jeunes 2, notamment :
- Pour la **main-d'œuvre et les conditions de travail**, le projet soutiendra l'application de la législation du travail et organisera des activités de sensibilisation sur ces questions telles que la violence fondée sur le genre et le travail des enfants. En ce qui concerne le travail des enfants sur les exploitations agricoles familiales, le projet sensibilisera les ménages aux enjeux suivants : priorités à la scolarisation des enfants ; absence de risques dans les tâches confiées aux enfants ; adéquation entre l'âge des enfants et les tâches qui leur sont confiées ; appui à la formation professionnelle des enfants et à la maîtrise des gestes techniques.
 - Dans le but de prévenir toute discrimination et d'assurer une équité dans le recrutement du personnel, des protocoles transparents ainsi que des critères de sélection clairs seront mis en place et communiqués.
 - Pour garantir un **ciblage inclusif**, le projet mettra en œuvre un processus de diligence raisonnable strict pour sélectionner les bénéficiaires et assurera des campagnes de sensibilisation au ciblage pendant la phase de démarrage. Les populations cibles du projet devront être mieux explicitées à l'occasion de la phase de formulation.
 - Compte tenu de l'importance des services financiers (sous-composantes 1.2), lors de la formulation du projet, les qualités requises des Institutions de Financement Rural (IFR) en matière de Système de Gestion Environnemental et Social (SGES) devront être évaluées. À défaut, cette due diligence devra être assurée lors de la mise en œuvre du projet, préalablement à la contractualisation avec ces IFR.
33. En ce qui concerne le **climat**, le projet devra considérer les risques climatiques identifiés par le processus de screening. À cette fin, une évaluation détaillée des risques climatiques sera réalisée lors de la conception du projet, et proposera des options d'adaptation (ex : accès à des services agrométéorologiques, maîtrise des techniques agroécologiques et intelligentes face au climat (semences adaptées, diversification des cultures, amélioration de la qualité des sols, agroforesterie, ...).

7. Further studies needed

34. Étant donné que le projet PEA-Jeunes 2 est classé comme présentant un risque climatique substantiel, une "**évaluation ciblée de l'adaptation**" sera effectuée afin d'identifier les mesures permettant de réduire les risques et les impacts. Cette analyse vise à garantir l'identification et la mise en œuvre de mesures de réduction ou de gestion des risques et des impacts climatiques. Sur la base de cette analyse, des mesures de gestion des risques et d'adaptation pourront être établies et intégrées dans la conception du projet afin de gérer les risques météorologiques et climatiques identifiés.
35. La catégorie environnementale et sociale du projet étant modérée, un **plan de gestion environnementale, climatique et sociale (PGECS)** sera élaboré. Le PGECS détaillera les mesures à prendre pendant la mise en œuvre du projet pour éliminer ou compenser les impacts environnementaux, sociaux et climatiques négatifs, ou les ramener à un niveau acceptable. Il inclura également les mesures visant à améliorer les résultats environnementaux et sociaux, ainsi que les actions nécessaires telles que le suivi, la supervision, l'établissement de rapports, les modalités de mise en œuvre, les responsabilités institutionnelles, le calendrier et les coûts de la mise en œuvre des mesures. Une première ébauche de PGECS est proposée infra et sera complétée lors de la phase de formulation du projet.
36. Le projet sera également pourvu de **mécanismes de gestion des griefs** afin de répondre rapidement aux préoccupations et aux plaintes liées éventuels dysfonctionnements du projet au niveau environnemental et social. Un **plan d'engagement des parties prenantes** devra être élaboré afin d'établir une relation constructive avec celles-ci, garantissant ainsi la durabilité des interventions et des résultats du projet.

8. Monitoring and evaluation

37. L'unité nationale de coordination et de gestion du projet (CNGP) sera chargée de coordonner les activités du programme, d'élaborer les programmes de travail et les budgets annuels, de gérer techniquement et financièrement les activités du programme, de gérer/déléguer des activités du projet, d'administrer les contrats et les accords, ainsi que de suivre et d'évaluer la mise en œuvre. La CNGP sera également responsable du processus d'évaluation en collaboration avec les partenaires stratégiques de mise en œuvre et les parties prenantes.
38. La **carte de résilience des ménages du FIDA (Outil d'évaluation de l'adaptation au climat dans le développement rural-CARD)** pourrait être utilisée pour le suivi de l'adaptation. Le plan de consultation des parties prenantes et les procédures de gestion des griefs seront également intégrés pour garantir que les préoccupations et les opinions des femmes, des jeunes, des pauvres et des groupes marginaux soient correctement enregistrées, analysées et prises en compte. Une personne au sein de Cellule Nationale de Coordination et de Gestion sera formellement mandatée pour assurer le suivi et le respect des procédures PESEC. Elle veillera également à la ré-évaluation des risques et à l'actualisation du PGECS en cas d'évolution significative du contexte, des activités ou des zones de mise en œuvre du projet.
39. PEA-Jeunes 2 sélectionnera les **indicateurs** de base du FIDA nécessaires pour renforcer la prise en compte des enjeux sociaux, environnementaux et climatiques, ainsi que pour assurer une réelle conformité à l'objectif stratégique 2 (SO2), qui vise à « augmenter la participation accrue au marché », et aux thèmes transversaux visés (climat, nutrition, jeunesse). Des indicateurs de performance clés pour l'environnement et le climat, le genre, la jeunesse, les personnes handicapées et la nutrition seront proposés et intégrés dans le cadre logique du projet. Par exemple, les indicateurs de base obligatoires suivants, liés à l'inclusion sociale, pourraient faire l'objet d'un contrôle et d'un suivi : (i) Jeunes : Nombre de personnes ayant un nouvel emploi/des opportunités d'emploi (CI 2.2.1) ; (ii) Genre : Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décision des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet (SF2.2) ; individus démontrant une amélioration de leur autonomisation (indice d'autonomisation du FIDA) (CI IE 2.1) ; (iii) Nutrition : Pourcentage de femmes déclarant une diversité alimentaire minimale (MDDW) (CI1.2.8).

9. References

- Contribution Déterminée au niveau National (CDN) : <https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/CDNr%C3%A9vis%C3%A9eCMRfinalesept2021.pdf>
- Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire au Cameroun de 2011 : <https://www.apqhse-cameroun.com/wp-content/uploads/2021/07/LOI-N%C2%B0-2011-008-DU-06-MAI-2011-DORIENTATION-POUR-LAMENAGEMENT-ET-LE-DEVELOPPEMENT-DURABLE-DU-TERRITOIRE-AU-CAMEROUN-.pdf>
- Plan national de gestion de l'environnement de 1996 : <https://droit-afrique.com/upload/doc/cameroun/Cameroun-Loi-1996-12-environnement.pdf>
- Programme d'options stratégiques 2019-2024 du FIDA au Cameroun : <https://webapps.ifad.org/members/eb/127/docs/french/EB-2019-127-R-20.pdf>
- Stratégie de développement du secteur rural : <https://info.undp.org/docs/pdc/Documents/CMR/Strat%C3%A9gieduSecteurRural.pdf>
- Stratégie et le Plan d'Action National de la Biodiversité (SPANB) Version 2 : <https://www.cbd.int/doc/world/cm/cm-nbsap-v2-fr.pdf>
- Stratégie et le Plan d'Action National de la Biodiversité (SPANB) Version 2 : <https://www.cbd.int/doc/world/cm/cm-nbsap-v2-fr.pdf>
- Stratégie nationale de développement à l'horizon 2030 (SND30) : <https://minepat.gov.cm/fr/snd30/>
- La politique nationale de la jeunesse - <https://onjcameroun.cm/data/media/document/2734319c-4787-4302-99f3-aba7006f1630/aafd7780-8c26-4ceb-a4a8-ff51a97effee.pdf>
- Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes. (PEA-Jeunes 1): <https://www.ifad.org/en/web/operations/-/project/1100001694>
- Rapport d'achèvement du PEA-Jeunes phase 1 - 31/03/2023 [1100001694 - ORMS \(ifad.org\)](https://www.ifad.org/en/web/operations/-/project/1100001694)

10. SECAP Matrix

Impacts environnementaux, sociaux et climatiques	Actions et mesures d'atténuation (y compris les activités de consultation publique)	Moyens et fréquence de la vérification (suivi et rapports)	Responsable de la mise en œuvre
Impacts Environnemental			

<p>Dégradation des ressources naturelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles, les pratiques agroécologiques (y compris en élevage) et la valorisation des déchets dans les secteurs des productions agropastorales et de la transformation alimentaire, tout au long du développement des entreprises des bénéficiaires. Ces diverses techniques devront être cohérentes avec les préconisations de l'étude "évaluation ciblée de l'adaptation". • S'assurer que les structures d'incubateurs et les organismes de formation mobilisés pour accompagner les jeunes sont compétents et formés à la gestion durable des ressources naturelles, les pratiques agroécologiques et la valorisation des déchets dans les secteurs des productions agropastorales et de la transformation alimentaire et déclinent des sujets de façon opérationnelle en appui aux projets des jeunes et à leur professionnalisation. • Fournir des services de vulgarisation/formation à l'issue de l'installation des jeunes dans leur activité. • Assurer un suivi de l'évolution du couvert forestier dans les zones d'installation des jeunes accompagnés par le PEA-Jeunes • Orienter les projets des jeunes sur des spéculations / activités économiques ayant une empreinte climatique et environnementale mesurées et/ou contribuant à la préservation de l'environnement ou à la réduction des gaz à effet de serre. • Promouvoir les technologies de gestion durable des terres, des pâturages et de l'eau y compris reforestation et agroforesterie sur la base des chaînes de valeur identifiées. • Mettre en œuvre des stratégies de conservation et de gestion durable des forêts pour les projets portant sur la valorisation de produits forestiers (produits forestiers non ligneux, production associées). • Promouvoir l'utilisation de l'énergie solaire et du biochar comme source d'alternative d'énergie. • Pour les projets agroalimentaires, assurer des formations à l'optimisation de la gestion de l'énergie. • Associer la promotion de l'usage des foyers améliorés dans le cadre des activités de sensibilisation à la nutrition dans le cadre de la sous-composante 2.4 	<ul style="list-style-type: none"> • Référentiel de compétences en matière de gestion durable des ressources naturelles, de pratiques agroécologiques et de valorisation des déchets dans les secteurs des productions agropastorales et de la transformation alimentaire ; en matière de gestion de l'énergie • Nombre de formation en matière de gestion durable des ressources naturelles, de pratiques agroécologiques et de valorisation des déchets dans les secteurs des productions agropastorales et de la transformation alimentaire ; en matière de gestion de l'énergie • Référentiel de compétences en matière de formation nutritionnelle • Nombre de formation nutritionnelle • Cartes géoréférencées précisant la localisation des activités des jeunes soutenus et les usages du sol • Enquêtes de proximité • Visites de terrain • Indicateur FIDA sur l'environnement 	<p>Cellule Nationale de Coordination et de Gestion (CNGP) ; UGP, REPA-Jeunes, Structures d'incubation et de formation, autres parties prenantes engagées</p>
--	---	--	--

Risques de pollution et risques sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les jeunes à la prévention des pollutions • Renforcer les initiatives de collecte et de valorisation des déchets agroalimentaires, agricoles et ménagers, y compris le recyclage des eaux usées et explorer les opportunités d'affaires dans ce secteur • Mettre en place des formations au bon usage des pesticides et des engrais minéraux et aux techniques alternatives de protection des cultures • Veiller à ce que les bénéficiaires puissent bénéficier des appuis des services vétérinaires et de la protection des végétaux • S'assurer que des services vétérinaires sont disponibles pour les jeunes développant des activités dans le secteur de l'élevage • Former les bénéficiaires concernés par les activités d'élevage aux risques sanitaires et à la reconnaissance des premiers signes de maladies des animaux et aux premiers tests diagnostiques appropriés. • Installer des systèmes de biosécurité de base dans les fermes porcines et avicoles • Formation sur les méthodes de nettoyage et de désinfection des installations, équipements et outils utilisés dans l'élevage. 	<p>-Sensibilisation et formation (référentiel de formation, nombre de formation)</p> <p>-Enquêtes de proximité</p> <p>-Visites de terrain</p> <p>-Nombre de projets d'installation intégrant la valorisation des déchets</p> <p>-Nombre de projets d'installation dont la valorisation des déchets constitue l'essentiel de l'activité</p> <p>-Vérification de la disponibilité et de l'accessibilité des services vétérinaires</p>	<p>CNGP</p> <p>UGP</p> <p>REPA-Jeunes</p> <p>Structures d'incubation et de formation, autres parties prenantes engagées</p>
Mauvaise gestion des ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des formations aux bénéficiaires sur les pratiques et les technologies permettant d'économiser l'eau (équipement d'irrigation et d'abreuvement, recyclage de l'eau, amélioration de la qualité des sols, diversification culturale, ...). • Formation sur les systèmes de recyclage et de réutilisation de l'eau notamment pour les unités de transformation agroalimentaire. 	<p>- Inspection</p> <p>- Registres de formation et de sensibilisation (référentiel, nombre de formation)</p> <p>- Visites de terrain</p>	<p>CNGP ; UGP</p> <p>REPA-Jeunes ; Structures d'incubation et de formation, autres parties prenantes engagées</p>
Risques des institutions financières	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer les qualités requises des Institutions de Financement Rural (IFR) en matière de Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) en amont de leur mobilisation • Assister les IFR à développer un système de gestion environnementale et sociale (SGES) répondant aux exigences du SECAP. • Supporter les IFR à élaborer un plan d'engagement des parties prenantes et un suivi/rapport – • Assister les IFR à élaborer un mécanisme de recours en cas de grief 	<p>Inspection de Due Diligence</p> <p>Système de gestion environnementale et sociale (SGES) des IFR</p> <p>Plan d'engagement des parties prenantes des IFR</p> <p>Mécanisme de recours en cas de grief</p>	<p>CNGP</p> <p>Institution de Finance Rurale</p>
Impact Sociale			

<p>Risque de l'insécurité pour l'accès au foncier et conflits liés à l'accès aux ressources surtout pour les jeunes et femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître le droit foncier et inviter les parties prenantes à le respecter • Mettre en place un service de médiation foncière pour aider les jeunes à accéder au foncier en fonction de leur projet • Inciter à la mobilisation des collectivités locales pour faciliter l'accès des jeunes au foncier. • Encourager les femmes et les jeunes à développer leurs activités sur des terres présentant un minimum de sécurité foncière. • Éviter d'établir des infrastructures de production, stockage, transformation, commercialisation, etc. sur des terres dont la propriété foncière est incertaine. • Mettre en place des mécanismes multi-acteurs de planification, coordination, participation et évaluation pour gérer les conflits fonciers et prioriser les activités de manière inclusive et participative. • Soutenir la structuration et l'autonomisation des organisations économiques pour une meilleure gestion des ressources foncières et une utilisation optimale des terres. • Organiser des campagnes d'éducation, de sensibilisation et des formations sur la gestion durable des terres et les pratiques agricoles innovantes qui maximisent l'utilisation efficace des parcelles. 	<p>Rapports</p> <p>Enquêtes de proximité</p> <p>Visites de terrain</p>	<p>CNGP</p> <p>UGP</p> <p>REPA-Jeunes</p> <p>Structures d'incubation</p> <p>Structures spécialisées sur le foncier rural</p>
<p>Travail des enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Informer les jeunes sur le cadre légal national du travail en particulier en s'adossant au standard de l'OIT ; en particulier sur le travail des enfants • Sensibilisation et partage d'informations avec les autorités locales compétentes chaque fois que des problèmes de travail des enfants ont été identifiés. • Si des cas de travail des enfants illégaux sont identifiés, mettre en œuvre un système de suivi du travail des enfants et en évaluer l'efficacité. • Sensibiliser les ménages aux enjeux suivants : priorités à la scolarisation des enfants ; absence de risques dans les tâches confiées aux enfants ; adéquation entre l'âge des enfants et les tâches qui leur sont confiées ; appui à la formation professionnelle des enfants et à la maîtrise des gestes techniques 	<p>Surveillance du mécanisme de gestion des plaintes</p> <p>Evaluation des personnels et des jeunes recrutés</p>	<p>Équipe de gestion de projet (CNGC)</p> <p>Partenaires de mise en œuvre</p> <p>UGP</p>

<p>Discrimination ou Violence basée sur le genre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et mettre en œuvre un plan d'engagement des parties prenantes afin d'assurer la participation active des femmes et leur représentation dans le projet. • Intégrer la sensibilisation au genre dans tous les modules de formation destinés aux partenaires de mise en œuvre et aux bénéficiaires du projet. • Organiser des sessions du Système d'apprentissage par l'action sur le genre (GALS) pour les bénéficiaires du projet afin de renforcer l'autonomisation les femmes et les jeunes futurs entrepreneurs • Sensibiliser les bénéficiaires du projet et les autorités aux mécanismes de gestion des plaintes sur les incidents de violence basée sur le genre 	<ul style="list-style-type: none"> - Surveillance du mécanisme de gestion des plaintes - L'équité entre les sexes/ genre - Indicateur Genre : Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décision des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet (SF2.2) - Indice d'autonomisation du FIDA 	<p>Équipe de gestion de projet (CNCG)</p>
<p>Iniquité du processus de recrutement et du traitement des jeunes et du personnel, et sélection des plans d'entreprise</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Établir des critères de recrutement objectifs et standardisés basés sur les compétences, les réalisations et les qualités requises. - Former les prestataires pour qu'ils soient conscients des biais inconscients (stéréotypes liés au genre, à l'origine ethnique, etc.) et sachent les éviter. - Attribuer à chaque jeune entrepreneur un mentor expérimenté, offrant un soutien et une orientation continue. - Sensibiliser les centres d'incubation à l'importance d'une culture inclusive qui valorise les différences d'opinions, d'origines et de styles de travail. - Instaurer une politique anti-discrimination claire et offrir des canaux sécurisés pour signaler des comportements inappropriés. - Communiquer de manière transparente les raisons pour lesquelles un plan d'affaire a été retenu ou non pour financement. - Recueillir les retours d'expérience des jeunes entrepreneurs et du personnel, idéalement de manière anonyme, afin d'identifier les points à améliorer et d'ajuster les pratiques en fonction des retours. 	<ul style="list-style-type: none"> - Surveillance du mécanisme de gestion des plaintes - L'équité entre les sexes/ genre - indicateur : Nombre de business plan sélectionné et supporté - Nombre de personnel recrutée - Indice d'autonomisation du FIDA 	

L'insécurité alimentaire et nutritionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Former les femmes et les jeunes sur la fabrication ou transformation d'aliments riches en nutriments sur la base des différentes chaînes de valeur identifiées et notamment celles valorisant des produits indigènes. • Encourager la mise en place de jardin potager et agro-biodiversité avec une diversité de cultures riches en nutriments. • Soutenir les campagnes d'éducation nutritionnelle. • Communication sur les changements sociaux et comportementaux (SBCC). • Organiser des ateliers de valorisation et d'innovation alimentaire en mettant en avant les savoirs alimentaires locaux. • Soutenir l'approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux et nutritifs et si possible valorisant les entreprises de production/transformation créées par les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des séances de sensibilisation et d'éducation nutritionnelles ; Enquêtes de proximité ; - Visites de terrain - Nombre des bénéficiaires y compris les femmes et les jeunes impliqués dans les activités de fabrication ou transformation d'aliments riches en nutriments - Indicateur FIDA de nutrition 	Équipe de gestion de projet (CNCG) Autre acteur clés
Risques liés au ciblage (les ménages pauvres ne sont pas correctement ciblés dans les programmes de réduction de la pauvreté)	<ul style="list-style-type: none"> • Valider l'identification des ménages pauvres en se rendant sur place. • Intégrer le classement de la richesse des communautés ciblées dans le processus de ciblage et de sélection des ménages • Développer une stratégie détaillée de mobilisation des jeunes pour attirer les jeunes pauvres bénéficiaires ruraux. • Identifier les risques d'accapement par les élites locales et mettre en place des mesures préventives 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de ménages faisant état d'une réduction de la pauvreté - Enquêtes de proximité ; - Visites de terrain 	Équipe de gestion de projet (CNCG)
Risques liés à l'accès aux marchés	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des infrastructures de stockage appropriées • Établir, en associant les jeunes concernés leur de leur incubation, des canaux de distribution efficaces pour faciliter la mise en marché des produits agricoles des chaînes de valeur développées ; privilégier les démarches de contractualisation. • Renforcer les compétences des agriculteurs en matière de gestion post-récolte, y compris la formation sur les bonnes pratiques de stockage, de conditionnement et de commercialisation des produits. • Faciliter l'accès aux informations sur les prix, les tendances du marché et les exigences des consommateurs. • Établir des partenariats avec les acteurs de la chaîne de valeur, tels que les transformateurs, les distributeurs et les détaillants, pour faciliter la mise en marché des produits agricoles et créer des débouchés durables. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'infrastructure, stockage, transformation et de commercialisation % des produits sur les marchés % des revenus. 	Équipe de gestion de projet (CNCG) REPA-Jeunes Autre opérateur d'appui
Risques économiques et non-viabilité des entreprises incubées	<ul style="list-style-type: none"> - Surveiller de près les incubés dans la réalisation de leurs activités respectives - Soutenir les entreprises incubées à élaborer des plans d'urgence, d'investissement et financiers pour les pratiques agricoles durables adoptées. - Faciliter leur partenariat avec des acteurs clés de la chaîne de valeur. 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes de proximité - Les plans d'urgence, d'investissement et financiers des entreprises - Nombre de partenariats créés 	Équipe de gestion de projet (CNCG) REPA-Jeunes Autre opérateur d'appui

Décrochage numérique	<ul style="list-style-type: none"> • Former les jeunes aux potentiels et aux bons usages des nouvelles technologies, des réseaux sociaux professionnelles, des applications professionnelles et de marchés 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des formations sur TIC organisés - Nombres de jeunes entreprises des jeunes incubées sur les réseaux sociaux - Enquêtes de proximité - Visites de terrain 	Équipe de gestion de projet (CNCG) UGP Autre opérateur d'appui
Impact Climatique			
Sécheresse, inondations et variation du climat	<ul style="list-style-type: none"> • Dans les zones sensibles aux inondations et sécheresses, promotion de variétés résistantes à la sécheresse et l'inondation comme millet, sorgho, riz, manioc, etc. • Fournir des formations sur les technologies et pratiques agricoles intelligentes face au climat adapté à l'agriculture, au bétail et aux pratiques d'élevage, et répondant aux besoins des bassins • Soutien à la planification des parcours et à la télédétection pour évaluer l'état des terres de parcours (notamment pour les projets pastoraux) • Sensibiliser les communautés locales aux risques d'inondations, aux pluies violentes, et sécheresses ainsi qu'aux mesures de prévention et de préparation à mettre en place. • Investissements dans les technologies de collecte et de recyclage de l'eau • Faciliter l'accès des jeunes aux services agrométéorologiques lorsqu'ils existent • Utiliser des systèmes d'alerte précoce existante pour améliorer la réponse aux catastrophes climatiques • Pour les infrastructures soutenues par le projet, prévoir leur adaptation aux risques d'inondation et de forte chaleur. • Collaborer avec les autorités locales et les experts en gestion des risques naturels pour développer des solutions adaptées au contexte local et intégrer les aspects de résilience dans la planification des infrastructures et des activités agricoles. 	Rapport de Supervision de mission et d'évaluation du projet	CNGP REPA-Jeunes UGP, Service de météorologie Structures d'incubation

Environmental and Social Safeguards Classification: Moderate

Environmental and Social Safeguards				
Conservación de la biodiversidad	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
1.1 Le projet pourrait-il comprendre ou déboucher sur la conversion ou la dégradation de la biodiversité, des habitats (y compris les habitats modifiés, les habitats naturels et les habitats naturels essentiels) et/ou des écosystèmes et des services écosystémiques?	Yes	Possible	Moderate Project will significantly affect modified habitat , but will not impinge on natural habitat or critical natural habitat.	Modérée
1.2 Le projet pourrait-il comprendre ou donner lieu à des activités ayant un impact négatif sur des habitats juridiquement protégés, des habitats dont le classement en aire protégée est en cours, ou des habitats reconnus comme protégés par les communautés locales traditionnelles et/ou des sources faisant autorité (comme les parcs nationaux, les zones protégées par The Nature Conservancy, les zones conservées par des communautés autochtones [APAC], etc.)?	No			Faible
1.3 Le projet pourrait-il comprendre ou déboucher sur une augmentation du risque de rencontre fortuite ou de conflit entre les humains et la faune sauvage?	No			Faible
1.4 Le projet pourrait-il comprendre ou donner lieu à des risques pour les espèces menacées d'extinction (par exemple, la réduction de leur habitat disponible ou l'empiétement sur celui-ci)?	No			Faible
1.5 Le projet pourrait-il comprendre ou donner lieu à des impacts ou des risques négatifs pour la faune sauvage migratrice?	No			Faible
1.6 Le projet pourrait-il comprendre ou donner lieu à l'introduction ou l'utilisation accidentelle ou intentionnelle d'espèces végétales ou animales exotiques envahissantes?	Yes	Possible	Moderate Invasive alien species of flora or fauna likely to be either introduced or utilized, and strict controls are adequate.	Modérée
1.7 Le projet pourrait-il comprendre ou déboucher sur la manipulation ou l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés?	No			Faible
1.8 Le projet comprendra-t-il ou débouchera-t-il sur l'acquisition, par l'intermédiaire des fournisseurs principaux, de matières tirées de ressources naturelles?	No			Faible
Utilisation efficiente des ressources et prévention de la pollution	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
2.1 Le projet pourrait-il comprendre ou donner lieu à un rejet de polluants dans l'environnement (dans le cadre d'activités agricoles ou non agricoles) dans les circonstances habituelles ou non, qui serait susceptible d'avoir un impact négatif local, régional et/ou transfrontière?	Yes	Possible	Moderate Pollutants may be released, either routinely or by accident, but treatment systems are proven, verified and affordable. Receiving environment is highly sensitive.	Modérée
2.2 Le projet est-il susceptible d'être exécuté dans une zone qui est ou qui a été polluée par une source externe (une mine, une fonderie, une industrie, par exemple)?	No			Faible

Environmental and Social Safeguards				
2.3 Le projet prévoit-il ou donnera-t-il lieu à une consommation importante de matières premières et d'énergie?	Yes		Moderate The project will require consumption of raw materials and/or energy. This will be a significant component of the project, but impacts can be appropriately managed.	Modérée
2.4 Le projet comprendra-t-il la construction ou la remise en état de périmètres d'irrigation, et/ou comprendra-t-il ou donnera-t-il lieu à des activités importantes d'extraction, de détournement ou de rétention des eaux de surface ou d'eau souterraine? (Par exemple, construction de barrages ou de réservoirs, aménagement de bassins fluviaux, extraction d'eau souterraine.)	No			Faible
2.5 Le projet comprendra-t-il l'utilisation de produits agrochimiques (pesticides, engrais et autres agents de traitement) qui pourraient entraîner une pollution des sols et des masses d'eau ou d'autres impacts négatifs?	Yes		Minor The project will only require minimal amounts of fertilizer and/or pesticides.	Faible
2.6 Le projet comprendra-t-il ou donnera-t-il lieu à la production primaire de ressources naturelles biologiques par l'intermédiaire de la culture ou de la production de végétaux, de la production végétale d'espèces annuelles et pérennes, etc.?"	Yes		Moderate Project will be fully dependent on production of living natural resources. Project will be sited in an existing agricultural area, with low environmental and/or social sensitivity.	Modérée
2.7 Le projet comprendra-t-il ou débouchera-t-il sur des activités de foresterie, y compris l'exploitation forestière de forêts naturelles, le développement de plantations et/ou le reboisement?	No			Faible
2.8 Le projet comprendra-t-il des activités d'élevage et de production de produits d'origine animale (produits laitiers, peaux, viande, etc.)?	Yes		Moderate The project will involve extensive and/or intensive livestock systems. Pollution control, waste management and/or regenerative grazing management systems are in place.	Modérée
2.9 Le projet comprendra-t-il des activités de pêche maritime ou de pêche en eau douce, d'échelle industrielle ou artisanale?	No			Faible
2.10 Le projet comprendra-t-il des activités d'aquaculture en eau marine ou d'aquaculture continentale?	No			Faible
Patrimoine culturel	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating

Environmental and Social Safeguards				
3.1 Le projet pourrait-il comprendre ou donner lieu à des impacts négatifs sur les sites, structures, ou objets possédant une valeur historique, culturelle, artistique, traditionnelle ou religieuse, ou sur les formes de culture immatérielles (savoirs, innovations, pratiques, par exemple)? (Remarque: les projets visant à protéger et à conserver le patrimoine culturel peuvent aussi avoir des impacts négatifs involontaires.)	No			Faible
3.2 Le projet pourrait-il comprendre ou donner lieu à des fouilles, des démolitions, des terrassements, des inondations ou d'autres modifications de l'environnement dans des zones dont on considère qu'elles présentent des valeurs archéologiques (préhistoriques), paléontologiques, historiques, culturelles, artistiques et religieuses ou des formes de culture immatérielles (savoirs, innovations, pratiques, par exemple), ou qu'elles possèdent des caractéristiques considérées comme faisant partie du patrimoine culturel essentiel? (Voir, pour des informations complémentaires, l'annexe 1 à la Note d'orientation sur le patrimoine culturel.)	No			Faible
3.3 Le projet pourrait-il comprendre ou occasionner des altérations des paysages et des caractéristiques naturelles ayant une valeur patrimoniale culturelle?	No			Faible
3.4 Le projet pourrait-il comprendre ou donner lieu à l'utilisation de formes matérielles et/ou immatérielles du patrimoine culturel (pratiques ou savoirs traditionnels, par exemple) à des fins commerciales ou autres?	No			Faible
translation missing: fr.v2.secap_screening_tool.environmental_and_social.cultural_heritage_5.text				Faible
translation missing: fr.v2.secap_screening_tool.environmental_and_social.cultural_heritage_6.text				Faible
Peuples autochtones	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
4.1. Le projet est-il exécuté dans une zone où des populations autochtones sont présentes? (Terres, territoires, eaux et zones maritimes côtières, et autres ressources que les peuples autochtones possèdent ou qu'ils occupent et utilisent traditionnellement.)	Yes			Faible
4.2 Le projet pourrait-il porter atteinte aux droits des peuples autochtones en ce qui concerne les terres, territoires, eaux et zones maritimes côtières et autres ressources qu'ils possèdent ou occupent et utilisent traditionnellement, et/ou leurs systèmes de subsistance?	Yes	Possible	Moderate Temporary loss of access to indigenous land, assets and resources due to project activities is expected.	Modérée
4.3 Le projet pourrait-il donner lieu à l'utilisation et/ou l'exploitation commerciale de ressources naturelles sur des terres et territoires habités par des peuples autochtones?	No			Faible
translation missing: fr.v2.secap_screening_tool.environmental_and_social.indigenous_peoples_4.text				Faible
translation missing: fr.v2.secap_screening_tool.environmental_and_social.indigenous_peoples_5.text				Faible
Travail et conditions de travail	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating

Environmental and Social Safeguards				
5.1 Le projet est-il susceptible d'intervenir dans des secteurs ou des filières dans lesquels ont été signalés des cas de pratiques discriminatoires et d'absence d'égalité des chances (à l'égard des travailleurs défavorisés ou vulnérables, comme les femmes, les enfants en âge de travailler, les migrants et les personnes présentant un handicap), de déni du droit à la liberté d'association et à la négociation collective, de recours à des travailleurs migrants?	Yes	Possible	Moderate The project will operate in sectors or value chains that have, in the past, not met national labour laws, or international commitments, but is now adequately nationally regulated. International value chains are occasionally audited for environmental or social performance.	Modérée
5.2 Le projet pourrait-il intervenir dans une filière à propos de laquelle des cas de travail forcé ont été signalés? Remarque: les risques de travail forcé peuvent être accrus dans le cas de projets exécutés dans des zones éloignées ou des zones où le statut des travailleurs migrants est n'est pas clairement défini.	No			Faible
5.3 Le projet pourrait-il faire intervenir des enfants a) dont l'âge est inférieur à l'âge minimum d'admission à l'emploi fixé au niveau national (habituellement 15 ans) ou b) dont l'âge est supérieur à l'âge minimum fixé au niveau national mais inférieur à 18 ans dans les activités appuyées ou les filières concernées?	Yes	Possible	Moderate The project will operate in sectors or value chains where child labour was evident in the past. However, child labour is now regulated and is illegal under national law.	Modérée
5.4 Le projet est-il susceptible: a) d'intervenir dans un secteur, un domaine ou une filière où les producteurs et autres travailleurs agricoles sont habituellement exposés à des risques professionnels ou des risques de sécurité importants, et/ou b) de promouvoir ou d'utiliser des technologies ou des pratiques présentant des risques en matière de sécurité et de santé au travail (SST) pour les agriculteurs, les autres travailleurs ruraux ou les populations rurales en général? (Remarque: dans le secteur de l'agriculture, les risques en matière de SST sont notamment liés aux éléments suivants: machines et outils dangereux, produits chimiques dangereux; agents toxiques ou allergènes, substances ou agents carcinogènes, maladies parasitaires; maladies animales transmissibles, espaces confinés, risques ergonomiques, températures extrêmes; et contact avec des animaux, reptiles et insectes dangereux et venimeux. Les risques psychosociaux, comprennent, entre autres, la violence et le harcèlement.)	Yes	Possible	Moderate The project will operate in a sector, area, or value chain where workers are occasionally exposed to OSH risks, and where regulation is known to be weak or non-existent. However, there is no evidence of illness or death.	Modérée
Santé et sécurité communautaires	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating

Environmental and Social Safeguards				
6.1 Le projet pourrait-il donner lieu à et/ou être menacé par des maladies d'origine hydrique, des zoonoses ou des maladies à transmission vectorielle (par exemple, des habitats de reproduction temporaires), et/ou des maladies transmissibles et non transmissibles?	Yes	Possible	Moderate The project will be situated in an area where there is past evidence of negative impacts from water-borne, zoonotic or vector-borne diseases, or communicable/non-communicable diseases, but where regulation or containment of these impacts has been shown to be effective. Project activities could lead to moderate risks of water-borne, zoonotic or vector-borne diseases (e.g. temporary breeding habitats), and/or communicable and non-communicable diseases.	Modérée
6.2 Le projet pourrait-il avoir des impacts négatifs fortuits sur la nutrition?	No			Faible
6.3 Le projet comprendra-t-il la construction ou la remise en état de barrages?	No			Faible
6.4 Le projet pourrait-il comprendre ou déboucher sur le transport, le stockage, et l'utilisation et/ou l'élimination de matières dangereuses (par exemple, explosifs, combustibles et autres produits chimiques durant la construction et l'exploitation)?	No			Faible
6.5 Le projet pourrait-il donner lieu à un risque de violences sexistes, y compris les agressions sexuelles, le harcèlement sexuel ou les exploitations et les atteintes sexuelles, du fait de l'arrivée massive de main-d'œuvre, de la redistribution de terres, ou d'autres mesures qui modifient la dynamique communautaire?	Yes	Possible	Moderate The project may lead to moderate changes to community dynamics may result in increased potential for gender-based violence or sexual exploitation. Gender-based violence protocols in place.	Modérée
6.6 Le projet comprendra-t-il la construction, la remise en état ou la modernisation de routes rurales, et/ou entraînera-t-il une augmentation de la circulation ou une modification des flux de circulation?	No			Faible
6.7 Le projet pourrait-il aboutir à une arrivée massive de travailleurs du projet?	No			Faible
6.8 Le projet pourrait-il comprendre ou donner lieu au recrutement de personnel de sécurité pour protéger les installations et les biens ou pour appuyer les activités du projet?	Yes	Unlikely	Minor A small number of security personnel will be required, but they are well trained, and protocols are in place.	Faible
translation missing: fr.v2.secap_screening_tool.environmental_and_social.community_health_9.text				Faible

Environmental and Social Safeguards				
translation missing: fr.v2.secap_screening_tool.environmental_and_social.community_health_10.text				Faible
Réinstallation et réinsertion économique	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
7.1 Le projet occasionnera-t-il des déplacements physiques, temporaires ou permanents, et partiels ou complets (y compris de personnes n'ayant pas de droits fonciers juridiquement reconnus)?	No			Faible
7.2 Le projet entraînera-t-il des déplacements économiques (par exemple, perte de biens ou d'accès à des ressources en raison de l'accaparement des terres ou de restrictions d'accès – même en l'absence de réinstallation physique)?	No			Faible
7.3 Le projet pourrait-il accroître le risque d'expulsion? (Le projet ne peut pas avancer tant que les expulsions forcées ne sont pas empêchées)	No			Faible
7.4 Le projet pourrait-il induire des effets préjudiciables ou des modifications concernant les modalités du régime foncier et/ou les droits de propriété ou droits coutumiers collectifs relatifs à la terre, aux territoires et/ou aux ressources?	No			Faible
Intermédiaires financiers et investissements directs	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
8.1 L'investissement est-il susceptible d'être octroyé à une institution qui n'a pas mis en place de politique environnementale et sociale ni de système connexe de gestion environnementale et sociale (SGES) (transparent, accessible au public)?	Yes	Likely	Moderate The institution does not have an ESMS in place, but several individual E&S policies. The policies are therefore not considered as transparent. The reporting on E&S is available upon request.	Modérée
8.2 L'investissement pourrait-il être octroyé à une institution ne disposant pas de capacités suffisantes (personnel non qualifié, par exemple un fonctionnaire chargé des questions environnementales et sociales) pour l'exécution du SGES?	Yes	Likely	Minor The institution employs an ES Officer, and employs field staff to implement the ESMS.	Modérée
8.3 L'investissement pourrait-il être octroyé à une institution qui ne dispose pas de liste d'exclusion?	Yes	Likely	Minor The institution has an Exclusion List that is broadly aligned with IFAD standards.	Modérée
8.4 En tenant compte du classement du portefeuille de l'institution: l'institution pourrait-elle détenir dans son portefeuille des projets susceptibles de présenter un risque élevé?	No			Faible

Environmental and Social Safeguards				
8.5 Est-il possible que l'institution n'offre pas de canal de communication stable avec les parties prenantes et les communautés locales (un mécanisme de réponse aux doléances, par exemple)?	Yes	Possible	Minor Communities and stakeholders can contact the institution and a process is in place for institutionalizing the communication channels (e.g. complaint-management system), however staff has minimal training in grievance management.	Faible
8.6 Est-il possible que l'institution n'offre pas de services d'appui auxiliaires ou de services de renforcement des capacités?	Yes	Possible	Minor The institution offers some training services to customers (directly or through third party service providers) to improve business and livelihood opportunities.	Faible
translation missing: fr.v2.secap_screening_tool.environmental_and_social.financial_intermediaries_7.text				Faible

Climate Risk Classification: Substantial

Étape n°1: Recensement des dangers	
Quels sont les dangers attendus dans la zone d'intervention du projet?	No, Yes, TBD
1.1 Crue	Oui
1.2 Inondation côtière	Oui
1.3 Inondation urbaine	Oui
1.4 Glissement de terrain	Oui
1.5 Cyclone	Non
1.6 Pénurie d'eau (sécheresses agricoles et/ou périodes sèches)	Oui
1.7 Chaleur extrême	Oui
1.8 Feu de forêt	Oui
Prévisions de scénarios climatiques (période 2040-2059) - Variations de fréquence et d'intensité	No, Yes, TBD
1.9 Variation de température (augmentation ou diminution)	Oui
1.10 Variation de la pluviométrie (augmentation ou diminution)	Oui
1.11 Variabilité climatique	Oui
1.12 Intensité et fréquence des phénomènes extrêmes	Oui
Le projet est-il susceptible d'avoir un impact sur le changement climatique (c'est-à-dire de contribuer aux émissions de gaz à effet de serre)?	No, Yes, TBD
1.13 Selon les projections le projet constituera-t-il une source importante d'émissions de gaz à effet de serre?	Oui
Étape n°2: Évaluation du niveau d'exposition	
Le projet est-il exécuté dans des zones exposées à des dangers naturels liés aux conditions météorologiques?	No, Yes, TBD
2.1 Zones de faible altitude (vallées, zones côtières et petites îles)	Non
2.2 Zones très chaudes (subtropicales)	Non
2.3 Zones tropicales (forêts tropicales)	Oui
2.4 Zones arides et semi-arides (déserts)	Non
2.5 Zones montagneuses et zones de pergélisol (tundra)	Non
2.6 Berges de cours d'eau	Oui
Le projet cible-t-il des systèmes, écosystèmes ou moyens d'existence agricoles qui sont exposés à des dangers liés aux conditions météorologiques?	No, Yes, TBD
2.7 La production végétale est-elle fréquemment perturbée par la variabilité des pluies, des épisodes prolongés de sécheresse, des variations de température, ou des ravageurs et des maladies?	Oui
2.8 La productivité du bétail est-elle fréquemment perturbée par la variabilité des pluies, des épisodes prolongés de sécheresse, des variations de température, ou des maladies?	Oui
2.9 Les pêches sont-elles fréquemment perturbées par l'acidification de l'océan, la salinité de l'eau et les variations de la température de surface de la mer dues aux oscillations du système océan-atmosphère ou aux changements climatiques?	Non
2.10 Le rendement des forêts est-il fréquemment perturbé par les feux incontrôlés, les maladies, la variabilité des pluies, les épisodes prolongés de sécheresse ou les variations de température?	Oui
2.11 La biodiversité dans la zone du projet est-elle susceptible d'être perturbée par des changements dans les variables climatiques?	Oui
2.12 Est-ce que l'une des étapes de la filière agricole (production, stockage, transformation et commercialisation) est exposée à des dangers liés aux phénomènes climatiques?	Oui
2.13 Est-ce que l'une des infrastructures rurales est susceptible d'être endommagée par les inondations, les glissements de terrain, les variations de température et les vents extrêmes?	Oui
Étape n° 3: Évaluation de la sensibilité	

Quels sont les principaux points de sensibilité des populations dans les zones d'intervention du projet?	No, Yes, TBD
3.1 Les conflits aggravent-ils la sensibilité de la population aux dangers liés aux conditions météorologiques?	Oui
3.2 Les déplacements de populations sont-ils aggravés par les effets des changements climatiques?	Non
3.3 Les maladies (la COVID-19, la malaria, le choléra, par exemple) augmentent-elles la vulnérabilité de la population et influent-elles sur sa capacité de faire face aux dangers potentiels liés aux conditions météorologiques?	Non
3.4 Les inégalités sociales (fondées par exemple sur le genre, la jeunesse, l'appartenance à un peuple autochtone ou à d'autres groupes marginalisés) sont-elles aggravées par les changements climatiques?	Oui
3.5 Indice du développement humain (IDH)	Oui
3.6 Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM)	Oui
3.7 Is the Multidimensional Poverty Index (MPI) equal to or above 0.1?	Oui
Étape n° 4: Capacité d'adaptation et résilience face aux changements climatiques	
Quelles sont les principales capacités d'adaptation dans les zones d'intervention du projet?	No, Yes, TBD
4.1 Le pays est-il bien classé en matière de progrès dans la réduction du risque de catastrophe?	Oui
4.2 La prestation des services d'information climatique et météorologique (données météo en temps réel, prévisions saisonnières, etc.) aux agriculteurs, aux habitants des zones rurales, et aux utilisateurs finaux est-elle assurée de manière efficace (par la radio, par la télévision, par SMS, par les services de vulgarisation, etc.)?	Non
4.3 Le pays dispose-t-il un plan d'action rapide (état de préparation et intervention en cas d'urgence) pour atténuer les effets des dangers liés aux conditions météorologiques une fois que le choc s'est produit?	Oui
4.4 Les autorités publiques ou d'autres institutions apportent-elles un appui à la population ou aux communautés cibles en fournissant les ressources sociales et économiques nécessaires pour qu'elles puissent se préparer et faire face aux événements liés aux conditions climatiques?	Oui
4.5 La communauté cible procède-t-elle (par ses propres moyens) à l'adaptation du secteur agricole?	Oui
4.6 La population cible dispose-t-elle des moyens ou de l'appui économiques nécessaires pour ajuster ou adapter ses activités face aux chocs liés aux conditions météorologiques?	Non
4.7 Existe-t-il des politiques ou des mécanismes ouvrant l'accès au crédit financier, aux prêts et à l'assurance agricole?	Oui
4.8 Les infrastructures rurales permettent-elles d'assurer efficacement la prestation de services aux agriculteurs et aux habitants des zones rurales?	Oui

Cameroon

Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agro-Pastoral - Phase 2

Project Design Report

Environmental, Social and Climate Management Plan (ESCMP)

Mission Dates: 03 – 21 June 2024

Document Date: 28/02/2025

Project No. 2000004318

Report No. 6932-CM

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Annexe : Plan de Gestion Environnemental, Sociale et Climatique (PGESC)

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le PEA-Jeunes II présentant un "risque modéré" dans la procédure d'examen des risques environnementaux et sociaux requièrent un plan de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC). Il sera de nouveau au cœur de l'approche stratégique du programme avec des adaptations visant à prendre en compte les contextes spécifiques, avec trois niveaux de différenciation : (i) la consolidation ; (ii) l'extension ; et (iii) les situations de fragilité.

Le PEA Jeunes II vise à promouvoir le développement de chaînes de valeur agropastorales durables et résilientes au changement climatique au Cameroun qui offrent de meilleurs moyens de subsistance et d'impact alimentaires et nutritionnels aux pauvres des zones rurales. L'objectif de développement est de créer des opportunités d'affaires et d'emploi pour les jeunes tout en augmentant leurs capacités productives, entrepreneuriales et de commercialisation dans les chaînes de valeur des filières agropastorales ciblées, en mettant l'accent sur les femmes et peuple autochtones.

Le Cameroun est l'un des pays vulnérables au changement climatique en Afrique subsaharienne et est de plus en plus exposé aux phénomènes extrêmes liés au climat, tels que les sécheresses et les inondations, qui affectent l'agriculture, un secteur économique et d'exportation clé qui emploie environ 70 pourcent de la population. En termes de climat agricole, de sols et de végétation, le pays est classé en cinq zones agroécologiques, à savoir la zone soudano-sahélienne, zone des savanes guinéennes, zone des hauts plateaux occidentaux, zone de précipitations bimodales et zone de précipitations monomodales. Les tendances des précipitations au Cameroun sont très variables, mais les projections indiquent une augmentation des précipitations annuelles : cette tendance se fera déjà ressentir dans un avenir proche avec une augmentation de 27.89 mm d'ici à 2030.

Le risque glissements de terrains est estimé comme élevé à l'Ouest et au Littoral et modéré au Sud-Ouest et Nord-Ouest ; tandis qu'il est évalué à faible dans tous les autres territoires d'intervention. Le risque de sécheresse ou chaleur extrême est jugé élevé à l'extrême Nord, Nord et au Sud-Est. Le risque de feux en milieu naturel (forêts et brousse) est quant à lui jugé élevé sur l'ensemble des provinces d'intervention à l'exception du Sud qui est de risque moyen. Le risque de pénurie d'eau est élevé à l'extrême Nord. Les risques associés aux vents violents, qui ont été observés dans la plupart des zones agroécologiques du pays.

Le Cameroun dispose d'une diversité biologique très riche, logée au sein de plusieurs écosystèmes qui sont très représentatifs des écosystèmes d'Afrique. Le Cameroun bénéficie sur son territoire de presque tous les écosystèmes tropicaux naturels et, pour cette raison, a souvent été qualifié à juste titre "Afrique en miniature". Le Cameroun est doté de nombreuses ressources en eau douce tant en quantité qu'en qualité. Selon le GWP/MINEE (2009a), le total des ressources renouvelables en matière d'eau douce au Cameroun s'élève à 283,18 km³/an, soit un ratio de dépendance de l'ordre de 4,4% ce qui indique que la plus grande partie d'eau renouvelable est produite à l'intérieur.

En dehors du bois, les ressources forestières fournissent d'autres produits essentiels pour la satisfaction des besoins des communautés locales. Les données taxonomiques actuelles montrent que la flore ligneuse et non ligneuse au Cameroun et dans toute la côte atlantique du Golfe de Guinée est peuplée par six espèces indigènes et une espèce introduite, généralement connue sous le terme générique de "palétuvier". L'écosystème faunistique comprend essentiellement l'aquatique benthique, des mammifères, des oiseaux, des reptiles, des amphibiens, des poissons, des crustacées et des gastéropodes - l'Imageau continental de la côte camerounaise est divisé selon la nature du substrat (sablonneux, fonds vaseux), mais aussi la température et la salinité. Il existe 30 aires

protégées (AP) sur un total de 3.659 199,07 ha (DFAP/MINFOF, 2013). Ces aires protégées considérées comme des points chauds majeurs de biodiversité abritent environ 90 pour cent des espèces animales du pays, 95 pour cent des espèces végétales, près de 65 pour cent des habitats et 80 pour cent des écosystèmes du pays (MINFOF).

La population camerounaise est estimée à plus de 28.6 millions en 2023 selon les projections de INS-UNFPA (2023). Plus de 51 pour cent de cette population vivent en milieu rural. En 2022, le taux de pauvreté, au regard du seuil national est de 37,7 pour cent. L'enquête de 2023 (ECam5), indique qu'il y a une persistance de la pauvreté et une vulnérabilité accrue des ménages notamment en milieu rural. Bien que la pauvreté soit principalement concentrée dans les zones rurales, elle touche particulièrement les jeunes et les femmes et davantage dans *les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest, du Nord, de l'Adamaoua, et l'Est où les niveaux de pauvreté sont supérieurs à la moyenne nationale*. Cependant, les femmes sont 51,5 pour cent de la population nationale vivant sous le seuil de pauvreté. Selon les projections démographiques de 2015, les jeunes de 15 à 34 ans sont estimés à 7,4 millions de personnes : soit 35,5 pour cent de la population dont 52,3 pour cent de jeunes filles. Cette frange de la population (les 15 à 34 ans) rencontre le plus de difficultés d'insertion sur le marché du travail. Le taux de chômage des jeunes de cette tranche est de 8,7 pour cent en 2021. Les communautés dites autochtones sont constituées de deux groupes principaux : (i) le groupe des chasseurs- cueilleurs appelés péjorativement « pygmées » dans lequel on retrouve les Baka, les Bagyeli, Bakola et Bedzang ; et (ii) le groupe des Mbororo, population pastorale qui sont les grands groupes de communautés autochtones présents dans la zone du PEA-Jeunes II.

Le Cameroun connaît une insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë et chronique avec des disparités régionales. L'insécurité alimentaire touche davantage les personnes rurales pour la plupart des ménages dirigés par les femmes et celles déplacées de force. Selon le Rapport mondial sur la nutrition 2021, certaines régions du Cameroun souffre de toutes les formes de malnutrition. Le taux de malnutrition chronique global chez les enfants de moins de 5 ans est de 28,9 pour cent avec plus de cas en milieu rural qu'en milieu urbain et varie selon les régions.

Le PEA-Jeunes II va avoir un impact social positif, en ciblant les catégories vulnérables de la population entre autres les jeunes filles mères en développant des activités entrepreneuriales en faveur de leur intégration et de leur autonomisation. Il contribuera en effet, à accroître les revenus des jeunes des zones rurales, grâce à une approche d'incubation intégrant la formation, un soutien technique à l'accès aux finances pour l'initiation, l'accélération et le développement de l'entrepreneuriat ainsi qu'un accompagnement commercial pour une participation efficace des jeunes à des chaînes de valeur performantes et résilientes. In fine, l'intervention du PEA-Jeunes II contribuera à relever plusieurs défis majeurs dont : (i) l'amélioration du bien-être des ruraux en facilitant la création ou la consolidation des entreprises viables et résilientes portées par les jeunes (dont ceux autochtones, les jeunes vivant avec handicap, etc.) et (ii) la réduction du chômage et du sous-emploi des jeunes , de renforcer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle en les intégrant à des activités économiques répondant à leurs aspirations.

Les impacts négatifs et les risques sur le plan social sont notamment le conflit foncier, l'accès aux ressources productives (terre, semence, intrant) par les jeunes, l'accès des handicapés aux infrastructures non adaptés à eux, la capture de rente par les élites, le travail des enfants, le harcèlement sexuel et la propagation des maladies transmissibles telles que COVID et MST et VIH SIDA pendant les travaux d'aménagement ou pendant le parcours incubation quand les jeunes seront logés par les centres de formation, la non-appropriation des infrastructures communautaires par les bénéficiaires. Le programme pourrait entraîner des impacts négatifs potentiels liés aux activités

agricole spécifiquement à travers la déforestation, l'utilisation des engrais chimique, des phytosanitaire, et la mauvaise gestion des déchets.

Le PEA-Jeunes II cherchera à ce que les domaines de l'Etat non exploités soient mis à disposition pour être exploités par les jeunes dans leurs projets entrepreneuriaux de production agricole et en plus avoir une convention de protection. Pour ne pas être spoliés du fruit de leurs efforts après des investissements financiers et manuels sur les terres, ceci à travers un mécanisme transparent et formel de contractualisation dans lequel les deux parties se sentent confortablement assurés de ne pas perdre leurs droits respectifs. Le Programme intégrera dans ses activités, la sensibilisation sur la non-exploitation des enfants dans la mise en œuvre de ses activités à travers les programmes dans les centres de formation/incubation et celui de diffusion des techniques au niveau des villages pépinières.

PEA Jeunes II veillera, par le biais de ses critères de sélection, à ce qu'aucune intervention n'ait lieu dans ou autour des zones protégées ou des zones considérées comme devant être protégées à l'avenir. Le programme encouragera l'adoption de pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement pour réduire l'utilisation de produits phytosanitaires et des engrais chimiques. Le PEA Jeunes II encouragera la valorisation des sous-produits de production et de transformation. Le programme réalisera un examen critique pour identifier la catégorie de risque des infrastructures et identifier les risques potentiels associés à leur construction et exploitation, et préparer des PGESC et/ou des EIE selon les exigences du FIDA et/ou la réglementation nationale.

Le PEA Jeunes II intégrera des mesures de résilience aux changements climatiques dans les business plan des bénéficiaires et promouvra des pratiques agricoles résilientes au climat pour atténuer les impacts des changements climatiques sur la production et la transformation agricole.

Conformément aux bonnes pratiques internationales, le Programme va mettre en place un mécanisme de traitement des plaintes, réclamations et doléances générées par les différentes activités dans le cadre du Programme.

L'équipe de coordination du programme, le responsable genre et inclusion sociale et le responsable environnemental et climatique seront responsables de la mise en œuvre et du suivi de l'ESCOMP.

Les coûts liés à la mise en œuvre de ce PGESC sont principalement liés au temps du personnel, aux coûts logistiques et aux mesures d'atténuation identifiées. Le coût estimé de la mise en œuvre du PGES est de 1 055 000 USD. Les activités liées au renforcement des capacités et à la sensibilisation sont incluses dans les coûts globaux du projet. Les coûts d'élaboration de PGES spécifiques au site et d'amélioration de la résilience climatique des infrastructures sont également inclus dans les coûts du sous-composant 1.2.

INTRODUCTION

Le risque environnemental et social du programme PEA Jeunes II a été jugé comme modéré suivant les Procédures d'Évaluation Sociale, Environnementale et Climatique (PESEC) du FIDA. Les risques identifiés se rapportent principalement aux activités agricoles spécifiquement à travers la déforestation, l'utilisation d'engrais chimique, de produits phytosanitaires, et la mauvaise gestion des déchets et d'utilisation inefficace de l'eau. Comme indiqué dans le manuel PESEC, les programmes présentant un "risque modéré" dans la procédure d'examen des risques environnementaux et sociaux requièrent un plan de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC).

Le PGESC précise : i) les mesures à prendre durant l'exécution d'un programme pour éviter, éliminer ou compenser les impacts environnementaux, sociaux et climatiques négatifs, ou pour les réduire à des niveaux acceptables ; ii) les mesures nécessaires pour améliorer les effets environnementaux et sociaux ; iii) les actions à entreprendre (par exemple suivi, supervision, compte rendu), les modalités d'exécution, les responsabilités institutionnelles, l'échéancier et les coûts de mise en œuvre des mesures.

Le présent PGESC a été préparé à la suite d'une mission de conception sur le terrain au Cameroun en juin 2024 où les principales parties prenantes ont été rencontrées et consultées, y compris les directions pertinentes au sein du ministère de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement, ONACC, coopératives, institutions financières, etc.

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le Programme PEA Jeunes II vise à amplifier les acquis positifs de la première phase du PEA Jeunes en créant davantage d'emplois et d'opportunités d'entrepreneuriat pour les jeunes ainsi que les femmes, les personnes handicapées et les peuples autochtones dans les chaînes de valeur des filières agropastorales durables. Il sera de nouveau au cœur de l'approche stratégique du PEA-Jeunes II avec des adaptations visant à prendre en compte les contextes spécifiques, avec trois niveaux de différenciation : (i) la consolidation ; (ii) l'extension ; et (iii) les situations de fragilité.

PEA Jeunes II vise à promouvoir le développement de chaînes de valeur agropastorales durables et résilientes au changement climatique au Cameroun qui offrent de meilleurs moyens de subsistance et d'impact alimentaires et nutritionnels des pauvres des zones rurales. L'objectif de développement est de créer des opportunités d'affaires et d'emploi pour les jeunes tout en augmentant leurs capacités productives, entrepreneuriales et de commercialisation dans les chaînes de valeur des filières agropastorales ciblées, en mettant l'accent sur les femmes et peuples autochtones. Les résultats escomptés sont les suivants : i) amélioration de la production et de la productivité ; ii) les jeunes ruraux ont acquis des compétences entrepreneuriales qui leur ont permis de créer des emplois et des possibilités d'emploi décent ; (iii) l'amélioration de l'accès et de l'utilisation des produits et services financiers par les jeunes pour la création et le développement d'entreprises agropastorales résilientes ; iv) amélioration de l'accès aux marchés ; (v) le cadre institutionnel et les politiques/réglementations soutenant la promotion des filières agropastorales sont améliorés. Les activités de PEA Jeunes II se concentreront sur le renforcement des capacités entrepreneuriales des jeunes, ainsi que sur celles des institutions publiques et des acteurs privés pour l'entrepreneuriat agropastoral afin d'accroître l'emploi, les revenus, la résilience et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des jeunes à travers deux composantes techniques : (i) Amélioration de l'environnement entrepreneurial des jeunes agropastoraux ; (ii) Accès durable aux marchés et aux financements.

Le programme cible 130 000 jeunes bénéficiaires directs dont 45% de jeunes filles/femmes de 18 à 35 ans issus d'environ 100 000 ménages pauvres, économiquement et socialement vulnérables (notamment ceux en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle), sortis ou non des écoles d'enseignement technique agricole, de formation professionnelle, des centres de formation artisanale ou de centre d'incubation en entrepreneuriat agropastorale et porteurs d'initiative économique viable et/ou désireux d'entreprendre, de consolider ou de développer leur entreprise dans l'un des maillons des chaînes de valeur du secteur de l'agropastorale. Parmi ces bénéficiaires, 10%, (13 000 personnes) seront des jeunes issus des communautés dites autochtones, des jeunes vivant avec handicap et des personnes déplacées internes dans la tranche d'âge visée par le programme. Le nombre total des bénéficiaires attendus du PEA-Jeunes II est estimé à 550 000 personnes. Ces bénéficiaires directs du programme sont classés en trois catégories C.1, C.2 et C.3 selon leur niveau de vulnérabilité et la spécificité caractérisant leur initiative entrepreneuriale. C.1 représente les jeunes vulnérables issus des exploitations familiales, scolarisés ou non, pratiquant ou non des activités de production agropastorale, porteurs d'une initiative économique viable dans ce secteur avec un accès limité aux technologies modernes, aux marchés et aux services financiers.; C.2 représente les jeunes diplômés de l'enseignement technique agricole ou non (de niveau post-primaire, secondaire ou supérieur) et souhaitant créer leurs propres entreprises agropastorales; C.3 regroupe les jeunes entrepreneurs pleinement engagés dans les activités agropastorales et métiers connexes dont les entreprises disposent de réels potentiels de croissance mais qui rencontrent des contraintes techniques ou financières qui limitent leur développement.

Le PEA-Jeunes II aura une portée nationale et ses interventions se dérouleront dans les 10 régions du pays. Le programme envisage d'approfondir son impact dans les 16 bassins de production des quatre anciennes régions d'intervention (Centre, Littoral, Nord-Ouest et Sud) et de mettre à échelle son approche dans 17 potentiels bassins de production agropastorale pré-identifiés dans les six nouvelles régions d'extension que sont l'Adamaoua, l'Est, l'Extrême-Nord, l'Ouest, le Nord et le Sud-Ouest. La zone concentre 8,65 millions de jeunes actifs de 15-34 ans soit 36% des 24,3 millions d'habitants, dont 4,52 millions de jeunes femmes (52,3% de la population totale de jeunes du pays).

DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'environnement physique

Géographie et topographie

Le Cameroun est un pays d'Afrique centrale situé au fond du Golfe de Guinée, entre les 2e et 13e degrés de latitude nord et les 9e et 16e degrés de longitude est. Le pays s'étend sur une superficie de 475,650 kilomètres carrés. Il présente une forme triangulaire qui s'étire au sud jusqu'au lac Tchad sur près de 1,200 km tandis que la base s'étale d'ouest en est sur 800 km. Il possède au sud-ouest une frontière maritime de 420 km le long de l'océan Atlantique. Il est limité à l'ouest par le Nigéria, au sud par le Congo, le Gabon et la Guinée Équatoriale, à l'est par la République Centrafricaine, et au nord-est par le Tchad. Enfin, au sommet du triangle, au nord, il est coiffé par le Lac Tchad. La population, jeune et relativement qualifiée, est constituée d'une mosaïque de plus de 240 groupes ethniques et croît à un rythme relativement élevé. Elle habite, pour moitié, dans les zones rurales, d'où proviennent environ 60% de la production agricole et, pour l'autre moitié, dans les zones urbaines¹.

¹ <https://mintoul.gov.cm/presentation-du-cameroun/>



Figure 1: Situation géographique du Cameroun (Source : Moussa, 2016)

Le Cameroun bénéficie sur son territoire de presque tous les écosystèmes tropicaux naturels et, pour cette raison, a souvent été qualifié à juste titre "Afrique en miniature". En effet, plusieurs types de régions naturelles contribuent à la diversité géographique du pays. Le relief est dans l'ensemble contrasté : des régions de hautes terres inégalement réparties sur l'ensemble du pays et ceinturées de plaines étroites. Dans l'Extrême-Nord, les monts Mandara culminent en moyenne à 1 000 mètres d'altitude. Le plateau de l'Adamaoua situé presque au centre du pays atteint 1 100 mètres. Les hautes terres de l'ouest sont formées de plateaux dont l'altitude moyenne varie entre 1 200 et 1 800 mètres, et d'une chaîne montagneuse prenant naissance sur la côte Atlantique. Les principaux sommets sont surtout des massifs volcaniques comme le mont Cameroun, 4 070 mètres, volcan encore en activité ; le mont Manengouba, 2 396 mètres, les monts Bamboutos, 2 740 mètres et le Mont Oku, 3 008 mètres. Les hautes terres dominent le plateau Sud Cameroun dont l'altitude moyenne varie entre 650 et 900 mètres².

- Le **sud forestier** (provinces du Centre, de l'Est, du Littoral, du Sud et du Sud-Ouest) est situé dans les zones maritime et équatoriale. Cette zone se caractérise par une végétation dense, un vaste réseau hydrographique et un climat chaud et humide aux précipitations abondantes. Cette région est propice à la culture du cacao, du palmier à huile, de la banane, de l'hévéa et du tabac, etc. Elle abrite les deux plus grandes villes du pays : Douala (première ville, principal port et capitale économique avec ses activités commerciales et industrielles), Yaoundé (deuxième ville et capitale politique).
- Les **hauts plateaux de l'ouest** (provinces de l'Ouest et du Nord-Ouest), dont l'altitude moyenne est supérieure à 1 100 m forment une région riche en terres volcaniques favorables

² <https://dhsprogram.com/pubs/pdf/FR163/01chapitre01.pdf>

à l'agriculture (café, maraîchers, etc.). La végétation y est moins dense que dans le sud forestier et le climat frais qui y règne est favorable à l'éclosion de toutes sortes d'activités. De plus, la forte densité de peuplement par rapport à la moyenne nationale en fait une des premières zones d'émigration. Les principales villes sont Bafoussam, Bamenda et la ville universitaire de Dschang.

- Le **nord soudano sahélien** (provinces de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord) est une région de savanes et de steppes. En dehors du plateau de l'Adamaoua où le climat est plus tempéré, le reste de cette région est caractérisé par un climat tropical chaud et sec aux précipitations de plus en plus limitées au fur et à mesure que l'on se rapproche du lac Tchad. La région est propice à l'élevage du bovin et à la culture du coton, de l'oignon, du mil, de la pomme de terre, de l'igname blanche et des arachides.

Géologie et sols

Le Cameroun présente un certain nombre de surfaces d'érosion bien individualisées. La surface côtière concerne la région de Douala. Elle s'élève graduellement vers l'intérieur et atteint l'altitude de 300-350 m. Elle est occupée par la **forêt dense ombrophile** et **des sols ferrallitiques fortement dénaturés** de couleur dominante jaune. La surface intérieure occupe une surface considérable au centre et au sud du pays, son altitude est comprise entre 600 et 800 m. Les sols sont des sols ferrallitiques moyennement et fortement désaturés. Ils sont très fréquemment remaniés ou indurés.

Les **sols ferrallitiques typiques** - tous les sols ferrallitiques appartiennent au Sud, à l'Ouest et au Centre du territoire. Ils peuvent être subdivisés d'après des caractères morphologiques et des propriétés physico-chimiques essentielles, en sols jaunes et sols rouges³.

- Les sols jaunes caractérisent la zone côtière océanique et forment une auréole autour de la Baie de Biafra. Ils s'avancent jusqu'à Ebolowa et Ambam et plus loin vers l'Est. Ces sols correspondent à un climat typiquement équatorial caractérisé par une double saison des pluies pendant laquelle tombent de 2 à 4 mètres d'eau, une saison sèche peu marquée, une température peu variable au cours de l'année et se situant aux environs de 26°. La végétation naturelle est la forêt ombrophile. Les sols jaunes dérivés de roches métamorphiques diverses supportent de vastes étendues de forêts. Ils sont plantés en cacaoyers (Ebolowa, Lolodorf). Leur degré de fertilité est faible. Les sols jaunes dérivés de roches sédimentaires sont assez peu fertiles ; tout spécialement les teneurs en chaux et matière organique sont très faibles. On devrait pouvoir les améliorer par des engrais verts et minéraux. On y trouve quelques plantations d'hévéas (Dizangué), des palmeraies d'élœis (Dibombari).
- Les sols rouges dérivant de roches métamorphiques et éruptives anciennes paraissent correspondre à une zone moins humide que les précédentes et sont plantés en cacaoyers et en caféiers. Les sols rouges formés sur basaltes anciens occupent de vastes superficies sur les plateaux de l'Ouest et de l'Adamaoua dont l'altitude varie entre 1.000 et 1.400 mètres. La végétation est constituée dans l'Adamaoua par une savane arbustive très ouverte et dans l'Ouest, par une forêt dégradée en voie de disparition devant une très dense colonisation humaine. Ces sols, en saison des pluies, sont de perméabilité inégale et, en saison sèche possèdent un pédoclimat très sec. Dans l'Adamaoua, d'une manière générale, les sols rouges formés sur basaltes anciens sont très pauvres et agronomiquement sans intérêt, étant donné

³ https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/2022-03/17169.pdf

les efforts coûteux que nécessiterait leur mise en valeur (engrais verts, composts ou fumier, engrais N-P-K avec calcium, etc.). En pays Bamiléké par contre, très densément peuplé, ces sols sont partout cultivés mais souvent rajeunis, enrichis par apports de cendres provenant des volcans de la région de Foubot ou de déchets organiques et minéraux près des cases; on y trouve ignames, patates, arachide, maïs, taros.

Les **sols de savane** du Sud-Cameroun formant une bande très étendue limitée au Sud par la forêt et au Nord par la «falaise» de l'Adamaoua. La disparition de la forêt s'accompagne d'une érosion en nappe particulièrement efficace, mettant à nu les horizons profonds du sol après ablation de l'horizon humifère. D'une fertilité limitée à l'horizon de surface, et sensibles à l'érosion, ils portent des cultures extensives d'arachide, de manioc ; dans l'Adamaoua paissent des troupeaux nombreux.

Les **sols ferrugineux tropicaux** sont localisés essentiellement au Nord de la falaise de l'Adamaoua, dans une zone de climat tropical à deux saisons alternantes ; ils appartiennent au groupe des sols ferrugineux tropicaux peu ou non lessivés, pour lesquels le processus fondamental est l'individualisation des oxydes et hydroxydes de fer. On y distingue trois principaux ensembles : les sols ferrugineux tropicaux formés sur roches éruptives et métamorphiques ; les sols ferrugineux tropicaux de la cuvette tchadienne ; et les sols ferrugineux tropicaux formés sur calcaires et schistes à cipolin.

- les sols ferrugineux tropicaux formés sur roches éruptives et métamorphiques se trouvent dans les régions de la Bénoué, du Margui-Wandala et une partie du Diamaré où la topographie est souvent accidentée. Ces sols sont cultivés surtout en mil, arachide, coton. Dans les régions montagneuses souvent surpeuplées, les sols de pente, peu évolués, sont façonnés en terrasses.
- les sols ferrugineux tropicaux de la cuvette tchadienne sont généralement sableux ou sabla-argileux en surface; en profondeur le taux d'argile augmente et ils peuvent devenir argilo-sableux et même argileux. Ils sont utilisés par les paysans, en tenant compte de la texture et du régime de l'eau, pour les mils, le coton, l'arachide.
- les sols ferrugineux tropicaux formés sur calcaires et schistes à cipolin se trouvent à l'Est de la régions de la Bénoué. Le sol est sablo argileux en surface, puis devient rapidement argile-sableux et sont cultivés en mil; leur principal défaut est leur manque de profondeur.

Les **sols hydromorphes** résultent essentiellement de l'action sur une roche-mère quelconque, pendant toute ou partie de l'année, d'une nappe phréatique et se trouvent au sud et au nord. Ces sols de la moitié Sud de la carte appartiennent aux groupes et sous-groupes suivants : i) Les sols de marais caractérisés par une accumulation de matière organique assez peu décomposée, et s'observe par exemple sous les forêts marécageuses du Sud et de l'Ouest du territoire, sous les raphiales du pays Bamiléké. Ils sont en général difficilement récupérables pour l'agriculture. Il est nécessaire de laisser après drainage, une partie de la matière organique se minéraliser ; ii) les sols marécageux présentant en surface des accumulations très nettes de matière organique transformée, sans aucun débris végétal. Ils sont peu argileux en surface avec une structure souvent grumeleuse. Les teneurs en matière organique atteignent 20%, et en azote total de 5 à 10%. Les sols marécageux occupent de vastes surfaces dans la plaine du Haut-Noun annuellement submergée pendant plusieurs mois. La riziculture, le pâturage intensif leur conviendraient, après des travaux d'assainissement. Les argiles noires tropicales constituent une division importante des sols hydromorphes. Elles ne sont observées qu'au Nord de la falaise de Ngaoundéré où elles occupent des surfaces discontinues. Les argiles noires

sont cultivées par les populations locales en mil de saison sèche. Aux environs de Kaélé, ces sols supportent des cultures de coton ; dans la plaine du Logone, on y aménage des rizières.

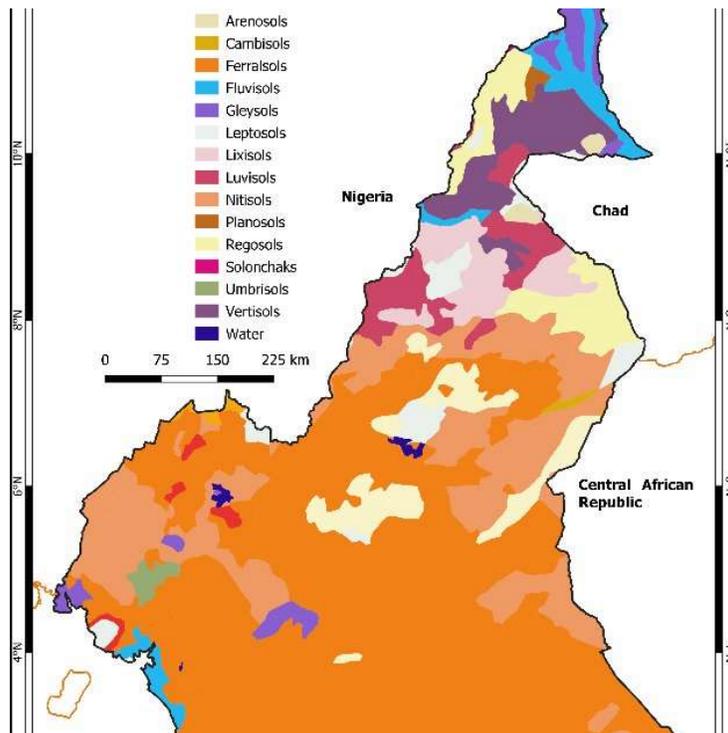


Figure 2: Cartographie géologique et type de sol au Cameroun (Source : (adapte de Jones et al. (2013))

Hydrologie

Le Cameroun est doté de nombreuses ressources en eau douce tant en quantité qu'en qualité. Selon le GWP/MINEE (2009a), le total des ressources renouvelables en matière d'eau douce au Cameroun s'élève à 283,18 km³/an, soit un ratio de dépendance de l'ordre de 4,4% ce qui indique que la plus grande partie d'eau renouvelable est produite à l'intérieur. Le pays dispose de cinq principaux bassins hydrologiques au Cameroun, à savoir : le bassin de la Sanaga, du Congo, du Niger (Bénoué), du Tchad et du Littoral (Voir Figure 3). Le plus grand apport en termes de charge superficielle hydraulique au Cameroun provient des bassins du Littoral qui représentent plus d'un tiers de la charge hydraulique au Cameroun (35,4 %) suivi du bassin de la Sanaga avec 24 %. Le plus petit apport en termes de charge hydraulique provient du bassin du lac Tchad avec 12,4 %⁴.

- **Bassin de la Sanaga** est situé au centre du pays et constitue le plus grand bassin du Cameroun dans la mesure où il couvre environ 30 % de l'Adamaoua et parcourt une distance de 918 km avant de se jeter dans l'Océan Atlantique. Il couvre six des 10 régions du pays telle que l'Adamaoua, le Nord-Ouest, l'Ouest, l'Est, le Centre et le Littoral. Ses principaux affluents sont les fleuves Lom, Derme, Mbam et Noun.

⁴ <https://www.cbd.int/doc/world/cm/cm-nbsap-v2-fr.pdf>

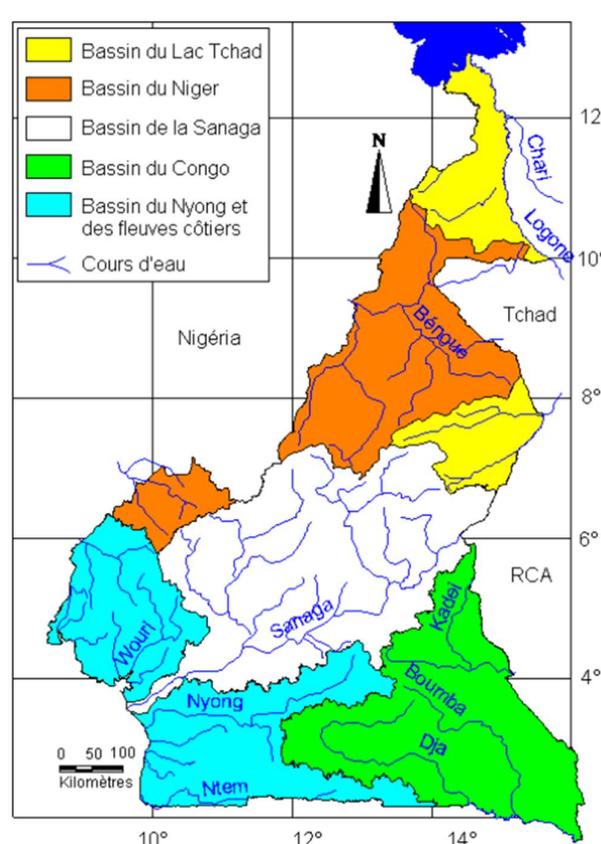
- Le **bassin du Congo** est l'un des principaux bassins fluviaux d'Afrique et est présent dans six pays différents. La portion camerounaise dudit bassin coïncide avec la section occidentale du bassin du Sangha et se situe entre 11°49' et 16°12' de longitude Est et entre 1°38' et 5°55' latitude Nord et a une superficie de 93 000 km². Ses principaux affluents sont : les fleuves Sangha, Kadei, et Boumba-Dja-Ngoko.
- Le **bassin du Niger** - Le sous-bassin de la Bénoué au Cameroun fait partie du Bassin du Niger qui est composé de deux parties, la partie tropicale (nord) et la partie subéquatoriale (sud). Il est en soi un bassin international avec une superficie totale de 95 000 km² répartie ainsi qu'il suit 78,95 % pour le Cameroun, 18,95 % pour le Tchad et 2,10 % pour le Nigeria. La section méridionale du bassin de la Bénoué est située au sud des Hauts Imageaux de l'Adamaoua, plus précisément dans la zone humide du Cameroun. Ce bassin a une superficie de 12 900 km² dont 10 100 km² avec le bassin Katsina – Alla et 2 800 km² avec le bassin de Donga.
- La portion du **bassin du lac Tchad** au Cameroun se trouve dans deux emplacements géographiques, à savoir : la partie septentrionale et la partie méridionale. La partie septentrionale du bassin se trouve entre 13°40' et 15°41' de longitude Est, et entre 9°54' et 13°04' de latitude Nord. Selon le MINEE et GWP-CRM (2009b), la superficie de la partie septentrionale du bassin est de 27 470 km². La partie méridionale est comprise entre 13° 24' et 15° 35' de longitude Est et entre 6° 36' et 8° 19' de latitude Nord et a une superficie de 21 670 km².
- **Bassins du Littoral** se situent au Nord-Ouest et au sud du bassin de la Sanaga et est comprise entre 8° 29' et 10° 49' de longitude Est et entre 3° 36' et 6° 21' de latitude Nord. Cette portion a une superficie d'environ 45 000 km². La section méridionale des bassins du Littoral s'étend de 9° 39' à 13° 29' de longitude Est et de 2° 09' à 4° 31' de latitude Nord et a une superficie de 71 000 km². Ses principaux affluents sont : les fleuves Wouri, Nyong et Mounjo.

Le Cameroun jouit d'une diversité unique en son genre en matière de zones humides en raison de son réseau hydrologique très densifiée, drainée à partir de l'Adamaoua et de la dorsale du Nyong tout au long des autres quatre bassins de drainage. Le bassin de l'Atlantique comprend essentiellement les fleuves Sanaga et de la zone côtière tels que le Nyong, le Ntem, le Mounjo et le Wouri au centre et l'ouest ; la Sanaga demeurant bien entendu le plus grand fleuve occupant un bassin d'une superficie de 140,000 km² ou 30% du territoire national, mais aussi le Nyong, le Ntem, le Mounjo et le Wouri, couvrent 20%. Le Logone et ses affluents, qui drainent l'extrême nord vers le lac Tchad, couvrant 11% du pays. La Bénoué et ses affluents (le Faro, le Mandara, l'Alantika et le Mayo Kébi), qui drainent le

nord vers le fleuve Niger et occupent 19% du pays ; et les fleuves Kadei et Ngoko au sud-est vers la Sangha, affluent du Congo, qui couvrent 20% du pays.

Figure 3: Bassin hydrographique du Cameroun (source : Camerecole.org⁵)

Les zones humides sont représentées par les yaérés (plaines d'inondation à partir des eaux de ruissellement ou des débordements de fleuve) de l'extrême-nord et du nord et la zone de mangrove de la côte entre l'estuaire du Wouri et la frontière avec le Nigéria. Le Cameroun renferme un nombre



important de lacs dont les plus importants sont: i) le lac Tchad partagé avec le Nigéria, le Niger, et le Tchad; ii) des lacs volcaniques: Nyos (158 ha), Barombi Mbo (415 ha), Oka (243 ha); iii) des lacs tectoniques: Ossa, Dissoni, Ejagham. Les principaux barrages et réservoirs existants totalisent une capacité de réserve d'eau de 15.326 km³.

Les principales utilisations de l'eau sont par ordre d'importance: l'agriculture (74 pour cent), les usages domestiques (18 pour cent) et l'industrie (8 pour cent). Les prélèvements totaux en 2000 étaient de 985 millions de m³. Le potentiel du Cameroun en terres irrigables est évalué à 290 000 ha, mais un chiffre d'environ 158 000 ha est avancé également sur la base d'un inventaire dit réaliste qui ne prend en compte ni les zones inhabitées ni les terres dont la mise en valeur nécessiterait des travaux d'infrastructure très coûteux. Le secteur de l'irrigation s'est développé suivant deux systèmes : intensif (ou moderne) et traditionnel. En 2000 le système intensif couvrait une superficie de 25 654 ha, dont 22 450 ha correspondaient aux zones équipées en maîtrise totale de l'eau dans les périmètres gérés

⁵ <https://www.camerecole.org/component/content/article/77-geographie-troisieme/2212-la-peche-cameroun.html?Itemid=101>

auparavant par des Sociétés d'État. Le réseau de drainage des grands périmètres irrigués fait partie des aménagements où le drainage se pose en termes d'entretien du réseau. Dans le système traditionnel la mise en valeur des bas-fonds nécessite l'installation préalable d'un réseau de drainage pour désengorger le bas-fond⁶.

Une préoccupation majeure en matière d'écosystèmes hydrologiques consiste à procéder à la canalisation minimum des eaux de ruissellement, notamment grâce à la préservation et à la restauration de l'approvisionnement en eau. L'utilisation de l'eau par des êtres humains pour des activités telles que l'irrigation et les applications industrielles, peut avoir des impacts négatifs sur les écosystèmes situés en aval. La contamination de l'eau douce par des produits chimiques peut durablement compromettre les écosystèmes. La pollution anthropique par les déversements des produits pétroliers, constitue également un problème crucial pour ce qui est des ressources en eau douce. La transformation du paysage à des fins agricoles a un grand impact sur la circulation de l'eau douce. Les changements survenant sur l'environnement et qui se traduisent par l'abattage des arbres et par les travaux de terrassement modifient l'écoulement de l'eau douce dans l'environnement local tout en affectant le cycle de l'eau douce. En conséquence, une plus grande quantité d'eau douce stockée dans le sol est propice à la pratique de l'agriculture. Toutefois, étant donné que l'agriculture est l'activité humaine la plus avide en eau douce, ceci est susceptible de créer une vive tension relative aux ressources locales en matière d'eau douce, voire provoquer la destruction des écosystèmes locaux.

Climat

Cameroun est l'un des pays les plus vulnérables au changement climatique en Afrique subsaharienne et est de plus en plus exposé aux phénomènes extrêmes liés au climat, tels que les sécheresses et les inondations, qui affectent l'agriculture, un secteur économique et d'exportation clé qui emploie environ 70 % de la population.

En termes de climat agricole, de sols et de végétation, le pays est classé en cinq zones agroécologiques, à savoir la zone soudano-sahélienne, zone des savanes guinéennes, zone des hauts plateaux occidentaux, zone de précipitations bimodales et zone de précipitations monomodales ()⁷.

- La zone soudano-sahélienne est caractérisée par des précipitations monomodales avec une moyenne annuelle de 900 mm et dominée par des cultures telles que le riz pluvial, les arachides, le coton, le sorgho, le mil, le sésame, l'oignon, l'anacarde et les palmiers dattiers, tandis que l'élevage comprend les bovins, les ovins et les caprins. Les températures dans cette zone varient, avec des moyennes atteignant 28° C à Garoua, tandis que le maxima se situent autour de 40 à 45° C en avril.
- La zone II des savanes guinéennes est caractérisée par un régime pluviométrique monomodal, atteignant une pluviométrie annuelle de 1600 mm. Le maïs, le sorgho et les arachides sont les cultures vivrières les plus courantes et le café est la principale culture de rente. En raison de l'altitude, les températures sont modérées, avec des moyennes mensuelles de l'ordre de 20 à 26° C.

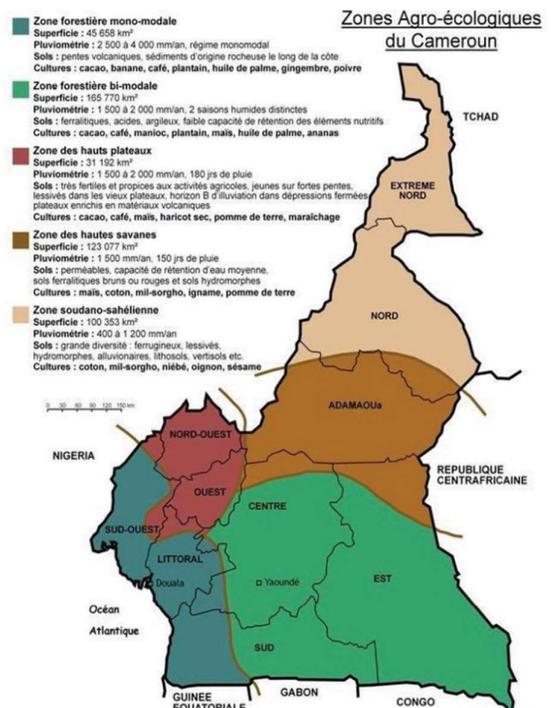
⁶ <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/0fa5e716-4972-46df-a51c-107abbf5f3ea/content>

⁷ <https://www.saild.org/wp-content/uploads/Mapping-agroecological-practices-and-actors.pdf>

- Les hauts plateaux occidentaux présentent un régime pluviométrique monomodal, avec des précipitations annuelles comprises entre 2 000 et 4 000 mm. Les cultures les plus courantes sont le thé, le café, la pomme de terre, le maïs, le riz, la banane, la banane plantain, le manioc, le cocoyam, les haricots, les légumes, les tomates et les épices vertes. Les températures moyennes sont basses (19° C) et les pluies abondantes tombent selon un mode unique.
- Dans la zone IV, qui couvre le Littoral et le Sud-Ouest, les précipitations annuelles varient entre 3 000 et 4 000 mm et les cultures courantes sont le cacao, le café, la banane, la banane plantain, les fruits (papaye, ananas, agrumes, avocat, prune, etc.) et les produits forestiers. La température varie entre 22 et 29°C et l'humidité de l'air entre 85 et 90%.
- La zone V couvre les régions du Centre, du Sud et de l'Est et se caractérise par un régime pluviométrique bimodal qui crée quatre saisons. Chaud et humide, le climat est de type "guinéen", avec des températures moyennes de 25° C et des précipitations de 1500 à 2000 mm par an, réparties en deux saisons humides distinctes permettant deux cycles de culture et un calendrier agricole étalé avec des semis et des récoltes échelonnés.

Figure 4: : Zones agroécologiques du Cameroun (Source : IRAD, 2022)

Le tableau ci-dessous présente



Récapitulatif des évolutions du climat attendues par ZAE

Variables climatiques / Aléas	Soudano-sahélienne	Hautes savanes guinéennes	Hauts plateaux	Pluviométrie bimodale	Pluviométrie monomodale
Température	↑	↑	↑	↑	↑
vagues de chaleur	+++++	++	++	+++	++
tempêtes de poussière	++++	nc	nc	nc	nc
Précipitations	↓	↓	↓	↓	↑
Quantité de pluie	+	++	++	++	++++
Variabilité des pluies	++	++	++	++	+++
vents violents	++	++	++	+	+++
Évènements extrêmes	↑	↑	↑	↑	↑
Sécheresse	++++	++	+	+	NA
Inondations	+++	++	++	+++	+++
Mouvements de terrain	++	+++	+++	++	+
Érosion des terres et érosion côtière	+++	++	++	++	+++
Élévation du niveau de la mer	nc	nc	nc	nc	↑

Légende : ↑ augmentation ; ↓ diminution ; → stabilité ; NC non concerné.

Changement climatique

Tendances de température et de précipitation observée

Le changement climatique au Cameroun a contribué à une augmentation de la température avec une température moyenne annuelle qui a augmenté de 0,86°C en 46 ans, passant de 23,33°C en 1974 à 25,14°C en 2020. Pour la période 1951-2020, le taux de réchauffement estimé est de 0,18 ± 0,10°C par décennie, tandis que le réchauffement entre 1971-2020 s'est accéléré au cours des dernières décennies avec une augmentation de la température moyenne de l'air en surface de 0,29°C par décennie, soit deux fois le taux de réchauffement global au cours de la même période.

Les tendances des précipitations ont un haut degré de variabilité dans le pays. Cependant, au cours des dernières décennies, les tendances observées ont montré des précipitations plus irrégulières (Figure 5.B). Pour la période 1951-2020, la précipitation annuelle estimée est de -18,63 par décennie, tandis qu'entre 1991-2020 la précipitation s'est de manière significative diminuée de -75,61 par décennie. De plus, les modèles de précipitations saisonnières se sont déplacés vers des épisodes de pluie plus longs et plus intenses en août, septembre et octobre, qui provoquent souvent des inondations, mais avec des réductions substantielles des précipitations pendant le reste de l'année. Entre 1991 et 2020, l'augmentation a été de 0,32°C par décennie (Figure 5.A). De 1991 à 2022, la tendance de la température semble être globalement plus élevée (passant de 24,15°C à 24,94°C en 2022 avec un pic de 25,21°C en 2020), ce qui implique un peu le réchauffement du climat au Cameroun au cours des trois dernières décennies. La température moyenne a augmenté d'environ 0,79°C entre 1991 et 2022. Malgré cette augmentation à long terme, la variabilité des températures d'une année sur l'autre est notable. L'échelle des températures montre que les températures annuelles sont généralement restées entre 24°C et 25°C, mais les années les plus récentes sont plus proches de l'extrémité supérieure de cette fourchette.

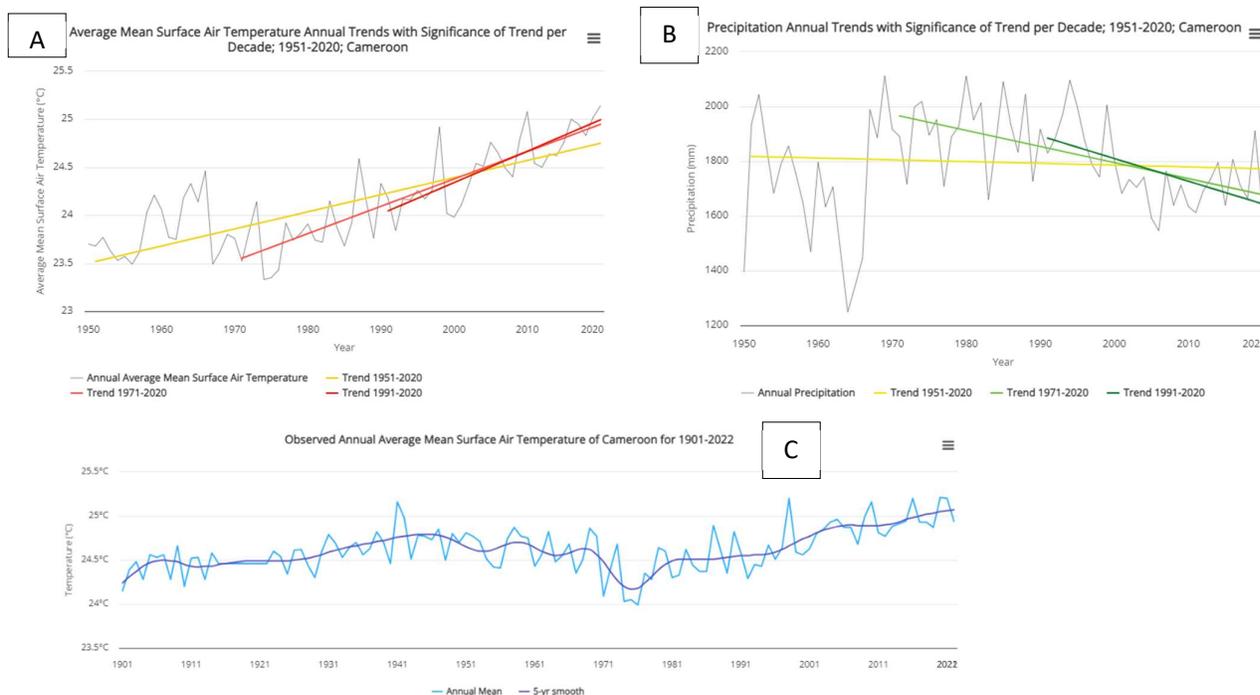


Figure 5: Température et précipitation moyenne annuelle observée au Cameroun (Source: World Bank, Cameroon Climate portal)

La situation des températures en 2021 indique des températures élevées comprises entre 27°C et 30°C dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord ainsi que sur la côte. Des températures modérées de 24°C -27°C ont été observées sur la plupart des régions du Sud, du Centre et de l'Est. Les régions où les températures les plus basses ont été observées cette année sont le Nord-Ouest, l'Ouest et l'Adamawa avec des valeurs comprises entre 20°C et 24°C⁸. Dans l'extrême Nord du Cameroun, la température annuelle moyenne a augmenté de 0,45°C depuis les années 1991, avec des augmentations moyennes observées de 0,28°C par décennie ; supérieur à la moyenne mondiale (0,20°C). Alors que les augmentations de température varient considérablement selon les saisons, ceci est plus prononcées en mars, avril et mai tandis que la précipitation est plus prononcée en août dans la région. Dans le Nord, entre 1991 et 2020, la température annuelle moyenne observée a augmenté de 0,32°C par décennie, dépassant la moyenne mondiale. Les températures varient considérablement selon les saisons, étant plus prononcées en avril (37,37°C), tandis que les précipitations sont plus abondantes en août (256,79mm). La région d'Adamaoua ente 1991 et 2020 s'est caractérisée d'une augmentation de température annuelle moyenne de 0,24°C par décennie, dépassant la moyenne mondiale. Les températures à Adamaoua varient selon les saisons mais étant plus élevé en février et mars avec une température maximale de 32,05°C et 32,53°C, respective. Les précipitations sont plus abondantes en juillet, août et septembre. A l'Est, entre 1991 et 2020, la température annuelle moyenne observée a augmenté de 0,33°C par décennie, dépassant la moyenne mondiale. Les températures varient selon les saisons mais est plus élevée en février et mars avec une température maximale de 31,45 et 31,36°C, respective. Les précipitations dans l'Est du pays sont plus abondantes en septembre et octobre. Le Sud-Ouest et Ouest ente 1991 et 2020 sont caractérisée d'une

⁸ [Rapport Annuel du Climat 2021 - Météorologie Nationale du Cameroun \(meteocameroun.gov.cm\)](https://www.meteocameroun.gov.cm/)

augmentation de température annuelle moyenne de 0,37°C par décennie, dépassant la moyenne mondiale. Les températures dans ces varient selon les saisons mais étant plus élevé en février et mars tandis que précipitations sont plus abondantes en août et septembre.

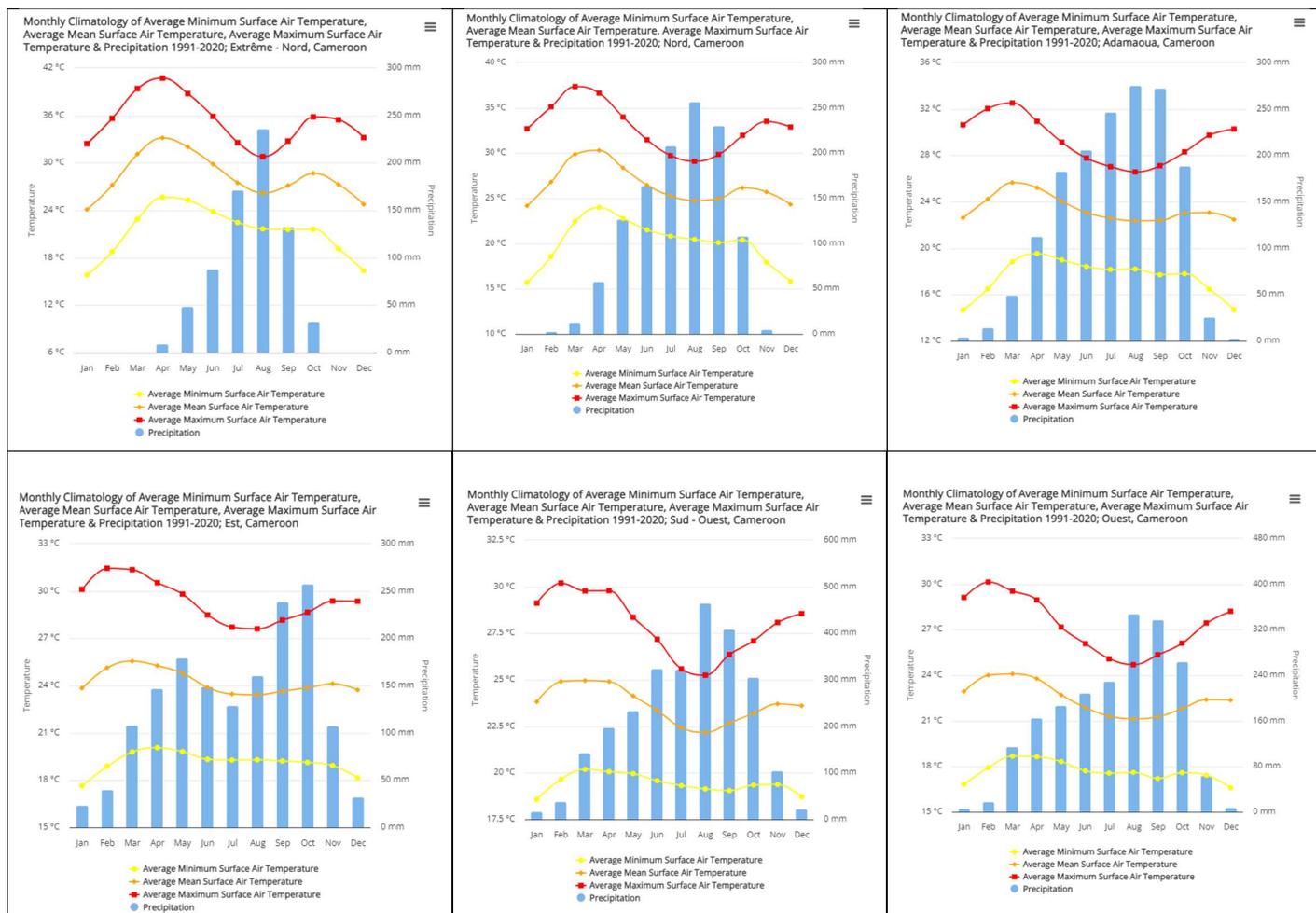


Figure 6: Climatologie mensuelle des températures moyennes et des précipitations dans quelques zones d'extension par le PEA-Jeunes II (Source: World Bank, Cameroon Climate portal)

Projection climatique : Température et Précipitation

Le changement climatique affectera différemment les zones climatiques du Cameroun, et les événements météorologiques extrêmes deviendront plus fréquents et plus intenses. Il est prévu que d'ici à 2030, la température du pays augmente entre 1,6 et 1,9 °C par rapport aux niveaux de référence. Des températures plus élevées et plus extrêmes sont programmées pour le nord du pays⁹. Les modèles climatiques CCKP de la Banque mondiale prévoient un taux de réchauffement de 0,5-2°C d'ici 2030. Les prévisions de changement climatique pour le Cameroun sont que le pays deviendra plus chaud et plus sec. Les modèles prévoient une exposition accrue des terres cultivées à la sécheresse, pouvant conduire à la réduction des rendements des cultures comme le maïs, millet et sorgho. La température annuelle moyenne devrait augmenter de 0,82°C à 1,62°C dans le scénario SSP5-8.5 d'ici

⁹ https://www.pik-potsdam.de/en/institute/departments/climate-resilience/projects/project-pages/agrica/giz_climate-risk-profile_cameroon_fr_final_2022-21_07

2050 comparé à la période référence 1995-2014. La climatologie programmée de la température moyenne indique que mars sera le mois le plus chaud avec une température élevée de 29,69°C comparé à la période référence 1995-2014 qui est de 26,97°C. Une augmentation des températures est attendue dans presque toute les zones d'intervention du programme. Par exemple, la température annuelle moyenne dans le scénario SSP5-8.5 devrait augmenter de 1,41°C dans l'extrême Nord, de 1.84°C dans Adamaoua, et de 1.44°C le sud Est d'ici 2050 comparé à la période référence 1995-2014. Ceci implique une diminution de la disponibilité en eau, en particulier au nord du Cameroun.

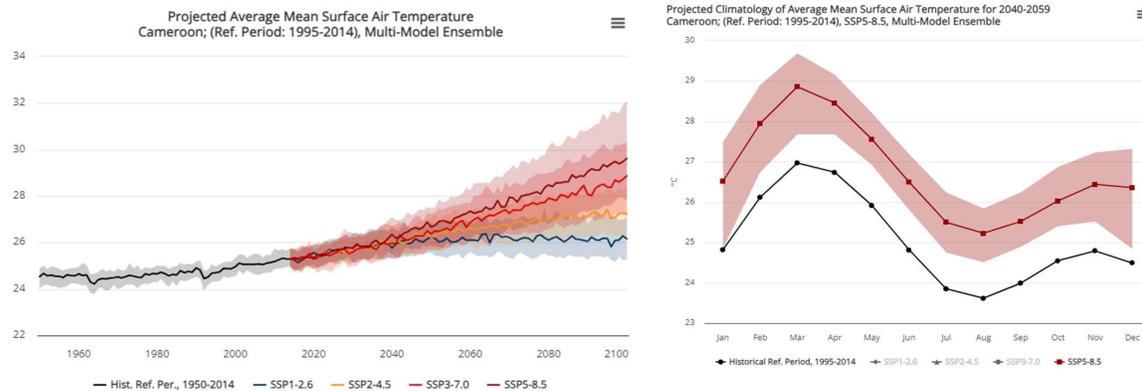


Figure 7: Projection de la température moyenne du Cameroun (Source: World Bank, Cameroon Climate portal)

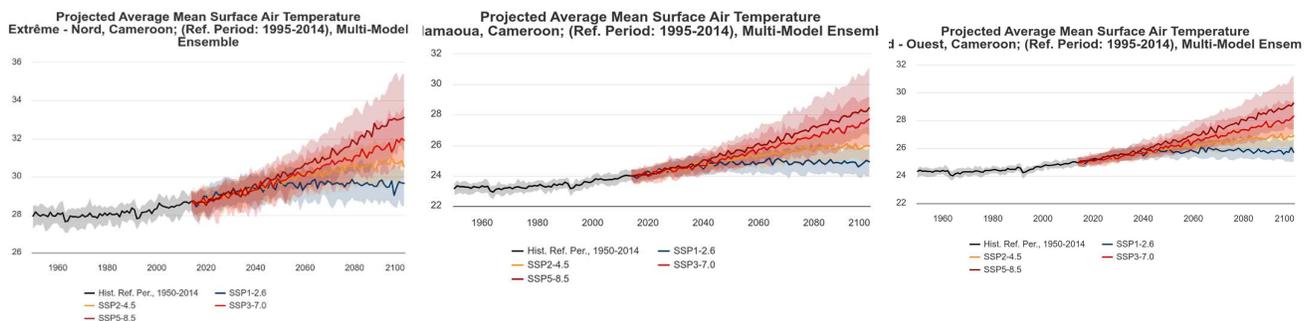


Figure 8: Projection de la température moyenne du Extrême-Nord, Adamaoua, et du Sud-Ouest (Source: World Bank, Cameroon Climate portal)

Les tendances des précipitations au Cameroun sont très variables, mais les projections indiquent une augmentation des précipitations annuelles : cette tendance se fera déjà ressentir dans un avenir proche avec une augmentation de 27.89 mm d'ici à 2030 (Figure 9: Projection de précipitation du Cameroun). En réaction au réchauffement climatique, les épisodes de fortes précipitations devraient redoubler d'intensité dans de nombreuses parties du pays sachant que, lorsque l'atmosphère est plus chaude, sa capacité de rétention de vapeur d'eau augmente. Le nombre de journées de fortes précipitations devrait également augmenter. Avec le changement climatique, les rendements des cultures seront affectés par les variations des régimes de précipitation, l'augmentation des demandes (en eau) due à l'évaporation et la chaleur extrême à mesure que les températures augmentent. Parallèlement, les revenus de l'élevage (rendements) seront affectés par : (i) la réduction de la

disponibilité de pâturages ; et (ii) le stress thermique sur les animaux à cause des variations des températures et des précipitations.

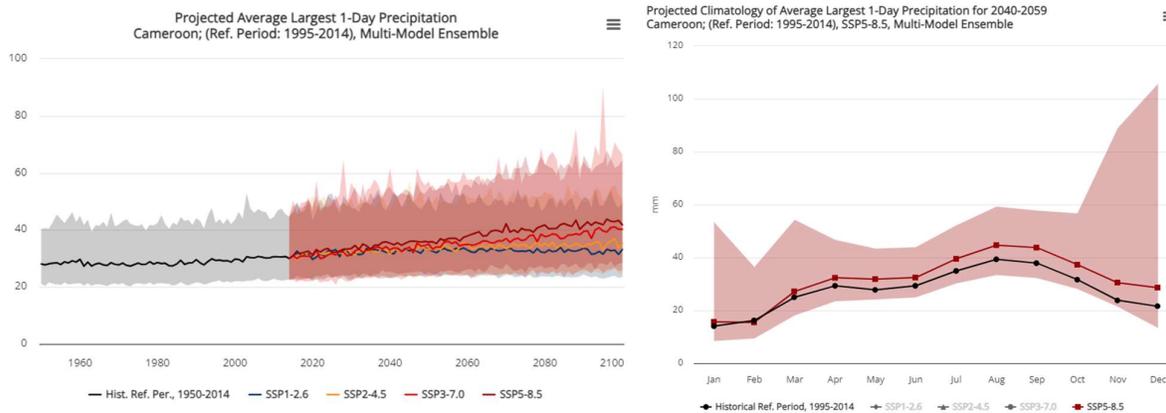


Figure 9: Projection de précipitation du Cameroun (Source: World Bank, Cameroon Climate portal)

Principaux dangers climatiques

Le screening PESEC a mis en évidence la diversité des événements auxquelles les différents territoires d'intervention sont susceptibles. ThinkHazard Tool utilisé au cours du PESEC screening (Figure 10) démontre que :

- Le risque d'inondation par crue est élevé sur toute l'ensemble du territoire tandis que l'inondation urbaine est élevée à l'extrême Nord, au Sud-Ouest (surtout à Manyu) à Littoral, Sud, et le Centre et moyen au l'Est, Adamaoua, et le Nord. En particulier, le risque que ces inondations affectent des territoires côtiers est élevé au Sud-Ouest et modéré au Littoral.
- Le risque glissements de terrains est en revanche estimé comme élevé à l'Ouest et au Littoral et modéré au Sud-Ouest et Nord-Ouest ; tandis qu'il est évalué à faible dans tous les autres territoires d'intervention. La différence pourrait être due aux fronts d'érosion (ravines) qui créent localement des conditions instables.
- Le risque de sécheresse ou chaleur extrême est jugé élevé à l'extrême Nord, Nord et au Sud-Est. Le risque est moyen dans tous les autres territoires d'intervention.
- Le risque de feux en milieu naturel (forêts et brousse) est quant à lui jugé élevé sur l'ensemble des provinces d'intervention à l'exception du Sud qui est de risque moyen. Bien que des feux préventifs contrôlés soient pratiqués par endroits, le recours au feu pour défricher, produire du charbon de bois expose les zones dégradées et la partie accessible des forêts primaires et secondaires à des incendies non maîtrisés.
- Le risque de pénurie d'eau est élevé à l'extrême Nord et faible au Nord, tandis qu'il est très faible dans tous les autres territoires d'intervention.
- La mission de conception a également mis en évidence les risques associés aux vents violents, qui ont été observés dans la plupart des zones agroécologiques du pays.

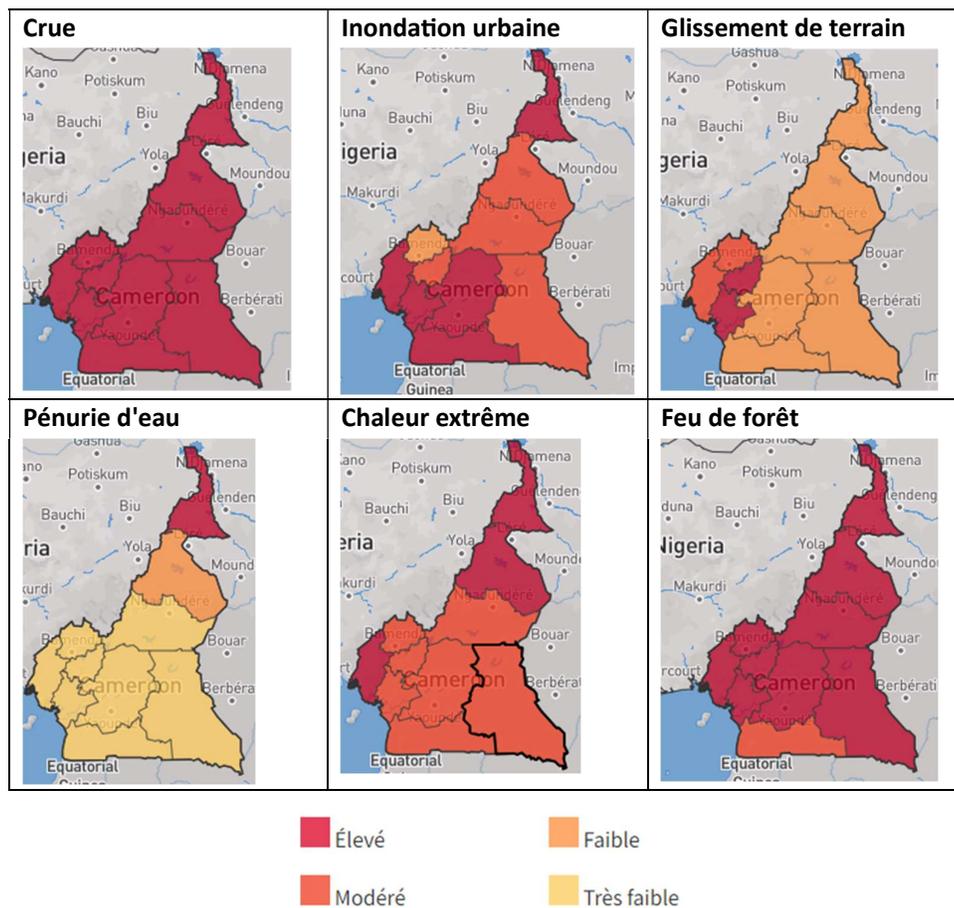


Figure 10: Risques de chocs climatiques au Cameroun (Source : ThinkHazard)

L'environnement biologique

Biodiversité (Faune et Flore)

Le Cameroun dispose d'une diversité biologique très riche, logée au sein de plusieurs écosystèmes qui sont très représentatifs des écosystèmes d'Afrique ; ce qui donne au pays le nom d'Afrique en miniature. Ce niveau élevé d'espèces, de diversité génétique et écologique a une importance considérable aux plans socio-économique, scientifique et médicinale pour ses populations. La diversité biologique de la nation sous-tend son économie, en contribuant de manière significative au bien-être de ses habitants. Le principal point chaud de la biodiversité est le Parc National de Campo Ma'an (264 064 ha)¹⁰.

Les réserves forestières et fauniques dans l'écosystème côtier comprennent la réserve faunique du Dja et la réserve faunique de Douala-Edéa. Les forêts couvrent 21,2 millions d'ha, soit 45% du territoire national. Cette ressource représente également l'une des plus importantes réserves en biodiversité, et propose de nombreux services écosystémiques dont l'exploitation de produits forestiers non ligneux qui est encore peu développée. Cette ressource est sujette à la déforestation d'un taux net

¹⁰ <https://www.cbd.int/doc/world/cm/cm-nbsap-v2-fr.pdf>

annuel d'environ 1%¹¹, en considérant l'ensemble des formations arborées du territoire, soit environ 220 000 hectares par an. Le taux de déforestation annuel net des forêts denses au Cameroun est estimé à 0,14%¹², qui est le deuxième plus important de ceux du bassin du Congo, après la République Démocratique du Congo avec 0,2%, mais reste faible¹³. A côté de la déforestation, la dégradation des forêts apparaît comme le phénomène le plus répandu au Cameroun. Les statistiques 2003-2004 évaluent à 25% les forêts camerounaises non perturbées¹⁴.

Tableau : Aires protégées dans l'écosystème marin & côtier

Types d'aires protégées	Aires protégées existantes		Aires protégées proposées à la publication dans le journal officiel	
	Nombre	Superficie (ha)	Nombre	Superficie (ha)
Parcs nationaux	1	264 064	2	526 000
Parcs marins	0		1	126 053
Réserves forestières/fauniques	2	164 000		
Réserves naturelles	0	0		
Jardins botaniques	1	52		
Jardins zoologiques	1	0,5		
Total	10		3	652 053

Source: Kuete Fidele – Compilé à partir des documents du MINFOF (2012)

Les produits forestiers non ligneux. En dehors du bois, les ressources forestières fournissent d'autres produits essentiels pour la satisfaction des besoins des communautés locales. Dans ce contexte la cueillette des feuilles, fruits, exsudats, écorces de certaines espèces, contribue à la sécurité alimentaire, nutritionnelle et à la génération de revenus monétaires pour les ménages les plus pauvres et les peuples autochtones, tout en sensibilisant les populations à la gestion durable et à la préservation de ces ressources. Plusieurs produits forestiers non ligneux sont déjà valorisés à savoir : la mangue sauvage (*Irvingia gabonensis*, *Irvingia wombulu*), le Njangsang (*Ricinodendrum heudelotti*), l'écorce du prunier d'Afrique (*Prunus africana*), les feuilles et les fruits de baobab (*Adonsonia digitata*), les fruits des anacardiens (*Anacardium occidentale*), etc.

Flore- des données actuelles, 9000 espèces végétales sur un total estimé à 12 000 ont été identifiées au Cameroun. On y dénombre 400 espèces de ligneuses dont environ une centaine d'essences commercialisées. Par contre, les données taxonomiques actuelles montrent que la flore ligneuse et non ligneuse au Cameroun et dans toute la côte atlantique du Golfe de Guinée est peuplée par six espèces indigènes et une espèce introduite, généralement connue sous le terme générique de "palétuvier" (mangrove). Les espèces indigènes sont notamment : *Rhizophora racemosa*, *Rhizophora harrisonii*, *Rhizophora mangle* (*Rhizophoraceae*), *Avicennia germinans* (*Avicenniaceae*), *Laguncularia racemosa*, *Conocarpus erecrus* (*Combretaceae*) et *Nypa fruticans* (*Arecaceae*) qui est une espèce introduite. Dans cette flore se retrouvent également beaucoup de produits forestiers non ligneux mais de valeur économique réelle bien que pas encore totalement inventoriés : - les plantes médicinales : *Pygeum africanum*, *Piper guineensis* - les plantes de services : *Gnetum africanum*, rotin, - écorces,

¹¹ Ministry of Environment and Forests (MINEF) et Food and Agriculture Organization (FAO) 2007 évaluation des ressources forestières nationales du Cameroun 2003–2004, Yaoundé, Cameroun.

¹² Duveiller et al. - 2008

¹³ Observatoire des Forêts de l'Afrique Centrale OFAC – 2008 - Les Forêts du Bassin du Congo – Etat des forêts 2008

¹⁴ Center for International Forest Research (CIFOR) – 2011 - Le contexte de la REDD+ au Cameroun

fruits, racines, épices, fibres etc. Le zooplancton qu'on trouve sur le littoral du Cameroun sont limitées. Les études des mangroves ont recensé 24 espèces de zooplancton réparties en six groupes, notamment les *Cladocères*, les *Cyclopoida*, les *Calanoida*, les *Ostracodes*, les *Chétognathes* et les *Larvacés*. La mangrove qui forme la ceinture de l'écosystème maritime et côtier s'étend sur 243 km² et abrite 350 espèces de lianes, 15 espèces de mousses et huit espèces de fougères. La flore des écosystèmes d'eau douce comprend essentiellement les marécages de raphias, la végétation sur les berges des fleuves, les forêts marécageuses et herbacées ainsi que les plaines inondées. Les forêts marécageuses et les associations riveraines sont constituées d'espèces florales distinctes. Le *Raphia huzizilis* est prédominant dans les strates des vallées montagnardes dans le sud-ouest, tandis que le *Raphia laurentii* (= *R. monbuttorunt*) qui couvre les strates de la vallée marécageuse, souvent constituée de ceintures de 3 km de largeur, est l'espèce la plus répandue au sud du Cameroun. Dans la partie méridionale du Cameroun, des forêts inondables se caractérisent par une proportion élevée d'*Uapaca paludosa*, ou dans les zones semi-caducifoliées d'*Uapaca guineensis*. On trouve ici un sous-bois contenant des *Adiantum vogelii*, *Aframonium pseudostipulare* et *Trachypodium braunianum* en abondance. Toutefois, en se déplaçant vers le nord à travers la zone savanicole l'*Uapaca guineensis* est progressivement remplacée par l'*Uapaca togoensis*.

Faune écosystème comprend essentiellement une faune aquatique benthique, des mammifères, des oiseaux, des reptiles, des amphibiens, des poissons, des crustacés et des gastéropodes - l'Imageau continental de la côte camerounaise est divisé selon la nature du substrat (sablonneux, fonds vaseux), mais aussi la température et la salinité. Il s'agit des : espèces d'eau désalée chaude (profondeur des eaux de surface 0-30m) crustacés ; espèces de la zone intermédiaire (zone de thermocline) où la température baisse et la salinité augmente au fur et à mesure que l'on descend (profondeur 0-50m) crustacés, annélides ; espèces d'eau froide vivant en dessous de la thermocline et peut supporter les mollusques de forte salinité (10 espèces), crustacés et invertébrés. A ces espèces s'ajoute les éponges, les méduses, les foraminifères et plusieurs protozoaires. La faune aquatique des mangroves est la plus importante catégorie en termes de valeur économique et de nombre d'espèces. Cette faune regroupe trois principaux groupes : mammifères aquatiques, reptiles, crustacés, mollusques et poissons. Les crustacés sont trouvés dans tous les marais de mangroves et abondent particulièrement aux embouchures des fleuves. Les espèces les plus communes au Cameroun sont les suivantes : *Nematopalemon hastatus* (également appelé crevette ou njanga) ; cette crevette d'estuaire est abondamment exploitée par les communautés locales à travers les activités de pêche traditionnelles. Le *Penaeus kerathurus* ou crevette tigre, *Parapenaeopsis atlantica*, *Penaeus notialis* et plusieurs autres stocks de crabes dans les mangroves, notamment : *Ginossis pelii*, *Cardiosoma armatum*, *Geryon maritae*, *Panopeus africanus*, etc. Les espèces de poissons retrouvés plus fréquemment sont : *Caranx hippos*, *Caranx spp*, *Trachinotus teraia*, *Tilapia spp*, *Pellonula afzeliusi*, *Arius gigas*, *Arius heudeloti*, *Arius parkii*, *Ethmalosa fimbriata*, *Sardinella maderensis*, *Plectorhynchus*, *Pomadasys spp*, *Mugil cephalus*, *Pseudotolithus spp*, *Dentex congoensis*, *Ilisha africana*, *Galeoides decadactylus*, *Polydactylus quadrifilis*, *Pomadasys jubelini*, etc.

Conservation et zones protégées

Au Cameroun, les aires protégées sont les zones de concentration majeures de la biodiversité. Il existe 30 aires protégées (AP) sur un total de 3.659 199,07 ha (DFAP/MINFOF, 2013). Ces aires protégées considérées comme des points chauds majeurs de biodiversité abritent environ 90% des espèces animales du pays, 95% des espèces végétales, près de 65% des habitats et 80% des écosystèmes du

pays (MINFOF)¹⁵. Les principaux points chauds de biodiversité sont le Parc National de la Vallée du Mbéré (77 760 ha) ; les meso points chauds de l'écosystème (Réserve forestière de Bali-Ngamba, la chaîne de Ijim et Mont Oku où l'on trouve entre 50-100 espèces menacées) et les micro-points chauds moyennement denses dans les parties de hauts Imageaux de l'écosystème (régions du Nord-ouest et de l'Adamaoua) où moins de 50 espèces sont signalées comme étant menacées (Onana et Cheek, 2011). La répartition se présente ainsi qu'il suit : les parcs nationaux (60%), les réserves fauniques (14%), les sanctuaires (10%), les jardins zoologiques (10%) et les réserves écologiques (10%). Entre 2000 et 2012, les aires protégées ont quasiment doublé, passant de 17 à 30 ; ce qui représente une augmentation de 76,5%. La création des aires de production protégées a connu un accroissement total de 72 zones de chasse (47 zones de chasse et 25 zones de chasse communautaire) créées par Décision n° 0177/D/MINFOF/SG/DFAP/SDVEF/SC du 04 mai 2013 portant création de la liste officielle des ZIG et ZIG GC. Ces zones couvrent une superficie de 5 694 827,5 ha, soit 12,23 % du territoire national et une superficie totale affectée à la conservation de la faune : 9.159.135 ha, soit 19,25 % du territoire national¹⁶.

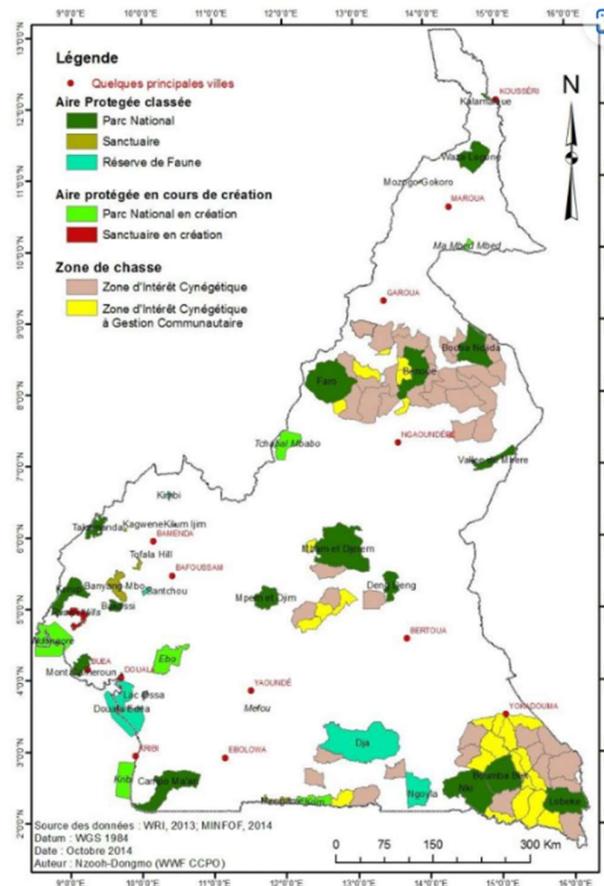


Figure 11: Le réseau d'aires protégées du Cameroun (Source : MINFOF)

¹⁵ <https://www.cbd.int/doc/world/cm/cm-nbsap-v2-fr.pdf>

¹⁶ [CBD Strategy and Action Plan - Cameroon \(French version\) \(chm-cbd.net\)](http://www.cbd.net/strategy/strategy-french.html)

L'environnement humain

Démographie – Économie – développement rural. La population camerounaise est estimée à plus de 28.6 millions en 2023 selon les projections¹⁷ de INS-UNFPA (2023). Plus de 51 pour cent de cette population vivent en milieu rural. Dans les conditions climatiques actuelles, environ deux millions de personnes vivent dans des zones affectées par la sécheresse¹⁸.

Les dernières enquêtes sur les conditions de vie des ménages¹⁹ (ECam5) indique que le pays a un taux de croissance économique moyen annuel de 2,6 % sur la période 2023, non loin du taux de croissance démographique de 2,5% l'an. Le Cameroun occupe le 151^e rang sur 191 pays classés par le rapport sur le développement humain (PNUD, 2021/2022) et reste dans la catégorie des pays les plus inégalitaires au monde. L'indice de GINI du pays en 2021 est de 42,2 et son IDH est égal à 0,576²⁰. En d'autres termes, le pays fait toujours face à de nombreux défis dont l'accentuation des inégalités sociales (y compris les inégalités de genre), les problèmes d'emploi, principalement l'emploi des jeunes, etc.

Contexte de la pauvreté (ODD1). En 2022, le taux de pauvreté, au regard du seuil national est de 37,7%²¹. L'enquête de 2023 (ECam5), indique qu'il y a une persistance de la pauvreté et une vulnérabilité accrue des ménages notamment en milieu rural. Selon les résultats de cette enquête, ce sont 10,1 millions de personnes qui vivent dans la pauvreté en 2022. Bien que la pauvreté soit principalement concentrée dans les zones rurales (56,3% en milieu rural contre 21,6% en milieu urbain), elle touche particulièrement les jeunes et les femmes et davantage dans *les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest, du Nord, de l'Adamaoua, et l'Est où les niveaux de pauvreté sont supérieurs à la moyenne nationale*²². L'extrême pauvreté que connaissent les ménages de ces zones pose de graves risques pour la sécurité et la dynamique du développement. Selon la Banque Mondiale (2022), l'impact socio-économique des chocs liés au changement climatique affecte à la fois les personnes structurellement pauvres et les près de 40 % de ménages vulnérables au Cameroun²³.

La Stratégie nationale de développement 2020-2030 (SND30) reconnaît l'ensemble de ces défis. A travers cette stratégie, l'état camerounais envisage la diversification de l'économie tout en corrigeant les déséquilibres sociaux, économiques et environnementaux. La création d'entreprises viables et d'emplois décents par et pour les jeunes dans les filières agropastorales porteuses répond à cette perspective et offre une voie de réduction du taux du chômage des jeunes et la création de richesse pour réduire le niveau de pauvreté et renforcer la résilience des jeunes et de leur famille.

Jeunesse et pauvreté. Selon les projections démographiques de 2015, les jeunes de 15 à 34 ans sont estimés à 7,4 millions de personnes : soit 35,5% de la population dont 52,3% de jeunes filles²⁴. Cette frange de la population (les 15 à 34 ans) rencontre le plus de difficultés d'insertion sur le marché du travail²⁵. Le taux de chômage des jeunes de cette tranche est de 8,7% en 2021. Spécifiquement chez

¹⁷ Les projections du Bureau central des recensements et des études de la population (BUCREP) situent la population camerounaise à 21,68 millions en 2014 et respectivement à 24,91 et 33,96 millions en 2020 et 2035

¹⁸ Rapport national sur le climat et le développement (CCDR) pour le Cameroun

¹⁹ Cameroun- Institut National de la Statistique (INS), 2024, Enquête camerounaise auprès des ménages (ECam5), www.ins-cameroun.cm

²⁰ Le Cameroun occupe le 151^{ème} rang sur 191 pays classés par le rapport sur le développement humain (PNUD, 2021/2022)

²¹ Le taux de pauvreté est passé de 37,5 à 38,6% entre 2014 et 2021. En 2022, le seuil national de pauvreté, estimé à 813 FCFA par jour et par personne.

²² L'indice de GINI du Cameroun en 2022 est de 40,1% (Cameroun-INS, 2024)

²³ World Bank Group, 2024, Country Climate and Development Report: Cameroon, www.worldbank.org

²⁴ Les jeunes de 15 à 34 ans constituent près de 34,7 pour cent de la population 3^{ème} RGPH-2005, Volume II, Tome 1 : État et structures de la population, BUCREP

²⁵ Cameroun-INS, 2022, Troisième enquête sur l'emploi et le secteur informel au Cameroun (EESI3 - Phase 1), p92.

les jeunes de 15-24 ans, le taux de chômage élargi²⁶ est plus élevé (soit 10,3 pour cent) que celui dans l'ensemble de la population (5,7 pour cent)²⁷. En sommes, le manque de qualification et de compétences ainsi que l'inadéquation de formation aux besoins du marché d'emploi, la faiblesse du système d'information sur l'emploi, l'insuffisance de la gouvernance du marché de l'emploi ainsi que le faible esprit entrepreneurial des jeunes figurent parmi les causes du chômage élevé des jeunes.

Tout comme dans la phase I, le PEA-Jeunes II s'attaquera aux défis de développement liés à la pauvreté rurale des jeunes, à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, au chômage des jeunes et à la faiblesse des capacités des MPME portées par les jeunes, grâce à un meilleur accès aux compétences entrepreneuriales, au financement et aux services financiers et aux marchés.

Pauvreté et inégalités de genre dans la zone d'intervention. Les femmes sont 14,4 millions sur une population globale estimée à plus de 28.6 millions²⁸ en 2023. La fécondité des femmes demeure élevée : l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) est estimé à 5,1 enfants par femme²⁹. Elles sont nombreuses dans le secteur agricole : 71,6% dans le secteur informel agricole³⁰ et 56,3% de la main d'œuvre agricole. Elles contribuent pour 60% à la production alimentaire nationale³¹ et apportent une contribution substantielle dans la gestion durable des écosystèmes forestiers. Cependant, les femmes sont 51,5 % de la population nationale vivant sous le seuil de pauvreté³². Elles font face à de nombreuses contraintes notamment dans l'accès à la propriété foncière, aux intrants agricoles, aux ressources financières (crédit, subventions, dons, etc.), à la main d'œuvre qualifiée et à la faible maîtrise des techniques agricoles modernes³³ qui réduisent ainsi leur capacité de production et la compétitivité de leur exploitation.

Les disparités entre les sexes concernent aussi l'accès à l'éducation / formation et appui-conseil, ainsi que l'accès aux technologies innovantes, aux connaissances en gestion entrepreneuriale des activités économiques ainsi que l'accès aux marchés. Sur le marché du travail, les femmes sont 64% contre 74% d'hommes. Elles sont plus affectées par le chômage et le sous-emploi.³⁴ En termes de gestion du temps, les femmes rurales ont des journées 1,5 à 3 fois plus longues que celles des hommes (FAO, 2019 :29). Elles consacrent en moyenne 8,2 heures de plus par semaine que les hommes aux travaux domestiques non rémunérés³⁵. Pour la participation aux prises de décision, les femmes sont majoritairement sous représentées dans l'ensemble des sphères de décision (Par exemple la proportion des femmes maires n'est que de 8%)³⁶.

²⁶ Taux de chômage élargi : Rapport entre la population constituée des chômeurs au sens strict du BIT plus les chômeurs découragés à la population active (élargie aux chômeurs découragés)

²⁷ Le taux de chômage élargi a augmenté quel que soit le niveau d'instruction, et bien plus encore chez les personnes du niveau supérieur (+4,8 points de pourcentage)

²⁸ Les projections du Bureau central des recensements et des études de la population (BUCREP) situent la population camerounaise à 21,68 millions en 2014 et respectivement à 24,91 et 33,96 millions en 2020 et 2035. Les de femmes et de filles représentent 50,3% contre 49,7 d'hommes et de garçons selon les projections de INS-UNFPA (2023).

²⁹ Taux de fécondité global, par femme en 2023 est de 4,3 (UNFPA,2023). et la fécondité précoce (taux de 127 pour cent) à 15-19 ans

³⁰ Annuaire Statistique du MINPROFF, p.59

³¹ Annuaire Statistique du MINPROFF, p.59

³² Selon INS (2014), 24 pour cent de la population générale et 21% des pauvres vivent dans les ménages dirigés par les femmes.

³³ "Cameroun, profil genre pays, Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille/ ONU femmes, 2020"

³⁴ Les femmes 79,2 pour cent à être en situation de sous- emploi contre 63 pour cent pour les hommes ONU Femmes Cameroun, cité par UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs OCHA, 2019, Données sur l'égalité des sexes au Cameroun, p3.

³⁵ La responsabilité pour les différentes activités de base — préparer les repas, chercher et stocker de l'eau, s'occuper de l'hygiène des enfants et de l'hygiène ménagère, prendre soin des personnes dépendantes du foyer et de la communauté (personnes avec handicap, âgées, malades, orphelins) est principalement portée par les femmes et les filles (OCHA, 2019, op. cit. p1)

³⁶ SND 30, op. cit. p 99.

Les femmes demeurent très défavorisées aussi bien dans la gestion des ressources tirées des exploitations et participent très peu au dialogue sur les politiques de développement du secteur. De plus, celles vivant dans des zones affectées par les conflits ou appartenant à un groupe autochtone, sont plus sévèrement touchées par le changement climatique car elles représentent 75% des travailleurs dans le secteur agricole informel et qu'elles sont les principales responsables du bien-être de leur ménage et de sa sécurité alimentaire. L'indice d'inégalité de genre (l'IIG) du Cameroun qui est de 0.565³⁷ en 2021/2022, illustre l'acuité des inégalités et mettent en évidence la perte de développement humain due principalement à l'écart entre les niveaux atteints par les hommes et les femmes principalement dans les dimensions autonomisation et statut économique.

Autres groupes sociaux vulnérables présents dans la zone du programme PEA-Jeunes II. La politique sociale du Cameroun définit comme groupes vulnérables les orphelins et enfants vulnérables (OEV), les femmes en générale et celles en détresse, les jeunes désœuvrés, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes autochtones et les personnes victimes des catastrophes et calamités naturelles ou d'origine humaine. En plus de ces groupes, selon les régions et le milieu, les agriculteurs de subsistance (chef de ménages, petits exploitants dans le secteur de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage, les hommes ou femmes non ou peu scolarisés (niveau primaire), etc. constituent le groupe socio-économique le plus exposé à la précarité et contribuent à 66,1% à la pauvreté nationale sur le plan de l'inclusion.

Particularité de la vulnérabilité des communautés autochtones. Les communautés dites autochtones sont constituées de deux groupes principaux : (i) le groupe des chasseurs- cueilleurs appelés péjorativement « pygmées » dans lequel on retrouve les Baka estimés entre 70 000 et 100 000 personnes, les Bagyeli, Bakola et Bedzang, estimés entre 10 000 et 40 000 ; et (ii) le groupe des Mbororo, population pastorale estimée à moins de 2 millions³⁸ qui sont les grands groupes de communautés autochtones présents dans la zone du PEA-Jeunes II. Ces communautés vivent en dessous du seuil de pauvreté pour la plupart. Leur vulnérabilité est exacerbée par les difficultés liées à leur accès à l'éducation, à la santé, à la terre, la discrimination et marginalisation systémique dont ils sont victimes et parfois l'expropriation par d'autres communautés des écosystèmes naturels dont ils dépendent pour leur subsistance. L'inclusion socio-économique des communautés autochtones constitue un défi au plan politique et social, étant donné que la persistance de la pauvreté et la double marginalisation dont elles sont victimes peuvent jouer un rôle négatif dans la cohésion sociale.

Situation Sécurité alimentaire et nutritionnelle : Le Cameroun connaît une insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë et chronique avec des disparités régionales. Dans l'ensemble, selon les résultats de l'analyse du cadre harmonisée d'Octobre -Décembre 2020 comparée à celui du 2023 de la même période, la prévalence de la sous-alimentation est passé de 10 % à 10.6% avec un nombre de personnes en insécurité alimentaire aigue passant de 2.7 millions à 2.940 807 personnes pendant la même période. L'insécurité alimentaire touche davantage les personnes rurales pour la plupart des ménages dirigés par les femmes et celles déplacées de force.

Selon le Rapport mondial sur la nutrition 2021, certaines régions du Cameroun souffre de toutes les formes de malnutrition. Le taux de malnutrition chronique global chez les enfants de moins de 5 ans est de 28,9 % avec plus de cas en milieu rural qu'en milieu urbain et varie selon les régions. Bien que le Cameroun connaisse une amélioration par rapport au taux de malnutrition aigüe globale (4.3%), la prévalence du surpoids chez les enfants de moins de 5 ans est de 11,0 % dépassant le seuil critique de 10 %. Une prévalence d'anémie de 40.6% chez les femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) reste un défi à relever.

³⁷ PNUD, 2021/2022

³⁸ Organisation internationale du Travail (OIT), 2015, Les peuples autochtones au Cameroun : Guide à l'intention des professionnels des médias

L'analyse des systèmes alimentaires du Cameroun à relever différents défis mais aussi des opportunités. Concernant la nutrition, l'analyse a souligné une consommation alimentaire déséquilibré entre les villes et les zones rurales et un manque de diversité alimentaire. L'enquête SMART (2017) révèle des taux de diversité alimentaire relativement faibles mais qui diffèrent selon les régions. Respectivement, 55,2% des femmes à l'Extrême Nord, 44% au Nord, 21,2% dans l'Adamaoua et 38,7% à l'Est n'atteignent pas la Diversité Alimentaire Minimum des femmes (MDD-W) puisqu'elles ont consommé moins de 5 groupes alimentaires sur 10 la veille de l'enquête. Comme dans beaucoup de régions d'Afrique Sub-Saharienne, l'alimentation est majoritairement composée de féculents, de légumes feuilles, d'autres légumes et de noix et graines. Ces statistiques révèlent une situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle plus importante dans ces régions.³⁹

CADRE INSTITUTIONNEL, JURIDIQUE ET POLITIQUE

Engagements internationaux.

Le Cameroun est partie prenante à de nombreuses initiatives internationales (Conventions, Accords et Traités), régionales et sous-régionales, dans les domaines sociale et environnementale, visant à matérialiser sa volonté de conduire le Cameroun vers le développement durable. Plusieurs de ces initiatives ont une incidence plus ou moins directe sur les activités envisagées dans le cadre du PEA-Jeunes II. On peut citer : dans le domaine social :

- Convention n°169 relatives aux peuples indigènes et tribaux. Elle couvre toute une gamme de questions, dont les droits aux terres, l'accès aux ressources naturelles, la santé, l'éducation, la formation professionnelle, les conditions d'emploi et les contacts transfrontaliers
- Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples. L'organe de suivi (la Commission Africaine) a reconnu les 'pygmées' du Cameroun comme peuples autochtones
- Convention relative aux droits des personnes handicapées. Protocole facultatif y afférent, signés par le Cameroun le 1er octobre 2008
- Convention 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants. Adoptée par le Cameroun le 17 juin 1999 et entrée en vigueur le 19 novembre 2002

Les institutions qui s'occupent de l'environnement et des ressources naturelles en rapport avec l'agriculture et le changement climatique à différents niveaux administratifs au Cameroun sont les suivantes :

Cadre Institutionnel

- MINEPIA - Responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques nationale en matière de pêches, d'élevage et du développement des industries animales et il est donc chargé de la conception et de la mise en œuvre des stratégies et de la recherche en vue d'accroître la production et le rendement dans les secteurs de l'élevage et des pêches. Il est l'agent principal du programme et maitre d'ouvrage assume l'entière responsabilité d'exécution du programme à travers l'unité de coordination.
- Ministères en charge de l'Agriculture (MINADER) - Responsable de l'élaboration et de l'implémentation des politiques Nationales en matière d'agriculture et de développement rural ; il est donc chargé de la conception des stratégies visant à garantir la sécurité alimentaire, d'assurer l'amélioration de la production agricole. Il est chargé de la supervision des organismes de développement agricole et des plantations agricoles. Il est l'agent principal du programme et maitre d'ouvrage assume l'entière responsabilité d'exécution du programme à travers l'unité de coordination.
- Le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) - Responsable de l'élaboration et de la mise en place des politiques nationales

³⁹ <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/9ba1a265-b5ed-4170-87ac-70ed6539ea73/content>

en matière d'environnement et de protection de la nature dans la perspective du développement durable de la politique /de la stratégie de développement et du suivi de la biodiversité, de la coordination et du suivi des interventions en matière de coopération régionale et internationale (MEA) pour des questions relatives à la biodiversité.

Cadre Juridique et politique

- Le [plan national de gestion de l'environnement de 1996](#), qui a été mise à jour en 2008 est importante. L'objectif global du plan est de développer des politiques, des stratégies et des actions pour la protection de l'environnement et la gestion rationnelle des ressources afin de contribuer au développement durable. La politique a identifié cinq domaines prioritaires : i) la gestion participative de l'utilisation des terres, ii) la gestion durable des ressources naturelles, iii) la restauration des terres dégradées et l'amélioration de la fertilité des sols, iv) le renforcement des capacités et v) la gestion concertée des ressources partagées au niveau sous-régional. Les nouveaux investissements du FIDA à travers PEA-Jeunes II contribueront particulièrement à la réalisation des domaines prioritaires ii) iii) et iv) à travers l'offre de formation en éducation environnementale à 100% de jeunes incubés afin de contribuer à améliorer leur système de production agropastorale.
- [La Stratégie nationale de développement à l'horizon 2030 \(SND30\)](#) - s'appuie sur les quatre piliers principaux suivants : la transformation structurelle de l'économie nationale ; le développement du capital humain et du bien-être ; la promotion de l'emploi et de l'insertion économique ; la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'État. PEA-jeunes II entend contribuer à la promotion de l'emploi et de l'insertion économique à travers l'appui à la création de 40.000 emplois directs grâce à l'accompagnement d'environ 8000 nouveaux entrepreneurs connectés aux marchés que la mission de formulation s'attèlera à calibrer.
- [Contribution Déterminée au niveau National \(CDN\)](#) - Cameroun a soumis sa CDN auprès du Secrétariat de la CCNUCC en octobre 2015 et ratifié l'Accord de Paris en janvier 2016. À travers la révision de sa CDN, le Cameroun entend réduire l'empreinte carbone de 35% à l'horizon 2030 contre 71% d'émission excepté en 2030 par rapport à 2010 année de base (soit 22% de réduction dans le secteur d'AFAT (Agriculture, Foresterie, et Autres affectations des Terres), 11,2% de réduction dans le secteur d'énergie et 2.3% de réduction dans le secteur des déchets) en mettant en cohérence ses politiques sectorielles, y compris le renforcement de son dispositif et des outils de mise en œuvre, afin de faciliter l'atteinte de ces objectifs. En outre, le Cameroun entend améliorer la résilience du pays face aux changements climatiques. Les nouveaux investissements du FIDA à travers PEA-Jeunes II contribueront à la réalisation de ces objectifs en améliorant la productivité agricole (et ainsi en contribuant à réduire la déforestation) et en promouvant les pratiques agricoles climato-intelligentes.
- [La Stratégie et le Plan d'Action National de la Biodiversité \(SPANB\) Version 2](#) – Le Cameroun dispose d'une diversité biologique très riche, logée au sein de plusieurs écosystèmes qui sont très représentatifs des écosystèmes d'Afrique ; ce qui donne au pays le nom d'Afrique en miniature. La SPANB prône la gestion durable des écosystèmes du pays avec quatre buts stratégiques : (i) gérer les causes profondes de la dégradation et de l'appauvrissement de la biodiversité (ii) conserver et améliorer l'état de la biodiversité en préservant les écosystèmes, les habitats, les espèces et la diversité génétique (iii) promouvoir l'utilisation durable de la biodiversité (iv) promouvoir l'intégration de la biodiversité dans la planification et le développement sectoriel et local.
- [Plan national d'adaptation au changement climatique \(PNACC\)](#) a pour objectif de : réduire la vulnérabilité du pays aux incidences des changements climatiques en renforçant sa capacité d'adaptation et de résilience ; faciliter l'intégration, de manière cohérente, de l'adaptation

aux changements climatiques dans les politiques, programmes et travaux pertinents, nouveaux ou en cours, en particulier les processus et stratégies de planification du développement, dans tous les secteurs concernés et à différents niveaux, selon qu'il convient. En visant à accroître la résilience au changement climatique des populations vulnérables, le programme contribue directement aux visions du PNACC. Le programme soutient également les quatre objectifs stratégiques du PNACC qui sont les suivants : (i) améliorer les connaissances sur le changement climatique au (ii) informer, éduquer et mobiliser les bénéficiaires et key partenaire à s'adapter au changement climatique (iii) réduire la vulnérabilité au changement climatique dans les principaux secteurs et zones agroécologiques du pays (iii) réduire la vulnérabilité au changement climatique dans les principaux secteurs et zones agroécologiques du pays; et (iv) intégrer l'adaptation au changement climatique dans les stratégies et les sectorielles nationales.

- [La stratégie de développement du secteur rural](#) (SDSR)- En 2016, le Cameroun a élaboré une nouvelle stratégie de développement du secteur rural pour remplacer celle qui existait depuis 2005. Cette stratégie vise à assurer une transition réussie du secteur rural vers une économie de croissance verte et inclusive basée sur les principes du développement durable, permettant d'atteindre le stade de pays émergent à l'horizon 2035 et réduit les inégalités sociales. Les actions envisagées dans le PEA-Jeunes II contribuera à l'Objectif stratégique 5 de la SDSR à savoir : Développer l'emploi et la formation professionnelle.
- [La Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire au Cameroun de 2011](#) - avec pour objectif de (i) Intégrer la gestion de l'espace national dans les politiques de développement pour donner plus de visibilité et de méthode à l'affectation des terres. (ii) Équilibrer la répartition des activités, des infrastructures, des équipements, des services et des populations sur le territoire national. (iii) Soutenir la mise en œuvre des grands programmes. Si elle est mise en œuvre, cette loi et ses différents outils (schémas directeurs nationaux d'aménagement et de zonage, schémas régionaux d'aménagement, schémas sectoriels d'aménagement, et plans locaux d'aménagement et de développement durable) visent à organiser l'usage du foncier dans une perspective de développement durable.
- [Loi n° 96/12 du 5 août, 1996, portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement](#) et son décret, N° 2004/0577/PM du 23 février 2004, définit les conditions de réalisation des évaluations des incidences sur l'environnement (EIE). La section de la loi sur l'environnement rend l'EIE obligatoire pour tout programme "qui peut, par sa dimension, sa nature ou son impact, mettre en danger l'environnement physique ou la qualité de vie de la population". Des évaluations de l'impact sur l'environnement seront réalisées afin de s'assurer que tous les risques sont gérés conformément à la législation nationale et aux normes de sauvegarde. L'Agence nationale pour l'environnement, l'équipe de coordination du programme et les autorités nationales compétentes assureront le contrôle de la conformité à cette loi et aux normes nationales par le biais de ce PGESC.

Le contribue à la mise en œuvre de la vision 2035, et la du Cameroun, et s'articule autour de 3 axes : (i) Accroître durablement la productivité et la production des petites exploitations agricoles et des entreprises rurales ; (ii) Accroître les revenus et autres avantages que les ruraux pauvres tirent de leur intégration au marché ; (iii) Renforcer les capacités sectorielles de coordination, de concertation sur les politiques et de gestion des résultats.

- [La politique nationale de la jeunesse](#) - s'appuie sur les priorités nationales en matière de lutte contre la pauvreté, de développement national et de construction d'un Etat de droits, prospère et paisible. Elle réaffirme la place importante qu'occupe la jeunesse tant au plan démographique qu'à celui de sa participation au développement de la Nation. La politique Nationale de la Jeunesse est facilitée par la structuration des principaux domaines

d'intervention prioritaires, à savoir : jeunesse éducation et formation ; jeunesse, emploi et insertion socioéconomique ; jeunesse et santé ; jeunesse et alimentation jeunesse et participation à la prise de décision ; jeunesse, communication et tic ; jeunesse, droits humains et culture de la paix ; jeunesse, loisirs, sport, culture et tourisme ; partenariats pour la promotion de la jeunesse. Tirant leçon des résultats des précédents plans⁴⁰, le PANEJ 2016-2020 réaffirme la volonté du Gouvernement de centrer son action sur la création d'emplois décents, non seulement pour assurer une bonne redistribution des fruits de la croissance de la croissance Une Politique nationale de l'emploi (PNE) a été élaboré en 2017 à cet effet. Cette politique vise à « *promouvoir le plein emploi décent au Cameroun, à travers l'élargissement et la valorisation des opportunités de création d'emplois dans l'économie* »⁴¹. Les orientations de cette politique ont été réaffirmées dans la stratégie de développement globale du pays (SND30). En effet, à travers la SND30, l'État inscrit la problématique de l'emploi au centre des interventions sur les dix prochaines années. Deux des quatre piliers de la stratégie portent sur cette problématique. Il s'agit du pilier 2 relatif au développement du capital humain et du pilier 3 en rapport avec la promotion de l'emploi et de l'insertion économique notamment du sous-emploi, de l'adéquation.

Stratégie Nationale d'inclusion des communautés autochtones. Les actions définies dans la SND 30 en direction des groupes vulnérables ont pour objectif d'élargir la couverture sociale de ces couches de la population en intégrant progressivement l'ensemble des catégories sociales jusqu'ici en marge du système, à travers : (i) la réduction des inégalités, privations et exclusions sociales ; (ii) les mesures de protection contre toutes les formes de vulnérabilité; (iii) la cohésion et l'inclusion sociales et la réalisation d'un développement durable, inclusif et pro-pauvre. Le programme PEA-Jeunes II accompagnera cette dynamique en œuvrant à l'inclusion socio-économique des jeunes de la communauté autochtones. Leur ciblage et la prise en compte de leurs besoins spécifiques dans les activités à promouvoir constituent des défis dans l'opérationnalisation du PEA-Jeunes II. (Cf. Détails dans la note sur l'inclusion des autochtones dans le PEA-Jeunes II).

Engagements internationaux et nationaux en matière d'égalité des sexes et de promotion des jeunes

Au plan international, le Cameroun a ratifié la plupart des instruments juridiques internationaux et régionaux, adhéré à l'ensemble des recommandations sur l'égalité des sexes. On peut retenir principalement :

- la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) et son Protocole Additionnel qui recommande aux États de promouvoir les femmes dans tous les domaines y compris l'économie ;
- le Protocole additionnel à la Charte Africaine des Droits de l'homme et des Peuples relatif aux droits de la femme en Afrique qui protège les droits spécifiques des femmes dans différents domaines de la vie nationale (l'article 5 de ce Protocole insiste sur la nécessité d'éliminer toutes les formes de pratiques traditionnelles néfastes à la femme).

Au plan National, en matière d'égalité de genre, le pays dispose principalement : (i) la Politique nationale genre (PNG) en 2014 et son plan d'action multisectorielle, (ii) la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre 2017-2020⁴². De même, plusieurs documents programmatiques et stratégiques concourant à la création d'un environnement favorable à la sécurité et à l'émancipation de la femme et des personnes vulnérables ont été élaborés à l'instar de (i) la « Vision 2035, Cameroun Pays Émergent », (ii) la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030

⁴⁰ Afin de répondre aux problèmes de l'emploi des jeunes, le Cameroun a élaboré depuis 2008 un Plan d'action national pour l'emploi des jeunes (PANEJ).

⁴¹ SND 30, 2020, op. cit. p 98.

⁴² Plus de 43,2 % de femmes en union sont confrontées aux violences conjugales (OCHA, 2019, p9)

(SND 30), (iii) la stratégie de développement du secteur rural couplée avec le Plan national d'investissement agricole du Cameroun, SDSR/PNIA 2020-2030⁴³.

Cadre institutionnel de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles.

- Le Décret N° 2005/088 du 29 mars 2005 confère au Ministère de la promotion de la femme et de la famille le mandat de veiller «à la disparition de toute discrimination à l'égard de la femme ainsi qu'à l'accroissement des garanties d'égalité à l'égard de la femme dans le domaine de l'agriculture et ce, à travers des actions diverses et multiformes telles que: le plaidoyer, la communication interpersonnelle, les études et recherches en matière de protection des droits de la femme et des questions de genre, l'octroi de microcrédits, le renforcement des capacités des femmes, des hommes et des familles dans les domaines économique, social et politique»⁴⁴
- Par ailleurs, le MINPROFF, le MINADER et d'autres ministères ont mis sur pied des Comités Genre qui participent au suivi des projets dans le secteur agricole. Ces comités participeront à la formation en genre et à la diffusion des textes protégeant les droits des femmes et leur bien être dans tous les bassins de production ciblés dans le cadre de ce projet. De même ces comités seront impliqués dans le suivi de la mise en œuvre du PEA-Jeunes et assureront la veille stratégique et le portage politique des décisions concernant les besoins et intérêts stratégiques des jeunes femmes dans le cadre des actions du programme. Leur participation et appuis institutionnels contribueront à une meilleure prise en compte des voix des femmes et des filles dans la zone du Programme.

IMPACTS BÉNÉFIQUES ET DÉFAVORABLES DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME

Impacts positifs : Le PEA-Jeunes II va avoir un impact social positif, en ciblant les catégories vulnérables de la population entre autres les jeunes filles mères en développant des activités entrepreneuriales en faveur de leur intégration et de leur autonomisation. Il contribuera en effet, à accroître les revenus des jeunes des zones rurales, grâce à une approche d'incubation intégrant la formation, un soutien technique à l'accès aux finances pour l'initiation, l'accélération et le développement de l'entrepreneuriat ainsi qu'un accompagnement commercial pour une participation efficace des jeunes à des chaînes de valeur performantes et résilientes. Le projet pourrait aussi induire à un flux de travailleurs, pouvant accélérer le développement de l'entrepreneuriat des jeunes. L'approche visant à soutenir les vulnérables dans son insertion au système de développement atténuera le risque de capture d'élite. Les critères de sélection des bénéficiaires seront définis de manière inclusive, respectant la parité homme et femme. De plus, PEA-Jeunes II va intégrer les handicapés et les peuples autochtones parmi les bénéficiaires de son appui. La création d'emploi dans la localité va atténuer l'exode rural des jeunes, améliorera la sécurité et diminuera la pression anthropique sur les ressources naturelles.

Pour ensemble des jeunes, les services financiers et non financiers limités et les infrastructures rurales inadéquates (pour la production, la transformation, le stockage, le transport, l'énergie, la commercialisation, etc.) continuent d'entraver l'accès au marché, la valeur ajoutée et les liens en matière de capital-risque parmi ceux qui n'ont pas été atteints au cours du cycle précédent. Tout en renforçant les acquis et en compensant les insuffisances du cycle précédent, PEA-Jeunes II mettra à

⁴³ la stratégie de développement du secteur rural couplée avec le Plan national d'investissement agricole du Cameroun, SDSR/PNIA 2020-2030⁴³ dans lesquels il est retenu à travers l'action 4.5 "Renforcement de la prise en compte du Genre dans la mise en œuvre de la SDSR/PNIA été conçue de manière à bénéficier exclusivement aux femmes et « rééquilibrer le budget global » de la SDSR/PNIA en leur faveur".

⁴⁴ Cameroun, Document de Politique Nationale Genre 2011-2020, p41

échelle ses moyens d'intervention et innovera sur l'ensemble des thèmes transversaux : genre et inclusion sociale, environnement, climat et nutrition.

In fine, l'intervention du PEA-Jeunes II contribuera à relever plusieurs défis majeurs dont : (i) l'amélioration du bien-être des ruraux en facilitant la création ou la consolidation des entreprises viables et résilientes portées par les jeunes (dont ceux autochtones, les jeunes vivant avec handicap, etc.) et (ii) la réduction du chômage et du sous-emploi des jeunes , de renforcer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle en les intéressant à des activités économiques répondant à leurs aspirations.

Les appuis du PEA-Jeunes II profiteront de manière équitablement à l'ensemble des groupes cibles visés avec une attention particulière aux couches dites "socialement vulnérables" (par l'État camerounais) dont les peuples autochtones. Les filières prioritaires d'appui comprennent : les produits laitiers (bovins), les élevages non conventionnels (héliciculture, etc.) et les PFNL, qui sont plus favorables aux communautés autochtones en plus des autres filières qui contribuent à renforcer leur sécurité alimentaire (le maïs, le manioc, les cultures maraîchères, l'élevage à cycle court (petits ruminants, volaille, lapins, porcs).

D'autres impacts positifs.

- Le programme utilisera une approche participative intégrée dans le processus de ciblage, de planification et de suivi-évaluation des activités.
- Les activités du programme cibleront les jeunes (filles comme garçons) *autochtones* ;
- Le PEA-Jeunes II à travers ses interventions va améliorer l'accès aux biens et services de qualité pour l'autonomisation économique des groupes cibles bénéficiaires dont les populations autochtones ;
- A travers des activités directes de grande portée comme (i) la diversification alimentaire, (ii) les sensibilisations et formations à la nutrition, (iii) les formations GALs+, etc.,
- le PEA-Jeunes II aura également un impact positif sur les jeunes autochtones et par ricochet profitera au maximum à l'ensemble des membres de communauté. La communauté autochtone fera l'objet d'une attention particulière afin de pouvoir tirer véritablement partie des séances d'éducation nutritionnelle et également pour bénéficier des emplois dans les métiers/services connexes contribuant à la valorisation de leur savoir-faire culturel et traditionnel dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage.
- Les appuis du PEA-Jeunes II contribueront à l'amélioration des revenus des ménages ciblés et au renforcement de la disponibilité et d'une gamme variée de produits alimentaire de qualité et en quantité pour contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaires et nutritionnelle dans la zone d'intervention. Toute chose qui profitera également aux populations autochtones.

Les impacts négatifs et les risques sur le plan social sont notamment le conflit foncier, l'accès aux ressources productives (terre, semence, intrant) par les jeunes, l'accès des handicapés aux infrastructures non adaptés à eux, , la capture de rente par les élites, le travail des enfants, le harcèlement sexuel et la propagation des maladies transmissibles telles que COVID et MST et VIH SIDA pendant les travaux d'aménagement ou pendant le parcours incubation quand les jeunes seront logés par les centres de formation, la non-appropriation des infrastructures communautaires par les bénéficiaires.

Les actions envisagées dans le cadre du projet n'ont pratiquement pas d'impacts négatifs significatifs sur les communautés autochtones. Toutefois, la question de l'accès au foncier sécurisé pour ces

peuples peut s'accroître du fait du soutien à la création et au développement d'initiatives entrepreneuriales dans le domaine de l'agriculture dans leur milieu.

En effet, le programme prévoit de négocier des réserves administratives pour l'installation des jeunes dans les zones cibles. L'intervention du PEA-Jeunes II dans les régions de concentration des communautés autochtones peut renforcer ou favoriser l'arrivée quelque peu massive d'autres acteurs des filières agropastorales. Cette situation pourrait menacer ou fragiliser les moyens d'existence des populations les plus vulnérables dont les autochtones (accroissement des demandes d'achat de terre, appropriation par les acteurs les plus dominants de la filière agropastorale des ressources en eau, forte pression sur certaines ressources partagées par les éleveurs et les agriculteurs, éviction des autochtones de certaines PNLF, ou de certains maillons qui leurs sont traditionnellement favorables, etc.)

Le programme prendra des mesures afin qu'aucune terre ne soit mobilisée dans une zone utilisée par les peuples autochtones pour y installer d'autres groupes sociaux. De même, aucune terre faisant objet d'une revendication quelconque de la part des communautés ne sera mobilisée au cours de la mise en œuvre pour les activités du programme.

Par ailleurs, le développement des innovations et de nouvelles pratiques à soutenir dans la zone pourrait bousculer les attitudes et autres valeurs culturelles caractérisant les communautés autochtones. Par exemple la focalisation sur les jeunes (18-35 ans), les questions d'égalité des sexes, de ciblage spécifique des jeunes femmes chefs de ménages, des filles mères, etc. peuvent introduire des changements d'attitude et de comportement auxquels les communautés autochtones peuvent ne pas adhérer directement.

Impacts Bénéfiques

A travers ses interventions le programme PEA Jeunes II aura plusieurs impacts positifs sur l'environnement et les communautés cibles :

- **Pre-incubation, Incubation et renforcement de capacité sur les aspects environnemental et climatique.** La sensibilisation au cours de la préincubation, formation des jeunes bénéficiaires au cours de l'incubation en éco-entrepreneur ; ainsi que le renforcement des capacités des business coaches et des institutions financières impactera les jeunes dans leur mode de pensée entrepreneuriale et les amènera à devenir des leaders des pratiques d'agriculture intelligente au climat et de conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles.
- **Innovation Eco-entreprise** – le soutien du PEA Jeunes II à l'entrepreneuriat dans la chaîne de valeur agricole à stimuler l'innovation éco-entrepreneuriale, générant ainsi des solutions novatrices pour les défis environnementaux. En favorisant un écosystème où les jeunes bénéficiaires seront encouragés à développer des technologies vertes et des pratiques durables pour catalyser des avancées significatives dans l'agriculture raffinée de l'environnement. Par exemple, certaines idées d'entreprises peuvent focaliser sur la valorisation des déchets agricoles ou les résidus de cultures en produits à valeur ajoutée comme les biocarburants ou en engrais organiques ; ou intégration de systèmes d'énergie renouvelable comme dans les exploitations agricoles et transformations e.g. installation des panneaux solaires pour alimenter les systèmes d'irrigation ou les équipements agricoles ; etc.
- **Préservation de la biodiversité** – PEA Jeunes II contribuer à la préservation de la biodiversité en encourageant les bénéficiaires dans la production à diversifier leurs cultures et à adopter des pratiques agroécologiques, le programme aidera à maintenir et à restaurer des habitats naturels. Les entrepreneurs peuvent promouvoir des techniques telles que la rotation des cultures, l'agroforesterie, et l'utilisation de variétés de cultures locales. Par exemple, la culture de variétés locales et résistantes aux maladies et changement climatique favorisera un

écosystème agricole plus équilibré et contribuera à la pollinisation et le contrôle des nuisibles. De plus l'entreprise de jeune qui adopte agroforesterie créera des habitats pour diverses espèces et améliore la santé des sols.

- **Gestion durable des ressources en eau** - la gestion durable des ressources en eau est un autre impact positif du PEA Jeunes II. En promouvant des techniques d'irrigation efficaces, telles que l'irrigation goutte-à-goutte et la collecte des eaux de pluie, les entrepreneurs peuvent réduire la consommation d'eau et minimiser le gaspillage. Ces pratiques contribuent à la conservation des ressources hydriques, particulièrement cruciales dans les régions sujettes à la sécheresse.
- **Amélioration de la santé des sols** – PEA Jeunes II encouragera des pratiques qui améliorent la santé des sols, comme le compostage, le paillage et la réduction du labour. Ces pratiques augmenteront la teneur en matière organique du sol, améliorera la structure du sol et augmentera sa capacité à retenir l'eau et les nutriments. Par exemple, le compostage des déchets agricoles et issue de transformation peut changer les matières organiques en un amendement de sol riche en nutriments, réduisant ainsi la dépendance aux engrais chimiques et améliorant la fertilité du sol à long terme.
- **Réduction des déchets et Création d'une économie circulaire** - en favorisant l'innovation dans les business plans, il est possible de réduire les déchets agricoles et issue de la transformation des produits agricole grâce à des techniques de valorisation et de recyclage. Par exemple, les entrepreneurs peuvent développer des produits à valeur ajoutée à partir de résidus de cultures, comme la fabrication de biogaz à partir de déchets organiques ou la production de bioplastiques à partir de résidus de maïs. Ces initiatives non seulement réduisent la quantité de déchets envoyés aux décharges, mais créent également de nouvelles sources de revenus pour les agriculteurs.
- **Utilisation durable des produits forestiers non ligneux (PFNL) offrent de grandes opportunités** : En promouvant les PFNL, PEA Jeunes II contribuera à la (i) lutte contre l'insécurité alimentaire des régions septentrionales et des régions des peuples autochtones du Cameroun ; (ii) sécurisation de revenus minimum lors de sécheresse. Ils favorisent également la cohésion sociale et le renforcement économique de minorités (les Bakas) et mettent en valeur l'utilisation de savoir-faire traditionnels.
- **Réduction des émissions de gaz à effet de serre** – PEA Jeunes II réduira les effets néfastes sur l'environnement et l'empreinte de carbone. En encourageant les jeunes incubés dans la production agricole à adopter des pratiques agricoles durables, telles que l'agriculture de conservation, la rotation des cultures et l'utilisation de techniques de compostage, le programme réduira la dépendance aux engrais chimiques et aux pesticides, qui sont des sources majeures d'émissions de gaz à effet de serre. Par exemple, l'introduction de cultures de couverture peut améliorer la santé du sol et augmenter la séquestration du carbone, contribuant ainsi à atténuer les effets du changement climatique.

Impacts défavorables

Le programme pourrait entraîner des impacts négatifs potentiels liés aux activités agricole spécifiquement à travers la déforestation, l'utilisation des engrais chimique, des phytosanitaire, et la mauvaise gestion des déchets. Cependant, lors de l'évaluation environnementale, ces impacts ont été considérés comme modérés. Les principaux risques négatifs potentiels sont résumés ci-dessous :

- **Déforestation et Perte de Biodiversité** - l'extension des terres agricoles pour répondre à la demande les bénéficiaires peut entraîner la déforestation. En cas de l'insécurité foncière, les jeunes entrepreneurs pourraient défricher des forêts pour créer de nouvelles exploitations agricoles, réduisant ainsi les habitats naturels des espèces sauvages et provoquant une perte de biodiversité.
- **Utilisation des engrais chimique et des pesticides** - pour maximiser les rendements, les bénéficiaires peuvent recourir à une utilisation intensive de pesticides et d'engrais chimiques. Ces substances peuvent contaminer les sols et les cours d'eau environnants, affectant non

seulement la qualité de l'eau mais aussi la santé des écosystèmes aquatiques. L'augmentation de la production agricole par le biais de la réhabilitation de périmètres irrigués pourrait entraîner une augmentation de l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires, exposant ainsi les eaux et les sols à un risque de pollution. Il est à noter cependant que le programme n'impliquera pas d'achat ou de fourniture de produits phytosanitaires. Dans le cas où le niveau de risque est réévalué à la hausse durant la mise en œuvre, un plan de lutte antiparasitaire sera préparé.

- **Pollution par les Déchets de Transformation.** La production agricole ainsi que la transformation des produits agricoles génèrent souvent des déchets solides et liquides qui peuvent polluer l'environnement s'ils ne sont pas correctement gérés. Les résidus organiques, les eaux usées et les sous-produits peuvent contaminer les sols et les eaux s'ils sont déversés sans traitement adéquat.
- **Élevage et production et transformation des produits animaux.** Le risque le plus important pour l'environnement et la santé provient de la manipulation et du stockage inadéquat du fumier solide et liquide. La plupart des exploitations agricoles ne disposent pas d'installations adéquates pour stocker le fumier, et l'azote contenu dans le fumier peut être intensivement drainé et lessivé dans le sol et les eaux souterraines.
- **Infrastructures rurales** - la mise en œuvre des travaux d'infrastructures rurales, notamment la construction des pistes, pourrait entraîner des perturbations environnementales en altérant le fonctionnement des réseaux hydrographiques. La phase de construction pourra également entraîner des risques liés à la pollution de l'air, pollution sonore, ainsi qu'à la santé et la sécurité au travail.
- **Conflits d'usage de l'eau** – l'accès à l'eau de surface est actuellement libre pour l'ensemble des usages. En favorisant la négociation foncière et en donnant de quoi investir au éco-entrepreneurs, il est attendu un développement de la petite irrigation qui induise une augmentation des prélèvements pour l'agriculture. Des conflits pour l'accès à l'eau entre le cheptel transhumant, sédentaire et la faune sauvage pourrait apparaître lors de la période sèche, même s'il existe des règles de gestion traditionnelles pour l'accès aux points d'eau à vocation pastoral. De nouveaux conflits pourrait apparaître entre les pêcheurs et les éleveurs dans la zone inondable en raison des pratiques de création de canaux.
- **Changement climatique.** Les zones d'intervention du PEA Jeunes II sont confrontées à de multiples risques liés au climat, notamment des incendies de forêt, des glissements de terrain, des inondations et des chaleurs extrêmes entraînant une pénurie d'eau, vent violent et des sécheresses agricoles. Les projections climatiques indiquent également une hausse des températures et une baisse des précipitations, ce qui entraînera des répercussions importantes sur la production agricole dans les régions ciblées.

PLAN D'AMÉLIORATION ET D'ATTÉNUATION

Social : S'agissant de l'accès des jeunes à la terre et des conflits fonciers, le Cameroun est encore doté de terres arables non cultivées. Toutefois, l'accès sécurisé à la terre demeure difficile, surtout pour les jeunes. Le problème de la sécurisation foncière constitue encore un blocage à l'accroissement de la productivité agricole. La solution adoptée par le PEA-Jeunes II sera de chercher à ce que les domaines de l'Etat non exploités soient disponibles pour être exploités par les jeunes dans leur entrepreneuriat de production agricole et en plus avoir une convention de protection pour ne pas être spoliés du fruit de leurs efforts après des investissements financiers et manuels sur les terres, ceci à travers un mécanisme transparent et formel de contractualisation dans laquelle les deux parties se sentent confortablement assurés de ne pas perdre leur droit respectif. Ceci inciterait les jeunes producteurs à l'investissement dans la production agricole et à adopter des techniques agricoles performantes.

Pour prévenir toute discrimination et assurer l'équité dans le recrutement, des protocoles transparents ainsi que des critères de sélection clairs seront établis et communiqués (PIM, pg 27 Opérationnalisation de la stratégie de ciblage). Le programme s'engagera également à respecter des

normes de travail décentes et mettra en place des mécanismes de suivi pour garantir le respect des droits des enfants.

Pour ce qui est des conflits fonciers, les litiges fonciers dans le cadre du PEA-Jeunes II, seront réglés à travers ces dispositions légales en place qui seront renforcées dans les mécanismes de gestion des griefs intégrant les mécanismes endogènes de gestion des conflits. Afin d'éviter la captation de rente par les élites, des plaidoyers seront adressés aux responsables des communes pour veiller à l'accès des jeunes aux ressources productives.

Le Programme intégrera dans ses activités, la sensibilisation sur la non-exploitation des enfants dans la mise en œuvre de ses activités à travers les programmes dans les centres de formation/incubation et celui de diffusion des techniques au niveau des villages pépinières. Ces dispositions de non-exploitations des enfants seront intégrés dans les dossiers d'appel d'offre et reflétés dans les contrats de prestation des partenaires.

Sur le plan sanitaire, afin d'éviter la violence sexuelle contre les femmes et la propagation de MST et VIH SIDA, les entreprises en charge de travaux et des centres d'incubation seront tenues de mettre en place un code de conduite pour son personnel et en faire une sensibilisation régulière.

Des actions d'ingénierie sociale accompagneront la mise en place des infrastructures par l'institution d'un comité de gestion avec une bonne représentation des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap disposant de capacités nécessaires pour assurer l'appropriation et durabilité des ouvrages.

Des partenariats clés seront envisagés afin de garantir des interventions inclusives lors de la mise en place de PEA-Jeunes II. A titre d'exemple un accent particulier sera axé sur le ciblage des jeunes avec handicap afin d'adresser les causes d'exclusion socio-économique et de favoriser l'autonomisation de jeunes ruraux vivant avec un handicap.

Par ailleurs, les communautés autochtones notamment les Baka sont utilisés comme main d'œuvre ponctuelle ou saisonnière pour la récolte ou autres travaux champêtre. Leur faible pouvoir de négociation ne leur permet pas de négocier les émoluments⁴⁵. Au regard des discriminations dont l'ensemble de ces communautés font objet particulièrement dans les zones forestières très isolées, une attention sera accordée à la protection de leur droit, la promotion de l'équité et l'égalité dans les relations entre eux et les jeunes entrepreneurs bénéficiaires des appuis du PEA-Jeunes II à tous les niveaux. Des outils de sensibilisation (plaquettes, capsules, vidéo et autres) seront élaborés par le projet avec des messages forts pour soutenir la promotion des principes de non-discrimination dans l'ensemble des zones d'intervention du projet.

Pour les impacts négatifs identifiés ci-dessus, les mesures d'atténuation suivante sont proposées. Ces mesures d'atténuation devraient être mis en œuvre de manière participative, en collaboration avec les parties prenantes concernées, afin de garantir une approche intégrée et efficace pour prévenir les risques environnementaux et sociaux associés aux activités du programme.

- **Déforestation et Perte de Biodiversité** – PEA Jeunes II veillera, par le biais de ses critères de sélection, à ce qu'aucune intervention n'ait lieu dans ou autour des zones protégées ou des zones considérées comme devant être protégées à l'avenir. L'indicateur de biodiversité du FIDA, ABC Map pourrait être utilisé afin de visualiser les aires protégées. Le programme

⁴⁵ Dans d'autres cas, selon le lieu, les circonstances, et le type de relations entretenues entre les Baka et les villageois bantou, il peut être dit que la situation d'embauche du Baka est proche de celle d'un travail forcé. (Lescuyer, G., et Al, 2019. Op.cit. p 74.)

sensibilisera et formera sur les pratiques agricoles durable comme agroforesterie et la restauration des paysages dégradés, ce qui aidera à maintenir la biodiversité et à améliorer la résilience des écosystèmes.

- **Utilisation des engrais chimique et des produits phytosanitaires** – le programme encouragera l'adoption de pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement pour réduire l'utilisation de produits phytosanitaires et des engrais chimiques. PEA Jeunes II promouvra l'utilisation de méthodes alternatives de lutte contre les parasites et les maladies, telles que la lutte biologique, pour limiter les risques de pollution des eaux et des sols ; ainsi que l'utilisation d'engrais organiques et de compost pour améliorer la fertilité des sols sans les contaminer. PEA Jeunes II formera les jeunes bénéficiaires à utiliser des techniques de gestion intégrée des ravageurs (GIR), qui combinent des méthodes biologiques, culturelles et mécaniques pour contrôler les ravageurs tout en minimisant l'usage des pesticides.
- **Pollution par les Déchets de Transformation** – PEA Jeunes II encourager la valorisation des sous-produits de production et de transformation, comme la production de biogaz à partir de résidus organiques et mettre en place des systèmes de gestion des déchets solides et liquides pour assurer leur traitement approprié avant leur rejet dans l'environnement.
- **Élevage et production de produits d'origine animale** – PEA Jeunes II encouragera inclusion dans les programmes de formation des sujets sur la manipulation correcte du fumier organique et à démontrer les bonnes pratiques de manipulation du fumier dans les fermes de démonstration.
- **Infrastructures rurales et conflits d'usage de l'eau** - le programme réalisera un examen critique (screening) pour identifier la catégorie de risque des infrastructures et identifier les risques potentiels associés à leur construction et exploitation, et préparer des PGESC et/ou des EIE selon les exigences du FIDA et/ou la réglementation nationale. Il mettra en place des mesures de gestion environnementale et sociale pour prévenir les impacts négatifs sur les réseaux hydrographiques, la pollution de l'air et sonore, ainsi que pour assurer la sécurité et la santé des travailleurs. PEA Jeunes II favoriser la participation des communautés locales dans la planification et la mise en œuvre des infrastructures.
- **Changement climatique** - Les mesures d'adaptation au changement climat et les recommandations pertinentes dans le cadre du programme PEA Jeunes II sont déjà proposées dans la section relative à l'évaluation des risques sociaux et environnementaux, l'évaluation des options d'adaptation ciblées. PEA Jeunes II intégrera des mesures de résilience aux changements climatiques dans les business plan des bénéficiaires et promouvra des pratiques agricoles résilientes au climat pour atténuer les impacts des changements climatiques sur la production et transformation agricole.

PLAN DE GESTION ET DE SUIVI

Le programme suivra dans sa mise en œuvre les directives des PESEC et s'assurera du respect de la réglementation nationale dans le domaine de la protection environnementale et sociale. En plus des indicateurs inclus dans le PGESC pour suivre les risques environnementaux et sociaux et la mise en œuvre des mesures d'atténuation, des indicateurs spécifiques axés sur les aspects sociaux, l'environnement, la gestion des ressources naturelles et l'adaptation au changement climatique sont inclus dans le cadre logique du programme.

Une fois les Intermédiaires Financier (IF) identifiées, le UGP: procédera à un examen complet et détaillé de l'adéquation (au regard des exigences du PESEC) du système de gestion environnementale et sociale (SGES) de l'IF sélectionné ou aidera l'IF à élaborer un SGES qui répond aux exigences du PESEC, évaluera et/ou aidera l'IF à élaborer un plan d'engagement des parties prenantes et un suivi/rapport; évaluera et/ou aidera l'IF à élaborer un mécanisme de règlement des griefs; mènera/développera toutes études/documentations supplémentaires requises par la catégorie de risque.

Pour le développement des infrastructures, des critères de sélection seront appliqués comme indiqué dans l'annexe 1. Les critères de sélection porteront sur la situation géographique afin de garantir qu'aucune zone sensible ne soit incluse dans l'investissement, l'échelle et le type d'activités afin de garantir qu'elles restent à petite échelle et dans la catégorie de risque du projet dans son ensemble, la disponibilité des ressources foncières et hydriques pour les activités agropastorales proposées et la qualité des structures à construire.

Le suivi et l'établissement de rapports sur le PGESC seront assurés par le responsable environnemental et climatique du programme. La conformité au PESEC fera l'objet d'un rapport annuel par le biais de missions de supervision et de rapports sur l'état d'avancement global du programme afin de vérifier et de contrôler les risques du programme et la mise en œuvre des mesures d'atténuation. Le responsable suivi évaluation en collaboration avec le responsable environnemental sera chargé de vérifier la conformité des mesures proposées avec les normes environnementales et sociales définies au niveau national. Les activités du Programme feront l'objet d'une vérification environnementale établie par des indicateurs de suivi identifiés dans le PGESC. Plus particulièrement, des paramètres de suivi relatifs au programme sont identifiés ci-dessous :

- Suivi régulier de l'état des sols et de la végétation dans les zones d'intervention des bénéficiaires pour évaluer l'efficacité des mesures d'agriculture intelligente au climat mises en place.
- Surveiller régulièrement les impacts environnementaux, climatiques et sociaux des infrastructures, tels que les émissions de polluants, la maintenance, les conditions du site d'implémentation, et les conditions de travail.
- Surveiller les niveaux d'utilisation de produits phytosanitaires dans les zones agricoles concernées pour évaluer les progrès vers des pratiques plus durables.
- Évaluer l'efficacité des méthodes alternatives de lutte contre les parasites et les maladies en termes de réduction de la pollution des eaux et des sols
- Évaluer régulièrement la satisfaction des parties prenantes concernées par le processus de remembrement.
- Évaluer la résilience des systèmes agricoles et des populations face aux changements climatiques, en se basant sur des indicateurs tels que la production agricole, la gestion des ressources en eau et l'adaptation aux conditions climatiques extrêmes.
- Suivre les progrès de la mise en œuvre des mesures d'adaptation pour évaluer leur efficacité dans la réduction des impacts du changement climatique.

Le rapport d'avancement global du programme inclura des informations adéquates concernant l'avancement de la mise en œuvre de l'PGESC, l'incorporation des exigences de l'PGESC relatives aux entrepreneurs dans les documents d'appel d'offres et contractuels, le suivi et la supervision de la performance des entrepreneurs et tous les défis, solutions et enseignements tirés au cours de la mise en œuvre de l'PGESC. L'unité de coordination du programme doit également établir et tenir un registre : (i) de la sélection des sous-programmes ; (ii) de l'engagement des consultants ; (iii) des instruments E&S développés et de leur mise en œuvre ; (iv) de l'avancement des activités et des travaux qui nécessitent une supervision environnementale, climatique et sociale ; (v) des informations sur l'engagement des parties prenantes ; et (vi) des dossiers de griefs et d'incidents.

CONSULTATIONS ET DIFFUSION

Afin de garantir l'appropriation du programme par l'ensemble des populations de la zone cible et d'assurer la durabilité des résultats produits durant la mise en œuvre, une stratégie solide d'engagement des bénéficiaires et toutes les parties prenantes pertinentes est un élément essentiel dont le programme s'assurera avant le démarrage de toute activité.

Diverses techniques d'engagement sont utilisées pour établir des relations avec les parties prenantes, recueillir des informations auprès d'elles, les consulter et diffuser les informations du programme

auprès d'elles. Pour que le processus d'engagement soit efficace et significatif, il convient d'appliquer une série de techniques spécifiquement adaptées aux groupes de parties prenantes identifiés. Le format de chaque activité d'engagement doit répondre aux exigences générales en matière d'accessibilité, c'est-à-dire qu'elle doit se dérouler dans des lieux facilement accessibles et ne nécessitant pas de longs trajets, de droits d'entrée ou d'autorisation d'accès préalable, d'adéquation culturelle (c'est-à-dire dans le respect des coutumes et normes locales) et d'inclusivité, c'est-à-dire qu'elle doit impliquer tous les segments des parties concernées par le programme, y compris les personnes vulnérables. Si nécessaire, une assistance logistique doit être fournie pour permettre aux participants des zones reculées, aux personnes aux capacités physiques limitées et à celles qui ne disposent pas de moyens financiers ou de transport suffisants d'assister aux réunions publiques prévues par le programme. Une attention particulière sera accordée aux groupes vulnérables afin de s'assurer qu'ils ne sont pas privés des avantages du programme.

En général, les consultations publiques se dérouleront dans le cadre d'ateliers, de séminaires, de réunions, d'émissions de radio, de demandes de propositions/commentaires écrits, de l'administration de questionnaires, de lectures publiques et d'explications sur les idées et les exigences du programme.

Les principales parties prenantes des agences gouvernementales nationales, régionales, provinciales et municipales, des OSC et d'autres organismes donateurs ont participé à la phase de conception, notamment MINJEC, MINPMEESA et leurs équipes techniques, CAA, Agence de crédit pour l'entreprise privée (ACEP), partenaires techniques et financiers (FAO⁴⁶, BAD⁴⁷, BIT⁴⁸, BM⁴⁹, Union européenne, AFD⁵⁰, IITA⁵¹, PDCVEP⁵², PDCVA⁵³), l'ONACC, Institut de recherche agricole pour le développement (IRAD), le Programme d'appui à la rénovation et au développement de la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (AFOP), Concertation nationale des organisations paysannes au Cameroun (CNOP-CAM), Plateforme nationale des organisations professionnelles agro-sylvo-pastorales (PLANOPAC), Plateforme des peuples autochtones (MBOSCUDA) et des personnes vivants avec handicap (Plateforme Inclusive Society), Réseau des entrepreneurs et promoteurs agropastoraux – Jeunes (REPA-Jeunes), etc.

Des consultations communautaires ont été tenues pendant de conception de programme lors des visites de site dans l'Ouest, le Nord, le Sud-Est, l'Adamaoua, le Centre, etc. Certains participants aux consultations étaient des peuples autochtones, en particulier les Bakas de l'Adamaoua.

Lors le mise en œuvre de programme, le type d'informations à divulguer aux différentes parties prenantes dépend de leurs intérêts et de la manière dont elles seront affectées par le programme - ou de la manière dont les activités du PEA Jeunes II peuvent être affectées par elles.

MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)

Le mécanisme de gestion des plaintes est un outil qui permet aux personnes ou groupes de personnes qui estiment être impactés négativement par les activités du programme peut trouver une oreille attentive et voir leurs préoccupations prises en charge. Lors de la conceptualisation du programme, il est ressorti qu'il existe des mécanismes locaux de gestion des réclamations et aussi au niveau du l'autre projet finance par le FIDA, PADFA II. Ces dispositifs pourront être utilisé dans le cadre du PEA-Jeunes II. Ils seront renforcés, formalisés et des liens seront établis pour la remontée des informations

⁴⁶ Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

⁴⁷ Banque africaine de développement

⁴⁸ Bureau international du travail

⁴⁹ Banque Mondiale

⁵⁰ Agence Française de Développement

⁵¹ Institut International d'agriculture tropicale

⁵² Programme de développement des chaînes de valeur de l'agriculture et de l'élevage

⁵³ Programme de développement des chaînes de valeurs agricoles

au niveau de l'UGP. Globalement, l'accent sera mis sur une résolution à l'amiable des plaintes. Les PP seront informés des recours administratifs, juridiques, ainsi que le recours auprès du FIDA.

Principes et justificatifs du MGP

Conformément aux bonnes pratiques internationales, le Programme va mettre en place un mécanisme de traitement des plaintes, réclamations et doléances générées par les différentes activités dans le cadre du Programme. Une plainte est un grief ou une préoccupation soulevée par un individu, les individus ou une organisation qui estime avoir été lésé par le Programme durant une phase de sa mise en œuvre. Les plaintes peuvent prendre la forme de plaintes spécifiques à propos de dommages ou préjudices réels, de préoccupations générales au sujet des activités du Programme, d'incidents et des impacts, perçus ou réels. On note au niveau des plaintes deux grandes catégories : celle qui ne sont pas sensibles et les plaintes sensibles (à caractère sexuel ou confidentiel). Les doléances, quant à elles sont émises afin d'obtenir une aide, un support, une assistance ou des avantages.

Les principes et les valeurs guidant le mécanisme sont les suivants :

Accessibilité et inclusion : le mécanisme doit être accessible aux diverses parties prenantes de la communauté incluant les groupes vulnérables (H/F) ;

Implication de la communauté dans la conception : les représentants des parties prenantes doivent participer à la conception du mécanisme et ont l'opportunité en tout temps d'y proposer des améliorations ;

Confidentialité : l'anonymat et la vie privée des plaignants (ainsi que le dépôt des plaintes) doivent être préservés lorsque les circonstances l'exigent ;

Culturellement approprié : la conception et l'opération du mécanisme doit tenir compte des spécificités culturelles et des préférences des communautés pour ce qui est de la négociation et la résolution des plaintes ;

Utilisation d'un registre de plaintes pour faire le suivi et améliorer le mécanisme : le registre peut être utilisé pour dégager les tendances en matière de plaintes et de conflits liés aux activités du programme afin d'anticiper les problèmes et de proposer les changements organisationnels ou opérationnels liés au programme ;

Identification d'un point central de coordination : Les personnes chargées de mettre en œuvre le MGP doivent être bien identifiées et présentées aux parties prenantes ;

Transparent et absence de représailles : les plaintes doivent être traitées à l'intérieur d'un processus compréhensible et transparent et ce, sans aucun coût ni représailles ;

Information proactive : les communautés et plus généralement les parties prenantes doivent être informées sur les recours judiciaires et administratifs disponibles dans le pays pour la résolution des conflits et y avoir accès en tout temps.

De manière spécifique, les objectifs poursuivis par le mécanisme de gestion des plaintes sont les suivants :

- Établir un mécanisme pour recevoir et traiter les plaintes en temps opportun en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables.
- Fournir un système efficace, transparent, adapté, équitable et non discriminatoire qui permettra aux personnes lésées de se plaindre et d'éviter les litiges,

- Favoriser le règlement social et à l'amiable des plaintes et éviter le mieux que l'on peut de faire recours à la justice,
- Protéger les droits élémentaires des victimes,
- Minimiser la mauvaise publicité, éviter les retards dans l'exécution des études et des travaux du projet,
- Assurer la durabilité des interventions ;
- Donner des éclaircissements suite à des demandes d'information.

Les plaintes devraient être traitées promptement selon un processus compréhensible et transparent, approprié sur le plan culturel, aisément acceptable pour tous les segments des communautés affectées, gratuit et sans représailles. Le mécanisme devrait être approprié à l'ampleur des impacts et des risques présentés par un programme et être bénéfique pour la société et les parties prenantes.

Mécanisme de Gestion des Plaintes Non Sensibles du Projet

Le mécanisme de gestion des plaintes est structuré selon les étapes suivantes :

Étape 1 : Réception et enregistrement de la plainte

Les plaintes seront formulées verbalement ou par écrit et un registre de plainte sera mis en place à cet effet. Pour les deux types de plaintes (sensible et non sensible), il y aura un formulaire d'enregistrement spécifique. Toutes les plaintes de VBG/EAS/HS signalées niveau communautaire devront être transférées à une structure spécialisée (ONG spécialisée dans la VBG ou autres) qui enregistre la plainte, offre services de VBG. Cette gestion pourra se faire en rapport les ONG intervenant dans la promotion de l'équité et de l'égalité des genres. Les actions entreprises doivent être communiquées à la victime avant leur mise en œuvre. Les victimes peuvent à tout moment arrêter le processus administratif. Ils peuvent également faire recours à la justice à tout moment pendant le processus administratif ou après. Les points de recueil des plaintes seront diversifiés et adaptés au contexte socioculturel et sécuritaire des différentes zones d'intervention du Programme :

- Boîtes de suggestions et plaintes au niveau des sites de programme, des mairies et du PEA-Jeunes II ;
- Téléphone, courrier (dans les communes ou les services existe) ;
- Saisine du comité par voie orale ou par écrit auprès des comités au niveau les localité d'intervention et des points focaux désignés (hommes et femmes). Pour les plaintes EAS/HS, ces points focaux d'entrée auront été identifiés par les membres de la communauté, notamment les femmes comme étant sûrs et accessibles ;
- Saisine par un intermédiaire (parent, proche, autorités locales ; ONG spécialisée en VBG association de défense des droits humains, etc.).

Toute plainte, qu'elle soit verbale ou écrite est inscrite immédiatement dans un registre disponible au niveau des différents comités sauf les plaintes VBG/EAS/HS qui sont enregistrées par la structure spécialisée en VBG. Les données confidentielles seront sauvegardées par la structure. Le comité qui gère les plaintes s'occupera que de vérifier s'il existe un lien entre la plainte déposée et le projet en question. Un accusé de réception est remis au plaignant dès réception de sa plainte ou dans un délai de 72 heures après le dépôt de sa plainte.

- Une fiche d'enregistrement des plaintes ;
- Une fiche de suivi de la plainte pour l'enregistrement des mesures prises (vérification de terrain, enquête, mesures correctives). Le nom de l'agent qui effectue la vérification et la signature du responsable chargé de la gestion des plaintes doivent figurer dans cette fiche

- Une fiche de clôture du dossier, dont une copie sera remise au plaignant après qu'elle ait accepté la clôture et signé la fiche.

Les plaintes saisies sont par la suite enregistrées. La personne en charge de l'enregistrement de la plainte envoie un accusé de réception au plaignant (s'il n'est pas anonyme) dans lequel est mentionné le numéro de référence de la plainte. Pour les plaintes non recevables (qui ne sont pas liées au programme), un accusé de réception indiquant pourquoi la plainte est non recevable sera envoyé au plaignant. Les données issues du MGP, à savoir les plaintes formulées et les données traitées sont systématiquement intégrés dans les rapports du programme.

Le responsable de cette étape est le Préposé aux plaintes au niveau du PEA-Jeunes II, une fois qu'il aura collecté toutes les plaintes enregistrées au niveau des comités locaux de gestion des plaintes et au niveau des points focaux désigné au sein des entités qui ont des protocoles de mise en œuvre avec le PEA-Jeunes II.

La durée de traitement de cette phase est trois jours ouvrables (72H).

Étape 2 : Examen et classification des plaintes

Il s'agit d'une étape concomitante avec l'étape 1. Il consiste au tri entre ce qui peut constituer une plainte et les demandes d'information sur le projet. Il s'agit de l'étape où il est d'usage de faire la catégorisation des plaintes suivant des niveaux de gravité préétabli. Les catégories de plaintes sont de cinq types et présentées comme suit :

- **Type 1** : il s'agit de simples demandes d'informations ou doléances ou demandes d'aides. Il ne s'agit également de plaintes liées à l'information.
- **Type 2** : Plaintes ou réclamations liées à la gestion environnementale et sociale du programme ; ces plaintes peuvent porter sur les éléments suivants : le respect des mesures convenues dans les PGES chantier, le processus d'acquisition des terres, les conflits de propriété, des impacts et nuisances liés aux travaux etc.
- **Type 3** : Plaintes liées aux prestations de services comme : le choix et la sélection de prestataires, la qualité des services fournis aux clients, le paiement des contrats formels, le traitement administratif des dossiers, la qualité des intrants et produits vétérinaires par exemple etc.
- **Type 4** : les plaintes à fort impacts sur les communautés comme la non-fournitures des appuis convenus, le retard dans la mise en œuvre des activités, des services qui n'ont pas été fournis, etc.
- **Type 5** : Plaintes sensibles liées à la violation des règles de gestion et des règles sociales comme : les cas de corruption, de concussion et de fraude, les violences basées sur le genre et plus précisément d'exploitation et abus sexuels et de harcèlement sexuel, l'embauche de mineurs au niveau des chantiers, le non-respect des us et coutumes de la localité, les cas d'incidents et accidents (hommes et animaux), les conflits sociaux.

Les plaintes de type 5 sont des plaintes de nature sensible, pour lesquelles les usagers doivent avoir l'assurance que le traitement se fera de manière confidentielle à travers un traitement particulier. Le projet veillera à l'identification de structures offrant déjà des services de prises en charge de ces types de plaintes en vue de les impliquer comme parties prenantes aux dispositions du présent MGP.

Le responsable de cette étape est le Préposé aux plaintes. La durée maximale de cette étape est de 72H et se réalise concomitamment à l'étape 1.

Étape 3 : Vérification et actions

Le préposé aux plaintes organise une ou des visites contradictoires (au besoin) avec le ou les plaignants pour vérifier si la plainte est fondée ou pas. Celui-ci est chargé de faire signer la fiche de plainte au plaignant. Au cours de la visite, les activités suivantes sont entreprises :

- Obtention d'un maximum d'information sur la plainte, son contexte
- Rencontre et discussion avec le plaignant
- Confirmation si la plainte est fondée et légitime
- Clôture immédiate de la plainte si celle-ci n'est pas fondée en notifiant les principaux arguments qui ont permis de conduire au non-fondement de la plainte
- Analyse de l'objet et des effets de la plainte sur le plaignant et sur son environnement et proposition de solutions pouvant conduire à d'autre visite de site

A cette phase, seront collectées les informations et données de preuves concourant à établir la justesse et l'objectivité de la plainte et à retenir les solutions en réponse à la réclamation du requérant.

Si la plainte est fondée, une proposition de solution est faite au requérant par le président du comité concerné (pour rappel, cette disposition n'est pas valable pour les plaintes VBG/EAS/HS). Si celui-ci n'y trouve pas d'objection, la solution est mise en œuvre. Dans le cas contraire, la plainte peut être transmise au niveau supérieur pour réexamen et si aucune solution acceptée par le plaignant n'est trouvée à ce niveau, ce dernier peut engager la procédure judiciaire. Toutes les ressources doivent être mobilisées pour que le règlement des plaintes et réclamations se fasse à l'amiable.

La durée maximale de cette étape est d'une semaine, ou cinq (05) jours ouvrables.

Étape 4 : Traitement primaire de la plainte

Dans les cas où le traitement de la plainte est simple et ne nécessite pas d'expertise spécifique, ni de décision d'autorité (cas des demandes d'information, des plaintes liées à des incompréhensions) elle peut être réglée par l'équipe de projet. Dans le cas où le plaignant accepte la résolution, le préposé aux plaintes fait signer l'acceptation de la résolution au plaignant via la fiche de traitement de la plainte et procède à la clôture de la plainte. Dans le cas où la plainte est anonyme mais peut être résolue, une communication de la résolution sera effectuée aux parties prenantes impliquées dans la résolution de la plainte. Dans le cas des plaintes plus complexes les possibles solutions sont présentées au plaignant.

Si à l'issue de ce premier niveau de traitement, aucun accord n'est trouvé, le Comité Local de Médiation (CLM), mis en place autour de chaque région sera saisi pour examiner la plainte. A cette étape, si un accord est trouvé, les éléments de l'entente sont consignés dans la fiche de suivi de la plainte. Une fois la plainte validée, le plaignant signe la fiche de traitement de la plainte et le préposé aux plaintes procède à la clôture.

La durée maximale de cette étape est de deux semaines, ou dix (10) jours ouvrables pour l'accord sur le traitement de la plainte.

Étape 5 : La saisine du Comité Local de Médiation

Afin d'avoir un dispositif de médiation adéquat dans le cadre du projet, un CLM est mis en place dans chaque région. Ces CLM font office de structures locales de proximité et vont impliquer les municipalités. Ils sont chargés d'apporter leur plein concours à la résolution d'éventuels conflits sociaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

Les CLM auront pour principales missions :

- De servir de recours en cas de désaccord avec le programme ;
- De recueillir les préoccupations des plaignants si besoin est ;
- De dégager avec les plaignants concernés des propositions de solutions et choisir celles qui prennent en compte leurs préoccupations sans pour autant constituer un blocage à l'évolution du programme.

En cas de litiges persistants que les CLM n'auront pas été capable de résoudre, les dossiers seront transmis à l'autorité administrative.

Étape 6 : Suivi et évaluation/reporting

L'ensemble des plaintes sera enregistré dans une base de données pour en faciliter le suivi. Des rapports (mensuels ou selon une période définie par le projet sur l'état de traitement des plaintes ; Le rapport contiendra les informations suivantes : le nombre de plaintes, la typologie des plaintes, le temps de traitement, la résolution si elle a été acceptée ou non. Pour les plaintes sensibles, seules les informations non identifiables sur les plaignants peuvent figurer dans les rapports.

Étape 7 : Délai de traitement

Le délai maximal de traitement des plaintes ne doit pas excéder dix (10) jours en première instance. Ce délai comprend le délai nécessaire pour l'envoi d'un accusé de réception au plaignant au plus tard 72 heures, pour l'évaluation de la recevabilité et pour la proposition d'une solution au plaignant. Lorsque les solutions proposées ne conviennent pas au plaignant, ce dernier a le droit de saisir le niveau supérieur.

Étape 8 : La voie judiciaire

Le plaignant, à n'importe quelle étape de la procédure peut saisir les juridictions compétentes. Le Programme s'assurera, cependant, que le MGP soit fonctionnel et réponde aux préoccupations exprimées, afin d'inciter les plaignant (es) à choisir cette voie qui privilégie le dialogue et la concertation dans la recherche de solutions aux griefs. Les étapes de médiation devront, en conséquence, être proprement menées.

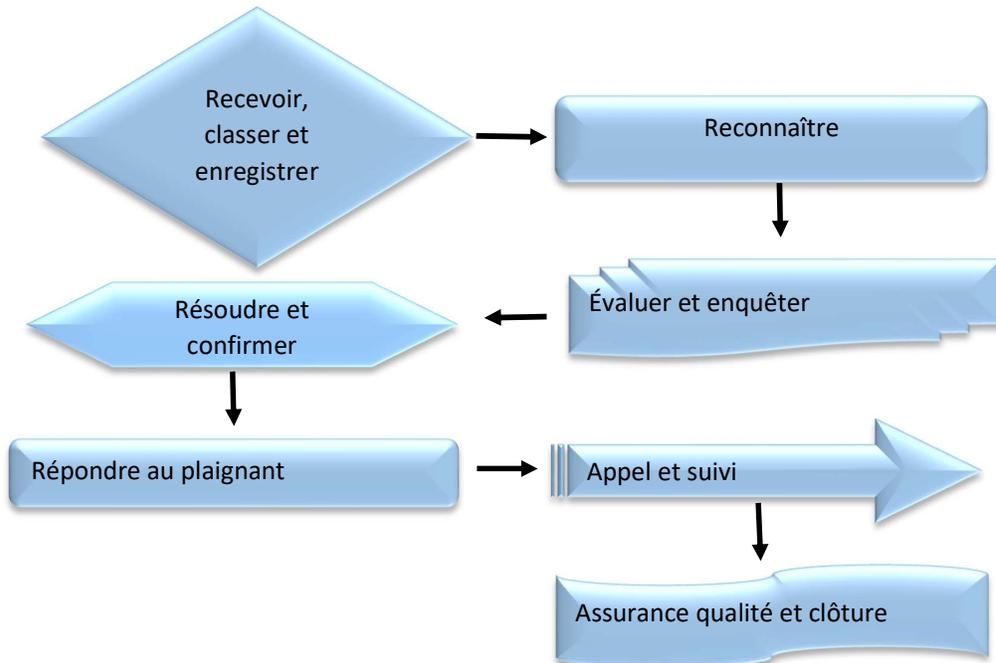
Étape 9 : La clôture et archivage la plainte

Durant toutes les étapes décrites plus haut, si la plainte trouve une résolution, elle devra être proprement clôturée. La clôture d'une plainte n'est effective qu'à la signature de la fiche de traitement par tous les protagonistes.

Les plaintes résolues sont clôturées à travers un formulaire cosigné par le président du comité de gestion selon le niveau de résolution de la plainte, en (03) trois exemplaires. Une copie du formulaire signée est remise au plaignant, une autre, archivée au niveau du comité ayant conduit le processus, et la dernière copie, transmise à l'UGP PEA-Jeunes II pour archivage (physique et électronique). De même, les plaintes pour lesquelles le requérant a choisi d'engager la procédure judiciaire, feront l'objet de clôture au niveau du Programme, pour indiquer que toutes les tentatives de règlement à l'amiable ont été épuisées. En ce qui concerne les cas de EAS/HS, la clôture sera effectuée par la structure spécialisée et les informations transmises au PEA-Jeunes II pour archivage.

Le schéma ci-après met en exergue le fonctionnement du dispositif de gestion des plaintes :

Figure 12 : Fonctionnement du dispositif de gestion des plaintes



L'archivage et la documentation des plaintes se feront sous format papier et numérique. L'ensemble des griefs, plaintes, réclamations et doléances sera ainsi consolidé dans ce système et consultable pour tout besoin ultérieur et audit.

Processus de Gestion des Plaintes Sensibles du Projet

De manière générale, le mécanisme global de gestion des plaintes protège les droits des travailleurs des entreprises, des sous-traitants, des communautés et autres parties prenantes en leur offrant un cadre formel d'expression de mécontentement, de protestation ou de dénonciation s'ils se sentent lésés par les activités du programme ou dans leurs droits. Dans ce mécanisme global de gestion des plaintes, il est prévu un processus spécifique pour la résolution des plaintes sensibles, dont les détails sont décrits ci-dessous ».

Champ d'application :

Le MGP plaintes sensibles s'applique à toutes les plaintes sensibles du programme. Du fait du caractère sensible de certaines plaintes, les MGP prévoit un processus de prise en charge des plaintes sensibles afin de garantir une visibilité sur l'ensemble des plaintes liés au programme.

Types de plaintes considérées sensibles :

Toutes les plaintes (liées au Programme) pour lesquelles il existe des risques de stigmatisation, de rejet et/ou de représailles contre les survivants ou les porteurs de la plainte.

Une liste d'exemples de plaintes sensibles comprend, mais sans s'y limiter :

- Situations de violences basées sur le genre (VBG) que comprennent des cas de viols, d'abus et d'exploitation sexuels, de harcèlement, de discrimination, de comportement ou d'agissement sexiste au travail, d'intimidation ou de menace au travail de violences physiques, psychologiques, de mariage forcé....
- Toutes les situations de traite des personnes
- Les créances du personnel du programmes ou des entreprises de travaux et services auprès de fournisseurs de biens et services (restaurant, boutiquiers etc.)
- Les cas de corruption ou de fraude.

Toute autre plainte qui, pour des raisons d'asymétrie de pouvoir ou de sécurité, nécessite un traitement de confidentialité. Pour ces types de plaintes le plaignant peut être tout homme, femme ou enfant qui a été la cible d'une situation telle que celles décrites ci-dessus. L'expérience montre que les femmes et les filles sont les principales cibles pour les plaintes de VBG.

Entité Responsable de la gestion des plaintes sensibles

Une structure facilitatrice sera désignée pour la gestion des plaintes sensibles. La structure doit avoir une bonne expérience en matière de protection des personnes en situation de vulnérabilité. Au niveau des régions d'intervention des personnes ressources, qui ont une expérience dans la gestion de ce type de plaintes pourront être impliquées.

Recevabilité et traitement

Étape1: Réception de la plaintes sensibles

Un lot de formulaires et de boites à plainte seront mis à la disposition des Comités locaux de gestion des plaintes, des bases de projets, des localités d'intervention. Les formulaires d'enregistrement dûment renseignés seront ainsi reçus à travers les canaux suivants ;

- Les boites à plaintes ;
- Les points focaux ;
- Les locaux de la structure facilitatrice ;
- Un numéro vert (à explorer) ;
- Ou par email .

Les personnes en charge de la réception des plaintes recevront des sessions de renforcement de capacités sur les questions de VBG la traitement de personnes et le processus de plaintes sensibles et leurs responsabilités dans le cadre de ce processus.

Les plaintes sensibles sont reçues par les points focaux des comités locaux MGP-plaintes sensibles mis en place par la structure facilitatrice, installés dans les régions d'intervention du Programme. Elles peuvent être également reçues auprès des points focaux ou à l'adresse électronique que le programme mettra à disposition. Transmission du formulaire rempli par le plaignant à la structure facilitatrice ou au POSER. La durée de traitement de la phase 1 est de 72H.

Étape 2 : Examen de l'admissibilité

Après réception des plaintes sensibles il s'agira pour la structure facilitatrice en charge de la gestion des plaintes sensibles de :

- Elaborer la fiche d'enquête permettant d'identifier le /la victime
- Informer la victime de la recevabilité de sa plainte (les délais d'informations dépendent de la nature de la plainte)
- Faire une collecte d'information/enquête permettant de corroborer les informations reçues de la victime
- Informer la victime sur la suite à donner à sa plainte (plainte fondée, non fondée, médiation sociale, informations autorités judiciaires)
- Identifier le type d'accompagnement nécessaire (médical-psychologique-judiciaire...)

La durée maximale de cette étape est d'une semaine (05 jours ouvrables) et se réalise concomitamment à l'étape 1.

Étape 3 : Évaluation et enquête par la structure facilitatrice

- Faire une collecte d'information/enquête permettant de corroborer les informations reçues de la victime
- Informer la victime sur la suite à donner à sa plainte (plainte fondée, non fondée, médiation sociale, informations autorités judiciaires)
- Identifier le type d'accompagnement nécessaire (médical-psychologique-judiciaire...)

La personne plaignante reçoit un soutien adéquat (notamment en garantissant sa protection, sa sécurité et son anonymat) et des mesures appropriées sont prises contre l'auteur de l'acte - les mesures disciplinaires convenues sont appliquées conformément à la législation nationale, au code de conduite et au contrat de travail (dans le cas où la plainte concerne le milieu du travail).

La durée maximale de cette étape est de deux semaines, ou dix (10) jours ouvrables.

Clôture

La plainte sensible doit être clôturée à 2 niveaux.

En interne : Une fois vérifié que l'action disciplinaire convenue a été poursuivie, la plainte doit être clôturée au niveau du MGP du programme. Toutes les plaintes sensibles doivent être fermées trente (30) jours après la réception de la plainte initiale.

En externe : Il est assuré que le plaignant a reçu un accompagnement santé, psychosocial et juridique en adéquation avec le type de plainte.

Suivi, évaluation et reportent pour les plaintes

Il sera établi un dispositif de reportent sur toutes les activités qui seront menées dans le cadre de la gestion des plaintes pour permettre au programme d'évaluer la conformité de la mise en œuvre du processus et de formuler si nécessaire des recommandations. Ce dispositif doit contribuer au bon pilotage du processus dans le MGP global et s'assurer de la conformité de sa mise en œuvre.

Le suivi et l'évaluation du mécanisme de règlement des plaintes ont pour objectifs de vérifier la bonne mise en œuvre et l'efficacité du mécanisme et de vérifier si les principes et valeurs véhiculés par le mécanisme sont respectés. L'évaluation vise également à s'assurer que les informations tirées des plaintes reçues sont utilisées pour apporter les correctifs nécessaires aux problèmes effectifs ou potentiels rencontrés durant le cycle de vie du Programme. Les données du mécanisme de règlement des plaintes permettent également de déterminer si une plainte ou une préoccupation est liée plus

spécifiquement à une zone géographique ou à un groupe particulier de parties prenantes qui réclame l'attention du Programme, ou s'il s'agit d'une problématique plus large. La prise en compte de la dimension genre et inclusion sociale est considérée à travers une analyse sexo spécifique et de vulnérabilité.

RESPONSABILITÉS ET DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES

Conformément à l'accord de mise en œuvre du programme, l'équipe de coordination du programme, le responsable genre et inclusion sociale et le responsable environnementale et climatique seront responsables de la mise en œuvre et du suivi de l'ESCMP. Ils seront chargés d'assurer l'application effective de l'ESCMP pour toutes les activités concernées. Leur responsabilité comprend : i) la planification et la supervision générales des activités Environnementale et Sociale ; ii) le recrutement de consultants ou prestataire externe qualifiés en matière de renforcement des capacités E&S – des entrepreneur, business coaches ou les IFR - pour assurer la formation et l'assistance technique ; iii) la supervision, le suivi et l'établissement de rapports ; iv) La mise à jour régulière de l'ESCMP selon les besoins, avec l'autorisation et le soutien du FIDA.

Le responsable environnementale et climatique de l'équipe de coordination (resp. Env & CC) évaluera l'étendue des travaux à un moment donné et prévoira l'étendue des travaux pour la période à venir, afin de demander une assistance supplémentaire si nécessaire. Ils travailleront également avec les experts et consultants environnementaux, sociaux et climatiques du FIDA afin de leur fournir la formation et les conseils nécessaires, ainsi qu'une assistance dans l'organisation de la formation pour les participants au programme de services publics. La préparation des documents d'assistance technique et des ESCMP spécifiques aux sites pour les investissements prioritaires sera entreprise par des consultants qualifiés. Les consultants seront sélectionnés par l'équipe de coordination selon les procédures d'appel d'offres applicables.

COÛT ESTIMÉ

Les coûts liés à la mise en œuvre de ce PGESC sont principalement liés au temps du personnel, aux coûts logistiques et aux mesures d'atténuation identifiées. Le coût estimé de la mise en œuvre du PGES est de 1 005 000 USD. Ces coûts ont été pris en compte dans les activités du Programme du préincubation, incubation et post-incubation ainsi qu'au cours du financement des programmes des jeunes bénéficiaires et sont inclus dans les tableaux des coûts. Les activités liées au renforcement des capacités et à la sensibilisation sont incluses dans les coûts globaux du projet. Les coûts d'élaboration de PGES spécifiques au site et d'amélioration de la résilience climatique des infrastructures sont également inclus dans les coûts du sous-composant 1.2. Ils seront également intégrés dans les Plans de Travail et Budgets Annuels (PTBA).

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE ET RAPPORTS

Calendrier proposé pour les principales actions du PGESC

Le cadre de gestion de l'environnement sera révisé et finalisé au cours des six premiers mois de mise en œuvre du PEA-Jeunes II. La révision comprendra des activités de sensibilisation et de sensibilisation auprès des UGP. Des séances de sensibilisation seront également organisées pour les bénéficiaires du PEA-Jeunes et les prestataires de services afin de faciliter la mise en œuvre du cadre.

Des PGES spécifiques au site seront préparés pour les infrastructures qui seront développées. En outre, des plans d'action environnementaux et sociaux seront élaborés pour les institutions financières participantes (IFP). Ces plans seront élaborés après la sélection des IFP.

PGESC Matrix

PEA Jeunes II Composantes	Impacts environnementaux, sociaux et climatiques	Actions et mesures d'atténuation (y compris les activités de consultation publique)	Moyens et fréquence de la vérification (suivi et rapports)	Responsable de la mise en œuvre	Cout (USD)
Composante 1 : Amélioration de l'environnement entrepreneurial des jeunes agro-pastoraux					
Sous-composante 1.1. Appui à la création et au développement d'entreprises agropastorales et de PME					
(i) Maturation des idées de projets en plans d'affaires bancables (ii) Développement des compétences techniques et entrepreneuriales (préincubation) de suivre un cursus en incubation pour développer ce projet et renforcer leurs capacités (incubation) (iii) l'éducation à l'inclusion financière (iv) Modèle de partenariat public, privé et producteur (4P)	Risques liés au ciblage (les ménages pauvres ne sont pas correctement ciblés dans les programmes de réduction de la pauvreté)	<ul style="list-style-type: none"> - Valider l'identification des ménages pauvres en se rendant sur place. - Intégrer le classement de la richesse des communautés ciblées dans le processus de ciblage et de sélection des ménages - Développer une stratégie détaillée de mobilisation des jeunes pour attirer les pauvres jeunes bénéficiaires ruraux. - Identifier les risques d'accapement par les élites locales et mettre en place des mesures préventives 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de ménages faisant état d'une réduction de la pauvreté - Enquêtes de proximité ; - Visites de terrain 	Équipe de gestion de programme (CNGC)	100,000
	Implication des habitats protégés : les zones ciblées par le programme couvrent certaines zones protégées.	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour de la cartographie des zones d'intervention du programme (au niveau de la municipalité) afin d'identifier les éventuels chevauchements avec des habitats protégés de différentes catégories. - Par le biais de réunions participatives, améliorer le niveau de sensibilisation des bénéficiaires et des communautés locales en ce qui concerne les contraintes (par exemple la quantité de PFNL qui peut être collectée, etc.) ainsi que la valeur économique potentielle des habitats protégés à proximité (produit du terroir local). 	Cartes dans un système de coordonnées et un format commun contenant les limites des zones de protection de la nature existantes et prévues	Cellule Nationale de Coordination et de Gestion du programme (CNGP) et GIS spécialiste	50,000
	Dégradation des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir des formations sur la gestion durable des ressources naturelles, les pratiques agroécologiques (y compris en élevage) et la valorisation des déchets dans les secteurs des productions agropastorales et de la transformation alimentaire, tout au long du développement des entreprises des bénéficiaires. Ces diverses techniques devront être cohérentes avec les préconisations de l'étude "évaluation ciblée de l'adaptation". - S'assurer que les structures d'incubateurs et les organismes de formation mobilisés pour accompagner les jeunes sont compétents et formés à la gestion durable des ressources naturelles, les pratiques agroécologiques et la valorisation des déchets dans les secteurs des productions agropastorales et de la transformation alimentaire et déclinent des sujets de façon opérationnelle en appui aux programmes des jeunes et à leur professionnalisation. - Orienter les programmes des jeunes sur des spéculations / activités économiques ayant une empreinte climatique et environnementale mesurées et/ou contribuant à la préservation de l'environnement ou à la réduction des gaz à effet de serre. - Promouvoir au cours d'incubation des technologies de gestion durable des terres, des pâturages et de l'eau y compris reforestation et agroforesterie sur la base des chaînes de valeur identifiées. - Mettre en œuvre des stratégies de conservation et de gestion durable des forêts pour les programmes portant sur la valorisation de produits forestiers (produits forestiers non ligneux, production associées). - Promouvoir l'utilisation de l'énergie solaire et du biochar comme source d'alternative d'énergie. 	<p>Référentiel de compétences en matière de gestion durable des ressources naturelles, de pratiques agroécologiques et de valorisation des déchets dans les secteurs des productions agropastorales et de la transformation alimentaire ; en matière de gestion de l'énergie ; Nombre de formation en matière de gestion durable des ressources naturelles, de pratiques agroécologiques et de valorisation des déchets dans les secteurs des productions agropastorales et de la transformation alimentaire ; en matière de gestion de l'énergie ; Référentiel de compétences en matière de formation nutritionnelle ; Nombre de formation nutritionnelle</p> <p>Cartes géoréférencées précisant la localisation des activités des jeunes soutenus et les usages du sol ; Enquêtes de proximité ; Visites de terrain Indicateur FIDA sur l'environnement</p>	Cellule Nationale de Coordination et de Gestion (CNGP) ; UGP, REPA-Jeunes, Structures d'incubation et de formation, autres parties prenantes engagées	100,000

		<ul style="list-style-type: none"> - Pour les programmes agroalimentaires, assurer des formations à l'optimisation de la gestion de l'énergie. 			
	Risques de pollution et risques sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les jeunes à la prévention des pollutions - Renforcer les initiatives de collecte et de valorisation des déchets agroalimentaires, agricoles et ménagers, y compris le recyclage des eaux usées et explorer les opportunités d'affaires dans ce secteur - Mettre en place des formations au bon usage des pesticides et des engrais minéraux et aux techniques alternatives de protection des cultures - Veiller à ce que les bénéficiaires puissent bénéficier des appuis des services vétérinaires et de la protection des végétaux - S'assurer que des services vétérinaires sont disponibles pour les jeunes développant des activités dans le secteur de l'élevage - Former les bénéficiaires concernés par les activités d'élevage aux risques sanitaires et à la reconnaissance des premiers signes de maladies des animaux et aux premiers tests diagnostiques appropriés. - Formation sur les méthodes de nettoyage et de désinfection des installations, équipements et outils utilisés dans l'élevage. 	<ul style="list-style-type: none"> -Sensibilisation et formation (référentiel de formation, nombre de formation) -Enquêtes de proximité -Visites de terrain -Nombre de programmes d'installation intégrant la valorisation des déchets -Nombre de programmes d'installation dont la valorisation des déchets constitue l'essentiel de l'activité -Vérification de la disponibilité et de l'accessibilité des services vétérinaires 	CNGP UGP REPA-Jeunes Structures d'incubation et de formation, autres parties prenantes engagées	50,000
	Sécheresse, inondations et variation du climat	<ul style="list-style-type: none"> - Dans les zones sensibles aux inondations et sécheresses, promotion de variétés des cultures résistantes à la sécheresse et l'inondation - Fournir des formations sur les technologies et pratiques agricoles intelligentes face au climat adapté à l'agriculture, au bétail et aux pratiques d'élevage, et répondant aux besoins des bassins - Soutien à la planification des parcours et à la télédétection pour évaluer l'état des terres de parcours (notamment pour les programmes pastoraux) - Sensibiliser les bénéficiaires, les business coach et les centre d'incubation aux risques d'inondations, aux pluies violentes, et sécheresses ainsi qu'aux mesures de prévention et de préparation à mettre en place. - Faciliter l'accès des jeunes aux services agrométéorologiques lorsqu'ils existent - Utiliser des systèmes d'alerte précoce existante pour améliorer la réponse aux catastrophes climatiques - Pour les infrastructures soutenues par le programme, prévoir leur adaptation aux risques d'inondation et de forte chaleur. - Collaborer avec les autorités locales et les experts et/ou ONACC en gestion des risques naturels pour développer des solutions adaptées au contexte local et intégrer les aspects de résilience dans la planification des infrastructures et des activités agricoles. 	Rapport de Supervision de mission et d'évaluation du programme	Équipe de gestion de programme (CNGC) Autre acteur clés	30,000
	L'insécurité alimentaire et nutritionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Former les femmes et les jeunes sur la fabrication ou transformation d'aliments riches en nutriments sur la base des différentes chaînes de valeur identifiées et notamment celles valorisant des produits indigènes. - Encourager la mise en place de jardin potager et agro-biodiversité avec une diversité de cultures riches en nutriments. - Soutenir les campagnes d'éducation nutritionnelle. - Communication sur les changements sociaux et comportementaux (SBCC). - Organiser des ateliers de valorisation et d'innovation alimentaire en mettant en avant les savoir alimentaire locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des séances de sensibilisation et d'éducation nutritionnelles ; Enquêtes de proximité ; - Visites de terrain - Nombre des bénéficiaires y compris les femmes et les jeunes impliqués dans les activités de fabrication ou transformation d'aliments riches en nutriments - Indicateur FIDA de nutrition 	Équipe de gestion de programme (CNGC) Autre acteur clés	50,000

		<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir l'approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux et nutritifs et si possible valorisant les entreprises de production/transformation créées par les jeunes 			
	<p>Iniquité du processus de recrutement et du traitement des jeunes et du personnel, et sélection des plans d'entreprise</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Établir des critères de recrutement objectifs et standardisés basés sur les compétences, les réalisations et les qualités requises. - Former les prestataires pour qu'ils soient conscients des biais inconscients (stéréotypes liés au genre, à l'origine ethnique, etc.) et sachent les éviter. - Attribuer à chaque jeune entrepreneur un mentor expérimenté, offrant un soutien et une orientation continue. - Sensibiliser les centres d'incubation à l'importance d'une culture inclusive qui valorise les différences d'opinions, d'origines et de styles de travail. - Instaurer une politique anti-discrimination claire et offrir des canaux sécurisés pour signaler des comportements inappropriés. - Communiquer de manière transparente les raisons pour lesquelles un plan d'affaire a été retenu ou non pour financement. - Recueillir les retours d'expérience des jeunes entrepreneurs et du personnel, idéalement de manière anonyme, afin d'identifier les points à améliorer et d'ajuster les pratiques en fonction des retours. 	<ul style="list-style-type: none"> - Surveillance du mécanisme de gestion des plaintes - L'équité entre les sexes/ genre - indicateur : Nombre de business plan sélectionné et supporté - Nombre de personnel recrutée - Indice d'autonomisation du FIDA 	Équipe de gestion de programme (CNGC)	50,000
Sous-composante 1.2. Faciliter l'accès à des infrastructures résilientes au changement climatique					
<p>Améliorer le climat des affaires dans les bassins de production. L'appui à la construction ou à la modernisation d'infrastructures de formation, de production, de stockage, de transformation et de commercialisation</p> <p>Collaboration avec les autorités locales décentralisées et le secteur privé</p>	<p>Mauvaise gestion des ressources en eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir des formations aux bénéficiaires sur les pratiques et les technologies permettant d'économiser l'eau (équipement d'irrigation et d'abreuvement, recyclage de l'eau, amélioration de la qualité des sols, diversification culturale, ...). - Mise en place de système d'irrigation plus efficace et efficiente (ex. goutte à goutte, micro-irrigation, blocs fusibles sur les barrages) - Formation sur les systèmes de recyclage et de réutilisation de l'eau notamment pour les unités de transformation agroalimentaire. - Formation sur le traitement et revalorisation des eaux usées et domestiques - Mettre en œuvre des plans de restauration des bassins de production - Adaptation des normes d'ingénierie et des codes du bâtiment aux conditions climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Inspection - Registres de formation et de sensibilisation (référentiel, nombre de formation) - Visites de terrain 	CNGP ; UGP REPA-Jeunes ; Structures d'incubation et de formation, autres parties prenantes engagées	100, 000
	<p>Risque de l'insécurité pour l'accès au foncier et conflits liés à l'accès aux ressources surtout pour les jeunes et femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître le droit foncier et inviter les parties prenantes à le respecter - Mettre en place un service de médiation foncière pour aider les jeunes à accéder au foncier en fonction de leur programme - Inciter à la mobilisation des collectivités locales pour faciliter l'accès des jeunes au foncier. - Encourager les femmes et les jeunes à développer leurs activités sur des terres présentant un minimum de sécurité foncière. - Éviter d'établir des infrastructures de production, stockage, transformation, commercialisation, etc. sur des terres dont la propriété foncière est incertaine. - Mettre en place des mécanismes multi-acteurs de planification, coordination, participation et évaluation pour gérer les conflits fonciers et prioriser les activités de manière inclusive et participative. - Soutenir la structuration et l'autonomisation des organisations économiques pour une meilleure gestion des ressources foncières et une utilisation optimale des terres. - Organiser des campagnes d'éducation, de sensibilisation et des formations sur la gestion durable des terres et les pratiques agricoles innovantes qui maximisent l'utilisation efficace des parcelles. 	<p>Rapports</p> <p>Enquêtes de proximité</p> <p>Visites de terrain</p>	<p>Équipe de gestion de programme (CNGC)</p> <p>Autre acteur clés</p>	50, 000

	Risques liés à l'accès aux marchés	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des infrastructures de stockage appropriées - Établir, en associant les jeunes concernés leur de leur incubation, des canaux de distribution efficaces pour faciliter la mise en marché des produits agricoles des chaînes de valeur développées ; privilégier les démarches de contractualisation. - Renforcer les compétences des bénéficiaires en matière de gestion post-récolte, y compris la formation sur les bonnes pratiques de stockage, de conditionnement et de commercialisation des produits. - Établir des partenariats avec les acteurs de la chaîne de valeur, tels que les transformateurs, les distributeurs et les détaillants, pour faciliter la mise en marché des produits agricoles et créer des débouchés durables. 	<p>Nombre d'infrastructure, stockage, transformation et de commercialisation</p> <p>% des produits sur les marchés</p> <p>% des revenus.</p>	<p>Équipe de gestion de programme (CNGC)</p> <p>REPA-Jeunes</p> <p>Autre opérateur d'appui</p>	100, 000
1.3. Renforcement des capacités institutionnelles et du cadre politique pour l'entrepreneuriat des jeunes					
Investir dans les capacités institutionnelles Partie prenante auprès des ministères concernés dans la mise en œuvre des politiques publiques en capitalisant sur les attentes formulées Appui au REPA-jeunes		<ul style="list-style-type: none"> - Développer et renforcer les services des institutions pour fournir des informations techniques, des prévisions météorologiques, et des conseils sur les meilleures pratiques d'adaptation climatique - Offrir des programmes de formation spécialisés en agriculture durable, gestion d'entreprise agricole, et adaptation au changement climatique. - Soutenir la mise à niveau des structures d'incubation bénéficiaires des appuis du programme pour qu'elles répondent aux standards nationaux d'agrément - Accompagner le processus de Eco-labélisation des entreprises des jeunes soutenues - Appuyer le dialogue politique au niveau national et régional sur des centres d'intérêt tels que réduction des barrières tarifaires et douanières, l'accès au foncier pour les jeunes, etc. 		<p>Équipe de gestion de programme (CNGC)</p> <p>Autre acteur clés</p>	75, 000
	Travail des enfants	<ul style="list-style-type: none"> - Informer les jeunes sur le cadre légal national du travail en particulier en s'adossant au standard de l'OIT ; en particulier sur le travail des enfants - Sensibilisation et partage d'informations avec les autorités locales compétentes chaque fois que des problèmes de travail des enfants ont été identifiés. - Si des cas de travail des enfants illégaux sont identifiés, mettre en œuvre un système de suivi du travail des enfants et en évaluer l'efficacité. - Sensibiliser les ménages aux enjeux suivants : priorités à la scolarisation des enfants ; absence de risques dans les tâches confiées aux enfants ; adéquation entre l'âge des enfants et les tâches qui leur sont confiées ; appui à la formation professionnelle des enfants et à la maîtrise des gestes techniques 	<p>Surveillance du mécanisme de gestion des plaintes</p> <p>Evaluation des personnels et des jeunes recrutés</p>	<p>Équipe de gestion de programme (CNGC)</p> <p>Partenaires de mise en œuvre UGP</p>	50, 000
	Discrimination ou Violence basée sur le genre	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et mettre en œuvre un plan d'engagement des parties prenantes afin d'assurer la participation active des femmes et leur représentation dans le programme. - Intégrer la sensibilisation au genre dans tous les modules de formation destinés aux partenaires de mise en œuvre et aux bénéficiaires du programme. - Organiser des sessions du Système d'apprentissage par l'action sur le genre (GALS) pour les bénéficiaires du programme afin de renforcer l'autonomisation des femmes et les jeunes futurs entrepreneurs - Sensibiliser les bénéficiaires du programme et les autorités aux mécanismes de gestion des plaintes sur les incidents de violence basée sur le genre 	<ul style="list-style-type: none"> - Surveillance du mécanisme de gestion des plaintes - L'équité entre les sexes/ genre - Indicateur Genre : Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décision des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le programme (SF2.2) - Indice d'autonomisation du FIDA 	<p>Équipe de gestion de programme (CNGC)</p>	50, 000
Composante 2. Accès au financement et aux services financiers					
	Risques des institutions financières	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer les qualités requises des Institutions de Financement Rural (IFR) en matière de Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) en amont de leur mobilisation - Assister les IFR à développer un système de gestion environnementale et sociale (SGES) répondant aux exigences du PESEC. 	<p>Inspection de Due Diligence Système de gestion environnementale et sociale (SGES) des IFR</p> <p>Plan d'engagement des parties prenantes des IFR</p>	<p>CNGP Institution de Finance Rurale</p>	60, 000

		<ul style="list-style-type: none"> - Supporter les IFR à élaborer un plan d'engagement des parties prenantes et un suivi/rapport - Assister les IFR à élaborer un mécanisme de recours en cas de grief - Réaliser/développer toute étude/documentation supplémentaire requise par la catégorie de risque. 	Mécanisme de recours en cas de grief		
	Risques économiques et non-viabilité des entreprises incubées	<ul style="list-style-type: none"> - Surveiller de près les incubés dans la réalisation de leurs activités respectives - Soutenir les entreprises incubées à élaborer des plans d'urgence, d'investissement et financiers pour les pratiques agricoles durables adoptées. - Faciliter leur partenariat avec des acteurs clés de la chaîne de valeur. 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes de proximité - Les plans d'urgence, d'investissement et financiers des entreprises - Nombre de partenariats créés 		100, 000
	Décrochage numérique	<ul style="list-style-type: none"> - Former les jeunes aux potentiels et aux bons usages des nouvelles technologies, des réseaux sociaux professionnelles, des applications professionnelles et de marchés 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des formations sur TIC organisés - Nombres de jeunes entreprises des jeunes incubées sur les réseaux sociaux - Enquêtes de proximité - Visites de terrain 		50, 000
Total		-			1, 055, 000

ANNEX 1 – CRITERES DE SELECTION POUR LES SOUS-PROJETS

	Oui	No
Critères De Développement Des Infrastructures		
Le sous-projet impliquera-t-il le développement de structures pour les activités agro-pastorales?		
Décrire les structures qui seront développées dans l'espace prévu ci-dessous		
Est-ce qu'il y a suffisamment de terrain disponible pour l'installation de l'infrastructure?		
L'accès au terrain est-il sécurisé pendant la durée des activités à entreprendre?		
La source d'eau est-elle fiable et adéquate pour les activités à entreprendre?		
Les plans des structures ont-ils été obtenus auprès des autorités compétentes?		
Les plans de construction ont-ils été examinés par le spécialiste des infrastructures du PEAJ-II?		
Critères Géographiques ou de localisation		
Le sous-projet :		
Causera-t-il des impacts négatifs sur les habitats et/ou les écosystèmes et leurs services, tels que la perte d'habitat ou de biodiversité, l'érosion ou toute autre forme de dégradation des terres?		
Sera-t-il situé dans des habitats critiques ou entraînera-t-il la conversion ou la dégradation de ces habitats ?		
Provoquera-t-il la fragmentation des habitats ?		
Sera-t-il situé dans des zones écologiquement sensibles, des zones d'importance locale pour la conservation de la biodiversité (par exemple, des zones protégées - parcs nationaux et forêts, sites du patrimoine mondial) et/ou des zones et habitats riches en biodiversité dont dépendent des espèces en voie de disparition ?		
Sera-t-il situé dans des zones sujettes à destruction en raison de risques géophysiques, par exemple des glissements de terrain ?		
Critères Relatifs Aux Ressources Naturelles		
Le sous-projet :		
Entraînera-t-il une augmentation significative de l'utilisation de produits agrochimiques pouvant entraîner des maladies potentiellement mortelles et des problèmes de santé et de sécurité publiques à long terme ?		
S'appuyer sur un développement basé sur l'eau (eaux souterraines et/ou eaux de surface) lorsqu'il y a des raisons de croire qu'un épuisement significatif et/ou un débit réduit s'est produit en raison des effets du changement climatique ou d'une surexploitation ?		
Présenter un risque d'introduction d'espèces potentiellement invasives ou d'organismes génétiquement modifiés qui pourraient altérer les caractéristiques génétiques des espèces indigènes ou avoir un effet négatif sur la biodiversité locale ?		
Critères Sociaux		
Le sous-projet :		

Entraînera-t-il un déplacement économique ou une réinstallation physique ; Causer des impacts sociaux négatifs importants sur les groupes défavorisés, vulnérables, autochtones et mal desservis ?		
Entraîner la conversion et/ou la perte de ressources physiques culturelles et traditionnelles, y compris les tombes et les espèces d'arbres/plantes indigènes qui ont une valeur traditionnelle ?		

Description des infrastructures à installer, y compris la taille des différentes structures :

Cameroon

Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agro-Pastoral - Phase 2 Project Design Report

Environmental, Social and Climate Management Framework (ESCMF)

Mission Dates: 03 – 21 June 2024

Document Date: 28/02/2025

Project No. 2000004318

Report No. 6932-CM

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Note d'examen PESEC_ Promotion de l'Entreprenariat Agro-Pastoral - Phase II (PEA-Jeunes II)

Contenu	
Introduction	1
Risques et impacts sociaux, environnementaux et climatiques potentiels du programme	2
Conservation de la biodiversité.....	2
Gestion efficace des ressources et prévention de la pollution	3
Main-d'œuvre et les conditions de travail	3
Santé et la sécurité de la communauté.....	4
Financial Intermédiaires and Direct Investments	4
Changement climatique	4
Cadre réglementaire et capacités institutionnelles	5
Politiques nationales et cadre réglementaire pertinents pour le PESEC	5
Capacités nationales, défis et enseignements concernant la mise en œuvre et le respect du PESEC	7
Catégorie environnementale et sociale	8
Catégorie de risque climatique	9
Recommandations pour la conception et la mise en œuvre des programmes	10
Des études supplémentaires nécessaires.	12
Suivi et évaluation	13
Références.....	15
PESEC Matrix	16

Introduction

La Note d'examen des procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA (PESEC) soutient le processus d'élaboration et de prise de décision pour le Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agro-Pastoral des jeunes - Phase 2 (PEA-Jeunes II). L'étude vise à identifier, analyser et atténuer les risques sociaux, environnementaux et climatiques tout en alignant le programme sur les politiques nationales de développement durable, les plans d'action environnementaux et sociaux, ainsi que sur les politiques nationales concernant les changements climatiques du gouvernement camerounais. De plus, cette note a pour but de faciliter le ciblage du programme et l'intégration des thèmes transversaux proposés à savoir l'adaptation au changement climatique, le genre, la nutrition et la jeunesse.

La théorie du changement du PEA-Jeunes II s'inscrit dans la trajectoire et la continuité de l'impulsion dynamique amorcée au cours de la première phase pour bâtir un environnement favorable au développement et à la promotion durables de l'entrepreneuriat agropastoral. Cette deuxième phase vise à améliorer les conditions de vie des jeunes actifs dans les filières agropastorales par la création

d'emplois décents générés par leurs initiatives entrepreneuriales. A terme, le programme impactera 550 000 ruraux au sein de 100 000 ménages à faibles revenus dans lesquels 130 000 jeunes bénéficieront directement des services promus dans les dix régions d'intervention. En plus de promouvoir l'autonomisation économique des jeunes filles et des femmes et les peuples autochtones, le programme les aidera à faire entendre leur voix à différents niveaux. Trois composantes seront mises en œuvre pour atteindre cet objectif : (i) Appui à l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes (ii) accès aux services financiers (iii) Coordination, gestion des connaissances et suivi et évaluation. Le PEA-Jeunes II aura une portée nationale et ses interventions se dérouleront dans les 10 régions du pays. Le programme envisage d'approfondir son impact dans les 16 bassins de production des quatre anciennes régions d'intervention (Centre, Littoral, Nord-Ouest et Sud) et de mettre à échelle son approche dans 17 potentiels bassins production agropastorale pré-identifiés dans les six nouvelles régions d'extension que sont l'Adamaoua, l'Est, l'Extrême-Nord, l'Ouest, le Nord et le Sud-Ouest. La zone concentre 8,65 millions de jeunes actifs de 15-34 ans soit 36% des 24,3 millions d'habitants, dont 4,52 millions de jeunes femmes (52,3% de la population totale de jeunes du pays).

La dégradation de l'environnement, le changement climatique et l'exclusion sociale représentent des défis majeurs pour le développement du secteur agropastoral au Cameroun, ainsi que pour la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, la nutrition, la création d'emplois et la génération de revenus, en particulier pour les jeunes et les femmes. L'objectif principal de cette note d'examen du PESEC est d'identifier les impacts potentiels du programme PEA-Jeunes II sur l'environnement, le climat et la société afin de classer le programme selon les procédures du PESEC. Cette note PESEC est basée sur des examens documentaires provenant de diverses sources, notamment du Gouvernement de la République du Cameroun, des documents juridiques, institutionnels, et politiques et document de programmes (cf. section 8 infra) tels que : le rapport d'achèvement du PEA-Jeunes phase 1 ; la Contribution Déterminée au niveau National (CDN), etc. Cette note d'examen du PESEC a été mise à jour au cours de la mission de formulation du programme à la suite de consultations avec les parties prenantes et les bénéficiaires.

Risques et impacts sociaux, environnementaux et climatiques potentiels du programme

Conservation de la biodiversité

Les zones d'intervention ciblées par le programme se trouvent en dehors des zones protégées et des zones sensibles pour la biodiversité. Cependant, il est constaté au Cameroun que la production agricole et animale peut entraîner l'abattage de forêts primaires et secondaires intactes afin de développer des activités telles que les plantations, le maraîchage et d'autres cultures. Par ailleurs, toute activité agricole peut occasionner des risques introduction involontaires d'espèces invasives ou envahissantes. Dans le contexte du programme, ce risque est néanmoins peu probable car les chaînes de valeur retenues sont classiques et bien maîtrisées. Le PEA-Jeunes II promouvra les activités agropastorales dans les zones déjà cultivées ou exploitées de manière productive. L'agriculture expansive sera découragée pour éviter tout empiètement sur les zones forestières. L'installation d'infrastructures telles que des installations de transformation et la réhabilitation des routes rurales peuvent également entraîner un défrichement et donc une perte de biodiversité. Le développement des infrastructures sera éclairé par une analyse des risques afin de garantir une perturbation minimale du milieu naturel.

Gestion efficace des ressources et prévention de la pollution

Le risque d'une mauvaise gestion des intrants chimiques en agriculture a été identifié à mesure que les activités productives augmentent. En outre, les conditions insalubres, le manque de biosécurité de base, la mauvaise gestion des déchets et des eaux usées brutes rejetées par les exploitations agricoles et les unités de production et de transformation pourraient accroître le risque de pollution de l'air, des sols et de l'eau. La consommation d'eau et d'énergie pourrait augmenter avec le développement des installations de transformation alimentaire. Ces différents risques ont un impact jugé modéré à mineur car les unités de production et de transformation resteront petites et bien réparties dans les zones couvertes par le programme. Une gestion adéquate des déchets sera encouragée dans les installations de traitement et l'économie circulaire encouragée. Au niveau de l'élevage, de la production et de la transformation animale, le plus grand risque provient d'une mauvaise manipulation et d'un mauvais stockage du fumier solide et liquide. Par ailleurs, le programme maintiendra et renforcera, comme dans la première phase, le ruban pédagogique des structures d'incubation pour offrir des formations aux jeunes bénéficiaires en lien avec la gestion durable des exploitations agricoles et la manipulation et l'utilisation sécuritaire des pesticides y compris l'élimination des contenants et emballages. L'enlèvement de la végétation lors de l'installation d'infrastructures telles que les installations de transformation et la réhabilitation des routes rurales peut entraîner une érosion des sols. Ce risque sera géré par la restauration des sites d'infrastructures ainsi que par un emplacement éclairé dans des zones non sensibles.

Peuples autochtones

Le programme exécutera dans des zones où des populations autochtones sont présentes et le risque que leurs droits en ce qui concerne les terres, territoires, et autres ressources telles que les PFNL qu'ils possèdent ou occupent et utilisent traditionnellement, et/ou leurs systèmes de subsistance soit négativement atteints a été identifié. Au cours de la mission de conception, des consultations ont eu lieu avec les peuples autochtones et leurs représentants pour évaluer les impacts potentiels des activités du programme sur leurs territoires. Des mesures spécifiques ont été proposées pour garantir l'inclusion des jeunes autochtones dans le PEA-Jeunes II et pour que les bénéficiaires du programme leur reviennent également.

Main-d'œuvre et les conditions de travail

En ce qui concerne la main-d'œuvre et les conditions de travail, des risques liés aux pratiques discriminatoires, aux violences basées sur le genre et au manque d'égalité des opportunités d'accès à la terre pour les femmes et les jeunes défavorisés et vulnérables ont été identifiés. Les enfants font partie intégrante de la main-d'œuvre des exploitations agricoles rurales et sont susceptibles d'être impliqués dans la plantation de semences et l'élevage soutenus par le programme, ce qui peut entraîner de mauvaises conditions de travail ou le travail des enfants. A noter que comme pour la première phase, le ruban pédagogique des structures d'incubation va maintenir l'offre de formation des jeunes sur la citoyenneté responsable et le leadership afin de mitiger ces risques que le rapport d'impact de la phase 1 n'a pas relevé. Afin de prévenir toute forme de discrimination et de garantir une équité dans le recrutement, des protocoles transparents et des critères de sélection explicites seront instaurés et communiqués (PIM, opérationnalisation de la stratégie de ciblage, pg 27). Le programme s'engagera aussi à respecter des normes de travail décentes et mettra en place des mécanismes de suivi pour garantir le respect des droits des enfants.

Santé et la sécurité de la communauté

Les impacts directs sur la santé et la sécurité des communautés incluront : la pollution de l'eau due à l'utilisation d'intrants agricoles tels que les herbicides, les pesticides et les engrais chimiques ; risques de métier des vétérinaires du programme ; le stockage potentiel de carburant pour mener à bien les activités de production et de transformation en raison du manque d'accès à l'énergie et de l'instabilité de l'alimentation électrique ; les mauvaises conditions d'abattage et de stockage des produits animaux présentent des risques pour la santé des consommateurs ; l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition ; la génération de déchets dangereux, par ex. emballages en plastique / herbicide / pesticide. L'impact clé sur la santé et la sécurité des communautés devrait être associé à l'utilisation d'intrants agricoles tels que les herbicides, les pesticides et les engrais dans les zones ciblées pour le développement agricole par le programme. L'utilisation agrochimique représente un risque pour la santé de ceux qui participent à la manipulation et à l'application de tels produits, en particulier lorsque l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié n'est pas porté et que les techniques de manipulation appropriées ne sont pas adoptées. L'exposition répétée à certains produits chimiques peut avoir de nombreux effets sur la santé à court et à long terme, allant des problèmes respiratoires au cancer. Les vétérinaires du programme pourront être exposés aux risques professionnels de diverses nature : agressions par des animaux, mal de dos, accidents de la route, risque chimique, risque de contamination des maladies de l'animal à l'homme, etc. Actuellement, les emballages des produits alimentaires en plastique sont dispersés dans les champs agricoles, parfois sont brûlés et risquent de provoquer des effets nocifs sur la santé humaine.

Financial Intermediaires and Direct Investments

Concernant l'intermédiaires financiers, plusieurs risques peuvent se présenter du fait de l'absence ou de l'incomplétude de systèmes de gestion environnementale et sociale au niveau des institutions de finance rurale dont la mobilisation est prévue dans la composante 2 du programme. Les principaux risques liés aux intermédiaires financiers se présentent comme suit : (i) absence de politique environnementale, sociale et d'un système de gestion environnementale et sociale (SGES) associé (transparent, accessible au public) ; (ii) capacités insuffisantes pour mettre en œuvre le SGES ; (iii) mesures insuffisantes pour mettre en œuvre le SGES auprès des clients emprunteurs (iv) capacités insuffisantes pour mettre en place un canal de communication stable avec les parties prenantes et les communautés locales (un mécanisme de réponse aux doléances, par exemple) ; (v) capacités insuffisantes pour mettre en place des services d'appui auxiliaires ou de services de renforcement des capacités. Ces risques ont été confirmés dans l'échantillon d'IF consultés lors de la mission de conception. Les représentants des IF engagés lors de la première phase du PEA-Jeunes ont exprimé leur volonté d'être formés à l'identification et à la gestion des risques environnementaux et sociaux. Ils ont également exprimé leur volonté de renforcer leurs capacités en matière de gestion des risques climatiques.

Changement climatique

Sur la base des questions de sélection des risques climatiques du PESEC, les risques climatiques observés/prévus dans les zones cibles du programme PEA-Jeunes II sont les suivants :

- **Aléas climatiques** – Certaines zones d'intervention du programme – particulièrement le Littoral, l'Extrême Nord, le Nord, le Sud-Ouest et l'Ouest) sont soumises aux aléas suivants :

inondations des rivières, côtières et urbaines érosion, vent violent, glissement de terre, pénurie périodique d'eau (sécheresses agricoles et/ou périodes de sécheresse), chaleur extrême et incendies.

- **Scénarios climatiques** – pour la période 2040-2059, des changements de fréquence et d'intensité sont attendus : température plus hautes, précipitations plus irrégulières, intensification des événements extrêmes. Le programme devrait également émettre des gaz à effet de serre (GES) dans une proportion toutefois marginale.
- **Exposition** – Les productions agricoles animales comme végétales sont particulièrement sensibles aux conditions météorologiques et à la variation du climat (variabilité des précipitations, sécheresses prolongées, température extrêmes), ainsi que par les ravageurs et les maladies eux-mêmes potentiellement induit par le climat. Sur le long terme, la biodiversité et les écosystèmes dans les zones d'intervention sont susceptibles d'être affectés dans les zones d'intervention du programme. En outre, les étapes aval des chaînes de valeur (stockage, transformation et commercialisation) ainsi que les infrastructures rurales sont également susceptibles d'être affectées par les aléas climatiques.
- **Sensibilité** – Le programme PEA-Jeunes II conduit à développer les revenus de la population cible issus de la production agricole et animale, secteurs exposés aux risques du changement climatique. Le programme augmente donc potentiellement la sensibilité des populations aux risques liés au changement climatique. Dans un pays où la protection sociale est limitée, les conflits et les inégalités sociales (basées sur le genre, les jeunes et d'autres groupes vulnérables et marginalisés) peuvent être exacerbés par le changement climatique. L'indice de développement (IDH) de la population et l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) sont supérieurs à 5 (respectivement 6,5 et 8,8).
- **Capacité d'adaptation et résilience climatique** – Le Cameroun est bien classé pour la réduction des risques de catastrophe (base de données INFORM). L'observatoire national sur les changements climatiques et les différentes stations météorologiques disponibles dans les régions permettent de produire une information utile. Cependant, les services d'information climatique et météorologique ne sont pas encore efficacement accessibles aux agriculteurs. La population cible ne dispose pas des moyens et du soutien économique nécessaires pour ajuster ou adapter ses activités en réponse aux chocs climatiques. De plus, les prêts agricoles ne sont pas toujours couverts pour les risques climatiques (assurance climatique sur les prêts agricoles).

Cadre réglementaire et capacités institutionnelles

Politiques nationales et cadre réglementaire pertinents pour le PESEC

Les cadres politiques du Cameroun à prendre en compte pour la mise en œuvre du PEA-Jeunes II sont les suivants :

- Le [plan national de gestion de l'environnement de 1996](#), qui a été mis à jour en 2008 est important. L'objectif global du plan est de développer des politiques, des stratégies et des actions pour la protection de l'environnement et la gestion rationnelle des ressources afin de contribuer au développement durable. La politique a identifié cinq domaines prioritaires : i) la gestion participative de l'utilisation des terres, ii) la gestion durable des ressources naturelles, iii) la restauration des terres dégradées et l'amélioration de la fertilité des sols, iv) le renforcement des capacités et v) la gestion concertée des ressources partagées au niveau

sous-régional. Les nouveaux investissements du FIDA à travers PEA-Jeunes II contribueront particulièrement à la réalisation des domaines prioritaires ii) iii) et iv) à travers l'offre de formation en éducation environnementale à 100% de jeunes incubés afin de contribuer à améliorer leur système de production agropastorale.

- [La Stratégie nationale de développement à l'horizon 2030 \(SND30\)](#) - s'appuie sur les quatre piliers principaux suivants : la transformation structurelle de l'économie nationale ; le développement du capital humain et du bien-être ; la promotion de l'emploi et de l'insertion économique. ; la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'État. PEA-Jeunes II entend contribuer à la promotion de l'emploi et de l'insertion économique à travers l'appui à la création de 40.000 emplois directs grâce à l'accompagnement d'environ 8 000 nouveaux entrepreneurs connectés aux marchés que la mission de formulation s'attèlera à calibrer.
- [Contribution Déterminée au niveau National \(CDN\)](#) - Cameroun a soumis sa CDN auprès du Secrétariat de la CCNUCC en octobre 2015 et ratifié l'Accord de Paris en janvier 2016. À travers la révision de sa CDN, le Cameroun entend réduire l'empreinte carbone de 35% à l'horizon 2030 contre 71% d'émission excepté en 2030 par rapport à 2010 année de base (soit 22% de réduction dans le secteur d'AFAT (Agriculture, Foresterie, et Autres affectations des Terres), 11,2% de réduction dans le secteur d'énergie et 2.3% de réduction dans le secteur des déchets) en mettant en cohérence ses politiques sectorielles, y compris le renforcement de son dispositif et des outils de mise en œuvre, afin de faciliter l'atteinte de ces objectifs. En outre, le Cameroun entend améliorer la résilience du pays face aux changements climatiques. Les nouveaux investissements du FIDA à travers PEA-Jeunes II contribueront à la réalisation de ces objectifs en améliorant la productivité agricole (et ainsi en contribuant à réduire la déforestation) et en promouvant les pratiques agricoles climato-intelligentes.
- [La politique nationale de la jeunesse](#) - s'appuie sur les priorités nationales en matière de lutte contre la pauvreté, de développement national et de construction d'un Etat de droits, prospère et paisible. Elle réaffirme la place importante qu'occupe la jeunesse tant au plan démographique qu'à celui de sa participation au développement de la Nation. La politique Nationale de la Jeunesse est facilitée par la structuration des principaux domaines d'intervention prioritaires, à savoir : jeunesse éducation et formation ; jeunesse, emploi et insertion socioéconomique ; jeunesse et santé ; jeunesse et alimentation jeunesse et participation à la prise de décision ; jeunesse, communication et tic ; jeunesse, droits humains et culture de la paix ; jeunesse, loisirs, sport, culture et tourisme ; partenariats pour la promotion de la jeunesse.
- [La Stratégie et le Plan d'Action National de la Biodiversité \(SPANB\) Version 2](#) – Le Cameroun dispose d'une diversité biologique très riche, logée au sein de plusieurs écosystèmes qui sont très représentatifs des écosystèmes d'Afrique ; ce qui donne au pays le nom d'Afrique en miniature. La SPANB prône la gestion durable des écosystèmes du pays avec 4 buts stratégiques : (i) gérer les causes profondes de la dégradation et de l'appauvrissement de la biodiversité (ii) conserver et améliorer l'état de la biodiversité en préservant les écosystèmes, les habitats, les espèces et la diversité génétique (iii) promouvoir l'utilisation durable de la biodiversité (iv) promouvoir l'intégration de la biodiversité dans la planification et le développement sectoriel et local.
- [La Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire au Cameroun de 2011](#) - avec pour objectif de (i) Intégrer la gestion de l'espace national dans les

politiques de développement pour donner plus de visibilité et de méthode à l'affectation des terres. (ii) Équilibrer la répartition des activités, des infrastructures, des équipements, des services et des populations sur le territoire national. (iii) Soutenir la mise en œuvre des grands programmes. Si elle est mise en œuvre, cette loi et ses différents outils (schémas directeurs nationaux d'aménagement et de zonage, schémas régionaux d'aménagement, schémas sectoriels d'aménagement, et plans locaux d'aménagement et de développement durable) visent à organiser l'usage du foncier dans une perspective de développement durable.

- [La stratégie de développement du secteur rural](#) (SDSR)- En 2016, le Cameroun a élaboré une nouvelle stratégie de développement du secteur rural pour remplacer celle qui existait depuis 2005. Cette stratégie vise à assurer une transition réussie du secteur rural vers une économie de croissance verte et inclusive basée sur les principes du développement durable, permettant d'atteindre le stade de pays émergent à l'horizon 2035 et réduit les inégalités sociales. Les actions envisagées dans le PEA-Jeunes II contribuera à l'Objectif stratégique 5 de la SDSR à savoir : Développer l'emploi et la formation professionnelle.
- Le contribue à la mise en œuvre de la vision 2035, et la du Cameroun, et s'articule autour de 3 axes : (i) Accroître durablement la productivité et la production des petites exploitations agricoles et des entreprises rurales ; (ii) Accroître les revenus et autres avantages que les ruraux pauvres tirent de leur intégration au marché ; (iii) Renforcer les capacités sectorielles de coordination, de concertation sur les politiques et de gestion des résultats.

Capacités nationales, défis et enseignements concernant la mise en œuvre et le respect du PESEC

Capacités Nationales

Les PESEC des programmes en cours financés par le FIDA au Cameroun, semblent être bien maîtrisées.

En outre, la sous-direction des évaluations environnementales (SDEE) du Ministère en charge de l'environnement (MINEPDED) est reconnue pour assurer convenablement le suivi direct de la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques environnementaux. L'Observatoire National des Changements Climatiques (ONACC) pourrait également jouer un rôle dans la production d'information sur le profil climatique des régions d'intervention du PEA-Jeunes II et leur incidence sur les filières accompagnées.

Le Ministère du Commerce (MINCOMMERCE), chargé du développement des chaînes de valeur et de la promotion de la consommation locale pourrait utilement accompagner la supervision des programmes de formation et d'information des structures d'incubations en collaboration avec les ministères sectoriels notamment les Ministères de l'Agriculture (MINADER), de l'Élevage (MINEPIA) et des Petites et Moyennes entreprises, de l'Économie sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA).

La mission de formulation du programme s'attachera à apprécier plus en détail les compétences nationales au regard de la gestion des risques environnementaux, sociaux et climatiques.

Défis et enseignements concernant la mise en œuvre et le respect du PESEC (PEA-Jeune 1)

- Les risques climatiques et de biodiversité associés à la sensibilité aux activités du PEA-Jeunes I variaient en fonction de la nature de l'habitat (qui dépendait de la zone agroécologique) et du type de spéculation. La pression sur les forêts et la biodiversité était plus marquée dans les zones agroécologiques à pluviométrie bimodale du Centre et du Sud, en raison de leur densité forestière relativement plus élevée. Une initiative prise par le programme pour atténuer ce risque environnemental était de réorienter les programmes de certains jeunes sur d'autres

spéculations ayant une empreinte climatique et environnementale beaucoup plus faible. Cette mesure s'est avérée tout aussi bénéfique pour le positionnement des jeunes sans accès (sécurisé) à la terre, en particulier les filles et d'autres groupes vulnérables comme les personnes déplacées internes, encouragées à créer des entreprises dans les maillons de la chaîne de valeur où leurs potentiels s'expriment le mieux et qui ne sont pas « exigeants » en termes de terre (métiers connexes comme la transformation, le conditionnement et la commercialisation).

- La mise en place des forages à énergie solaire, l'exclusion des grands ruminants des spéculations, ainsi que la réorientation des modèles d'affaires pour éviter la déforestation, ont été saluées comme des mesures efficaces ayant contribué à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- L'introduction de clauses contre le harcèlement sexuel, les abus et l'exploitation sexuelle dans tous les contrats avec les prestataires représente des mesures d'atténuation des risques sociaux importantes.
- L'absence d'accords contractuels formels entre les centres d'incubation et les entrepreneurs référents expose les bénéficiaires à des risques sanitaires et sociaux. Ces accords se concentraient principalement sur le soutien technique attendu de ces derniers aux incubés. Bien que le programme ait prévu une allocation pour la nourriture, aucun soutien financier n'a été mis en place pour garantir la santé, les conditions sanitaires et l'hébergement des incubés pendant leur séjour chez les référents.
- Il est nécessaire d'améliorer les conditions d'emploi de certains de ces travailleurs.
- Le non-aboutissement du partenariat avec l'ANOR (Agence des Normes et de la Qualité) a constitué un obstacle majeur à la normalisation et au contrôle de la qualité des produits issus des entreprises des jeunes. Une mesure corrective adoptée par le programme a été la mise en place d'un système de contrôle de qualité spécifique au programme.
- Le développement d'outils de collecte et d'analyse genre sensible pour mieux documenter les changements induits par les différentes mesures de facilitation et d'inclusion sociale mises en place pour soutenir les jeunes filles entrepreneurs dans leurs parcours d'entrepreneur est capital. Les réflexions engagées avec le MINPROFF sur l'institutionnalisation de ces mesures dans le processus d'évaluation des incubateurs pour la délivrance des agréments doivent se poursuivre.

Catégorie environnementale et sociale

Conformément aux PESEC du FIDA, à ce stade de l'analyse, le programme PEA-Jeunes II est classé comme « **modéré** » pour les risques environnementaux et sociaux. Cela signifie qu'il est susceptible d'avoir des effets négatifs modérés sur l'environnement, et que le programme devra mettre en place des mesures pour minimiser ces risques pendant la mise en œuvre du programme.

PEA-Jeunes II n'aura pas d'incidences majeures sur l'environnement ou la société en raison de la nature des systèmes durables et intégrés de petite taille qui seront encouragés. La plupart des risques identifiés sont modérés et concernent principalement les normes suivantes : (i) la conservation de la biodiversité, (ii) l'utilisation efficace des ressources et la prévention de la pollution, (iii) peuples autochtones (iv) la main-d'œuvre et les conditions de travail, ainsi que (v) la santé, et la sécurité des communautés, (vi) intermédiaires financiers et les investissements directs. Les risques sont faibles pour d'autres normes telles que (i) le patrimoine culturel et (ii) la réinstallation physique et

économique. L'installation des jeunes formés par le programme ne comporte pas non plus de risque majeur de déplacement de population. Il n'y a aucun risque important d'impact physique, social, culturel ou économique négatif, notamment auprès des groupes cibles, en raison de l'acquisition ou de la perte involontaire de terres, d'actifs, d'accès aux actifs, de sources de revenus ou de moyens de subsistance.

Les risques **environnementaux** sont justifiés par plusieurs facteurs, notamment la déforestation et empiétement sur les zones forestières, l'utilisation accrue de produits agrochimiques en raison de l'expansion des activités agricoles avec une pollution potentielle due à leur gestion, la mauvaise gestion des déchets pouvant polluer l'eau et le sol, l'enlèvement de la végétation et changements d'utilisation pendant le développement des infrastructures avec une potentielle d'érosion et la mauvaise gestion des ressources en eau. En complément des activités de production agricole, le PEA-Jeunes II soutiendra la mise en place de petites unités agroalimentaires pour le stockage, la transformation, le transport et la commercialisation dans la plupart des bassins de production. Ces activités pourraient entraîner de nouvelles pollutions (effluents et déchets se déversant dans les écosystèmes et les ressources en eau, la dépendance accrue à l'égard des énergies fossiles). Il convient toutefois de noter que la taille réduite des unités de production agricole et agroalimentaire, leur répartition sur un large territoire, le focus mis sur des filières bien connues au Cameroun, conduisent à considérer les conséquences de ces risques comme mineures ou modérées.

Les risques **sociaux** incluent l'augmentation des risques liés au travail des enfants dans les activités agricoles ; l'accroissement des inégalités de genre, en particulier pour les jeunes, en ce qui concerne l'accès à la terre et la sécurité foncière. Les risques liés à l'absence de système de gestion environnemental et social des intermédiaires financiers ne peuvent être exclus. Pour garantir une identification et une atténuation correctes de tout impact négatif potentiel, un plan de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC) a été développé pendant la phase de conception du programme.

Catégorie de risque climatique

Les risques climatiques du programme PEA-Jeunes II sont considérés comme "**substantiels**", reconnaissant que les bénéficiaires ciblés, leurs moyens de subsistance et leurs activités économiques sont exposés à divers aléas climatiques auxquels l'agriculture camerounaise est soumise, tels que la sécheresse, les inondations et la pénurie d'eau. Ces risques pourraient entraîner des répercussions négatives sur le rendement, les activités et les revenus des bénéficiaires. Les impacts négatifs probables du changement climatique peuvent compromettre la résilience des écosystèmes et intensifier la concurrence ainsi que les risques de conflits liés à l'accès aux ressources, notamment le foncier. De plus, les risques liés à l'augmentation de l'incidence des ravageurs et des maladies en raison de l'élévation des températures, à l'emplacement des structures et aux pratiques de production et de transformation, ainsi qu'aux dommages causés aux infrastructures par des phénomènes climatiques tels que les vents violents et les inondations, ont été identifiés. Il est proposé d'atténuer ces risques climatiques par la mise en œuvre d'options d'adaptation qui peuvent être financées par le programme : des infrastructures résilientes au climat, de technologies et pratiques agricoles intelligentes face au climat, adaptées à l'agriculture, à l'élevage et répondant aux besoins des bassins. Compte-tenu du risque substantiel pour le changement climatique, une évaluation ciblée de l'adaptation a été réalisée lors de la conception.

Recommandations pour la mise en œuvre des programmes

Le programme PEA-Jeunes II a élaboré un plan de gestion environnementale et sociale comprenant des mesures d'atténuation appropriées, des pratiques agricoles intelligentes et des activités d'adaptation au changement climatique, tout en assurant la conformité aux PESEC du FIDA et en recherchant une gestion durable des ressources naturelles dans les régions ciblées.

En ce qui concerne l'environnement, les activités du PEA-Jeunes II intégreront de manière transversale la gestion durable de l'environnement et l'adaptation au changement climatique. Une évaluation des risques climatiques dans les chaînes de valeur ciblées sera effectuée au début du programme afin d'informer sur les types d'investissements à favoriser. Au cours du processus d'incubation, le PEA-Jeunes II sensibilisera sur ces problématiques et renforcera les capacités des bénéficiaires à élaborer des modèles économiques durables basés sur une gestion responsable des ressources naturelles dans un contexte de changement climatique. Le PEA-Jeunes II renforcera d'abord les capacités des institutions, incubateurs et business coaches à comprendre l'élaboration d'un modèle économique durable. Les solutions qui devront être intégrées dans les modules d'incubation et dans les modèles économiques des projets d'entreprise incluent par exemple l'utilisation de semences améliorées et résilientes au climat, la production et la diversification agricoles, y compris des systèmes intégrés, l'agroforesterie, l'économie circulaire et la gestion des déchets de production et de transformation. Le programme et les partenaires de mise en œuvre s'assureront qu'au moins 30 % des plans d'affaires à financer sont explicitement sensibles aux questions environnementales et climatiques à travers l'intégration de ces solutions de production durable, garantissant ainsi la préservation de l'environnement et la résilience des jeunes entreprises au changement climatique (projets « verts » ou éco-entreprises). Pour garantir l'efficacité de la gestion des ressources et prévenir la pollution, le programme améliorera considérablement la manipulation et la gestion durable des produits phytosanitaires et des déchets agricoles et d'élevage. Les fermes porcines et avicoles des bénéficiaires seront équipées de systèmes de biosécurité de base. PEA Jeunes II veillera, par le biais de ses critères de sélection, à ce qu'aucune intervention n'ait lieu dans ou autour des zones protégées ou des zones considérées comme devant être protégées à l'avenir. Le programme sensibilisera et formera sur les pratiques agricoles durable comme agroforesterie et la restauration des paysages dégradés, ce qui aidera à maintenir la biodiversité et à améliorer la résilience des écosystèmes.

- Le PEA-Jeunes II veillera à ce que les institutions financières partenaires disposent d'un système de gestion de la performance sociale et environnementale (SGES) et climatique efficace en suivant les lignes directrices de la boîte à outils élaborée pour les institutions financières afin d'évaluer, gérer et surveiller les risques et les impacts sociaux, environnementaux et climatiques des projets des bénéficiaires et établissent une structure organisationnelle qui définit les ressources pour mettre en œuvre du SGES. Une fois les IF identifiées, l'UGP : procédera à un examen complet et détaillé de l'adéquation (au regard des exigences du PESEC) du système de gestion environnementale et sociale (SGES) de l'IF sélectionné ou aidera l'IF à élaborer un SGES qui répond aux exigences du PESEC, évaluera et/ou aidera l'IF à élaborer un plan d'engagement des parties prenantes et un suivi/rapport ; évaluera et/ou aidera l'IF à élaborer un mécanisme de règlement des griefs ; mènera/développera toutes études/documentations supplémentaires requises par la catégorie de risque. Le programme s'assurera que les institutions financières identifient les risques et impacts sociaux, environnementaux et climatiques associés à toutes les opérations commerciales et classifient les investissements potentiels y compris les plans d'affaires des bénéficiaires. Ces risques sociaux, environnementaux et climatiques seront intégrés dans l'évaluation du risque de crédit. Les institutions financières seront formées sur les pratiques

des normes universelles de Gestion de performance sociale et environnementale (NUGPS) développées par la Social Performance Task Force et du SPI développé par CERISE pour leur permettre de rendre compte et de suivre les effets de leur offre de services financiers et non financiers sur la vie de leurs clients. Le point de départ de toute action de gestion de performance sociale et environnementale pour un établissement de microfinance, étant la traduction de sa mission en objectifs sociaux et environnementaux avec des indicateurs pour assurer leur suivi et de rendre compte de leurs apports à l'amélioration des conditions de vie de leurs clients.

En ce qui concerne le climat, le programme devra considérer les risques climatiques identifiés par le processus de screening. À cette fin, une évaluation détaillée des risques climatiques a été réalisée lors de la conception du programme, et à proposer des options d'adaptation (ex : accès à des services agrométéorologiques, maîtrise des techniques agroécologiques et intelligentes face au climat (semences adaptées, diversification des cultures, amélioration de la qualité des sols, agroforesterie, ...), et des infrastructures résilientes au climat.

Sur le plan social, le programme vise à promouvoir l'inclusion des femmes, des peuples autochtones et des personnes handicapées parmi ses bénéficiaires. Des mesures spécifiques sont prévues :

- Pour le genre, le PEA-Jeunes II disposera d'une stratégie d'inclusion sociale et genre qui sera axée sur un dispositif transparent et collaboratif pour s'assurer de l'inclusivité de l'approche d'identification et d'accompagnement des jeunes dans les différents parcours entrepreneuriaux prévus. La dynamique d'inclusion sociale et genre mise en œuvre au cours de la première phase sera maintenue et renforcée pour garantir une bonne participation des jeunes femmes, limiter leur décrochage et favoriser l'inclusion sociale des jeunes autochtones et/ou ceux vivant avec handicap. Les structures partenaires impliquées dans le ciblage et l'orientation des jeunes seront formés sur les enjeux de genre et d'inclusion sociale du programme pour mieux orienter les jeunes de ces profils dans des activités économiques qui leurs sont le plus favorables.
- Au-delà du quota de 45% de jeunes femmes parmi les bénéficiaires, le programme mettra en place des mesures particulières (dont la formation sur le GALS¹) pour accompagner les jeunes femmes dans leurs parcours d'entrepreneurs et à mieux établir le lien entre leur vie de famille et la gestion durable de leur entreprise. En capitalisant sur les acquis de la phase 1, plusieurs mesures spécifiques de facilitation seront mises en place (en faveur des jeunes filles/femmes et peuples autochtones, personnes vivant avec un handicap, etc.) : (i) mise en place de facilités particulières (ii) renforcement de la mise en place d'infrastructures d'hébergement différenciées et adaptés, le cas échéant, aux personnes à mobilités réduites pour en accroître la capacité d'accueil et améliorer le confort ; (iii) approfondissement du programme pédagogique pour intégrer des aspects basés sur les cinq dimensions d'autonomisation (y compris les questions relatives au leadership et à la violence basée sur le genre de manière plus poussée et adaptée aux besoins spécifiques de chacun).
- En ce qui concerne la nutrition, les interventions seront axées sur la prévention et viseront à améliorer la situation nutritionnelle des ménages bénéficiaires. L'approche intégrée permettra la promotion de meilleures pratiques alimentaires alignées sur des méthodes améliorées de production et de transformation qui préserveront la valeur nutritionnelle des

¹ Systèmes d'apprentissage interactif entre les sexes.

aliments. A terme, il est attendu que 30% des entreprises agropastorales des jeunes seront sensibles à la nutrition. La commercialisation des produits de consommation à haute valeur nutritive favorisera l'accès des groupes vulnérables à ces produits et contribuera directement à l'amélioration de la nutrition. Le PEA-Jeunes II accordera une importance spéciale aux projets des jeunes portant sur la transformation sensible à la nutrition. Les activités spécifiques comprendront : (i) des formations pour renforcer les capacités de tous les acteurs de mise en œuvre pour assurer une même compréhension de la thématique nutrition, permettant une imprégnation et un suivi adéquat des activités relatives, (ii) la sensibilisation nutritionnelle des jeunes entrepreneurs et la communication pour le changement de comportement social lors de la phase d'incubation dans les bassins de production identifiés, (iii) l'éducation nutritionnelle liant la diversification de la production locale à des régimes alimentaires équilibrés, sains et durables, accompagnées par des séances de démonstration culinaire, et (iv) la promotion de l'entrepreneuriat social pour la production de farines infantiles améliorées et certifiées.

D'autres mesures d'atténuation sociale spécifiques sont recommandées pour répondre aux risques identifiés pour le programme PEA-Jeunes II, notamment :

- Pour la main-d'œuvre et les conditions de travail, le programme soutiendra l'application de la législation du travail et organisera des activités de sensibilisation sur ces questions telles que la violence fondée sur le genre et le travail des enfants. En ce qui concerne le travail des enfants sur les exploitations agricoles familiales, le programme sensibilisera les ménages aux enjeux suivants : priorités à la scolarisation des enfants ; absence de risques dans les tâches confiées aux enfants ; adéquation entre l'âge des enfants et les tâches qui leur sont confiées ; appui à la formation professionnelle des enfants et à la maîtrise des gestes techniques. Dans le but de prévenir toute discrimination et d'assurer une équité dans le recrutement du personnel, des protocoles transparents ainsi que des critères de sélection clairs seront mis en place et communiqués.
- Compte tenu de l'importance des services financiers (sous-composantes 1.2), lors de la formulation du programme, les qualités requises des Institutions de Financement Rural (IFR) en matière de Système de Gestion Environnemental et Social (SGES) devront être évaluées. À défaut, cette due diligence devra être assurée lors de la mise en œuvre du programme, préalablement à la contractualisation avec ces IFR.

Des études supplémentaires nécessaires.

Étant donné que le programme PEA-Jeunes II est classé comme présentant un risque climatique substantiel, une "évaluation ciblée de l'adaptation" a été effectuée afin d'identifier les mesures permettant de réduire les risques et les impacts. Cette analyse vise à garantir l'identification et la mise en œuvre de mesures de réduction ou de gestion des risques et des impacts climatiques. Sur la base de cette analyse, des mesures de gestion des risques et d'adaptation ont été établies et intégrées dans la conception du programme afin de gérer les risques météorologiques et climatiques identifiés. L'analyse des risques climatiques pour les chaînes de valeur spécifiques ciblées dans le PEA-Jeunes II sera approfondie au cours de la mise en œuvre. Ces analyses des risques de la chaîne de valeur éclaireront davantage l'examen des risques pour chaque plan d'affaires qui sera présenté et éclaireront également les options d'adaptation au changement climatique qui peuvent être intégrées

dans les investissements pour améliorer la dépendance des bénéficiaires cibles et leurs moyens de subsistance.

La catégorie environnementale et sociale du programme étant modérée, un plan de gestion environnementale, climatique et sociale (PGESC) a été élaboré. Le PGESC a détaillé les mesures à prendre lors de la mise en œuvre du programme pour éviter, éliminer ou compenser les impacts négatifs environnementaux, sociaux et du changement climatique, ou les réduire à un niveau acceptable. Il comprend également des mesures visant à améliorer les résultats environnementaux et sociaux, ainsi que les actions nécessaires telles que le suivi, la supervision, l'établissement de rapports, les modalités de mise en œuvre, les responsabilités institutionnelles, le calendrier et les coûts de mise en œuvre des mesures. Une première version du PGESC est proposée ci-dessous et sera finalisée lors de la phase de formulation du programme. Au cours de la mise en œuvre, les plans de gestion environnementale et sociale spécifiques aux sites pour les infrastructures à développer seront également élaborés. Les coûts de ces plans seront intégrés dans les coûts de développement des infrastructures et leur mise en œuvre sera suivie par le Chargé de l'Environnement et du Climat et l'Ingénieur de l'UGP.

Le programme sera également doté de mécanismes de gestion des griefs afin de répondre rapidement aux préoccupations et plaintes liées à d'éventuels dysfonctionnements du programme au niveau environnemental et social. Le dispositif élaboré lors de la conception dans le cadre du PGESC devra être opérationnalisé lors de la mise en œuvre. Un plan d'engagement des parties prenantes a été élaboré afin d'établir une relation constructive avec elles, y compris des mécanismes de retour d'information, garantissant ainsi la durabilité des interventions et des résultats du programme.

Suivi et évaluation

L'unité nationale de coordination et de gestion du programme (CNGP) sera chargée de coordonner les activités du programme, d'élaborer les programmes de travail et les budgets annuels, de gérer techniquement et financièrement les activités du programme, de gérer des activités du programme, d'administrer les contrats et les accords, ainsi que de suivre et d'évaluer la mise en œuvre. La CNGP sera également responsable du processus d'évaluation en collaboration avec les partenaires stratégiques de mise en œuvre et les parties prenantes.

La carte de résilience des ménages du FIDA (Outil d'évaluation de l'adaptation au climat dans le développement rural-CARD) pourrait être utilisée pour le suivi de l'adaptation. Le plan de consultation des parties prenantes et les procédures de gestion des griefs seront également intégrés pour garantir que les préoccupations et les opinions des femmes, des jeunes, des pauvres et des groupes marginaux soient correctement enregistrées, analysées et prises en compte. Une personne au sein de Cellule Nationale de Coordination et de Gestion sera formellement mandatée pour assurer le suivi et le respect des procédures PESEC. Elle veillera également à la réévaluation des risques et à l'actualisation du PGESC en cas d'évolution significative du contexte, des activités ou des zones de mise en œuvre du programme.

Le PEA-Jeunes II sélectionnera les indicateurs de base du FIDA nécessaires pour renforcer la prise en compte des enjeux sociaux, environnementaux et climatiques, ainsi que pour assurer une réelle conformité à l'objectif stratégique 2 (SO2), qui vise à « augmenter la participation accrue au marché », et aux thèmes transversaux visés (climat, nutrition, jeunesse). Des indicateurs de performance clés

pour l'environnement et le climat, le genre, la jeunesse, les personnes handicapées et la nutrition seront proposés et intégrés dans le cadre logique du programme.

Références

- Contribution Déterminée au niveau National (CDN) : <https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/CDNr%C3%A9vis%C3%A9eCMRfinalesept2021.pdf>
- Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire au Cameroun de 2011 : <https://www.apqhse-cameroun.com/wp-content/uploads/2021/07/LOI-N%C2%B0-2011-008-DU-06-MAI-2011-DORIENTATION-POUR-LAMENAGEMENT-ET-LE-DEVELOPPEMENT-DURABLE-DU-TERRITOIRE-AU-CAMEROUN-.pdf>
- Plan national de gestion de l'environnement de 1996 : <https://droit-afrique.com/upload/doc/cameroun/Cameroun-Loi-1996-12-environnement.pdf>
- Programme d'options stratégiques 2019-2024 du FIDA au Cameroun : <https://webapps.ifad.org/members/eb/127/docs/french/EB-2019-127-R-20.pdf>
- Stratégie de développement du secteur rural : <https://info.undp.org/docs/pdc/Documents/CMR/Strat%C3%A9gieduSecteurRural.pdf>
- Stratégie et le Plan d'Action National de la Biodiversité (SPANB) Version 2 : <https://www.cbd.int/doc/world/cm/cm-nbsap-v2-fr.pdf>
- Stratégie et le Plan d'Action National de la Biodiversité (SPANB) Version 2 : <https://www.cbd.int/doc/world/cm/cm-nbsap-v2-fr.pdf>
- Stratégie nationale de développement à l'horizon 2030 (SND30) : <https://minepat.gov.cm/fr/snd30/>
- La politique nationale de la jeunesse - <https://onjcameroun.cm/data/media/document/2734319c-4787-4302-99f3-aba7006f1630/aafd7780-8c26-4ceb-a4a8-ff51a97effee.pdf>
- Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes. (PEA-Jeunes 1): <https://www.ifad.org/en/web/operations/-/project/1100001694>
- Rapport d'achèvement du PEA-Jeunes phase 1 - 31/03/2023 [1100001694 - ORMS \(ifad.org\)](https://www.ifad.org/en/web/operations/-/project/1100001694)

PESEC Matrix

Impacts environnementaux, sociaux et climatiques	Actions et mesures d'atténuation (y compris les activités de consultation publique)	Moyens et fréquence de la vérification (suivi et rapports)	Responsable de la mise en œuvre
Impacts Environnemental			
Implication des habitats protégés : les zones ciblées par le programme couvrent certaines zones protégées.	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour de la cartographie des zones d'intervention du programme (au niveau de la municipalité) afin d'identifier les éventuels chevauchements avec des habitats protégés de différentes catégories. - Par le biais de réunions participatives, améliorer le niveau de sensibilisation des bénéficiaires et des communautés locales en ce qui concerne les contraintes (par exemple la quantité de PFNL qui peut être collectée, etc.) ainsi que la valeur économique potentielle des habitats protégés à proximité (produit du terroir local). 	Cartes dans un système de coordonnées et un format commun contenant les limites des zones de protection de la nature existantes et prévues	Cellule Nationale de Coordination et de Gestion du programme (CNGP) et GIS spécialiste
Dégradation des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles, les pratiques agroécologiques (y compris en élevage) et la valorisation des déchets dans les secteurs des productions agropastorales et de la transformation alimentaire, tout au long du développement des entreprises des bénéficiaires. Ces diverses techniques devront être cohérentes avec les préconisations de l'étude "évaluation ciblée de l'adaptation". - S'assurer que les structures d'incubateurs et les organismes de formation mobilisés pour accompagner les jeunes sont compétents et formés à la gestion durable des ressources naturelles, les pratiques agroécologiques et la valorisation des déchets dans les secteurs des productions agropastorales et de la transformation alimentaire et déclinent des sujets de façon opérationnelle en appui aux programmes des jeunes et à leur professionnalisation. - Fournir des services de vulgarisation/formation à l'issue de l'installation des jeunes dans leur activité. - Assurer un suivi de l'évolution du couvert forestier dans les zones d'installation des jeunes accompagnés par le PEA-Jeunes - Orienter les programmes des jeunes sur des spéculations / activités économiques ayant une empreinte climatique et environnementale mesurées et/ou contribuant à la préservation de l'environnement ou à la réduction des gaz à effet de serre. - Promouvoir les technologies de gestion durable des terres, des pâturages et de l'eau y compris reforestation et agroforesterie sur la base des chaînes de valeur identifiées. - Mettre en œuvre des stratégies de conservation et de gestion durable des forêts pour les programmes portant sur la valorisation de produits forestiers (produits forestiers non ligneux, production associées). - Promouvoir l'utilisation de l'énergie solaire et du biochar comme source d'alternative d'énergie. 	<p>Référentiel de compétences en matière de gestion durable des ressources naturelles, de pratiques agroécologiques et de valorisation des déchets dans les secteurs des productions agropastorales et de la transformation alimentaire ; en matière de gestion de l'énergie</p> <p>Nombre de formation en matière de gestion durable des ressources naturelles, de pratiques agroécologiques et de valorisation des déchets dans les secteurs des productions agropastorales et de la transformation alimentaire ; en matière de gestion de l'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Référentiel de compétences en matière de formation nutritionnelle 	Cellule Nationale de Coordination et de Gestion (CNGP) ; UGP, REPA-Jeunes, Structures d'incubation et de formation, autres parties prenantes engagées

	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les programmes agroalimentaires, assurer des formations à l'optimisation de la gestion de l'énergie. - Associer la promotion de l'usage des foyers améliorés dans le cadre des activités de sensibilisation à la nutrition dans le cadre de la sous-composante 2.4 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formation nutritionnelle - Cartes géoréférencées précisant la localisation des activités des jeunes soutenus et les usages du sol - Enquêtes de proximité - Visites de terrain - Indicateur FIDA sur l'environnement 	
Risques de pollution et risques sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les jeunes à la prévention des pollutions - Renforcer les initiatives de collecte et de valorisation des déchets agroalimentaires, agricoles et ménagers, y compris le recyclage des eaux usées et explorer les opportunités d'affaires dans ce secteur - Mettre en place des formations au bon usage des pesticides et des engrais minéraux et aux techniques alternatives de protection des cultures - Veiller à ce que les bénéficiaires puissent bénéficier des appuis des services vétérinaires et de la protection des végétaux - S'assurer que des services vétérinaires sont disponibles pour les jeunes développant des activités dans le secteur de l'élevage - Former les bénéficiaires concernés par les activités d'élevage aux risques sanitaires et à la reconnaissance des premiers signes de maladies des animaux et aux premiers tests diagnostiques appropriés. - Installer des systèmes de biosécurité de base dans les fermes porcines et avicoles - Formation sur les méthodes de nettoyage et de désinfection des installations, équipements et outils utilisés dans l'élevage. 	<ul style="list-style-type: none"> -Sensibilisation et formation (référentiel de formation, nombre de formation) -Enquêtes de proximité -Visites de terrain -Nombre de programmes d'installation intégrant la valorisation des déchets -Nombre de programmes d'installation dont la valorisation des déchets constitue l'essentiel de l'activité -Vérification de la disponibilité et de l'accessibilité des services vétérinaires 	CNGP UGP REPA-Jeunes Structures d'incubation et de formation, autres parties prenantes engagées
Mauvaise gestion des ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir des formations aux bénéficiaires sur les pratiques et les technologies permettant d'économiser l'eau (équipement d'irrigation et d'abreuvement, recyclage de l'eau, amélioration de la qualité des sols, diversification culturale, ...). - Formation sur les systèmes de recyclage et de réutilisation de l'eau notamment pour les unités de transformation agroalimentaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Inspection - Registres de formation et de sensibilisation (référentiel, nombre de formation) - Visites de terrain 	CNGP ; UGP REPA-Jeunes ; Structures d'incubation et de formation, autres parties prenantes engagées
Risques des institutions financières	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer les qualités requises des Institutions de Financement Rural (IFR) en matière de Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) en amont de leur mobilisation - Assister les IFR à développer un système de gestion environnementale et sociale (SGES) répondant aux exigences du SECAP. 	Inspection de Due Diligence Système de gestion environnementale et sociale (SGES) des IFR	CNGP Institution de Finance Rurale

	<ul style="list-style-type: none"> - Supporter les IFR à élaborer un plan d'engagement des parties prenantes et un suivi/rapport – - Assister les IFR à élaborer un mécanisme de recours en cas de grief - Réaliser/développer toute étude/documentation supplémentaire requise par la catégorie de risque. 	Plan d'engagement des parties prenantes des IFR Mécanisme de recours en cas de grief	
Impact Sociale			
Risque de l'insécurité pour l'accès au foncier et conflits liés à l'accès aux ressources surtout pour les jeunes et femmes	<ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître le droit foncier et inviter les parties prenantes à le respecter - Mettre en place un service de médiation foncière pour aider les jeunes à accéder au foncier en fonction de leur programme - Inciter à la mobilisation des collectivités locales pour faciliter l'accès des jeunes au foncier. - Encourager les femmes et les jeunes à développer leurs activités sur des terres présentant un minimum de sécurité foncière. - Éviter d'établir des infrastructures de production, stockage, transformation, commercialisation, etc. sur des terres dont la propriété foncière est incertaine. - Mettre en place des mécanismes multi-acteurs de planification, coordination, participation et évaluation pour gérer les conflits fonciers et prioriser les activités de manière inclusive et participative. - Soutenir la structuration et l'autonomisation des organisations économiques pour une meilleure gestion des ressources foncières et une utilisation optimale des terres. - Organiser des campagnes d'éducation, de sensibilisation et des formations sur la gestion durable des terres et les pratiques agricoles innovantes qui maximisent l'utilisation efficace des parcelles. 	Rapports Enquêtes de proximité Visites de terrain	CNGP UGP REPA-Jeunes Structures d'incubation Structures spécialisées sur le foncier rural
Travail des enfants	<ul style="list-style-type: none"> - Informer les jeunes sur le cadre légal national du travail en particulier en s'adossant au standard de l'OIT ; en particulier sur le travail des enfants - Sensibilisation et partage d'informations avec les autorités locales compétentes chaque fois que des problèmes de travail des enfants ont été identifiés. - Si des cas de travail des enfants illégaux sont identifiés, mettre en œuvre un système de suivi du travail des enfants et en évaluer l'efficacité. - Sensibiliser les ménages aux enjeux suivants : priorités à la scolarisation des enfants ; absence de risques dans les tâches confiées aux enfants ; adéquation entre l'âge des enfants et les tâches qui leur sont confiées ; appui à la formation professionnelle des enfants et à la maîtrise des gestes techniques 	Surveillance du mécanisme de gestion des plaintes Evaluation des personnels et des jeunes recrutés	Équipe de gestion de programme (CNGC) Partenaires de mise en œuvre UGP
Iniquité du processus de recrutement et du traitement des jeunes et du personnel, et	<ul style="list-style-type: none"> - Établir des critères de recrutement objectifs et standardisés basés sur les compétences, les réalisations et les qualités requises. - Former les prestataires pour qu'ils soient conscients des biais inconscients (stéréotypes liés au genre, à l'origine ethnique, etc.) et sachent les éviter. - Attribuer à chaque jeune entrepreneur un mentor expérimenté, offrant un soutien et une orientation continue. 	- Surveillance du mécanisme de gestion des plaintes - L'équité entre les sexes/ genre - indicateur : Nombre de business plan sélectionné et supporté	Équipe de gestion de programme (CNGC)

sélection des plans d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les centres d'incubation à l'importance d'une culture inclusive qui valorise les différences d'opinions, d'origines et de styles de travail. - Instaurer une politique anti-discrimination claire et offrir des canaux sécurisés pour signaler des comportements inappropriés. - Communiquer de manière transparente les raisons pour lesquelles un plan d'affaire a été retenu ou non pour financement. - Recueillir les retours d'expérience des jeunes entrepreneurs et du personnel, idéalement de manière anonyme, afin d'identifier les points à améliorer et d'ajuster les pratiques en fonction des retours. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnel recrutée - Indice d'autonomisation du FIDA 	
Discrimination ou Violence basée sur le genre	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et mettre en œuvre un plan d'engagement des parties prenantes afin d'assurer la participation active des femmes et leur représentation dans le programme. - Intégrer la sensibilisation au genre dans tous les modules de formation destinés aux partenaires de mise en œuvre et aux bénéficiaires du programme. - Organiser des sessions du Système d'apprentissage par l'action sur le genre (GALS) pour les bénéficiaires du programme afin de renforcer l'autonomisation les femmes et les jeunes futurs entrepreneurs - Sensibiliser les bénéficiaires du programme et les autorités aux mécanismes de gestion des plaintes sur les incidents de violence basée sur le genre 	<ul style="list-style-type: none"> - Surveillance du mécanisme de gestion des plaintes - L'équité entre les sexes/ genre - Indicateur Genre : Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décision des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le programme (SF2.2) - Indice d'autonomisation du FIDA 	Équipe de gestion de programme (CNCG)
L'insécurité alimentaire et nutritionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Former les femmes et les jeunes sur la fabrication ou transformation d'aliments riches en nutriments sur la base des différentes chaînes de valeur identifiées et notamment celles valorisant des produits indigènes. - Encourager la mise en place de jardin potager et agro-biodiversité avec une diversité de cultures riches en nutriments. - Soutenir les campagnes d'éducation nutritionnelle. - Communication sur les changements sociaux et comportementaux (SBCC). - Organiser des ateliers de valorisation et d'innovation alimentaire en mettant en avant les savoir alimentaire locaux. - Soutenir l'approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux et nutritifs et si possible valorisant les entreprises de production/transformation créées par les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des séances de sensibilisation et d'éducation nutritionnelles ; Enquêtes de proximité ; - Visites de terrain - Nombre des bénéficiaires y compris les femmes et les jeunes impliqués dans les activités de fabrication ou transformation d'aliments riches en nutriments - Indicateur FIDA de nutrition 	Équipe de gestion de programme (CNCG) Autre acteur clés
Risques liés au ciblage (les ménages pauvres ne sont pas correctement ciblés dans les	<ul style="list-style-type: none"> - Valider l'identification des ménages pauvres en se rendant sur place. - Intégrer le classement de la richesse des communautés ciblées dans le processus de ciblage et de sélection des ménages - Développer une stratégie détaillée de mobilisation des jeunes pour attirer les pauvres jeunes bénéficiaires ruraux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de ménages faisant état d'une réduction de la pauvreté - Enquêtes de proximité ; - Visites de terrain 	Équipe de gestion de programme (CNCG)

programmes de réduction de la pauvreté)	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les risques d'accaparement par les élites locales et mettre en place des mesures préventives 		
Risques liés à l'accès aux marchés	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des infrastructures de stockage appropriées - Établir, en associant les jeunes concernés leur de leur incubation, des canaux de distribution efficaces pour faciliter la mise en marché des produits agricoles des chaînes de valeur développées ; privilégier les démarches de contractualisation. - Renforcer les compétences des agriculteurs en matière de gestion post-récolte, y compris la formation sur les bonnes pratiques de stockage, de conditionnement et de commercialisation des produits. - Faciliter l'accès aux informations sur les prix, les tendances du marché et les exigences des consommateurs. - Établir des partenariats avec les acteurs de la chaîne de valeur, tels que les transformateurs, les distributeurs et les détaillants, pour faciliter la mise en marché des produits agricoles et créer des débouchés durables. 	<p>Nombre d'infrastructure, stockage, transformation et de commercialisation</p> <p>% des produits sur les marchés</p> <p>% des revenus.</p>	<p>Équipe de gestion de programme (CNCG)</p> <p>REPA-Jeunes</p> <p>Autre operateur d'appui</p>
Risques économiques et non-viabilité des entreprises incubées	<ul style="list-style-type: none"> - Surveiller de près les incubés dans la réalisation de leurs activités respectives - Soutenir les entreprises incubées à élaborer des plans d'urgence, d'investissement et financiers pour les pratiques agricoles durables adoptées. - Faciliter leur partenariat avec des acteurs clés de la chaîne de valeur. 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes de proximité - Les plans d'urgence, d'investissement et financiers des entreprises - Nombre de partenariats créés 	<p>Équipe de gestion de programme (CNCG)</p> <p>REPA-Jeunes</p> <p>Autre operateur d'appui</p>
Décrochage numérique	<ul style="list-style-type: none"> - Former les jeunes aux potentiels et aux bons usages des nouvelles technologies, des réseaux sociaux professionnelles, des applications professionnelles et de marchés 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des formations sur TIC organisés - Nombres de jeunes entreprises des jeunes incubées sur les réseaux sociaux - Enquêtes de proximité - Visites de terrain 	<p>Équipe de gestion de programme (CNCG)</p> <p>UGP</p> <p>Autre operateur d'appui</p>
Impact Climatique			
Sécheresse, inondations et variation du climat	<ul style="list-style-type: none"> - Dans les zones sensibles aux inondations et sècheresses, promotion de variétés résistantes à la sécheresse et l'inondation comme millet, sorgho, riz, manioc, etc. - Fournir des formations sur les technologies et pratiques agricoles intelligentes face au climat adapté à l'agriculture, au bétail et aux pratiques d'élevage, et répondant aux besoins des bassins - Soutien à la planification des parcours et à la télédétection pour évaluer l'état des terres de parcours (notamment pour les programmes pastoraux) - Sensibiliser les communautés locales aux risques d'inondations, aux pluies violentes, et sècheresses ainsi qu'aux mesures de prévention et de préparation à mettre en place. 	Rapport de Supervision de mission et d'évaluation du programme	<p>CNGP</p> <p>REPA-Jeunes</p> <p>UGP,</p> <p>Service de métrologie</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Investissements dans les technologies de collecte et de recyclage de l'eau - Faciliter l'accès des jeunes aux services agrométéorologiques lorsqu'ils existent - Utiliser des systèmes d'alerte précoce existante pour améliorer la réponse aux catastrophes climatiques - Pour les infrastructures soutenues par le programme, prévoir leur adaptation aux risques d'inondation et de forte chaleur. - Collaborer avec les autorités locales et les experts en gestion des risques naturels pour développer des solutions adaptées au contexte local et intégrer les aspects de résilience dans la planification des infrastructures et des activités agricoles. 		Structures d'incubation
--	---	--	-------------------------

Cameroon

Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agro-Pastoral - Phase 2

Project Design Report

Free Prior and Informed Consent or FPIC implementation plan

Mission Dates: 03 – 21 June 2024

Document Date: 28/02/2025

Project No. 2000004318

Report No. 6932-CM

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Annexe 5.8. Plan de mise en œuvre du CPLCC

Framework for free, prior, and informed consent

Regarding activities occurring on Indigenous peoples' lands, free, prior, and informed consent (FPIC) refers to a procedure wherein impacted Indigenous peoples communities freely choose whether and how these activities take place in accordance with their systems of customary decision making, provided they have access to sufficient information about the benefits and drawbacks of the project or projects

Table 1: Free, prior, and informed consent

Free	Prior	Informed	Consulted
No manipulation	None of the following should be undertaken before consultation has been conducted: <ul style="list-style-type: none"> ✓ Authorization or Commencement of activities ✓ Land acquisition ✓ Finalization of proposed development plans. 	Information to be provided should: <ul style="list-style-type: none"> ✓ be accurate ✓ be in an appropriate language ✓ include information, when available, on social, economic, environmental and cultural impacts and reasons for proposed activities, duration, affected locality, proposed benefits sharing and legal arrangements and people likely to be involved. ✓ be in a form that is understandable and that takes into account traditions of the community 	Form may vary for different communities: some may be oral or written but will always involve consultation and participation. The process should be participatory. The agreed decision should be by consensus
No coercion			
No incentives			
No intimidation			

Source: Authors

To ensure that the program appropriately addresses requirements, priorities, and preferences, Indigenous peoples will be consulted and involved in its formulation. Relevant information will be sent to the Indigenous peoples in a format and language that works for them. There will be distinct focus group talks to evaluate the advantages and effects of the program or projects. As a result, the beneficiaries will be consulted during the program. Presentations of the Social Assessment and results will take place in community workshops and meetings.

Cameroon

Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agro-Pastoral - Phase 2

Project Design Report

Indigenous Peoples Plan or Indigenous Peoples Planning Framework

Mission Dates: 03 – 21 June 2024

Document Date: 28/02/2025

Project No. 2000004318

Report No. 6932-CM

West and Central Africa Division
Programme Management Department

**INDIGENOUS PEOPLES PLANNING FRAMEWORK AND
THE FREE, PRIOR, AND INFORMED CONSENT FOR THE
PEA-JEUNES II PROJECT IN CAMEROON**

Prepared by: Seni Yusufa

Seniyusufa.sv@gmail.com

October 2024

Table of contents

1. INTRODUCTION	5
1.1 BACKGROUND	5
1.2 Indigenous Peoples’ Planning Framework	7
1.2.1 Purpose of Indigenous Peoples’ Planning Framework.	7
1.2.2. Objectives of Indigenous Peoples’ Planning Framework	8
1.3 Methodology for preparing the IPPF	8
1.3.1 Review	8
1.3.2 Data	9
2. DESCRIPTION OF THE INDIGENOUS PEOPLES	9
2.1 Definitions.	9
2.2 Legal, policy, and development planning framework	11
2.2.1 Legal framework	11
2.2.2 Policy Framework	14
2.3 Recognizing Forest Indigenous peoples and mbororo pastoralists Indigenous peoples in Cameroon.....	20
2.4 Forest Indigenous peoples and Mbororo pastoralists	21
2.4.1 Forest Indigenous people	21
2.4.2 Mbororo pastoralists	22
2.5 Key concerns and challenges common to Indigenous peoples in Cameroon.....	22
2.5.1 Major challenges and concerns faced by Indigenous peoples in Cameroon.....	23
2.5.2 Impacts of Climate Change on Indigenous Livelihoods and Ecological Systems... 25	
3. BRIEF DESCRIPTION OF THE PEA-JEUNES PROGRAM.....	26
3.1 Current planning framework for Indigenous peoples	27
3.2 Potential Negative Impacts	31
3.3 Mitigation Measures	32
3.4 The role of Indigenous women and youths in Cameroon.....	33
3.5 The Need for Gender-Transformative and Youth-Sensitive Approaches	35
3.6 Role of the PEA-Jeunes Program in mitigating climate change impacts	35
5. STRATEGIES FOR INDIGENOUS PEOPLE’S PARTICIPATION	36
5.1. Guidelines for Inclusion	36
5.2. Consultation and mobilization.....	37
5.3. Working with Indigenous Peoples.....	38
5.4 Plan for Social Assessment.....	38
6. INDIGENOUS PEOPLES PLANS.....	38
6.1 The Indigenous people’s plans and planning process	39

6.2 Framework for free, prior, and informed consent	39
6.3 Grievance mechanism.....	42
7. INSTITUTIONAL AND IMPLEMENTATION ARRANGEMENTS	46
7.1 Over-view of institutional landscape.....	46
7.2.1 MINADER.....	46
7.2.2 MINEPIA.....	47
7.2.3 Local councils	47
7.2.4 Communities	48
7.2.5 Local/Community Organisations	48
8. MONITORING AND EVALUATION	48
9. BUDGET ESTIMATE FOR THE PEA-JEUNES PROGRAM ON INDIGENOUS PEOPLE	49
REFERENCES	51
ANNEX SECTION	52

List of Tables

Table 1. Summary of Government Programs Targeting Indigenous Peoples in Cameroon	27
Table 2. Detailed Description of Program Activities and Outcomes	29
Table 3: Free, Advance, and Knowledgeable Consultation	39
Table 4.a : Flow of Activities for Government Programs Targeting Indigenous Peoples in Cameroon from Ministries to Village Level	53
Table 5.a: Consultation program	58
Table 6.a: List of organizations representing Indigenous peoples in Cameroon	60

List of figures

Figure 1: Evidence of GBV in Indigenous communities	24
Figure 2: Bank account ownership	24
Figure 3: Consent of the PEA-Jeunes program	33
Figure 4: Grievance Mechanism	45

ACRONYMS

ACHPR	African Commission on Human and Peoples' Rights
ACHPR	African Charter on Human and Peoples' Rights
ADB	African Development Bank
AL	Advanced Level
AfCHPR	African Court on Human and Peoples' Rights
AU	African Union
CED	Centre for Environment and Development
FSLC	First School Leaving Certificate
FPIC	Free, prior and informed consultation
GBV	Gender Based Violence
IFAD	International Fund for Agricultural Development
ILO	International Labour Organization
IP	Indigenous Peoples
IPPF	Indigenous Peoples Planning Framework
IWGIA	International Work Group for Indigenous Affairs
M&E	Monitoring & Evaluation
MINADER	Ministry of Agriculture and Rural Development
MINAS	Ministère des Affaires sociales
MINEPIA	Ministry of Livestock, Fisheries, and Animal Industries
NGOs	Non-Governmental Organizations
NHRC	National Human Rights Commission
NIS	National Institute of Statistics
OL	Ordinary Level
PAP	Pan-African Parliament
PEA-Jeunes	Programme d'Entrepreneuriat Agricole des Jeunes
UNDRIP	United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples
UNECA	Economic Commission for Africa
UNFCCC	The UN Framework Convention on Climate Change

1. INTRODUCTION

1.1 BACKGROUND

Cameroon is a country endowed with a lot of potential in agriculture which serves as a key lever of the country's economy owing to factors such as favorable ample agricultural land, agro-ecological conditions for diverse production, etc. Despite these potentials, half of Cameroon's rural population faces challenging conditions, with rural youth being particularly vulnerable due to limited opportunities, and lack of qualifications with eight out of ten young Cameroonians aged 18 to 35 lacking the professional qualifications required to compete in the job market, and insufficient resources. However, youths, who make up 78% of the population, represent a vast potential workforce. Addressing youth employment, especially in the agropastoral sector, is a critical issue for Cameroon to tackle poverty and maintain social cohesion and peace.

In line with this, the Cameroonian Government has sought assistance from the International Fund for Agricultural Development (IFAD) to design and implement the Youth Agropastoral Entrepreneurship Promotion Program (PEA-Jeunes). The PEA-Jeunes approach to incubation and socio-professional integration, based on entrepreneurship, has shown that young people have a significant potential for employment, especially self-employment in the agropastoral sector. The first phase of the program which was focused on four regions namely the North West, Littoral, Centre, and the South regions recorded an overwhelming success. By the end of this phase, the program had successfully created approximately 3,500 businesses and 14,000 jobs across the four regions by strengthening the ecosystem needed for these outcomes. These results are encouraging for both the long-term promotion of youth employment in rural and peri-urban areas and the government's vision for developing productive human capital crucial for the nation's economic progress. The success has generated high national expectations, aligning with the National Development Strategy (SND 30) and sub-sectoral strategies that prioritize youth development. The Cameroonian Government's request to IFAD for a second phase aims to build upon and expand the impact of the PEA-Jeunes program, focusing on fostering a supportive environment for youth agropastoral entrepreneurship and addressing issues of underemployment, poverty, and the effects of climate and environmental changes in rural areas.

The second phase of the program expands its focus to all ten regions of Cameroon to build on the successes of the first phase. It introduces a two-tiered approach: a consolidation zone that includes the four regions from the first phase (Centre, Littoral, North-West, and South), and an extension zone that encompasses six new regions (Adamawa, East, Far North, West, North, and South West). PEA-Jeunes II continues the momentum from the initial phase, aiming to create a supportive environment for the sustainable development and promotion of agropastoral entrepreneurship. The goal of this phase is to enhance the living conditions of young people engaged in agropastoral activities by generating quality jobs through their entrepreneurial ventures. The program targets young direct beneficiaries from poor, economically and socially vulnerable households, who may or may not have graduated from agricultural technical schools, vocational training centers, craft training centers or agropastoral entrepreneurship incubation centers, and who have a viable economic initiative and/or wish to undertake, consolidate or develop their business in one of the links in the agropastoral sector's value chains. Young people from Indigenous communities constitute one of the target groups.

In designing development programs, particularly in Cameroon, it is crucial to account for the unique characteristics and needs of Indigenous communities. These groups often have distinct cultural practices, traditional knowledge, and land use systems that are integral to their identity and livelihood. Ignoring these specificities can lead to ineffective or even harmful outcomes, as programs that do not align with Indigenous ways of life may fail to address their actual needs or respect their values. Tailoring development initiatives to include Indigenous perspectives ensures that solutions are culturally appropriate, fosters greater community engagement, and enhances the sustainability and impact of the interventions. In line with IFAD's 2022 updated policy on Indigenous peoples, it is essential to integrate the unique needs and cultural contexts of these communities when designing development programs. IFAD's policy emphasizes the importance of respecting Indigenous peoples' rights, traditional knowledge, and practices to ensure that development initiatives are inclusive and effective. By aligning with this policy, development programs can be tailored to address the specific needs of Indigenous communities, foster their active participation, and enhance the sustainability of interventions. This approach not only upholds the rights and cultural integrity of Indigenous peoples but also supports the successful and equitable implementation of development initiatives.

In accordance with IFAD's 2022 policy on Indigenous peoples, it is imperative to produce Indigenous Peoples' Planning Framework (IPPF) and Free, Prior, and Informed Consent (FPIC)

documents when designing development programs. These documents ensure that Indigenous communities are adequately consulted and that their rights and perspectives are respected throughout the project lifecycle. By creating and implementing the IPPF and securing FPIC, development initiatives can align with IFAD's commitment to inclusivity and cultural sensitivity, ensuring that projects are both effective and respectful of Indigenous peoples' unique needs and traditions.

1.2 Indigenous Peoples' Planning Framework

The Indigenous Peoples' Planning Framework (IPPF) is a strategic document designed to guide the development and implementation of projects involving Indigenous communities. Its primary purpose is to ensure that the rights, needs, and perspectives of Indigenous peoples are considered and integrated throughout the project lifecycle. The IPPF outlines procedures for meaningful consultation with Indigenous groups, assesses potential impacts on their communities, and sets out measures to mitigate any adverse effects. It also provides guidelines for ensuring that Indigenous peoples have opportunities to participate in decision-making processes, and that their traditional knowledge and cultural practices are respected and preserved. Essentially, the IPPF serves as a framework to promote equitable and culturally sensitive development outcomes, safeguarding the interests of Indigenous communities while fostering their active involvement in project activities.

1.2.1 Purpose of Indigenous Peoples' Planning Framework.

In the context of the PEA-Jeunes program, The Indigenous Peoples' Planning Framework (IPPF), therefore, serves as a framework through and within which Indigenous peoples shall be constructively and inclusively engaged and participate in the PEA-Jeunes program. In addition, it identifies the structures, actors, and program activities that have implications for Indigenous people. The IPPF provides ways of going about handling grievances that may arise. The IPPF serves as a practical tool to provide guidance in PEA-Jeunes program/sub-programs planning and implementation for Indigenous peoples. Among others, IPPF addresses core issues of inclusivity and participation of the Indigenous peoples in the planning processes, implementation, monitoring, and evaluation of projects/subprojects. The IPPF does the following: (i) it defines who are Indigenous peoples and where they are; (ii) what strategic options of PEA-Jeunes program have more direct bearing to the Indigenous people; (iii)

identifies policies and laws applicable to and actors involved in the planning and implementation of PEA-Jeunes program in Indigenous people; (iv) how to go about planning and implementation of PEA-Jeunes program among Indigenous people, risks and opportunities; (v) identifies potential mechanism for addressing grievances; (vi) identifies and defines implementers/actors; and (vii) defines monitoring and evaluation mechanism.

1.2.2. Objectives of Indigenous Peoples' Planning Framework

The main objectives of IPPF are:

- I. Enhance and strengthen inclusive planning for the Indigenous Peoples in the design of PEA-Jeunes Projects and activities;
- II. Enhance participation of the Indigenous Peoples in the identification and implementation of projects/sub-projects and activities;
- III. Avoid, Minimize, or Mitigate negative impacts of PEA-Jeunes projects/sub-projects on the Indigenous Peoples;
- IV. Provide a mechanism for targeting specific Indigenous Peoples and addressing unique needs;
- V. Provide assurances on reaching and meeting specific needs of Indigenous Peoples; and,
- VI. Provide a mechanism for feedback on PEA-Jeunes projects and activities.

1.3 Methodology for preparing the IPPF

The preparation of this IPPF was based on:

- a) Review of literature about the PEA-Jeunes program, Cameroon's policy and legal frameworks, and institutional arrangements;
- b) Community and stakeholder consultations at national, regional, and community level

1.3.1 Review

A review of the literature, including both published and unpublished reports on PEA-Jeunes programs in Cameroon and PEA-Jeunes Implementation Frameworks, was conducted. This review analyzed secondary data relevant to planning frameworks for Indigenous peoples at, national, regional, and local levels. The documents reviewed included but were not limited to, policy and legal frameworks, international conventions and declarations, national documents such as the Constitution, policies, land tenure regulations, strategies, and frameworks or reports

related to various aspects of Indigenous peoples. Also examined was IFAD's updated 2022 policy on engaging with Indigenous peoples.

1.3.2 Data

Secondary data that was generated from other literature reviews covered information from national, regional, and community levels stakeholders, including the Indigenous people. Primary data was obtained from consultation with stakeholders at (i) national institutions; (ii) communities, Indigenous people, farmers, herders, Chiefs, and Ardors who may benefit from PEA-Jeunes interventions directly or indirectly; (iii) community-based Indigenous organizations and NGOs.

2. DESCRIPTION OF THE INDIGENOUS PEOPLES

2.1 Definitions.

The international community has not established a unified definition for the term "Indigenous peoples." Most international organizations responsible for addressing the rights of Indigenous peoples—based on existing legal instruments like the ILO Indigenous and Tribal Peoples Convention, 1989 (No. 169)—believe that a precise definition is neither required nor beneficial. Instead, it is more practical and useful to focus on outlining the key characteristics that help identify these peoples.

Recent years have seen considerable progress in identifying "who the Indigenous peoples in Africa are," largely due to the efforts of the African Commission on Human and Peoples' Rights (ACHPR). The Commission views the concept of Indigenous peoples as extending beyond historical considerations to address the marginalization these groups face and their unique characteristics. In line with ILO Convention No. 169, the Commission advocates for the principle of self-identification as a key criterion for determining Indigenous groups. This perspective was reflected in the ACHPR's advisory opinion on the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples in 2007.

ILO Convention No. 169 incorporates both subjective and objective elements for identifying Indigenous peoples (Article 1). It aims to describe rather than define the peoples it applies to. The objective elements for identifying Indigenous peoples include:

- Historical continuity (they are pre-conquest/colonization societies);
- Territorial connection (their ancestors were the original inhabitants of the country or region);
- Distinct social, economic, cultural, and political institutions (they have preserved some or all of their institutions).

Additionally, the Convention places significant importance on whether a people self-identifies as Indigenous under the Convention, and whether individuals feel they belong to this group. The United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples (UNDRIP) takes a similar approach by describing Indigenous peoples and referring to specific characteristics: distinctiveness; dispossession of land, territories, and natural resources; historical and pre-colonial presence in certain territories; cultural and linguistic traits; and political and legal marginalization. The Report of the Working Group of Experts of the ACHPR on Indigenous Populations/Communities identifies the following potential criteria for recognizing Indigenous peoples in Africa:

- Their way of life significantly differs from that of the dominant society;
- Their cultures are under threat, and in some cases, are on the verge of extinction;
- The survival of their particular way of life depends on recognition and rights to their traditional land and natural resources;
- They experience discrimination, being perceived as less developed and advanced compared to dominant societal sectors;
- They often reside in remote and geographically isolated areas, experiencing various forms of political and social marginalization;
- They face domination and exploitation within national political and economic systems, which typically reflect the interests of the national majority;
- They self-identify as Indigenous populations.

A detailed definition of Indigenous peoples in Cameroon is shaped by both international standards and the specific socio-cultural contexts of the country. In Cameroon, Indigenous peoples are typically recognized as groups that maintain distinct cultural, social, economic, and political characteristics, as well as a unique relationship with their ancestral lands and natural resources. These groups have historically faced marginalization and discrimination, making

their recognition and rights critical in both national and international contexts. Indigenous peoples in Cameroon can be defined based on several key criteria:

A central element in defining Indigenous peoples in Cameroon is self-identification. Groups that identify themselves as Indigenous are often those who perceive themselves as distinct from the dominant population, both in terms of culture and socioeconomic practices (ACHPR, 2005).

Indigenous groups in Cameroon, such as the Baka, Bagyeli, Bakola, and Bedzang (often collectively referred to as Pygmies), as well as the Mbororo (Mbororo Fulani) pastoralists are distinguished by their cultural traditions and ways of life that are deeply rooted in their historical connection to their lands (International Work Group for Indigenous Affairs [IWGIA], 2021). These two groups serve as those identified as Indigenous peoples in the context of Cameroon. They have preserved their own social, economic, cultural, and political institutions that differ significantly from those of the dominant society in Cameroon.

Indigenous peoples in Cameroon have a strong spiritual and cultural connection to their ancestral lands and natural resources. For example, the Baka, Bagyeli, and other forest-dwelling communities are traditionally hunter-gatherers who depend on forest ecosystems for their livelihood, cultural practices, and social structures. Similarly, the Mbororo are pastoralists who depend on cattle herding and specific grazing lands for their livelihoods and cultural identity (ACHPR, 2005).

Indigenous groups in Cameroon are generally marginalized and are considered non-dominant in the socio-political landscape of the country. But recent efforts from the government have changed the strides through policies that integrate Indigenous peoples in the country's development strategy (Minority Rights Group International, 2018).

2.2 Legal, policy, and development planning framework

2.2.1 Legal framework

The legal framework for the protection of Indigenous Peoples in Cameroon is shaped by national laws, policies, and international agreements. Starting with the 1996 Constitution, the framework addresses various rights, including non-discrimination, access to resources, and cultural preservation, though gaps remain in explicitly recognizing Indigenous rights.

a. Constitution of Cameroon (1996)

The 1996 Constitution of Cameroon provides a general foundation for the protection of human rights but does not explicitly mention Indigenous Peoples. Key provisions include:

Preamble: The Constitution emphasizes equality and non-discrimination, stating that all citizens shall have equal rights and obligations, regardless of origin, religion, or status. While this provides a general guarantee against discrimination, it does not specifically address the unique needs of Indigenous Peoples.

Article 1: Reaffirms the principles of equality before the law and the right to protection without discrimination. However, it lacks specific provisions addressing the distinct status and rights of Indigenous communities.

Article 65: States that the preamble is an integral part of the Constitution and has full legal force, reinforcing the importance of non-discrimination.

b. Laws

The following are the applicable laws:

I. The 1974 land ordinance:

The 1974 Land Ordinance in Cameroon, officially known as Ordinance No. 74/1 of 6 July 1974, was a significant piece of legislation concerning land tenure and management. Its primary aim was to regulate land ownership and use, including provisions related to Indigenous communities. Here are key ways it protected Indigenous people:

- *Recognition of Customary Land Rights:* The ordinance recognized and protected the customary land rights of Indigenous people, acknowledging their traditional land tenure systems and practices.
- *Land Allocation:* It established a framework for the allocation and management of land, including provisions to ensure that Indigenous peoples could retain their traditional lands.
- *Consultation and Consent:* The ordinance mandated that any changes to land use or ownership affecting Indigenous territories should involve consultation with the local communities, aiming to ensure that their rights and interests were considered.

- *Protection from Expropriation*: The legislation included safeguards against the arbitrary expropriation of land, providing some level of protection against displacement and ensuring that any land transfer or change of use had to follow legal procedures.

II. Law No. 94/01 of 1994 on Forestry, Wildlife, and Fisheries: This law regulates the management and use of forests, wildlife, and fisheries, which significantly impacts Indigenous Peoples, particularly forest-dwelling communities like the Baka, Bagyeli, and Bakola. Key points include:

- *Community Forests*: The law recognizes community forests, allowing local communities, including Indigenous groups, to manage forest resources. However, implementation often favors non-Indigenous interests, leading to land disputes and limited access to traditional lands.
- *Protected Areas*: Establishes protected areas and reserves, often leading to the displacement of Indigenous communities without adequate consultation or compensation.

III. Law No. 2011/011 of 2011 on the Promotion of Official Languages: Although this law focuses on the promotion of official languages (French and English), it indirectly affects Indigenous Peoples by neglecting Indigenous languages and, thus, their cultural preservation and identity.

IV. Law No. 2016/007 of 2016 on the Penal Code: The Penal Code includes provisions that can indirectly protect Indigenous Peoples by criminalizing acts of discrimination, violence, and exploitation. For example:

- *Article 242*: Criminalizes discrimination based on race, religion, or origin, which could be applied in cases involving Indigenous communities.
- *Articles on Land Grabbing and Exploitation*: Provide legal recourse against unlawful land grabbing and exploitation, which are common issues affecting Indigenous Peoples.

V. Law No. 2019/024 on Decentralization and Local Authorities

The law on decentralization aims to give more power to local authorities, which can benefit Indigenous communities by enhancing their participation in decision-making processes at the local level. Key points include:

- *Local Development Plans*: Local councils are required to develop inclusive development plans, which can potentially incorporate Indigenous perspectives and needs.

- *Traditional Authorities*: Recognizes the role of traditional authorities, which can include Indigenous leaders, in local governance.

VI. Decree No. 2014/386 Establishing the National Human Rights Commission

The National Human Rights Commission (NHRC) is responsible for promoting and protecting human rights in Cameroon, including the rights of Indigenous Peoples. The Commission:

- *Monitors Human Rights Violations*: The NHRC investigates cases of human rights violations affecting Indigenous communities, such as land rights abuses and social exclusion.
- *Advises on Policy and Legislation*: Provides recommendations to the government on laws and policies affecting Indigenous Peoples.

2.2.2 Policy Framework.

2.2.2.1 National policies

I. National Land Use Policy

It aims for a balanced development of the national territory, encompassing social progress, economic efficiency, and environmental protection.

II. National Solidarity Policy

The National Solidarity Policy document, developed in 2015 by the Ministry of Social Affairs and validated after a wide intersectoral consultation, acknowledges Indigenous Peoples as potential beneficiaries of National Solidarity in Cameroon. This policy generally aims to promote national solidarity among Socially Vulnerable Individuals by combating social exclusion of disadvantaged social groups. Specifically, it focuses on incorporating a vulnerable approach in development policies and programs. This is realized through the care of vulnerable individuals via the implementation of local solidarity initiatives.

III. Decentralization Policy

This stems from the constitution of January 18, 1996, and was formalized through the 2004 decentralization orientation law, along with related decrees, and most recently repealed by the law of December 24, 2019, establishing the General Code of Decentralized Territorial Collectivities.

In this context, the Ministry of Social Affairs has transferred three (3) competencies to the Municipalities, along with the related resources. These include: transfer of competencies regarding assistance and support to the indigent and needy since 2010; Transfer of competencies related to participation in the maintenance and management of Social Promotion and Reintegration Centers since 2015; Transfer of competencies concerning assistance to Social Institutions since 2015.

IV. National Strategy for Climate Change (2010):

This strategy is aimed at addressing climate change impacts while incorporating local knowledge and practices. It includes provisions for the participation of Indigenous communities in climate resilience strategies.

V. National Adaptation Plan for Climate Change (NAPCC):

It focuses on enhancing adaptive capacity and resilience to climate change impacts while encouraging the involvement of Indigenous communities in developing and implementing adaptation strategies.

VI. National Biodiversity Strategy and Action Plan:

This strategy acknowledges the role of Indigenous knowledge in biodiversity conservation. It promotes the involvement of Indigenous communities in conservation efforts.

Policy Gaps

- These policies often overlook the specific rights and needs of Indigenous women and youth largely due to the persistence of limited representation in decision-making processes and leadership roles.
- Secondly, there is big problem relating to implementation as despite their existence, many of these policies are not effectively implemented or monitored for example weak enforcement of land rights often leads to encroachments on Indigenous lands.
- Lastly, Indigenous Peoples often face barriers in accessing legal recourse for violations of their rights. This further complicate things with regards to the protection of their rights in Cameroon

To mitigate these challenges, it incumbent on the policymakers to:

- Amend existing laws to explicitly include protections for Indigenous women and youth.
- Establish clearer guidelines for land tenure security and recognition of customary rights.
- Invest in training and capacity-building programs for Indigenous communities, focusing on women and youth to facilitate their involvement in policy development and decision-making.
- Establish independent bodies to monitor the implementation of Indigenous rights and environmental policies while ensuring community participation in monitoring efforts.
- Integrate Indigenous knowledge into climate adaptation and environmental conservation strategies.
- Support traditional practices that contribute to biodiversity and ecosystem management.
- Create funding opportunities specifically for Indigenous-led initiatives and projects.

2.2.2.2 Regional and international policies

I. African Charter on Human and Peoples' Rights (ACHPR) (1981)

The ACHPR, also known as the "Banjul Charter," is a foundational human rights instrument in Africa. While it does not explicitly mention Indigenous Peoples, it provides a framework that can be used to advocate for their rights:

- *Article 2:* Guarantees the right to freedom from discrimination of any kind, which includes discrimination against Indigenous Peoples.
- *Article 17:* Recognizes the right of all peoples to freely determine their cultural development and participate in cultural life, relevant to Indigenous communities.
- *Article 21:* Protects the right of all peoples to freely dispose of their natural resources.
- *Article 22:* Affirms the right of all peoples to economic, social, and cultural development, recognizing Indigenous Peoples' right to determine their development path.

II. African Commission on Human and Peoples' Rights (ACHPR) Working Group on Indigenous Populations/Communities (2000)

The ACHPR established the Working Group on Indigenous Populations/Communities in 2000 to promote and protect the rights of Indigenous Peoples in Africa. Key mandates and actions include:

- *Research and Reporting*: Researches the situation of Indigenous Peoples in Africa and publishes reports that highlight challenges and best practices.
- *Advocacy and Awareness*: Engages with African states, civil society, and international bodies to raise awareness of Indigenous issues and advocate for their rights.
- *Guidelines and Recommendations*: Provide guidelines to states on implementing policies that protect the rights of Indigenous communities, particularly regarding land rights, cultural preservation, and participation.

III. African Union (AU) Agenda 2063 (2015)

The African Union's Agenda 2063 is a strategic framework for the socio-economic transformation of Africa over the next 50 years. While it does not specifically mention Indigenous Peoples, several aspirations and goals are relevant:

Aspiration 3: Calls for good governance, democracy, respect for human rights, justice, and the rule of law, which includes ensuring the rights of marginalized communities, such as Indigenous Peoples.

Aspiration 6: Focuses on inclusive growth and sustainable development, emphasizing the need for policies that leave no one behind, including Indigenous communities.

Aspiration 16: Aims for African cultural renaissance and recognizes the importance of preserving diverse cultures and heritage, which is crucial for Indigenous Peoples.

IV. AU Framework and Guidelines on Land Policy in Africa (2009)

The AU, together with the African Development Bank (ADB) and the United Nations Economic Commission for Africa (UNECA), developed the Framework and Guidelines on Land Policy in Africa. This document provides a basis for land reforms that respect the rights of Indigenous Peoples:

- *Recognition of Customary Land Rights*: Encourages African states to recognize and secure customary land rights, which are vital for Indigenous communities whose livelihoods and identities are closely tied to land.
- *Inclusive Decision-Making*: Promotes the involvement of all stakeholders, including Indigenous Peoples, in land policy formulation and implementation.

- *Protection Against Displacement*: Advocates for safeguards to prevent forced displacement and ensure fair compensation when Indigenous lands are acquired for development purposes.

V. African Court on Human and Peoples' Rights (AfCHPR)

The African Court on Human and Peoples' Rights, established in 2004, adjudicates human rights cases in Africa, including those related to Indigenous rights. Notable cases that have strengthened Indigenous rights include:

- *Ogiek Case (2017)*: The Court ruled in favor of the Ogiek community in Kenya, recognizing their rights to land, natural resources, and cultural preservation. This landmark decision has set a precedent for Indigenous land rights in Africa.
- *Endorois Case (2010)*: The African Commission on Human and Peoples' Rights found the Kenyan government guilty of violating the Endorois community's rights to property, culture, religion, and natural resources. This case has been influential in shaping regional policies on Indigenous land rights.

VI. Pan-African Parliament (PAP) Resolutions

The Pan-African Parliament (PAP) has passed several resolutions calling for the protection of Indigenous rights:

- *Land and Resource Rights*: Advocating for the legal recognition of Indigenous land rights and protection from exploitation.
- *Cultural Preservation*: Promoting the protection of Indigenous languages, cultures, and traditions within member states.
- *Access to Justice and Participation*: Ensuring that Indigenous communities have access to legal redress and are included in decision-making processes.

VII. The Maputo Protocol

The Maputo Protocol, which came into force in November 2005 and has been ratified by 36 countries including Cameroon (May 2009), focuses on the fundamental rights of women and addresses the specific challenges faced by African women. It protects against all forms of discrimination and violence, prohibits harmful practices like female genital mutilation, and ensures women's access to legal and judicial services. It also supports women's rights to education, political participation, training, health, fertility control, and economic and social welfare. Furthermore, it safeguards women from forced marriages and provides protection for married women and those legally separated.

VIII. United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples (UNDRIP)

Adopted by the United Nations General Assembly in 2007, UNDRIP outlines the global standards for the rights of Indigenous peoples, including the right to self-determination, cultural rights, and land rights. Cameroon endorsed UNDRIP, though it is not legally binding.¹ However, it serves as an important normative framework for Indigenous rights.

- *Article 3:* Indigenous peoples have the right to self-determination. This means they can freely determine their political status and pursue their economic, social, and cultural development.
- *Article 5:* Indigenous peoples have the right to maintain and strengthen their distinct political, legal, economic, social, and cultural institutions.
- *Article 26:* Indigenous peoples have the right to own, use, develop, and control the lands, territories, and resources they have traditionally owned or occupied. This includes the right to restitution or compensation for lands that have been taken without their free, prior, and informed consent.
- *Article 19:* States must consult and cooperate in good faith with Indigenous peoples through their representative institutions before adopting and implementing measures that may affect them.
- *Article 32:* Indigenous peoples have the right to give or withhold their consent to any project affecting their lands or resources.
- *Article 18:* Indigenous peoples have the right to participate in decision-making processes that affect their rights and interests, including through their representative institutions.
- *Article 2:* Indigenous peoples have the right to enjoy all the human rights and fundamental freedoms recognized in the Universal Declaration of Human Rights and other international human rights instruments without discrimination.

IX. International Labour Organization Convention No. 169 (ILO 169)

This is a binding international treaty specifically focused on the rights of Indigenous and tribal peoples. It covers land rights, cultural preservation, and participation in decision-making. Cameroon has not ratified ILO 169. However, the principles of ILO 169 are influential and often referenced in discussions about Indigenous rights.

¹ This means that while it sets important standards and norms, its implementation relies heavily on the willingness of states to adhere to its principles.

X. The UN Framework Convention on Climate Change (UNFCCC)

While not specific to Indigenous rights, the UNFCCC includes provisions that impact Indigenous peoples, especially regarding land use and environmental management. Cameroon is a party to the UNFCCC, which can influence policies related to environmental protection and land rights.

XI. Advocacy and Support

Organizations like the Centre for Environment and Development (CED) and international bodies work to advocate for the rights of Indigenous peoples in Cameroon and to ensure that international standards are reflected in national policies and practices.

2.3 Recognizing Forest Indigenous peoples and mbororo pastoralists Indigenous peoples in Cameroon

Cameroon lacks an official definition of Indigenous Peoples. The country's ethnic diversity significantly influences people's behaviors and lifestyles, as cultural and social practices vary widely between ethnic groups. The term 'Indigenous,' as mentioned in the Constitution, refers to the various ethnic groups historically present in Cameroon. However, this usage differs considerably from the definitions used by international and regional organizations and experts on Indigenous Peoples. In Cameroon, the identification of Indigenous Peoples primarily relies on ethnic minority status, which includes groups such as the Mbororo pastoralists and forest dwellers. These groups are commonly characterized by:

- a. **Distinct Cultural Practices:** These groups maintain unique cultural practices, traditions, and languages that distinguish them from the majority population. Their cultural heritage includes specific rituals, customs, and ways of life that have been preserved over generations.
- b. **Historical Ancestry and Connection to Land:** Indigenous groups often have a long historical connection to their ancestral lands. This relationship with the land is integral to their cultural identity and traditional livelihoods.
- c. **Marginalization and Discrimination:** Many of these groups face social and economic marginalization. They may experience discrimination in various forms, including limited access to resources, education, and political representation.

- d. **Distinctive Livelihoods:** Their livelihoods are frequently based on traditional practices such as pastoralism for the Mbororo or subsistence agriculture and hunting for the forest people. These economic activities are closely tied to their cultural identity and way of life.
- e. **Self-Identification:** The groups themselves often self-identify as distinct from other populations. This self-identification is crucial in understanding their status and rights, even if it differs from the official or legal definitions.
- f. **Resistance to Assimilation:** Indigenous groups frequently resist assimilation pressures and seek to preserve their cultural identity and autonomy. This resistance can be a key aspect of their struggle for recognition and rights.

2.4 Forest Indigenous peoples and Mbororo pastoralists

As already mentioned, there are two Indigenous groups in Cameroon based on existing policies. They include the Forest Indigenous peoples, sometimes referred to as the pygmies and the Mbororo pastoralists. A detailed exposition of these groups which constitute the main focus of this report can be found in the following sections.

2.4.1 Forest Indigenous people

In Cameroon, the forest peoples include the Baka, Bakola, Bagyéli, and Bedzang. These groups are referred to as forest peoples because they are the original inhabitants of the country's forested regions. While there is no official census data, estimates suggest that the Baka, the largest of these groups, number between 70,000 and 100,000 individuals. They are primarily located in the eastern and southern parts of Cameroon, specifically in the Departments of Boumba-et-Ngoko, Haut-Nyong, and Kadey. The Bakola or Bagyéli, who are estimated to number between 10,000 and 30,000, reside in the southern regions, including Akom II, Bipindi, Kribi, Campo, Ma'an, and Lolodorf. The Bedzang, with a population of fewer than a thousand, live in the northwest part of the Mbam-et-Kim Division, on the Tikar Plain, and also in Messondo in the Centre region.

Traditionally, the Baka, Bagyéli, and Bedzang are nomadic, relying on hunting and gathering for their livelihoods. However, their traditional ways of life are increasingly threatened by external pressures such as logging and mining operations, conservation efforts, and large-scale agribusiness activities, which have encroached upon their ancestral lands and restricted their traditional practices.

2.4.2 Mbororo pastoralists

There are no official statistics detailing the exact number of Mbororo peoples in Cameroon. However, current estimates suggest that their population is likely under two million individuals. Historically, the Mbororo were nomadic, continuously moving from one location to another in search of fresh pastures for their livestock. This nomadic lifestyle was integral to their way of life, allowing them to manage their herds effectively and sustain their pastoral practices.

In contemporary times, many Mbororo have shifted to a semi-nomadic lifestyle known as transhumance. This involves migrating seasonally to find suitable grazing lands while returning to established temporary dwellings during certain periods of the year. This adaptation reflects a partial settlement, enabling them to maintain their pastoral traditions while coping with modern pressures and changes.

The Mbororo population is dispersed across various regions of Cameroon. They are predominantly found in the West, East, and Northwest regions of the country, as well as in the northern areas. Their presence is particularly notable in these regions, where they continue to practice their traditional pastoralism amidst evolving socio-economic and environmental conditions.

2.5 Key concerns and challenges common to Indigenous peoples in Cameroon

Both documented and undocumented concerns affect the Indigenous peoples (Forest Indigenous Peoples and the mbororo pastoralists) in Cameroon. One major issue is the lack of explicit recognition and acknowledgment of Indigenous people's distinctiveness by the Government of Cameroon, which leads to neglect and rights violations. The International Work Group for Indigenous Affairs (IWGIA) highlights that the dispossession of traditional lands and territories is a significant problem for Indigenous peoples across Africa. Many development paradigms in Africa in general and Cameroon in particular view traditional ways of life such as pastoralism, hunting, and gathering as outdated and incompatible with modern development goals. Consequently, many development policies are either explicitly or implicitly unfavorable to these traditional modes of production. Additionally, IWGIA notes that only a few African countries recognize and safeguard the fundamental collective rights of Indigenous peoples in their constitutions or national laws. Indigenous peoples face issues such as weak political representation, discrimination, and stereotyping by mainstream society. While these problems are common to Indigenous peoples in Cameroon, the extent of their impact may vary.

2.5.1 Major challenges and concerns faced by Indigenous peoples in Cameroon

- **Land Rights and Land Grabbing:** Indigenous communities often face threats to their traditional lands due to encroachment by logging companies, mining operations, and agricultural expansion. These activities can lead to displacement and loss of access to resources that are vital for their livelihoods and cultural practices (IWGIA 2022).
- **Cultural Erosion:** There is a growing concern about the erosion of Indigenous cultures and traditions (Fonchingong, and Kamara 2002). Modernization and globalization have led to the diminishing use of Indigenous languages, practices, and knowledge systems. This cultural erosion can undermine community cohesion and identity.
- **Lack of Political Representation:** Indigenous peoples in Cameroon frequently struggle with underrepresentation in political processes (Ebow 2020). Their voices are often marginalized in national decision-making, which affects their ability to advocate for their rights and interests effectively.
- **High prevalence of Gender Based Violence (GBV):** Indigenous communities are usually well known for cases of gender inequality and GBV where the female gender is subjected to unfair treatment as compared to their male counterparts. For example, our survey permitted us to unveil that there exists a high prevalence of early marriages, female illiteracy, etc. (see figure below)

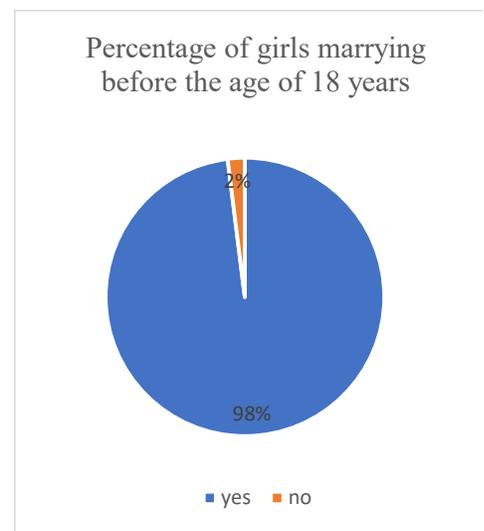
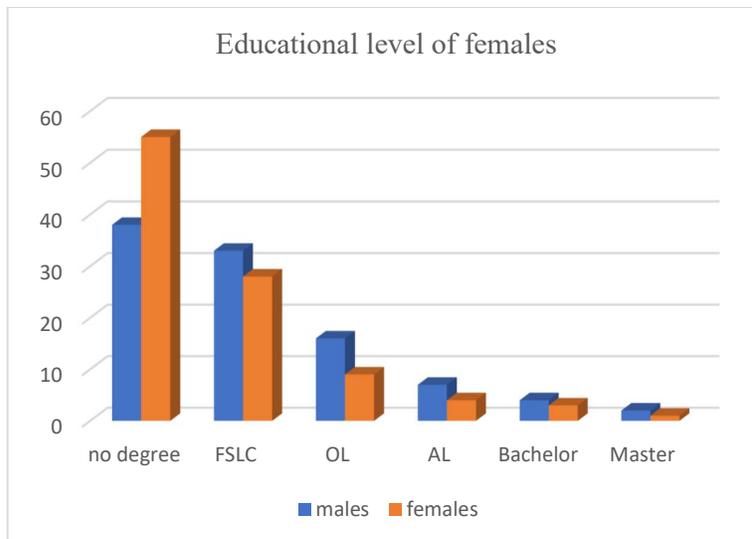


Figure 1: Evidence of GBV in Indigenous communities

- **Economic Marginalization:** Many Indigenous communities face economic disadvantages due to limited access to education, healthcare, and employment opportunities. For example, the survey shows that only about 8% of the respondents have bank accounts citing problem of financial exclusion and economic marginalization as indicated in the figure below. This economic marginalization can perpetuate cycles of poverty and hinder community development.

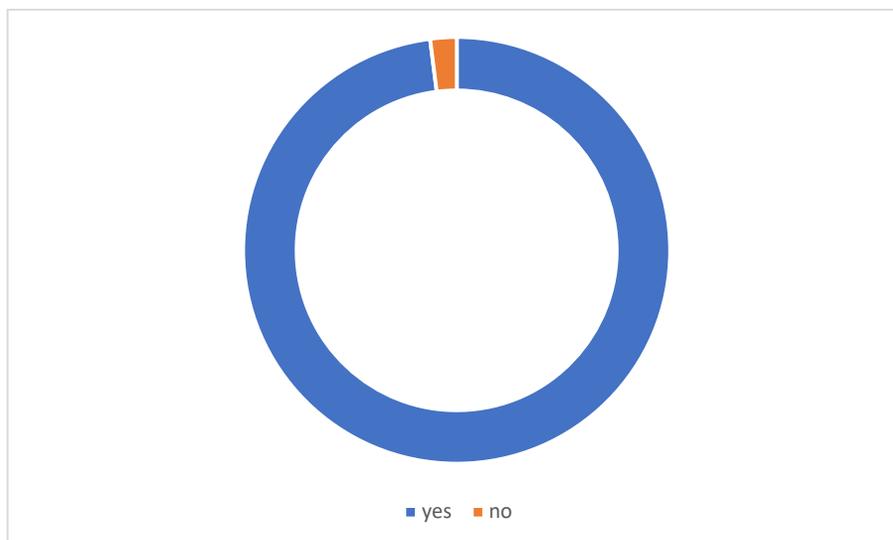


Figure 2: Bank account ownership

- **Environmental Degradation:** Activities such as deforestation and mining can lead to environmental degradation, which disproportionately impacts Indigenous communities who rely on the environment for their sustenance and cultural practices.
- **Human Rights Violations:** Indigenous peoples sometimes face human rights abuses, including violence and discrimination. These abuses can be exacerbated by conflicts and instability in certain regions of Cameroon.
- **Civil status:** In Cameroon, birth certificates are essential for establishing legal identity and accessing citizenship documents like national identity cards. Many Indigenous peoples lack these certificates, especially in remote areas, leading to statelessness and denial of rights such as voting, healthcare, and education. Factors such as cost, distance, and discrimination hinder registration. Additionally, Indigenous communities like the Baka and Bagyéli face systemic discrimination due to non-recognition of their villages, limiting their access to government services. However, some Bagyéli communities

gained recognition in 2007, and in 2021, a Baka village was officially recognized, marking progress against marginalization.

- **Education and Health:** Ethnically disaggregated health and education statistics in Cameroon reveal significant disparities for Indigenous peoples. Access to health services is hampered by discrimination, high drug costs, and insufficient infrastructure, especially in regions like the Far North, North, and East. Many Indigenous individuals live in remote areas, face semi-nomadic lifestyles, and lack ID cards, limiting their access to care. Health indicators show high infant and adolescent mortality rates, malnutrition, and poor sanitation. Lifestyle changes, such as working in plantations, expose communities like the Baka and Bagyéli to health risks like malaria and malnutrition, affecting their overall wellbeing and mental health².

2.5.2 Impacts of Climate Change on Indigenous Livelihoods and Ecological Systems

1. **Resource Depletion:** Changes in weather patterns affect the availability of traditional resources like fish, game, and plants. This threatens food security and the cultural practices tied to these resources.
2. **Loss of Biodiversity:** Climate change can lead to habitat loss and decreased biodiversity, disrupting ecosystems that Indigenous communities depend on for their livelihoods and cultural identity.
3. **Cultural Erosion:** The impacts of climate change can lead to the erosion of traditional knowledge and practices; particularly as younger generations may not be able to engage with their cultural practices as they once did.
4. **Economic Vulnerability:** Many Indigenous communities rely on agriculture, fishing, and tourism, all of which are threatened by climate change. Economic instability can disproportionately affect women and youth, who may have limited access to resources and opportunities.
5. **Displacement and Land Rights:** Climate change may force communities to relocate, further complicating issues related to land rights and sovereignty.

Specific Challenges for Indigenous Women and Youth

² Please also see the IFAD Country Technical Note on Indigenous Peoples' Issues in the Republic of Cameroon, which also provide deep analysis on key issues faced by Indigenous peoples in Cameroon [9302e458-deda-b7ef-1b14-4f1faadc8afb \(ifad.org\)](https://www.ifad.org/publications/9302e458-deda-b7ef-1b14-4f1faadc8afb)

- **Women:** Often the primary caregivers and knowledge holders of traditional practices, Indigenous women face unique challenges as climate change alters the availability of resources and traditional roles. Their economic empowerment is crucial for community resilience.
- **Youth:** Young people are often more adaptable but also face the challenge of carrying forward cultural knowledge in a changing world. They may struggle with limited job opportunities and mental health issues linked to the loss of traditional practices and community cohesion.

3. BRIEF DESCRIPTION OF THE PEA-JEUNES PROGRAM

The PEA-Jeunes (Programme d'Entrepreneuriat Agricole des Jeunes) is a youth agricultural entrepreneurship program in Cameroon aimed at fostering agricultural entrepreneurship among young people. It was designed to help young Cameroonians establish sustainable agricultural enterprises and contribute to rural development and food security. The key aspects of the PEA-Jeunes Program include:

PEA-Jeunes will be implemented nationwide, covering all ten regions of the country with a particular focus on fostering young agropastoral entrepreneurs who generate wealth, rather than just supporting small-scale producers. This initiative will follow a dual entrepreneurial strategy: first, by addressing the need to boost productivity and production through value chains in line with import substitution, and second, by advancing large-scale agribusiness development. It will be organized into two distinct zones: a consolidation zone that includes the four regions from the first phase (Centre, Littoral, Nord-Ouest, and Sud), and an expansion zone that includes six new regions (Adamawa, East, Extreme-North, West, North, and South-West). This nationwide extension aligns with Cameroon's goal of providing all young people with opportunities in the agropastoral sector, which employs about 50% of the working population. The intervention area encompasses 8.65 million active youth aged 15-34, representing 36% of the country's 24.3 million residents, including 4.52 million young women, who make up 52.3% of the youth population (NIS, 2023).

PEA-Jeunes supports various types of agricultural enterprises, with a particular emphasis on: Crop production, Livestock farming (small ruminants), Agro-processing, etc. while taking into account the specificities of the Indigenous peoples through the valorization of traditional knowledge and practices. The program encompasses a range of activities designed to support

young entrepreneurs at different stages of their business development such as Capacity Building - Training in agricultural techniques, business management, and entrepreneurship; Access to Finance - Facilitating access to credit and funding opportunities to start and expand businesses; Technical Support - Providing technical assistance, mentoring, and coaching and Market Access - Creating linkages between young entrepreneurs and markets to ensure sustainable incomes.

3.1 Current planning framework for Indigenous peoples

Cameroon government has constitutional obligation to ensure equitable development throughout the country as well as preserving and conserving the environment. The planning for the country is also constitutional. There are laws in place operationalizing planning at various levels. The government of Cameroon has initiated several programs aimed at developing Indigenous peoples and improving their living conditions. These programs are generally implemented through various ministries, often in partnership with international organizations, non-governmental organizations (NGOs), and local community groups. Here are some key government programs and initiatives focused on the development of Indigenous peoples in Cameroon: Support Program for Indigenous Peoples and Vulnerable Groups (PAPIC), National Program for the Development of Agro-Pastoralism, Community Development Program Support Project (PADC), Land Tenure Security and Forest Management Programs, Social Protection and Resilience Programs, etc. a detailed exposition of these programs is contained in the table below.

Table 1. Summary of Government Programs Targeting Indigenous Peoples in Cameroon

Program Name	Lead Ministry/Agency	Targeted Indigenous Groups	Objective	Key Activities	Geographical Coverage
Support Program for Indigenous Peoples and Vulnerable Groups (PAPIC)	Ministry of Social Affairs (MINAS)	Baka, Bagyeli, Bakola, Mbororo	Enhance socio-economic inclusion through education, healthcare,	Provision of school supplies, mobile health units, birth registration	East, South, and Adamawa regions

			and social protection.	campaigns, capacity-building workshops	
National Program for the Development of Agro-Pastoralism	MINADER, MINEPIA	Baka, Mbororo	Promote sustainable agro-pastoral practices to reduce poverty and improve food security.	Training in sustainable farming and livestock management, provision of agricultural inputs, and market integration support	National, with a focus on rural and semi-rural areas
Community Development Program Support Project (PADC)	MINEPAT	All Indigenous Groups	Improve socio-economic conditions through community-driven development	Small-scale infrastructure development, support for income-generating activities, capacity building in local governance	National, with a focus on remote and marginalized areas
Land Tenure Security and Forest	MINFOF	Baka, Bagyeli, Bakola, Mbororo	Ensure land tenure security and sustainable	Participatory mapping, community forestry	East, South, and Central regions

Management Programs			management of forest resources considering Indigenous peoples' rights and livelihoods.	initiatives, capacity building in sustainable resource management	
Social Protection and Resilience Programs	MINAS, MINPROFF	Baka, Bagyeli, Bakola, Mbororo	Provide financial support and emergency relief to build resilience against external shocks	Cash transfer schemes, emergency food supplies, disaster resilience training	Nationwide

Source: authors

The expected outcomes of the above programs, the challenges faced and the lessons learned are provided below

Table 2. Detailed Description of Program Activities and Outcomes

Program	Activity	Expected Outcomes	Challenges Faced	Lessons Learned
PAPIC	Mobile healthcare units providing services in remote areas	Improved access to healthcare, reduced infant mortality, and better maternal health outcomes	Limited reach due to logistical constraints; cultural barriers to accessing formal	Need for culturally sensitive healthcare delivery models; community involvement

			healthcare services	improves program uptake
National Program for Agro-Pastoralism	Training in sustainable farming and livestock management	Increased agricultural productivity, enhanced food security, and sustainable livelihoods	Resistance to new practices; lack of initial capital among participants	Combining traditional knowledge with modern techniques is more effective
PADC	Construction of water supply and sanitation facilities	Improved access to clean water and sanitation, reduced incidence of waterborne diseases	Delays in project implementation due to bureaucratic processes and funding shortages	Simplified procedures and better coordination can accelerate project delivery
Land Tenure Security and Forest Management Programs	Participatory mapping and community forestry initiatives	Strengthened land rights for Indigenous communities; improved sustainable forest management	Conflicts over land use; difficulties in implementing participatory approaches due to lack of trust	Transparent, inclusive processes are key to successful implementation

Social Protection and Resilience Programs	Cash transfer schemes targeting vulnerable Indigenous households	Reduced poverty and vulnerability among Indigenous populations; enhanced resilience against economic shocks	Identification and targeting of beneficiaries is complex; cultural stigmas associated with accepting aid	Clear communication and culturally sensitive approaches improve program acceptance and effectiveness
---	--	---	--	--

Source: authors

3.2 Potential Negative Impacts

The PEA-Jeunes program is designed to promote employment and income-generating activities for young people, particularly in rural areas, often focusing on vulnerable populations. While its objectives are noble, there can be negative effects on Indigenous peoples if not properly designed and implemented. Below are some potential issues:

1. Cultural Erosion and Marginalization:

Indigenous peoples often have distinct cultural practices, values, and social systems that might not align with conventional economic programs. By promoting mainstream employment models and income-generating activities, the PEA-Jeunes program may inadvertently encourage young Indigenous peoples to abandon traditional livelihoods (e.g., farming, grazing, or hunting) in favor of modern economic activities. This shift can lead to the erosion of Indigenous culture, language, and identity.

2. Land Displacement and Loss of Traditional Territories:

Indigenous communities often depend on ancestral lands for their livelihoods. The PEA-Jeunes program may encourage activities that involve land use (e.g., agriculture, or infrastructure development), which could lead to the displacement of Indigenous peoples or exploitation of their lands without proper consent.

3. Increased Inequality and Exclusion:

Programs like PEA-Jeunes can inadvertently benefit only certain groups, such as non-Indigenous populations or more economically advantaged individuals, leading to further marginalization of Indigenous communities. Due to language barriers, lack of access to resources, or lower levels of formal education, Indigenous peoples might not be able to fully participate or compete for the benefits.

4. Environmental Degradation:

Indigenous communities often rely on their natural environment for sustenance, practicing sustainable land management techniques passed down through generations. If PEA-Jeunes promotes resource extraction or large-scale farming without considering the local environmental context, it could lead to environmental degradation, harming the livelihoods of Indigenous people.

4.3 Mitigation Measures

- a. Ensure the program respects and integrates Indigenous knowledge systems and cultural practices. Incorporating Indigenous elders and leaders in decision-making processes can ensure that the economic activities are culturally relevant and sustainable.
- b. Incorporate environmental impact assessments that focus on Indigenous ecological knowledge. Promote activities that align with sustainable development practices, ensuring that economic projects do not harm local ecosystems.
- c. Target Indigenous groups specifically within the program, ensuring inclusive approaches that reduce barriers such as religion³, language, transportation, and access to information. Tailor training and support mechanisms to meet their unique needs.
- d. Conduct thorough land assessments and consultations with Indigenous communities before implementing any projects. Recognize and respect Indigenous land rights, and avoid encouraging activities that may lead to displacement. If land use is necessary, provide fair compensation and ensure community participation in land use planning.
- e. Develop tailored capacity-building programs that respect Indigenous values while providing the skills needed to thrive in modern economies. Focus on entrepreneurial skills that can be adapted to traditional livelihoods.

³ Based on the survey carried as part of this IPPF, over 95% of the mbororos, who practice Islam, indicated that their non-possession of a bank account is linked to the fact that these banks are interest-based and against their Islamic religious principles. These underscores the need for PEA-Jeunes to equally consider the Islamic mode of financing as a possible alternative

- f. Form partnerships with Indigenous advocacy organizations to ensure the program is designed with their input. This collaboration will help safeguard the rights and interests of Indigenous populations.
- g. Implement monitoring systems that track the social, cultural, and environmental impacts on Indigenous populations. This would help identify potential problems early on and adjust the program accordingly.

By adopting these mitigation measures, the PEA-Jeunes program can better ensure that Indigenous peoples benefit from its initiatives without compromising their cultural, environmental, or economic well-being. In line with this, our survey equally permitted us have an idea of the level of interest a program of this magnetude and nature can have from the concerned communities. As shown below an overwhelming 98% of the survey participants gave their okay for the program.

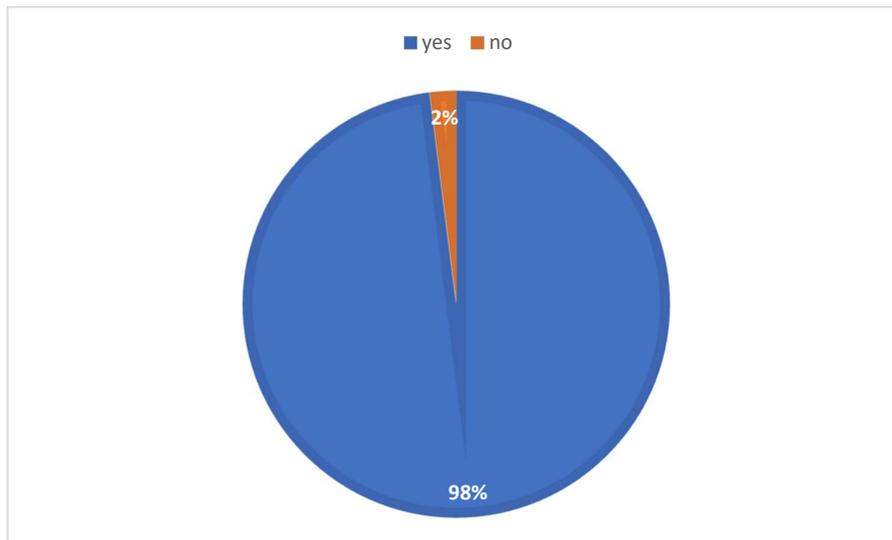


Figure 3: Consent of the PEA-Jeunes program

4.4 The role of Indigenous women and youths in Cameroon

Indigenous women and youth in Cameroon are vital to the cultural, economic, and social fabric of their communities. Their roles are often shaped by traditional practices and the current socio-economic and environmental challenges they face, particularly in the context of climate change. Here's an overview of their contributions and challenges:

1. **Cultural Knowledge Keepers:** Indigenous women are often the custodians of traditional knowledge, including sustainable agricultural practices, herbal medicine, and cultural rituals. This knowledge is crucial for preserving biodiversity and fostering resilience against climate change.
2. **Economic Contributors:** Women engage in various livelihoods, including farming, handicrafts, and trading. They often manage household economies and contribute significantly to community welfare, despite facing barriers in accessing resources and markets.
3. **Community Leadership:** In many Indigenous communities, women play key roles in decision-making, particularly regarding family health and resource management. Their involvement is essential for effective climate adaptation strategies.
4. **Innovators and Change Agents:** Youth bring fresh perspectives and innovative approaches to problem-solving. They are often more open to adopting new technologies and practices that can help communities adapt to climate change.
5. **Cultural Transmission:** Young people are crucial in passing down cultural practices and languages. Their engagement in cultural activities ensures the continuation of Indigenous identities, which can be pivotal for community cohesion.
6. **Advocacy and Activism:** Indigenous youth are increasingly involved in advocacy for land rights, environmental protection, and social justice. Their activism can mobilize communities and raise awareness of the impacts of climate change.

In performing this important role, Indigenous Women and Youth are faced by many challenges which include :

1. **Marginalization and Discrimination:** Both groups often face marginalization within their communities and society at large. Gender discrimination and age-related biases can limit their participation in decision-making processes.
2. **Limited Access to Resources:** Indigenous women and youth frequently encounter barriers to accessing education, training, and financial resources, which hinders their economic empowerment and ability to adapt to changing conditions.
3. **Impacts of Climate Change:** As primary resource managers, Indigenous women and youth are disproportionately affected by the impacts of climate change, including food insecurity and

loss of traditional livelihoods. Their adaptation strategies are crucial, yet they often lack the support needed to implement them effectively.

4.5 The Need for Gender-Transformative and Youth-Sensitive Approaches

Incorporating a gender-transformative and youth-sensitive lens into programs like PEA-Jeunes is essential for maximizing their effectiveness. This includes:

- **Empowerment Initiatives:** Programs should prioritize the empowerment of Indigenous women and youth by providing access to education, training, and resources tailored to their unique needs and circumstances.
- **Participation in Decision-Making:** Actively involving women and youth in leadership roles and decision-making processes ensures that their perspectives are included in climate adaptation strategies.
- **Promoting Sustainable Practices:** Supporting initiatives that highlight traditional ecological knowledge and promote sustainable practices can enhance resilience and economic opportunities for both groups.
- **Strengthening Networks:** Facilitating connections between Indigenous women and youth, as well as with broader markets and organizations, can foster collaboration and resource sharing

4.6 Role of the PEA-Jeunes Program in mitigating climate change impacts

The PEA-Jeunes program focuses on entrepreneurship, providing tools and resources to empower Indigenous youth and women. Here's how it can:

1. **Skills Development:** By offering training in sustainable practices, business management, and eco-friendly entrepreneurship, the program can help participants develop new livelihoods that are resilient to climate change.
2. **Economic Diversification:** Supporting diverse economic activities (e.g. sustainable tourism, crafts, agroecology) can reduce dependence on climate-sensitive resources, fostering resilience.
3. **Cultural Preservation:** Encouraging businesses that highlight traditional practices can help preserve cultural identity while also providing economic opportunities.

4. **Community Empowerment:** By focusing on women and youth, the program can strengthen community resilience, ensuring that diverse voices are included in decision-making processes regarding climate adaptation.
5. **Networking and Collaboration:** The program can facilitate connections between Indigenous entrepreneurs and broader markets, fostering partnerships that can lead to shared resources and collective action against climate impacts.

5. STRATEGIES FOR INDIGENOUS PEOPLE’S PARTICIPATION

The inclusion of Indigenous peoples in development programs like PEA-Jeunes requires a comprehensive strategy that ensures respect for their rights, culture, and social structures while also empowering them economically. Below are key strategies for ensuring their effective inclusion:

5.1. Guidelines for Inclusion

- I. Conduct thorough consultations before project implementation, making sure the community understands the program's objectives, potential impacts, and benefits. Allow sufficient time for deliberation and ensure that all voices, including women and elders, are heard.
- II. Adapt the training and employment models to include Indigenous knowledge systems, traditional livelihoods, and practices. Incorporate local cultural values into the program's activities to make them more relevant and appealing to Indigenous participants.
- III. Provide targeted capacity-building initiatives that focus on both traditional and modern skills, such as entrepreneurship, technology, resource management, and sustainable agriculture. Training should equally be delivered in the local language and adapted to the local context.
- IV. Establish governance structures that include Indigenous leaders, elders, and youth representatives. Ensure their active participation in program management, and create formal mechanisms for Indigenous voices to be heard.
- V. Work with governments and local authorities to recognize Indigenous land rights and resource management systems. Advocate for Indigenous rights within national legal

frameworks and international standards such as the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples (UNDRIP).

- VI. Provide all program materials, training sessions, and communications in Indigenous languages. Hire interpreters and facilitators from within the community to ensure effective communication.
- VII. Incorporate mechanisms to preserve and promote Indigenous knowledge systems within the program. Encourage elders to pass down traditional knowledge to younger generations while integrating modern skills that complement these practices.
- VIII. Form partnerships with Indigenous NGOs, advocacy groups, and community-based organizations to co-design and implement the program. These groups can provide valuable insights and ensure that Indigenous interests are protected.
- IX. Develop M&E frameworks that incorporate Indigenous perspectives. Use participatory evaluation methods that involve Indigenous community members in assessing the program's impacts. Include both quantitative and qualitative measures, such as improvements in well-being, cultural preservation, and economic empowerment.
- X. Implement specific strategies for the inclusion of Indigenous women in program activities. This may include providing training in traditionally female-dominated sectors, promoting women's leadership within the community, and addressing cultural barriers to their participation

5.2. Consultation and mobilization

PEA-Jeunes needs to be planned so that community members from diverse backgrounds can participate in management and decision-making. The leadership of Indigenous peoples should be adequately consulted and involved in the design and implementation of projects to ensure that the projects appropriately address the needs, priorities, and preferences of the Indigenous peoples. This will increase the positive benefits of the projects and subprojects. To promote ownership of these investments, a strong emphasis is placed on empowering communities to take responsibility of, manage, and maintain the programs and services. The emphasis should be on giving community people access to information so they can perform their roles as stakeholders and know their rights, demand services, and hold leaders responsible. The PEA-Jeunes projects management should include building capacity of local leaders who will work together with the respective Division/sub-division officials and others to mobilize Indigenous peoples to participate in the Strategy and Action Plan implementation.

5.3. Working with Indigenous Peoples

To some part, the effectiveness of PEA-Jeunes interventions among the Indigenous people's areas will depend on how well the implementing agencies and the strategy can work together, share information, and combine efforts. Integrating with Indigenous peoples will support the PEA-Jeunes Strategy and Action Plan in the following ways:

- Identify and prioritize the development needs of Indigenous peoples and opportunities for integration into the plan;
- Identify potential positive or negative impacts that the project may further leverage or help to mitigate;
- Encourage community members to participate in the design, implementation, and monitoring of the projects;
- Find and assess possible partners to carry out the program;
- Track program impacts and make sure the project meets the expectations of the community

5.4 Plan for Social Assessment

The social assessment, which is a variation of the Social Impact Assessment (SIA), is a crucial part of the preparation process for the program. It will collect pertinent data on, among other things, demographics, the social, cultural, and economic situation, and impacts. This data will be collected through separate group meetings within the communities of Indigenous peoples, including leaders, NGOs, CBOs, and affected individuals. Discussions should be held and will center on the potential positive and negative impacts of the PEA-Jeunes; steps to enhance positive impacts and strategies/options to minimize and/or mitigate negative impacts. The social assessment should include the following components, as determined necessary:

- A comprehensive assessment tailored to the program's scope and the relevant institutional framework for Indigenous peoples and the target communities;
- Collection of baseline data regarding the demographics, social, cultural, and economic attributes of the impacted Indigenous communities, as well as the lands and territories they occupy.

6. INDIGENOUS PEOPLES PLANS

6.1 The Indigenous people’s plans and planning process

Derived from the social assessment and other considerations, the PEA-Jeunes program will develop an Indigenous Peoples Plan that proposes appropriate mitigation measures and livelihood enhancement activities for Indigenous peoples (see annex). Indigenous people's plans should be able to address the following:

- a. Aspirations, needs, and preferred options of the affected Indigenous peoples;
- b. Local social organization, cultural beliefs, ancestral territory, and resource use patterns among the affected community of Indigenous peoples;
- c. Potential positive and negative impacts on Indigenous peoples community;
- d. Measures to avoid, mitigate, or compensate for adverse project effects;
- e. Measures to ensure project benefits will accrue to Indigenous peoples;
- f. Measures to strengthen the capacity of local authority and relevant government departments to address Indigenous peoples issues;
- g. The possibility of involving local organizations and non-governmental organizations with expertise in Indigenous peoples issues;
- h. Budget allocations; and
- i. Monitoring.

6.2 Framework for free, prior, and informed consent

Regarding activities occurring on Indigenous peoples' lands, free, prior, and informed consultation (FPIC) refers to a procedure wherein impacted Indigenous peoples communities freely choose whether and how these activities take place in accordance with their systems of customary decision making, provided they have access to sufficient information about the benefits and drawbacks of the project or projects.

Table 3: Free, Advance, and Knowledgeable Consultation

Free	Prior	Informed	Consulted
No manipulation	None of the following should be undertaken before consultation has been conducted:	Information to be provided should: ✓ be accurate	Form may vary for different communities: some may be oral or written but will

No coercion	✓ Authorization or Commencement of activities	✓ be in an always involve appropriate language participation.
No incentives	✓ Land acquisition ✓ Finalization of proposed development plans.	✓ include information, when available, on social, economic, environmental and cultural impacts and reasons for proposed activities, duration, affected locality, proposed benefits sharing and legal arrangements and people likely to be involved. The process should be participatory. The agreed decision should be by consensus
No intimidation		✓ be in a form that is understandable and that takes into account traditions of the community

Source: Authors

To ensure that the program appropriately addresses requirements, priorities, and preferences, Indigenous peoples will be consulted and involved in its formulation. Relevant information will be sent to the Indigenous peoples in a format and language that works for them. There will be distinct focus group talks to evaluate the advantages and effects of the program or projects. As a result, the beneficiaries will be consulted during the program. Presentations of the Social Assessment and results will take place in community workshops and meetings.

Any activity that would be carried out in the Indigenous people's territory should warrant an FPIC through the prior consultation of Indigenous peoples. This applies for any activity in the

program components such as the construction of new roads and even the maintenance of existing ones, etc as long as it directly affects the lives of Indigenous peoples.

Obtaining FPIC involves several key steps, particularly when engaging with Indigenous peoples and local communities as shown below.

1. Preparation and Planning:

- Identify stakeholders and affected communities.
- Understand the cultural, social, and political contexts.

2. Information Sharing:

- Provide clear, accessible information about the project, including potential impacts.
- Use appropriate languages and formats to ensure understanding.

3. Consultation:

- Engage in meaningful dialogue with the community.
- Use participatory methods to gather feedback and address concerns.

4. Assessment:

- Evaluate the potential impacts of the project on the community's rights, resources, and livelihoods.
- Consider both positive and negative implications.

5. Decision-Making:

- Facilitate discussions within the community to reach a consensus.
- Ensure that the decision reflects the collective will of the community.

6. Documentation:

- Record the consent process, outcomes, and any agreements made.
- Ensure that documentation is accessible to all stakeholders.

7. Follow-Up:

- Establish mechanisms for ongoing communication and feedback.
- Monitor and address any issues that arise during project implementation.

8. Respect and Adaptation:

- Be prepared to adapt the project based on community feedback.
- Respect the community's right to withdraw consent if necessary.

6.3 Grievance mechanism

The grievance mechanism for the PEA-Jeunes program is done in line with the UN grievance mechanism⁴ and is specified as follows:

1. Collection of grievance

A localised and more culturally sensitive approach is required for the collection of grievances at the Indigenous peoples levels. Appointed Indigenous peoples representatives or Community Liaison Officers (CLOS) serve as the first point of contact for grievance collection. They gather grievances related to the project by conducting regular meetings or by visiting community centres and households helping build trust and the sharing of concerns more openly. Another way in which grievances can be gathered before submission to the PMU is through the use of mobile outreach units that travel to remote Indigenous communities to collect grievances. Traditional leaders can equally act as intermediaries in the grievance process since community members may feel more comfortable to use this channel

2. Grievance Submission

Any community member, representative, or stakeholder who feels affected by the project can raise a grievance. Grievances can be submitted through various channels such as in-person meetings with community representatives, and written complaints. Submission methods must be culturally appropriate, and accessible to Indigenous peoples.

3. Acknowledgment of Grievance

⁴ This structured grievance process emphasizes inclusivity, transparency, cultural respect, and accessibility, in line with the United Nations guidelines for projects affecting Indigenous Peoples contained in the UN Guiding Principles on Business and Human Rights (UNGPs). It ensures that all grievances are taken seriously, investigated thoroughly, and resolved in a fair and just manner.

Once a grievance is received, the project team must acknowledge the receipt promptly (usually within 3 days maximum). This acknowledgment includes details about the next steps, timelines, and contact information for further communication.

4. Initial Assessment

The grievance is screened to determine its validity and whether it falls within the scope of the project's grievance mechanism. If the issue is relevant, it moves forward in the process; if not, the complainant is informed and directed to appropriate alternatives.

5. Traditional Dispute Resolution (Optional)

For grievances involving cultural practices or community-specific issues, the complainant can opt for a traditional dispute resolution method, which involves local elders or Indigenous councils. These traditional authorities address the issue in line with customary laws and practices. If the grievance is resolved, the matter is closed with the agreement of the complainant and the project team.

6. Formal Grievance Mechanism

If the complainant chooses not to use traditional methods or if the issue remains unresolved, the grievance moves to the formal investigation phase. The PMU leads this process, conducting field visits, interviews, and reviewing documentation related to the grievance. The complainant and other affected parties are engaged throughout the investigation to ensure transparency and inclusivity. The investigation team respects confidentiality, ensuring that complainants are not subject to retaliation.

7. Resolution Proposal

After the investigation, the PMU presents a resolution proposal. This proposal is shared with the complainant for review and discussion. The complainant has the opportunity to provide feedback, suggest adjustments, or reject the proposal if it does not adequately address their concerns.

8. Appeal to Independent Oversight Body

If the complainant is unsatisfied with the resolution, they have the right to appeal to an independent oversight body, which could include third-party experts, UN representatives, or civil society organizations. This body reviews the investigation and proposed resolution to ensure fairness, adherence to human rights standards, and impartiality.

9. Final Resolution and Feedback

After the appeal process (if any), a final resolution is agreed upon. This decision is communicated to the complainant, and a public report summarizing the grievance and its resolution (while maintaining confidentiality) is made available. The project team then implements the agreed resolution, which may include compensation, project adjustments, or other corrective measures.

10. Monitoring and Follow-Up

The resolution process does not end with a decision; the program team must follow up to ensure that the resolution is effectively implemented and that it satisfies the complainant. Regular updates are provided to the complainant, and the grievance remains open until full resolution is confirmed.

11. Continuous Learning and Improvement

Data from the grievance process, including the types of grievances and resolution times, are analyzed periodically. Lessons learned are integrated into future project activities to prevent similar grievances from arising, and improvements are made to the grievance mechanism itself based on feedback from stakeholders and communities.

12. Tracking

To ensure that grievances are well handled, it is important to define a clear timeline for each stage of the grievance process. Regular status update of each grievance received, under investigation, resolved in the tracking system is necessary. Periodic updates should equally be provided to the complainant about the progress of the grievance through phone calls or regular meetings.

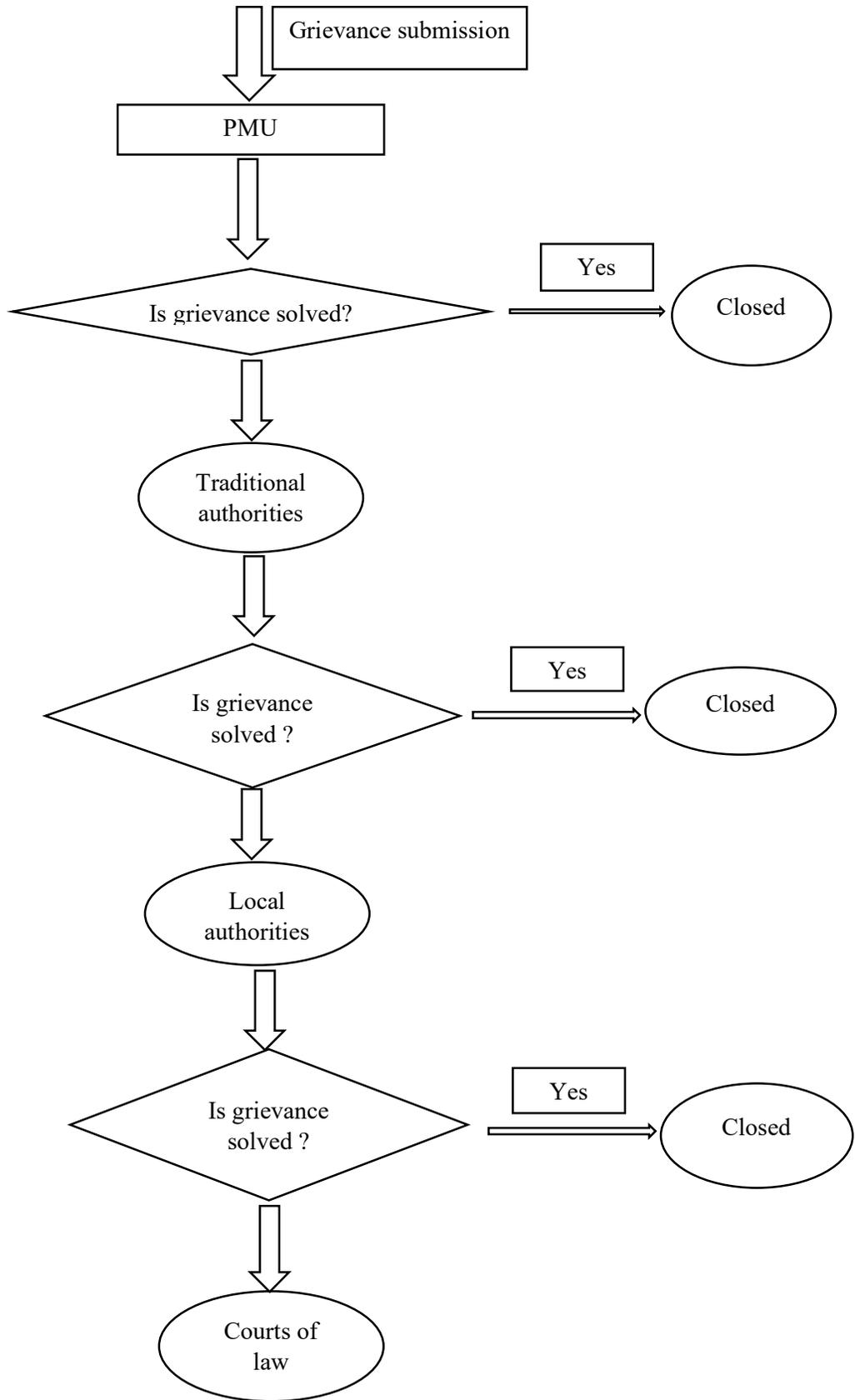


Figure 4: Grievance Mechanism

Source: authors

7. INSTITUTIONAL AND IMPLEMENTATION ARRANGEMENTS

7.1 Over-view of institutional landscape

The institutional landscape for the PEA-Jeunes program in Cameroon is characterized by a diverse array of stakeholders working together to address youth employment and empowerment. At the national level, various government ministries, including the Ministry of Youth Affairs and Civic Education, MINADER, and MINEPIA play pivotal roles in formulating policies aimed at enhancing youth participation in the labor market through agricultural entrepreneurship. Additionally, local government entities and regional councils are crucial for implementing these policies at the grassroots level. The involvement of international organizations such as IFAD and NGOs further enriches this landscape, providing technical assistance, funding, and innovative approaches to skills development and entrepreneurship.

Moreover, the collaboration among these institutions fosters a comprehensive support system for young people in Cameroon. By engaging with private sector partners, the PEA-Jeunes program seeks to create pathways for youth to access job opportunities and training that align with market needs. The program also emphasizes the importance of community-based organizations, which facilitate grassroots engagement and ensure that the voices of youth are represented in decision-making processes. This multi-faceted institutional framework not only aims to enhance employment outcomes for young Cameroonians but also promotes social cohesion and economic growth within the broader context of national development.

7.2 Roles and responsibilities of implementation stakeholders

7.2.1 MINADER

MINADER is one of the main implementing bodies of the PEA-Jeunes given its role on promoting agricultural development in Cameroon especially in the context of rural areas. The following points detail out the roles and responsibilities of MINADER in implementing the PEA-Jeunes program:

- Develop and implement training programs for Indigenous youth in sustainable agriculture.
- Provide technical support and resources to enhance agricultural productivity.

- Collaborate with local organizations to ensure inclusion of Indigenous voices in agricultural policies.
- Foster partnerships to integrate traditional practices with modern agricultural innovations.
- Monitor and evaluate the impact of agricultural initiatives on Indigenous youth livelihoods.

7.2.2 MINEPIA

The ministry of fisheries, livestock and animal husbandry is charged with the following responsibilities:

- Design specialized training programs in livestock management and sustainable fishing for Indigenous youth.
- Promote knowledge of efficient production techniques and market access strategies.
- Engage with Indigenous communities to align initiatives with their cultural practices.
- Facilitate workshops that incorporate traditional knowledge into modern livestock and fisheries practices.
- Partner with local stakeholders to enhance the effectiveness of youth empowerment initiatives.

7.2.3 Local councils

Local councils will also support in selecting and implementation of projects. The councils will devise measures during identification, to ensure Indigenous peoples' communities are selected to benefit from the program. They will:

- a. Undertake social screening of projects to confirm the presence of and enhance the participation of Indigenous communities;
- b. Mobilize the relevant Indigenous communities and create awareness about the program;
- d. Monitor mitigation measures intended to enhance the participation of Indigenous people's communities;
- e. Monitor the implementation of the PEA-Jeunes program on the ground and produce progress reports;
- f. Liaise with MINADER and MINEPIA plan implementation; and

g. Providing technical personnel for review and assessing compliance, integration/mainstreaming of gender.

7.2.4 Communities

Beneficiary communities will be the actual implementers of the proposed program. Among their roles will be:

- a. Attend and make contributions during stakeholder meetings;
- b. Participate in program implementation on the ground;
- d. Safeguard and maintain the program as applicable; and
- e. Reporting on progress.

7.2.5 Local/Community Organisations

If deemed necessary, active local organizations in Indigenous communities like MBOSCUDA may be called upon to support the local staff in such aspects of mobilising Indigenous peoples to actively participate and benefit from the program as well as sharing their experiences and knowledge of working with Indigenous peoples.

8. MONITORING AND EVALUATION

Monitoring and evaluation (M&E) of the PEA-Jeunes program for Indigenous peoples is critical to assess the effectiveness and impact of initiatives aimed at enhancing youth employment and empowerment. The M&E framework involves systematic data collection and analysis to measure progress against predefined objectives. This includes tracking key indicators such as the number of Indigenous youths trained, proportion of Indigenous youths in leadership roles within the program, number of programs incorporating Indigenous culture and knowledge, the increase in agricultural or entrepreneurial activities, improvements in income levels among participating communities, etc. Regular feedback from Indigenous youth and community members is integrated into the evaluation process, ensuring that the program remains responsive to their needs and challenges.

Additionally, the M&E process emphasizes participatory approaches, engaging Indigenous communities in assessing the relevance and effectiveness of the program. This involvement not

only fosters ownership and accountability but also helps identify best practices and areas for improvement. By employing qualitative and quantitative methods, the M&E system provides a comprehensive understanding of the program's impact on youth livelihoods and community development. The insights gained through this process are crucial for refining strategies, informing policy decisions, and ensuring that the PEA-Jeunes program contributes sustainably to the empowerment of Indigenous youth in Cameroon.

9. BUDGET ESTIMATE FOR THE PEA-JEUNES PROGRAM ON INDIGENOUS PEOPLE

The budget estimate for this program should take into account some key identities, cultural needs, and aspirations of Indigenous peoples. This include aspects that relate to the program launch such as the need for language intepreters, and even those that concerned the implementation of the program activities such as islamic finance capacity building, among others as detailed out in the table below.

It is equally worth noting that this budget lines are fully aligned and linked to PEAJ- Jeune cost tab tables such that they fall within already defined budget lines as indicated by the main bold headings.

Table : Budget estimate for the PEA-Jeunes program on Indigenous peoples

Category	Estimated Cost (USD)
<i>DISFIN 3. Service de consultance (Project budget : 3,996,800 USD)</i>	
1. Consultant in case an FPIC is needed	30,000
Subtotal	30,000
<i>COMFIN 2. Professionnalisation des institutions financières partenaires, y compris dans le domaine de la finance islamique (project budget : 4,557,800 USD)</i>	
1. Islamic finance capacity building for RFI	50,000
2. Islamic finance capacity building for entrepreneurs	50,000
Subtotal	100,000
<i>DT_3_ 2 A. Chargé de nutrition y compris la nourriture halal pour les musulmans (project budget : 192,000 USD)</i>	
1. Cooks for halal foods for Muslims	20,000
2. Workshops, and cooking classes	20,000
3. Documentation and preservation of traditional recipes and cooking techniques	10,000
Subtotal	50,000

<i>DT_3_2 A. Assistant en communication et gestion des savoirs y compris des interprètes en langues autochtones (project budget : 64,000 USD)</i>	
1. Interpreters for pastoralists in fulfulde	20,000
2. Interpreters for forest IPs in Baka/Bagyli/Bakola	10,000
Subtotal	30,000
<i>COMFIN B.1. Appui à la création et au développement d'entreprises agropastorales (project budget : 9,171,800)</i>	
1. Slow food strategy and the preservation of IPs traditional knowledge	30,000
2. Traditional pharmacies	20,000
Subtotal	50,000
<i>DT_3_2 A. Spécialiste en genre et inclusion sociale qui sensibilisera également les peuples autochtones sur les questions de VBG (project budget : 192,000)</i>	
1. GBV training and sensitization	20,000
2. Civil status documents sensitization	10,000
Subtotal	30,000
<i>COMFIN 4. Promotion de l'inclusion sociale (project budget : 1,627,700)</i>	
3. Prayer grounds for Muslims for their religious inclusion in incubation centers	20,000
2. Kettels and Carpets for Muslims for their religious inclusion in incubation centers	10,000
Subtotal	30,000
Total cost	320,000

Source: author

REFERENCES

African Commission on Human and Peoples' Rights (ACHPR). (2005). Report of the African Commission's Working Group of Experts on Indigenous Populations/Communities. Banjul, The Gambia: ACHPR.

Ebow, N. K. (2020). *Political Exclusion of Indigenous Peoples in Cameroon*. African Journal of Political Science, 14(2), 98-112.

Fonchingong, C. C., & Kamara, M. J. (2002). *Cultural Impact of Development on Indigenous Communities in Cameroon*. Journal of Cultural Studies, 5(3), 45-62.

International Work Group for Indigenous Affairs (IWGIA). (2021). The Indigenous World 2021. Copenhagen: IWGIA.

International Work Group for Indigenous Affairs (IWGIA). (2022). *The Indigenous World 2022*. Retrieved from IWGIA.

Minority Rights Group International. (2018). World Directory of Minorities and Indigenous Peoples - Cameroon: Indigenous Peoples

ANNEX SECTION

Indigenous Peoples Plan (IPP) for the PEA-Jeunes Program

1. Introduction

The IPP is aimed at ensuring the meaningful participation and protection of Indigenous communities in the PEA-Jeunes program, which focuses on enhancing opportunities for youth in Cameroon. The program seeks to empower young people through education, skills training, and economic opportunities, with a special emphasis on inclusivity for Indigenous populations.

2. Background Information

Indigenous communities in Cameroon, such as the Baka, Mbororo, and others, are often marginalized and face challenges related to land rights and access to education and healthcare. As stated earlier, these communities possess unique languages, traditions, and practices that are integral to their identity. Recognizing and respecting these cultural aspects is crucial for program success. Additionally, Indigenous peoples often experience social and economic exclusion, leading to limited access to resources, information, and participation in decision-making processes.

3. Stakeholder Engagement

Key stakeholders include Indigenous leaders, community members, local NGOs, government agencies, and development partners. There is also the need to establish a framework for ongoing consultations with Indigenous communities to gather input, address concerns, and adapt the program based on feedback.

Lastly, there should be the provision of training for Indigenous representatives to enhance their ability to participate effectively in program implementation and advocacy.

4. Program Activities

Conduct assessments to identify specific needs and priorities of Indigenous communities related to education and economic opportunities while taking into account Indigenous cultural practices and knowledge systems. There is equally the need to develop indicators to assess the impact of the program on Indigenous communities, incorporating their feedback into evaluation processes.

5. Implementation Plan

Clear roles for stakeholders involved in implementing the IPP should be defined, ensuring Indigenous voices are represented. A timeline for key activities should be established, from initial consultations to ongoing monitoring while allocating specific resources for activities that support Indigenous participation and capacity building.

7. Monitoring and Evaluation

Indicators of Success: Create both quantitative (e.g., enrollment rates, completion rates) and qualitative indicators (e.g., community satisfaction) to measure effectiveness.

Feedback Mechanisms: Implement channels for continuous feedback from Indigenous communities throughout the program lifecycle.

Reporting: Ensure transparency by regularly reporting findings to stakeholders, particularly Indigenous communities.

8. Risk Management

Identification of risks such as cultural appropriation, lack of representation, and possible negative impacts on community structures and equally designing mitigation strategies to minimize risks, including adherence to Indigenous rights frameworks and continuous stakeholder engagement.

Table 4.a : Flow of Activities for Government Programs Targeting Indigenous Peoples in Cameroon from Ministries to Village Level

Level	Responsible Entity	Key Activities	Coordination Mechanisms	Monitoring and Reporting
National Level	Ministries (e.g., MINAS, MINADER, MINFOF, MINEPAT)	<ul style="list-style-type: none"> - Policy formulation and strategic planning for Indigenous programs. - Allocation of budget and resources. - Development of national guidelines and frameworks. 	<ul style="list-style-type: none"> - Inter-ministerial committees and working groups. - Collaboration with international partners (UN agencies, World Bank, NGOs). 	<ul style="list-style-type: none"> - Annual national progress reports. - Coordination meetings and reviews.
National Level	Ministry of Social Affairs (MINAS)	<ul style="list-style-type: none"> - Lead agency for social protection programs targeting Indigenous communities. 	<ul style="list-style-type: none"> - Regular consultations with other ministries (Health, Education, Agriculture). 	<ul style="list-style-type: none"> - Bi-annual and annual program evaluation reports.

		- Oversees the implementation of PAPIC and other related programs.		
Regional Level	Regional Delegations of Ministries	<ul style="list-style-type: none"> - Adapt national policies and guidelines to regional contexts. - Monitor and supervise the implementation of programs at the district level. - Coordinate capacity-building workshops. 	<ul style="list-style-type: none"> - Regional coordination meetings with local stakeholders. - Liaison with the Governor's office for support. 	<ul style="list-style-type: none"> - Quarterly progress reports to national ministries.
Regional Level	Regional Governor's Office	<ul style="list-style-type: none"> - Provides administrative oversight and support. - Facilitates coordination among regional delegations and local authorities. 	<ul style="list-style-type: none"> - Regional Development Committees (RDCs) meetings. 	<ul style="list-style-type: none"> - Monthly and quarterly administrative reports.
District/Divisional Level	Divisional Delegations of Ministries	<ul style="list-style-type: none"> - Implementation of specific 	<ul style="list-style-type: none"> - Divisional Coordination Committees 	<ul style="list-style-type: none"> - Monthly reports to

		<p>program activities (e.g., health campaigns, educational support, agro-pastoral training).</p> <p>- Collect data for monitoring and evaluation.</p>	<p>with local stakeholders.</p> <p>- Collaboration with traditional authorities.</p>	<p>regional delegations.</p>
District/Divisional Level	Divisional Officer (DO)	<p>- Provides administrative support and enforcement of government directives.</p> <p>- Coordinates with Divisional delegations and traditional councils.</p>	<p>- Regular briefings with Divisional Heads and local NGOs.</p>	<p>- Reports on the implementation challenges and successes.</p>
Sub-Divisional Level	Sub-Divisional Delegations of Ministries	<p>- Conducts field visits and mobilizes local resources.</p> <p>- Provides technical support and supervision for</p>	<p>- Sub-Divisional Coordination meetings.</p> <p>- Collaboration with Community-Based</p>	<p>- Bi-weekly activity reports to Divisional Delegations.</p>

		<p>village-level activities.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ensures alignment with district-level plans. 	<p>Organizations (CBOs).</p>	
Sub-Divisional Level	Sub-Divisional Officer (SDO)	<ul style="list-style-type: none"> - Ensures that programs are implemented according to government policies. - Supports capacity-building sessions for local leaders and community groups. 	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination with Divisional Officers and local chiefs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Monthly progress updates to Divisional Officer (DO).
Village/Community Level	Village Development Committees (VDCs)	<ul style="list-style-type: none"> - Organize and execute community-based activities (e.g., awareness campaigns, participatory mapping, agricultural demonstrations). - Mobilize local community 	<ul style="list-style-type: none"> - Regular meetings with village chiefs and local NGOs. - Collaboration with Sub-Divisional delegations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Weekly activity reports to Sub-Divisional Delegations.

		members and resources.		
Village/Community Level	Local Chiefs and Traditional Authorities	<ul style="list-style-type: none"> - Facilitate community engagement and participation. - Mediate between government representatives and Indigenous communities. - Ensure cultural sensitivity in program delivery. 	<ul style="list-style-type: none"> - Local Council of Chiefs meetings. - Collaboration with VDCs and NGOs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Verbal and written feedback to Sub-Divisional Officers.
Village/Community Level	Community-Based Organizations (CBOs) and Local NGOs	<ul style="list-style-type: none"> - Implement community-specific projects and provide technical assistance. - Conduct awareness and training sessions on rights, health, and education. 	<ul style="list-style-type: none"> - Collaboration with Village Development Committees and local authorities. - Partnership with government. 	<ul style="list-style-type: none"> - Activity reports to Sub-Divisional Delegations and NGOs.

Source: authors

Table 5.a: Consultation program

Regions	Communities consulted	Activities	Actors	Results of consultations
Centre Region (30/08/2024)	- Yaoundé	- Consultation with representatives of MINADER	- Consultant - Assistant consultant - PEA-JEUNES - MINADER	Laid the ground work for the official commencement of fieldwork activities
East Region (16-19/09/2024)	Lom and Djerem Division -Bertoua 1 and 2 -Mandjou Sub Divisin -Guiwa Kadey Devision - Foret Bazzama -Gaji Dimako Division -Kolbikong -Mayos -Ko'oo	- Consultation with MINADER and MINEPIA stakeholders - Consultation with Indigenous organizations such as Mboscuda, Okani, Bagyli, etc. - Meeting with Indigenous forest peoples in the forest zone - Meeting with the Mbororo pastoral communities in	- Consultant - Assistant consultant - PEA-JEUNES - MINADER - MINEPIA - Representative of the Indigenous organizations of Mbororo - Representative of Indigenous forest organizations - Traditional authorities	- Improved understanding and familiarity with PEA-Jeunes II with a particular focus on young people - Good collaboration achieved to facilitate contact with the Indigenous peoples concerned for successful field work - Positive perception of PEA-Jeunes II - Responsive provided to the questionnaire that will help identify challenges and specificities for the drafting of the IPPF and FPIC
Adamawa Region (23-25/09/2024)	Vina Division Ngoundere 1,2 and 3 Gaoussai Mbere Division Meiganga - Village Deresallam	- Consultation with MINADER/MINEPIA stakeholders - Consultation with Indigenous people's organizations MBOSCUA - Meeting with the Mbororo Chiefs in the different communities	- Consultant - Assistant Consultant - PEA-JEUNES - MINEPIA - MINADER - Representatives of Mbororo Indigenous people's organizations - Leaders of Mbororo Organizations - Traditional Authorities (Ardors)	- Improved understanding and familiarity with PEA-Jeunes II with a particular focus on young people - Good collaboration achieved to facilitate contact with the Indigenous peoples concerned for successful field work - Positive perception of PEA-Jeunes II - Responsive provided to the questionnaire that will help identify challenges and specificities for the drafting of the IPPF and FPIC

<p>South Region 30/09- 01/10/2024</p>	<p>Ocean Division Lukounji Lendi 1 Lindi 2 Lendi Tinga</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation with MINADER/MINEPIA stakeholders - Consultation with Indigenous Peoples' Organizations - Meeting with the leaders of the Indigenous forest people in the different communities 	<ul style="list-style-type: none"> - Consultant - Assistant Consultant - PEA-JEUNES - MINEPIA - MINADER - Representatives of Indigenous Peoples' Organizations - Leaders of Forest Indigenous Peoples' Organizations - Traditional authorities 	<ul style="list-style-type: none"> - Improved understanding and familiarity with PEA-Jeunes II with a particular focus on young people - Good collaboration achieved to facilitate contact with the Indigenous peoples concerned for successful field work - Positive perception of PEA-Jeunes II - Responsive provided to the questionnaire that will help identify challenges and specificities for the drafting of the IPPF and FPIC
<p>South West Region (07-08/10/2024)</p>	<p>Fako division Buea town Soppo Clerks quater</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation with MINADER/MINEPIA stakeholders - Consultation with Indigenous Peoples' Organizations - Meeting with Mbororo chiefs in Buea, South West region, who are victims of the ongoing political crisis in Cameroon 	<ul style="list-style-type: none"> - Consultant - Consultant Assistant - PEA-JEUNES - MINEPIA - MINADER - Representatives of Mbororo Indigenous people's organizations - Leaders of Mbororo Organizations - Traditional Authorities (Ardors) 	<ul style="list-style-type: none"> - Improved understanding and familiarity with PEA-Jeunes II with a particular focus on young people - Good collaboration achieved to facilitate contact with the Indigenous peoples concerned for successful field work - Positive perception of PEA-Jeunes II - Responsive provided to the questionnaire that will help identify challenges and specificities for the drafting of the IPPF and FPIC
<p>West Region (10-12/10/2024)</p>	<p>Mifi division Bafoussam 1,2 And 3 koung-khi Division Banjoun Noun Division Yolo Mancha</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation with MINADER/MINEPIA stakeholders - Consultation with Indigenous Peoples' Organizations - Meeting with the Mbororo chiefs 	<ul style="list-style-type: none"> - Consultant - Assistant Consultant - PEA-JEUNES - MINEPIA - MINADER - Representatives of Mbororo Indigenous people's organizations - Leaders of Mbororo Organizations - Traditional Authorities (Ardors) 	<ul style="list-style-type: none"> - Improved understanding and familiarity with PEA-Jeunes II with a particular focus on young people - Good collaboration achieved to facilitate contact with the Indigenous peoples concerned for successful field work - Positive perception of PEA-Jeunes II - Responsive provided to the questionnaire that will help identify challenges and specificities for the drafting of the IPPF and FPIC

Source: authors

Table 6.a: List of organizations representing Indigenous peoples in Cameroon

1. MBOSCUDA	Mbororo Social and Cultural Development Association
2. AIWO-CAN	African Women Indigenous Organisation Central Africa Network
3. RDF	Rural Development Foundation
4. FFAC	Forum des Femmes Auctochtones Du Cameroon
5. IPSD	Indigenous Peoples and Sustainable Development
6. GBABANDI	Cameroon's National Platform For Forest Indigenous People
7. DAREM	Daraja Reube Mbororo Development Association
8. SURA MAMA	Mbororo Community Development Association
9. CIWA	Cameroon Indigenous Women Association
10. MEF	Mbororo Empowerment Foundation
11. Laimaru Network	A Network of Indigenous Minority, Organizations and Stakeholders in Central Africa
12. CADDAP	Centre D'action pour le Développement Durable des Autochtones Pygmées
13. ASBABUK	Association Sanguia Barka Buma'a Kpodé
14. AJEMBO-EST	Association des Jeunes Mbororo de l'Est

Source: Authors

Grievance Submission Form

For Official Use Only

Grievance Reference Number:

Date Received:

Received by (Name/Position):

Action Taken:

Date of Acknowledgment Sent:

1. Complainant Information

Name: _____

Gender: _____

Age: _____

Phone Number: _____

ID Number: _____

Address/Location: _____

Community/Indigenous Group Name: _____

Preferred Language for Communication: _____

Note: If the complainant prefers to remain anonymous, they can choose not to fill out personal information.

2. Grievance Details

Date of Submission: _____

Date of Incident: _____

Location of Incident: _____

Nature of Grievance (Check all that apply):

Violation of Rights

- Environmental Concerns
- Social Impacts
- Labor Issues
- Gender-Based Concerns
- Project Misconduct
- Other (Please Specify): _____

Detailed Description of Grievance:

(Please describe the issue in detail, including what happened, when it happened, who was involved, and any other relevant information.)

3. Desired Outcome

What would you like to see as a resolution to this grievance?

4. Evidence and Supporting Documents

Do you have any documents, photos, or other evidence to support your grievance?

- Yes
- No

If yes, please list them and attach copies:

5. Signature and Declaration

I declare that the information provided above is true and accurate to the best of my knowledge.

Signature: _____

Date: _____

Note: If submitting anonymously, no signature is required.



Cameroon

Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agro-Pastoral - Phase 2

Project Design Report

Targeted Adaptation Assessment

Mission Dates: 03 – 21 June 2024

Document Date: 28/02/2025

Project No. 2000004318

Report No. 6932-CM

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Evaluation ciblée de l'adaptation

Contenu

1. Introduction

Aperçu et contexte du Programme

Titre du programme

Zone d'intervention du programme

Entité d'exécution

Résumé du programme

Date de préparation de l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation

2. Indication du danger, de l'exposition, de la sensibilité et de la capacité d'adaptation

Contexte Climatique

Climat actuel

Projection climatique : Température et Précipitation

Principaux dangers climatiques

Vulnérabilité et sensibilité au changement climatiques

Analyses de la vulnérabilité

Résumé des impacts de la variabilité du changement climatique et vulnérabilité par secteur et zone agroécologique

Analyse des facteurs de sensibilité

Capacité d'adaptation

3. Evaluation d'adaptation

Détermination les options d'adaptation

Mesures d'adaptation proposées par le CDN Cameroun 2030 et les autres documents stratégiques

Mesures d'adaptation pertinentes tirées de la boîte à outil d'adaptation du FIDA

Priorisation des options d'adaptation

Suivi et évaluation de l'adaptation

4. Coûts et considérations budgétaires

I. Introduction

1. Cette évaluation ciblée de l'adaptation (ECA) a été préparée pour le Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat Agro-Pastoral - Phase II (PEA-Jeunes II) situant dans une région exposée aux changements climatiques et vulnérable à leurs impacts, avec risque climatique évalué comme substantiel. Ceci concerne principalement la vulnérabilité globale élevée du Cameroun aux risques climatiques, notamment en ce qui concerne les aléas climatiques dans la zone du Programme (inondations des rivières, côtières et urbaines, érosion, sécheresses, glissement de terre, pénurie des ressources en eau, chaleurs extrêmes et incendies), et l'exposition des systèmes agricoles à ces aléas et la faible capacité d'adaptation des populations cibles. Il est donc nécessaire d'identifier des mesures de réduction de ces risques.
2. La présente évaluation ciblée de l'adaptation vise à évaluer les différents risques climatiques dans la zone du PEA-Jeunes II et identifier des mesures d'adaptation pertinentes afin de les intégrer parmi les activités du Programme. Ces mesures vont permettre d'améliorer la résilience des populations et des systèmes agricoles cibles et d'assurer la durabilité des interventions du Programme face aux impacts du changement climatique.
3. Cette évaluation a été préparée sur la base d'une revue de la littérature disponible ainsi que les informations recueillies sur le terrain durant les missions de conceptions.

Aperçu et contexte du PEA-Jeunes II

Zone d'intervention du programme

4. Le PEA-Jeunes II aura une couverture nationale et ses activités seront renforcées dans les zones rurales et périurbaines des régions du Centre, du Littoral, du Nord-Ouest et du Sud couvertes par le PEA-Jeunes I, avec une extension aux régions de l'Adamaoua, de l'Est, de l'Extrême-Nord, de l'Ouest, du Nord et du Sud-Ouest, en alignement avec les orientations du COSOP 2019-2024. Ces régions restent parmi les plus pauvres du pays, avec une proportion plus élevée de jeunes et un potentiel pour leur intégration socio-économique dans les chaînes de valeur agropastorales.

Entité d'exécution

5. PEA-Jeunes II sera régi par une convention de financement et sera géré par le ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) et le Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA). Comme lors de la première phase, l'orientation stratégique sera assurée par le comité de pilotage du programme, qui sera coprésidé par le ministère sectoriel et composé de représentants des ministères concernés et des organisations de producteurs. Le comité sera chargé d'examiner l'état d'avancement général du programme et de valider les plans de travail et le budget annuels avant leur non-objection par le FIDA.

Résumé du programme

6. Le programme PEA-Jeunes II capitalise sur les acquis positifs et les leçons apprises de la première phase, en créant des opportunités pour les jeunes de s'insérer dans le tissu économique au niveau local et national, d'augmenter leurs revenus et d'améliorer leur sécurité alimentaire. Le programme cible 130 000 jeunes bénéficiaires directs dont 45 pourcents de jeunes filles/femmes de 18 à 35 ans issus d'environ 100 000 ménages pauvres, économiquement et socialement vulnérables (notamment ceux en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle), sortis ou non des écoles d'enseignement technique agricole, de formation professionnelle, des centres de formation artisanale ou centre d'incubation en entrepreneuriat agropastoral et porteurs d'initiative économique viable et/ou désireux d'entreprendre, de consolider ou de développer leur entreprise dans l'un des maillons des chaînes de valeur du secteur de l'agropastoral. Parmi ces bénéficiaires, 10 pourcents, (13 000 personnes) seront des jeunes issus des communautés dites autochtones, des jeunes vivant avec

handicap et des personnes déplacées internes dans la tranche d’âge visée par le programme. Le nombre total des bénéficiaires attendus du PEA-Jeunes est estimé à 550 000 personnes.

7. L'objectif global du programme est de promouvoir le développement des chaînes de valeur agropastorales durables et résilientes au changement climat au Cameroun, qui offre de meilleurs moyens de subsistance et de meilleurs résultats en matière d'alimentation et de nutrition pour les populations rurales pauvres. L'objectif de développement vise à créer des opportunités d'emploi et à augmenter la production dans les chaînes de valeur agropastorales ciblées, les revenus, la nutrition et la résilience des populations rurales au Cameroun, avec un accent particulier sur les femmes et les jeunes. Le programme cible en particulier les jeunes sous-employés ou sans emploi des ménages pauvres âgés de 18 à 35 ans, en mettant l'accent sur les plus vulnérables. Les bénéficiaires comprendront au moins 40 pourcents de femmes et 60 pourcents de hommes incluant les minorités (PI, PWD). En plus de promouvoir l'autonomisation économique des jeunes filles et des femmes, le programme les aidera à faire entendre leur voix à différents niveaux. Trois composantes seront mises en œuvre pour atteindre cet objectif : : (i) Développement des capacités pour l’entrepreneuriat agropastorale des jeunes ; (ii) Accès au financement et aux services financiers (iii) Coordination, gestion des connaissances et suivi et évaluation.

Date de préparation de l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation

8. L'Évaluation ciblée de l’adaptation du programme PEA-Jeunes II a d’abord été développé en avril 2024, avant d’être actualisée en juin 2024.

II. Indication du danger, de l’exposition, de la sensibilité et de la capacité d’adaptation

9. Le niveau de risques catégorisé comme substantiel pour le programme PEA-Jeunes II requiert un inventaire abrégé afin d’identifier les problèmes les plus saillants, de les caractériser selon la nature des effets adverses, le degré d’exposition du programme et sa sensibilité, ainsi que la capacité adaptative de l’environnement et des populations locales.

Contexte Climatique

10. *Climat actuel.* Le Cameroun est l'un des pays les plus vulnérables au changement climatique en Afrique subsaharienne et est de plus en plus exposé aux phénomènes extrêmes liés au climat, tels que les sécheresses et les inondations, qui affectent l'agriculture, un secteur économique et d'exportation clé qui emploie environ 70 pourcents de la population.
11. En termes de climat agricole, de sols et de végétation, le pays est classé en cinq zones agroécologiques, à savoir la zone soudano-sahélienne, zone des savanes guinéennes, zone des hauts plateaux occidentaux, zone de précipitations bimodales et zone de précipitations monomodales (1)²⁶.
 - La zone soudano-sahélienne est caractérisée par des précipitations monomodales avec une moyenne annuelle de 900 mm et dominée par des cultures telles que le riz pluvial, les arachides, le coton, le sorgho, le mil, le sésame, l'oignon, l'anacarde et les palmiers dattiers, tandis que l'élevage comprend les bovins, les ovins et les caprins. Les températures dans cette zone varient, avec des moyennes atteignant 28° C à Garoua, tandis que le maxima se situent autour de 40 à 45° C en avril.
 - La zone II des savanes guinéennes est caractérisée par un régime pluviométrique monomodal, atteignant une pluviométrie annuelle de 1600 mm. Le maïs, le sorgho et les arachides sont les cultures vivrières les plus courantes et le café est la principale culture de

²⁶ <https://www.said.org/wp-content/uploads/Mapping-agroecological-practices-and-actors.pdf>

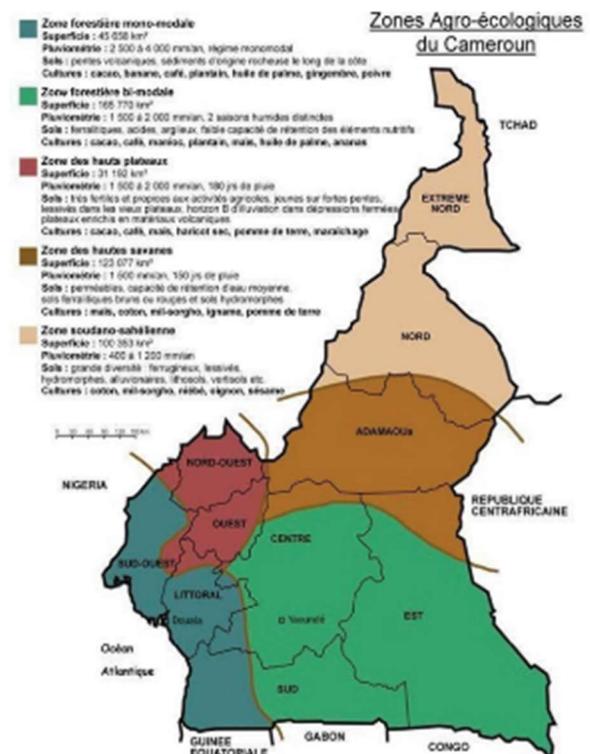
rente. En raison de l'altitude, les températures sont modérées, avec des moyennes mensuelles de l'ordre de 20 à 26° C.

- Les hauts plateaux occidentaux présentent un régime pluviométrique monomodal, avec des précipitations annuelles comprises entre 2 000 et 4 000 mm. Les cultures les plus courantes sont le thé, le café, la pomme de terre, le maïs, le riz, la banane, la banane plantain, le manioc, le cocoyam, les haricots, les légumes, les tomates et les épices vertes. Les températures moyennes sont basses (19° C) et les pluies abondantes tombent selon un mode unique.
- Dans la zone IV, qui couvre le Littoral et le Sud-Ouest, les précipitations annuelles varient entre 3 000 et 4 000 mm et les cultures courantes sont le cacao, le café, la banane, la banane plantain, les fruits (papaye, ananas, agrumes, avocat, prune, etc.) et les produits forestiers. La température varie entre 22 et 29°C et l'humidité de l'air entre 85 et 90 pourcents.
- La zone V couvre les régions du Centre, du Sud et de l'Est et se caractérise par un régime pluviométrique bimodal qui crée quatre saisons. Chaud et humide, le climat est de type "guinéen", avec des températures moyennes de 25° C et des précipitations de 1500 à 2000 mm par an, réparties en deux saisons humides distinctes permettant deux cycles de culture et un calendrier agricole étalé avec des semis et des récoltes échelonnés.

Figure 1 Zones agroécologiques du Cameroun :



Source : IRAD, 2022



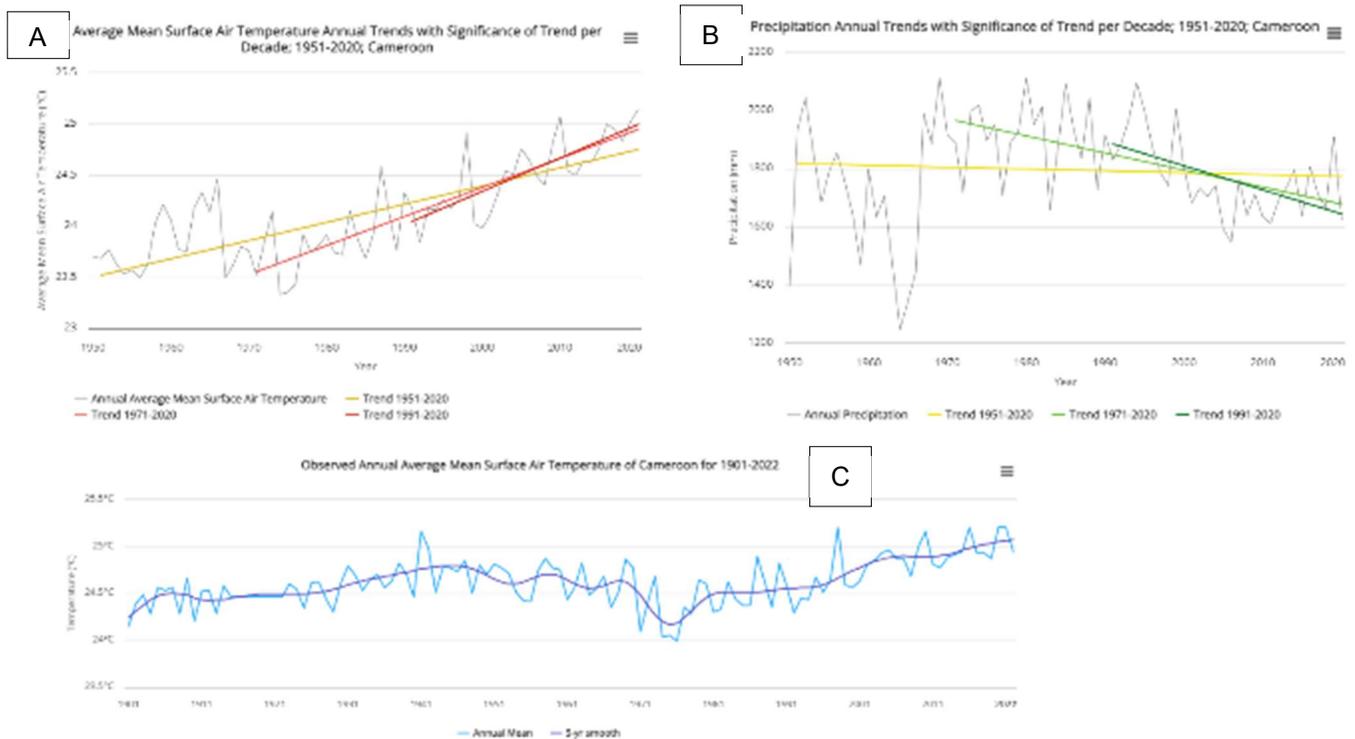
Tendances de température et de précipitation observée

12. Le changement climatique au Cameroun a contribué à une augmentation de la température avec une température moyenne annuelle qui a augmenté de 0,86°C en 46 ans, passant de 23,33°C en 1974 à 25,14°C en 2020. Pour la période 1951-2020, le taux de réchauffement

estimé est de $0,18 \pm 0,10^{\circ}\text{C}$ par décennie, tandis que le réchauffement entre 1971-2020 s'est accéléré au cours des dernières décennies avec une augmentation de la température moyenne de l'air en surface de $0,29^{\circ}\text{C}$ par décennie, soit deux fois le taux de réchauffement global au cours de la même période.

13. Les tendances des précipitations ont un haut degré de variabilité dans le pays. Cependant, au cours des dernières décennies, les tendances observées ont montré des précipitations plus irrégulières (Figure 3.B). Pour la période 1951-2020, la précipitation annuelle estimée est de -18,63 millimètres par décennie, tandis qu'entre 1991-2020 la précipitation s'est de manière significative diminuée de -75,61 millimètres par décennie. De plus, les modèles de précipitations saisonnières se sont déplacés vers des épisodes de pluie plus longs et plus intenses en aout, septembre et octobre, qui provoquent souvent des inondations, mais avec des réductions substantielles des précipitations pendant le reste de l'année.
14. Entre 1991 et 2020, l'augmentation a été de $0,32^{\circ}\text{C}$ par décennie (Figure 3.A). De 1991 à 2022, la tendance de la température semble être globalement plus élevée (passant de $24,15^{\circ}\text{C}$ à $24,94^{\circ}\text{C}$ en 2022 avec un pic de $25,21^{\circ}\text{C}$ en 2020), ce qui implique un peu le réchauffement du climat au Cameroun au cours des trois dernières décennies. La température moyenne a augmenté d'environ $0,79^{\circ}\text{C}$ entre 1991 et 2022. Malgré cette augmentation à long terme, la variabilité des températures d'une année sur l'autre est notable. L'échelle des températures montre que les températures annuelles sont généralement restées entre 24°C et 25°C , mais les années les plus récentes sont plus proches de l'extrémité supérieure de cette fourchette. (Figure 2.C)

Figure 2 Température et précipitation moyenne annuelle observée au Cameroun



(Source : World Bank, Cameroon Climate portal)

15. La situation des températures en 2021 indique des températures élevées comprises entre 27°C et 30°C dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord ainsi que sur la côte. Des températures modérées de 24°C - 27°C ont été observées sur la plupart des régions du Sud, du Centre et de l'Est. Les régions où les températures les plus basses ont été observées cette année sont le

Nord-Ouest, l’Ouest et l’Adamaoua avec des valeurs comprises entre 20°C et 24°C²⁷. Dans l’extrême Nord du Cameroun, la température annuelle moyenne a augmenté de 0,45°C depuis les années 1991, avec des augmentations moyennes observées de 0,28°C par décennie ; supérieur à la moyenne mondiale (0,20°C). Alors que les augmentations de température varient considérablement selon les saisons, ceci est plus prononcées en mars, avril et mai tandis que la précipitation est plus prononcée en août dans la région. Dans le Nord, entre 1991 et 2020, la température annuelle moyenne observée a augmenté de 0,32°C par décennie, dépassant la moyenne mondiale. Les températures varient considérablement selon les saisons, étant plus prononcées en avril (37,37°C), tandis que les précipitations sont plus abondantes en août (256,79mm). La région d’Adamaoua entre 1991 et 2020 s’est caractérisée d’une augmentation de température annuelle moyenne de 0,24°C par décennie, dépassant la moyenne mondiale. Les températures à Adamaoua varient selon les saisons mais étant plus élevé en février et mars avec une température maximale de 32,05°C et 32,53°C, respective. Les précipitations sont plus abondantes en juillet, août et septembre. A l’Est, entre 1991 et 2020, la température annuelle moyenne observée a augmenté de 0,33°C par décennie, dépassant la moyenne mondiale. Les températures varient selon les saisons mais est plus élevée en février et mars avec une température maximale de 31,45 et 31,36, respective. Les précipitations dans l’Est du pays sont plus abondantes en septembre et octobre. Le Sud-Ouest et Ouest entre 1991 et 2020 sont caractérisée d’une augmentation de température annuelle moyenne de 0,37°C par décennie, dépassant la moyenne mondiale. Les températures dans ces varient selon les saisons mais étant plus élevé en février et mars tandis que précipitations sont plus abondantes en août et septembre.

Projection climatique : Température et Précipitation

16. Le changement climatique devrait affecter différemment les zones climatiques du Cameroun, et les événements météorologiques extrêmes deviendront plus fréquents et plus intenses. Il est prévu que d’ici à 2030, la température du pays augmente entre 1,6 et 1,9 °C, et même jusqu’à 3,8 °C d’ici à 2080 par rapport aux niveaux de référence. Des températures plus élevées et plus extrêmes sont projetées pour le nord du pays²⁸. Les modèles climatiques CCKP de la Banque mondiale prévoient un taux de réchauffement de 0,5-2°C d’ici 2030. Les prévisions de changement climatique pour le Cameroun sont que le pays deviendra plus chaud et plus sec. Les modèles prévoient une exposition accrue des terres cultivées à la sécheresse, pouvant conduire à la réduction des rendements des cultures comme le maïs, millet et sorgho. La température annuelle moyenne devrait augmenter de 0,82°C à 1,62°C dans le scénario SSP5-8.5 d’ici 2050 comparé à la période référence 1995-2014. La climatologie projetée de la température moyenne indique que mars sera le mois le plus chaud avec une température élevée de 29,69°C comparé à la période référence 1995-2014 qui est de 26,97°C. Une augmentation des températures est attendue dans presque toute les zones d’intervention du programme. Par exemple, la température annuelle moyenne dans le scénario SSP5-8.5 devrait augmenter de 1,41°C dans l’extrême Nord, de 1.84°C dans Adamaoua, et de 1.44°C le sud Est d’ici 2050 comparé à la période référence 1995-2014. Ceci implique une diminution de la disponibilité en eau, en particulier au nord du Cameroun.
17. Les tendances des précipitations au Cameroun sont très variables, mais les projections indiquent une augmentation des précipitations annuelles : cette tendance se fera déjà ressentir dans un avenir proche avec une augmentation de 27,89 mm d’ici à 2030, mais surtout vers la fin du siècle avec une augmentation de jusqu’à 63,08 mm d’ici à 2080. En réaction au réchauffement climatique, les épisodes de fortes précipitations devraient doubler d’intensité dans de nombreuses parties du pays sachant que, lorsque l’atmosphère est plus chaude, sa

²⁷ [Rapport Annuel du Climat 2021 - Météorologie Nationale du Cameroun \(meteocameroun.gov.cm\)](https://www.meteocameroun.gov.cm)

²⁸ https://www.pik-potsdam.de/en/institute/departments/climate-resilience/projects/project-pages/agrica/giz_climate-risk-profile_cameroun_fr_final_2022-21_07

capacité de rétention de vapeur d'eau augmente. Le nombre de journées de fortes précipitations devrait également augmenter. Avec le changement climatique, les rendements des cultures seront affectés par les variations des régimes de précipitation, l’augmentation des demandes (en eau) due à l’évaporation et la chaleur extrême à mesure que les températures augmentent. Parallèlement, les revenus de l’élevage (rendements) seront affectés par : (i) la réduction de la disponibilité de pâturages ; et (ii) le stress thermique sur les animaux à cause des variations des températures et des précipitations

Principaux dangers climatiques

18. Le screening PESEC a mis en évidence la diversité des événements auxquelles les différents territoires d’intervention sont susceptibles. ThinkHazard Tool utilisé au cours du PESEC screening démontre que :

- Le risque d’inondation par crue est élevé sur toute l’ensemble du territoire tandis que l’inondation urbaine est élevée à l’extrême Nord, au Sud-Ouest (surtout à Manyu) à Littoral, Sud, et le Centre et moyen au l’Est, Adamaoua, et le Nord. En particulier, le risque que ces inondations affectent des territoires côtiers est élevé au Sud-Ouest et modéré au Littoral.
- Le risque glissements de terrains est en revanche estimé comme élevé à l’Ouest et au Littoral et modéré au Sud-Ouest et Nord-Ouest ; tandis qu’il est évalué à faible dans tous les autres territoires d’intervention. La différence pourrait être due aux fronts d’érosion (ravines) qui créent localement des conditions instables.
- Le risque de sécheresse ou chaleur extrême est jugé élevé à l’extrême Nord, Nord et au Sud-Est. Le risque est moyen dans tous les autres territoires d’intervention.
- Le risque de feux en milieu naturel (forêts et brousse) est quant à lui jugé élevé sur l’ensemble des provinces d’intervention à l’exception du Sud qui est de risque moyen. Bien que des feux préventifs contrôlés soient pratiqués par endroits, le recours au feu pour défricher, produire du charbon de bois expose les zones dégradées et la partie accessible des forêts primaires et secondaires à des incendies non maîtrisés.
- Le risque de pénurie d’eau est élevé à l’extrême Nord et faible au Nord, tandis qu’il est très faible dans tous les autres territoires d’intervention.

Vulnérabilité et sensibilité au changement climatiques

Analyses de la vulnérabilité

19. En raison des facteurs politiques, géographiques et sociaux, le Cameroun est reconnu comme vulnérable aux impacts du changement climatique, et se classe au 145e rang sur 182 pays dans l'indice de vulnérabilité 2021 de l'initiative Notre Dame Global Adaptation Indice (ND-GAIN). Le score de l'indice ND-GAIN est composé d'un score de vulnérabilité et d'un score de préparation. La vulnérabilité mesure l'exposition, la sensibilité et la capacité du pays à s'adapter à l'impact négatif du changement climatique en tenant compte de la vulnérabilité dans six secteurs essentiels : alimentation, eau, santé, services écosystémiques, habitat humain et infrastructure. L'état de préparation mesure la capacité d'un pays à tirer parti des investissements et à les convertir en actions d'adaptation en tenant compte de la préparation économique, la préparation à la gouvernance et la préparation sociale.

Agriculture

20. Le Cameroun est de plus en plus exposé aux phénomènes extrêmes liés au climat, tels que les sécheresses et les inondations, qui affectent son agriculture, un secteur économique et d'exportation clé qui emploie environ 70 pourcents de la population. Le changement climatique affecte l'agriculture, réduisant la production et les revenus, et augmentant l'insécurité alimentaire. Environ 38 pourcents de la population sont gravement appauvris, avec une incidence de la pauvreté particulièrement élevée dans les parties rurales des régions de

l'Extrême-Nord et de l'Est, où le sous-développement structurel et les chocs climatiques fréquents, y compris les inondations et les périodes de sécheresse prolongées, ont un impact néfaste sur les moyens de subsistance²⁹. L'agriculture est principalement pluviale, et donc, la culture des cultures dépend fortement des changements de précipitations. Les températures plus élevées et le stress thermique devraient affecter l'agriculture par leur impact direct sur la productivité du travail, les rendements agricoles plus faibles, et d'autres chocs de santé humaine liés à la chaleur³⁰. L'agriculture de subsistance est répandue dans les zones rurales et repose souvent sur des méthodes agricoles traditionnelles et des technologies obsolètes, la rendant particulièrement vulnérable aux chocs climatiques. Les principales cultures de subsistance, y compris le manioc, le maïs et le riz, ont déjà connu une baisse de rendement due à des facteurs liés au climat, avec une chute particulièrement importante dans les régions du Nord. Dans l'ensemble, la production agricole devrait perdre entre 6 et près de 14 pourcents d'ici 2050 en raison du changement climatique³¹.

21. Le changement climatique accentuerait les défis existants dans le système alimentaire et augmenterait l'insécurité alimentaire. Les rendements des cultures ont été durement touchés par les changements de température et de pluviométrie, avec des réductions allant jusqu'à 38 pourcents sur la période 1998-2012 (3). Le secteur agricole reste la plus grande source d'émissions de GES, principalement en raison de la production animale et rizicole. Les émissions de GES du système alimentaire devraient augmenter de près de 120 pourcents au cours de la période 2010-2030 (NDC 2021)³².

Figure 3 : Impact des facteurs du changement climatique sur les rendements agricoles par région (% de réduction)



(Source : ONACC, 2019)

22. La 4 illustre l'impact projeté du changement climatique sur le rendement des principales cultures au Cameroun entre 2020 et 2032. Une réduction constante du rendement de toutes les cultures représentées a été observé, ce qui met en évidence une préoccupation importante pour la productivité agricole face au changement climatique. Les rendements des arachides, du maïs et du coton devraient diminuer de 6 à 8 pourcents, tandis que les rendements du manioc et des haricots devraient connaître des réductions plus faibles, de l'ordre de 2 à 4 pourcents,

²⁹ World Food Program: Cameroon

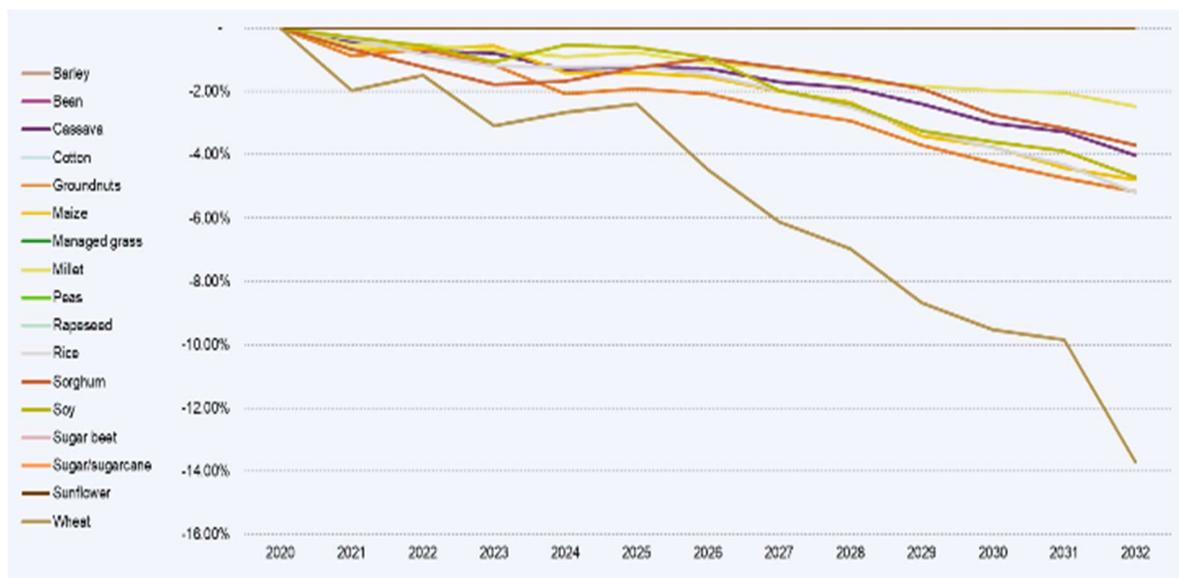
³⁰ World Bank CCDR, 2022. <https://openknowledge.worldbank.org/server/api/core/bitstreams/9deef4b-a936-5e56-9397-21780f1d764d/content>

³¹ World Bank CCDR, 2022. The impact depends on the scenario with the lowest losses in RCP2.6 and highest losses in the most pessimistic (RCP 8.5) scenario, assuming no reform.

³² Cameroun NDC 2021: <https://climatepromise.undp.org/what-we-do/where-we-work/cameroon>

l'orge affichant le déclin le plus faible, restant relativement proche de sa valeur initiale avec une légère diminution au fil des ans. Le blé par exemple devrait connaître la baisse la plus importante, son rendement diminuant de près de 15 pourcents d'ici 2032. Cependant, le soja, le sorgho et le riz affichent des réductions modérées comprises entre 10 pourcents et 12 pourcents, tandis que les pois, le millet et l'herbe gérée devraient connaître des réductions de l'ordre de 8 pourcents à 9 pourcents. Ces projections indiquent que le changement climatique aura un impact négatif sur les rendements des cultures dans toutes les zone-agroécologique du pays, ce qui représente un défi important pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la durabilité de l'agriculture. Le déclin de cultures clés telles que le maïs, riz, le sorgho, les pois, les haricots, et les arachides pourrait entraîner des perturbations d'approvisionnement alimentaire et stabilité économique dans les zones agroécologique qui dépendent de ces cultures.

Figure 4: Projection de l'effet du changement climatique sur le rendement des principales cultures au Cameroun



(Source : IFAD CARD WCA)

Eau

23. Comparativement à d'autres pays d'Afrique, le Cameroun dispose de ressources en eau de surface abondantes, en raison de précipitations élevées tout au long de l'année et dans la plupart des régions du pays. Cependant, il existe une forte saisonnalité et une variation régionale de la disponibilité de l'eau. Une utilisation plus intense des ressources en eau par l'agriculture et l'industrie est également susceptible d'impacter la disponibilité de l'eau et sa disponibilité. Le changement climatique devrait limiter la disponibilité de l'eau, notamment dans le nord du Cameroun.

Elevage

24. L'élevage représente environ 13 pourcents de la production agricole et emploie 30 pourcents de la population rurale, principalement dans les régions du nord et de l'ouest du pays. Les changements climatiques ont un impact sur la disponibilité de l'eau et de la nourriture pour le bétail, leurs schémas de migration, la propagation des maladies et, par conséquent, sur la santé et la productivité des animaux. Le secteur de la pêche et de l'aquaculture est également important pour les moyens de subsistance et l'économie, avec un accès à l'océan Atlantique et à de nombreux fleuves et lacs ; le Cameroun est l'un des pays les plus dépendants des aliments d'origine marine, avec l'une des plus fortes baisses prévues du potentiel de capture en raison

du changement climatique, selon le IPCC³³. En outre, le changement climatique menace les moyens de subsistance en réduisant les revenus et l'accès à la nourriture dans un environnement où l'insécurité alimentaire est déjà très élevée : environ 2,4 millions de personnes souffraient d'insécurité alimentaire grave en juin 2023³⁴.

Facteurs de vulnérabilité au changement climatique propres au genre

25. Il existe plusieurs facteurs expliquant pourquoi les femmes et les hommes sont touchés différemment par le changement climatique et pourquoi leur capacité à s'adapter à ces changements varie. Par exemple, les rôles de genre traditionnels au sein des foyers, des communautés et de la production agricole accroissent la vulnérabilité des femmes au changement climatique. 50 pourcents des femmes camerounaises vivent en dessous du seuil de pauvreté, la plupart d'entre elles dans les zones rurales (GIZ, 2019). Cela limite l'accès des femmes aux revenus et aux actifs, ainsi que leur contrôle sur ceux-ci. Les hommes, en revanche, tendent à être les décideurs, par exemple, en matière de dépenses financières et de gestion agricole, tant au niveau du foyer que de la communauté. Bien que l'emploi dans le secteur agricole soit généralement élevé au Cameroun, la division genrée du travail dans ce secteur a également un impact sur la manière dont le changement climatique affecte différemment les hommes et les femmes. Les hommes sont traditionnellement plus impliqués dans la production, la transformation et la commercialisation des cultures de rente, telles que le cacao (MINEPAT, 2020). En raison du changement climatique et de la rareté de l'eau qui en résulte, les femmes et les filles doivent souvent parcourir de plus longues distances pour trouver de l'eau ou du bois (participant à un groupe de discussion, 2022).
26. L'augmentation des températures et des événements météorologiques extrêmes peut rendre les déplacements vers des plans d'eau ou des forêts éloignées plus épuisants et même mettre leur vie en danger. En raison de leurs différents rôles dans l'agriculture et le foyer, les femmes et les hommes sont exposés à des chocs climatiques différents, ils ressentent les impacts différemment et ils ont des capacités différentes pour s'adapter et se remettre des impacts climatiques (Huyer et Partey, 2020). Comme les femmes sont principalement impliquées dans la phase de plantation de la production agricole, elles sont plus directement touchées par les pertes de rendement des cultures (Azong et al., 2018). Seulement 10,9 pourcents des femmes au Cameroun ont des comptes dans des institutions financières formelles, contre 18 pourcents des hommes (GIZ, 2021). Le fait d'avoir un accès limité aux opportunités de microcrédit empêche les femmes d'acheter les intrants agricoles nécessaires tels que les semences adaptées à la sécheresse. Un autre facteur limitant la capacité des femmes à s'adapter à un climat changeant est le droit foncier.

Résumé des impacts de la variabilité du changement climatique et vulnérabilité par secteur et zone agroécologique

Impacts de la variabilité du changement climatique et vulnérabilité par zone agroécologique

27. L'adaptation vise à réduire la vulnérabilité des populations et des moyens d'existence aux changements climatiques. Cette section propose donc de présenter, par zone agroécologique, les principaux impacts des changements climatiques et donne une analyse de la vulnérabilité par zone agroécologique. Le niveau de vulnérabilité a été évalué au cours des études techniques menées dans le cadre du processus PNACC. Le code couleur ci-dessous propose une synthèse de cette analyse. Les cinq zones agroécologiques sont la zone soudano-sahélienne (Z1-SS), zone des savanes guinéennes (Z2-SG), zone des hauts plateaux occidentaux (Z3-HPO), zone de précipitations bimodales (Z4-PB) et zone de précipitations monomodales (Z5-PM). En résumé, l'analyse des impacts et de la

³³ Trisos et al. (2022).

³⁴ World Bank CCDR, 2022. <https://openknowledge.worldbank.org/server/api/core/bitstreams/9deef4b-a936-5e56-9397-21780f1d764d/content>

vulnérabilité par zone agroécologique nous montre que : les zones les plus vulnérables sont : la zone soudano sahélienne et la zone côtière à pluviométrie monomodale ; l’augmentation de la température et la recrudescence des précipitations engendrent les aléas climatiques (vagues de chaleur, sécheresse et inondations) qui impactent le plus le pays.

Tableau 1: Impacts de la variabilité du changement climatique et vulnérabilité par zone agroécologique

Changement Climatique	Impacts des changements climatiques	Vulnérabilité par zone agroécologique				
		Z1-SS	Z2-SG	Z3-HPO	Z4-PB	Z5-PM
Vagues de chaleur	Diminution des réserves en eau et des rendements agricoles mais bons rendements en montagne liés à l’atténuation des températures ; Assèchement des cours d’eau ; Destrutions des récoltes et des stocks, mort du bétail diminution de l’infiltration et de la nappe phréatique ; Morbidité, maladies respiratoires ; Insécurité alimentaire et famine ; Risque accru de mortalité liée à la chaleur (pour enfants, femmes, personnes âgées, malades chroniques, personnes socialement isolées) ; Augmentation des maladies comme le paludisme, le rhume, la typhoïde, la grippe et maladies cardiovasculaires ; Affections cutanées ;					
Sécheresse	Diminution des eaux de surface ; Aggravation des maladies hydriques et maladies liées à la sécheresse ; Perturbation des activités agricoles et diminution des ressources halieutiques ; Feux de brousse					
Inondations	Perte des écosystèmes ; Perturbation des activités agricoles ; Perturbation des activités et diminution des ressources halieutiques ; Destruction et appauvrissement des sols (érosion) Conflits d’accès aux ressources halieutiques ; Effets négatifs sur la qualité des eaux de surface et souterraine ; Contamination des réserves d’eau ; Destruction des infrastructures ; augmentation du risque de décès, de blessures, de maladies hydriques					
Quantité et variabilité des pluies	Dégâts causés aux récoltes ; Difficulté de cultiver à cause de l’engorgement des sols (banane) ; érosion du sol ; Effets favorables pour l’huile de palme ; Effets négatifs sur la qualité des eaux de surface et souterraine : contamination des réserves d’eau ; maladies infectieuses des maladies hydriques (choléra, amibiase, gastro entérite) ; Effets positifs de la variabilité des pluies l’écotourisme					
Vents violents et marées	Perturbation des activités agricoles ; Ensablement des eaux de surface ; Destruction des infrastructures ; Augmentation des maladies hydriques					
Élévation du niveau de la mer	Salinisation des eaux d’irrigation, des estuaires et des systèmes d’eau douce ; Érosion côtière et inondations ; Risque accru des décès et blessures par noyade pendant les inondations ; Effets sur la santé liés aux migrations ; Déplacement des	N/A	N/A	N/A	N/A	

	activités ; Possibilité de mouvements de population (déplacement) ; Destruction des infrastructures ; Forte exposition des populations des villes côtières					
Tempêtes de Poussière et dégradation des sols	Perte de la fertilité des sols ; Perte de la biodiversité ; Conflits d’accès aux ressources ; Conflits fonciers ; Ensablement des eaux de surface ; Diminution des eaux de surface (Z3-HPO -Z2-z1) Perturbation des activités agricoles					
Mouvements de terrain fréquents	Perturbation des activités agricoles ; Perte et destruction des récoltes ; Destruction des habitations ; destruction des infrastructures ; Perte des écosystèmes et des habitats ; Effets négatifs sur la qualité des eaux de surface					

Impacts de la variabilité du changement climatique et vulnérabilité par secteur

28. L’analyse des impacts et de la vulnérabilité par secteur nous montre que les secteurs les plus vulnérables sont : (i) l’agriculture et (ii) l’eau l’assainissement et la santé. L’augmentation de température (vagues de chaleur et sécheresse) est l’aléa climatique qui impacte le plus les secteurs du pays. Le secteur d’agriculture est particulièrement vulnérable aux aléas suivants : augmentation de la température, vagues de chaleur et sécheresse. Les principales zones agroécologiques affectées par les changements climatiques dans ce secteur sont : la zone soudano sahélienne, la zone côtière et la zone forestière à pluviométrie bimodale.

Tableau 2: Impacts de la variabilité du changement climatique et vulnérabilité par secteur

Secteur	Changement Climatique	Impacts	Vulnérabilité	Zone agroécologique concernée
Agriculture	Augmentation de température	Décroissance de la productivité et production agricole ; Diminution de la nappe phréatique ; Augmentation évaporation et réduction humidité du sol ; Augmentation du taux de perte des récoltes ; Raccourcissement cycle végétatif ; Recrudescence des maladies liées à la chaleur (méningite, paludisme, rougeole) ; Famine et insécurité alimentaire.		Z1-SS ; Z4-PB
	Vagues de chaleur	Assèchement et destruction des cultures, baisse de la productivité Réduction et pénibilité du travail humain		Z1-SS
	Tempêtes de poussière, vents secs	Faible germination, réduction des récoltes ; Assèchement des récoltes ; Recrudescence des maladies liées à la chaleur (méningite, paludisme, rougeole) ; Réduction, interruption du travail humain		Z1-SS
	Sécheresse	Assèchement et destruction des cultures Baisse productivité Pénurie d’eau potable Réduction et pénibilité du travail humain		Z1-SS ; Z2-SG ; Z4-PB
	Variabilité des pluies	Diminution quantité pluies et décroissance de la productivité et production agricole ; Recrudescence des maladies hydriques (diarrhées, choléra, dysenterie, paludisme) ; Difficulté d’accès aux champs et aux marchés d’écoulement des produits ; Perte des moyens d’existence et appauvrissement		Z1-SS ; Z2-SG ; Z3-HPO ; Z4-PB
	Quantité de pluie	Augmentation de l’intensité des pluies avec érosion des terres ; Baisse de la fertilité des sols Inondations des récoltes ; Faible alimentation de la nappe phréatique ; Recrudescence des maladies hydriques (diarrhées, choléra, dysenterie, paludisme) ; Réduction des rendements des cultures pluviales de moitié d’ici à 2020 ; Chutes des revenus nets provenant des cultures de 90% en 2100		Z1-SS ; Z2-SG ; Z3-HPO ; Z4-PB et Z5-PM
	Inondations	Destruction des cultures, lessivage des sols		Z1-SS ; Z2-SG ; Z3-HPO ; Z4-PB et Z5-PM
	Mouvements de terrain	Destruction des cultures, des maisons, des biens, des infrastructures		Z1-SS ; Z2-SG ; Z3-HPO ; Z4-PB et Z5-PM
	Érosion	Destruction des cultures et des sols ; Destruction des infrastructures		Z1-SS ; Z2-SG ; Z3-HPO ; Z4-PB et Z5-PM
Élévation du niveau de la mer	Destruction des infrastructures Érosion côtière, salinisation des sols		Z5-PM	
Élevage	Augmentation de température	Baisse de la productivité du bétail ; Diminution des pâturages ; Forte mortalité et morbidité du bétail ; Augmentation du cheptel en montagne		Z1-SS ; Z3-HPO ; Z4-PB
	Vagues de chaleur	Baisse de la productivité du bétail ; Diminution des pâturages ; Forte mortalité et morbidité du bétail		Z1-SS ; Z2-SG ; Z3-HPO ; Z4-PB

Secteur	Changement Climatique	Impacts	Vulnérabilité	Zone agroécologique concernée
	Sécheresse	Augmentation des brûlis, destruction des pâturages		Z1-SS ; Z2-SG ; Z3-HPO
	Variabilité des pluies	Diminution quantité d’eau pour le bétail ; Diminution des pâturages		Z3-HPO ; Z4-PB ; Z5-PM
	Quantité de pluie	Perturbation du calendrier agricole		Z1-SS ; Z2-SG ; Z3-HPO ; Z4-PB et Z5-PM
	Inondations	Destruction des pâturages et du bétail		Z1-SS ; Z2-SG ; Z3-HPO
	Mouvements de terrain	Destruction des pâturages et du bétail		Z1-SS ; Z2-SG ; Z3-HPO
	Érosion	Destruction des pâturages et du bétail		Z1-SS ; Z2-SG ; Z3-HPO
Pêche et aquaculture	Augmentation de température	Perte habitat des espèces halieutiques sensibles ; Augmentation de l’évapotranspiration des plantes peut diminuer la disponibilité des eaux de surface et souterraines ; Modification de la composition des espèces ; Diminution de la productivité halieutique ; Épuisement des stocks de poissons		Z1-SS ; Z2-SG ; Z3-HPO ; Z4-PB et Z5-PM
	Sécheresse	Assèchements des lacs et étangs ou réservoirs ; Destruction des alevins		Z1-SS ; Z2-SG ; Z3-HPO ; Z4-PB
	Quantité et Variabilité des pluies	Augmentation de l’habitat des espèces ; Changements dans la diversité spécifique		Z3-HPO ; Z4-PB ; Z5-PM
	Inondations	Destruction des étangs ; Perte des habitats des espèces et des étangs productifs ; Diminution des ressources halieutiques		Z1-SS ; Z3-HPO ; Z4-PB et Z5-PM
	Mouvements de terrain	Destruction des étangs		Z2-SG ; Z3-HPO
	Érosion	Perte des habitats des espèces et des étangs productifs ; Ensablement des lacs et réservoirs		Z2-SG ; Z4-PB ; Z5-PM
	Élévation du niveau de la mer	Changements dans la diversité spécifique ; Destruction des embarcations		Z5-PM
Foresterie, sylviculture et faune	Augmentation de température	Augmentation de l’aridité et perte des habitats des espèces ; Diminution des espèces ; Indisponibilité des produits forestiers non ligneux ; Réduction de l’accessibilité au bois énergie ; Forte mortalité des espèces ; Populations et biens exposés ; Réduction des moyens d’existence ; Pauvreté et diminution des revenus		Z1-SS ; Z2-SG ; Z3-HPO ; Z4-PB et Z5-PM
	Vagues de chaleur	Stress hydrique et diminution de la productivité des forêts ; Augmentation des feux de brousse ; Diminution de la microfaune du sol ; Perte de la biodiversité ; Réduction des superficies des aires protégées par déforestation ; Augmentation de la mortalité de la macro et microfaune 25-40% des espèces animales des aires protégées menacées de disparition		Z1-SS ; Z2-SG ; Z3-HPO ; Z4-PB et Z5-PM
	Sécheresse	Augmentation de l’aridité et perte des habitats des espèces ; Indisponibilité des produits forestiers non ligneux ; Réduction de l’accessibilité au bois énergie ; Perte de la biodiversité		Z1-SS ; Z2-SG ; Z3-HPO ; Z4-PB et Z5-PM

Secteur	Changement Climatique	Impacts	Vulnérabilité	Zone agroécologique concernée
	Variabilité des pluies	Fragmentation des habitats et destruction des écosystèmes		Z4-PB ; Z5-PM
	Quantité de pluie	Augmentation probable des pestes et parasites ; Destruction des plantes faiblement tolérantes en eau		Z4-PB ; Z5-PM
	Inondations	Destruction des arbres		Z1-SS ; Z2-SG ; Z3-HPO ; Z4-PB et Z5-PM
	Mouvements de terrain	Augmentation des mouvements de terrain et destruction des plantes, perte des récoltes ; Perte de la biodiversité		Z2-SG ; Z3-HPO ; Z4-PB
	Érosion	Destruction des plantes, perte des récoltes ; Perte de la biodiversité		Z4-PB ; Z5-PM
	Élévation du niveau de la mer	Destruction des espèces moins tolérantes au sel ; Fragmentation des écosystèmes ; Augmentation des habitats des mangroves ; Destruction des plages et des mangroves		Z5-PM
Eau assainissement et santé	Augmentation de température	Expansion des maladies pandémiques ; Forte évaporation des surfaces en eau, stress hydrique ; Morbidité et mortalité élevée ; Affections cutanées ; Plus de 50% population camerounaise connaîtront pénurie d’eau d’ici 2020		Z2-SG ; Z3-HPO ; Z4-PB ; Z5-PM
	Sécheresse	Forte évaporation des surfaces en eau, stress hydrique		Z1-SS
	Variabilité des pluies	Dysfonctionnement des systèmes d’assainissement ; Réduction du potentiel hydroélectrique		Z1-SS ; Z2-SG ; Z3-HPO ; Z4-PB et Z5-PM
	Inondations	Expansion des maladies hydriques ; Contamination et pollution des eaux souterraines et aquifères ; Ensablement et dysfonctionnement des systèmes d’assainissement		Z1-SS ; Z4-PB ; Z5-PM
	Mouvements de terrain	Destruction des infrastructures d’eau et d’assainissement		Z1-SS ; Z2-SG ; Z3-HPO ; Z4-PB
	Érosion et Élévation du niveau de la mer	Contamination et pollution des eaux souterraines et aquifères Destruction des infrastructures d’assainissement		Z1-SS ; Z4-PB
Energie	Augmentation de température	Accroissement de l’utilisation des groupes électrogènes ; Augmentation de la demande énergétique ; Faible productivité pour les travailleurs ; Augmentation de la demande en eau de boisson ; Baisse de la demande en énergie pour le bois de chauffe		Z1-SS ; Z4-PB et Z5-PM
	Sécheresse	Intense évaporation dans les réservoirs des barrages surtout en milieu sec et sub-sec		Z1-SS ; Z2-SG ; Z4-PB et Z5-PM
	Variabilité des pluies	Rupture d’approvisionnement en électricité ; Augmentation des délestages		Z1-SS ; Z2-SG ; Z3-HPO ; Z4-PB et Z5-PM
	Inondations	Ensablement des barrages hydroélectriques ; Dégâts aux installations industrielles		Z1-SS ; Z4-PB et Z5-PM
	Élévation du niveau de la mer	Destruction des infrastructures d’énergie ; Destruction des centrales hydroélectriques ; Destruction des installations industrielles côtières ; Augmentation des coûts de gestion ; Augmentation des coûts de		Z5-PM

Secteur	Changement Climatique	Impacts	Vulnérabilité	Zone agroécologique concernée
		relocalisation ; Augmentation des coûts d’assurance		

(Source : Adapté de NAPC Cameroun)

Analyse des facteurs de sensibilité

29. Bien que l’index de risques INFORM classe le Cameroun comme exposé aux conflits d’intensité violente, il convient de nuancer ce constat pour les territoires d’intervention du programme PEA-Jeune, concentrée autour Nord-Ouest, Sud-Ouest et Grand Nord. Des tensions entre différents groupes sociaux, sans nécessairement de connotation ethnique, sont cependant rapportées ponctuellement. Cela peut résulter de désaccords d’usages ou liées à l’exploitation de ressources. Les déplacements internes de population ont pour moteur à la fois des raisons économiques et sociales : de nombreuses personnes déplacées furent des zones d’instabilité et de violence.
30. Le problème d’accès à la terre pousse également une population jeune et de femme et en croissance au défrichement de zones boisées périphériques. Si la crue, les sécheresses, les feux de forêts etc. sont accentués par la dérive climatique, et contribuent à la pression migratoire, elles n’en constituent pas pour autant le moteur principal direct des migrations. Parmi d’autres maladies, le covid a impacté l’économie camerounaise et plus particulièrement les revenus des ménages les plus pauvres. De façon plus structurelle, c’est toutefois l’endémisme de certaines maladies qui affecte la santé de la population active, et donc sa capacité à faire face aux événements climatiques extrêmes (malaria, cholera etc.).
31. Des facteurs transversaux comme les inégalités liées au genre, la marginalisation de certains groupes (dont les femmes, les jeunes, et les peuples autochtones), la faiblesse de l’indice de développement humain ou encore l’indice de pauvreté, indiquent une vulnérabilité accrue du pays face aux défis du changement climatique. La relative stabilité du régime pluviométrique malgré le changement climatique permet néanmoins d’atténuer des effets directs comme les pertes de rendement liées aux sécheresses qui seront exacerbées.

Capacité d’adaptation

32. La capacité d’adaptation fait référence à la capacité d’un système à évoluer de manière à mieux gérer son exposition et/ou sa sensibilité au changement climatique. Le Cameroun a une capacité d’adaptation au changement climatique modérée le classant 146ème sur 176 pays selon l’index ND-GAIN. Plusieurs stratégies et plans nationaux favorisent l’adaptation aux changements climatiques et identifient les domaines prioritaires. Cameroun a soumis sa première contribution actualisée déterminées au niveau national à la CCNUCC en 2021³⁵. Ce document, en conjonction avec le Plan national d’adaptation au climat du Cameroun (2015) et la Stratégie nationale de développement 2030 (SND30)³⁶ (2020) fournissent les orientations et la plateforme pour intégrer la gestion responsable de l’environnement aux stratégies d’adaptation au changement climatique, conformément aux objectifs de développement social et économique du pays. Le Cameroun met en œuvre une approche sectorielle, adaptée aux circonstances et aux spécificités des cinq zones agroécologiques du pays lors de l’adaptation au changement climatique afin de protéger les populations, le patrimoine naturel et les systèmes de production sensibles au climat. Le pays s’engage à atteindre un objectif inconditionnel de réduction des émissions de 12 pourcents et un objectif conditionnel de réduction des émissions de 23 pourcents d’ici 2030 par rapport à l’année de référence 2010. La CDN actualisée donne la priorité aux secteurs de l’agriculture, de l’industrie, de la sylviculture et de l’utilisation des

³⁵ <https://ndcpartnership.org/country/cmr>

³⁶ http://cdnss.minsante.cm/sites/default/files/Strat%C3%A9gie%20Nationale%20de%20D%C3%A9veloppement%20SND30_Fench.pdf

terres, de l'énergie et des déchets. Le coût total de la mise en œuvre de la CDN est estimé à 57,640 millions USD³⁷.

33. En ce qui concerne la variabilité climatique, l'inondation et la sécheresse dans le secteur agricole, le gouvernement camerounais a adopté une position plus proactive en matière d'adaptation aux changements climatiques en réduisant la vulnérabilité des Camerounais aux effets des changements climatiques et en augmentant leur résilience et leur qualité de vie ; et améliorer les capacités d'adaptation pour créer de nouvelles opportunités permettant de soutenir le développement durable du pays. Il s'agit de mesures à court, moyen et à long terme qui impliquent entre autres des activités de réhabilitation des stations de météorologiques et hydrologiques, renforcement des capacités dans le domaine climatologie, promotion des techniques agricole adaptée au changement climatique, sécurisation des droits d'usage et d'accès à la propriété foncière, etc. En termes d'augmentation de l'approvisionnement en eau pour l'agriculture, le gouvernement s'est concentrée sur le forage de puits et la promotion d'une plus grande efficacité de l'utilisation de l'eau dans les projets d'irrigation. Les agriculteurs et les communautés les plus pauvres sont les moins en mesure de s'approvisionner d'un system de stockage l'eau, des infrastructures d'irrigation et les technologies d'adaptation.
34. Dans le secteur agricole, la vulnérabilité est toutefois aggravée par des capacités insuffisantes liées à la faible disponibilité des ressources et technologiques ainsi qu'à l'accès très limité aux financements et des connaissances sur les risques. L'utilisation des prévisions météorologiques est également très limitée pour plusieurs raisons : la pauvreté des agriculteurs et leur analphabétisme, leur enclavement, le manque d'infrastructures résistant au changement climatique, etc. En plus, les capacités de prévention des risques et de gestion des événements extrêmes sont très réduits. Les femmes dans l'agriculture sont souvent confrontées à des obstacles supplémentaires entraînant des disparités agricoles dans le secteur agricole des Camerounais. Ces disparités sont principalement dues aux normes sociétales et culturelles, encore très répandues dans le pays, concernant les rôles des femmes et des hommes. Les pratiques coutumières et les relations patriarcales traditionnelles dans les familles et les communautés sont discriminatoires à l'égard des femmes, entraînant des inégalités entre les sexes dans des domaines tels que les droits fonciers, les marchés du travail agricole, l'accès aux services de vulgarisation agricole, le changement climatique et la gestion des catastrophes. Les facteurs clés qui expliquent les différences entre la vulnérabilité des femmes et des hommes aux risques liés au changement climatique comprennent : les différences basées sur le genre dans l'utilisation du temps ; l'accès aux, terre et au crédit, le traitement par les institutions formelles, qui peuvent limiter les opportunités des femmes et l'accès limité aux discussions politiques et à la prise de décision.
35. Dans le cadre du programme PEA-Jeunes II, les capacités anticipatrices dépendront de l'accès des bénéficiaires aux services d'alerte climatique et d'urgence, ainsi que du renforcement des capacités, incluant la prise en compte des facteurs climatiques et des risques dans leurs systèmes de production et de revenu. Ceci englobe des systèmes comme la diversification des cultures, l'agroforesterie, les sources de revenus alternatifs, les moyens de subsistance, ainsi que des installations de stockage pour améliorer l'accès aux marchés et le stockage des récoltes, et l'accès à la gestion des ressources naturelles pour renforcer la résilience des services des agroécosystèmes. Les capacités d'absorption sont évaluées à travers les structures de stockage d'eau et des produits alimentaires valorisés, l'adhésion et le renforcement des réseaux sociaux des jeunes y compris des femmes et d'hommes, des organisations de producteurs et de commercialisation, ainsi que le soutien financier aux plans d'affaires des micros et petites entreprises après l'incubation. Les capacités d'adaptation se mesurent sur la base des ressources naturelles (capital naturel, accès à différents types de terres et bétail, y compris l'accès à la sécurité foncière), financières (trésorerie, épargne, accès

³⁷ [CDN révisée CMR finale sept 2021.pdf \(unfccc.int\)](#)

crédit formel ou informel), techniques et technologiques, de la gouvernance, de l’accès aux services locaux et l’inclusion sociale (capital social - intégration dans les systèmes de solidarité / collectifs locaux, disparité genre et d’âge et moindre accès aux services).

36. Les zones d’intervention du programme ne disposent pas suffisamment de ressources financières pour implémenter des projets d’adaptation et de développement durable pour se préparer à faire face au changement climatique. À l’échelle des exploitations agricoles, le capital économique est précaire et peut se mesurer entre autres au mode de commercialisation de la production, part du revenu extra-agricole, le statut foncier de la terre et l’existence d’une assurance pour la récolte et assurances basées sur des indices climatiques. Le problème majeur sur le financement rural et de crédit est celui de la connexion entre l’Organisation des producteurs, le marché et l’institution financière sachant que la première caution de garantie pour le prêt rural devrait être la rentabilité de l’activité qui est financée. Étant donné que l’agriculture constitue l’un des secteurs les plus directement menacés par le changement climatique, les agriculteurs doivent faire face aux variations climatiques qui peuvent avoir des conséquences sur la viabilité de leurs exploitations. La souscription à un contrat d’assurance contre les risques climatiques constitue un instrument pertinent de gestion des risques climatiques. Malheureusement, dans le système d’assurance de production, il existe très peu d’expérience au Cameroun.

III. Evaluation d’adaptation

37. Sur base des effets adverses et des vulnérabilités mises en évidence dans la section 2, les options d’adaptation sont identifiées et évaluées ci-dessous sur base de leur faisabilité technique, de leur viabilité économique et de leur acceptabilité sociale. La faisabilité technique évalue les solutions techniques et d’ingénierie sociale sur le plan de l’adéquation des moyens humains et opérationnels, en prenant en considération les spécificités locales (facteurs géographiques, gouvernance, capacité etc.). L’analyse économique consiste à estimer et à comparer les coûts et les avantages du programme afin de déterminer quelle option d’adaptation procure le plus grand avantage net. L’analyse sociale permet aux parties prenantes de pondérer les options d’adaptation en fonction de critères d’acceptabilité sociale.

Détermination les options d’adaptation

Mesures d’adaptation proposées par le CDN Cameroun 2030 et les autres documents stratégiques

38. Les options d’adaptation ou les mesures de protection contre le changement climatique les plus viables ont été identifiées en consultation avec les techniciens sectoriels, les organisations intervenant dans la zone du programme, les communautés locales et les documents stratégiques du gouvernement camerounais, tels que le CDN Cameroun 2030, le SND 30 et le PNA. Ces options ont été intégrées dans la mesure du possible dans la conception du programme. L’équipe a évité de développer des activités détachées qui risquent d’être laissées de côté pendant la mise en œuvre, mais plutôt assurées que les actions climatiques s’intègrent à tous les des actions du programme.
39. Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif des options d’adaptation proposées par le CDN Cameroun 2030 et les autres documents stratégiques au niveau du pays et des consultations des parties prenantes locales. Dans la mesure du possible, ces mesures sont intégrées au programme PEA-Jeunes, bénéficiant du soutien du programme dans le cadre de partenariats stratégiques. Par ailleurs, le programme joue un rôle actif dans les discussions et la planification au sein du territoire d’implémentation.

Tableau 3: Mesures d'adaptation proposées par le CDN Cameroun 2030 et les autres documents stratégiques au niveau pays et aux consultations avec les parties prenantes locales

Secteur	Mesure d’adaptation	Zone agroécologique prioritaire
Agriculture	Promouvoir une agriculture intelligente face au climat pour renforcer la résilience telles que cultures multiples, agroforesterie, diversification de cultures, utilisation de semences améliorées et résistant à la sécheresse et à l'inondation, rotation des cultures, pratiques de travail minimal du sol, fientes animales, terrassement, irrigation, ainsi que l'utilisation d'engrais biologiques.	Zone soudano sahélienne
	Promouvoir des cultures des espèces et variétés adaptées et résilientes aux changements climatiques et diffusion des nouvelles variétés adaptées aux températures élevées et au stress de chaleur	
	Promouvoir les bonnes techniques de gestion conservatoire de l’eau telle que l’irrigation, gestion concertée de l’eau dans les bas-fonds et dans les bassins versants, la collecte des eaux de pluie	
	Promouvoir des bonnes pratiques de gestion du sol telle que : bio-fertilisation, à rotation des cultures, au labour adapté au milieu, promotion des systèmes agroforestiers	
	Promouvoir des pratiques d’irrigation intermittente des rizières (Réduction du CH4 des cultures de riz)	
	Promouvoir pyrolyse des résidus agricoles (Biochar, biogaz, bio-fuel)	
	Mise en place et application de dispositif de lutte intégrée contre les pestes agricoles	
	Promotion et établissements des structures de protection et de conservation des sols (paillage, terrasse progressive, les murs en pierres sèches, les tranchées longitudinales)	
	Renforcement la résilience des communautés aux effets néfastes du changement climatique grâce à un accès et une connectivité améliorée, et un stockage des aliments	
	Apporter l’information climatique aux paysans afin qu’ils puissent mieux planifier les opérations agricoles	
	Formation, Éducation et sensibilisation des agriculteurs	
	Élevage	
Diffuser les informations climatiques aux éleveurs grâce à des stations d’élevages fonctionnelles		
Assurer la disponibilité et la gestion durable des fourragères dans les zones pastorales Promouvoir des bonnes pratiques d’adaptation aux changements climatiques auprès des éleveurs e.g. hydraulique pastorale et de la gestion des points d’eau, l’élevage en stabulation, système d’élevage-culture		

Secteur	Mesure d’adaptation	Zone agroécologique prioritaire
	Créations des abreuvoirs collectifs pour l’alimentation des animaux en eau pendant la saison sèche et pendant les aléas climatiques suivie Développer les méthodes de conservation et de vente du foin animales Mise en place et application de dispositif de lutte intégrée contre les pestes animales Élevage des espèces et des races adaptées et résilientes aux changements climatiques Promotion de l’élevage intensif durable, intégré et en stabulation dans les espaces agro-sylvo-pastoraux Intégrer les aléas climatiques, les risques et les mesures à prendre dans le code pastoral	
Pêche	Informer les pêcheurs et pisciculteurs sur les aléas climatiques et les former sur les meilleures techniques de pêches et de pisciculture Créer et promouvoir des étangs et des sites expérimentaux de pisciculture afin d’adapter les communautés de pêcheurs Promouvoir les techniques et technologies traditionnelles améliorées pour le traitement, le séchage et la conservation des produits d’origine halieutique Adoption de technique innovantes et efficaces de pêche et d’aquaculture Sensibiliser sur les effets des changements climatiques ainsi que sur les mesures d’adaptation à adopter Protection et restauration des écosystèmes de mangroves Amélioration des équipements et matériels de pêche face aux nouvelles conditions climatique Renforcement des capacités associatives et techniques de pêcheurs Mise en place d’un dispositif de prévision météorologiques au profit des pêcheurs	Zone côtière pour la pêche Zone soudano sahélienne, zone forestière à pluviométrie bimodale, zone des hautes savanes guinéennes et zone des hauts plateaux pour la pisciculture
Foresterie, sylviculture et faune	Caractériser les effets positifs et négatifs des effets des changements climatiques sur les forêts Mettre en place un dispositif de veille sanitaire des forêts Mettre en œuvre un dispositif de surveillance des feux de forêts Établir des indicateurs sociaux (bien-être) des populations forestières et réaliser leur suivi régulier Supporter et renforcer la mise en œuvre de la REDD+ au Cameroun, en impliquant largement les populations locales	Zone forestière à pluviométrie bimodale et zone côtière
Ressources en eau	Réduire la vulnérabilité économique et sociale aux changements climatiques par la sécurisation et la gestion rationnelle des ressources en eau	Zone soudano sahélienne, zone des hautes savanes

Secteur	Mesure d’adaptation	Zone agroécologique prioritaire
	Construction de forage des puits dans les zones appropriées Usage rationnel des eaux au niveau des ménages et des industries Promouvoir la collecte de l’eau de pluie (ouvrages de rétention) et construire des ouvrages de rétention (biefs, mares, retenue) et d’infiltration pour favoriser la recharge des nappes Mise en place de système d’irrigation plus efficace et efficiente (ex. goutte à goutte, blocs fusibles sur les barrages) Renforcer les programmes de construction des équipements et de gestion des eaux usées et des déchets solides Traitement et revalorisation des eaux usées et domestiques Promotion et application des techniques de conservation des sols et des eaux Aménager les bassins versants et les berges pour lutter contre l’ensablement et l’envasement des cours d’eau Mise en place et en opération d’un dispositif de gestion et de contrôle de qualité des eaux	guinéennes, zone côtière, zone des hauts plateaux, zone forestière
Energie	Promouvoir des sources d’énergie renouvelables et alternatives Assurer l’approvisionnement énergétique durable Procéder à la certification de la résilience climatique des infrastructures énergétiques Sécuriser l’offre en bois-énergie par le reboisement d’espèces à haut rendement énergétique Promotion commerciale des produits made in Cameroun Promote solaire Photovoltaïque pour la production d’électricité	Zone soudano sahélienne, zone des hautes savanes guinéennes, zone côtière, zone des hauts plateaux, zone forestière
Infrastructures	Construire des infrastructures qui résistent au climat grâce à l’intégration de mesures d’adaptation et de résilience pour améliorer la durabilité Adaptation et vulgarisation des référentiels techniques de construction et d’entretien des infrastructures aux effets possibles des changements climatiques Renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles, humaines et logistiques de dans le contrôle de la qualité des matériaux de construction et d’infrastructure	
Déchets	Promouvoir la production d’énergie électrique ou thermique par combustion des déchets Promouvoir l’extraction de l’Extraction de biogaz dans les abattoirs Promouvoir Compostage anaérobie des déchets solides Promouvoir l’utilisation du biogaz dans les rurales	

Secteur	Mesure d’adaptation	Zone agroécologique prioritaire
Economie et développement	Promouvoir une économie circulaire	
	Renforcer l’environnement des affaires pour accroître les investissements visant le passage vers un développement résilient	
	Appuyer la promotion des initiatives sur l’économie circulaire et soutenir la création des emplois dans le secteur du recyclage des déchets	
	Renforcer la mobilisation des ressources nécessaires pour le financement de l’adaptation	
	Protection des récifs coralliens et des herbiers marins	

Mesures d’adaptation pertinentes tirées de la boîte à outil d’adaptation du FIDA

40. Le tableau 4 présente les mesures d’adaptation pertinentes tirées de la boîte à outils (cadre d’adaptation)³⁸ du FIDA. Ces mesures sont classées selon un ensemble de critères pertinents à savoir : faisabilité technique, ratio coût-bénéfice, prise en compte des risques climatiques, accessibilité pour les petits exploitants, flexibilité, avantages de la mitigation, potentiel de transformation et complémentarité avec les thèmes d’intégration du FIDA. À l’instar du CDN, le programme PEA-Jeunes, dans la mesure du possible, intègre ces mesures et profite de l’appui du programme à travers des collaborations stratégiques.

Tableau 9 : Mesures d’adaptation pertinentes tirées de la boîte à outil du FIDA

Secteur	Mesure d’adaptation
Agriculture	Usage et promotion des pratiques culturales protectionnistes, haies brise-vent et de l’agroforesterie
	Développer une expertise dans l’utilisation des informations de prévision climatique pour améliorer les stratégies culturales et les prévisions de rendement
	Développer des systèmes d’alerte précoce pour améliorer la réponse aux catastrophes climatiques
	Culture des espèces et variétés adaptées et résilientes aux changements climatiques
	Mise en place et application de dispositif de lutte intégrée contre les pestes agricoles
	Promotion et établissements des structures de protection et de conservation des sols (paillage, terrasse progressive, les murs en pierres sèches, les tranchées longitudinales)
	Améliorer les systèmes d’irrigation existants ou en construire de nouveaux
	Améliorer l’efficacité de la consommation d’eau grâce à des technologies d’irrigation intelligente et d’irrigation par chute
	Diversifier les activités agricoles au sein d’une seule unité agricole (par exemple, diversification des cultures, agroforesterie, agrosylvopastoral, etc.)
	Diversifier les moyens de subsistance / créer des sources de revenus
	Augmenter la gamme d’installations de stockage
	Promouvoir les produits d’assurance pour les cultures et l’équipement agricoles afin de réduire les risques
	Construction des lacs et retenus collinaires pour l’arrosage des cultures en périodes sèches

³⁸ [Adaptation Framework Tool \(ifad.org\)](http://ifad.org)

Secteur	Mesure d’adaptation
	Protection, gestion et aménagement des bassins versants
	Formation, Éducation et sensibilisation des agriculteurs
	Renforcer la contribution des marchés et du commerce à la stabilité de la sécurité alimentaire
Élevage	Pratique et promotion de l’élevage semi-intensif
	Production fourragère et pratique de l’ensilage pour faire face aux périodes de disette
	Mise en place et application de dispositif de lutte intégrée contre les pestes animales
	Élevage des espèces et des races adaptées et résilientes aux changements climatiques
	Mise en place de retenus collinaires pour l’abreuvement du bétail en périodes de sécheresse
	Améliorer les infrastructures de collecte d'eau existantes ou en construire de nouvelles
	Améliorer les techniques de piégeage et de collecte des eaux de ruissellement et de pluie afin de maintenir la productivité des pâturages
Pêche	Adoption de techniques innovantes et efficaces de pêche et d’aquaculture
	Renforcer les capacités sur l'effet des changements climatiques sur la répartition des poissons, les trajectoires des tempêtes et le rendement des pêches
	Installation de dispositif de concentration de poissons (DCP)
	Protection et restauration des écosystèmes de mangroves et des récifs coralliens
	Inclure l'adaptation dans les plans de gestion des pêches
	Construction de retenues collinaires pour favoriser et renforcer l’aquaculture et améliorer l'emplacement des fermes aquacoles
	Amélioration des équipements et matériels de pêche face aux nouvelles conditions climatique
	Renforcement des capacités associatives et techniques de pêcheurs
	Mise en place d’un dispositif de prévision météorologiques au profit des pêcheurs
Forêt	Augmenter la diversité des espèces dans la forêt pour augmenter la résilience au changement climatique
	Diversifier les moyens de subsistance et créer des sources de revenus à partir d'activités autres que la forêt
	Réduire les autres pressions exercées sur la forêt pour accroître sa résilience au changement climatique
	Former le personnel sur l'effet du changement climatique sur la composition des forêts, les incendies, les ravageurs et la durée des rotations
	Mettre en place un système de surveillance pour fournir une alerte précoce des nouveaux ravageurs et maladies des forêts
	Élaborer des plans de gestion des incendies et des ravageurs qui tiennent compte des changements probables de fréquence et de répartition dus aux changements climatiques et de leur impact sur les forêts
	Tenir compte de la gestion forestière (c.-à-d. boisement avec des espèces tolérantes au climat, agroforesterie)
	Restaurer et accroître la connectivité forestière et les corridors fauniques ; aider à la migration ; prendre des mesures de conservation ex-situ
	Promouvoir l'identification, la conservation et la diffusion des ressources génétiques des arbres résilients au climat
Ressources en eau	Construction de lacs et de retenus collinaires et forage des puits dans les zones appropriées

Secteur	Mesure d’adaptation
	Usage rationnel des eaux au niveau des ménages et des industries
	Mise en place de système d’irrigation plus efficace et efficiente (ex. goutte à goutte, blocs fusibles sur les barrages)
	Amélioration et gestion de la couverture arborée pour mieux alimenter les nappes phréatiques
	Promotion et application des techniques de conservation des sols et des eaux
	Traitement et revalorisation des eaux usées et domestiques
	Mise en place et en opération d’un dispositif de gestion et de contrôle de qualité des eaux
Zones côtières	Restauration (régénération) et maintien des écosystèmes de mangroves
	Protection des récifs coralliens et herbiers marins
	Interdiction de construction des installations vulnérables aux aléas côtiers
	Établissement des structures de protection (mécaniques ou biologiques) au niveau des côtes
	Mise en opération de dispositifs de lutte contre les sargasses
	Éducation relative à la protection du littoral et de l’environnement marin

41. Les mesures d’adaptation proposées par le CDN Cameroun 2030, les autres documents stratégiques au niveau pays et les parties prenantes locales s’accordent parfaitement avec les mesures proposées dans la boîte à outils du FIDA. Celles qui ne sont pas présentes dans les mesures présélectionnées sont celles qui ont déjà été jugées comme peu pertinentes par l’analyse multicritères. Ainsi, pour la priorisation des options d’adaptation, la suite de l’analyse va se concentrer sur les mesures pertinentes de la boîte à outils du FIDA.

Priorisation des options d’adaptation

42. La priorisation des options d’adaptation se fait sur la base de leur pertinence par rapport aux composantes, sous-composantes, résultats attendus et livrables du programme. Elles sont priorisées de façon à s’intégrer parfaitement au programme et renforcer la résilience climatique des interventions. Les options qui ne sont pas directement liées aux investissements clés du programme ne seront pas priorisées, car elles risquent d’être ignorées lors de la mise en œuvre et nécessiteront des efforts supplémentaires de la part de l’unité de coordination ou de gestion du programme et de ses partenaires stratégiques. La sélection des options d’adaptation privilégiées doit se faire en étroite interaction avec tous les acteurs impliqués et les parties prenantes concernées par le processus d’adaptation. Ce processus est essentiel car il permet d’éviter les décisions qui conduisent à des choix d’actions inappropriées ou à une mauvaise adaptation.

43. Consciente de l’hétérogénéité pédoclimatique, agro-écosystémique et socioéconomique des zones d’intervention, l’équipe de formulation du programme a privilégié: (i) une approche territoriale participative à l’échelle du groupement ou association (entité administrative élémentaire associant plusieurs villages proches, généralement dans un rayon géographique accessible à pied) ; (ii) un phasage modulaire - des activités autour de pôles-marchés permettant de valoriser le retour d’expérience des premières vagues d’intervention dans les zones bénéficiaires successives ; (iii) Un appui aux initiatives entrepreneuriales, en prenant soin d’orienter les soutiens vers des activités compatibles avec la préservation, voire la restauration des infrastructures vertes. Cette structuration logique permet une évolution organique du programme en fonction des besoins d’adaptation locaux identifiés à l’issue de concertations inclusives et comparatives :

- La formation des cadres des organisations paysannes, l’implication continue de vulgarisateurs et d’agents de terrain, les expertises techniques et la conditionnalité des incitants concourent à assurer la validité et l’effectivité des stratégies adaptatives adoptées par les groupements
- L’implication des bénéficiaires et leurs représentants parmi les pairs responsabilise de facto les communautés à s’approprier les opportunités et crée une émulation collective pour diversifier et développer des activités profitables, qui sont aussi compatibles avec l’amélioration de la résilience climatique
- L’allocation des moyens demeure flexible dans une large mesure : qu’il s’agisse du choix des essences produites en pépinières, de la nature des activités de production ou de transformation alimentaire soutenue par les programmes d’incubation et d’entrepreneuriat, des périmètres de terres à préserver ou restaurer, de l’emplacement des infrastructures telles que les points d’eau, de la portée et du contenu des chartes de gestion des ressources (halieutiques, forestières...)

44. Une classification sur base du critère de risques comparatifs est cependant proposée comme suit :

- **Options d’adaptation sans regret** : qui valent la peine, quel que soit l’ampleur du changement climatique futur ;
- **Options à faible regret** : qui sont des actions d’adaptation dont les coûts associés sont relativement faibles et dont les avantages, bien que principalement réalisés dans le cadre des changements climatiques futurs prévus, peuvent être relativement élevés ;
- **Options gagnant-gagnant** : sont des actions d’adaptation qui produisent le résultat souhaité en termes de minimisation des risques climatiques ou d’exploitation des opportunités potentielles, mais qui apportent également une contribution significative à un autre objectif social, environnemental ou économique ;
- **Options de gestion flexibles ou adaptatives** : sont les options qui peuvent être ajustées facilement (et à faible coût) si les circonstances changent par rapport aux projections faites initialement.

45. Pour un suivi plus efficace, les mesures d’adaptation proposées sont organisées en fonction des composantes et des sous-composantes du programme PEA-Jeunes II. Le tableau ci-dessous présente les options d’adaptation prioritaires retenues avec un lien entre les mesures d’adaptation par secteur d’activités et les composantes du programme.

Tableau 4 Mesures d’adaptation pertinentes retenus pour le programme PEA-Jeunes II

Output	Mesures d’adaptation sélectionnées pour le programme PEA-Jeunes	Sans regret ³⁹	Faible regret	Gagnant-gagnant	Gestion adaptative	Inclusion PEA-Jeunes II
Composante 1 : Développement des capacités pour l’entrepreneuriat agropastorale des jeunes						
Sous-composante 1.1. Appui à la création et au développement d’entreprises agropastorales						
Project ideas’ maturation with bankable business plans – appui à la production des filières prioritaires Technical and entrepreneurial skills development Education in financial inclusion Public, private, producer partnerships (4Ps) model	Élaborer des plans d’urgence dans les business plans pour faire face aux catastrophes climatiques					
	Développer des systèmes d’alerte précoce pour améliorer la réponse aux catastrophes climatiques					
	Former le entrepreneurs/ bénéficiaires à mieux comprendre le changement climatique et à améliorer la performance opérationnelle dans la gestion des risques climatiques					
	Fournir des informations aux institutions et mener des activités de sensibilisation au cours de la pré- incubation					
	Sécurisation foncière et appui à la gestion inclusive des forêts communautaires et terrains dégradés					
	Promouvoir l’utilisation de nouvelles variétés de cultures existantes, par exemple avec une plus grande résistance à la sécheresse ou aux inondations ou aux vent violents et aux attaques des insectes					
	Former et promouvoir des systèmes intégrés impliquant l’élevage et/ou l’aquaculture pour améliorer la résilience.					
	Diversifier les activités agricoles au sein d’unités agricoles, par exemple en introduisant des systèmes agroforestiers					
	Promouvoir les pratiques post-récolte telles que le séchage, la transformation, l’emballage, etc.					
Diversifier les moyens de subsistance / créer des sources de revenus à partir d’activités autres que l’agriculture						
Sous-composante 1.2. Facilitation de l’accès à des infrastructures résilientes au climat						
Améliorer le climat des affaires dans les bassins de production. L’appui à la construction ou à la modernisation d’infrastructures de formation, de production, de stockage, de transformation et de commercialisation Collaboration avec les autorités locales décentralisées et le secteur privé	Mise en place de système d’irrigation plus efficace et efficiente et résistante aux climat (ex. goutte à goutte, micro-irrigation, blocs fusibles sur les barrages) avec les panneaux solaires					
	Développer des PGES pour les sites d’infrastructures					
	Forer des forages pour compléter l’eau d’irrigation de surface					
	Promouvoir et soutenir les structures de collecte des eaux pluviales (étangs, réservoirs), en particulier dans les zones plus hautes					
	Promouvoir des pratiques de rotation des cultures pour améliorer la qualité et la structure des sols					
	Promouvoir des techniques de paillage pour réduire l’érosion des sols et conserver l’humidité					
	Traitement et revalorisation des eaux usées et domestiques					

³⁹ Actions présentant des bénéfices quand bien même l’impact du changement climatique est inférieur à celui envisagé

Output	Mesures d’adaptation sélectionnées pour le programme PEA-Jeunes	Sans regret ³⁹	Faible regret	Gagnant-gagnant	Gestion adaptative	Inclusion PEA-Jeunes II
	Renforcer les programmes de construction des équipements et de gestion des eaux usées et des déchets solides					
	Construction de forage des puits dans les zones appropriées					
	Promouvoir la collecte de l’eau de pluie (ouvrages de rétention) et construire des ouvrages de rétention (biefs, mares, retenue) et d’infiltration pour favoriser la recharge des nappes					
	Mettre en œuvre des plans de restauration des bassins de production					
	Adaptation des normes d’ingénierie et des codes du bâtiment aux conditions climatiques adaptées aux conditions des sites d’implémentation					
Sous-composante 1.3 Renforcement des capacités institutionnelles et du cadre politique						
Poursuivre le renforcement des capacités de REPA-Jeunes pour consolider son système de gouvernance, améliorer son modèle d’affaires, fournir les services requis aux membres et garantir son autonomie financière ; Conduire le dialogue institutionnel et le plaidoyer pour l’adoption et la promulgation du programme de loi sur le secteur agropastoral initié en phase 1 ; Soutenir le processus d’accréditation des 12 nouvelles structures d’incubation et les mesures visant à promouvoir les alliances agropastorales agrégatives incluant les jeunes Appui aux ministères compétents pour la formulation et la mise en œuvre des cadres politiques et réglementaires	Envisager d’augmenter la couverture d’assurance récolte contre les événements extrêmes pour protéger les jeunes agriculteurs contre les pertes					
	Offrir des programmes de formation spécialisés en agriculture durable, gestion d’entreprise agricole, et adaptation au changement climatique.					
	Élaborer des politiques spécifiques pour encourager l’entrepreneuriat des jeunes dans le secteur agricole					
	Développer et renforcer les services des institutions pour fournir des informations techniques, des prévisions météorologiques, et des conseils sur les meilleures pratiques d’adaptation climatique					
	Promouvoir l’adoption de technologies agricoles durables et agriculture intelligente au climat					
	Promouvoir les institutions de microfinance et les coopératives agricoles.					
	Faciliter l’accès à la terre pour les jeunes agriculteurs par des réformes foncières, des programmes de crédit foncier ou des systèmes de location de terres à long terme					
	Encourager la formation de réseaux et d’associations de jeunes agriculteurs.					
Composante 2 - Accès au financement et aux services financiers						
Sous-composante 2.1. Appui au financement des entreprises						
Capitaliser sur le mécanisme de financement mis en place et géré par SGC en phase I Offrir aux jeunes des subventions de démarrage pour la création et le développement de leur entreprise, et des crédits productifs via les RFI pour améliorer la croissance et la performance de leurs entreprises. Améliorer le taux de sortie de crédit Développer de nouveaux produits financiers et	Établir des fonds spécifiques dédiés à l’adaptation climatique avec taux réduits					
	Développer des programmes de microfinance ciblant les petites exploitations agricoles et les jeunes entrepreneurs					
	Renforcer les institutions de crédit agricole pour qu’elles puissent offrir des produits financiers adaptés aux besoins des agriculteurs confrontés aux impacts climatiques					
	Développer des produits d’assurance récolte qui protègent les agriculteurs contre les pertes dues aux événements climatiques extrêmes					
	Offrir des incitations financières pour l’adoption de pratiques agricoles durables, telles que l’agroforesterie, l’agriculture de conservation, l’irrigation efficace, etc.					

Output	Mesures d’adaptation sélectionnées pour le programme PEA-Jeunes	Sans regret ³⁹	Faible regret	Gagnant-gagnant	Gestion adaptative	Inclusion PEA-Jeunes II
Augmenter le fonds de refinancement et ouvrir la gestion de la facilité au secteur privé.	Promouvoir des partenariats producteurs public-privé (PPPP)					
	Offrir des programmes de formation en gestion financière et en planification d’entreprise agro-alimentaire et agricole					
	Créer des fonds de garantie pour réduire les risques perçus par les prêteurs et encourager les prêts aux agriculteurs pour des projets d’adaptation.					
	Encourager l’utilisation de plateformes de recherche des financement					
	Mettre en place des réformes réglementaires pour faciliter l’accès au financement					
	Développer des cadres politiques intégrés qui soutiennent à la fois l’adaptation climatique et le développement économique rural,					
Composante 2 : Accès durable aux marchés et aux financements						
Sous-composante 2.2. Professionnalisation des institutions financières partenaires						
Renforcer les capacités des institutions financières rurales (RFI) pour soutenir le développement de nouveaux produits financiers accessibles aux populations rurales (assurance, récépissé d’entrepôt, etc.) Éducation sur l’inclusion financière et la spécialisation des agents de banque dans les crédits et les prêts ruraux Mise en place d’un système de gestion des responsabilités et de la performance des entreprises sociales sur les jeunes entreprises soutenues, en vue d’améliorer le positionnement des RFI dans les segments ruraux	Offrir des programmes de formation continue pour le personnel des institutions financières rurales sur la gestion des risques climatiques, les produits financiers innovants et les meilleures pratiques agricoles.					
	Renforcer les capacités des institutions financières pour effectuer des analyses de crédit robustes en tenant compte des risques climatiques					
	Mettre en place des systèmes d’information et de gestion des risques climatiques pour aider les institutions financières à mieux évaluer et gérer les risques associés aux prêts agricoles.					
	Mettre en place des mécanismes de suivi et d’évaluation continus pour ajuster les stratégies de financement et les produits financiers en fonction des changements climatiques et des retours d’expérience.					
	Fournir aux institutions l’équipement et/ou le budget nécessaires pour fournir des services supplémentaires					
	Élaborer des plans d’urgence pour faire face aux catastrophes climatiques					
	Encourager les partenariats public-privé pour cofinancer des initiatives de renforcement des capacités des institutions financières rurales					

44. Une base de données sur les options d'adaptation et un système d'évaluation et de hiérarchisation de ces options ont été mis au point dans le cadre d'adaptation ciblée du FIDA. Le processus de priorisation se compose de deux éléments principaux. Premièrement, les options d'adaptation sont filtrées en fonction des composantes du programme et des risques climatiques identifiés lors du processus d'examen préalable. Une analyse multicritère est ensuite réalisée sur les options d'adaptation présélectionnées pour aider à sélectionner les mesures à intégrer dans le programme en fonction des critères suivants : (i) faisabilité technique ; ii) option permettant de faire face aux risques climatiques dans le contexte du programme est-elle pertinente et efficace ; iii) Accessibilité aux petits exploitants agricoles ; (iv) Souplesse, c'est-à-dire éviter les enfermements ; v) Potentiel d'atténuation des co-avantages ; vi) Potentiel de transformation ; vii) Complémentarité avec les thèmes d'intégration du FIDA ; viii) Rapport coûts-avantages. Le système de priorisation des options d'adaptation utilise une approche de notation simple basée sur les huit critères énumérés ci-dessus. Les critères suivants exigent une note minimale de 2 : faisabilité technique, prise en compte des risques climatiques, accessibilité pour les petits exploitants agricoles et analyse coûts-avantages. Les options qui obtiennent une note inférieure à 2 pour l'un ou l'autre de ces critères sont considérées comme inappropriées pour le PEA-Jeunes II. Les options d'adaptation ayant obtenu les scores les plus élevés sont les plus adaptées à un programme.
45. Les résultats de l'établissement des priorités des options d'adaptation sont présentés à Annex 1. Toutes les options ont obtenu une note supérieure à la moyenne et sont jugées appropriées à des degrés divers. Les options d'adaptation qui ciblent efficacement les petits exploitants, complètent les thèmes d'intégration du FIDA et offrent de multiples avantages tels que l'atténuation et la protection de l'environnement devraient être privilégiées en raison des liens étroits entre le climat, l'environnement et la biodiversité ; le large éventail d'impacts potentiels futurs des changements climatiques et leurs incertitudes inhérentes ; et la vulnérabilité des groupes cibles du FIDA. Ces options d'adaptation doivent être validées et la sélection finale effectuée au début de la phase de mise en œuvre par le biais d'études de faisabilité technique thématiques et de la participation des parties prenantes.

Suivi et évaluation de l'adaptation

46. Pour assurer l'efficacité et la durabilité des procédés d'adaptation dans le temps, l'évaluation et suivi bénéficie dans chaque sous-composante de moyens dédiés. À l'échelle du programme PEA-Jeunes II, l'objectif du suivi-évaluation lié à l'adaptation au changement climatique est de surveiller en continu et d'évaluer l'efficacité des mesures d'adaptation mises en place, ainsi que leur impact sur la réduction de la vulnérabilité aux risques climatiques. Au début du programme, un plan de suivi-évaluation (PSE) détaillé sera préparé avec une identification claire des indicateurs clés, des méthodes de collecte de données, des fréquences de collecte, des responsabilités et des ressources nécessaires pour le suivi-évaluation. Le spécialiste en suivi-évaluation utilisera toutes les ressources disponibles pour mieux cadrer la préparation du PSE, y compris les éléments de la note « How to do » du FIDA sur la conception et la surveillance de la résilience des ménages ruraux vulnérables proposant un outil de conception et de suivi de la résilience.
47. Des mécanismes de concertation territoriale, sectorielle et participatives ont été prévues dans les différentes sous-composantes du programme, en veillant à un encadrement, une transparence et une accessibilité qui garantissent l'effectivité des mesures envisagées pour limiter l'exposition aux différents risques identifiés et faciliter le cas échéant, le reportant et les actions correctives. L'unité de coordination et d'implémentation du programme s'assurera que le Manuel d'opération du programme inclut un volet spécifique sur le suivi-évaluation des mesures d'adaptation au changement. Cela garantit que le suivi-évaluation est une composante intégrée dans la mise en œuvre du programme. Des rapports de suivi-évaluation périodiques

qui mettent en évidence les progrès réalisés, les résultats obtenus et les défis rencontrés dans la mise en œuvre des mesures d’adaptation seront préparés. Les résultats seront communiqués régulièrement aux parties prenantes, y compris les bailleurs de fonds, les gouvernements, les ONG et les communautés locales. Les résultats du suivi-évaluation seront évalués régulièrement pour identifier les leçons apprises et les domaines nécessitant des ajustements pour améliorer leur efficacité. Le programme fournira une formation continue aux parties prenantes impliquées dans le suivi-évaluation pour renforcer leurs compétences et leurs capacités. Ce modèle offre une structure solide pour la mise en œuvre d’un suivi-évaluation efficace des mesures liées à l’adaptation au changement climatique, en veillant à ce que les activités soient coordonnées, surveillées, évaluées et intégrées dans l’exécution du programme.

48. Les indicateurs de suivi-évaluation de l’adaptation au changement climatique dans le cadre du programme PEA-Jeunes II sont présentés dans le tableau ci-après. La ligne de base ainsi que les objectifs à mi-parcours et finaux seront déterminés par l’étude de l’établissement de la ligne de base du programme.

<p>Indicateurs de base du FIDA en matière d’adaptation</p>	<p>1.2.2 Ménages déclarant l’adoption de technologies, de pratiques ou d’intrants nouveaux/améliorés 1.1.4 Personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production 3.1.2 Personnes ayant reçu des services d’information climatique 3.2.2 Ménages déclarant l’adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique</p>
<p>Autres indicateurs</p>	<p>Nombre de plans d’urgence élaborés, que ce soit directement ou en soutien à d’autres institutions, pour faire face aux catastrophes climatiques. Nombre de ménages déclarant une meilleure diversification des cultures ou d’autres activités agricoles au sein de leur exploitation. Nombre de ménages déclarant avoir augmenté la superficie exploitée en utilisant les techniques agroforestières. Nombre d’hectare supplémentaires bénéficiant d’un arrosage adéquat au sein des périmètres irrigués grâce aux travaux de réhabilitation des systèmes entrepris par le programme. Nombre de personnes déclarant une réduction des pertes post-récoltes grâce aux structures d’entreposage et de transformation soutenues le programme. Nombre de ménages bénéficiant de nouvelles infrastructures de collecte d’eau.</p>

49. Avant de mettre en œuvre les mesures d’adaptation, des niveaux de référence seront définis pour chaque indicateur dans le cadre de l’étude de la ligne de base du programme. Ces données serviront de base pour évaluer l’impact de mesures d’adaptation pendant et après la mise en œuvre du programme. Les niveaux de référence seront définis en fonction des objectifs spécifiques de chaque mesure d’adaptation. L’Unité de coordination du programme veillera à ce que les objectifs fixés soient spécifiques, mesurables, atteignables, pertinents et limités dans le temps (conformément à l’approche SMART). Ils doivent être établis en collaboration avec les parties prenantes du programme et doivent également prendre en compte les spécificités locales et les vulnérabilités au changement climatique. Les niveaux de référence établis au début du programme peuvent être révisés si nécessaire pour refléter de nouveaux objectifs ou de nouvelles informations. L’approche de suivi et d’évaluation devrait aller au-delà d’une simple liste de contrôle d’indicateurs et être suffisamment flexible pour explorer les risques et les hypothèses involontaires et inattendus, où certaines des leçons d’adaptation les plus importantes peuvent être tirées. Pour faciliter cette approche, l’équipe de suivi-évaluation du programme bénéficiera d’un renforcement de capacité de la part des spécialistes en suivi-évaluation du FIDA au niveau régional et du siège.

IV. Coûts et considérations budgétaires

50. Il est important de noter que les options d'adaptation ne seront pas mises en œuvre de manière isolée mais seront intégrées dans les principales activités nationales et les sous-projets du PEA-Jeunes II et ont été budgétisées et intégrées dans les coûts du Programme. Le cadre de gestion environnemental, climatique et social (CGESC) décrit et identifie en détail une série de mesures de sauvegarde pour un coût spécifique distribué à travers chaque sous-composante du programme. Il faut noter qu'à ces moyens ciblant des problématiques environnementales ou sociales spécifiques s'additionnent l'ensemble des moyens alloués à des activités multi-bénéfiques ou gagnant-gagnant qui impactent elles aussi le degré d'adaptation climatique. Toujours pour ces actions ciblant spécifiquement des indicateurs environnementaux et sociaux, les moyens consacrés au monitoring et à la vérification est distribué à travers chaque sous-composante du programme. La distribution de ces postes budgétaires au sein du tableau des coûts est précisée de manière à permettre les ajustements : pour chaque poste, la référence de la ligne budgétaire ainsi que le ratio attribué est précisé, afin que les équipes de suivi et évaluation puissent facilement recalibrer les moyens attribués en cohérence avec l'ensemble du programme
51. Afin de rationaliser les coûts et d'assurer une mise en œuvre efficace des mesures PESEC en général, et des mesures d'adaptation en particulier, le FIDA veillera à ce que tous les aspects essentiels soient intégrés dans le Manuel d'Opération du Programme. La surveillance, le suivi et l'évaluation des mesures PESEC seront intégrés dans le cadre global de suivi du programme, englobant le suivi du cadre logique, les études de référence, les évaluations à mi-parcours et d'achèvement. Voici comment ces éléments seront inclus de manière adéquate :
- **Responsabilité en matière de rapports** : L'analyse en suivi-évaluation du programme sera chargé de coordonner les rapports. Ses responsabilités incluront la collecte, la compilation, l'analyse et la présentation des données de suivi et d'évaluation. Il veillera à ce que les rapports soient cohérents, complets et soumis dans les délais. Le Spécialiste en environnement contribuera aux aspects environnementaux des rapports, tandis que le Coordonnateur du programme supervisera l'ensemble du processus de rapport.
 - **Collaboration entre les Spécialistes** : L'analyse en suivi-évaluation, le Spécialiste en environnement et le Coordonnateur du programme travailleront en étroite collaboration. Il se réuniront régulièrement entre eux et périodiquement avec les partenaires clés, et au moins une fois par an pour examiner les progrès, discuter des problèmes éventuels et planifier les mesures correctives. Cette collaboration facilitera l'intégration des aspects environnementaux, d'adaptation, du suivi-évaluation et de la gestion globale du programme.
 - **Mécanismes de mesures correctives** : Les mécanismes de mesures correctives seront définis dans le Manuel d'Opération du Programme. Ils détailleront les étapes à suivre en cas de résultats insatisfaisants ou problèmes climatiques. L'analyste en suivi-évaluation jouera un rôle clé dans l'identification des besoins en mesures correctives, en collectant des données sur les performances du programme et en signalant les écarts par rapport aux objectifs fixés.
52. Afin d'assurer une meilleure intégration dans la mise en œuvre du programme, les études PESEC se focalisent sur des mesures qui peuvent être aisément incorporées dans les coûts des investissements liés aux composantes techniques du programme. Cela signifie que les spécifications des contrats de passation de marchés incluront des dispositions pour la mise en œuvre des mesures PESEC, y compris les mesures d'adaptation. Les dispositifs suivants peuvent être pris en compte pour intégrer ces aspects dans le plan de passation des marchés du programme :

- **Cahier des clauses techniques** : Les cahiers des clauses techniques des marchés de construction ou d’acquisition de biens et services intégreront les exigences spécifiques liées à la mise en œuvre des mesures PESEC. Par exemple, pour les marchés de construction d’infrastructures, des spécification environnementales telles que la gestion des déchets, la protection de la biodiversité et la gestion de l’eau seront incluses.
- **Critères de sélection des fournisseurs** : Les critères de sélection des fournisseurs tiendront compte de leur capacité à respecter les normes environnementales et à mettre en œuvre les mesures PESEC. Les soumissionnaires devront démontrer leur engagement en matière de durabilité environnementale et de résilience climatique.
- **Suivi de conformité** : Un système de suivi de la conformité environnementale sera mis en place pour surveiller la mise en œuvre des mesures PESEC. Les résultats de ce suivi seront inclus dans les rapports réguliers du programme.
- **Consultation publique** : Lorsque les mesures PESEC impliquent des impacts significatifs sur les communautés locales ou l’environnement, une consultation publique sera organisée pour recueillir les commentaires et les préoccupations des parties prenantes.

Annexe 1 : Critères de notation utilisés pour la priorisation des options d’adaptation

No	Adaptation Option	Faisabilité technique	Aborde les risques climatiques	Accessibilité pour les agriculteurs	Flexibilité	Co-bénéfices de l'atténuation	Potentiel de transformation	Complémentarité avec les thèmes du FIDA	Total Score
Composante 1 : Développement des capacités pour l’entrepreneuriat agropastorale des jeunes									
Sous-composante 1.1. Appui à la création et au développement d’entreprises agropastorales									
1	Élaborer des plans d’urgence dans les business plan pour faire face aux catastrophes climatiques	2	3	2					
2	Développer des systèmes d’alerte précoce pour améliorer la réponse aux catastrophes climatiques	2	2	1					
3	Former le entrepreneurs/ bénéficiaires à mieux comprendre le changement climatique et à améliorer la performance opérationnelle dans la gestion des risques climatiques	3	3	3					
4	Fournir des informations aux institutions et mener des activités de sensibilisation	2	3	2					
5	Sécurisation foncière et appui à la gestion inclusive des forêts communautaires et terrains dégradés	2	3	1					
6	Promouvoir l’utilisation de nouvelles variétés de cultures existantes, par exemple avec une plus grande résistance à la sécheresse ou aux inondations	3	3	2					
7	Former et promouvoir des systèmes intégrés impliquant l’élevage et/ou l’aquaculture pour améliorer la résilience.	2	3	2					
8	Diversifier les activités agricoles au sein d’unités agricoles, par exemple en introduisant des systèmes agroforestiers	3	3	2					
9	Promote post-harvest practices such as drying, processing, packaging, etc.	3		2					
10	Diversifier les moyens de subsistance / créer des sources de revenus à partir d’activités autres que l’agriculture	3	3	2					
Sous-composante 1.2. Facilitation de l’accès aux infrastructures résilientes au climat									

No	Adaptation Option	Faisabilité technique	Aborde les risques climatiques	Accessibilité pour les agriculteurs	Flexibilité	Co-bénéfices de l'atténuation	Potentiel de transformation	Complémentarité avec les thèmes du FIDA		Total Score
11	Mise en place de système d'irrigation plus efficace et efficiente (ex. goutte à goutte, micro-irrigation, blocs fusibles sur les barrages)	3	2	1						
12	Forer des forages pour compléter l'eau d'irrigation de surface	3	2	1						
13	Promouvoir et soutenir les structures de collecte des eaux pluviales (étangs, réservoirs), en particulier dans les zones plus hautes	2	2	1						
14	Promouvoir des pratiques de rotation des cultures pour améliorer la qualité et la structure des sols	3	3	2						
15	Promouvoir des techniques de paillage pour réduire l'érosion des sols et conserver l'humidité	2	2	2						
16	Traitement et revalorisation des eaux usées et domestiques	2	1	1						
17	Renforcer les programmes de construction des équipements et de gestion des eaux usées et des déchets solides	2	3	1						
18	Construction de forage des puits dans les zones appropriées	2	2	2						
19	Promouvoir la collecte de l'eau de pluie (ouvrages de rétention) et construire des ouvrages de rétention (biefs, mares, retenue) et d'infiltration pour favoriser la recharge des nappes	2	1	2						
20	Mettre en œuvre des plans de restauration des bassins de production	3	3	2						
21	Adaptation des normes d'ingénierie et des codes du bâtiment aux conditions climatiques	3	3	2						
Sous-composante 1.3 Renforcement des capacités institutionnelles et du cadre politique										
22	Envisager d'augmenter la couverture d'assurance récolte contre les événements extrêmes pour protéger les	2	2	1						

No	Adaptation Option	Faisabilité technique	Aborde les risques climatiques	Accessibilité pour les agriculteurs	Flexibilité	Co-bénéfices de l'atténuation	Potentiel de transformation	Complémentarité avec les thèmes du FIDA	Total Score
	jeunes agriculteurs contre les pertes								
23	Offrir des programmes de formation spécialisés en agriculture durable, gestion d'entreprise agricole, et adaptation au changement climatique.	2	3	2					
24	Élaborer des politiques spécifiques pour encourager l'entrepreneuriat des jeunes dans le secteur agricole	2	2	1					
25	Développer et renforcer les services des institutions pour fournir des informations techniques, des prévisions météorologiques, et des conseils sur les meilleures pratiques d'adaptation climatique	2	1	2					
26	Promouvoir l'adoption de technologies agricoles durables et agriculture intelligente au climat	3	3	3					
27	Promouvoir les institutions de microfinance et les coopératives agricoles	3	1	2					
28	Faciliter l'accès à la terre pour les jeunes agriculteurs par des réformes foncières, des programmes de crédit foncier ou des systèmes de location de terres à long terme	2	3	1					
29	Encourager la formation de réseaux et d'associations de jeunes agriculteurs.	3	3	2					
Composante 2 - Accès financement et aux services financiers									
Sous-composante 2.1. Appui au financement des entreprises									
30	Établir des fonds spécifiques dédiés à l'adaptation climatique avec taux réduits	2	1	1					
31	Développer des programmes de microfinance ciblant les petites exploitations agricoles et les jeunes entrepreneurs	2	1	2					
32	Renforcer les institutions de crédit agricole pour qu'elles puissent offrir des produits financiers adaptés aux besoins	3	2	3					

No	Adaptation Option	Faisabilité technique	Aborde les risques climatiques	Accessibilité pour les agriculteurs	Flexibilité	Co-bénéfices de l'atténuation	Potentiel de transformation	Complémentarité avec les thèmes du FIDA	Total Score
	des agriculteurs confrontés aux impacts climatiques								
33	Développer des produits d'assurance récolte qui protègent les agriculteurs contre les pertes dues aux événements climatiques extrêmes	2	1	1					
34	Offrir des incitations financières pour l'adoption de pratiques agricoles durables, telles que l'agroforesterie, l'agriculture de conservation, l'irrigation efficace, etc.	2	1	1					
35	Promouvoir des partenariats public-privé (PPP)	3	2	2					
36	Offrir des programmes de formation en gestion financière et en planification d'entreprise agro-alimentaire et agricole	3	3	2					
37	Créer des fonds de garantie pour réduire les risques perçus par les prêteurs et encourager les prêts aux agriculteurs pour des programmes d'adaptation.	3	2	2					
38	Encourager l'utilisation de plateformes de recherche des financement	3	2	1					
39	Mettre en place des réformes réglementaires pour faciliter l'accès au financement	3	2	1					
40	Développer des cadres politiques intégrés qui soutiennent à la fois l'adaptation climatique et le développement économique rural,	2	2	1					
Composante 2 : Accès au financement et aux services financiers									
Sous-composante 2.2. Professionnalisation des institutions financières partenaires									
41	Offrir des programmes de formation continue pour le personnel des institutions financières rurales sur la gestion des risques climatiques, les produits financiers innovants et les meilleures pratiques agricoles.	2	2	2					
42	Renforcer les capacités des institutions financières pour effectuer des analyses de crédit	2	2	2					

Cameroun – Programme de promotion de l’entrepreneuriat agropastoral des jeunes – Phase II – PEA-Jeunes II
 Document de conception du Programme
 Annexe 5. Évaluation ciblée de l’adaptation

No	Adaptation Option	Faisabilité technique	Aborde les risques climatiques	Accessibilité pour les agriculteurs	Flexibilité	Co-bénéfices de l'atténuation	Potentiel de transformation	Complémentarité avec les thèmes du FIDA		Total Score
	robustes en tenant compte des risques climatiques									
43	Mettre en place des systèmes d'information et de gestion des risques climatiques pour aider les institutions financières à mieux évaluer et gérer les risques associés aux prêts agricoles.	2	2	2						
44	Mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation continus pour ajuster les stratégies de financement et les produits financiers en fonction des changements climatiques et des retours d'expérience.	2	2	2						
45	Fournir aux institutions l'équipement et/ou le budget nécessaires pour fournir des services supplémentaires	2	2	2						
46	Élaborer des plans d'urgence pour faire face aux catastrophes climatiques	2	2	2						
47	Encourager les partenariats public-privé pour cofinancer des initiatives de renforcement des capacités des institutions financières rurales	2	2	2						

Cameroon

Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agro-Pastoral - Phase 2

Project Design Report

Stakeholder Engagement Plan

Mission Dates: 03 – 21 June 2024

Document Date: 28/02/2025

Project No. 2000004318

Report No. 6932-CM

West and Central Africa Division
Programme Management Department



Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat Agro-Pastoral - Phase 2 (PEA Jeunes II)

Plan d’Engagement des parties prenantes (PEPP)



Juillet 2024

Contents

1. Introduction	3
2. Rational de l'engagement des parties prenantes.....	3
3. Cadre politique pour l'engagement des parties prenantes	4
4. Objectif du plan d'engagement des parties prenantes	4
5. Approche méthodologique	5
6. Identification et analyse des parties prenantes.....	6
6.1. Identification des parties prenantes	6
6.2. Identification préliminaire des parties prenantes.....	6
6.3. Analyse des parties prenantes.....	9
7. Considérations relatives à l'engagement des parties prenantes	11
8. Planification de l'engagement des parties prenantes	12
8.1. Techniques/méthodes de consultation des parties prenantes.....	12
8.2. Activités d'engagement et divulgation d'informations	14
8.2.1. Consultation des parties prenantes lors de la conception du programme.....	14
8.2.2. Divulgation des informations	16
9. Responsabilités pour la mise en œuvre des activités d’engagement des parties prenantes ...	16
10. Stratégie de communication	17
10.1. Objectifs de communication.....	17
10.2. Principes de communication	17
10.3. Méthodes et Outils d’Information et de Communication.....	17
10.4. Plan de communication	19
11. Les moyens de mise en œuvre du PEPP	21
Annexe	22
Annexe I : Liste des parties prenantes consultés durant la conception du programme	22
Annexe II : Quelques photos des réunions de consultation sur le site du programme	35

1. Introduction

Le gouvernement du Cameroun et le Fonds international de développement agricole (FIDA) conçoivent actuellement le Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat Agro-Pastoral - Phase 2 (PEA Jeunes II) s'inscrit dans la trajectoire et la continuité de l'impulsion dynamique amorcée au cours de la première phase pour bâtir un environnement favorable au développement et à la promotion durables de l'entrepreneuriat agropastoral. Cette deuxième phase vise à améliorer les conditions de vie des jeunes actifs dans les filières agropastorales par la création d'emplois décents générés par leurs initiatives entrepreneuriales. A terme, le programme impactera 550 000 ruraux au sein de 100 000 ménages à faibles revenus dans lesquels 130 000 jeunes bénéficieront directement des services promus dans les dix régions d'intervention. Le PEA-Jeunes II produira deux effets : (i) les jeunes entrepreneurs agropastoraux ont développé des capacités nécessaires à la gestion durable de leurs activités économiques leur garantissant un revenu décent ; (ii) l'accès des jeunes entrepreneurs agropastoraux au financement et aux services financiers ruraux est amélioré. Il en découle deux composantes d'impacts : (i) Appui à l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes ; et (ii) Accès au financement et aux services financiers.

2. Rational de l'engagement des parties prenantes

La conception du programme PEA Jeunes II s'est appuyée sur des consultations, des discussions et la participation d'un large éventail de groupes de parties prenantes. Tout au long du processus et de la mission de conception, le programme a consulté les ministères concernés, les maires, les principales organisations partenaires, les institutions financières, les principaux bénéficiaires du PEA Jeunes II, afin de discuter, d'obtenir des informations en retour et d'approuver les objectifs du programme, la théorie du changement et les interventions classées par ordre de priorité. Les parties prenantes concernées par la mise en œuvre du programme, le suivi et l'évaluation ainsi que le fonctionnement et l'entretien après le programme ont également été consultés au cours du processus. Les impacts substantiels susceptibles d'affecter le programme ont été identifiés et pris en compte dans la conception en cours.

Le champ d'application de ce plan est proportionnel à la nature et à l'ampleur du programme, ainsi qu'à ses risques et impacts potentiels. Le plan est un document flexible qui peut être mis à jour, si nécessaire, pour inclure de nouvelles parties prenantes et/ou modifier les mécanismes d'engagement en fonction du contexte. Le PPEP vise à améliorer et à faciliter la prise de décision et à créer une atmosphère de compréhension qui implique activement les personnes affectées par le programme et les autres parties prenantes en temps opportun. Il vise également à donner aux parties prenantes suffisamment d'occasions d'exprimer leurs opinions et leurs préoccupations susceptibles d'influencer les décisions du programme.

L'engagement des parties prenantes dans la mise en œuvre du plan commencera par des ateliers de lancement du programme. Tout d'abord, un atelier de lancement au niveau national, dirigé par le département d'État pour le développement des cultures, présentera le programme aux parties prenantes nationales afin de confirmer une compréhension commune des objectifs du programme, de passer en revue la théorie du changement et le plan de mise en œuvre du programme, de discuter et de convenir des rôles et des responsabilités, d'obtenir les réactions et les recommandations des parties prenantes pour la mise en œuvre du programme et de présenter l'équipe d'appui au programme aux parties prenantes. L'atelier de démarrage fournira également un aperçu détaillé des normes, exigences et procédures environnementales, sociales et climatiques du FIDA, y compris le mécanisme de règlement des griefs. Ensuite, des ateliers de démarrage au niveau du comté seront organisés avec les parties prenantes concernées pour lancer et soutenir la mise en œuvre au niveau local. En outre, un engagement informel des parties prenantes aura lieu si nécessaire. Le programme organisera régulièrement des événements d'évaluation et d'apprentissage afin de soutenir la gestion adaptative et l'apprentissage au sein des partenaires responsables et des sous-projets. Cela permettra au programme de s'appuyer sur les meilleures pratiques et de les promouvoir dans les dix comtés. Les événements réguliers de suivi, d'apprentissage et d'examen permettront également aux parties prenantes de soulever des questions préoccupantes et des griefs qui seront traités en temps voulu.

Le présent plan d'engagement des parties prenantes (PEPP) fait partie du plan de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC) du PEA Jeunes II. L'agence de mise en œuvre du programme, par l'intermédiaire de l'unité de gestion du programme PEA Jeunes II (UNAC), a la responsabilité d'engager efficacement les parties prenantes dans la réalisation des objectifs du programme au bénéfice de tous, d'où la formulation de ce plan d'engagement des parties prenantes, qui sera appliqué à tous les processus de consultation publique.

3. Cadre politique pour l'engagement des parties prenantes

Le présent plan d'engagement des parties prenantes s'appuie sur le cadre politique et juridique du Cameroun, qui garantit le droit à l'information et à la participation publique. Il est également soutenu par la politique d'engagement des parties prenantes du FIDA qui vise à améliorer la conception et la qualité des processus de participation et de retour d'information des bénéficiaires et à promouvoir un engagement significatif des groupes cibles du projet tout au long du cycle du projet. Les articles 2(1), 3, 15, 19 et 26(1) de la [Constitution du Cameroun](#) adoptée le 18 janvier 1996 et modifiée en 2008 font continuellement référence à la participation publique. La Constitution, en particulier les articles mentionnés précédemment, garantit la participation des citoyens par le biais du suffrage universel et d'autres mécanismes de participation publique. L'engagement des parties prenantes est également soutenu par d'autres cadres juridiques camerounaise pertinents, notamment la [Loi n° 96/12 du 5 août 1996 portant cadre général de l'environnement au Cameroun](#), qui instaure le droit à l'information et à la participation du public en matière de protection de l'environnement ; et la [Loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant code du travail](#), qui établit les droits des travailleurs et des employeurs, y compris le droit à la négociation collective et la participation aux instances de gestion des entreprises. Plusieurs politiques du FIDA et les procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (SECAP) exigent que le consentement libre, préalable et éclairé (CLIP/FPIC) soit demandé lors de la conception et de la mise en œuvre des projets qu'il finance. Le CLIP permet aux communautés locales de donner ou de refuser leur consentement aux projets proposés susceptibles d'affecter leurs droits, leur accès à la terre et aux ressources, ainsi que leurs moyens de subsistance. Le CLIP garantit également que les bénéficiaires et les institutions approuvées par les communautés participent à la prise de décision liée au projet.

4. Objectif du plan d'engagement des parties prenantes

Le PEPP vise à définir une approche technique et culturelle appropriée en matière de consultation, de prise de décision et de divulgation. Les principaux objectifs du PEPP sont les suivants :

- Fournir des conseils pour l'engagement des parties prenantes afin qu'ils se confirment aux normes des meilleures pratiques d'engagement,
- Identifier les principales parties prenantes touchées et/ou capables d'influencer le programme et ses activités,
- Identifier les méthodes, le calendrier et les structures les plus efficaces pour partager des informations sur le programme et assurer une consultation régulière, accessible, transparente et appropriée.
- Élaborer un processus de mobilisation des intervenants qui donne aux intervenants suffisamment d'occasions d'exprimer leurs opinions, préoccupations et d'être en mesure d'influencer le programme ;
- Établir des mécanismes officiels de gestion des plaintes ;
- Définir les rôles et les responsabilités pour la mise en œuvre du PEPP ;
- Définir des mesures de rapport et de surveillance pour assurer l'efficacité du PEPP et des examens périodiques du PEPP en fonction des constats.

Le PEPP fournit un cadre permettant d'assurer une participation efficace des parties prenantes et de promouvoir une meilleure sensibilisation et une meilleure compréhension des problèmes afin que le programme soit exécuté efficacement dans les limites du budget et dans les délais, à la satisfaction de toutes les parties concernées. Un engagement efficace des parties prenantes développe un « permis social » pour fonctionner et dépend de la confiance mutuelle, du respect et de la communication transparente entre l'unité de coordination du programme et ses parties prenantes. Il améliore ainsi sa prise de décision et ses performances en :

- aidant le programme et les communautés à identifier, prévenir et atténuer les impacts environnementaux et sociaux qui peuvent menacer la viabilité du programme.
- reconnaissant publiquement les droits de l'homme et en s'engageant en faveur de la protection de l'environnement, les institutions (FIDA) impliquées dans le financement du programme peuvent renforcer leur crédibilité et minimiser les risques.
- comprenant les questions actuelles et potentielles telles que les droits fonciers et les activités d'entrepreneuriat proposées par le programme,
- améliorant la politique d'entreprise tout en obtenant des perceptions sur un programme, qui peut agir comme un catalyseur pour des changements et des améliorations dans les pratiques et les politiques des institutions financières,
- comprenant l'impact du PEA Jeunes II sur les parties prenantes, évaluer et rendre compte des mécanismes permettant de faire face à ces impacts, et
- prenant connaissance des attitudes et des attentes des intervenants, bénéficiaires et de les gérer.

5. Approche méthodologique

Le PEPP est un document évolutif et itératif, élaboré à ce stade de conception de PEA-Jeunes II. Il s'agit, selon les besoins et enjeux identifiés, d'informer, de consulter et l'engagement des parties prenantes, sur la base d'une relation transparente, solide, constructive et réactive.

La démarche méthodologique pour l'élaboration du PEPP a suivi les étapes suivantes :

- L'exploitation et la revue des documents de base du projet : les procédures d'évaluation sociales, environnementales et climatique (volumes 1 et 2, les protocoles avec les différentes parties prenantes, les sites ;
- La définition des enjeux du programme et des objectifs du PEPP ;
- Consultation des parties prenantes selon les enjeux environnementaux et sociaux identifiés, de les catégoriser en fonction de leurs intérêts et de leur niveau d'influence, de procéder à la cartographie de ces parties prenantes ;
- Analyse des résultats et rédaction du rapport.

L'analyse des parties prenantes permet de décrire et de mettre en évidence les différents acteurs qui entrent en jeu et d'évaluer leurs intérêts respectifs avec les enjeux du programme. Elle constitue un bon outil de gestion qui permet de poser d'importantes questions comme, par exemple, qui doit être choisi et quelle est la meilleure stratégie à adopter vis-à-vis de l'intervenant sélectionné. L'analyse des parties prenantes permet également d'aider à réaliser une cartographie des parties prenantes, permettant ainsi d'évaluer les interactions potentielles entre les parties prenantes et le projet.

Le PEPP sera l'objet d'un suivi pendant toute la mise en œuvre du programme et fera l'objet d'une mise à jour au moins tous les ans. Il sera mis à jour régulièrement selon l'évolution et l'avancement du projet.

Le programme dans le cadre de ses collaborations avec les différentes parties prenantes va établir une communication permanente (via courriel, téléphone, courrier, réseaux sociaux, etc.) avec les parties prenantes. Les questions spécifiques comme les pratiques discriminatoires, les questions d'inclusion sociale et de genre, doivent être prises en compte dans l'identification des participants, le calendrier des consultations et leur localisation géographique pour assurer leur participation significative et sans contrainte. À cet égard, les groupes de femmes, les groupes de personnes vivant avec un handicap et d'autres groupes vulnérables sont invités à participer aux discussions avec une approche qui leur est adaptée.

Les parties prenantes ont la possibilité d'émettre leur opinion selon le mécanisme de gestion des plaintes développé lorsque la conceptualisation du programme. Toutes les suggestions, réclamations, plaintes y compris les plaintes sensibles i.e celles en lien avec les violences basées sur le genre (harcèlement, viol ou tentative de viol...) griefs, critiques et autres contributions des parties prenantes devront être dûment enregistrées et traitées en rapport avec les parties prenantes concernées.

6. Identification et analyse des parties prenantes

6.1. Identification des parties prenantes

Pour développer un plan d'engagement des parties prenantes (PEP) efficace, il est nécessaire de déterminer qui sont les parties prenantes et de comprendre leurs besoins et attentes en matière d'engagement, ainsi que leurs priorités et objectifs par rapport au programme. Ces informations sont ensuite utilisées pour adapter l'engagement à chaque type de partie prenante. Dans le cadre de ce processus, il est particulièrement important d'identifier les individus et les groupes qui peuvent avoir plus de difficultés à participer et ceux qui peuvent être différemment ou de manière disproportionnée affectés par le programme en raison de leur statut marginalisé ou vulnérable.

PEA Jeunes II PEPP a adopté la définition d'une partie prenante, c'est-à-dire "toute personne ou tout groupe qui est potentiellement touché, positivement ou négativement, par le programme, ou qui est potentiellement affecté, positivement ou négativement, par le programme, ou qui a un intérêt dans le programme et ses impacts potentiels". Compte tenu des bénéficiaires attendus et de l'étendue de ce programme, le PEPP classera les parties prenantes en deux types différents : les parties affectées par le programme et les parties intéressées.

- Les parties affectées par le programme sont des individus, des groupes, des communautés locales et d'autres parties prenantes qui peuvent être directement ou indirectement, positivement ou négativement, affectées par le programme. Le programme PEA Jeunes II vise à apporter des changements significatifs dans la vie des populations rurales au Cameroun. Ainsi, les parties affectées par PEA Jeunes II comprennent : (i) les jeunes vulnérables issus d'exploitations familiales, qu'ils soient scolarisés ou non, engagés ou non dans des activités de production agropastorale, avec une initiative économique viable dans ce secteur ; (ii) les jeunes diplômés de l'enseignement agricole ou non technique (niveau post-primaire, secondaire ou supérieur) et souhaitant créer leur propre entreprise agropastorale (iii) les jeunes entrepreneurs pleinement engagés dans les activités agropastorales et les métiers connexes (iv) les petits exploitants, (v) les travailleurs agricoles, (vi) les groupes marginalisés (femmes et jeunes), (vii) les peuples autochtones, et (viii) les institutions financières.
- Les parties intéressées (autorités de protection de l'environnement, autorités de régulation sociale et du travail, entrepreneurs, médias, société civile, etc.)

Un sous-ensemble de cette catégorie est constitué des groupes vulnérables. Un facteur significatif pour parvenir à l'inclusivité du processus d'engagement est de protéger la participation des individus vulnérables dans les consultations publiques et autres forums d'engagement établis par le programme. Les groupes vulnérables sont des personnes qui peuvent être touchées de manière disproportionnée ou encore davantage désavantagées par le programme par rapport à d'autres groupes en raison de leur statut vulnérable, et qui peuvent nécessiter des efforts d'engagement spéciaux pour garantir leur représentation égale dans la consultation et la participation au programme. Dans ce cas, les peuples autochtones, femmes et les jeunes appartiennent à cette catégorie, mais il existe des différences au sein des mêmes catégories et/ou lignes de genre qui doivent être soigneusement prises en compte.

L'engagement est directement proportionnel à l'impact et à l'influence, et à mesure que l'étendue de l'impact d'un programme sur un groupe de parties prenantes augmente, ou que l'influence particulière d'une partie prenante sur un programme augmente, l'engagement avec ce groupe de parties prenantes doit s'intensifier et se renforcer en termes de fréquence et d'intensité de la méthode d'engagement utilisée.

6.2. Identification préliminaire des parties prenantes

Les principales parties prenantes identifiées pour la mise en œuvre de PEA Jeunes II lors des consultations des parties prenantes sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Table 1: Liste préliminaires des parties prenantes

Institution	Rôle principal et responsabilités dans le cadre du PEA Jeunes II
Ministère de l’Agriculture et du Développement Rural (MINADER) et le Ministère de l’Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA).	MINADER et MINEPIA mettra en place un Comité national de pilotage, une unité nationale de coordination reliée à des antennes interrégionales pour assurer une exécution optimale dans les dix régions d’intervention MINADER et le MINEPIA s’engageront dans la préparation des conditions pour que le premier décaissement soit effectué Appui aux Institutions publiques et politiques publiques Mener des réunions sectorielles avec les opérateurs du secteur agropastoral pour évaluer les mises en œuvre de la politique gouvernementale de substitution aux importations. Décret/Arrêté portant création de l’UNAC et recrutement du personnel clé de l’UNAC
Ministère de la Jeunesse et de l’Education Civique – (MINJEC)	Avec le MINJEC, le programme apportera une contribution à la mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse en cours d’actualisation
Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l’Economie Sociale et de l’Artisanat – (MINPMEESA)	Un partenariat est envisagé avec le MINPMEESA pour, entre autres, soutenir la mise à niveau des structures d’incubation bénéficiaires des appuis du programme pour qu’elles répondent aux standards nationaux d’agrément, mais aussi pour accompagner le processus de labélisation des entreprises des jeunes soutenues
Ministère en charge de l’environnement (MINEPDED)	Sous-direction des évaluations environnementales (SDEE) du Ministère en charge de l’environnement (MINEPDED) est reconnue pour assurer convenablement le suivi direct de la mise en œuvre des mesures d’atténuation des risques environnementaux. Assurer un suivi continu des pratiques agroécologiques dans les exploitations agro-pastorales soutenues par le projet
Ministère de l’Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP)	Contribuera à la réflexion sur le cadre institutionnel d’appui et à la recherche de synergie entre les stratégies et actions en faveur de l’entrepreneuriat des jeunes par les différents ministères impliqués
Ministère des Finances (MINFI)	Ouverture compte de contrepartie et mise à disposition du fonds de contrepartie pour 1 ^{ère} année.
Ministère de l’Economie, de la Planification et de l’Administration Territoriale (MINEPAT)	L’auditeur interne du programme rapportera au Comité d’Audit du programme pays FIDA directement rattaché au MINEPAT. Le MINEPAT est chargé de l’élaboration et de la mise en œuvre de la politique économique de la nation ainsi que de l’aménagement du territoire
Unité nationale de coordination (UNAC)	Agence d’exécution au nom du MINADER. Le personnel du UNAC est une partie prenante importante. Premier PTBA et PPM ; Elaboration et validation du manuel de procédures administratives et financières ; Acquisition et paramétrage du logiciel de comptabilité. L’UNAC comprendra ¹ : un coordinateur national ; une équipe de gestion administrative et fiduciaire : un responsable administratif et financier (RAF), un comptable principal, un assistant comptable, un auditeur interne, un responsable en passation des marchés, un assistant en passation des marchés et un assistant administratif ; un staff technique central : un spécialiste en insertion et entrepreneuriat, un spécialiste en finance inclusive, un ingénieur agronome, un ingénieur en infrastructures rurales (également en charge du foncier et de l’ingénierie sociale) ; une équipe de suivi-évaluation et des aspects transversaux : un responsable de suivi-évaluation, un assistant en suivi-évaluation (également en charge du GIS), un assistant en communication et gestion des savoirs ² , un spécialiste en genre et inclusion sociale, un spécialiste environnement et climat, un chargé de nutrition.

¹ Les termes de références des différents postes de l’organigramme sont détaillés dans le manuel de mise en œuvre en annexe 9 (volume séparé).

² Ce poste sera mutualisé avec le PDEA.

Institution	Rôle principal et responsabilités dans le cadre du PEA Jeunes II
FIDA Bureau Pays/région	Agence de financement, orientation de la politique du programme, supervision et suivi
Observatoire National des Changements Climatiques (ONACC)	Promouvoir les informations sur le profil climatique des régions d’intervention du PEA-Jeunes II et leur incidence sur les filières accompagnées
Ministère du Commerce (MINCOMMERCE)	Chargé du développement des chaînes de valeur et de la promotion de la consommation locale pourrait utilement accompagner la supervision des programmes de formation et d’information des structures d’incubations en collaboration avec les ministères sectoriels notamment les Ministères de l’Agriculture (MINADER), de l’Élevage (MINEPIA) et des Petites et Moyennes entreprises, de l’Économie sociale et de l’Artisanat (MINPMEESA).
Réseau des Entrepreneurs et Promoteurs Agro-Pastoraux (REPA)	Facilitation du marché incluant le développement d’une plateforme de marché digital (E-market), de partage d’expérience entre jeunes entrepreneurs, de gestion de la plateforme numérique de ressources de formation et d’information et de plaidoyer pour la prise en compte des besoins des jeunes entreprises agropastorales.
Association pour la Promotion de l’Élevage au Sahel et en Savane – Cameroun (APESS - Cameroun)	Renforcement de la filière la transformation lait et petits ruminants en s’appuyant sur les expériences en cours des membres de APESS. Renforcement de la capacité adaptative des éleveurs à la variabilité climatique à partir des expériences de APESS Possibilité d’échange avec les pays voisins grâce à sa dimension régionale
Les jeunes bénéficiaires y compris les peuples autochtones	Parties directement affectées / principaux bénéficiaires du programme.
ONG et secteur privé / Fournisseurs de services (Agrégateurs, et fournisseurs de services) institutions financières et fournisseurs d'intrants agricoles)	Soutenir la facilitation des systèmes de marché, le développement des capacités et le renforcement des organisations d'agriculteurs et des associations de producteurs, Veiller à ce que les jeunes bénéficiaires aient accès aux intrants, aux marchés et à d'autres services de développement commercial (y compris l'aide à la vulgarisation), afin de leur permettre de produire pour le marché.
Les Maires	Appui à l’organisation de jeunes producteurs et Etablissement de partenariats avec les fournisseurs d’intrants Etudes de caractérisation des bassins de production
Aînés du village	Les anciens du village contemporain participent à la résolution des conflits entre les membres du village y compris les jeunes qu'ils supervisent, l'application des réglementations gouvernementales au niveau local, et les questions liées à la sécurité. Les anciens des villages supervisent les villages et travaillent sous la direction des chefs et des chefs adjoints

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive. Au fur et à mesure que le programme démarre, l'UNAC doit établir une liste détaillée, en identifiant les nouvelles parties prenantes et toutes les parties prenantes possibles, leurs besoins spécifiques en matière d'information et les modèles appropriés d'engagement ainsi que les mécanismes de retour d'information. Le processus de consultation doit garantir que toutes les parties prenantes identifiées sont consultées. L'engagement actif de toutes les parties prenantes facilitera une compréhension commune des opportunités et des contraintes spécifiques qui peuvent constituer la base d'une harmonisation et d'une coordination plus approfondies des différents services de soutien.

Les parties prenantes de ce programme ont été identifiées (voir tableau 1) et continueront à l'être en permanence en identifiant les personnes et les institutions qui ont un intérêt dans la planification et l'exécution du programme PEA Jeunes II, y compris les groupes d'intérêt spéciaux. Il s'agit notamment de

- Les agences de mise en œuvre du programme (agences de financement, agences d'exécution, partenaires, etc.)
- Les parties directement et/ou indirectement affectées par le programme et
- Les parties intéressées (ONACC, autorités de régulation sociale et du travail, entrepreneurs, médias, société civile, etc.

Le groupe affecté comprend les jeunes, les agriculteurs, les centres de formations, entre autres, qui bénéficieront des services offerts par le programme. Les groupes vulnérables, à savoir les populations autochtones, les personnes handicapées et les femmes, constituent un sous-ensemble de cette catégorie. Un facteur important pour assurer l'inclusivité du processus d'engagement est de garantir la participation des personnes vulnérables aux consultations publiques et aux autres forums d'engagement mis en place par le programme. Les groupes vulnérables sont des personnes qui peuvent être affectées de manière disproportionnée ou désavantagées par le programme par rapport à d'autres groupes en raison de leur statut vulnérable, et qui peuvent nécessiter des efforts d'engagement particuliers pour assurer leur représentation égale dans la consultation et leur participation au programme. Il convient d'accorder une attention particulière aux différences entre les segments d'une même catégorie.

L'engagement est directement proportionnel à l'impact et à l'influence, et à mesure que l'impact d'un programme sur un groupe de parties prenantes augmente, ou que l'influence d'une partie prenante particulière sur un programme augmente, l'engagement avec ce groupe de parties prenantes devrait s'intensifier et s'approfondir en termes de fréquence et d'intensité de la méthode d'engagement utilisée.

6.3. Analyse des parties prenantes

Une fois que les parties prenantes sont identifiées, qu'elles soient directement et/ou indirectement affectées par le programme, parties intéressées et celles ayant le potentiel d'influencer les résultats du programme, l'étape suivante consistera à évaluer le niveau d'intérêt et de soutien des parties prenantes pour le programme. L'évaluation devra permettre d'identifier :

- les intérêts des parties prenantes,
- les domaines de risques potentiels et de malentendus,
- les mécanismes pour influencer positivement d'autres parties prenantes,
- les personnes clés à informer sur le programme pendant les phases de préparation et de mise en œuvre,
- les parties prenantes négativement impactées ainsi que leurs effets néfastes sur le programme .

L'unité de gestion de programme (UNAC), par l'intermédiaire de ses partenaires de mise en œuvre, doit classer en permanence les parties prenantes en fonction de :

- leur pouvoir d'influence et leur intérêt pour le programme ,
- la légitimité de la relation de chaque partie prenante avec le programme , et
- l'urgence de la revendication de la partie prenante sur les activités du programme , les risques potentiels et les impacts.

Sur la base de cette analyse, la stratégie de communication et le mécanisme de coordination développés par l'UNAC devront intégrer des stratégies pour engager les parties prenantes ayant un « intérêt élevé et une influence élevée » ainsi que celles ayant un « intérêt élevé et une influence faible ».

Parties prenantes à intérêt élevé et influence élevée : Le plan doit viser à engager pleinement ce groupe et à déployer tous les efforts nécessaires pour s'assurer qu'il est satisfait et toujours pleinement informé du programme. Cela peut être fait en concentrant les efforts sur ces groupes de parties prenantes tout au long du cycle du programme, en leur accordant l'importance qu'ils méritent, en les impliquant dans les instances de prise de décision sur la gouvernance du programme et en les consultant régulièrement ainsi qu'en leur fournissant des retours d'information en temps opportun. Le plan d'engagement visant ces parties prenantes devra être intégré dans le plan de travail annuel du programme.

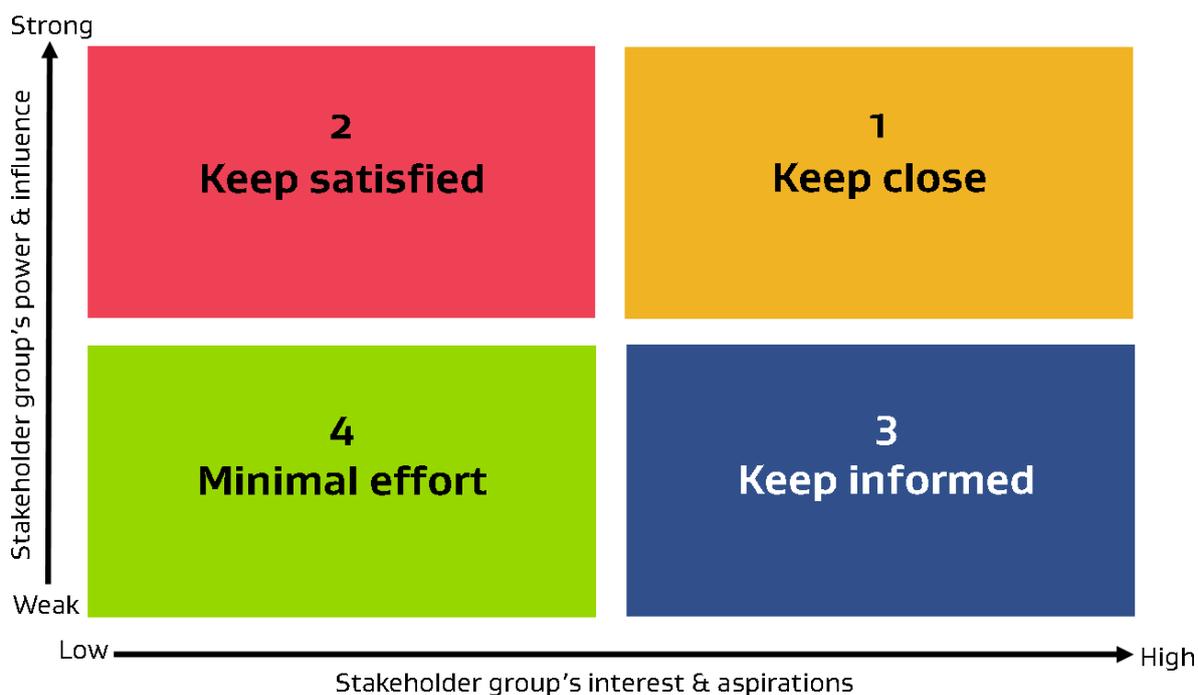
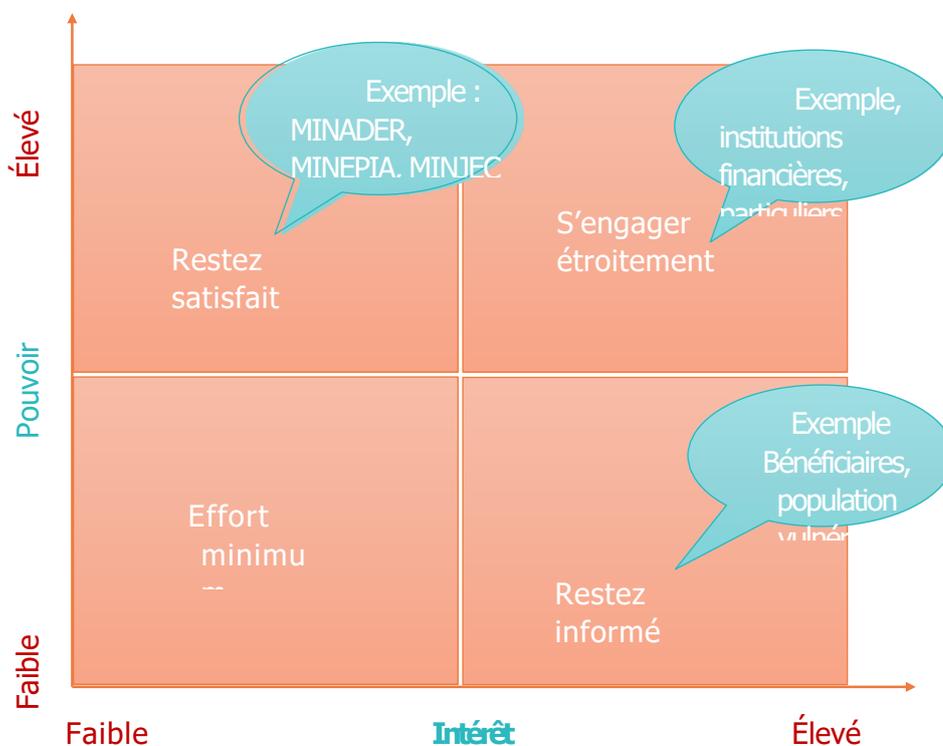


Figure 1: Chat de base de l'influence et des intérêts des parties prenantes. (Source : [Stakeholder Mapping | What is Stakeholder Mapping + Examples \(boreal-is.com\)](#))

✚ **Exemple de grille d'intérêt PEA Jeunes II Power pour l'engagement des parties prenantes**



Parties prenantes à intérêt élevé et influence moyenne/faible : Les parties prenantes ayant un intérêt élevé et une faible influence doivent être tenues informées, afin de s'assurer qu'aucun problème majeur ne survienne à cause du programme. Le programme maintiendra l'intérêt de ce groupe, en les impliquant dans les dispositions de mise en œuvre, en exploitant leur intérêt et en les tenant informés. L'objectif du plan d'engagement et de consultation dans le cadre du programme PEA Jeunes II est de :

- Commencer tôt dans le processus de planification du programme pour recueillir des avis initiaux sur la proposition de programme et informer la conception du programme
- Encourager les retours des parties prenantes, notamment comme moyen d'informer la conception du programme et l'engagement des parties prenantes dans l'identification et la réduction des risques et impacts environnementaux et sociaux
- S'assurer que les parties prenantes comprennent comment le programme est susceptible de les affecter
- Assurer la cohérence des messages
- Continuer l'engagement de manière continue à mesure que les risques et impacts surgissent et gérer les attentes des parties prenantes
- Assurer la divulgation préalable et la diffusion d'informations pertinentes, transparentes, objectives, significatives et facilement accessibles dans un délai permettant des consultations significatives avec les parties prenantes dans un format culturellement approprié, dans les langues locales pertinentes et compréhensibles pour les parties prenantes
- Prendre en compte et répondre aux retours d'information
- Soutenir un engagement actif et inclusif avec les parties affectées par le programme
- S'assurer que les consultations sont libres de toute manipulation, ingérence, coercition, discrimination et intimidation externes ; et
- S'assurer que les consultations sont documentées et divulguées par le programme

7. Considérations relatives à l'engagement des parties prenantes

Les considérations suivantes doivent être prises en compte lors de la planification de l'engagement des parties prenantes :

Les ressources nécessaires à l'engagement des parties prenantes : L'engagement des parties prenantes nécessite des ressources car il faut du temps pour développer et construire des relations de confiance avec les parties prenantes. Les relations avec les parties prenantes doivent se développer et s'intensifier, et ces relations doivent être maintenues. Il se peut que d'autres parties prenantes soient identifiées et souhaitent également être impliquées. Certaines parties prenantes devront être formées au concept même de l'engagement, ainsi qu'aux questions complexes nécessitant des connaissances spécialisées et techniques. Ces exigences peuvent augmenter le coût de la consultation nécessaire pour répondre aux attentes externes.

Gestion des attentes : Les parties prenantes peuvent avoir des attentes irréalistes quant aux avantages qu'elles pourraient tirer du programme et, à ce titre, les informations relatives à l'engagement doivent être claires sur ce qu'elles peuvent et ne peuvent pas faire, en établissant une compréhension claire de leurs rôles et de leurs responsabilités. Les processus d'engagement doivent permettre à l'UNAC de développer des relations avec les parties prenantes et les partenaires potentiels du programme.

Assurer la participation des parties prenantes : Les normes et valeurs culturelles peuvent empêcher les parties prenantes de participer librement aux réunions. Il existe souvent des demandes contradictoires au sein d'une communauté, et il peut être difficile pour le programme d'identifier les parties prenantes qui représentent les intérêts communs. Il peut s'avérer nécessaire d'employer des agents locaux sensibles aux dynamiques de pouvoir locales, par exemple une personne issue des groupes de populations autochtones qui travaille dans le comté ou qui est rattachée à l'UNAC.

Lassitude à l'égard de la consultation : Les parties prenantes peuvent facilement se lasser des processus de consultation, en particulier lorsque les promesses ne sont pas tenues et que leurs opinions et préoccupations ne sont pas prises en considération. Souvent, les parties prenantes ont l'impression que leur vie ne s'améliore pas grâce au programme, ce qui peut conduire à ce que les réunions de consultation soient utilisées pour exprimer des plaintes et des griefs sur l'absence de développement. Les partenaires de mise en œuvre ne doivent pas faire de promesses aux parties prenantes ; les attentes doivent être gérées par la diffusion d'informations précises. Les opinions des parties prenantes doivent être traitées comme un retour d'information vers le programme et les autres partenaires et spécialistes du programme.

8. Planification de l'engagement des parties prenantes

Avant le début des activités d'engagement des parties prenantes, des réunions seront programmées avec les autorités traditionnelles concernées, les représentants des communautés, les dirigeants politiques des comtés, les ministères et les départements, les médias et les autres parties intéressées et affectées (I&AP). L'objectif de ces réunions sera d'affiner la stratégie d'engagement des parties prenantes afin de répondre aux exigences des I&AP et de garantir que la communication future soit efficace et tienne compte de toutes les sensibilités sociales.

L'UNAC établira un plan opérationnel conforme aux activités proposées dans le cadre du programme afin de garantir la participation et l'engagement des parties prenantes, en veillant à ce que chaque groupe soit impliqué comme prévu et reçoive les informations convenues. Le plan doit assurer un équilibre dans la participation et les bénéfices entre les différents segments de genre et la participation des groupes vulnérables, afin de garantir que les objectifs du programme soient atteints en termes de contribution à la création de richesse et d'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au sein de la population rurale. Des réunions régulières seront programmées avec les représentants des groupes d'acteurs impliqués dans le programme, pour la révision du plan, l'avancement des activités et les ajustements nécessaires en fonction des changements probables du contexte initial au cours de l'exécution du programme.

8.1. Techniques/méthodes de consultation des parties prenantes

Diverses techniques d'engagement sont utilisées pour établir des relations avec les parties prenantes, recueillir des informations auprès d'elles, les consulter et diffuser les informations du programme auprès d'elles. Pour que le processus d'engagement soit efficace et significatif, il convient d'appliquer une série de techniques spécifiquement adaptées aux groupes de parties prenantes identifiés. Le format de chaque activité d'engagement doit répondre aux exigences générales en matière d'accessibilité, c'est-à-dire qu'elle doit se dérouler dans des lieux facilement accessibles et ne nécessitant pas de longs trajets, de droits d'entrée ou d'autorisation d'accès préalable, d'adéquation culturelle (c'est-à-dire dans le respect des coutumes et normes locales) et d'inclusivité, c'est-à-dire qu'elle doit impliquer tous les segments des parties concernées par le programme, y compris les personnes vulnérables. Si nécessaire, une assistance logistique doit être fournie pour permettre aux participants des zones reculées, aux personnes aux capacités physiques limitées et à celles qui ne disposent pas de moyens financiers ou de transport suffisants d'assister aux réunions publiques prévues par le programme. Une attention particulière sera accordée aux groupes vulnérables afin de s'assurer qu'ils ne sont pas privés des avantages du programme.

En général, les consultations publiques se dérouleront dans le cadre d'ateliers, de séminaires, de réunions, d'émissions de radio, de demandes de propositions/commentaires écrits, de l'administration de questionnaires, de lectures publiques et d'explications sur les idées et les exigences du programme. En cas d'urgence (par exemple, inondations ou épidémies), il faut toutefois changer de paradigme quant à la manière dont les processus d'engagement sont menés pour minimiser le risque d'infection et de propagation de la maladie. Il est nécessaire de procéder à une analyse coûts-avantages et de trouver un équilibre entre les canaux de communication virtuels et ceux qui nécessitent une interaction physique. Les techniques les plus utilisées dans le cadre du PPEP sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Table 2: Techniques de consultation des parties prenantes

Technique d'engagement	Application appropriée des techniques
UNAC - Interne	Email - Réunions d'avancement - Tableau d'affichage - Procédure de règlement des griefs - Code de conduite
Correspondance officielle (téléphone, Emails)	Distribuer l'information aux partenaires de mise en œuvre (aux niveaux national, régional, départemental et de l'extension), aux autres services gouvernementaux, aux ONG, aux autorités locales, au secteur privé et aux organisations/agences - Inviter les parties prenantes à des réunions et à des activités de suivi
Médias sociaux (WhatsApp, SMS, Facebook, Twitter, Zoom, Microsoft Meetings, Google classes, etc.	Partager l'information avec les bénéficiaires - Distribuer l'information aux partenaires de mise en œuvre - Inviter les parties prenantes aux réunions et au suivi - Réunions en ligne avec les parties prenantes - Ateliers en ligne avec les parties prenantes
Site web du programme	Présenter des informations sur le programme et des mises à jour sur l'état d'avancement - Divulguer l'PSEGC, le PPEP, le MRG et d'autres documents pertinents du programme
Réunions et/ou ateliers multipartites	Présenter des informations sur le programme à un groupe de parties prenantes - Permettre à un groupe de parties prenantes d'exprimer leurs points de vue et leurs opinions - Utiliser des exercices participatifs pour faciliter les discussions de groupe, le remue-méninges, l'analyse des informations et l'élaboration de recommandations et de stratégies - Enregistrer les réponses
Réunions physiques formelles	Présenter les informations du programme à un groupe de parties prenantes - Permettre au groupe de commenter - opinions et points de vue - Établir une relation impersonnelle avec des parties prenantes de haut niveau - Diffuser des informations techniques - Enregistrer les discussions
Réunions physiques individuelles	Recherche de points de vue et d'opinions - Permettre aux parties prenantes de s'exprimer librement sur des questions sensibles - Établir des relations personnelles - Enregistrer les réunions
Réunions de consultation publique	Présenter les informations relatives au programme à un large groupe de parties prenantes, en particulier les communautés - Permettre au groupe d'exprimer ses points de vue et ses opinions - Établir des relations avec les communautés, en particulier celles qui sont touchées - Distribuer des informations non techniques - Animer les réunions à l'aide de présentations, de PowerPoint, d'affiches, etc. - Enregistrer les discussions, les commentaires, les questions.
Réunions de discussion en groupes	Présenter les informations du programme à un groupe de parties prenantes (8-15 personnes) - Permettre aux parties prenantes de donner leur avis sur les informations de base ciblées - Établir des relations avec les communautés - Enregistrer les réponses.
Dépliants du programme	Brèves informations sur le programme pour fournir des mises à jour régulières - Informations sur le programme spécifiques au site.
Enquêtes	Recueillir les opinions et les points de vue des différentes parties prenantes - Recueillir les données de base - Enregistrer les données - Développer une base de données de base pour le suivi des impacts.

8.2. Activités d'engagement et divulgation d'informations

Table 3 Étapes et activités d'engagement des parties prenantes

Étape	Objectifs	Activités clés	Cible Prenantes	Parties
Engagements préliminaires	Pour acquérir une compréhension préliminaire de la portée du programme PEA Jeunes II et des parties prenantes concernées	Visites sur le terrain Processus d'identification des parties prenantes	Ministères et services gouvernementaux - Services des comtés - Communautés – les maires ou Dirigeants locaux/traditionnels, les bénéficiaires du PEA Jeunes I	
Engagements	Rencontrer les principales parties prenantes et leur présenter le programme et le processus du mécanisme de règlement des griefs (MRG), - Divulguer le MRG ainsi que d'autres documents du programme dans le domaine public à toutes les parties prenantes intéressées et affectées, - Recueillir les questions préoccupantes et, par ce biais, identifier une liste d'impacts négatifs et positifs potentiels,	Ateliers de lancement du projet - Bureaux de gestion du projet / points focaux - Réunions avec les principales parties prenantes pour faciliter le processus d'engagement des parties prenantes au sens large, - Diffusion de matériel d'engagement (documents d'information, affiches, avis aux médias, etc.), - Consultations par le biais d'ateliers de formation avec les points focaux MRG et toutes les autres parties prenantes - Retour d'information des parties prenantes.	Ministères gouvernementaux et départements d'État, Départements des bassins Communautés, Leader local ou les maires Consultants de PEA Jeunes II, Agents de la GRM et de la vulgarisation agricole REPA Jeunes Personnes vulnérables Bénéficiaires du PEA Jeunes I	
Divulgation du mécanisme de règlement des griefs (GRM) et d'autres rapports spécifiques au programme	Faire connaître aux parties prenantes le mécanisme de règlement des griefs et les autres rapports spécifiques au programme.	Diffuser le MRG et les autres rapports spécifiques au programme auprès de toutes les parties prenantes, Expliquer le contenu du GRM et d'autres rapports spécifiques au programme à toutes les parties prenantes.	- Ministères du gouvernement et services de l'État - Départements des bassins - Les Maires et les super-maires - Communautés - Dirigeants locaux - Le grand public - Les médias	

8.2.1. Consultation des parties prenantes lors de la conception du programme

Des consultations initiales et des réunions techniques ont été organisées pendant les phases de lancement et de conception du programme PEA Jeunes II, avec pour principal objectif de finaliser le champ d'application et la conception de la seconde phase du programme PEA Jeunes II. Les principales parties prenantes des agences gouvernementales nationales, régionales, provinciales et municipales, des OSC et d'autres organismes donateurs ont participé à la phase de conception, notamment Ministres en charge de la jeunesse (MINJEC) et des Petites et moyennes entreprises (MINPMEESA) et leurs équipes techniques, Caisse autonome d’amortissement (CAA), Agence de crédit pour l'entreprise privée (ACEP), Ministre en charge de la jeunesse et ses équipes techniques,

partenaires techniques et financiers (FAO³, BAD⁴, BIT⁵, BM⁶, Union européenne, AFD⁷, IITA⁸, PDCVEP⁹, PDCVA¹⁰), l’Observatoire national des changements climatiques (ONACC), Institut de recherche agricole pour le développement (IRAD), le Programme d’appui à la rénovation et au développement de la formation professionnelle dans les secteurs de l’agriculture, de l’élevage et de la pêche (AFOP), Concertation nationale des organisations paysannes au Cameroun (CNOP-CAM), Plateforme nationale des organisations professionnelles agro-sylvo-pastorales (PLANOPAC), Plateforme des peuples autochtones (MBOSCUDA) et des personnes vivants avec handicap (Plateforme Inclusive Society), Réseau des entrepreneurs et promoteurs agropastoraux – Jeunes (REPA-Jeunes), etc.

Des consultations communautaires ont également été tenues par les équipes de la mission de conception qui ont effectué des visites de site dans l’Ouest, le Nord, le Sud-Est, l’Adamaoua, le Centre, etc. Certains participants aux consultations étaient des peuples autochtones, en particulier les Bakas de l’Adamaoua. Au cours de la mission de conception, l’équipe a rencontré les maires de district, les représentants du gouvernement, les institutions financières, les bénéficiaires de la première phase et, dans certains cas, des représentants des peuples autochtones. Le tableau ci-dessous fournit la liste des personnes rencontrées pour les missions de conception ainsi qu’une photo-documentation. Le tableau ci-dessous résume les problèmes et préoccupations soulevés lors des consultations.

Table 4 Les problèmes et préoccupations soulevées lors des consultations

Agence /Groupe rencontré	Principales questions soulevées / Discussions
Visite Obala Incubateur IAO, Groupe	<ul style="list-style-type: none"> - Solliciter auprès des autorités compétentes un document adapté pour la sécurisation foncière des sites d’installation des entreprises. Intégrer au sein du programme, les experts spécialisés par domaine (environnement et changement climatique, production végétale, production animale). - Les dégâts de mortalités des poussins cause par le changement climatique et des ravageurs/ maladies ont été soulevés par les bénéficiaires de la phase I
Visite Maire de Bafia, Incubateur KMC + bénéficiaires de PEA Jeunes phase I	<ul style="list-style-type: none"> - Madame le maire de BAFIA a bien reçu le programme et a mentionnée que l’agriculture et élevage constitue des secteurs prioritaires du BAFIA, beaucoup de jeunes sont dans la délinquance et PEA Jeunes II pourrait éradiquer à cela. - La forte demande de prise en charge des incubées socialement vulnérables pose le problème de renforcer la capacité d’accueil et de modernisation du plateau technique de KMC. - Impact du vent violent, d’infiltration de l’eau et d’évasion des ravageurs sur les infrastructures et les cultures ont été soulevés par la structure KMC et les bénéficiaires
Visite sur Ebolowa, centre d’incubation CRA + bénéficiaires du PEA Jeunes I	<ul style="list-style-type: none"> - Comme difficultés, il a été souligné entre autres une Longue attente entre la sélection et le début de l’incubation ; Non-inclusion de l’administration de la Structure d’incubation dans la gestion de l’équipe du business coaching ; Lenteur dans l’octroi du crédit productif par les IFR, etc - Comme innovation : Séquençage de l’étude de marché pour adaptation du business plan

³ Organisation des nations unies pour l’alimentation et l’agriculture

⁴ Banque africaine de développement

⁵ Bureau international du travail

⁶ Banque Mondiale

⁷ Agence Française de Développement

⁸ Institut International d’agriculture tropicale

⁹ Programme de développement des chaînes de valeur de l’agriculture et de l’élevage

¹⁰ Programme de développement des chaînes de valeurs agricoles

Agence /Groupe rencontré	Principales questions soulevées / Discussions
	- Rôle et responsabilité du REPA Jeunes est à réviser
Visite sur Binguela, centre d’incubation d’entreprise EPAB + bénéficiaires du PEA Jeunes I	- Internaliser suffisamment le business coaching au sein des structures d’incubation - Signer des partenariats avec des structures privées spécialisées dans la production ou la fourniture des intrants et équipements de production.
Visite Littoral, Centre d’incubation ETA (Ecole technique d’Agriculture) + les bénéficiaires du PEA Jeunes I	- Le ciblage et la sélection des bénéficiaires doivent être effectués de manière transparente. Le flux d'informations doit également être amélioré afin de renforcer l'engagement des jeunes. - Il serait utile de prendre en compte la durée du soutien fourni aux jeunes entrepreneurs et d'adopter une approche différente, car certains peuvent avoir besoin d'un soutien pendant des périodes plus longues. - Pendant la première phase du projet, il y a eu des retards importants dans le versement des fonds aux jeunes, ce qui a conduit certains jeunes à abandonner leurs activités entrepreneuriales. Les délais doivent être minimisés pendant la deuxième phase. - Le développement de la chaîne de valeur complète est important car cela fournit aux jeunes un réseau sur lequel ils peuvent compter pour développer leurs entreprises. - Les coûts de transport pour acheter des intrants de bonne qualité peuvent être assez coûteux, il peut donc également être important de collaborer avec des partenaires et d'améliorer la chaîne d'approvisionnement au niveau local pour les différentes chaînes de valeur sélectionnées et les investissements réalisés.

8.2.2. Divulgence des informations

Le type d'informations à divulguer aux différentes parties prenantes dépend de leurs intérêts et de la manière dont elles seront affectées par le programme - ou de la manière dont les activités du PEA Jeunes II peuvent être affectées par elles. Par la suite, divers outils de communication peuvent être utilisés pour le processus d'engagement, tels que :

- des avis sur le programme publiés dans les journaux locaux,
- des publicités à la radio,
- des courriers directs aux communautés et jeunes,
- des présentations avec ou sans sessions de groupes de discussion,
- des courriels ciblés,
- des réunions individuelles, des présentations, des séminaires, des ateliers, des courriels et des conversations téléphoniques avec les parties prenantes,
- des visites de sites, et
- l'utilisation des médias sociaux.

9. Responsabilités pour la mise en œuvre des activités d’engagement des parties prenantes

L’unité de gestion du programme, en collaboration, sont responsables de la mise en œuvre des activités d’engagement des parties prenantes. Le coordinateur du programme, avec le soutien du responsable de communication, responsable de l’inclusion sociale et du responsable de l’environnement et du climat, dirigera et supervisera la mise en œuvre du plan d’action sociale et environnemental pendant la mise en œuvre du programme. Le responsable de communication, responsable social et le responsable environnemental, ainsi que le consultant concerné, seront responsables de ce qui suit :

- Diriger et superviser la divulgation d'informations
- Diriger et superviser l'organisation des consultations

- Établir, maintenir et mettre à jour régulièrement le registre des griefs du programme
- Rendre compte régulièrement au coordinateur du programme

10. Stratégie de communication

La mise en œuvre du plan d’engagement des parties prenantes va s’appuyer sur une stratégie de communication. Celle-ci sera axée sur les outils et moyens de communication de masse et de proximité. L’objectif est de recueillir et de prendre en compte les avis, préoccupations, attentes et recommandations des parties prenantes pour la bonne marche du programme.

10.1. Objectifs de communication

L’objectif général de la stratégie de communication est de créer les conditions idoines pour que les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l’information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du programme ; de prévenir les risques de conflits et de donner aux acteurs touchés par les effets du programme, les moyens de faire prendre en compte leurs craintes et préoccupations.

Plus spécifiquement, la stratégie de communication va viser les aspects suivants :

- Susciter la participation et la collaboration des parties prenantes ;
- Faciliter la remontée d’informations vers l’équipe du programme ;
- Faciliter la participation des groupes vulnérables ainsi que la prise en charge de leurs préoccupations ;
- Lever les réticences, les incompréhensions et les facteurs de blocage.

Le processus d’information et de communication avec les parties prenantes se fait à travers des consultations qui offrent le cadre d’un dialogue continu, inclusif et équitable, qui est stratégiquement planifié, organisé et mis en œuvre dans le but de recueillir et de diffuser les informations.

10.2. Principes de communication

Les principes d’information et de communication sur lesquels le PEPP se base sont les suivants :

- L’information fournie est ciblée, transparente et précise, elle doit être claire et exacte ;
- Les informations et analyses fournies sont compréhensibles par le public destinataire et contribuent à prendre des décisions réfléchies ;
- Le processus est participatif et inclusif : il n’y a pas de discrimination directe ou indirecte raciale, sexuelle, ethnique, religieuse, culturelle, socioéconomique ou politique ;
- La diversité culturelle, y compris les valeurs, les coutumes et les traditions des individus et des communautés sont respectées et prises en considération lors de l’organisation des réunions d’information ;
- L’information est communiquée dans la langue préférée des parties prenantes, dans un format clair et facile à comprendre ;
- Les besoins et réalités des communautés sont pris en considération ;
- Tous les secteurs et les couches de la société sont bien représentés, y compris les femmes, les jeunes, et autres groupes vulnérables, les services nationaux et régionaux l’administration locale. Ces derniers sont des alliés de taille dans la prévention et la gestion d’éventuels conflits ;
- Les communautés locales, directement ou indirectement touchées par le programme, ont le droit de contribuer au programme de suivi de la mise en œuvre du PEPP et du Mécanisme de Gestion des Plaintes ;
- Les individus et les communautés locales, y compris les groupes vulnérables directement ou indirectement touchés par le programme, ont le droit de dénoncer toutes violations de leurs droits civils et politiques à travers le mécanisme de gestion des plaintes et des griefs mis en place

10.3. Méthodes et Outils d’Information et de Communication

Dans le cadre des activités de communication qui seront conduites dans le projet, les outils suivants seront déployés :

- les réunions périodiques (hebdomadaires ou mensuelles) ou ponctuelles, afin d’informer, consulter et/ou d’échanger sur des thématiques qui peuvent être générales ou spécifiques, surtout avec les parties prenantes qui ont signé des protocoles avec le PEA-Jeunes II ;
- les séances de travail, afin de faire participer activement les parties prenantes sur des enjeux précis associés au Programme, avec un objectif donné ;
- les groupes de discussion / focus groupes, visant à dialoguer de manière ouverte, en groupe restreint, sur des enjeux souvent plus larges et qui peuvent être influencés par le Programme ;
- les rencontres individuelles, avec des parties prenantes clés qui ont des intérêts précis dans le Programme ou peuvent fournir des informations précises à travers un entretien ciblé ;
- des ateliers de travail et de mise à niveau avec les parties prenantes ;
- le développement d’un site Internet pour faciliter les échanges avec toutes les parties prenantes et partager les informations sur le programme, un partage de la documentation ;
- la préparation d’autres outils de diffusion des informations et de communication (brochures, dépliants, affiches, lettres, courriels, vidéo, médias, etc.)

Pour les bénéficiaires, c’est une approche de communication de proximité qui sera déployé à travers des actions d’information, d’éducation, de communication (IEC) notamment en direction des parties prenantes touchées à savoir les populations des localités d’intervention du projet. La communication de masse permettra d’informer et de sensibiliser toutes les parties prenantes, touchées ou intéressées, particulièrement la société civile, les entreprises et le grand public. En plus des médias audiovisuels et de la presse, une place stratégique sera accordée au digital (réseaux sociaux).

Pour les parties prenantes institutionnelles, l’accent sera mis sur les réunions de coordination et d’évaluation, les ateliers et les comités techniques ainsi que les échanges de courriers par le biais du système de communication du projet. Cette dernière est d’ailleurs le point de départ de toutes les informations et des messages concernant le projet à destination des parties prenantes et du grand public.

10.4. Plan de communication

Vous trouverez ci-dessous un exemple de plan de communication sur l'engagement des parties prenantes qui peut être adapté par le programme et les sous-projets.

Table 5: Plan de communication sur l'engagement des parties prenantes

Parties prenantes : Qui sont-elles ?	Information : Quelles informations devez-vous leur fournir ?	Méthode d'engagement/canal : Où obtiennent-ils leurs informations ?	Fréquence : À quelle fréquence devez-vous partager ces informations ?
<ul style="list-style-type: none"> - Bénéficiaires du programme, y compris les populations autochtones, les femmes et les jeunes - Communautés environnantes / Bénéficiaires indirects ventilés par vulnérabilité - Comités de gestion communautaires <ul style="list-style-type: none"> - Chefs locaux (chefs, maires, chefs de tribus et de populations autochtones, organisations religieuses) 	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche d'un consentement libre, éclairé et préalable - Activités du programme et leur rapport avec elles en termes d'opportunités et de menaces, - Identification des ressources naturelles et environnementales à réhabiliter, restaurer et protéger (enquêtes et cartographie) - Évaluation de l'efficacité et de l'efficience des infrastructures à améliorer - Partage des systèmes de connaissances traditionnelles liées à la gestion des forêts et des écosystèmes qui conduiront à la préservation de la biodiversité - Exigences du programme PESEC et possibilité pour la communauté d'exprimer ses craintes en matière d'impact environnemental et d'obtenir un retour d'information, par exemple en cas de libération/fuite accidentelle, de contamination, d'urgence, etc. - Présenter le MRG et d'autres informations spécifiques au programme (objectifs, ciblage, avantages, etc.) aux communautés du programme - Initiation et sensibilisation à la violence liée au sexe et à l'exploitation sexuelle des enfants - Établir des relations avec les communautés - Retour d'information de la part de la communauté où elle peut être autorisée à exprimer ses points de vue et ses opinions, y compris les systèmes de connaissances traditionnels - Adoption de la méthodologie proposée et - Reproduction par d'autres communautés 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions communautaires ou individuelle si nécessaire - Présentations et affiches - Discussions de groupe et séances d'audition - Séances d'audition - Discussions informelles et ciblées - Médias sociaux 	<p>Dès le début Trimestrielle (selon les besoins pendant la durée du programme)</p>
<p>Départements du gouvernement régional dirigés par le ministère de l'agriculture</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer les informations relatives au programme, les principales attentes, l'état d'avancement et les mises à jour. - Évaluation et approbation des résultats du programme (mesures d'adaptation, etc.) - Fournir l'accès aux données nécessaires, par exemple pour les questions réglementaires. - Contribution de l'expertise - Formation sur le mécanisme de recours en cas de griefs 	<ul style="list-style-type: none"> - Atelier de démarrage - Réunions formelles - Formation Ateliers physiques et virtuels - Enquêtes de référence / enquêtes ultérieures pour contrôler les impacts 	<p>Au début - Trimestriellement - selon les besoins tout au long de la durée du programme</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Initiation et formation sur la violence à l'égard des femmes et l'exploitation sexuelle des enfants. - Partage des résultats de la mise en œuvre, des conclusions et de l'expérience. - Communication du processus de suivi et d'évaluation et de ses résultats - Informations sur les consultants du PESEC et leur indépendance 		
Les business coach, Les Responsables de l'agriculture, de l'environnement et de l'inclusion sociale - Autres agents de vulgarisation	<ul style="list-style-type: none"> - Information sur le programme - Présenter des informations sur le PPEP et le MRG et d'autres rapports spécifiques au programme. - Initiation et formation à l'utilisation des outils PPEP et le MRG - Initiation et formation à la violence à l'égard des femmes et à l'exploitation sexuelle des enfants. - Distribuer des informations non techniques (informations disponibles sur les nouvelles technologies, les variétés de cultures pour un meilleur rendement, etc.) - Faciliter les réunions à l'aide de présentations, de PowerPoint, d'affiches, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Atelier de démarrage - Réunions formelles - Autres ateliers 	<ul style="list-style-type: none"> - Début de l'activité - Mois par mois
Unité de gestion du programme (UNAC) Spécialistes Environnement et Climat Autre Consultants	<ul style="list-style-type: none"> - Initiation et formation au PPEP et à l'utilisation des outils de MRG - Diffusion d'informations techniques et non techniques - Retour d'information, points de vue et opinions - Demander des conseils sur la manière de traiter les questions relatives à PEA-Jeunes II liées à leurs points de vue et opinions 	<ul style="list-style-type: none"> - Atelier de démarrage - Réunion officielle - Autres ateliers - Courriel - Présentations, PowerPoint, affiches 	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les mois
Les centres d'incubation	<ul style="list-style-type: none"> - Opportunités professionnelles pour les bénéficiaires - Sensibilisation du programme - Expertise technique et conseils 	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers - Documentation - Tableaux d'affichage 	<ul style="list-style-type: none"> - Annuel
Médias	<ul style="list-style-type: none"> - Informations relatives au plaidoyer et à la publicité - Large diffusion des résultats du programme - Lien avec les communautés 	<ul style="list-style-type: none"> - Déclarations de presse - Articles de presse 	<ul style="list-style-type: none"> - Selon les besoins tout au long de la durée du programme
Ajouter d'autres parties prenantes et inclure d'autres méthodes d'engagement spécifiques au contexte si nécessaire.			

11. Les moyens de mise en œuvre du PEPP

La plupart des actions de communication et d’engagement des parties prenantes sont pris en compte soit dans les mesures d’atténuation des impacts négatifs du projet, soit dans les activités de sensibilisation déjà prises en compte dans le budget du programme.

L’équipe du programme sera responsable de la mise en œuvre des activités d’opérationnalisation de l’engagement des parties prenantes. Il devra disposer de tous les moyens nécessaires pour cette mission et disposera du soutien de toute l’équipe de programme dans ce processus de mobilisation des parties prenantes.

Les coûts synthétisés dans le tableau ci-dessous sont ceux liés à la vulgarisation du plan.

Table 6 Coûts de mise en œuvre du Plan d’engagement des parties prenantes

Aspect du programme	Activités	Durée/nombre	Budget associé en USD
Diffusion du PEPP et du MGP	Ateliers de partage du PEPP avec les parties prenantes au niveau national et au niveau de chaque île	Démarrage financement additionnel	10 000
Communication avec le public	Séances (radios, télévisions et presses écrites) de sensibilisation et communication des parties prenantes sur les impacts et effets environnementaux et sociaux	Campagne de communication ciblées	15 000
Mise en œuvre du plan d’engagement des parties prenantes	Mise en œuvre et suivi des engagements avec les parties prenantes	Equipe du programme	20 000
Conception des outils du MGP ; Mise à disposition de registres de plaintes	Acquisition de registres, boîte à plainte, site internet, etc.	Lots d’outils	10 000
Formation sur le MGP pour les Comités de médiation qui seront mis en place	Formation et appui aux autorités administratives, services techniques de l’Etat et collectivités territoriales en améliorant leurs capacités en médiation et gestion des intérêts des parties prenantes et des comités de médiation mis en place autour des PS	Atelier de formation	10 000
Mise à jour du PEPP	Services de consultants	Consultant	10 000
Total			75.000

Annexe

Annexe I : Liste des parties prenantes consultés durant la conception du programme

Date : 10/06/2024 - Audience accordée à l'équipe FIDA			
	Noms et prénoms	Institution/fonction	Adresse mail/contact
1	ONANINA Caroline	CPO/FIDA	c.onanina@ifad.org
2	Radu DAMIANOV	FMD/FIDA	r.damianov@ifad.org
3	Davy Serge AZAKPAME	RTS/FIDA	d.azakpame@ifad.org
4	HOTON Lazare	FR spé FAO-CFIE	lazare.hoton@fao.org
5	Guy Augustin KEMTSOP	Consultant FAO/CFIE	g.kemtsop@fao.org
6	BELA TOMO Alfred	CN/PEA-Jeunes	bela_alfred@yahoo.fr
7	Abdoul-Karim NASSOUROU	DPET/MINJEC	abdoukarim@yahoo.fr
8	HABIT Bienvenu	DCOS	habiti bienvenu@yahoo.com
9	MAHA Hadja O. epse IBRAHIM	DECIN	676345804
10	ABDOULLAH ALHADJI M.A.		691121050
11	MBUWIL YUNGONH Samuel	Resp.DEP/CEP	679778656
12	EPOKO EPOKO Ancelme	CN/PARIJEDI	677583791
13	DIKUN Jose	CN/PIFMAS	672338691
14	BEBETEM KOMETOL NADEGE	CEA1/CELCOM	694583640
EPAB Binguela / centre			
	BELA TOMO Alfred	CN/PEA-Jeunes	bela_alfred@yahoo.fr
	SIDE Claude	Economiste / FAO	claudeside@fao.org
	CHILESHE-TOE Paxina	FIDA/ Spécialiste Changement Climatique et Environnement	p.chileshe@ifad.org
	Mahoussi Simone ASSOCLE	FIDA/Biodiversité Climat - PESEC	m.assocle@ifad.org
	GBADIE Nohon Flore	FIDA	n.gbadie@ifad.org
	Rose HARUSHIMANA	FIDA	harushimana.rose@yahoo.fr
	Aristide OUEDRAOGO	FAO/Economiste	aristide.ouedraogo@fao.org
	Mathieu FAUJAS	FAO Consultant Agrobusiness	mathieu_faujas@yahoo.com
	AZELOKONON Olga	FIDA/Consultante	olgaazelokonon@yahoo.com
	OBAM BIKOUE André	REPAB/Président	obamandy86@yahoo.fr
	NTIECHE NJILOU Christian	PEA-Jeunes Conseiller d'entreprises	ntieche.peaj@gmail.com
	SANDONG Gabriel Thierry	MINADER/DEPC	sandong2002@yahoo.fr
	AYISSI Barnabé Paul	FIDA/Procurement	b.ayissi@ifad.org
	Karifa OULARE	IFAD/Consultant S&E	karifaoular@yahoo.fr
	Edo BRUNI	FAO	edi.bruni@fao.org
	SOLLO ETOUNDI Anne-Maéva	CPA/FIDA	a.solloetoundi@ifad.org
	BESSALA Pascal	EPAB	bepa2001@yahoo.fr
	MOMO Gilbert	PEA-Jeunes RSE	gilbertmomo@yahoo.fr
	MBARGA Jean- Baptiste	C/B PEA-EPAB	
	ASSONGO Pacherel	EPAB /C/CDEA	pacherelassongo@yahoo.fr

	AKIEME Jacques Dony	Conseiller d'entreprise formateur TRIE-CREE C/B incubation	
	NGONO Rodrigue	EPAB (Business Coach)	
	NGJEWEL Dieudonné Paterne	EPAB Chef centre de formation aux métiers agropastoraux	paternengjewel@yahoo.fr
	NDOMO Josiane	PEA-Jeunes	
	OSSELE BISSE Léa	Cadre/REPC/MINADER	leabisse@yahoo.fr
	ATEKE Prisca epse TATUH AKAH	CA/DEPC/MINADER	
	AFAUA John	Jeune PEA-Jeunes	
	Dorine Magloire WANKEU epse NJILLO	Jeune PEA-Jeunes SGA REPAB	dorinemagloirewank@gmail.com
	MPOUN Marie Noël	Jeune PEA-Jeunes Trésorière REPAB	mbargamarienoel@gmail.com
	BONDO Martin Fabrice	Jeune PEA-Jeunes membre fondateur REPAB	bondo@gmail.com
	KOUEKAM Emma	Comptable-EPAB	imajessy@yahoo.fr
	ADJABA Jean	Assistant d'exécution	sergeadjaba@yqho.fr
	FAHGWE NOUMBA Sylviane Flora	Comptable REPAB	noumbaflora@yahoo.fr
	MEKONGO MBARGA Nathalie Rolande	Jeune PEA-Jeunes	
	POOL LIKENG Jean David	Eleveur d'escargot BIOTRANS FARM	poollikengjeandavid@gmail.com
Date : 11/06/2024 BAFOUSSAM (CUB, MINJEC, MINI-ATELIER)			
	TAFAM Roger	Communauté Urbaine de Bafoussam - Maire Ville	rota2fr@yahoo.fr
	AMIGUIM Denis	DRADER/OU	damiguim@yqho.fr
	GOUMPO Christelle Gaëlle	SG/Communauté Urbaine de Bafoussam	chrisgoumpo@gmail.com
	NDUEH John	DRADER/NO	
	Dr BACKBUIN Botar	RD MINEPIA NW	
	NGANSOP Louise epse NGATCHA	DREPIA-O	louisengansop82@gmail.com
	YIVA CHICK Herman	NAPTC/Principal Business Coach	ycherma@live.com
	TCHIOPO Fidelia epse SIMO	MINEPIA - Ouest / CSRDPPIA - DREPIA-o	
	KENFACK Aymard	CDSTS SANTA Coach Principal	
	SAMA MECK Stephen	Nazareth Center / Focal point and Rep Director	samastephen47@yahoo.com
	AKAM Rachel Nkezi	REPA-Jeunes/ Président	akamnkezi@yahoo.com
	TCHINDA DJOUMESSI Bertrand	Rep Centre incubation Santa	tchindab@yahoo.fr
	DONFACK NOMENY Alex	Coordo. de programme (ONG CIPCRE)	alex.nomeny@cipcre.org
	Dr Mathieu FOKA SIMO	Directeur National CIPCRE	mathieu_foka@cipcre.org
	SANDONG Gabriel Thierry	MINADER / Cadre	sandong2002@yahoo.fr
	GWEH Roland	PEA-Jeunes Bénéficiaire	gwehroland@gmail.com
	WAHUEM Judith	Eleveur	
	NDIFOR Patience	Coordinateur / SIRDEP	sirdepconsult@yahoo.com
	ALABONG BANABAS Khumbah	CNFZV Fouban - Formateur	alabongbanabas@gmail.com

VUMBONG Emmanuella	Fattening of table bird (chicken)	
BETGUEN Marius	Entrepreneur (AFOP)	betquemarius@gmail.com
PENTANE Léa Monique	Entrepreneur	moniquelea@gmail.com
ALINDOH Déborah	Entrepreneur	
Aristide OUEDRAOGO	Economiste / FAO	aristide.ouedraogo@fao.org
Karifa OULARE	IFAD/ Consultant	karifaoulare@yahoo.fr
AZELOKONON Olga	IFAD/ Consultant	olgaazelokon@yahoo.com
ASSOCLE Mahoussi Simone	FIDA/ Spécialiste Biodiversité- Climat	m.assocle@ifad.org
Rose HARUSHIMANA	FIDA/Nutrition	harushimana.rose@yahoo.fr
Anne-Maéva SOLLO ETOUNDI	FIDA/CPA	a.solloetoundi@ifad.org
Dr OUSMAILA Ousman	MINEPIA / Sous-Directeur des Productions Animales / DDPIA	soumansoumail@gmail.com
TOUH Adrien	MINEPIA / CC Coopération	touhadrien3@gmail.com
Guy Augustin KEMTSOP	Consultant FAO/CFIE	
GBADIE Nohon Flore	FIDA/ Responsable de la gestion financière pour le Cameroun	n.gbadie@ifad.org
Edi BRUNI	FAO	edi.bruni@fao.org
Mathieu FAUJAS	FAO	mathieu_faujas@yahoo.com
CHILESHE-TOE Paxina	Spécialiste en changements climatique et environnement	p.chileshe@ifad.org
ONANINA Caroline	FIDA/CPO	c.onanina@ifad.org
SOPGWI Arsène	MINADER / Ouest	atsopgwi@yahoo.fr
SENI Yusufa	MBOSEUDA/OUEST	seniyusufa.sy@gmail.com
KOUKAM Yven Lnadry	EA4 AFOP	yvenlandrykoukam@gmail.com
SIDE Claude	Economiste / FAO	claudeside@fao.org
NDOMO Josiane	PEA-Jeunes SGCGS	josianendomo2016@gmail.com
NGONO Pauline Nathalie	CAA	pnnngono@yahoo.fr
OBOUGOU Ulrich	Animateur Territorial INITIATIVE BAFOUSSAM	initiative.bafoussam@gmail.com obougouu@gmail.com
HOTON Lazare	FAO-CFIE	lazare.hoton@fao.org
Radu DAMIANOV	IFAD-FMD	r.damaniov@ifgd.org
AYISSI Barnabé Paul	FIDA/Procurement	b.ayissi@ifad.org
EBINEBENYE Marie Cécile	DAJEC /Bafoussam 1er	
DEFFO Boris	CMP BAF 1er Formateur en électricité	bdeffo540@gmail.com
NGAKETCHA JUIMKEP Annelle	DA/Baf 1er Cadre	annellengaketch@gmail.com
MESSAH POBOU Jovanie	CMPJ / Baf 1er Cadre	676099503/690070396
ZEMTSOP D. Soter	FOGA JEUNE / OUEST	677635165
BNDGET NJYUH M. epse TCHQPOLQ	Chef CMPJ Baf 1.er	677342134
APOUNO NDEA Samuel	DR MINJEC	69806280
Date : 12/06/2024 Université de Dschang CATI² - FASA		
Mathieu FAUJAS	FAO Expert Entrepreneuriat	mathieu_faujas@yahoo.com
BELA TOMO Alfred	CN/PEA-Jeunes	bela_qlfred@yqhoo.fr

	Radu DAMIANOV	FMD/ FIDA	r.damianov@ifad.org
	ONANINA Caroline	CPO/FIDA	c.onanina@ifad.org
	HOTON Lazare	FAO-CFIE FR spé	lazare.hoton@fao.org
	AZAKPAME D. Serge	FIDA/PTL - RTS Finance Rurale	d.azakpame@ifad.org
	BRUNI Edi	FAO/Consultant	edi.bruni@fao.org
	GBADIE Nohon Flore	FIDA/Responsable Gestion Financière pr CMR	n.gbadie@ifad.org
	Mahoussi Simone ASSOCLE	FIDA/Spécialiste Biodiversité - Climat	m.assocle@ifad.org
	Guy Augustin KEMTSOP	Consultant FAO/CFIE	
	NTIECHE NJILOU Christian	PEA-Jeunes CE	ntieche.peaj@gmail.com
	Karifa OULARE	IFAD/Consultant SE	karifaoular@yahoo.fr
	Anne-Maéva SOLLO ETOUNDI	FIDA/CPA	a.solloetoundi@ifad.org
	SIDE Claude	FAO/Economiste	claudeside@fao.org
	AYISSI Barnabé Paul	FIDA/Procurement	b.ayissi@ifad.org
	NGONO Pauline Nathalie	SOFMI / CAA/ Point focal FIDA	pnnngono@yahoo.fr
	Aristide OUEDRAOGO	Economiste FAO/CFIE	aristide.ouedraogo@fao.org
	Rose Harushimana	FIDA Consultant	harushimana.rose@yahoo.fr
	Paxina CHILESHE-TOE	FIDA - Spécialiste changements climatique et environnement	p.chileshe@ifad.org
	AZELOKONON Olga	FIDA-Consultante	olgaazelokonon@yahoo.com
	TOUH Adrien	MINEPIA Chef cellule coopération	touhadrien3@gmail.com
	Dr OUSMAILA Ousman	MINEPIA / Sous-Directeur des Productions Animales / DDPIA	soumansoumail@gmail.com
	ATCHOMBOU Jean Baurel	Assistant technique CATI ²	jeanatchombou@yahoo.fr
	NSAFOU MBANI Cynthia	Etudiante FASA	
	NDOMO Josiane	PEA-Jeunes / SGCGS	Josianendomo2016
	MOMO Gilbert	RSE / PEA-Jeunes	gilbertmomo@yahoo.fr
	DJEUDI T Gabin	Animateur CATI ² - UDS	
Date 13/06/2024 - Rencontres IFR			
	NGAMPOUAPOUOGNI GNI René	UNICS	Chef d'agence
	AZAKPAME Davy Serge	FIDA	PTL
	Radu DAMIANOV	FIDA	FMD
	Pius FOFUNG	People Finance S.A./Chef d'agence	
	NYAMSI NSIA Guillaume	RIC / Chef d'agence	Chef d'agence
	AWONO MESSI Jean	CEPI / Chef d'agence	Chef d'agence
	ESSOMBA Ernest	PEA-Jeunes / RAF	RAF
	ONANINA Caroline	FIDA / CPO	CPO
Date : 13/06/2024 DOUALA (CUD)			
	Arnaud Charles METHA	SG/CUD (Représentant Maire CUD)	

	KINGUE EDJENGUELE Roger Henri	Représentant Directeur de la Culture et du Tourisme, des Affaires sociales, de la jeunesse et des Sports	
	EWANE Bill Yannick	Chef de la Brigade Municipale d’Hygiène de Salubrité et de l’Environnement à la DESCV	
	MOMO Gilbert	PEA-Jeunes RSE	gilbertmomo@yahoo.fr
	KONDE Jean Claude	Délégation Régionale MINADER Littoral (DR)	kondejc68@gmail.com
	VIBAN BANAH Victor	DREPIA Littoral / DR	vibanvictor@yahoo.fr
	Dr EGBE Lucy	MINEPIA South-West / RD	egbelucy@yahoo.com
	ATANGANA E. Marcel Joel		
	BRUNI Edi	FAO/CFIE	edi.bruni@fao.org
	SIDE Claude	FAO/CFIE	claudeside@fao.org
	AZAKPAME D. Serge	PTL/FIDA	d.azakpame@ifad.org
	ONANINA Caroline	CPO/FIDA	c.onanina@ifad.org
	SANDONG Gabriel Thierry	MINADER/Cadre	sandong2002@yahoo.fr
	ESSOMBA Ernest	PEA-Jeunes / RAF	
	TITTI Regina	Bénéficiaire	
	OSSELE BISSE Léa	MINADER/DEPC Cadre	leabisse@yahoo.fr
	BALON Jo PPEPh	MINEPIA Littoral	
	DASSI PEGNIHE Edgard	Bénéficiaire	edgardassi@yahoo.com
	Nancy NALOVA NDIUE	Bénéficiaire (SW)	nalovanancy1@gmail.com
	MBEA David	ETA Dibombari	
	NGALEU Gaston	CIP-CCIMA	ngaleugaston@yahoo.fr
	MAKANG BIDJE Augustine Grace	Aspirante phase 2	
	MOUSSIMA Christian	Aspirant phase 2	moussimachristian1@gmail.com
	Paul MBWA MOFOKE	Aspirant phase 2	paulmbwamofoke20@gmail.com
	ATANGANA MOTPALE Julio	Aspirant phase 2	
	EKWE EPEE Maurice Justinien	Aspirant phase 2	ebelledavid300@gmail.com
	DIBONGUE MBASSA Arnould Yannick	Aspirant phase 2	dibongueyannick8@gmail.com
	FOTSING FONGANG Rodrigue	Aspirant phase 2	rodriguefotsingfongang@gmail.com
	KENKO Emilie	Bénéficiaire	emiliekenko@gmail.com
	AYIGBEDECK Christelle Hortense	Bénéficiaire	ayigbedeckchristelle@gmail.com
Date : 14/06/2024 Rencontre Communauté Urbaine de Garoua			
	ERAYAVAI BOUBA epse SALI	DREPIA/NORD Délégué R	erayavai@yahoo.fr
	NOIVOUNA Haicassou	CUG Adjoint N2	
	Aristide OUEDRAOGO	FAO/Economiste	aristide.ouedraogo@fao.org
	Rose HARUSHIMANA	FIDA/Nutrition	harushimana.rose@yahoo.fr
	Anne-Maéva SOLLO ETOUNDI	FIDA/CPA	a.solloetoundi@ifad.org
	Guy Augustin KEMTSOP	FAO/ Consultant	g.kemtsop@fao.org

	BELA TOMO Alfred	CN/PEA-Jeunes	bela_alfred@yahoo.fr
	NDRODE Emmanuel	SG / CUG	
	ZE-NKPWANG Bertin	CPP MINADER	zebertinreg2006@yahoo.fr
	Dr. KEMGANG Henry-Serge	DEPCS/MINEPIA	henryserge-kemgang@yahoo.fr
	NDOMO Josiane	SGCGS / PEA-Jeunes	Josianendomo2026@gmail.com
	ERAYAVAI BOUBA epse SALI	DREPIA/NORD Délégué R	erayavai@yahoo.fr
	Dr. KEMGANG Henry-Serge	DEPCS/MINEPIA	henryserge-kemgang@yahoo.fr
	ZE-NKPWANG Bertin	CPP MINADER	zebertinreg2006@yahoo.fr
	BOUBAMIA	DREPIA/EN	
	BELA TOMO Alfred	CN PEA-Jeunes	bela_alfred@yahoo.fr
	BIAMBE Alain-Ange	Directeur EFSDC de Guider	
	NGOLOSSI Nathan	Directeur CFP Lagdo	ngolossinathan@gmail.com
	Rose HARUSHIMANA	FIDA/ Nutrition	harushimana.rose@yahoo.fr
	MATASSAI	Directeur ETA Maroua	matassaimatassai@gmail.com
	KOUIYOSSI Diria	Directeur CRA de Maroua	kouiyosd@gmail.com
	SAVAISSOU TCHOUDA D	Président d’une association à Garoua 3	savassoutchoudadaniel@gmail.com
	AOUTACSA Marie- Noel	GIC Natural délices	
	TELE TELE Adèle	MINEPIA/ Nord Chef service régional des enquêtes et des statistiques	adeletelete@gmail.com
	YOHANA Salvador	Etudiant centre de formation de Lagdo	
	DJIHANG Ezekiel	Maître de la pêche à Lagdo	ezekieldjihang@gmail.com
	DJOUMBOUI Ethien	Maître de la pêche à Lagdo	
	LANGOLLO Alioum	Maître de la pêche à Lagdo	langolloalioum@gmail.com
	Isaac PAYANG	Chauffeur éleveur	
	Alexis AHIDJO	Technicien d’élevage	
	DJEPALWE		djepalwe@yahoo.fr
	ATAGANA Lazare	CRPA/DT	atalaz@yahoo.fr
	FALAINA Gabriel	Secrétaire de l’association de jeunes dynamiques à Garoua III	gfalaina@gmail.com
	GOUAN E. Blaise	Membre AJDR	
	HAWADAR Achu Carl	RAF/PCP-AFOP CZS	ingpro.2015@gmail.com
	HERMANN Fabrice	ADJAM	ajam@gmail.com
	MAIBA FERNEST BENNI Laurette	Technicienne d’élevage	
	NGARKOUMSIA Yakuba	Agent de relais communautaire	
	YOUMLE NDJIDAA Michel	Chef d’Agence Crédit du Sahel Kaele	iyouml@yahoo.fr
	NDRADA Jeanine	Crédit du Sahel Kaele	
	SAMSI Augustin	Infirmier vétérinaire	
	TCHINZOUNBE DANGABBE Honore	DREPIA – Nord / chef SRPHP	honoretchinzoumbe@gmail.com
	DJIKA Fadimatou	C/BAC/B représentante Délégué Départemental	djikafadimatou22@gmail.com

	HAWA Rassidatou	CSDPIAPHP	hawarassid@gmail.com
	Daouda BAGOUDOU	Superviseur Pêcheur Molapé	
	Balla DJAOURO	Pêcheur Molapé	
	Hamadou OUMAROU	Pêcheur Molapé	
	KEDRE Michel		
	HAMIDOU Yaya		
	YAAGA Célestin		
	Oumaimatou AYOUBA		
	AMADOU Tidjani Ayoub	Elève	
	ASMAOU Hanane	Stagiaire DREPIA	Asmaouhanane746@gmail.com
	KALTOU	Présidente SCOOPS	
	BOUBAKAR		
	DJIBRILLA Yaya		
	KEDAI GUINEO Yvette	Stagiaire DREPIA Garoua 3	kedaiguineoyvette@gmail.com
	Salihou BAKO ZICO	Promoteur BAKO Volailles	salihoubakozico@gmail.com
	Maidabi OUMAROU		
	HAMADOU Tanimoun	Président SCOOP Gantol	
	Abdoulaye MAMA	Délégué JADL	abdellah842@yahoo.fr
	Aristide OUEDRAOGO	FAO/Economiste	aristide.ouedraogo@fao.org
	NDOMO Josiane	PEA-Jeunes / SGCGS	josianendomo2016@gmail.com
	Karifa OULARE	IFAD/Consultante	karifaoular@yahoo.fr
	Adama BALEDJOUR	ETA GRA/ Directeur	adamabaled@yahoo.fr
	Ismaila HALIKI	GIC RISKON LESDIMEN Membre	ismaila-maliki98@gmail.com
	Sali HAMAOUNDE	Délégué du GIC Narral de BANGLI – pêcheur	
	Ibrahim BASSORO	Coopérative	
	SABO Jialo	GIC	
	WASSA LAIUA Débora	DRADER – NORD rep Del- Régional	
	MAITIFAGUI Christine	GIC	
	BOUBA Maru	La Régionale Bank	marubouba@yahoo.com
Date : 14/06/ 2024 Est et Adamaoua			
	MEDOCK NANGA David	MINJEC	medockdavid@yahoo.fr
	Dr. MOIFFO KENGNE Magloire	DREPIA/EST	docteurmoiffo2021@gmail.com
	HOTON Lazare	FAO-CFIE	lazare.hoton@fao.org
	TOUH Adrien	MINEPIA Chef cellule coopération	touhadrien3@gmail.com
		ASAD Directeur	asadbertoua@yahoo.fr
	ETO Steve	Régional Bank Agri-Banking	etosteve@gmail.com
	KEMAN YERE Gaston	Employé à la Régionale Bank	yeregaston31@gmail.com
	MIAMBE MPALA Georges Douglas	ETA Abong-Mbang	miambempala@gmail.com
	ABDOULAYE Nana	Trésorier CRPA-GIE	abdoulayenana@yahoo.fr
	DJONGWANGWE Armand	Responsable commercial – Crédit du Sahel	
	ENDOU ASSENGUE Salomon	MINADER-EST	

	GBADIE Nohon Flore	FIDA/ Responsable de la Gestion Financière pour le Cameroun	n.gbadie@ifad.org
	Mahoussi Simone ASSOCLE	FIDA / Spécialiste Biodiversité climat	m.assocle@ifad.org
	Matthieu FAUJAS	FAO/ Consultant Entrepreneuriat	matthieu_faujas@yahoo.com
	NGONO Pauline Nathalie	CAA/Point focal FIDA	pnnngono@yahoo.fr
	AZELOKONON Olga	FIDA / Consultant	olgaazelokonon@yahoo.com
	AYISSI Barnabé Paul	FIDA / Consultant	b.ayissi@ifad.org
	NDANGA Philippe	MINADER CPIE/PF FIDA	ndanga_philippe@yahoo.fr
	MEKEMEKE Maiman Axel	MINJEC	
	ESSAM ENONG Emmanuel	Coordonnateur ONG Help the Children International	helpchildren@outlook.fr emmanuelessam@live.fr
	AFFANGUISSO Hans	Directeur CFR Batouri	
	FANMENI Jo PPEPh	MINADER Adamaoua	fanmenij@yahoo.fr
	NTIECHE Christian	PEA-Jeunes CE	ntieche.peaj@gmail.com
	MENGUE Eliane	COOPCA Bertoua	
	BEME Gertrude	COOPCA Bertoua	
	ISSA ZARA	Comité de femme RFG	
	Hamza AMADOU	Comité de jeune réfugiés centrafricain	
	SALIMATOU Djamila	Comité de plainte réfugiés centrafricain	
	NDOLOU Delphine		
	MESSE Venant	OKANI / GBABANDI Bertoua	
Date : 14 / 06/ 2024 ETA Dibombari			
	AZAKPAME Davy Serge	FIDA	d.azakpame@ifad.org
	SIDE Claude	FAO	claudeside@fao.org
	ONANINA Caroline	FIDA	c.onanina@ifad.org
	OSSELE BISSE Léa	MINADER	leabisse@yahoo.fr
	SANDONG Gabriel Thierry	MINADER	sandong2002@yahoo.fr
	CHUONJUA Alain CHIA	ETA Dibombari	656764130 /674381441
	NYANSI Ange	ETA Dibombari	656574634 / 673886936
	MOMO Gilbert	PEA-Jeunes	690301524 gilbertmomo@yahoo.fr
	NDOUMBA Raymond Lionel	ETA Dibombari	655659005 ndoumbarl@gmail.com
	MBEA David	ETA Dibombari	691962090
	KAOBARA Gabriel	Dibombari Jeune formé	693969297
	BELINGA Elisabeth	Dibombari Jeune formé	695341327
	MOUENGUE MASSOMA Samuel	Dibombari Jeune formé	656785854/650519117
	NEMEYEKOULE T	Souza Jeune formé	675866528/ 693183215
	AWOUFACK Paulin G	Dibombari Jeune formé	6994149721674940877
	MVEKIREKANG KENDINE	Dibombari Jeune formé	696677235/675330821
	MBONGO MPAA Jo PPEPh	Producteur de poulets Jeune formé	694700573

	NDONGO Rodrigue	Production de lapins Jeune formé	694830713
	ASSONGMI LEKEMO	Production de poulets	690415500
	KENMEGNE KOM Elvis	Production de piment (ananas) Agriculteur	690707341 elviskenmegne30@gmail.com
	Augustine MOUKONGO	Poulets / Jeune formé	679381876
	BRUNI Edi	FAO	edi.bruni@gmail.com edi.bruni@fao.org
Date: 14 / 06/ 2024 CIP Bonaberi			
	TEFACK Yves	CIP	674037969
	NGALEU Gaston	CIP	674737901/699854290
	MANEGUE SUZIE	OGREEN SARL	675328613/699749999
	BAKAM Patrick	POFASSE	673910100/697956767
	LEUBOU Fabrice	LETHAD	678986620/699789616
	Mounira OUMAROU	OUMAR Hallal	671484501/690936516
	OSSELE BISSE Léa	Cadre	leabisse@yahoo.fr
	SANDONG Gabriel T	Cadre	6733079078
	ONANINA Caroline	FIDA	c.onanina@ifad.org
	MOMO Gilbert	PEA-Jeunes	gilbertmomo@yahoo.fr 6903015214
	CHILESHE-TOE Paxina	FIDA	p.chileshe@ifad.org
	AZAKPAME Davy Serge	FIDA	d.azakpame@ifad.org
	BRUNI Edi	FAO	edi.bruni@fao.org
	SIDE Claude	FAO	claudeside@fao.org
	NKE NOAH	CIP	656389934
	OUSMANOU Abdoulaye	CIP	693335242
	ENYEGUE Zacharie	CIP	679795869
	KOTTO K Isaac	CIP	699551978
	MEFFO LISETTE	CIP	699230695
	DEBENEH Solange	CIP	676700781
	DJOGOA Aline	CIP	676888254
	BIGHAGUE Antoine	CIP	697662755
	GAKANOU Colette	CIP	699437505
Date 14/ 06/ 2024 STAR Doula			
	MOMBO MOMBO Firmin	ATRIUM / SPAR	699528460 achat04@sparcameroun.com
	ONANINA Caroline	FIDA	c.onanina@ifad.org
	TCHEMIAM KOUAM P.	STE SARLAN DY Fresh and Smoked	chichenandy@yahoo.fr
	SANDONG Gabriel T	Cadre	6733079078
	MOMO Gilbert	PEA-Jeunes	gilbertmomo@yahoo.fr 6903015214
	BRUNI Edi	FAO	edi.bruni@fao.org
	CHILESHE-TOE Paxina	FIDA	p.chileshe@ifad.org
Date 15/ 06/ 2024 BELGOCAM			
	CHILESHE-TOE Paxina	FIDA	p.chileshe@ifad.org
	PENKA Benedicte Lucie	PEA-Jeunes 1 beneficiare	benedicteluciep@yahoo.fr

	MOMO Gilbert	PEA-Jeunes	gilbertmomo@yahoo.fr 6903015214
	BRUNI Edi	FAO	edi.bruni@fao.org
	DJOYO Robbine	BELGOCAM	djoyo@belgocam.com
Adamaoua – Est / Introduction Maire ville + Délégués Régionaux / Acteurs préincubation et incubation + IFR / Visite ETA Abong-Mbang – Jeunes Enable Youth PDCVA / CAMPEMENT PYGMEES BAKA-PETIT BONANDO			
	Dr. MPOUOK Oswald	DREPIA / EST	ompouok@yahoo.fr
	Mathieu FAUJAS	FAO Consultant Entrepreneuriat	mathieu_faujas@yahoo.com
	TOUH Adrien	MINEPIA CC Coopération	touhadrien@gmail.com
	ASSOCLE Mahoussi Simone	FIDA / Spécialiste Biodiversité climat	m.assocle@ifad.org
	GBADIE Nohon Flore	FIDA/ Responsable de la Gestion Financière pour le Cameroun	n.gbadie@ifad.org
	NGONO Pauline Nathalie	CAA/Point focal FIDA	pnnngono@yahoo.fr
	AZELOKONON Olga	FIDA/Consultant	olgaazelokonon@yahoo.com
	AYISSI Barnabé Paul	FIDA/Consultant	-
	HOTON Lazare	CFIE-FAO	lazare.hoton@fao.org
	MESSE MPENG Richard	Adjoint N1 Maire Ville	-
		ASAD Directeur	asadbertoua@yahoo.fr
	ESSAM ENONG Emmanuel	Help The Children International / Rep	helpchildren@outlook.fr emmanuelessam@live.fr
	TOUH Adrien	MINEPIA Chef cellule coopération	touhadrien3@gmail.com
	AYISSI Barnabé Paul	FIDA/Consultant	b.ayissi@ifad.org
	ETO Steve	La Régionale Bank	etosteve@gmail.com
	NDANGA Philippe	MINADER/CPLÉ	ndanga_philippe@yahoo.fr
	NKOT Raissa Yasmine	Entrepreneur Agropastoral /ETA	nkotraissayasmin@gmail.com
	ONONO ONGONO Marie Noelle	Yabic/ ETA technicienne sup d'agriculture	onomarienoelle@gmail.com
	MPONE Anicet Collins	Sociologue	collinsmpone@gmail.com
	EBOLEFOU Paul Celestin	Technicien supérieur en marketing international	celestinpaul319@gmail.com
	SONE Eunicia Ntube	BSc Agronomic and applied molecular sciences (UB)	wangkwelle@gmail.com
	MBI Emmanuela Agbor	Gestion logistique et transport à l'institut SIANTOU	emmanuelagbor@gmail.com
	FOUMANE Aurélie Charly Christy	ING Informatique	christyaurelfoumane001302@gmail.com
	MYSTERE JACQUES CHRISTIQUE	Analyste programmeur et technicien supérieur d'agriculture	soulouckmystere@gmail.com
	MBITA OVAMBE Percys	Ingénieur de Mines	percysovambe@gmail.com
	BAKOTAKEN Prince Célestin	Technicien supérieur d'agriculture	bakotakenprincecelestin@gmail.com
	MELENGUE Bil Syntyche	Technicien supérieur d'agriculture	syntychebilmelengue@gmail.com
	AWOA ETOA Emile	Licence en anthropologie	awoaetoaemilelemignon@gmail.com
	NGOUNE TSOBENG Cliford Romaric	Ingénieur agronome	ngounecrif@gmail.com

	KAMO TCHUIE Ruth Gaelle	Licence en tourisme et hôtellerie	ruthkamo88@gmail.com
	BIPAN Louise Megane Manuella	Ingénieur des travaux agricole	bipanemmanuelle@gmail.com
	MBIA Delphine Odrice Frida	Technicien supérieur d'agriculture	odricefrida@gmail.com
	Andre EDJO Freddy Maxime	Technicien supérieur d'agriculture	andreedjo97@gmail.com
	ESUH NDAPE Clinton	Institut supérieur de transport et logistique	ndapeesuh@gmail.com
	FAWA Prosper	Technicien supérieur d'agriculture	fawaprospers2@gmail.com
	MANTOUMBA ESSOME Mispas	Master 1 en droit international public	misp.nath@gmail.com
	MBANGA BISSINGA Gerard Chatelain	Technicien supérieur en Entrepreneuriat agropastoral	gerardbissinga3@gmail.com
	ALIME Éric		673 96 12 11
	MOGNAPA Cyrille		
	MBIENS Aline		652 24 80 40
	SOUAIBOU		
	AKA Zacharie		
	MABE EBOYO Tina		
	NDIKA Adeline		
	MANDI Divine		
	FOUMBE Madelene		
	MODJAMBO Chimene		
	MBOUTOU Martine		
	AKOUSSA Edwige		696 69 76 14
	AMPOUKONG Vanessa		
	MESSOUK		692 72 14 30
	BAYA		
	AMAMBO Silvie		
	KOUEGUE		
	ATANGANA Anice		
	MBABOUD		657 99 16 61
	ROUK Darelle		
	NKENG		
Date 18/ 06/ 2024 Réunion avec les OP, IDP, PWD			
	ONANINA Caroline	FIDA/CPO	c.onanina@ifad.org
	AZAKPAME Davy Serge	FIDA/PTL	d.azakpame@ifad.org
	Karifa OULARE	FIDA/Consultant	karifaoulare@yahoo.fr
	Boubakary BADAÏ	PLANOPAC	fukbadai@gmail.com
	ESSOMBA Isidor	UOF REPA-Jeunes	isidoreisidore@gmail.com
	AKAM Rachel Nkezi	REPA-Jeunes/ President	akamnkezi@yahoo.com
	AMABA Benoit	REPA-Jeunes	benamaba@yahoo.fr
	DJEUMENI David	Vice-président REPA-Jeunes	ddjeumeni@gmail.com
	Tayuyo Walters MBANGA	Administrator of REPA-Jeunes for North West	waltersprince676@gmail.com
	ADAMU Sali	SG MBOSEUDA	adamusali196@yahoo.com

	DOUGAR Jo PPEPh	Plateforme inclusive sociale /Goodwill-Cameroon	goodwillcam@gmail.com
	Elisabeth Atangana	Présidente CNOPS-CAM	secretariat_cnopscam@yahoo.com
	MAYILLA Pierre	PLANOPAC/TG	mayillap@gmail.com
	AZELOKONON Olga	FIDA/Consultant	olgaazelokon@yahoo.com
	Edi BRUNI	CFIE/FAO	edi.bruni@fao.org
	Mathieu FAUJAS	CFIE/FAO	mathieu_faujas@yahoo.com
Date 18/ 06/ 2024 Réunion avec PTF Cameroun , REPA-Jeunes, Salle de réunion du FIDA			
	LE CLERC Philippe	DUE	philippele-clerc@ecas.europa.eu
	NANGA NANGA	IITA, Business Development expert	s.nanga@cgiar.org
	Komi FIABOE	IITA, Country Rep	k.fiaboe@cgiar.org
	NKODO MJ epse ATANGA	CN PDCVA	jeanine_nkodo@yahoo.fr
	Mathieu FAUJAS	FAO	mathieu_faujas@yahoo.com
	AZAKPAME D. Serge	FIDA/PTL	d.azakpame@ifad.org
	HOTON Lazare	FAO	lazare.hoton@fao.org
	ONANINA Caroline	CPO/FIDA	c.onanina@ifad.org
	Edi BRUNI	CFIE/FAO	edi.bruni@fao.org
	AMOUGOU Jo PPEPh Armathé	ONACC/D.G.	joearmathe@yahoo.fr
	NEMBOT Alix	AFD	nembota@afd.fr
	KENGNI Fidèle	FAO	fidele.kengni@fao.org
	Fidèle YOBO	BIA	
	Albert NYAGA	BAD	a.nyaga@afdb.org
	ZUCHUON Rodrigue Raoul	OIT/SDE	zuchuon@ilo.org
	Aboubaka NJOYA	CN/PDCVEP	
	GARCA Pierre	PDCVEP/REFA	pierregarca@yahoo.fr
	BATHA Romain Armand	ONACC/CDPDSC	bathasol33@yahoo.fr
	Mahoussi Simone ASSOCCLE	FIDA/Specialiste Biodiversité-climat	m.assocl@ifad.org
	Rose HARUSHIMANA	FIDA/Nutrition	harushimana.rose@yahoo.fr
	SOLLO ETOUNDI Anne-Maéva	FIDA/CPA	a.solloetoundi@ifad.org
	Guy Augustin KEMTSOP	FAO/CFIE	
	GBADIE Nohon Flore	FIDA/Responsable Gestion Financière pour le Cameroun	n.gbadie@ifad.org
	Aristide OUEDRAOGO	FAO/Economiste	aristide.ouedraogo@fao.org
	Karifa OULARE	FIDA/Consultant	karifaoulare@yahoo.fr
	SHU Godlove	BAD/Agroéconomiste	g.shu@afdb.org
	AYIGBEDECK Christelle Hortense	Administrateur du Littoral au REPA-Jeunes	ayigbedeckchristelle@gmail.com
	TAYUYO Walters MBANGA	Administrateur REPA-Jeunes North West	waltersprince676@gmail.com
	DJEUMENI David	Vice-président en charge des affaires générales REPA-Jeunes	ddjeumeni@gmail.com
	AMABA Benoit	REPA-Jeunes	benamaba@yahoo.fr
	AKAM Rachel Nkezi	REPA-Jeunes/ President	akamnkezi@yahoo.com
	Dr ADAME Sale	MBOSCUDA/SG	adame.sale196@gmail.com

	DOUAGAR Jo PPEPh	Plateforme inclusive sociale /Goodwill-Cameroon	goodwillcam@gmail.com
	Elisabeth Atangana	Présidente CNOPS-CAM	secretariat_cnopscam@yahoo.com
	MAYILLA Pierre	PLANOPAC/TG	mayillap@gmail.com
Réunion de restitution de l’aide-mémoire de la formulation de la deuxième phase du Programme de Promotion de l’Entrepreneuriat Agropastoral des jeunes (PEA-Jeunes)			
	MBAIROBE Gabriel		
	Dr TAIGA		
	NTAKEU Bruno	MINADER	bntakeu@yahoo.fr
	ONANINA Caroline	FIDA	c.onanina@ifad.org
	AZAKPAME D. Serge	FIDA	d.azakpame@ifad.org
	HOTON Lazare	CFIE FAO	lazare.hoton@fao.org
	NGONO Pauline Nathalie	CAA	pnnngono@yahoo.fr
	TOUH Adrien	MINEPIA	touhadrien3@gmail.com
	NDANGA Philippe	MINADER	ndanga_philippe@yahoo.fr
	AGBOR Derick	MINFI	
	METSANDE BITON Edwige	MINPMEESA	edwigemetsande@gmail.com
	ZE Patricia	MINPMEESA	
	SANDONG Thierry	MINADER	thierrysandong5@gmail.com
	TETEH AKAH Prisca née ATEKE	MINADER	
	TAKOUTSING ERIC	MINSANTE DPS-SDHA	etakoutsing@yahoo.fr
	Guy Augustin KEMTSOP	FAO/CFIE	
	Karifa OULARE	FIDA	karifaoular@yahoo.fr
	Aristide OUEDRAOGO	FAO/CFI	arisitide.ouedraogo@fao.org
	Claude SIDE	FAO	claudeside@fao.org
	SOLLO ETOUNDI Anne-Maéva	FIDA	a.solloetoundi@ifad.org
	Rose HARUSHIMANA	FIDA	harushimana.rose@yahoo.fr
	BRUNI Edi	FAO/CFIE	edi.bruni@fao.org
	Olga AZELOKONON	FIDA	olgaazelokonon@yahoo.fr
	ZE-NKPWANG Bertin	MINADER	
	Dr OUSMAILA Ousman	MINEPIA	soumailaousman@gmail.com
	NJUPONG Yvan	MINADER	
	ADA épouse ESSAMA Christine Pascale	MINADER	pascaleada866@gmail.com
	MOMO Gilbert	PEA-Jeunes	gilbertmomo@yahoo.fr
	NDAM P. Olivier	OIT	ndam@ilo.org
	NDOMO Josiane	PEA-Jeunes	josianendomo2026@gmail.com
	ZUCHUON Rodrigue	OIT	zuchon@ilo.org
	KATERGENIE Nathanael	MINEPAT	nkaterquin@yahoo.fr
	DJEUSSI DJONKAM Félicité	FOGAJEUNE MINJEC	felidjo7@yahoo.fr
	ABEL GARA Nina Valérie	FOGAJEUNE MINJEC	ninavalerie@gmail.com

Annexe II : Quelques photos des réunions de consultation sur le site du programme



Reunion avec MINEPIA & MINADER



Réunion super maire Bafoussam



Rencontre avec SGC et 05 IFR du littoral



Visite KMC



Echange avec centre multifonctionnel de la Jeunesse de Bafoussam



Réunion avec le centre d’appui a la technologie, a l’innovation et a l’incubation (CATI²-UDs)



Réunion of les délégués régionaux du MINADER et MINEPIA de l’ouest et du Nord Ouest



Atelier avec les ONGs, IFRs, centres de formation et délégués du MINADER a Bertoua



Echange avec les SI et préincubation du Nord et de l'extrême Nord



Rencontres avec les communautés autochtones BAKA de la localité petit Bonando entre Bertoua et Abong-Mbang



Discussion avec les futurs jeunes entrepreneurs agro-pastoraux de l'école technique agricole (ETA) d'Abong-Mbang



Cameroon

Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agro-Pastoral - Phase 2

Project Design Report

GHG Assessment

Mission Dates: 03 – 21 June 2024

Document Date: 28/02/2025

Project No. 2000004318

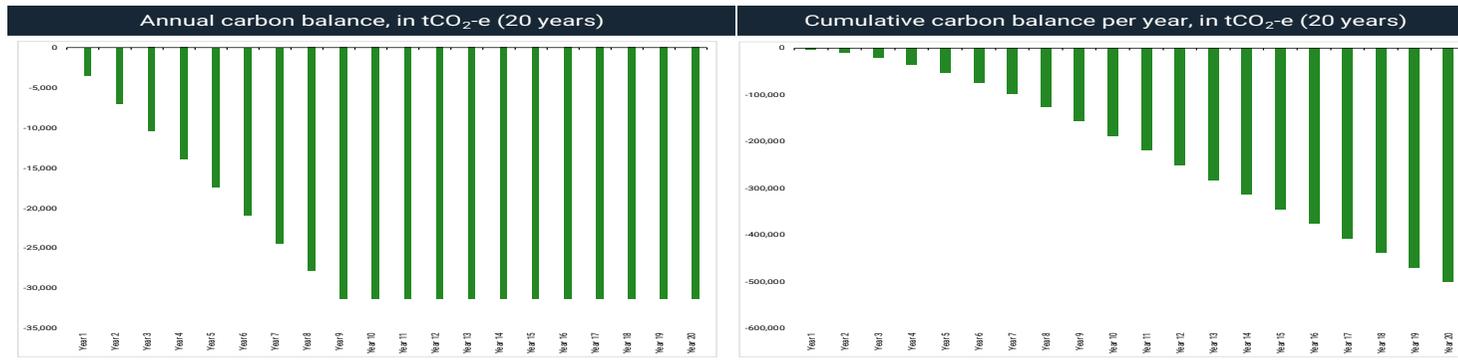
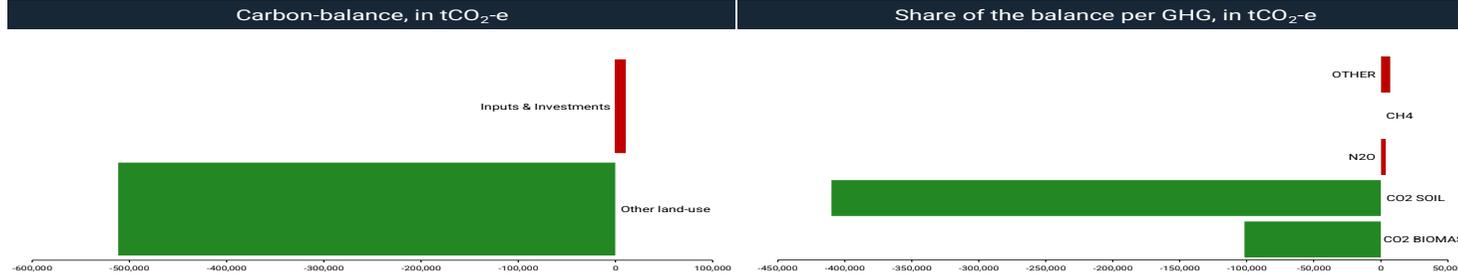
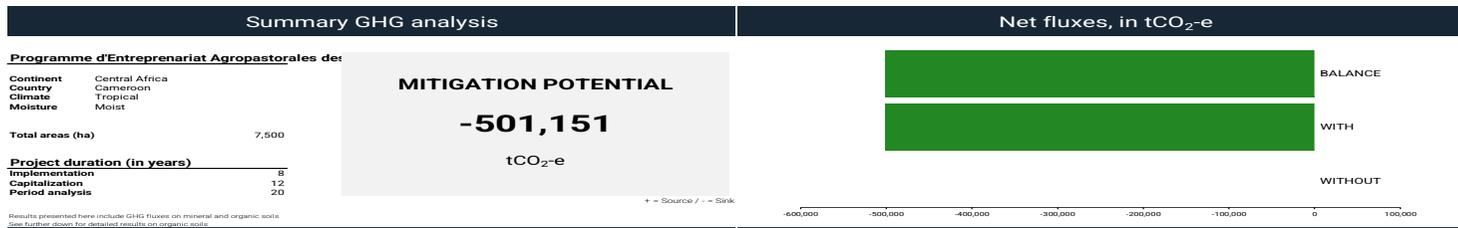
Report No. 6932-CM

West and Central Africa Division
Programme Management Department

GHG ExACT

Réduction des émissions de gaz à effet de serre – PEA Jeunes II réduira les effets néfastes sur l’environnement et l’empreinte de carbone. En encourageant les jeunes incubés dans la production agricole à adopter des pratiques agricoles durables, telles que l'agriculture de conservation, la rotation des cultures et l'utilisation de techniques de compostage, le programme réduira la dépendance aux engrais chimiques et aux pesticides, qui sont des sources majeures d'émissions de gaz à effet de serre. Par exemple, l'introduction de cultures de couverture peut améliorer la santé du sol et augmenter la séquestration du carbone, contribuant ainsi à atténuer les effets du changement climatique.

Cameroun – Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes – Phase II – PEA-Jeunes II
 Document de conception du Programme
 Annexe 5 - Note d'examen des PESEC/ Évaluation des gaz à effet de serre (GES)



DETAILED RESULTS

Project name	Programme d'Entreprenariat Agropastorales des jeunes-phase II		Total area (ha)	7,500	Global warming potential	
Continent	Central Africa		Project duration (in years)		CO ₂	1
Country	Cameroon		Implementation	8	CH ₄	34
Climate	Tropical		Capitalization	12	N ₂ O	298
Moisture	Moist		Period analysis	20		
			Mineral soil	7,500		
			Organic soil	0		
			Waterbodies	0		

GROSS FLUXES			
In tCO ₂ -e over the whole period analysis			
PROJECT COMPONENTS	WITHOUT	WITH	BALANCE
Land use changes			
Deforestation	0	0	0
Afforestation	0	0	0
Other land-use	0	-511,613	-511,613
Annual Cropland	0	0	0
Perennial	0	0	0
Flooded rice	0	0	0
Grasslands & Livestock	0	0	0
Grasslands	0	0	0
Livestock	0	0	0
Forest mgmt.	0	0	0
Inland wetlands	0	0	0
Coastal wetlands	0	0	0
Fisheries and aquaculture	0	0	0
Inputs & Invest.	0	10,462	10,462
Total emissions, tCO₂-e	0	-501,151	-501,151
Total emissions, tCO₂-e/ha	0.0	-66.8	-66.8
Total emissions, tCO₂-e/ha/yr	0.0	-3.3	-3.3

± = Source / - = Sink
 Results presented here include GHG fluxes on mineral and organic soils
 See further down for detailed results on organic soils
 * Includes fisheries, aquaculture and inputs & investments that are not included in the AFOLU definition.

SHARE PER GHG OF THE BALANCE				
In tCO ₂ -e over the whole period analysis				
CO ₂ BIOMASS	CO ₂ SOIL	N ₂ O	CH ₄	ALL NON-AFOLU EMISSIONS*
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
-101,750	-409,863	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	3,674	0	6,788
-101,750	-409,863	3,674	0	6,788
-13.6	-54.6	0.5	0.0	0.9
-0.7	-2.7	0.0	0.0	0.0

AVERAGE ANNUAL EMISSIONS			
In tCO ₂ -e/yr			
WITHOUT	WITH	BALANCE	
0	0	0	
0	0	0	
0	-25,581	-25,581	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	523	523	
0	-25,058	-25,058	

Tier 2 Annual emissions

Uncertainty level	tCO ₂ -e/yr	Percent
Without	0	0%
With	-25,058	47%
Balance	-25,058	47%

Cameroon

Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agro-Pastoral - Phase 2

Project Design Report

Solid/Liquid Waste Management Plan

Mission Dates: 03 – 21 June 2024

Document Date: 28/02/2025

Project No. 2000004318

Report No. 6932-CM

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Annexe 5.1: Plan de Gestion Environnemental, Sociale et Climatique (PGESC)

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le PEA-Jeunes II présentant un "risque modéré" dans la procédure d'examen des risques environnementaux et sociaux requièrent un plan de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC). Il sera de nouveau au cœur de l’approche stratégique du programme avec des adaptations visant à prendre en compte les contextes spécifiques, avec trois niveaux de différenciation : (i) la consolidation ; (ii) l’extension ; et (iii) les situations de fragilité.

PEA-Jeunes II vise à promouvoir le développement de chaînes de valeur agropastorales durables et résilientes au changement climatique au Cameroun qui offrent de meilleurs moyens de subsistance et d’impact alimentaires et nutritionnels aux pauvres des zones rurales. L'objectif de développement est de créer des opportunités d'affaires et d'emploi pour les jeunes tout en augmentant leurs capacités productives, entrepreneuriales et de commercialisation dans les chaînes de valeur des filières agropastorales ciblées, en mettant l'accent sur les femmes et peuple autochtones.

Cameroun est l'un des pays vulnérables au changement climatique en Afrique subsaharienne et est de plus en plus exposé aux phénomènes extrêmes liés au climat, tels que les sécheresses et les inondations, qui affectent l'agriculture, un secteur économique et d'exportation clé qui emploie environ 70 pour cent de la population. En termes de climat agricole, de sols et de végétation, le pays est classé en cinq zones agroécologiques, à savoir la zone soudano-sahélienne, zone des savanes guinéennes, zone des hauts plateaux occidentaux, zone de précipitations bimodales et zone de précipitations monomodales. Les tendances des précipitations au Cameroun sont très variables, mais les projections indiquent une augmentation des précipitations annuelles : cette tendance se fera déjà ressentir dans un avenir proche avec une augmentation de 27.89 mm d'ici à 2030.

Le risque glissements de terrains est estimé comme élevé à l’Ouest et au Littoral et modéré au Sud-Ouest et Nord-Ouest ; tandis qu’il est évalué à faible dans tous les autres territoires d’intervention. Le risque de sécheresse ou chaleur extrême est jugé élevé à l’extrême Nord, Nord et au Sud-Est. Le risque de feux en milieu naturel (forêts et brousse) est quant à lui jugé élevé sur l’ensemble des provinces d’intervention à l’exception du Sud qui est de risque moyen. Le risque de pénurie d’eau est élevé à l’extrême Nord. Les risques associés aux vents violents, qui ont été observés dans la plupart des zones agroécologiques du pays.

Le Cameroun dispose d'une diversité biologique très riche, logée au sein de plusieurs écosystèmes qui sont très représentatifs des écosystèmes d’Afrique. Le Cameroun bénéficie sur son territoire de presque tous les écosystèmes tropicaux naturels et, pour cette raison, a souvent été qualifié à juste titre "Afrique en miniature". Le Cameroun est doté de nombreuses ressources en eau douce tant en quantité qu’en qualité. Selon le GWP/MINEE (2009a), le total des ressources renouvelables en matière d’eau douce au Cameroun s’élève à 283,18 km³/an, soit un ratio de dépendance de l’ordre de 4,4% ce qui indique que la plus grande partie d’eau renouvelable est produite à l’intérieur.

En dehors du bois, les ressources forestières fournissent d’autres produits essentiels pour la satisfaction des besoins des communautés locales. Les données taxonomiques actuelles montrent que la flore ligneuse et non ligneuse au Cameroun et dans toute la côte atlantique du Golfe de Guinée est peuplée par six espèces indigènes et une espèce introduite, généralement connue sous le terme générique de "palétuvier". Faune écosystème comprend essentiellement l’aquatique benthique, des mammifères, des oiseaux, des reptiles, des amphibiens, des poissons, des crustacées et des gastropods - l’image au continental de la côte camerounaise est divisé selon la nature du substrat (sablonneux, fonds vaseux), mais aussi la température et la salinité. Il existe 30 aires protégées (AP) sur un total de 3.659 199,07 ha (DFAP/MINFOF, 2013). Ces aires protégées considérées comme des points chauds majeurs de biodiversité abritent environ 90 pour

cent des espèces animales du pays, 95 pour cent des espèces végétales, près de 65 pour cent des habitats et 80 pour cent des écosystèmes du pays (MINFOF).

La population camerounaise est estimée à plus de 28.6 millions en 2023 selon les projections de INS-UNFPA (2023). Plus de 51 pour cent de cette population vivent en milieu rural. En 2022, le taux de pauvreté, au regard du seuil national est de 37,7 pour cent. L’enquête de 2023 (ECam5), indique qu’il y a une persistance de la pauvreté et une vulnérabilité accrue des ménages notamment en milieu rural. Bien que la pauvreté soit principalement concentrée dans les zones rurales, elle touche particulièrement les jeunes et les femmes et davantage dans *les régions de l’Extrême-Nord, du Nord-Ouest, du Nord, de l’Adamaoua, et l’Est où les niveaux de pauvreté sont supérieurs à la moyenne nationale*. Cependant, les femmes sont 51,5 pour cent de la population nationale vivant sous le seuil de pauvreté. Selon les projections démographiques de 2015, les jeunes de 15 à 34 ans sont estimés à 7,4 millions de personnes : soit 35,5 pour cent de la population dont 52,3 pour cent de jeunes filles. Cette frange de la population (les 15 à 34 ans) rencontre le plus de difficultés d’insertion sur le marché du travail. Le taux de chômage des jeunes de cette tranche est de 8,7 pour cent en 2021. Les communautés dites autochtones sont constituées de deux groupes principaux : (i) le groupe des chasseurs- cueilleurs appelés péjorativement « pygmées » dans lequel on retrouve les Baka, les Bagyeli, Bakola et Bedzang,; et (ii) le groupe des Mbororo, population pastorale qui sont les grands groupes de communautés autochtones présents dans la zone du PEA-Jeunes II.

Le Cameroun connaît une insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë et chronique avec des disparités régionales. L’insécurité alimentaire touche davantage les personnes rurales pour la plupart des ménages dirigés par les femmes et celles déplacées de force. Selon le Rapport mondial sur la nutrition 2021, certaines régions du Cameroun souffre de toutes les formes de malnutrition. Le taux de malnutrition chronique global chez les enfants de moins de 5 ans est de 28,9 pour cent avec plus de cas en milieu rural qu’en milieu urbain et varie selon les régions.

Le PEA-Jeunes II va avoir un impact social positif, en ciblant les catégories vulnérables de la population entre autres les jeunes filles mères en développant des activités entrepreneuriales en faveur de leur intégration et de leur autonomisation. Il contribuera en effet, à accroître les revenus des jeunes des zones rurales, grâce à une approche d’incubation intégrant la formation, un soutien technique à l’accès aux finances pour l’initiation, l’accélération et le développement de l’entrepreneuriat ainsi qu’un accompagnement commercial pour une participation efficace des jeunes à des chaînes de valeur performantes et résilientes. In fine, l’intervention du PEA-Jeunes II contribuera à relever plusieurs défis majeurs dont : (i) l’amélioration du bien-être des ruraux en facilitant la création ou la consolidation des entreprises viables et résilientes portées par les jeunes (dont ceux autochtones, les jeunes vivant avec handicap, etc.) et (ii) la réduction du chômage et du sous-emploi des jeunes, de renforcer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle en les intégrant à des activités économiques répondant à leurs aspirations.

Les impacts négatifs et les risques sur le plan social sont notamment le conflit foncier, l’accès aux ressources productives (terre, semence, intrant) par les jeunes, l’accès des handicapés aux infrastructures non adaptés à eux, la capture de rente par les élites, le travail des enfants, le harcèlement sexuel et la propagation des maladies transmissibles telles que COVID et MST et VIH SIDA pendant les travaux d’aménagement ou pendant le parcours incubation quand les jeunes seront logés par les centres de formation, la non-appropriation des infrastructures communautaires par les bénéficiaires. Le programme pourrait entraîner des impacts négatifs potentiels liés aux activités agricole spécifiquement à travers la déforestation, l’utilisation des engrais chimique, des phytosanitaire, et la mauvaise gestion des déchets.

Le PEA-Jeunes II cherchera à ce que les domaines de l’Etat non exploités soient disponibles pour être exploités par les jeunes dans leur entrepreneuriat de production agricole et en plus avoir une convention de protection. Pour ne pas être spoliés du fruit de

leurs efforts après des investissements financiers et manuels sur les terres, ceci à travers un mécanisme transparent et formel de contractualisation dans laquelle les deux parties se sentent confortablement assurés de ne pas perdre leur droit respectif. Le Programme intégrera dans ses activités, la sensibilisation sur la non-exploitation des enfants dans la mise en œuvre de ses activités à travers les programmes dans les centres de formation/incubation et celui de diffusion des techniques au niveau des villages pépinières.

PEA Jeunes II veillera, par le biais de ses critères de sélection, à ce qu'aucune intervention n'ait lieu dans ou autour des zones protégées ou des zones considérées comme devant être protégées à l'avenir. Le programme encouragera l'adoption de pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement pour réduire l'utilisation de produits phytosanitaires et des engrais chimiques. Le PEA-Jeunes II encouragera la valorisation des sous-produits de production et de transformation. Le programme réalisera un examen critique pour identifier la catégorie de risque des infrastructures et identifier les risques potentiels associés à leur construction et exploitation, et préparer des PGESC et/ou des EIE selon les exigences du FIDA et/ou la réglementation nationale.

Le PEA Jeunes II intégrera des mesures de résilience aux changements climatiques dans les business plan des bénéficiaires et promouvra des pratiques agricoles résilientes au climat pour atténuer les impacts des changements climatiques sur la production et transformation agricole.

Conformément aux bonnes pratiques internationales, le Programme va mettre en place un mécanisme de traitement des plaintes, réclamations et doléances générées par les différentes activités dans le cadre du Programme.

L'équipe de coordination du programme, le responsable genre et inclusion sociale et le responsable environnementale et climatique seront responsables de la mise en œuvre et du suivi de l'ESCOMP.

Les coûts liés à la mise en œuvre de ce PGESC sont principalement liés au temps du personnel, aux coûts logistiques et aux mesures d'atténuation identifiées. Le coût estimé de la mise en œuvre du PGES est de 1 005 000 USD. Les activités liées au renforcement des capacités et à la sensibilisation sont incluses dans les coûts globaux du projet. Les coûts d'élaboration de PGES spécifiques au site et d'amélioration de la résilience climatique des infrastructures sont également inclus dans les coûts du sous-composant 1.2.

INTRODUCTION

Le risque environnemental et social du programme PEA Jeunes II a été jugé comme modéré suivant les Procédures d’Évaluation Sociale, Environnementale et Climatique (PESEC) du FIDA. Les risques identifiés se rapportent principalement aux activités agricoles spécifiquement à travers la déforestation, l’utilisation des engrais chimique, des phytosanitaire, et la mauvaise gestion des déchets et d’utilisation inefficace de l’eau. Comme indiqué dans le manuel PESEC, les programmes présentant un "risque modéré" dans la procédure d'examen des risques environnementaux et sociaux requièrent un plan de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC).

Le PGESC précise : i) les mesures à prendre durant l’exécution d’un programme pour éviter, éliminer ou compenser les impacts environnementaux, sociaux et climatiques négatifs, ou pour les réduire à des niveaux acceptables ; ii) les mesures nécessaires pour améliorer les effets environnementaux et sociaux ; iii) les actions à entreprendre (par exemple suivi, supervision, compte rendu), les modalités d’exécution, les responsabilités institutionnelles, l’échéancier et les coûts de mise en œuvre des mesures.

La présent PGESC a été préparé à la suite d'une mission de conception sur le terrain au Cameroun en juin 2024 où les principales parties prenantes ont été rencontrées et consultées y compris les directions pertinentes au sein du ministère de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement, ONACC, coopératives, institutions financières, etc.

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le Programme PEA-Jeunes II vise à amplifier les acquis positifs de la première phase du PEA-Jeunes en créant davantage d'emplois et d'opportunités d'entrepreneuriat pour les jeunes ainsi que les femmes, les personnes handicapés et les peuples autochtones dans les chaînes de valeur des filières agropastorales durables. Il sera de nouveau au cœur de l’approche stratégique du PEA-Jeunes II avec des adaptations visant à prendre en compte les contextes spécifiques, avec trois niveaux de différenciation : (i) la consolidation ; (ii) l’extension ; et (iii) les situations de fragilité.

PEA-Jeunes II vise à promouvoir le développement de chaînes de valeur agropastorales durables et résilientes au changement climatique au Cameroun qui offrent de meilleurs moyens de subsistance et d’impact alimentaires et nutritionnels aux pauvres des zones rurales. L'objectif de développement est de créer des opportunités d'affaires et d'emploi pour les jeunes tout en augmentant leurs capacités productives, entrepreneuriales et de commercialisation dans les chaînes de valeur des filières agropastorales ciblées, en mettant l'accent sur les femmes et peuple autochtones. Les résultats escomptés sont les suivants : i) amélioration de la production et de la productivité ; ii) les jeunes ruraux ont acquis des compétences entrepreneuriales qui leur ont permis de créer des emplois et des possibilités d'emploi décent ; (iii) l'amélioration de l'accès et de l'utilisation des produits et services financiers par les jeunes pour la création et le développement d'entreprises agropastorales résilientes ; iv) amélioration de l'accès aux marchés ; (v) le cadre institutionnel et les politiques/réglementations soutenant la promotion des filières agropastorales sont améliorés. Les activités de PEA Jeunes II se concentreront sur le renforcement des capacités entrepreneuriales des jeunes, ainsi que des institutions publiques et des acteurs privés pour l'entrepreneuriat agropastoral afin d'accroître l'emploi, les revenus, la résilience et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des jeunes à travers deux composantes techniques : (i) Amélioration de l'environnement entrepreneurial des jeunes agro-pastoraux ; (ii) Accès durable aux marchés et aux financements.

Le programme cible 130 000 jeunes bénéficiaires directs dont 45% de jeunes filles/femmes de 18 à 35 ans issus d’environ 100 000 ménages pauvres, économiquement et socialement vulnérables (notamment ceux en situation d’insécurité alimentaire et nutritionnelle), sortis ou non des écoles d’enseignement technique agricole, de formation professionnelle, des centres de formation artisanale ou centre d’incubation en entrepreneuriat agropastorale et porteurs d’initiative économique viable et/ou désireux d’entreprendre, de consolider ou de développer leur entreprise dans l’un des maillons des chaînes de valeur du secteur de l’agropastorale. Parmi ces bénéficiaires, 10%, (13 000 personnes) seront des jeunes issus des communautés dites autochtones, des jeunes vivant avec handicap et des personnes déplacées internes dans la tranche d’âge visée par le programme. Le nombre total des bénéficiaires attendus du PEA-Jeunes II est estimé à 550 000 personnes. Ces bénéficiaires directs du programme sont classés en trois catégories C.1, C.2 et C.3 selon leur niveau de vulnérabilité et la spécificité caractérisant leur initiative entrepreneuriale. C.1 représente les jeunes vulnérables issus des exploitations familiales, scolarisés ou non, pratiquant ou non des activités de production agropastorale, porteur d’une initiative économique viable dans ce secteur avec un accès limité aux technologies modernes, aux marchés et aux services financiers.; C.2 représente les jeunes diplômés de l’enseignement technique agricole ou non (de niveau post-primaire, secondaire ou supérieur) et souhaitant créer leurs propres entreprises agropastorales; C.3 regroupe les jeunes entrepreneurs pleinement engagés dans les activités agropastorales et métiers connexes dont les entreprises disposent de réels potentiels de croissance mais qui rencontrent des contraintes techniques ou financières qui limitent leur développement.

Le PEA-Jeunes II aura une portée nationale et ses interventions se dérouleront dans les 10 régions du pays. Le programme envisage d’approfondir son impact dans les 16 bassins de production des quatre anciennes régions d’intervention (Centre, Littoral, Nord-Ouest et Sud) et de mettre à échelle son approche dans 17 potentiels bassins production agropastorale pré-identifiés dans les six nouvelles régions d’extension que sont l’Adamaoua, l’Est, l’Extrême-Nord, l’Ouest, le Nord et le Sud-Ouest. La zone concentre 8,65 millions de jeunes actifs de 15-34 ans soit 36% des 24,3 millions d’habitants, dont 4,52 millions de jeunes femmes (52,3% de la population totale de jeunes du pays).

DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'environnement physique

Géographie et topographie

Le Cameroun est un pays d’Afrique centrale situé au fond du Golfe de Guinée, entre les 2e et 13e degrés de latitude nord et les 9e et 16e degrés de longitude est. Le pays s’étend sur une superficie de 475,650 kilomètres carrés. Il présente une forme triangulaire qui s’étire au sud jusqu’au lac Tchad sur près de 1,200 km tandis que la base s’étale d’ouest en est sur 800 km. Il possède au sud-ouest une frontière maritime de 420 km le long de l’océan Atlantique. Il est limité à l’ouest par le Nigéria, au sud par le Congo, le Gabon et la Guinée Équatoriale, à l’est par la République Centrafricaine, et au nord-est par le Tchad. Enfin, au sommet du triangle, au nord, il est coiffé par le Lac Tchad. La population, jeune et relativement qualifiée, est constituée d’une mosaïque de plus de 240 groupes ethniques et croît à un rythme relativement élevé. Elle habite, pour moitié, dans les zones rurales, d’où proviennent environ 60% de la production agricole et, pour autre moitié, dans les zones urbaines¹.

¹ <https://mintoul.gov.cm/presentation-du-cameroun/>



Figure 1: Situation géographique du Cameroun (Source : Moussa, 2016)

Le Cameroun bénéficie sur son territoire de presque tous les écosystèmes tropicaux naturels et, pour cette raison, a souvent été qualifié à juste titre ‘‘Afrique en miniature’’. En effet, plusieurs types de régions naturelles contribuent à la diversité géographique du pays. Le relief est dans l’ensemble contrasté : des régions de hautes terres inégalement réparties sur l’ensemble du pays et ceinturées de plaines étroites. Dans l’Extrême-Nord, les monts Mandara culminent en moyenne à 1000 mètres d’altitude. Le plateau de l’Adamaoua situé presque au centre du pays atteint 1100 mètres. Les hautes terres de l’ouest sont formées de plateaux dont l’altitude moyenne varie entre 1200 et 1800 mètres, et d’une chaîne montagneuse prenant naissance sur la côte Atlantique. Les principaux sommets sont surtout des massifs volcaniques comme le mont Cameroun, 4070 mètres, volcan encore en activité ; le mont Manengouba, 2396 mètres, les monts Bamboutos, 2740 mètres et le Mont Oku, 3008 mètres. Les hautes terres dominent le plateau Sud Cameroun dont l’altitude moyenne varie entre 650 et 900 mètres².

- Le **sud forestier** (provinces du Centre, de l’Est, du Littoral, du Sud et du Sud-Ouest) est situé dans les zones maritime et équatoriale. Cette zone se caractérise par une végétation dense, un vaste réseau hydrographique et un climat chaud et humide aux précipitations abondantes. Cette région est propice à la culture du cacao, du palmier à huile, de la banane, de l’hévéa et du tabac, etc. Elle abrite les deux plus grandes villes du pays : Douala (première ville, principal port et capitale économique avec ses activités commerciales et industrielles), Yaoundé (deuxième ville et capitale politique).
- Les **hauts plateaux de l’ouest** (provinces de l’Ouest et du Nord-Ouest), dont l’altitude moyenne est supérieure à 1,100 m forment une région riche en terres

² <https://dhsprogram.com/pubs/pdf/FR163/01chapitre01.pdf>

volcaniques favorables à l’agriculture (café, maraîchers, etc.). La végétation y est moins dense que dans le sud forestier et le climat frais qui y règne est favorable à l’éclosion de toutes sortes d’activités. De plus, la forte densité de peuplement par rapport à la moyenne nationale en fait une des premières zones d’émigration. Les principales villes sont Bafoussam, Bamenda et la ville universitaire de Dschang.

- Le **nord soudano sahélien** (provinces de l’Adamaoua, du Nord et de l’Extrême-Nord) est une région de savanes et de steppes. En dehors du plateau de l’Adamaoua où le climat est plus tempéré, le reste de cette région est caractérisé par un climat tropical chaud et sec aux précipitations de plus en plus limitées au fur et à mesure que l’on se rapproche du lac Tchad. La région est propice à l’élevage du bovin et à la culture du coton, de l’oignon, du mil, de la pomme de terre, de l’igname blanche et des arachides.

Géologie et sols

Le Cameroun présente un certain nombre de surfaces d’érosion bien individualisées. La surface côtière concerne la région de Douala. Elle s’élève graduellement vers l’intérieur et atteint l’altitude de 300-350 m. Elle est occupée par la **forêt dense ombrophile** et **des sols ferrallitiques fortement dénaturés** de couleur dominante jaune. La surface intérieure occupe une surface considérable au centre et au sud du pays, son altitude est comprise entre 600 et 800 m. Les sols sont des sols ferrallitiques moyennement et fortement désaturés. Ils sont très fréquemment remaniés ou indurés.

Les **sols ferrallitiques typiques** - tous les sols ferrallitiques appartiennent au Sud, à l’Ouest et au Centre du territoire. Ils peuvent être subdivisés d’après des caractères morphologiques et des propriétés physico-chimiques essentielles, en sols jaunes et sols rouges³.

- Les sols jaunes caractérisent la zone côtière océanique et forment une auréole autour de la Baie de Biafra. Ils s’avancent jusqu’à Ebolowa et Ambam et plus loin vers l’Est. Ces sols correspondent à un climat typiquement équatorial caractérisé par une double saison des pluies pendant laquelle tombent de 2 à 4 mètres d’eau, une saison sèche peu marquée, une température peu variable au cours de l’année et se situant aux environs de 26°. La végétation naturelle est la forêt ombrophile. Les sols jaunes dérivés de roches métamorphiques diverses supportent de vastes étendues de forêts. Ils sont plantés en cacaoyers (Ebolowa, Lolodorf). Leur degré de fertilité est faible. Les sols jaunes dérivés de roches sédimentaires sont assez peu fertiles ; tout spécialement les teneurs en chaux et matière organique sont très faibles. On devrait pouvoir les améliorer par des engrais verts et minéraux. On y trouve quelques plantations d’hévéas (Dizangué), des palmeraies d’élœis (Dibombari).
- Les sols rouges dérivant de roches métamorphiques et éruptives anciennes paraissent correspondre à une zone moins humide que les précédentes et sont plantés en cacaoyers et en caféiers. Les sols rouges formés sur basaltes anciens occupent de vastes superficies sur les plateaux de l’Ouest et de l’Adamaoua dont l’altitude varie entre 1.000 et 1.400 mètres. La végétation est constituée dans l’Adamaoua par une savane arbustive très ouverte et dans l’Ouest, par une forêt dégradée en voie de disparition devant une très dense colonisation humaine. Ces sols, en saison des pluies, sont de perméabilité inégale et, en saison sèche possèdent un pédoclimat très sec. Dans l’Adamaoua, d’une manière générale, les

³ https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/2022-03/17169.pdf

sols rouges formés sur basaltes anciens sont très pauvres et agronomiquement sans intérêt, étant donné les efforts coûteux que nécessiterait leur mise en valeur (engrais verts, composts ou fumier, engrais N-P-K avec calcium, etc.). En pays Bamiléké par contre, très densément peuplé, ces sols sont partout cultivés mais souvent rajeunis, enrichis par apports de cendres provenant des volcans de la région de Foumbot ou de déchets organiques et minéraux près des cases; on y trouve ignames, patates, arachide, maïs, taros.

Les **sols de savane** du Sud-Cameroun formant une bande très étendue limitée au Sud par la forêt et au Nord par la « falaise » de l'Adamaoua. La disparition de la forêt s'accompagne d'une érosion en nappe particulièrement efficace, mettant à nu les horizons profonds du sol après ablation de l'horizon humifère. D'une fertilité limitée à l'horizon de surface, et sensibles à l'érosion, ils portent des cultures extensives d'arachide, de manioc ; dans l'Adamaoua paissent des troupeaux nombreux.

Les **sols ferrugineux tropicaux** sont localisés essentiellement au Nord de la falaise de l'Adamaoua, dans une zone de climat tropical à deux saisons alternantes ; ils appartiennent au groupe des sols ferrugineux tropicaux peu ou non lessivés, pour lesquels le processus fondamental est l'individualisation des oxydes et hydroxydes de fer. On y distingue trois principaux ensembles : les sols ferrugineux tropicaux formés sur roches éruptives et métamorphiques ; les sols ferrugineux tropicaux de la cuvette tchadienne ; et les sols ferrugineux tropicaux formés sur calcaires et schistes à cipolin.

- les sols ferrugineux tropicaux formés sur roches éruptives et métamorphiques se trouvent dans les régions de la Bénoué, du Margui-Wandala et une partie du Diamaré où la topographie est souvent accidentée. Ces sols sont cultivés surtout en mil, arachide, coton. Dans les régions montagneuses souvent surpeuplées, les sols de pente, peu évolués, sont façonnés en terrasses.
- les sols ferrugineux tropicaux de la cuvette tchadienne sont généralement sableux ou sabla-argileux en surface; en profondeur le taux d'argile augmente et ils peuvent devenir argilo-sableux et même argileux. Ils sont utilisés par les paysans, en tenant compte de la texture et du régime de l'eau, pour les mils, le coton, l'arachide.
- les sols ferrugineux tropicaux formés sur calcaires et schistes à cipolin se trouvent à l'Est de la régions de la Bénoué. Le sol est sabloargileux en surface, puis devient rapidement argile-sableux et sont cultivés en mil; leur principal défaut est leur manque de profondeur.

Les **sols hydromorphes** résultent essentiellement de l'action sur une roche-mère quelconque, pendant toute ou partie de l'année, d'une nappe phréatique et se trouve au sud et au nord. Ces sols de la moitié Sud de la carte appartiennent aux groupes et sous-groupes suivants : i) Les sols de marais caractérisés par une accumulation de matière organique assez peu décomposée, et s'observe par exemple sous les forêts marécageuses du Sud et de l'Ouest du territoire, sous les raphiales du pays Bamiléké. Ils sont en général difficilement récupérables pour l'agriculture. Il est nécessaire de laisser après drainage, une partie de la matière organique se minéraliser ; ii) les sols marécageux présentant en surface des accumulations très nettes de matière organique transformée, sans aucun débris végétal. Ils sont peu argileux en surface avec une structure souvent grumeleuse. Les teneurs en matière organique atteignent 20%, et en azote total de 5 à 10%. Les sols marécageux occupent de vastes surfaces dans la plaine du Haut-Noun annuellement submergée pendant plusieurs mois. La riziculture, le pâturage intensif leur conviendraient,

après des travaux d'assainissement. Les argiles noires tropicales constituent une division importante des sols hydromorphes. Elles ne sont observées qu'au Nord de la falaise de Ngaoundéré où elles occupent des surfaces discontinues. Les argiles noires sont cultivées par les populations locales en mil de saison sèche. Aux environs de Kaélé, ces sols supportent des cultures de coton ; dans la plaine du Logone, on y aménage des rizières.

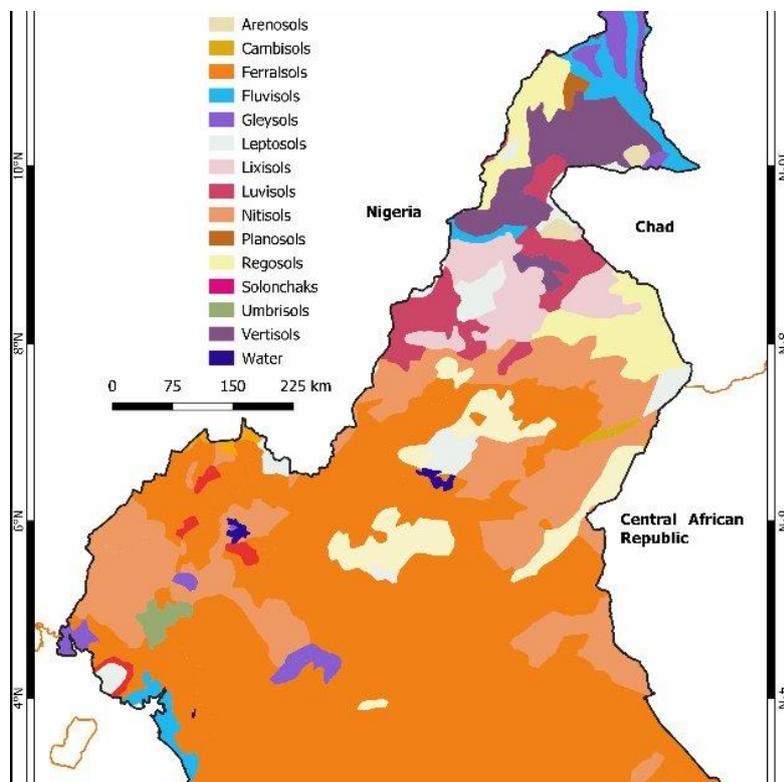


Figure 2: Cartographie géologique et type de sol au Cameroun (Source : (adapte de Jones et al. (2013))

Hydrologie

Le Cameroun est doté de nombreuses ressources en eau douce tant en quantité qu’en qualité. Selon le GWP/MINEE (2009a), le total des ressources renouvelables en matière d’eau douce au Cameroun s’élève à 283,18 km³/an, soit un ratio de dépendance de l’ordre de 4,4% ce qui indique que la plus grande partie d’eau renouvelable est produite à l’intérieur. Le pays dispose de cinq principaux bassins hydrologiques au Cameroun, à savoir : le bassin de la Sanaga, du Congo, du Niger (Bénoué), du Tchad et du Littoral (Voir Figure 3). Le plus grand apport en termes de charge superficielle hydraulique au Cameroun provient des bassins du Littoral qui représentent plus d’un tiers de la charge hydraulique au Cameroun (35,4 %) suivi du bassin de la Sanaga avec 24 %. Le plus petit apport en termes de charge hydraulique provient du bassin du lac Tchad avec 12,4 %⁴.

- **Bassin de la Sanaga** est situé au centre du pays et constitue le plus grand bassin du Cameroun dans la mesure où il couvre environ 30 % de l’Adamaoua et parcourt une distance de 918 km avant de se jeter dans l’Océan Atlantique. Il couvre six des 10 régions du pays telle que l’Adamaoua, le Nord-Ouest, l’Ouest, l’Est, le Centre et le Littoral. Ses principaux affluents sont les fleuves Lom, Derme, Mbam et Noun.
- Le **bassin du Congo** est l’un des principaux bassins fluviaux d’Afrique et est présent dans six pays différents. La portion camerounaise dudit bassin coïncide

⁴ <https://www.cbd.int/doc/world/cm/cm-nbsap-v2-fr.pdf>

avec la section occidentale du bassin du Sangha et se situe entre 11°49’ et 16°12’ de longitude Est et entre 1°38’ et 5°55’ latitude Nord et a une superficie de 93 000 km². Ses principaux affluents sont : les fleuves Sangha, Kadei, et Boumba-Dja-Ngoko.

- Le **bassin du Niger** - Le sous-bassin de la Bénoué au Cameroun fait partie du Bassin du Niger qui est composé de deux parties, la partie tropicale (nord) et la partie subéquatoriale (sud). Il est en soi un bassin international avec une superficie totale de 95 000 km² répartie ainsi qu’il suit 78,95 % pour le Cameroun, 18,95 % pour le Tchad et 2,10 % pour le Nigeria. La section méridionale du bassin de la Bénoué est située au sud des Hauts Imageaux de l’Adamaoua, plus précisément dans la zone humide du Cameroun. Ce bassin a une superficie de 12 900 km² dont 10 100 km² avec le bassin Katsina – Alla et 2 800 km² avec le bassin de Donga.
- La portion du **bassin du lac Tchad** au Cameroun se trouve dans deux emplacements géographiques, à savoir : la partie septentrionale et la partie méridionale. La partie septentrionale du bassin se trouve entre 13°40’ et 15°41’ de longitude Est, et entre 9°54’ et 13°04’ de latitude Nord. Selon le MINEE et GWP-CRM (2009b), la superficie de la partie septentrionale du bassin est de 27 470 km². La partie méridionale est comprise entre 13° 24’ et 15° 35’ de longitude Est et entre 6° 36’ et 8° 19’ de latitude Nord et a une superficie de 21 670 km².
- **Bassins du Littoral** se situent au Nord-Ouest et au sud du bassin de la Sanaga et est comprise entre 8° 29’ et 10° 49’ de longitude Est et entre 3° 36’ et 6° 21’ de latitude Nord. Cette portion a une superficie d’environ 45 000 km². La section méridionale des bassins du Littoral s’étend de 9° 39’ à 13° 29’ de longitude Est et de 2° 09’ à 4° 31’ de latitude Nord et a une superficie de 71 000 km². Ses principaux affluents sont : les fleuves Wouri, Nyong et Moungo.

Le Cameroun jouit d’une diversité unique en son genre en matière de zones humides en raison de son réseau hydrologique très densifiée, drainée à partir de l’Adamaoua et de la dorsale du Nyong tout au long des autre quatre bassins de drainage. Le bassin de l’Atlantique comprend essentiellement les fleuves Sanaga et de la zone côtière tels que le Nyong, le Ntem, le Moungo et le Wouri au centre et l’ouest ; la Sanaga demeurant bien entendu le plus grand fleuve occupant un bassin d’une superficie de 140,000km ou 30% du territoire national, mais aussi le Nyong, le Ntem, le Mungo et le Wouri, couvrent 20%. Le Logone et ses affluents, qui drainent l’extrême nord vers le lac Tchad, couvrant 11% du pays. La Benoué et ses affluents (le Faro, le Mandara, l’Alantika et le Mayo Kébi), qui drainent le nord vers le fleuve Niger et occupent 19% du pays ; et les fleuves Kadei et Ngoko au sud-est vers la Sangha, affluent du Congo, qui couvrent 20% du pays.

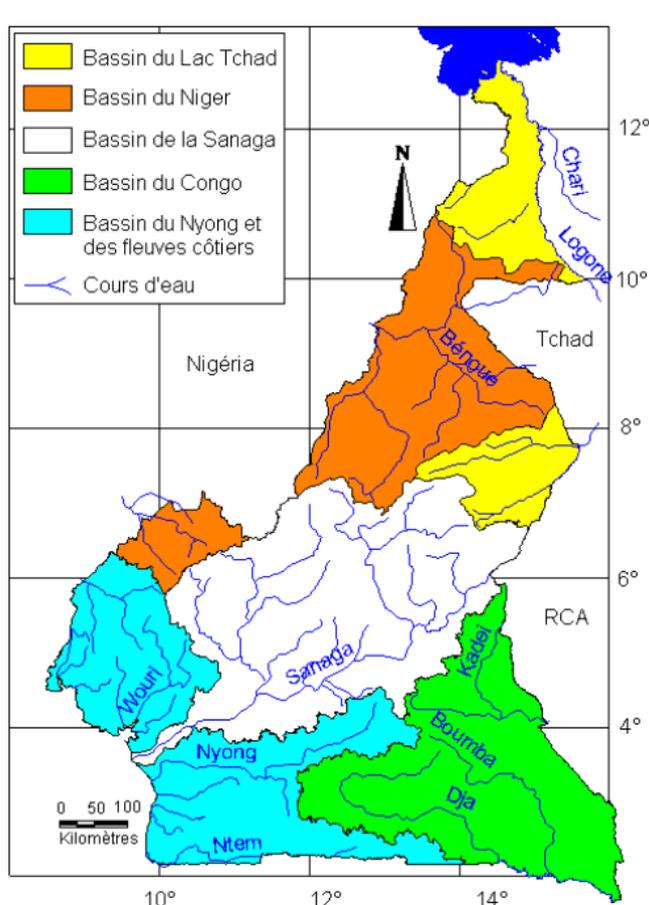


Figure 3: Bassin hydrographique du Cameroun (source : Camerecole.org⁵)

Les zones humides sont représentées par les yaérés (plaines d’inondation à partir des eaux de ruissellement ou des débordements de fleuve) de l’extrême- nord et du nord et la zone de mangrove de la côte entre l’estuaire du Wouri et la frontière avec le Nigéria. Le Cameroun renferme un nombre important de lacs dont les plus importants sont: i) le lac Tchad partagé avec le Nigéria, le Niger, et le Tchad; ii) des lacs volcaniques: Nyos (158 ha), Barombi Mbo (415 ha), Oka (243 ha); iii) des lacs tectoniques: Ossa, Dissoni , Ejagham. Les principaux barrages et réservoirs existants totalisent une capacité de réserve d’eau de 15.326 km³.

Les principales utilisations de l’eau sont par ordre d’importance: l’agriculture (74 pour cent), les usages domestiques (18 pour cent) et l’industrie (8 pour cent). Les prélèvements totaux en 2000 étaient de 985 millions de m³. Le potentiel du Cameroun en terres irrigables est évalué à 290 000 ha, mais un chiffre d’environ 158 000 ha est avancé également sur la base d’un inventaire dit réaliste qui ne prend en compte ni les zones inhabitées ni les terres dont la mise en valeur nécessiterait des travaux d’infrastructure très coûteux. Le secteur de l’irrigation s’est développé suivant deux systèmes : intensif (ou moderne) et traditionnel. En 2000 le système intensif couvrait une superficie de 25 654 ha, dont 22 450 ha correspondaient aux zones équipées en maîtrise totale de l’eau dans les périmètres gérés auparavant par des Sociétés d’État. Le réseau de drainage des grands périmètres irrigués fait partie des aménagements où le drainage se pose en termes

⁵ <https://www.camerecole.org/component/content/article/77-geographie-troisieme/2212-la-peche-cameroun.html?Itemid=101>

d’entretien du réseau. Dans le système traditionnel la mise en valeur des bas-fonds nécessite l’installation préalable d’un réseau de drainage pour désengorger le bas-fond⁶.

Une préoccupation majeure en matière d’écosystèmes hydrologiques consiste à procéder à la canalisation minimum des eaux de ruissellement, notamment grâce à la préservation et à la restauration de l’approvisionnement en eau. L’utilisation de l’eau par des êtres humains pour des activités telles que l’irrigation et les applications industrielles, peut avoir des impacts négatifs sur les écosystèmes situés en aval. La contamination de l’eau douce par des produits chimiques peut durablement compromettre les écosystèmes. La pollution anthropique par les déversements des produits pétroliers, constitue également un problème crucial pour ce qui est des ressources en eau douce. La transformation du paysage à des fins agricoles a un grand impact sur la circulation de l’eau douce. Les changements survenant sur l’environnement et qui se traduisent par l’abattage des arbres et par les travaux de terrassement modifient l’écoulement de l’eau douce dans l’environnement local tout en affectant le cycle de l’eau douce. En conséquence, une plus grande quantité d’eau douce stockée dans le sol est propice à la pratique de l’agriculture. Toutefois, étant donné que l’agriculture est l’activité humaine la plus avide en eau douce, ceci est susceptible de créer une vive tension relative aux ressources locales en matière d’eau douce, voire provoquer la destruction des écosystèmes locaux.

Climat

Cameroun est l'un des pays les plus vulnérables au changement climatique en Afrique subsaharienne et est de plus en plus exposé aux phénomènes extrêmes liés au climat, tels que les sécheresses et les inondations, qui affectent l'agriculture, un secteur économique et d'exportation clé qui emploie environ 70 % de la population.

En termes de climat agricole, de sols et de végétation, le pays est classé en cinq zones agroécologiques, à savoir la zone soudano-sahélienne, zone des savanes guinéennes, zone des hauts plateaux occidentaux, zone de précipitations bimodales et zone de précipitations monomodales (⁷).

- La zone soudano-sahélienne est caractérisée par des précipitations monomodales avec une moyenne annuelle de 900 mm et dominée par des cultures telles que le riz pluvial, les arachides, le coton, le sorgho, le mil, le sésame, l'oignon, l'anacarde et les palmiers dattiers, tandis que l'élevage comprend les bovins, les ovins et les caprins. Les températures dans cette zone varient, avec des moyennes atteignant 28° C à Garoua, tandis que le maxima se situent autour de 40 à 45° C en avril.
- La zone II des savanes guinéennes est caractérisée par un régime pluviométrique monomodal, atteignant une pluviométrie annuelle de 1600 mm. Le maïs, le sorgho et les arachides sont les cultures vivrières les plus courantes et le café est la principale culture de rente. En raison de l'altitude, les températures sont modérées, avec des moyennes mensuelles de l'ordre de 20 à 26° C.
- Les hauts plateaux occidentaux présentent un régime pluviométrique monomodal, avec des précipitations annuelles comprises entre 2 000 et 4 000 mm. Les cultures les plus courantes sont le thé, le café, la pomme de terre, le maïs, le riz, la banane, la banane plantain, le manioc, le cocoyam, les haricots, les légumes, les tomates

⁶ <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/0fa5e716-4972-46df-a51c-107abbf5f3ea/content>

⁷ <https://www.saild.org/wp-content/uploads/Mapping-agroecological-practices-and-actors.pdf>

et les épices vertes. Les températures moyennes sont basses (19° C) et les pluies abondantes tombent selon un mode unique.

- Dans la zone IV, qui couvre le Littoral et le Sud-Ouest, les précipitations annuelles varient entre 3 000 et 4 000 mm et les cultures courantes sont le cacao, le café, la banane, la banane plantain, les fruits (papaye, ananas, agrumes, avocat, prune, etc.) et les produits forestiers. La température varie entre 22 et 29°C et l'humidité de l'air entre 85 et 90%.
- La zone V couvre les régions du Centre, du Sud et de l'Est et se caractérise par un régime pluviométrique bimodal qui crée quatre saisons. Chaud et humide, le climat est de type "guinéen", avec des températures moyennes de 25° C et des précipitations de 1500 à 2000 mm par an, réparties en deux saisons humides distinctes permettant deux cycles de culture et un calendrier agricole étalé avec des semis et des récoltes échelonnés.

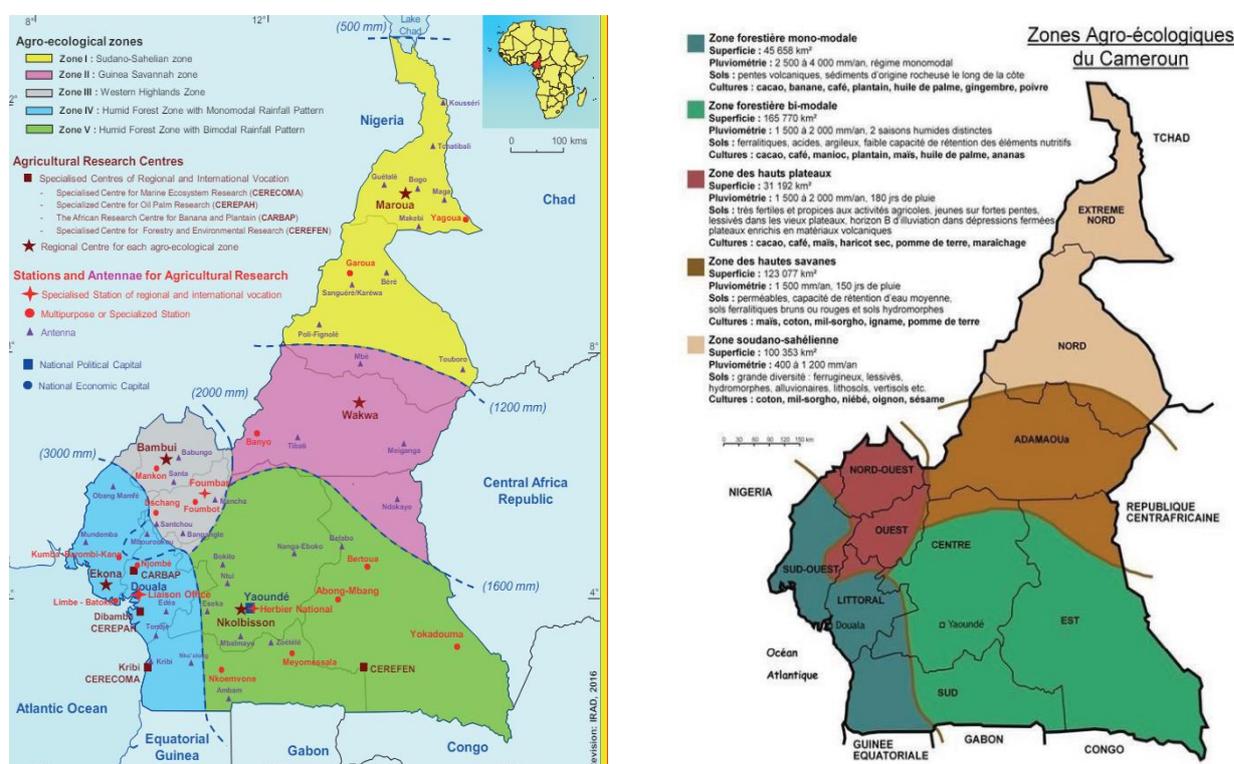


Figure 4 : Zones agro-écologiques du Cameroun (Source : IRAD, 2022)

Le tableau ci-dessous présente l’évolution du climat

Récapitulatif des évolutions du climat attendues par ZAE

Variables /	Aléas	Soudano-sahélienne	Hautes savanes guinéennes	Hauts plateaux	Pluviométrie bimodale	Pluviométrie monomodale
Température		↑	↑	↑	↑	↑
vagues de chaleur		+++++	++	++	+++	++
tempêtes de poussière		++++	nc	nc	nc	nc
Précipitations		↓	↓	↓	↓	↑
Quantité de pluie		+	++	++	++	++++
Variabilité des pluies		++	++	++	++	+++
vents violents		++	++	++	+	+++
Évènements extrêmes		↑	↑	↑	↑	↑
Sécheresse		++++	++	+	+	NA
Inondations		+++	++	++	+++	+++
Mouvements de terrain		++	+++	+++	++	+
Érosion des terres et érosion côtière		+++	++	++	++	+++
Élévation du niveau de la mer		nc	nc	nc	nc	↑

Légende : ↑ augmentation ; ↓ diminution ; → stabilité ; NC non concerné.

Changement climatique

Tendances de température et de précipitation observée

Le changement climatique au Cameroun a contribué à une augmentation de la température avec une température moyenne annuelle qui a augmenté de 0,86°C en 46 ans, passant de 23,33°C en 1974 à 25,14°C en 2020. Pour la période 1951-2020, le taux de réchauffement estimé est de 0,18 ± 0,10°C par décennie, tandis que le réchauffement entre 1971-2020 s'est accéléré au cours des dernières décennies avec une augmentation de la température moyenne de l'air en surface de 0,29°C par décennie, soit deux fois le taux de réchauffement global au cours de la même période.

Les tendances des précipitations ont un haut degré de variabilité dans le pays. Cependant, au cours des dernières décennies, les tendances observées ont montré des précipitations plus irrégulières (Figure 5.B). Pour la période 1951-2020, la précipitation annuelle estimée est de -18,63 par décennie, tandis qu'entre 1991-2020 la précipitation s'est de manière significative diminuée de -75,61 par décennie. De plus, les modèles de précipitations saisonnières se sont déplacés vers des épisodes de pluie plus longs et plus intenses en aout, septembre et octobre, qui provoquent souvent des inondations, mais avec des réductions substantielles des précipitations pendant le reste de l'année. Entre 1991 et 2020, l'augmentation a été de 0,32°C par décennie (Figure 5.A). De 1991 à 2022, la tendance de la température semble être globalement plus élevée (passant de 24,15°C à 24,94°C en 2022 avec un pic de 25.21°C en 2020), ce qui implique un peu le réchauffement du climat au Cameroun au cours des trois dernières décennies. La température moyenne a augmenté d'environ 0,79°C entre 1991 et 2022. Malgré cette augmentation à long terme, la variabilité des températures d'une année sur l'autre est notable. L'échelle des températures montre que les températures annuelles sont généralement restées entre 24°C et 25°C, mais les années les plus récentes sont plus proches de l'extrémité supérieure de cette fourchette.

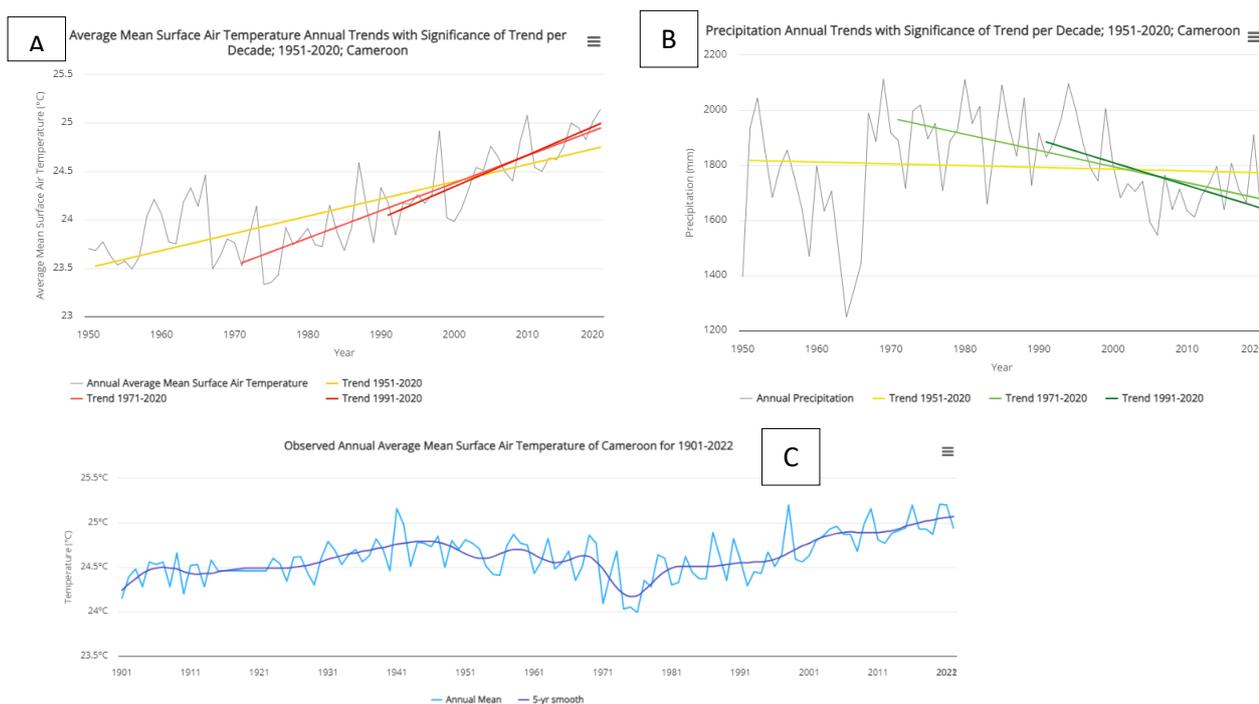


Figure 5: Température et précipitation moyenne annuelle observée au Cameroun (Source: World Bank, Cameroon Climate portal)

La situation des températures en 2021 indique des températures élevées comprises entre 27°C et 30°C dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord ainsi que sur la côte. Des températures modérées de 24°C -27°C ont été observées sur la plupart des régions du Sud, du Centre et de l'Est. Les régions où les températures les plus basses ont été observées cette année sont le Nord-Ouest, l'Ouest et l'Adamawa avec des valeurs comprises entre 20°C et 24°C⁸. Dans l'extrême Nord du Cameroun, la température annuelle moyenne a augmenté de 0,45°C depuis les années 1991, avec des augmentations moyennes observées de 0,28°C par décennie ; supérieur à la moyenne mondiale (0,20°C). Alors que les augmentations de température varient considérablement selon les saisons, ceci est plus prononcées en mars, avril et mai tandis que la précipitation est plus prononcée en août dans la région. Dans le Nord, entre 1991 et 2020, la température annuelle moyenne observée a augmenté de 0,32°C par décennie, dépassant la moyenne mondiale. Les températures varient considérablement selon les saisons, étant plus prononcées en avril (37,37°C), tandis que les précipitations sont plus abondantes en août (256,79mm). La région d'Adamaoua entre 1991 et 2020 s'est caractérisée d'une augmentation de température annuelle moyenne de 0,24°C par décennie, dépassant la moyenne mondiale. Les températures à Adamaoua varient selon les saisons mais étant plus élevée en février et mars avec une température maximale de 32,05°C et 32,53°C, respective. Les précipitations sont plus abondantes en juillet, août et septembre. A l'Est, entre 1991 et 2020, la température annuelle moyenne observée a augmenté de 0,33°C par décennie, dépassant la moyenne mondiale. Les températures varient selon les saisons mais est plus élevée en février et mars avec une température maximale de 31,45 et 31,36°C, respective. Les précipitations dans l'Est du pays sont plus abondantes en

⁸ [Rapport Annuel du Climat 2021 - Météorologie Nationale du Cameroun \(meteocameroun.gov.cm\)](#)

septembre et octobre. Le Sud-Ouest et Ouest ente 1991 et 2020 sont caractérisée d’une augmentation de température annuelle moyenne de 0,37°C par décennie, dépassant la moyenne mondiale. Les températures dans ces varient selon les saisons mais étant plus élevé en février et mars tandis que précipitations sont plus abondantes en août et septembre.

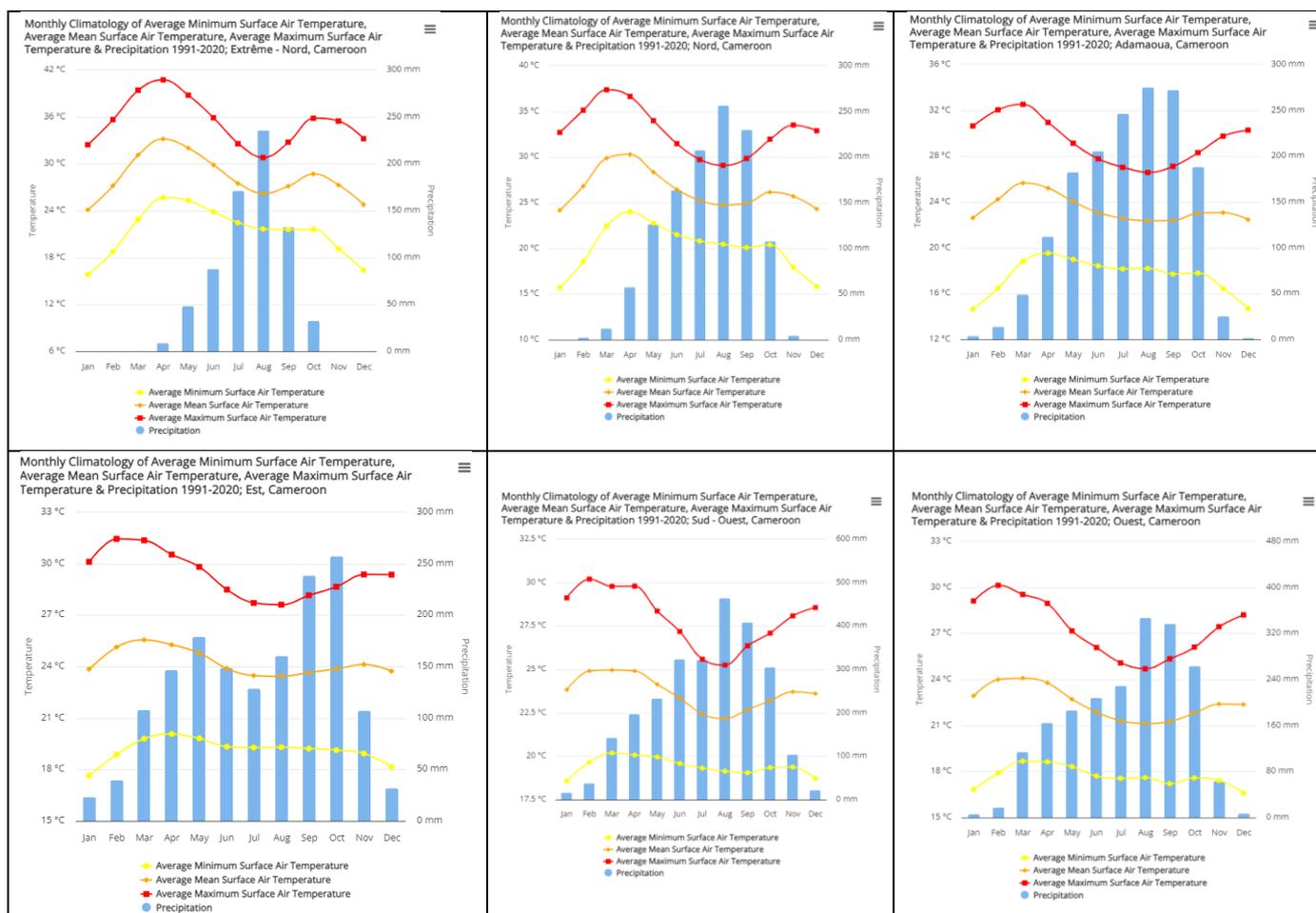


Figure 6: Climatologie mensuelle des températures moyennes et des précipitations dans quelques zones d’extension par le PEA-Jeunes II (Source: World Bank, Cameroon Climate portal)

Projection climatique : Température et Précipitation

Le changement climatique affectera différemment les zones climatiques du Cameroun, et les événements météorologiques extrêmes deviendront plus fréquents et plus intenses. Il est prévu que d’ici à 2030, la température du pays augmente entre 1,6 et 1,9 °C par rapport aux niveaux de référence. Des températures plus élevées et plus extrêmes sont programmées pour le nord du pays⁹. Les modèles climatiques CCKP de la Banque mondiale prévoient un taux de réchauffement de 0,5-2°C d’ici 2030. Les prévisions de changement climatique pour le Cameroun sont que le pays deviendra plus chaud et plus sec. Les modèles prévoient une exposition accrue des terres cultivées à la sécheresse, pouvant conduire à la réduction des rendements des cultures comme le maïs, millet et sorgho. La température annuelle moyenne devrait augmenter de 0,82°C à 1,62°C dans le scénario SSP5-8.5 d’ici 2050 comparé à la période référence 1995-2014. La climatologie

⁹ <https://www.pik-potsdam.de/en/institute/departments/climate-resilience/projects/project-pages/agrica/giz-climate-risk-profile-cameroon-fr-final-2022-21-07>

programmée de la température moyenne indique que mars sera le mois le plus chaud avec une température élevée de 29,69°C comparé à la période référence 1995-2014 qui est de 26,97°C. Une augmentation des températures est attendue dans presque toute les zones d’intervention du programme. Par exemple, la température annuelle moyenne dans le scénario SSP5-8.5 devrait augmenter de 1,41°C dans l’extrême Nord, de 1.84°C dans Adamaoua, et de 1.44°C le sud Est d’ici 2050 comparé à la période référence 1995-2014. Ceci implique une diminution de la disponibilité en eau, en particulier au nord du Cameroun.

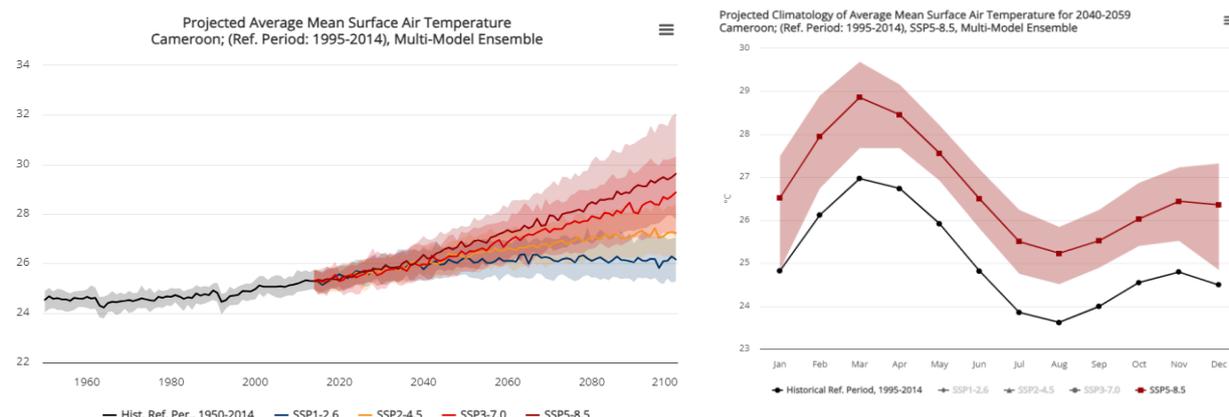


Figure 7: Projection de la température moyenne du Cameroun (Source: World Bank, Cameroon Climate portal)

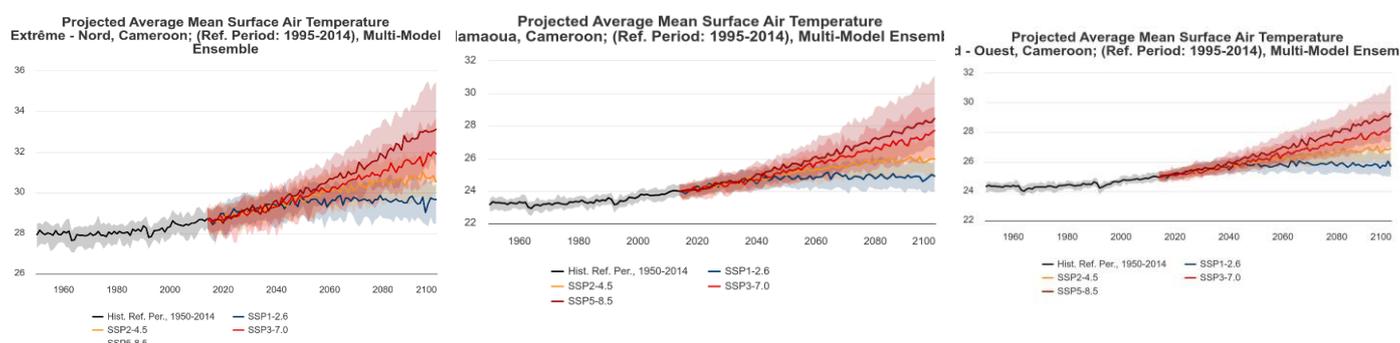


Figure 8: Projection de la température moyenne du Nord Extrême, Adamaoua, et du Sud-Ouest (Source: World Bank, Cameroon Climate portal)

Les tendances des précipitations au Cameroun sont très variables, mais les projections indiquent une augmentation des précipitations annuelles : cette tendance se fera déjà ressentir dans un avenir proche avec une augmentation de 27.89 mm d’ici à 2030 (Figure 9: Projection de precipitation du Cameroun). En réaction au réchauffement climatique, les épisodes de fortes précipitations devraient redoubler d’intensité dans de nombreuses parties du pays sachant que, lorsque l’atmosphère est plus chaude, sa capacité de rétention de vapeur d’eau augmente. Le nombre de journées de fortes précipitations devrait également augmenter. Avec le changement climatique, les rendements des cultures seront affectés par les variations des régimes de précipitation, l’augmentation des demandes (en eau) due à l’évaporation et la chaleur extrême à mesure que les températures augmentent. Parallèlement, les revenus de l’élevage (rendements) seront affectés par : (i) la réduction de la disponibilité de pâturages ; et (ii) le stress thermique sur les animaux à cause des variations des températures et des précipitations.

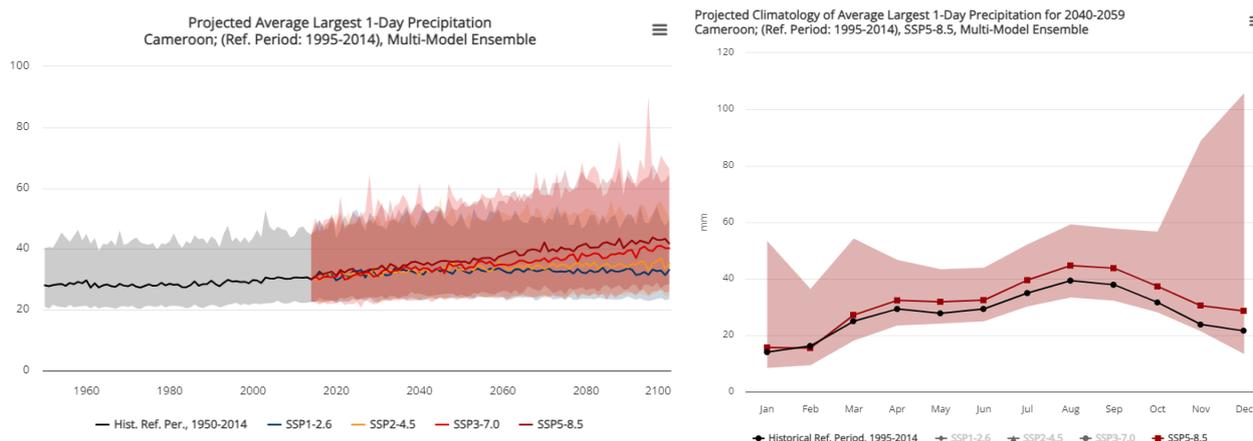


Figure 9: Projection de précipitation du Cameroun (Source: World Bank, Cameroon Climate portal)

Principaux dangers climatiques

Le screening PESEC a mis en évidence la diversité des événements auxquelles les différents territoires d’intervention sont susceptibles. ThinkHazard Tool utilisé au cours du PESEC screening (Figure 10) démontre que :

- Le risque d’inondation par crue est élevé sur toute l’ensemble du territoire tandis que l’inondation urbaine est élevée à l’extrême Nord, au Sud-Ouest (surtout à Manyu) à Littoral, Sud, et le Centre et moyen au l’Est, Adamaoua, et le Nord. En particulier, le risque que ces inondations affectent des territoires côtiers est élevé au Sud-Ouest et modéré au Littoral.
- Le risque glissements de terrains est en revanche estimé comme élevé à l’Ouest et au Littoral et modéré au Sud-Ouest et Nord-Ouest ; tandis qu’il est évalué à faible dans tous les autres territoires d’intervention. La différence pourrait être due aux fronts d’érosion (ravines) qui créent localement des conditions instables.
- Le risque de sécheresse ou chaleur extrême est jugé élevé à l’extrême Nord, Nord et au Sud-Est. Le risque est moyen dans tous les autres territoires d’intervention.
- Le risque de feux en milieu naturel (forêts et brousse) est quant à lui jugé élevé sur l’ensemble des provinces d’intervention à l’exception du Sud qui est de risque moyen. Bien que des feux préventifs contrôlés soient pratiqués par endroits, le recours au feu pour défricher, produire du charbon de bois expose les zones dégradées et la partie accessible des forêts primaires et secondaires à des incendies non maîtrisés.
- Le risque de pénurie d’eau est élevé à l’extrême Nord et faible au Nord, tandis qu’il est très faible dans tous les autres territoires d’intervention.
- La mission de conception a également mis en évidence les risques associés aux vents violents, qui ont été observés dans la plupart des zones agroécologiques du pays.

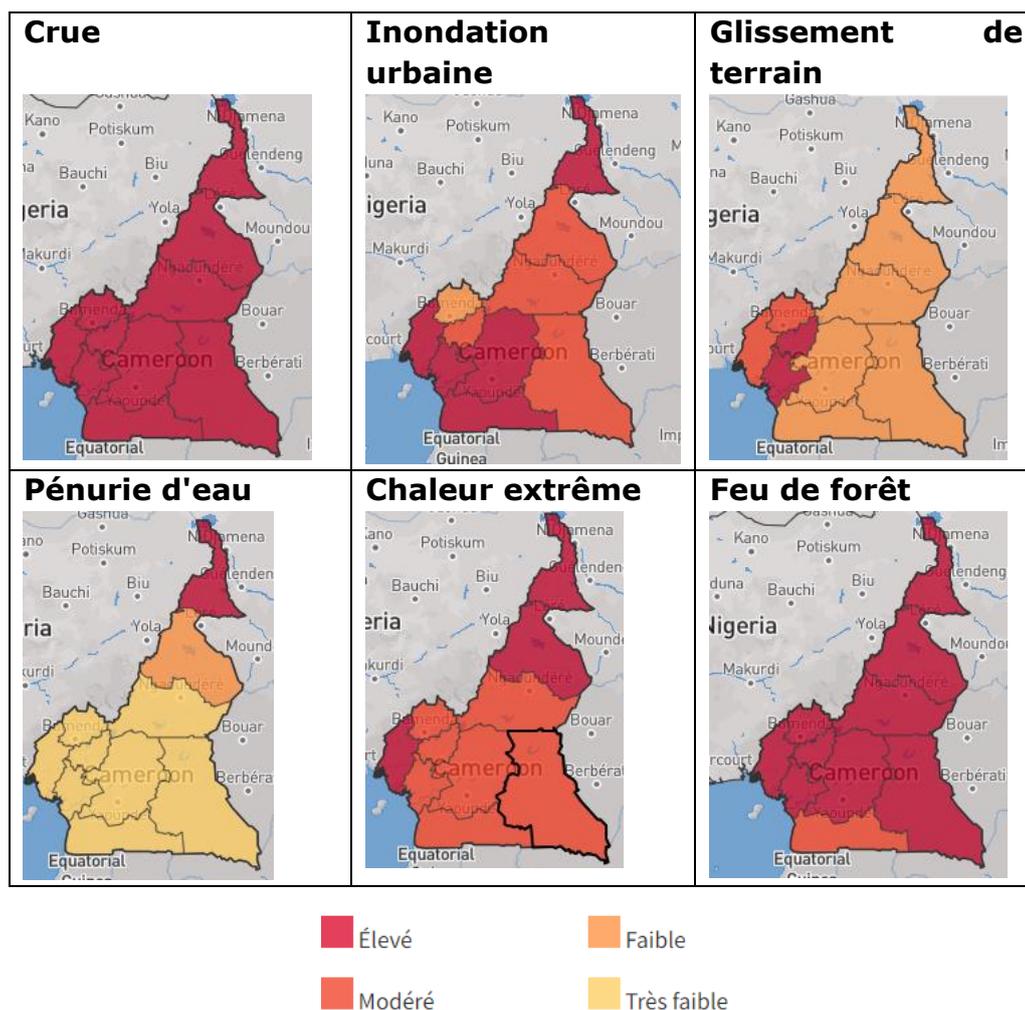


Figure 10: Risques de chocs climatiques au Cameroun (Source : ThinkHazard)

L'environnement biologique

Biodiversité (Faune et Flore)

Le Cameroun dispose d'une diversité biologique très riche, logée au sein de plusieurs écosystèmes qui sont très représentatifs des écosystèmes d'Afrique ; ce qui donne au pays le nom d'Afrique en miniature. Ce niveau élevé d'espèces, de diversité génétique et écologique a une importance considérable aux plans socio-économique, scientifique et médicinale pour ses populations. La diversité biologique de la nation soutient son économie, en contribuant de manière significative au bien-être de ses habitants. Le principal point chaud de la biodiversité est le Parc National de Campo Ma'an (264 064 ha)¹⁰.

Les réserves forestières et fauniques dans l'écosystème côtier comprennent la réserve faunique du Dja et la réserve faunique de Douala-Edéa. Les forêts couvrent 21,2 millions d'ha, soit 45% du territoire national. Cette ressource représente également l'une des plus importantes réserves en biodiversité, et propose de nombreux services écosystémiques dont l'exploitation de produits forestiers non ligneux qui est encore peu développée. Cette ressource est sujette à la déforestation d'un taux net annuel d'environ 1%¹¹, en

¹⁰ <https://www.cbd.int/doc/world/cm/cm-nbsap-v2-fr.pdf>

¹¹ Ministry of Environment and Forests (MINEF) et Food and Agriculture Organization (FAO) 2007 évaluation des ressources forestières nationales du Cameroun 2003–2004, Yaoundé, Cameroun.

considérant l’ensemble des formations arborées du territoire, soit environ 220 000 hectares par an. Le taux de déforestation annuel net des forêts denses au Cameroun est estimé à 0,14%¹², qui est le deuxième plus important de ceux du bassin du Congo, après la République Démocratique du Congo avec 0,2%, mais reste faible¹³. A côté de la déforestation, la dégradation des forêts apparaît comme le phénomène le plus répandu au Cameroun. Les statistiques 2003-2004 évaluent à 25% les forêts camerounaises non perturbées¹⁴.

Tableau : Aires protégées dans l’écosystème marin & côtier

Types d’aires protégées	Aires protégées existantes		Aires protégées proposées à la publication dans le journal officiel	
	Nombre	Superficie (ha)	Nombre	Superficie (ha)
Parcs nationaux	1	264 064	2	526 000
Parcs marins	0		1	126 053
Réserves forestières/fauniques	2	164 000		
Réserves naturelles	0	0		
Jardins botaniques	1	52		
Jardins zoologiques	1	0,5		
Total	10		3	652 053

Source: Kuete Fidele – Compilé à partir des documents du MINFOF (2012)

Les produits forestiers non ligneux. En dehors du bois, les ressources forestières fournissent d’autres produits essentiels pour la satisfaction des besoins des communautés locales. Dans ce contexte la cueillette des feuilles, fruits, exsudats, écorces de certaines espèces, contribue à la sécurité alimentaire, nutritionnelle et à la génération de revenus monétaires pour les ménages les plus pauvres et les peuples autochtones, tout en sensibilisant les populations à la gestion durable et à la préservation de ces ressources. Plusieurs produits forestiers non ligneux sont déjà valorisés à savoir : la mangue sauvage (*Irvingia gabonensis*, *Irvingia wombulu*), le Njangsang (*Ricinodendrum heudelotti*), l’écorce du prunier d’Afrique (*Prunus africana*), les feuilles et les fruit de baobab (*Adonsonia digitata*), les fruits des anacardiens (*Anacardium occidentale*), etc.

Flore- des données actuelles, 9000 espèces végétales sur un total estimé à 12 000 ont été identifiées au Cameroun. On y dénombre 400 espèces de ligneuses dont environ une centaine d’essences commercialisées. Par contre, les données taxonomiques actuelles montrent que la flore ligneuse et non ligneuse au Cameroun et dans toute la côte atlantique du Golfe de Guinée est peuplée par six espèces indigènes et une espèce introduite, généralement connue sous le terme générique de “palétuvier” (mangrove). Les espèces indigènes sont notamment : *Rhizophora racemosa*, *Rhizophora harrisonii*, *Rhizophora mangle* (*Rhizophoraceae*), *Avicennia germinans* (*Avicenniaceae*), *Laguncularia racemosa*, *Conocarpus erecrus* (*Combretaceae*) et *Nypa fructicans* (*Arecaceae*) qui est une espèce introduite. Dans cette flore se retrouvent également beaucoup de produits forestiers non ligneux mais de valeur économique réelle bien que pas encore totalement inventoriés : - les plantes médicinales : *Pygeum africanum*, *Piper guineensis* - les plantes de services : *Gnetum africanum*, rotin, - écorces, fruits, racines, épices, fibres etc. Le zooplancton qu’on trouve sur le littoral du Cameroun sont limitées. Les études les mangroves ont recensé 24 espèces de zooplancton réparties en six groupes, notamment

¹² Duveiller et al. - 2008

¹³ Observatoire des Forêts de l’Afrique Centrale OFAC – 2008 - Les Forêts du Bassin du Congo – Etat des forêts 2008

¹⁴ Center for International Forest Research (CIFOR) – 2011 - Le contexte de la REDD+ au Cameroun

les *Cladocères*, les *Cyclopoida*, les *Calanoida*, les *Ostracodes*, les *Chétognathes* et les *Larvacés*. La mangrove qui forme la ceinture de l’écosystème maritime et côtier s’étend sur 243 km² et abrite 350 espèces de lianes, 15 espèces de mousses et huit espèces de fougères. La flore des écosystèmes d’eau douce comprend essentiellement les marécages de raphias, la végétation sur les berges des fleuves, les forêts marécageuses et herbacées ainsi que les plaines inondées. Les forêts marécageuses et les associations riveraines sont constituées d’espèces florales distinctes. Le *Raphia hunzilis* est prédominant dans les strates des vallées montagnardes dans le sud-ouest, tandis que le *Raphia laurentii* (= *R. monbuttorunt*) qui couvre les strates de la vallée marécageuse, souvent constituée de ceintures de 3 km de largeur, est l’espèce la plus répandue au sud du Cameroun. Dans la partie méridionale du Cameroun, des forêts inondables se caractérisent par une proportion élevée d’*Uapaca paludosa*, ou dans les zones semi-caducifoliées d’*Uapaca guineensis*. On trouve ici un sous-bois contenant des *Adiantum vogelii*, *Aframonium pseudostipulare* et *Trachyphrynium braunianum* en abondance. Toutefois, en se déplaçant vers le nord à travers la zone savanicole l’*Uapaca guineensis* est progressivement remplacée par l’*Uapaca togoensis*.

Faune écosystème comprend essentiellement une faune aquatique benthique, des mammifères, des oiseaux, des reptiles, des amphibiens, des poissons, des crustacés et des gastropodes - l’Imageau continental de la côte camerounaise est divisé selon la nature du substrat (sablonneux, fonds vaseux), mais aussi la température et la salinité. Il s’agit des : espèces d’eau désalée chaude (profondeur des eaux de surface 0-30m) crustacés ; espèces de la zone intermédiaire (zone de thermocline) où la température baisse et la salinité augmente au fur et à mesure que l’on descend (profondeur 0-50m) crustacés, annélides ; espèces d’eau froide vivant en dessous de la thermocline et peut supporter les mollusques de forte salinité (10 espèces), crustacés et invertébrés. A ces espèces s’ajoute les éponges, les méduses, les foraminifères et plusieurs protozoaires. La faune aquatique des mangroves est la plus importante catégorie en termes de valeur économique et de nombre d’espèces. Cette faune regroupe trois principaux groupes : mammifères aquatiques, reptiles, crustacés, mollusques et poissons. Les crustacés sont trouvés dans tous les marais de mangroves et abondent particulièrement aux embouchures des fleuves. Les espèces les plus communes au Cameroun sont les suivantes : *Nematopalemon hastatus* (également appelé crevette ou njanga) ; cette crevette d’estuaire est abondamment exploitée par les communautés locales à travers les activités de pêche traditionnelles. Le *Penaeus kerathurus* ou crevette tigre, *Parapenaeopsis atlantica*, *Penaeus notialis* et plusieurs autres stocks de crabes dans les mangroves, notamment : *Ginossis pelii*, *Cardiosoma armatum*, *Geryon maritae*, *Panopeus africanus*, etc. Les espèces de poissons retrouvés plus fréquemment sont : *Caranx hippos*, *Caranx spp*, *Trachinotus teraia*, *Tilapia spp*, *Pellonula afzeliusi*, *Arius gigas*, *Arius heudeloti*, *Arius parkii*, *Ethmalosa fimbriata*, *Sardinella maderensis*, *Plectorhynchus*, *Pomadasys spp*, *Mugil cephalus*, *Pseudolithus spp*, *Dentex congoensis*, *Ilisha africana*, *Galeoides decadactylus*, *Polydactylus quadrifilis*, *Pomadasys jubelini*, etc.

Conservation et zones protégées

Au Cameroun, les aires protégées sont les zones de concentration majeures de la biodiversité. Il existe 30 aires protégées (AP) sur un total de 3.659 199,07 ha (DFAP/MINFOR, 2013). Ces aires protégées considérées comme des points chauds majeurs de biodiversité abritent environ 90% des espèces animales du pays, 95% des espèces

végétales, près de 65% des habitats et 80% des écosystèmes du pays (MINFOF)¹⁵. Les principaux points chauds de biodiversité sont le Parc National de la Vallée du Mbéré (77 760 ha) ; les meso points chauds de l’écosystème (Réserve forestière de Bali-Ngamba, la chaîne de Ijim et Mont Oku où l’on trouve entre 50-100 espèces menacées) et les micro-points chauds moyennement denses dans les parties de hauts Imageaux de l’écosystème (régions du Nord-ouest et de l’Adamaoua) où moins de 50 espèces sont signalées comme étant menacées (Onana et Cheek, 2011). La répartition se présente ainsi qu’il suit : les parcs nationaux (60%), les réserves fauniques (14%), les sanctuaires (10%), les jardins zoologiques (10%) et les réserves écologiques (10%). Entre 2000 et 2012, les aires protégées ont quasiment doublé, passant de 17 à 30 ; ce qui représente une augmentation de 76,5%. La création des aires de production protégées a connu un accroissement total de 72 zones de chasse (47 zones de chasse et 25 zones de chasse communautaire) créées par Décision n° 0177/D/MINFOF/SG/DFAP/SDVEF/SC du 04 mai 2013 portant création de la liste officielle des ZIG et ZIG GC. Ces zones couvrent une superficie de 5 694 827,5 ha, soit 12,23 % du territoire national et une superficie totale affectée à la conservation de la faune : 9.159.135 ha, soit 19,25 % du territoire national¹⁶.

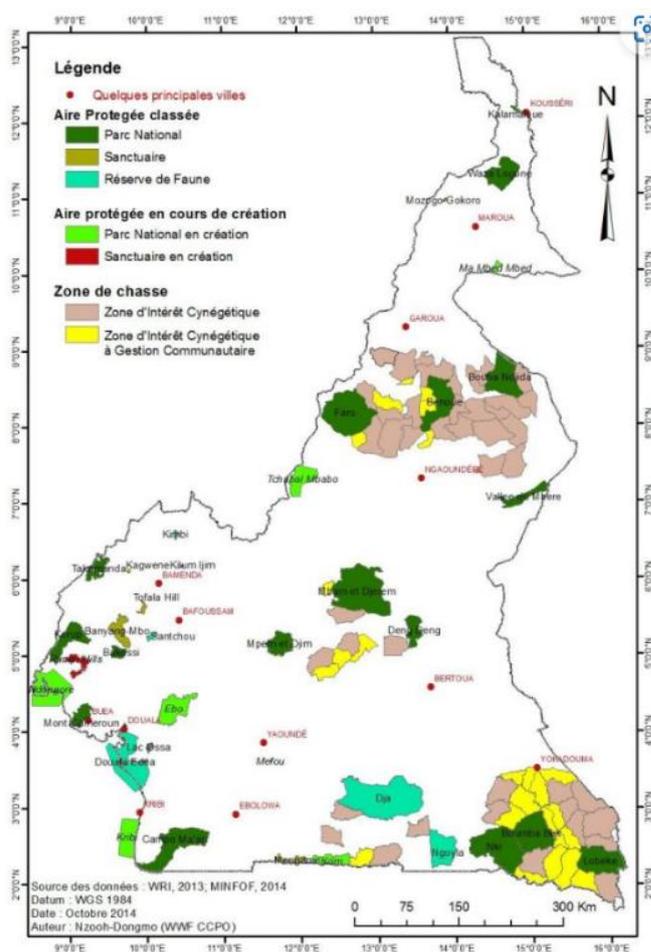


Figure 11: Le réseau d’aires protégées du Cameroun (Source : MINFOF)

¹⁵ <https://www.cbd.int/doc/world/cm/cm-nbsap-v2-fr.pdf>

¹⁶ [CBD Strategy and Action Plan - Cameroon \(French version\) \(chm-cbd.net\)](#)

L'environnement humain

Démographie – Économie – développement rural. La population camerounaise est estimée à plus de 28.6 millions en 2023 selon les projections¹⁷ de INS-UNFPA (2023). Plus de 51 pour cent de cette population vivent en milieu rural. Dans les conditions climatiques actuelles, environ deux millions de personnes vivent dans des zones affectées par la sécheresse¹⁸.

Les dernières enquêtes sur les conditions de vie des ménages¹⁹ (ECam5) indique que le pays a un taux de croissance économique moyen annuel de 2,6 % sur la période 2023, non loin du taux de croissance démographique de 2,5% l’an. Le Cameroun occupe le 151^e rang sur 191 pays classés par le rapport sur le développement humain (PNUD, 2021/2022) et reste dans la catégorie des pays les plus inégalitaires au monde. L’indice de GINI du pays en 2021 est de 42,2 et son IDH est égal à 0,576²⁰. En d’autres termes, le pays fait toujours face à de nombreux défis dont l'accentuation des inégalités sociales (y compris les inégalités de genre), les problèmes d’emploi, principalement l'emploi des jeunes, etc.

Contexte de la pauvreté (ODD1). En 2022, le taux de pauvreté, au regard du seuil national est de 37,7%²¹. L’enquête de 2023 (ECam5), indique qu’il y a une persistance de la pauvreté et une vulnérabilité accrue des ménages notamment en milieu rural. Selon les résultats de cette enquête, ce sont 10,1 millions de personnes qui vivent dans la pauvreté en 2022. Bien que la pauvreté soit principalement concentrée dans les zones rurales (56,3% en milieu rural contre 21,6% en milieu urbain), elle touche particulièrement les jeunes et les femmes et davantage dans *les régions de l’Extrême-Nord, du Nord-Ouest, du Nord, de l’Adamaoua, et l’Est où les niveaux de pauvreté sont supérieurs à la moyenne nationale*²². L’extrême pauvreté que connaissent les ménages de ces zones pose de graves risques pour la sécurité et la dynamique du développement. Selon la Banque Mondiale (2022), l’impact socio-économique des chocs liés au changement climatique affecte à la fois les personnes structurellement pauvres et les près de 40 % de ménages vulnérables au Cameroun²³.

La Stratégie nationale de développement 2020-2030 (SND30) reconnaît l’ensemble de ces défis. A travers cette stratégie, l’état camerounais envisage la diversification de l’économie tout en corrigeant les déséquilibres sociaux, économiques et environnementaux. La création d’entreprises viables et d’emplois décents par et pour les jeunes dans les filières agropastorales porteuses répond à cette perspective et offre une voie de réduction du taux du chômage des jeunes et la création de richesse pour réduire le niveau de pauvreté et renforcer la résilience des jeunes et de leur famille.

Jeunesse et pauvreté. Selon les projections démographiques de 2015, les jeunes de 15 à 34 ans sont estimés à 7,4 millions de personnes : soit 35,5% de la population dont 52,3% de jeunes filles²⁴. Cette frange de la population (les 15 à 34 ans) rencontre le plus de difficultés d’insertion sur le marché du travail²⁵. Le taux de chômage des jeunes de cette tranche est de 8,7% en 2021. Spécifiquement chez les jeunes de 15-24 ans, le taux de

¹⁷ Les projections du Bureau central des recensements et des études de la population (BUCREP) situent la population camerounaise à 21,68 millions en 2014 et respectivement à 24,91 et 33,96 millions en 2020 et 2035

¹⁸ Rapport national sur le climat et le développement (CCDR) pour le Cameroun

¹⁹ Cameroun- Institut National de la Statistique (INS), 2024, Enquête camerounaise auprès des ménages (ECam5), www.ins-cameroun.cm

²⁰ Le Cameroun occupe le 151^{ème} rang sur 191 pays classés par le rapport sur le développement humain (PNUD, 2021/2022)

²¹ Le taux de pauvreté est passé de 37,5 à 38,6% entre 2014 et 2021. En 2022, le seuil national de pauvreté, estimé à 813 FCFA par jour et par personne.

²² L’indice de GINI du Cameroun en 2022 est de 40,1% (Cameroun-INS, 2024)

²³ World Bank Group, 2024, Country Climate and Development Report: Cameroon, www.worldbank.org

²⁴ Les jeunes de 15 à 34 ans constituent près de 34,7 pour cent de la population 3^{ème} RGPH-2005, Volume II, Tome 1 : État et structures de la population, BUCREP

²⁵ Cameroun-INS, 2022, Troisième enquête sur l’emploi et le secteur informel au Cameroun (EESI3 - Phase 1), p92.

chômage élargi²⁶ est plus élevé (soit 10,3 pour cent) que celui dans l’ensemble de la population (5,7 pour cent)²⁷. En sommes, le manque de qualification et de compétences ainsi que l’inadéquation de formation aux besoins du marché d’emploi, la faiblesse du système d’information sur l’emploi, l’insuffisance de la gouvernance du marché de l’emploi ainsi que le faible esprit entrepreneurial des jeunes figurent parmi les causes du chômage élevé des jeunes.

Tout comme dans la phase I, le PEA-Jeunes II s’attaquera aux défis de développement liés à la pauvreté rurale des jeunes, à l’insécurité alimentaire et nutritionnelle, au chômage des jeunes et à la faiblesse des capacités des MPME portées par les jeunes, grâce à un meilleur accès aux compétences entrepreneuriales, au financement et aux services financiers et aux marchés.

Pauvreté et inégalités de genre dans la zone d’intervention. Les femmes sont 14,4 millions sur une population globale estimée à plus de 28.6 millions²⁸ en 2023. La fécondité des femmes demeure élevée : l’Indice Synthétique de Fécondité (ISF) est estimé à 5,1 enfants par femme²⁹. Elles sont nombreuses dans le secteur agricole : 71,6% dans le secteur informel agricole³⁰ et 56,3% de la main d’œuvre agricole. Elles contribuent pour 60% à la production alimentaire nationale³¹ et apportent une contribution substantielle dans la gestion durable des écosystèmes forestiers. Cependant, les femmes sont 51,5 % de la population nationale vivant sous le seuil de pauvreté³². Elles font face à de nombreuses contraintes notamment dans l’accès à la propriété foncière, aux intrants agricoles, aux ressources financières (crédit, subventions, dons, etc.), à la main d’œuvre qualifiée et à la faible maîtrise des techniques agricoles modernes³³ qui réduisent ainsi leur capacité de production et la compétitivité de leur exploitation.

Les disparités entre les sexes concernent aussi l’accès à l’éducation / formation et appui-conseil, ainsi que l’accès aux technologies innovantes, aux connaissances en gestion entrepreneuriale des activités économiques ainsi que l’accès aux marchés. Sur le marché du travail, les femmes sont 64% contre 74% d’hommes. Elles sont plus affectées par le chômage et le sous-emploi.³⁴ En termes de gestion du temps, les femmes rurales ont des journées 1,5 à 3 fois plus longues que celles des hommes (FAO, 2019 :29). Elles consacrent en moyenne 8,2 heures de plus par semaine que les hommes aux travaux domestiques non rémunérés³⁵. Pour la participation aux prises de décision, les femmes sont majoritairement sous représentées dans l’ensemble des sphères de décision (Par exemple la proportion des femmes maires n’est que de 8%)³⁶.

²⁶ Taux de chômage élargi : Rapport entre la population constituée des chômeurs au sens strict du BIT plus les chômeurs découragés à la population active (élargie aux chômeurs découragés)

²⁷ Le taux de chômage élargi a augmenté quel que soit le niveau d’instruction, et bien plus encore chez les personnes du niveau supérieur (+4,8 points de pourcentage)

²⁸ Les projections du Bureau central des recensements et des études de la population (BUCREP) situent la population camerounaise à 21,68 millions en 2014 et respectivement à 24,91 et 33,96 millions en 2020 et 2035. Les de femmes et de filles représentent 50,3% contre 49,7 d’hommes et de garçons selon les projections de INS-UNFPA (2023).

²⁹ Taux de fécondité global, par femme en 2023 est de 4,3 (UNFPA,2023). et la fécondité précoce (taux de 127 pour cent) à 15-19 ans

³⁰ Annuaire Statistique du MINPROFF, p.59

³¹ Annuaire Statistique du MINPROFF, p.59

³² Selon INS (2014), 24 pour cent de la population générale et 21% des pauvres vivent dans les ménages dirigés par les femmes.

³³ "Cameroun, profil genre pays, Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille/ ONU femmes, 2020"

³⁴ Les femmes 79,2 pour cent à être en situation de sous- emploi contre 63 pour cent pour les hommes ONU Femmes Cameroun, cité par UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs OCHA, 2019, Données sur l’égalité des sexes au Cameroun, p3.

³⁵ La responsabilité pour les différentes activités de base — préparer les repas, chercher et stocker de l’eau, s’occuper de l’hygiène des enfants et de l’hygiène ménagère, prendre soin des personnes dépendantes du foyer et de la communauté (personnes avec handicap, âgées, malades, orphelins) est principalement portée par les femmes et les filles (OCHA, 2019, op. cit. p1)

³⁶ SND 30, op. cit. p 99.

Les femmes demeurent très défavorisées aussi bien dans la gestion des ressources tirées des exploitations et participent très peu au dialogue sur les politiques de développement du secteur. De plus, celles vivant dans des zones affectées par les conflits ou appartenant à un groupe autochtone, sont plus sévèrement touchées par le changement climatique car elles représentent 75% des travailleurs dans le secteur agricole informel et qu’elles sont les principales responsables du bien-être de leur ménage et de sa sécurité alimentaire. L’indice d’inégalité de genre (l’IIG) du Cameroun qui est de 0.565³⁷ en 2021/2022, illustre l’acuité des inégalités et mettent en évidence la perte de développement humain due principalement à l’écart entre les niveaux atteints par les hommes et les femmes principalement dans les dimensions autonomisation et statut économique.

Autres groupes sociaux vulnérables présents dans la zone du programme PEA-Jeunes II.

La politique sociale du Cameroun définit comme groupes vulnérables les orphelins et enfants vulnérables (OEV), les femmes en générale et celles en détresse, les jeunes désœuvrés, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes autochtones et les personnes victimes des catastrophes et calamités naturelles ou d’origine humaine. En plus de ces groupes, selon les régions et le milieu, les agriculteurs de subsistance (chef de ménages, petits exploitants dans le secteur de l’agriculture, de la pêche et de l’élevage, les hommes ou femmes non ou peu scolarisés (niveau primaire), etc. constituent le groupe socio-économique le plus exposé à la précarité et contribuent à 66,1% à la pauvreté nationale sur le plan de l’inclusion.

Particularité de la vulnérabilité des communautés autochtones. Les communautés dites autochtones sont constituées de deux groupes principaux : (i) le groupe des chasseurs-cueilleurs appelés péjorativement « pygmées » dans lequel on retrouve les Baka estimés entre 70 000 et 100 000 personnes, les Bagyeli, Bakola et Bedzang, estimés entre 10 000 et 40 000 ; et (ii) le groupe des Mbororo, population pastorale estimée à moins de 2 millions³⁸ qui sont les grands groupes de communautés autochtones présents dans la zone du PEA-Jeunes II. Ces communautés vivent en dessous du seuil de pauvreté pour la plupart. Leur vulnérabilité est exacerbée par les difficultés liées à leur accès à l’éducation, à la santé, à la terre, la discrimination et marginalisation systémique dont ils sont victimes et parfois l’expropriation par d’autres communautés des écosystèmes naturels dont ils dépendent pour leur subsistance. L’inclusion socio-économique des communautés autochtones constitue un défi au plan politique et social, étant donné que la persistance de la pauvreté et la double marginalisation dont elles sont victimes peuvent jouer un rôle négatif dans la cohésion sociale.

Situation Sécurité alimentaire et nutritionnelle : Le Cameroun connaît une insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë et chronique avec des disparités régionales. Dans l’ensemble, selon les résultats de l’analyse du cadre harmonisée d’Octobre -Décembre 2020 comparée à celui du 2023 de la même période, la prévalence de la sous-alimentation est passée de 10 % à 10.6% avec un nombre de personnes en insécurité alimentaire aiguë passant de 2.7 millions à 2.940 807 personnes pendant la même période. L’insécurité alimentaire touche davantage les personnes rurales pour la plupart des ménages dirigés par les femmes et celles déplacées de force.

Selon le Rapport mondial sur la nutrition 2021, certaines régions du Cameroun souffrent de toutes les formes de malnutrition. Le taux de malnutrition chronique global chez les enfants de moins de 5 ans est de 28,9 % avec plus de cas en milieu rural qu’en milieu urbain et varie selon les régions. Bien que le Cameroun connaisse une amélioration par rapport au taux de malnutrition aiguë globale (4.3%), la prévalence du surpoids chez les enfants de moins de 5 ans est de 11,0 % dépassant le seuil critique de 10 %. Une

³⁷ PNUD, 2021/2022

³⁸ Organisation internationale du Travail (OIT), 2015, Les peuples autochtones au Cameroun : Guide à l’intention des professionnels des médias

prévalence d’anémie de 40.6% chez les femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) reste un défi à relever.

L’analyse des systèmes alimentaires du Cameroun à relever différents défis mais aussi des opportunités. Concernant la nutrition, l’analyse a souligné une consommation alimentaire déséquilibré entre les villes et les zones rurales et un manque de diversité alimentaire. L’enquête SMART (2017) révèle des taux de diversité alimentaire relativement faibles mais qui diffèrent selon les régions. Respectivement, 55,2% des femmes à l’Extrême Nord, 44% au Nord, 21,2% dans l’Adamaoua et 38,7% à l’Est n’atteignent pas la Diversité Alimentaire Minimum des femmes (MDD-W) puisqu’elles ont consommé moins de 5 groupes alimentaires sur 10 la veille de l’enquête. Comme dans beaucoup de régions d’Afrique Sub-Saharienne, l’alimentation est majoritairement composée de féculents, de légumes feuilles, d’autres légumes et de noix et graines. Ces statistiques révèlent une situation d’insécurité alimentaire et nutritionnelle plus importante dans ces régions.³⁹

CADRE INSTITUTIONNEL, JURIDIQUE ET POLITIQUE

Engagements internationaux.

Le Cameroun est partie prenante à de nombreuses initiatives internationales (Conventions, Accords et Traités), régionales et sous-régionales, dans les domaines sociale et environnementale, visant à matérialiser sa volonté de conduire le Cameroun vers le développement durable. Plusieurs de ces initiatives ont une incidence plus ou moins directe sur les activités envisagées dans le cadre du PEA-Jeunes II. On peut citer : dans le domaine social :

- Convention n°169 relatives aux peuples indigènes et tribaux. Elle couvre toute une gamme de questions, dont les droits aux terres, l’accès aux ressources naturelles, la santé, l’éducation, la formation professionnelle, les conditions d’emploi et les contacts transfrontaliers
- Charte Africaine des droits de l’homme et des peuples. L’organe de suivi (la Commission Africaine) a reconnu les ‘pygmées’ du Cameroun comme peuples autochtones
- Convention relative aux droits des personnes handicapées. Protocole facultatif y afférent, signés par le Cameroun le 1er octobre 2008
- Convention 182 de l’OIT sur les pires formes de travail des enfants. Adoptée par le Cameroun le 17 juin 1999 et entrée en vigueur le 19 novembre 2002

Les institutions qui s’occupent de l’environnement et des ressources naturelles en rapport avec l’agriculture et le changement climatique à différents niveaux administratifs au Cameroun sont les suivantes :

Cadre Institutionnel

- MINEPIA - Responsable de l’élaboration et de la mise en œuvre des politiques nationale en matière de pêches, d’élevage et du développement des industries animales et il est donc chargé de la conception et de la mise en œuvre des stratégies et de la recherche en vue d’accroître la production et le rendement dans les secteurs de l’élevage et des pêches. Il est l’agent principal du programme et maitre d’ouvrage assume l’entière responsabilité d’exécution du programme à travers l’unité de coordination.
- Ministères en charge de l’Agriculture (MINADER) - Responsable de l’élaboration et de l’implémentation des politiques Nationales en matière d’agriculture et de développement rural ; il est donc chargé de la conception des stratégies visant à garantir la sécurité alimentaire, d’assurer l’amélioration de la production agricole. Il est chargé de la supervision des organismes de développement agricole et des plantations agricoles. Il est l’agent principal du programme et maitre d’ouvrage

³⁹ <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/9ba1a265-b5ed-4170-87ac-70ed6539ea73/content>

assume l’entière responsabilité d’exécution du programme à travers l’unité de coordination.

- Le Ministère de l’Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) - Responsable de l’élaboration et de la mise en place des politiques nationales en matière d’environnement et de protection de la nature dans la perspective du développement durable de la politique /de la stratégie de développement et du suivi de la biodiversité, de la coordination et du suivi des interventions en matière de coopération régionale et internationale (MEA) pour des questions relatives à la biodiversité.

Cadre Juridique et politique

- Le [plan national de gestion de l'environnement de 1996](#), qui a été mise à jour en 2008 est importante. L'objectif global du plan est de développer des politiques, des stratégies et des actions pour la protection de l'environnement et la gestion rationnelle des ressources afin de contribuer au développement durable. La politique a identifié cinq domaines prioritaires : i) la gestion participative de l'utilisation des terres, ii) la gestion durable des ressources naturelles, iii) la restauration des terres dégradées et l'amélioration de la fertilité des sols, iv) le renforcement des capacités et v) la gestion concertée des ressources partagées au niveau sous-régional. Les nouveaux investissements du FIDA à travers PEA-Jeunes II contribueront particulièrement à la réalisation des domaines prioritaires ii) iii) et iv) à travers l’offre de formation en éducation environnementale à 100% de jeunes incubés afin de contribuer à améliorer leur système de production agropastorale.
- [La Stratégie nationale de développement à l’horizon 2030 \(SND30\)](#) - s’appuie sur les quatre piliers principaux suivants : la transformation structurelle de l’économie nationale ; le développement du capital humain et du bien-être ; la promotion de l’emploi et de l’insertion économique. ; la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l’État. PEA-jeunes II entend contribuer à la promotion de l’emploi et de l’insertion économique à travers l’appui à la création de 40.000 emplois directs grâce à l’accompagnement d’environ 8000 nouveaux entrepreneurs connectés aux marchés que la mission de formulation s’attèlera à calibrer.
- [Contribution Déterminée au niveau National \(CDN\)](#) - Cameroun a soumis sa CDN auprès du Secrétariat de la CCNUCC en octobre 2015 et ratifié l’Accord de Paris en janvier 2016. À travers la révision de sa CDN, le Cameroun entend réduire l’empreinte carbone de 35% à l’horizon 2030 contre 71% d’émission excepté en 2030 par rapport à 2010 année de base (soit 22% de réduction dans le secteur d’AFAT (Agriculture, Foresterie, et Autres affectations des Terres), 11,2% de réduction dans le secteur d’énergie et 2.3% de réduction dans le secteur des déchets) en mettant en cohérence ses politiques sectorielles, y compris le renforcement de son dispositif et des outils de mise en œuvre, afin de faciliter l’atteinte de ces objectifs. En outre, le Cameroun entend améliorer la résilience du pays face aux changements climatiques. Les nouveaux investissements du FIDA à travers PEA-Jeunes II contribueront à la réalisation de ces objectifs en améliorant la productivité agricole (et ainsi en contribuant à réduire la déforestation) et en promouvant les pratiques agricoles climato-intelligentes.
- [La Stratégie et le Plan d’Action National de la Biodiversité \(SPANB\) Version 2](#) – Le Cameroun dispose d'une diversité biologique très riche, logée au sein de plusieurs écosystèmes qui sont très représentatifs des écosystèmes d’Afrique ; ce qui donne au pays le nom d’Afrique en miniature. La SPANB prône la gestion durable des écosystèmes du pays avec quatre buts stratégiques : (i) gérer les causes profondes de la dégradation et de l’appauvrissement de la biodiversité (ii) conserver et améliorer l’état de la biodiversité en préservant les écosystèmes, les habitats, les espèces et la diversité génétique (iii) promouvoir l’utilisation durable de la

biodiversité (iv) promouvoir l’intégration de la biodiversité dans la planification et le développement sectoriel et local.

- [Plan national d'adaptation au changement climatique \(PNACC\)](#) a pour objectif de : réduire la vulnérabilité du pays aux incidences des changements climatiques en renforçant sa capacité d’adaptation et de résilience ; faciliter l’intégration, de manière cohérente, de l’adaptation aux changements climatiques dans les politiques, programmes et travaux pertinents, nouveaux ou en cours, en particulier les processus et stratégies de planification du développement, dans tous les secteurs concernés et à différents niveaux, selon qu’il convient. En visant à accroître la résilience au changement climatique des populations vulnérables, le programme contribue directement aux visions du PNACC. Le programme soutient également les quatre objectifs stratégiques du PNACC qui sont les suivants : (i) améliorer les connaissances sur le changement climatique au (ii) informer, éduquer et mobiliser les bénéficiaires et key partenaire à s'adapter au changement climatique (iii) réduire la vulnérabilité au changement climatique dans les principaux secteurs et zones agroécologiques du pays (iii) réduire la vulnérabilité au changement climatique dans les principaux secteurs et zones agroécologiques du pays; et (iv) intégrer l'adaptation au changement climatique dans les stratégies et les sectorielles nationales.
- [La stratégie de développement du secteur rural](#) (SDSR)- En 2016, le Cameroun a élaboré une nouvelle stratégie de développement du secteur rural pour remplacer celle qui existait depuis 2005. Cette stratégie vise à assurer une transition réussie du secteur rural vers une économie de croissance verte et inclusive basée sur les principes du développement durable, permettant d’atteindre le stade de pays émergent à l’horizon 2035 et réduit les inégalités sociales. Les actions envisagées dans le PEA-Jeunes II contribuera à l’Objectif stratégique 5 de la SDRS à savoir : Développer l’emploi et la formation professionnelle.
- [La Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire au Cameroun de 2011](#) - avec pour objectif de (i) Intégrer la gestion de l'espace national dans les politiques de développement pour donner plus de visibilité et de méthode à l'affectation des terres. (ii) Équilibrer la répartition des activités, des infrastructures, des équipements, des services et des populations sur le territoire national. (iii) Soutenir la mise en œuvre des grands programmes. Si elle est mise en œuvre, cette loi et ses différents outils (schémas directeurs nationaux d'aménagement et de zonage, schémas régionaux d'aménagement, schémas sectoriels d'aménagement, et plans locaux d'aménagement et de développement durable) visent à organiser l’usage du foncier dans une perspective de développement durable.
- [Loi n° 96/12 du 5 août, 1996, portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement](#) et son décret, N° 2004/0577/PM du 23 février 2004, définit les conditions de réalisation des évaluations des incidences sur l'environnement (EIE). La section de la loi sur l'environnement rend l'EIE obligatoire pour tout programme "qui peut, par sa dimension, sa nature ou son impact, mettre en danger l'environnement physique ou la qualité de vie de la population". Des évaluations de l'impact sur l'environnement seront réalisées afin de s'assurer que tous les risques sont gérés conformément à la législation nationale et aux normes de sauvegarde. L'Agence nationale pour l'environnement, l'équipe de coordination du programme et les autorités nationales compétentes assureront le contrôle de la conformité à cette loi et aux normes nationales par le biais de ce PGESC.

Le contribue à la mise en œuvre de la vision 2035, et la du Cameroun, et s’articule autour de 3 axes : (i) Accroître durablement la productivité et la production des petites exploitations agricoles et des entreprises rurales ; (ii) Accroître les revenus et autres avantages que les ruraux pauvres tirent de leur intégration au marché ; (iii) Renforcer les

capacités sectorielles de coordination, de concertation sur les politiques et de gestion des résultats.

- [La politique nationale de la jeunesse](#) - s’appuie sur les priorités nationales en matière de lutte contre la pauvreté, de développement national et de construction d’un Etat de droits, prospère et paisible. Elle réaffirme la place importante qu’occupe la jeunesse tant au plan démographique qu’à celui de sa participation au développement de la Nation. La politique Nationale de la Jeunesse est facilitée par la structuration des principaux domaines d’intervention prioritaires, à savoir : jeunesse éducation et formation ; jeunesse, emploi et insertion socioéconomique ; jeunesse et santé ; jeunesse et alimentation jeunesse et participation à la prise de décision ; jeunesse, communication et tic ; jeunesse, droits humains et culture de la paix ; jeunesse, loisirs, sport, culture et tourisme ; partenariats pour la promotion de la jeunesse. Tirant leçon des résultats des précédents plans⁴⁰, le PANEJ 2016-2020 réaffirme la volonté du Gouvernement de centrer son action sur la création d’emplois décents, non seulement pour assurer une bonne redistribution des fruits de la croissance de la croissance Une Politique nationale de l’emploi (PNE) a été élaboré en 2017 à cet effet. Cette politique vise à « *promouvoir le plein emploi décent au Cameroun, à travers l’élargissement et la valorisation des opportunités de création d’emplois dans l’économie* »⁴¹. Les orientations de cette politique ont été réaffirmées dans la stratégie de développement globale du pays (SND30). En effet, à travers la SND30, l’État inscrit la problématique de l’emploi au centre des interventions sur les dix prochaines années. Deux des quatre piliers de la stratégie portent sur cette problématique. Il s’agit du pilier 2 relatif au développement du capital humain et du pilier 3 en rapport avec la promotion de l’emploi et de l’insertion économique notamment du sous-emploi, de l’adéquation.

Stratégie Nationale d’inclusion des communautés autochtones. Les actions définies dans la SND 30 en direction des groupes vulnérables ont pour objectif d’élargir la couverture sociale de ces couches de la population en intégrant progressivement l’ensemble des catégories sociales jusqu’ici en marge du système, à travers : (i) la réduction des inégalités, privations et exclusions sociales ; (ii) les mesures de protection contre toutes les formes de vulnérabilité; (iii) la cohésion et l’inclusion sociales et la réalisation d’un développement durable, inclusif et pro-pauvre. Le programme PEA-Jeunes II accompagnera cette dynamique en œuvrant à l’inclusion socio-économique des jeunes de la communauté autochtones. Leur ciblage et la prise en compte de leurs besoins spécifiques dans les activités à promouvoir constituent des défis dans l’opérationnalisation du PEA-Jeunes II . (Cf. Détails dans la note sur l’inclusion des autochtones dans le PEA-Jeunes II).

Engagements internationaux et nationaux en matière d’égalité des sexes et de promotion des jeunes

Au plan international, le Cameroun a ratifié la plupart des instruments juridiques internationaux et régionaux, adhéré à l’ensemble des recommandations sur l’égalité des sexes. On peut retenir principalement :

- la Convention sur l’Élimination de toutes les formes de Discrimination à l’Égard des Femmes (CEDEF) et son Protocole Additionnel qui recommande aux États de promouvoir les femmes dans tous les domaines y compris l’économie ;
- le Protocole additionnel à la Charte Africaine des Droits de l’homme et des Peuples relatif aux droits de la femme en Afrique qui protège les droits spécifiques des femmes dans différents domaines de la vie nationale (l’article 5 de ce Protocole insiste sur la nécessité d’éliminer toutes les formes de pratiques traditionnelles néfastes à la femme).

⁴⁰ Afin de répondre aux problèmes de l’emploi des jeunes, le Cameroun a élaboré depuis 2008 un Plan d’action national pour l’emploi des jeunes (PANEJ).

⁴¹ SND 30, 2020, op. cit. p 98.

Au plan National, en matière d’égalité de genre, le pays dispose principalement : (i) la Politique nationale genre (PNG) en 2014 et son plan d’action multisectorielle, (ii) la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre 2017-2020⁴². De même, plusieurs documents programmatiques et stratégiques concourant à la création d’un environnement favorable à la sécurité et à l’émancipation de la femme et des personnes vulnérables ont été élaborés à l’instar de (i) la « Vision 2035, Cameroun Pays Émergent », (ii) la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND 30), (iii) la stratégie de développement du secteur rural couplée avec le Plan national d’investissement agricole du Cameroun, SDSR/PNIA 2020-2030⁴³.

Cadre institutionnel de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles.

- Le Décret N° 2005/088 du 29 mars 2005 confère au Ministère de la promotion de la femme et de la famille le mandat de veiller «à la disparition de toute discrimination à l’égard de la femme ainsi qu’à l’accroissement des garanties d’égalité à l’égard de la femme dans le domaine de l’agriculture et ce, à travers des actions diverses et multiformes telles que: le plaidoyer, la communication interpersonnelle, les études et recherches en matière de protection des droits de la femme et des questions de genre, l’octroi de microcrédits, le renforcement des capacités des femmes, des hommes et des familles dans les domaines économique, social et politique»⁴⁴
- Par ailleurs, le MINPROFF, le MINADER et d’autres ministères ont mis sur pied des Comités Genre qui participent au suivi des projets dans le secteur agricole. Ces comités participeront à la formation en genre et à la diffusion des textes protégeant les droits des femmes et leur bien être dans tous les bassins de production ciblés dans le cadre de ce projet. De même ces comités seront impliqués dans le suivi de la mise en œuvre du PEA-Jeunes et assureront la veille stratégique et le portage politique des décisions concernant les besoins et intérêts stratégiques des jeunes femmes dans le cadre des actions du programme. Leur participation et appuis institutionnels contribueront à une meilleure prise en compte des voix des femmes et des filles dans la zone du Programme.

IMPACTS BÉNÉFIQUES ET DÉFAVORABLES DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME

Impacts positifs : Le PEA-Jeunes II va avoir un impact social positif, en ciblant les catégories vulnérables de la population entre autres les jeunes filles mères en développant des activités entrepreneuriales en faveur de leur intégration et de leur autonomisation. Il contribuera en effet, à accroître les revenus des jeunes des zones rurales, grâce à une approche d’incubation intégrant la formation, un soutien technique à l’accès aux finances pour l’initiation, l’accélération et le développement de l’entrepreneuriat ainsi qu’un accompagnement commercial pour une participation efficace des jeunes à des chaînes de valeur performantes et résilientes. Le projet pourrait aussi induire à un flux de travailleurs, pouvant accélérer le développement de l’entrepreneuriat des jeunes. L’approche visant à soutenir les vulnérables dans son insertion au système de développement atténuera le risque de capture d’élite. Les critères de sélection des bénéficiaires seront définis de manière inclusive, respectant la parité homme et femme. De plus, PEA-Jeunes II va intégrer les handicapés et les peuples autochtones parmi les bénéficiaires de son appui. La création d’emploi dans la localité va atténuer l’exode rural des jeunes, améliorera la sécurité et diminuera la pression anthropique sur les ressources naturelles.

⁴² Plus de 43,2 % de femmes en union sont confrontées aux violences conjugales (OCHA, 2019, p9)

⁴³ la stratégie de développement du secteur rural couplée avec le Plan national d’investissement agricole du Cameroun, SDSR/PNIA 2020-2030⁴³ dans lesquels il est retenu à travers l’action 4.5 "Renforcement de la prise en compte du Genre dans la mise en œuvre de la SDSR/PNIA été conçue de manière à bénéficier exclusivement aux femmes et « rééquilibrer le budget global » de la SDSR/PNIA en leur faveur".

⁴⁴ Cameroun, Document de Politique Nationale Genre 2011-2020, p41

Pour ensemble des jeunes, les services financiers et non financiers limités et les infrastructures rurales inadéquates (pour la production, la transformation, le stockage, le transport, l’énergie, la commercialisation, etc.) continuent d’entraver l’accès au marché, la valeur ajoutée et les liens en matière de capital-risque parmi ceux qui n’ont pas été atteints au cours du cycle précédent. Tout en renforçant les acquis et en compensant les insuffisances du cycle précédent, PEA-Jeunes II mettra à échelle ses moyens d’intervention et innovera sur l’ensemble des thèmes transversaux : genre et inclusion sociale, environnement, climat et nutrition.

In fine, l’intervention du PEA-Jeunes II contribuera à relever plusieurs défis majeurs dont : (i) l’amélioration du bien-être des ruraux en facilitant la création ou la consolidation des entreprises viables et résilientes portées par les jeunes (dont ceux autochtones, les jeunes vivant avec handicap, etc.) et (ii) la réduction du chômage et du sous-emploi des jeunes , de renforcer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle en les intéressant à des activités économiques répondant à leurs aspirations.

Les appuis du PEA-Jeunes II profiteront de manière équitablement à l’ensemble des groupes cibles visés avec une attention particulière aux couches dites "socialement vulnérables" (par l’État camerounais) dont les peuples autochtones. Les filières prioritaires d’appui comprennent : les produits laitiers (bovins), les élevages non conventionnels (héliculture, etc.) et les PFNL, qui sont plus favorables aux communautés autochtones en plus des autres filières qui contribuent à renforcer leur sécurité alimentaire (le maïs, le manioc, les cultures maraîchères, l’élevage à cycle court (petits ruminants, volaille, lapins, porcs).

D’autres impacts positifs.

- Le programme utilisera une approche participative intégrée dans le processus de ciblage, de planification et de suivi-évaluation des activités.
- Les activités du programme cibleront les jeunes (filles comme garçons) *autochtones* ;
- Le PEA-Jeunes II à travers ses interventions va améliorer l’accès aux biens et services de qualité pour l’autonomisation économique des groupes cibles bénéficiaires dont les populations autochtones ;
- A travers des activités directes de grande portée comme (i) la diversification alimentaire, (ii) les sensibilisations et formations à la nutrition, (iii) les formations GALS+, etc.,
- le PEA-Jeunes II aura également un impact positif sur les jeunes autochtones et par ricochet profitera au maximum à l’ensemble des membres de communauté. La communauté autochtone fera l’objet d’une attention particulière afin de pouvoir tirer véritablement partie des séances d’éducation nutritionnelle et également pour bénéficier des emplois dans les métiers/services connexes contribuant à la valorisation de leur savoir-faire culturel et traditionnel dans les secteurs de l’agriculture et de l’élevage.
- Les appuis du PEA-Jeunes II contribueront à l’amélioration des revenus des ménages ciblés et au renforcement de la disponibilité et d’une gamme variée de produits alimentaire de qualité et en quantité pour contribuer à l’amélioration de la sécurité alimentaires et nutritionnelle dans la zone d’intervention. Toute chose qui profitera également aux populations autochtones.

Les impacts négatifs et les risques sur le plan social sont notamment le conflit foncier, l’accès aux ressources productives (terre, semence, intrant) par les jeunes, l’accès des handicapés aux infrastructures non adaptés à eux, , la capture de rente par les élites, le travail des enfants, le harcèlement sexuel et la propagation des maladies transmissibles telles que COVID et MST et VIH SIDA pendant les travaux d’aménagement ou pendant le

parcours incubation quand les jeunes seront logés par les centres de formation, la non-appropriation des infrastructures communautaires par les bénéficiaires.

Les actions envisagées dans le cadre du projet n’ont pratiquement pas d’impacts négatifs significatifs sur les communautés autochtones. Toutefois, la question de l’accès au foncier sécurisé pour ces peuples peut s’accroître du fait du soutien à la création et au développement d’initiatives entrepreneuriales dans le domaine de l’agriculture dans leur milieu.

En effet, le programme prévoit de négocier des réserves administratives pour l’installation des jeunes dans les zones cibles. L’intervention du PEA-Jeunes II dans les régions de concentration des communautés autochtones peut renforcer ou favoriser l’arrivée quelque peu massive d’autres acteurs des filières agropastorales. Cette situation pourrait menacer ou fragiliser les moyens d’existence des populations les plus vulnérables dont les autochtones (accroissement des demandes d’achat de terre, appropriation par les acteurs les plus dominants de la filière agropastorale des ressources en eau, forte pression sur certaines ressources partagées par les éleveurs et les agriculteurs, éviction des autochtones de certaines PNLF, ou de certains maillons qui leurs sont traditionnellement favorables, etc.)

Le programme prendra des mesures afin qu’aucune terre ne soit mobilisée dans une zone utilisée par les peuples autochtones pour y installer d’autres groupes sociaux. De même, aucune terre faisant objet d’une revendication quelconque de la part des communautés ne sera mobilisée au cours de la mise en œuvre pour les activités du programme.

Par ailleurs, le développement des innovations et de nouvelles pratiques à soutenir dans la zone pourrait bousculer les attitudes et autres valeurs culturelles caractérisant les communautés autochtones. Par exemple la focalisation sur les jeunes (18-35 ans), les questions d’égalité des sexes, de ciblage spécifique des jeunes femmes chefs de ménages, des filles mères, etc. peuvent introduire des changements d’attitude et de comportement auxquels les communautés autochtones peuvent ne pas adhérer directement.

Impacts Bénéfiques

A travers ses interventions le programme PEA Jeunes II aura plusieurs impacts positifs sur l’environnement et les communautés cibles :

- **Pre-incubation, Incubation et renforcement de capacité sur les aspects environnemental et climatique.** La sensibilisation au cours de la préincubation, formation des jeunes bénéficiaires au cours de l’incubation en éco-entrepreneur ; ainsi que le renforcement des capacités des business coaches et des institutions financières impactera les jeunes dans leur mode de pensée entrepreneuriale et les amènera à devenir des leaders des pratiques d’agriculture intelligente au climat et de conservation et l’utilisation durable des ressources naturelles.
- **Innovation Eco-entreprise** – le soutien du PEA-Jeunes II à l’entrepreneuriat dans la chaîne de valeur agricole à stimuler l’innovation éco-entrepreneuriale, générant ainsi des solutions novatrices pour les défis environnementaux. En favorisant un écosystème où les jeunes bénéficiaires seront encouragés à développer des technologies vertes et des pratiques durables pour catalyser des avancées significatives dans l’agriculture raffinée de l’environnement. Par exemple, certaines idées d’entreprises peuvent focaliser sur la valorisation des déchets agricoles ou les résidus de cultures en produits à valeur ajoutée comme les biocarburants ou en engrais organiques ; ou intégration de systèmes d’énergie renouvelable comme dans les exploitations agricoles et transformations e.g. installation des panneaux solaires pour alimenter les systèmes d’irrigation ou les équipements agricoles ; etc.
- **Préservation de la biodiversité** – PEA-Jeunes II contribuer à la préservation de la biodiversité en encourageant les bénéficiaires dans la production à diversifier leurs cultures et à adopter des pratiques agroécologiques, le programme aidera à

maintenir et à restaurer des habitats naturels. Les entrepreneurs peuvent promouvoir des techniques telles que la rotation des cultures, l'agroforesterie, et l'utilisation de variétés de cultures locales. Par exemple, la culture de variétés locales et résistantes aux maladies et changement climatique favorisera un écosystème agricole plus équilibré et contribuera à la pollinisation et le contrôle des nuisibles. De plus l’entreprise de jeune qui adopte agroforesterie créera des habitats pour diverses espèces et améliore la santé des sols.

- **Gestion durable des ressources en eau** - la gestion durable des ressources en eau est un autre impact positif du PEA-Jeunes II. En promouvant des techniques d'irrigation efficaces, telles que l'irrigation goutte-à-goutte et la collecte des eaux de pluie, les entrepreneurs peuvent réduire la consommation d'eau et minimiser le gaspillage. Ces pratiques contribuent à la conservation des ressources hydriques, particulièrement cruciales dans les régions sujettes à la sécheresse.
- **Amélioration de la santé des sols** – PEA-Jeunes II encouragera des pratiques qui améliorent la santé des sols, comme le compostage, le paillage et la réduction du labour. Ces pratiques augmenteront la teneur en matière organique du sol, améliorera la structure du sol et augmentera sa capacité à retenir l'eau et les nutriments. Par exemple, le compostage des déchets agricoles et issue de transformation peut changer les matières organiques en un amendement de sol riche en nutriments, réduisant ainsi la dépendance aux engrais chimiques et améliorant la fertilité du sol à long terme.
- **Réduction des déchets et Création d'une économie circulaire** - en favorisant l'innovation dans les business plans, il est possible de réduire les déchets agricoles et issue de la transformation des produits agricole grâce à des techniques de valorisation et de recyclage. Par exemple, les entrepreneurs peuvent développer des produits à valeur ajoutée à partir de résidus de cultures, comme la fabrication de biogaz à partir de déchets organiques ou la production de bioplastiques à partir de résidus de maïs. Ces initiatives non seulement réduisent la quantité de déchets envoyés aux décharges, mais créent également de nouvelles sources de revenus pour les agriculteurs.
- **Utilisation durable des produits forestiers non ligneux (PFNL) offrent de grandes opportunités** : En promouvant les PFNL, PEA Jeunes II contribuera à la (i) lutte contre l’insécurité alimentaire des régions septentrionales et des régions des peuples autochtones du Cameroun ; (ii) sécurisation de revenus minimum lors de sécheresse. Ils favorisent également la cohésion sociale et le renforcement économique de minorités (les Bakas) et mettent en valeur l’utilisation de savoir-faire traditionnels.
- **Réduction des émissions de gaz à effet de serre** – PEA-Jeunes II réduira les effets néfastes sur l’environnement et l’empreinte de carbone. En encourageant les jeunes incubés dans la production agricole à adopter des pratiques agricoles durables, telles que l'agriculture de conservation, la rotation des cultures et l'utilisation de techniques de compostage, le programme réduira la dépendance aux engrais chimiques et aux pesticides, qui sont des sources majeures d'émissions de gaz à effet de serre. Par exemple, l'introduction de cultures de couverture peut améliorer la santé du sol et augmenter la séquestration du carbone, contribuant ainsi à atténuer les effets du changement climatique.

Impacts défavorables

Le programme pourrait entraîner des impacts négatifs potentiels liés aux activités agricole spécifiquement à travers la déforestation, l’utilisation des engrais chimique, des phytosanitaire, et la mauvaise gestion des déchets. Cependant, lors de l'évaluation environnementale, ces impacts ont été considérés comme modérés. Les principaux risques négatifs potentiels sont résumés ci-dessous :

- **Déforestation et Perte de Biodiversité** - l'extension des terres agricoles pour répondre à la demande les bénéficiaires peut entraîner la déforestation. En cas de l’insécurité foncière, les jeunes entrepreneurs pourraient défricher des forêts pour

créer de nouvelles exploitations agricoles, réduisant ainsi les habitats naturels des espèces sauvages et provoquant une perte de biodiversité.

- **Utilisation des engrais chimique et des pesticides** - pour maximiser les rendements, les bénéficiaires peuvent recourir à une utilisation intensive de pesticides et d'engrais chimiques. Ces substances peuvent contaminer les sols et les cours d'eau environnants, affectant non seulement la qualité de l'eau mais aussi la santé des écosystèmes aquatiques. L'augmentation de la production agricole par le biais de la réhabilitation de périmètres irrigués pourrait entraîner une augmentation de l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires, exposant ainsi les eaux et les sols à un risque de pollution. Il est à noter cependant que le programme n'impliquera pas d'achat ou de fourniture de produits phytosanitaires. Dans le cas où le niveau de risque est réévalué à la hausse durant la mise en œuvre, un plan de lutte antiparasitaire sera préparé.
- **Pollution par les Déchets de Transformation.** La production agricole ainsi que la transformation des produits agricoles génèrent souvent des déchets solides et liquides qui peuvent polluer l'environnement s'ils ne sont pas correctement gérés. Les résidus organiques, les eaux usées et les sous-produits peuvent contaminer les sols et les eaux s'ils sont déversés sans traitement adéquat.
- **Élevage et production et transformation des produits animales.** Le risque le plus important pour l'environnement et la santé provient de la manipulation et du stockage inadéquat du fumier solide et liquide. La plupart des exploitations agricoles ne disposent pas d'installations adéquates pour stocker le fumier, et l'azote contenu dans le fumier peut être intensivement drainé et lessivé dans le sol et les eaux souterraines.
- **Infrastructures rurales** - la mise en œuvre des travaux d'infrastructures rurales, notamment la construction des pistes, pourrait entraîner des perturbations environnementales en altérant le fonctionnement des réseaux hydrographiques. La phase de construction pourra également entraîner des risques liés à la pollution de l'air, pollution sonore, ainsi qu'à la santé et la sécurité au travail.
- **Conflits d'usage de l'eau** – l'accès à l'eau de surface est actuellement libre pour l'ensemble des usages. En favorisant la négociation foncière et en donnant de quoi investir aux éco-entrepreneurs, il est attendu un développement de la petite irrigation qui induise une augmentation des prélèvements pour l'agriculture. Des conflits pour l'accès à l'eau entre le cheptel transhumant, sédentaire et la faune sauvage pourraient apparaître lors de la période sèche, même s'il existe des règles de gestion traditionnelles pour l'accès aux points d'eau à vocation pastoral. De nouveaux conflits pourraient apparaître entre les pêcheurs et les éleveurs dans la zone inondable en raison des pratiques de création de canaux.
- **Changement climatique.** Les zones d'intervention du PEA Jeunes II sont confrontées à de multiples risques liés au climat, notamment des incendies de forêt, des glissements de terrain, des inondations et des chaleurs extrêmes entraînant une pénurie d'eau, vent violent et des sécheresses agricoles. Les projections climatiques indiquent également une hausse des températures et une baisse des précipitations, ce qui entraînera des répercussions importantes sur la production agricole dans les régions ciblées.

PLAN D'AMÉLIORATION ET D'ATTÉNUATION

Social : S'agissant de l'accès des jeunes à la terre et des conflits fonciers, le Cameroun est encore doté de terres arables non cultivées. Toutefois, l'accès sécurisé à la terre demeure difficile, surtout pour les jeunes. Le problème de la sécurisation foncière constitue encore un blocage à l'accroissement de la productivité agricole. La solution adoptée par le PEA-Jeunes II sera de chercher à ce que les domaines de l'Etat non exploités soient disponibles pour être exploités par les jeunes dans leur entrepreneuriat de production agricole et en plus avoir une convention de protection pour ne pas être spoliés du fruit de leurs efforts après des investissements financiers et manuels sur les terres, ceci à travers un mécanisme transparent et formel de contractualisation dans laquelle les deux parties

se sentent confortablement assurés de ne pas perdre leur droit respectif. Ceci inciterait les jeunes producteurs à l’investissement dans la production agricole et à adopter des techniques agricoles performantes.

Pour ce qui est des conflits fonciers, les litiges fonciers dans le cadre du PEA-Jeunes II, seront réglés à travers ces dispositions légales en place qui seront renforcées dans les mécanismes de gestion des griefs intégrant les mécanismes endogènes de gestion des conflits. Afin d’éviter la captation de rente par les élites, des plaidoyers seront adressés aux responsables des communes pour veiller à l’accès des jeunes aux ressources productives.

Le Programme intégrera dans ses activités, la sensibilisation sur la non-exploitation des enfants dans la mise en œuvre de ses activités à travers les programmes dans les centres de formation/incubation et celui de diffusion des techniques au niveau des villages pépinières. Ces dispositions de non-exploitations des enfants seront intégrés dans les dossiers d’appel d’offre et reflétés dans les contrats de prestation des partenaires.

Sur le plan sanitaire, afin d’éviter la violence sexuelle contre les femmes et la propagation de MST et VIH SIDA, les entreprises en charge de travaux et des centres d’incubation seront tenues de mettre en place un code de conduite pour son personnel et en faire une sensibilisation régulière.

Des actions d’ingénierie sociale accompagneront la mise en place des infrastructures par l’institution d’un comité de gestion avec une bonne représentation des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap disposant de capacités nécessaires pour assurer l’appropriation et durabilité des ouvrages.

Des partenariats clés seront envisagés afin de garantir des interventions inclusives lors de la mise en place de PEA-Jeunes II. A titre d’exemple un accent particulier sera axé sur le ciblage des jeunes avec handicap afin d’adresser les causes d’exclusion socio-économique et de favoriser l’autonomisation de jeunes ruraux vivant avec un handicap.

Par ailleurs, les communautés autochtones notamment les Baka sont utilisés comme main d’œuvre ponctuelle ou saisonnière pour la récolte ou autres travaux champêtre. Leur faible pouvoir de négociation ne leur permet pas de négocier les émoluments⁴⁵. Au regard des discriminations dont l’ensemble de ces communautés font objet particulièrement dans les zones forestières très isolées, une attention sera accordée à la protection de leur droit, la promotion de l’équité et l’égalité dans les relations entre eux et les jeunes entrepreneurs bénéficiaires des appuis du PEA-Jeunes II à tous les niveaux. Des outils de sensibilisation (plaquettes, capsules, vidéo et autres) seront élaborés par le projet avec des messages forts pour soutenir la promotion des principes de non-discrimination dans l’ensemble des zones d’intervention du projet.

Pour les impacts négatifs identifiés ci-dessus, les mesures d’atténuation suivante sont proposées. Ces mesures d’atténuation devraient être mis en œuvre de manière participative, en collaboration avec les parties prenantes concernées, afin de garantir une approche intégrée et efficace pour prévenir les risques environnementaux et sociaux associés aux activités du programme.

- **Déforestation et Perte de Biodiversité** – PEA Jeunes II veillera, par le biais de ses critères de sélection, à ce qu’aucune intervention n’ait lieu dans ou autour des zones protégées ou des zones considérées comme devant être protégées à l’avenir. L’indicateur de biodiversité du FIDA, ABC Map pourrait être utilisé afin de visualiser les aires protégées. Le programme sensibilisera et formera sur les pratiques agricoles durable comme agroforesterie et la restauration des paysages dégradés,

⁴⁵ Dans d’autres cas, selon le lieu, les circonstances, et le type de relations entretenues entre les Baka et les villageois bantou, il peut être dit que la situation d’embauche du Baka est proche de celle d’un travail forcé. (Lescuyer, G., et Al, 2019. Op.cit. p 74.)

ce qui aidera à maintenir la biodiversité et à améliorer la résilience des écosystèmes.

- **Utilisation des engrais chimique et des produits phytosanitaires** – le programme encouragera l'adoption de pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement pour réduire l'utilisation de produits phytosanitaires et des engrais chimiques. PEA Jeunes II promouvra l'utilisation de méthodes alternatives de lutte contre les parasites et les maladies, telles que la lutte biologique, pour limiter les risques de pollution des eaux et des sols ; ainsi que l'utilisation d'engrais organiques et de compost pour améliorer la fertilité des sols sans les contaminer. PEA Jeunes II formera les jeunes bénéficiaires à utiliser des techniques de gestion intégrée des ravageurs (GIR), qui combinent des méthodes biologiques, culturelles et mécaniques pour contrôler les ravageurs tout en minimisant l'usage des pesticides.
- **Pollution par les Déchets de Transformation** – PEA Jeunes II encourager la valorisation des sous-produits de production et de transformation, comme la production de biogaz à partir de résidus organiques et mettre en place des systèmes de gestion des déchets solides et liquides pour assurer leur traitement approprié avant leur rejet dans l'environnement.
- **Élevage et production de produits d'origine animale** – PEA Jeunes II encouragera inclusion dans les programmes de formation des sujets sur la manipulation correcte du fumier organique et à démontrer les bonnes pratiques de manipulation du fumier dans les fermes de démonstration.
- **Infrastructures rurales et conflits d'usage de l'eau** - le programme réalisera un examen critique (screening) pour identifier la catégorie de risque des infrastructures et identifier les risques potentiels associés à leur construction et exploitation, et préparer des PGESC et/ou des EIE selon les exigences du FIDA et/ou la réglementation nationale. Il mettra en place des mesures de gestion environnementale et sociale pour prévenir les impacts négatifs sur les réseaux hydrographiques, la pollution de l'air et sonore, ainsi que pour assurer la sécurité et la santé des travailleurs. PEA Jeunes II favoriser la participation des communautés locales dans la planification et la mise en œuvre des infrastructures.
- **Changement climatique** - Les mesures d'adaptation au changement climat et les recommandations pertinentes dans le cadre du programme PEA Jeunes II sont déjà proposées dans la section relative à l'évaluation des risques sociaux et environnementaux, l'évaluation des options d'adaptation ciblées. PEA Jeunes II intégrera des mesures de résilience aux changements climatiques dans les business plan des bénéficiaires et promouvra des pratiques agricoles résilientes au climat pour atténuer les impacts des changements climatiques sur la production et transformation agricole.

PLAN DE GESTION ET DE SUIVI

Le programme suivra dans sa mise en œuvre les directives des PESEC et s'assurera du respect de la réglementation nationale dans le domaine de la protection environnementale et sociale. En plus des indicateurs inclus dans le PGESC pour suivre les risques environnementaux et sociaux et la mise en œuvre des mesures d'atténuation, des indicateurs spécifiques axés sur les aspects sociaux, l'environnement, la gestion des ressources naturelles et l'adaptation au changement climatique sont inclus dans le cadre logique du programme.

Le suivi et l'établissement de rapports sur le PGESC seront assurés par le responsable environnemental et climatique du programme. La conformité au SECAP fera l'objet d'un rapport annuel par le biais de missions de supervision et de rapports sur l'état d'avancement global du programme afin de vérifier et de contrôler les risques du programme et la mise en œuvre des mesures d'atténuation. Le responsable suivi évaluation en collaboration avec le responsable environnemental sera chargé de vérifier la conformité des mesures proposées avec les normes environnementales et sociales définies au niveau national. Les activités du Programme feront l'objet d'une vérification

environnementale établie par des indicateurs de suivi identifiés dans le PGESC. Plus particulièrement, des paramètres de suivi relatifs au programme sont identifiés ci-dessous :

- Suivi régulier de l'état des sols et de la végétation dans les zones d'intervention des bénéficiaires pour évaluer l'efficacité des mesures d'agriculture intelligente au climat mises en place.
- Surveiller régulièrement les impacts environnementaux, climatiques et sociaux des infrastructures, tels que les émissions de polluants, la maintenance, les conditions du site d'implémentation, et les conditions de travail.
- Surveiller les niveaux d'utilisation de produits phytosanitaires dans les zones agricoles concernées pour évaluer les progrès vers des pratiques plus durables.
- Évaluer l'efficacité des méthodes alternatives de lutte contre les parasites et les maladies en termes de réduction de la pollution des eaux et des sols
- Évaluer régulièrement la satisfaction des parties prenantes concernées par le processus de remembrement.
- Évaluer la résilience des systèmes agricoles et des populations face aux changements climatiques, en se basant sur des indicateurs tels que la production agricole, la gestion des ressources en eau et l'adaptation aux conditions climatiques extrêmes.
- Suivre les progrès de la mise en œuvre des mesures d'adaptation pour évaluer leur efficacité dans la réduction des impacts du changement climatique.

Le rapport d'avancement global du programme inclura des informations adéquates concernant l'avancement de la mise en œuvre de l'ESCMP, l'incorporation des exigences de l'ESCMP relatives aux entrepreneurs dans les documents d'appel d'offres et contractuels, le suivi et la supervision de la performance des entrepreneurs et tous les défis, solutions et enseignements tirés au cours de la mise en œuvre de l'ESCMP. L'unité de coordination du programme doit également établir et tenir un registre : (i) de la sélection des sous-programmes ; (ii) de l'engagement des consultants ; (iii) des instruments E&S développés et de leur mise en œuvre ; (iv) de l'avancement des activités et des travaux qui nécessitent une supervision environnementale, climatique et sociale ; (v) des informations sur l'engagement des parties prenantes ; et (vi) des dossiers de griefs et d'incidents.

CONSULTATIONS ET DIFFUSION

Afin de garantir l'appropriation du programme par l'ensemble des populations de la zone cible et d'assurer la durabilité des résultats produits durant la mise en œuvre, une stratégie solide d'engagement des bénéficiaires et toutes les parties prenantes pertinentes est un élément essentiel dont le programme s'assurera avant le démarrage de toute activité.

Diverses techniques d'engagement sont utilisées pour établir des relations avec les parties prenantes, recueillir des informations auprès d'elles, les consulter et diffuser les informations du programme auprès d'elles. Pour que le processus d'engagement soit efficace et significatif, il convient d'appliquer une série de techniques spécifiquement adaptées aux groupes de parties prenantes identifiés. Le format de chaque activité d'engagement doit répondre aux exigences générales en matière d'accessibilité, c'est-à-dire qu'elle doit se dérouler dans des lieux facilement accessibles et ne nécessitant pas de longs trajets, de droits d'entrée ou d'autorisation d'accès préalable, d'adéquation culturelle (c'est-à-dire dans le respect des coutumes et normes locales) et d'inclusivité, c'est-à-dire qu'elle doit impliquer tous les segments des parties concernées par le programme, y compris les personnes vulnérables. Si nécessaire, une assistance logistique doit être fournie pour permettre aux participants des zones reculées, aux personnes aux capacités physiques limitées et à celles qui ne disposent pas de moyens financiers ou de transport suffisants d'assister aux réunions publiques prévues par le programme. Une attention particulière sera accordée aux groupes vulnérables afin de s'assurer qu'ils ne sont pas privés des avantages du programme.

En général, les consultations publiques se dérouleront dans le cadre d'ateliers, de séminaires, de réunions, d'émissions de radio, de demandes de propositions/commentaires écrits, de l'administration de questionnaires, de lectures publiques et d'explications sur les idées et les exigences du programme.

Les principales parties prenantes des agences gouvernementales nationales, régionales, provinciales et municipales, des OSC et d'autres organismes donateurs ont participé à la phase de conception, notamment MINJEC, MINPMEESA et leurs équipes techniques, CAA, Agence de crédit pour l'entreprise privée (ACEP), partenaires techniques et financiers (FAO⁴⁶, BAD⁴⁷, BIT⁴⁸, BM⁴⁹, Union européenne, AFD⁵⁰, IITA⁵¹, PDCVEP⁵², PDCVA⁵³), l'ONACC, Institut de recherche agricole pour le développement (IRAD), le Programme d'appui à la rénovation et au développement de la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (AFOP), Concertation nationale des organisations paysannes au Cameroun (CNOP-CAM), Plateforme nationale des organisations professionnelles agro-sylvo-pastorales (PLANOPAC), Plateforme des peuples autochtones (MBOSCUDA) et des personnes vivants avec handicap (Plateforme Inclusive Society), Réseau des entrepreneurs et promoteurs agropastoraux – Jeunes (REPA-Jeunes), etc.

Des consultations communautaires ont été tenues pendant de conception de programme lors des visites de site dans l'Ouest, le Nord, le Sud-Est, l'Adamaoua, le Centre, etc. Certains participants aux consultations étaient des peuples autochtones, en particulier les Bakas de l'Adamaoua.

Lors le mise en œuvre de programme, le type d'informations à divulguer aux différentes parties prenantes dépend de leurs intérêts et de la manière dont elles seront affectées par le programme - ou de la manière dont les activités du PEA Jeunes II peuvent être affectées par elles.

MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)

Le mécanisme de gestion des plaintes est un outil qui permet aux personnes ou groupes de personnes qui estiment être impactés négativement par les activités du programme peut trouver une oreille attentive et voir leurs préoccupations prises en charge. Lors de la conceptualisation du programme, il est ressorti qu'il existe des mécanismes locaux de gestion des réclamations et aussi au niveau du l'autre projet finance par le FIDA, PADFA II. Ces dispositifs pourront être utilisé dans le cadre du PEA-Jeunes II. Ils seront renforcés, formalisés et des liens seront établis pour la remontée des informations au niveau de l'UGP. Globalement, l'accent sera mis sur une résolution à l'amiable des plaintes. Les PP seront informés des recours administratifs, juridiques, ainsi que le recours auprès du FIDA.

Principes et justificatifs du MGP

Conformément aux bonnes pratiques internationales, le Programme va mettre en place un mécanisme de traitement des plaintes, réclamations et doléances générées par les différentes activités dans le cadre du Programme. Une plainte est un grief ou une préoccupation soulevée par un individu, les individus ou une organisation qui estime avoir été lésé par le Programme durant une phase de sa mise en œuvre. Les plaintes peuvent prendre la forme de plaintes spécifiques à propos de dommages ou préjudices réels, de préoccupations générales au sujet des activités du Programme, d'incidents et des impacts,

⁴⁶ Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

⁴⁷ Banque africaine de développement

⁴⁸ Bureau international du travail

⁴⁹ Banque Mondiale

⁵⁰ Agence Française de Développement

⁵¹ Institut International d'agriculture tropicale

⁵² Programme de développement des chaînes de valeur de l'agriculture et de l'élevage

⁵³ Programme de développement des chaînes de valeurs agricoles

perçus ou réels. On note au niveau des plaintes deux grandes catégories : celle qui ne sont pas sensibles et les plaintes sensibles (à caractère sexuel ou confidentiel). Les doléances, quant à elles sont émises afin d’obtenir une aide, un support, une assistance ou des avantages.

Les principes et les valeurs guidant le mécanisme sont les suivants :

Accessibilité et inclusion : le mécanisme doit être accessible aux diverses parties prenantes de la communauté incluant les groupes vulnérables (H/F) ;

Implication de la communauté dans la conception : les représentant des parties prenantes doivent participer à la conception du mécanisme et ont l’opportunité en tout temps d’y proposer des améliorations ;

Confidentialité : l’anonymat et la vie privée des plaignants (ainsi que le dépôt des plaintes) doivent être préservés lorsque les circonstances l’exigent ;

Culturellement approprié : la conception et l’opération du mécanisme doit tenir compte des spécificités culturelles et des préférences des communautés pour ce qui est de la négociation et la résolution des plaintes ;

Utilisation d’un registre de plaintes pour faire le suivi et améliorer le mécanisme : le registre peut être utilisé pour dégager les tendances en matière de plaintes et de conflits liés aux activités du programme afin d’anticiper les problèmes et de proposer les changements organisationnels ou opérationnels liés au programme ;

Identification d’un point central de coordination : Les personnes chargées de mettre en œuvre le MGP doivent être bien identifiées et présentées aux parties prenantes ;

Transparent et absence de représailles : les plaintes doivent être traitées à l’intérieur d’un processus compréhensible et transparent et ce, sans aucun coût ni représailles ;

Information proactive : les communautés et plus généralement les parties prenantes doivent être informées sur les recours judiciaires et administratifs disponibles dans le pays pour la résolution des conflits et y avoir accès en tout temps.

De manière spécifique, les objectifs poursuivis par le mécanisme de gestion des plaintes sont les suivants :

- Établir un mécanisme pour recevoir et traiter les plaintes en temps opportun en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables.
- Fournir un système efficace, transparent, adapté, équitable et non discriminatoire qui permettra aux personnes lésées de se plaindre et d’éviter les litiges,
- Favoriser le règlement social et à l’amiable des plaintes et éviter le mieux que l’on peut de faire recours à la justice,
- Protéger les droits élémentaires des victimes,
- Minimiser la mauvaise publicité, éviter les retards dans l’exécution des études et des travaux du projet,
- Assurer la durabilité des interventions ;
- Donner des éclaircissements suite à des demandes d’information.

Les plaintes devraient être traitées promptement selon un processus compréhensible et transparent, approprié sur le plan culturel, aisément acceptable pour tous les segments des communautés affectées, gratuit et sans représailles. Le mécanisme devrait être approprié à l’ampleur des impacts et des risques présentés par un programme et être bénéfique pour la société et les parties prenantes.

Mécanisme de Gestion des Plaintes Non Sensibles du Projet

Le mécanisme de gestion des plaintes est structuré selon les étapes suivantes :

Étape 1 : Réception et enregistrement de la plainte

Les plaintes seront formulées verbalement ou par écrit et un registre de plainte sera mis en place à cet effet. Pour les deux types de plaintes (sensible et non sensible), il y aura un formulaire d’enregistrement spécifique. Toutes les plaintes de VBG/EAS/HS signalées niveau communautaire devront être transférées à une structure spécialisée (ONG spécialisée dans la VBG ou autres) qui enregistre la plainte, offre services de VBG. Cette gestion pourra se faire en rapport les ONG intervenant dans la promotion de l’équité et de l’égalité des genres. Les actions entreprises doivent être communiquées à la victime avant leur mise en œuvre. Les victimes peuvent à tout moment arrêter le processus administratif. Ils peuvent également faire recours à la justice à tout moment pendant le processus administratif ou après. Les points de recueil des plaintes seront diversifiés et adaptés au contexte socioculturel et sécuritaire des différentes zones d’intervention du Programme :

- Boîtes de suggestions et plaintes au niveau des sites de programme, des mairies et du PEA-Jeunes II ;
- Téléphone, courrier (dans les communes ou les services existe) ;
- Saisine du comité par voie orale ou par écrit auprès des comités au niveau les localité d’intervention et des points focaux désignés (hommes et femmes). Pour les plaintes EAS/HS, ces points focaux d’entrée auront été identifiés par les membres de la communauté, notamment les femmes comme étant sûrs et accessibles ;
- Saisine par un intermédiaire (parent, proche, autorités locales ; ONG spécialisée en VBG association de défense des droits humains, etc.).

Toute plainte, qu’elle soit verbale ou écrite est inscrite immédiatement dans un registre disponible au niveau des différents comités sauf les plaintes VBG/EAS/HS qui sont enregistrées par la structure spécialisée en VBG. Les données confidentielles seront sauvegardées par la structure. Le comité qui gère les plaintes s’occupera que de vérifier s’il existe un lien entre la plainte déposée et le projet en question. Un accusé de réception est remis au plaignant dès réception de sa plainte ou dans un délai de 72 heures après le dépôt de sa plainte.

- Une fiche d’enregistrement des plaintes ;
- Une fiche de suivi de la plainte pour l’enregistrement des mesures prises (vérification de terrain, enquête, mesures correctives). Le nom de l’agent qui effectue la vérification et la signature du responsable chargé de la gestion des plaintes doivent figurer dans cette fiche
- Une fiche de clôture du dossier, dont une copie sera remise au plaignant après qu’elle ait accepté la clôture et signé la fiche.

Les plaintes saisies sont par la suite enregistrées. La personne en charge de l’enregistrement de la plainte envoie un accusé de réception au plaignant (s’il n’est pas anonyme) dans lequel est mentionné le numéro de référence de la plainte. Pour les plaintes non recevables (qui ne sont pas liées au programme), un accusé de réception indiquant pourquoi la plainte est non recevable sera envoyé au plaignant. Les données issues du MGP, à savoir les plaintes formulées et les données traitées sont systématiquement intégrés dans les rapports du programme.

Le responsable de cette étape est le Préposé aux plaintes au niveau du PEA-Jeunes II, une fois qu’il aura collecté toutes les plaintes enregistrées au niveau des comités locaux de

gestion des plaintes et au niveau des points focaux désigné au sein des entités qui ont des protocoles de mise en œuvre avec le PEA-Jeunes II.

La durée de traitement de cette phase est trois jours ouvrables (72H).

Étape 2 : Examen et classification des plaintes

Il s’agit d’une étape concomitante avec l’étape 1. Il consiste au tri entre ce qui peut constituer une plainte et les demandes d’information sur le projet. Il s’agit de l’étape où il est d’usage de faire la catégorisation des plaintes suivant des niveaux de gravité préétabli. Les catégories de plaintes sont de cinq types et présentées comme suit :

- **Type 1** : il s’agit de simples demandes d’informations ou doléances ou demandes d’aides. Il ne s’agit également de plaintes liées à l’information.
- **Type 2** : Plaintes ou réclamations liées à la gestion environnementale et sociale du programme ; ces plaintes peuvent porter sur les éléments suivants : le respect des mesures convenues dans les PGES chantier, le processus d’acquisition des terres, les conflits de propriété, des impacts et nuisances liés aux travaux etc.
- **Type 3** : Plaintes liées aux prestations de services comme : le choix et la sélection de prestataires, la qualité des services fournis aux clients, le paiement des contrats formels, le traitement administratif des dossiers, la qualité des intrants et produits vétérinaires par exemple etc.
- **Type 4** : les plaintes à fort impacts sur les communautés comme la non-fourniture des appuis convenus, le retard dans la mise en œuvre des activités, des services qui n’ont pas été fournis, etc.
- **Type 5** : Plaintes sensibles liées à la violation des règles de gestion et des règles sociales comme : les cas de corruption, de concussion et de fraude, les violences basées sur le genre et plus précisément d’exploitation et abus sexuels et de harcèlement sexuel, l’embauche de mineurs au niveau des chantiers, le non-respect des us et coutumes de la localité, les cas d’incidents et accidents (hommes et animaux), les conflits sociaux.

Les plaintes de type 5 sont des plaintes de nature sensible, pour lesquelles les usagers doivent avoir l’assurance que le traitement se fera de manière confidentielle à travers un traitement particulier. Le projet veillera à l’identification de structures offrant déjà des services de prises en charge de ces types de plaintes en vue de les impliquer comme parties prenantes aux dispositions du présent MGP.

Le responsable de cette étape est le Préposé aux plaintes. La durée maximale de cette étape est de 72H et se réalise concomitamment à l’étape 1.

Étape 3 : Vérification et actions

Le préposé aux plaintes organise une ou des visites contradictoires (au besoin) avec le ou les plaignants pour vérifier si la plainte est fondée ou pas. Celui-ci est chargé de faire signer la fiche de plainte au plaignant. Au cours de la visite, les activités suivantes sont entreprises :

- Obtention d’un maximum d’information sur la plainte, son contexte
- Rencontre et discussion avec le plaignant
- Confirmation si la plainte est fondée et légitime
- Clôture immédiate de la plainte si celle-ci n’est pas fondée en notifiant les principaux arguments qui ont permis de conduire au non-fondement de la plainte

- Analyse de l’objet et des effets de la plainte sur le plaignant et sur son environnement et proposition de solutions pouvant conduire à d’autre visite de site

A cette phase, seront collectées les informations et données de preuves concourant à établir la justesse et l’objectivité de la plainte et à retenir les solutions en réponse à la réclamation du requérant.

Si la plainte est fondée, une proposition de solution est faite au requérant par le président du comité concerné (pour rappel, cette disposition n’est pas valable pour les plaintes VBG/EAS/HS). Si celui-ci n’y trouve pas d’objection, la solution est mise en œuvre. Dans le cas contraire, la plainte peut être transmise au niveau supérieur pour réexamen et si aucune solution acceptée par le plaignant n’est trouvée à ce niveau, ce dernier peut engager la procédure judiciaire. Toutes les ressources doivent être mobilisées pour que le règlement des plaintes et réclamations se fasse à l’amiable.

La durée maximale de cette étape est d’une semaine, ou cinq (05) jours ouvrables.

Étape 4 : Traitement primaire de la plainte

Dans les cas où le traitement de la plainte est simple et ne nécessite pas d’expertise spécifique, ni de décision d’autorité (cas des demandes d’information, des plaintes liées à des incompréhensions) elle peut être réglée par l’équipe de projet. Dans le cas où le plaignant accepte la résolution, le préposé aux plaintes fait signer l’acceptation de la résolution au plaignant via la fiche de traitement de la plainte et procède à la clôture de la plainte. Dans le cas où la plainte est anonyme mais peut être résolue, une communication de la résolution sera effectuée aux parties prenantes impliquées dans la résolution de la plainte. Dans le cas des plaintes plus complexes les possibles solutions sont présentées au plaignant.

Si à l’issu de ce premier niveau de traitement, aucun accord n’est trouvé, le Comité Local de Médiation (CLM), mis en place autour de chaque région sera saisi pour examiner la plainte. A cette étape, si un accord est trouvé, les éléments de l’entente sont consignés dans la fiche de suivi de la plainte. Une fois la plainte validée, le plaignant signe la fiche de traitement de la plainte et le préposé aux plaintes procède à la clôture.

La durée maximale de cette étape est de deux semaines, ou dix (10) jours ouvrables pour l’accord sur le traitement de la plainte.

Étape 5 : La saisine du Comité Local de Médiation

Afin d’avoir un dispositif de médiation adéquat dans le cadre du projet, un CLM est mis en place tour de chaque région. Ces CLM font office de structures locales de proximité et vont impliquer les municipalités. Ils sont chargés d’apporter leur plein concours à la résolution d’éventuels conflits sociaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

Les CLM auront pour principales missions :

- De servir de recours en cas de désaccord avec le programme ;
- De recueillir les préoccupations des plaignants si besoin est ;
- De dégager avec les plaignants concernés des propositions de solutions et choisir celles qui prennent en compte leurs préoccupations sans pour autant constituer un blocage à l’évolution du programme.

En cas de litiges persistants que les CLM n’aient pas été capable de résoudre, les dossiers seront transmis à l’autorité administrative.

Étape 6 : Suivi et évaluation/reporting

L’ensemble des plaintes sera enregistré dans une base de données pour en faciliter le suivi. Des rapports (mensuels ou selon une période définie par le projet sur l’état de traitement des plaintes ; Le rapport contiendra les informations suivantes : le nombre de plaintes, la typologie des plaintes, le temps de traitement, la résolution si elle a été acceptée ou non. Pour les plaintes sensibles, seules les informations non identifiables sur les plaignants peuvent figurer dans les rapports.

Étape 7 : Délai de traitement

Le délai maximal de traitement des plaintes ne doit pas excéder dix (10) jours en première instance. Ce délai comprend le délai nécessaire pour l’envoi d’un accusé de réception au plaignant au plus tard 72 heures, pour l’évaluation de la recevabilité et pour la proposition d’une solution au plaignant. Lorsque les solutions proposées ne conviennent pas au plaignant, ce dernier a le droit de saisir le niveau supérieur.

Étape 8 : La voie judiciaire

Le plaignant, à n’importe quelle étape de la procédure peut saisir les juridictions compétentes. Le Programme s’assurera, cependant, que le MGP soit fonctionnel et réponde aux préoccupations exprimées, afin d’inciter les plaignant (es) à choisir cette voie qui privilégie le dialogue et la concertation dans la recherche de solutions aux griefs. Les étapes de médiation devront, en conséquence, être proprement menées.

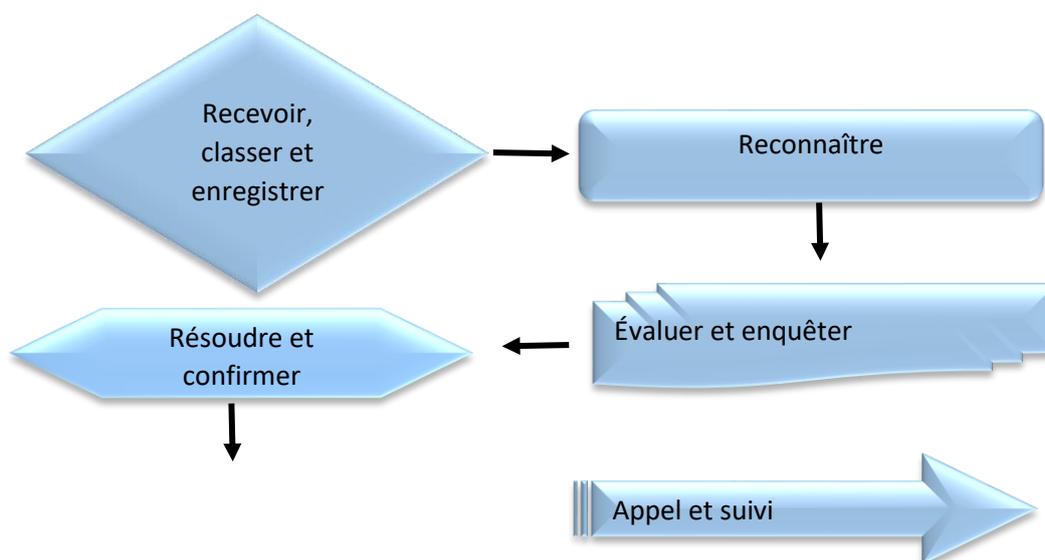
Étape 9 : La clôture et archivage la plainte

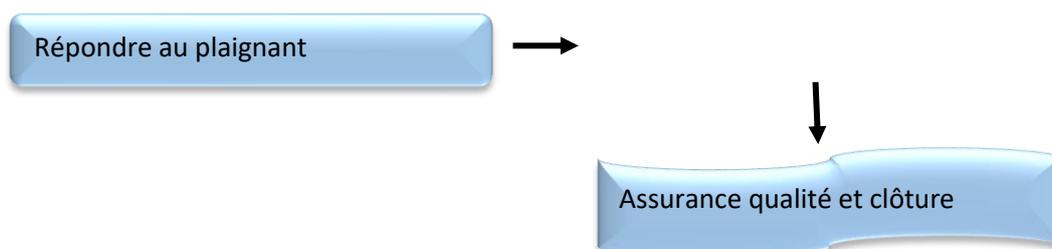
Durant toutes les étapes décrites plus haut, si la plainte trouve une résolution, elle devra être proprement clôturée. La clôture d’une plainte n’est effective qu’à la signature de la fiche de traitement par tous les protagonistes.

Les plaintes résolues sont clôturées à travers un formulaire cosigné par le président du comité de gestion selon le niveau de résolution de la plainte, en (03) trois exemplaires. Une copie du formulaire signée est remise au plaignant, une autre, archivée au niveau du comité ayant conduit le processus, et la dernière copie, transmise à l’UGP PEA-Jeunes II pour archivage (physique et électronique). De même, les plaintes pour lesquelles le requérant a choisi d’engager la procédure judiciaire, feront l’objet de clôture au niveau du Programme, pour indiquer que toutes les tentatives de règlement à l’amiable ont été épuisées. En ce qui concerne les cas de EAS/HS, la clôture sera effectuée par la structure spécialisée et les informations transmises au PEA-Jeunes II pour archivage.

Le schéma ci-après met en exergue le fonctionnement du dispositif de gestion des plaintes :

Figure 12 : Fonctionnement du dispositif de gestion des plaintes





L’archivage et la documentation des plaintes se feront sous format papier et numérique. L’ensemble des griefs, plaintes, réclamations et doléances sera ainsi consolidé dans ce système et consultable pour tout besoin ultérieur et audit.

Processus de Gestion des Plaintes Sensibles du Projet

De manière générale, le mécanisme global de gestion des plaintes protège les droits des travailleurs des entreprises, des sous-traitants, des communautés et autres parties prenantes en leur offrant un cadre formel d’expression de mécontentement, de protestation ou de dénonciation s’ils se sentent lésés par les activités du programme ou dans leurs droits. Dans ce mécanisme global de gestion des plaintes, il est prévu un processus spécifique pour la résolution des plaintes sensibles, dont les détails sont décrits ci-dessous ».

Champ d’application :

Le MGP plaintes sensibles s’applique à toutes les plaintes sensibles du programme. Du fait du caractère sensible de certaines plaintes, le MGP prévoit un processus de prise en charge des plaintes sensibles afin de garantir une visibilité sur l’ensemble des plaintes liés au programme.

Types de plaintes considérées sensibles :

Toutes les plaintes (liées au Programme) pour lesquelles il existe des risques de stigmatisation, de rejet et/ou de représailles contre les survivants ou les porteurs de la plainte.

Une liste d’exemples de plaintes sensibles comprend, mais sans s’y limiter :

- Situations de violences basées sur le genre (VBG) que comprennent des cas de viols, d’abus et d’exploitation sexuels, de harcèlement, de discrimination, de comportement ou d’agissement sexiste au travail, d’intimidation ou de menace au travail de violences physiques, psychologiques, de mariage forcé....
- Toutes les situations de traite des personnes
- Les créances du personnel du programmes ou des entreprises de travaux et services auprès de fournisseurs de biens et services (restaurant, boutiquiers etc.)
- Les cas de corruption ou de fraude.

Toute autre plainte qui, pour des raisons d’asymétrie de pouvoir ou de sécurité, nécessite un traitement de confidentialité. Pour ces types de plaintes le plaignant peut être tout homme, femme ou enfant qui a été la cible d’une situation telle que celles décrites ci-dessus. L’expérience montre que les femmes et les filles sont les principales cibles pour les plaintes de VBG.

Entité Responsable de la gestion des plaintes sensibles

Une structure facilitatrice sera désignée pour la gestion des plaintes sensibles. La structure doit avoir une bonne expérience en matière de protection des personnes en situation de vulnérabilité. Au niveau des régions d’intervention des personnes ressources, qui ont une expérience dans la gestion de ce type de plaintes pourront être impliquées.

Recevabilité et traitement

Étape1: Réception de la plaintes sensibles

Un lot de formulaires et de boîtes à plainte seront mis à la disposition des Comités locaux de gestion des plaintes, des bases de projets, des localités d’intervention. Les formulaires d’enregistrement dûment renseignés seront ainsi reçus à travers les canaux suivants ;

- Les boîtes à plaintes ;
- Les points focaux ;
- Les locaux de la structure facilitatrice ;
- Un numéro vert (à explorer) ;
- Ou par email.

Les personnes en charge de la réception des plaintes recevront des sessions de renforcement de capacités sur les questions de VBG le traitement de personnes et le processus de plaintes sensibles et leurs responsabilités dans le cadre de ce processus.

Les plaintes sensibles sont reçues par les points focaux des comités locaux MGP-plaintes sensibles mis en place par la structure facilitatrice, installés dans les régions d’intervention du Programme. Elles peuvent être également reçues auprès des points focaux ou à l’adresse électronique que le programme mettra à disposition. Transmission du formulaire rempli par le plaignant à la structure facilitatrice ou au POSER. La durée de traitement de la phase 1 est de 72H.

Étape 2 : Examen de l’admissibilité

Après réception des plaintes sensibles il s’agira pour la structure facilitatrice en charge de la gestion des plaintes sensibles de :

- Elaborer la fiche d’enquête permettant d’identifier le /la victime
- Informer la victime de la recevabilité de sa plainte (les délais d’informations dépendent de la nature de la plainte)
- Faire une collecte d’information/enquête permettant de corroborer les informations reçues de la victime
- Informer la victime sur la suite à donner à sa plainte (plainte fondée, non fondée, médiation sociale, informations autorités judiciaires)
- Identifier le type d’accompagnement nécessaire (médical-psychologique-judiciaire...)

La durée maximale de cette étape est d’une semaine (05jours ouvrables) et se réalise concomitamment à l’étape 1.

Étape 3 : Évaluation et enquête par la structure facilitatrice

- Faire une collecte d’information/enquête permettant de corroborer les informations reçues de la victime
- Informer la victime sur la suite à donner à sa plainte (plainte fondée, non fondée, médiation sociale, informations autorités judiciaires)
- Identifier le type d’accompagnement nécessaire (médical-psychologique-judiciaire...)

La personne plaignante reçoit un soutien adéquat (notamment en garantissant sa protection, sa sécurité et son anonymat) et des mesures appropriées sont prises contre l'auteur de l'acte - les mesures disciplinaires convenues sont appliquées conformément à la législation nationale, au code de conduite et au contrat de travail (dans le cas où la plainte concerne le milieu du travail).

La durée maximale de cette étape est de deux semaines, ou dix (10) jours ouvrables.

Clôture

La plainte sensible doit être clôturée à 2 niveaux.

En interne : Une fois vérifié que l'action disciplinaire convenue a été poursuivie, la plainte doit être clôturée au niveau du MGP du programme. Toutes les plaintes sensibles doivent être fermées trente (30) jours après la réception de la plainte initiale.

En externe : Il est assuré que le plaignant a reçu un accompagnement santé, psychosocial et juridique en adéquation avec le type de plainte.

Suivi, évaluation et reportent pour les plaintes

Il sera établi un dispositif de reportent sur toutes les activités qui seront menées dans le cadre de la gestion des plaintes pour permettre au programme d'évaluer la conformité de la mise en œuvre du processus et de formuler si nécessaire des recommandations. Ce dispositif doit contribuer au bon pilotage du processus dans le MGP global et s'assurer de la conformité de sa mise en œuvre.

Le suivi et l'évaluation du mécanisme de règlement des plaintes ont pour objectifs de vérifier la bonne mise en œuvre et l'efficacité du mécanisme et de vérifier si les principes et valeurs véhiculés par le mécanisme sont respectés. L'évaluation vise également à s'assurer que les informations tirées des plaintes reçues sont utilisées pour apporter les correctifs nécessaires aux problèmes effectifs ou potentiels rencontrés durant le cycle de vie du Programme. Les données du mécanisme de règlement des plaintes permettent également de déterminer si une plainte ou une préoccupation est liée plus spécifiquement à une zone géographique ou à un groupe particulier de parties prenantes qui réclame l'attention du Programme, ou s'il s'agit d'une problématique plus large. La prise en compte de la dimension genre et inclusion sociale est considérée à travers une analyse sexo spécifique et de vulnérabilité.

RESPONSABILITÉS ET DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES

Conformément à l'accord de mise en œuvre du programme, l'équipe de coordination du programme, le responsable genre et inclusion sociale et le responsable environnementale et climatique seront responsables de la mise en œuvre et du suivi de l'ESCMP. Ils seront chargés d'assurer l'application effective de l'ESCMP pour toutes les activités concernées. Leur responsabilité comprend : i) la planification et la supervision générales des activités Environnementale et Sociale ; ii) le recrutement de consultants ou prestataire externe qualifiés en matière de renforcement des capacités E&S – des entrepreneur, business coaches ou les IFR - pour assurer la formation et l'assistance technique ; iii) la supervision, le suivi et l'établissement de rapports ; iv) La mise à jour régulière de l'ESCMP selon les besoins, avec l'autorisation et le soutien du FIDA.

Le responsable environnementale et climatique de l'équipe de coordination (resp. Env & CC) évaluera l'étendue des travaux à un moment donné et prévoira l'étendue des travaux pour la période à venir, afin de demander une assistance supplémentaire si nécessaire. Ils travailleront également avec les experts et consultants environnementaux, sociaux et climatiques du FIDA afin de leur fournir la formation et les conseils nécessaires, ainsi

qu'une assistance dans l'organisation de la formation pour les participants au programme de services publics. La préparation des documents d'assistance technique et des ESCMP spécifiques aux sites pour les investissements prioritaires sera entreprise par des consultants qualifiés. Les consultants seront sélectionnés par l'équipe de coordination selon les procédures d'appel d'offres applicables.

COÛT ESTIMÉ

Les coûts liés à la mise en œuvre de ce PGESC sont principalement liés au temps du personnel, aux coûts logistiques et aux mesures d'atténuation identifiées. Le coût estimé de la mise en œuvre du PGES est de 1 005 000 USD. Ces coûts ont été pris en compte dans les activités du Programme du pré-incubation, incubation et post-incubation ainsi qu'au cours du financement des programmes des jeunes bénéficiaires et sont inclus dans les tableaux des coûts. Les activités liées au renforcement des capacités et à la sensibilisation sont incluses dans les coûts globaux du projet. Les coûts d'élaboration de PGES spécifiques au site et d'amélioration de la résilience climatique des infrastructures sont également inclus dans les coûts du sous-composant 1.2. Ils seront également intégrés dans les Plans de Travail et Budgets Annuels (PTBA).

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE ET RAPPORTS

Calendrier proposé pour les principales actions du PGESC

Le cadre de gestion de l'environnement sera révisé et finalisé au cours des six premiers mois de mise en œuvre du PEA-Jeunes II. La révision comprendra des activités de sensibilisation et de sensibilisation auprès des UGP. Des séances de sensibilisation seront également organisées pour les bénéficiaires du PEA-Jeunes et les prestataires de services afin de faciliter la mise en œuvre du cadre.

Des PGES spécifiques au site seront préparés pour les infrastructures qui seront développées. En outre, des plans d'action environnementaux et sociaux seront élaborés pour les institutions financières participantes (IFP). Ces plans seront élaborés après la sélection des IFP.

PGESC Matrix

PEA Jeunes II Composantes	Impacts environnementaux, sociaux et climatiques	Actions et mesures d'atténuation (y compris les activités de consultation publique)	Moyens et fréquence de la vérification (suivi et rapports)	Responsable de la mise en œuvre	Coût (USD)
Composante 1 : Amélioration de l'environnement entrepreneurial des jeunes agro-pastoraux					
Sous-composante 1.1. Appui à la création et au développement d'entreprises agropastorales et de PME					
(i) Maturation des idées de projets en plans d'affaires bancables (ii) Développement des compétences techniques et entrepreneuriales (préincubation) de suivre un cursus en incubation pour développer ce projet et renforcer leurs capacités (incubation)	Risques liés au ciblage (les ménages pauvres ne sont pas correctement ciblés dans les programmes de réduction de la pauvreté)	<ul style="list-style-type: none"> - Valider l'identification des ménages pauvres en se rendant sur place. - Intégrer le classement de la richesse des communautés ciblées dans le processus de ciblage et de sélection des ménages - Développer une stratégie détaillée de mobilisation des jeunes pour attirer les pauvres jeunes bénéficiaires ruraux. - Identifier les risques d'accapement par les élites locales et mettre en place des mesures préventives 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de ménages faisant état d'une réduction de la pauvreté - Enquêtes de proximité ; - Visites de terrain 	Équipe de gestion de programme (CNCG)	100, 000
(iii) l'éducation à l'inclusion financière (iv) Modèle de partenariat public, privé et producteur (4P)	Implication des habitats protégés : les zones ciblées par le programme couvrent certaines zones protégées.	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour de la cartographie des zones d'intervention du programme (au niveau de la municipalité) afin d'identifier les éventuels chevauchements avec des habitats protégés de différentes catégories. - Par le biais de réunions participatives, améliorer le niveau de sensibilisation des bénéficiaires et des communautés locales en ce qui concerne les contraintes (par exemple la quantité de PFNL qui peut être collectée, etc.) ainsi que la valeur économique potentielle des habitats protégés à proximité (produit du terroir local). 	Cartes dans un système de coordonnées et un format commun contenant les limites des zones de protection de la nature existantes et prévues	Cellule Nationale de Coordination et de Gestion du programme (CNGP) et GIS spécialiste	50, 000
	Dégradation des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir des formations sur la gestion durable des ressources naturelles, les pratiques agroécologiques (y compris en élevage) et la valorisation des déchets dans les secteurs des productions agropastorales et de la transformation alimentaire, tout au long du développement des entreprises des bénéficiaires. Ces diverses techniques devront être cohérentes avec les préconisations de l'étude "évaluation ciblée de l'adaptation". - S'assurer que les structures d'incubateurs et les organismes de formation mobilisés pour accompagner les jeunes sont compétents et formés à la gestion durable des ressources naturelles, les pratiques agroécologiques et la valorisation des déchets dans les secteurs des productions agropastorales et de la transformation alimentaire et déclinent des sujets de façon opérationnelle en appui aux programmes des jeunes et à leur professionnalisation. - Orienter les programmes des jeunes sur des spéculations / activités économiques ayant une empreinte climatique et environnementale mesurées et/ou contribuant à la préservation de l'environnement ou à la réduction des gaz à effet de serre. 	Référentiel de compétences en matière de gestion durable des ressources naturelles, de pratiques agroécologiques et de valorisation des déchets dans les secteurs des productions agropastorales et de la transformation alimentaire ; en matière de gestion de l'énergie ; Nombre de formation en matière de gestion durable des ressources naturelles, de pratiques agroécologiques et de valorisation des déchets dans les secteurs des productions agropastorales et de la transformation alimentaire ; en matière de gestion de l'énergie ; Référentiel de compétences en matière de formation nutritionnelle ; Nombre de formation nutritionnelle	Cellule Nationale de Coordination et de Gestion (CNGP) ; UGP, REPA-Jeunes, Structures d'incubation et de formation, autres parties prenantes engagées	100, 000

	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir au cours d’incubation des technologies de gestion durable des terres, des pâturages et de l’eau y compris reforestation et agroforesterie sur la base des chaînes de valeur identifiées. - Mettre en œuvre des stratégies de conservation et de gestion durable des forêts pour les programmes portant sur la valorisation de produits forestiers (produits forestiers non ligneux, production associées). - Promouvoir l’utilisation de l’énergie solaire et du biochar comme source d’alternative d’énergie. - Pour les programmes agroalimentaires, assurer des formations à l’optimisation de la gestion de l’énergie. 	Cartes géoréférencées précisant la localisation des activités des jeunes soutenus et les usages du sol ; Enquêtes de proximité ; Visites de terrain Indicateur FIDA sur l’environnement		
Risques de pollution et risques sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les jeunes à la prévention des pollutions - Renforcer les initiatives de collecte et de valorisation des déchets agroalimentaires, agricoles et ménagers, y compris le recyclage des eaux usées et explorer les opportunités d’affaires dans ce secteur - Mettre en place des formations au bon usage des pesticides et des engrais minéraux et aux techniques alternatives de protection des cultures - Veiller à ce que les bénéficiaires puissent bénéficier des appuis des services vétérinaires et de la protection des végétaux - S’assurer que des services vétérinaires sont disponibles pour les jeunes développant des activités dans le secteur de l’élevage - Former les bénéficiaires concernés par les activités d’élevage aux risques sanitaires et à la reconnaissance des premiers signes de maladies des animaux et aux premiers tests diagnostiques appropriés. - Formation sur les méthodes de nettoyage et de désinfection des installations, équipements et outils utilisés dans l’élevage. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation et formation (référentiel de formation, nombre de formation) - Enquêtes de proximité - Visites de terrain - Nombre de programmes d’installation intégrant la valorisation des déchets - Nombre de programmes d’installation dont la valorisation des déchets constitue l’essentiel de l’activité - Vérification de la disponibilité et de l’accessibilité des services vétérinaires 	CNGP UGP REPA-Jeunes Structures d’incubation et de formation, autres parties prenantes engagées	50, 000
Sécheresse, inondations et variation du climat	<ul style="list-style-type: none"> - Dans les zones sensibles aux inondations et sécheresses, promotion de variétés des cultures résistantes à la sécheresse et l’inondation - Fournir des formations sur les technologies et pratiques agricoles intelligentes face au climat adapté à l’agriculture, au bétail et aux pratiques d’élevage, et répondant aux besoins des bassins - Soutien à la planification des parcours et à la télédétection pour évaluer l’état des terres de parcours (notamment pour les programmes pastoraux) - Sensibiliser les bénéficiaires, les business coach et les centre d’incubation aux risques d’inondations, aux pluies violentes, et sécheresses ainsi qu’aux mesures de prévention et de préparation à mettre en place. - Faciliter l’accès des jeunes aux services agrométéorologiques lorsqu’ils existent - Utiliser des systèmes d’alerte précoce existante pour améliorer la réponse aux catastrophes climatiques - Pour les infrastructures soutenues par le programme, prévoir leur adaptation aux risques d’inondation et de forte chaleur. - Collaborer avec les autorités locales et les experts et/ou ONACC en gestion des risques naturels pour développer des solutions adaptées au contexte local et intégrer les aspects de résilience dans la planification des infrastructures et des activités agricoles. 	Rapport de Supervision de mission et d’évaluation du programme	Équipe de gestion de programme (CNCG) Autre acteur clés	30, 000

	L’insécurité alimentaire et nutritionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Former les femmes et les jeunes sur la fabrication ou transformation d’aliments riches en nutriments sur la base des différentes chaînes de valeur identifiées et notamment celles valorisant des produits indigènes. - Encourager la mise en place de jardin potager et agro-biodiversité avec une diversité de cultures riches en nutriments. - Soutenir les campagnes d’éducation nutritionnelle. - Communication sur les changements sociaux et comportementaux (SBCC). - Organiser des ateliers de valorisation et d’innovation alimentaire en mettant en avant les savoirs alimentaires locaux. - Soutenir l’approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux et nutritifs et si possible valorisant les entreprises de production/transformation créées par les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des séances de sensibilisation et d’éducation nutritionnelles ; Enquêtes de proximité ; - Visites de terrain - Nombre des bénéficiaires y compris les femmes et les jeunes impliqués dans les activités de fabrication ou transformation d’aliments riches en nutriments - Indicateur FIDA de nutrition 	<p>Équipe de gestion de programme (CNCG)</p> <p>Autre acteur clés</p>	50,000
- Sous-composante 1.2. Faciliter l’accès à des infrastructures résilientes au changement climatique					
Améliorer le climat des affaires dans les bassins de production. L’appui à la construction ou à la modernisation d’infrastructures de formation, de production, de stockage, de transformation et de commercialisation Collaboration avec les autorités locales décentralisées et le secteur privé	Mauvaise gestion des ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir des formations aux bénéficiaires sur les pratiques et les technologies permettant d’économiser l’eau (équipement d’irrigation et d’abreuvement, recyclage de l’eau, amélioration de la qualité des sols, diversification culturale, ...). - Mise en place de système d’irrigation plus efficace et efficiente (ex. goutte à goutte, micro-irrigation, blocs fusibles sur les barrages) - Formation sur les systèmes de recyclage et de réutilisation de l’eau notamment pour les unités de transformation agroalimentaire. - Formation sur le traitement et revalorisation des eaux usées et domestiques - Mettre en œuvre des plans de restauration des bassins de production - Adaptation des normes d’ingénierie et des codes du bâtiment aux conditions climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Inspection - Registres de formation et de sensibilisation (référentiel, nombre de formation) - Visites de terrain 	<p>CNGP ; UGP REPA-Jeunes ; Structures d’incubation et de formation, autres parties prenantes engagées</p>	100, 000
	Risque de l’insécurité pour l’accès au foncier et conflits liés à l’accès aux ressources surtout pour les jeunes et femmes	<ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître le droit foncier et inviter les parties prenantes à le respecter - Mettre en place un service de médiation foncière pour aider les jeunes à accéder au foncier en fonction de leur programme - Inciter à la mobilisation des collectivités locales pour faciliter l’accès des jeunes au foncier. - Encourager les femmes et les jeunes à développer leurs activités sur des terres présentant un minimum de sécurité foncière. - Éviter d’établir des infrastructures de production, stockage, transformation, commercialisation, etc. sur des terres dont la propriété foncière est incertaine. - Mettre en place des mécanismes multi-acteurs de planification, coordination, participation et évaluation pour gérer les conflits fonciers et prioriser les activités de manière inclusive et participative. - Soutenir la structuration et l’autonomisation des organisations économiques pour une meilleure gestion des ressources foncières et une utilisation optimale des terres. - Organiser des campagnes d’éducation, de sensibilisation et des formations sur la gestion durable des terres et les pratiques agricoles innovantes qui maximisent l’utilisation efficace des parcelles. 	<p>Rapports</p> <p>Enquêtes de proximité</p> <p>Visites de terrain</p>	<p>Équipe de gestion de programme (CNCG)</p> <p>Autre acteur clés</p>	50, 000

	Risques liés à l'accès aux marchés	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des infrastructures de stockage appropriées - Établir, en associant les jeunes concernés leur de leur incubation, des canaux de distribution efficaces pour faciliter la mise en marché des produits agricoles des chaînes de valeur développées ; privilégier les démarches de contractualisation. - Renforcer les compétences des bénéficiaires en matière de gestion post-récolte, y compris la formation sur les bonnes pratiques de stockage, de conditionnement et de commercialisation des produits. - Établir des partenariats avec les acteurs de la chaîne de valeur, tels que les transformateurs, les distributeurs et les détaillants, pour faciliter la mise en marché des produits agricoles et créer des débouchés durables. 	<p>Nombre d'infrastructure, stockage, transformation et de commercialisation</p> <p>% des produits sur les marchés</p> <p>% des revenus.</p>	<p>Équipe de gestion de programme (CNCG)</p> <p>REPA-Jeunes</p> <p>Autre opérateur d'appui</p>	100, 000
1.3. Renforcement des capacités institutionnelles et du cadre politique pour l'entrepreneuriat des jeunes					
Investir dans les capacités institutionnelles Partie prenante auprès des ministères concernés dans la mise en œuvre des politiques publiques en capitalisant sur les attentes formulées Appui au REPA-jeunes		<ul style="list-style-type: none"> - Développer et renforcer les services des institutions pour fournir des informations techniques, des prévisions météorologiques, et des conseils sur les meilleures pratiques d'adaptation climatique - Offrir des programmes de formation spécialisés en agriculture durable, gestion d'entreprise agricole, et adaptation au changement climatique. - Soutenir la mise à niveau des structures d'incubation bénéficiaires des appuis du programme pour qu'elles répondent aux standards nationaux d'agrément - Accompagner le processus de Eco-labélisation des entreprises des jeunes soutenues - Appuyer le dialogue politique au niveau national et régional sur des centres d'intérêt tels que réduction des barrières tarifaires et douanières, l'accès au foncier pour les jeunes, etc. 		<p>Équipe de gestion de programme (CNCG)</p> <p>Autre acteur clés</p>	75, 000
	Travail des enfants	<ul style="list-style-type: none"> - Informer les jeunes sur le cadre légal national du travail en particulier en s'adossant au standard de l'OIT ; en particulier sur le travail des enfants - Sensibilisation et partage d'informations avec les autorités locales compétentes chaque fois que des problèmes de travail des enfants ont été identifiés. - Si des cas de travail des enfants illégaux sont identifiés, mettre en œuvre un système de suivi du travail des enfants et en évaluer l'efficacité. - Sensibiliser les ménages aux enjeux suivants : priorités à la scolarisation des enfants ; absence de risques dans les tâches confiées aux enfants ; adéquation entre l'âge des enfants et les tâches qui leur sont confiées ; appui à la formation professionnelle des enfants et à la maîtrise des gestes techniques 	<p>Surveillance du mécanisme de gestion des plaintes</p> <p>Evaluation des personnels et des jeunes recrutés</p>	<p>Équipe de gestion de programme (CNCG)</p> <p>Partenaires de mise en œuvre UGP</p>	50, 000
	Discrimination ou Violence basée sur le genre	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et mettre en œuvre un plan d'engagement des parties prenantes afin d'assurer la participation active des femmes et leur représentation dans le programme. - Intégrer la sensibilisation au genre dans tous les modules de formation destinés aux partenaires de mise en œuvre et aux bénéficiaires du programme. 	<ul style="list-style-type: none"> - Surveillance du mécanisme de gestion des plaintes - L'équité entre les sexes/ genre - Indicateur Genre : Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décision des autorités locales et des prestataires de 	<p>Équipe de gestion de programme (CNCG)</p>	50, 000

		<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des sessions du Système d'apprentissage par l'action sur le genre (GALS) pour les bénéficiaires du programme afin de renforcer l'autonomisation les femmes et les jeunes futurs entrepreneurs - Sensibiliser les bénéficiaires du programme et les autorités aux mécanismes de gestion des plaintes sur les incidents de violence basée sur le genre 	services soutenus par le programme (SF2.2) - Indice d'autonomisation du FIDA		
Composante 2. Accès au financement et aux services financiers					
	Risques des institutions financières	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer les qualités requises des Institutions de Financement Rural (IFR) en matière de Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) en amont de leur mobilisation 	Inspection de Due Diligence		60, 000
	Risques économiques et non-viabilité des entreprises incubées	<ul style="list-style-type: none"> - Surveiller de près les incubés dans la réalisation de leurs activités respectives - Soutenir les entreprises incubées à élaborer des plans d'urgence, d'investissement et financiers pour les pratiques agricoles durables adoptées. - Faciliter leur partenariat avec des acteurs clés de la chaîne de valeur. 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes de proximité - Les plans d'urgence, d'investissement et financiers des entreprises - Nombre de partenariats créés 		100, 000
	Décrochage numérique	<ul style="list-style-type: none"> - Former les jeunes aux potentiels et aux bons usages des nouvelles technologies, des réseaux sociaux professionnelles, des applications professionnelles et de marchés 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des formations sur TIC organisés - Nombres de jeunes entreprises des jeunes incubées sur les réseaux sociaux - Enquêtes de proximité - Visites de terrain 		50, 000
Total		-			1, 005, 000

Cameroon

Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agro-Pastoral - Phase 2

Project Design Report

Annex 6: First (Annual) Work Plan and Budgets

Mission Dates: 03 – 21 June 2024

Document Date: 28/02/2025

Project No. 2000004318

Report No. 6932-CM

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Annexe 6. Programme de travail et budget annuels (PTBA) des 18 premiers mois

Composante I: Appui à l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes	Unit	2026	2027		TOTAL	2026	2027		TOTAL
		12 Mois	6 Mois	6 Mois	18 Mois	12 Mois	6 Mois	6 Mois	18 Mois
		QUANTITE				MONTANT (USD 000)			
C.I.1. Appui à la création et au développement d'entreprises agropastorales									
A. Appui à la création et au développement d'entreprises agropastorales dans les zones de consolidation									
1. Appui à la production et promotion des filières prioritaires									
a. Appui à l'organisation de jeunes entrepreneurs									
Organisation de campagnes de sensibilisation/information /a	Campagne	4.00	4.00	4.00	8.00	10.14	10.42	10.42	20.56
Formation des jeunes sur le fonctionnement des structures associatives /b	Seances	0.00	1.00	1.00	1.00	0.00	1.74	1.74	1.74
Accompagnement à la constitution d'organisation professionnelle /c	Groupe	0.00	20.00	20.00	20.00	0.00	15.64	15.64	15.64
b. Etablissement de partenariats avec les fournisseurs d'intrants									
Appui à la création de partenariats au niveau des entreprises jeunes du cluster	Forfait	0.00	1.00	1.00	1.00	0.00	10.00	10.00	10.00
Appui à la création de partenariats dans le secteur privé	Forfait	0.00	1.00	1.00	1.00	0.00	5.00	5.00	5.00
c. Accès à l'innovation									
Promotion de l'innovation au niveau des centres d'incubation	Forfait	0.00	1.00	1.00	1.00	0.00	10.49	10.49	10.49
AT et suivi des entreprises des jeunes	Entreprises	0.00	10.00	20.00	10.00	0.00	34.75	69.49	34.75
d. Etudes de Marché /d	Etudes	12.00	0.00	0.00	12.00	36.58	0.00	0.00	36.58
2. Incubation dans les zones de Consolidation									
a. Entreprises en création dans le maillon de la production	Nombre	0.00	160.00	160.00	160.00	0.00	34.75	34.75	34.75
b. Entreprises en développement dans le maillon de la production	Nombre	0.00	40.00	40.00	40.00	0.00	6.60	6.60	6.60
c. Entreprises en création dans le maillon de la transformations et connexes	Nombre	0.00	400.00	400.00	400.00	0.00	132.04	132.04	132.04
d. Entreprises en développement dans le maillon de la transformations et connexes	Nombre	0.00	160.00	160.00	160.00	0.00	34.75	34.75	34.75
3. Mission d'appui et de supervision de l'ANAC /e	Mission/an	2.00	1.00	2.00	3.00	6.62	3.41	6.81	10.03
B. Appui à la création et au développement d'entreprises agropastorales dans les zones d'extension									
1. Appui à la production et promotion des filières prioritaires									
a. Etudes de caractérisation des bassins de production /f	Etudes	6.00	0.00	0.00	6.00	50.80	0.00	0.00	50.80
b. Appui à l'organisation de jeunes entrepreneurs									
Campagne de sensibilisation/information /g	Campagne	0.00	6.00	6.00	6.00	0.00	15.64	15.64	15.64
Appui à la formation sur le fonctionnement de structures associatives /h	Seances	0.00	1.00	1.00	1.00	0.00	3.47	3.47	3.47
Accompagnement à la constitution d'organisation professionnelle	Groupe	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
c. Etablissement de partenariats avec les fournisseurs d'intrants									
Appui à la création de partenariats au niveau des entreprises jeunes du cluster	Forfait	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Appui à la création de partenariats avec le secteur privé	Forfait	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
d. Accès à l'innovation									
Promotion de l'innovation au niveau des centres d'incubation	Forfait	0.00	1.00	1.00	1.00	0.00	10.49	10.49	10.49
AT et suivi des entreprises des jeunes	Entreprises	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
e. Etudes de Marché /i	Etudes	8.00	0.00	0.00	8.00	24.38	0.00	0.00	24.38
2. Incubation dans les zones d'extension									
a. Entreprises en création dans le maillon de la production	Nombre	0.00	800.00	800.00	800.00	0.00	173.74	173.74	173.74
b. Entreprises en développement dans le maillon de la production	Nombre	0.00	200.00	200.00	200.00	0.00	33.01	33.01	33.01
c. Entreprises en création dans le maillon de la transformations et connexes	Nombre	0.00	200.00	200.00	200.00	0.00	66.02	66.02	66.02
d. Entreprises en développement dans le maillon de la transformations et connexes	Nombre	0.00	60.00	60.00	60.00	0.00	13.03	13.03	13.03
3. Mission d'appui et de supervision de l'ANAC /j	Mission/an	4.00	2.00	4.00	6.00	13.25	6.81	13.62	20.06
C. Business coaching et service post-incubation									
1. Business coaching									
a. Revue et adaptation du curriculum et orga d'ateliers GERME	Mois	0.00	1.00	1.00	1.00	0.00	8.69	8.69	8.69
b. Formation/recyclage des coaches	Coach	0.00	100.00	100.00	100.00	0.00	5.21	5.21	5.21
c. Renforcement des capacités des business coaches sur aspect Env & CC dans les PA et sur les ESMS des IFR	Session	0.00	100.00	100.00	100.00	0.00	5.21	5.21	5.21
d. Coaching Technique Prod Physique /k	Seance	0.00	4,500.00	4,500.00	4,500.00	0.00	19.55	19.55	19.55
e. Coaching Technique Prod A distance /l	Seance	0.00	1,500.00	1,500.00	1,500.00	0.00	5.21	5.21	5.21
f. Coaching Technique Transfo/Connexes Physique /m	Seance	0.00	3,075.00	3,075.00	3,075.00	0.00	13.36	13.36	13.36
g. Coaching Technique Transfo/Connexes A distance /n	Seance	0.00	2,050.00	2,050.00	2,050.00	0.00	7.12	7.12	7.12
h. Coaching Affaires Prod Physique /o	Seance	0.00	3,000.00	3,000.00	3,000.00	0.00	26.06	26.06	26.06
i. Coaching Affaires Prod A distance /p	Seance	0.00	3,600.00	3,600.00	3,600.00	0.00	25.02	25.02	25.02
j. Coaching Affaires Transfo/Connexes Physique /q	Seance	0.00	2,050.00	2,050.00	2,050.00	0.00	17.81	17.81	17.81
k. Coaching Affaires Transfo/Connexes A distance /r	Seance	0.00	3,485.00	3,485.00	3,485.00	0.00	24.22	24.22	24.22
2. Services Post-incubation									
a. Plateforme digitale									
Equipement informatique	Lot	0.00	1.00	1.00	1.00	0.00	6.82	6.82	6.82
Formatage, programmation, codage	Forfait	0.00	1.00	1.00	1.00	0.00	8.52	8.52	8.52
Organisation Evénements et mobilisation experts	Atelier	0.00	1.00	1.00	1.00	0.00	3.47	3.47	3.47
Gestion de la plateforme	Mois	0.00	3.00	6.00	3.00	0.00	0.63	1.26	0.63
Total						141.77	798.67	844.26	940.45

Cameroun – Programme de promotion de l’entrepreneuriat agropastoral des jeunes – Phase II – PEA-Jeunes II
Document de conception du Programme
Annexe 6. Programme de travail et budget annuels (PTBA)

Composante 1: Appui à l’entrepreneuriat agropastoral des jeunes	Unit	2026	2027		TOTAL	2026	2027		TOTAL
		12 Mois	6 Mois		18 Mois	12 Mois	6 Mois		18 Mois
		QUANTITE				MONTANT (USD 000)			
C 1.2. Facilitation de l’accès aux infrastructures									
A. Facilitation de l’accès aux infrastructures dans les zones de consolidation									
1. Aménagements pour cultures pluviales									
a. Aménagements sommaires /a									
Etudes techniques et environnementale	Ha	0.00	100.00	100.00	100.00	0.00	18.15	18.15	18.15
Travaux d’aménagement	Ha	0.00	100.00	100.00	100.00	0.00	217.81	217.81	217.81
Contrôle & supervision des travaux	Ha	0.00	100.00	100.00	100.00	0.00	18.15	18.15	18.15
Ingénierie sociale	Ha	0.00	100.00	100.00	100.00	0.00	18.15	18.15	18.15
b. Unités de stockage/conservation									
Etudes /b	Nombre	1.00		0.00	1.00	0.00		0.00	0.00
Travaux de construction d’unités de conservation	Nombre	0.00	5.00	5.00	5.00	0.00	136.13	136.13	136.13
Contrôle & supervision des travaux	Nombre	0.00	5.00	5.00	5.00	0.00	6.81	6.81	6.81
2. Aménagements pour maraîchage /c									
Etudes techniques et environnementale	Ha	0.00	5.00	5.00	5.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Travaux et formation des utilisateurs	Ha	0.00	5.00	5.00	5.00	0.00	136.13	136.13	136.13
Contrôle & supervision des travaux	Ha	0.00	5.00	5.00	5.00	0.00	9.08	9.08	9.08
Ingénierie sociale	Ha	0.00	5.00	5.00	5.00	0.00	0.91	0.91	0.91
3. Mission d’appui et de supervision de l’UNAC/ ING INFRAS T /d	Mission/an	16.00	8.00	16.00	24.00	53.00	27.24	54.48	80.24
B. Facilitation de l’accès aux infrastructures dans les zones d’extension									
1. Aménagements pour cultures pluviales									
a. Aménagements sommaires /e									
Etudes technique et environnementale	Ha	0.00	200.00	200.00	200.00	0.00	36.30	36.30	36.30
Travaux d’aménagement	Ha	0.00	200.00	200.00	200.00	0.00	435.63	435.63	435.63
Contrôle & supervision des travaux	Ha	0.00	200.00	200.00	200.00	0.00	36.30	36.30	36.30
Ingénierie sociale	Ha	0.00	200.00	200.00	200.00	0.00	36.30	36.30	36.30
b. Unités de stockage/conservation									
Etudes /f	Nombre	1.00	0.00	0.00	1.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Travaux de construction d’unités de conservation	Nombre	0.00	10.00	10.00	10.00	0.00	272.27	272.27	272.27
Contrôle & supervision des travaux	Nombre	0.00	10.00	10.00	10.00	0.00	13.61	13.61	13.61
2. Aménagements pour maraîchage /g									
Etudes techniques et environnementale	Ha	0.00	10.00	10.00	10.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Travaux et formation des utilisateurs	Ha	0.00	10.00	10.00	10.00	0.00	272.27	272.27	272.27
Contrôle & supervision des travaux	Ha	0.00	10.00	10.00	10.00	0.00	18.15	18.15	18.15
Ingénierie sociale	Ha	0.00	10.00	10.00	10.00	0.00	1.82	1.82	1.82
3. Mission d’appui et de supervision de l’UNAC/ ING INFRAS T /h	Mission/an	24.00	12.00	24.00	36.00	79.50	40.86	81.73	120.36
C. Investissement en infrastructures routières globales									
1. Infrastructures routières									
a. Réhabilitation des routes communales									
Etudes techniques et environnementales	Fofrait	0.00	1.00	1.00	1.00	0.00	3.63	3.63	3.63
Travaux	Forfait	0.00	1.00	1.00	1.00	0.00	272.27	272.27	272.27
Contrôle & supervision des travaux	Forfait	0.00	1.00	1.00	1.00	0.00	3.63	3.63	3.63
b. Entretien de routine des routes communales									
Constitution, formation et équipement des comités d’entretien	Forfait	0.00	1.00	1.00	1.00	0.00	1.75	1.75	1.75
Travaux d’entretien de routine	Forfait	0.00	1.00	1.00	1.00	0.00	18.15	18.15	18.15
Supervision	Forfait	0.00	1.00	1.00	1.00	0.00	5.45	5.45	5.45
2. Réalisation et suivi des ESCMP pour chaque site d’infrastructure	Forfait	0.00	1.00	1.00	1.00	0.00	3.47	3.47	3.47
Total						132.50	2,060.41	2,128.52	2,192.91

Cameroun - Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes - Phase II - PEA-Jeunes II
 Document de conception du Programme
 Annexe 6. Programme de travail et budget annuels (PTBA)

Composante 1: Appui à l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes	Unit	2026		2027		TOTAL		TOTAL	
		12 Mois	6 Mois	18 Mois	12 Mois	6 Mois	18 Mois	12 Mois	18 Mois
		QUANTITE				MONTANT (USD 000)			
C 1.3. Renforcement des capacités institutionnelles et du cadre politique pour l'entrepreneuriat des jeunes									
A. Appui aux Institutions publiques et aux initiatives privées									
1. Appui aux Institutions publiques									
MINADER /a	Forfait	1.00	1.00	1.00	2.00	33.33	33.33	33.33	66.67
MINEPIA /b	Forfait	1.00	1.00	1.00	2.00	33.33	33.33	33.33	66.67
MINEJEC /c	Forfait	1.00	1.00	1.00	2.00	20.00	20.00	20.00	40.00
Autres Ministères	Forfait	1.00	1.00	1.00	2.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2. Appui aux politiques publiques									
Appui réformes sur l'environnement des affaires dans le secteur agropastoral	Forfait	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00
Appui à la mise en oeuvre d'un cadre de régulation adapté pour la promotion du commerce régional	Forfait	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00
Appui au dialogue politique nationale et régionale sur les barrières commerciale et le foncier	Forfait	0.00	1.00	1.00	1.00	0.00	41.67	41.67	41.67
3. Appui au REPA	Forfait	0.00	1.00	1.00	1.00	0.00	24.17	24.17	24.17
B. Equipement des ANIR /d									
1. Antennes Nord et Extrême-Nord									
a. Matériels et Equipements									
Véhicules 4x4	Nombre	4.00	0.00	0.00	4.00	302.23		0.00	302.23
b. Matériels informatiques et de bureau									
Ordinateurs de bureau	Nombre	4.00	0.00	0.00	4.00	6.04		0.00	6.04
Ordinateurs portables /e	Nombre	2.00	0.00	0.00	2.00	2.69		0.00	2.69
Grande imprimante multi-couleurs	Nombre	1.00	0.00	0.00	1.00	1.18		0.00	1.18
Petites imprimantes	Nombre	1.00	0.00	0.00	1.00	0.84		0.00	0.84
Photocopieur	Nombre	1.00	0.00	0.00	1.00	0.84		0.00	0.84
Vidéoprojecteurs	Nombre	1.00	0.00	0.00	1.00	0.84		0.00	0.84
Mobilier de Bureau	Lot	4.00	0.00	0.00	4.00	13.43		0.00	13.43
2. Antennes Adamaoua et Est									
a. Matériels et Equipements									
Véhicules 4x4	Nombre	4.00	0.00	0.00	4.00	302.23		0.00	302.23
b. Matériels informatiques et de bureau									
Ordinateurs de bureau	Nombre	4.00	0.00	0.00	4.00	6.04		0.00	6.04
Ordinateurs portables /f	Nombre	2.00	0.00	0.00	2.00	2.69		0.00	2.69
Grande imprimante multi-couleurs	Nombre	1.00	0.00	0.00	1.00	1.18		0.00	1.18
Petites imprimantes	Nombre	1.00	0.00	0.00	1.00	0.84		0.00	0.84
Photocopieur	Nombre	1.00	0.00	0.00	1.00	0.84		0.00	0.84
Vidéoprojecteurs	Nombre	1.00	0.00	0.00	1.00	0.84		0.00	0.84
Mobilier de Bureau	Lot	4.00	0.00	0.00	4.00	13.43		0.00	13.43
3. Antennes Littoral et Sud-Ouest									
a. Matériels et Equipements									
Véhicules 4x4	Nombre	4.00	0.00	0.00	4.00	302.23		0.00	302.23
b. Matériels informatiques et de bureau									
Ordinateurs de bureau	Nombre	4.00	0.00	0.00	4.00	6.04		0.00	6.04
Ordinateurs portables /g	Nombre	2.00	0.00	0.00	2.00	2.69		0.00	2.69
Grande imprimante multi-couleurs	Nombre	1.00	0.00	0.00	1.00	1.18		0.00	1.18
Petites imprimantes	Nombre	1.00	0.00	0.00	1.00	0.84		0.00	0.84
Photocopieur	Nombre	1.00	0.00	0.00	1.00	0.84		0.00	0.84
Vidéoprojecteurs	Nombre	1.00	0.00	0.00	1.00	0.84		0.00	0.84
Mobilier de Bureau	Lot	4.00	0.00	0.00	4.00	13.43		0.00	13.43
4. Antennes Ouest et Nord-Ouest									
a. Matériels et Equipements									
Véhicules 4x4	Nombre	4.00	0.00	0.00	4.00	302.23		0.00	302.23
b. Matériels informatiques et de bureau									
Ordinateurs de bureau	Nombre	4.00	0.00	0.00	4.00	6.04		0.00	6.04
Ordinateurs portables /h	Nombre	2.00	0.00	0.00	2.00	2.69		0.00	2.69
Grande imprimante multi-couleurs	Nombre	1.00	0.00	0.00	1.00	1.18		0.00	1.18
Petites imprimantes	Nombre	1.00	0.00	0.00	1.00	0.84		0.00	0.84
Photocopieur	Nombre	1.00	0.00	0.00	1.00	0.84		0.00	0.84
Vidéoprojecteurs	Nombre	1.00	0.00	0.00	1.00	0.84		0.00	0.84
Mobilier de Bureau	Lot	4.00	0.00	0.00	4.00	13.43		0.00	13.43
5. Appuis aux régions sans antennes régionales									
Véhicules 4x4 /i	Nombre	5.00	0.00	0.00	5.00	377.79		0.00	377.79
Ordinateurs de bureau	Nombre	5.00	0.00	0.00	5.00	7.56		0.00	7.56
Inprimantes individuelles	Nombre	5.00	0.00	0.00	5.00	4.20		0.00	4.20
Fourniture de bureaux	Lot	5.00	0.00	0.00	5.00	16.79		0.00	16.79
6. Mission d'appui et de supervision									
Mission d'appui et de supervision dans les zone de consolidation /j	Mission/an	5.00	3.00	5.00	8.00	16.56	10.22	17.03	26.78
Mission d'appui et de supervision dans les zone d'extension	Mission/an	5.00	3.00	5.00	8.00	16.56	10.22	17.03	26.78
A. Appui aux zones sans antennes regionales									
Entretien de Véhicules /k	orfait/mo	6.00	6.00	12.00	12.00	50.68	26.02	52.05	76.70
Total						1,889.14	198.96	238.60	2,088.10

Cameroun – Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes – Phase II – PEA-Jeunes II
Document de conception du Programme
Annexe 6. Programme de travail et budget annuels (PTBA)

Composante 1: Appui à l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes	Unit	2026	2027		TOTAL	2026	2027		TOTAL
		12 Mois	6 Mois		18 Mois	12 Mois	6 Mois		18 Mois
		QUANTITE				MONTANT (USD 000)			
C1.4. Promotion de l'inclusion sociale, genre et protection de l'environnement /a									
A. Inclusion sociale et genre dans la promotion des entreprises									
1. Ciblage et Communication									
Réalisation des études de caractérisation de bassins	Pers-Mois	10.00	0.00	0.00	10.00	59.27		0.00	59.27
Edition des supports d'information et de sensibilisation /b	Lot	1.00	0.00	0.00	1.00	0.00		0.00	0.00
Réalisation des Campagnes de sensibilisation-information et communication	Forfait	1.00	1.00	1.00	2.00	33.87	34.95	34.95	68.82
2. Genre et inclusion sociale									
Etude de caractérisation des chaînes de valeurs et activités favorables auxjeunes vulnérables /c	Forfait	2.00	0.00	0.00	2.00	33.87		0.00	33.87
Elaboration des Stratégies de Ciblage, genre et d'inclusion socio-économique des autochtone et handicapé	Pers-Mois	3.00	0.00	0.00	3.00	101.60		0.00	101.60
Mobilisation d'une expertise pour formations des formateurs et champion en genre et sur le GALS+	Pers-Mois	0.00	2.00	2.00	2.00	0.00	52.43	52.43	52.43
Formation (équipe projet et partenaires) sur les approches d'inclusion sociale , genre et GALS+	Forfait	0.00	10.00	10.00	10.00	0.00	65.53	65.53	65.53
Mise en œuvre des plans d'action genre (l'approche GALS+)	Forfait	1.00	1.00	1.00	2.00	25.40	26.21	26.21	51.61
Soutien à l'intégration du genre dans les curricula de formation /d	Forfait	0.00	4,500.00	4,500.00	4,500.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Mise en œuvre des plans d'action peuple autochtone et personnes vivant avec handicap	Forfait	1.00	1.00	1.00	2.00	1.69	1.75	1.75	3.44
3. Mise en œuvre des activités de ciblage par les structures/acteurs de préincubation									
Soutien à la mise en œuvre des activités de ciblage /e	Forfait	1.00	1.00	1.00	2.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Immersion professionnelle	Nombre	21,667.00	21,667.00	21,667.00	43,334.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Evaluation des activités de ciblage et de communication	Pers-Mois	10.00	0.00	0.00	10.00	0.00		0.00	0.00
B. Appui a l'amélioration de la nutrition									
Organiser une enquete de reference des indicateurs de base nutritionnelle	Enquete	1.00	0.00	0.00	1.00	13.97	0.00	0.00	13.97
Mettre à jour le module nutrition à intégrer dans le ruban pédagogique des centres d'incubation	Document	1.00	0.00	0.00	1.00	0.93	0.00	0.00	0.93
Adapter les outils de communication liés à la nutrition, à l'hygiène et à l'assainissement	Kits outils	1.00	0.00	0.00	1.00	0.93	0.00	0.00	0.93
Multiplication et diffusion du module de nutrition et education nutritionnelle /f	Document	175.00	1,430.00	1,430.00	1,605.00	0.32	2.68	2.68	3.00
Campagne de sensibilisation sur les bonnes pratiques de diversification alimentaire /g	Campagne	0.00	20.00	20.00	20.00	0.00	19.67	19.67	19.67
preparation et diffusion et des messages , des reportages à travers les radios locales communautaires /h	Diffusion	336.00	336.00	336.00	672.00	62.59	64.59	64.59	127.17
Formation du personnels des structures d'incubation + personnel du PEA-JeuneII	Session	0.00	6.00	6.00	6.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Formation des 10 000 incubés sur le module de nutrition /i	Session	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Formation spécifique des jeunes entrepreneurs sur la production des farines infantiles dans les normes sanitaires /j	Session	10.00	10.00	10.00	20.00	4.65	4.78	4.78	9.43
Suivi des activités de nutrition par le nutritionniste	Mission	0.00	2.00	2.00	2.00	0.00	10.42	10.42	10.42
Supervision et suivi des entreprises productrices des farines infantiles	Pers-Mois	0.00	6.00	12.00	6.00	0.00	1.04	2.08	1.04
C. Amélioration de la résilience au changement climatique									
1. Etudes d'impact climatiques des filières ciblées									
Réalisation des études d'évaluation des Risques Climatiques et environnementales des filières ciblées /k	Etude	1.00	0.00	0.00	1.00	33.67		0.00	33.67
2. Elaboration et mise en oeuvre du plan de renforcement des capacités sur Env & CC pour les activité de pre-incubation et incubation									
Productions des outils d'information et de sensibilisation /l	Mois	4.00	0.00	0.00	4.00	0.41		0.00	0.41
Formation technique sur la prise en compte des CC dans les PA	Cohorte	28.00	0.00	0.00	28.00	15.62		0.00	15.62
3. Selection des projets et post incubation									
Renforcement des capacités des business coaches sur aspect Env & CC	No.bre	0.00	20.00	20.00	20.00	0.00	3.50	3.50	3.50
Green Business Coaches /m	Forfait	6.00	0.00	0.00	6.00	5.07		0.00	5.07
Total						393.84	287.54	288.59	681.38

Cameroun – Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes – Phase II – PEA-Jeunes II
 Document de conception du Programme
 Annexe 6. Programme de travail et budget annuels (PTBA)

	Unit	2026	2027		TOTAL	2026	2027		TOTAL
		12 Mois	6 Mois	6 Mois	18 Mois	12 Mois	6 Mois	6 Mois	18 Mois
					QUANTITE		MONTANT (USD 000)		
Composante 2 : Accès aux services financiers									
C2.1. Appui au financement des entreprises									
A. Zone de consolidation /a									
1. Financement des entreprises en creation									
Financement des plans d'affaires des jeunes retenues	Nombre	0.00	246.00	246.00	246.00	0.00	1,230.00	1,230.00	1,230.00
Financement des plans d'affaires des jeunes en situation de fragilité /b	Nombre	0.00	25.00	25.00	25.00	0.00	125.00	125.00	125.00
2. Financement des entreprises en développement									
Financement de soutien a la croissance des entreprises selectionnees	Nombre	0.00	55.00	55.00	55.00	0.00	916.67	916.67	916.67
Financement de soutien a la croissance des entreprises des personnes en situation de fragilité	Nombre	0.00	6.00	6.00	6.00	0.00	100.00	100.00	100.00
3. Mission d'appui et de supervision de l'UNAC/ RAF	Mission/an	0.00	2.00	2.00	2.00	0.00	6.85	6.85	6.85
B. Zone d'extension /c									
1. Identification des IFR dans les nouvelles régions	Mission	1.00	0.00	0.00	1.00	10.14		0.00	10.14
2. Financement des entreprises en creation									
Financement des plans d'affaires des jeunes retenues	Nombre	0.00	332.00	332.00	332.00	0.00	1,660.00	1,660.00	1,660.00
Financement des plans d'affaires des jeunes en situation de fragilité /d	Nombre	0.00	37.00	37.00	37.00	0.00	185.00	185.00	185.00
3. Financement des entreprises en développement									
Financement de soutien a la croissance des entreprises selectionnees	Nombre	0.00	83.00	83.00	83.00	0.00	1,383.33	1,383.33	1,383.33
Financement de soutien a la croissance des entreprises des personnes en situation de fragilité	Nombre	0.00	9.00	9.00	9.00	0.00	150.00	150.00	150.00
4. Mission d'appui et de supervision de l'UNAC/ RAF	Mission/an	0.00	3.00	3.00	3.00	0.00	10.28	10.28	10.28
C. Mécanisme de financement du crédit productif									
1. Fonds de refinancement	Fond	0.00	1.00	1.00	1.00	0.00	2,306.73	2,306.73	2,306.73
2. Fonds de garantie	Fond	0.00	1.00	1.00	1.00	0.00	873.76	873.76	873.76
Total						10.14	8,947.61	8,947.61	8,957.75
C2.2. Accès aux services financiers									
A. Programme d'éducation et d'inclusion financière des Jeunes									
1. Formation sur l'éducation financière des Jeunes	Nombre	0.00	769.00	769.00	769.00	0.00	33.60	33.60	33.60
B. Appui à l'amélioration de l'offre de services financiers au profit des Jeunes entrepreneurs agropastoraux									
1. Etude pour l'amélioration de l'offre de crédit rural au profil des jeunes	Etude	1.00	0.00	0.00	1.00	42.33		0.00	42.33
2. Développement/adaptation de nouveaux produits suivant les spécificités des filières	Pers-Jours	0.00	300.00	300.00	300.00	0.00	288.34	288.34	288.34
3. Atelier avec les acteurs /a	Atelier	0.00	1.00	1.00	1.00	0.00	13.90	13.90	13.90
4. Appui à la mise en oeuvre	Forfait trime	0.00	2.00	4.00	2.00	0.00	16.67	33.33	16.67
5. Mise à jour système d'information de gestion (SIG)									
Equipements informatiques et logiciels	Lot	0.00	5.00	5.00	5.00	0.00	127.80	127.8	127.80
Configuration, mise à jour et maintenance	Forfait	0.00	1.00	1.00	1.00	0.00	5.24	5.24	5.24
C. Renforcement du dispositif de l'accès au financement et du suivi des jeunes entrepreneurs									
1. Appui à la facilitation des relations d'affaires entre les Jeunes et les IFR									
Mise en place d'agents spécialisés en crédit rural pour le suivi des Jeunes (année 2027) /b	Agents	0.00	40.00	40.00	40.00	0.00	500.36	500.36	500.36
Mise en place d'agents spécialisés en crédit rural pour le suivi des Jeunes (année 2028) /c	Agents	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00
Mise en place d'agents spécialisés en crédit rural pour le suivi des Jeunes (année 2029-2033) /d	Agents	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00
Formation des agents de crédit dédiés aux segments ruraux pour le suivi des Jeunes	Session	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00
Appui conseil en situation professionnelle aux agents de crédit pour améliorer le suivi des projets des Jeunes	Forfait	0.00	1.00	1.00	1.00	0.00	26.21	26.21	26.21
D. Appui à la mise en place d'un système de gestion de performance sociale et environnementale									
Diagnostic, stratégie et outils de ciblage des jeunes ruraux	Pers-Mois	0.00	1.00	1.00	1.00	0.00	25.76	25.76	25.76
Définition participative des indicateurs de performance	Atelier	0.00	2.00	2.00	2.00	0.00	17.37	17.37	17.37
Elaboration d'un manuel de gestion de performance sociale, environnementale et climatique	Manuel	0.00	1.00	1.00	1.00	0.00	26.21	26.21	26.21
Equipements et programmes informatiques pour la gestion de la perf. sociale	Lot	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00
Mise en place et suivi du système	Forfait	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00
Total						42.33	1,081.47	1,098.13	1,123.80

Cameroun – Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes – Phase II – PEA-Jeunes II
 Document de conception du Programme
 Annexe 6. Programme de travail et budget annuels (PTBA)

	Unit	2026	2027		TOTAL	2026	2027		TOTAL
		12 Mois	6 Mois	6 Mois	18 Mois	12 Mois	6 Mois	6 Mois	18 Mois
		QUANTITE				MONTANT (USD 000)			
Composante 3: Coordination et gestion du programme									
C 3.1. Coordination et gestion									
A. Activités de pré démarrage									
1. Recrutement du personnel de l'unité de gestion du projet	Unité	10.00	0.00	0.00	10.00	16.93		0.00	16.93
2. Préparation du Manuel d'exécution du projet	Session	1.00	0.00	0.00	1.00	8.47		0.00	8.47
3. Ateliers de Lancement /a	Unité	5.00	0.00	0.00	5.00	42.25		0.00	42.25
4. SECAP et études transversaux	Etudes	1.00	1.00	1.00	2.00	6.77	6.99	6.99	13.76
5. Acquisition de biens et de services	Forfait	1.00	0.00	0.00	1.00	3.39		0.00	3.39
B. Cellule nationale de coordination /b									
1. Matériels et Equipements									
Véhicules 4x4	Nombre	10.00	0.00	0.00	10.00	755.57		0.00	755.57
Véhicules wagons	Nombre	2.00	0.00	0.00	2.00	67.16		0.00	67.16
2. Matériel Informatique et de bureau									
Ordinateurs de bureau	Nombre	18.00	0.00	0.00	18.00	30.22		0.00	30.22
Acquisition d'ordinateurs portables /c	Nombre	3.00	0.00	0.00	3.00	4.03		0.00	4.03
Imprimantes individuelles /d	Nombre	2.00	0.00	0.00	2.00	1.01		0.00	1.01
Acquisition d'onduleurs	Nombre	18.00	0.00	0.00	18.00	3.02		0.00	3.02
Grande imprimante multi-couleurs	Nombre	2.00	0.00	0.00	2.00	3.02		0.00	3.02
Photocopieur grande capacité	Nombre	2.00	0.00	0.00	2.00	3.02		0.00	3.02
Vidéoprojecteurs	Nombre	2.00	0.00	0.00	2.00	1.68		0.00	1.68
3. Equipements de bureau									
Mobilier de bureau	Lot	18.00	0.00	0.00	18.00	60.45		0.00	60.45
4. Commission de passation de marchés									
Reunion de la Commission de passation des marchés	Session	10.00	5.00	10.00	15.00	1.69	0.87	1.74	2.56
Recrutement de cabinet pour le recrutement et l'évaluation du personnel	prestation	0.00	1.00	1.00	1.00	0.00	8.74	8.74	8.74
Commissions d'audits internes	Session	1.00	1.00	1.00	2.00	1.69	1.75	1.75	3.44
Audits externes	Etude	1.00	1.00	1.00	2.00	8.47	8.74	8.74	17.20
Inventaires	Atelier	1.00	1.00	1.00	2.00	3.38	3.47	3.47	6.85
5. Instance d'orientation									
Comités de pilotage	Session	0.00	1.00	1.00	1.00	0.00	3.13	3.13	3.13
Groupe de suivi technique	Session	1.00	1.00	1.00	2.00	1.69	1.74	1.74	3.43
C. Auditeur Externe									
1. Audit Externe	audit	0.00	1.00	1.00	1.00	0.00	1.75	1.75	1.75
2. missions d'audit interne /e	Mission	10.00	5.00	10.00	15.00	1.18	0.61	1.22	1.79
3. missions de supervisions des antennes par le RAF ou Comptable	Mission	10.00	5.00	10.00	15.00	1.18	0.61	1.22	1.79
4. formation de 4 assistants comptables des antennes pendant 4 jours a Yaounde	Session	1.00	0.00	0.00	1.00	2.03		0.00	2.03

Cameroun – Programme de promotion de l’entrepreneuriat agropastoral des jeunes – Phase II – PEA-Jeunes II
 Document de conception du Programme
 Annexe 6. Programme de travail et budget annuels (PTBA)

		2026	2027	TOTAL	2026	2027	TOTAL		
	Unit	12 Mois	6 Mois	18 Mois	12 Mois	6 Mois	18 Mois		
		QUANTITE			MONTANT (USD 000)				
Composante 3: Coordination et gestion du programme									
C 3.1. Coordination et gestion									
A. Salaires et indemnités									
1. Salaires et Indemnités de l'UNAC									
Coordinateur national	Pers-Mois	12.00	6.00	12.00	18.00	38.61	19.92	39.84	58.53
Responsable administration et finances	Pers-Mois	12.00	6.00	12.00	18.00	25.40	13.11	26.21	38.51
Comptable Principal	Pers-Mois	12.00	6.00	12.00	18.00	16.26	8.39	16.78	24.64
Responsable passation des marchés	Pers-Mois	12.00	6.00	12.00	18.00	25.40	13.11	26.21	38.51
Assistant Administratif	Pers-Mois	12.00	6.00	12.00	18.00	9.14	4.72	9.44	13.86
Assistant comptable	Pers-Mois	12.00	6.00	12.00	18.00	16.26	8.39	16.78	24.64
Assisant en passation de marchés	Pers-Mois	12.00	6.00	12.00	18.00	16.26	8.39	16.78	24.64
Spécialiste en finance inclusive	Pers-Mois	12.00	6.00	12.00	18.00	25.40	13.11	26.21	38.51
Spécialiste en insertion et entrepreneuriat	Pers-Mois	12.00	6.00	12.00	18.00	25.40	13.11	26.21	38.51
Ingénieur agronome	Pers-Mois	12.00	6.00	12.00	18.00	25.40	13.11	26.21	38.51
Ingénieur en infrastructures rurales	Pers-Mois	12.00	6.00	12.00	18.00	25.40	13.11	26.21	38.51
Auditeur interne	Pers-Mois	12.00	6.00	12.00	18.00	25.40	13.11	26.21	38.51
Chauffeurs	Pers-Mois	144.00	72.00	144.00	216.00	79.25	40.89	81.78	120.14
Agent de sécurité	Pers-Mois	24.00	12.00	24.00	36.00	13.21	6.82	13.63	20.02
Agent de surface	Pers-Mois	24.00	12.00	24.00	36.00	13.21	6.82	13.63	20.02
2. Salaires Antennes Nord et Extrême-Nord									
			0.00						
Chef d'antenne	Pers-Mois	12.00	6.00	12.00	18.00	32.51	16.78	33.55	49.29
Conseiller principal	Pers-Mois	12.00	6.00	12.00	18.00	16.26	8.39	16.78	24.64
Technicien polyvalent	Pers-Mois	12.00	6.00	12.00	18.00	16.26	8.39	16.78	24.64
Assistant administratif et comptable	Pers-Mois	12.00	6.00	12.00	18.00	12.19	6.29	12.58	18.48
Chauffeurs	Pers-Mois	48.00	24.00	48.00	72.00	26.42	13.63	27.26	40.05
Gardiens	Pers-Mois	24.00	12.00	24.00	36.00	13.21	6.82	13.63	20.02
Agent de surface	Pers-Mois	12.00	6.00	12.00	18.00	6.60	3.41	6.82	10.01
3. Salaires Antennes Adamaoua et Est									
			0.00						
Chef d'antenne	Pers-Mois	12.00	6.00	12.00	18.00	32.51	16.78	33.55	49.29
Conseiller principal	Pers-Mois	12.00	6.00	12.00	18.00	16.26	8.39	16.78	24.64
Technicien polyvalent	Pers-Mois	12.00	6.00	12.00	18.00	16.26	8.39	16.78	24.64
Assistant administratif et comptable	Pers-Mois	12.00	6.00	12.00	18.00	12.19	6.29	12.58	18.48
Chauffeurs	Pers-Mois	48.00	24.00	48.00	72.00	26.42	13.63	27.26	40.05
Gardiens	Pers-Mois	24.00	12.00	24.00	36.00	13.21	6.82	13.63	20.02
Agent de surface	Pers-Mois	12.00	6.00	12.00	18.00	6.60	3.41	6.82	10.01
4. Salaires Antennes Littoral et Sud-Ouest									
			0.00						
Chef d'antenne	Pers-Mois	12.00	6.00	12.00	18.00	32.51	16.78	33.55	49.29
Conseiller principal	Pers-Mois	12.00	6.00	12.00	18.00	16.26	8.39	16.78	24.64
Technicien polyvalent	Pers-Mois	12.00	6.00	12.00	18.00	16.26	8.39	16.78	24.64
Assistant administratif et comptable	Pers-Mois	12.00	6.00	12.00	18.00	12.19	6.29	12.58	18.48
Chauffeurs	Pers-Mois	48.00	24.00	48.00	72.00	26.42	13.63	27.26	40.05
Gardiens	Pers-Mois	24.00	12.00	24.00	36.00	13.21	6.82	13.63	20.02
Agent de surface	Pers-Mois	12.00	6.00	12.00	18.00	6.60	3.41	6.82	10.01
5. Salaires Antennes Ouest et Nord-Ouest									
			0.00						
Chef d'antenne	Pers-Mois	12.00	6.00	12.00	18.00	32.51	16.78	33.55	49.29
Conseiller principal	Pers-Mois	12.00	6.00	12.00	18.00	16.26	8.39	16.78	24.64
Technicien polyvalent	Pers-Mois	12.00	6.00	12.00	18.00	16.26	8.39	16.78	24.64
Assistant administratif et comptable	Pers-Mois	12.00	6.00	12.00	18.00	12.19	6.29	12.58	18.48
Chauffeurs	Pers-Mois	48.00	24.00	48.00	72.00	26.42	13.63	27.26	40.05
Gardiens	Pers-Mois	24.00	12.00	24.00	36.00	13.21	6.82	13.63	20.02
Agent de surface	Pers-Mois	12.00	6.00	12.00	18.00	6.60	3.41	6.82	10.01

Cameroun – Programme de promotion de l’entrepreneuriat agropastoral des jeunes – Phase II – PEA-Jeunes II
 Document de conception du Programme
 Annexe 6. Programme de travail et budget annuels (PTBA)

	Unit	2026 12 Mois	2027 6 Mois	TOTAL 18 Mois	2026 12 Mois	2027 6 Mois	TOTAL 18 Mois		
		QUANTITE			MONTANT (USD 000)				
Composante 3: Coordination et gestion du programme									
C 3.1. Coordination et gestion									
B. Coûts de fonctionnement									
1. Fonctionnement de l'UNAC									
			0,00						
			0,00						
Location de bureau pour l'UNAC	Mois	12,00	6,00	12,00	18,00	40,54	20,82	41,64	61,36
Frais de télécommunication	Forfait	12,00	6,00	12,00	18,00	10,14	5,20	10,41	15,34
Electricité et eau	Forfait	12,00	6,00	12,00	18,00	20,27	10,41	20,82	30,68
Fourniture de bureaux et consommables	Forfait	1,00	1,00	1,00	2,00	6,76	6,94	6,94	13,70
Assurance et Entretien de Véhicules	Forfait	1,00	1,00	1,00	2,00	8,45	8,67	8,67	17,12
Carburants et lubrifiants /f	Mois	12,00	6,00	12,00	18,00	121,62	62,46	124,92	184,08
2. Fonctionnement Antenne Nord et Extrême-Nord									
Location de bureau de l'antenne	Mois	12,00	6,00	12,00	18,00	20,27	10,41	20,82	30,68
Frais de télécommunication	Forfait/mois	12,00	6,00	12,00	18,00	10,14	5,20	10,41	15,34
Eau et Electricité	Mois	12,00	6,00	12,00	18,00	10,14	5,20	10,41	15,34
Entretien et fonctionnement véhicules /g	Forfait	12,00	6,00	12,00	18,00	28,38	14,57	29,15	42,95
Fourniture de bureau	Forfait	1,00	1,00	1,00	2,00	1,69	1,73	1,73	3,42
3. Fonctionnement Antennes Adamaoua et Est									
Location des locaux de l'antenne	Mois	12,00	6,00	12,00	18,00	20,27	10,41	20,82	30,68
Frais de télécommunication	Forfait	12,00	6,00	12,00	18,00	10,14	5,20	10,41	15,34
Eau et Electricité	Mois	12,00	6,00	12,00	18,00	10,14	5,20	10,41	15,34
Entretien et fonctionnement véhicules	Forfait	12,00	6,00	12,00	18,00	28,38	14,57	29,15	42,95
Fourniture de bureau	Forfait	1,00	1,00	1,00	2,00	1,69	1,73	1,73	3,42
4. Fonctionnement Antenne Littoral et Sud-Ouest									
Location des locaux de l'antenne	Mois	12,00	6,00	12,00	18,00	20,27	10,41	20,82	30,68
Frais de télécommunication	Forfait	12,00	6,00	12,00	18,00	10,14	5,20	10,41	15,34
Eau et Electricité	Mois	12,00	6,00	12,00	18,00	10,14	5,20	10,41	15,34
Entretien et fonctionnement véhicules /h	Forfait	12,00	6,00	12,00	18,00	28,38	14,57	29,15	42,95
Fourniture de bureau	Forfait	1,00	1,00	1,00	2,00	1,69	1,73	1,73	3,42
5. Fonctionnement ANTENNE Ouest et Nord-Ouest									
Location des locaux de l'antenne	Mois	12,00	6,00	12,00	18,00	20,27	10,41	20,82	30,68
Frais de télécommunication	Forfait	12,00	6,00	12,00	18,00	10,14	5,20	10,41	15,34
Eau et Electricité	Mois	12,00	6,00	12,00	18,00	10,14	5,20	10,41	15,34
Entretien et fonctionnement véhicules /i	Forfait	12,00	6,00	12,00	18,00	28,38	14,57	29,15	42,95
Fourniture de bureau	Forfait	1,00	1,00	1,00	2,00	2,53	2,60	2,60	5,14
Total					2,393.12	753.13	1,446.54	3,146.25	
C3.2. Suivi évaluation, gestion des savoirs et communication									
A. Enquêtes et études									
Études socio-économique, genre, pauvreté (référence et impact)	Etude	1,00	0,00	0,00	1,00	50,80	0,00	50,80	
Enquête annuelle des effets directs (EAR)	Enquete	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Études spécifiques quantitatives et qualitatives	Etude	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B. Ateliers et missions de suivi évaluation									
Ateliers semestriel de planification et d'évaluation	Atelier	1,00	1,00	2,00	2,00	13,94	14,33	28,67	28,28
Réunions de élaboration de PTBA du projet	Reunion	1,00	1,00	1,00	2,00	18,59	19,11	19,11	37,70
Réunions du comité national de pilotage du programme	Reunion	1,00	1,00	1,00	2,00	13,94	14,33	14,33	28,28
Missions de suivi par le RSE	Mission	4,00	2,00	4,00	6,00	22,31	11,47	22,93	33,77
Missions conjointes de supervision et d'assistance technique (FIDA/Gouv)	Mission	2,00	1,00	2,00	3,00	37,03	18,89	37,78	55,92
Missions de revue à mi-parcours et d'achèvement	Mission	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistance technique International en SE	Mission	1,00	1,00	1,00	2,00	9,26	9,44	9,44	18,70
C. Mise en place du dispositif de suivi évaluation									
Elaboration/revision du dispositif SE (Manuel de procédure SE)	Forfait	1,00	0,00	0,00	1,00	13,55	0,00	13,55	
Mise à niveau base de données informatisée du Système suivi évaluation (SSE)	Forfait	1,00	0,00	0,00	1,00	25,40	0,00	25,40	
Opérationnalisation SSE et maintenance	Forfait	1,00	0,00	0,00	1,00	6,52	0,00	6,52	
D. Renforcement des capacités de l'UGP									
Renforcement de capacités du personnel de projet et des partenaires en suivi-évaluation	Forfait	0,00	0,50	1,00	0,50	0,00	6,08	12,16	6,08
Mise en place du Système d'Information Géographique (SIG)	Forfait	1,00	0,00	0,00	1,00	18,63	0,00	18,63	
Formation et recyclage de l'équipe SE en SIG	Session	0,00	0,50	1,00	0,50	0,00	4,34	8,69	4,34
Participation à des ateliers régionaux organisés par le FIDA	Forfait	0,00	0,50	1,00	0,50	0,00	3,34	6,69	3,34
A. Salaires et indemnités									
Responsable suivi évaluation	Pers-Mois	12,00	6,00	12,00	18,00	25,40	13,11	26,21	38,51
Assistants suivi évaluation/Gestionnaire SIG	Pers-Mois	12,00	6,00	12,00	18,00	16,76	8,65	17,30	25,41
assistant en communication et gestion des savoirs	Pers-Mois	12,00	6,00	12,00	18,00	16,76	8,65	17,30	25,41
spécialiste environnement et climat	Pers-Mois	12,00	6,00	12,00	18,00	25,40	13,11	26,21	38,51
chargé de nutrition	Pers-Mois	12,00	6,00	12,00	18,00	25,40	13,11	26,21	38,51
spécialiste en genre et inclusion sociale	Pers-Mois	12,00	6,00	12,00	18,00	25,40	13,11	26,21	38,51
Total					365.10	171.07	299.25	536.17	
TOTAL									19,666.81

Cameroon

Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agro-Pastoral - Phase 2

Project Design Report

Annex 7: Financial Management Assessment

Mission Dates: 03 – 21 June 2024

Document Date: 28/02/2025

Project No. 2000004318

Report No. 6932-CM

West and Central Africa Division
Programme Management Department



Template for Detailed FM arrangements in the Project Design Report (PDR) [Annex 7]

I. Résumé du dispositif de gestion financière

La tutelle du programme sera assurée conjointement par le ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) et le Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA). La première phase du programme a connu un succès important, y compris en termes de qualité de la gestion financière, ce qui a permis au PEA Jeunes (phase 1) de conclure sur une note d'évaluation satisfaisante. Les leçons apprises de la gestion financière de cette première phase et d'autres projets du FIDA dans le portefeuille actuel du Cameroun incluent : i) le recrutement d'un RAF compétent et expérimenté ; ii) le dialogue engagé à l'avance avec le gouvernement et les ministères/autorités compétent(e)s afin de tacler les lenteurs dans la ratification du prêt ; iii) la contractualisation à temps des prestataires de service afin d'éviter les dépenses inéligibles.

En ce qui concerne l'utilisation des procédures nationales pour le PEA-Jeunes, (i) les comptes désignés seront ouverts par la Caisse Autonome d'Amortissement du Cameroun (CAA) qui en sera le titulaire ; (ii) les demandes de décaissements seront approuvées par des cadres de haut niveau de la CAA ; (iii) l'auditeur interne rapportera au Comité d'Audit du programme pays FIDA directement rattaché au MINEPAT.

La gestion financière du programme sera assurée par une Unité nationale de coordination (UNAC) jouissant d'une autonomie de gestion administrative et financière qui lui sera accordée par l'autorité nationale. L'UNAC est composée d'experts recrutés par voie compétitive ouverte au niveau national conformément aux procédures acceptables pour le FIDA et en accord avec le gouvernement. Le personnel de l'UNAC sera lié au programme par des contrats annuels renouvelables sur la base d'une évaluation des performances. Le contrat pourra être reconduit en accord avec la législation nationale en matière de travail. La durée sera limitée à la durée du financement (accord de prêt) et le renouvellement sera toujours conditionné à une évaluation annuelle satisfaisante des performances de l'employé et à la disponibilité des fonds dans le compte de prêt. Le manuel de procédures de gestion administrative et financière du programme définira les modalités de conduite de l'évaluation du personnel, les différents niveaux d'évaluation, les délais admis et les responsabilités des superviseurs de chaque catégorie du personnel.

Les services de l'UNAC occupant des fonctions fiduciaires (service administratif et service de passation des marchés) devront démontrer une expérience prouvée dans la gestion de projets de développement et dans les procédures de gestion financière et de passation de marchés des bailleurs ainsi qu'une forte maîtrise d'un logiciel de comptabilité. Le FIDA participera comme observateur dans toutes les étapes du processus de recrutement et donnera son avis de non-objection sur le recrutement.

L'équipe fiduciaire de l'Unité Nationale de Coordination du PEA-Jeunes II sera composée d'un Responsable administratif et financier (RAF), un auditeur interne, un spécialiste en passation de marchés, un comptable, un assistant administratif et financier dédié à l'UNAC et 4 assistants administratifs et financiers rattachés aux quatre autres antennes interrégionales (ANIR)

Le budget global du PEA-Jeunes II est de USD 127,9 millions, dont le financement du FIDA s'élève à USD 23,3 millions. Conformément aux conditions générales du FIDA, l'approbation par le FIDA du premier PTBA du programme, accompagné d'un Plan de passation des marchés (PPM) pour les dix-huit (18) premiers mois, sera une condition de décaissement du financement.

Le programme impliquera toute l'équipe dans la préparation du PTBA. Le Coordonnateur national, le RAF et le responsable du suivi et de l'évaluation dirigeront le processus. Le processus de budgétisation sera défini dans le manuel de procédures du programme, et devra inclure l'enregistrement du PTBA approuvé dans le logiciel de gestion comptable et financière afin d'assurer le suivi de son exécution.

Le financement sera logé au sein (i) d'un compte désigné dénommé en FCFA et ouvert au nom du Programme, (ii) un compte de programme dédié aux fonds de contrepartie, (iii) et divers sous-comptes détaillés au paragraphe 3 de la section IV. La Caisse Autonome d'Amortissement du Cameroun sera le titulaire des comptes désignés. Le dispositif de flux de fonds prévoit l'ouverture de sous-comptes opérationnels au niveau des antennes interrégionales afin de décentraliser le service administratif et financier de l'UNAC et le rendre plus stratégique dans la gestion du programme. Les décaissements du FIDA au programme seront effectués sur la base des projections de trésorerie présentées dans les Rapports Intérimaires Financiers (RFI) ou tout système de décaissements du FIDA en vigueur, tandis que ceux de l'UNAC aux ANIRs seront effectués sur

présentation du PTBA et de la justification des avances reçues. Les flux de fonds entre les IFRs et les bénéficiaires finaux seront également pris en compte dans le dispositif de contrôle à travers le manuel de procédures.

Le PEA-Jeunes II sera soumis à un audit externe annuel des états financiers, conformément à la FMFCL, soit la Lettre sur le Dispositif de Gestion Financière et de Contrôle (autrefois appelée la *Lettre à l'Emprunteur*). Cet audit externe sera effectué selon les normes internationales d'audit par un cabinet d'audit recruté par voie compétitive. Un auditeur interne sera mandaté au sein de l'UNAC et rapportera en toute indépendance au comité national de pilotage, au FIDA et au comité d'audit interne acté par les ministères de tutelle.

II. Profile financier du programme

Le coût total du PEA Jeunes II s'élève à USD 127.9 M pour la période de mise en œuvre de 8 ans. Le financement provient de quatre sources dont : (i) le Gouvernement à hauteur de USD 15.9M soit 12.5% du budget total ; (ii) le FIDA pour un montant de USD 23.3M (18.2%) ; (iii) les institutions de finance rurale (IFR) pour une contribution de USD 38,4M (30.1%) et (iv) les bénéficiaires (promoteurs de micro et petites entreprises) dont l'apport est d'environ USD 10.4M (8.2%).

Cameroun

Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastor

Expenditure Accounts by Financiers

(US\$ '000)

	The Government		FIDA		Bénéficiaires		IFR		Gap financier		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
I. Investment Costs												
A. Travaux	7,364.3	46.0	5,339.3	33.3	-	-	-	-	3,310.0	20.7	16,013.7	12.5
B. Biens												
Véhicules	1,577.7	40.2	2,345.8	59.8	-	-	-	-	-	-	3,923.6	3.1
Matériels et Equipements	234.6	24.6	700.2	73.5	-	-	-	-	18.1	1.9	952.9	0.7
Subtotal	1,812.3	37.2	3,046.0	62.5	-	-	-	-	18.1	0.4	4,876.4	3.8
C. Consultance/Assistance technique												
Consultation Nationale	757.6	19.4	2,675.2	68.6	-	-	-	-	467.3	12.0	3,900.0	3.0
Consultation Internationale	18.6	19.3	78.0	80.7	-	-	-	-	-	-	96.6	0.1
Subtotal	776.2	19.4	2,753.2	68.9	-	-	-	-	467.3	11.7	3,996.6	3.1
D. Formations et Ateliers	8.5	0.1	3,684.5	30.7	-	-	1,817.4	15.1	6,509.8	54.2	12,020.2	9.4
E. Dons et Subvention	-0.0	-	5,009.6	6.7	10,466.7	14.1	36,666.7	49.3	22,186.2	29.8	74,329.2	58.1
F. Emergencies	-	-	-	-	-	-	-	-	3,040.0	100.0	3,040.0	2.4
Total Investment Costs	9,961.3	8.7	19,832.6	17.4	10,466.7	9.2	38,484.0	33.7	35,531.4	31.1	114,276.0	89.3
II. Recurrent Costs												
A. Salaires et Indemnités	2,862.1	32.6	3,119.4	35.5	-	-	-	-	2,795.9	31.9	8,777.3	6.9
B. Coûts de fonctionnement	3,128.0	64.0	348.0	7.1	-	-	-	-	1,412.7	28.9	4,888.8	3.8
Total Recurrent Costs	5,990.1	43.8	3,467.4	25.4	-	-	-	-	4,208.6	30.8	13,666.0	10.7
Total PROJECT COSTS	15,951.4	12.5	23,300.0	18.2	10,466.7	8.2	38,484.0	30.1	39,740.0	31.1	127,942.1	100.0

Le programme obtiendra la contrepartie du Gouvernement sous forme d'exonération de taxes (USD 6.15M) et de contribution en espèces chiffrée à USD 9.7M. Le financement du FIDA se fera en espèces, tandis que les IFR accorderont des prêts aux bénéficiaires du programme. Les bénéficiaires eux-mêmes contribueront en espèces au programme. L'allocation du financement du FIDA par catégorie de dépenses permet d'aboutir à cinq (5) catégories de dépenses.

Catégories	Montant alloué au titre du Prêt (exprimé en 000 USD)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Génie civil	5 339	100% HT
II. Equipements et matériels	3 046	100% HT
III. Dons et Subventions	5 010	100% HT
IV. Consultance, formations et ateliers	6 438	100% HT
V. Coûts de fonctionnement	3 467	100% HT
TOTAL	23 300	

La plus importante des catégories est celle des « Consultance, formations et ateliers » qui occupe 28% (USD 6,4M) du budget total du guichet FIDA. La seconde est celle du « Génie civil » absorbant 23% (USD 5,3M), suivie par la catégorie des « Dons et subventions » qui absorbe 22% (USD 5M) du budget du FIDA. Les « Coûts de fonctionnement » occupent 15% de la contribution du FIDA, atteignant leur allocation maximale selon les directives du FIDA. Les « Equipements et matériels » viennent en dernière position mobilisant 13% (USD 3M M).

III. Evaluation globale du risque de gestion financière (Overall FM risk rating)

Au stade de la conception du programme, le risque inhérent de gestion financière est jugé « élevé » avant la prise en compte des mesures d'atténuation, et « modéré » après prise en compte des dites mesures. (Voir appendice 1, section B). Les modalités de gestion financière proposées permettront de satisfaire aux exigences minimales du FIDA en termes de gestion des risques.

Le système de gestion financière et le risque fiduciaire inhérent seront à nouveau appréciés après le démarrage et lors de la première mission de supervision du FIDA.

A. Evaluation du risque inhérent (Inherent risks assessment)

1. Au niveau national

Environnement du pays : Selon l'analyse du FMI pour 2023, la croissance du PIB du Cameroun, avait atteint son niveau le plus bas en 2020, puis est passée à 3,6 % en 2021 et devrait atteindre 4,3 % en 2023. Cette croissance pourrait être ralentie en raison de facteurs tels qu'une récession mondiale, une guerre prolongée en Ukraine, des prix élevés à l'importation et des perturbations continues de la chaîne d'approvisionnement. Tous ces éléments pourraient peser sur l'économie plus précisément sur les aspects tels que la consommation et l'investissement.

La capacité d'endettement du Cameroun reste faible, avec un score de 2,568 (Indicateur composite (IC)) comme prévu par le WEO d'octobre 2022 et le score CPIA de la Banque mondiale de 2021, montrant une baisse par rapport au score précédent de 2,67 en 2021.

Soutenabilité de la dette : Le Cameroun reste exposé à un risque élevé de détresse de la dette, ce qui signifie que le pays est fortement susceptible de rencontrer des difficultés à rembourser ses obligations. L'analyse de viabilité de la dette (AVD) de 2023 a révélé que les indicateurs se sont détériorés par rapport à l'AVD précédente de 2022, principalement en raison des chocs externes, en l'occurrence un taux de change plus faible, et des projections de croissance plus faibles. Deux des quatre indicateurs ont dépassé les seuils dans le scénario de base.

Le ratio service de la dette publique/recettes devrait réduire compte tenu d'une prévision plus importante des recettes au cours de la période 2022-2028.

Les besoins de financement public brut du Cameroun sur la période 2022-24 sont estimés à au moins 17,6% du PIB 2022 (4800 milliards de francs CFA), avec le FMI comme l'un des principaux bailleurs de fonds.

Facilité élargie de crédit du IMF (IMF extended credit facility)

Le Conseil d'administration du FMI a achevé en juillet 2023 la quatrième revue du programme du Cameroun soutenu par le Fonds, ce qui a conduit à l'approbation d'une facilité élargie de crédit (FEC) et d'une facilité élargie de financement (FEF) pour 12 mois supplémentaires (du 28 juillet 2024 au 28 juillet 2025). La FEC fournit une assistance financière à moyen terme aux pays à faible revenu, tandis que le FEF fournit une assistance financière aux pays confrontés à de graves problèmes de balance des paiements à moyen terme en raison de faiblesses structurelles auxquelles il faut du temps pour remédier.

Les deux dispositifs, dont la mise en œuvre est globalement en bonne voie, restent un soutien solide pour le programme économique et budgétaire des autorités, compte tenu des chocs extérieurs survenus depuis le début du programme en 2021.

L'achèvement des revues permet le décaissement immédiat de 55,2 millions de DTS (environ 73,6 millions de dollars US), ce qui porte le total des décaissements au titre des accords à 372,6 millions de DTS (environ 493,6 millions de dollars US).

Gouvernance : Le risque inhérent à la gestion financière au niveau du pays est élevé.

L'indice de perception de la corruption (IPC) attribue au Cameroun une note de 27 en 2023, ce qui le place au rang de 140ème sur 180 pays. Le score a connu une tendance positive par rapport à 2022, augmentant d'un point.

L'indice Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG) - Selon le rapport IIAG de 2022, le Cameroun occupe la 36e place sur 54 pays en matière de gouvernance globale, avec un score de 43,2 sur 100. La note de gouvernance globale du pays est inférieure à la moyenne africaine (43,2 pour le Cameroun contre 48,8 pour la moyenne africaine). La note globale de gouvernance du Cameroun s'est détériorée pour la période allant de 2012 à 2021. Le score est inférieur à la moyenne africaine, se situant à 43,2 contre 48,8 pour la moyenne continentale.

Selon le rapport CPIA Afrique 2023, le Cameroun est classé comme un pays moyennement performant avec un score de 3,3, similaire à la moyenne IDA de l'Afrique subsaharienne (ASS) de 3,3. Le rapport évalue la qualité des politiques et des institutions dans les 39 pays d'Afrique subsaharienne éligibles à l'IDA pour l'année civile 2022. La note du Cameroun n'a pas changé par rapport à l'année précédente. Il convient de noter en particulier le score élevé de 3,7 du Cameroun en matière de gestion économique, qui marque le début d'une nouvelle ère dans le domaine des politiques et des institutions. À l'inverse, le groupe de la gestion du secteur public et des institutions est le moins performant, avec une note de 3.

2. Au niveau de l'entité (MINADER)

Les risques identifiés à ces niveaux sont traités dans le tableau de la section B suivante.

3. Au niveau du programme :

Les risques liés au programme sont détaillés dans le tableau à la section. Cependant, une attention particulière devrait être portée au risque lié à un gap de financement au niveau des IFR et des bénéficiaires. En effet, à la phase 1 du programme, le financement des IFR était attendu à hauteur de USD 9.4M mais seulement USD 1.1M se sont matérialisés, soit 13%. PEA Jeunes II prévoit une contribution de USD 38M de la part des IFR.

De même, la contribution des bénéficiaires avait été estimée à USD 2.1M à la phase 1, et s'est soldée avec une réalisation de 1.4M à l'achèvement du projet. Dans cette seconde phase, l'apport des bénéficiaires est estimé à USD 10,4M. L'absence de matérialisation de ces deux financements lors de la mise en œuvre du PEA Jeunes II, pourrait causer un gap de financement considérable. A sa conception, le projet enregistre un gap de financement de USD 39,7M que l'on prévoit combler en mobilisant entre autres, les ressources des futurs cycles de financement du FIDA.

4. Risques liés à la maîtrise du programme (Project control risks)

Aperçu	Description des problèmes potentiels de gestion	Risque inhérent à la formulation H/S/M/L	Mesures d'atténuation convenues (Conditions précédant le décaissement)	Risque résiduel H/S/M/L
A. Piliers d'évaluation du risque inhérent				
Niveau national	<p>L'indice de perception de la corruption (IPC) attribue au Cameroun une note de 27 en 2023, le plaçant au 140ème rang sur 180 pays. Ce score représente une tendance positive par rapport à 2022, augmentant d'un point. Concernant l'indice Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG), le rapport IIAG de 2022 situe le Cameroun à la 36e place sur 54 pays en matière de gouvernance globale, avec un score de 43,2 sur 100. La note de gouvernance globale du pays est inférieure à la moyenne africaine (43,2 pour le Cameroun contre 48,8 pour la moyenne africaine). La note globale de gouvernance du Cameroun s'est détériorée pour la période allant de 2012 à 2021. Selon le rapport CPIA Afrique 2023, le Cameroun est classé comme un pays moyennement performant avec un score de 3,3, similaire à la moyenne IDA de l'Afrique subsaharienne (ASS) de 3,3. Le rapport évalue la qualité des politiques et des institutions dans les 39 pays d'Afrique subsaharienne éligibles à l'IDA pour l'année civile 2022. La note du Cameroun n'a pas changé par rapport à l'année précédente. Il convient de noter en particulier le score élevé de 3,7 du Cameroun en matière de gestion économique, qui marque un changement dans le domaine des politiques et des institutions. Cette note représente la meilleure performance dans ce domaine. À l'inverse, le groupe de la gestion du secteur public et des institutions est le moins performant, avec une note de 3.</p>	Elevé	N/A	N/A
Niveau de l'entité (MINADER)	<p>Le MINADER met en œuvre des projets du FIDA depuis plus de dix ans. La dépense inéligible encourue sur le programme a été solde dans le mois de mai 2024. Les projets précédents affichent des soldes en souffrance (RPSF : USD 38 386.84 ; RPSF : USD 14 658.97 et Prêt concessionnel : 237.44) dont les justificatifs sont attendus.</p> <p>Le PADFA, désormais PADFA II a récemment été prolongé et a reçu d'autres financements (ACREGIR) afin d'en augmenter la portée. Les problèmes actuels sont les suivants : i) retard dans la présentation du plan de travail annuel, ii) dépassement du budget par catégorie, iii) faibles contributions du gouvernement,</p>	Elevé	N/A	N/A
Niveau du programme	<p>Le programme sera mis en œuvre dans 10 régions avec une Unité Nationale de Coordination (UNAC) centralisée basée à Yaoundé. L'UNAC sera responsable de la gestion quotidienne du PEA-Jeunes II, y compris : (i) la planification, (ii) la gestion financière, (iii) la passation des marchés, (iv) le suivi et l'évaluation (S&E), la communication et la gestion des connaissances, (v) le suivi des activités du programme, (vi) et la facilitation des liens avec le gouvernement, le secteur privé et les institutions de développement.</p> <p>La séparation des tâches sera mise en œuvre à tous les niveaux de la structure du programme.</p>	Elevé	N/A	N/A

FM Annex to the Project Design Report (PDR)

	Les risques de gestion financière identifiés au niveau du PEA-Jeunes II concernent le retard dans le démarrage des activités (du a un processus de ratification qui peut s'avérer long), la maîtrise des couts du projets vu les ressources, le recrutement et la fidélisation d'un personnel qualifié en matière de gestion financière, la qualité et la soumission dans les délais du PTBA.			
Piliers d'évaluation du risque de contrôle				
1. Organisation et dotation en personnel.	Le manque de personnel qualifié et expérimenté en matière de gestion financière, notamment en ce qui concerne la gestion financière des projets financés par les donateurs et les procédures du FIDA.	Considérable	Recrutement d'un personnel qualifié et expérimenté dont les termes de référence ont été approuvés par le FIDA. Le recrutement se fera sur une base compétitive.	Modéré
2. Budgétisation	i) Risque de budgétisation en l'absence d'expression formelle/concrète d'un intérêt de financer de la part du gouvernement, des IFRs ; ii) Risque de matérialisation des contributions attendues des bénéficiaires iii) Risque de dépassements budgétaires : Les couts de fonctionnement sont déjà budgétisés à leur maximum de 15% d'allocation du cout du programme. Avec la durée de 8 ans de mise en œuvre, plusieurs facteurs (inflation, chocs externes, nouvelles réformes, etc.) pourraient causer une trajectoire vers la hausse des couts ; iv) La capacité de l'UNAC à préparer et à soumettre un plan de travail et un budget d'une qualité acceptable dans les délais ; v) un plan de travail annuel irréaliste qui entraîne une faible exécution, vi) Lenteur dans la détection des dépassements budgétaires	Considérable	i) Obtenir une expression formelle de financement des partenaires de financement ; ii) PTBA disponible et approuvé, iii) préparation des prévisions de trésorerie pour deux trimestres ; iv) suivi budgétaire effectif	Modéré
3. Flux de fonds et dispositif de décaissement	i) Suivi des fonds dans les zones à risques (Nord, Nord Est) ; ii) Faible capacité de justification des fonds par les partenaires de mise en œuvre ; iii) Difficile Traçabilité de l'intégralité des fonds jusqu'aux bénéficiaires finaux ; iv) Retards dans les décaissements dus à 1) des goulots d'étranglements causés par une centralisation des paiements a l'UNAC 2) un manque de projections réalistes des flux de trésorerie et 3) la mauvaise qualité des requêtes de décaissements entraînant des rejets ; v) risque de malversation de fonds	Elevé	I) Ouverture d'un compte opérationnel auprès d'une banque réputée ayant une succursale dans les régions où le programme est basé ; Ouverture d'un compte pour chaque ANIR avec un seuil d'approbation des décaissements ; ii) Préparation des prévisions de trésorerie pour deux trimestres ; iii) Formation du SAF sur les requêtes de décaissements (Withdrawal Application) au sein du FIDA.	Considérable
4. Contrôle interne	i) système de contrôle interne inadéquat, structure d'approbation inadéquate ii) règles et procédures peu claires affectant la fluidité des opérations, iii) documentation des dépenses insuffisante, iv) avances non remboursées dépassant la date d'échéance et justification insuffisante des avances, v) clauses contractuelles inappropriées avec les partenaires techniques.	Elevé	i) Approbation du PIM et sa mise en application dans le manuel ; ii) Effectivité du système d'audit interne	Considérable
5. Systèmes, principes et procédures comptables	i) la capacité du personnel du SAF à appliquer les normes comptables internationales et ii) le retard dans la mise en œuvre du système comptable et le manque d'aptitudes du personnel à l'utiliser, iii) la mauvaise qualité de l'IFR et le retard dans sa soumission, iv) le retard dans l'enregistrement des dépenses dans le système comptable.	Considérable	i) mise en place du logiciel de comptabilité, y compris la formation du personnel, ii) formation aux procédures du FIDA en matière de gestion financière, iii) le projet de manuel financier est disponible. iv) la mise en place de délai pour le reporting financier et l'évaluation du personnel incorporant cet aspect de conformité	Modéré
6. Audit externe	i) Retard dans la soumission du premier rapport d'audit et des rapports suivants, ii) non-respect des termes de référence du FIDA, iii) couverture insuffisante de l'audit pour inclure les dépenses des entités chargées de la mise en œuvre.	Considérable	i) Conformité au PIM ; ii) Réunion de démarrage et de restitution avec l'auditeur externe pour aligner les attentes des deux parties.	Modéré

FM Annex to the Project Design Report (PDR)

Overall FM Risk @ design¹	Les risques liés au système financier ont été identifiés et les mesures d'atténuation correspondantes ont été proposées dans la colonne correspondante. Le niveau de risque inhérent est considéré comme élevé et, après la mise en œuvre des mesures proposées, le risque résiduel sera réduit de manière substantielle.	Elevé	La mise en œuvre efficace des mesures d'atténuation susmentionnées améliorera la qualité de la gestion financière du programme et réduira le risque que le PEA-Jeunes II n'atteigne ses objectifs.	Considérable
---	---	--------------	--	---------------------

¹ The Final Risk at design should reflect a combined consideration of inherent and control risks for the project.

IV. Dispositions pour la gestion financière et les décaissements (système financier et comptable, PIM et reporting financier automatisé)

1) Dispositions relatives aux ressources humaines

Basée à Yaoundé, l'unité de gestion de programme (UNAC) relève du MINADER et sera responsable de la gestion quotidienne du PEA-Jeunes II. Les dispositions relatives à la gestion financière du PEA-Jeunes II suivront l'exemple des projets en cours en tenant compte des leçons apprises.

Le RAF est responsable du Service Administratif et Financier. Il/elle s'assurera que des systèmes de gestion financière adéquats sont en place et que l'UNAC sera en conformité avec les règles sur la gestion des finances publiques du pays, avec les directives de l'arrêté du 6 octobre 2023 du gouvernement Camerounais sur le personnel des projets et également conformes aux procédures de gestion financière du FIDA. L'équipe collaborera avec un gestionnaire de subvention pour la gestion de l'aspect de la subvention de contrepartie.

Organisation et fonctionnement du Service Administratif, Comptable et Financier

En plus du RAF, le service administratif et financier (SAF) du programme sera constitué d'un auditeur interne, un comptable et un assistant comptable au niveau central (UNAC) et de quatre assistants administratifs et financiers au niveau interrégional (ANIR). Dans le cadre de l'atelier de lancement, l'équipe de la gestion financière sera formée sur les procédures, outils et systèmes du FIDA. En termes de gestion financière et comptable, le SAF sera principalement chargé de :

- i. La mise en place d'un système comptable de gestion financière
- ii. La préparation des prévisions de dépenses rentrant dans le cadre des plans de travail et de budget annuels (PTBA) des plans de passation des marches (PPM)
- iii. La gestion des comptes (compte désigné, sous-comptes opérationnels et compte de contrepartie ;
- iv. L'enregistrement comptable des opérations financières du programme, ainsi que de la préparation des états financiers (EF) annuels, et la tenue à jour de toute la documentation de gestion financière et comptable ;
- v. La programmation des audits annuels et la mise en œuvre des recommandations y relatives ; et
- vi. La mise en place d'un dispositif de contrôle interne efficace et de procédures de gestion qui assurent un cadre fiduciaire du PEA-Jeunes II solide.

Le comptable veillera à ce que les comptes du PEA-Jeunes II soient à jour et conformes aux normes comptables appliquées et aux exigences du FIDA. L'assistant administratif et financier fournira un soutien administratif, y compris la gestion de la petite caisse, la garde des actifs, etc. Les assistants administratifs et financiers des ANIR seront chargés d'exécuter les opérations comptables, financières et administratives des antennes. Les rôles et les responsabilités seront clarifiés dans le MIP afin d'assurer une bonne séparation des tâches dans les opérations du programme.

Le recrutement du personnel clé sera effectué sur une base concurrentielle. Le projet des termes de référence pour le responsable financier et administratif est disponible avec une recommandation d'embaucher une personne ayant une qualification professionnelle en comptabilité (ACCA, CPA) ou qui détient un MBA en finance et comptabilité ou qui travaille en ce sens dans les années à venir.

Le renouvellement du contrat sera basé sur la performance satisfaisante du personnel. Des objectifs SMART annuels seront développés après discussion avec le personnel et sur la base des termes de référence individuels, en tenant compte des objectifs du programme pour la période concernée. Des critères clairs seront préparés avec les objectifs.

Les dossiers du personnel seront conservés par la FAO avec une documentation complète, basée sur chaque mouvement et activités liés au personnel.

2) Budgétisation

La préparation du PTBA sera basée sur le rapport de conception du programme, conformément aux directives du FIDA sur la préparation du plan de travail annuel. Ce processus devra être harmonisé avec le processus de budgétisation des autres projets du portefeuille du FIDA. Le PTBA présentera également le budget par composante, par catégorie et devra inclure un plan de passation des marchés ainsi qu'un dossier complet approuvé par le Comité National de Pilotage. Le PTBA approuvé par le CNP pourra être soumis au FIDA pour non-objection. La soumission au FIDA est prévue 60 jours avant le début de l'année fiscale concernée.

Toutes les versions du PTBA, y compris les révisions, doivent être documentées dans le système comptable du PEA-Jeunes II afin de faciliter les contrôles budgétaires appropriés et de générer des rapports sur les écarts. Toutes les dépenses du programme doivent être alignées sur le plan de travail annuel approuvé pour être considérées comme éligibles au financement du FIDA.

Le processus de préparation budgétaire sera mené par le personnel de l'UNAC. Le PTBA indiquera le détail des activités, leurs coûts unitaires et globaux, les résultats attendus et indicateurs de suivi, et leurs modalités d'exécution y inclus les modalités de passation de marchés. Pour chaque activité, il devra aussi indiquer la source de financement (FIDA, Contrepartie), la catégorie de dépense affectée et les taxes prévues. L'estimation des besoins au niveau régional, pour prendre en compte les nécessités opérationnelles et administratives des ANIR, devra être effectuée en détail.

L'utilisation des ressources financières du programme s'appuiera sur un plan de financement annuel, qui déterminera sur quelles catégories de dépenses seront imputées les activités fixées dans le PTBA. Les réalisations budgétaires se feront par le RAF sur cette base. A cet égard, des rapports financiers trimestriels incluant les informations sur le suivi budgétaire devront être transmis au MINADER, au CNP et au FIDA (voir section IV para 5 sur les rapports et suivi financiers).

Le processus d'élaboration du PTBA de l'année N doit démarrer au plus tard en début septembre de l'année N-1. Le PTBA approuvé doit être soumis au CNP et au FIDA au plus tard le 31 octobre de l'année N-1. De son côté, le CNP devra s'assurer de la cohérence des orientations du programme avec les stratégies nationales et les objectifs visés par chaque composante du programme. Le FIDA donnera son approbation 30 jours après réception du PTBA approuvé.

3) Flux de fonds et dispositif de décaissement

Les flux financiers sont décrits en appendice 3. Le schéma prévoit :

- L'ouverture d'un compte désigné en FCFA ou en EUR, par source de financement et au nom du Programme dans un établissement bancaire réputé et basé à Yaoundé. Ce compte sera cogéré selon le mécanisme du compte d'avance renouvelable, et mouvementé sur le principe de la double signature (signataires provenant de la CAA).
- L'ouverture d'un compte de Programme en FCFA, qui sera également effectuée par la CAA dans une banque réputée, afin de recevoir les fonds de contrepartie.
- L'ouverture d'un sous-compte d'opérations dans un établissement bancaire réputé à Yaoundé, géré par l'UNAC sur le principe de la double signature du RAF et du Coordonnateur du programme. La CAA déposera promptement sur ce compte les ressources demandées par le Programme suite aux requêtes d'appel de fonds présentées par l'UNAC.
- Un sous-compte d'opérations – Fonds de contrepartie. L'Emprunteur ouvrira dans une banque commerciale ou un établissement bancaire à Yaoundé, un compte courant libellé en FCFA dénommé « Sous-compte d'opérations FCP ». Le sous-compte d'opérations sera

cogéré par le Coordonnateur et le RAF sous le principe de la double signature, après vérification de la régularité des opérations et du respect des procédures. L'approvisionnement du sous-compte d'opérations se fera sur la base des demandes d'avances conjointement signées par le Coordonnateur et le RAF et adressées à la CAA.

- Cinq (5) autres sous-comptes d'opérations au nom des antennes interrégionales respectives. Situés dans les localités des antennes interrégionales, ces sous-comptes auront pour signataires le Chef d'antenne et l'assistant administratif et financier de l'antenne.

Le titulaire de ces comptes est l'Emprunteur. Les fonds du Programme seront gérés selon les procédures du FIDA en matière de gestion administrative et financière ainsi que celles en vigueur au Cameroun. Ces procédures seront détaillées dans le manuel de procédures de gestion administrative, financière et comptable du PEA-Jeunes II ainsi que dans la Lettre sur le Dispositif de Gestion Financière et de Contrôle (FMFCL) autrefois dénommée « Lettre à l'Emprunteur »).

Vu l'échelle du PEA-Jeunes II dont l'ambition est de couvrir 10 régions, la mise en place de comptes bancaires au niveau des antennes interrégionales permettra d'éviter les retards de décaissement, d'obtenir une traçabilité des fonds au niveau décentralisé et d'optimiser les opérations exécutées par l'UNAC, rendant ainsi le niveau central plus stratégique dans le programme. Les décaissements à partir des comptes des ANIR seront à minima effectués sur la base de justification des fonds précédemment reçus par l'ANIR, de la présentation des rapprochements bancaires et conformément au manuel de procédures.

Premier décaissement : Dès la réalisation des conditions de décaissement stipulées dans l'accord de financement et sur demande de l'Emprunteur, un dépôt initial sera effectué par le FIDA sur le compte désigné, et sera suffisant pour couvrir la moyenne estimée des dépenses autorisées au titre du financement pour une période d'environ six mois. Il s'agit entre autres des activités initiales suivantes : recrutement du personnel clé sur la base des compétences, ratification de l'accord de financement, finalisation du manuel de mise en œuvre, du manuel pour la gestion des bénéficiaires de prêt, mise en place de l'UNAC, approbation du premier plan de travail annuel et du budget, finalisation du premier plan de passation de marchés, mise en place de systèmes fiduciaires, frais de fonctionnement, préparation de l'atelier de démarrage etc.

Les exemptions de taxe devront être dûment documentées et comptabilisées par l'UNAC afin de permettre la justification de façon transparente de la part de la contribution du gouvernement liées aux taxes grevant le programme.

En ce qui concerne les partenaires d'exécution et services publics, tous les contrats et conventions devront comporter des clauses minimales. Les ressources seront transférées conformément aux conventions et contrats de prestations signés, qui devront prévoir des mécanismes de mise à disposition des fonds basés sur le PTBA de la convention/contrat, et des décaissements basés sur un rapportage trimestriel/semestriels des activités effectuées par le bénéficiaire/prestataire/partenaire.

4) Contrôle interne et dispositif d'audit interne

Un auditeur interne sera recruté et mandaté au sein de l'UNAC. Il rapportera en toute indépendance au comité national de pilotage et au Comité d'Audit du programme pays FIDA acté par le gouvernement. Il s'assurera que les rôles et responsabilités sont clairement définis dans le manuel et à la séparation adéquate des tâches. Les procédures de contrôle interne, selon les meilleures pratiques seront détaillées dans le manuel des procédures administratives et financières, etc. Une section spécifique sera également développée pour guider le PEA-Jeunes II dans la gestion de la subvention afin de garantir la durabilité et l'assurance que les fonds parviennent aux bénéficiaires prévus.

A cet égard, une formation approfondie du personnel du projet pourra être organisée par le Gouvernement et le FIDA durant la phase de démarrage, afin que les outils de gestion et des bonnes pratiques de contrôle interne soient adoptées par le SAF du PEA-Jeunes II. Le manuel de procédures prévoyant la séparation des fonctions et des différentes séquences des processus de gestion devra être rédigé et approprié par le SAF (et ANIR) dès le démarrage du programme. Une esquisse du manuel est jointe au rapport de conception (Annexe 11).

Le manuel du PEA-Jeunes II devra être harmonisé avec celui du PADFA II (via une collaboration entre l'équipe du programme et les équipes des autres projets). Le manuel clarifiera les relations hiérarchiques et fonctionnelles entre les agents du SAF du PEA-

Jeunes II (personnels de l'UNAC et des ANIR), les outils de gestion comptables et financiers, et les « livrables » attendus pour chaque fonction.

L'ébauche du manuel des procédures administratives, financières et comptables sera finalisée durant les activités de démarrage du Programme.

La vérification du contrôle interne se fera pendant les missions de supervision ainsi que pendant la mission d'audit annuelle.

5) Systèmes, principes, procédures comptables et mécanismes de reporting financiers

Systeme et principes comptables : Le PEA-Jeunes II sera doté d'un logiciel de gestion couvrant tous les aspects financiers : comptabilité, engagement, états financiers, suivi budgétaire, immobilisations, contrats etc. Le SAF devra maîtriser le logiciel afin de pouvoir le paramétrer correctement pour répondre aux besoins de gestion. A cet égard, le RAF du PEA-Jeunes II travaillera en étroite collaboration avec le RAF du PADFA II pour le paramétrage du logiciel selon les besoins et information requises par le FIDA. Les Rapports Financiers Intérimaires seront intégrés dans le logiciel comptable. Le suivi des engagements financiers et des réalisations financières s'appuiera sur l'utilisation du logiciel de gestion comptable et financière ainsi que sur la production de tableaux de bord financiers à l'usage de l'UNAC, du CNP et du FIDA.

Le système comptable utilisé devra permettre l'enregistrement des exonérations de taxes obtenues du gouvernement. De plus, les procédures comptables relatives au financement du fonds de facilitation et à l'octroi des lignes de crédit par les institutions financières partenaires aux jeunes entrepreneurs devront être clairement détaillées dans le manuel afin de pouvoir correctement comptabiliser dans les comptes du programmes les apports prévus par chaque source de financement (FIDA, IFR, bénéficiaires) seulement après la réception (prévue) que la contribution a été effectivement mobilisée par chaque partie prenant part au processus.

Procédures comptables: L'emprunteur/le bénéficiaire est tenu de fournir des informations financières détaillées relatives à ses opérations, conformément aux normes et procédures agréées par le FIDA, c'est-à-dire aux standards internationaux tels que les Normes internationales d'information financière (IFRS) et la tenue de l'Information financière selon la comptabilité de caisse (IPSAS). Les normes comptables nationales/régionales sont acceptables si le FIDA les juge appropriées.

Mécanismes de reporting financiers :

Rapports financiers intermédiaires (RFI) : L'UNAC soumettra des rapports financiers intermédiaires non-audités au FIDA sur une base trimestrielle ou selon la fréquence indiquée dans l'accord de financement. Les RFI doivent être soumis dans les 45 jours suivant la fin de la période à travers le module d'exécution financière du portail client (ICP). La méthode d'élaboration des RFI est davantage détaillée dans le manuel de procédures du programme et les formulaires des RFI y sont également disponibles.

Etats financiers annuels : Produits de façon annuels, les états financiers devront comprendre :

Section A : informations prescrites par les normes comptables

- 1 État de la situation financière (bilan)
- 2 État de la performance financière/bénéfice ou perte (compte de résultat)
- 3 État de la variation des actifs nets/fonds propres
- 4 État des flux de trésorerie
- 5 Comparaison entre le budget et les montants effectifs
- 6 Notes (synthèse des principales politiques comptables et autres explications)

Section B : informations spécifiques au FIDA au titre d'informations complémentaires

- 7 Liste des immobilisations
- 8 Synthèse des demandes de retrait
- 9 Sources et utilisations des fonds
- 10 État du compte désigné et rapprochement

Le SAF devra effectuer le suivi budgétaire, à travers les contrôles internes financiers et de gestion, à travers le suivi de l'exécution des marchés et contrats, la comparaison des activités et coûts par les activités prévues au PTBA et réalisées, qui permettra de tenir à jour le tableau de bord de l'état

des dépenses et de l'utilisation des fonds des différentes sources de financement du programme ;
iii) le suivi comptable, avec la vérification de la régularité des dépenses et des imputations des pièces de dépenses au niveau de la comptabilité ; et iv) le suivi technico-économique assuré par le RAF et RPSE (en relation avec les responsables de composantes opérationnelles) et dont les résultats techniques afin d'améliorer l'exécution du PTBA durant l'année.

6) Audit externe

Le programme sera soumis à un audit annuel des états financiers comme prescrit par les Conditions Générales du FIDA. Cet audit sera effectué selon les normes internationales d'audit et en suivant les directives du Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le Fonds. Les auditeurs externes seront recrutés par l'UNAC par recrutement compétitif à l'internationale.

Les termes de référence et le recrutement des auditeurs seront soumis chaque année à la demande de non-objection du FIDA.

L'UNAC présentera au FIDA la réponse à la lettre de recommandations des auditeurs dans un délai d'un mois à compter de sa réception. L'UNAC sera responsable de l'application des recommandations spécifiées dans les rapports d'audits annuels.

V. Plan d'actions (Implementation readiness)

Suite à la signature de l'accord de financement, le MINADER et le MINEPIA s'engageront dans la préparation des conditions pour que le premier décaissement soit effectué. Les principaux risques de gestion financière identifiés au démarrage, y compris les mesures d'atténuation visant à réduire ceux-ci et à fournir une certaine assurance au FIDA pour autoriser le premier décaissement, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Appendice 2

	Qui	Date limite	Conditionnalité
Validation activités et budget dépenses pré-démarrage	FIDA	Après date du QA et à communiquer au Gouvernement le plus tôt possible	Non conditionnel. Provision de financement des activités de démarrage à insérer dans l'accord FIDA et dans le rapport du Président pour le Conseil d'Administration
Projet de FMFCL (anciennement appelée Lettre à L'emprunteur)	FIDA	Négociations	Non applicable
Modèle TDR pour audit annuel	FIDA	Négociations	Joint à la lettre à l'emprunteur
Décret/Arrêté portant création de l'UNAC et recrutement du personnel clé de l'UNAC	MINADER	Démarrage	Condition de décaissement
Ouverture compte de contrepartie et mise à disposition du fonds de contrepartie pour 1 ^{ère} année.	MINFI	Démarrage	Condition de décaissement
Premier PTBA et PPM	UNAC/CP	Démarrage	Condition de décaissement
Elaboration et validation du manuel de procédures administratives et financières	UNAC/FIDA	Démarrage	Condition de décaissement
Acquisition et paramétrage du logiciel de comptabilité	UNAC	Démarrage	Non applicable

VI. Supervision

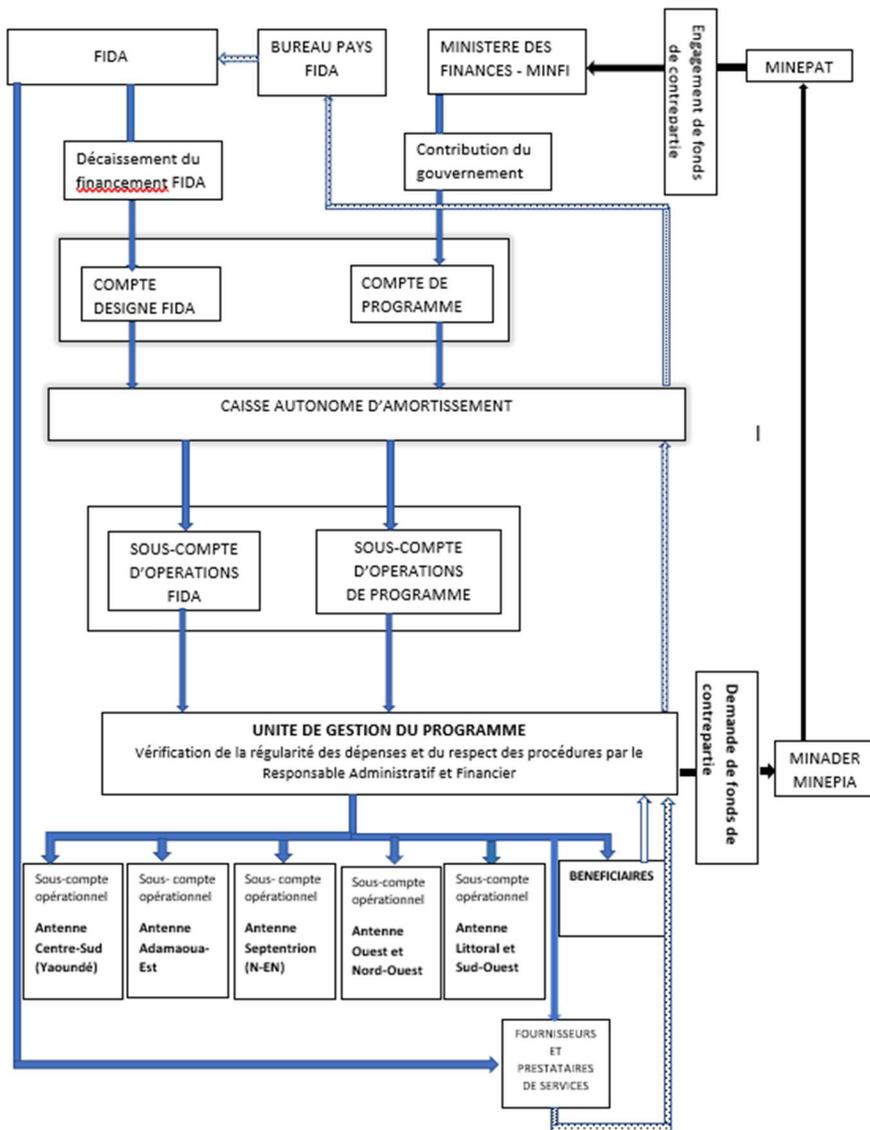
Le FIDA maintiendra son rôle normatif de supervision générale et mettra en place un suivi rapproché tout au long de la mise en œuvre. Ce suivi de la gestion financière sera effectué selon une approche basée sur le risque et impliquera une collaboration avec l'équipe du programme. Le FMD participera directement à la supervision ou sollicitera une ressource avec les qualifications et expériences requises pour le suppléer.

Compte tenu du risque jugé élevé, les missions de revue sur le terrain couvriront tous les aspects de la gestion financière, à savoir l'adéquation du système de contrôle interne, du dispositif de gestion financière, la traçabilité des transactions depuis l'appel d'offres jusqu'au décaissement et la traçabilité des fonds des IFR aux bénéficiaires. Des activités supplémentaires telles que la validation des pièces justificatives tant au niveau central qu'au niveau des antennes interrégionales, l'examen des rapports financiers trimestriels et d'audit interne et le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des missions de contrôle et de supervision (audit externe, audit interne, revue à mi-parcours etc.).

VII. Flux de fonds (Schéma)

Appendice 3

FM Annex to the Project Design Report (PDR)



Cameroon

Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agro-Pastoral - Phase 2

Project Design Report

Annex 8: 18-month Procurement Plan

Mission Dates: 03 – 21 June 2024

Document Date: 28/02/2025

Project No. 2000004318

Report No. 6932-CM

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Annexe 8. Plan de passation des marchés des 18 premiers mois

Sommaire

Prévu de passation des marchés-Sommaire					
Pays:	Cameroun				
Nom du Projet	Programme de Promotion de l’Entrepreneuriat Agropastoral des Jeunes, Phase II (PEA-Jeunes II)				
Projet ID:					
Version	1.0				
Date version	07 juillet 2024				
Préparé par	Equipe de préparation du PEA-Jeunes II				
Approuvé par					
Catégorie d’approvisionnement	Prévu		Réel		
	Devise	USD	LCU	USD	LCU
Biens		-	-	-	-
Travaux		1,495,590.00	-	-	-
Services de Consultant		2,443,510.00	-	-	-
Services - Non consultants		2,663,220.00	-	-	-
Dons		-	-	-	-
TOTAL		6,602,320.00	-	-	-

Examen préalable des seuils					
Catégorie	Biens et services autres que de conseil liés aux biens	Travaux et services non liés aux travaux	Services et services autre que de consultants ou Memorandum d’entente/Accords	Consultants Individuels	Les décisions concernant les offres anormalement basses sont soumises à la procédure de non-objection du FIDA:
Seuils	>= US\$ 50,000.00	>= US\$100,000.00	>= US\$ 30,000.00	>= US\$ 15,000.00	Uniquement pour les activités de passation de marchés soumises à un examen préalable OU Pour toutes les activités de passation de marchés

Tous contrats directs et attribution à un fournisseur unique [approvisionnement de source unique] sont soumis à revue préalable (conformément au Guide pratique de passation des marchés du FIDA), ou sur la base des seuils stipulés dans la lettre à l’emprunteur/bénéficiaire.

Le taux de change au moment de la soumission sera utilisé pour les examens.

Méthode de passation des marchés - seuils						
	QC/SED/SCI	SMC/SCBD	SFQ/SFQC	Liste restreinte	SED - Entreprises	SED - Individuels
Services et services autre que de consultants	<= US\$ 50,000.00	< US\$ 80,000.00	>= US\$ 80,000.00	>= US\$ 10,000.00	<= US\$ 0.00 (sous réserve d’un examen préalable. Justification requise en cas de dépassement du seuil)	<= US\$ 0.00 (ou avec une durée de contrat de 3 mois ou moins ; sous réserve d’un examen préalable)
	Entente Directe	Demande de prix	AON	AOI	Autres méthodes ou dispositions des marchés	
Biens et services autres que de conseil liés aux biens	>= US\$ 1.00 (sous réserve d’un examen préalable. Justification requise en cas de dépassement du seuil)	<= US\$ 70,000.00	< US\$ 150,000.00	>= US\$ 150,000.00		Jusqu’à un montant total maximum de: US\$ 0.00 (sous réserve d’un examen préalable)
Travaux et services non liés aux travaux	>= US\$ 1.00 (sous réserve d’un examen préalable. Justification requise en cas de dépassement du seuil)	<= US\$ 175,000.00	< US\$ 500,000.00	>= US\$ 500,000.00		Autorisé OU Non autorisé

Cameroun – Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes – Phase II – PEA-Jeunes II
 Document de conception du Programme
 Annexe 8 – Plan de passation des marchés 18 mois

Marché de services (suite)

Prévu de passation des marchés - Services Consultants

Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes, Phase II

PPM 18 mois

Réparé par: Equipe de préparation du PEA-Jeunes II

Approuvé par:

	USD	LCU	
Total	2,443,510.00	0.00	Prévu
	0.00	0.00	Réel
Services-Non Consultants:	0.00	0.00	Prévu
	0.00	0.00	Réel
Dans:	0.00	0.00	Prévu
	0.00	0.00	Réel

Méthodes de sélection
 SFQC: Sélection fondée sur la qualité et le coût
 SFQ: Sélection fondée sur la qualité
 CC: Sélection fondée sur les qualifications des consultants (La préélection est requise)
 SMC: Sélection au moindre coût
 SCBD: Sélection dans le cadre d'un budget déterminé
 CC: Sélection fondée sur consultants individuels (La préélection est requise)
 SED: Sélection par entente direct
 Sélection (Conceptual): Sélection par entente directe établi dans le manuel de conception ou d'implémentation du

Version / PTBA / Ref	ID	7-Jul-24	Description*	Don	SERVICES - Non	Financem et	zone vs projet ou entité	Données de base										BOI Procédure de Pré-sélection										Procédure de proposition				Evaluation				Attribution des contrats et signature					
								Prévu vs Réel	Préélection (ou/non)	Revue préalable ou postérieure	Méthode de passation des marchés	Montant (USD)	Montant (LCU)	Prévu vs Réel	Soumission de REOI	date de non-objection	REOI Date de lancement	EOI Délai de soumission	Non-remise du rapport de soumission	Date de non-objection	Soumission de RFP/RCQ	Date de non-objection	RFP/RCQ Date de lancement	Date de soumission de la proposition	Soumission de la proposition	Date de non-objection	Prévu vs Réel	Date d'avis d'attribution	Date d'attribution du contrat	Négociations finalisées	Date de signature d'un projet de contrat	Date de non-objection	Date de signature du contrat	Contrat No	m du vendeur	Montant (USD)	Montant (LCU)	Unité d'achèvement			
			MOT: Etudes techniques et environnementales (infrastructures, zones Prioritaires) et contrôle/supervision des travaux d'aménagement pour les zones prioritaires (200 ha) zones d'extension/Ingénierie sociale			FIDA	SCA-Isaac-B	Prévu	Yes	Prior Review	SFOC	108,900.00		Prévu	10-Mar-27	17-Mar-27	19-Mar-27	2-Apr-27	16-Apr-27	23-Apr-27	27-Apr-27	4-May-27	6-May-27	20-Jun-27	4-Jul-27	11-Jul-27	25-Jul-27	1-Aug-27	Prévu	4-Aug-27	19-Aug-27	3-Sep-27	8-Sep-27	15-Sep-27	15-Sep-27			108,900.00			
			MOT: Etudes techniques Contrôle & supervision des travaux marchés, zones d'extension (20 ha) et Ingénierie sociale			FIDA	SCA-Isaac-B	Prévu	Yes	Post Review	CC	19,970.00		Prévu	25-Apr-27	N/A	27-Apr-27	18-May-27	1-Jun-27	N/A	5-Jun-27	N/A	7-Jun-27	28-Jun-27	N/A	N/A	12-Jul-27	N/A	Prévu	N/A	18-Jul-27	1-Aug-27	6-Aug-27	N/A	10-Aug-27			19,970.00			
			MOT: Etudes techniques et environnementales & Contrôle/supervision des travaux de réhabilitation des routes communales			FIDA	SCA-Isaac-B	Prévu	Yes	Post Review	CC	7,200.00		Prévu	25-Feb-27	N/A	27-Feb-27	10-Mar-27	3-Apr-27	N/A	7-Apr-27	N/A	9-Apr-27	10-Apr-27	N/A	N/A	14-May-27	N/A	Prévu	N/A	10-May-27	3-Jun-27	8-Jun-27	N/A	12-Jun-27			7,200.00			
			A.3. Cillage & Communication: Réalisation des études de caractérisation de basses			FIDA	SCA-Isaac-B	Prévu	Yes	Prior Review	SCBD	59,270.00		Prévu	6-Mar-26	13-Mar-26	15-Mar-26	5-Apr-26	19-Apr-26	26-Apr-26	30-Apr-26	7-May-26	9-May-26	23-Jun-26	7-Jul-26	14-Jul-26	28-Jul-26	4-Aug-26	Prévu	7-Aug-26	22-Aug-26	6-Sep-26	15-Sep-26	18-Sep-26	22-Sep-26			59,270.00			
			B.1. Réalisation des Campagnes de sensibilisation information et communication			FIDA	SCA-Isaac-B	Prévu	Yes	Prior Review	SCBD	68,820.00		Prévu	6-Mar-26	13-Mar-26	15-Mar-26	5-Apr-26	19-Apr-26	26-Apr-26	30-Apr-26	7-May-26	9-May-26	23-Jun-26	7-Jul-26	14-Jul-26	28-Jul-26	4-Aug-26	Prévu	7-Aug-26	22-Aug-26	6-Sep-26	15-Sep-26	18-Sep-26	22-Sep-26			68,820.00			
			Breve de inclusion: Etude de conciliation des chaînes de valeurs et création de nouvelles chaînes de valeur viables			FIDA	SCA-Isaac-B	Prévu	Yes	Prior Review	CC	33,870.00		Prévu	12-Feb-26	19-Feb-26	21-Feb-26	14-Mar-26	28-Mar-26	4-Apr-26	8-Apr-26	15-Apr-26	17-Apr-26	8-May-26	N/A	N/A	12-May-26	19-May-26	Prévu	N/A	6-Jun-26	18-Jun-26	23-Jun-26	30-Jun-26	4-Jul-26			33,870.00			
			Elaboration des Stratégies de Cillage, genre et d'inclusion socio-économique des autochtones et indigènes			FIDA	SCA-Isaac-B	Prévu	Yes	Prior Review	SFOC	101,600.00		Prévu	12-Jan-26	19-Jan-26	21-Jan-26	4-Feb-26	18-Feb-26	25-Feb-26	1-Mar-26	8-Mar-26	10-Mar-26	24-Apr-26	8-May-26	15-May-26	29-May-26	5-Jun-26	Prévu	8-Jun-26	23-Jun-26	8-Jul-26	13-Jul-26	20-Jul-26	24-Jul-26			101,600.00			
			Mobilisation d'expertise pour formations des formateurs et changements genre et sur le GALS			FIDA	SCA-Isaac-B	Prévu	Yes	Prior Review	SCBD	65,530.00		Prévu	12-Mar-27	19-Mar-27	21-Mar-27	11-Apr-27	25-Apr-27	2-May-27	6-May-27	13-May-27	15-May-27	29-Jun-27	13-Jul-27	20-Jul-27	3-Aug-27	10-Aug-27	Prévu	13-Aug-27	28-Aug-27	12-Sep-27	17-Sep-27	24-Sep-27	28-Sep-27			65,530.00			
			Formation (étape projet et paramétrage) sur les approches d'inclusion sociale, genre et GALS+			FIDA	SCA-Isaac-B	Prévu	Yes	Prior Review	SCBD	65,530.00		Prévu	12-Mar-27	19-Mar-27	21-Mar-27	11-Apr-27	25-Apr-27	2-May-27	6-May-27	13-May-27	15-May-27	29-Jun-27	13-Jul-27	20-Jul-27	3-Aug-27	10-Aug-27	Prévu	13-Aug-27	28-Aug-27	12-Sep-27	17-Sep-27	24-Sep-27	28-Sep-27			65,530.00			
			Mise en avant des plans d'action genre (l'approche GALS+) et des plans d'action peuples autochtones et personnes vivant avec handicap			FIDA	SCA-Isaac-B	Prévu	Yes	Prior Review	SCBD	55,050.00		Prévu	3-Dec-27	6-Dec-27	10-Dec-27	31-Dec-27	14-Jan-28	21-Jan-28	25-Jan-28	1-Feb-28	8-Feb-28	19-Mar-28	2-Apr-28	9-Apr-28	23-Apr-28	30-Apr-28	Prévu	3-May-28	18-May-28	7-Jun-28	7-Jun-28	14-Jun-28	18-Jun-28			55,050.00			
			Etiquette de référence des indicateurs de base nutritionnelle			FIDA	SCA-Isaac-B	Prévu	Yes	Post Review	CC	13,970.00		Prévu	13-Jan-26	N/A	14-Jan-26	4-Feb-26	18-Feb-26	N/A	22-Feb-26	N/A	24-Feb-26	17-Mar-26	N/A	N/A	21-Mar-26	N/A	Prévu	N/A	6-Apr-26	20-Apr-26	25-Apr-26	N/A	29-Apr-26			13,970.00			
			Sensibilisation sur les bonnes pratiques de diversification alimentaire (S)			FIDA	SCA-Isaac-B	Prévu	Yes	Post Review	SMC	18,870.00		Prévu	12-Jan-26	N/A	14-Jan-26	4-Feb-26	18-Feb-26	N/A	22-Feb-26	N/A	24-Feb-26	19-Apr-26	24-Apr-26	N/A	9-May-26	N/A	Prévu	11-May-26	24-May-26	10-Jun-26	15-Jun-26	N/A	19-Jun-26			18,870.00			
			Appui à l'amélioration de la nutrition: Préparation et diffusion de messages - des messages à travers les salles locales communautaires (S)			FIDA	SCA-Isaac-B	Prévu	Yes	Prior Review	SFOC	127,170.00		Prévu	12-Apr-27	19-Apr-27	21-Apr-27	5-May-27	19-May-27	26-May-27	30-May-27	6-Jun-27	9-Jun-27	23-Jul-27	6-Aug-27	13-Aug-27	27-Aug-27	3-Sep-27	Prévu	6-Sep-27	21-Sep-27	6-Oct-27	11-Oct-27	18-Oct-27	23-Oct-27			127,170.00			
			Réalisation des études d'évaluation des Risques Climatiques et environnementales des filières ciblées			FIDA	SCA-Isaac-B	Prévu	Yes	Prior Review	CC	33,970.00		Prévu	10-Mar-26	17-Mar-26	19-Mar-26	9-Apr-26	23-Apr-26	30-Apr-26	4-May-26	11-May-26	13-May-26	3-Jun-26	N/A	N/A	17-Jun-26	24-Jun-26	Prévu	N/A	30-Jun-26	14-Jul-26	19-Jul-26	26-Jul-26	30-Jul-26			33,970.00			
			Visite pour l'amélioration de l'affaire de crédit rural au profit des jeunes			FIDA	SCA-Isaac-B	Prévu	Yes	Prior Review	CC	42,330.00		Prévu	10-Mar-26	17-Mar-26	19-Mar-26	9-Apr-26	23-Apr-26	30-Apr-26	2-May-26	9-May-26	11-May-26	1-Jun-26	N/A	N/A	15-Jun-26	22-Jun-26	Prévu	N/A	28-Jun-26	12-Jul-26	17-Jul-26	24-Jul-26	28-Jul-26			42,330.00			
			Appui à l'amélioration de l'offre de services financiers au profit des jeunes entrepreneurs agropastoraux. Développement/adaptation de nouveaux produits suivant les spécificités des filières et appui à la mise en œuvre			FIDA	SCA-Isaac-B	Prévu	Yes	Prior Review	SFOC	305,000.00		Prévu	28-Aug-26	4-Sep-26	6-Sep-26	20-Sep-26	4-Oct-26	11-Oct-26	14-Oct-26	21-Oct-26	23-Oct-26	7-Dec-26	21-Dec-26	28-Dec-26	11-Jan-27	18-Jan-27	Prévu	21-Jan-27	5-Feb-27	20-Feb-27	25-Feb-27	4-Mar-27	8-Mar-27			305,000.00			

Marché de services (fin)

Cameroun – Programme de promotion de l’entrepreneuriat agropastoral des jeunes – Phase II – PEA-Jeunes II
Document de conception du Programme
Annexe 8 – Plan de passation des marchés 18 mois

Prévu de passation des marchés -Services Consultants

Méthodes de sélection
SFQC: Sélection fondée sur la qualité et le coût
SFQ: Sélection fondée sur la qualité
CQ: Sélection fondée sur les qualifications des consultants (La préférence est requise)
SNC: Sélection au moindre coût
SCBD: Sélection dans le cadre d'un budget déterminé
SQI: Sélection fondée sur consultants individuels (La préférence est requise)
SED: Sélection par entente direct
Sélection (Composition/RFQ): Sélection par entente directe établi dans le manuel de conception ou d'implémentation du

Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes, Phase II

PPM 18 mois

Préparé par: Equipe de préparation du PEA-Jeunes II

Approuvé par:

	USD	LCU	
Total Amont	2,443,510.00	0.00	Prévu
	0.00	0.00	Réel
Services-Main Consultants	0.00	0.00	Prévu
	0.00	0.00	Réel
Dont:	0.00	0.00	Prévu
	0.00	0.00	Réel

Version 1.0		7-Ju1-24				COI Procédure de Préselection											Procédure de proposition							Evaluation				Attribution des contrats et signature					L'avis d'achèvement						
PTBA /Lot	N°	Description*	Don	SERVICES - N°	Financé par	Zone de projet ou entité adjudicatrice	Prévu vs. Réel	Préselection (oui/ non)	Revue préalable ou postérieure	Méthode de passation des marchés	Montant (USD)	Montant (LCU)	Prévu vs. Réel	Soumission de RFQ	date de non-sélection	RFQ/ Date de lancement	RFQ/ Date de soumission	RFQ/ Date de non-sélection	RFQ/ Date de soumission	RFQ/ Date de non-sélection	RFQ/ Date de soumission	RFQ/ Date de non-sélection	Prévu vs. Réel	Emission d'un avis d'attribution	Date d'attribution du contrat	Negotiation et finalisation	Signature de l'un des contractants	Date de non-sélection	Date de signature du contrat	Contrat No	in du vendeur/	Montant (USD)	Montant (LCU)	Usés					
		Mise en place d'agents opérationnels en rôles clés pour le suivi des travaux (semestre 2027) (n° 1 nombre 40) et appui conseil en éducation professionnelle aux agents du CRAB pour améliorer le suivi des projets des jeunes		FIDA	USA/Jeunes II	Prévu	Yes	Prior Review	SFQ	536,570.00	-	Prévu	13-Feb-27	18-Feb-27	20-Feb-27	6-Mar-27	20-Mar-27	27-Mar-27	30-Mar-27	6-Apr-27	8-Apr-27	23-May-27	6-Jun-27	13-Jun-27	27-Jun-27	4-Jul-27	Prévu	7-Jan-27	22-Jul-27	6-Aug-27	12-Aug-27	18-Aug-27	22-Aug-27			536,570.00	-	-	
		Diagnostic, stratégie et outils de ciblage des jeunes ruraux		FIDA	USA/Jeunes II	Prévu	Yes	Post Review	OC	25,760.00	-	Prévu	20-Feb-26	N/A	22-Feb-26	15-Mar-26	29-Mar-26	N/A	1-Apr-26	N/A	3-Apr-26	24-Apr-26	N/A	N/A	8-May-26	N/A	Prévu	N/A	14-May-26	28-May-26	2-Jun-26	N/A	6-Jun-26			25,760.00	-	-	
		Élaboration d'un manuel de gestion de performance sociale, environnementale et éthique (M 202) USD		FIDA	USA/Jeunes II	Prévu	Yes	Post Review	OC	36,210.00	-	Prévu	1-Oct-26	N/A	9-Oct-26	24-Oct-26	7-Nov-26	N/A	9-Nov-26	N/A	13-Nov-26	2-Oct-26	N/A	N/A	16-Oct-26	N/A	Prévu	N/A	22-Dec-26	5-Jan-27	18-Jan-27	N/A	14-Jan-27			36,210.00	-	-	
		Recrutement du personnel de l'unité de gestion du projet		FIDA	USA/Jeunes II	Prévu	Yes	Post Review	OC	16,590.00	-	Prévu	2-Jan-26	N/A	4-Jan-26	25-Jan-26	8-Feb-26	N/A	14-Feb-26	N/A	26-Feb-26	19-Mar-26	N/A	N/A	2-Apr-26	N/A	Prévu	N/A	6-Apr-26	22-Apr-26	27-Apr-26	N/A	1-May-26			16,590.00	-	-	
		Préparation du Manuel d'exécution du projet		FIDA	USA/Jeunes II	Prévu	Yes	Post Review	OC	8,470.00	-	Prévu	5-Jan-26	N/A	7-Jan-26	30-Jan-26	11-Feb-26	N/A	13-Feb-26	N/A	15-Feb-26	8-Mar-26	N/A	N/A	22-Mar-26	N/A	Prévu	N/A	28-Mar-26	11-Apr-26	16-Apr-26	N/A	30-Apr-26			8,470.00	-	-	
		SEAP et études transversales		FIDA	USA/Jeunes II	Prévu	Yes	Post Review	OC	13,760.00	-	Prévu	5-Jan-26	N/A	7-Jan-26	28-Jan-26	11-Feb-26	N/A	13-Feb-26	N/A	15-Feb-26	8-Mar-26	N/A	N/A	22-Mar-26	N/A	Prévu	N/A	28-Mar-26	11-Apr-26	16-Apr-26	N/A	30-Apr-26			13,760.00	-	-	
		Audits externes (Passation des marchés)		FIDA	USA/Jeunes II	Prévu	Yes	Prior Review	OC	17,260.00	-	Prévu	5-Feb-27	12-Feb-27	14-Feb-27	7-Mar-27	21-Mar-27	28-Mar-27	30-Mar-27	6-Apr-27	8-Apr-27	29-Apr-27	N/A	N/A	13-May-27	20-May-27	Prévu	N/A	24-May-27	9-Jun-27	14-Jun-27	21-Jun-27	25-Jun-27			17,260.00	-	-	
		Évaluation de la performance du personnel (Commission de Passation des marchés)		FIDA	USA/Jeunes II	Prévu	Yes	Post Review	OC	8,740.00	-	Prévu	1-Jan-27	N/A	3-Jan-27	24-Jan-27	8-Feb-27	N/A	10-Feb-27	N/A	12-Feb-27	2-Aug-27	N/A	N/A	16-Aug-27	N/A	Prévu	N/A	22-Aug-27	5-Sep-27	10-Sep-27	N/A	14-Sep-27			8,740.00	-	-	
C.1		Audits externes		FIDA	USA/Jeunes II	Prévu	Yes	Post Review	SNC	5,700.00	-	Prévu	15-Apr-26	N/A	17-Apr-26	8-May-26	22-May-26	N/A	26-May-26	N/A	28-May-26	13-Jul-26	16-Jul-26	N/A	9-Aug-26	N/A	Prévu	27-Aug-26	27-Aug-26	13-Sep-26	16-Sep-26	N/A	20-Sep-26			5,700.00	-	-	
		Gestion des usagers Etudes socio-économique, genre, pauvreté (référence et impact)		FIDA	USA/Jeunes II	Prévu	Yes	Prior Review	SCBD	50,800.00	-	Prévu	2-Mar-26	9-Mar-26	11-Mar-26	1-Apr-26	15-Apr-26	22-Apr-26	24-Apr-26	3-May-26	5-May-26	19-Jun-26	3-Jul-26	30-Jul-26	24-Jul-26	31-Jul-26	Prévu	3-Aug-26	18-Aug-26	2-Sep-26	7-Sep-26	14-Sep-26	18-Sep-26			50,800.00	-	-	
		Élaboration/revision du dispositif SI (Manuel de procédure SI)		FIDA	USA/Jeunes II	Prévu	Yes	Post Review	OC	13,550.00	-	Prévu	5-Jan-26	N/A	7-Jan-26	28-Jan-26	11-Feb-26	N/A	13-Feb-26	N/A	17-Feb-26	10-Mar-26	N/A	N/A	24-Mar-26	N/A	Prévu	N/A	30-Mar-26	13-Apr-26	18-Apr-26	N/A	22-Apr-26			13,550.00	-	-	
		Mise à niveau base de données informatiques du Système d'audit évaluation (SE)		FIDA	USA/Jeunes II	Prévu	Yes	Prior Review	OC	25,400.00	-	Prévu	5-Mar-27	12-Mar-27	14-Mar-27	4-Apr-27	18-Apr-27	25-Apr-27	28-Apr-27	8-May-27	8-May-27	29-May-27	N/A	N/A	13-Jun-27	18-Jun-27	Prévu	N/A	25-Jun-27	9-Jul-27	14-Jul-27	21-Jul-27	25-Jul-27			25,400.00	-	-	
		Assistance technique internationale en SE et opérationnalisation & Maintenance SSE		FIDA	USA/Jeunes II	Prévu	Yes	Prior Review	OC	25,220.00	-	Prévu	30-Jul-27	6-Aug-27	8-Aug-27	29-Aug-27	12-Sep-27	19-Sep-27	23-Sep-27	30-Sep-27	3-Oct-27	23-Oct-27	N/A	N/A	6-Nov-27	13-Nov-27	Prévu	N/A	19-Nov-27	3-Dec-27	8-Dec-27	15-Dec-27	19-Dec-27			25,220.00	-	-	
C.2		Renforcement des capacités du TDSP en suivi Evaluation 6 SED USD		FIDA	USA/Jeunes II	Prévu	Yes	Post Review	OC	6,080.00	-	Prévu	30-Jul-27	N/A	1-Aug-27	22-Aug-27	5-Sep-27	N/A	9-Sep-27	N/A	11-Sep-27	2-Oct-27	N/A	N/A	16-Oct-27	N/A	Prévu	N/A	22-Oct-27	5-Nov-27	10-Nov-27	N/A	14-Nov-27			6,080.00	-	-	
		Mise en place du Système d'Information Géographique (SIG)		FIDA	USA/Jeunes II	Prévu	Yes	Prior Review	OC	18,630.00	-	Prévu	30-Jul-27	6-Aug-27	8-Aug-27	29-Aug-27	12-Sep-27	19-Sep-27	23-Sep-27	30-Sep-27	3-Oct-27	23-Oct-27	N/A	N/A	6-Nov-27	13-Nov-27	Prévu	N/A	19-Nov-27	3-Dec-27	8-Dec-27	15-Dec-27	19-Dec-27			18,630.00	-	-	
		Renforcement des capacités institutionnelles et du cadre politique pour l'entrepreneuriat des jeunes. Convention avec le MINEP		FIDA	USA/Jeunes II	Prévu	Yes	Prior Review	SED	66,670.00	-	Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	5-Feb-26	12-Feb-26	14-Feb-26	16-Mar-26	N/A	N/A	30-Mar-26	6-Apr-26	Prévu	N/A	12-Apr-26	3-May-26	8-May-26	15-May-26	19-May-26			66,670.00	-	-
		Renforcement des capacités institutionnelles et du cadre politique pour l'entrepreneuriat des jeunes. Convention avec le MINEP		FIDA	USA/Jeunes II	Prévu	Yes	Prior Review	SED	66,670.00	-	Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	5-Feb-26	12-Feb-26	14-Feb-26	16-Mar-26	N/A	N/A	30-Mar-26	6-Apr-26	Prévu	N/A	12-Apr-26	3-May-26	8-May-26	15-May-26	19-May-26			66,670.00	-	-
		Renforcement des capacités institutionnelles et du cadre politique pour l'entrepreneuriat des jeunes. Convention avec le MINEEC		FIDA	USA/Jeunes II	Prévu	No	Prior Review	SED	40,000.00	-	Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	5-Feb-26	12-Feb-26	14-Feb-26	16-Mar-26	N/A	N/A	30-Mar-26	6-Apr-26	Prévu	N/A	12-Apr-26	3-May-26	8-May-26	15-May-26	19-May-26			40,000.00	-	-
		Renforcement d'appui au dialogue politique national et régional sur les barrières commerciales et le foncier		FIDA	USA/Jeunes II	Prévu	No	Prior Review	SED	41,870.00	-	Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	5-Feb-26	12-Feb-26	14-Feb-26	16-Mar-26	N/A	N/A	30-Mar-26	6-Apr-26	Prévu	N/A	12-Apr-26	3-May-26	8-May-26	15-May-26	19-May-26			41,870.00	-	-
		Convention avec le REPA		FIDA	USA/Jeunes II	Prévu	No	Prior Review	SED	24,120.00	-	Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	2-Feb-27	9-Feb-27	11-Feb-27	13-Mar-27	N/A	N/A	27-Mar-27	3-Apr-27	Prévu	N/A	9-Apr-27	10-Apr-27	5-May-27	12-May-27	16-May-27			24,120.00	-	-

Estimation du temps d’exécution du plan de passation de marchés (marchés de travaux)

Biens & Travaux

Méthode de passation	Soumission des documents de pré-qualification			Date de non-objection			Date d'invitation à la pré-qualification			Date de clôture de la pré-qualification			Soumission du rapport de pré-qualification			Date de non-objection			Soumission des documents d'appel d'offres			Date de non-objection			Date d'invitation à soumissionner			Clôture/ouverture des offres			Clôture			Date de non-objection			Soumission d'un rapport combiné d'évaluation/ rapport d'évaluation des offres			Date de non-objection			Émission d'un avis de Attribution de marché & standstill			Date d'attribution du contrat			Soumission d'un projet de Contrat			Date de non-objection			Date de signature du contrat			TOTAL									
	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx							
Enveloppe unique																																																																			
RFQ (Shopping (NCS))	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	1	5	21	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	7	7	10	7	0	0	0	4	-	6	3	7	5	7	10	7	4	7	4	40	78	58	1m 27d			
ADN (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	30	45	30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	21	14	7	10	7	1	3	3	14	-	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	78	123	94	3m 5d			
ADJ (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	45	70	45	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	21	21	7	10	7	1	3	3	14	-	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	99	148	116	3m 25d			
UB (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	45	70	45	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	21	21	7	10	7	1	3	3	14	-	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	99	148	116	3m 25d						
ADN (with PreQual)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10	7	10	7	1	3	2	30	45	30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	21	14	7	10	7	1	3	3	14	-	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	126	208	164	5m 12d			
ADJ (with PreQual)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10	7	10	7	1	3	2	45	70	45	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	21	21	7	10	7	1	3	3	14	-	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	141	223	186	6m 4d			
UB (with PreQual)	1	4	N/A-Start Date	5	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10	7	10	7	1	3	2	45	70	45	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	21	21	7	10	7	1	3	3	14	-	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	139	223	186	6m 4d			
ED (Entente directe/ Niveau en régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	1	7	30	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	21	7	7	10	7	0	0	0	4	-	6	3	7	5	7	10	7	4	7	4	44	101	58	1m 27d
Deux enveloppes																																																																			
ADN (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	30	45	30	3	21	3	7	10	7	3	14	14	7	10	7	1	3	3	14	-	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	88	147	104	3m 13d									
ADJ (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	45	70	45	3	21	21	7	10	7	3	14	14	7	10	7	1	3	3	14	-	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	103	172	137	4m 16d									
UB (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	45	70	45	3	21	21	7	10	7	3	14	14	7	10	7	1	3	3	14	-	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	103	172	137	4m 16d									
ADN (with PreQual)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10	7	10	7	1	3	2	30	45	30	7	21	14	7	10	7	3	14	14	7	10	7	1	3	3	14	-	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	136	222	185	6m 5d						
ADJ (with PreQual)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10	7	10	7	1	2	2	45	70	45	7	21	21	7	10	7	3	14	14	7	10	7	1	3	3	14	-	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	151	256	207	6m 25d						
UB (with PreQual)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10	7	10	7	1	2	2	45	70	45	7	21	21	7	10	7	3	14	14	7	10	7	1	3	3	14	-	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	151	256	207	6m 25d						

Estimation du temps d’exécution du plan de passation de marchés (marchés de biens et services)

Services

Méthode de sélection	Soumission de RCP			Date de non-objection			RCP Date de lancement			Délais de soumission d'ECI			Soumission du rapport de pré-sélection			Date de non-objection			Soumission de RFP(RCQ)			Date de non-objection			RFP(RCQ) Date de lancement			Délais pour la Soumission de proposition			Soumission de TCR			Date de non-objection			Soumission de l'ECI			Date de non-objection			Emission d'un avis de Rébution de marché à court terme			Date d'attribution du contrat			Négotiations achevées			Soumission d'un projet de Contrat et Modif			Date de non-objection			Date de signature du contrat			TOTAL							
	Min	Max	Approu	Min	Max	Approu	Min	Max	Approu	Min	Max	Approu	Min	Max	Approu	Min	Max	Approu	Min	Max	Approu	Min	Max	Approu	Min	Max	Approu	Min	Max	Approu	Min	Max	Approu	Min	Max	Approu	Min	Max	Approu	Min	Max	Approu	Min	Max	Approu	Min	Max	Approu	Min	Max	Approu	Min	Max	Approu														
SFQC (Ligne restreinte)	1	4	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	14	14	21	14	7	10	7	1	7	4	7	10	7	1	3	2	45	60	45	14	21	14	7	10	7	7	14	14	7	10	7	1	3	3	14	-	15	10	20	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	272	268	155	124	124	124		
SCSD (Ligne restreinte)	1	4	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	1	7	4	7	10	7	1	3	2	45	60	45	14	21	14	7	10	7	7	14	14	7	10	7	1	3	3	14	-	15	10	20	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	272	268	155	124	124	124		
SMC (Ligne restreinte)	1	4	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	1	7	4	7	10	7	1	3	2	45	60	45	14	21	14	7	10	7	7	14	14	7	10	7	1	3	3	14	-	15	10	20	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	272	268	155	124	124	124		
SFQ (Ligne restreinte)	1	4	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	1	7	4	7	10	7	1	3	2	21	60	45	14	21	14	7	10	7	0	0	0	0	0	0	1	3	3	14	-	15	10	20	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	124	124	124	124	124	124		
QC (Ligne restreinte)	1	4	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	1	5	4	7	10	7	1	3	2	14	30	21	0	0	0	0	0	0	0	14	21	14	7	10	7	0	0	0	4	-	6	7	14	14	3	7	5	7	10	7	4	7	4	113	113	112	124	124	124	
QC (Ligne restreinte)	1	4	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	1	5	4	7	10	7	1	3	2	14	30	21	0	0	0	0	0	0	0	14	21	14	7	10	7	0	0	0	4	-	6	7	14	14	3	7	5	7	10	7	4	7	4	113	113	112	124	124	124	
SFQC (Ligne restreinte)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	45	60	45	14	21	14	7	10	7	7	14	14	7	10	7	1	3	3	14	-	15	10	20	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	120	120	116	124	124	124
SCSD (Ligne restreinte)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	5	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	21	7	21	14	7	10	7	7	14	14	7	10	7	1	3	3	14	-	15	10	20	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	90	120	121	124	124	124
SMC (Ligne restreinte)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	21	30	25	7	21	14	7	10	7	7	14	14	7	10	7	1	3	3	14	-	15	10	20	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	97	120	125	124	124	124
SFQ (Ligne restreinte)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	21	60	45	14	21	14	7	10	7	0	0	0	0	0	0	1	3	3	14	-	15	10	20	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	90	120	124	124	124	124
ECI Sélection (Conception MF)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	7	30	30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	-	6	7	21	21	3	7	5	7	10	7	4	7	4	55	120	121	124	124	124			

NOTE

1. Certaines méthodes de passation de marchés pour des procédures de faible valeur peuvent exiger des non-objections fondées sur une revue préalable des soumissionnaires. Quand il ne s'agit pas de procédures de passation de marchés, le nombre de jours doit être zéro.
2. RFP: Avenant de propositions. Document standard de passation de marchés pour les services.
3. Demande de prix RCQ: demande des qualifications des consultants. Document de passation de marchés utilisé pour QC et SMC. Le RFP est utilisé pour toutes les autres méthodes de passation de marchés.
4. Les méthodes relatives aux services de consultants et biens/services pourraient aussi être utilisées pour des services autres que les services de consultants.
5. Tous les jours sont des jours calendaires.

Cameroon

Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agro-Pastoral - Phase 2

Project Design Report

Annex 9: Project Implementation Manuals

Mission Dates: 03 – 21 June 2024

Document Date: 28/02/2025

Project No. 2000004318

Report No. 6932-CM

West and Central Africa Division
Programme Management Department



Investir dans les populations rurales

VR-20250128

République du Cameroun

PROGRAMME DE PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT AGROPASTORAL DES JEUNES PHASE II (PEA-JEUNES II)

Rapport de conception détaillée

Annexe 9 : Manuel de mise en œuvre

Date du document:
No. du Projet: 2000004318
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
Département gestion des programmes

TABLE DES MATIERES

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	5
II. STRATEGIE DE CIBLAGE ET D’INCLUSION SOCIALE	18
III. CIBLAGE ECONOMIQUE	37
IV. COMPOSANTE I. DEVELOPPEMENT DES CAPACITES POUR L’ENTREPRENEURIAT AGROPASTORAL DES JEUNES	44
V. COMPOSANTE 2. ACCES AU FINANCEMENT ET AUX SERVICES FINANCIERS	96
VI. SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION, GESTION DES SAVOIRS ET COMMUNICATION	102
VII. GESTION FINANCIERE	138
VIII. PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES	158
IX. TERMES DE REFERENCE DU PERSONNEL DU PEA-JEUNES II	242

Sigles et acronymes

ACEP	Agence de Crédit pour l'Entreprise Privée
AEFPF-CAM	Programme d'Appui au Renforcement de la Production Agricole
AFD	Agence Française de Développement
AFOP	Programme d'Appui à la Rénovation et au Développement de la Formation Professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
ANIR	Antennes Interrégionales
AOI	Appel d'Offre International
APESS	Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane
BAD	Banque Africaine de Développement
BAU	Business as Usual
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
BUCREP	Central Bureau of the Census and Population Studies
CAA	Caisse Autonome d'Amortissement
CATI	Centre d'Appui à la Technologie, à l'Innovation et à l'Incubation de l'Université de Dschang
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale
CEPI	Caisse d'Épargne Populaire et D'investissement
CMPJ	Centre Multifonctionnel de Promotion des Jeunes
CNOP-CAM	Concertation Nationale des Organisations paysannes au Cameroun
CNP	Comité National de Pilotage
COI	Core Outcome Indicator
COSOP	Programme d'Options Stratégiques pour le Pays
CREE	Créez votre Entreprise
CSPE	Country Strategy and Programme Evaluation
DCP	Document de conception détaillée du Projet
ESMS	Système de Gestion de la Performance Sociale et Environnementale
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
GALS+	Système d'apprentissage par l'action sur le genre / Gender Action Learning System
GCEP	Gestion des Connaissances et Engagement Politique
GERME	Gérez Mieux Votre Entreprise
GHG	Greenhouse Gas
GIE	Groupe d'Intérêt Economique
IFR	Institutions Financières Rurales
IITA	International Institute of Tropical Agriculture
IRAD	Institut de Recherche Agricole pour le Développement
MBOSCUDA	Association Mbororo Sociale, Culturelle et de Développement
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINCOMMERCE	Ministère du Commerce
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Administration Territoriale
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable
MINEPPIA	Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales
MINFI	Ministère des Finances
MINJEC	Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille

MRPM	Matrice des Risques de Passation des Marchés
NUGPS	Normes Universelles de Gestion de Performance Sociale et Environnementale
ONACC	Observatoire National des Changements Climatiques
OP	Organisation Paysanne
OSC	Operational Strategy and Policy Guidance Committee.
P2I	Plan d'Impulsion Initiale
PADFA	Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PD-CVA	Projet de Développement des Chaînes de Valeurs Agricoles
PD-CVEP	Projet de Développement des Chaînes de Valeurs de l'Élevage et de la Pisciculture
PDEA	Programme d'Appui au Développement de l'Entrepreneuriat Aquacole
PEA-Jeunes	Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat Agropastoral des Jeunes
PESEC	Procédures d'Évaluation Sociale, Environnementale et Climatique
PForR	Programme de Réforme du Secteur de l'Électricité
PGECS	Plan de Gestion Environnementale, Sociale et Climatique
PIISAH	Plan intégré d'import-substitution agropastoral et halieutique
PISSAH	Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique
PLANOPAC	Plateforme Nationale des Organisations Professionnelles Agro-Sylvo-Pastorales
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PPM	Plan de Passation des Marchés
PTBA	Programme de Travail et de Budget Annuel
REPA-Jeunes	Réseau des Entrepreneurs et Promoteurs Agropastoraux – Jeunes
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RIC	Rural Investment Crédit
SFQC	Sélection Fondée sur la Qualité Technique et le Coût
SND30	Stratégie Nationale de Développement 2020-2030
SNDR	Stratégie Nationale de Développement Rural
SRCQ	Services Régionaux de Contrôle-Qualité
UE	Union Européenne
UNAC	Unité Nationale de Coordination
UNICS	Unity Cooperative Society
UNSDCF	United Nations Sustainable Development Cooperation Framework
ZLECAF	Zone de Libre-Echange Continentale Africaine.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Contexte démographique et socio-économique

1. Contexte de la pauvreté (ODD1). Les dernières enquêtes sur les conditions de vie des ménages¹ (ECam5) indique qu’il y a une persistante pauvreté et une vulnérabilité accrue des ménages notamment en milieu rural. En 2022, le taux de pauvreté, au regard du seuil national, est de 37,7 pourcent². Selon cette enquête, ce sont 10,1 millions de personnes qui vivent dans la pauvreté en 2022, pour une population totale estimée à environ 27 millions d’habitants. Bien que la pauvreté soit principalement concentrée dans les zones rurales (56,3 pourcent en milieu rural contre 21,6 pourcent en milieu Urbain), elle touche particulièrement les jeunes et les femmes et davantage dans les régions de l’Extrême-Nord, du Nord-Ouest, du Nord, de l’Adamaoua, et l’Est où les niveaux de pauvreté sont supérieurs à la moyenne nationale³. L’extrême pauvreté que connaissent les ménages de ces zones pose de graves risques pour la sécurité et la dynamique du développement. La création d’entreprises viables et d’emplois décents par et pour les jeunes dans les filières agropastorales porteuses offre une voie de réduction du taux du chômage des jeunes et la création de richesse pour lutter contre la pauvreté.

2. Jeunesse et pauvreté.⁴ Selon les projections démographiques de 2015, les jeunes de 15 à 34 ans sont estimés à 7,4 millions de personnes : soit 35,5 pourcent de la population dont 52,3 pourcent de jeunes filles. Cette frange de la population (les 15 à 34 ans) rencontre le plus de difficultés d’insertion sur le marché du travail⁵. Le taux de chômage des jeunes de cette tranche est de 8,7 pourcent en 2021. Spécifiquement chez les jeunes de 15-24 ans, le taux de chômage élargi⁶ est plus élevé (soit 10,3 pour cent) que celui dans l’ensemble de la population (5,7 pour cent)⁷. En somme, le manque de qualification et de compétences ainsi que l’inadéquation de formation aux besoins du marché d’emploi, la faiblesse du système d’information sur l’emploi, l’insuffisance de la gouvernance du marché de l’emploi ainsi que le faible esprit entrepreneurial des jeunes figurent parmi les causes du chômage élevé des jeunes. Tout comme dans la phase I, le PEA-Jeunes II s’attaquera aux défis de développement liés à la pauvreté rurale des jeunes, à l’insécurité alimentaire et nutritionnelle, au chômage des jeunes et à la faiblesse des capacités des MPME portées par les jeunes, grâce à un meilleur accès aux compétences entrepreneuriales, au financement, aux services financiers et aux marchés.

¹ Cameroun- Institut National de la Statistique (INS), 2024, Enquête camerounaise auprès des ménages (ECam5), www.ins-cameroun.cm

² Le taux de pauvreté est passé de 37,5 à 38,6 pourcent entre 2014 et 2021. En 2022, le seuil national de pauvreté, estimé à 813 FCFA par jour et par personne.

³ L’indice de GINI du Cameroun en 2022 est de 40,1 pourcent (Cameroun-INS, 2024)

⁴ Les jeunes de 15 à 34 ans constituent près de 34,7 pour cent de la population 3^{ème} RGPH-2005, Volume II, Tome 1 : État et structures de la population, BUCREP

⁵ Cameroun-INS, 2022, Troisième enquête sur l’emploi et le secteur informel au Cameroun (EESI3 - Phase 1), p92.

⁶ Taux de chômage élargi : Rapport entre la population constituée des chômeurs au sens strict du BIT plus les chômeurs découragés à la population active (élargie aux chômeurs découragés)

⁷ Le taux de chômage élargi a augmenté quel que soit le niveau d’instruction, et bien plus encore chez les personnes du niveau supérieur (+4,8 points de pourcentage)

3. Cadre politique et réglementaires de référence. Au vu des potentialités biophysiques et humaines du Pays, le secteur rural a toujours été au centre des politiques et stratégies nationales de développement. La stratégie de développement du secteur rural/Plan national d’investissement agricole (SDSR/PNIA) pour la période 2020 – 2030, bâtie sur les acquis de la période 2010-2020, se donne le défi d’améliorer la performance de l’agriculture camerounaise et la sécurité alimentaire des ménages. Ce Plan est aligné sur les engagements internationaux auxquels a souscrit le Cameroun (PDDAA⁸, ZLECAF⁹). Le SDSR/PNIA s’appuie sur la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) qui représente le document de mise en œuvre pour la deuxième phase de la vision 2035¹⁰. Il fixe comme orientation pour le Secteur Rural de faire du Cameroun le grenier de l’Afrique centrale. Dans ce cadre, le secteur rural est appelé à se moderniser et accroître sa productivité. Pour y arriver le Gouvernement a élaboré plusieurs documents d’orientation stratégique dont (i) le Schéma National d’aménagement et de développement durable du territoire (SNADDT) préconisant le développement du secteur rural sur un approche filière à

Encadré 1. Référence SND 30

La **SND30** vise la transformation structurelle de l’économie en opérant des changements fondamentaux dans les structures économiques et sociales. Elle s’appuie sur quatre principaux piliers :

1. la transformation structurelle de l’économie nationale (développement des industries et des services, développement de la productivité et de la production agricole, développement des infrastructures productives, intégration régionale et facilitation des échanges, dynamisation du secteur privé, transformation du système financier) ;
2. le développement du capital humain et du bien-être ;
3. la promotion de l’emploi et de l’insertion économique ; et
4. gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l’État.

La vision à l’horizon 2035 est celle d’un secteur rural "important moteur de l’économie nationale qui crée des emplois décents, des richesses pour la demande intérieure et pour exporter, qui assure la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans un contexte de développement durable" en se basant sur une Agriculture de Deuxième génération qui sous-entend le développement des exploitations Agricoles Familiales et les Exploitations de Moyenne et Grandes Importances.

travers entre autres, la structuration des chaînes de valeur et la promotion de bassins de production tant pour l’agriculture que pour l’élevage, (ii) le Plan pour l’Agriculture et l’alimentation (Compact Cameroun) et (iii) un Plan intégré d’Import substitution agropastoral et halieutique 2024-2026 (PIISAH). Ces derniers ciblent des filières agropastorales et halieutiques prioritaires¹¹ porteuses de croissance et créatrices d’emplois pouvant soutenir le développement de l’agro-industrie, l’autosuffisance alimentaire, assurer une amélioration de la qualité nutritionnelle et réduire les importations alimentaires.

4. Potentiel du secteur agricole et agropastoral et systèmes de production. Au Cameroun, le secteur agricole représentait environ 17% du PIB (2022)¹² comprenant les cultures de rente (cacao, café, banane, coton, palmier à huile, etc.) et un important secteur vivrier (banane plantain, maïs, manioc, etc.). Les superficies utilisables pour les productions végétales et animales sont estimées respectivement 7,2 millions d’hectares de terres arables et 2 millions d’hectares de pâturages, soit environ 20% du territoire¹³. Les forêts couvrent environ 22 millions d’ha, soit 46% du territoire. A ce potentiel s’ajoutent un important réseau hydrographique, plus de 4 millions d’ha de plans d’eaux intérieurs, et de 400 km de façade maritime avec 13 000 km² de plateau continental¹⁴.

⁸ Programme Détaillé pour le Développement de l’Agriculture Africaine

⁹ Zone de Libre-Echange Continentale Africaine

¹⁰ La Vision de développement à l’horizon 2035 est de transformer le Cameroun en « un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité ». Cette Vision, déclinée en Stratégies Nationales de Développement (SND), est mise en œuvre depuis 2010 et constitue le cadre de référence en matière de planification du développement du pays.

¹¹ Un accent particulier est mis sur : le riz, le maïs, l’huile de palme pour ce qui est de l’agriculture ; le lait et le poisson pour le secteur de l’élevage et de la pêche. Le soja et les maraîchers (tomate et oignon pour leur impact nutritionnel significatif et leur rôle majeur dans la ceinture alimentaire entourant les zones urbaines.

¹² Banque Mondiale <https://donnees.banquemondiale.org/pays/cameroun>

¹³ PNIA 2020

¹⁴ PNIA 2020

Encadré 2. Référence Compact Cameroun

Compact Cameroun - Le choix des chaînes de valeur est guidé par la contribution

- i) au produit intérieur brut ;
- ii) à la productivité et à la croissance agricole ;
- iii) à la valeur ajoutée agricole
- iv) à la sécurité alimentaire et à l’état nutritionnel des populations ;
- v) à l’insertion du Cameroun dans le commerce régional et international ;
- vi) à la création d’emplois et l’amélioration des revenus des actifs agricoles ;
- vii) au développement inclusif, durable et équilibré du territoire national.

5. La production animale est en constante évolution et l’élevage demeure l’un des socles du développement au Cameroun. Le secteur est dominé par les exploitations familiales agricoles (EFA), estimées en 2017 à 2 millions¹⁵ et qu’en majorité (72%) pratiquant l’agriculture, l’élevage et/ou l’exploitation des produits forestiers. La plupart des EFA disposent de petites parcelles (moins de 2 ha), sont peu mécanisées, utilisent peu d’intrants et ont difficulté d’accès au crédit : ces facteurs limitent la productivité et l’investissement. Les jeunes participent à l’exploitation familiale et/ou peuvent disposer de leurs exploitations sur des terres attribuées par le Chef de famille ou l’autorité traditionnelle locale.

6. Les EFA et l’agriculture en général sont de plus en plus exposées aux effets du changement climatique qui se manifestent, entre autres, par une augmentation des températures, une augmentation de la fréquence des événements extrêmes et une variation dans la distribution des pluies altérant ainsi les calendriers des cultures, provoquant une augmentation des maladies ou des ravageurs, etc. Ces manifestations ont un impact sur les productions et les rendements des activités agricoles et d’élevage, provoquant une baisse des revenus et un accroissement de l’insécurité alimentaire des ménages ruraux. Toutefois, des techniques d’agriculture intelligente face au climat (AIC) se développent sur la base des contextes biophysiques, agricoles et socio-économiques dans les différents systèmes de production. Le paillage, la fertilisation organique, les haies vives fourragères, la co-plantation, les aménagements antiérosifs, la production et utilisation de biofertilisants et biopesticides et d’autres itinéraires techniques innovants sont de plus en plus promus favorisant l’intégration agriculture-élevage et associant la recherche/innovation au savoir-faire paysan.

Encadré 3. La diversité d’animaux d’élevage au Cameroun

Du fait d’une grande diversité de zones agroécologiques, le Cameroun héberge une grande variété d’animaux d’élevage parfaitement adaptés au climat. 16 races bovines dont 12 sont de type zébu et 4 de type taurin, 11 variétés d’ovins-caprins, plusieurs types de poulets locaux auxquels s’ajoutent des souches importées (ponte et chair) dont les niveaux de productivité sont proches de ceux des pays industriels (production d’un poulet de chair en 39 à 45 jours, pour un poids à la finition de 1,8 à 2,2 kg). Quant aux pondeuses, des performances de 260 à 300 œufs par poule sont courantes (source : Document de politique du MINEPIA – 2013)

7. Du Nord au Sud, le Cameroun compte cinq zones agroécologiques (ZAE) avec des caractéristiques et potentiels spécifiques permettant des productions agro-pastorales variées et différents systèmes des productions offrant des opportunités aux jeunes qui veulent s’investir dans l’agriculture et l’élevage au niveau des différents maillons de la chaîne de valeur. Dans leur diversité ces systèmes en majorité de type familiale, se basent sur la combinaison de des productions vivrières destinées à l’autoconsommation et la commercialisation, associées au petit élevage familial et à une culture de rente pour l’export (cacao, coton, café). C’est dans ce type d’agriculture qui évoluent la majorité des jeunes ruraux. A côté, une agriculture de plantations agro-industrielles de l’hévéa, palmier à huile, canne à sucre, banane douce et thé, est développée et orientée principalement vers le marché international (total d’environ 376 000 ha, soit 6% des terres arables¹⁶). Il existe aussi un type d’agriculture « semi-intensive » ayant une vocation commerciale et pratiquée par des gros et moyens exploitants. Pour rappel, les principaux

¹⁵ PNIA 2020

¹⁶ Mosnier et al., 2016 ; FAO, 2019

systèmes de production agricoles existants dans le différents ZAE sont résumés dans le tableau suivant.

Tableau 1. Principaux systèmes de production existants au Cameroun

Systèmes de production : cultures/élevages dominants	Zone agroécologique	Régions
<ul style="list-style-type: none"> - Systèmes de production dominantes basés sur le coton en rotation avec le mil/sorgho/maïs et niébé/arachide ; - Autres cultures pratiquées : riz (pluvial et irrigué) , sésame, oignon, anacarde, palmier dattier - Systèmes parallèles d’embouche bovine et caprine ; - Elevage de bovins, porcins, ovins, caprins et volailles. - Pêche pratiquée dans le Logone, le lac- Maga et de Lagdo. 	<p>Zone 1 (Zone soudano-sahélienne)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 100 353 km² - Pluviométrie : monomodale de 400 à 1 200 mm/an - Sols : grande diversité, ferrugineux, lessivés, hydromorphes, alluvionnaires, lithosols, vertisols, etc. - Période de croissance végétative moyenne de 150 jours avec une forte intensité solaire et sécheresse persistantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Nord - Extrême-Nord
<ul style="list-style-type: none"> - Système basé sur l’association maïs, igname, sorgho, les patates et le manioc/sorgho et manioc ; - Autres cultures pratiquées : coton, café Robusta - Agro-pastoralisme extensif : bovin viande, bovin lait - Aquaculture. 	<p>Zone II : Zone des hautes savanes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 123 077 km² - Sols : perméables, capacité de rétention d’eau moyenne, sols ferrallitiques bruns ou rouges et sols hydromorphes - Pluviométrie : monomodale, de 1.500-1.600 mm/an (150 jours de pluies) - Végétation de savane avec une période de croissance de 240 à 180 jours. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adamaoua - Ouest (autour de Banyo)
<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture vivrière basée sur le maïs associé aux tubercules, le banane-plantain, les légumineuses, fruits et légumes ; - Plantations familiales de café arabica - Autres cultures pratiquées : riz, pomme de terre, maraichage, condiments, thé, cacao - Elevages de volaille et/ou de porcins, petits ruminants, bovin viande et bovin lait. - Concentration de fermes aquacoles. 	<p>Zone III : Hautes terres de l’Ouest</p> <ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 31 192 km² - Pluviométrie : monomodale, annuelle de 1 500 à 2 000 mm/an, 180 jours de pluie - Sols : très fertiles et propices aux activités agricoles, jeunes sur fortes pentes, lessivés dans les vieux plateaux, horizon B d’illuviation dans dépressions fermées, plateaux enrichis en matériaux volcaniques - Période de croissance de la végétation de 280 jours 	<ul style="list-style-type: none"> - Ouest - Nord-Ouest, - Sud-Ouest (zone de Lebialem)
<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture de type familiale basée sur le manioc et banane-plantain, associés au cacao/café et petit élevage. - Autres cultures pratiquées : gingembre, poivre, fruits (papaye, ananas, agrumes, avocat, etc.) - Agriculture industrielle et d’exportation : palmier à huile, hévéa, bananes. - Pêche - Elevage : volailles, porcs, élevages non-conventionnels (cobayes, aulacodes, escargots etc.). 	<p>Zone IV (Forêt humide à pluviométrie monomodale)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 45 658 km² - Pluviométrie : 2 500 à 4 000 mm/an, régime monomodal - Sols : pentes volcaniques, sédiments d’origine rocheuse le long de la côte - Période de croissance de la végétation de 300 jours. 	<ul style="list-style-type: none"> - Littoral - Sud-Ouest
<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture familiale vivrière et de rente et foresterie : les systèmes vivriers, basés sur le maïs/manioc, les racines et tubercules, l’arachide ainsi que le plantain sont complétées par ananas, PFNL et des productions de rente : cacao, café et huile de palme. - Elevages caprins/porcins/volaille 	<p>Zone V (zone de forêt humide à pluviométrie bimodale)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 165 770 km² - Pluviométrie : 1 500 à 2 000 mm/an, 2 saisons humides distinctes - Sols : ferrallitiques, acides, argileux, faible capacité de rétention des éléments nutritifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Centre, - Sud - Est

Source : tableau élaboré par la mission de formulation à partir de différentes sources (MINADER, MINEPAT, FAO, FEW-NET...)

Situation des entreprises agropastorales au Cameroun

8. L’économie du Cameroun est caractérisée par un secteur informel qui pèse 86,7% des emplois, dont 34,7% dans le secteur agricole, face au secteur public et au secteur formel qui pèsent respectivement 8,2% et 5,1%¹⁷. Il représente en outre 75% des emplois en milieu rural.

9. Globalement, le taux d’informalité des entreprises agropastorales est de 87% selon les résultats de l’enquête EESE (BIT, 2020).

¹⁷ Troisième enquête sur l’emploi et le secteur informel, INS 2022.

10. Les secteurs clés (agriculture, industrie) ont été clairement identifiés au niveau de la vision stratégique de développement des PME comme des secteurs sur lesquels l’économie camerounaise devrait s’appuyer compte tenu de leur poids¹⁸. Le pays cherche ainsi à mettre en œuvre une stratégie de développement des PME pour la promotion des petites et moyennes entreprises manufacturières (PME manufacturières) et des petites et moyennes entreprises agricoles (PMEA), en coordination étroite avec les diverses stratégies de développement sectoriel.

11. En 2009, le pays s’est doté d’une première stratégie de développement des PME, de l’économie sociale de l’artisanat (2010-2014), qui n’a pas été actualisée depuis. Il dispose également d’une loi portant promotion des PME (avril 2010, modifiée et complétée en 2015), qui s’articule autour de l’appui à la création, l’incubation, l’appui au développement et le soutien au financement des PME¹⁹. Elle distingue et classe les PME sur la base de deux critères, l’effectif et le chiffre d’affaires hors taxes.

Tableau 2. Catégorisation des entreprises

Catégorie	Effectif personnel	Chiffre d’affaires
Très Petite Entreprise - TPE	< 5 personnes	< 15 millions FCA
Petite Entreprise - PE	de 6 à 20 personnes	de 15 à 100 millions FCA
Moyenne Entreprise-ME	de 21 à 100 personnes	de 100 à 1 000 millions FCA

12. Au *niveau* national, il existe une panoplie de mesures législatives, réglementaires et fiscales visant à améliorer le climat des affaires dans le secteur productif de façon général au Cameroun. Néanmoins, la réglementation incitative semble peu appliquée, selon la Banque mondiale, et le cadre des affaires reste peu attractif. Le pays reste ainsi mal positionné dans les classements internationaux qui mesurent la facilité des affaires (167/190 dans le Doing Business²⁰ 2020 par exemple).

13. Dans le secteur agropastoral camerounais, le bilan de la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) couvrant la période 2015-2020 avait reconnu que l’environnement des affaires restait peu favorable au développement des entreprises et aux investissements en milieu rural, et que *plusieurs* besoins spécifiques des entreprises agro-pastorales étaient insuffisamment pris en compte dans le cadre incitatif : accès au crédit, accès à la terre, infrastructures d’accès au marché, accès aux intrants et aux services non financiers et renforcement des capacités, formation, conseil, information et vulgarisation, recherche & développement, concurrence déloyale. Ces contraintes empêchent les acteurs d’exercer leurs activités dans un cadre propice et pourraient expliquer le faible rythme de mutation des exploitation familiales vers une agriculture commerciale qui serait respectueuse de la protection des ressources naturelles.

14. La Stratégie nationale de développement 2030 (SND 30), couplée à la nouvelle stratégie de *développement* du secteur rural et son Plan national d’investissement agricole (SDSR/PNIA 2020-2030), a ainsi mis le défi de la croissance et de la création d’emplois au centre des actions du Gouvernement en faveur de la réduction de la pauvreté, du développement agricole et rural. L’objectif global poursuivi est de promouvoir le plein emploi décent, à travers l’élargissement et la valorisation des opportunités de création d’emplois dans l’économie.

15. Dans la SND30, cette politique de développement est articulée autour de cinq axes, en particulier l’amélioration de la productivité, de l’emploi et des revenus en milieu rural ; le développement des TPE/PME et de l’entrepreneuriat jeune en zones urbaines ; la mise en adéquation formation-emploi et l’amélioration du système d’insertion professionnelle.

¹⁸ L’agriculture camerounaise pèse environ 17% du PIB et l’industrie 23% (Banque mondiale 2021).

¹⁹ Le PEA-Jeunes a appuyé dans sa phase I la préparation d’une réglementation fixant les modalités d’accompagnement des PME par les structures d’incubation.

²⁰ Doing Business classe les économies de 1 à 190 selon leur facilité de faire des affaires. Un classement de la facilité de faire des affaires élevé signifie que l’environnement réglementaire est plus propice à la création et opération d’une société locale.

16. Dans la SDSR30, le gouvernement a défini quatre priorités nationales pour orienter les interventions des partenaires techniques et financiers : i) l’accroissement durable de la production agrosylvopastorale et halieutique et de la productivité des chaînes de valeurs agricoles ; ii) l’amélioration de l’environnement infrastructurel collectif et de l’accès aux facteurs de production et aux marchés ; iii) le renforcement de la résilience des systèmes de productions, de la gestion durable des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables, face au changement climatique et aux autres chocs ; et iv) le renforcement de la gouvernance et du capital humain des acteurs du secteur rural.

Bilan de la phase I du PEA-Jeunes dans l’appui à l’entrepreneuriat agropastoral

17. La première phase du PEA-Jeunes (2015-2023) avait été conçue pour stimuler la création effective d’emplois pour les jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral à travers l’entrepreneuriat. Les interventions étaient de trois ordres : (1) engager les jeunes candidats dans l’entrepreneuriat à travers un parcours en incubation pour le développement de projets d’entreprises agropastorales ; (2) assurer un accès à des services financiers pour le démarrage effectif de ces activités économiques ; et (3) améliorer le cadre politique, législatif et institutionnel pour le rendre favorable au développement d’entreprises agro-pastorales.

18. La mission d’achèvement du FIDA a estimé que la formulation du PEA-Jeunes a été pertinente et que sa théorie du changement a apporté des réponses appropriées aux problématiques de l’emploi des jeunes dans le secteur primaire au Cameroun.

19. Les réalisations suivantes ont été enregistrées : (1) 4 500 jeunes (89,3% de l’objectif initial) ont été formés dans les structures d’incubation, dont 41,8% de femmes. Selon les données du projet, 80% des entreprises appuyées étaient toujours fonctionnelles après 3 ans d’exploitation ; (2) 13 928 emplois ont été créés par ces nouvelles entreprises (94,11% de l’objectif) ; (3) 15 centres d’incubation sur 10 prévus ont été appuyés et certifiés pour assurer la formation des jeunes dans les chaînes de valeur agricoles ciblées ; (4) un dispositif de financement des micro-entreprises a été mis en place avec l’implication des institutions financières camerounaises. Il a permis à 44,3% des entreprises appuyées d’avoir accès à un crédit productif (78% de l’objectif révisé), dont 41,3% des bénéficiaires de jeunes femmes ; (5) la création d’un réseau des jeunes entrepreneurs et promoteurs agropastoraux (REPA-Jeunes) a été supportée pour assurer la représentation des jeunes entrepreneurs et améliorer leur accès durable aux biens et services.

20. Au-delà du nombre de jeunes entrepreneurs touchés, les acquis de la phase I à considérer pour la phase II sont doubles : premièrement, le PEA-Jeunes a mis au point, testé et validé un dispositif de formation et d’accompagnement des jeunes dans le secteur agropastoral, dans le cadre d’un parcours global d’incubation, qui ne vise pas seulement à développer les capacités techniques des candidats (production, transformation, etc.), mais également à promouvoir un esprit d’entrepreneur. Cette approche était inédite au Cameroun, où les projets passés se focalisaient surtout sur les capacités de production et l’amélioration de la productivité. Outre les formations formelles, le dispositif offre une période d’accompagnement, le business coaching, qui permet aux jeunes d’être suivis en phase post-investissement au moment où ils démarrent leurs activités. Deuxièmement, et de manière corrélée, le PEA-Jeunes a validé l’utilisation des curricula BIT (TRI, CREE et GERME) pour la formation en gestion et entrepreneuriat dans le cursus suivi par les jeunes candidats²¹. Après adaptation au secteur agro-pastoral et à la cible particulière du programme, ces curricula ont montré leur pertinence dans le développement des capacités entrepreneuriales des jeunes Camerounais²².

21. Ces acquis de la phase I sont donc constitués de ces 15 centres d’incubation, certifiés par le ministère de tutelle (MINPMEESA), qui disposent à la fois de capacités d’accueil, d’un cursus validé, structuré autour d’une alternance de formations en salle et de recherches personnelles, et de formateurs certifiés.

²¹ 180 formateurs ont été certifiés par le BIT dans le cadre du PEA-Jeunes.

²² Evaluation externe, BIT 2020.

22. Les principales recommandations de la mission d’achèvement pour améliorer le dispositif d’incubation mis en place par le PEA-Jeunes portaient sur : 1) l’importance de fournir un appui à l’accès au marché des jeunes entreprises pour les aider à réussir leur démarrage dès le premier cycle de production, et finalement pour mieux les insérer au sein des chaînes de valeur²³ ; 2) l’amélioration de la coordination des différentes phases du processus d’incubation pour en optimiser l’efficacité.

23. Pour le passage à l’échelle du dispositif mis au point lors de la phase I, il sera nécessaire de poursuivre un effort de rationalisation du processus pour en améliorer l’efficacité et accroître son impact dans la durée, en particulier compte tenu de l’objectif très ambitieux de la phase II. En effet, si le PEA-Jeunes s’est montré efficace dans le ciblage, l’incubation et l’accompagnement des jeunes entrepreneurs, le dispositif a été particulièrement dispendieux²⁴, ce qui appelle une amélioration de son efficacité pour toucher davantage de jeunes à un coût unitaire moindre. Par ailleurs, bien que la majorité des jeunes appuyés déclarent être toujours en activité à l’issue du programme²⁵, il apparaît que les difficultés rencontrées les empêchent d’accélérer et de changer d’échelle. Une analyse du portefeuille²⁶ a montré que, à l’issue du programme, 19% des entreprises financées étaient à l’arrêt 3 ans après leur création et que 72% végétaient à un niveau faible. Les causes évoquées concernent notamment des charges d’exploitation anormalement élevées, un manque de débouchés, une épizootie ou l’accès difficile aux matières premières. Les plans d’affaires n’ont pas su anticiper ces situations. Dans certaines régions, le contexte sécuritaire a pu également entraver le développement des entreprises nouvellement créées. A noter que plusieurs études ont montré que les entreprises financées les plus performantes avaient eu majoritairement un retour positif sur investissement et que leur marge brute avait progressé sur 3 ans. Mais elles n’ont pas analysé la capacité des entrepreneurs à se financer dans la durée, ce qui est pourtant une condition sine qua non de leur développement.

Offres de formation

24. Le Cameroun présente une variété de structures proposant différentes formations sur les métiers agro-sylvo-pastoraux et de la pêche. Elles peuvent être publiques (comme l’ETA d’Abong Bang ou celle d’Ebolowa) ou privées²⁷ (à l’image de l’IAO d’Obala). Les formations proposées sont essentiellement techniques, touchant à la production, notamment en vue de former des techniciens agricoles. Les cursus proposés sont variés en fonction du type de centre, de la formation courte modulaire (pour les ONG notamment) au Master d’ingénieur (IAO), en passant par les brevets de technicien (dans les ETA).

25. Les centres proposant des formations en gestion (au-delà des techniques de comptabilité) n’étaient pas nombreux jusqu’à l’intervention du PEA-Jeunes. Dans les 4 premières régions couvertes par le programme, les 15 centres agréés proposent aujourd’hui un vrai parcours d’incubation incluant, outre les formations techniques, des modules propres à l’entrepreneuriat et à la gestion d’entreprise. Dans les nouvelles régions, cette offre est moins répandue, mais elle existe cependant dans certains centres ayant reçu le soutien de projets, comme le projet PDCVA (financement BAD). Dans ce cadre, l’ETA d’Abong Bang par exemple a été mis à niveau. Il accueille désormais des cohortes de jeunes entrepreneurs qui suivent un processus de 9 mois d’incubation²⁸.

26. Les filières couvertes concernent toutes les productions camerounaises, avec une certaine spécialisation par région selon le mix de productions locales. Par exemple les centres de formation couvrant l’élevage se retrouvent surtout dans les régions nord du pays où cette activité est prépondérante (par exemple le CRPA de Garoua). La formation est avant tout technique, portant sur les pratiques de production agricole et d’élevage, et, dans une certaine mesure, sur les solutions de transformation et valorisation. Pour l’apprentissage des pratiques techniques, les

²³ L’étude d’impact du PEA-Jeunes a montré que plus de 82% des bénéficiaires écoulent leur production sur les marchés locaux, mais que plus de la moitié de ces marchés sont peu fonctionnels.

²⁴ Ce qui est compréhensible pour un projet pilote.

²⁵ Le PEA-Jeunes a mesuré à l’achèvement un taux global de survie à 3 ans des entreprises appuyées de 58% (Bilan analytique, mars 2023).

²⁶ Etude de la contribution du PEA-Jeunes à la création de la richesse nationale, février 2023

²⁷ Y compris les offres de formation des ONG (ASSAD ou Help the Children par exemple) et les centres confessionnelles.

²⁸ Dans le cas de ce projet, le dispositif d’incubation a été mis au point par l’IITA (sans coaching post-investissement).

centres de formation disposent de plateaux techniques qui sont des parcelles, des installations ou des équipements qui permettent aux élèves de se former en situation réelle : des terres agricoles pour les productions végétales (manioc, maraîchage, maïs, etc.) sur lesquelles les élèves se familiarisent avec les bonnes pratiques agricoles ; des installations pour l’élevage animal en stabulation (poulailler, porcherie, étable, etc.) ; et des équipements de mécanisation, pour la transformation en particulier (moulin, mélangeur, égreneuse, décortiqueuse, etc.), plus rarement pour le travail des champs (tracteur, motoculteur).

27. Dans leur majorité, les formations payantes proposées aux jeunes sont coûteuses et ne peuvent être financées directement par les familles²⁹. Ainsi, les centres ne disposent pas de source d’autofinancement. Les subventions publiques étant limitées, les centres sont souvent très dépendants des financements extérieurs pour fonctionner, en particulier ceux des projets des PTF. La conséquence en est que, en l’absence de projet, la stabilité du personnel est faible et l’offre de formation peut être fluctuante. Certains centres, notamment avec l’appui du PEA-Jeunes, ont commencé à mettre en œuvre des solutions d’autofinancement pour se maintenir. A l’IAO par exemple, le centre dispose d’une coopérative agricole (avec terres agricoles, couvoirs et capacités de transformation) qui produit et vend une production agricole pour se financer³⁰. Mais ces solutions sont encore insuffisantes pour assurer une autonomisation financière des centres.

28. Les capacités d’accueil varient également largement d’un centre à l’autre. Les plus grands comme l’IAO d’Obala peuvent accueillir plusieurs centaines d’élèves par an. En termes de taille de cohorte, les 15 centres certifiés qui ont travaillé avec le PEA-Jeunes présentent aujourd’hui les capacités suivantes (en nombre d’étudiants par cohorte).

Tableau 3. Capacité d’accueil des structures d’incubation partenaires du PEA-Jeunes

	Structures d’incubation	Localité	Région	Capacités
1	CHASAAD	Mfou	Centre	30
2	EPAB	Binguela	Centre	90
3	IAO	Obala	Centre	90
4	ISSAEER	Sa'a	Centre	50
5	KMC	Bafia	Centre	50
6	POLE MARAICHER	Lable	Centre	50
7	CIP	Douala	Littoral	30
8	CODAS	Edéa	Littoral	30
9	ETA	Dibombari	Littoral	90
10	IG POIVRE	Penja	Littoral	25
11	ISMAM	Nkongsamba	Littoral	50
12	ETA-CRA-EFSC	Ebolowa	Sud	50
13	IDC	Kribi	Sud	20
14	CDSTS	Santa	Nord-Ouest	45
15	NAZARETH CENTER	Bamenda	Nord-Ouest	50
	Total			750

Source : PEA-Jeunes

29. Pour les cursus d’incubation, qui requièrent que les candidats demeurent sur place, les capacités d’hébergement existent également et se sont bien améliorés avec l’intervention du PEA-Jeunes. Le programme a en effet financé la construction de dortoirs dans plusieurs centres partenaires sur les 4 régions d’intervention. Dans les 6 nouvelles régions, des capacités d’hébergement existent d’ores et déjà. Certains projets ont mis à niveau quelques centres, comme

²⁹ Par exemple, une formation modulaire de 6 mois à l’IAO coûte entre 380 000 et 1 000 000 de FCFA, en fonction du nombre de modules. A l’EPAB de Binguela, le cursus d’incubation revient à 350 000 FCFA, sans hébergement (10 000 FCFA par mois en plus).

³⁰ Le PEA-Jeunes a promu cette solution dite « du cluster » dans plusieurs centres partenaires.

le PDCVA qui a réhabilité l’ETA d’Abong Bang³¹. Il faudra évaluer ces capacités précisément au démarrage de la phase II.

30. Le Cameroun dispose donc d’une offre de formations dans les métiers agricoles et pastoraux fournie et adaptée au potentiel productif du pays. Néanmoins, il y a encore la nécessité de mieux adapter cette offre à la capacité (technique et financière) et aux besoins spécifiques des jeunes candidats qui cherchent à s’installer. Le PEA-Jeunes a montré la nécessité de poursuivre l’intégration de l’entrepreneuriat dans les cursus techniques à travers une approche d’incubation qui formera des professionnels de l’agriculture et de l’élevage avec un esprit d’entreprise. L’offre de formations reste également fragile et instable par manque de capacités d’autofinancement. Finalement, les curricula techniques paraissent satisfaisants, mais ils gagneraient à s’actualiser davantage à partir des meilleures pratiques au niveau continental et en intégrant les innovations les plus prometteuses.

Contexte spécifique à la nutrition

31. Le Cameroun connaît une insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë et chronique avec des disparités régionales. Il fait face à diverses crises auxquelles s’est ajoutée en 2020 la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19. Ces événements fragilisent la sécurité alimentaire des populations les plus vulnérables. Dans l’ensemble, selon l’Enquête Nationale sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (ENSAN,2020), dans les régions d’Adamaoua, Est, Extrême-Nord, Nord et Ouest), la situation d’insécurité alimentaire a connu une détérioration, passant de 12.8% en 2019 à 20.4% en 2020. Les régions du Nord-Ouest (40.0%), du Sud-Ouest (30.7%), du Littoral (25.1%), de l’Extrême-Nord (24.8%), de l’Adamaoua (22.1%) et de l’Ouest (20.5%), qui subissent les effets de diverses crises humanitaires, sont les plus touchées par l’insécurité alimentaire. Environ 2,7 millions de personnes sont en insécurité alimentaire aiguë (Cadre Harmonisé (CH), Phases 3 à 5) Octobre-décembre 2020 et 2,9 millions pendant la même période 2023.

32. Selon le Rapport mondial sur la nutrition 2021, le Cameroun souffre toujours de toutes les formes de malnutrition. Le taux de malnutrition chronique global chez les enfants de moins de 5 ans est de 28,9 % avec plus de cas en milieu rural qu’en milieu urbain et varie selon les régions. Bien que le Cameroun connaisse une amélioration par rapport au taux de malnutrition aiguë globale (4.3%), la prévalence du surpoids chez les enfants de moins de 5 ans est de 11,0 % dépassant le seuil critique de 10 %. Une prévalence d’anémie de 40.6% chez les femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) reste un défi à relever.

33. L’analyse des systèmes alimentaires du Cameroun a relevé différents défis mais aussi des opportunités. Concernant la nutrition, l’analyse a souligné une consommation alimentaire déséquilibré entre les villes et les zones rurales et un manque de diversité alimentaire. Selon l’ENSAN,2020, près du tiers (32.4%) des ménages au Cameroun ont une alimentation peu diversifiée, composée d’au plus quatre groupes d’aliments, surtout dans les régions du Littoral (48.4%), de l’Extrême-Nord (39.1%) et du Nord-Ouest (36.7%). Comme dans beaucoup de régions d’Afrique Sub-Saharienne, l’alimentation est majoritairement composée de féculents, de légumes feuilles, d’autres légumes et de noix et graines. Ces statistiques révèlent une situation d’insécurité alimentaire et nutritionnelle plus importante dans ces régions.³²

34. La première phase du PEA-Jeunes avait pour objectif de créer des richesses chez les jeunes, autour d’activités économiques rurales s’inscrivant dans les filières agro-pastorales, et reposant sur la modernisation et l’intensification des productions, afin d’améliorer durablement leurs revenus et leur sécurité alimentaire. Cet objectif reste aligné sur le plan national d’investissement agricole 2014-2020 qui soulignait le fait que la création de richesse devrait améliorer aussi la sécurité nutritionnelle des populations. Bien vrai que le cadre logique

³¹ Il faut souligner cependant que toutes les réhabilitations prévues par le PDCVA n’ont pas abouti à ce jour, suite à des problèmes internes.

³² <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/9ba1a265-b5ed-4170-87ac-70ed6539ea73/content>

du PEAJ I ne comportait pas d’indicateur nutrition clair, toutes les composantes de cette phase ont conduit à une meilleure sécurité alimentaire et nutritionnelle des zones ciblées. En voulant consolider ces réalisations positives du PEA-Jeunes I, sa phase II se veut sensible à la nutrition et constitue une opportunité pour contribuer à consolider les bonnes pratiques d’alimentation à travers des actions ciblées visant la diversification, la disponibilisation, l’accès et la consommation des aliments locaux plus nutritifs intéressante.

Contexte lié aux infrastructures

35. La transformation structurelle de l’économie nationale est l’un des quatre piliers de la Stratégie nationale de développement 2020 – 2030 (SND30) au Cameroun. Son effectivité repose entre autres sur : (i) le développement de la productivité et de la production agricole et ; (ii) le développement des infrastructures de production. Alignée à la SND30, le 2ème axe du Plan intégré d’import substitution agropastoral et halieutique pour le triennat 2024 – 2026 (PIISAH) prône l’augmentation et l’amélioration de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits locaux. Il s’agit de mettre à niveau la chaîne de production, de transformation et de commercialisation pour améliorer la disponibilité des produits locaux de grande consommation sur le territoire national. Pour le volet « développement de la production et de la productivité » un accent particulier est mis sur la facilitation de l’accès à la terre, aux équipements et infrastructures de production. Il s’agit de désenclaver les bassins de production et mettre en place un minimum d’infrastructures sociales et économiques au sein de chaque commune en zone rurale. Quant au volet développement des infrastructures, les orientations consistent entre autres à : (i) assurer la fonctionnalité optimale des infrastructures existantes ; (ii) réhabiliter les installations publiques détruites ou rendues obsolètes ; (iii) optimiser l’impact sur l’économie et l’efficacité des projets formulés.

36. L’atteinte de l’objectif du Plan national d’investissement agricole 2020 – 2030 de la Stratégie de développement du secteur rural (SNDR/PNIA) est entre autres assurée par l’amélioration de l’environnement infrastructurel collectif et de l’accès aux facteurs de production et aux marchés, comme un des quatre axes prioritaires. Il s’agit entre autres du : (i) désenclavement des zones rurales et des bassins de production pour accroître les investissements productifs et l’accès au marché et ; (ii) développement (construction/réhabilitation, entretien, gestion) des infrastructures individuelles et collectives/structurantes pour la production, la conservation, le stockage, la transformation et la mise en marché, afin de contribuer à la réduction des pertes post récolte. Une évaluation de la phase I de la SDR/PNIA par le Recensement Général de l’Agriculture et de l’Élevage (RGAE, 2017) a été faite. Sur 14 340 villages du pays : (i) 12 % disposent de marchés de vente des produits agricoles ; (ii) environ 27% sont connectés au réseau électrique et presque tous (92,56%) sont connectés à au moins un réseau téléphonique ; (iii) 6,9% disposent d’infrastructures de stockage des produits agricoles et ; (iv) 1,3% des magasins de stockage d’intrants d’élevage.

Tableau 4 : Répartition des villages selon la disponibilité d’infrastructures de stockage des produits agricoles et d’élevage

Régions	Nombre de villages	Magasins de stockage de produits agricoles		Magasins de stockage d’intrants d’élevage	
		Nombre	%	Nombre	%
Adamaoua	887	84	9,5	7	0,8
Centre	1957	100	5,2	14	5,6
Est	1107	56	5,1	1	0,1
Extrême-Nord	3703	479	12,9	7	0,2
Littoral	739	25	3,3	3	0,2
Nord	1860	302	16,2	4	0,2
Nord-Ouest	591	63	10,7	1	0,2
Ouest	1666	34	2,0	6	0,4
Sud	1130	3	0,3	1	0,1
Sud-Ouest	700	64	9,1	11	1,6
Total	14 340	1 210	6,9	55	1,3

Source :RGAE, 2017

Aménagements hydro-agricoles.

37. **Ressources en eau.** Selon la Prolique nationale de l’hydraulique agricole (PNHA, 2019), les ressources en eau du Cameroun se regroupent en : (i) eaux de surfaces (réseau hydrographique de bassins fluviaux, eaux renouvelables, eaux des zones humides, eaux des lacs et eaux des barrages et réservoirs) et ; (ii) eaux souterraines. Les ressources en eau de surface disponibles sont de 267,88 km³. Les volumes d’eau issus des bassins des fleuves côtiers (94,82 km³) et de la Sanaga (63,18 km³) sont les plus importants (respectivement 35,4 % et 23,59 % des ressources en eau de surface). Avec des pourcentages d’apport respectifs de 16,39 % (43,91 km³) et 12,49 % (33,45 km³), les bassins du Niger et du Congo ont des contributions intermédiaires, la plus faible contribution étant enregistrée pour le bassin du Lac Tchad dont les ressources en eau de surface représentent 12,14 % du volume national (PANGIRE, 2009). Les ressources en eau souterraine sont évaluées à 55,98 km³ (21 % des eaux de surface). La majeure des ressources en eau souterraine est emmagasinée dans les aquifères du bassin sédimentaire de la zone côtière qui renferme 38,64 % du volume total. Avec respectivement 28,14 % et 27,51 % du volume total d’eau souterraine, les aquifères du bassin de la Bénoué et ceux de la zone de socle ont des proportions presque égales. Les plus faibles ressources en eau souterraine correspondent au bassin sédimentaire du Lac Tchad qui emmagasine seulement 5,72 % du volume total. Pour les bassins sédimentaires, les volumes sont d’autant plus importants que l’on va vers le Sud du pays (la disponibilité des ressources en eau souterraine est tributaire du régime pluviométrique car, la pluviométrie croît du Nord du Cameroun vers la partie Sud).

38. **Efficienc e des besoins en eau.** La contribution des eaux souterraines à l’écoulement de surface n’ayant pas encore fait l’objet de travaux au Cameroun, seules les ressources en eau de surface sont prises en compte dans l’évaluation de l’adéquation entre besoins en eau et ressources disponibles. En 2009, l’ensemble des besoins en eau des cultures irriguées ne représentaient que 3 % des ressources disponibles. Pour chaque bassin, les ratios des besoins en eau par rapport aux ressources disponibles sont de 1,44 % (Lac Tchad), 18,35 % (Niger), 3,72 % (Sanaga), 0,05 % (Congo) et 0,20 % (fleuves côtiers), sur une moyenne de 4,14 pour le Cameroun. L’examen des différentes demandes en eau à l’échelle nationale montre de fortes disparités. Suivant la proportion des besoins en eau de chaque secteur par rapport au besoin total à l’échelle du pays, les besoins pour la production hydroélectrique sont énormes.

Tableau 5 : Adéquation besoins/Disponibilité en eau par bassin au Cameroun

Bassins \ Besoins	Lac Tchad	Niger	Sanaga	Congo	Fleuves côtiers	Total pour le pays (10 ³ m ³ km ³)	% besoins par secteur par rapport à la ressource du pays
Domestiques	55,07	65,75	101,6	11,9	88,8	326,27	0,12
Elevage	84,01	13,4	-	-	-	97,41	0,04
Irrigation	328,95	377,08			91,79	797,82	0,30
Hydroélectrique		7 600	2 169			9 769	3,67
Industrie		0,33	8,16	0,06	6,62	15,17	0,01
Mines				2,9		2,9	0,001
Besoins par bassin (10 ⁻³ km ³)	468,03	8056,71	2278,76	17,86	187,21	11 008,57	-
Ressource par bassin (10 ⁻³ km ³)	32 520	43 910	61 180	33 450	94 820	265 880	-
% des besoins en eau par bassin, par rapport à la ressource du bassin	1,44	18,35	3,72	0,05	0,20	4,14	-
% des besoins en eau par bassin, par rapport à la ressource du pays	0,18	3,03	0,86	0,01	0,07	-	-

Source : PANGIRE, 2009

39. Au Cameroun, l’eau est utilisée principalement pour : l’agriculture (74%), les usages domestiques (18%) et l’industrie (8%). En 2000, les prélèvements totaux étaient de 985 millions

de m³. En règle générale, il ne se pose pas de problème de qualité d’eau pour usage agricole au Cameroun, quel que soit le bassin hydrographique considéré.

Encadré 4 : La Politique nationale d’hydraulique agricole (PNHA)

La vision de la PNHA est de procéder à la viabilisation et à l’exploitation durable aux fins agricoles et en toutes saisons du potentiel de terres aménageables et irrigables du Cameroun. Elle vise à contribuer à : (i) l’accroissement durable de la production et de la productivité agricole et ; (ii) la sécurité alimentaire et nutritionnelle en rendant disponibles les produits alimentaires en toutes saisons et sur toute l’étendue du territoire national.

Il s’agira dans le cadre de cette politique et à l’horizon 2035, de viabiliser et exploiter durablement au moins 15% du potentiel, soit 421 470 ha répartis en 320 000ha de terres totalement aptes à l’irrigation (16% desdites terres), 61 000 ha de terres irrigables à drainer (16%) et 40 470 ha de terres aptes à l’irrigation sur relief accidenté (9,42%). La PNHA permettra de contribuer à : (i) l’accroissement durable de la production et de la productivité agricole ; (ii) la sécurité alimentaire en rendant disponibles les produits alimentaires en toutes saisons et sur toute l’étendue du territoire national. Elle s’articule autour des cinq piliers d’orientation : (i) l’amélioration du cadre institutionnel et réglementaire ; (ii) le renforcement des capacités des acteurs de l’Hydraulique Agricole ; (iii) la réhabilitation des infrastructures d’Hydraulique Agricole ; (iv) le développement du potentiel hydro agricole des terres irrigables et ; (v) le renforcement de la recherche-action dans le domaine de l’hydraulique agricole.

Le mécanisme de financement de la PNHA s’articule autour de trois axes majeurs : (i) la consolidation des financements et partenariats financiers acquis, (ii) la mobilisation des ressources nationales, et (iii) la mobilisation de l’aide extérieure. L’objectif général étant d’améliorer l’investissement, l’efficacité de l’allocation et la performance de la dépense des finances publiques afin d’alléger le poids du secteur de l’eau agricole sur les finances publiques par un partage solidaire et réaliste des financements entre les partenaires techniques et financiers, l’État, les collectivités territoriales et les usagers.

40. Terres irrigables. Le Cameroun dispose d’un potentiel de terres aménageables de 2 809 800 ha : (i) 2 000 400 ha totalement aptes à l’irrigation ; (ii) 379 900 ha gorgées d’eau qui nécessitent des aménagements particuliers de drainage et ; (iii) 429 500 ha sur relief accidenté. En 2019, les superficies aménagées étaient de 35 155 ha, réparties dans les régions de l’Extrême-Nord (14 780 ha), du Nord-Ouest (4 545 ha), du Nord (1 280 ha), de l’Ouest (2 476 ha), du Centre (1 816 ha), du Sud-Ouest (1 880 ha), du Littoral (5 470 ha), du Sud (700 ha) et de l’Adamaoua (740 ha). Il s’agit surtout de périmètres gérés par des structures étatiques et/ou parapublics (SEMRY, UNVDP, SODERIM, CDC, SOSUCAM, etc.), auxquelles s’ajoutent celles des privés et partenaires au développement. Des projets d’aménagement supplémentaire s’évaluaient à 237 000 ha, dans le cadre d’initiatives d’envergure dans les régions de l’Adamaoua (Vina), du Nord (Lagdo et Poli) et de l’Extrême-Nord (Logone et Chari, Logone Birni, etc.). A ce jour, les terres soumises aux techniques d’irrigation sont difficilement estimées, suite aux multiples initiatives d’aménagement hydro-agricoles mises en œuvre, sur divers financements (PTF dans le cadre des coopérations bilatérales/multilatérales et privés).

Tableau 6 : Répartition des terres irrigables (ha) en fonction de la disponibilité en eaux souterraines

Disponibilité et débits d'exploitation de l'eau souterraine pour l'agriculture irriguée par zone			Aptitude des sols à l'irrigation				Total
			Aptes	Aptes mais gorgées d'eau	Aptes sur relief accidenté d'altitude	Marginaux (érodibilité/pauvre)	
Pas permanent	Débits insuffisants	Zone 1	1 360 000	266 100	48 300	1 294 900	2 969 200
		Zone 2	3 114 100	341 800	4 956 000	572 900	8 984 900
		Zone 3	773 500	1 100	1 558 900	23 600	2 357 100
		Zone 4	1 563 100	19 800	136 100	58 400	1 777 300
		Zone 5	8 639 300	15 700	329 500	144 800	9 129 200
	Total débits insuffisants		15 450 000	644 400	7 028 700	2 094 700	25 217 800
Total pas permanent			15 450 000	644 400	7 028 700	2 094 700	25 217 800
Permanente	Aquifère salé	Zone 4	163 200	\	\	\	1 163 200
	Total aquifère salé		163 200	\	\	\	1 163 200
	Débits insuffisants	Zone 1	1 412 000	1 391 300	\	1 135 400	3 938 700
		Zone 2	224 800	127 100	149 800	28 600	530 200
	Total débits insuffisants		1 636 700	1 518 400	149 800	1 163 900	4 468 900
	Débits satisfaisants	Zone 2	105 400		12 000	36 600	154 000
		Zone 3	430 400	31 400	391 200	66 000	919 000
		Zone 4	698 000	166 100	25 700	5 700	895 400
		Zone 5	766 600	182 500	700	9 500	959 300
	Total débits satisfaisants		2 000 400	379 900	429 500	117 800	2 927 700
Total permanente			3 800 300	1 898 300	579 300	1 281 800	7 559 700
Total			19 250 300	2 542 700	7 608 000	3 376 500	32 777 500

Source : PNHA, 2019

Gestion foncière et cadastrale

41. Au Cameroun, la sécurisation des terres est un point clé et fondamental pour l’atteinte des objectifs des politiques nationales en matière de production/productivité, y compris le développement d’infrastructure y relatives. L’accès sécurisé à la terre, comme facteur de production, est déterminant pour l’accroissement de la production à la fois pour les grandes superficies des opérateurs privés que pour les exploitations intermédiaires qui dominent le secteur agropastoral camerounais. Il s’agit de faciliter le développement des actions de ces derniers dans le domaine agropastoral sur des espaces sécurisés et aménagés. Dans ce domaine, le gouvernement entend poursuivre les efforts de modernisation de gestion domaniale, cadastrale et foncière à travers la mise en place d’un vaste programme de digitalisation du cadastre, de renforcement de la sécurisation du domaine public et des documents fonciers, par leur numérisation et la mise en place d’un réseau informatisé entre les conservations foncières, au niveau national, en vue de la sécurisation des transactions foncières et du développement des activités économiques.

42. La législation foncière du pays est régie par les ordonnances de 1974 et le décret de 1976 fixant les modalités de gestion du domaine national. Trois catégories de terre existent :

- **Le domaine privé.** Il s’agit de terres privées caractérisées par l’existence d’une propriété formelle, matérialisée par l’existence d’un titre foncier, preuve de ladite propriété. On distingue ici les terres relevant du domaine privé de l’Etat, du domaine privé des collectivités territoriales décentralisées (communes) et, les terres privées des personnes privées (personnes physiques ou morales) ;

- **Le domaine public.** Il est constitué de terres non susceptibles d’appropriation privée, et placées sous la gestion de l’Etat ;
- **Le domaine national.** Il regroupe toutes les terres ne relevant d’aucune des deux catégories précédentes. Il est administré par l’Etat, en vue d’en assurer une utilisation et une mise en valeur rationnelle. La plus grande partie des terres du pays relève de cette catégorie, qui se subdivise en deux grandes : (i) le domaine national de première catégorie, qui comprend les terrains d’habitation, les terres de culture, les plantations, des pâturages, et dont l’occupation se traduit par une emprise évidente de l’homme sur la terre et une mise en valeur probante et ; (ii) le domaine national de deuxième catégorie, qui renvoie à l’ensemble des terres libres de toutes occupations effectives ou encore aux terres qui n’étaient pas mises en valeur avant le 5 août 1974.

43. La grande majorité des terres rurales, celles qui abritent les villages, sont classées dans le domaine national. Les textes en vigueur prévoient une diversité d’options de sécurisation des droits sur les terres :

- **L’immatriculation.** C’est la reconnaissance par l’Etat des droits de propriété coutumière d’une personne physique ou morale sur une partie du domaine national. Elle est soumise à des conditions d’âge, de mise en valeur, et d’existence de droits coutumiers antérieurs à la date d’entrée en vigueur des ordonnances de juillet 1974 ;
- **La concession** est la mise à disposition, par l’Etat, d’une partie du domaine national à une personne physique ou morale. Lorsque le bénéficiaire est une personne physique de nationalité camerounaise, la concession peut déboucher sur l’établissement d’un titre foncier. La procédure varie en fonction de la superficie sollicitée. La concession donne lieu au paiement d’un loyer de la terre, habituellement fixé sur la base d’un prix arrêté par hectare et par an ;
- **Le bail.** Il s’agit de la mise en location d’un espace relevant du domaine privé de l’Etat ou d’une collectivité territoriale décentralisée. Il est conclu à titre onéreux ;
- **L’affectation** consiste en la mise à la disposition d’une personne physique ou morale d’un espace relevant du domaine privé de l’Etat ;
- **Le droit d’occupation temporaire du domaine public** est une modalité de gestion du domaine public, par laquelle l’Etat accorde à une personne physique ou morale le droit d’occuper ou d’exploiter de manière temporaire une partie du domaine public.

Infrastructures routières.

44. Le décret N°2017/144 du 20 avril 2017 portant nomenclature routière classe les routes en quatre catégories : (i) les autoroutes ; (ii) les routes nationales ; (iii) les routes régionales et ; (iv) les routes communales. Les communes sont Maîtres d’ouvrage des routes communales qui représentent un linéaire d’environ 116 000 km (environ 80% du réseau national). Sur 360 communes du Cameroun, les données sur les routes communales sont disponibles dans 274. Suivant une l’évaluation faites sur 2 818 routes inventoriées dans 50 communes ; (i) 1 860 routes (66%) sont en mauvais état ; (ii) 844 routes (29,9%) sont dans un état moyen et ; (iii) 114 routes (4,04%) sont en bon état. Pour faire face à cette situation, les ressources transférées aux Communes sont en évolution croissante depuis 2013 avec 67 milliards F CFA en 2018. Les ressources pour le désenclavement des routes communales par le Fond Routier ont évolué de 7,43 milliards en 2014 à 8,1 milliards de FCFA en 2018 (MINTP, 2018).

II. STRATEGIE DE CIBLAGE ET D’INCLUSION SOCIALE

45. Le PEA-Jeunes II se propose d’adopter une démarche de ciblage inclusive conforme aux orientations du COSOP 2019-2026 en capitalisant les acquis et leçons apprises de la phase I du PEA-Jeunes ainsi sur celles des interventions passées ou en cours financées par le FIDA en direction des jeunes et autres groupes vulnérables. La perspective globale pour le ciblage demeurera la

recherche de : (i) l’optimisation de l’impact des interventions sur les jeunes dans les régions ciblées ainsi que (ii) la synergie et la complémentarité dans les appuis pour amplifier les effets/impacts des actions sur les jeunes, renforcer de manière durable leur résilience et accroître les possibilités de mise à l’échelle des acquis positifs de la première phase du PEA-Jeunes. La stratégie de ciblage dans son ensemble tiendra compte des orientations contenues dans le plan d'action jeunesse rurale du FIDA (2019-2021).

Ciblage géographique

46. En accord avec le gouvernement et conformément aux orientations contenues dans le COSOP 2019-2026, le PEA-Jeunes II aura une portée nationale et ses interventions se dérouleront dans les 10 régions administratives du pays. Le programme envisage d’approfondir son impact dans les 16 bassins de production des quatre anciennes régions d’intervention : le Centre, le Littoral, le Nord-Ouest et le Sud³³. Les interventions vont potentiellement s’étendre à 17 nouveaux bassins de production agropastorale pré-identifiés dans les régions de l’Adamaoua, l’Est, l’Extrême-Nord, l’Ouest, le Nord et le Sud-Ouest. Le choix d’étendre les interventions du PEA-Jeunes à l’ensemble des régions du pays répond à la demande du Cameroun d’offrir à tous les jeunes du pays l’opportunité de s’insérer dans les filières agropastorales qui occupent environ 70 pourcent de la population active.

47. La zone d’intervention concentre 8,65 millions de jeunes actifs de 15-34 ans soit 36 pourcent des 24,3 millions d’habitants (INS³⁴,2019), dont 4,52 millions de jeunes femmes (52,3 pourcent de la population totale de jeunes du pays). Les régions les plus peuplées sont celles du Centre (19,1 pourcent de l’Extrême-Nord (18 pourcent et du Littoral (15,3 pourcent (INS, 2020). Dans le Littoral et l’Ouest la densité de la population est élevée (respectivement 184 et 148 habitants au km², tandis que dans les régions de l’Est et du Sud la densité de la population est faible, (respectivement 8 et 17 habitants au km²)

48. *Logique de ciblage.* La stratégie de ciblage dans son ensemble sera raisonnée en tirant les leçons de l’approche de ciblage du PEA-Jeunes. Pour cette deuxième phase, le programme optera pour la « concentration » des interventions et le phasage (couverture progressive des localités ciblées). La détermination de la zone de concentration se fera à deux niveaux : niveau 1 : ciblage des départements de concentration (unité administrative de planification), niveau 2 : ciblage des bassins de production (unité d’intervention) avec une approche graduelle de densification des interventions à l’intérieur des bassins de production retenus.

49. Tout comme à la première phase du PEA-Jeunes, le principe de ciblage sera fondé sur le croisement des trois dynamiques suivantes : (i) la dynamique bassin de production/territoire, (ii) dynamique entrepreneuriale et (iii) la dynamique filière / chaîne de valeur. Ce choix permet de croiser des critères liés à la démographie et l’aménagement du territoire, à l’agroécologie, à l’environnement institutionnel, à l’environnement professionnel et à la socio-économie.

50. *L’objectif visé* est de (i) maximiser l’impact du programme sur les jeunes ruraux pauvres en renforçant la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; (ii) faciliter l’accès aux dispositifs de formation/incubation en particulier aux jeunes femmes ; (iii) favoriser l’installation des jeunes incubés et le développement des initiatives économiques qu’ils portent avec un accent sur les entreprises agroalimentaires; (iv) faciliter l’apprentissage entre eux par la proximité géographique et renforcer les possibilités de partenariat ou d’insertion pour d’autres jeunes.

³³ La stratégie prévoit la possibilité d’identifier de nouveaux bassins dans les anciennes régions pour prendre en compte la recommandation du gouvernement visant à offrir des possibilités d’insertion de nouveaux jeunes dans le maillon de la production. Ce faisant, le programme pourra compenser le gap de ciblage des jeunes de la catégorie C1 sous représentés au cours de la première phase.

³⁴Institut National de la Statistique (INS), 2019, annuaire statistique du Cameroun, édition 2019

51. *Principe directeur.* L’identification des « zones de concentration » sera faite de la manière suivante :

- (i) Premier niveau : cibler des départements contenant le plus de localités bassins de production / transformation/ commercialisation pour densifier les investissements ;
- (ii) Deuxième niveau : donner priorité aux bassins de production contenant plus de localités marquées par une incidence élevée de la pauvreté dans toutes ses dimensions, l’insécurité alimentaire et nutritionnelle et un fort taux de chômage des jeunes ;
- (iii) Démarrer les interventions en priorité dans les localités grands bassins de production disposant de plus d’avantages comparatifs en termes de: a- disponibilité (ou possibilité de mise en place) d’infrastructures socio-économiques structurantes, b-possibilité de mise à disposition de réserves administratives avec un droit d’usage sécurisé pour rentabiliser l’investissement du jeune c- disponibilité (ou de possibilité) de mise en place ou d’extension des infrastructures agricoles pouvant contribuer à une meilleure intensification agricole ou d’élevage ainsi que des infrastructures de mise en marché et contribuant à une meilleure valorisation (productivité, circulation, stockage / conservation de produits).

Sélection des bassins de production

52. La phase préparatoire du programme a conduit à la sélection de 17 bassins de production dans les 6 nouvelles régions portant à trente-trois (33) le nombre de bassin de production pré-retenus pour les interventions du PEA-Jeunes II. Pour plus d’efficacité et de visibilité sur les actions du programme, une étude de confirmation des bassins de production sera organisée au démarrage. Cette étude permettra de retenir les bassins de production présentant le plus d’avantage comparatif pour l’insertion rapide des jeunes incubés dans le tissu économique local.

53. La sélection/validation des bassins de production sera différenciée en fonction des spécificités des bassins de production dans la zone de concentration concernée. La priorité sera donnée aux bassins ou sous-bassins de production qui : (i) concentrent plus de populations rurales pauvres, (ii) offrent les meilleures possibilités pour une bonne synchronisation des interventions (infrastructures structurantes de production, de désenclavement, de transformation et d’accès aux marchés) ; (iii) disposent des possibilités d’accès au foncier sécurisé pour les jeunes et (iii) favorisent la mutualisation de certains coûts (dont le coût de l’appui conseil à délivrer aux jeunes à la phase post-incubation notamment). L’analyse pour la confirmation des bassins de production pré-identifiés tiendra compte principalement des opportunités avérées de marché (proximité d’acheteurs, possibilités de partenariats productifs et/ou commerciaux à construire ou à renforcer et opportunités de coopération, etc.).

54. *Le ciblage des localités d’appui au sein des bassins de production* sera également différencié en fonction i) du niveau de pauvreté et d’insécurité alimentaire et nutritionnelle dans les localités concernées, ii) de l’importance numérique des jeunes dans la zone, iii) la disponibilité des réserves administratives sécurisées pour favoriser l’installation des jeunes (notamment ceux de la catégorie C1). C’est à ce niveau que le programme accordera une importance particulièrement a- aux opportunités de mutualisation de certaines fonctions nécessaires au développement des entreprises et à b- l’existence et/ou le niveau important de demande portée par les jeunes potentiels bénéficiaires du PEA-Jeunes II. D’autres critères tels que le potentiel de production et d’intégration dans les filières cibles du programme et la problématique de nutrition, l’état des infrastructures structurantes, les opportunités d’accès au marché, la situation économique des jeunes, permettront d’affiner le ciblage à ce niveau.

55. Pour la validation définitive des bassins de concentration des appuis, le programme organisera un atelier conjoint avec les autorités territoriales décentralisées et les services

déconcentrés de l’État, les acteurs des filières, les structures d’incubation, les organisations de jeunes et en concertation avec d’autres projets ou programmes actifs dans la zone et positionnés sur des thématiques d’insertion des jeunes ou de développement des chaînes de valeur.

56. *Déploiement territorial progressif et différencié selon les zones d’extension ou de mise à échelle.* Le programme procèdera à un déploiement géographique graduel dans les zones d’extension et une concentration des appuis additionnels à l’intérieur des 16 bassins de production des 4 régions de mise à échelle. Dans son approche géographique d’intervention, le programme densifiera les investissements en priorité dans les localités péri-urbaines et/ou rurales proches des centres des bassins ciblés (rayon maximum 20 km du centre du bassin) avant de s’étendre dans le reste des zones (selon les possibilités). Cette démarche de densification progressive contribuera à générer une masse critique de jeunes entrepreneurs par zone, favoriser l’émergence des externalités positives pour accroître les possibilités d’inclusion des plus vulnérables. Les interventions pourront s’étendre progressivement dans d’autres localités au sein des bassins de production sélectionnés. Une attention sera accordée à l’établissement de synergies et de complémentarités avec les interventions en cours en direction des jeunes.

57. Dans la zone de consolidation, le programme partira des possibilités de marché pour valider les bassins de concentration à retenir parmi les 16 anciens bassins d’intervention du PEA-Jeunes II. Il s’agira spécifique de partir des filières pour retenir les chaînes d’approvisionnement les plus compétitives garantissant l’accès au marché des jeunes. Il ne s’agira pas de tout financer partout et en même temps mais d’avoir une approche raisonnée de ciblage articulée sur les études bassins/filières pour (i) cibler les plans d’affaires à financer, (ii) identifier les partenariats commerciaux à construire et/ ou à renforcer et, (iii) positionner les infrastructures structurantes (éventuelles) à construire pour l’accès aux marchés des jeunes.

Tableau 7. Ciblage géographique à actualiser au démarrage du PEA-Jeunes II

Régions Niveau 1	Départements	Bassins de production Niveau 2	Pop.	Superficie	Densité pop.
Unité de référence	Unité administrative de planification	Unité d’intervention/Ancrage opérationnel			
Zone de consolidation					
Centre	Mefou Afamba	Awae	3 098 044	68 953	44,9
		Mfou-Sos Edzandouang			
	Mbam et Kim	Ntui-Bangassima			
	Mfoundi	Périphérie de Yaoundé			
	Lekie haute sanaga	Obala-Monatéle-Elig-Mfomo-Bachenga Mbandjock Saa			
	Mbam et Inoubou	Ombessa Bokito Bafia			
Sud	Vallée du Ntem	Ambam	634 855	47 191	13,4
	Océan	Kribi			
	Mvilla	Ngoulemakong Mvangan Ebowola			
Littoral	Moungo	Njombe PenjaLoum Manjo Nkogsamba Melong	2 510 283	20 248	124
	Wouri	Périphérie Douala Dibombari			
	Sanaga maritime	Ndom			
		Pouma			
Nord-Ouest	Mezam	Santa Bamenda	1 728 953	17 300	99,9
	Momo	Batibo Mbengwi			
	Menchum	Menchumvalley			
Total bassins	16				
Zone d’extension envisagée					
Ouest	Mifi	Bafoussam – Bamendjou-Baleng-Bandjoun-Batoufam	1 720 047	13 892	123,8
	Mbamboutos	Mbouda-Galim-bamendjing-Nkouoptamo			
	Noun	Foumban-Foumbot- Koutaba-Njimom- Manki-Magba			
Sud-ouest	Fako	Buea – Limbe- Tiko	1 318 079	26 410	51,8
	Ndian	Idenau – Kombo Titi - Abedimo – Idabato - Bamusso			

Régions Niveau 1	Départements	Bassins de production Niveau 2	Pop.	Superficie	Densité pop.
Unité de référence	Unité administrative de planification	Unité d’intervention/ Ancrage opérationnel			
Est	Haut-Nyong	Abong Mbang –Messamena – Somalomo – Atok - Doumé	771 755	109 002	7,1
	Lom et Djerem	Bertoua – Dimako – Belabo - Diang			
	Kadey	Batouri – Mbang- Kette			
Extrême-Nord	Diamare	Maroua- Mora -Moulvoudaye (Pete-Meri-Doukoula-Gazawa)	3 111 792	34 263	90,8
	Mayo – Tsanaga	Mokolo – koza – Mokong-Minawao - Mogodé			
	Mayo Kani	Moutouroua - Kaélé - Guidiguis - Mindif			
Nord	Benoue	Garoua-Pitoea-Goudje-Ngong - Barnaké	1 687 859	66 000	25,5
	Mayo-Louti	Guider- Kong Kong- Goulon - Figuil - Dourbey			
	Faro	Gouna-Poli –Boki-Bougouma-Sakje			
Adamaoua	Mvina	Ngaoundere 1, 2 et 3 - Mbe - Martap	884 289	63 701	13,9
	Mbere	Meiganga-Nyambaka – Ngaoui -			
	Djerem	Tibati – Ngaoundal - Sangbe			
Total bassins	17				

Tableau 8. Critères de ciblage géographique

Unité de référence: 10 régions du pays
Niveau 1 de ciblage : Département (Unité de planification)
<ul style="list-style-type: none"> Niveau de dépérissement du tissu économique affectant les moyens de subsistance dans la zone Défis environnementaux et effets du changement climatique Acuité des enjeux liés à la sécurité alimentaire, nutritionnelle ainsi qu’à l’emploi des jeunes Opportunités de renforcer la visibilité des interventions appuyées par le FIDA dans la zone Opportunités de mise à l’échelle des approches et solutions de développement basées sur des leçons apprises, des expériences
Niveau 2 de ciblage : Bassin de production (Unité d’ancrage opérationnel): 16 anciens et 17 nouveaux à confirmer
<ul style="list-style-type: none"> Envergure du bassin de production³⁵ et des filières pour lesquelles chaque région cible dispose d’avantage comparatif pour son développement Niveau de concentration des populations rurales pauvres et importance numérique des jeunes Dynamique d’intensification ou des possibilités de stimuler l’intensification de la production en générale et d’évolution des activités agrosylvopastorales en particulier Niveau de vulnérabilité socio-économique et climatique affectant les systèmes de production ; Dynamique des marchés État des infrastructures structurantes Dynamique d’occupation du sol (pôle de concentration de la population/zone d’installation des réfugiés/zone de concentration des population autochtones, etc.) Possibilité d’accès au foncier pour les jeunes ;
Localités de démarrage des appuis
<ul style="list-style-type: none"> Niveau de pauvreté et d’insécurité alimentaire et nutritionnelle dans les localités concernées, Importance numérique des jeunes dans la zone, Disponibilité des réserves administratives sécurisées Potentiel de production et d’intégration dans les filières, , Opportunités d’accès au marché, la situation économique des jeunes

³⁵ Les localités à cibler à l’intérieur des départements de concentration retenues sont des bassins ou sous-bassins de production des filières cibles du PEA-Jeunes II et de taille moyenne : 20 à 30 ha exploitables concentrées dans un espace géographique de rayon d’environ de 20 km maximum du centre du bassin ou du sous – bassin. Leur ciblage sera fait avec l’aide d’organisations expertes dans le domaine d’appui à l’entrepreneuriat des personnes vivant avec handicap et celles expertes dans le domaine de l’insertion socio-économique des personnes issues des communautés autochtones³⁵. A cet effet, le pensera à mettre en place un dispositif particulier et adapté de sensibilisation/orientation pour (i) s’assurer du ciblage des jeunes de ce profil et (ii) les accompagner à intégrer le parcours le plus adapté à leur condition et niveau de vulnérabilité (qui est plus élevée que pour la plupart des jeunes de leur tranche d’âge).

Groupe-cible

58. Le PEA-Jeunes II cible individuellement les jeunes de 18 à 35 ans, sortis ou non des écoles d’enseignement technique Agricole, de formation professionnelle, des centres de formation artisanale ou centre d’incubation en entrepreneuriat agropastoral et qui sont porteurs d’initiative économique viable et/ou désireux d’entreprendre, de consolider ou de développer leur entreprise (micro et très Petites Entreprises (TPE)) dans l’un des maillons des chaînes de valeur du secteur de l’agropastoral. A travers ses interventions, le programme ambitionne de toucher 130 000 jeunes issus d’environ 100 000 ménages pauvres, économiquement et socialement vulnérables notamment ceux en situation d’insécurité alimentaire et nutritionnelle. Le groupe cible du PEA-Jeunes II sera composé de 65 pourcent de jeunes hommes et 45 pourcent de jeunes femmes. Parmi les bénéficiaires du programme, 10 pourcent (soit 13 000 personnes) seront des jeunes issus des communautés autochtones et des jeunes vivant avec handicap.

59. Tenant compte de la spécificité caractérisant leur initiative entrepreneuriale, le groupe cible du programme est organisé en trois catégories C1, C2 et C3 (suivant la nomenclature utilisée à la première phase) :

- Catégorie 1 (C1) - représente les jeunes vulnérables issus des exploitations familiales, scolarisés ou non, pratiquant ou non des activités de production agropastorale, porteur d’une initiative économique viable dans ce secteur et souhaitant créer ou développer leurs entreprises agropastorales mais ayant un accès limité à la formation, aux technologies modernes, aux marchés et aux services financiers.

Il s’agit particulièrement des jeunes vivant en milieu rural, n’ayant pas bénéficié de formation formelle dans les domaines agro-pastoraux. Dans cette catégorie, le programme ciblera de manière spécifique : (i) les jeunes de niveau post-primaire ou secondaire n’ayant pas suivi de formation spécifique dans l’agriculture et (ii) des jeunes qui ne sont pas passés par des structures de formation professionnelle dans le secteur agro pastoral mais qui ont une bonne maîtrise du métier grâce à des formations ponctuelles, grâce à un apprentissage, ou parce qu’ils sont déjà des ouvriers et/ou employés d’entreprises agro-pastorales; (iii) les jeunes non scolarisés (niveau inférieur au CEP).

- Catégorie C2 - regroupe les jeunes diplômés de l’enseignement technique agricole, des centres de formation professionnelle ou structures d’incubation, ayant le niveau post-primaire, secondaire ou supérieur et souhaitant créer leurs propres entreprises agropastorales. Cette catégorie rassemble : (i) les jeunes diplômés récents n’ayant pas d’expérience mais souhaitant s’installer de manière permanente dans les métiers agropastoraux. (ii) les jeunes diplômés, pratiquant déjà une activité agropastorale ou un métier connexe soit de manière temporaire, saisonnière ou de manière permanente.
- Catégorie C3 - constituée des jeunes entrepreneurs pleinement engagés dans les activités agropastorales et métiers connexes dont les entreprises disposent de réels potentiels de croissance mais qui rencontrent des contraintes techniques ou financières qui limitent le développement de leur entreprise.

60. Ces trois catégories de groupes cibles (C1, C2, C3) partagent en commun une vulnérabilité structurelle, une faible insertion sociale et une absence d’opportunités socio-économiques rentables, un accès limité aux emplois décents, un faible accès aux services adaptés à leur besoins et aux besoins de leurs entreprises, ainsi qu’une faible inclusion dans les processus de décision dans leur sphère d’évolution.

Phasage du ciblage.

61. La mise en œuvre sera organisée selon le phasage résumé comme suit :

- a. Une phase de démarrage ciblant 7 régions dont 4 régions d’extension (Nord, Est, Ouest et Sud-Ouest) et 3 régions de consolidation (Centre, Sud et Littoral). Cette phase est dimensionnée selon le rythme du financement permettant d’inscrire 9 200 jeunes dans les dispositifs d’incubation-financement avec les ressources disponibles au démarrage du programme³⁶.
- b. Une phase conditionnelle qui dépendra de la mobilisation des ressources complémentaires requises pour inscrire les 10 800 jeunes restants dans les dispositifs d’incubation-financement conformément à l’objectif fixé à 20 000 sur l’ensemble des 10 régions.

Antennes interrégionales	Total jeunes cycle PEA-Jeunes-II	Phase de démarrage		Phase conditionnelle	
		Région	Nbre de jeunes	Région	Nbre de jeunes
Adamaoua & Est	2,200	Est	1,012	Adamaoua & Est	1,188
Nord & Extrême-Nord	7,200	Nord	3,312	Nord & Extrême-Nord	3,888
Centre & Sud	3,200	Centre & Sud	1,472	Centre & Sud	1,728
Littoral et Sud-Ouest	4,000	Littoral & Sud-Ouest	1,840	Littoral et Sud-Ouest	2,160
Ouest & Nord-Ouest	3,400	Ouest	1,564	Ouest & Nord-Ouest	1,836
Total	20,000	7	9,200	10	10,800

Autres catégories de bénéficiaires.

62. Comme à la première phase, les actions du PEA-Jeunes II contribueront à l’amélioration de l’écosystème entrepreneuriale et au développement des filières/chaines de valeur appuyés pour mieux répondre aux différents enjeux de promotion de l’entrepreneuriat jeunes et de développement d’une agriculture orientés sur les priorités du marché national, régional et international. Plusieurs catégories d’acteurs interviendront dans la construction de ce système. Ce sont :

- *Structures publiques et privées* de formation-incubation : il s’agit en l’occurrence des structures de préincubation (celles impliquées dans la sensibilisation et l’orientation des jeunes, les centres de formation/incubation, et toutes les structures partenaires du PEA-Jeunes II qui apportent un soutien de services financiers et non financiers) nécessaires pour l’entrepreneuriat et l’insertion des jeunes. Ils interviendront dans le ciblage et l’orientation des jeunes dans les différents parcours prévus, ainsi qu’à leur accompagnement post-incubation.
- Le programme contribue à la formation des facilitateurs et business-coach afin qu’ils accompagnent les jeunes à maîtriser l’utilisation des biens et services et à mieux gérer leur entreprise. Ils bénéficieront de ce fait de divers appuis et de renforcement des capacités techniques et institutionnelles (en fonction des services qu’ils apporteront aux jeunes).
- *Entreprises référentes* - En plus des centres d’incubation (pour la formation et l’incubation des jeunes entrepreneurs), la perspective d’incubation-insertion des jeunes prévue dans le cadre du PEA -Jeunes II s’opérationnalisera à travers la promotion des modèles économiques innovants, adaptés au profil et aspiration des jeunes. Elle permettra aussi de développer des partenariats dynamiques et opérationnels avec des entités économiques plus performantes, et/ou avec des entreprises agrégatives plus structurées, susceptibles d’assurer la formation-incubation des jeunes ou de servir de « tête de pont » pour la construction des partenariats envisagés en vue de renforcer l’inclusion économique des jeunes (catégorie C1 et C2 notamment).

63. Ces entités économiques référentes (exploitant individuel ou collectif, petites, moyennes et grandes entreprises performantes) installées dans les bassins de production seront impliquées

³⁶ Les ressources disponibles au démarrage du Programme représentent 46 pourcent des prévisions d’investissement pour l’insertion des jeunes dans les parcours d’incubation et de financement.

dans les différents parcours retenus en fonction de leurs compétences et aptitudes à répondre au besoin en formation-insertion des jeunes. Les appuis en direction de ces cibles de premier niveau passeront par le soutien à l’amélioration de l’environnement d’accueil des jeunes (à incuber) ou au renforcement des dynamiques organisationnelles ou pour diverses autres mesures d’incitations de manière à générer des résultats clés qui permettront l’atteinte des objectifs du programme pour les jeunes.

- *Structures impliquées dans les alliances commerciales.* Le programme appuiera également la connexion des jeunes avec les acteurs des différentes filières ainsi que d’autres fournisseurs de biens et de services, utiles aux jeunes pour réaliser les objectifs de production et faciliter l’accès et la compétitivité aux marchés des produits générés de leurs entreprises. Ces acteurs seront appuyés dans la mise en relation, la construction et/ou le renforcement des partenariats avec les jeunes. Le programme aidera les jeunes et ces autres acteurs majeurs (entreprises agrégateurs et/ou fournisseurs de biens ou de services), à mieux se connaître et à échanger sur les facteurs majeurs qui limitent leurs performances respectives ainsi que les possibilités de collaboration pouvant aider chaque catégorie d’acteurs à lever durablement ses contraintes.
- *Structures étatiques ou consulaires.* Ce sont les institutions publiques et structures privées s’investissant en charge de la définition des normes d’hygiène et qualité des produits, dans la certification des produits agropastoraux et dérivés et celles en charge de l’enregistrement des entreprises ; (a) les services techniques des ministères en charge de l’agriculture, de l’élevage, de la jeunesse, du genre ; (b) les chambres consulaires (chambre de commerce, d’industrie, d’agriculture, ...) ; (c) les Organisations de la société civile (OSC) en charge de l’insertion des personnes vivant avec handicap, plateforme des communautés autochtones; (e) plateformes des jeunes (à l’instar du REPA-Jeunes), les organisations faitières des producteurs, etc.

64. Toutes les structures qui apportent un service nécessaire au développement des entreprises des jeunes et à leur insertion socio-économique, bénéficieront de divers appuis et de renforcement des capacités techniques et institutionnelles en fonction des services qu’ils apporteront aux jeunes bénéficiaires du programme. En plus de leur capacité renforcée (à divers niveau), plusieurs d’entre elles verront par exemple leur volume d’activités et/ou leur chiffre d’affaires en hausse.

65. Par ailleurs, à travers les appuis aux jeunes, le PEA-Jeunes II contribuera à la création ou la consolidation d’environ 50 000 emplois directs supplémentaires aux emplois des jeunes créateurs ou développeurs d’entreprise (soit environ 5 emplois par jeune pour les 10 000 entrepreneurs incubés et financés). Les effets d’entraînement de l’investissement du programme sur la professionnalisation des jeunes toucheront les membres de leur ménage et bien au-delà. Au total, en termes de portée, les interventions du programme toucheront globalement 550 000 personnes³⁷.

Stratégie de ciblage

66. Le PEA-Jeunes II sera doté d’une stratégie de ciblage inclusive qui s’appuiera sur : (i) les politiques du FIDA en matière de ciblage de la pauvreté, d’égalité des sexes, d’inclusion de la jeunesse, des groupes marginalisés et leur autonomisation et (ii) les orientations contenues dans les documents de politique et de stratégie de l’État en matière de promotion d’emploi durable et d’insertion des jeunes.

67. La logique de ciblage des bénéficiaires sera fondée sur i) les spécificités caractérisant chaque région d’intervention (en termes de dynamique d’occupation du sol, des pesanteurs socio-culturelles qui limitent l’accès aux opportunités des jeunes), ii) la reconnaissance de la diversité des profils des jeunes et des contraintes auxquelles chacune des trois catégories de groupe cible est confrontée. La stratégie reposera sur un mécanisme à trois dimensions :

³⁷ Portée raisonnée comme suit : 130 000 bénéficiaires directs (comptabilisés sur la base des différents investissements structurants et des appuis ciblés) ; 100 000 ménages correspondant (hypothèse très probable de plus d’un bénéficiaire par ménage dans un nombre non-négligeable de ménages) ; 550 000 personnes au sein des ménages touchés sur la base d’un effectif de 5,5 personnes par ménage.

- (i) **un ciblage géographique et socio-économique** pour la détermination des zones de concentration et pour l’orientation des jeunes dans les dispositifs et les secteurs d’activités tenant compte de la dynamique économique au sein des bassins de production et des besoins du marché. Ce mécanisme sera argumenté autour des résultats de l’étude de caractérisation des bassins pour mieux orienter les jeunes dans la maturation de leur idée d’entreprise ou pour le développement de l’entreprise qu’ils gèrent déjà.
- (ii) **un ciblage direct des jeunes les plus vulnérables** parmi le groupe cible (jeunes de la catégorie C1, jeunes filles-mères, jeunes autochtones, jeunes vivant avec handicap, jeunes migrants);
- (iii) **un auto-ciblage** pour connaître et répondre aux aspirations des jeunes et aux besoins de leurs entreprises adossé à des mesures de facilitation et d’autonomisation (sensibilisation, information, communication, coaching rapproché).

68. Le ciblage et installation des jeunes se fera avec l’appui des structures de préincubation, de formation/d’incubation, les collectivités territoriales décentralisées, les structures déconcentrées de l’état en charge des questions de l’agriculture, de l’élevage, de l’entrepreneuriat des jeunes et de leur insertion, ainsi que tout autre acteur pertinent dans les différents dispositifs d’appui à l’insertion des jeunes et participant à la gestion du territoire ou à l’animation du bassin de production concerné. Il s’agira par exemple des OSC, des faïtières de jeunes, des organisations d’appui aux personnes en situation de handicap, des associations et/ou plateformes d’insertion des populations autochtones (BAKA et MBOROROS), divers cadres de concertation des acteurs des filières, ceux en charge du développement des localités, etc.), les notables au sein des communautés locales.

69. Dans les quatre anciennes régions, la priorité sera donnée aux jeunes entrepreneures bénéficiaires de la première phase et dont les entreprises sont en pleine croissance et ayant quelques besoins spécifiques pour accélérer leur développement. Le programme appuiera également les jeunes de la 1ère phase engagé dans le processus de financement arrêté du fait de l’achèvement, et de nouveaux jeunes, essentiellement C1, dans les aménagements structurants. Dans l’ensemble des bassins retenus, le programme fera une analyse approfondie des entreprises des jeunes candidats dans leur état présent afin de dégager leurs principales contraintes, évaluer leurs besoins réels au regard de leurs perspectives de développement et ainsi apprécier l’opportunité de l’appui du programme. Certaines entreprises des jeunes de la catégorie C3 seront retenues par le programme comme entreprises référentes pour la formation d’autres jeunes des catégories C1 ou C2 et qui auront des besoins spécifiques de renforcement de capacités. De même, le programme identifiera parmi ces entreprises C3 celles qui sont en mesure de prendre des fonctions d’agrégation et travaillera à renforcer le partenariat entre eux et les jeunes des catégories C1 ou C2.

Opérationnalisation de la stratégie de ciblage

70. Les étapes suivantes moduleront le ciblage des bénéficiaires :

⇒ *Étape 1. Organisation des études de caractérisation des bassins et chaînes de valeur*

71. L’étude de caractérisation des bassins reliée au potentiel de développement des filières cibles dans chaque région est l’un des préalables au démarrage des activités sur le terrain et le point d’entrée pour les activités de l’étape de préincubation. Elle permettra au programme : (i) d’affiner le ciblage géographique ; (ii) de préciser les chaînes d’approvisionnement les plus porteuses pour lesquelles chaque bassin de production a un avantage comparatif ; (iii) de circonscrire les maillons structurants et identifier les effets d’entraînement pour l’inclusion des jeunes; (iv) d’évaluer les besoins éventuels en infrastructures rurales ; (v) de répertorier les opérateurs mobilisables sur le

territoire pour les partenariats commerciaux, (vi) de définir/valider les services financiers et non financiers à apporter à chaque catégorie d’acteurs ; (vii) de relever les différents projets/programmes d’insertion des jeunes sur le territoire, etc.

72. Le diagnostic bassin permettra d’arrêter la liste des filières/chaines de valeur potentiellement éligibles aux appuis du programme dans chaque bassin et de faire une estimation quantitative plus réaliste des groupes cibles par catégorie (C1, C2, C3) et par bassin. Les résultats de l’étude bassin serviront également à : (i) instruire les campagnes d’information et de sensibilisation pour stimuler la demande auprès des jeunes, (ii) faciliter leur orientation dans les domaines d’activités (en fonction de leur capacité d’absorption et leur niveau de scolarisation et de professionnalisation dans l’activité, le degré de maturité de leur demande, etc.) et (iii) alimenter la base de données du système de suivi-évaluation (sur la situation de référence de la zone d’intervention), etc.

⇒ *Étape 2. Sensibilisation information communication des groupes-cibles*

73. La communication information/sensibilisation des jeunes reste l’élément clé pour la performance du ciblage sociale. Le processus sera préparé à travers des campagnes de sensibilisation et d’information autour des opportunités du programme, à l’endroit de tous les potentiels bénéficiaires pour faciliter leur auto-ciblage. Le programme utilisera les canaux représentatifs appropriés pour s’assurer que les différentes catégories de groupes prévus sont informées, impliquées dans le processus de leur ciblage.

74. Un programme de sensibilisation, information et communication direct sera développé au niveau de chaque bassin de production avec des séances grand-public au niveau des délégations départementales pour informer sensibiliser les jeunes ruraux potentiels bénéficiaires sur les opportunités d’appui et les conditions d’accès. Les messages clés porteront entre autres sur les objectifs, les activités, la zone d’intervention, les filières d’appui, les critères d’éligibilités, etc. L’accent sera mis sur les différents dispositifs d’incubation et d’insertion, la durée de chaque parcours, les types d’appui technique et financier possibles à apporter à chaque étape et pour l’installation/insertion du jeune, le dispositif de suivi-accompagnement prévu. Le résultat de cette étape est une première liste de pré-identification obtenu à partir de la mise à disposition des jeunes, des fiches de demande d’appui).

⇒ *Étape 3. Mise en œuvre des autres mécanismes pour le ciblage des bénéficiaires*

75. Mise en œuvre du ciblage socio-économique. La mise en œuvre du ciblage socio-économique passe par les appels à manifestation d’intérêt autour des opportunités du programme pour recenser les jeunes et les accompagnements des jeunes à la formulation et à la maturation de leur besoin. La démarche repose sur : (i) l’identification des besoins d’investissement structurant après le diagnostic global de chaque bassin des zones de concentration ciblées, (ii) la mise en œuvre des activités de préinvestissement et d’investissement en amont par le programme ; (iii) la sensibilisation des potentiels bénéficiaires attendus à postuler aux possibilités offertes par le programme. Il s’agira ensuite de (a) partir de la nature et du type d’appui sollicité par groupe de bénéficiaires (travers l’étude des demandes reçues) ; (b) l’accompagner dans la maturation de son idée d’entreprise, appuyer son immersion dans le bassin, démarrer les prises de contact pour d’éventuels partenariats à construire ou à renforcer, et d’appuyer le jeune à commencer à mieux calibrer son projet.

76. Ciblage direct. Le mécanisme de ciblage direct permettra de s’assurer de l’inclusion des jeunes les plus vulnérables parmi le groupe-cible en les aidant à saisir les opportunités qui leur sont offertes à travers les interventions du PEA-Jeunes II (accès à la formation-incubation, aux innovations, au financement calibré sur les besoins de leur entreprise, à l’installation, au coaching approprié à leur profil, etc.). Le mécanisme de ciblage sera fondé sur des critères d’éligibilité établis de manière participative et transparente et intégrera les critères ci-après : tranche d’âge, type d’activité et orientation de l’activité vers le marché, besoins et aspirations du porteur de l’initiative

économique à soutenir, degré de vulnérabilité de son ménage d’appartenance, niveau d’étude ou d’alphabétisation, statut socio-économique, degré de motivation pour l’activité objet de la demande...). La sélection des jeunes vulnérables par le mécanisme de ciblage direct sera fondée sur la méthodologie d’analyse économique des ménages vulnérables³⁸. Cette analyse permettra d’avoir une vue sur les jeunes sortie des ménages les plus vulnérables et éligibles aux appuis de PEA-Jeunes II.

77. Auto-ciblage. Le mécanisme d’auto-ciblage cherche à connaître les besoins et les contraintes auxquelles font face les jeunes et principalement les plus vulnérables et les solutions à apporter pour s’assurer que les biens et les services offerts par le programme répondent aux besoins de leur entreprise et à leurs priorités et stratégies de subsistance. Ce mécanisme permettra à la mise en œuvre d’identifier et de vérifier que les dispositifs d’incubation envisagés et les activités à appuyer par le programme répondent au contexte socio-économique d’évolution des jeunes, à leurs besoins et favorisent leur accès aux facteurs de production y compris le foncier, le financement, l’information, la formation, l’appui conseil/accompagnement), (ii) leur insertion dans les partenariats économiques pour accéder à des marchés plus rémunérateurs des biens et services ainsi que des produits générés. Dans chaque zone d’intervention des campagnes d’information/animation/communication régulières seront réalisées et cibleront tous les jeunes potentiellement éligibles aux appuis du programme.

78. Mesures de facilitation et d’autonomisation (sensibilisation, information et communication). En tirant les leçons des faiblesses notées dans la première phase du PEA-Jeunes en matière de ciblage, le programme basera sa stratégie sur un dispositif de sensibilisation information qui assure l’équité et l’égalité dans l’accès à l’information à tous les jeunes potentiellement éligibles aux appuis du programme et qui lui permette de garantir l’atteinte de ses objectifs en matière de ciblage en l’occurrence des jeunes de la catégorie C1, de ceux en situation de handicap et les jeunes autochtones. La stratégie sera soutenue par des campagnes de sensibilisation, information et communication sur le programme, ses objectifs, sa démarche et son approche, et des mesures opérationnelles pour promouvoir l’inclusion des jeunes ruraux pauvres.

79. Pour garantir une bonne participation des jeunes les plus vulnérables dans les groupes cibles et limiter leur décrochage (en l’occurrence le décrochage des jeunes filles, des jeunes autochtones et des jeunes vivant avec handicap), des parcours entrepreneuriaux prévus, le programme mettra en place des mesures particulières de sélection, d’accompagnement et d’appui à leur installation.

80. Le résultat de la troisième phase est la disponibilité de la fiche de présentation et de demande d’appui dûment rempli par le jeune. A cette étape, le programme pourra apporter un appui spécifique aux jeunes de la catégorie C1, aux femmes, aux personnes vivant avec handicap (PHV) en procédant à un entretien de facilitation si toute fois le remplissage constitue une limite à leur ciblage ou à l’enregistrement de leur demande d’appui au programme.

81. Le programme développera un outil approprié pour s’assurer de la bonne valorisation de l’apport personnel des jeunes (montant des contreparties financières) se fera de manière à ne pas représenter un critère discriminatoire qui entrave la participation des plus vulnérables (notamment les jeunes filles/femmes pauvres chefs de ménages ni pour les jeunes filles sans situation familiale stable. Le suivi de l’application des mesures de discrimination positive sera de mise. En prenant appui sur les facteurs de succès du PEA-Jeunes en matière d’inclusion des jeunes femmes, les mesures suivantes sont prévues. Ce sont : (i) appui à l’aménagement des lieux d’incubation et de formation, (ii) condition particulière de facilitation à la mobilisation de l’apport personnel (a-réduction du montant de l’apport personnel à 5 pourcent pour les communautés autochtones et les personnes en situation de handicap et requis en nature dans les régions connaissant des

³⁸ Il s’agit de l’approche dite HEA : Household Economic Analysis

situations de fragilité, b- possibilité de mobilisation d’apport personnel³⁹ de 10 pourcent en nature pour tous les autres jeunes).

82. Le programme mettra en place d’autres mesures d’accompagnement et de facilitation de l’accès à des kits résilients et équipements diminuant la pénibilité du travail par un mécanisme de financement calibrés prenant en compte les types d’équipement (tenant compte des besoins spécifiques principalement des jeunes filles), (iii) les aménagement des créneaux horaires adaptés, aménagement des espaces garderie d’enfant, etc. (iv) la mise en place d’un dispositif d’écoute et de dialogue avec les jeunes (business-coach), (v) facilitation de l’accès au marché par le renforcement du REPA-Jeunes pour prendre en charge certaines fonctions y liées et appui à la construction des partenariats commerciaux dynamiques inclusifs concourant à la levée des contraintes des entreprises des jeunes et/ou induisant un développement global des bassins de concentration ciblés.

83. L’ensemble des mécanismes de ciblage prévues seront fondés sur des critères d’éligibilité établis de manière participative, transparente.

Tableau 9. Critères d’éligibilité des demandes aux appuis du programme⁴⁰

Le ciblage des bénéficiaires et l’éligibilité des demandes d’appui à soutenir par le programme sont intimement liés. De manière générale, l’éligibilité des potentiels bénéficiaires aux appuis du PEA-Jeunes II portera essentiellement sur deux aspects à savoir :

- (i) Profil de l’exploitant porteur de l’initiative d’appui (âge, sexe, statut socio-économique, degré de vulnérabilité);
- (ii) Profil de l’activité objet de sa demande (type et nature de l’activité objet de la demande: filière/maillon/segment d’activité de la chaine de valeur concernée, nature des besoins d’appui sollicités, niveau d’investissement requis, capacité d’absorption du porteur, intérêt pour le développement de la chaine de valeur dans le bassin, etc.);
- (iii) Expérience dans l’activité objet de la demande (pour les investissements structurants uniquement);
- (iv) Dynamisme, niveau d’engagement et d’investissement du porteur de la demande d’appui, etc.;
- (v) Capacité de mobilisation de la contrepartie demandée aux promoteurs (porteurs des demandes d’appui);
- (vi) Viabilité économique et sociale et rentabilité économique et financière de l’activité.
- (vii) Engagement à collaborer et à respecter ces engagements dans le cadre de l’accord de partenariat à signer (contractualisation avec l’agrégateur/ transformateur/ commerçants, etc.

Tableau 10. Étapes de la phase de préincubation⁴¹

Etapes	Activités	Résultats attendus	Durée
1.	Identification/éligibilité		1-2 semaines
	Sensibilisation-ciblage	A partir des campagnes de sensibilisation, repérage et prise de RDV auprès des jeunes porteurs d’une idée d’entreprise (JPIE)	
	Entretiens avec Le facilitateur-Conseiller d’Entreprise avec jeune porteur du projet pour identification idée	Conduite d’entretien semi-directif avec les JPIE (3h/JPIE)	
	Rédaction fiche idée de projet du jeune et tableaux de pré-sélection	Appui du facilitateur pour traduction idée du JPIE/Mise au propre/rédaction d’une fiche de synthèse + réalisation d’un tableau de synthèse pour l’ensemble des JPIE à soumettre au comité de sélection	
	Sélection – validation par Comité ad hoc	Présentation des idées de projets par les jeunes avec l’appui des facilitateurs devant un petit comité de pré-validation (5 membres dont le profil reste à définir)	
2.	Orientation		2 – 4 semaines

³⁹ Les conditions de valorisation de cet apport en nature seront étudiées au démarrage

⁴⁰ Plus de détails dans la composante 1

⁴¹ Plus détails en composante 1

Etapes	Activités	Résultats attendus	Durée
	Entretien trajectoire de vie / Bilan de compétence	Entretien facilitateur-JPIE = étude cohérence trajectoire de vie-compétence et projet	
	Cadrage des objectifs du projet (enjeu-finalité-objectif)	Entretien facilitateur-PIE = cadrage des objectifs	
	Évaluation du niveau d'insertion du projet dans le territoire : immersion dans le bassin, identification des opportunités d'insertion dans filière/chaine de valeur, bassin de production /transformation, marchés et insertion / inclusion sociale)	Sur la base des objectifs souhaités du PEA-Jeunes II, vérifier son insertion territoriale (maître référent, fournisseurs de biens et services essentiels, acheteurs de produits)	
	Élaboration d'un plan d'action-projet	A partir du cadrage des objectifs un plan d'action du projet est élaboré par le JPIE avec assistance du facilitateur	
	Élaboration d'un projet de parcours individualisé pour le JPIE	Sur la base des actions à développer, un plan de renforcement et d'accompagnement du JPIE est élaboré avec les coûts	
	Validation du parcours (technique et financière)	Présentation du projet de parcours individualisé par les PIE devant le comité de validation	
	Contractualisation du parcours avec le JPIE	A l'issue de la validation du projet de parcours par le comité, un contrat est élaboré et signé. Les JPIE dont le projet de parcours projets n'ont pas été validés sont éventuellement réorientés	
3.	FIN PARCOURS PRÉ-INCUBATION		4-6 semaines

Suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie de ciblage

84. Le programme mettra en place un dispositif participatif de suivi-évaluation pour s’assurer du bon fonctionnement de tous les mécanismes de ciblage ainsi que du caractère inclusif des partenariats en vue d’éviter et/ou de réduire au maximum les risques d’accaparement des avantages du programme par une catégorie autre que celle principalement ciblée. L'application de la stratégie de ciblage revient à toute l’équipe technique du programme ainsi qu’au partenaires de mise en œuvre. Tout le personnel du programme recevra une formation sur les approches de ciblage, l'inclusion sociale et de l’intégration des aspects genre transformateur par la méthodologie GALS+.

85. Le suivi du ciblage permettra de vérifier l’évolution : (i) du nombre des femmes et des jeunes bénéficiaires, (ii) de l’égalité entre les sexes dans l’accès aux ressources productives, (iii) de l’implication effectives des différents sous-groupes aux activités et aux opportunités du programme ; (iv) de la pauvreté/vulnérabilité des femmes et des jeunes bénéficiaires à la suite des actions du Programme. Le choix et le renouvellement des contrats des facilitateurs, des prestataires de services seront guidés par un respect des principes promus à travers la stratégie de ciblage.

86. Le suivi-évaluation procédera à : (i) la désagrégation systématique des indicateurs (chaque fois que possible) et à leur analyse différenciée, (ii) l’examen de l’ensemble des documents liés à la mise en œuvre des activités du programme et la collecte périodique de données ventilées selon les critères : sexe, statut et âge des bénéficiaires permettront la mise en exergue dans la production et la diffusion des informations, de la catégorie socioéconomique impactée à travers les actions du programme.

87. Le système de suivi-évaluation du programme sera développé avec une perspective de genre et permettra d’identifier, de suivre et d’évaluer les groupes ciblés désagrégés par jeunes femmes, jeunes hommes, groupe vulnérable (peuple autochtone, personne avec handicap). Ces cibles sont définies dans le cadre logique. La collecte des données désagrégées portera à la fois sur le profil du jeune bénéficiaire, l’activité objet de son financement, la qualité des relations avec les autres jeunes ou acteurs des filières, niveau d’accès et la qualité des biens et services reçus au regard de son profil et des besoins de son entreprise, les contraintes liées à sa mobilité économique, etc. Il

s’agira aussi de mieux opérationnaliser les indicateurs de résultats pour le renforcement de la transversalité des dimensions genre dans toutes les activités. Les indicateurs de base du FIDA sur la mobilité économique et l’indice d’autonomisation des femmes et l’inclusion sociale feront l’objet d’un suivi. Toutes les études seront présentées avec des données désagrégées, y compris les enquêtes d’effets pour suivre l’intégration de la stratégie de genre et jeunes dans la mise en œuvre du Programme.

88. Cadre de concertation et de suivi de la mise en œuvre du dispositif d’identification et de présélection des jeunes : En tirant leçon de la phase précédente, le programme mettra en place un cadre de concertation et d’appui au ciblage des jeunes et de suivi de leur installation sur les espaces communautaires à aménager pour leur installation. Ce cadre regroupera l’ensemble des acteurs qui œuvrent pour le développement du territoire susmentionné et sera animé sous l’égide de la délégation du ministère en charge de l’agriculture au niveau départemental avec l’appui des collectivités territoriales du département. L’objectif de ce cadre est de i) s’assurer de la bonne diffusion des informations sur les opportunités du PEA-Jeunes II à l’ensemble des jeunes dans les différents bassins de production retenus, ii) faciliter l’identification des jeunes et de participer à la validation de leur sélection et iii) de s’assurer de l’atteinte des objectifs du programme en matière de ciblage des jeunes (et l’inclusion de ceux de la catégorie C1 notamment), iv) de faciliter la mise à disposition des espaces communautaires à aménager pour l’installation des jeunes de ce profil sur les sites de 10 ha en bloc prévus à cet effet.

89. Le cadre de concertation veillera à ce que les jeunes les plus vulnérables ne soient pas exclus des sites communautaires au détriment des catégories de jeunes les plus habiles. Les structures prestataires en charge du volet préincubation seront responsables du processus de ciblage des jeunes et leur accompagnement dans les différents parcours et modèle d’incubation prévu en leur direction.

90. L’adoption de cette démarche participative responsabilisant les acteurs de la société civile dont les organisations de jeunes et les collectivités territoriales ainsi que les structures déconcentrées de l’état et les prestataires du programme devrait favoriser l’atteinte des objectifs de ciblage des plus vulnérables et réduire les risques d’accaparement de certains avantages par des groupes de jeunes plus habiles ou plus influents. Au démarrage du programme, la stratégie de ciblage sera affinée, validée et partagée avec l’ensemble des parties-prenantes. Dans sa démarche de ciblage, le programme recherchera la synergie avec les interventions du FIDA en cours dans le pays ainsi qu’avec les autres initiatives d’insertion des jeunes en cours dans la même zone.

Stratégie genre et inclusion sociale

91. Inégalités de genre dans la zone d’intervention. L’IIG du Cameroun (0,56542) et l’indice de GINI de 42,2 en 2021. Ses indices illustrent l’acuité des inégalités et mettent en évidence la perte de développement humain due principalement à l’écart entre les niveaux atteints par les hommes et les femmes principalement dans les dimensions autonomisation et statut économique (IDH de 0,576⁴³). Les femmes sont 14,4 millions et représentent 51,5 % de la population globale estimée à plus de 28,6 millions⁴⁴ en 2023. Elles sont nombreuses dans le secteur agricole : 71,6 pour cent dans le secteur informel agricole⁴⁵ et 56,3 pourcent de la main d’œuvre agricole. Elles contribuent pour 60 pourcent à la production alimentaire nationale⁴⁶ et apportent une contribution substantielle dans la gestion durable des écosystèmes forestiers.

⁴² PNUD, 2021/2022

⁴³ Le Cameroun occupe le 151^{ème} rang sur 191 pays classés par le rapport sur le développement humain (PNUD, 2021/2022)

⁴⁴ Les projections du Bureau central des recensements et des études de la population (BUCREP) situent la population camerounaise à 21,68 millions en 2014 et respectivement à 24,91 et 33,96 millions en 2020 et 2035. Les de femmes et de filles représentent 50,3 pourcent contre 49,7 d’hommes et de garçons selon les projections de INS-UNFPA (2023).

⁴⁵ Annuaire Statistique du MINPROFF, p.59

⁴⁶ Annuaire Statistique du MINPROFF, p.59

92. Cependant, une majorité de ces femmes vit sous le seuil de pauvreté⁴⁷. Elles font face à de nombreuses contraintes notamment dans l’accès à la propriété foncière, aux intrants agricoles, aux ressources financières (crédit, subventions, dons, etc.), à la main d’œuvre qualifiée et à la faible maîtrise des techniques agricoles modernes⁴⁸ qui réduisent ainsi leur capacité de production et la compétitivité de leur exploitation. Les disparités entre les sexes concernent aussi l’accès à l’éducation / formation et appui-conseil, ainsi qu’aux technologies innovantes, aux connaissances en gestion entrepreneuriale des activités économiques ainsi que l’accès aux marchés.

93. Sur le marché du travail, les femmes sont 64 pour cent contre 74 pour cent d’hommes. Elles sont plus affectées par le chômage et le sous-emploi.⁴⁹ En termes de gestion du temps, les femmes rurales ont des journées 1,5 à 3 fois plus longues que celles des hommes (FAO, 2019 :29). Elles consacrent en moyenne 8,2 heures de plus par semaine que les hommes aux travaux domestiques non rémunérés⁵⁰. Pour la participation aux prises de décision, les femmes sont majoritairement sous représentées dans l’ensemble des sphères de décision (Par exemple la proportion des femmes maires n’est que de 8 pourcent)⁵¹. Elles demeurent très défavorisées aussi bien dans la gestion des ressources tirées des exploitations et participent très peu au dialogue sur les politiques de développement du secteur.

94. Politiques et stratégie en matière de genre. Le Cameroun a ratifié la plupart des instruments juridiques internationaux et régionaux, adhéré à l’ensemble des recommandations sur l’égalité des sexes⁵². Le pays dispose principalement : (i) la Politique nationale genre (PNG) en 2014 et son plan d’action multisectorielle, (ii) la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre 2017-2020⁵³. De même, plusieurs documents programmatiques et stratégiques concourant à la création d’un environnement favorable à la sécurité et à l’émancipation de la femme et des personnes vulnérables ont été élaborés à l’instar de (i) la « Vision 2035, Cameroun Pays Émergent », (ii) la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND 30), (iii) la stratégie de développement du secteur rural couplée avec le Plan national d’investissement agricole du Cameroun, SDSR/PNIA 2020-2030⁵⁴.

95. Stratégie genre et inclusion sociale. La stratégie genre du programme sera basée sur une approche intersectorielle et axée sur les orientations du COSOP en cours, les lignes directrices du FIDA en matière de genre et sur la base des leçons apprises en genre de la première phase du PEA-Jeunes. Les différents projets sous financement du FIDA au Cameroun ont développé des expériences de collaboration avec le MINPROFF et ONU FEMMES dans le cadre de l’élaboration des stratégies de promotion du genre dans les interventions des programmes au niveau opérationnel. Les bonnes pratiques issues de la mise en œuvre des stratégies genre conjointement élaborées seront capitalisées pour accélérer l’atteinte des objectifs genre dans le PEA-Jeunes II.

96. PEA-Jeunes II se veut transformateur des relations de genre. L’objectif spécifique genre du programme est de stimuler la transformation des relations de genre et renforcer l’autonomisation des jeunes femmes. La réalisation de cet objectif implique d’analyser l’ensemble des marqueurs

⁴⁷ Selon INS (2014), 24 pour cent de la population générale et 21 pourcent des pauvres vivent dans les ménages dirigés par les femmes.

⁴⁸ "Cameroun, profil genre pays, Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille/ ONU femmes, 2020"

⁴⁹ Les femmes 79,2 pourcent à être en situation de sous- emploi contre 63 pour cent pour les hommes ONU Femmes Cameroun, cité par UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs OCHA, 2019, Données sur l’égalité des sexes au Cameroun, p3.

⁵⁰ La responsabilité pour les différentes activités de base — préparer les repas, chercher et stocker de l’eau, s’occuper de l’hygiène des enfants et de l’hygiène ménagère, prendre soin des personnes dépendantes du foyer et de la communauté (personnes avec handicap, âgées, malades, orphelins) est principalement portée par les femmes et les filles (OCHA, 2019, op. cit. p1)

⁵¹ SND 30, op. cit. p 99.

⁵² On peut retenir principalement (i) la Convention sur l’Élimination de toutes les formes de Discrimination à l’Égard des Femmes (CEDEF) et son Protocole Additionnel qui recommande aux États de promouvoir les femmes dans tous les domaines y compris l’économie et (ii) le Protocole additionnel à la Charte Africaine des Droits de l’homme et des Peuples relatif aux droits de la femme en Afrique qui protège les droits spécifiques des femmes dans différents domaines de la vie nationale (l’article 5 de ce Protocole insiste sur la nécessité d’éliminer toutes les formes de pratiques traditionnelles néfastes à la femme.

⁵³ Plus de 43,2 pourcent de femmes en union sont confrontées aux violences conjugales (OCHA, 2019, p9)

⁵⁴ La stratégie de développement du secteur rural couplée avec le Plan national d’investissement agricole du Cameroun, SDSR/PNIA 2020-2030 dans lesquels il est retenu à travers l’action 4.5 "Renforcement de la prise en compte du Genre dans la mise en œuvre de la SDSR/PNIA été conçue de manière à bénéficier exclusivement aux femmes et « rééquilibrer le budget global » de la SDSR/PNIA en leur faveur".

sociaux qui régulent les relations de genre et de façon différenciée dans chaque région afin de retenir les leviers les plus pertinents sur lesquels agir pour mieux impacter les rôles des genres et favoriser plus d’égalité dans l’accès aux opportunités du programme.

97. L’élaboration de la stratégie genre du programme partira des résultats de l’étude de caractérisation du bassin et de l’enquête de référence et les enquêtes nutritionnelles. Ces dernières devront chercher à caractériser de façon qualitative et quantitative la situation des jeunes filles/jeunes femmes et celles des jeunes hommes selon les cinq dimensions d'autonomisation des femmes à savoir : (i) dimension production: faible participation aux décisions sur la conduite de l'exploitation familiale, autonomie et financement limités pour le développement et la gestion des activités de post-récolte ; (ii) dimension ressources: faible accès et pouvoir de décision sur les ressources et facteurs de production ; (iii) dimension revenus: faible accès et décisions sur les revenus des exploitations familiales dirigées par les hommes; (iv) dimension leadership: faible capacité de prise de parole en public; (v) dimension temps: journée charges de travail agricole et domestiques très longue. Au regard de ces contraintes, le PEA-Jeunes II soutiendra les actions qui contribuent à la transformation des structures et normes sociales⁵⁵ permettant de progresser la question d’égalité des genres et d’accélérer l’autonomisation des femmes. Pour cette deuxième phase, le programme cible 45 pourcent de jeunes femmes promotrices d’entreprise femmes à soutenir dans le cadre de ce programme. Au-delà de la question de quotas, les interventions en genre s’articuleront autour de trois axes d’intervention interreliés. Ce sont :

- a. Renforcement de l'autonomisation économique des jeunes filles/femmes (par l’accès à l’information et aux opportunités du programme dans les secteurs d’activités les plus innovants, attractifs et présentant un avantage comparatif pour les jeunes femmes : la transformation, la commercialisation, facilitation de l’accès aux revenus à travers le financement des initiatives économiques portées par les jeunes femmes) ;
- b. Formation en développement personnel, en leadership aux jeunes hommes et femmes pour garantir l’implication dans les processus décisionnels liés à la gouvernance et à la gestion des sites communautaires ainsi que la gouvernance des filières, etc. ;
- c. Mise en œuvre du GALS+⁵⁶ pour parvenir à plus d’équité dans la gestion des charges de travail et pour le partage des avantages économiques et sociaux.

98. Les formations sur la gestion du temps, facilitation de l’accès aux technologies permettant d’économiser du temps et de la main-d’œuvre par un financement adapté (financement des plans d’affaires sur le volet transformation et commercialisation). A travers la formation GALS+ et l’appui à sa mise en œuvre auprès des ménages de jeunes bénéficiaires, le PEA-Jeunes II contribuera à asseoir plus d’équité et de partage dans les rôles des genres au sein des ménages. Ces appuis permettront de (i) renforcer les capacités d’agir des femmes⁵⁷ (capacités, compétences, confiance), (ii) faciliter l’évolution dans les relations au sein du foyer (partage du pouvoir de décision dans les questions de nutrition, de bien être, de mobilité et dans la gestion des ressources du ménage) et au sein des groupes au niveau communautaire⁵⁸ (plus de voix, plus de participation à la chaîne de décision, leadership, etc.). Le programme travaillera à la participation égale des jeunes femmes et les jeunes hommes au processus décisionnel quant à la gouvernance des sites et infrastructures à caractère collectif. Des campagnes de sensibilisation seront organisées pour l’intégration/ l’adhésion des femmes aux diverses organisations qui gouvernent la filière).

⁵⁵ Transformer les structures : Soutenir la transformation des normes sociales, des coutumes, des valeurs et des pratiques discriminatoires (relevant du cadre informel), ainsi que des lois, des politiques, des procédures et des services (relevant du cadre formel).

⁵⁶ Le FIDA recommande le GALS+ pour inclure des thématiques transversales tels que la nutrition et le climat (environnement)

⁵⁷ RENFORCER LA CAPACITÉ D’AGIR : Renforcer la confiance, l’estime de soi et consolider les aspirations des hommes et des femmes, au même titre que les connaissances, les compétences et les capacités dont les individus ont besoin pour prospérer

⁵⁸ CHANGER LES RELATIONS : contribuer à la transformation progressive des relations de pouvoir existantes entre les hommes et les femmes dans le cadre des relations privées et des réseaux sociaux, et en matière d’appartenance à un groupe ou d’activisme, de citoyenneté et de négociations sur les marchés

99. Le programme mettra en œuvre d’autres actions visant à garantir l’inclusion des jeunes hommes et femmes entrepreneurs dans les chaînes d’approvisionnement, faciliter leur connexion aux marchés, mettre en place un dispositif rapproché (et accessible aux femmes) d’orientation, d’écoute, de dialogue et de conseils en entreprise (y compris de conseils juridiques). Toutes les mesures à succès développées au cours de la première phase du programme seront mises à échelle dans la mesure des possibilités et tenant compte du contexte de chaque région (soutiens divers pour accroître l’accès des jeunes femmes aux services d’incubation, aménagement des lieux de formation/incubation, arrangement des créneaux horaires pour les formations dans les centres d’incubation ; aménagement d’espace de garderie d’enfants, dortoirs séparés protégeant l’intimité des jeunes femmes, modèles de masculinité positive, promotion de leurs entreprises, etc.).

100. Des efforts seront consentis pour assurer un équilibre entre les femmes et les hommes parmi les animateurs des bassins, les business-coachs. Le PEA-Jeunes II facilitera l’installation des jeunes femmes entrepreneures sur les sites communautaires à mobiliser et à aménager. Les appuis en direction des femmes incluront les sensibilisations pour intégrer les réseaux comme le REPA-Jeunes ou autres réseaux d’entreprises actifs afin d’améliorer leur accès aux biens/services nécessaires pour leurs activités et aux marchés rémunérateurs pour la vente des produits générés de leur entreprise.

101. Pour compenser les difficultés liées à l’accès au foncier sécurisés des jeunes filles, ces dernières seront privilégiées sur les périmètres maraîchers et autres sites à aménager. Les jeunes filles (18-25 ans) chef de ménage seront ciblées et soutenues dans la mise en place de leur projet d’entreprise. Les interventions du PEA-Jeunes II intègrent les formations en gestion d’entreprise et un système de business-coaching post-incubation continue jusqu’à la maturation dans la mise en œuvre des plans d’affaires. Ces actions ciblent tout autant les jeunes hommes que les jeunes femmes. La stratégie genre sera assortie d’un plan d’action genre et inclusion sociale détaillé pour en faciliter la mise en œuvre et le suivi.

102. Plusieurs actions d’appuis seront conduites au niveau de l’équipe de mise en œuvre : (i) la sensibilisation et le renforcement de capacité de l’équipe du programme (formation sur l’intégration du genre, la mesure des progressions en matière d’autonomisation des femmes et sur tous les indicateurs d’inclusion sociale) ; (ii) le développement d’outils sensibles au genre dans le ciblage, la planification et le suivi-évaluation du programme ; (iii) le développement de partenariats avec les institutions mandatées pour adresser les questions de genre, l’autonomisation des femmes et l’inclusion des vulnérables afin d’animer les dialogues sur le genre au cours des séances d’animation du bassin.

103. La gestion des savoirs et communication sur les bonnes pratiques de ciblage et les leçons apprises valoriseront d’avantage des modèles de réussites de femmes et de jeunes filles entrepreneurs. Les actions genre prévues s’organiseront sous le leadership du responsable inclusion sociale et genre (à recruter au sein de l’équipe de coordination). Une recherche action permanente au niveau communautaire pourra être faite annuellement. L’objectif soutenir la promotion de l’entrepreneuriat féminin jeune, limiter (i) le décrochage des filles en particulier, le taux d’échec des primo-entrepreneures. A cet effet, le programme étendra à l’ensemble des parties prenantes, la formation sur le GALS⁵⁹ et accompagnera son appropriation tout au long de la mise en œuvre du programme.

104. Un soutien sera donné pour la dynamique mise en place par l’État en matière de promotion du genre par l’appui à la dissémination des textes de loi favorables à l’égalité des sexes, à la réduction des violences faites au genre dans la zone d’intervention. L’équipe technique du programme devra : (i) jouer un rôle d’impulsion et d’accompagnement de la dynamique genre dans le programme ; (ii) s’assurer de la pertinence de la stratégie genre du Programme en considérant son approche, le contexte et les réalités socioculturelles des zones d’intervention et des

⁵⁹ GALS : Gender Action Learning System

exploitations agropastorales et pastorales; (iii) veiller à la prise en compte systématique des aspects d’intégration du genre et de désagrégation des indicateurs de suivi-évaluation selon sexe et âge.

Stratégie d’inclusion des communautés autochtones et des personnes vivant avec handicap

105. **Inclusion des personnes vivant avec handicap.** Au Cameroun, les personnes vivant avec handicap sont estimées à 3 487 200⁶⁰ dont 20 pourcent 697 440 femmes et filles. Elles font face à de nombreuses difficultés qui limitent leur accès à la formation et aux opportunités économiques et manque de moyens pour s’investir dans des activités répondant à leur profil et plus adaptées à leur condition de travail.

106. Le PEA-Jeunes II vise à être sensible aux personnes vivant avec handicap. L’objectif spécifique à ce niveau est d’accroître l’impact du programme sur l’inclusion sociale et économique des personnes en situation de handicap et leur insertion. A cet effet, parmi les groupes cibles, le programme prévoit de cibler 5 pourcent personnes en situation de handicap et de faciliter leur accès aux actifs et opportunités de revenus à travers les différents dispositifs d’appui tenant compte de leurs contraintes et de la spécificité caractérisant leur besoin.

107. Les exigences des activités du secteur de l’agriculture et de l’élevage rendent nécessaire de connaître les segments d’activité des activités agricoles et métiers connexes qui sont les mieux adaptés aux différentes formes de handicap. L’étude sur le ciblage à conduire au démarrage des activités intégrera la situation des personnes handicapées de manière à s’assurer que la définition des critères pour la sélection des bénéficiaires individuels ne soit pas discriminante pour eux. La stratégie genre et inclusion sociale permettra de définir les mesures opérationnelles susceptibles de conduire à la promotion de l’autonomisation économique des femmes et des jeunes et personnes handicapées.

108. Tout comme pour les autres volets, l’étude de caractérisation des bassins et des filières intégreront la caractérisation du handicap en rapport avec les activités dans l’agriculture et l’élevage et les conditions d’exercice des activités favorables à soutenir en direction des personnes en situation de handicap. Cette étude proposera les parcours entrepreneuriaux et les activités appropriés adaptés aux différentes formes de handicap identifiées dans les zones d’intervention du programme. Le résultat de cette étude servira de base à l’élaboration de la stratégie d’appui aux jeunes en situation de handicap. Les actions de facilitation à mettre en œuvre pour leur inclusion peuvent intégrer l’amélioration de l’accessibilité au lieu du travail, les équipements appropriés à leur condition, les formations techniques et en gestion, etc.

109. **Vulnérabilité des communautés autochtones.** Les communautés dites autochtones sont constituées de deux groupes principaux : (i) le groupe des chasseurs- cueilleurs appelés péjorativement « pygmées » dans lequel on retrouve les Baka estimés entre 70 000 et 100 000 personnes, les Bagyeli, Bakola et Bedzang, estimés entre 10 000 et 40 000 ; et (ii) le groupe des Mbororo, population pastorale estimée à moins de 2 millions⁶¹ qui sont les grands groupes de communautés autochtones présents dans la zone du programme. Ces communautés vivent en dessous du seuil de pauvreté pour la plupart. Leur vulnérabilité est exacerbée par les difficultés liées à leur accès à l’éducation, à la santé, à la terre, la discrimination et marginalisation systémique dont ils sont victimes et parfois l’expropriation par d’autres communautés des écosystèmes naturels dont ils dépendent pour leur subsistance. L’inclusion socio-économique des communautés autochtones constitue un défi au plan politique et social, étant donné que la persistance de la pauvreté et la double marginalisation dont elles sont victimes peuvent jouer un rôle négatif dans la cohésion sociale.

⁶⁰ Ministère des affaires sociale (MINAS), 2021

⁶¹ Organisation internationale du Travail (OIT), 2015, Les peuples autochtones au Cameroun : Guide à l’intention des professionnels des média

110. Stratégie nationale d’inclusion des groupes autochtones. Les actions définies dans la SND 30 en direction des groupes vulnérables ont pour objectif d’élargir la couverture sociale de ces couches de la population en les intégrant progressivement à travers : (i) la réduction des inégalités, privations et exclusions sociales ; (ii) les mesures de protection contre toutes les formes de vulnérabilité ; (iii) la cohésion et l’inclusion sociales et la réalisation d’un développement durable, inclusif et pro-pauvre. Le programme accompagnera cette dynamique à travers, leur ciblage et la prise en compte de leurs besoins spécifiques dans les activités à promouvoir.

111. Pour renforcer l’inclusion sociale et limiter le décrochage des jeunes issus des communautés autochtones, le programme capitalisera sur les actions déjà menées en phase 1 et élaborera un plan d’action de leur inclusion sur la base des études déjà réalisées et les concertations à leurs organisations. À la suite de ces concertations, un mécanisme spécifique favorisant leur ciblage, le financement approprié de leur plan d’affaires et le suivi adapté de la réalisation de ce plan. Le programme accordera une place prépondérante à leur participation dans les processus d’identification, de communication et de sensibilisation et œuvrera de manière à garantir l’inclusion socioéconomique des jeunes; (ii) promouvoir le dialogue entre acteurs sur leur inclusion; (iii) mettre en place des mesures de discrimination positives pour favoriser leur présence dans les différents sphères de décision à soutenir dans le cadre du programme. Des mesures de facilitations ci-après seront conduites : appuis à la formulation de leur demandes, coaching rapproché continu, facilitation des partenariats économiques et renforcement de leur capacité en matière d’éducation nutritionnelle, de sensibilisation sur les questions de violences basées sur le genre, d’inclusion financière, etc.

112. La Stratégie d’inclusion sociale devra permettre de s’assurer que les approches et mécanismes de mise en œuvre aident à atteindre les cibles en matière de ciblage des jeunes principalement les jeunes (15-24 ans) déjà chef de ménage et des femmes chefs de famille. Il s’agira à la mise en œuvre de conduire une réflexion approfondie sur les contraintes spécifiques auxquelles sont confrontés chaque sous-groupe retenu et pouvant éventuellement représenter un obstacle à leur participation aux activités du programme. A la suite de cette analyse de la situation, le programme procédera à la définition de mesures opérationnelles concrètes visant à lever ou atténuer ces obstacles et faciliter leur participation aux activités du programme. En particulier, la Stratégie devra prendre en compte le problème de l’accès au foncier par les femmes et les jeunes. Il s’agira d’œuvrer au renforcement de la participation des femmes aux processus de prise de décisions au niveau des institutions communautaires de bases ainsi qu’au sein de leur foyer. La Stratégie devra identifier les modules de formation ou de sensibilisation spécifiques visant à promouvoir le sentiment de confiance en soi, la participation des femmes aux organes dirigeants des associations et des coopératives, la meilleure gestion des finances familiales ou encore les droits des femmes, lesquels pourront être administrés en complément des campagnes de sensibilisation nutritionnelle. La stratégie définira les moyens et processus pour amorcer un dialogue avec les associations et coopératives en matière de la représentation des femmes et des jeunes au sein des organes de décisions.

III. CIBLAGE ECONOMIQUE

Opportunités dans le secteur agropastoral pour l’entrepreneuriat des jeunes

113. **Productions végétales et opportunités pour les jeunes.** Les céréales, notamment maïs, riz, sorgho/mil constituent l’aliment de base d’une grande partie de la population camerounaise. Le **maïs** utilisé pour l’alimentation humaine, animale et dans les industries agro-alimentaires, représente aussi la source de revenus pour plus de 3 millions des petits producteurs dont 80 % femmes. Il est cultivé dans toutes les régions en association et/ou en rotation avec d’autres cultures (légumineuses, racines et tubercules, le banane-plantain, fruits et légumes) et si dans le Nord, Extrême nord et Adamaoua il y a un seul cycle de culture par an, dans les autres régions deux cycles peuvent être réalisés. Les rendements moyens par hectares restent faibles et variés entre les régions. La moyenne nationale n’atteint pas les 2 t/ha (1,78t/ha en 2020)⁶² bien que certaines régions dépassent les 2t/ha. La production de maïs est passée de 2 164 000 tonnes en 2017 à 2 719 934 tonnes en 2022 grâce surtout à l’augmentation des superficies exploitées et à la diffusion de semences de qualité qui dans certaines zones, ont augmenté les rendements de 1,5 t/ha en 2015 à 3,6 t/ha en 2020⁶³ (PIISAH). Les régions qui présentent les volumes plus importants sont le Nord, l’Ouest, l’Extrême Nord, le Centre et le Littoral. Cependant ces productions n’arrivent pas à satisfaire la demande et le Cameroun importe chaque année des quantités importantes de maïs (12 000 tonnes en 2022). Pour combler ces besoins, l’Etat a pris l’engagement dans le PIISAH de renforcer la filière indiquant dans 7 régions des bassins de production ayant un potentiel à exploiter. En particulier dans (i) le Nord (Mayo Rey et Bénoué), (ii) l’Ouest (Bamboutos, Noun et Ndé), (iii) le Centre (Mbam et Kim, Mbam et Inoubou, Haute Sanaga), (iv) l’Adamaoua (Faro et Deo, Vina), (v) le Nord-Ouest (Donga Mantoun, Ngoketunja), (vi) le Littoral (Mungo), (vii) l’Est (Kadey)⁶⁴. Ces zones disposent de terres où des grands et moyens producteurs sont installés ou sont censés s’installer. Cependant l’accès à la terre pour les jeunes dans ces zones, demeure difficile.

114. *Intérêt pour le PEA-Jeunes II.* La filière maïs, offre des opportunités aux jeunes entrepreneurs agricoles dans toutes les régions et dans les différents maillons de la filière : de la production à la transformation et commercialisation, à la mise en place de services à la production végétale (exemple : labour) et/ou animale (ex : production provende). La demande croissante sur le marché, les investissements de l’Etat et ces partenaires, ainsi que la vulgarisation de variétés à plus haut rendement et d’itinéraires techniques appropriées offrent aux jeunes entrepreneurs agricoles la possibilité d’accroître les capacités productives et les revenus de leurs exploitations.

115. **Les racines et tubercules** (manioc, taro/macabo, pomme de terre et patate douce) jouent un rôle important dans la sécurité alimentaire de la population et en particulier le manioc pour ces diverses formes de transformation : fofou, bâtons de manioc, gari, cossette. Les bassins de production des racines et tubercules sont localisés essentiellement dans les régions de l’Ouest et du Sud-Ouest, tandis que pour le manioc d’autres régions sont concernées, à savoir : le Centre, le Sud et l’Est. La production nationale de manioc est passée de 5 166 736 tonnes en 2016 à 5 779 726 tonnes en 2020 et avec des rendements moyen au niveau national respectivement de 14,11 t/ha et 14,38 t/ha⁶⁵. Les régions qui manifestent des rendements moyens plus intéressants sont l’Ouest, le Centre, l’Est avec des rendements entre 15 et 17 t/ha.

116. *Intérêt pour le PEA-Jeunes II.* Au même titre que le maïs, les jeunes peuvent s’investir tout au long de la chaîne de valeur manioc, tant dans la production que dans la transformation et les services créant dans les bassins des productions : des unités de production et des unités de

⁶² AGRISTAT No.18 – Edition 2022. Source: DESA/MINADER

⁶³ PIISAH

⁶⁴ PIISAH

⁶⁵ AGRISTAT No.18 – Edition 2022. Source: DESA/MINADER

transformation gérées surtout par les femmes, ainsi que dans le secteur de service (labours, transport, fabrication et maintenance des équipements et ustensiles, etc.).

117. **Le maraîchage** est pratiqué comme activité de diversification des revenus et de l’alimentation des EAF, ainsi que comme exploitation principale. Les produits maraîchers sont destinés surtout au marché local et national. Plusieurs spéculations sont cultivées, toutefois la tomate est la culture la plus pratiquée avec un rendement moyen estimé à 11 tonnes/ha, suivi par l’oignon avec un rendement moyen autour de 16 tonnes/ha et le piment avec un rendement moyen estimé à 2 tonnes/ha⁶⁶. Les régions du Nord et de l’Extrême-Nord, peu pourvues en eau et plus éloignées des principaux marchés du frais, produisent surtout l’oignon relativement facile à conserver. Les régions du Centre, du Nord-Ouest, et de l’Ouest, au climat humide, situées sur les principaux axes de collecte et relativement peu éloignées des grands marchés urbains des produits frais, concentrent la majeure production des autres produits maraîchers. En particulier la région de l’Ouest constitue la principale région maraîchère du pays (tomate, piment, gombo, haricots, oignon) et les régions Centre et Ouest sont les majeurs producteurs de tomate. Les semences maraîchères et tous autres intrants et petit outillage pour le maraîchage sont disponibles au niveau des magasins et boutiques des principaux centres urbains. Néanmoins de plus en plus, l’utilisation de compost, biofertilisants et biopesticides produits sur place est en train d’être diffusée, grâce à l’appui de la recherche et de différents programmes de développement (FIDA, FAO, ONG, etc.).

118. *Intérêt pour le PEA-Jeunes II.* Le maraîchage représente une opportunité avérée d’inclusion socio-économiques des jeunes à travers la production, ainsi que la valorisation des produits qui apportent des revenus décents. Les filières maraîchères sont donc des filières prioritaires pour PEA-Jeunes II, autour desquelles, des activités entrepreneuriales de services connexes en amont et en aval de la production peuvent se développer selon une approche *cluster* : transformation, commercialisation, ainsi que production/utilisation de biofertilisants et biopesticides, maintenance des équipements, transport,

119. **La banane plantain**, elle aussi représente un aliment de base important. Les rendements moyens annuels sont estimés à 12 t/ha⁶⁷ et les bassins à plus fort potentiels sont : (i) le Sud et l’Est (37, 2 % de la superficie cultivée et 43% de la production), (ii) le Littoral, l’Ouest, le Nord-Ouest et le Sud-Ouest (36% de la superficie et 31% de la production, et (iii) la région du Centre qui a un quart de la production et de la superficie nationales⁶⁸.

120. *Intérêt pour le PEA-Jeunes II.* La plantation des bananes demande la disponibilité de terre durant plusieurs années, ce que parfois demeure difficile pour des jeunes qui veulent se lancer dans cette activité. Toutefois des actions de renforcement/développement d’entreprises de jeunes existants peuvent être soutenus ainsi que la naissance d’unités de service à la production, tels que les pépinières pour la multiplication rapide des rejets en utilisant la méthode PIF⁶⁹ et des unités de transformation (chips, etc.).

121. **Les légumineuses** (haricots, niébé, voandzou), sont cultivés surtout en association ou rotation avec les le maïs, le mil/sorgho et le manioc dans toutes les régions, permettant d’apporter un complément en termes nutritionnel et de revenus et de contribuer à la restauration de la fertilité des sols. De plus leurs sous-produits représentent un aliment pour les animaux (fanés).

122. *Intérêt pour le PEA-Jeunes II.* Les systèmes de gestion durable et rentable de l’exploitation agricole représentent un défi et en même temps un intérêt pour les jeunes entrepreneurs qui veulent profiter au maximum de leurs parcelles. L’utilisation des légumineuses dans les exploitations basées sur le maïs ou le manioc rentre dans ce socle: association et rotation avec les

⁶⁶ SNADDT 2016

⁶⁷ PNIA 2020-2030

⁶⁸ SNADDT 2016

⁶⁹ PIF (Plants issus des fragments de tige)

autres cultures (maintien de la fertilité des sols) , production de grains pour la consommation et le marché, utilisations et vente des sous-produits comme aliment-bétails, etc.

123. **Les cultures d’exportation** (coton, café, cacao, poivre) occupent une place importante dans les EAF et l’économie familiale. Cependant ces spéculations demandent une sécurisation foncière pour plusieurs années, que souvent les jeunes et les femmes n’en disposent pas.

124. *Intérêt pour le PEA-Jeunes II.* Durant la première phase de PEA-jeunes, des initiatives ont été portés par quelques jeunes entrepreneurs sur des filières de rentes, telle que le poivre de Penja⁷⁰ dans le Littoral, ce qui a favorisé aussi une dynamique associative autour du produit. Des expériences similaires peuvent être un exemple pour encourager les jeunes à s’installer surtout autour de la post-récolte et des services pour les filières de rente.

125. **Contraintes.** Les contraintes majeures pour les jeunes entrepreneurs dans les productions végétales demeurent l’accès à l’encadrement, l’accès aux intrants de qualité, notamment les semences et le matériel végétal performant et adapté au contexte agroécologique et aux effets du changement climatique⁷¹, ainsi que la sécurisation foncière et l’accès au financement qui en limitent l’investissement.

Tableau 11. Contraintes pour les productions végétales

Contraintes majeures	Solutions PEA-Jeunes II
Faible professionnalisation des jeunes dans la conduite entrepreneuriale de l’exploitation agricole ;	Formation /Incubation
Faible sécurisation foncière ;	Appui à l’installation dans des bassins pouvant assurer la sécurisation foncière pour plusieurs années
Insuffisant proximité aux centres d’approvisionnement aux intrants de qualité et au matériel végétal adapté aux conditions agroécologiques et aux effets du changement climatique ;	Appui aux initiatives entrepreneuriales de jeunes fournisseurs d’intrants et services Partenariats avec les fournisseurs d’intrants Appui à l’organisation de groupes de producteurs
Accès insuffisant aux itinéraires techniques, aux équipements, et aux technologies innovantes et performantes pouvant encourager l’engagement des jeunes ;	Appui aux jeunes entrepreneurs fournisseurs d’intrants, équipements et services Partenariat avec la Recherche et l’Université
Accès au financement (crédit) non-adaptée pour les jeunes et les femmes qui veulent démarrer ou renforcer l’investissement dans leurs activités ;	Appui au financement des entreprises tant au démarrage (kit de démarrage) qu’en développement (crédit productif). Accompagnement post-incubation
Faible structuration des chaines de valeur et relations limitées entre acteurs en amont (fournitures d’intrants) et en aval de la production (transformations, distributions, transport).	Partenariats entre producteurs et partenariats commerciaux Appui à l’information et aux opportunités commerciales à travers le REPA-jeunes
Maraichage	
Accès insuffisant et/ou irrégulier à l’eau et aux systèmes d’irrigation performantes ;	Aménagements de terres pour satisfaire les besoins en eau et promotion de systèmes d’irrigation appropriées en périodes sèches (régions nord et Extrême Nord) ;
Faible programmation et organisation de la production pour répondre au marché ;	Formation/incubation Accompagnement post-incubation Partenariats commerciaux
<i>Produits agropastoraux transformés :</i> Techniques de	Partenariat avec la Recherche et les Université

⁷⁰ Le poivre de Penja a obtenu l’Indication géographique protégée (IGP) africaine en 2013

⁷¹ Le Cameroun dispose d’une Politique Nationale des Semences Végétales (PNSV) pour promouvoir l’émergence d’une filière semencière privée économiquement viable, susceptible de répondre durablement à la demande des agriculteurs en semences de qualité, et qui couvre l’ensemble des espèces végétales cultivées au Cameroun (agricoles, forestières et fourragères). Plusieurs projets et PTF, dont la FAO qui appuie le Gouvernement dans l’amélioration de la filière

Contraintes majeures	Solutions PEA-Jeunes II
conservation et stabilisation de la qualité non maîtrisée	pour la promotion de l’innovation

Productions animales et opportunités pour les jeunes.

126. L’élevage à cycle court, notamment volaille, élevage porcin, petits ruminants, élevages non conventionnels et cunicultures, représente pour les jeunes une opportunité entrepreneuriale et d’insertion dans le tissu socio-économique locale, pouvant apporter des revenus dans un court délai et n’exigeant pas de grandes superficies pour développer l’activité et d’immobilisation du capital.

127. L’**aviculture** est caractérisée par (i) un système d’élevage traditionnel (ii) des systèmes semi-intensifs et intensifs et (iii) des modes de production industriels. Il existe l’Interprofession Avicole du Cameroun (IPAVIC) à laquelle très peu de petits aviculteurs sont affiliés L’essentiel de la production de poulets est vendu aux commerçants/collecteurs (75,6%) et dans une moindre mesure, directement aux clients de poulets de chair sur pied (14,5%)⁷². L’aviculture est de plus en plus développée et les itinéraires techniques de conduite d’élevage maîtrisées. Les référentiels techniques et l’expérience acquise, montre qu’un jeune entrepreneur peut bien démarrer son unité de poulet de chair avec une première bande de 500-700 poussins d’un jour et si l’approvisionnement des intrants est bien planifié, réaliser 3 bandes par an. Elle est pratiquée dans toutes les régions avec une concentration dans les régions de l’Ouest, du Littoral et du Centre où se trouvent les deux grands centres de consommation : Douala et Yaoundé. C’est ainsi dans ces régions qui sont implantés les principaux fournisseurs de poussins d’un jour et de provenderie, dont entre autres Agrocarn⁷³ pour les poussins, Belgocarn⁷⁴ pour la provenderie, SPC⁷⁵ pour les concentrés.

128. *Intérêt pour le PEA-Jeunes II.* La première phase de PEA-Jeunes a confirmé l’intérêt des jeunes envers l’aviculture et notamment envers la production de poulets de chair en élevage semi-intensifs et intensifs. Des initiatives portées par les jeunes se sont développées aussi pour la création d’unités de production de poussins et/ou de provenderie pour faire face aux contraintes d’approvisionnement à temps de ces intrants. Dans certains cas, des accords ont débuté avec les gros fournisseurs privés et ou des fournisseurs des matières premières pour la provenderie. Ces initiatives montrent l’engagement des jeunes et le bien-fondé d’une approche cluster dans les bassins de production et qui lie les acteurs entre eux de la filière (exemple maïs et poulet de chair).

129. **La filière porcine** est développée surtout dans les régions de l’Ouest, du Centre, du Nord-Ouest et de l’Extrême-Nord où se concentre essentiellement le cheptel porcin. Le système de production traditionnel est dominant, bien que la semi-stabulation (mode semi-intensif) et la stabulation permanente à caractère intensif sont de plus en plus développées. L’expérience acquise, montre qu’un jeune entrepreneur peut démarrer son élevage de porc avec trois truies et un verrat dans une étable d’au moins 5-6 loges pour accueillir les géniteurs et les porcelets. L’élevage de porc souffre de la faible performance du matériel génétique existant et de certaines maladies telle que la Peste porcine africaine ayant un fort impact économique. La filière porcine est encore peu structurée et la transformation de la viande de porc est à un stade embryonnaire bien que des unités de transformation se sont implantées.

130. *Intérêt pour le PEA-Jeunes II.* L’accroissement de la demande de viande de porc frais et transformée encourage les jeunes à s’investir dans la filière porcine, tant dans la production que dans la transformation. L’appui à la production favorisera l’évolution de l’élevage traditionnel du niveau familial envers un élevage semi-intensif en stabulation conduit avec un esprit

⁷² PNIA 2020
⁷³ Implanté à Douala, Yaoundé, Bafoussan
⁷⁴ Implanté à Douala, Yaoundé, Bafoussan
⁷⁵ Société des Provenderies du Cameroun (SPC) implantée dans les régions : Littoral, Centre, Ouest, Nord-Ouest, Est et bientôt au Sud.

entrepreneurial. Dans la transformation, l’objectif est de former de jeunes à la production des produits transformés qui respectent les normes d’hygiène et qualité, ainsi que de conservation.

131. **Les petits ruminants** (ovin et caprins) se concentrent essentiellement dans la partie nord du pays ainsi que dans les régions de l’Ouest et du Nord-Ouest. Les systèmes de production montrent des niveaux variables d’intensification et la production est destinée à la commercialisation (40,6%), à la consommation directe (36,6%) et à l’épargne (22,8%). Seuls 8,7% de la production est transformée⁷⁶.

132. *Intérêt pour le PEA-Jeunes II.* Les petits ruminants restent toujours une opportunité de revenus durant toute l’année, et en particulier durant les périodes de fêtes quand la viande de petits ruminants est très demandée. Les jeunes s’apprêtent à mettre en œuvre des opérations d’embouche pour être prêt à répondre à la demande du marché.

133. La production de **lait** est estimée à 57 819 litres en 2019. Elle est destinée aux laiteries/transformateurs (29,8% du volume annuel), aux consommateurs directs de lait frais (25,5%) et à l’autoconsommation (16%). Le reste approvisionne les kiosques et bars laitiers (14,7%), les centres de collecte de lait (7,4%) et les détaillants (5,5%). La proportion de lait transformé représente 33,4% de la production. Les principaux produits laitiers transformés (essentiellement produit de manière artisanale) sont le yaourt, le fromage, le beurre. Ce maillon de la filière est soumis à la forte concurrence des produits importés ou fabriqués localement à partir de la poudre de lait importée (produits CAMLAIT, NESTLE, etc.)⁷⁷. Les importations élevées de lait ont amené le Gouvernement à positionner le lait parmi les filières prioritaires du PIISAH.

134. *Intérêt pour le PEA-Jeunes II.* Il existe un potentiel important dans la transformation du lait surtout dans les régions du Nord, et de l’Adamaoua où de plus en plus des petites unités de transformation sont en train de se développer pour répondre à la demande. Des jeunes transformateurs surtout des femmes, montre intérêt pour l’activité, ainsi que pour l’amélioration de la qualité, de conditionnement du produit transformé, ainsi que pour la connexion au marché, ce qui encourage à soutenir le renforcement ou le démarrage de l’activité avec un esprit entrepreneurial. Ces actions s’articulent avec les initiatives de renforcement de la filière envisagées par le Gouvernement à travers le PIISAH et le Plan national de développement de la filière laitière (2023).

135. **Contraintes.** A l’instar de ce qui est indiqué pour les productions végétales, les contraintes majeures pour les jeunes entrepreneurs dans les filières animales demeurent l’accès à l’encadrement, l’accès aux intrants de qualité (poussins d’un jour, races améliorées, sujets performantes, aliments), auxquelles s’ajoutent la sécurisation foncière et l’accès au financement qui en limitent l’investissement.

Tableau 12. Contraintes pour les productions animales

<i>Contraintes majeures</i>	<i>Solutions PEA-Jeunes II</i>
Faible professionnalisation des jeunes dans la conduite entrepreneuriale de l’élevage;	Formation /Incubation
Accès insuffisant aux équipements et aux technologies innovantes et performantes pouvant encourager l’engagement des jeunes ;	Appui aux jeunes entrepreneurs fournisseurs d’intrants et services Partenariat avec la Recherche et l’Université
Accès au financement (crédit) non-adaptée pour les jeunes et les femmes qui veulent démarrer ou renforcer l’investissement dans leurs activités ;	Appui au financement des entreprises tant au démarrage (kit de démarrage) qu’en développement (soutien au crédit productif).
Faible structuration des chaînes de valeur et relations limitées entre acteurs en amont (fournitures d’intrants) et en aval de la production (transformations, distributions, transport).	Accompagnement post-incubation Partenariats entre producteurs et partenariats commerciaux Appui à l’information et aux opportunités commerciales à travers le REPA-jeunes

⁷⁶ PNIA 2020-2030
⁷⁷ PNIA 2020

<p>Faible programmation et organisation de la production pour répondre au marché</p> <p>Pour la volaille</p> <p>Faible maîtrise du circuit d’approvisionnement des poussins d’un jours : délais de commande, paiements et livraison souvent non adaptés aux cycles de production assurant la rentabilité de l’activité</p> <p>Dépendance des gros fournisseurs pour l’approvisionnement en poussins d’un jour et de la provende de qualité.</p> <p>Pour l’élevage de porc</p> <p>Faible performance du matériel génétique existant et de certaines maladies (ex : Peste porcine africaine)</p> <p>Technique de transformation artisanale</p> <p>Produits transformé (viande, lait)</p> <p>Techniques de conservation et stabilisation de la qualité non maîtrisées</p>	<p>Formation/incubation</p> <p>Accompagnement post-incubation pour programmer la production en fonction de la demande</p> <p>Partenariats commerciaux</p> <p>Appui dans la définition d’accords de partenariat entre éleveurs et fournisseurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui aux initiatives entrepreneuriales de jeunes fournisseurs de poussin d’un jour et producteurs de provenderie - Partenariats avec les fournisseurs d’intrants privés <p>Appui aux petites entreprises de proximité pour la production de provenderie (approche cluster)</p> <p>Partenariat avec les producteurs/fournisseurs de matières premières pour l’alimentation (ex : producteurs de maïs)</p> <p>Partenariat et assistance de la recherche, des universités en plus des Service vétérinaire et de l’élevage</p> <p>Formation/incubation.</p> <p>Partenariat avec la Recherche et les Universités pour la promotion de l’innovation</p>
---	--

136. Acquis de la première phase de PEA-Jeunes. Concernant l’appui à la production et promotion des filières, la deuxième phase du programme profitera des acquis et des leçons apprises durant la première phase. En particulier, la combinaison des approches bassins de production, chaînes de valeurs et promotion des entreprises permettra une amélioration de la productivité et compétitivité, la création d’emploi et d’opportunités d’apprentissage collectif, la création de relations commerciales entre acteurs, la connexion aux marchés, l’amélioration de la qualité des biens et services et de la gestion des ressources naturelles.

137. Filières prioritaires de PEA-Jeunes II. PEA-Jeunes supportera les initiatives des jeunes entrepreneurs (approche à la demande) dans les filières et maillons des chaînes de valeur retenues porteuses et adaptées au potentiel agroécologique des bassins agricoles identifiés. Dans les quatre régions ayant bénéficié de l’appui de la première phase du programme, les actions seront d’abord axées sur la consolidation des acquis en favorisant les activités entrepreneuriales en amont et en aval de la production ainsi que le développement de partenariats d’affaires pour les producteurs déjà appuyés par le PEA-Jeunes. Dans les six nouvelles régions, le programme contribuera en priorité à l’émergence d’initiatives entrepreneuriales orientées vers la production avec la promotion de pratiques agroécologiques.

138. PEA-Jeunes II envisage concentrer les efforts d’insertion des jeunes entrepreneurs dans quelques filières retenues prioritaires pour contribuer ainsi à l’accroissement des productions et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle avec une attention particulière pour les filières priorisées par le Gouvernement dans les stratégies nationales COMPACT Cameroun, PIISAH et PNIA. Il s’agit notamment des filières (i) maïs, (ii) manioc, (iii) cultures maraîchères, (iv) élevage à cycle court (petits ruminants, volaille, lapins, porcs), (v) produits laitiers transformés, (vi) élevages non conventionnels (héliciculture, etc.) et (vii) PFNL. D’autres filières dont entre autres ananas, pommes de terre, banane plantain, poivre, légumineuses, etc., sont éligibles à condition qu’elles répondent aux critères de sélection dans le bassin de production. Le choix des filières dans chaque bassin de production, sera guidé par (i) le potentiel productif du bassin de production/agricole, (ii) la demande du marché ; (iii) l’intérêt et la motivation des jeunes ; (v) la possibilité de création de clusters autour d’une filière et les possibles synergies entre filières ; (v) la possibilité de créer des partenariats stratégiques et d’affaires entre les réseaux de producteurs et les autres acteurs de la filière.

Tableau 13. Principales justifications de la priorisation des filières

<i>Filières</i>	<i>Justification de la priorisation</i>
Maïs	Filière prioritaire pour le PIISAH et le PNIA Forte demande du marché : alimentation humaine, alimentation animale, agro-industrie Cultivé dans toutes les régions
Manioc	Forte demande du marché : alimentation humaine, agro-industrie (farines) Rôle important dans la sécurité alimentaire en diverses formes : fougou, bâtons de manioc, gari, cossette. Cultivé surtout dans les régions Centre, Sud et Est ainsi que dans l’Ouest et le Sud-Ouest.
Cultures maraîchères (toutes spéculations et en particulier tomate, oignon, piment)	Rôle important dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle (diversification) Forte demande du marché. Cultivé dans toutes les régions, et en particulier dans les régions du Nord et de l’Extrême-Nord, du Centre, du Nord-Ouest et de l’Ouest.
Elevage à cycle court (volaille, porcs, petits ruminants, lapins),	Forte demande du marché Accessibilité et Disponibilité de protéine animal à moindre coût Activité rentable n’exigent pas une longue immobilisation du capital et des grandes superficies pour la mise en œuvre Elevage volaille pratiqué dans toutes les régions : Elevage porc pratiqué surtout dans l’Ouest, le Centre, le Nord-Ouest et l’Extrême-Nord Elevage petits ruminants pratiqué dans le Nord du Pays, dans Ouest et le Nord-Ouest Elevage lapins en expansion
Produits laitiers transformés,	Filière prioritaire pour le PIISAH et le PNIA Filière en expansion Existence d’unité de transformation à renforcer surtout dans l’Adamaoua, le Nord et l’Extrême Nord.
Elevages conventionnels (héliciculture, etc.)	non Rôle important dans la sécurité alimentaire e nutritionnelle Filières en développement Elevage pratiqués surtout dans Existence d’unité de transformation à renforcer surtout dans, l’Adamaoua, le Nord et l’Extrême Nord.
PFNL	Rôle important dans la sécurité alimentaire e nutritionnelle Diversification de revenus

139. Sur la base du potentiel, on recense des opportunités d’insertion des jeunes dans les filières.

Tableau 14. Répartition indicative des interventions de PEA-Jeunes par filière et par région⁷⁸

Filières	Zone de consolidation				Zone d’extension					
	Nord-Ouest	Littoral	Centre	Sud	Extrême Nord	Nord	Adamaoua	Est	Ouest	Sud-ouest
Production végétale										
Avec investissements structurants										
Maïs										
Maraichage										
Sans investissements structurants										
Maïs										
Manioc										
Maraichage										
Autres spéculations ⁷⁹										
Prod. Animale										
Volaille										

⁷⁸ Selon les potentialités agroécologiques des zones

⁷⁹ Ananas, pommes de terre, banane plantain, poivres, légumineuse, etc.

Filières	Zone de consolidation				Zone d'extension					
	Nord-Ouest	Littoral	Centre	Sud	Extrême Nord	Nord	Adamaoua	Est	Ouest	Sud-ouest
Porcines										
Ovins /caprins										
Elevages non conventionnels ⁸⁰										
Transformation										
bovine/ transformation lait										
Transformation agropastorale										
PFNL										
Service										

IV. COMPOSANTE I. DEVELOPPEMENT DES CAPACITES POUR L’ENTREPRENEURIAT AGROPASTORALE DES JEUNES

Introduction

140. La sous-composante 1.1 appuiera les jeunes pour démarrer ou développer une entreprise agropastorale dans les activités de production, de transformation et les activités connexes (production et vente d’intrants, services à la production, etc.). Les jeunes seront appuyés pour devenir de véritables entrepreneurs, c’est-à-dire pour adopter une approche basée sur des cycles d’investissement, avec une compréhension de la demande du marché, un dynamisme commercial, une maîtrise des coûts et une gestion des risques inhérents à leur activité.

141. Conformément au souhait du gouvernement, une bonne partie des jeunes seront appuyés en production contribuant ainsi aux objectifs du PNIA et du PIISAH 2024-2026 qui vise l’accroissement de la souveraineté et de la sécurité alimentaire, la réduction du déficit de la balance commerciale et la promotion des produits locaux.

142. Aligné avec le PNIA et le PIISAH et les stratégies sectorielles, PEA-Jeunes II ambitionne intervenir selon une approche bassin de production pour accroître la rentabilité et durabilité de l’action. A même temps PEA-Jeunes II pourra bénéficier de certaines actions et investissements structurantes soutenues par PIISAH dans le cadre de la production et de la recherche : vulgarisation de semences à haute rendements, actions pour la sécurisation foncière (création de réserves foncières, lotissement des terres domaniales, etc.), désenclavement des bassins de production, investissements pour la production et collecte du lait.

Sous-composante 1.1. Appui à la création et au développement d’entreprises agropastorales

Objectifs et résultats

143. Cette composante appuiera les jeunes pour démarrer ou développer une entreprise agropastorale dans les activités de production, de transformation et les activités connexes (production et vente d’intrants, services à la production, etc.). Son objectif est donc : « les jeunes entrepreneurs agro-pastoraux ont acquis des capacités nécessaires à la gestion durable de leurs activités économiques rémunératrices leur garantissant un revenu décent ».

144. L’objectif n’est pas seulement d’aider les jeunes bénéficiaires à démarrer une activité économique à leur compte, mais de promouvoir une approche entrepreneuriale. Outre les aspects techniques, les jeunes seront appuyés pour devenir de véritables entrepreneurs avec l’idée qu’ils pourront poursuivre durablement et développer dans le temps leur activité économique et améliorer leurs conditions de vie. Cette approche entrepreneuriale suppose un changement de

⁸⁰ Y compris lapins

comportement du jeune qui va adopter une nouvelle façon de considérer les métiers agropastoraux. Pour le PEA-Jeunes II, l’entrepreneur se distingue du simple producteur classique par :

- une approche basée sur des cycles d’investissement successifs et une compréhension des flux financiers,
- une compréhension de la demande du marché, et donc une capacité à adapter son offre (choix du produit, saisonnalité, qualité),
- un dynamisme commercial, qui prend en considération la concurrence et qui sait s’y adapter,
- une maîtrise des coûts, pour guider des choix dans la gestion de l’exploitation,
- une gestion des risques inhérents à l’activité (météo, pestes, épidémie, vol, menaces sécuritaires, etc.), avec la prise de mesures de prévention.

145. Des leçons ont été tirées de la phase pilote de la phase I : pour cette phase II, il s’agit désormais pour le programme d’orienter de manière plus volontaire les entrepreneurs vers des activités rentables et de proposer des appuis pour maximiser leurs chances de décollage à travers une meilleure compréhension des facteurs clefs de succès. Le PEA-Jeunes II doit s’assurer que les jeunes ont intérêt à s’engager durablement car le retour sur investissement sera significatif. Au-delà du nombre de jeunes appuyés, le programme mesurera son impact en termes de taux de survie à 3 ans et de chiffres d’affaires réalisés⁸¹.

146. De la même manière que pour le PEA-Jeune phase I, les jeunes bénéficiaires suivront un processus en trois grandes étapes qui leur permettra 1) d’exprimer leur projet (préincubation), 2) de suivre un cursus en incubation pour développer ce projet et renforcer leurs capacités (incubation), et enfin 3) de le mettre en exécution (post-incubation) avec l’obtention du financement. L’approche a été conservée et adaptée pour un passage à l’échelle au niveau national. Par rapport à la phase I, le processus d’incubation a été revu et modifié pour le rendre plus efficient et rapide, de sorte que davantage de jeunes pourront en bénéficier. L’aménagement du dispositif doit permettre aux jeunes de passer moins de temps en centre d’incubation pour la formation et le montage du plan d’affaires, mais de recevoir davantage d’assistance sous la forme d’un coaching intensif au moment de la réalisation des investissements et du démarrage des activités économiques. Également, le programme en phase II réduira le nombre d’intervenants et cherchera à mieux intégrer le dispositif pour fluidifier les processus sous la tutelle directe des centres d’incubation.

147. De nouveau, deux parcours seront distingués : le parcours Création pour les primo-entrepreneurs et le parcours Développement pour les entreprises agropastorales existantes. Comme en phase I, les appuis seront différenciés pour chaque parcours. Le PEA-Jeunes II mettra surtout l’accent sur les jeunes primo-entrepreneurs qui souhaitent démarrer une activité économique à leur compte, avec une représentation à hauteur de 80% dans le portefeuille de projets à financer. Ce parcours s’adressera d’abord aux catégories C1 et C2.

148. Le PEA-Jeunes II offrira également un appui spécifique pour le développement d’entreprises existantes dirigées par des jeunes qui cherchent un appui pour consolider leur activité. Ils représenteront 20% des bénéficiaires financés. Sur ce parcours, il faut distinguer les activités de production, qui concerneront la catégorie de jeunes C1, des activités de transformation et autres activités connexes qui toucheront plus les catégories C2 et C3.

Tableau 15. Répartition des entreprises selon les parcours et les zones

Typologie	Création ou primo-entrepreneurs (80%)	Développement : promoteurs en activité (20%)	Total
Régions de consolidation (40%)	3 200	800	4 000

81 L’entreprise à 3 ans ne doit pas seulement être « vivante », mais elle doit être active et son activité doit être en croissance.

Régions d’extension (60%)	4 800	1 200	6 000
Total	8 000	2 000	10 000

149. Sur la zone de consolidation en particulier, afin d’assurer une certaine continuité, le programme pourra décider de supporter les jeunes qui avaient développé leur projet en phase I, mais n’avaient pu obtenir un appui financier avant l’achèvement (en particulier des jeunes issus de la catégorie C1). Également, au cas par cas, le PEA-Jeunes II pourra choisir d’appuyer des jeunes financés en phase I, mais qui avaient connu des difficultés pour démarrer leur projet et ont besoin d’un appui supplémentaire pour se relever. Les critères de sélection incluront la motivation du promoteur et le potentiel économique de son activité.

150. Le PEA-Jeunes cherchera à identifier et/ou à faire émerger des champions à fort potentiel et à croissance rapide qui pourront devenir des donneurs d’ordre pour des jeunes primo-entrepreneurs en amont. Ces entreprises seront spécifiquement recherchées et appuyées en priorité. En particulier sur la zone de consolidation, le développement des activités sur les maillons aval représentera 80% des entreprises appuyées, contre 20% pour la production, avec l’idée de promouvoir les relations d’affaires avec les producteurs soutenus déjà durant la phase I du programme. Sur la zone d’extension, ce sera l’inverse avec un accent mis sur le développement de la production (80% des entreprises).

Tableau 16. Répartition indicative des cibles par catégorie par activité et parcours

Catégorie	Entreprises de production		Entreprises de transfo/services		
	En création/primo	En développement	En création/primo	En développement	
	10 000	4 480	1 120	3 520	880
C1 50%	5 000	4 480	520	0	0
C2 30%	3 000	0	600	2 020	380
C3 20%	2 000	0	0	1 500	500

Tableau 17. Répartition des entreprises selon l’objet.

Zones	Création : primo-entrepreneurs (80%)		Développement : promoteurs en activité (20%)		Total
Régions de consolidation (40%)	3 200		800		4 000
	Production (20%)	Transfo/Services 80%	Production 20%	Transfo/Services 80%	
	640	2560	160	640	
Régions d’extension (60%)	4 800		1 200		6 000
	Production 80%	Transfo/Services 20%	Production 80%	Transfo/Services 20%	
	3840	960	960	240	
Total	8 000		2 000		10 000

151. Les deux parcours Création et Développement aboutissent chacun à la préparation d’un plan d’affaires dont la validation par un comité ad hoc ouvre l’accès au financement par le programme. Pour les primo-entrepreneurs, ce financement prend la forme d’un kit de démarrage, éventuellement doublé d’un crédit productif. Pour les promoteurs établis, il s’agit d’un appui financier plus faible, complété par un prêt auprès des institutions financières⁸².

⁸² Voir détails de l’appui financier dans la description de la composante 2

152. Au total, le programme prévoit de faire entrer 20 000 jeunes en cursus incubation sur les 10 régions durant la durée du PEA-Jeunes II. Parmi eux, il est prévu que 10 000 reçoivent un appui financier pour démarrer ou développer leur entreprise. Ceux qui ne pourront pas obtenir le financement du PEA-Jeunes seront orientés vers des solutions de financement alternatives existantes dans d’autres projets (PDCVA, MINJEC, etc.).

153. Dans cette sous-composante, les interventions du PEA-Jeunes II seront organisées autour des principales activités suivantes : (i) étude de caractérisation des bassins ; (ii) conception et/ou actualisation des référentiels technico-économiques ; (iii) préincubation (information-orientation) ; (iv) appui à l’incubation ; (v) accompagnement des entreprises.

Description détaillée des activités

154. **Etudes de caractérisation des bassins.** Le bassin de production représente le point d’entrée pour l’installation des jeunes entrepreneurs suivant une approche « cluster » qui favorise les relations d’affaires entre les acteurs de la chaîne de valeur. Une étude détaillée d’une vingtaine de bassins de production sera réalisée/actualisée au démarrage du programme, pour mieux cibler les risques et opportunités d’affaires et d’emplois pour les jeunes entrepreneurs agropastoraux. Cette étude permettra de valider ou non des choix des 17 bassins de production pré-identifiés dans les 6 régions d’extension (tableau 14), d’en identifier d’autres éventuels dans les anciennes ou nouvelles régions, ainsi de confirmer le ciblage des filières prioritaires à développer. Au total, il est envisagé que PEA-Jeunes II dispose de l’étude d’environ 36 bassins de production dont 16 réalisées durant la 1ère phase et une vingtaine⁸³ de la 2^{ème} phase.

155. Par bassin, l’étude permettra de : (i) identifier la filière prioritaire en relation avec la problématique d’entrepreneuriat des jeunes ; (ii) circonscrire les maillons structurants et identifier les risques et les effets d’entraînement afin de préciser les menaces éventuelles et les potentiels pour les jeunes ; (iii) évaluer les besoins éventuels en infrastructures rurales ; (iv) répertorier les opérateurs mobilisables sur le territoire pour les services financiers et non financiers ; (v) relever les différents programmes sur le territoire en relation avec les objectifs et la stratégie d’intervention du PEA-Jeunes II. L’étude analysera aussi (i) la structure organisationnelle du milieu, (ii) les arrangements institutionnels en place ainsi que l’état du partenariat public-privé en lien avec le développement du secteur productif agropastoral et la promotion de la micro et de la petite entreprise en milieu rural.

156. L’étude fera ressortir le potentiel agro-pastoral, la possibilité de connexion à un marché rémunérateur pour les filières retenues (études de marché), les entreprises pouvant se développer dans le bassin, la possibilité de création de clusters autour d’une filière et les possibles synergies entre filières. L’étude devra préciser également la possibilité de disposer de terres sécurisées au sein de chaque bassin, afin de garantir une attribution ou une location de parcelles sur une période adaptée au cycle d’investissement. La sécurisation de la terre demeure un des prérequis essentiels pour l’implantation et/ou le développement de l’entreprise. Pour la mise en œuvre, le programme établira des contrats de prestation de services avec des bureaux d’études spécialisés ou consultants indépendants ayant une connaissance avérée en la matière. La durée de l’étude est prévue entre 45 et 60 jours.

157. **Etude de marché⁸⁴.** En parallèle de l’analyse de l’offre sur les bassins, le PEA-Jeunes II caractérisera la demande, en identifiant en amont les opportunités de marché pour orienter les jeunes entreprises et leur assurer un démarrage réussi, au niveau des régions, des filières et des bassins. Une étude détaillée sera commise au début du programme pour analyser les marchés locaux, nationaux et internationaux des filières ciblées. Ces études devront être très pratiques et accessibles aux jeunes entrepreneurs. En particulier, elles devront identifier des opportunités

⁸³ En plus des 17 bassins pré-identifiés dans les régions d’extension et à confirmer, il est d’envisager d’en identifier environ trois dans la zone de consolidation.

⁸⁴ Susceptible d’être couplée avec l’étude sur la caractérisation des bassins de production

concrètes de marché qu’ils pourront viser. En outre, elles analyseront les principaux prix sur les différents marchés et décriront la variation saisonnière de la demande. Enfin, elles identifieront les principaux acteurs de chaîne de valeur qui pourraient devenir donneurs d’ordre pour les petites entreprises. Ces données seront mises à disposition des centres et exploitées par les jeunes pour le montage de plans d’affaires de qualité, alignés sur ces opportunités de marché concrètes, vérifiées et atteignables, y compris dans les zones de fragilité. Ces études de caractérisation et de marché permettront de mettre en exergue et d’actualiser périodiquement la carte des zones d’intervention des activités du projet dans les bassins de production cibles des régions en situation de fragilité.

Tableau 18. Bassins de production pré-identifiés dans le 6 régions d’extension de PEA-Jeunes

Bassins pré-identifiés	Région	Département	Zone agroécologique	Filières prioritaires PEA-Jeunes II		Autres filières	Possibles activités de transformation/valorisation pour les micro-entreprises	Possibles activités de services pour les micro-entreprises
				Filières végétales	Filières animales			
Maroua- Mora - Moulvoudaye (Pete-Meri-Doukoula-Gazawa)	Extrême Nord	Diamare	Zone 1 : Zone soudano-sahélienne. Pluviométrie : de 400 à 1 200 mm/an ;	Maïs, maraichage	Petits ruminants, volaille, porc, lait	Mil, sorgho, arachides, soja, riz, sésame	<ul style="list-style-type: none"> • Céréales : décorticage, égrenage, écosage, broyage, meunerie pour production de farine • Elevage : embouche, abattage et boucherie en gros et au détail • Lait : production de yaourts, crèmes & fromages 	<ul style="list-style-type: none"> • Services à la production : production et distribution d'intrants (semences, boutures, engrais organiques, pesticides naturelles), services de mécanisation, appui-conseil • Commercialisation : collecte, agrégation et groupage, séchage et nettoyage, calibrage, ensachage, contrôle qualité (pdt, igname, PFNL, etc.) • Stockage et réfrigération (lait, légumes, pdt) • Transport
Mokolo – koza – Mokong-Minawao - Mogodé		Mayo – Tsanaga		Maïs, maraichage	Petits ruminants, volaille, porc, lait			
Moutouroua - Kaélé – Guidiguis – Mindif		Mayo Kani		Maïs, maraichage	Petits ruminants, volaille, porc, lait			
Garoua-Pitoo-Goudje-Ngong - Barnaké	Nord	Benoue		Maïs, maraichage	Petits ruminants, volaille, porc, lait	Mil, sorgho, arachides, soja, riz, sésame		
Guider- Kong Kong-Goulon – Figuil - Dourbey		Mayo-Louti		Maïs, maraichage	Petits ruminants, volaille, porc, lait			
Gouna-Poli –Boki-Bougouma-Sakje		Faro		Maïs, maraichage	Petits ruminants, volaille, porc, lait			
Ngaoundere 1, 2 et 3 – Mbe – Martap	Adamaoua	Mvina	Zone II : Zone des hautes savanes. Pluviométrie : monomodale, de 1.500-1.600 mm/an (150 jours de pluies)	Maïs, manioc	Volaille, lait	Pommes de terre, patates, sorgho, igname	<ul style="list-style-type: none"> • Maïs : égrenage, broyage, meunerie pour production de farine • Manioc : production de cossettes, de farine, d'amidon • Elevage : embouche, abattage et boucherie en gros et au détail • Lait : production de yaourts, crèmes & fromages 	
Meiganga-Nyambaka – Ngaoui -		Mbere		Maïs, manioc	Petits ruminants, volaille, porc, lait			
Tibati – Ngaoundal – Sangbe		Djerem		Maïs, manioc	Petits ruminants, volaille, lait			
Abong Mbang – Messamena – Somalomo – Atok – Doumé	Est	Haut-Nyong	Zone V : forêt humide à pluviométrie bimodale. Pluviométrie : 1 500 à 2 000 mm/an, 2 saisons humides distinctes	Manioc, maraichage, PFNL	Petits ruminants, volaille	Banane plantain, arachide, ananas, igname, cacao, café	<ul style="list-style-type: none"> • Manioc : production de cossettes, de farine, d'amidon • Elevage : embouche, abattage et boucherie en gros et au détail • Arachide : écosage • Ananas : production de jus de fruit • Café, cacao : préparation des grains, fèves (séchage, fermentation, lavage) 	
Bertoua – Dimako – Belabo - Diang		Lom et Djerem		Manioc, maraichage, PFNL	Petits ruminants, volaille			
Batouri – Mbang-Kette		Kadey		Manioc, maraichage, PFNL	Petits ruminants, volaille, élevages non conventionnels			
Bafoussam – Bamendjou-Baleng-Bandjoun-Batoufam	Ouest	Mifi	Zone III : Hautes terres de l’Ouest. Pluviométrie monomodale,	Maïs, maraichage	Petits ruminants, volaille, porc, élevages non conventionnels	Pommes de terre, soja, arachide,	<ul style="list-style-type: none"> • Maïs : égrenage, broyage, meunerie pour production de farine 	

Bassins pré-identifiés	Région	Département	Zone agroécologique	Filières prioritaires PEA-Jeunes II		Autres filières	Possibles activités de transformation/valorisation pour les micro-entreprises	Possibles activités de services pour les micro-entreprises
				Filières végétales	Filières animales			
Mbouda-Galim-bamendjing-Nkouoptamo	Sud-ouest	Mbamboutos	annuelle de 1 500 à 2 000 mm/an, 180 jours de pluie ;	Maïs, maraichage	Petits ruminants, volaille, porc, élevages non conventionnels	poisson, thé, cacao	<ul style="list-style-type: none"> • Elevage : embouche, abattage et boucherie en gros et au détail • Café, cacao : préparation des grains, fèves (séchage, fermentation, lavage) • Arachide, soja : écosage • Poisson : séchage 	
Foumban- Foumbot- Koutaba- Njimom- Manki- Magba		Noun		Maïs, maraichage	Petits ruminants, volaille, porc, élevages non conventionnels			
Buea – Limbe- Tiko		Fako		Zone IV : Forêt humide à pluviométrie monomodale. Pluviométrie : 2 500 à 4 000 mm/an, régime monomodale ;	Manioc			
Idenau – Kombo Titi - Abedimo – Idabato - Bamusso	Ndian	Manioc	Volaille, porc, élevage non conventionnels					

158. **Révision et/ou actualisation des référentiels technico-économiques.** A son démarrage, le PEA-Jeunes II préparera en amont des référentiels technico-économiques qui seront dimensionnés pour servir de modèle économique pour les jeunes en démarrage. Ces référentiels seront élaborés/actualisés sur la base des capacités des jeunes et alignés sur le niveau d’investissement prévu par le programme⁸⁵. Ils vérifieront que les projets des jeunes ainsi dimensionnés sont rentables dès le premier cycle de production. Au moment de l’incubation, les jeunes reprendront ces référentiels pour développer des plans d’affaires plus complets. En procédant de la sorte, on s’assure que ces activités seront bien dimensionnées et effectivement rentables, on accélère le processus de montage du plan d’affaires et on en améliore la qualité

159. *Les référentiels technico-économiques des filières* retenues comme prioritaires et des services connexes seront actualisés et adaptés par zone agroécologique. Il est envisagé de procéder à la révision des référentiels tant de la production que de la transformation des produits agropastoraux et des services connexes.

160. En guise de rappel, les filières retenues comme prioritaires par le PEA-Jeunes II sont le maïs, le manioc, les cultures maraîchères, l’élevage à cycle court (petits ruminants, volaille, lapins, porcs), les produits laitiers (bovins), les élevages non conventionnels (héliculture, etc.) et les PFNL. Pour les productions végétales la révision concernera : (i) les variétés adaptés et conséquent cycle de production ; (ii) le calendrier et les opérations culturales ; (iii) les bonnes pratiques ; (iv) les intrants nécessaires et lieu d’approvisionnement ; (v) les équipements ; (vi) les charges diverses ; (vii) les marchés visés (frais, transformé, agro-industrie). Pour les productions animales (i) le nombre des cycles de production par an ; (ii) les plans-types des infrastructures (poulaillers, porcheries, petits magasins, etc.), (iii) les équipements adaptés à l’activités et au climat ; (iv) la proximité de point d’approvisionnement des intrants y compris : noyau d’animaux de base, produits vétérinaires, aliments et matières premières pour la provenderie.

161. Il est envisagé de réviser les référentiels de production d’une quinzaine de filières dont celles que présente à titre indicatif le tableau 15.

Tableau 19. Référentiels techniques de production pour quelques filières retenues prioritaires par PEA-Jeunes II

Production végétale	
<i>Maïs</i>	Culture de 1 ha de maïs avec cycle de production de 80 à 150 jours selon les variétés (1 ou 2 cycles /na selon les zones). Utilisation de semences de qualité (15-30 kg/ha), adapté au contexte agroécologique, application de fumures et engrais, adoption d’itinéraires techniques adaptés et bonnes pratiques de rotation ou association avec légumineuses. Rendement visé 3,5-4 t/ha contre 1,8-2 t/ha de variétés locales
<i>Manioc</i>	Culture de 1 ha de manioc : 10-12 mois. Utilisation de boutures de qualité et saines (10 000) adaptées au contexte agroécologique, adoption d’itinéraires techniques adaptés et bonnes pratiques de rotation ou association avec légumineuses. Rendement visé 20-25 t/ha contre 14-15 t/ha de variétés locales
<i>Tomate</i>	Culture de 1 ha de tomate : 120-150 jours selon la variété. Utilisation de semences de qualité (300 gr/ha) adaptées au contexte agroécologique, pépinière bien entretenue, préparation de la parcelle, adoption d’itinéraires techniques adaptés et bonnes pratiques, y compris utilisation de biofertilisants et biopesticides, correct calendrier et système d’irrigation. Rendement visé 20-50 t/ha selon variété, taille des fruits et durée de la récolte.
<i>Piment</i>	Culture de 1 ha de piment : 6-8 mois selon la variété. Utilisation de semences de qualité (400-500 gr/ha) adaptées au contexte agroécologique, pépinière bien entretenue, préparation de la parcelle, adoption d’itinéraires techniques adaptés et bonnes pratiques, y compris utilisation de biofertilisants et biopesticides, correct calendrier et système d’irrigation. Rendement visé 8-15 t/ha selon variété, taille des fruits et durée de la récolte.
<i>Oignon</i>	Culture de 1 ha d’oignon : 4-5 mois selon la variété. Choix de la variété en fonction du calendrier cultural et de la durée de conservation des oignons après récolte. Utilisation de semences de qualité (500 gr/ha) adaptées au contexte agroécologique, pépinière bien entretenue, préparation de la parcelle, adoption d’itinéraires techniques adaptés et bonnes pratiques, y compris utilisation

⁸⁵ Voir ciblage économique

Production végétale	
	de biofertilisants et biopesticides, correct calendrier et système d’irrigation. Rendement visé 40-60 t/ha selon variété, taille des fruits et durée de la récolte.
<i>Pommes de terre</i>	Culture de 1 ha de pommes de terre : 100 jours en moyenne selon la variété. Choix de la variété en fonction du calendrier cultural et de la durée de conservation des pommes de terre après récolte. Utilisation de semences (tubercules) de qualité (1,2-2,5 kg/ha) adaptées au contexte agroécologique, préparation de la parcelle, adoption d’itinéraires techniques adaptés et bonnes pratiques, y compris utilisation de biofertilisants et biopesticides, correct calendrier et système d’irrigation. Rendement visé 15-25 t/ha de tubercules selon les variétés. Conservation 3-4 mois selon méthode de conservation.
<i>Ananas</i>	Culture de 1 ha : 3 ans et 3 récoltes avec premier récolte 15-17 mois après plantation. Utilisation de rejets de qualité (55.000 à 77.000 rejets/ha), préparation terrain, préparation et traitement des rejets, plantation (rangs espacés de 90 cm), remplacement des rejets, contrôle de l’enherbement, fertilisation organo-minérale, contrôle des ravageurs et maladies, traitement d’induction florale (TIF), récolte Rendement visé 35-50 t/ha selon variété, taille des fruits. Production de rejets.
Production animale	
<i>Poulets de chair</i>	Production de poulets de chair à partir d'une bande de 700 poussins d'un jour achetés auprès de fournisseurs confirmés conduits sur un cycle de 45 jours suivi d'un vide sanitaire/vente de 15 jours. Avec un taux de mortalité de 5%, 665 poulets de poids vif de 1,8 à 2,2 kg et de 1,5 à 2 kg tués et vidés seront mis sur le marché.
<i>Elevage porcins : naisseur-engraisseur</i>	Elevage semi-intensif de porcs à partir de Noyau de 03 truies race locales et 01 verrat (races améliorées : Large white, Duroc, Neimar). Avec deux mises-bas/an/truie (14 -16 porcelets sevrés/truie/an) on peut avoir environ 45 porcelets sevrés/an. L'élevage engraisseur consiste à alimenter le porc du sevrage à la finition et mettre sur le marché des porcs d'environ 80-90 kg.
<i>Embouche ovine intensive de courte durée</i>	Elevage intensif pratiquée sur 20 ovins mâles de 15 à 18 mois (mouton) entretenus en stabulation totale et visant la production de viande dans un temps relativement court (3,5 mois).
<i>Lapin</i>	Elevage intensif de lapin à partir de 20 femelles et 4 mâles. Avec 6 mi-bas/an/femelle, pour avoir environ 35 lapins sur environ 42 nés, on peut avoir environ 700 lapins en raison de 35 lapins d'environ 2 -2,5 kg, par femelle et par an.

162. Cette révision permettra au jeune entrepreneur de recevoir les informations sur les corrects itinéraires techniques et à suivre dans son contexte agroécologique et bassin de production et sur les facteurs à prendre en compte dans l’élaboration de son plan d’affaires.

163. La révision des référentiels relatifs à la production sera réalisée sous la responsabilité de l'agronome de l'UNAC en coordination / collaboration avec (i) les directions techniques et les Délégations régionales du MINADER et MINEPIA, (ii) l'IRAD et les Universités de Dschang, Ngaoundéré pour faciliter à même temps l'introduction de techniques améliorés et adaptées (exemple technique de AIC⁸⁶) et innovantes. Avec ces institutions publiques impliquées le programme établira des accords de partenariat.

164. Pour la révision des référentiels technique le programme fera appel à des consultants ou bureaux d'études spécialisés ainsi qu'à la Recherche pour l'innovation.

165. Appui à la production et à la promotion des filières. Cette activité comprend l'appui à l'organisation des jeunes producteurs, le partenariat avec les fournisseurs d'intrants et la facilitation de l'accès à l'innovation.

166. Appui à l'organisation de jeunes producteurs. Le programme supportera les jeunes producteurs évoluant sur le même bassin de production et/ou filière, ou issus de la même cohorte, qui souhaitent se regrouper pour viser des objectifs communs. Ils seront soutenus dans le choix, la formalisation et la définition du fonctionnement de la structure associative la plus adéquate à la

⁸⁶ Agriculture intelligente face au climat

filière, à leur type d’activité et aux objectifs visés (associations, coopérative et GIE⁸⁷, accord de partenariat ponctuel pour une activité commune). Ces regroupements leur permettront de bâtir des stratégies communes en termes d’approvisionnement d’intrants (négociation et programmation des livraisons), d’écoulement des productions, de gestion d’infrastructures d’intérêt collectif (mobilisation de l’eau, magasin), d’accès à l’innovation et aux services, y compris l’appui-conseil. Dans la mise en œuvre, l’action prévoit : (i) la sensibilisation des jeunes entrepreneurs dans toutes les 10 régions, pour réitérer et présenter les éléments saillants des différentes formes associatives et leur fonctionnement, sur lesquels les jeunes entrepreneurs ont été déjà informés durant la période de formation /incubation, (ii) l’accompagnement dans le processus de constitution et la formalisation de la structure associative/ organisationnelle la plus adéquate à l’objectif visé qui se fera dans la phase de post-incubation. Dans les quatre régions ayant bénéficié de la première phase du PEA-Jeunes (zone de consolidation), le programme encouragera l’évolution et la formalisation des groupes d’entreprises existants. La porte d’entrée sera le bassin de production et/ou le marché visé. Dans les nouvelles régions (zone d’extension) le bassin de production ainsi que les centres d’incubation seront également des points d’entrée. Au total il est estimé d’appuyer au moins 130 groupes de production dont 20 dans la zone de consolidation et 110 dans la zone d’extension.

167. Pour la mise en œuvre, le programme s’appuiera sur les organisations professionnelles et faitières de producteurs et d’éleveurs existantes et actives dans chaque région (CNOP-CAM88, APSS89, PLANOPAC90) ou des ONG, profitant de l’expertise et l’expérience directe, ainsi que de la diffusion d’information sur la structuration du monde rural et la possibilité de se greffer à des organisations professionnelles existantes tant au niveau régional que national. Avec ces entités, le PEA-Jeunes II établira des contrats de prestation de services. Le business coach en charge de l’accompagnement des jeunes entrepreneurs, suivra également le processus et sera responsable en particulier de l’accompagnement dans la formalisation de l’organisation.

168. *Etablissement de partenariats avec les fournisseurs d’intrants.* Les jeunes entrepreneurs, individuels ou collectifs, seront soutenus dans l’établissement de partenariats avec les fournisseurs d’intrants et de services tant pour l’agriculture que pour l’élevage. Il s’agira de supporter l’identification, la mise en relation et définition de contrats/accords de partenariat permettant ainsi l’obtention de matériels et intrants de qualité à des prix concurrentiels et livrés à temps pour répondre au calendrier cultural et au cycle de production. Selon les filières et la localisation, ces partenariats seront établis aussi bien avec les fournisseurs privés de la place qu’avec des jeunes entrepreneurs évoluant dans le bassin de production et appuyés par PEA-Jeunes II.

169. Dans la zone de consolidation (régions de la première phase du PEA-Jeunes), l’action consolidera les expériences de partenariats mis en place (exemple l’accord avec Belgocam à Douala pour la fourniture de provenderie et poussins d’un jour). Des initiatives similaires seront soutenues dans les zones d’extension de PEA-Jeunes. Le programme à travers le business coach assistera les entrepreneurs dans la négociation et la finalisation des accords, en portant l’attention sur la planification et les délais de commande, paiement et livraison, afin d’éviter des points d’étranglement qui peuvent bloquer ou retarder l’activité entrepreneuriale. L’organisation en groupes des jeunes promoteurs pourra faciliter l’initiative. Dans le cadre de l’approche cluster, le PEA-Jeunes II facilitera les relations d’affaires et les partenariats entre les producteurs et les jeunes entrepreneurs qui veulent s’investir dans la production et fourniture d’intrants et de services et évoluant dans le même bassin de production : jeunes entreprises dédiées à la production de

⁸⁷ Groupe d’intérêt économique (GIE)

⁸⁸ Concertation Nationale des Organisations Paysannes au Cameroun (CNOP-CAM), créée en décembre 2000.

⁸⁹ Association pour la Promotion de l’Elevage au Sahel et en Savane (APSS), organisation internationale d’éleveurs d’Afrique de l’Ouest et du Centre, créée en 1989 au Burkina Faso.

⁹⁰ Plateforme nationale des organisations professionnelles agrosylvopastorales du Cameroun

provenderie et/ou à la production de poussins d’un jour, jeunes producteurs de maïs nécessaire à la fabrication de la provenderie, jeunes producteurs de biofertilisants, etc.

170. Accès à l’innovation. L’accès à l’innovation sera également supporté par le programme pour promouvoir des itinéraires techniques et des technologies adaptés et plus performants dans les différents maillons de la chaîne de valeur. Il s’agira de supporter entre autres, (i) la promotion et diffusion des solutions issues de l’agroécologie : associations rotation des cultures, production et utilisation de bio-intrants, etc. (ii) la diffusion de variétés adaptées et résilientes au changement climatique, (iii) l’introduction de technologies de transformation et conditionnement répondant aux normes du marché (qualité, hygiène, emballage), etc.

171. Les innovations seront testées et promues au niveau des centres d’incubation et introduite au niveau des entreprises des jeunes appuyé par PEA-Jeunes (jeunes entreprises débutantes ou en développement) qui seront assistées pour en assurer la maîtrise. Il est prévu l’implication d’environ 200 jeunes entreprises, dont 120 dans les zones d’extension en faveurs tant de la production que de la transformation et 80 dans les zones de consolidation où les innovations concerneront surtout la transformation. L’action profitera de l’expertise de l’IRAD⁹¹, des universités camerounaises (Dschang, Ngaoundéré), des acteurs de la sociétés civiles nationaux et internationaux engagés dans l’agroécologie⁹², de la coopération sud-sud et des acteurs privés, avec lesquelles des relations de partenariats et contrats seront signés dans le cadre d’une approche 4P. Ces partenariats contribueront également à la révision des référentiels techniques pour les adapter aux différentes zones agroécologiques.

172. Développement des capacités entrepreneuriales. Le processus est structuré en trois principales étapes : la préincubation, l’incubation et la post-incubation.

173. Préincubation : sensibilisation, idéation et orientation des jeunes entrepreneurs. De la même manière que lors de la phase I, des campagnes d’information et de sensibilisation seront menées en direction des jeunes ciblés dans les régions d’intervention du programme. Ces campagnes viseront à leur apporter toutes les informations utiles sur les objectifs du PEA-Jeunes, l’offre d’appui et les modalités pour y accéder (dont les critères de sélection aux parcours d’incubation). Si l’information et la sensibilisation toucheront 130 000 jeunes, on estime qu’au moins 50 000 parmi eux manifesteront un intérêt pour l’orientation sur la base d’idées préliminaires de projet d’activités économiques.

174. Les campagnes seront organisées directement par les centres d’incubation partenaires du PEA-Jeunes situés à proximité des bassins ciblés, dans l’idée de gérer de manière plus intégrée, à ce niveau, les 3 étapes du parcours des jeunes. Des agents facilitateurs dédiés⁹³ (éventuellement recrutés⁹⁴ en complément) seront mobilisés à cet effet, et formés par le PEA-Jeunes II sur les activités de préincubation. Elles prendront la forme de séances ou d’ateliers d’information dans les régions concernés, organisés à travers des canaux et des partenaires qui permettent de toucher le plus grand nombre, par exemple à travers le réseau des Centres multifonctionnels de promotion des jeunes⁹⁵ (CMPJ).

175. Cette étape a été simplifiée par rapport à la phase I et est ainsi écourtée. Il ne s’agira plus d’accompagner le jeune dans un processus d’idéation de son projet d’entreprise durant plusieurs semaines⁹⁶, mais plutôt d’identifier les meilleurs profils. Dans la mesure où les modèles d’entreprise seront prédéterminés en amont par le programme en fonction des filières priorisées sur chaque bassin, il s’agira surtout pour le PEA-Jeunes II d’identifier de bons candidats pour les mettre en

⁹¹ Institut de recherche agricole pour le développement (IRAD).

⁹² Après un processus de près de deux ans, 19 organisations de la société civile, le 14 novembre 2023 ont créé à Yaoundé le Réseau de promotion de l’agroécologie au Cameroun (REPAC).

⁹³ En veillant à l’engagement de femmes facilitatrices.

⁹⁴ Dans le mandat des structures d’incubation

⁹⁵ Il en existe 750 à travers le pays. Les centres mettent notamment en œuvre l’initiative du MINJEC pour l’accompagnement et le financement des jeunes entrepreneurs, ainsi que les Villages pionniers. Ces initiatives pourraient être des partenaires pour le PEA-Jeunes II.

⁹⁶ Appelé dans la phase I le « dispositif de facilitation de l’expression de la demande »

œuvre à partir de leur profil et de leur projet personnel. L’appropriation sera renforcée durant la phase de montage du plan d’affaires. L’accent sera mis lors de la sélection sur l’adéquation profil-projet et la motivation du jeune afin de maximiser ses chances de réussite.

176. Lors de ces séances, les jeunes seront invités à exprimer leur souhait et à décrire leur projet sur les mêmes fiches-types que celles utilisées lors de la phase I, mais elles seront simplifiées et adaptées.

177. Pour les primo-entrepreneurs : les agents pourront les aider à préciser leur idée en s’inspirant de l’approche TRIE⁹⁷ du BIT. Il leur sera également demandé de bien décrire leur parcours scolaire et professionnel afin de mesurer leurs compétences. Enfin, des questions spécifiques seront ajoutées pour essayer de cerner leurs motivations. Le jeune disposera d’une semaine après la séance pour retourner sa fiche au PEA-Jeunes II⁹⁸.

178. La fiche précise notamment : (i) l’activité actuelle du jeune et (ii) celle qu’il vise, (iii) ses principales compétences, (iv) les ressources qu’il peut ou est en voie de mobiliser (foncier, apport personnel), (v) disponibilité personnelle en temps de travail ou formation, et (vi) les contraintes économiques, familiales, sécuritaires ou autres.

179. Dans le cas des entreprises en développement : l’approche sera similaire, mais les séances d’information seront distinctes. Les agents facilitateurs s’inspireront du référentiel AVE (Agrandir votre entreprise) du BIT. Cette fiche sera plus détaillée afin de préciser la situation des entreprises et leurs besoins dans le cadre de leur projet de consolidation. Dans un deuxième temps, les agents du centre réaliseront un diagnostic rapide de l’entreprise (technique et gestion), en se rendant sur site, pour mieux apprécier sa demande et analyser son potentiel. Cette étape devrait durer 2 semaines au total.

180. La sélection pour l’entrée en incubation sera effectuée directement par le programme, au niveau régional avec validation par l’UNAC, sur la base de critères qui seront clairement identifiés (la phase II supprime ainsi l’organisation d’un comité régional de validation à ce stade). L’équipe nationale vérifiera en particulier que le candidat n’a pas bénéficié d’un autre appui par ailleurs et n’a pas un autre financement en cours). A ce stade, l’équipe du PEA-Jeunes II s’assure de retenir en priorité les jeunes issus de la catégorie C1 des plus vulnérables, ainsi que les jeunes femmes.

181. Si le jeune est sélectionné par le PEA-Jeunes II, il sera orienté vers le centre approprié⁹⁹ pour

Critères d’éligibilité minimaux à considérer

- (a) âgé entre 18 et 35 ans
- (b) le projet doit être cohérent avec l’expérience et/ou la formation
- (c) les connaissances doivent permettre d’envisager sérieusement un projet d’entreprise, même si le jeune n’a pas d’expérience directe dans l’activité proposée
- (d) la motivation : dans ses activités passées, le jeune a démontré une capacité d’initiative, il a montré sa capacité à s’adapter, y compris dans de contexte de fragilité

Pour une orientation vers le parcours Développeur, le demandeur doit en outre justifier d’une expérience d’entrepreneur dans le domaine d’activité visé :

- (e) ancienneté dans le secteur d’activité ou la filière d’au moins 3 ans
- (f) existence de l’entreprise depuis au moins deux ans avec un enregistrement légal depuis au moins 6 mois,
- (g) domiciliation bancaire auprès d’une IMF ou d’une banque
- (h) avoir une organisation comptable minimale (livre de recettes et de dépenses)

y renforcer ses compétences et développer son projet. La sélection des candidats est faite en fonction de la planification des cohortes au niveau de chaque centre d’incubation partenaire.

⁹⁷ Trouvez votre idée d’entreprise

⁹⁸ Un dispositif spécifique sera proposé par le BIT aux illettrés et certains vulnérables par les agents facilitateurs.

⁹⁹ Le même qui a organisé la sensibilisation, ou éventuellement une autre en fonction des besoins.

Modalités opérationnelles

Actions	Exécution
Adaptation des fiches-types	Equipe PEA-Jeunes II /BIT
Identification des critères de sélection	Equipe PEA-Jeunes II /BIT
Adaptation de la méthodologie TRIE et formation des agents facilitateurs	BIT
Adaptation de la méthodologie AVE et formation des agents facilitateurs	BIT

182. Incubation : renforcement de capacités et montage du plan d’affaires. Les structures d’incubation partenaires du programme organisent les appuis par convention avec le programme pour l’accompagnement jeunes en formation.

183. Le processus d’incubation à proprement parler, c’est-à-dire ce passage en centre qui permet aux jeunes bénéficiaires de se former et de mûrir leur projet, a été optimisé afin d’être plus efficace. En fonction du parcours et de l’activité visée (production, transformation ou activités connexes¹⁰⁰), la durée totale du parcours est adaptée. Le cursus comprend : 1) des formations techniques (en salle et sur plateau technique ou in situ), 2) des formations en gestion des affaires (finance, comptabilité, gestion d’entreprise, outils de gestion, etc.), 3) du développement personnel (citoyenneté, leadership, psychologie etc.), 4) un appui en développement du plan d’affaires, et éventuellement, dans certains cas pour les activités hors production, 5) une formation en informatique et du mentoring¹⁰¹.

Tableau 20. Composition du cursus (en semaine)

	Formation Gestion des affaires et finances	Formation technique	Développement du plan d’affaires et analyse marchés	Formation Développement personnel	Informatique	Mentoring	Total semaines du cursus
Production Primo-entrepreneur	1	1	1	1	X	X	4
Production développeur	1	0,5	1	0,5	X	X	3
Transformation/services Primo-entrepreneurs	C1	1	1	1	X	1	5
	C2	2	1	1	1	1	7
Transformation/services Développeurs	1	0,5	1	0,5	1	X	4

184. Pour les primo-entrepreneurs : deux parcours types seront proposés aux jeunes en fonction de l’activité visée : production et transformation/activités connexes. Les cursus sont aussi adaptés aux groupes cibles, notamment la catégorie C1 regroupant les plus vulnérables qui bénéficiera d’un appui renforcé. La durée totale du parcours sera comprise entre 4 et 7 semaines.

185. Le curriculum CREE du BIT, qui a montré sa pertinence, sera repris et adapté sur la base des résultats de la première phase pour que la formation sur les thématiques entrepreneuriales soit raccourcie et davantage tournée vers les pratiques essentielles aux petits entrepreneurs ciblés par le programme. Pour les activités de transformation, du mentoring sera proposé dans le cadre du parcours et un appui en informatique pour les jeunes issus de la catégorie C2.

186. Le cursus devra se dérouler d’une seule traite, sans temps mort entre les modules, au sein des structures d’incubation, où les bénéficiaires seront hébergés sur la période. L’aboutissement sera un plan d’affaires ajusté dont le montage sera réalisé de manière transversale durant toute la durée de l’incubation. Basée sur les référentiels technico-économiques préparés en amont par le programme, et valorisant les études de marché préparées en amont par le PEA-Jeunes II, ils

¹⁰⁰ Distribution d’intrants, services à la production (mécanisation), production d’engrais, transport, etc.

¹⁰¹ Le cursus intégrera des formations/sensibilisation sur des aspects transversaux : durabilité et gestion des ressources naturelles, genre, organisation sociale, nutrition (voir par ailleurs).

seront élaborés pour couvrir les aspects clefs du développement d’entreprise¹⁰², en particulier : (i) les aspects de concurrence, de prix et de marché ; (ii) l’analyse des coûts et la gestion des approvisionnements ; (iii) l’identification des risques¹⁰³ et la préparation de mesures d’atténuation ; et (iv) la planification des activités et le plan de travail¹⁰⁴.

187. Un modèle sera préparé au démarrage du programme. Il fera apparaître la rentabilité du projet sur un premier cycle co-financé par le PEA-Jeunes et tracera la trajectoire de développement sur des cycles successifs qui seront financés par le crédit productif.

188. Pour le parcours des promoteurs en développement : les cursus seront également adaptés et optimisés. De nouveau, deux parcours types seront proposés aux jeunes en fonction de l’activité visée : production/transformation et activités connexes avec une durée totale du parcours comprise entre 3 et 4 semaines.

189. Pour le montage du plan d’affaires, les référentiels techniques seront adaptés dans une perspective de développement. Il fera apparaître la rentabilité du projet co-financé par le PEA-Jeunes II et tracera la trajectoire de développement de l’activité.

190. Pour les activités de production, les formations techniques seront plus courtes dans une logique de recyclage et de promotion des bonnes pratiques. Dans ce cas, elles n’auront pas lieu en salle, mais directement sur le champ ou la zone de production d’un bénéficiaire au sein du bassin, avec déplacement du formateur.

191. Pour les activités de transformation et activités connexes, l’offre de formation technique sera à la carte, basée sur les besoins réels du promoteur¹⁰⁵ identifiés lors de la phase de préincubation (et après diagnostic par le PEA-Jeunes II), mais dans la limite du volume d’heures alloué. Les formations auront lieu en centre d’incubation, sur les plateaux techniques. Le cursus intègrera un renforcement des capacités en informatique.

192. Les formations en gestion des affaires seront organisées en salle pour tous. Le curriculum utilisé sera unique et basé sur la méthodologie AVE du BIT qui sera adaptée. Le PEA-Jeunes II et les centres d’incubation partenaires veilleront à planifier les cohortes afin que le financement des investissements et le démarrage des activités en fin de parcours coïncident avec le calendrier culturel et/ou les cycles de la demande.

193. Pour faciliter le processus d’incubation, les centres veilleront également à harmoniser les cohortes pour qu’elles ne soient composées que des jeunes dans la même situation, qui recevront le même appui. La planification sera faite en amont par le programme à partir des bassins.

194. A l’issue du parcours en centre, les jeunes entrepreneurs soumettront leur plan d’affaires finalisé à un comité régional de validation qui statuera selon des critères spécifiques, que le programme aura préparés, sur leur qualité pour l’obtention du kit de démarrage. Il se réunira en fin de cursus pour chaque cohorte.

Les critères de sélection pourront inclure :

- La pertinence du projet économique,
- La prévision de chiffre d’affaires et de revenus du promoteur,
- La pertinence du montage technique du projet,
- La qualité du montage financier,
- La qualité du plan de gestion technique et financier,
- L’appréciation des facteurs de risques et prise en compte de mesures d’atténuation

¹⁰² Ce faisant, assurant une bonne appropriation du jeune.

¹⁰³ Effet du changement climatique, vol et sécurité de l’activité, lutte contre les pestes et les épizooties, etc.

¹⁰⁴ Pour guider le primo-entrepreneur, il s’agira d’un planning détaillé avec la description des premières actions à engager, pas à pas, au moment de développer des capacités de production et de lancer l’activité économique.

¹⁰⁵ Les modules techniques seront préparés en avance.

195. Les jeunes n’ayant pas obtenu la validation pourront retravailler leur plan d’affaires pour le soumettre à nouveau au comité ultérieurement.

Composition du comité régional de validation
<p>Le comité régional de validation comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">• les Délégués Régionaux du MINADER, du MINEPIA et du MINEPDED• un délégué de l’UNAC• un représentant du réseau des jeunes entrepreneurs• un représentant de l’Agence régionale des PME• un Représentant du réseau des prestataires de services techniques de la zone• un représentant de l’Association des EMF. <p>Le comité est co-présidé par les délégués régionaux du MINADER et du MINEPIA. Les Présidents du comité peuvent, selon la nature des dossiers à traiter, inviter une personne ressource pour prendre part aux assises du comité avec voix consultative.</p>

196. Post-incubation : accompagnement des entreprises. Cette sera mis en œuvre sous forme de coaching et de services d’appui conseil.

197. Coaching. Autre modification apportée au dispositif de la phase I du PEA-Jeunes, l’accompagnement en phase de démarrage, au moment d’investir et de lancer l’activité, sera renforcé.

198. Il s’agit en effet du moment le plus critique pour assurer la réussite du démarrage et finalement la survie de la jeune entreprise¹⁰⁶.

199. Le coaching sera double, technique (pour les aspects production) et business (pour les aspects gestion), assuré par deux coachs distincts. Dans la continuité des formations et de l’incubation, les 2 coachs assisteront le jeune dans toutes les actions de démarrage, veilleront à la mise en place des outils de gestion, surveilleront la montée en charge de l’activité conformément au plan d’affaires et apporteront des solutions en cas de difficulté.

200. Cet accompagnement s’étalera sur deux cycles de production de manière dégressive, d’abord intensif sur le premier cycle, avec visites physique sur site une fois par semaine, puis à travers un contact téléphonique deux fois par mois à partir du second cycle.

¹⁰⁶ Les coachs assureront un « suivi » des formations et assisteront le jeune dans l’application concrète. C’est en situation réelle d’activité que se forge l’esprit d’entrepreneur.

201. Les coachs techniques seront d’abord impliqués dans le suivi des chantiers pour la construction des infrastructures individuelles : conception/mise à jour des plans de construction des bâtiments pour bétails, contrôle/supervision des travaux, etc.

202. Pour les promoteurs du parcours Développeur, le double coaching adoptera la même approche, mais la fréquence du suivi pourra être adaptée. Les business coachs seront distincts et formés spécifiquement par le BIT sur la méthodologie AVE pour suivre ces jeunes entrepreneurs.

203. Le tableau 17 donne une estimation de l’intervention des coachs pour les primo-entrepreneurs sur la base de deux cycles de production à l’année. Il indique le nombre de séances de coaching par mois.

Tableau 21. Estimation de l’intervention des coachs pour les primo-entrepreneurs

Objet de l’entreprise	Types d’appui	Calendrier												Total	Modalité	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		Présentiel	A distance
		Nombre de séances														
Production	Technique	4	2	2	2	1	1	2	2	1	1	1	1	20	12	8
	Gestion des affaires	4	4	2	1	1	1	2	2	2	1	1	1	22	12	10
Transformation et services connexes	Technique	4	4	3	3	2	1	2	2	1	1	1	1	25	15	10
	Gestion des affaires	4	4	3	3	2	1	2	2	2	2	1	1	27	12	15

204. Une base de données spécifique, séparée mais reliée au système de suivi-évaluation, sera créée comme outil de pilotage pour les coachs. Elle sera alimentée par les données collectées par eux durant leur mission d’accompagnement en phase post-incubation, sur tous les indicateurs de performance des entreprises¹⁰⁷ (technique et business). Elle servira à mesurer en permanence la progression des jeunes entrepreneurs par rapport aux prévisions du plan d’affaires, afin de baser les conseils de coaching sur une mesure quantitative de leur performance (chiffres de vente, volumes vendus, stocks, nombre de clients, etc.).

205. Services d’appui. Les jeunes entrepreneurs en démarrage auront accès à des services d’appui en post-incubation pour aider à solidifier leur activité économique. Outre le coaching dans la durée¹⁰⁸, ils auront accès à une plateforme numérique qui leur proposera une place de marché digitale, des ressources de formation continue en ligne¹⁰⁹ et des informations utiles (opportunités avec un donneur d’ordre, innovation, dispositif public de financement, formalisation, certification et qualité, démarche export, etc.). Cette plateforme sera animée par le REPA-Jeunes qui sélectionnera les ressources et informations à diffuser sur le réseau.

206. Le programme organisera également des événements à l’intention des jeunes appuyés pour maintenir la cohésion du réseau, favoriser le partage d’expérience et développer l’esprit d’entreprise. D’une part, les ateliers collectifs GERME, animés par le BIT, seront proposés pour le renfort continu des capacités de gestion des bénéficiaires en phase post-incubation¹¹⁰. D’autre part, le programme organisera des conférences avec des « grands témoins » (chefs d’entreprise, TPME championne, représentant de l’administration, banquier, etc.) qui viendront échanger avec les jeunes sur des thématiques bien définies, utiles aux entrepreneurs en démarrage.

207. Connexion au marché, appui au fonctionnement des clusters et établissement de partenariats avec les donneurs d’ordre. Dans le cadre de l’approche en cluster¹¹¹, le programme cherchera à appuyer des entreprises matures à l’aval des chaînes de valeur (transformation et commercialisation) afin qu’elles deviennent des agrégateurs, c’est-à-dire des points d’accès vers le marché pour les entreprises de production. Ce rôle pourra être joué par des petites entreprises en développement, financées en phase I, mais également par toutes autres agro-PME intéressées à sécuriser ses approvisionnements sur les bassins de production appuyés par le programme. Elles ont été identifiées lors des études de marché initiales et considérées comme débouchés potentiels dans les analyses des plans d’affaires.

208. En post-incubation, le programme appuiera la connexion de chaque entreprise appuyée avec celles qui composent le cluster en favorisant les liens fonctionnels entre elles au niveau du bassin. Il s’impliquera dans l’animation de ces clusters et facilitera les partenariats commerciaux en fournissant un appui technique.

¹⁰⁷ Une Score card hebdomadaire sera mise au point pour suivre les évolutions à la semaine.
¹⁰⁸ Avec une hotline qui leur permettra de contacter un coach à tout moment en cas de besoin.
¹⁰⁹ Par exemple, la plateforme Atingi développée pour la GIZ propose des cours de gestion en ligne (<https://www.atingi.org/fr/>).
¹¹⁰ Par exemple, parmi les curricula existants, les thématiques abordées pourraient être : Achat et contrôle des stocks, Tenue des registres, Calcul des coûts, Marketing, Planifier votre entreprise.
¹¹¹ Approche qui vise à s’assurer au niveau du bassin que tous les acteurs de la chaîne de valeur sont représentés au niveau local pour favoriser les relations d’affaires.

209. Le PEA-Jeunes II facilitera également la rencontre des entrepreneurs appuyés avec les entreprises identifiées en amont comme donneurs d’ordre, notamment les champions que le programme aura contribué à faire émerger. Il fournira un appui technique à ces champions pour faciliter l’alignement de l’offre et de la demande et l’établissement de contrat. A ce titre, l’approche 4P développée par des projets FIDA dans d’autres pays africains (Mali, Mauritanie) pourra être reprise et adaptée par le programme dans une logique pilote.

Dispositif de mise en œuvre

210. A partir de l’expérience du PEA-Jeunes première phase, les centres d’incubation seront sélectionnés pour devenir des partenaires du programme en fonction de leurs capacités, leurs expériences et leur spécialisation sur les filières ciblées. Ils signeront une convention de partenariat avec le programme qui précisera les activités à mettre en œuvre et les appuis à recevoir. Le nombre de centres partenaires par région dépendra de l’objectif de jeunes à incuber sur la durée du programme. Il est attendu que chaque centre engage 3 cohortes par an, à raison de 60 jeunes par cohorte, sur une durée opérationnelle de 6 années.

211. Le PEA-Jeunes II s’appuiera d’abord sur les centres d’incubation existants qui ont été appuyés durant la phase I sur les régions de consolidation. Désormais, les capacités d’accueil et de formation existent, elles seront exploitées. Dans les nouvelles régions de la zone d’extension, plusieurs centres ont été pré-identifiés pour assurer l’incubation des jeunes entrepreneurs. Certains disposent de capacités (en hébergement, mais aussi des plateaux techniques), mais elles devront être précisément évaluées au démarrage du programme. Les centres sélectionnés seront renforcés, surtout pour améliorer les plateaux techniques de formation (Cf. sous-composante 1.2).

212. Le processus global d’incubation en 3 étapes, de la préincubation à la post-incubation, sera désormais géré directement par le centre pour le compte du programme. Il rendra compte régulièrement à l’équipe interrégionale du PEA-Jeunes II. La description des activités et les modalités seront précisées dans la convention de partenariat.

213. Le centre devra impliquer plusieurs catégories de professionnels, existants au sein des centres ou à recruter par le programme et à installer au niveau des centres pour compléter l’offre d’incubation :

- *Des agents facilitateurs pour la préincubation*, spécialisés entre parcours Créateur parcours Développeur. Ils seront formés par le programme et le BIT sur l’approche d’idéation (TRIE). Les agents formés durant la phase I pourront être repris et mis à jour pour la phase II.
- *Des formateurs, techniques et en entrepreneuriat/gestion*, qui seront impliqués dans les modules de formation en classe et sur les plateaux techniques durant la phase d’incubation. Les formateurs techniques seront éventuellement mis à niveau pour qu’ils intègrent les meilleures pratiques au niveau continental. Les formateurs en entrepreneuriat seront mis à niveau sur le curriculum GERME du BIT (CREE et AVE). Le programme s’appuiera principalement sur les techniciens des services techniques déconcentrés du MINADER et du MINEPIA.
- *Des coachs, techniques et business*, qui suivront les jeunes entrepreneurs en phase de démarrage. Les coachs techniques pourront être des agents des services techniques déconcentrés de l’Etat. Ils seront mis à niveau à partir des référentiels standardisés. Les business coachs seront principalement les coachs certifiés durant la phase I¹¹². Ils seront remis à niveau sur les curricula GERME et annuellement évalués par le BIT. En fonction des besoins, de nouveaux coachs seront recrutés¹¹³, en mettant l’accent sur la candidature des femmes. Au démarrage du programme, l’équipe du PEA-Jeune pourra

¹¹² 180 ont été certifiés en phase I par le BIT. Ils seront éventuellement redéployés sur la zone d’intervention du PEA-Jeunes II.

¹¹³ Le BIT dispose d’un listing de 230 formateurs/coachs certifiés au niveau national.

étudier la possibilité de fusionner les fonctions de formateur et de coach, si les plannings d’intervention le permettent.

214. Dans le processus, chaque coach deviendra le référent unique d’un jeune sélectionné en préincubation et entrant en incubation, jusqu’à la phase de post-incubation¹¹⁴. Son rôle sera de suivre le jeune de manière rapprochée durant son parcours afin de veiller à ce qu’il progresse bien et que les appuis du PEA-Jeunes II correspondent à son projet et à ses attentes. En outre, il assurera une transition douce et sans retard entre les 3 différentes étapes. Enfin, il permettra de rendre compte de manière simple et efficace à l’équipe du PEA-Jeunes II. Les coaches seront intégrés au centre d’incubation et placés sous la tutelle du chef de centre en tant que staff.

215. Les institutions financières partenaires du programme (Cf. composante 2) seront associées au processus d’incubation à différentes étapes en vue de préparer les jeunes à interagir avec elles et afin que ces derniers se familiarisent avec les données financières et la gestion de crédit. D’une part, les IFR interviendront durant la formation en finance, sur le volet crédit : adaptation des curricula, intervention dans les formations. D’autre part, elles interviendront pour conseiller les jeunes entrepreneurs dans le montage de leur plan d’affaires en les sensibilisant la solidité financière de leur initiative économique. Enfin, elles participeront au comité de validation.

216. Le BIT sera un partenaire essentiel du programme sur le volet incubation, comme en phase I. Il sera de nouveau impliqué sur dans l’adaptation des curricula issus de sa méthodologie GERME (TRIE, CREE et AVE), le recrutement et la formation ou remise à niveau des facilitateurs, des formateurs et des coaches sur les curricula GERME, la supervision, l’évaluation et le recyclage des coaches, et l’organisation des ateliers GERME pour les entrepreneurs en activité.

Stratégie de sortie et de pérennisation

217. La stratégie de sortie porte essentiellement sur l’institutionnalisation des parcours développés par le PEA-Jeunes II et l’appui à l’entrepreneuriat jeune, et sur la capacité d’autofinancement des centres d’incubation partenaires à la fin du PEA-Jeunes.

218. En matière d’institutionnalisation, le programme travaillera avec le MINPMEESA dans le cadre de la sous-composante 1.3 durant l’exécution pour :

- faire certifier les 17 nouveaux centres partenaires, de la même manière que les 13 centres certifiés sur la phase I du PEA-Jeunes, pour qu’ils répondent aux standards nationaux,
- suivre le maintien des standards d’agrément des 13 centres certifiés sur la phase I du PEA-Jeunes au regard de leur cahiers de charge,
- Faire certifier les référentiels technico-économiques, et s’assurer que les services de l’état pourront les mettre à jour sur une base régulière à travers la valorisation des résultats de la recherche,
- Assister au renforcement et à l’harmonisation de l’offre de formations technico-économiques sur le territoire national afin de concentrer les moyens pour rendre le dispositif plus efficient, dans le souci d’adapter cette offre aux besoins nationaux,

219. Au niveau des politiques publiques dans le cadre de la SND30 et des stratégies sectorielles, le programme fera avancer la réflexion sur le cadre institutionnel d’appui et à la recherche de synergie entre les stratégies et actions en faveur de l’entrepreneuriat des jeunes par les différents ministères impliqués, dont le MINADER, le MINEPIA, le MINPMEESA, MINEFOP, MINPROFF et le MINJEC. Avec le MINJEC en particulier, le programme appuiera l’actualisation et la mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse pour qu’elle intègre l’entrepreneuriat.

¹¹⁴ Le programme veillera à maintenir un ratio raisonnable dans les différents thématiques entre 20 et 30 par coach.

220. Par ailleurs, le PEA-Jeunes devra travailler durant les 8 ans d’exécution à mettre en place des solutions pour le financement durable des centres d’incubation. Aujourd’hui, les candidats et leur famille n’ont pas les moyens de financer un cursus de formation de plusieurs semaines, voire mois, en totalité. Or aucun centre n’a de solution satisfaisante pour assurer le financement. Ils sont ainsi très dépendants des projets ponctuels (des PTF ou du gouvernement), ce qui fragilise leur pérennité. Le PEA-Jeunes première phase avait commencé à promouvoir une approche basée sur une production agricole propre des centres pour assurer un flux de revenu. Mais cette approche pose un problème de confusion des genres, notamment vis à vis des entrepreneurs qui veulent démarrer à leur tour une activité alors qu’ils sont encore incubés au centre. Par ailleurs, cette stratégie demande des investissements préalables importants.

221. Le programme pourra explorer d’autres solutions pour équilibrer durablement son budget de fonctionnement, par exemple une offre de services plus accessibles, avec une partie directement financée par le candidat, couplée à une subvention publique. En parallèle, des services payants dédiés au développement des entreprises pourraient mis en place. D’autres partenariats pourraient également être explorés, notamment avec des donneurs d’ordre privés qui pourraient investir dans la formation de leurs fournisseurs, ou les IFR.

Risques et mesures d’atténuation

Risques	Mesures d’atténuation proposées
Appui à la production	
Utilisation de matériel végétal et itinéraires techniques non-adaptés au contexte de changement climatique affectant ainsi le rendement et les revenus des exploitations et des jeunes entrepreneurs	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration et promotion de référentiels techniques adaptés à chaque bassin de production (révision de référentiels de base) en collaboration avec la Recherche (IRAD et Universités) prévoyant la promotion de (i) matériel végétal (semences, boutures, rejets, plantes) de variétés performantes et résilientes, (ii) techniques culturales résilientes et de AIC. • Adoption de modules de formation/incubation qui tiennent compte des référentiels techniques adaptés. • Renforcement du suivi en pré et post-incubation
Zones d’installation non-répondant aux attentes des jeunes entrepreneurs	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes des bassins de production détaillée pour mieux cibler les opportunités d’affaires et d’emplois pour les jeunes entrepreneurs agropastoraux.
Non mise à disposition de terres aménageables par le gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les investissements personnels : conditionnalité du financement de microprojets de jeunes sur la base de la justification de l’appartenance du foncier (acte de location, donation, titres fonciers, etc.) pour aider à garantir la durabilité de l’investissement comme en phase 1 •
Entrepreneuriat	
L’objectif quantitatif de former 20 000 jeunes en 6 ans est ambitieux. Le risque existe que le rythme des cohortes ne soit pas assez soutenu pour atteindre cet objectif.	<ul style="list-style-type: none"> • Au démarrage, le programme doit déterminer le nombre de centres d’incubation partenaires adéquat pour atteindre l’objectif. • Le nombre d’agents devra aussi être adapté aux objectifs assignés à chaque centre. • Une planification fine à l’année des actions est essentielle, au niveau du projet, mais également au niveau de chaque centre, pour fixer les objectifs à atteindre et les échéances et les conventions de partenariat déjà développés et expérimentés en phase 1 pourront servir de levier de consolidation et d’amélioration. • Le processus d’incubation a été revu pour le rendre plus efficient. La gestion du processus est désormais totalement sous la responsabilité du centre, avec un minimum d’intervention du projet (positionné

Risques	Mesures d’atténuation proposées
	surtout sur le contrôle des centres). Le coach référent devra veiller à ce que le jeune enchaîne les modules de son cursus sans temps mort afin que le centre soit en capacité de réaliser 3 cohortes par an.
Le démarrage réussi des jeunes entrepreneurs dépendra de leur capacité à vendre leur production dès le premier cycle afin d’initier un cercle financier vertueux. Dans le cas contraire, ils se retrouveraient d’emblée dans une situation de faiblesse pour financer les cycles successifs.	<ul style="list-style-type: none"> • Les études d’opportunités de marché que le projet lancera au démarrage doivent identifier pour chaque activité entrepreneuriale des débouchés très concrets que les jeunes développeront durant la phase de montage du plan d’affaires et ainsi mettront à profit dès la sortie de l’incubation. • Le calage des cohortes sur le calendrier cultural et les variations saisonnières de la demande devrait leur permettre d’arriver sur le marché au pic de la demande. • Les référentiels technico-économiques, qui serviront de base au plan d’affaires, seront dimensionnés de manière à ce que le premier cycle soit rentable. • L’approche cluster et la connexion avec les entreprises championnes et les PME <i>en amont</i> du démarrage devrait renforcer l’accès au marché dans la durée. • Le renforcement du coaching sur un an et l’offre de services d’appui en post-incubation doivent permettre au jeune de réussir son démarrage et se développer sur les cycles consécutifs.

Calendrier de mise en œuvre proposé

Activités	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
A. Révision des référentiels technico-économiques								
B. Appui à la création et au développement d’entreprises agropastorales dans les zones de consolidation								
1. Appui à la production et promotion des filières prioritaires								
a. Appui à l’organisation de jeunes entrepreneurs								
Organisation de campagnes de sensibilisation/information								
Formation des jeunes sur le fonctionnement des structures associatives								
Accompagnement à la constitution d’organisation professionnelle								
Subtotal								
b. Etablissement de partenariats avec les fournisseurs d’intrants								
Appui à la création de partenariats au niveau des entreprises jeunes du cluster								
Appui à la création de partenariats dans le secteur privé								
c. Accès à l’innovation								
Promotion de l’innovation au niveau des centres d’incubation								
AT et suivi des entreprises des jeunes								
d. Etudes de Marché / d								
C. Appui à la création et au développement d’entreprises agropastorales dans les zones d’extension								
1. Appui à la production et promotion des filières prioritaires								
a. Etudes de caractérisation des bassins de production								
b. Appui à l’organisation de jeunes entrepreneurs								
Organisation de campagnes de sensibilisation/information								
Formation des jeunes sur le fonctionnement des structures associatives								
Accompagnement à la constitution d’organisation professionnelle								
c. Etablissement de partenariats avec les fournisseurs d’intrants								

Activités	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Appui à la création de partenariats au niveau des entreprises jeunes du cluster								
Appui à la création de partenariats dans le secteur privé								
d. Accès à l’innovation								
Promotion de l’innovation au niveau des centres d’incubation								
AT et suivi des entreprises des jeunes								
e. Etudes de Marché								

Sous-composante 1.2. Facilitation de l’accès aux infrastructures résilientes au climat.

222. Dans sous cette sous-composante, le PEA-Jeunes vise à promouvoir des aménagements durables et des infrastructures sensibles au genre et résilientes aux effets du changement climatique pour appuyer le processus d’incubation (relèvement des plateaux techniques infrastructurels des centres ciblés) et d’installation des jeunes entrepreneurs dans l’exécution (construction de bâtiments agropastoraux) de leur plan d’affaire. Il s’agira de répondre aux besoins en infrastructures tout au long du processus d’incubation et post-incubation. Ces infrastructures devront être conformes aux standards et résilientes au climat et réalisées suivant des délais suffisamment favorables à la justification de la rentabilité des investissements. Le programme va: (i) aménager de manière sommaire 2 200 ha de terre pour les cultures pluviales ; (ii) aménager 100 ha de terre (maitrise totale de l’eau) pour les cultures maraîchères ; (iii) construire 110 unités de stockage/conservation (capacité minimale de 50 tonnes) et ; (iv) réhabiliter et entretenir des routes communales (desservant les réalisations du Programme) suivant une approche de financement conjoint avec les communes.

Perspectives axées sur les acquis de la première phase

223. Dans sa première phase, le programme a pourvu à plusieurs types d’infrastructures en phase d’incubation (au sein des centres identifiés) et post-incubation (dans le cadre de l’exécution des plans d’affaires des jeunes entrepreneurs). Cependant, revue de manière critique, l’approche adoptée durant la mise en œuvre de ces activités est peu efficiente et réaliste. En effet, dans la perspective de la deuxième phase du programme, plusieurs aspects sont considérés pour accroître l’efficience du PEA-Jeunes II :

224. Approche globale de mise en œuvre. Dans un contexte d’accompagnement à l’entrepreneuriat des jeunes, la provision des infrastructures vient en appui au développement de tout le processus, particulièrement durant les phases d’incubation et post-incubation des bénéficiaires. La compréhension de ce processus est un prérequis pour une adéquation entre d’une part le type/nature et le dimensionnement de l’infrastructure à pourvoir et d’autre part les délais de sa mise à disposition pour son utilisation par les bénéficiaires. Cette adéquation fait appel à des capacités de planification, de coordination, d’harmonisation et de transversalité de l’équipe en charge de l’exécution du programme. En effet, les infrastructures construites dans les centres en phase 1 n’ont, pour la plupart, pas été suffisamment mises à contribution dans le dispositif d’incubation. De même, dans plusieurs cas, les facilités d’appui à la production (élevage) en faveur des jeunes entrepreneurs n’ont pas été à la hauteur de leurs attentes. Pour cette phase II, le PEA-Jeunes mettra un accent sur le déroulé et les préséances des infrastructures à pourvoir.

225. Participation des bénéficiaires. L’infrastructure à pourvoir doit satisfaire les besoins des bénéficiaires pour une utilité avérée. Il est indispensable d’identifier ces besoins et les formuler sous forme de spécifications techniques sur la base desquelles le processus de construction des infrastructures sera adossé. Il s’agit d’un processus itératif, qui nécessite une consultation et une collaboration fréquente et permanente avec les bénéficiaires, dont l’objectif est l’appropriation des réalisations et acquis issus du processus.

226. Dimensionnement des infrastructures. L’entrepreneuriat suivant l’approche d’incubation a des exigences parmi lesquelles la définition d’un effectif optimal de la taille des cohortes, pour en garantir l’efficacité. De même, cette efficacité est recherchée dans le financement des multiples plans d’affaires des jeunes, qui portent sur une diversité des filières. Dans les deux cas, la définition d’un référentiel qui, tenant compte de l’amplitude des intrants, renseigne et oriente la taille optimale pour la conduite d’une activité rentable est indispensable pour garantir l’efficacité du dispositif. Pour la phase d’incubation, il s’agit des infrastructures (types, nombre et dimensions) à construire au sein des centres identifier pour relever le plateau technique de formation et pour celles relevant des plans d’affaires des jeunes entrepreneurs, il s’agira des bâtiments à dimensionner suivant un plan-type, qui intègre les spécificités des zones agro-écologiques de sa localisation.

227. Accès à la terre. Comme facteur de production clé pour la réussite de l’activité agropastorale, la terre a été une contrainte majeure dans sa mise à disposition par les jeunes entrepreneurs durant la première phase du programme, sous forme d’absence ou d’insuffisance. Cette contrainte a eu un impact important sur les délais de mise en œuvre des activités ciblées. En général, la filière et le type d’activité (segment de la filière) choisie par le jeune détermine son besoin (superficie, localisation, etc.) en terre et les délais d’obtention. Dans la mise en œuvre du PEA-Jeunes II, si la question foncière est partiellement résolue par l’engagement du gouvernement à mettre à disposition des terres relevant de son domaine en vue de l’installation des jeunes au sein des « communautés d’entrepreneurs », elle se pose pour les jeunes non concernés par ce dispositif. Par conséquent, la question de l’accès à la terre doit être abordée à l’entame du processus d’enrôlement des jeunes et durant son incubation, sous forme garanti minimum de l’exécution effective de l’activité.

Description des activités et approche

II.2 Description des activités et approche

228. Le Programme pourvoira à deux catégories d’infrastructures, dont la mise en œuvre se fera suivant des orientations liées aux spécificités de chacune d’elles : (i) investissements structurants et ; (ii) investissements individuels (liées aux plans d’affaires des jeunes). Les investissements structurants, financés directement par le Programme, incluent : (i) la construction des infrastructures en faveur des centres d’incubation, comme contribution à l’amélioration de la qualité de la formation par le relèvement des standards des plateaux techniques ; (ii) l’aménagement des terres (sommaire pour les cultures pluviales et maîtrise totale/partielle de l’eau pour le maraîchage) à mettre à la disposition des jeunes à installer dans le cadre des « communautés d’entrepreneurs » (y compris les unités de stockage/conservation) et ; (iii) la réhabilitation/entretien des routes communales pour un accès durable (connexion permanente au réseau structurant existant) vers les zones de production. En revanche, les investissements individuels concernent les infrastructures directement liées et financées dans le cadre des plans d’affaires des jeunes entrepreneurs. Conformément aux filières retenues, il s’agira des bâtiments pour : (i) élevage conventionnel (poulailler, porcherie, chèvrerie, etc.) et non conventionnel (cuniculture, héliciculture, etc.) et ; (ii) abris/hangars pour équipements de transformation. La provision de ces infrastructures sera couplée aux activités dites « soft », dont l’exécution suivant les règles de l’art et leur assimilation par les bénéficiaires sous forme d’acquis, contribuera à : (i) garantir et relever le niveau d’appropriation des réalisations par les bénéficiaires finaux ; (ii) assurer la durabilité des investissements par une maîtrise de leur gestion et ; (iii) assurer une rentabilité optimale des investissements.

229. La réalisation des investissements structurants d’appui à la production se fera suivant la clé de répartition 40/60 entre régions de consolidation et celles d’extension.

Tableau 22: Répartition des investissements structurants entre les régions d’intervention

Zone d’intervention	Régions	Pluvial (ha)	Maraîchage (ha)	Stockage (Unité)
Consolidation	Nord-Ouest	160	0	8
	Centre	360	20	18
	Littoral	300	0	14
	Sud	60	0	3
Total		880	20	44
Extension	Est	80	0	4
	Adamaoua	140	0	7
	Extrême-Nord	440	35	22
	Nord	280	25	13
	Ouest	200	20	10
	Sud-Ouest	180	0	9
Total		1 320	80	66
	Total	2200	100	110

II.2.1 Investissements structurants

230. Deux types d’investissements structurants seront réalisés par le PEA-Jeunes II, à savoir les infrastructures d’appui à l’incubation (en faveur des centres d’incubation) et aux marchés (réhabilitation/entretien des routes communales) et les infrastructures d’appui à la production végétale (destinés aux jeunes entrepreneurs).

231. Infrastructures d’appui aux centres d’incubation. Les quatre régions de la phase I du Programme ayant été pourvues en ce type d’appui¹¹⁵, les investissements de la phase II se feront de manière prioritaire dans les six régions d’extension. Pour ces 4 régions de consolidation issues de la phase I, un audit technique- sera réalisé pour évaluer la fonctionnalité de ces infrastructures sur la base du cahier de charge des entreprises et le respect des engagements pris au niveau du gouvernement, comme prérequis à leur utilisation. Il s’agit d’évaluer la capacité de ces infrastructures à répondre aux standards (qualité et quantité) de plateau technique d’incubation. Sur la base de ce diagnostic, le Programme prendra en charge les travaux confortatifs nécessaires au relèvement de la qualité du standard dans les régions de consolidation. Dans les six régions d’extension, tirant les leçons de la phase I, un standard technique¹¹⁶ sera défini sur la base duquel l’évaluation des capacités des centres d’incubation

232. Dans les régions d’extension, le processus de réalisation de ces investissements se fera à la carte, incluant les étapes suivantes : (i) évaluation des besoins ; (ii) études/conception des plans ; (iii) recrutement des prestataires ; (iv) conduite des travaux de construction ; (v) contrôle/supervision des travaux et ; (vi) réceptions et remises.

233. Evaluation des besoins. Le standard technique sera défini comme cadre idéal d’incubation. Il inclura les infrastructures d’accueil (dortoir, salle de classe, réfectoire, etc.) et un plateau technique (infrastructures et/ou aménagements agropastoraux), tous dimensionnés sur la base du nombre de jeunes à former par cohorte et de la diversité des filières/spécifications ciblées. Pour chaque centre d’incubation, un diagnostic infrastructurel et fonctionnel réaliste des installations existantes sera effectué, duquel découleront les besoins indispensables en infrastructures et plateau technique, dont la provision contribuera à relever la qualité pour contribuer à garantir des formations de qualité. Ce processus sera participatif et inclusif, impliquant les bénéficiaires dont les contributions aideront à un meilleur dimensionnement des facilités et une élaboration de spécifications techniques réalistes. Sur la base de l’exécution de la phase I du programme, ces

¹¹⁵ Durant la phase I, le Programme a renforcé les capacités de 15 centres d’incubation en offre de service non financier et de 05 d’entre elles par la construction d’infrastructures (plateaux techniques, dortoirs, salles de classe, etc.), non encore complètement opérationnelles à la date du design de la deuxième phase.

¹¹⁶ Chaque centre d’incubation devrait proposer en moyenne 3 cohortes de 60 candidats par an. Cet effectif sera la base pour dimensionner les infrastructures d’accueil (salle de classe, dortoirs, sanitaires, adduction d’eau, etc.). En plus de ces infrastructures d’accueil, le standard ciblé va inclure le plateau technique constitué, en fonction des filières : (i) pour la production végétale (parcelle aménagée avec irrigation, aires de séchage, etc.) et ; (ii) pour l’élevage (étable, porcherie, poulailler, clapier, etc.).

infrastructures pourraient entre autres inclure les salles de classe, les dortoirs, les unités de démonstration (poulaillers, porcherie, serres, etc.).

234. Conception des plans. Les infrastructures identifiées durant l’évaluation des besoins seront dimensionnées suivant les spécificités de la demande de chaque centre d’incubation, traduits par des plans de construction accompagnés des spécifications techniques correspondant aux besoins des bénéficiaires. Sous la supervision de l’Ingénieur en irrigation et infrastructures rurales du PEA-Jeunes et des services de la Direction du génie rural et de l’amélioration des conditions de vie en milieu rural (DGCV), la conception des plans se fera par un prestataire privé recruté sur la base des compétences. Une attention particulière sera mise sur la diversité des zones agro-écologiques dont les spécificités seront prises en compte et traduites par le choix et l’adoption des options architecturales optimales. Pour chaque type d’infrastructures, les plans seront élaborés en tenant compte des normes et spécifications techniques nationales. Les aspects à prendre en compte pour une fonctionnalité optimale des bâtiments incluront l’éclairage, l’aération et/ou la circulation des vents dominants, les dimensions (suivant l’espace à occuper par un individu), la provision de sources d’électricité et d’eau potable permanentes, l’assainissement (y compris le traitement des eaux usées), le traitement des déchets, etc.

235. Dans leur conception, les plans de construction prendront en compte les besoins spécifiques liés à l’utilisation des bâtiments par les femmes/jeunes filles, les personnes défavorisées (mobilité réduite, malvoyants, etc.) et personnes avec d’autres types d’handicaps. La conception se fera dans la perspective de construction des « infrastructures vertes » incluant l’installation des dispositifs tels : (i) le solaire pour l’alimentation/autonomie en électricité ; (ii) le traitement des déchets ; (iii) la collecte et l’utilisation des eaux de pluies ; (iv) la circulation dominante de l’air et la ventilation par l’air ambiant ; (v) l’orientation de la lumière du jour pour un éclairage ambiant/naturel par des ouvertures conséquentes ; (vi) l’utilisation des matériaux locaux de construction ; etc. Les plans de construction, les spécifications techniques, les clauses particulières seront consignées dans des DAO, comme livrables du processus des études.

236. Recrutement des prestataires et travaux de construction. Des entreprises compétentes (expériences professionnelles ; disponibilité des ressources humaines, matérielles et financières ; bonnes capacités d’exécution ; etc.) seront recrutées à l’aide des DAO ci-dessus, pour l’exécution des travaux de construction des infrastructures. La répartition des travaux à exécuter se fera suivant un allotissement réaliste facilitant leur mise en œuvre dans les délais et suivant la qualité définie, tout en évitant l’engorgement et la surcharge des entreprises, comme facteur de risque à la faible performance de ces dernières.

237. Travaux de construction. Suite à l’émission des ordres de services de démarrage des travaux, les entreprises produiront des dossiers d’exécution et la version actualisée du chronogramme des activités comme guide technique et chronologique du processus de construction des infrastructures ciblées. Les travaux se feront suivant les spécifications techniques et clause spécifiques des DAO.

238. Contrôle/supervision des travaux. Compte tenu du volume relativement peu important des travaux envisagé et par souci d’efficience de l’investissement, les deux fonctions seront jumelées. Une équipe (Ingénieur du PEA-Jeunes, agent de la DGCV, représentant du bénéficiaire) veillera au respect de la qualité et des délais d’exécution des travaux par la réalisation des missions de terrain suivant des fréquences régulières et selon les besoins et urgences imposés par la progression des travaux. Avant le début des travaux, il sera procédé à la vérification des compétences et des capacités (logistique, ressources humaines, équipements) déclarées par les entreprises. En vue de garantir une bonne qualité de l’exécution des travaux et une durabilité des réalisations, une délégation du suivi des travaux sera attribuée aux bénéficiaires, comme alternatif au contrôle à pied d’œuvre (pour des aspects peu demandeurs de capacités techniques) après que ces derniers ait été suffisamment mis à jour sur le contenu et les objectifs de sa participation. Plusieurs outils seront utilisés lors du processus, incluant les orientations des DAO (plans, spécifications et clauses

techniques spécifiques, etc.), les journaux/cahiers de chantier (résumant les recommandations des réunions et visites), le calendrier d’exécution des travaux, etc. Les visites réalisées sous forme de mission viseront à (i) apprécier le niveau d’avancement physique des travaux ; (ii) évaluer les performances des prestataires (mission de contrôle et entreprise) ; (iii) apprécier les aspects liés à la contribution des bénéficiaires ; (iv) évaluer la qualité des matériaux utilisés, etc. A l’issue de chaque visite de chantier, les conclusions et recommandations seront consignées dans les documents de chantier, pour un suivi à venir. Chaque membre de la mission devra fournir un rapport de mission pour archivage par le programme. En cas de nécessité, un plan de recollement, qui intègre les améliorations survenues durant l’exécution des travaux, sera élaboré par l’entreprise, en vue des réceptions provisoire et définitive.

239. Réceptions et remises définitives. A la demande de l’entreprise, les travaux exécutés seront réceptionnés progressivement. Pour chaque contrat, il s’agit successivement des réceptions techniques, provisoire et définitive. Prendront part aux séances de réceptions, les personnels du Programme (Ingénieur, passation des marchés, Responsable administratif), les représentants du génie rural et les bénéficiaires. Consignées dans un rapport co-signé par les parties en présence lors des séances, les réserves émises seront prises en compte et corrigées par l’entreprise, ceci dans les délais indiqués, comme prérequis à l’étape de réception suivante. Après la réception provisoire, l’infrastructure sera mise sous garantie pour une période d’un an, durant laquelle la réalisation est mise sous observation et l’ensemble des défauts sont prises en charge par l’entreprise. Passé le délai de garantie, il sera procédé à la remise définitive de l’infrastructure, qui sera par la même occasion rétrocédée au bénéficiaire final pour une gestion future dans le cadre de son utilisation. Cette rétrocession se fera de manière officielle, sur base de documents dûment établis, dans lequel les responsabilités des bénéficiaires auxquelles ils s’engagent, sont clairement précisées.

240. Les aménagements pour cultures pluviales. Ce type d’investissement d’appui à la production sera pourvu aussi bien dans les régions de consolidation que dans celles d’extension. Il s’agit d’un ensemble incluant des terres aménagées de manière sommaire et des unités de stockage/conservation pour prendre en compte les besoins relatifs au segment post-récoltes. Une ingénierie sociale sera déroulée pour garantir la durabilité de l’investissement en faveur des jeunes.

241. Ingénierie sociale et sécurisation des terres. Dès la phase de leur incubation, les jeunes seront sensibilisés, informés et formés aux enjeux de la vie associative, en prélude à leur installation groupée au sein des « communautés d’entrepreneurs », pour une meilleure gestion des investissements. L’ingénierie sociale à déployer par le Programme durant la phase d’installation des jeunes s’appuiera sur les acquis de la phase d’incubation, pour bâtir les fondements de la gestion commune des réalisations/acquis. Il s’agira de : (i) identifier, en collaboration avec les jeunes et au cas par cas, la forme juridique de l’entreprise des jeunes qui convienne le mieux à leurs aspirations ; (ii) accompagner les jeunes dans le processus de formalisation et de légalisation de leur entreprise et ; (iii) les accompagner dans le processus de mise en place et de fonctionnement après la légalisation.

242. La question foncière demeure un volet important et sensible de l’ingénierie sociale. Tirant profit des leçons issues de la mise en œuvre des projets/programmes similaires (Villages Pionniers du Ministère de la jeunesse et de l’éducation civique, MINJEC ; Projet d’appui au développement des filières, PADFA II, etc.) il s’agira, de fournir un minimum de garantie relative à la sécurisation des terres à aménager. En effet, les investissements à effectuer sur ces terres pourraient, après réalisation des travaux, susciter la convoitise de la part d’autres personnes. Le gouvernement, par le MINADER, annonce la disponibilité de réserves foncières (plus de 400 000 ha immatriculés) relevant du domaine privé de l’Etat. Ces espaces seront mis à disposition du PEA-Jeunes, pour les aménagements ciblés en vue de l’installation des jeunes dans le cadre des « communautés d’entrepreneurs ». Il s’agit d’un engagement qui sera consigné dans les conditions de démarrage.

243. Les étapes et activité relevant de l’ingénierie sociale seront conduites en fonction de la situation foncière. Dans le cadre de l’installation des jeunes entrepreneurs, le Programme va : (i) identifier les sites et ; (ii) accompagner les jeunes dans l’obtention d’un document dont la valeur officielle (et juridique) justifierait le démarrage des travaux d’investissement. Par contre, en dehors de ce cas spécifique, PEA-Jeunes devra : (i) identifier les sites et ; (ii) renseigner le statut juridique de chaque site identifié sur la base des investigations associant les services en charge du foncier ; (iii) confirmer la disponibilité des terres auprès des collectivités ; (iv) obtenir des autorités traditionnelles et administratives locales un document d’affectation des terres ; (v) assurer que les jeunes ont obtenu un document dont la valeur officielle (et juridique) justifierait le démarrage des travaux d’investissement.

244. Aménagements sommaires. Le processus d’aménagement de ces terres inclura : (i) la sélection des sites ; (ii) les études et l’exécution des travaux ; (iii) le contrôle/supervision de l’exécution des travaux et ; (iv) les remises définitives.

245. Sélection des sites. Les terres à aménager sont ceux dont le statut foncier aura été confirmé par l’ingénierie sociale, comme ne présentant pas de risque de diversion des investissements réalisés. Après identification, les sites à aménager devront être sélectionnés sur la base des critères incluant : (i) un accès physique favorable ; (ii) la proximité du réseau routier structurant ; (iii) la topographie favorable à l’utilisation des équipements de mécanisation ; (iv) la qualité et le niveau de fertilité du sol ; (v) la disponibilité des superficies requises ; (vi) la disponibilité d’une source d’approvisionnement en eau (superficielle ou souterraine) ; (vii) l’absence de litiges fonciers, etc. La sélection pourra se faire à divers échelles administratifs (commune, région et national) par un comité composé des représentants du PEA-Jeunes II, des services techniques (MINADER, MINDAF, etc.) et de la commune.

246. Etudes et exécution des travaux. Un prestataire performant sera recruté pour réaliser les études (techniques et environnementales) et exécuter les travaux d’aménagement. Les résultats des études seront consignés dans un rapport dont le contenu sera validé par le Programme et les agents de la DGCV (à différentes étapes ou à la fin du processus) préalablement au début des travaux. Un calendrier d’exécution des travaux (sous forme de chronogramme détaillé), sera élaboré et utilisé comme outil de gestion du processus.

247. Les études techniques porteront sur les levées topographiques du site (côtes et autres alignements en vue des courbes de niveau), l’hydraulique/hydrologie et les enjeux environnementaux des travaux. Une évaluation rapide (itérative et empirique) de la fertilité des sols sera également faite, pour orienter l’affectation spatiale des terres à cultiver selon les spéculations. Pour chaque site, ces études intégrées permettront d’élaborer des schémas d’aménagement incluant : (i) les voies d’accès (avec structures de drainage) ; (ii) le parcellement (grands blocs et parcelles individuelles) ; (iii) la localisation de l’unité de stockage/conservation et autres infrastructures éventuelles ; (iv) le plan de reboisement, sous forme de mesures de mitigation des risques environnementaux identifiés par l’étude. La production des courbes de niveau sur chaque site est une étape clé du processus de viabilisation, car elles permettent de cibler les poches sèches et celles inondables. Les courbes orienteront les choix en matière de : (i) alignement des voies d’accès y compris les structures (localisation et dimension) de drainage pour desservir les parcelles ; (ii) affectation des cultures sur les parcelles ; (iii) localisation des infrastructures post-récoltes (suffisamment au centre ou à des distances raisonnables des parcelles les plus éloignées). Les voies d’accès seront réalisées par des ouvertures linéaires sous forme de plateforme suivant des spécifications techniques (portée de plateforme, épaisseur couche de roulement, présence/absence d’accotement, etc.) à déterminer. En vue de réduire la pénibilité liée au transport des intrants/produits de/vers les parcelles, une densité de 0,2 km/ha est recommandée pour ces voies d’accès (équivalent à une distance maximale de 100m à parcourir). Pour plus d’efficacité des coûts de réalisation, l’alignement des voies se fera de manière à éviter la construction des ouvrages et autre remblais importants.

248. Le volet environnemental des études sera conduit sur chaque site, pour évaluer les impacts de l’exécution des travaux sur ses différentes composantes (sols, hydrologie, air, etc.). Cette étude aboutira à l’élaboration d’un plan de gestion, qui donnera des orientations sur les mesures à mettre en œuvre pour mitiger les impacts négatifs identifiés, sous forme d’activités à réaliser. Une attention particulière sera portée sur les régions relevant des zones agro-écologique sensibles où les enjeux climatiques sont plus importants (Nord, Extrême-Nord, Centre, etc.).

249. Les travaux d’aménagement se feront suivant les prescriptions des études ci-dessus et incluront éventuellement : (i) abattage/défrichage/dessouchage ; (ii) planage ; (iii) ripage ; (iv) nettoyage (veiller à ne pas dénuder le sol de tous résidus organiques utiles à maintenir la fertilité et la structure du sol) ; (v) ouverture des voies d’accès ; (vi) délimitation des blocs et parcelles individuelles. Les activités préconisées par le plan de gestion environnementale seront mises en œuvre suivant le respect scrupuleux des prescriptions faites. Pour chaque catégorie des travaux identifiés (terrassement, reboisement, etc.), l’exécution se fera essentiellement durant les périodes favorables ; les terrassements se feront durant les saisons sèches (compte tenu de la faible potence des terres), le reboisement sera exécuté durant les saisons humides.

250. Contrôle/supervision de l’exécution des travaux et remise du site. Tenant compte du volume et de la complexité relativement faibles des travaux et par souci d’efficacité dans l’investissement, ces deux fonctions seront jumelées dans leur exécution. La bonne qualité des travaux et leur exécution dans les délais optimum, sera assuré par un dispositif de suivi impliquant les personnels du Programme, des services techniques et des communes. A cet effet, des missions de terrain se feront à des fréquences régulières, sous forme de contrôle/supervision, durant lesquelles une évaluation de la qualité des tâches exécutés et des délais d’exécution sera faite. Sur la base de l’état des lieux et constats faits lors des visites de terrain, des recommandations et autres orientations, consignés dans le cahier de chantier, seront faites pour améliorer l’efficacité des interventions. Après validation de l’exécution des travaux, la remise du site aménagé aux bénéficiaires finaux (jeunes entrepreneurs) sera officiellement faite et documentée.

251. Unités de conservation/stockage. Sur chaque site aménagé de 20 ha, une unité de stockage/conservation sera construite, comme contribution aux efforts de réduction des pertes post-récoltes et de la valorisation commerciale des productions. La provision de ces infrastructures inclura : (i) la conception du plan de construction ; (ii) l’exécution des travaux et ; (iii) le contrôle/supervision de l’exécution des travaux.

252. Conception du plan de construction. L’élaboration du plan de construction et des spécifications techniques y relatives se fera par l’ingénieur en irrigation et infrastructures rurales du Programme, et sa validation suivra un processus participatif impliquant la DGCV. Il s’agira d’un bâtiment de capacité de 50 tonnes, dont les spécificités de construction seront renseignées par les exigences de la diversité des zones agro-écologiques du pays. Les spécificités à prendre en compte dans la conception des plans incluent la circulation des vents, la luminosité, l’hygrométrie, etc. Autres éléments à considérer dans cet exercice concernent l’aération, la protection contre les rongeurs et insectes, la sécurisation des lieux, l’accès aux personnes défavorisées, etc. Autant que possible, l’utilisation des matériaux locaux pour la construction du bâtiment sera privilégiée, tenant compte des ressources financières disponibles.

253. Travaux de construction. Le bâtiment sera construit par le prestataire recruté pour réaliser les études et les travaux d’aménagement des terres destinées aux cultures pluviales et suivant les prescriptions techniques issues de sa conception.

254. Contrôle/supervision et remise définitive. Le suivi de la qualité et des délais d’exécution des travaux de construction du bâtiment se fera suivant les mêmes dispositions et approches ci-dessus mentionnées au compte des travaux d’aménagement. La remise définitive de l’infrastructure sera couplée à celle des terres aménagées.

255. Aménagements pour maraîchage. Cette activité sera réalisée à la fois dans les régions de consolidation et celles d’extension. La mise à disposition des terres aménagées pour les cultures maraîchères se fera suivant les étapes incluant : (i) la sélection des sites ; (ii) les études et les travaux ; (iii) le contrôle/supervision et ; (iv) la remise.

256. Sélection des sites. Cette activité suivra les mêmes orientations prescrites dans le cadre des aménagements sommaires. Parmi les critères de sélection des sites préalablement identifiés, une attention particulière sera mise sur la disponibilité de l’eau (quantité suffisante et qualité requise pour l’utilisation agricole) et les conditions/facilités de sa mobilisation.

257. Etudes et travaux. Un prestataire performant sera recruté pour l’exécution couplée des études et des travaux d’aménagement. Au compte de la culture maraîchère, plusieurs techniques (et technologies) d’exhaure et d’irrigation existent, faisant surtout recours aux eaux de surface et souterraine, selon les zones agro-écologiques. Une évaluation rapide de l’efficacité des bonnes pratiques d’irrigation se fera pour chaque zone agro-écologique, y compris la capitalisation des acquis des projets en cours. Ce diagnostic sera réalisé en interne, présentant les avantages et inconvénients des différentes pratiques, comme base devant orienter les options d’irrigation à adopter. Ces études couvriront les aspects techniques et environnementaux.

258. Les études techniques d’aménagement incluront non seulement les aspects liés à la mobilisation de l’eau (technique/technologie, quantité, qualité, etc.) et sa distribution sur les parcelles cultivables (réseau d’irrigation), mais aussi les questions liées à la sécurisation et matérialisation des limites physiques (périmètres cultivable et équipements installés) au travers de la provision d’un dispositif de protection¹¹⁷ contre les débats possibles (sur chaque site, une évaluation du type et de l’importance de ces dégâts est un prérequis). Les schémas d’aménagement préconisés seront sensibles aux enjeux liés à l’environnement et aux effets du changement climatique, et se traduiront par la prescription des technologies d’irrigation durables. Les techniques/technologies favorables à l’utilisation rationnelle de la ressource en eau seront privilégiées. Un dimensionnement efficient du système inclura le type de source (priorité sera donnée aux sources ayant un débit suffisant pour satisfaire les besoins en eau des plantes durant les périodes critiques), le moyen d’exhaure (le recours aux énergies renouvelables sera priorisé), le stockage (éventuellement), le circuit d’amenée et la distribution au sein de la parcelle. Une attention particulière sera portée sur les coûts d’investissement, pour garantir un niveau de rentabilité économique acceptable du système à mettre sur pied.

259. Les aspects environnementaux de l’étude permettront d’identifier les risques et facteurs de risques inhérents aux travaux à exécuter. Les mesures de mitigation définies dans un plan de gestion environnemental seront traduites sous forme d’activités et d’actions dont l’exécution se fera à l’occasion de la mise en œuvre des travaux. Un calendrier d’exécution des travaux (sous forme de chronogramme détaillé), sera élaboré et utilisé comme un des outils de gestion du processus.

260. Les travaux seront exécutés suivant les prescriptions technique et chronologique des études. Une attention particulière sera portée sur la période favorable à l’exécution des travaux de terrassement, correspondant à la saison sèche.

261. *Contrôle/supervision des travaux et remise des sites.* Le suivi qualitatif et chronologique de l’exécution des travaux se fera suivant le dispositif et les modalités similaires à ceux des travaux d’aménagements sommaires destinés aux cultures pluviales. La remise des sites en faveur des bénéficiaires se fera de manière solennelle, accompagnée des documents officiels.

262. *Formation des bénéficiaires.* Dans la perspective d’une utilisation rentable de l’investissement, les futurs exploitants des aménagements seront formés à la gestion durable des

¹¹⁷ Pour la protection des sites, plusieurs options existent, incluant le recours aux clôtures grillagées, haies vives, haies mortes, etc. Suivant les exigences contextuelles des sites, les options les plus durables seront adoptées.

réalisations. Cette capacitation se fera par les agents de la DGCV (dans le cadre de la convention signée avec le Programme) qui, en plus de ces séances de formation, apporteront un appui/accompagnement régulier (fonctions prérogatives) aux jeunes entrepreneurs, à l'occasion des missions de suivi. Au-delà des questions liées aux enjeux de l'utilisation de l'eau en lien avec la mise en valeur des aménagements, les jeunes entrepreneurs, préalablement organisés et structurés autour de la gestion durable des équipements, seront formés sur divers domaines ; (i) l'entretien et les réparations des équipements ; (ii) la protection des aménagements (cultures et équipements) ; (iii) la gestion des redevances ; (iv) le tour de l'eau ; etc. Une attention particulière sera portée sur la mise en relation avec les entités/structures pouvant leur assurer un service-après-vente efficient.

263. Infrastructures routières. Le désenclavement des zones aménagées dans les bassins de production des régions de consolidation et d'extension se fera par la réhabilitation et l'entretien des routes communales essentiellement, dans le cadre de partenariats stratégiques avec les communes concernées. Cette collaboration privilégiera les axes routiers susceptibles de se raccorder aux sites cibles du PEA-Jeunes II et qui figurent en priorités dans les plans d'investissement des communes partenaires. Ces activités de désenclavement seront cofinancées par PEA-Jeunes II. Dans certaines régions du pays, la présence des structures de développement ayant des expériences, expertises et ressources matérielles dans le domaine du désenclavement est un avantage comparatif à capitaliser dans le cadre de la mise en œuvre des activités de ce volet. A avantage comparatif, le recours à ces dernières dans le cadre d'une collaboration va accroître de manière substantielle l'efficacité (gain de temps et de ressources financière) du PEA-Jeunes II. Il s'agit notamment de : (i) la Société de développement du coton (SODECOTON) dans les régions du Nord, de l'Extrême-Nord et une partie de l'Adamaoua ; (ii) la Société de développement du cacao (SODECAO) dans les régions du Sud et du Centre ; (iii) la Upper Noun valley development project (UNVDP) dans la région du Nord-Ouest ; (iv) la Cameroon development cooperation (CDC) et la South west development authority (SOWEDA) dans la région du Sud-Ouest ; (v) la Société sucrière du Cameroun (SOSUCAM) dans la région du centre ; (vi) les sociétés forestières dans les régions du Centre, de l'Est, du Centre et du Littoral, etc. Par conséquent, le Programme a le choix entre deux approches de mise en œuvre des activités, incluant la maîtrise d'ouvrage directe/proprie et la maîtrise d'ouvrage déléguée. Dans les deux cas, le processus de mise en œuvre des activités de désenclavement inclura : (i) les études ; (ii) les travaux de réhabilitation ; (iii) le contrôle/supervision ; (iv) la formation des comités d'entretien ; (v) la remise définitive. En cas de maîtrise d'ouvrage déléguée, la structure partenaire sera en charge des études et des travaux de manière couplée.

264. *Etudes.* Seules les routes communales desservant les sites aménagés où sont installées les « communautés d'entrepreneurs » feront l'objet des études. L'ampleur et le volume des travaux porteront sur les réhabilitations, aucune construction (ouverture de nouvelles routes) ne sera envisagée. Les travaux incluront le terrassement et la construction des ouvrages d'assainissement, dont l'exécution se fera suivant les normes et standards nationaux. Les interventions se feront sur des sections maximales de 10km. Autant que possible, le tracé et le profil en long de toutes les routes communales suivront ceux existants et les pentes du terrain naturel, afin d'éviter des volumes de terrassement trop importants. Les principales caractéristiques des routes ciblées sont : (i) chaussée de 5 m de largeur (y compris la plateforme et les accotements) ; (ii) couche de roulement en graveleux latéritique de 15 cm d'épaisseur ; (iii) double devers (profil en toit) de 5 % ; (iii) largeur totale d'emprise de 8,5 m ; (iv) fossés longitudinaux de section triangulaire en terrain meuble de 1,5 m de largeur en gueule pour une profondeur de 0,60 m ou de 0,45 x 0,45 m en terrain rocheux ou rippable. Les caractéristiques ci-dessus décrites pourront être adaptées suivant les conditions du terrain. Dans le cas d'une maîtrise d'ouvrage directe, le processus inclura la production des Avant-projets sommaire (APS), Avant-projet détaillés (APD) et Dossiers d'appel d'offre (DAO). Suivant les contraintes en présence (hydrologie, topographie, zones interdites/sacrées, etc.), des options de réhabilitation (types/dimensions d'ouvrages, trajectoire,

disponibilité et qualité des matériaux, distance des zones d’emprunt, alignement, etc.) seront proposées, discutées puis adoptées lors des sessions de validation impliquant les services techniques, la commune et l’Unité de coordination PEA Jeunes.

265. Ces études prendront aussi en compte les dimensions socio-économiques liées aux routes. Il s’agira de présenter une situation analytique de la démographie, des services sociaux situés le long des routes, des activités économiques, du niveau de trafic, etc.

266. Pour chaque route communale à réhabiliter, une évaluation des impacts socio-environnementaux sera réalisée en vue de déterminer les risques issus de la conduite de l’activité et leurs ampleurs, ainsi que les mesures de compensation à prendre en compte pour mitiger leur influence. Un plan de gestion socio-environnemental (PGES) sera élaboré, dont les actions/activités recommandées seront inscrites dans les cahiers de charge en vue de leur exécution lors des travaux. En cas de maîtrise d’ouvrage directe, l’allotissement de ces routes en vue du recrutement des entreprises tiendra compte du volume envisagé des travaux ainsi que de la répartition géographique des sites. Pour réduire les risques d’échec durant l’exécution des travaux, une entreprise ne pourra postuler à plus de deux lots à la fois.

267. *Travaux de réhabilitation.* Dans le cas d’une maîtrise d’ouvrage directe, le programme recrutera des entreprises qualifiées et recrutées sur une base compétitive pour réaliser les travaux suivant les orientations des DAO. En situation de maîtrise d’ouvrage déléguée, les partenaires identifiés exécuteront les travaux suivant les prescriptions des spécifications techniques issues des études. La collaboration dans le cadre de cette maîtrise d’ouvrage déléguée sera encadrée par des conventions à obligations des résultats, signées avec le PEA-Jeunes II. Après réception de l’ordre de service de démarrage des travaux, le prestataire élaborera un dossier d’exécution (mettant en exergue les améliorations/corrections par rapport aux choix techniques faites par le DAO) et un calendrier d’exécution des travaux (définissant les tâches et périodes clés de leur exécution) qui vont orienter la mise en œuvre et le suivi des travaux. Des réunions d’information et de sensibilisation sur le programme et son contenu (objectifs, type et volume des travaux, durée, attentes vis-à-vis des bénéficiaires, etc.) en faveur des bénéficiaires le long des axes ciblées seront organisées avant le début des travaux. Ces rencontres contribueront à accroître l’adhésion (implication et participation) et l’appropriation des bénéficiaires. Durant les travaux, les modifications apportées par les missions de contrôle et de supervision seront prises en compte. L’exécution des travaux se fera en priorité durant la saison sèche, période favorable aux activités de terrassement.

268. *Contrôle/supervision des travaux.* Le suivi qualitatif et chronologique de l’exécution des travaux se fera suivant le même dispositif d’intervention décrit plus haut.

269. *Formation des comités d’entretien et exécution des travaux d’entretien.* Dans la perspective de la durabilité des routes réhabilitées, des comités d’entretien seront constitués (un comité pour cinq kilomètres), légalisés, capacités (formation, dotation en équipements légers) et accompagnés pour jouer le rôle primordial pour les activités d’entretien de routine des routes réhabilitées. Sous la responsabilité des agents de la DGCV, ces structures seront accompagnées dans l’exercice de leurs responsabilités durant la vie du Programme, de manière à leur permettre d’atteindre un niveau de maturité pour une autonomie dans leur fonctionnement. Les modules de formation à eux destinés incluront les aspects théoriques (gestion administrative et financière, mobilisation, dynamique associative, etc.) et pratiques (conduite des opérations d’entretien, traitement des défauts sur les routes, planification des activités, etc.).

II.2.2. Investissements individuels

270. Ils bénéficieront à la fois les régions de consolidation et celles d’extension. Les plans d’affaires élaborés et déployés par les jeunes entrepreneurs suivant les filières choisies incluront plusieurs infrastructures dont la provision, suivant les règles de l’art (respect de la qualité et des

délais) est un des facteurs clés de la performance et de l’efficacité des activités. Il s’agit des infrastructures liées à la production animale et à la transformation pour lesquelles le PEA-Jeunes II apportera son appui tout au long du processus de construction. Les bâtiments d’élevage (volaille, porcins, petits ruminants, cuniculture, etc.) et de transformation/post-récolte (abris pour équipements) seront pourvus suivant les étapes ci-après : (i) études ; (ii) travaux de construction et ; (iii) contrôle/supervision.

271. *Etudes.* Des plans types d’élevage existent au sein des services du MINEPIA. Les référentiels technico-économiques serviront de base pour le dimensionnement des plans de construction, suivant la capacité/taille requise pour une activité économiquement rentable, contribuant à l’efficacité du processus. Ces plans types homologués seront mis à jour, tenant compte de la taille minimale ci-dessus (redimensionnement) ainsi que de la diversité agro-écologique des régions du pays (architecture). La prise en compte de ces spécificités agro-écologiques se traduira par l’amélioration des variantes infrastructurelles, tenant compte de la circulation des vents dominants, l’hygrométrie, la température ambiante, l’éclairage, etc. De même pour les activités de transformation, des plans seront élaborés pour orienter la construction des bâtiments devant servir d’abris aux équipements. Le dimensionnement de chaque bâtiment tiendra compte des spécifications techniques (poids, émission de vibration, bruits, émission de gaz, etc.) des équipements à installer ainsi que des modes de leur utilisation. Ces plans, accompagnés des spécifications techniques, serviront d’orientation aux travaux de construction. Comme pour les unités de stockage/conservation, le recours aux matériaux locaux sera encouragé.

272. *Travaux de construction.* En tant que projet individuel, donc appartenant au jeune entrepreneur, possibilité sera donnée à chaque bénéficiaire de recruter le prestataire pour la construction de l’infrastructure, sous l’éclairage et l’orientation de l’équipe d’encadrement (agent de la DGCV ou Ingénieur du PEA-Jeunes II). Un équilibre sera recherché dans l’efficacité de cette approche, couplant meilleurs qualité et délais d’exécution et faibles coûts des travaux. Cette approche contribuera aussi à accroître l’appropriation de l’infrastructure par le bénéficiaire qui, après participation/contribution au processus de construction du bâtiment, se sentira mieux propriétaire et par conséquent plus engagé à sa gestion. Comme prérequis au lancement des travaux, le jeune devra présenter la preuve de la propriété des terres sur lesquelles la construction du bâtiment se fera.

273. *Contrôle/supervision.* Cette étape se fera suivant le même dispositif et la même approche ci-dessus décrite pour les autres travaux. Les normes définies par le plan-type de construction devront scrupuleusement être respectées. Cependant, ayant à faire à un prestataire privé recruté par le jeune entrepreneur, l’approche du suivi devra inclure des spécificités liées à la conduite de l’activité telles que les délais et niveau d’approvisionnement du chantier, le calendrier d’exécution des travaux, les équipements de travail, etc.

II.2.3 Partenariats multiformes.

274. Dans le cadre des partenariats avec d’autres institutions, le Programme signera des conventions de performance (basées sur les résultats) avec structures étatiques et privées. Les entités étatiques incluent : (i) la Direction de Génie rural et de l’amélioration du cadre de vie en milieu rural (DGCV/MINADER) ; (ii) la Direction des pâturages, de l’alimentation animale et des infrastructures d’élevage (MINEPIA) et ; (iii) les communes. Les structures privées incluent les sociétés de développement impliquées dans le domaine des infrastructures routières. L’objet des conventions avec les services techniques portera entre autres et essentiellement sur l’assistance technique (y compris le renforcement des capacités des bénéficiaires) et la maîtrise d’œuvre de l’exécution des travaux ciblés, par la conception/mise à jour des plans et le contrôle/supervision des travaux. Avec les communes, le partenariat vise ; (i) l’accroissement de l’efficacité des investissements par la complémentarité des ressources (co-financement des travaux de réhabilitation/entretien de routine des routes communales) et la synergie dans la mise en œuvre

des activités et ; (ii) la facilitation de l’installation des jeunes par la mise à disposition des terres ; (iii) l’appropriation des acquis et réalisations dans la perspective de leur gestion durable. La collaboration avec les sociétés de développement s’inscrira dans le cadre de l’efficacité des activités (surtout pour la réhabilitation des infrastructures routières). Les interventions des agents des services techniques de l’Etat et des communes se feront par des visites de terrain régulières dans le cadre des missions de contrôle/supervision. Avec les communes, le Programme signera également des conventions dont les objets porteront entre autres sur : (i)

Risques identifiés et mesures d’atténuation proposées

Risques	Mesures d’atténuation
Indisponibilité et/ou retard dans la mise à disposition des terres	Comme facteur de production clé, la disponibilité des terres (qualité et quantité requises) dans les délais appropriés est déterminante pour la réussite de la stabilisation du jeune entrepreneur au terme de son incubation. En effet, l’accès des jeunes aux terres de production ayant été une contrainte majeure dans l’exécution de la phase I du PEA-Jeunes, l’Etat camerounais s’est engagé à mettre à la disposition du Programme des espaces relevant de son domaine privé. Ces espaces seront aménagés en faveur des jeunes en vue de leur installation (cultures pluviales et maraîchères) sous forme de « communautés d’entrepreneurs ». Avant le démarrage de ses activités, le Programme devra obtenir de l’Etat, et de manière anticipée, la liste et la localisation des terres mises à sa disposition. Cette attribution se fera sur la base de documents officiels (par arrêtés), en vue de l’immatriculation pour la sécurisation ces terres.
Faible performance des prestataires	La défaillance des entreprises est à identifier dès le processus de passation des marchés (PM), lors de la sélection des prestataires de service par la vérification pointue des informations mentionnés dans les documents de soumission, particulièrement pour ceux qui est du personnel clé à mobiliser et du logistique disponible. Au cas où ces derniers échapperaient aux mailles de la passation des marchés, un redressement de la performance est envisageable par la présence d’un dispositif de contrôle/supervision efficace de l’exécution des travaux. Ce dispositif doit être à la hauteur de la gestion du contrat de l’entreprise et le gérer plutôt que de laisser l’entreprise gérer son contrat. En général, la stricte application des clauses contractuelles contribue à réduire la faible performance des entreprises, par l’émission des signaux en temps favorable pour éviter d’atteindre des niveaux critiques d’évolution et des situations irréversibles. Ceci commence depuis le démarrage des travaux avec la vérification de la conformité des moyens humains, matériels et logistiques déclarés par l’entreprise dans son offre. Une ressource (humaine ou matérielle) absente doit se faire substituer par une autre de même niveau de compétence et d’expérience. L’allotissement des travaux tiendra compte du volume des travaux et de la répartition géographique des sites. Aucune entreprise ne devra aspirer à plus d’un lot à la fois, pour éviter la surcharge, la dispersion, le non-respect des engagements et délais, qui entraîneront la défaillance des entreprises.
Faiblesse du dispositif de contrôle/supervision de l’exécution des travaux	Un bon suivi (à pied d’œuvre, par une équipe qualifiée) de l’exécution des travaux est indispensable pour déceler et corriger les manquements issus des études/conception, lors des travaux. Au sein du PEA-Jeunes, l’unité de coordination (ingénieur infrastructures et passation des marchés) doit régulièrement faire une évaluation de la performance des prestataires. Aussi, les missions régulières d’appui technique impliquant des experts doivent se prononcer sur la qualité de la performance de ce prestataire.
Décalage temporel de l’exécution des travaux d’aménagement par rapport à la vitesse et au nombre de jeunes issus des cohortes.	Suivant la logique d’installation et d’opérationnalisation des jeunes entrepreneurs, les parcelles à mettre en valeur devraient être aménagées et prêtes à être exploitées dès la fin de leur formation. Diverses raisons pourraient ne pas favoriser un tel dispositif dans son enchaînement. Pour limiter le déphasage entre les besoins en superficies aménagées et les terres réellement aménagées pour les jeunes, une planification et une programmation harmonisées des activités entre composantes de l’unité de coordination permettront de limiter les effets d’une absence d’anticipation, pour avoir des jeunes formés pour lesquels les aménagements à mettre en valeur ne seraient pas disponible au moment opportun, comme entrave à l’atteinte des objectifs du PEA-Jeunes II. Par conséquent, l’équipe de coordination devra se doter de

Risques	Mesures d’atténuation
	capacité de planification et d’anticipation dans l’exécution des travaux : (i) évaluer les besoins en terres aménagées (sur la base de la taille de chaque cohorte) ; (ii) programmer les travaux de leur aménagement de manière rétrospective, tenant compte de la date de fin de formation ; (iii) faire le suivi des activités programmées

Stratégie de sortie et de pérennisation

275. La stratégie de sortie relative au développement des aménagements et des infrastructures est bâtie autour des piliers incluant entre autres : (i) l’alignement aux besoins réels des bénéficiaires ; (ii) la participation et l’implication des bénéficiaires au processus de mise en œuvre des activités ; (iii) l’implication des structures pérennes.

276. Alignement aux besoins de la demande. Pour les centres d’incubation, une évaluation des besoins en vue de la mise à jour de leur plateau technique sera faite de manière participative, impliquant les bénéficiaires dans le processus d’élaboration et validation des spécifications techniques. La provision des composantes infrastructurelles issue de cette évaluation, répondant à un besoin réel, contribuera à relever le niveau d’appropriation des réalisations/acquis ainsi que celui de leur gestion durable. Quant aux aménagements (sommaire et maîtrise totale de l’eau), ils seront réalisés pour correspondre aux besoins d’installation des utilisateurs finaux sur les sites en vue de leur exploitation. De même, pour les infrastructures individuelles, le plan d’affaire de chaque jeune (élaboré par le jeune sur la base de son idée de projet, qui matérialise le choix du jeune) définit les besoins infrastructurels relatifs au type d’infrastructure qui correspond à l’activité et dont la provision en justifie les objectifs.

277. Implication et participation des bénéficiaires. Pour toutes les infrastructures ciblées, leur exécution exigera la participation et l’implication des bénéficiaires finaux durant toutes les étapes du processus, après la définition des besoins ci-dessus. Cette implication se traduira dans : (i) la validation des plans et délais d’exécution pour son internalisation et son appropriation ; (ii) le suivi régulier de l’exécution des travaux (respect du planning élaboré, de la qualité, des spécifications, etc.) avec possibilité de faire recours à la maîtrise d’ouvrage en cas de nécessité (mécanisme de gestion des plaintes) ; (iii) la formation à la gestion

278. L’implication des services techniques de l’Etat (STE) et des communes. Les services techniques seront impliqués et représentés aux niveaux central et régional alors que les communes interviendront au niveau local, suivant les responsabilités qui leur sont régaliennes. Les Directions des STE concernés incluent la Direction du génie rural et de la (DGV) et la Direction du pâturage, de l’alimentation animale et des infrastructures (MINEPIA). La participation de ces derniers se fera au travers d’une collaboration étroite, dans le cadre des conventions basées sur obligation de résultats signées avec le Programme. En tant que structures pérennes, l’implication de ces institutions sera utile pour : (i) accroître le niveau d’appropriation des réalisations/acquis du Programme ; (ii) assurer le respect et la conformité des normes et spécifications techniques nationales en matière de construction ; (iii) favoriser et faciliter la synergie avec les autres partenaires en présence dans la zone d’intervention du Programme ; (iv) assurer le suivi auprès des bénéficiaires après la durée d’exécution du Programme.

279. Adaptation aux exigences des zones agro-écologiques. Le Programme veillera à ce que chaque réalisation (aménagement et infrastructures) soit conforme aux exigences de la diversité agro-écologique des zones d’intervention du Programme.

Calendrier de mise en œuvre proposé

280. La mise en œuvre des activités sera guidée par la planification chronologique mentionnée dans le tableau ci-dessous, qui présente les périodes favorables à leur conduite. Pour plus d’efficacité dans son exécution, le Programme devra veiller au respect des périodes proposées,

comme d’aide à la planification efficiente. Par conséquent, il est stratégiquement recommandé de : (i) tirer profit des saisons (favorables ou non) de l’année en exécutant des activités pour lesquelles la saison en cours ne serait pas contraignante ou un facteur limitant et ; (ii) assurer une coordination des activités d’aménagement avec le processus de formation des incubés de manière à anticiper sur les besoins en terres à mettre en valeur immédiatement après la sortie des cohortes de leurs centres d’incubation respectifs. Parmi toutes les activités ciblées, seuls les travaux d’aménagement (sommaire) des terres et de réhabilitation des routes communales sont sujet à des contraintes calendaires, liées à la saison pendant laquelle l’activité est réalisée (pluvieuse ou sèche). En effet, les opérations de terrassement dont ils sont l’objet, qui s’accompagnent de beaucoup de mouvements de terre, occasionnent des conditions peu favorables de travail (augmentation de la portance du sol en raison du niveau élevé de l’hygrométrie du sol). Par conséquent, toutes les activités antérieures à l’exécution des travaux (identification/sélection des sites, sélection des prestataires, etc.) doivent être réalisées durant la période des pluies, qui est non favorables aux travaux.

Désignations	Année											
	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12
Partenariat (services techniques et communes)												
Aménagements (+ unités de stockage/conse rvation)	Recrutement prestataires											
	Etudes et travaux											
	Contrôle et supervision des travaux											
	Réceptions des travaux											
Infrastructures routières	Etudes											
	Exécution des travaux											
	Contrôle/supervision des travaux											
	Réceptions des travaux											
Infrastructures d'appui aux centres d'incubation	Etudes											
	Recrutement entreprises et contrôleurs											
	Exécution des travaux											
	Contrôle/supervision des travaux											
Renforcement des capacités des bénéficiaires												

VOLET TRANSVERSAL DE NUTRITION

Objectif visé et impacts attendus

281. En matière de nutrition, les interventions seront axées sur la production d’aliments riche en nutriment et la prévention, intégrées dans toutes les composantes et viseront à améliorer la situation nutritionnelle des ménages bénéficiaires par le renforcement de leurs capacités productives, financières et sociales à travers une approche intégrée permettant de meilleures pratiques alimentaires et des méthodes améliorées de production et de transformation préservant la valeur nutritionnelle des aliments.

282. Les résultats attendus en termes des interventions du PEA-Jeunes II seront:(i) la diversification des régimes alimentaires chez la femme et l’enfant de moins de cinq ans, (ii) de meilleures connaissances, attitudes et pratiques alimentaires au sein du ménage, et (iii) la disponibilité et l’accessibilité à des aliments variés, sains et nutritifs et une transformation qui permet de conserver la valeur nutritionnelle tout au long de l’année, (iv) capacités sur la nutrition renforcée pour tous les acteurs d’amont en aval.

283. **Produits escomptés:** 80% des bénéficiaires seront sensibilisés sur des meilleures pratiques alimentaires et des procédés appliqués de production et de transformation (hygiène, qualité et

sécurité alimentaire); 20 000 jeunes incubés dans l’entrepreneuriat bénéficieront d’une formation d’éducation nutritionnelle accompagné de démonstration culinaire ; 80 % de jeunes femmes bénéficiaires du programme amélioreront leur alimentation et verront leurs revenus augmentés et ce supplément servira à supporter la nutrition en achetant des aliments nutritifs et en favorisant l’accès à des services permettant d’améliorer la nutrition comme la santé et l’éducation, au moins 30% des entreprises soutenues dans le cadre du PEA-Jeunes II seront sensibles à la nutrition.

Description des activités et approche

284. Le volet intégrera la diversification alimentaire en complétant les interventions qui contribuent directement à l’amélioration de la nutrition (production, transformation, conservation et commercialisation des produits agroalimentaires) et à l’accès des jeunes aux opportunités d’affaires et d’emploi.

285. Les interventions seront axées sur la production d’aliments riches en nutriments et sur la prévention et viseront à améliorer la situation nutritionnelle des ménages bénéficiaires. L’approche intégrée permettra la promotion de meilleures pratiques alimentaires alignées sur des méthodes améliorées de production et de transformation qui préserveront la valeur nutritionnelle des aliments. A terme, il est attendu que 30% des entreprises agropastorales des jeunes seront sensibles à la nutrition. La production et la commercialisation des produits de consommation à haute valeur nutritive (épinards, carottes, patates douces à chair orange, moringa ...) qui seront choisis d’une manière participative avec les bénéficiaires et selon la région. Cela favorisera l’accès des groupes vulnérables à ces produits et contribuera directement à l’amélioration de la nutrition. Le PEA-JEUNES II accordera une importance spéciale aux projets des jeunes portant sur la transformation sensible à la nutrition notamment la production des farines améliorées de complément alimentaire des enfants à partir de 6 mois.

286. Les activités spécifiques comprendront : (i) des formations pour renforcer les capacités de tous les acteurs de mise en œuvre pour assurer une même compréhension de la thématique nutrition, permettant une imprégnation et un suivi adéquat des activités y relatives, (ii) la sensibilisation nutritionnelle des jeunes entrepreneurs et la communication pour le changement de comportement social lors de la phase d’incubation dans les bassins de production identifiés, (iii) l’éducation nutritionnelle liant la diversification de la production locale à des régimes alimentaires équilibrés, sains et durables, accompagnées par des séances de démonstration culinaire, et (iv) la promotion de l’entrepreneuriat social pour la production de farines améliorées et certifiées pour l’alimentation de complément des enfants à partir de 6 mois. A cet effet, des formatrices identifiées et sélectionnées dans chaque région recevront des formations autour de la production de farines de complément alimentaire des enfants dans le respect des normes sanitaires et environnementales, ainsi que de la qualité nutritive. Le programme élaborera enfin un protocole d’accord avec les services régionaux de contrôle-qualité (SRCQ) et d’autres partenaires compétents et expérimentés en la matière comme le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et des ONG comme le GRET ou NUTRISET pour assurer la qualité des produits transformés issues des entreprises des jeunes bénéficiaires. Le programme intégrera aussi le service du ministère de la santé dans les supervisions d’appui pour les normes d’hygiène dans la production des farines de bouillies pour la supplémentation alimentaire des enfants dès 6 mois.

Intégration de la Nutrition dans le contexte de l’entrepreneuriat agropastoral des jeunes

287. Le programme soutiendra (i) les études sur les indicateurs de base de nutrition , des Connaissances ,Attitudes et Pratiques (CAP) pour l’alimentation et la nutrition: Cette évaluation sera d’abord délivrée initialement, avant le début des apprentissages, pour déterminer les connaissances, attitudes et pratiques alimentaires existantes, identifier les priorités en termes d’éducation nutritionnelle, puis évaluer les acquis et impacts potentiels à la fin du programme (ii)

l’élaboration/ actualisation d’un module pour l’intégration de la nutrition dans le Ruban pédagogique dans la phase incubation des jeunes (iii) l’impression des modules de formation , (iv) adapter au contexte les outils de communication liés à la nutrition dans le cadre de l’entrepreneuriat, l’hygiène et l’assainissement et (v) intégration du module de nutrition et de genre dans la formation des jeunes entrepreneurs pendant la phase d’incubation. (vi) promouvoir les initiatives d’échange d’expérience par des visites entre les régions, (vii) suivi et évaluation des activités de nutrition, PEA -Jeunes II renforcera d’abord les capacités des institutions, incubateurs et business coaches à comprendre l’intégration de la nutrition dans l’entrepreneuriat des jeunes.

Sensibilisation sur le changement de comportement social et communication sur la nutrition

288. Le programme appuiera (i) L’identification d’un facilitateur de nutrition (qui sera renforcé d’abord en capacité) dans chaque centre d’incubation (ii) la sensibilisation dans les bassins de production en utilisant des outils de communication pour le changement de comportement social notamment les bonnes pratiques alimentaires telles que la diversification alimentaire (augmentation surtout de la consommation d’aliments riche en micronutriments et protéines)dans le but d’augmenter l’apport alimentaire en nutriments essentiels pour l’organisme (2 campagnes / région /équipe de 2 personnes/an pendant 6 ans, (iii) la sensibilisation à la « consommation locale » des produits agroalimentaires disponibles par le biais des canaux locaux de diffusion de messages de sensibilisation (radios, TV , campagne publique etc.)

289. Une convention sera signée avec les radio communautaires. Le PEA-Jeunes II devra adapter et inclure les messages manquant dans le document existant sur base d’un guide alimentaire existant au niveau national. Ensuite traduire les messages du français en langue locale selon les régions (massa, fali, toupouri, fulfuldé, etc..) et/ou diffuser les spots suivant les orientations du programme PEA-Jeunes qui devra d’abord valider ces messages avant leur diffusion et déterminer la fréquence d’émission. Selon les besoins, le programme pourra demander des émissions débats sur les opportunités d’un produit alimentaire nutritionnellement intéressante promus par le PEA-Jeunes dans la localité.

290. Pour être plus efficace et toucher le maximum de personnes, la diffusion portera sur une série de spot et sur des thèmes transversaux comme la nutrition, la protection de l’environnement et le genre pour une fréquence de 2 fois/mois durant les 4 premières années, ensuite la diffusion passera à une fréquence de 1 fois / mois par radio communautaire dans les bassins de production du PEA-Jeunes II jusqu’à la fin du programme.

291. Le/la nutritionniste avec les facilitateurs et les points focaux nutritionnels définiront, pendant la formation, et de manière participative, un plan de communication nutritionnel, de manière à identifier les meilleurs canaux de transmission des messages nutritionnels au niveau communautaire (radio communautaires, affiches, posters, chansons, campagne de mass comme campagne de vaccination des enfants, etc.)

292. La sensibilisation nutritionnelle des jeunes entrepreneurs et la communication pour le changement de comportement social seront réalisées lors de la phase d’incubation. Le but est d’atteindre au moins 130 000 jeunes dans les bassins de productions identifiés.

Education nutritionnelle

293. Tous les jeunes qui entreront en incubation bénéficieront d’une formation à l’éducation nutritionnelle pour améliorer les pratiques alimentaires des membres de leur ménage et leur sensibilité à la nutrition. L’éducation nutritionnelle portera sur : (i) les notions de base en nutrition pour une bonne utilisation de produits et de cultures à haute valeur nutritives telles que les produits maraichers et légumineuses, (ii) des séances de démonstration culinaire pour un repas équilibré basée sur les disponibilités alimentaires ; la distribution équitable des repas dans le ménage, l’hygiène et la sécurité sanitaire des aliments, conservation des aliments. Le facilitateur

encouragera la participation des hommes dans les séances de démonstration culinaire et devra inclure les messages clés se rapportant aux hommes pour leurs contribution à la bonne santé de leurs enfants et de leur épouse particulièrement quand elle est enceinte (fenêtre des 1000 jours). Certains ménages ont besoin de conseils pour établir le budget destiné à l'alimentation.

294. Une augmentation du revenu des ménages aura un impact sur la nutrition que si les ménages savent quels aliments privilégiés lorsqu'ils doivent les acheter sur le marché et les pratiques de soins nécessaires pour le bien être de chaque membre du ménage. (iii) les techniques de conservation et de transformation artisanales conservant les aliments nutritifs pour la période de soudure et enfin (iv) le suivi des activités et reportage. L'éducation nutritionnelle visera au total 10 000 jeunes dans le parcours d'incubation à travers les 10 régions d'intervention.

Appui à la production de cultures denses en nutriments

295. Pour atteindre une diversification alimentaire qui réponde aux besoins en micronutriments, le PEA-Jeunes II prévoit d'aménager 100 hectares de terres avec une maîtrise totale de l'eau dédiée au maraîchage. Ce programme permettra à 300 jeunes, répartis en groupes de 10, de cultiver des légumes sur des parcelles de 5 hectares, soit 0,5 hectare par jeune. Par exemple, chaque jeune pourra cultiver une variété de légumes riches en vitamines et minéraux essentiels tels que les patates douces à chair orange, les épinards (ou autres légumes verts comme les amarantes, amarantes, le moringa). Les patates douces à chair orange sont une excellente source de vitamine A, les épinards/moringa sont riches en fer et fournissent de la vitamine C (moringa). Cette initiative non seulement diversifie l'alimentation, mais aussi augmente la disponibilité de légumes frais, améliorant ainsi l'apport en micronutriments pour la communauté. En outre, la maîtrise de l'irrigation assurera une production continue même pendant les saisons sèches, garantissant une alimentation équilibrée tout au long de l'année.

Entrepreneuriat social nutrition et production des farines de complément alimentaire à partir de 6 mois.

296. Pour lutter durablement contre la malnutrition infantile et satisfaire l'offre en compléments alimentaires sur les marchés, et pour une mise à l'échelle des interventions prévues dans les 4 régions du PADFA II dans la production des farines améliorées pour le complément alimentaire des enfants à travers la mise en place de centres de transformatrices, les "centres nutritransfo"; la phase 2 du programme accompagnera les jeunes femmes qui investiront dans la production des aliments de complément des enfants de plus de 06 mois dont les farines pour la préparation de bouillies améliorées et bénéficieront une formation en normes d'hygiène et qualité nutritive des farines, sur l'emballage et les techniques de marketing, commercialisation et vente de proximité. Pour que les farines produites répondent aux normes sanitaires et environnementales, ainsi que de la qualité nutritive, le programme élaborera enfin un protocole d'accord avec les Services régionaux de contrôle-qualité (SRCQ) et d'autres partenaires compétents et expérimentés en la matière par exemple des ONG comme le GRET ou des organisations comme le Programme Alimentaire Mondial (PAM) pour assurer la qualité des produits transformés issues des entreprises des jeunes bénéficiaires. Le service en charge de la nutrition via le Ministère de la sante public sera impliqué dans la supervision des entreprises transformatrices des farines infantiles et les autres entreprises avec des produits à haute valeur nutritive qui seront initiées par l'entrepreneuriat des jeunes.

297. Après leur incubation, les jeunes porteurs de projet sensible à la nutrition seront mis en relation avec les « centre nutritransfo » existants et déjà expérimentés dans la production des farines de compléments alimentaire des enfants pour un stage de courte durée (3 mois). Le programme PEA-Jeunes II encouragera à travers des financements appropriés les projets des jeunes issus des centres « nutri-transfo ». Grace aux marketing social et via les radios communautaires, les réseaux sociaux et les séances de sensibilisation sur l'achat et la consommation des farines améliorées de supplément alimentaire des enfants. A cet effet, des

transformatrices identifiées et sélectionnées dans chaque région recevront des formations sur la production de farines améliorées. Le programme encouragera également les projets de jeunes entrepreneurs qui seront orientés dans la fabrication de yoghourt ou de fromage.

298. Modalités de mise en œuvre : Le PEA-Jeunes II recrutera un spécialiste nutrition disposant des capacités suffisantes pour mettre en œuvre les activités sensibles à la nutrition. Une ONG locale ou internationale qui a de l’expérience dans les interventions sensibles à la nutrition sera recrutée pour une formation des formateurs. Les facilitateurs et les business coach des centres d’incubation formés sur les thèmes essentiels de nutrition pour chaque cohorte formera à leurs tours les jeunes en parcours incubation sur les thèmes de nutrition et communication pour le changement de comportement social et environnemental. Une coordination multisectorielle pour la nutrition au niveau des zones du programme sera encouragée afin que les actions soient complémentaires et aient plus d’impact.

Chronogramme des activités relatives à la nutrition

N°	Activités	2026	Période de réalisation des activités						
			2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
1	Etude sur les indicateurs de base en nutrition un bureau d’étude ou un consultant individuel « évaluation de la situation nutritionnelle »								
2	Recrutement d’un responsable nutritionniste								
3	Mise à jour du module nutrition à intégrer dans le ruban pédagogique des centres d’incubation.								
4	Adapter les outils de communication liés à la nutrition, à l’hygiène et à l’assainissement (vidéos pédagogiques, affiches, messages radio communautaires, documentaires, nutricartes sur la nutrition)								
5	Multiplication et diffusion du module de nutrition et éducation nutritionnelle + kit communication à intégrer dans les centres d’incubation								
6	Campagne de sensibilisation sur les bonnes pratiques de diversification alimentaire, promotion à la consommation du local et de la farine infantile amélioré dans les bassins de production								
7	Diffusion des messages à travers les radios locales communautaires sur une série de spot dont la CV agricole, en matière de diversification alimentaire, hygiène et assainissement, du « consommation des produits locaux nutritionnellement intéressantes », protection de l’environnement et genre.								
8	Formation des facilitateurs et des business coach et du personnel du programme sur le module de nutrition								
9	Formation des 10 000 incubés sur le module de nutrition et éducation nutritionnelle + cooking démonstration et à l’usage des outils numériques et réseaux sociaux pour la promotion des leurs produits								
10	Formation spécifique des jeunes entrepreneurs sur la production des farines infantiles dans les normes sanitaires et le respect des standards de l’OMS, l’emballage et les techniques de marketing								
11	Suivi des activités de nutrition par le nutritionniste								
12	Supervision et suivi des entreprises productrices des farines infantiles pour le respect des normes d’hygiène								
13	Promouvoir les initiatives d’échange d’expérience par des visites entre les régions								
14	Transformation des farines infantiles, production du maraichage, autres entreprises à haute valeur nutritive (cfr SC1)								

ETUDES DIAGNOSTIQUES, CARACTERISATION DETAILLEE ET SITUATION DE REFERENCE DES BASSINS DE PRODUCTION A L’ECHELLE DE LA ZONE D’INTERVENTION DU PEA-JEUNES II

Termes de référence

I. JUSTIFICATION

1. L’objectif du PEA-Jeunes II est d’améliorer les conditions de vie des jeunes (femmes et hommes) actifs dans les filières agropastorales par la création d’emplois décents par leurs initiatives entrepreneuriales. Il se déploie à travers deux composantes d’activités opérationnelles : (i) Développement des capacités pour l’entrepreneuriat agropastoral des jeunes; (ii) accès au financement et aux services financiers. A terme, le programme impactera 550 000 ruraux au sein de 100 000 ménages à faibles revenus dans lesquels 130 000 jeunes bénéficieront directement des services promus dans les dix régions d’intervention et 10 000 entreprises dont 45 pourcents gérés par de jeunes filles/femmes sont établies à l’horizon 2033.

2. Le ciblage économique s’appuie sur une approche par bassin reliée au potentiel de développement de filières agro-pastorales porteuses. L’intervention par bassin croise ciblage économique et ciblage géographique en considérant le bassin comme un territoire où existent les meilleures potentialités de développement des productions pastorales ciblées et des métiers connexes et où sont recherchés des effets d’entraînement entre les entreprises qui entretiennent des relations fonctionnelles dans leurs activités de production, de transformation et de commercialisation des produits. Ces effets d’entraînement sont générateurs d’un impact significatif au local : chaque entreprise pour son propre développement s’appuie sur les ressources de son territoire et contribue également au développement du tissu économique. La dynamique d’ensemble de ces interactions joue un rôle structurant sur le territoire et renforce l’impact des investissements. Cette stratégie de bassin renforce ainsi la stratégie de filières.

3. Au sens de PEA-Jeunes II, le bassin est le lieu de construction de la dynamique entrepreneuriale. A ce titre, le bassin dispose et offre au jeune promoteur l’ensemble des conditions favorables (structures d’incubation, programmes de formation ciblés, appui-conseil, facilités de marchés, services financiers, etc.) à la réalisation de son parcours et de son projet de vie socioéconomique. En retour, l’accès du jeune promoteur à ces opportunités est conditionné par son rapport physique avec le bassin dans lequel il doit résider, y exercer son activité et y inscrire son projet d’entreprise lequel doit relever de l’une des filières prioritaires du bassin.

4. La caractérisation du bassin apparaît dès lors comme un préalable majeur au déploiement du PEA-Jeunes II sur le terrain, la porte d’entrée et le principal régulateur des différents dispositifs opérationnels prévus. La réussite des activités du programme dépendra d’une bonne identification des potentialités, ressources et capacités, mais aussi de sa structuration et de l’efficacité de l’organisation du bassin en termes de positionnement des acteurs chargés de l’animer, de synergie et complémentarité.

5. A l’échelle de la zone d’extension du programme constitué des six nouvelles régions d’intervention (Adamaoua, Extrême Nord, Est, Nord, Ouest et Sud-Ouest), la zone d’intervention est délimitée autour de 17 bassins de production¹¹⁸ qui vont s’ajouter au 16 de la zone de consolidation représentée par le quatre régions (Centre, Sud, Littoral et Nord-Ouest) de PEA-Jeune I. Les 17 bassins de la zone d’extension ont été réidentifiés à la préparation du programme sur la base d’une série de critères (section II ci-dessous) permettant d’avoir une caractérisation préliminaire des bassins à des fins de ciblage économique-géographique. Il est alors prévu parmi les préalables prioritaires au démarrage des activités sur le terrain, d’approfondir la connaissance de chacun des bassins à travers des études diagnostiques de caractérisation détaillée. Ces études croiseront les potentialités des bassins avec les créneaux porteurs par filière et auront une portée prévisionnelle de cadrage des activités du programme sur la base des plans directeurs de bassin à préparer.

¹¹⁸ Les 17 bassins de production sont énumérés dans un tableau présenté en appendice 1.

II. FONDEMENTS CONCEPTUELS POUR LA CARACTERISATION DES BASSINS

6. Les projets économiques des jeunes éligibles au financement du programme PEA-Jeunes II portent sur des investissements productifs dans les filières agricoles prioritaires dans chaque bassin et pour des activités économiques identifiées au niveau local comme sources de revenus et de croissance, dans le domaine de la production agropastorale et également en amont, en aval ou dans les activités connexes :

- en matière de production végétale, le programme appuie les systèmes d’exploitation ayant comme spéculations principales le maïs, le manioc, les cultures maraîchères, auxquelles s’ajoutent des cultures divers (la banane plantain, l’ananas, le poivre, la pommes, de terre, ...);
- pour la production animale, sont prioritaires les élevage à cycle court (petits ruminants, volaille, lapins, porcs), les élevages non conventionnels (héliculture, etc.) ;
- en amont de la production, le programme soutient : (i) l’aménagement et la gestion de la fertilité des sols ; (ii) la production et la fourniture des équipements agricoles, pastoraux et halieutiques/sylvicoles ; ainsi que (iii) la production et la fourniture d’intrants, y compris les biofertilisants et biopesticides ;
- en aval, l’appui du PEA-Jeunes II porte sur : (i) la conservation, le stockage ; (ii) la transformation du lait ; (iii) la transformation des produits agropastoraux et des PFNL ; et (iv) la commercialisation des produits agropastoraux ;
- les activités connexes sont variables et couvrent : (i) les activités artisanales d’équipement ; (ii) les besoins d’entretien et de maintenance des infrastructures, des équipements et énergétique ; (iii) les services de travaux agricoles ; (iv) les services d’appui conseil aux producteurs et productrices qui ne constituent pas un poids important mais sont essentiels au développement des filières ; et (v) les services zoo et phytosanitaires, de suivi-contrôle qualité, de gestion environnementale (gestion des effluents, de déchets, etc.).

7. Ces activités sont promues dans les bassins cibles du programme, dans lesquels un certain nombre de facilités seront établis pour l’émergence et la viabilité des entreprises de jeunes. Les bassins réidentifiés ont été retenus sur la base des critères suivants :

- zone homogène de taille gérable pour maximiser les effets d’entraînement (rayon de 50 kilomètres maximum) ;
- potentialités agro-climatiques idéales pour le développement des productions agropastorales ciblées ;
- potentiel d’intégration des activités agricoles et d’élevage ;
- dynamique et potentiel d’expansion des exploitations agropastorales existantes ;
- opportunités commerciales (réseau routier et proximité des marchés potentiels) ;
- disponibilité de services de fourniture d’énergie électrique, d’eau et de télécommunication ;
- potentiel de développement des métiers connexes le long des chaînes de valeur identifiées ;
- offre potentielle de services financiers et non financiers et d’accompagnement ;
- existence d’infrastructures rurales de base (ou des interventions projetées pour leur développement) offrant un cadre de vie favorable pour les jeunes ;
- possibilités de développer des synergies et complémentarité avec autres interventions permettant de donner un maximum d’impact.

8. Dans chaque bassin, des opérateurs seront érigés en structure d’incubation, organiseront les appuis non financiers aux jeunes en partenariat avec des entreprises référentes et autres prestataires spécialisés, et faciliteront la mise en relation avec le secteur financier. Il convient de

mentionner que la caractérisation du bassin n’est pas figée. Elle fournit des éléments pertinents d’appui à l’organisation et à l’animation du bassin, tout en veillant à préserver la flexibilité de l’approche permettant au PEA-Jeunes II de rester réactif aux innovations et aux dynamiques locales qui sont difficilement prévisibles.

III. OBJECTIFS DES ETUDES ET UTILITE OPERATIONNELLE

9. Pour chacun des bassins de production cible, l’objectif visé est de conduire un diagnostic approfondi du milieu ciblé sur l’analyse croisée des facteurs favorables et des contraintes à la promotion durable des entreprises agropastorales visées par le PEA-Jeunes II. Il en résultera, outre une situation de référence, une caractérisation détaillée de chaque bassin de production susceptible de faciliter la mise en œuvre efficace de la stratégie opérationnelle du PEA-Jeunes II en faveur de la création et du développement des initiatives économiques promues par les jeunes.

10. Par bassin, l’étude permettra de : (i) identifier la filière prioritaire en relation avec la problématique d’entrepreneuriat des jeunes ; (ii) circonscrire les maillons structurants et identifier les risques et effets d’entraînement afin de préciser les menaces éventuelles et les potentiels pour les jeunes ; (iii) évaluer les besoins éventuels en infrastructures rurales ; (iv) répertorier les opérateurs mobilisables sur le territoire pour les services financiers et non financiers ; (v) relever les différents programmes sur le territoire en relation avec les objectifs et la stratégie d’intervention du PEA-Jeunes II. L’étude analysera la structure organisationnelle du milieu, les arrangements institutionnels en place ainsi que l’état du partenariat public-privé en lien avec le développement du secteur productif agropastoral et la promotion de la micro et de la petite entreprise en milieu rural.

11. En tant qu’outil de planification et d’aide à la décision, l’étude fournira à l’UNAC du PEA-Jeunes II, les informations pour mettre en relation la caractérisation des filières et des bassins avec le ciblage social et les capacités d’appui du Programme afin de définir les cibles prévisionnelles quantitatives par bassin. Cette estimation des cibles économiques a une portée prévisionnelle de cadrage des activités, notamment pour guider les campagnes de sensibilisation et identifier les structures d’incubation et opérateurs spécialisés les plus aptes à travailler avec le programme. Les résultats de l’étude permettront également à l’UNAC en concertation avec les entités de gouvernance locale impliquées dans la mise en œuvre, d’arrêter la liste des activités éligibles aux appuis du programme dans chaque bassin et de faire une estimation quantitative des cibles par catégorie (C1, C2, C3)¹¹⁹ et par bassin. Les activités éligibles et la quantification des cibles évolueront pendant la mise en œuvre à partir de l’actualisation ultérieure du diagnostic par bassin et des données du suivi-évaluation sur les demandes de jeunes enregistrées et accompagnées.

12. À travers ces études, les unités d’appui à la mise en œuvre (au niveau national – l’Unité nationale de coordination -UNAC, et au niveau des régions – les antennes interrégionales ANIR) auront une meilleure connaissance des potentialités du milieu et des créneaux porteurs pour la promotion d’entreprises par les jeunes, afin de : (i) instruire les campagnes d’information et de sensibilisation ; (ii) définir les priorités des plans de renforcement des capacités des structures d’incubation ; (iii) évaluer les besoins en matière de référentiels technico économiques et d’ingénierie de formation et appui conseil correspondant à prendre en compte dans les plans de renforcement des capacités ; (iv) évaluer les effets et impacts induit par les interventions du PEA-Jeunes.

13. D’une façon plus large, le programme s’appuie également sur ces études pour identifier les synergies possibles avec les autres programmes/projets dans la zone d’intervention, mettre en place les éventuels partenariats ainsi que les activités d’animation des bassins, et alimenter

¹¹⁹ **Catégorie 1 ou C1** : Les jeunes vivant en milieu paysan, scolarisés ou non, pratiquant ou non des activités de production agropastorale, avec un accès limité aux technologies modernes, aux marchés et aux services financiers. **Catégorie 2 ou C2** : Les jeunes diplômés de l’enseignement technique agricole ou non (de niveau post-primaire, secondaire ou supérieur) et souhaitant créer leurs propres entreprises agropastorales. **Catégorie 3 ou C3** : Les jeunes entrepreneurs pleinement engagés dans les activités agropastorales et métiers connexes dont les entreprises disposent de réels potentiels de croissance mais qui rencontrent des contraintes techniques ou financières qui limitent leur développement.

la base de données du système de suivi-évaluation sur la situation de référence de la zone d’intervention.

IV. MANDAT ET TACHES SPECIFIQUES

14. **Mandat.** Le mandat défini par l’UNAC à travers les présents termes de référence consiste à conduire les études diagnostiques dans les différents bassins de production, à en présenter la caractérisation détaillée et, sur cette base, établir une situation de référence et proposer un plan directeur pour la mise en place des différents dispositifs opérationnels prévus par le PEA-Jeunes II.

15. **Tâches spécifiques.** Le mandat susmentionné sera réalisé à travers des tâches spécifiques comprenant l’identification et la caractérisation des filières prioritaires génératrices de croissance et d’emploi dans le bassin, l’identification des acteurs, l’évaluation de l’offre et de la demande en services non-financiers et en services financiers (orientés sur le financement des initiatives agropastorales) pour le groupe cible, l’identification des opportunités et contraintes de marchés ; les perspectives de partenariat et de synergie, et l’établissement de la situation de référence du programme.

16. *Identification et caractérisation des filières.* L’identification préliminaire des filières réalisée pendant la préparation du programme (voir tableau en appendice 1) servira de point de départ pour confirmer les priorités par bassin avec l’ensemble des acteurs concernés. Pour chaque bassin concerné, le diagnostic mettra en exergue les paramètres non limitatifs indiquant les caractéristiques agroécologiques du bassin, les segments et sous-segments de production, la population active, la disponibilité en terre, l’évolution de la production, l’organisation de la filière, les circuits d’approvisionnement en intrants et équipements ainsi que les débouchés, les contraintes diverses y compris celles liées aux infrastructures, etc. L’étude produira les statistiques sur les entreprises, en particulier celles de jeunes opérant dans les filières prioritaires identifiées.

17. *Identification des acteurs concernés d’une manière ou d’une autre par la problématique de l’entreprise agropastorale.* L’étude ratissera le plus largement possible pour identifier, dénombrer et caractériser :

- les exploitations agricoles : tailles, nombre d’emplois par catégorie d’exploitation, niveau d’investissements, niveau de charge, nombre de métiers présents dans les filières, etc.
- les entreprises agropastorales et para-agricoles : types (petites, moyenne, grandes), nombre d’emplois, niveau d’investissement, niveau de charges, etc.
- les services techniques déconcentrés présents dans le bassin et leurs rôles en matière de promotion des investissements agropastoraux ;
- les structures de formation et d’appui conseil, et leurs domaines d’intervention ;
- les structures de recherche et leurs principaux domaines d’activités en lien avec les objectifs du PEA-Jeunes ;
- les institutions de financement décentralisé ;
- les organisations professionnelles et interprofessions ;
- etc.

18. *Evaluation de l’offre et de la demande en services non-financiers et en services financiers.* Le diagnostic fera une revue exhaustive, une analyse critique et des préconisations prospectives des dispositifs et facilités existant dans le bassin. Il s’agira d’évaluer tous les éléments permettant d’apprécier l’offre, le mode opératoire, les capacités institutionnelles et opérationnelles, les ressources disponibles, les stratégies de développement, les atouts et les contraintes ainsi que la viabilité des dispositifs de formation, d’animation, d’appui conseil, de financement, etc.

19. *Identification des opportunités et contraintes de marchés.* L’accès au marché sera un point d’attention majeur dans la caractérisation des bassins. Il sera examiné sous l’angle de

débouchés locaux, régionaux et nationaux. L’étude évaluera comment l’accès à l’information sur les prix et les marchés est organisé dans le bassin, et comment les entreprises y ont accès. L’étude portera son analyse sur les infrastructures de marché et les différentes opportunités existantes pour le marketing et la distribution.

20. *Perspectives de partenariat et de synergie.* L’état des relations entre différents acteurs opérant dans le même bassin sera diagnostiqué pour mettre en exergue les forces et les atouts, de même que les difficultés rencontrées. Le partenariat sera analysé tant d’un point de vue vertical (entre les acteurs relevant du même domaine) que d’un point de vue horizontal, impliquant différentes catégories d’acteurs dont la synergie contribuera à renforcer la promotion des entreprises agropastorales.

21. *Situation de référence*¹²⁰. Cette situation sera établie pour tous les indicateurs du cadre logique du Programme afin de constituer le point de référence des études d’effets et d’impacts pendant le cycle de vie du PEA-Jeunes II. A cette fin, des enquêtes seront réalisées pour collecter des données permettant de confirmer, de préciser ou de réviser les indicateurs pour chacune des trois composantes d’activités opérationnelles, à savoir : (i) Développement des capacités pour l’entrepreneuriat agropastoral des jeunes ; (ii) accès au financement et aux services financiers ; et (iii) Coordination, gestion et suivi-évaluation.

V. DEMARCHE METHODOLOGIQUE ET RESULTATS ATTENDUS

22. Les études seront conduites suivant une démarche comportant les étapes suivantes : (i) un atelier méthodologique à l’attention des équipes de consultants sélectionnées par le PEA-Jeunes II pour la réalisation des études ; (ii) la réalisation synchronisée des diagnostics dans les régions ; (iii) la mise à plat et la pré-restitution participative des synthèses préliminaires sur la caractérisation par bassin ; (iv) la préparation des rapports assortis de plans directeurs ; (v) la validation nationale.

23. *Atelier méthodologique.* Il interviendra en première étape du processus des études, après la sélection des équipes de consultants. Il s’appuiera sur une note de cadrage et d’orientations méthodologiques (avec différents outils de travail) préalablement conçue par voie d’expertise spécialisée à la demande de l’UNAC. Cette note servira de support à l’organisation de l’atelier qui sera animé par les cadres de l’UNAC de PEA-Jeunes II et facilité par deux consultants qui auront préparé la note de cadrage méthodologique. L’objectif de l’atelier sera d’adopter une démarche harmonisée et des outils communs durant le processus des études, de préciser les données spécifiques recherchées pour l’établissement de la situation de référence, et d’éviter des interprétations qui prêteraient à équivoque et susceptibles de dénaturer les attentes. La note proposera également une structure détaillée pour les rapports d’études, de la situation de référence et un canevas-type pour la préparation des plans directeurs. Outre l’UNAC et les unités interrégionales (ANIR) , l’atelier réunira les équipes de consultants et d’autres participants identifiés comme acteurs majeurs dans la mise en œuvre au niveau central et dans les régions. Le choix de cette catégorie de participants privilégiera la position de facilitation sur le terrain pendant le déroulement des études. L’atelier durera 2 jours.

24. Les concepteurs de la note de cadrage (un chef de mission agroéconomiste expérimenté et un spécialiste en suivi évaluation (notamment pour le mandat de coordination des données pour la situation de référence), facilitateurs de la formation, auront également qualité de coordinateurs techniques du processus de l’étude et, à ce titre, auront la responsabilité d’élaborer le rapport de synthèse nationale et le rapport de la situation de référence tels qu’énoncés au paragraphe 30. Cette étape fera l’objet de termes de référence distincts et suivra un processus de recrutement parallèle et préalable à celle des équipes de consultants chargées des études empiriques sur le terrain.

25. *Diagnostic des bassins et établissement de la situation de référence.* C’est l’étape principale des études au cours de laquelle les équipes de consultants et d’enquêteurs seront déployées dans les différents bassins de production pour les besoins de collectes d’informations

¹²⁰ Les données recherchées sur la situation de référence sont précisées en appendice 2.

mais aussi d’interaction à des fins de précisions/validation avec les différentes sensibilités cohabitant dans lesdits bassins. Les diagnostics utiliseront la démarche et les outils validés au terme de l’atelier méthodologique, et seront conduits suivant un calendrier défini avec l’ensemble des unités opérationnelles du programme. La collecte des données sera facilitée au niveau des bassins par les services déconcentrés de l’agriculture et de l’élevage, ainsi que par des structures parapubliques et privées identifiées comme interlocutrices potentielles pour les études. En amont, les ANIR aideront à établir les contacts nécessaires avec les différentes sources d’information. Sur le terrain, les équipes de consultants sont donc appelées à une collaboration étroite avec les ANIR et les autres acteurs. Compte tenu du démarrage quasi-simultané des activités dans les 4 régions d’intervention, l’exécution et la coordination des études seront synchronisées en particulier l’étape de diagnostic pour laquelle il sera alloué un temps de 10 jours calendaires par bassin.

26. Pendant le déroulement des études, les ANIR et l’UNAC veilleront au respect de la démarche méthodologique qui permettra de : (i) réaliser une analyse transversale pour l’ensemble du programme tout en étant adaptée aux spécificités de chaque bassin ; et (ii) conduire le diagnostic dans une optique très opérationnelle permettant d’établir la situation de référence tout en constituant une aide aux décisions de mise en œuvre. L’UNAC, avec l’appui des ANIR assurera le suivi-qualité des études.

27. *Mise à plat et pré-restitution participative des synthèses préliminaires.* Le diagnostic se veut aussi participatif que possible. Les équipes de consultants procéderont par conséquent à des restitutions de fin d’étape dans chaque bassin. Elles devront partager *in situ* la synthèse préliminaire des données et requérir les réactions locales qu’elles devront prendre en compte ultérieurement dans la rédaction des conclusions et l’établissement de la situation de référence et des plans directeurs.

28. *Préparation des rapports assortis de plans directeurs et de la situation de référence.* Les rapports sur la caractérisation des bassins, les plans directeurs ainsi que la situation de référence seront préparés suivant la structure diffusée pendant l’atelier méthodologique. Les plans directeurs seront annexés aux rapports qui constitueront des guides pour le dimensionnement, la mise en place et l’opérationnalisation des différents dispositifs d’animation des bassins de production.

29. *Validation nationale.* Elle sera organisée sur la base des versions provisoires des études dont une synthèse sera préparée par la coordination technique des études. Les versions finales (rapports, plans directeurs et synthèse) seront préparées après l’atelier national de validation.

30. **Résultats attendus.** Les produits attendus au terme des études comprendront : (i) un rapport de diagnostic et de caractérisation assorti d’un plan directeur et d’une situation de référence par bassin ; (ii) un rapport de synthèse accompagné d’un plan directeur et d’une situation de référence par région ; et (iii) un rapport de synthèse générale comprenant un plan directeur et une situation de référence consolidés. Le résultat (iii) fait partie du mandat des experts en charge de la coordination technique, tel que défini aux paragraphes 23 et 24. Ces études de caractérisation et de marché permettront de mettre en exergue et d’actualiser périodiquement la carte des zones d’intervention des activités du projet dans les bassins de production cibles des régions en situation de fragilité.

VI. PROFIL DES CONSULTANTS

31. Les études seront réalisées par des équipes pluridisciplinaires composées au minimum de :

- un agroéconomiste ou socio économiste expérimenté dans la planification stratégique, l’application des approches participatives de développement à l’échelle locale, et dans l’analyse et le montage institutionnels facilitant la mise en œuvre des stratégies de promotion des entreprises rurales. Il doit avoir au moins 10 ans d’expérience pratique dans la conduite d’études stratégiques de faisabilité pour la

conception et la mise en place de dispositifs opérationnels de gestion des projets d’investissement productif en milieu rural ;

- un agronome spécialisé dans l’analyse des systèmes de production et des filières agro-sylvo-pastorales, avec un minimum de 7 ans d’expérience dans les études diagnostiques et la mise en place de dispositifs d’appui au renforcement et à l’amélioration des systèmes productifs ;
- un spécialiste en formation professionnelle et en entrepreneuriat rural attestant d’au moins 5 ans d’expérience dans : (i) l’analyse de l’offre de formation orientée sur les métiers ruraux, les systèmes de production agricoles, l’appui conseil et les études prospectives ; (ii) l’évaluation des capacités des structures d’encadrement et dans la mise en place de programmes d’encadrement/accompagnement pour la création et le développement d’entreprises rurales.
- Un économiste statisticien ayant au moins 5 ans d’expérience dans la pratique de l’enquête quantitative et qualitative orientée sur l’évaluation des potentialités de développement socioéconomique à des échelles géographiques diverses. Il doit avoir une bonne connaissance de la coordination des équipes de collecte de données pluridisciplinaires et dans l’analyse permettant d’instruire la mise en place de dispositifs de soutien au développement local.

32. Les postulants peuvent être des associations de consultants indépendants ou des bureaux d’étude spécialisés disposant des ressources techniques répondant aux différents profils recherchés.

VII. ORGANISATION DES ETUDES : APPEL A PROPOSITIONS ET PROCEDURE DE SELECTION

33. Les études concernées par les présents termes de référence sont subdivisées selon le découpage des bassins par région concernée. La répartition des bassins par région se présente comme suit :

- Bassins pré-identifiés dans la région de l’Extrême Nord

Bassins pré-identifiés	Département
Maroua- Mora -Moulvoudaye (Pete-Meri-Doukoula-Gazawa)	Diamare
Mokolo – Koza – Mokong-Minawao -Mogodé	Mayo – Tsanaga
Moutouroua - Kaélé – Guidiguis – Mindif	Mayo Kani

- Bassins pré-identifiés dans la région du Nord

Bassins pré-identifiés	Département
Garoua-Pitoea-Goudje-Ngong -Barnaké	Benoue
Guider- Kong Kong- Goulon – Figuil - Dourbey	Mayo-Louti
Gouna-Poli –Boki-Bougouma-Sakje	Faro

- Bassins pré-identifiés dans la région de l’Adamaoua

Bassins pré-identifiés	Département
Ngaoundere 1, 2 et 3 – Mbe – Martap	Mvina
Meiganga-Nyambaka – Ngaoui -	Mbere
Tibati – Ngaoundal - Sangbe	Djerem

- Bassins pré-identifiés dans la région de l’Est

Bassins pré-identifiés	Département
Abong Mbang –Messamena –Somalomo – Atok - Doumé	Haut-Nyong

Bassins pré-identifiés	Département
Bertoua – Dimako – Belabo - Diang	Lom et Djerem
Batouri – Mbang- Kette	Kadey

➤ Bassins pré-identifiés dans la région de l’Ouest

Bassins pré-identifiés	Département
Bafoussam – Bamendjou-Baleng-Bandjoun-Batoufam	Mifi
Mbouda-Galim-bamendjing-Nkouoptamo	Mbamboutos
Foumban-Foumbot- Koutaba- Njimom- Manki-Magba	Noun

➤ Bassins pré-identifiés dans la région du Sud-Ouest

Bassins pré-identifiés	Département
Buea – Limbe- Tiko	Fako

34. La sélection des équipes de consultants se fera sur la base de propositions technique (proposant une démarche méthodologique) et financière, des curricula vitae détaillés et des références indiquant les compétences et expériences dans la réalisation d’études similaires.

35. Les postulants(e)s sont invité(e)s à présenter, au plus tard lexxxxx (délais à fixer au lancement de l’appel d’offre) , une offre comprenant une partie technique comme indiquées ci-après :

- une note de compréhension de la mission
- une note détaillée de la démarche méthodologique
- les curricula et référence des membres de l’équipe
- des attestations de réalisation de missions similaires et informations de contact des contreparties au sein des organisations pour lesquelles le consultant a réalisé des travaux précédemment.
- un plan de travail ou un calendrier d’exécution.

36. La durée de la mission est de 45 jours. L’UNAC prendra les dispositions logistiques nécessaires permettant d’assurer les déplacements de l’équipe, l’organisation d’ateliers et de réunions.

ETUDES DES OPPORTUNITES DE MARCHES POUR LES JEUNES ENTREPRENEURS BENEFICIAIRES DU PEA-JEUNES, ANALYSE DE LA DEMANDE

Premier draft des termes de référence

1. Contexte

L’objectif du PEA-Jeunes II est d’améliorer les conditions de vie des jeunes (femmes et hommes) actifs dans les filières agropastorales par le démarrage d’initiatives entrepreneuriales. Il se déploie à travers deux composantes d’activités opérationnelles : (i) Développement des capacités pour l’entrepreneuriat agropastoral des jeunes ; (ii) accès au financement et aux services financiers. A terme, le programme impactera 550 000 ruraux au sein de 100 000 ménages à faibles revenus dans lesquels 130 000 jeunes bénéficieront directement des services promus dans les dix régions d’intervention et 10 000 entreprises dont 45 pourcents gérés par de jeunes filles/femmes sont établies à l’horizon 2033.

Les jeunes bénéficiaires seront assistés pour monter leur entreprise à travers leur intégration dans un parcours d’incubation qui leur permettra de se former et de développer leur projet personnel. Durant le cursus en centre d’incubation, les jeunes auront à développer un plan d’affaires qui décrira dans le détail les objectifs de leur projet d’entreprise, les moyens à mettre en œuvre et les résultats financiers attendus. A l’issue de ce cursus en centre d’incubation, ils recevront un appui financier et technique du PEA-Jeunes II pour démarrer leur activité économique.

Or la première phase du PEA-Jeunes a montré que les jeunes entrepreneurs rencontraient des difficultés sérieuses à vendre leur production au démarrage de leur entreprise. L’analyse a montré que, malgré les appuis fournis, l’identification des marchés potentiels au moment du montage du plan d’affaires manquait toujours de précision, de sorte qu’au moment de se lancer la connexion ne s’opérait pas. Ce constat a également été fait dans le cas de nombreux projets du FIDA en Afrique. Dans le cadre d’une approche entrepreneuriale, la capacité des jeunes entrepreneurs à trouver un débouché pour leur produit est essentiel et elle requiert une bonne compréhension des conditions de marché. Quand ce n’est pas le cas, le projet d’entreprise rencontre rapidement des difficultés à se développer et finit pas péricliter.

2. Objectifs de l’étude & justification

Le PEA-Jeunes II souhaite renforcer la capacité des jeunes à trouver rapidement leur marché à l’issue de la phase d’incubation, en vue de maximiser leur chance de démarrer effectivement leur activité. Plutôt que de laisser les jeunes eux-mêmes conduire une analyse des opportunités, et compte tenu du fait que cette recherche leur prend beaucoup de temps pour un faible résultat, le programme dans sa phase II va préparer en amont une analyse détaillée des conditions de marché pour les productions cibles. Celle-ci sera confiée à un consultant professionnel. Ces termes de référence fixent le cadre de cette étude pour son recrutement.

En parallèle de l’étude que le PEA-Jeunes II mènera au démarrage sur l’offre au niveau des bassins, le programme veut caractériser la demande en produits agro-pastoraux en identifiant en amont les opportunités de marché pour orienter les jeunes entreprises et leur assurer un démarrage réussi.

Cette étude détaillée est conduite au niveau local, national et international pour chaque filière ciblée.

L’étude devra être très pratique et compréhensible par les jeunes entrepreneurs. Il ne s’agit pas de conduire une étude formelle en identifiant une demande théorique à un niveau très macro, mais de décrire des opportunités très concrètes que les jeunes pourront saisir rapidement au démarrage de leur activité et les différents risques à considérer lors du montage de leurs plans d’affaires. L’identification de cette demande et sa caractérisation leur permettra d’adapter leur offre en fonction des besoins du marché. Ces données seront mises à disposition des centres d’incubation

et exploitées par les jeunes pour le montage de plans d’affaires de qualité, alignés sur ces risques et opportunités de marché concrètes, vérifiées et atteignables.

L’étude abordera les thématiques suivantes :

- Identification des principaux produits bruts et transformés issus des filières ciblées,
- Grandes tendances du marché national, avec spécifications des niveaux de production et des volumes importés, avec identification des zones d’offre et de demande,
- Description des chaînes de valeur en donnant une localisation géographique précise à chaque étape de la chaîne, ainsi que les risques (environnement, climat, sécurité, etc) potentiels associés
- Description des différents marchés potentiels au niveau local et au niveau national, en faisant la distinction entre marché de consommation et marché de transformation,
- Identification et caractérisation des principaux acteurs, et notamment les PME qui pourraient devenir des donneurs d’ordre pour les petites entreprises appuyées par le PEA-Jeunes II. Les produits concernés seront clairement décrits et les volumes de la demande seront estimés. En outre, le consultant décrira le système d’approvisionnement courant de ces donneurs d’ordre.
- Analyse des prix au niveau local et national sur les différents marchés identifiés, identification des facteurs de variation,
- Description de la variation saisonnière de la demande et de l’offre,
- Dans un dernier chapitre, le consultant décrira le potentiel de marché à l’export, notamment dans les pays limitrophes et donnera les caractéristiques de la demande sur ces marchés.

Pour chaque thématique, le consultant devra décrire les implications pour les petits producteurs bénéficiaires du PEAJ.

3. Résultats attendus

Le résultat final de l’étude sera un tableau récapitulatif faisant apparaître :

- Le produit demandé,
- Le volume demandé par cycle
- La saisonnalité et le prix possible,
- La qualité recherchée,
- Les régions concernées,
- Les risques éventuels (environnement, climat, menace sécuritaire, etc.) le long de la chaîne de valeur et de la région/bassin
- Le nom et coordonnées des donneurs d’ordre.

Des recommandations seront formulées par le consultant pour faciliter les relations d’affaires entre les porteurs d’initiatives économiques et les différents partenaires commerciaux (fournisseurs, etc.)

4. Démarche méthodologique et durée

L’étude comprendra une partie documentaire et une partie terrain.

La partie documentaire permettra de collecter toutes les données disponibles et de conduire une première analyse. Dans un deuxième temps, le consultant conduira une étude de terrain pour confirmer les premières hypothèses et affiner ses analyses. Il cherchera à rencontrer les principaux acteurs de filières, les organisations représentatives et les autorités publiques. Des entretiens seront particulièrement organisés avec les principaux donneurs d’ordre afin de tester leurs capacités et leur volonté d’établir des liens fonctionnels avec les petites entreprises des jeunes.

L’étude sera menée sur une durée de 2 mois maximum, avec 15 jours de mission de terrain.

Etude de référence en rapport avec la nutrition dans le PEA-Jeunes II

Il sera recruté une institution expérimentée basée au Cameroun pour réaliser cette étude de base. Plus précisément, il s'agira de mesurer les indicateurs suivants, selon le programme PEA-Jeunes II.

1. Évaluer la diversité alimentaire minimum des femmes en âge de procréer (MDD-W)

L'enquête, le recueil des données et l'analyse de cet indicateur se fera obligatoirement par le biais d'un rappel qualitatif sur 24 heures de l'ensemble des aliments et boissons consommés par la femme âgée entre 15-49 ans interrogée. Cela permettra de mesurer :

- Le pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans consommant au moins 5 des 10 groupes alimentaires recommandés (score minimum de diversité alimentaire), ainsi que le pourcentage de femmes ayant consommé chaque groupe d'aliments ;
- La consommation par les femmes d'aliments à forte densité nutritionnelle, qui peut avoir des implications sur leur apport en micronutriments et leur état de santé ;

2. Évaluer la sécurité alimentaire des ménages sélectionnés à travers le score de consommation alimentaire

Le score de consommation alimentaire est un indicateur proxy de la sécurité en termes d'accessibilité aux ressources alimentaires. Il évalue la diversité et la fréquence des groupes d'aliments consommés par les ménages sur une période de 7 jours consécutifs précédant l'enquête. A travers un rappel alimentaire des 7 jours précédant l'enquête, il sera déterminé le pourcentage de ménages ayant :

- Une consommation alimentaire pauvre
- Une consommation alimentaire limité
- Une consommation alimentaire acceptable

3. Évaluer la disponibilité d'aliments diversifiés et nutritifs pour la consommation des ménages.

Plus précisément, l'évaluation déterminera :

- La quantité de produits ciblés riches en nutriments qui sont produits par les ménages agricoles et conservés pour leur propre consommation ; en tenant compte le plus possible des saisons ;

4. Evaluer le nombre et la quantité d'aliments nutritifs accessibles sur les marchés locaux.

Il s'agira de :

- Inventorier les produits nutritifs sur les marchés locaux ; la méthode du free-listing focalisée sur les aliments nutritifs pourra être utilisée pour s'assurer d'une bonne couverture des marchés ;
- Déterminer les quantités disponibles et leur accessibilité financière (abordabilité) selon les saisons ;

5. Déterminer les connaissances, les attitudes et les pratiques qui ont un impact négatif sur les habitudes alimentaires et les pratiques de soins

L'enquête déterminera, grâce à des méthodes quantitatives et qualitatives :

- Les connaissances, les attitudes et les pratiques liés à la production des aliments, aux choix alimentaires, aux pratiques alimentaires, aux tabous, aux pratiques de soins (tant pour la mère que pour les enfants et les adolescentes) et aux questions de santé environnementale (eau, assainissement, hygiène) qui ont un impact négatif sur la nutrition ;
- Les principaux obstacles à l'égalité femmes-hommes, notamment la charge de travail des femmes consacrée aux tâches domestiques par rapport aux tâches productives de revenus.

6. Déterminer le temps consacré par les femmes par jour pour les activités domestiques et au niveau de l'exploitation agricole.

Le but est d'évaluer la charge de travail des femmes et les activités auxquelles elles consacrent le plus de temps et qui pourraient les empêcher de consacrer du temps pour leur alimentation et celles des nourrissons et jeunes enfants, et ainsi avoir un impact négatif sur les pratiques de soins. Il s'agira d'évaluer :

- La distribution du travail entre hommes et femmes (pour les tâches domestiques et celles au niveau de l'exploitation agricole).
- Le temps consacré par les femmes aux activités agricoles par saison (telles que l'élevage, le semis, l'entretien des champs, la récolte, la transformation des produits, etc.)
- Le temps consacré par les femmes aux activités journalières domestiques (telles que la préparation des aliments, les soins prodigués aux enfants, la collecte du feu de bois et de l'eau à usage domestique, etc.)

Un questionnaire basé sur la méthode du calendrier des activités sera développé par l'institution et intégré au questionnaire principal

7. Mesurer les caractéristiques socioéconomiques et démographiques des ménages cibles

- L'âge
- Le statut matrimonial
- L'emploi et les moyens d'existence
- Les revenus
- Le niveau d'éducation
- L'appartenance socioculturelle
- L'accès / la possession de terres pour l'agriculture

V. COMPOSANTE 2. ACCES AU FINANCEMENT ET AUX SERVICES FINANCIERS

Objectif et principaux indicateurs

299. La conception et la mise en œuvre de cette composante repose pour l’essentiel sur les acquis et les leçons apprises de la première phase du programme. Son objectif est de faciliter l’accès à des services financiers de qualité, adaptés et abordables et répondants aux besoins des jeunes entrepreneurs ruraux.

300. Suivant le même objectif, le Programme va continuer à étendre l’offre de services financiers dans les anciens et nouveaux bassins de production ciblés où il assurera la promotion d’une demande solvable portée par des jeunes entrepreneurs incubés, formés, conseillés et mis en relation avec les institutions financières rurales (IFR). Cette relation s’établira dans le cadre d’un processus d’éducation financière au cours duquel le Programme contribuera au financement des TPE et PE en partenariat avec les IFR. Celles-ci accroîtront leur part de marché sur les segments ruraux et développeront un savoir-faire professionnel en matière de services financiers aux entreprises rurales, dans une perspective de viabilité et de pérennité.

301. Le Programme répliquera le mécanisme de financement implémenté dans la première phase avec des ajustements qui tiennent compte des leçons apprises et des spécificités du contexte d’extension à six nouvelles régions. Il apportera son appui au financement des initiatives en démarrage et en développement, et facilitera l’accès des promoteurs aux services financiers. A terme, au moins 10 000 entreprises agropastorales seront promues et financées dont 8 000 en création et 2 000 en développement.

302. Les impacts attendus se traduiront par : (i) une évolution du taux de pénétration rurale d’au moins 12 pour cent; (ii) un encours prévisionnel de crédit à la fin du Programme de l’ordre de 22 milliards de francs de CFA, soit 40 millions de dollars US ; (iii) une amélioration sensible de la qualité du portefeuille (avec un taux de portefeuille à risque à un chiffre); et (iv) de la viabilité opérationnelle et financière des IFR Partenaires du Programme.

303. Ces résultats seront atteints à travers (i) l’appui au financement des entreprises agropastorales en création et en développement par l’amélioration et le renforcement du dispositif mis en place lors de la première phase du programme et (ii) la professionnalisation des institutions financières rurales partenaires dans l’offre de services financiers fournis aux jeunes bénéficiaires du programme.

304. Les interventions sont organisées en deux sous-composantes : (i) l’appui au financement des entreprises ; et (ii) la professionnalisation des institutions financières rurales partenaires dans l’offre de services financiers aux jeunes bénéficiaires du programme.

Sous-composante II.1. Appui au financement des entreprises

305. Comme dans la première phase du programme, les instruments de financement envisagés concernent essentiellement : (i) la subvention partielle d’incitation consentie par le Programme dans le cadre du soutien à la création et au développement de l’entreprise agropastorale sous forme de kits de démarrage ou d’appui financier pour le développement de l’entreprise; et (ii) le crédit productif octroyé par les institutions financières rurales (IFR), dans le cadre d’une relation d’affaires soutenue par un projet bancable. Le recours au crédit productif s’inscrit dans une approche visant à pérenniser l’accès des jeunes aux services financiers et la relation entre les jeunes et les IFR au-delà du programme.

306. L’appui financier du PEA-Jeunes II est déterminé par le parcours du jeune qui ne peut donc prétendre à la fois au kit démarrage et à la subvention pour développer une activité existante. L’un exclut l’autre selon le **principe du « tirage sans remise »**. Cependant, dans les quatre régions de consolidation, deux exceptions seront observées concernant : (i) les cas de décapitalisation ou de pertes provoquées par des inondations ou d’autres aléas climatiques pour lesquels il n’existe

pas de services d’assurance. Ces cas feront l’objet d’investigation de la part du programme qui, le cas échéant pour recourir à une expertise ou un conseil spécialisé ; (ii) les cas de jeunes dont le processus de création ou de développement n’a pas abouti au financement à cause des contraintes du calendrier d’achèvement de la première phase.

Schéma de financement.

307. **Kit de démarrage.** Il est considéré comme un apport ponctuel du programme pour faciliter l’installation du jeune ne disposant pas du capital initial et le mettre dans la trajectoire d’une relation d’affaires solvable avec les institutions financières. Il s’intègre dans le projet d’entreprise en contribuant à lever les contraintes liées à l’accès au financement pour les primo-entrepreneurs. Il n’est donc pas envisageable en dehors de ce cadre et reste strictement lié à l’approche d’incubation qui régule son administration selon les règles établies à cet effet.

308. Le kit de démarrage intervient à la phase de la création de la très petite entreprise (TPE). IL permet au jeune de lancer une petite unité production au moyen d’équipements à performance limitée, mais dont la production est acceptable en termes de qualité pour permettre de conquérir et de fidéliser un marché de proximité. Le contenu du kit sera défini suivant le secteur d’activité et dimensionné de manière à permettre au jeune d’avoir tout le nécessaire pour démarrer et exercer pleinement son activité.

309. Le kit s’inscrit dans un mécanisme de financement à coûts et risques partagés dans lequel il représente 40% du plan d’affaires du primo-entrepreneur sous forme de prêt à taux zéro donc restitué à terme échu. Le jeune s’acquitte d’un apport personnel de 10% en numéraire ou en nature. Le crédit qui lui permet de boucler son financement représente alors 50% du plan d’affaires. Faisant suite aux recommandations de la revue d’achèvement, deux profils seront considérés pour le financement du démarrage à savoir le profil régulier et le profil particulier :

- (a) Le profil régulier concerne tous les jeunes auxquels s’applique *in extenso* les modalités de financement par défaut et suivant la clé de financement susmentionnée.
- (b) Le profil particulier concerne tous les jeunes dont l’apport personnel sera baissé à 5% et requis en nature dans les régions connaissant des situations de fragilité, pour les communautés autochtones et les personnes en situation de handicap. Dans ces cas, le kit sera revalorisé à 45% pour un coût moyen de 3 millions de francs CFA.

310. Le financement du projet de création d’entreprise sera assuré en deux temps comme suit : (i) mobilisation de 50 pourcent couvert par le kit octroyé (40 ou 45 pour cent par le programme et 5 ou 10 pour cent comme apport du jeune) ; et (ii) mobilisation des 50 pourcent complémentaire, sur prêt consenti par les IFR au moins 6 mois après le démarrage effectif des activités de l’entreprise. Un accord de principe des IFR pour le crédit complémentaire sera requis avant la mise en place du kit.

311. Le kit de démarrage concernera 8 000 jeunes. Son coût moyen des kits est estimé à 1,2 million de francs CFA (environ 2 182 dollars US) avec un seuil infranchissable de 1,5 million de francs CFA (environ 2 727 dollars US). Selon les modèles esquissés, on estime que le coût moyen des investissements éligibles à la subvention est de l’ordre de 3 millions de francs CFA, environ 5 455 dollars US.

312. **La subvention pour le développement de l’entreprise.** Elle est octroyée aux entreprises en développement pour leur permettre de renforcer et d’accroître leurs activités et pouvoir atteindre un autre stade de développement. Elle est destinée aux jeunes en activités, promoteurs de micros ou de petites entreprises (MPE) essentiellement actives dans le secteur de la transformation les services connexes au secteur agropastoral, mais aussi dans la production. Il est prévu de financer 2 000 entreprises en développement, soit 20% de l’ensemble des entreprises à financer.

313. Les objets de financement pour le développement de l’entreprise porteront sur des équipements nécessaires à l’augmentation de la capacité de production des unités de transformation et à la modernisation des unités de production. Le détail des objets de financement sera défini après un diagnostic de la PE au terme duquel un plan d’affaire sera préparé. L’intervention des IFR sera essentielle à la mise en œuvre du plan d’affaires. Le promoteur est supposé être déjà client dans une IFR et si ce n’était pas le cas, le Programme facilitera sa mise en relation avec les IFR partenaires.

314. Le coût moyen par projet de développement d’entreprise est de 10 millions de francs CFA avec une clé du financement à coûts et risques partagés qui se présente comme suit : 20% d’apport personnel ; 30% du PEA-JEUNES II sous forme de prêt à taux zéro restitué à terme échu et 50% de crédit.

315. Le coût moyen de la subvention de développement est de 3 millions de francs CFA (environ 5 455 dollars US) représentant en moyenne 30 pourcent du coût du projet du jeune. Le coût total des investissements en équipements et fonds de roulement pour les 2 000 PE est estimé à 20 milliards de francs CFA (environ 36,4 millions de dollars US) sur la base d’un coût moyen par PE de 10 millions de francs CFA (soit 18 182 dollars US). L’apport du Programme sera de 6 milliards francs CFA, soit environ 10,91 millions de dollars US.

Tableau 23. Résumé du schéma de financement

Parcours	Spécificité	Jeune			PEA-Jeunes	
		Apport personnel		Crédit	%	Modalité
		%	Modalité			
Primo/Création/TPE	Profil régulier	10%	Nature ou numéraire	50%	40%	CTZ ¹²¹
	Profil particulier	5%		50%	45%	CTZ
ME/Développement		20%	En numéraire	50%	30%	CTZ

Parcours		Plans d’affaires			Jeune		PEA-Jeunes II
		Nbre	Coût unitaire	Montant	Apport personnel	Crédit	
Primo/Création/TPE	Profil régulier	800	3 000 000	2 400 000 000	240 000 000	1 200 000 000	960 000 000
	Profil particulier	7 200	3 000 000	21 600 000 000	1 080 000 000	10 080 000 000	10 440 000 000
Total Primo/Création/TPE				24 000 000 000	1 320 000 000	11 280 000 000	11 400 000 000
ME/Développement	Profil régulier	2 000	10 000 000	20 000 000 000	4 000 000 000	10 000 000 000	6 000 000 000
Total Primo/Création/TPE				20 000 000 000	4 000 000 000	10 000 000 000	6 000 000 000
Total		10 000		44 000 000 000	5 320 000 000	21 280 000 000	17 400 000 000

316. **Crédit productif.** Il est destiné aux bénéficiaires de kits (8 000 TPE et 2 000 MPE). Pour les TPE, le volume de crédit attendu a été estimé à 12 milliards de francs CFA (environ 21,82 millions de dollars), alors que pour les MPE, les besoins en crédit sont estimés à 10 milliards de francs CFA (18,2 millions de dollars US).

317. De ces estimations, il ressort un besoin de 22 milliards de francs CFA de crédit (environ 40 millions de dollars US).

318. **Mécanisme de financement du crédit productif :** Il repose sur le schéma établi lors de la première phase avec pour buts de (i) soulager les tensions de trésorerie des IFR partenaires du Programme à travers à des lignes de refinancement a un taux très concessionnel de 3%, (ii) permettre aux jeunes d’avoir accès au crédit à des taux d’intérêt négociés avec les IFR partenaires, (iii) une couverture de 50% sur des pertes nettes sur les crédits productifs octroyés aux Jeunes Entrepreneurs.

¹²¹ CTZ = crédit à taux zéro.

319. **Mise en œuvre.** Le dispositif envisagé reposera entièrement sur le mécanisme de financement mis en place lors de la première phase du programme qui avait été géré par la société générale du Cameroun (SGC). Les IFR partenaires seront sélectionnées en fonction de leur couverture des nouvelles régions d’extension.

320. Le partenariat envisagé s’inscrira donc dans l’amélioration et du renforcement du mécanisme déjà utilisé dans la première phase afin de garantir l’amélioration de l’accès au crédit productif pour l’ensemble des jeunes entrepreneurs bénéficiaires..

321. La sélection des IFR partenaires se fera selon les critères d’admissibilité en vigueur au niveau du Fonds comprenant : (i) le respect des règlements prudentiels ; (ii) la qualité de la gouvernance ; (iii) la capacité financière et la qualité du portefeuille ; (iv) l’expérience en matière de crédit ; et (v) l’étendue géographique.

322. Les IFR accèderont au refinancement au taux de référence pratiqué par le Fonds (3%). La part refinancée représentera 100 pour cent de l’encours prévisionnel établi sur la base des demandes de crédit approuvées par les IFR suite au travail du Comité de sélection. Les IFR contribueront à hauteur 50 pourcent et les emprunteurs 5-10 pourcent pour les entreprises en création et 20% pour les entreprises en développement.

323. Dans le cadre de ce mécanisme de financement, il sera procédé à l’extension aux nouvelles régions du projet pour prendre en compte l’ensemble des bassins de production ciblés par le Programme, notamment des régions du Nord, Extrême Nord, l’Est, Adamaoua, l’Ouest, Sud-Ouest. Dans chacune des régions, le gestionnaire du Fonds collaborera avec au moins deux IFR répondant aux conditions et aux critères de partenariat. Il est espéré qu’à la fin du Programme, au moins 10 IFR s’approprient les segments de marchés ruraux où se trouvent la majorité des TPE et PE promues par les jeunes.

Sous-composante II.2. Professionnalisation des institutions financières partenaires

324. L’objectif de cette sous composante est d’appuyer l’offre et la demande de services financiers afin de les rendre mieux adaptés, accessibles et abordables aux jeunes entrepreneurs ruraux agropastoraux ; Le programme va continuer à renforcer les capacités des institutions financières rurales (IFR) avec l’accent sur : (i) l’amélioration des conditions d’accès aux services financiers afin de les rendre mieux adaptés, accessibles et abordables aux jeunes entrepreneurs ruraux agropastoraux ; (ii) l’éducation et l’inclusion financière et la spécialisation des agents des institutions financières dans le crédit rural et agricole ; (iii) la mise en place d’un système de gestion de la performance sociale, environnementale et climatique pour appuyer les jeunes entrepreneurs agropastoraux en vue d’améliorer le positionnement des IFR dans le financement du secteur agricole et rural.

325. **Amélioration des conditions d’accès aux services financiers et développement de nouveaux produits.** L’amélioration des conditions d’accès passera par la couverture des nouvelles régions par les IFR partenaires et le plafonnement des taux d’intérêt appliqués par les IFR partenaires¹²² et le développement et l’adaptation de nouveaux produits pour répondre aux besoins de financement des jeunes entrepreneurs dans les différentes filières végétales et animales promues par le programme. Des produits financiers très spécifiques répondant aux besoins de financement des différentes filières seront développés et testés.

326. **Education et inclusion financière :** Au cours de l’incubation, tous les jeunes seront formés à la relation d’affaires avec les institutions financières, la gestion des prêts et des comptes, les risques et opportunités du financement, etc. Un programme spécifique d’éducation financière sera incorporé dans le cursus d’incubation et des outils y afférents seront développés et mis à la disposition des jeunes entrepreneurs qui seront coachés quant à leur bonne utilisation. L’éducation

¹²² Les taux de sortie seront négociés pendant les rencontres d’échanges sur les conventions de partenariat.

financière continue sera assurée par les coachs. L’objectif est de leur permettre de mieux gérer leurs entreprises, d’être des clients solvables pour les institutions et de bons partenaires d’affaires dans l’environnement de leurs activités.

327. Spécialisation des agents des institutions financières dans le crédit rural et agricole. Le programme contribuera à la maîtrise par les IFR partenaires des pratiques de crédit rural spécialement dans les filières prioritaires promues par le PEA-JEUNES. Le but est de faciliter l’adaptation ou la création de nouveaux produits financiers répondant aux besoins des jeunes agro-entrepreneurs. Les agents de crédit rural et agricole seront recrutés dans les agences ou points de services des IFR pour couvrir les six (06) nouvelles régions d’extension du programme. Ces agents seront formés sur les méthodologies d’évaluation et du suivi du crédit rural et agricole.

328. Système de gestion de la performance sociale et environnementale et climatique (ESMS). PEA-Jeunes II veillera à ce que les institutions financières partenaires disposent d’un ESMS efficace en suivant les lignes directrices de la boîte à outils élaborée pour les institutions financières afin d’évaluer, gérer et surveiller les risques et les impacts sociaux, environnementaux et climatiques des projets des bénéficiaires et établissent une structure organisationnelle qui définit les ressources pour mettre en œuvre du ESMS. Le programme s’assurera que les institutions financières identifient les risques et impacts sociaux, environnementaux et climatiques associés à toutes les opérations commerciales et classifient les investissements potentiels y compris les plans d’affaires des bénéficiaires. Ces risques sociaux, environnementaux et climatiques seront intégrés dans l’évaluation du risque de crédit.

329. Les institutions financières seront formées sur les pratiques des normes universelles de Gestion de performance sociale et environnementale (NUGPS) développées par la Social Performance Task Force et du SPI développé par CERISE pour leur permettre de rendre compte et de suivre les effets de leur offre de services financiers et non financiers sur la vie de leurs clients. Le point de départ de toute action de gestion de performance sociale et environnementale pour un établissement de microfinance, étant la traduction de sa mission en objectifs sociaux et environnementaux avec des indicateurs pour assurer leur suivi et de rendre compte de leurs apports à l’amélioration des conditions de vie de leurs clients. Un accent particulier sera mis sur l’adoption des principes de la protection des clients, y compris ceux qui se déploie dans un contexte de fragilité et la tarification responsable et transparente des clients.

330. Les Normes Universelles aident les institutions financières à placer les clients et l’environnement au centre de toutes les décisions stratégiques et opérationnelles. Les Normes sont également un guide pour que les institutions alignent leurs politiques et procédures sur des pratiques commerciales responsables. Les Normes Universelles ont été développées, testées, affinées et finalisées par des institutions financières du monde entier, elles sont donc très concrètes et pragmatiques. Elles fournissent une feuille de route claire que les organisations peuvent suivre pour atteindre leurs objectifs. Lancées pour la première fois en 2012 et maintenant dans leur troisième édition, les Normes Universelles ont résisté à l’épreuve du temps et se sont avérées pertinentes dans de nombreux contextes géographiques, pour de différents types d’institutions.

331. Les sept (7) dimensions de la gestion de la performance sociale et environnementale sont : (i) la stratégie sociale, (ii) leadership engagé, (iii) produits et services entrés sur les clients, (iv) protection des clients, (v) Gestion responsable des ressources humaines, (vi) croissance et rendements responsables, (vii) Gestion de la Performance environnementale.

332. Inclusion sociale et genre dans le financement des initiatives entrepreneuriales. L’autonomisation des jeunes (femmes/hommes) passe également par le soutien au développement des initiatives entrepreneuriales viables, innovantes sensibles à la nutrition et résilientes au climat. Pour ce faire, le programme accordera une attention particulière au financement de ces types de projet d’entreprise (portées par les jeunes femmes en l’occurrence). Il formera les institutions financières à une bonne connaissance des enjeux genre, nutrition et climat. Ces formations

contribueront les amener à innover dans le développement des produits financiers adaptés et accessibles aux jeunes entrepreneurs dans le domaine. Les facilitateurs agro-business et agent de crédit qui seront déployés dans les 6 nouvelles régions seront outillés et soutenus pour mieux intégrer les enjeux liés au genre, à l’inclusion sociale, à la nutrition, à l’environnement et au changement climatique au climat dans leurs appuis aux jeunes entrepreneurs.

Approche de mise en œuvre de la composante

333. L’efficacité du mécanisme de financement dépendra de son articulation étroite avec le processus d’incubation et de post-incubation. Grâce à l’éducation financière intégrée à l’incubation, la relation entre le jeune et le système financier sera anticipée. L’appui à l’élaboration du plan d’affaires s’inscrira dans une démarche de responsabilisation du jeune et son appropriation du contexte dynamique dans lequel s’exercera son activité.

334. Le partenariat avec les institutions financières¹²³ sera axé sur la performance avec un certain nombre d’indicateurs reliés au cadre logique du programme. Le suivi de ces indicateurs permettra au programme d’identifier les points d’amélioration auxquels des solutions devront être trouvées pour garantir la durabilité de la relation d’affaires avec les jeunes entrepreneurs.

VI. COMPOSANTE 3. RIPOSTE CONTRE LES SITUATIONS D’URGENCE DE FRAGILITES (SECURITAIRES ET CATASTROPHES NATURELLES)

335. Cette composante se réfère à l’engagement du FIDA dans les situations de fragilité¹²⁴. Elle sera déclenchée à la survenance d’événements dont la nature, les circonstances et les modalités sont esquissées dans cette section. Elle ne rentre donc pas dans le cycle de planification et d’exécution annuelle courante du programme.

336. Tenant compte du contexte de fragilité, cette composante a été conçue comme une alternative de réponse aux événements susceptibles d’affecter la résilience des groupes-cibles dans les zones sujettes à des conflits, des épisodes climatiques néfastes aux activités économiques exercées par les jeunes. Il s’agit de conflits liés aux mouvements terroristes en particulier dans la partie septentrionale du Cameroun et à la crise sociopolitique dans les deux régions anglophones (Nord-Ouest et Sud-Ouest). Quant au changement climatique, il est susceptible d’entraver la productivité et la production tout en compromettant les moyens d’existences des bénéficiaires ou en fragilisant leur conditions socioéconomiques.

337. Les interventions du PEA-Jeunes II consisteront essentiellement à administrer des provisions visant à :

- c. recapitaliser les bénéficiaires dont les actifs ont été entièrement compromis ou anéantis par suite d’événements susmentionnés ;
- d. apporter des investissements complémentaires de viabilité aux bénéficiaires ayant subi des pertes partielles causées par les événements susmentionnés.

338. En collaboration avec les collectivités locales et l’administration déconcentrée, le programme définira un seuil d’alerte permettant d’instruire l’évaluation de la situation de fragilité dans les bassins-cibles affectés. Cette évaluation caractérisera l’événement survenu, estimera en détail l’ampleur des sinistres enregistrés ainsi que les implications sur les investissements consentis par le programme et sur les bénéficiaires concernés dont une liste nominative sera fournie.

339. Un comité ad hoc de crise sera mis en place le cas échéant pour examiner le rapport d’évaluation de l’événement de fragilité. La composition de ce Comité inclura des représentants

¹²³ Les nouvelles régions, les institutions financières seront sélectionnées sur les critères suivants : (i) couverture des régions ; (ii) expérience en matière de crédit agricole en milieu rural (iii) performance financière ; (iv) gouvernance et (v) respect des normes prudentielles de la BEAC.

¹²⁴ FIDA, mai 2024, *Approche actualisée de l’engagement du FIDA dans les situations de fragilité*

des bénéficiaires. Lorsque l’examen du rapport est concluant, le Comité donnera le quitus pour déclencher le dispositif de riposte.

340. Un manuel spécifique sera développé par le programme pour la gestion dudit dispositif.

341. D’un montant de 3 millions d’Usd, ces provisions sont définies à titre indicatif pour couvrir les sinistres le cas échéant. Ce montant pourrait être révisé à la hausse en cas de besoins plus importants dépendant de l’ampleur des sinistres enregistrés. Dans ce cas, une provision complémentaire pourra être décidée sur la base d’une réallocation des catégories de dépenses compatibles. En revanche, en cas de non-déclenchement de ce dispositif de riposte, les provisions iront abonder les ressources du fonds de refinancement de la composante 2.

VII. SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION, GESTION DES SAVOIRS ET COMMUNICATION

Planification stratégique

342. Le cadre logique traduit dans le cadre de mesure des résultats et le COSTAB sont les outils de base qui serviront à l’identification des activités annuelles à mettre en œuvre dans le cadre du programme. Ces activités prévues seront exécutées sur la base d’un Programme de travail et de budget annuel (PTBA) préparé par l’équipe du PEA-Jeunes II et ajusté si nécessaire en cours d’année sous réserve de l’approbation du comité national de pilotage (CNP) avec avis de non-objection du FIDA. Son élaboration est participative et commence par à la base au niveau des antennes interrégionales avec la participation de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre (les délégués régionaux de l’agriculture, les opérateurs de préincubation, les structures d’incubation, etc.). Le PTBA comprend : (i) un bref rappel du contexte d’élaboration du PTBA, un résumé de présentation du programme, Bilan des réalisations physiques et financières antérieures cumulées ; (ii) une présentation de l’objet du PTBA et une synthèse de la planification financière pour l’année, (ii) une description détaillée des activités prévues pour l’année, les groupes-cibles ou bénéficiaires, les modalités d’exécution, les indicateurs de suivi des réalisations et les responsables d’activités; (iii) un tableau d’avancement physique ; et (iv) un Plan de passation des marchés (PPM). Il intègre les deux composantes techniques et la composante 3 de coordination et suivi-évaluation (voir canevas PTBA en annexe).

343. Dans le cadre de la formulation du dispositif de suivi-évaluation, le déploiement et son fonctionnement, plusieurs activités ont été identifiées dans le document du programme. Ces activités portent sur :

344. **La réalisation des études et enquêtes** afin de documenter : (i) la situation de référence des indicateurs de performance, son évolution dans le temps pendant la mise en œuvre du programme (à la revue à mi-parcours et à l’achèvement) ; (ii) les effets annuels suite aux utilisations des services déployés par le programme et (iii) les thématiques spécifiques transversaux que la coordination ou les différentes supervisons estiment nécessaires et pertinentes pour faciliter la gestion stratégique du programme orienté vers les résultats.

345. **Les ateliers et les missions de suivi et évaluation** : dans la dynamique de partage d’information et de concertation (feedback collectifs), des réunions semestrielles de coordination et de suivi seront organisés afin d’identifier des goulots d’étranglement et prendre des dispositions à temps dans le cadre d’un suivi rapproché. Ces réunions sont organisées avec tous les partenaires stratégiques de mise en œuvre.

346. **Le comité national de pilotage** : organisé chaque année pour valider le projet de PTBA avant soumission à l’ANO au FIDA, il assurera le pilotage stratégique en veillant à la cohérence avec les politiques gouvernementales. Au moins une session de comité de pilotage est prévue chaque année pour valider le projet de PTBA initial et/ou amendé. La coordination veillera à organiser les sessions de façon tournante dans les régions en tenant compte des enjeux et des

problématiques afin de mettre à profit la présence des membres statutaires pour visiter les actions du programme et donner des orientations stratégiques pour l’atteinte des résultats du PEA-Jeunes.

347. Des missions conjointes FIDA et Gouvernement, pour assurer la supervision, l’appui à la mise en œuvre, la revue à mi-parcours et l’achèvement du projet :

- Mission de supervision : l’objectif est d’évaluer le niveau de mise en œuvre du programme conformément aux objectifs annuels du PTBA et de faire des recommandations pour une mise en œuvre efficace et efficiente. De manière spécifique, les missions de supervision procéderont à : i-) l’analyse de l’efficacité et de l’efficience à travers l’examen du niveau de mise en œuvre des PTBA et les résultats obtenus par rapport au cadre logique ; ii-) l’examen des progrès techniques et financiers réalisés par le Programme sur la base du rapport de conception, des rapports annuels d’activités des PTBA, les études réalisées. Des révisions et modifications du PTBA en cours ou futurs pourront être aussi proposées à la suite des missions. Au moins une mission conjointe est organisée par an. Suivant le contexte et l’avancé du programme, des missions de suivi et/ou d’appui à la mise en œuvre peuvent être organisées
- Mission de revue à mi-parcours : Elle sera organisée à la quatrième année de mise en œuvre de PEA – Jeunes II. Elle évaluera la performance globale du programme et son impact sur les groupes cibles. De façon spécifique, elle examinera (i) l’adéquation entre les objectifs et les résultats physiques et financiers obtenus durant les quatre années de mise en œuvre effective ; (ii) le bien-fondé et la pertinence du programme ainsi que son approche de mise en œuvre. Elle devra identifier les facteurs importants qui facilitent ou entravent la mise en œuvre ainsi que la pérennisation des résultats. Elle fera des recommandations en vue de l’amélioration de la mise en œuvre du programme tout en tenant compte de l’évolution de l’environnement sur le plan technique, socio-économique, sécuritaire et institutionnel. Cette mission devra permettre au Gouvernement, au FIDA et aux autres acteurs impliqués dans le programme, d’apprécier les progrès réalisés durant les quatre premières années de mise en œuvre et sur cette base, prendre des décisions appropriées pour continuer ou éventuellement réorienter les activités programme.
- Mission d’achèvement du PEA-Jeunes : Elle sera réalisée 6 mois avant la date de clôture et sera assortie d’un atelier de parties prenantes qui mettra en exergue les résultats, les effets et les impacts sur les groupes cibles, les leçons apprises et les expériences à capitalisées. Elle permettra d’évaluer et de documenter la performance d’exécution globale du Programme et les résultats atteints par rapport aux objectifs de départ et ou révisés et de créer une base d’expériences pour la conception de nouvelles opportunités d’investissements.

348. La mise en place et le déploiement du dispositif de suivi-évaluation : la coordination du PEA-Jeunes II mettra en place un dispositif suivi-évaluation basé sur les principes de la gestion axée sur les résultats (GAR) où les rôles et les responsabilités des différents acteurs du dispositif seront clairement définis et inscrits dans un manuel de procédures de suivi-évaluation. Il tirera les leçons apprises de la première phase et sera construit de manière à améliorer les procédures de collecte, de transmission, de traitement et d’analyse des données sur la mise en œuvre du programme afin d’orienter les prises de décision pour l’atteinte des résultats. Il sera bâti selon les directives du FIDA (ORMS) et aligné sur le cadre de résultats de la Stratégie de Développement du Secteur Rural/Plan National d’Investissement Agricole (SDSR/PNIA 2020-2030) du Cameroun. Les périodicités de rapportage et les formats de rapports et de tableaux de bord orientés vers le gouvernement, le FIDA et la population bénéficiaire dont le programme est redevable seront clairement définies de façon participative et accepter de tous.

349. Le programme prévoit aussi la mise à niveau du système informatisé de la phase 1 en intégrant des nouveaux modules de gestion et de collecte de données à travers des applications mobiles (YAMBEE, KoboCollect), l’estimation du niveau d’exécution globale du programme dans des tableaux de bord (physique et financière). Cela aura l’avantage de disposer dans un seul système informatisé, les archives des deux phases du programme et assurer un meilleur archivage, l’automatisation de la consolidation et la production des tableaux de bord (voire TDR mis à niveau du système informatisé en annexe). L’ensemble de ce dispositif sera accompagné d’un système d’information géographique avec un Géoportail ouvert dans la base de données informatisée pour assurer la visibilité des actions du programme sur le territoire national et la représentation sur des cartes thématiques. Les différents utilisateurs seront équipés et formés sur les outils développés et le contrat de performance de chacun (équipe coordination, antennes, partenaires de mise en œuvre) fera mention de sa contribution dans le fonctionnement du dispositif de suivi-évaluation.

350. **Le renforcement de capacités de l’équipe du programme** : pour assurer efficacement leur rôle et leur responsabilité et contribuer au mieux dans le suivi des activités du PEA-Jeunes II, outre l’atelier technique de démarrage du projet qui sera organisé pour aider au renforcement des capacités des équipes et partenaires sur les procédures et diligences opérationnelles du FIDA, des activités de formation sur : le suivi évaluation, la communication et la gestion des savoirs, les outils informatiques si nécessaire (Word, Excel, Power Point), des logiciels statistiques de base, etc... seront organisées par la coordination et animées soit par les responsables techniques du programme (RSE, techniciens des composantes) ou par un consultant recruté.

351. **Méthodologie de mise en œuvre des activités** : la conduite des activités suivi évaluation sera réalisée par le RSE du programme sous l’autorité du coordinateur national en concertation et avec la participation des différents acteurs impliqués dans le dispositif.

352. Pour chaque activité :

- les termes de références doivent être élaborés, validés et soumis à l’ANO du FIDA dans le respect des prévisions du PTBA et des seuils requis par le plan de passation des marchés;
- suivant la procédure de passation de marchés définie, les prestataires seront recrutés sur la base des offres techniques et financières approuvés ;
- les prestations seront réalisées en collaboration avec tous les acteurs concernés et sous la responsabilité du RSE ;
- les rapports d’activités seront élaborés et validés par le programme.

Système de suivi-évaluation et rapportage

353. Le système de suivi-évaluation (SE) c’est l’ensemble des processus de planification, de suivi de mise en œuvre à travers la collecte et la synthèse de l’information, de réflexion et de présentation de rapports indiquant les moyens et compétences nécessaires pour que les résultats du SE apportent une contribution utile à la prise de décisions et à la capitalisation dans le cadre du programme.

354. La combinaison du suivi et de l’évaluation permet d’obtenir des informations requises et de conduire un questionnement et une analyse des données, des observations, des théories, des convictions et ou hypothèses visant à tirer des enseignements utiles à l’amélioration des activités du programme.

355. **Rôle du dispositif** : il est pensé pour : (i) être un outil de planification globale basé sur le cadre logique (CMR, ORMS) et le COSTAB ; (ii) effectuer le suivi de l’exécution des activités du programme et informer périodiquement (trimestrielle, semestrielle et annuelle) sur les avancements physiques et financiers ; (iii) suivre les progrès sur les bénéficiaires du programme à travers un dispositif qui minimise le risque de double comptage ; (iv) rendre compte des

réalisations en termes quantitatif et qualitatif aux différentes parties prenantes ; (v) pouvoir évaluer les principaux effets et impacts du programme et (vi) être un moyen de capitalisation, de gestion des savoirs et de communication en capturant des réussites, innovations, et les difficultés rencontrées lors de son exécution.

356. Comme tout système d’information, le Système de Suivi-Évaluation de PEA-Jeunes II sera ensemble interdépendant :

- (i) d’acteurs (Qui utiliseront l’information pour prendre quelles décisions ? Et qui fourniront cette information ?) ;
- (ii) de données (Quels sont les besoins en informations et quelles données vont donc devoir être récoltées ? Comment faut-il organiser la collecte des données pour éviter des duplications et des incohérences qui pourraient alourdir le traitement ?) ;
- (iii) de procédures (Qui fait quoi et à quel moment, de telle sorte que les données soient collectées, transformées en informations, introduites dans le système, traitées et diffusées à la bonne l’adresse ?);
- (iv) d’outils (Quels sont les outils nécessaires à la mise en œuvre des procédures ?)

357. En effet, il est amené à être actualisé par l’UNAC et plus précisément le RSE, qui doit systématiquement prendre en compte les révisions des outils, supports et méthodes en cours d’exécution de PEA-Jeunes II. De cette façon, il reflétera toujours, les pratiques en cours en matière de suivi-évaluation du programme à tout instant. Dès le démarrage du programme, des ateliers de parties prenantes seront organisés pour discuter de façon participative sur les rôles et les responsabilités de chaque acteur du dispositif.

Cadre du fonctionnement ou référentiel

358. Le dispositif suivi-évaluation prévu dans le cadre de PEA-Jeunes II s’inscrit sur les principes de la GAR et du SMRO du FIDA. Pour contribuer au dispositif de suivi du MINADER en cours de formulation et de déploiement, il identifie dans le cadre logique du programme les résultats du cadre de résultat du SDR/PNIA 2020 - 2030 sur lesquels PEA-Jeunes II devra contribuer et prévoit un mécanisme de transmission automatique des informations pour la base de données du MINADER.

Gestion axée sur les résultats (GAR)

359. Le SSE de PEA-Jeunes est aligné sur les principes de la gestion axée sur les résultats :

- Le principe de la participation des parties prenantes : l’acceptation conjointe des résultats assurera l’implication et l’engagement de toutes les parties dans le dispositif ;
- Le principe de la responsabilisation : pour chaque activité du dispositif, les rôles et responsabilités seront définis pour spécifier les interventions des différentes parties prenantes. La participation constitue l’élément clé pour que chacun accepte sa responsabilité et contribue au bon fonctionnement du dispositif ;
- Le principe de la transparence : le dispositif définit un cadre transparent de mesure de résultats permettant de générer des données qui serviront à la préparation des tableaux de bord de suivi et d’exécution du programme. Une meilleure communication des résultats améliorera la prise de décision et informe sur la qualité du dispositif ;
- Le principe de la simplicité : le dispositif prévoit un système de collecte de données et de mesure des résultats simple pour faciliter la compréhension et l’utilisation par tous les acteurs.
- Le principe de la redevabilité : le dispositif définit et organise le reporting périodique des activités, les progrès et défis pour faciliter la connaissance des résultats par toutes les parties prenantes ainsi que les outils d’alerte pour le pilotage stratégique du programme.

360. La gestion axée sur les résultats (GAR) est définie comme « l'orientation de toutes les actions et l'utilisation des ressources vers l'obtention de résultats clairement définis et démontrables. Elle accroît la transparence et la responsabilisation, ce qui permet aux interventions de se compléter mutuellement et d'éviter les chevauchements et le gaspillage »¹²⁵. Elle fournit un cadre pour évaluer les résultats, tirer des leçons de l'expérience et utiliser les ressources plus efficacement. Le FIDA fait la promotion de la GAR en son sein mais aussi dans la mise en œuvre de projets et programmes appuyés par le Fonds.

a. Appropriation nationale basée sur l'utilisation des structures existantes

361. Le système de S&E prévu sera conçu de manière à intégrer facilement du dispositif de suivi du MINADER qui est en cours de formulation et de déploiement ¹²⁶, il s'appuie le plus possible sur les structures existantes (délégations régionales/BL, les SI publiques) et les partenaires privés (SI privées, les business coachs, etc...) mobilisés pour la collecte, l'agrégation, l'analyse et la diffusion des données. Des efforts doivent être néanmoins régulièrement faits afin d'assurer le maintien de la responsabilité de la mise en œuvre du système par ces structures (pérennité et viabilité) à travers l'appui de l'unité de gestion du programme et les antennes au niveau des régions.

b. Système SMRO du FIDA et son utilisation

362. Le FIDA, à travers le document de directives pour la mesure des indicateurs de base relatifs aux effets (IBRE), définit les approches pour mesurer les résultats des projets et programmes appuyés et rendre compte du niveau d'avancement des extrants et des résultats. Les indicateurs de base (IB) en lien avec les activités définies dans le cadre du PEA-Jeunes II sont intégrés dans le cadre logique sur lequel le dispositif SE doit se reposer. Selon les directives du FIDA:

- Les résultats des IB des extrants dans le cadre logique sont communiqués pendant les missions de supervision et au moins une fois par an dans un tableau de bord annuel durant tout le cycle.
- Les résultats pour les IB au niveau des résultats (objectif de développement et global) sont recueillis au moyen d'enquêtes menées à trois reprises au cours de la mise en œuvre du programme : aux étapes de référence, à mi-parcours et à l'achèvement. Une méthodologie spécifique, adaptée au FIDA, a été mise au point pour ces enquêtes et se trouve dans les lignes directrices de mesure des Core Outcome Indicator (COI). Pour les effets, des enquêtes annuelles d'effet seront organisées dès la troisième année de mise en œuvre du programme. Les résultats pour les IB des extrants et des niveaux de résultats seront présentés dans le SMRO.
- Pour tous les indicateurs de base (IB) surtout concernant les personnes, il est obligatoire de déclarer les résultats ventilés par sexe, personnes handicapées et personnes autochtones et personnes déplacées internes.
- Dans le cadre de mesure de résultats (CMR), chaque indicateur comprend une définition robuste, une description de la source de données recommandée, des méthodes de collecte de données et des dimensions de désagrégation respectives. Un dictionnaire des indicateurs sera élaboré par le RSE et partagé avec tous les acteurs pour assurer une meilleure compréhension par l'ensemble des acteurs du dispositif, ce qui atténue le risque de double comptage des bénéficiaires recevant des services.

Outils de planification et pilotage

363. Le cadre logique, traduit dans le cadre de mesure des résultats et le COSTAB sont les outils de base qui serviront à l'identification des activités annuelles à mettre en œuvre dans le cadre du Programme. De façon opérationnelle, un cadre de mesure des résultats (CMR) pour compléter le

¹²⁵ UNDP Evaluation Guidelines, *nd*.

¹²⁶ Transfert automatique du niveau d'exécution du PEA-Jeunes II à la base données du MINADER, participation aux activités d'internalisation et d'opérationnalisation programmées par la cellule de suivi évaluation du MINADER

CL sera élaboré pour assurer une cohérence dans la planification et le suivi. Des tableaux de bord d’exécution physique et financière seront produits mensuellement afin de contribuer au pilotage stratégique du programme.

i. Plan de Travail et Budget Annuel - PTBA

364. Il sera élaboré selon ces principes généraux :

- Les activités suivront un système de codification analytique unique et fait référence logique d’intervention (chaîne des résultats) du PTBA. Ce code doit prendre en compte la composante, la sous-composante, le volet, et l’activité.
- Les activités doivent être formulées en verbe d’action et doivent faire ressortir clairement les résultats attendus
- Les extrants et livrables doivent être suffisamment précis et quantifiés
- Les extrants/livrables attendus dans le PTBA couvrant plusieurs mois dans la période de mise en œuvre doivent être quantifiés trimestriellement ;
- Le processus d’élaboration du PTBA doit être participatif et inclusif pour une bonne appropriation, gage d’une mise en œuvre efficace et efficiente des activités.

365. La coordination nationale assurera l’élaboration et la consolidation des PTBA selon les normes et dans les délais (PTBA de N+1 doit être transmis pour ANO avant le 31 octobre) avec les partenaires techniques de mise en œuvre. Elle sera responsable de l’organisation et du secrétariat des sessions du Comité de pilotage.

ii. Étapes d’élaboration du PTBA

366. Chaque année, l’exercice d’élaboration du PTBA est effectué de façon participative et ascendante. L’élaboration se fera en plusieurs étapes : (i) le diagnostic, dont l’objectif est de préciser les orientations pour l’année à venir au regard du CMR et de la chaîne des résultats et de faire l’état des besoins et priorités des parties prenantes en rapport avec le PTBA (national et régional) ; (ii) l’élaboration du PTBA, basée sur les conclusions et les propositions du diagnostic, les responsables procèdent à l’élaboration/consolidation et à la budgétisation des activités du PTBA, une discussion entre toute l’équipe est réalisée pour la finalisation (cohérence et arbitrage) afin de produire des tableaux synthétiques des activités qui serviront de base pour la rédaction du PTBA (partie narrative) ; (iii) la soumission du PTBA au comité national de pilotage (CNP) pour approbation et validation, les observations et recommandations seront intégrés au document ; (iv) la transmission du PTBA au FIDA, la version amendée poste CNP est transmise au FIDA pour observations au plus tard le 31 octobre, la prise en compte des observations du FIDA donne lieu au PTBA final qui obtiendra la non objection du bailleur dans le mois de novembre ; (v) la diffusion du PTBA, la version finale du PTBA est multipliée et distribuée aux différents partenaires de mise en œuvre sous la forme appropriée pour assurer son appropriation par les acteurs.

367. Le manuel de procédure de suivi et évaluation finalisé déterminera la durée de chaque étape en détaillant les livrables clés et les responsabilités à tous les niveaux.

368. Des modifications du PTBA pourront être proposées lors des missions de supervision et seront prises en compte dans la version révisée du PTBA. La coordination devra anticiper sur la capacité de décaissement du projet avant fin de l’année (le paiement des engagements) afin de reporter les soldes dans le PTBA N+1.

iii. Suivi des activités du PTBA

369. Les activités du PTBA sont mises en œuvre sur la base des tâches exécutées par la coordination dont les responsabilités sont situées entre responsable de l’activité (partenaires de mise en œuvre ou techniques), le responsable de passation si celle-ci fait l’objet de marché, le coordinateur et le RAF. Les paiements sont faits en fonction de l’évolution dans les tâches. Ainsi,

le niveau d’exécution du PTBA est suivi en comparant les niveaux d’exécution physique et financière.

iv. Suivi des résultats du cadre logique

370. Ce système de SE du PEA-Jeunes permettra de mesurer les résultats atteints en lien avec le cadre logique et pour les différents niveaux de résultats à travers le renseignement d’indicateurs et la comparaison des valeurs obtenues avec les valeurs cibles du cadre logique actualisé, annualisée dans les différents PTBA.

371. Les indicateurs objectivement vérifiables sont les principaux outils de suivi des performances du projet.

372. Le suivi opérationnel repose sur le cadre de mesure de rendement conçu sur la base du cadre logique actualisé du programme, il constitue l’outil de planification et de mise en œuvre. Le CMR comprend : (i) les indicateurs de rendement et les valeurs cibles annuelles prévues ; (ii) les sources de données ou d’informations (personnes ou organisations d’où viennent les données); (iii) les méthodes de collecte de ces informations (comment et où recueillir les données) ; (iv) le calendrier pour la collecte des données (moment et fréquence de la collecte); (v) les responsabilités dans l’analyse des données aux diverses étapes (qui est responsable de l’analyse des données).

Description des éléments du cadre de mesure des rendements

Intitulé	Description
Résultats escomptés	La colonne « Résultats escomptés » comporte quatre rangées, une pour chaque type d'extrait, résultat immédiat (Produits), résultat intermédiaire (Effets à court terme) et résultat ultime (Impact) si inscrit dans le cadre logique. Pour remplir cette colonne, sont insérés dans l'espace prévu à cette fin les énoncés de résultat provenant du modèle logique.
Indicateur	Un indicateur est défini comme étant une information de nature qualitative ou quantitative qui constitue un moyen simple et fiable de mesurer et d’informer des changements liés à l’intervention et d’aider à apprécier la performance. Dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, les indicateurs sont liés aux niveaux des résultats. Ainsi on distingue les indicateurs d’impact, les indicateurs d’effets, les indicateurs de produits et pour les activités, les indicateurs de réalisations. Chaque indicateur sert à apprécier les performances du niveau de résultat ou de l’activité correspondant. L’appréciation de cette performance se fait en référence à une norme explicite qui est le plus souvent la valeur cible que l’on se fixe pour chaque résultat ou activité.
Données de base	Les données de base sont l’ensemble des conditions qui existent au début d’un programme ou d’un investissement ; ce sont les données quantitatives et qualitatives recueillies pour établir un profil. Les données de base sont recueillies à un moment donné et sont utilisées comme points de référence en fonction duquel les résultats seront mesurés ou évalués. Il faut des données de base pour chaque indicateur qui sera utilisé pour mesurer les résultats pendant l’investissement.
Cible	Une cible précise une valeur particulière pour un indicateur qu’il faut atteindre avant une date précise. Elle est un objectif que l’investissement vise à atteindre pendant une certaine période par rapport à l’un de ses résultats escomptés. Les cibles fournissent une base concrète et utile pour la discussion avec les bénéficiaires, les parties prenantes et les partenaires et qui permettent de préciser davantage les résultats dans le modèle logique.
Sources de données	Les sources de données sont les personnes, les organisations ou les documents qui fournissent des données pour les indicateurs. Les données sur le rendement pour certains indicateurs peuvent se trouver dans des sources existantes, comme les enregistrements de l’état, les fiches de suivi ou les rapports rédigés et les études. La source des données sur le rendement est très importante pour assurer la crédibilité des résultats signalés.
Méthodes de collecte des données	Les méthodes de collecte des données expliquent comment les données sur les indicateurs sont recueillies. Le choix d’une méthode de collecte des données varie en fonction du type d’indicateur et des fins auxquelles l’information est recueillie. Elle varie aussi selon la fréquence à laquelle cette information sera recueillie.
Fréquence	La fréquence renvoie au moment choisi pour la collecte des données : à quel intervalle de temps l’information sur chaque indicateur sera-t-elle recueillie ? Est-ce que l’information sur un indicateur sera recueillie régulièrement (tous les trois mois ou une fois par an) dans le cadre

Intitulé	Description
	de la gestion continue du rendement et de la production de rapports, ou périodiquement pour les évaluations finales, à mi-parcours ou de référence.
Responsabilité	La responsabilité détermine qui est chargé de recueillir ou de valider les données.

373. *Indicateurs de produit.* Tous les indicateurs de produits seront renseignés à travers des fiches ou formulaires informatiques de collecte des données remplies périodiquement par les business coachs, les points focaux dans les structures d’incubation, les ONS de préincubation ou dans les Institutions de microfinance partenaires au niveau local et supervisés par les responsables techniques (CSE) au niveau des antennes et à l’UNAC.

374. *Mesure de la portée (nombre de bénéficiaires) du programme.* La portée se mesure par le nombre de personnes, de ménages et de groupes ayant bénéficié des services du programme. Dans le cadre logique, trois (3) indicateurs permettent de mesurer la portée du Projet et qui font partie des indicateurs devant être communiqués au FIDA une fois par an :

- Nombre de personnes recevant des services promus ou soutenus par le projet (IB 1)
- Nombre correspondant de ménages touchés (IB 1a)
- Estimation du nombre total correspondant de membres des ménages (IB 1b)

375. L’hypothèse de base pour le ciblage du programme est qu’en moyenne 1,3 personnes seront directement touchées par ménage et selon les statistiques récentes de l’INS, la taille moyenne du ménage est de 5,5 personnes.

376. Toutefois, si l’on totalise le nombre de personnes ayant bénéficié de plusieurs activités réalisées dans le cadre du programme, la portée de celui-ci risque d’être surévaluée. En effet, il peut arriver qu’un même individu bénéficie de plusieurs types de services différents. Il est donc nécessaire de prendre en compte l’entité bénéficiant des services (personne, ménage, groupe ou communauté). Chaque entité doit être comptée une fois seulement.

377. La portée a été estimée en tenant compte des différents appuis proposés dans le cadre du programme et la complémentarité qui va avec afin d’obtenir un effet minimum acceptable dû à l’intervention. C’est pourquoi plusieurs groupes de bénéficiaires pourraient avoir accès à deux ou plus d’appui du programme et que le dispositif suivi-évaluation devrait en tenir compte pour éviter de double comptage.

378. La portée se veut raisonnable et à la dimension du programme. PEA-Jeunes II prévoit de toucher directement 130 000 jeunes, soit 100 000 ménages correspondant. En tenant compte du facteur multiplicateur de la taille du ménage, le 550 000 jeunes et leurs familles seront touchés par le programme dans les 10 régions du pays.

Détail du dénombrement des bénéficiaires du PEA-Jeunes

	Total (1)	dont Femmes	Jeunes 100%	Ménages correspondants 1 = 1,3 personnes (1a)	Taille du ménage = 5,5 personnes (1b)	Explications des calculs et mesures
Composante 1 : Développement des capacités pour l’entrepreneuriat agropastorale des jeunes						
Sous composante 1.1 : Appui à la création et au développement d’entreprises agropastorales						
Appui à la production et promotion des filières prioritaires						
Nombre de jeunes pré incubés (A)	130 000	58 500	130 000	100 000	550 000	
Développement entrepreneurial						
Nombre de jeunes incubés dans les 27 structures	20.000	9 000	20 000	15 385	84 618	Sélectionnés à partir des 50 000 pré-incubés
Nutrition						

	Total (1)	dont Femmes	Jeunes 100%	Ménages correspondants 1 = 1,3 personnes (1a)	Taille du ménage = 5,5 personnes (1b)	Explications des calculs et mesures
Formations sur les thématiques nutrition, sensibilisation nutritionnelle des jeunes entrepreneurs et l'éducation nutritionnelle	20 000	9 000	020 000	15 385	84 618	Tous les jeunes dans les structures d'incubation
Environnement-climat						
Sensibilisation sur le changement climatique : utilisation de semences améliorées et résilientes au climat, production et diversification agricoles, y compris des systèmes intégrés, l'agroforesterie, l'économie circulaire et la gestion des déchets de production et de transformation	20 000	9 000	020 000	15 385	84 618	Tous les jeunes dans les structures d'incubation
Sous composante 1.2: Facilitation de l'accès aux infrastructures résilientes au climat						
Infrastructures et aménagements structurants						
Bénéficiaires de l'aménagement sommaire de 2 200 ha de plaine (avec voies d'accès) pour les cultures pluviales	1 000	450	1 000	769	4 230	10 jeunes sur 20 ha, soit 2 ha/jeune parmi les 10 000 entreprises financées
Bénéficiaires de l'aménagement de 100 ha avec maîtrise totale de l'eau pour le maraîchage	200	90	200	154	847	10 jeunes sur 5 ha, soit 0,5 ha/jeune parmi les 10 000 entreprises financées
Bénéficiaires des 110 petites unités de stockage/conservation (une dans chaque communauté d'entrepreneurs)	1 100	495	1 100	846	4 653	1 magasin pour 10 jeunes autour de 20ha de périmètres aménagés.
Total C1	130 000	58 500	130 000	100 000	550 000	
Composante 2 : Accès au financement et aux services financiers						
Sous-composante 2.1. Appui au financement des entreprises						
Bénéficiaires des entreprises financées en parcours créateur	8 000	3 200	8 000	6 154	33 846	Parmi les 10 000 jeunes qui bénéficieront de financement après incubation
Bénéficiaires des entreprises financées en parcours développeur	2 000	800	2 000	1 538	8 462	
Promotion de l'entrepreneuriat social pour la production de farines infantiles améliorées et certifiées	3 000	1 200	3 000	2 308	12 692	30% des 10 000 jeunes qui bénéficieront de financement après incubation
Bénéficiaires explicitement sensibles aux questions environnementales et climatiques	3 000	1 200	3 000	2 308	12 692	30% des 10 000 jeunes qui bénéficieront de financement après incubation
Total Nombre de personnes C2	10 000	4 000	10 000	7 692	42 308	Sont compris parmi les bénéficiaires de C1 (ne pas compter 2 fois)
TOTAL (A)	130 000	58 500	130 000	100 000	550 000	

379. Méthode de suivi de la portée. Le dénombrement de ces bénéficiaires sera organisé depuis la phase de préincubation dans les régions. Un système de codification des personnes basé sur le découpage administratif sera utilisé pour identifier les personnes et ménages afin d’éviter les doubles comptages. Un coupon d’identification sera donné à chaque personne ayant bénéficié au moins un service du programme, ce coupon sera automatiquement généré par la base de données du suivi évaluation mise en place avec un QR code qui sert à identifier la personne et les appuis obtenus durant la mise en durée du PEA-Jeunes II, ce système sécurisé sera développé dans l’application mobile de collecte de données, capable de faire les mises à jour afin de faciliter la transmission efficace des données à l’unité de coordination (UNAC et antennes) qui doit prendre des dispositions pour imprimer sur un support sécurisé et assurer la distribution à travers les ONG et les partenaires de préincubation.

380. Pour les jeunes qui n’auront d’appui qu’à travers les crédits productifs au niveau des IFR, le système prévoit leur intégration dans le cumul de bénéficiaires et les attribue de QR code spécifique permettant de les identifier directement.

Contribution au cadre de résultats du COSOP

381. Le PEA-Jeunes II est en cohérence avec les objectifs stratégiques définis dans le document du cadre stratégique d’intervention du FIDA et du Gouvernement en cours de validation (COSOP 2019 – 2026).

382. Le dispositif suivi évaluation prévu permet ainsi de fournir des informations sur la contribution du PEA-Jeunes II dans l’atteinte des objectifs stratégiques (OS) du COSOP :

- OS 1 : modernisation des exploitations et des entreprises et sur l'intensification des opérations, en vue d’améliorer la compétitivité des filières et de favoriser la création d’emplois ;
- OS 2 : développement des produits financiers adaptés, ... et une plateforme d’informations sur les marchés administrée par les organisations paysannes et le réseau des jeunes entrepreneurs ;
- OS 3 : renforcement des capacités institutionnelles en soutenant la concertation sur les politiques, la coordination sectorielle, et l’application continue du modèle de gestion axée sur les résultats

d. La contribution du PEA-Jeunes à la SDRS/PNIA (20-30) et COMPACT

383. Le PEA-Jeunes II contribuera directement aux objectifs des politiques nationales, en particulier la Stratégie de développement du secteur rural/ Plan national d’investissement agricole (2020 – 2030) repris dans le COMPACT Cameroun présenté au sommet de Dakar en janvier 2023.

384. Ainsi, le dispositif suivi évaluation proposé intègre les indicateurs du cadre de résultat de la SDRS/PNIA (20-30) et le COMPACT en lien avec les activités du programme :

- **OS 1** : Accroître durablement la production des produits végétaux, sylvicoles, animaux et halieutiques des chaînes de valeur prioritaires ;
- **OS 2** : Améliorer l’environnement infrastructurel collectif et l’accès aux facteurs de production et aux marchés ;
- **OS 4** : Renforcer la gouvernance et le capital humain du Secteur pour accroître sa performance globale.

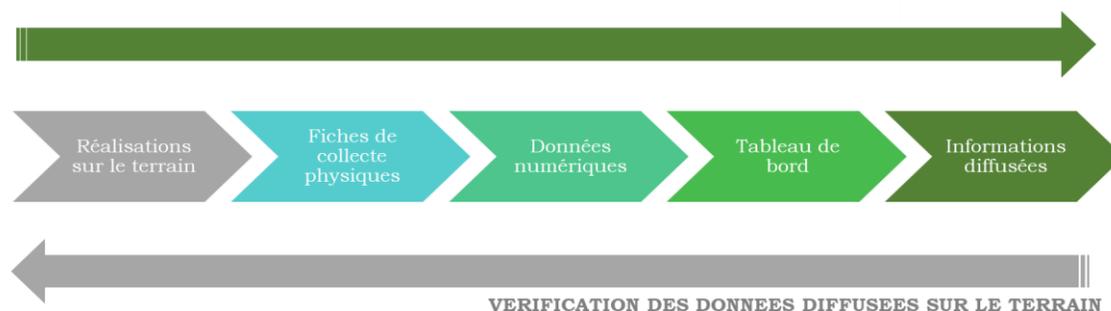
Organisation des SSE

Schéma de circulation des informations

385. Le système de suivi-évaluation sera organisé de la base au sommet. Il implique tous les acteurs de mise en œuvre globale du programme, les rôles et les responsabilités sont clairement définis dans le processus de collecte et de gestion de la masse d’information qui circule.

386. Les informations sont collectées à la base par les business coaches, les points focaux dans les structures d’incubation, les opérateurs de préincubation ou dans les Institutions de microfinance partenaires au niveau local à travers des outils élaborés à cette fin (des fiches conçues et déployées dans les applications mobiles) sous la supervision des Conseillers principaux en entrepreneuriat et insertion/Chargé suivi évaluation au niveau des régions. A l’occasion des réunions de coordination ou mensuelles, les informations seront traitées et analysées sous la responsabilité du chargé de suivi évaluation avant de valider dans la base de données, le rapport d’analyse sera transmis à l’UNAC. Le Responsable Suivi évaluation aura la charge de consolider les rapports pour produire les tableaux de bords destinés au FIDA et au CNP.

FLUX DE DONNEES



387. Les décisions et les orientations prises sur la base des informations collectées sur le terrain suivront le chemin hiérarchique, de l’UNAC aux bénéficiaires en passant par les antennes interrégionales, les structures d’incubation et les IFR, les business coaches.

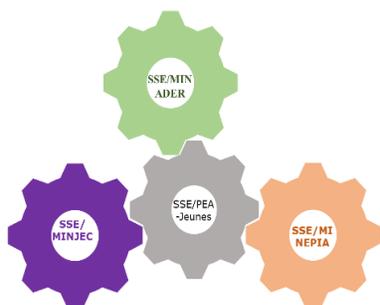
388. Ce circuit est organisé de la façon suivante :

- Collecte des données à la base : Au niveau des régions, les données seront collectées à travers des fiches élaborées, validées et déployées dans l’application de mobile. Les points focaux suivi évaluation au niveau de chaque partenaire seront chargés de la collecte des données suivant leur niveau d’implication dans le dispositif sous la supervision des Conseillers principaux en entrepreneuriat et insertion/CSE au niveau des régions ;
- Consolidation, premier contrôle qualité et suivi technique : elle se fait directement dans la base de données par les PF des partenaires de mise en œuvre et les Conseillers principaux en entrepreneuriat et insertion/CSE au niveau des régions. Cela permet d’éviter le développement d’un système parallèle ;
- Traitement, analyse, sortie des tableaux de bord : Par le RSE qui interagit avec les Experts techniques au projet, les partenaires de mise en œuvre pour produire les tableaux de bord de pilotage ;
- Pilotage et gestion de projet : par le coordinateur ;
- Orientation, pilotage et supervision : par les membres du comité de pilotage (MINADER, MINEPIA, MINJEC), la supervision conjointe du FIDA et du Gouvernement.

389. Ce dispositif intègre pleinement les systèmes d’informations opérationnels existant au niveau des principaux départements ministériels (MINADER, MINEPIA et MINJEC) afin de contribuer au suivi des résultats des politiques nationales.

390. Au titre de chaque PTBA, le RSE doit produire des tableaux de bord pour alimenter les différents dispositifs. Le système informatisé du SE établira une passerelle avec les systèmes

informatisés existant (du MINADER par exemple) pour le transfert automatique des données relatives aux contributions du PEA-Jeunes aux objectifs de SDSR 20-30.



391. *Rôles et responsabilités des acteurs dans le fonctionnement du SSE du PEA-Jeunes.* Les acteurs de mise en œuvre du SSE se situent à trois niveaux : stratégique, financier et opérationnel.

- **Au niveau stratégique :** on trouve l’Etat à travers le MINADER/MINEPIA qui assure la tutelle, le FIDA ;
- **Au niveau financier :** on trouve le FIDA, Institutions financières et les Bénéficiaires ;

392. **Au niveau opérationnel :** on retrouve l’unité de gestion et de coordination (UNAC) avec tous les responsables techniques, les antennes au niveau des

régions, les points focaux des Partenaires de mise en œuvre : Structure d’incubation, les ONG, IFR, Bureau d’études, Entreprises BTP, Délégations régionales et les Jeunes bénéficiaires

393. Les rôles, les responsabilités ainsi que les outils utilisés dans la collecte, le traitement et l’analyse des données pour chaque acteur sont présentés dans le tableau ci-dessous. Les responsabilités seront incluses dans les termes de référence des contrats avec les partenaires de mise en œuvre.

Rôles et responsabilité des acteurs du dispositif SE du PEA-Jeunes

Niveau	Acteur	Rôle dans le SSE du PEA-Jeunes II
Région	Business Coaches	<p>Rôle principal dans le SSE du PEA-Jeunes : collecte, saisie des données dans les fiches numériques et transmission à la base</p> <ul style="list-style-type: none"> • Superviser et collecter les données sur les jeunes entrepreneurs (créateur ou développeur) par rapport à leurs activités • Elaborer des fiches de collecte spécifiques, cohérentes avec le fichier Excel de transmission (ou le déployé directement dans l’application mobile) • Assurer un premier contrôle de fiabilité et complétude des données compilées dans la base de données avant de leur faire valider pour consolidation • Transmettre les fichiers Excel importables dans SSI sur données collectées • Participer aux réunions de coordination et suivi, • Participer aux diagnostics pour la préparation du PTBA • Fournir les rapports trimestriels et annuels • Faciliter les enquêtes annuelles du projet (impliquant la mise en contact avec les personnes de l’échantillon), • Conserver une copie des fiches de collecte, pouvant être mises à disposition du PEA-Jeunes, • Fournir toutes les données nécessaires en prévision des missions de supervision et des réunions du Comité de pilotage, • Assurer le suivi des activités sur le terrain en concertation avec l’équipe de l’antenne régionale, • Dans le cas de difficultés non-surmontables localement, en référer en temps à l’antenne régionale, • Fournir toute information pour la capitalisation et la communication du PEA-Jeunes
Région	ONG	<p>Rôle principal dans le SSE du PEA-Jeunes : collecte, saisie des données dans les fichiers Excel (ou application mobile) et transmission à la base de données</p> <ul style="list-style-type: none"> • Superviser et collecter données sur les jeunes en préincubation ; • Elaborer des fiches de collecte spécifiques, cohérentes avec le fichier Excel de transmission (ou le déployé directement dans l’application mobile) • Assurer un premier contrôle de fiabilité et complétude des données compilées dans la base de données du SSI • Transmettre les fichiers Excel importables dans SSI sur données collectées • Participer aux réunions de coordination et suivi, • Participer aux diagnostics pour la préparation du PTBA • Fournir les rapports trimestriels et annuels • Faciliter les enquêtes annuelles du projet (impliquant la mise en contact avec les personnes de l’échantillon), • Conserver une copie des fiches de collecte, pouvant être mises à disposition du PEA-Jeunes, • Fournir toutes les données nécessaires en prévision des missions de supervision et des réunions du Comité de pilotage,

Niveau	Acteur	Rôle dans le SSE du PEA-Jeunes II
		<ul style="list-style-type: none"> Assurer le suivi des activités sur le terrain en concertation avec l’équipe de l’antenne régionale, Dans le cas de difficultés non-surmontables localement, en référer en temps à l’antenne régionale, Fournir toute information pour la capitalisation et la communication du PEA-Jeunes
Région	Structures d’Incubation	<p>Rôle principal dans le SSE du PEA-Jeunes : collecte, saisie des données dans les fichiers Excel (ou application mobile) et transmission</p> <ul style="list-style-type: none"> Superviser et collecter données sur les jeunes entrés en incubation Elaborer des fiches de collecte spécifiques, cohérentes avec le fichier Excel de transmission (ou le déployé directement dans l’application mobile) Assurer un premier contrôle de fiabilité et complétude des données compilées dans les fichiers Excel Transmettre les fichiers Excel importables dans SSI sur données collectées Participer aux réunions de coordination et suivi, Participer aux diagnostics pour la préparation du PTBA Fournir les rapports trimestriels et annuels Faciliter les enquêtes annuelles du projet (impliquant la mise en contact avec les personnes de l’échantillon), Conserver une copie des fiches de collecte, pouvant être mises à disposition du PEA-Jeunes, Fournir toutes les données nécessaires en prévision des missions de supervision et des réunions du Comité de pilotage, Assurer le suivi des activités sur le terrain en concertation avec l’équipe de l’antenne régionale du programme, Dans le cas de difficultés non-surmontables localement, en référer en temps à l’antenne régionale, Fournir toute information pour la capitalisation et la communication du PEA-Jeunes
Région	Institutions Financières	<p>Rôle principal dans le SSE du PEA-Jeunes : collecte, saisie des données dans les fichiers Excel (ou application mobile) et transmission</p> <ul style="list-style-type: none"> collecter données financières Assurer un premier contrôle de fiabilité et complétude des données compilées dans les fichiers Excel Transmettre les fichiers Excel importables dans SSI sur données collectées Fournir les rapports trimestriels et annuels Faciliter les enquêtes annuelles du programme Dans le cas de difficultés non-surmontables localement, en référer en temps à l’antenne régionale, Fournir toute information pour la capitalisation et la communication du PEA-Jeunes
Région	Conseiller principal entrepreneuriat /CSE insertion	<p>Rôle principal dans le SSE du PEA-Jeunes : saisie, contrôle des données, consolidation et restitution des données</p> <ul style="list-style-type: none"> contrôle primaire des données des fichiers Excel fournis par les prestataires et partenaires ou directement saisie dans l’application mobile : complétude, fiabilité, cohérence, importation dans SSI Contrôle in situ des fiches de collecte (échantillonnage et vérification), analyse des rapports des prestataires et partenaires, élaboration des rapports de l’antenne régionale Suivi de terrain des activités lors des missions de suivi, Secrétariat des réunions de coordination et suivi au niveau de l’antenne, Sortie des tableaux de bord régionaux, animation de l’élaboration du PTBA au niveau région, suivi de la performance du SSE au niveau région, supervision de la remise des rapports et données à temps, contribution à la conception des outils relatifs au SE et documents de capitalisation
Région	Chef d’antenne	<p>Rôle principal dans le SSE du PEA-Jeunes : supervision globale au niveau antenne</p> <ul style="list-style-type: none"> Participation aux analyses des données, Validation des rapports d’activités et proposition PTBA niveau région Conduite des travaux de capitalisation
Région	Antennes régionales	<p>Rôle principal dans le SSE du PEA-Jeunes : validation des analyses et réorientation du programme au niveau région</p> <ul style="list-style-type: none"> favoriser la coordination et le développement des synergies
National	Equipe technique verticale	<p>Rôle principal dans le SSE du PEA-Jeunes : supervision technique</p> <ul style="list-style-type: none"> Contrôle fiabilité données et validation finale des données consolidées dans le SSI supervision ponctuelle terrain Participation aux analyses des données, Contribution aux rapports d’activités et proposition PTBA niveau national Participation aux travaux de capitalisation
National	RSE	<p>Rôle principal dans le SSE du PEA-Jeunes : conception et supervision, restitution et analyse des données</p> <ul style="list-style-type: none"> Elaboration et actualisation du manuel de procédure SE,

Niveau	Acteur	Rôle dans le SSE du PEA-Jeunes II
		<ul style="list-style-type: none"> • Pilotage et appui à la conception de tous les outils relatifs au SE, • Contrôle Consolidation des données, • Sortie des tableaux de bord consolidés • Contrôle qualité du CMR, des rapports SMRO et SDR 20-30 • Contrôle de la qualité des indicateurs et statistiques du programme • Lancement et supervision de conduite des évaluations et enquêtes SMRO • Animation de l’élaboration du PTBA • Assiste les chefs d’antenne et Conseiller principal entrepreneuriat insertion au niveau régional sur les méthodologiques pour les travaux de Capitalisation et gestion des savoirs • Renforcement des capacités du SSE • Interface avec l’extérieur • Analyse des données de suivi • Rédige les rapports semestriels et annuels • Assure la disponibilité et qualité des données pour les missions de supervision et des réunions du Comité de pilotage,
National	Responsable administratif et financier (RAF)/UNAC	Rôle principal dans le SSE du PEA-Jeunes : suivi financier <ul style="list-style-type: none"> • Saisie des données financières dans Tom2pro pour exportation ensuite dans le SSI et correspondance avec le suivi technique
National	Coordinateur UNAC	Rôle principal dans le SSE du PEA-Jeunes : Supervision générale <ul style="list-style-type: none"> • Valide le SSE du PEA-Jeunes, • Participe aux analyses des données, • Valide les rapports d’activités et PTBA, • Vérification adéquation du SSE et des analyses avec la gestion du programme • Lancement des missions de RMP et achèvement
National	Comité de pilotage	Rôle principal dans le SSE du PEA-Jeunes : validation des analyses et réorientation du programme <ul style="list-style-type: none"> • Pilote stratégique du PEA-Jeunes • Validation du Bilan annuel • Approuve les PTBA,
National	FIDA	Rôle principal dans le SSE du PEA-Jeunes : <ul style="list-style-type: none"> • participe au comité de pilotage et missions de suivi de la performance du projet (supervision, appui, revue à mi-parcours, achèvement) • donne un avis de non objection sur les PTBA, • valide les rapports annuels SMRO • apporte une assistance technique au SSE
National	Ministère de Tutelle : MINADER, MINEPIA et autres partenaires institutionnels (MINJEC, MINPMEESA, MINPROFF, MINPDED, MINFI, etc)	Rôle principal dans le SSE du PEA-Jeunes : suivi/supervision du projet <ul style="list-style-type: none"> • Participation aux missions de supervision, de RMP, d’achèvement et au CNP • Préside le comité national de pilotage (CNP)

394. *Supports d’analyse et de reportage du dispositif SE du PEA-Jeunes.* Plusieurs supports de diffusion sur l’évolution des activités du programme sont mis à la disposition des responsables et les partenaires de mise en œuvre selon la périodicité. Les parties prenantes du dispositif doivent chacune en fonction de leurs activités, produire et transmettre aux antennes et à l’UNAC les rapports selon le format défini par l’UNAC et la périodicité indiquée pour alimenter les outils de diffusion du programme. Le tableau ci-dessous fait la liste des outils de diffusion que la coordination doit produire en direction du FIDA et du Gouvernement.

Instrument de rapportage	Fréquence	Date limite de remises	Portées	Responsables	Destination
Rapport trimestriel	Trimestrielle	10 jours après la fin de chaque trimestre	<ul style="list-style-type: none"> Faits majeurs, suivi des indicateurs de réalisation de la période et cumulé, Avancement technique des activités, Avancement financier du programme Suivi du PPM de la période, Suivi des recommandations de la dernière mission de supervision 	<ul style="list-style-type: none"> RSE : consolidation, vérification et traitement Equipe technique verticale Partenaires de mise en œuvre RAF : traite la partie financière RPM : traite la partie passation de marchés 	Coordonnateur/trice,
Rapport de suivi des travaux	Mensuel	07 jours après la fin du mois visé	<ul style="list-style-type: none"> état d'avancements des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> Contrôleur 	Coordonnateur
Rapport de Suivi Financier trimestriel	Trimestriel	20 jours après la fin du trimestre	<ul style="list-style-type: none"> Rapport financier (y compris Tableau des ressources et des emplois, Tableau de l'utilisation des fonds par composante ou activité, Etat de rapprochement bancaire), Rapport d'avancement technique, Rapport sur la passation de marches, Plan de trésorerie pour le trimestre prochain, Etats de dépenses prévisionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> RAF : traite la partie financière RPM : traite la partie passation de marchés RSE : vérification et traitement 	Coordination
Rapport d'activités semestriel	Semestrielle	10 jours après la fin du semestre	<p>Les résultats de l'avancement de l'exécution du Programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> les indicateurs, les décaissements /engagements, les avancements techniques, les objectifs au cours du semestre suivant. 	<ul style="list-style-type: none"> RSE/ASE : consolidation, vérification et traitement Equipe technique verticale Partenaires de mise en œuvre RAF : traite la partie financière RPM : traite la partie passation de marchés 	FIDA, MINADER
Rapport d'activités annuel	Annuelle	15 jours après la fin de l'année	<ul style="list-style-type: none"> Suivi des indicateurs de réalisation de la période et le cumulé, Avancement technique des activités, Avancement financier du Programme et Suivi du Plan de Passation de Marchés de la période, Présentation du rapport SMRO 	<ul style="list-style-type: none"> RSE et ASE : consolidation, vérification et traitement Equipe technique verticale Partenaires de mise en œuvre RAF : traite la partie financière RPM : traite la partie passation de marchés 	FIDA, MINADER
Etats financiers	Annuelle	4 mois suivant la fin de l'année	<ul style="list-style-type: none"> Rapport financier (y compris Tableau des ressources et des emplois, Tableau de l'utilisation des fonds par composante ou activité, Etat de rapprochement bancaire), Rapport d'avancement technique, Rapport sur la passation de marches, 	<ul style="list-style-type: none"> RAF : traite la partie financière RPM : traite la partie passation de marchés RSE : vérification et traitement 	FIDA, MINADER
Rapports d'audit annuel	Annuelle	6 mois suivant la fin de l'année concernée	<ul style="list-style-type: none"> Audit 	<ul style="list-style-type: none"> RAF Auditeurs externes 	MINADER, FIDA
Rapport enquêtes annuelles / EAE	Annuelle à partir de la 3 ^{ème} année (toujours à la même période)	3 mois suivant le début de l'enquête	<ul style="list-style-type: none"> Rendre compte du dynamique d'évolution des effet dû aux actions du Programme 	<ul style="list-style-type: none"> RSE/CSE 	UNAC, FIDA, MINADER
Rapport de l'étude de référence	1 fois, dans les premiers 5 mois	3 mois suivant le début de l'enquête	<ul style="list-style-type: none"> Rendre compte de la situation de base des indicateurs d'effets et d'impact de Programme. Ces informations permettront de mesurer les effets relatifs du Programme sur les bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> RSE Prestataire 	UNAC, FIDA, MINADER

Instrument de rapportage	Fréquence	Date limite de remises	Portées	Responsables	Destination
Rapport annuel SMRO	Annuel	Avant mars	<ul style="list-style-type: none"> Rendre compte au FIDA l'évolution des indicateurs d'intérêt (IB) 	<ul style="list-style-type: none"> RSE/ASE/CSE 	FIDA
Rapport annuel Cadre résultats SDSR	Annuel	Avant mars	<ul style="list-style-type: none"> Rendre compte au MINADER les contributions du PEA-Jeunes aux objectifs de la SDSR 20-30 	<ul style="list-style-type: none"> RSE/ASE/CSE 	MINADER
Rapport préparation RMP	1 fois avant la RMP	2 mois avant la RMP	<ul style="list-style-type: none"> Consolidation et préparation de tous les outils en prélude de la RMP Suivi des indicateurs de réalisation de la période en cours et le cumulé, Avancement financier du programme et suivi du PPM de la période, Présentation du rapport SMRO 	<ul style="list-style-type: none"> RSE / ASE/CSE; Consultants/ prestataire Responsable des composantes RAF et RPM 	UNAC, FIDA, MINADER
Evaluation finale	Dernière année	Avant l'achèvement du programme	<ul style="list-style-type: none"> Donner des éléments pour l'évaluation finale 	<ul style="list-style-type: none"> RSE/ASE Consultants/ prestataire 	FIDA, UNAC, MINADER
Rapport d'achèvement	1 fois après achèvement	Au plus tard dans les 6 mois suivant la date d'achèvement	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation finale du programme 	<ul style="list-style-type: none"> Consultants 	FIDA, UNAC, MINADER

395. NB : Les rôles de chacun doivent être précisés dans des conventions et contrats de performance évalués annuellement, clauses incluses. Une convention triennale pourra faire référence aux objectifs chiffrés du CMR sur les trois premières années du programme (renouvelable après la RMP) et des contrats annuels portera sur les objectifs fixés dans les PTBA.

396. Par ailleurs, il est préconisé de nommer des points focaux suivi-évaluation chez les partenaires et prestataires qui seront responsables de la collecte et transmission des données au suivi évaluation.

397. Réunions *stratégiques pour le fonctionnement du SSE et la prise de décision*. Pour une meilleure coordination du programme des réunions stratégiques de coordination et de pilotage seront tenues périodiquement selon le niveau stratégique afin d’aboutir à des feedbacks collectifs qui créent de l’intelligence collective sur la mise en œuvre du programme. Cette interaction facilitera l’identification des goulots d’étranglement et la prise de décisions pour atteindre les résultats du programme.

398. Ainsi, la coordination organisera différentes réunions de coordination au niveau de l’UNAC et des antennes pour tirer les leçons faire avancer les activités, ce sont entre autres : (i) le comité de pilotage pour approuve et valide les PTBA ; (ii) les réunions de coordination mensuelles de l’UNAC au niveau national pour suivre l’état d’avancement stratégique du Programme et les actions à mener (les partenaires de mise en œuvre peuvent être invité selon l’enjeu) ; (iii) les réunions de coordination mensuelles au niveau des régions par les chefs d’antennes pour suivre l’état d’avancement stratégique du programme dans leur région et les actions à mener ; (iv) les réunions semestrielle d’auto-évaluation et de planification, organisées avec l’ensembles des partenaires de mise en œuvre du programme, elles créent un cadre de concertation et d’échanges entre l’UNAC et ses différents partenaires afin de favoriser les échanges et la circulation de l’information entre la coordination et ses partenaires d’exécution sur la base des activités effectivement mises en œuvre. A l’occasion, chaque acteur de mise en œuvre présentera l’état d’avancement de son plan semestriel passé pour une évaluation et le nouveau plan pour le semestre suivant en lien avec le PTBA. Ces différents plans d’action budgétisé serviront d’élément pour le RAF afin d’actualiser son plan de trésorerie.

399. Suivant les disponibilités, les participants à ces réunions pourront assister en présentielle ou à distance.

Systeme de Suivi informatisé (SSI)

400. Le dispositif suivi-évaluation prévu pour le PEA-Jeunes est participatif avec l’implication des différents partenaires de mise œuvre du programme et qui doivent fournir des informations relatives à l’évolution de leurs activités sur le terrain, cela implique un volume important de données à manipuler depuis les régions jusqu’au niveau national. Le traitement efficace et efficient de ces données demande la mise en place d’une base de données informatisée complète et gérée à travers un progiciel dynamique. Une base de données web accès avait été développée lors de la première phase, cette base informatisée sera mise à niveau en intégrant des nouveaux modules de gestion surtout des bénéficiaires et de collecte de données à travers des applications mobiles (YAMBEE, KoboCollect). Cela aura l’avantage de disposer dans un seul système informatisé, les archives des deux phases du programme.

401. Ce progiciel permettra de renseigner à chaque niveau, stratégique et opérationnel, l’équipe de coordination pour prendre les décisions nécessaires au pilotage du programme. Le système peut générer à tout instant les tableaux de bord standards utilisés dans les projets et programmes financés par FIDA, notamment le tableau de suivi du PTBA (financier, technique et combiné), le cadre de mesure de rendement, le SMRO ainsi que différents tableaux de bord intermédiaires. Le système sera alimenté régulièrement à partir des données collectées sur terrain et les différentes

études menées dans le cadre de la mise en œuvre du programme ainsi que par les données financières issues directement de TOM2PRO.

402. En lien avec le système d'information géographique qui sera déployé, le système informatisé prévoit l'ouverture d'un géoportail permettant d'afficher sur une carte dynamique les résultats du programme et assure un affichage du système d'information géographique.

403. Le Progiciel constitue un ensemble d'outils d'aide à la prise de décision à différents niveaux d'exécution du programme. Il vise en particulier à satisfaire les besoins en informations pour la mesure des résultats (produits, effets et impacts), sur la base notamment de la matrice du cadre logique et de ses indicateurs. Ainsi, le Système a pour fonctions de : (i) suivre et aider à la planification des activités prévues dans le document de conception du programme ; (ii) rendre compte des réalisations technico-financières et des résultats (produits) du programme à travers (le suivi des activités et des résultats par composante en fonction du PTBA, le suivi technique et financier des conventions, le suivi des appuis octroyés aux bénéficiaires) ; (iii) apprécier les effets et impacts induits par le programme en rapport avec leurs réalisations dans les régions ; (iv) faciliter l'échange d'informations et la prompte réponse aux sollicitations des instances de tutelle ; (v) informer à temps les parties prenantes du programme du niveau d'avancement de l'exécution des activités et du niveau d'atteinte des objectifs par :

- l'édition de tableaux de bord et de rapports détaillés ;
- l'affichage, sur une carte, des réalisations du Programme à travers un module SIG web ;
- la diffusion et la publication des informations sur le site web dédié au programme.

404. Il s'agit d'un système collaboratif où chaque acteur ou utilisateur a un rôle et un niveau d'accès bien défini. En effet, pour la bonne marche du progiciel, il est important que les acteurs, à tous les niveaux, puissent assumer leurs fonctions et leurs responsabilités, notamment dans la fourniture de données fiables tout en respectant les échéances fixées.

405. Le RSE au niveau national est le principal gestionnaire des données qui alimentent la base, il sera assisté par un ASE et par les Conseillers principaux/ CSE au niveau des régions :

- Au niveau central, le RSE et son ASE auront la responsabilité :
 - du paramétrage global du logiciel (localités, Unité de gestion, les partenaires, les sources de financement, le plan analytique, les marchés, etc....)
 - de la gestion des droits d'accès de tous les utilisateurs de la base de données
 - du contrôle de saisies et de suivi de réalisation des activités
 - de l'importation des données financières de Tom2pro dans la base;
 - de l'analyse du niveau d'exécution physique et financière des activités
 - de suivre l'évolution des indicateurs de performance du programme (CMR) et
 - de sortir des tableaux de bord du PTBA, du CMR, SMRO, contribution au cadre de résultat du SDSR 20-30.
- Au niveau région, les Conseillers principaux/ CSE auront la responsabilité :
 - de la collecte des données, traitement, analyse
 - de l'insertion, du contrôle qualité et du consolidation des données dans le logiciel de façon régulière
 - du suivi des tableaux de bord.

406. A noter que chaque région pourra faire ses propres tableaux de bord pour le suivi des activités dans sa région plus en détail.

Etats de sortie obligatoire du SSI

Etat de sortie	Fréquence	Destinataire
Technique		
Cadre logique actualisé	semestriel	UNAC, région, CNP, FIDA
Etat d’exécution technique du PTBA (combiné avec ou distinct du tableau des indicateurs de produits)	semestriel	UNAC, région, CNP, FIDA
Etat de suivi des indicateurs de produits du PTBA (combiné avec ou distinct du tableau d’exécution technique)	semestriel	UNAC, région, CNP, FIDA
Cadre de mesure des rendements	trimestriel	UNAC, région, CNP, FIDA
Rapport SMRO	annuel	FIDA, lors des missions de supervision, et le rapport annuel
Appendices obligatoires des missions de supervision sur le cadre logique et le tableau de l’avancement physique	trimestriel	Missions de supervision du FIDA
Tableaux des bénéficiaires	trimestriel	UNAC, région, CNP, FIDA
Financier		
Etat d’exécution financière du PTBA	trimestriel	UNAC, région, CNP, FIDA
Etat conjoint d’exécution technique et financière	trimestriel	UNAC, région, CNP, FIDA

Systeme d’information Géographique (SIG)

407. Le Système d’Information Géographique est un outil de planification stratégique, de communication et de promotion qui aide à l’analyse spatiale des réalisations du projet/Programme, il permet de traduire sur une carte les localisations et de faire les analyses thématiques sur la base des informations relatives à l’avancement du programme.

408. Son objectif est de présenter les données (qualitatives et quantitatives) du suivi évaluation du PEA-Jeunes II sur des cartes de zones d’intervention représentant la diversité thématique et la répartition spatiale des groupes de jeunes accompagnés par le programme.

409. Comme le SSE, PEA-Jeunes II envisage un SIG organisé et participatif, incluant tous les acteurs à la base dans le processus de collecte. Il sera beaucoup sollicité dans les discussions avec les localités dans l’identification et la définition des bassins de production ciblé par le programme.

410. Pour meilleur fonctionnement, les utilisateurs seront dotés d’équipements de cartographie et formés sur un logiciel de traitement et d’analyse cartographique (MapInfo Pro, Qgis, etc...), des fonds cartographiques de la zone d’intervention avec les différents niveaux de découpage pour faciliter la production des cartes thématiques par les acteurs de mise en œuvre du projet et l’UNAC.

Évaluation du PEA-Jeunes

411. Deux niveaux d’évaluation dans le cadre du programme.

- (i) Le premier niveau d’évaluation est interne, la coordination conduira ces évaluations en vue de disposer d’informations objectives d’appréciation des performances du programme par rapport aux effets et impacts attendus et non attendus. L’UNAC sollicitera les services des prestataires pour réaliser les études sur le niveau d’atteinte des indicateurs d’effets et d’impact ;
- (ii) Le deuxième niveau est externe, c’est une évaluation conjointe organisée par le FIDA et le Gouvernement pour apprécier le niveau de mise en œuvre du Programme, son efficacité

par rapport aux objectifs du CL, l’efficience, le ciblage et la portée, la pertinence, la durabilité et la pérennisation des actions. Des expertises nationales et internationales seront mobilisées pour conduire ces missions d’évaluation et produire les différents rapports.

Évaluations internes :

412. Enquête *socio-économique de référence* : réalisée au démarrage du programme suivant les directives du FIDA, l’objectif est d’établir la situation de référence des indicateurs d’effets et d’impact qui vont servir à apprécier le niveau d’amélioration des conditions de vie des jeunes bénéficiaires et de mettre à jour le cadre logique.

413. Il s’agit de caractériser la situation socio-économique des ménages dans la zone d’intervention du programme. C’est la première phase du processus interne d’évaluation du programme. La directive du FIDA propose une démarche méthodologique rigoureuse et propose un questionnaire de référence basé sur les IB que le programme devra adapter en fonction de la spécificité du Pays.

414. Cette étude sera basée sur l’approche genre et inclusion sociale, qui permette de mettre en évidence les différences socio-économiques au sein du ménage, entre femme et homme, des peuples autochtones et des personnes en situation de handicap.

415. *Études et enquêtes thématiques* : en fonction des besoins en informations sur des aspects spécifiques que le PEA-Jeunes estime pertinents ou issus des recommandations des missions de supervision, l’UNAC planifiera et conduira des études thématiques. Ces études peuvent être réalisées par des prestataires ou par l’équipe de coordination en fonction de sa complexité. Les résultats de ces études thématiques alimenteront la base de données du suivi évaluation et contribueront à orienter les prises de décision. La supervision des études et enquêtes thématiques relèvent du RSE du programme.

416. *Ateliers d’auto-évaluation avec les bénéficiaires* : en prélude des missions d’achèvement et de la revue à mi-parcours, la coordination organisera des ateliers bilans avec les bénéficiaires. L’objectif de ces ateliers est de procéder à l’analyse et à la capitalisation des résultats atteints à partir des activités réalisées avec l’appui du PEA-Jeunes afin d’apprécier dans quelles mesures ces actions ont contribué à l’amélioration des conditions de vie des jeunes et le développement de leurs entreprises.

417. Les résultats de ces ateliers serviront de base à alimenter l’évaluation interne et la revue externe du programme à la mi-parcours et à l’achèvement.

418. *Enquête à la RMP* : par rapport à la situation de référence établie au démarrage, une seconde enquête socioéconomique sera réalisée par l’UNAC avant la mission externe de RMP en vue d’apprécier la dynamique d’évolution des indicateurs d’effets et d’impact. Conduite par le RSE, elle porte sur la mesure des résultats intermédiaires et la même démarche que l’enquête de référence sur la base de la directive du FIDA. Cette évaluation interne se fera avant et servira à alimenter la revue à mi-parcours du FIDA et du gouvernement.

419. *Enquête finale* : pour documenter les résultats du programme, une enquête finale sera réalisée à la même période que l’enquête de référence et de RMP, le but est de rester dans la même démarche scientifique pour la comparaison des résultats. L’UNAC recrutera des prestataires pour conduire l’enquête et le RSE assurera la supervision globale pendant l’enquête. Cette enquête permettra d’apprécier les performances réelles et tirer des leçons de son exécution. Elle permettra de juger les effets directs, quelques impacts à long-terme, en comparaison à la situation de

référence et à la mi-parcours et la durabilité des interventions. Elle sortira aussi des leçons et possibles mises à l’échelle, notamment des innovations dans le pays.

Évaluations externes

420. *Missions conjointes de supervision du FIDA et du gouvernement* : L’objectif principal de ces missions est d’évaluer le niveau de mise en œuvre du programme conformément aux plans établis et de faire des recommandations pour une mise en œuvre efficace et efficiente. De manière spécifique, les missions de supervision procéderont à : (i) l’analyse de l’efficacité et de l’efficience à travers l’examen du niveau de réalisation des objectifs des PTBA et les résultats obtenus ; (ii) l’examen des progrès techniques et financiers réalisés par le programme, sur la base du rapport de conception, des rapports annuels d’activités des PTBA, les études réalisées. Des révisions et modifications du PTBA en cours ou futur pourront être aussi proposées à la suite des missions. Les visites seront organisées par l’UNAC en consultation avec le FIDA qui pourrait choisir les sites de visite de terrain et les bénéficiaires en échangeant avec l’UNAC. Cela sera facilité par la disponibilité de l’information géoréférencée qui facilitera l’organisation des visites.

421. *Mission de revue à mi-parcours* : conjointement réalisée par le Gouvernement et le FIDA durant le dernier semestre de la quatrième année du programme afin d’évaluer la performance globale et son impact sur les groupes cibles par rapport aux objectifs de développement et d’apporter des ajustements appropriés. Elle examinera notamment, la théorie de changement du programme ainsi que son approche de mise en œuvre, la pertinence, la durabilité/pérennisation des résultats, la réalisation des objectifs et les difficultés rencontrées. Elle devra accorder aussi une attention particulière à la stratégie de sortie du programme.

422. *Mission et rapport d’achèvement* : organisée conjointement par le FIDA et le gouvernement pour la rédaction du rapport d’achèvement du programme. Elle sera réalisée avant la date de clôture et sera assortie d’un atelier de parties prenantes qui mettra en exergue les résultats, les effets et l’impact sur les groupes cibles, les leçons apprises et les expériences à capitalisées. Elle permettra d’évaluer et de documenter la performance d’exécution globale du programme et les résultats atteints par rapport aux objectifs du départ et de créer une base d’expériences pour la conception de nouvelles opportunités d’investissements

423. Elle répondra aux questions suivantes selon des critères à utiliser lors de l’évaluation : la pertinence, l’efficacité, l’efficience, l’impact, la durabilité, le ciblage et portée, l’innovation, la production et partage de connaissances et savoirs, le potentiel mise à l’échelle et la performance des partenaires d’exécution.

Opérationnalisation du système

424. Le système devrait être déployé dès le démarrage du programme. Les éléments abordés ici sont des directives qui seront traduites dans un manuel de procédure détaillé qui sera élaboré par la coordination du programme. Le RSE a la charge de la mise en œuvre opérationnelle du dispositif sur le terrain. Il planifiera dans les PTBA et organisera des ateliers et missions d’internalisation du dispositif au près des acteurs impliqués.

425. Les activités prévues pour le déploiement du dispositif sont les suivantes :

- Exiger des partenaires de mise en œuvre du programme, l’identification formelle des points focaux suivi évaluation qui serviront à la collecte, à la remontée et la validation des données ;
- Organiser des ateliers de formation sur le suivi évaluation et mise à niveau des acteurs de collecte sur l’utilisation de la plateforme de collecte et de son fonctionnement ;
- Elaborer les fiches en fonction des indicateurs de résultats pour servir à la collecte de données par les acteurs ;

- Coordonner et superviser la collecte des données à travers les fiches selon les périodicités retenues et l’exploitation de celles-ci pour l’élaboration de tableaux de bord. Ces tableaux seront analysés et feront l’objet d’un rapport qui sera discuté à chaque réunion de l’UNAC ;
- Créer des groupes Whatshapp avec les acteurs du dispositif chargé de la collecte et animer à travers des échanges d’expériences et partage rapide de l’information relative à la collecte des données et au suivi des actions ;
- Analyser les résultats (écarts entre les prévisions et les réalisations) ;
- Programmer toutes les études spécifiques retenues dans le manuel pour mesurer les performances du programme : rédaction des TDR, choix des consultants/bureaux d’études, suivi de la réalisation et exploitation des rapports.

Glossaire des indicateurs clés du FIDA prévus dans le cadre logique du PEA-Jeunes II

426. Pour harmoniser les compréhensions sur les définitions des indicateurs du CL et du CMR, la coordination devra s’assurer que le consultant en charge de finaliser le manuel de procédure de suivi évaluation avec la participation des tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du programme, produise le dictionnaire des indicateurs et joint dans un plan détaillé de suivi évaluation assortit des protocoles pour conduire toutes les enquêtes (d’effet, thématique ou socio-économique à mi-parcours et à l’achèvement) et les modalités de choix de contrefactuel pour faciliter l’estimation des parts attribuables à l’intervention.

427. Ci-dessous des définitions de quelques indicateurs de base du FIDA tirés dans les directives du FIDA en lien avec le PEA-Jeunes et prévus dans le cadre logique (niveaux: objectifs et effets).

428. **Au niveau de l’objectif global :** Contribuer à la réduction du chômage des jeunes ruraux, et de la pauvreté rurale en général au Cameroun.

IE.2.1	Les individus démontrent une amélioration de l’autonomisation
définition	<p>L’indicateur d’autonomisation du FIDA vise à mesurer l’autonomisation des individus dans les communautés où les projets du FIDA sont mis en œuvre, dans les domaines pertinents pour les opérations du FIDA. IE 2.1 comprend 10 des 12 dimensions pour le pro-WEAI, en mettant l’accent sur ceux que le FIDA peut influencer par le biais de ses activités soutenues. Chaque dimension est mappée à l’un des trois domaines de l’autonomisation : l’agence intrinsèque (pouvoir à l’intérieur), l’agence instrumentale (pouvoir à) et l’agence collective (pouvoir avec) qui sont liées à la définition de l’autonomisation.</p> <p>La mapping des dimensions est la suivante: Libre arbitre intrinsèque : Autonomie en matière de revenu, auto-efficacité et attitudes à l’égard de la violence entre partenaires intimes. Agence instrumentale: Contribution aux décisions productives, Propriété des terres et autres actifs, Accès aux services financiers et décisions en la matière (le cas échéant, projet soutenu par le FIDA), Contrôle de l’utilisation des revenus et équilibre du travail. Organisme collectif : Appartenance à un groupe et appartenance à des groupes influents</p> <p><i>L’indicateur doit être ventilé par sexe afin de comparer l’autonomisation entre les femmes et les hommes.</i></p>

IE.2.1	Les individus démontrent une amélioration de l’autonomisation							
Source de données et méthode de collecte	<p>Sondage sur les CI mené à la base de référence, à mi-parcours et à l’achèvement. Les données doivent être reflétées dans le SGPO à ces 3 points dans le temps.</p> <p>L’unité d’enquête correspond au ménage, mais le sexe du répondant compte; il est en effet important de s’assurer que la proportion de femmes (hommes) répondantes reflète la proportion de femmes (hommes) ciblées par le programme.</p> <p>Le PEA-Jeunes étant défini comme transformatrice de genre, le questionnaire sur les conflits d’intérêts comprend alors toutes les questions avec une mention IE.2.1 (numéro ci de l’indicateur d’autonomisation du FIDA) incluse dans les modules du questionnaire sur les conflits d’intérêts, ainsi que toutes les questions incluses dans les sous-modules dédiés à l’autonomisation du module H PARTICIPATION ET [AUTONOMISATION énumérés ci-dessous:]</p> <p style="padding-left: 40px;">[[H2 APPARTENANCE AU GROUPE ET INFLUENCE] [H3 ATTRIBUTION DE TEMPS] [H4] AUTONOMIE DANS LA PRISE DE DÉCISION [H5 NOUVELLE]ÉCHELLE GÉNÉRALE D’AUTO-EFFICACITÉ [H6] ATTITUDES À L’ÉGARD DE LA VIOLENCE DOMESTIQUE</p> <p>Il est à noter que le sous-module H[6] Attitudes à l’égard de la violence familiale est obligatoire. Cependant, étant donné la sensibilité du sujet dans certains contextes, le personnel du programme pourrait communiquer avec l’ECG PDT et l’équipe de genre pour obtenir des conseils sur la meilleure façon de recueillir les données.</p> <p>Notez également que pour les sous-modules [H3 à H]6,]l’équipe du programme pourrait envisager d’étudier à la fois l’homme et la femme au sein du ménage pour un sous-ensemble spécifique de projets. Il est recommandé que, étant donné que cette approche nécessite des ressources supplémentaires (temps, budget et capacités), le personnel du programme contacte ECG PDT et l’équipe de genre pour obtenir un soutien si nécessaire.</p>							
Unité enquêtée	Enquête auprès des ménages, personnes bénéficiaires reflétant la proportion de femmes/hommes ciblées par le PEA-Jeunes II							
Mesure	Comparaison des résultats avec l’enquête de référence							
Questions relatives aux coi	<p>Toutes les questions avec un IE.2.1 (NUMÉRO CI) mentionnent:</p> <p>[B LOGEMENTS ET ACTIFS :]B.1.2, B.2.1, B.2.2, B.2.3, B.2.4. [C PRODUCTION ET RESSOURCES NATURELLES:]C.0.1, C.0.3, C.0.7, C.1.3, C.1.4, C.1.15, C.1.22, C.1.23, C.2.0, C.2.1, C.2.7, C.2.8, C.2.9, C.2.10, C.2.11, C.3.3, C.3.4, C.3.5, C.3.6. [E SERVICES FINANCIERS:]E.1, E.2, E.3,E.4, E.5, E.7, E.8, E.10 [F NUTRITION :]F.1.2, F.1.3. [I ENTREPRISES RURALES:] I.0.2, I.1.3, I.2.1.</p> <p>ainsi que des sous-modules dédiés à l’autonomisation:</p> <p>[H PARTICIPATION ET AUTONOMISATION :] [[H2 APPARTENANCE AU GROUPE ET INFLUENCE] [H3 ATTRIBUTION DE TEMPS] [H4] AUTONOMIE DANS LA PRISE DE DÉCISION [H5 NOUVELLE]ÉCHELLE GÉNÉRALE D’AUTO-EFFICACITÉ [H6] ATTITUDES À L’ÉGARD DE LA VIOLENCE DOMESTIQUE</p>							
Détermination de la valeur de l’indicateur	<p>L’indicateur ne s’applique qu’aux personnes qui ont bénéficié d’une activité soutenue par un projet ou qui y ont participé : vérifiez auprès du système de suivi et d’évaluation du programme.</p> <p>Chaque dimension est également pondérée et se voit attribuer une note - 1: Adéquat et 0: pas adéquat - selon les réponses aux questions liées à la dimension:</p> <p>En fonction de l’évaluation de chaque dimension, un score d’autonomisation est calculé, puis exprimé en pourcentage. Chaque dimension est également pondérée.</p> <p>Le score doit ensuite être comparé au score de base pour évaluer s’il a augmenté ou non.</p> <p>Exemple 1 pour 1 individu :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Sondage sur les COI</th> <th style="width: 33%;">ligne de base</th> <th style="width: 33%;">À moyen terme</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> <p>taille:</p> <p>Agence intrinsèque</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Autonomie en matière de revenu : ■ Auto-efficacité : ■ Attitudes à l’égard de la violence entre partenaires intimes : <p>Agence instrumentale</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Contribution aux décisions productives : ■ Propriété des terres et autres actifs : ■ Accès aux services financiers et décisions en la matière : </td> <td> <p>Agence intrinsèque</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Adéquat: 1Pt ■ Non adéquat : 0 Pt ■ Adéquat, 1 Pt <p>Agence instrumentale</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Pas adéquat, 0 Pt ■ Adéquat, 1 Pt ■ Adéquat, 1 Pt ■ Adéquat, 1 Pt ■ Adéquat, 0 Pt </td> <td> <p>Agence intrinsèque</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Adéquat: 1Pt ■ Non adéquat : 0 Pt ■ Adéquat, 1 Pt <p>Agence instrumentale</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Adéquat, 1 Pt ■ Adéquat, 1 Pt ■ Adéquat, 1 Pt ■ Adéquat, 1 Pt </td> </tr> </tbody> </table>		Sondage sur les COI	ligne de base	À moyen terme	<p>taille:</p> <p>Agence intrinsèque</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Autonomie en matière de revenu : ■ Auto-efficacité : ■ Attitudes à l’égard de la violence entre partenaires intimes : <p>Agence instrumentale</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Contribution aux décisions productives : ■ Propriété des terres et autres actifs : ■ Accès aux services financiers et décisions en la matière : 	<p>Agence intrinsèque</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Adéquat: 1Pt ■ Non adéquat : 0 Pt ■ Adéquat, 1 Pt <p>Agence instrumentale</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Pas adéquat, 0 Pt ■ Adéquat, 1 Pt ■ Adéquat, 1 Pt ■ Adéquat, 1 Pt ■ Adéquat, 0 Pt 	<p>Agence intrinsèque</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Adéquat: 1Pt ■ Non adéquat : 0 Pt ■ Adéquat, 1 Pt <p>Agence instrumentale</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Adéquat, 1 Pt ■ Adéquat, 1 Pt ■ Adéquat, 1 Pt ■ Adéquat, 1 Pt
Sondage sur les COI	ligne de base	À moyen terme						
<p>taille:</p> <p>Agence intrinsèque</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Autonomie en matière de revenu : ■ Auto-efficacité : ■ Attitudes à l’égard de la violence entre partenaires intimes : <p>Agence instrumentale</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Contribution aux décisions productives : ■ Propriété des terres et autres actifs : ■ Accès aux services financiers et décisions en la matière : 	<p>Agence intrinsèque</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Adéquat: 1Pt ■ Non adéquat : 0 Pt ■ Adéquat, 1 Pt <p>Agence instrumentale</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Pas adéquat, 0 Pt ■ Adéquat, 1 Pt ■ Adéquat, 1 Pt ■ Adéquat, 1 Pt ■ Adéquat, 0 Pt 	<p>Agence intrinsèque</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Adéquat: 1Pt ■ Non adéquat : 0 Pt ■ Adéquat, 1 Pt <p>Agence instrumentale</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Adéquat, 1 Pt ■ Adéquat, 1 Pt ■ Adéquat, 1 Pt ■ Adéquat, 1 Pt 						

IE.2.1	Les individus démontrent une amélioration de l’autonomisation		
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Contrôle de l’utilisation du revenu : ■ Équilibre du travail : <p>Agence collective:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Appartenance à un groupe : ■ Appartenance à des groupes influents 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pas adéquat, 0 Pt <p>Agence collective</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Pas adéquat. 0 Pt ■ Pas adéquat, 0 Pt 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pas adéquat, 0 Pt <p>Agence collective</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Pas adéquat. 0 Pt ■ Pas adéquat, 0 Pt
	Total de points :	4 points (sur 10)	6 points (sur 10)
	Score d’autonomisation :	40%	60%
Le répondant a connu une amélioration de l’autonomisation			
Exemple 2 pour 1 individu :			
	Sondage sur les COI	ligne de base	À moyen terme
	<p>taille:</p> <p>Agence intrinsèque</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Autonomie en matière de revenu : ■ Auto-efficacité : ■ Attitudes à l’égard de la violence entre partenaires intimes : <p>Agence instrumentale</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Contribution aux décisions productives : ■ Propriété des terres et autres actifs : ■ Accès aux services financiers et décisions en la matière : ■ Contrôle de l’utilisation du revenu : ■ Équilibre du travail : <p>Agence collective:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Appartenance à un groupe : ■ Appartenance à des groupes influents 	<p>Agence intrinsèque</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Adéquat: 1Pt ■ Non adéquat : 0 Pt ■ Adéquat, 1 Pt <p>Agence instrumentale</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Pas adéquat, 0 Pt ■ Adéquat, 1 Pt ■ Pas adéquat, 0 Pt ■ Adéquat, 0 Pt ■ Pas adéquat, 0 Pt <p>Agence collective</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ adéquat. 1 Pt ■ Pas adéquat, 0 Pt 	<p>Agence intrinsèque</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Adéquat: 1Pt ■ Non adéquat : 0 Pt ■ Pas adéquat, 0 Pt <p>Agence instrumentale</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Pas adéquat, 0 Pt ■ Adéquat, 1 Pt ■ Pas adéquat, 0 Pt ■ Adéquat, 1 Pt ■ Pas adéquat, 0 Pt <p>Agence collective</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ adéquat. 1 Pt ■ Pas adéquat, 0 Pt
	Total de points :	4 points (sur 10)	4 points (sur 10)
	Score d’autonomisation :	40%	40%
<p><i>Dans l’ensemble, le répondant n’a pas connu d’amélioration de l’autonomisation. Cependant, une analyse du changement dans les domaines de l’autonomisation donne un aperçu des changements dans l’autonomisation au niveau de l’indicateur. Les attitudes à l’égard de la violence entre partenaires intimes sont contrebalancées par le contrôle de l’utilisation du revenu.</i></p>			
Désagrégation obligatoire	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre total de personnes (nombre) - Nombre total de personnes (%) - Femmes (nombre) - Femmes (%) - Hommes (nombre) - Hommes (%) 		

Objectif de développement : Améliorer les conditions de vie des jeunes (femmes et hommes) actifs dans les filières agropastorales par la création d’emplois décents.

ETS.2.1	Ménages satisfaits des services soutenus par le programme
Définition	<p>Les participants ont déclaré qu’ils: a) avaient facilement accès ou utilisé les services fournis par les entités publiques/privées soutenues par le programme, et b) étaient satisfaits de la qualité des services fournis par les entités publiques/privées soutenues par le programme.</p> <p>L’indicateur vise à déterminer si les principaux services fournis par les entités publiques/privées soutenues par le programme répondent de manière adéquate aux besoins des groupes cibles en matière de production, d’entreprise, d’emploi et de moyens de subsistance. L’indicateur évalue indirectement (1) la réactivité du programme à refléter les points de vue et les besoins des groupes cibles lors de la conception, de la prestation et de l’adaptation des services, et (2) l’impact du soutien au renforcement des capacités du programme aux fournisseurs de services sur l’amélioration de leurs capacités de prestation de services.</p>

Source de données et méthode de collecte	Sondage sur les CI mené à la base de référence, à mi-parcours et à l’achèvement. Les données doivent être reflétées dans le SGPO à ces 3 points dans le temps. Des questions distinctes devraient être posées pour chaque service principal fourni par les entités publiques/privées appuyées par le programme (un maximum de trois services principaux devraient être identifiés par programme), à déterminer lors de la conception du programme (ou du démarrage). Les critères de sélection pour les principaux services fournis pourraient inclure le niveau prévu de sensibilisation des bénéficiaires et le budget alloué au service.
Unité enquêtée	Enquête auprès des ménages
Mesure	Calcul basé sur l’enquête actuelle
Questions relatives aux coi	[H1] ACCÈS ET UTILISATION DES SERVICES : H.1.1, H.1.2 et H.1.3
Détermination de la valeur de l’indicateur	Les ménages sont considérés comme satisfaits des services fournis par le programme si, POUR CHAQUE service dont ils ont bénéficié, ils ont réussi à y accéder/à l’utiliser facilement ET s’ils étaient satisfaits de sa qualité. Ménage satisfait : SI LORSQUE K.1=1 ALORS [(K.2= 3 OU 4) ET (K.3=3 OU 4)] POUR CHAQUE SERVICE
<i>Désagrégation obligatoire</i>	Ménages Ménages (%) Membres du ménage

SF.2.2	Les ménages déclarent qu’ils peuvent influencer la prise de décision des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le programme
Définition	Les personnes qui participent à des groupes/organisations bénéficiant d’un appui au programme déclarent: a) qu’elles ont une influence sur les décisions prises au sein du groupe ou de l’organisation appuyé par le programme auquel elles participent; et b) que le groupe ou l’organisation appuyé par le programme auquel ils participent peut influencer la prise de décisions par les autorités locales et les prestataires de services appuyés par le programme.
Source de données et méthode de collecte	Sondage sur les CI mené à la base de référence, à mi-parcours et à l’achèvement. Les données doivent être reflétées dans le SGPO à ces 3 points dans le temps.
Unité enquêtée	Enquête auprès des ménages
Mesure	Calcul basé sur l’enquête actuelle
Questions relatives aux coi	[Appartenance au groupe H2] et influence : H.2.1, H.2.2, H.2.3 et H.2.4
Détermination de la valeur de l’indicateur	L’indicateur ne s’applique qu’aux organisations/groupes communautaires appuyés par le programme, tandis que le module H2 APPARTENANCE ET INFLUENCE DU GROUPE fait référence à toute organisation ou à tout groupe communautaire auquel le répondant pourrait appartenir. Par conséquent, pour l’interprétation et la détermination de la valeur de cet indicateur, pour chaque organisation ou groupe sélectionné à la question H.2.1, il faudrait déterminer s’il s’agit d’une organisation ou d’un groupe appuyé par un projet.[] Les ménages seront considérés comme étant en mesure d’influencer la prise de décision des autorités locales et des fournisseurs de services soutenus par le projet SI, pour au moins un groupe soutenu par un projet auquel ils programme, ils répondent 3 (moyenne mesure) ou 4 (étendue élevée) aux questions H.2.3 ET H.2.4.
Désagrégation obligatoire	Ménages Ménages (%) Membres du ménage

EFFET 1: Les jeunes entrepreneurs agro-pastoraux ont acquis des capacités nécessaires à la gestion durable de leurs activités économiques rémunératrices leur garantissant un revenu décent

3.2.2	Ménages déclarant adopter des technologies et des pratiques durables sur le plan environnemental et résilientes au changement climatique
Définition	Les bénéficiaires de projets qui ont été formés aux pratiques écologiquement durables et/ou à la gestion des risques liés au climat et qui affirment que: a) ils maîtrisent pleinement ces pratiques; et b) ils utilisent désormais couramment ces technologies et pratiques.
Source de données et méthode de collecte	Sondage sur les CI mené à la base de référence, à mi-parcours et à l’achèvement. Les données doivent être reflétées dans le SGPO à ces 3 points dans le temps.
Unité enquêtée	Enquête auprès des ménages
Mesure	Calcul basé sur l’enquête actuelle sur les CI

Questions relatives aux coi	[G] DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET RÉSILIENCE CLIMATIQUE: G.1, G.2, G.3, G. 4, G.5, G. 6, G.7 et G.8.
Détermination de la valeur de l’indicateur	L’indicateur ne s’applique qu’aux bénéficiaires qui ont reçu un soutien du programme pour l’adoption de technologies et de pratiques durables sur le plan environnemental et résilientes au climat: vérifiez auprès du système de suivi et d’évaluation du programme et de l’enquête CI G.1 et G.2 adoption: Technologies et pratiques écologiquement viables : si oui à TOUS les G.6, G.7 et G.8 Technologies et pratiques résilientes: si oui à TOUS G.3 G.4 et G.5
<i>Désagrégation obligatoire</i>	- Ménages (nombre) - Ménages (%) - Nombre total de membres titulaires

1.2.9	Ménages ayant amélioré leurs connaissances, attitudes et pratiques nutritionnelles (KAP)
Définition	Pourcentage des ménages ciblés qui ont acquis de nouvelles connaissances et ont adopté de bonnes attitudes et pratiques (KAP) en matière de nutrition. Cet indicateur est pertinent si un projet comprend l’éducation nutritionnelle, le conseil, la communication sur le changement de comportement, la transmission de messages dans les médias sur la nutrition, la démonstration de cuisine, etc. Il s’agit d’une mesure du changement dans les comportements ciblés qui ont des impacts négatifs sur la nutrition telle que déterminée par une analyse de la situation nutritionnelle. Il s’agit notamment de l’amélioration de l’assainissement et de l’hygiène de l’eau, de l’amélioration des pratiques d’alimentation des enfants, de la consommation de micronutriments, de la sécurité alimentaire et de la culture, entre autres. Ces pratiques peuvent varier en fonction du contexte.
Source de données et méthode de collecte	Sondage sur les CI mené à la base de référence, à mi-parcours et à l’achèvement. Les données doivent être reflétées dans le SGPO à ces 3 points dans le temps. Dans le modèle de questionnaire sur les coi, le module KAP comprend six composantes correspondant aux comportements les plus répandus affectant les résultats nutritionnels. Les six composantes portent sur A. Eau et hygiène, B. Assainissement et hygiène, C. Sécurité alimentaire, hygiène et préparation, D. Consommation de micronutriments, E. Pratiques alimentaires et F. Pratiques culturelles alimentaires. Le programme devrait sélectionner au moins deux composantes en fonction des comportements les plus importants qui devraient être promus par le programme pour améliorer la nutrition. Les questions et réponses devront peut-être être adaptées au contexte spécifique et aux pratiques nutritionnelles dans la zone du programme. Il peut être nécessaire d’élaborer d’autres composantes en fonction des caractéristiques du programme (il est recommandé de les mettre au point au cours de la conception). Le questionnaire des composantes kap devrait être contextualisé et finalisé avec un expert en nutrition avant que l’enquête de base ne soit effectuée.
Unité enquêtée	Enquête auprès des ménages
Mesure	Calcul basé sur l’enquête actuelle sur les CI
Questions relatives aux coi	[F NUTRITION :] [CONTEXTE NUTRITIONNEL F1 : F.1.0, F.1.1] [CAPOT F3]
Détermination de la valeur de l’indicateur	L’indicateur ne s’applique qu’aux ménages bénéficiaires qui ont participé à une activité soutenue par un projet visant à améliorer la nutrition: vérifiez auprès du système de suivi et d’évaluation du programme et de l’enquête CI F.1.0. En fonction des réponses de chaque composante sélectionnée, un score KAP est calculé et exprimé en pourcentage. 1 point est attribué à chaque réponse adéquate et le nombre total de points pour chaque composante est converti en pourcentage. Le score KAP final correspond à la moyenne du score de chaque composante. Un poids égal est donc appliqué à chaque composant (sauf indication contraire et justification contraire dans le document de conception). Si le score KAP est un MINIMUM de 60%, alors le ménage devrait avoir atteint les exigences pour l’amélioration de la nutrition KAP. Exemple: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante A. Eau et hygiène : 5 réponses adéquates sur 6 questions : 85 % ▪ Composante C. Sécurité, hygiène et préparation des aliments : 5 réponses adéquates sur 9 questions : 55 % ▪ Composante E. Pratiques d’alimentation/alimentation complémentaire - Pour les mères ayant des enfants de plus de 6 mois : 4 réponses adéquates sur 5 questions : 80 % ▪ Score KAP = (85 % + 55 % + 80 %) /3 = 75 % >60 % <p>Le ménage interrogé a atteint les exigences d’amélioration de la nutrition KAP. Voir Appendix II sur la nutrition et l’autonomisation Indicateurs de mesure des <i>COI Lignes directrices</i> pour la description des CRITÈRES D’ADÉQUATION et pour l’estimation de 1.2.9 au niveau du programme sur la base des résultats de l’enquête coi</p>

1.2.9	Ménages ayant amélioré leurs connaissances, attitudes et pratiques nutritionnelles (KAP)
Désagrégation obligatoire	<ul style="list-style-type: none"> - Ménages (nombre) - Ménages (%) - Membres du ménage (nombre)

Effet 2: L'accès des jeunes entrepreneurs agro-pastoraux au financement et aux services financiers ruraux est amélioré

2.2.2	Entreprises rurales soutenues ayant enregistré une augmentation de leurs bénéfices
Définition	Les entreprises rurales soutenues par des projets interrogés ont déclaré une augmentation de leurs bénéfices au cours de la période considérée, comme le montrent les tendances des ventes, des revenus et des dépenses. Le bénéfice est estimé en déduisant toutes les dépenses et tous les coûts récurrents des revenus totaux ou des ventes.
Source de données et méthode de collecte	Sondage sur les CI mené à la base de référence, à mi-parcours et à l'achèvement. Les données doivent être reflétées dans le SGPO à ces 3 points dans le temps. Les données peuvent être collectées ou calculées par le personnel de suivi et d'évaluation du programme, en utilisant les données sur les recettes et les dépenses qui devraient être systématiquement enregistrées par les entreprises bénéficiaires. Si c'est le cas, il n'est pas nécessaire d'inclure les questions dans le questionnaire sur les CI. Si elles sont recueillies dans le cadre de l'enquête sur les centres d'enquête, la collecte de données est effectuée au niveau des ménages et devrait être appliquée aux bénéficiaires impliqués dans les entreprises rurales promues par le programme.
Unité enquêtée	Les questions relatives aux entreprises sont menées au niveau des ménages mais devraient être appliquées aux bénéficiaires impliqués dans les entreprises rurales promues par le programme.
Mesure	COMPARAISON des résultats avec l'enquête de référence (en l'absence de données antérieures, rappelez-vous les questions nécessaires).
Questions relatives au coï	[I ENTREPRISES RURALES :] [I1 BÉNÉFICES DES ENTREPRISES RURALES]
Détermination de la valeur de l'indicateur	L'indicateur s'applique aux entreprises rurales soutenues par le programme, qu'elles soient formelles ou informelles, et comprend les activités pré entreprises telles que les initiatives de travail indépendant, les micros entreprises avec des activités semi-structurées ou les petites entreprises avec des entreprises structurées. Le pourcentage déclaré devrait se rapporter au nombre total d'entreprises soutenues depuis le démarrage du programme, c'est-à-dire en incluant la fraction qui a fait faillite. Bénéfice au moment de l'enquête = Ventes – Coûts = I.1.1 – 1-1-2
Désagrégation obligatoire	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises - Pourcentage d'entreprises

2.2.1	Bénéficiaires ayant de nouveaux emplois/possibilités d'emploi (FIDA12)
Définition	Nombre de nouveaux emplois saisonniers à temps plein ou récurrents à la ferme et à l'extérieur de la ferme créés depuis le démarrage du programme, soit en tant que personnes autonomes (travailleurs autonomes), soit en tant qu'employés de micro, petites et moyennes entreprises. Les emplois créés au sein des organisations d'agriculteurs qui ont reçu un soutien de projet sont également inclus, mais les emplois temporaires créés pour une période limitée (par exemple pour la construction de routes) doivent être exclus.
Source de données et méthode de collecte	Sondage sur les CI mené à la base de référence, à mi-parcours et à l'achèvement. Les données doivent être reflétées dans le SGPO à ces 3 points dans le temps. <i>Ces informations sont peut-être déjà disponibles grâce au système de suivi et d'évaluation du programme. Si c'est le cas, il n'est pas nécessaire d'inclure les questions dans le questionnaire sur les CI.</i> <i>Si elles sont recueillies dans le cadre de l'enquête sur les CI, la collecte de données :</i> <ul style="list-style-type: none"> - est menée au niveau des ménages, mais appliquée aux bénéficiaires impliqués dans les entreprises rurales promues par le programme pour l'emploi dans les entreprises rurales - devrait être appliqué aux organisations de producteurs soutenues par le programme
Unité enquêtée	Enquête auprès des ménages ET / OU Échantillon d'organisations de producteurs
Mesure	COMPARAISON des résultats avec l'enquête de référence (si aucune donnée préalable, rappel des questions nécessaires) pour déduire le nombre de NOUVEAUX emplois créés
Questions relatives au coï	[I ENTREPRISES RURALES :] [I0 INFORMATION SUR LES ENTREPRISES RURALES] [I2 ENTREPRISES RURALES EMPLOI] [J ORGANISATIONS DE]PRODUCTEURS : J.5 et J.6

2.2.1	Bénéficiaires ayant de nouveaux emplois/possibilités d’emploi (FIDA12)
Détermination de la valeur de l’indicateur	Données à recueillir dans le cadre d’enquêtes spécifiques appliquées : (a) Enquête sur les ménages, y compris un échantillon d’entreprises rurales soutenues (y compris les activités génératrices de revenus) et de bénéficiaires ayant reçu une formation professionnelle et (b) Un échantillon d’organisations de producteurs ruraux Nombre d’emplois au moment de l’enquête : = Nombre d’emplois dans les entreprises rurales + nombre d’emplois résultant de la formation professionnelle + nombre d’emplois dans les organisations de producteurs = I.21 + I.22 + I.23 + I,25 ...+ J.6
<i>Désagrégation obligatoire</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nouveaux emplois - Propriétaire de l’emploi - hommes - Titulaire d’emploi - femmes - Propriétaire de l’emploi - jeune - Propriétaire de l’emploi - autochtone (le cas échéant)

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : BUDGET_PTBA 20XXXX

Annexe 2 : PPM 20XXXX

Annexe 3 : Chronogramme des activités (incorporé dans le budget)

Annexe 4 : Plan trimestriel de trésorerie (incorporé dans le budget)

Annexe 5 : Plan de suivi évaluation

Gestion des connaissances et engagement politique (GCEP).

429. Le programme capitalisera sur les expériences acquises (y compris au cours de la phase précédente) pour (i) mener des réflexions critiques sur ses interventions, (ii) soutenir la mise à l’échelle rapide des bonnes pratiques et des succès, (iii) partager ses expériences avec les différentes parties prenantes, et (iv) contribuer aux réflexions et aux dialogues politiques sur tous les domaines touchant l’entrepreneuriat et l’intégration économique des jeunes. L’approche de dialogue et de plaider sur le PEA-Jeune II se veut inclusive. Une stratégie de gestion des savoirs et communication sera préparée dès le démarrage du programme, en capitalisant sur les leçons apprises de la première phase et sur les stratégies des projets FIDA en cours dans le pays. Le programme valorisera toute la documentation disponible sur les activités conduites au cours de la première phase à savoir : les notes de capitalisation des approches et des pratiques, les fiches techniques, les émissions radiophoniques, les vidéos et autres supports visuels produits pour accélérer le processus de ciblage des jeunes et la mise en œuvre des appuis en direction des interventions de la phase II du PEA-Jeunes.

430. La stratégie de communication élaborée à la phase I du PEA-jeunes sera enrichie et assortie d’un plan de communication pluriannuel. Elle s’organisera à deux niveaux : la communication institutionnelle¹²⁷ et la communication pour le développement¹²⁸. A ces deux niveaux de communication, les acteurs prioritairement visés sont : (i) les organisations de jeunes, (ii) les institutions de formation professionnelles et/ou d’incubation actives dans l’entrepreneuriats jeunes et dans le secteur de l’agropastoral, (iii) les structures de financement (banques, SFD), (iv) les autorités administratives à tous les niveaux, (v) les populations locales, les acteurs des filières/potentiels référents, (vi) tout fournisseur de biens et/ou services potentiellement utiles pour les jeunes. Le programme organisera dès le démarrage et périodiquement des campagnes de visibilité sur ses activités et sur des modèles de réussite (cf. Encadré) pour encourager l’auto-ciblage des jeunes entrepreneurs.

431. La conception des outils et supports de communication (site Web, réseaux sociaux, articles, affiches, fiches et livrets techniques, BD, vidéos, etc.) accessibles aux jeunes seront amplifiés et leur diffusion auprès des jeunes et du grand public accrue. L’objectif est de susciter l’adhésion de l’ensemble des parties prenantes aux interventions du programme, motiver et faciliter l’établissement des relations solides et productives pour le ciblage, l’incubation, l’installation des jeunes, le financement de leur entreprise et la diffusion de savoir-faire utile à l’entrepreneuriat jeune dans le pays.

432. Le programme documentera régulièrement les innovations et expériences générées en vue de les disséminer, de renforcer la participation des jeunes, l’implication des autorités administratives et des populations locales dans le ciblage des jeunes et dans la mise en œuvre à tous les niveaux. Les bonnes pratiques, les leçons apprises et les savoirs générés par le programme seront diffusés à travers : (i) les ateliers de partage des connaissances et de capitalisation des bonnes pratiques avec toutes les parties prenantes ; (ii) l’organisation des clubs d’écoute communautaires ; (iii) la publication régulière des informations à travers différents canaux de communication (les médias traditionnels¹²⁹ et en ligne, les imprimés, les réseaux sociaux, la plateforme FIDAFRIQUE, le site web ; (iii) la participation à des événements locaux, nationaux et internationaux (les journées internationales de la jeunesse, les journées portes ouvertes, foires et expositions, etc.), (iv) les visites d’échange d’expérience avec les projets financés par le FIDA

¹²⁷ La communication institutionnelle s’inscrit dans le cadre d’une politique d’image et de visibilité institutionnelle

¹²⁸ La communication pour le développement est un outil d’influence sociale et politique. Elle favorise la participation et le changement social grâce aux méthodes et aux instruments de la communication interpersonnelle, aux médias communautaires et aux technologies modernes de l’information.

¹²⁹ La radio (publique, privée et communautaire), la télévision, la presse écrite...

et par d’autres bailleurs dans le pays et dans d’autres pays afin de partager des expériences, des connaissances et des résultats

433. La stratégie mettra un accent particulier sur la sensibilisation de bénéficiaires et partenaires sur les aspects innovants du programme, notamment les thématiques transversales (Climat et environnement, inclusion sociale et genre, nutrition, etc.). Les activités de visibilité du PEA -Jeunes II se feront par (i) la publication régulière des informations à travers ces différents canaux de communication : les médias traditionnels¹³⁰ et en ligne, le site web du programme, les imprimés, les réseaux sociaux développés par le programme à sa première phase et sur d’autres plateformes les plus accessibles aux jeunes. Des émissions publiques pour sensibiliser les bénéficiaires et le grand public seront organisées en collaboration avec les radios¹³¹, dès la deuxième année d’exécution sur les thèmes (i) entrepreneuriat jeunes et nutrition, (ii) inclusion financière, (iii) intégration de la communauté autochtone et (iv) l’approche GALS¹³²⁺.

434. Les radios communautaires serviront de relais dans la diffusion et la production des contenus pour animer les clubs d’écoute communautaire. Les clubs d’écoute communautaire sont des séances interactives sur différents sujets d’intérêt pour les jeunes et leur entourage dans le but d’atteindre les objectifs du programme, l’appropriation des acquis et la pérennisation. L’animation des clubs sera assurée par des animateurs communautaires qui seront identifiés et formés par l’assistant en communication et gestion des savoirs du programme pour conduire les séances. Le programme organisera annuellement les sessions d’apprentissage et d’échanges d’expérience avec toutes les parties prenantes et avec d’autres projets au niveau du pays.

435. Le programme financera la participation des jeunes à des évènements promotionnels. Différents moyens de communication seront utilisés pour toucher et informer un grand nombre de jeunes bénéficiaires, compte tenu des différents niveaux d’alphabétisation et d’enclavement. Les principaux moyens utilisés seront : des émissions radio interactives en partenariat avec les radios communautaires, des clubs d’écoute ou des projections pour les zones plus isolées, etc. Pour les zones fragiles, le programme renforcera son partenariat avec les structures déconcentrées des ministères de tutelle et également avec des acteurs des sociétés civiles (OSC) qui sont présentes dans la zone.

436. Le programme mettra à profit l’expérience de collaboration avec PROCASUR pour le développement d’un plan de communication et le renforcement de capacités en matière de gestion de savoirs et communication. Les outils et moyens de communication seront mutualisés entre les différents projets et programmes actifs pour faciliter davantage l’échange et la capitalisation des expériences générés ainsi que pour appuyer le dialogue politique et une plus grande visibilité du FIDA dans le pays. Des innovations et des pratiques générées par le programme seront systématiquement documentées et partagées sur des supports¹³³ disponibles et accessibles à la cible du PEA-Jeunes et du Grand public

437. Dans un souci de sauvegarde de la mémoire institutionnelle et facilitation de l’accès à l’information, tous les documents produits par le programme seront soigneusement archivés dans une bibliothèque électronique centralisée pour une meilleure diffusion et une bonne accessibilité. La stratégie relative à la transparence et à la participation citoyenne sera appliquée selon les orientations du FIDA. Il sera installé des cadres d’échanges et de concertations avec les parties prenantes de même que des ateliers bilans et de recherche-actions pour la restitution des résultats, assurer le retour d’information à tous les niveaux. Le dialogue politique au niveau national touchera

¹³⁰ La radio (publique, privée et communautaire), la télévision, la presse écrite...

¹³¹ La radio publique et les radios communautaires

¹³² Gender Action Learning System (GALS) enrichie des aspects liés au changement climatique, à la nutrition,

¹³³ Des sons à travers les radios publiques privées et communautaires, des imprimés, des micro-programmes audio, des vidéos didactiques ...

les centres d’intérêt tels que réduction des barrières tarifaires, l’accès au foncier pour les jeunes, etc.

438. Coopération sud-sud et triangulaire. Le programme saisira les opportunités de coopération sud-sud et triangulaire (SSTC) existantes au FIDA, dans la sous-région et au niveau international pour enrichir l’expérience de promotion de l’entrepreneuriat des jeunes. Dans cette perspective, l’approche du PEA-Jeunes consistera à : (i) s’appuyer sur le bureau SSTC du FIDA pour inventorier les opportunités de coopération à l’échelle de la sous-région et dans le monde ; (ii) établir un fichier des priorités permettant d’améliorer la mise en œuvre au regard de l’approche stratégique basée sur l’incubation, le renforcement des capacités managériales et la promotion des services financiers adaptés ; (iii) organiser des visites d’échanges ou des ateliers de partage en fonction desdites priorités. La coopération sud-sud valorisera aussi les acquis du PEA-Jeunes au cours de sa première phase et visera à apprendre prioritairement des projets ou programmes ayant des interventions similaires en Afrique comme au Sénégal avec le projet Agri-jeunes, à Madagascar avec le PROGRES et aux Comores avec Force-Jeunes.

Termes de référence pour la mise à niveau du système informatisé du suivi-évaluation de PEA-Jeunes II

Contexte et justification

Le dispositif suivi-évaluation du PEA-Jeunes II est participatif avec l’implication des différents partenaires de mise œuvre du programme et qui doivent fournir des informations relatives à l’évolution de leurs activités sur le terrain, cela implique un volume important de données à manipuler depuis les sites d’intervention jusqu’aux niveau national.

Le traitement efficace et efficient de ces données demande la mise en place d’une base de données informatisée complète et gérée à travers un progiciel dynamique. A cet effet, toutes les données collectées à tous les niveaux et par tous les partenaires d’exécution se retrouvent ainsi saisies et archivées dans une seule base accessible à tous. Au compte de la première phase du programme, un dispositif informatisé avait été développé et contient déjà l’archive du programme. Ce système n’avait pas fonctionné en pleine capacité et le progiciel connaît de très grande amélioration pour accompagner les dispositif suivi évaluation.

Dans le cadre de l’opérationnalisation du dispositif SE de PEA-Jeunes II, il est prévu que le système déjà soit mis à niveau pour améliorer l’efficacité du dispositif et de disposer un dans un seul système les archives des deux phases du programme. Les opérations de collecte se feront sur la base de fiches conçues en fonction des besoins d’information au niveau du cadre logique et du Cadre de mesure des résultats (CMR). Le principal niveau de collecte est le site/lieu même de l’action, le traitement et analyse des données se fait par les points focaux SE dans les régions, ce qui implique que les différentes parties prenantes responsables de la saisie dans la base de données aient un accès avec des droits nécessaires de modification.

Les présents termes de référence sont élaborés pour définir les modalités de mise en œuvre de cette activité à travers le recrutement d’un consultant spécialiste en informatisation de dispositif de SE.

Objectif de la prestation

L’objectif de cette prestation est de i) actualiser et mettre à niveau le système informatisé du PEA-Jeunes II en une base de données relationnelle exhaustive par rapport aux activités du programme intégrant plusieurs modules complémentaires (base de données, SIG et Géoportail, documentation, Suivi des bénéficiaires avec des QR code unique, suivi de parcours de jeunes depuis la préincubation à l’exploitation de son entreprise, etc..) ; ii) développer une application de gestion pour une base de données adaptée au contexte et à la stratégie d’intervention du PEA-Jeunes II ; iii) former les utilisateurs de cette application ; et iv) accompagner l’opérationnalisation du Système.

Système de suivi informatisé à mettre en place

1- Description technique du système souhaité

Le Programme souhaite à mettre en place :

- Un système web qui puisse être accessible sur toute la zone d’intervention du programme,
- Une interface facile à comprendre et à utiliser par tous les utilisateurs,
- Un système adapté aux difficultés d’accès à l’internet dans les zones d’intervention avec un accès poste et l’enregistrement des données saisies, ainsi que la possibilité de transfert différé,
- Un système permettant l’importation des données financières depuis le logiciel TOM2PRO, sélectionné pour la gestion comptable et financière du programme, et la consolidation avec les données techniques sur la base de la codification analytique. En effet, le système doit s’assurer que les données issues de la base, même si elles sont extraites sous format Excel, sont directement comparables aux données financières issues du logiciel TOM2PRO sans

traitement ultérieur. Ceci implique que la codification analytique utilisée pour les activités du PTBA dans le système de suivi-évaluation a une correspondance parfaite avec les lignes budgétaires dans TOM2PRO,

- Un système dynamique permettant l’importation et exportation de tableaux Excel,
- Un système offrant une liaison avec le SIG du programme et l’ouverture d’un Géoportail pour un affichage dynamique des résultats du programme et le suivi des entreprises des jeunes,
- Un système offrant la possibilité d’intégrer le dispositif de gestion des plaintes, réclamations et suggestions,

2- Caractéristiques techniques :

Pour la gestion des informations relatives au programme, l’application informatique doit avoir les caractéristiques suivantes :

- Fournir des informations en temps réel, aux différents niveaux de décisions, sur les différentes activités et résultats obtenus pour chaque composante,
- Fournir les fonctionnalités d’assistance guidée dans la planification des activités (paramétrer les règles de passation des marchés et l’appliquer dans la saisie des planifications par exemple) ;
- Doter des fonctionnalités d’envoi automatique de certains états et alertes aux adresses paramétrées ;
- Avoir un système de validation temporaire et finale des données ;
- Posséder des systèmes d’identification et d’alerte sur les erreurs de transcription et de saisie ;
- Prévoir une gamme de présentation des résultats (états) sous diverses formes (graphiques, tableaux Excel et PDF).
- Intégrer un SIG au SSI afin d’être en mesure de visualiser les résultats sur des supports cartographiques ;
- Permettre à la fois le suivi technique et le suivi financier basé sur le format défini dans le manuel ;
- Permettre un accès à distance à la base de données (réseau local ou intranet et distant) ;
- Permettre une saisie décentralisée des informations dans la base de données,
- Intégrer un le dispositif de collecte, de transmission et de gestion des plaintes, des réclamations et suggestions,
- Être conçue d’une façon modulaire afin de pouvoir y intégrer, facilement, de nouvelles fonctionnalités et des interfaces avec d’autres systèmes ;
- Capable de transférer automatiquement les contributions du PEA-Jeunes à la base données du MINADER.

Le contrôle de qualité des données est une partie importante du SSI. Il convient de mettre en place un système d’alerte sur la fiabilité des données, en mettant en évidence les erreurs de saisie et les données aberrantes. De même, il convient de mettre en place un système de validation dans le SSI des données temporaires modifiables, entrées par les opérateurs techniques, ceci par les conseillers principaux en entrepreneuriat et insertion/CSE des antennes qui valident alors des données finales non-modifiables.

Données gérées par l’application

Les données proviendront d’un nombre important de partenaires de mise en œuvre ayant collecté ces données sur le site auprès des bénéficiaires (partenaires opérationnels). Ces partenaires de mis en œuvre peuvent avoir leur propre système de suivi-évaluation et base de données. Néanmoins, il conviendra qu’ils fournissent à la coordination ces données selon un protocole élaboré de façon participative par le RSE et sous forme de fichiers numériques directement importables dans le système SI.

Plus précisément dans le cadre de PEA-Jeunes II, le Système SI a pour fonction de :

(i) suivre et aider la planification des activités prévues dans le document de conception du programme ;

(ii) rendre compte des réalisations technico-financières et des résultats (produits) du projet à travers :

- le suivi des activités et des résultats par composante en fonction de la planification initiale (PTBA) ;
- le suivi technique et financier des conventions ;
- le suivi des appuis octroyés aux bénéficiaires (partenaires opérationnels) et leur contributions prises en compte ;
- le suivi du Plan de passation des marchés ;

(iii) apprécier les effets et impacts induits par le Programme en rapport avec leurs réalisations dans les différentes zones d’intervention ;

(iv) informer à temps les parties prenantes du programme du niveau d’avancement de l’exécution des activités et du niveau d’atteinte des objectifs par :

- l’édition de tableaux de bord et de rapports détaillés,
- La visualisation des réalisations sur la carte à travers le module SIG web.

Un des outils clé de paramétrage est le cadre de mesure des rendements qui répertorie les différents indicateurs suivis et qui alimente les tableaux de sorties.

Ce cadre de mesure des rendements permettra de concevoir automatiquement et d’exporter les fiches de collecte qui seront remplies manuellement et dont les données seront saisies dans un fichier Excel qui sera importé dans la base de données ou directement saisies dans la base de données.

Sorties attendues

L’application doit être en mesure de fournir les états de sortie suivants à destination à la fois des décideurs (Comité de pilotage, FIDA) et des gestionnaires du Programme (UNAC, régions) :

- Etat d’exécution technique du PTBA (Programme de Travail et budget annuel) du projet : global et par région,
- Etat d’exécution financière du PTBA : global et par région, par bailleur ;
- Cadre logique au format ORMS,
- Extrait de la contribution du programme au cadre de résultat de SDSR 20-30
- Cadre de mesure de rendement des indicateurs du programme (par région et global),
- Tableau des bénéficiaires : global et par région, et de leur contribution
- Tableaux thématiques à définir : global et par région,
- Rapport SMRO / FIDA,
- Tableaux requis par le FIDA lors des missions de supervision : résumé de l’état d’avancement du projet, le tableau d’avancement matériel au regard du PTBA, ...
- Plan de passation de marchés,
- Autres requêtes à définir avec le projet lors de la prestation.

Le système SI doit également intégrer :

- Les rapports du programme basés sur le suivi et la planification des PTBA,
- Les résultats des applications SIG réalisées par le projet,
- Une bibliothèque avec tous les documents pertinents du programme.

Accompagnement et renforcement des capacités

Il sera mis en place sous la supervision du RSE et en concertation avec les partenaires de mise en œuvre. Les utilisateurs (agents de saisie, utilisateurs directs des tableaux de bord) seront formés sur l’utilisation du progiciel. Il s’agira de tous les partenaires de mise œuvre.

Le prestataire doit être en mesure, une fois la base mise en place, d’assurer une assistance rapide in situ pour éviter tout retard dans l’opérationnalisation de la base de données soit à travers des échanges physiques soit à distance.

Profil du prestataire

Le principal interlocuteur du prestataire au sein du programme est le RSE. En début de prestation, La coordination du PEA-Jeunes mettra à la disposition du prestataire tous les états de sortie finaux sollicités et toutes les informations dans leur état final : cadre logique, cadre de mesure des rendements, manuel avec toutes les annexes, plan de passation des marchés.

VII. GESTION FINANCIÈRE

I. Résumé du dispositif de gestion financière

439. La tutelle du programme sera assurée par le Ministère de l’Agriculture et du Développement Rural (MINADER) et éventuellement par le MINEPIA. La première phase du programme a connu un succès important, y compris en termes de qualité de la gestion financière, ce qui a permis au PEA Jeunes (phase 1) de conclure sur une note d’évaluation satisfaisante.

440. Les leçons apprises de la gestion financière de cette première phase et d’autres projets du FIDA dans le portefeuille actuel du Cameroun incluent : i) le recrutement d’un RAF compétent et expérimenté ; ii) le dialogue engagé à l’avance avec le gouvernement et les ministères/autorités compétent(e)s afin de tacler les lenteurs dans la ratification du prêt ; iii) la contractualisation à temps des prestataires de service afin d’éviter les dépenses inéligibles ; iv) le dialogue institutionnel permanent du bureau pays avec le gouvernement et équipe projet et le suivi périodique de la performance du projet par le FIDA et le Gouvernement

441. En ce qui concerne l’utilisation des procédures nationales pour le PEA-Jeunes, (i) les comptes désignés seront ouverts par la Caisse Autonome d’Amortissement du Cameroun (CAA) qui en sera le titulaire ; (ii) les demandes de décaissements seront approuvées par des cadres de haut niveau de la CAA ; (iii) l’auditeur interne rapportera au Comité d’Audit du programme pays FIDA directement rattaché au MINEPAT.

442. La gestion financière du programme sera assurée par une Unité nationale de coordination (UNAC) jouissant d’une autonomie de gestion administrative et financière qui lui sera accordée par l’autorité nationale. L’UNAC est composée d’experts recrutés par voie compétitive ouverte au niveau national conformément aux procédures acceptables pour le FIDA et en accord avec le gouvernement. Le personnel de l’UNAC sera lié au programme par des contrats annuels renouvelables sur la base d’une évaluation des performances. Le contrat pourra être reconduit en accord avec la législation nationale en matière de travail. La durée sera limitée à la durée du financement (accord de prêt) et le renouvellement sera toujours conditionné à une évaluation annuelle satisfaisante des performances de l’employé et à la disponibilité des fonds dans le compte de prêt. Le manuel de procédures de gestion administrative et financière du programme définira les modalités de conduite de l’évaluation du personnel, les différents niveaux d’évaluation, les délais admis et les responsabilités des superviseurs de chaque catégorie du personnel.

443. Les services de l’UNAC occupant des fonctions fiduciaires (service administratif et service de passation des marchés) devront démontrer une expérience prouvée dans la gestion de projets de développement et dans les procédures de gestion financière et de passation de marchés des bailleurs ainsi qu’une forte maîtrise d’un logiciel de comptabilité. Le FIDA participera comme observateur dans toutes les étapes du processus de recrutement et donnera son avis de non-objection sur le recrutement.

444. L’équipe fiduciaire de l’Unité Nationale de Coordination du PEA-Jeunes II sera composée d’un Responsable administratif et financier (RAF), un auditeur interne, un spécialiste en passation de marches, un comptable, un assistant administratif et financier dédié à l’UNAC et 4 assistants administratifs et financiers rattaches aux quatre autres antennes interrégionales (ANIR)

445. Le budget global du PEA-Jeunes II est de USD 144,2 millions, dont le financement du FIDA s’élève à USD 78 millions. Conformément aux conditions générales du FIDA, l’approbation par le FIDA du premier PTBA du programme, accompagné d’un Plan de passation des marchés (PPM) pour les dix-huit (18) premiers mois, sera une condition de décaissement du financement.

446. Le programme impliquera toute l’équipe dans la préparation du PTBA. Le Coordonnateur national, le RAF et le responsable du suivi et de l’évaluation dirigeront le processus. Tous les acteurs impliqués dans la préparation du PTBA seront formés au cours de la période de démarrage avec des sessions régulières de mise à jour pour assurer une bonne compréhension du processus et de l’importance de soumettre un plan de travail annuel de bonne qualité et dans les délais au Comité National de Pilotage et au FIDA pour non-objection. Le processus de budgétisation sera défini dans le manuel de procédures du programme, et devra inclure l’enregistrement du PTBA approuvé dans le logiciel de gestion comptable et financière afin d’assurer le suivi de son exécution.

447. Le financement sera logé au sein (i) d’un un compte désigné en FCFA et ouvert au nom du Programme, (ii) un compte de programme dédié aux fonds de contrepartie, (iii) et divers sous-comptes détaillés au paragraphe 3 de la section IV. La Caisse Autonome d’Amortissement du Cameroun sera le titulaire des comptes désignés. Le dispositif de flux de fonds prévoit l’ouverture de sous comptes opérationnels au niveau des antennes interrégionales afin de décentraliser le service administratif et financier de l’UNAC et le rendre plus stratégique dans la gestion du programme. Les décaissements du FIDA au programme seront effectués sur la base des projections de trésorerie présentées dans les Rapports Intérimaires Financiers (RFI) ou tout système de décaissements du FIDA en vigueur, tandis que ceux de l’UNAC aux ANIR seront effectués sur présentation du PTBA et de la justification des avances reçues. Les flux de fonds entre les IFR et les bénéficiaires finaux seront également pris en compte dans le dispositif de contrôle à travers le manuel de procédures.

448. Le PEA-Jeunes II sera soumis à un audit externe annuel des états financiers, conformément à la FMFCL, soit la Lettre sur le Dispositif de Gestion Financière et de Contrôle (autrefois appelée la *Lettre a l’Emprunteur*). Cet audit externe sera effectué selon les normes internationales d’audit par un cabinet d’audit recruté par voie compétitive. Un auditeur interne sera mandaté au sein de l’UNAC et rapportera en toute indépendance au comité national de pilotage, au FIDA et au comité d’audit interne acté par les ministères de tutelle.

II. Profil financier du programme

Sur le cout total du projet (127,9 millions USD) la part du Gouvernement comprend les exonérations de taxes et droits divers qui s’élèvent à 7,9 millions d’USD et une contribution en espèces de 8,7 millions d’USD. Le financement du FIDA (USD 23.3M) se fera en espèces, tandis que les IFR accorderont des prêts aux bénéficiaires du programme. Les bénéficiaires eux-mêmes contribueront en espèces au programme. L’allocation du financement du FIDA par catégorie de dépenses permet d’aboutir à cinq catégories de dépenses comme suit.

Catégories	Montant alloué au titre du Pret (exprimé en 000 USD)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Génie civil	5 339	100% HT
II. Equipements et matériels	3 046	100% HT
III. Dons et Subventions	5 010	100% HT

IV. Consultance, formations et ateliers	6 438	100% HT
V. Coûts de fonctionnement	3 467	100% HT
TOTAL	23 300	

449. La plus importante des catégories est celle des « Dons et subventions » qui occupe 39% (USD 19,6M) du budget total du guichet FIDA. La seconde est celle des « Consultance, formation et ateliers » absorbant 27% (USD 13,4M), suivie par la catégorie « coûts de fonctionnement » qui avec une portion de 15% du budget total, atteint son allocation maximale selon les directives du FIDA. En 4eme position se situe le « Génie civil » qui absorbe 12% (USD 6.2M) du budget sous le financement FIDA. Les « Equipements et matériels » viennent en dernière position mobilisant 6% (USD 3,6M).

III. Evaluation globale du risque de gestion financière

450. Au stade de la conception du programme, le risque inhérent de gestion financière est jugé « élevé » avant la prise en compte des mesures d’atténuation, et « modéré » après prise en compte desdites mesures. (Voir appendice 1, section B). Les modalités de gestion financière proposées permettront de satisfaire aux exigences minimales du FIDA en termes de gestion des risques.

451. Le système de gestion financière et le risque fiduciaire inhérent seront à nouveau appréciés après le démarrage et lors de la première mission de supervision du FIDA.

A. Evaluation du risque inhérent

1. Au niveau national

452. **Environnement du pays** : Selon l'analyse du FMI pour 2023, la croissance du PIB du Cameroun, avait atteint son niveau le plus bas en 2020, puis est passée à 3,6 % en 2021 et devrait atteindre 4,3 % en 2023. Cette croissance pourrait être ralentie en raison de facteurs tels qu'une récession mondiale, une guerre prolongée en Ukraine, des prix élevés à l'importation et des perturbations continues de la chaîne d'approvisionnement. Tous ces éléments pourraient peser sur l'économie plus précisément sur les aspects tels que la consommation et l'investissement.

453. La capacité d'endettement du Cameroun reste faible, avec un score de 2,568 (Indicateur composite (IC)) comme prévu par le WEO d'octobre 2022 et le score CPIA de la Banque mondiale de 2021, montrant une baisse par rapport au score précédent de 2,67 en 2021.

454. **Soutenabilité de la dette** : Le Cameroun reste exposé à un risque élevé de détresse de la dette, ce qui signifie que le pays est fortement susceptible de rencontrer des difficultés à rembourser ses obligations. L'analyse de viabilité de la dette (AVD) de 2023 a révélé que les indicateurs se sont détériorés par rapport à l'AVD précédente de 2022, principalement en raison des chocs externes, en l’occurrence un taux de change plus faible, et des projections de croissance plus faibles. Deux des quatre indicateurs ont dépassé les seuils dans le scénario de base.

455. Le ratio service de la dette publique/recettes devrait réduire compte tenu d’une prévision plus importante des recettes au cours de la période 2022-2028.

456. Les besoins de financement public brut du Cameroun sur la période 2022-24 sont estimés à au moins 17,6% du PIB 2022 (4800 milliards de francs CFA), avec le FMI comme l'un des principaux bailleurs de fonds.

Facilité élargie de crédit du IMF

457. Le Conseil d'administration du FMI a achevé en juillet 2023 la quatrième revue du programme du Cameroun soutenu par le Fonds, ce qui a conduit à l'approbation d'une facilité élargie de crédit (FEC) et d'une facilité élargie de financement (FEF) pour 12 mois supplémentaires (du 28 juillet 2024 au 28 juillet 2025). La FEC fournit une assistance financière à moyen terme aux pays à faible revenu, tandis que le FEF fournit une assistance financière aux pays confrontés à de graves problèmes de balance des paiements à moyen terme en raison de faiblesses structurelles auxquelles il faut du temps pour remédier.

458. Les deux dispositifs, dont la mise en œuvre est globalement en bonne voie, restent un soutien solide pour le programme économique et budgétaire des autorités, compte tenu des chocs extérieurs survenus depuis le début du programme en 2021.

459. L'achèvement des revues permet le décaissement immédiat de 55,2 millions de DTS (environ 73,6 millions de dollars US), ce qui porte le total des décaissements au titre des accords à 372,6 millions de DTS (environ 493,6 millions de dollars US).

460. **Gouvernance** : Le risque inhérent à la gestion financière au niveau du pays est élevé.

461. L'indice de perception de la corruption (IPC) attribue au Cameroun une note de 27 en 2023, ce qui le place au rang de 140ème sur 180 pays. Le score a connu une tendance positive par rapport à 2022, augmentant d'un point.

462. L'indice Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG) - Selon le rapport IIAG de 2022, le Cameroun occupe la 36e place sur 54 pays en matière de gouvernance globale, avec un score de 43,2 sur 100. La note de gouvernance globale du pays est inférieure à la moyenne africaine (43,2 pour le Cameroun contre 48,8 pour la moyenne africaine). La note globale de gouvernance du Cameroun s'est détériorée pour la période allant de 2012 à 2021. Le score est inférieur à la moyenne africaine, se situant à 43,2 contre 48,8 pour la moyenne continentale.

463. Selon le rapport CPIA Afrique 2023, le Cameroun est classé comme un pays moyennement performant avec un score de 3,3, similaire à la moyenne IDA de l'Afrique subsaharienne (ASS) de 3,3. Le rapport évalue la qualité des politiques et des institutions dans les 39 pays d'Afrique subsaharienne éligibles à l'IDA pour l'année civile 2022. La note du Cameroun n'a pas changé par rapport à l'année précédente. Il convient de noter en particulier le score élevé de 3,7 du Cameroun en matière de gestion économique, qui marque le début d'une nouvelle ère dans le domaine des politiques et des institutions. À l'inverse, le groupe de la gestion du secteur public et des institutions est le moins performant, avec une note de 3.

2. Au niveau de l'entité (MINADER)

464. Les risques identifiés à ces niveaux sont traités dans le tableau de la section B suivante.

3. Au niveau du programme :

465. Les risques liés au programme sont détaillés dans le tableau à la section. Cependant, une attention particulière devrait être portée au risque lié à un gap de financement au niveau des IFR et des bénéficiaires. En effet, à la phase 1 du programme, le financement des IFR était attendu à hauteur de USD 9.4M mais seulement USD 1.1M se sont matérialisés, soit 13% du fait des délais observés (04 ans) dans la mise en place du mécanisme de financement et impliquant seulement 2ans de fonctionnement effectif avant l'achèvement du projet. PEA Jeunes II prévoit une

contribution de USD 39M de la part des IFR qui va prendre avantage sur un dispositif déjà expérimenté.

466. De même, la contribution des bénéficiaires avait été estimée à USD 2.1M à la phase 1, et s’est soldée avec une réalisation de 1.4M à l’achèvement du projet. Dans cette seconde phase 2, l’apport des bénéficiaires est estimé à USD 10.6M. L’absence de matérialisation de ces deux financements lors de la mise en œuvre du PEA Jeunes II, pourrait causer un gap de financement considérable en dépit de la mobilisation d’une partie de cette contribution en nature pour les bénéficiaires dans le parcours de création dans les régions fragiles.

4. Risques liés à la maîtrise du programme

Aperçu	Description des problèmes potentiels de gestion	Risque inhérent à la formulation H/S/M/L	Mesures d’atténuation convenues (Conditions précédant le décaissement)	Risque résiduel H/S/M/L
A. Piliers d’évaluation du risque inhérent				
Niveau national	<p>L'indice de perception de la corruption (IPC) attribue au Cameroun une note de 27 en 2023, le plaçant au 140ème rang sur 180 pays. Ce score représente une tendance positive par rapport à 2022, augmentant d'un point.</p> <p>Concernant l'indice Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG), le rapport IIAG de 2022 situe le Cameroun à la 36e place sur 54 pays en matière de gouvernance globale, avec un score de 43,2 sur 100. La note de gouvernance globale du pays est inférieure à la moyenne africaine (43,2 pour le Cameroun contre 48,8 pour la moyenne africaine). La note globale de gouvernance du Cameroun s'est détériorée pour la période allant de 2012 à 2021. Selon le rapport CPIA Afrique 2023, le Cameroun est classé comme un pays moyennement performant avec un score de 3,3, similaire à la moyenne IDA de l'Afrique subsaharienne (ASS) de 3,3. Le rapport évalue la qualité des politiques et des institutions dans les 39 pays d'Afrique subsaharienne éligibles à l'IDA pour l'année civile 2022. La note du Cameroun n'a pas changé par rapport à l'année précédente. Il convient de noter en particulier le score élevé de 3,7 du Cameroun en matière de gestion économique, qui marque un changement dans le domaine des politiques et des institutions. Cette note représente la meilleure performance dans ce domaine. À l'inverse, le groupe de la gestion du secteur public et des institutions est le moins performant, avec une note de 3.</p>	Elevé	N/A	N/A
Niveau de l’entité (MINADER)	<p>Le MINADER met en œuvre des projets du FIDA depuis plus de dix ans. La dépense inéligible (USD 69 738) encourue sur la phase 1 du PEA-Jeunes et relevée par le rapport d’audit de l’exercice 2023 a été soldée dans le mois de mai 2024. Les projets précédents affichent des soldes (RPSF : USD 38 386.84 ; RPSF : USD 14 658.97 et Prêt concessionnel : 237.44) dont les justificatifs sont attendus. (Cf. base de données FMDB)</p> <p>PADFA II a fait l’objet de cofinancement parallèle de l’AFD (5 M. EUR) et fonds d’adaptation (ACREGIR – 10 M. USD afin d’en augmenter la portée et améliorer la gestion environnementale des exploitations de riz et oignon. Les problèmes actuels du portefeuille sont les suivants : i) faible qualité de la gestion financière ayant induit un plan d’amélioration des performances du SAF et une mesure de suspension en cours du RAF, ii) faible taux de réalisation budgétaire enregistré par le projet malgré une augmentation de 28,5% entre la situation RMP (11,39%) et celle au premier semestre 2024 (40,04%) – CF Aide-mémoire mission de supervision partielle PADFA 2 de juin 2024.</p>	Elevé	N/A	N/A
Niveau du programme	<p>Le programme sera mis en œuvre dans 10 régions avec une Unité Nationale de Coordination (UNAC) centralisée basée à Yaoundé. L'UNAC sera responsable de la gestion quotidienne du PEA-Jeunes II avec l’appui des antennes régionales (ANIR), y compris : (i) la planification, (ii) la</p>	Elevé	N/A	N/A

Aperçu	Description des problèmes potentiels de gestion	Risque inhérent à la formulation H/S/M/L	Mesures d’atténuation convenues (Conditions précédant le décaissement)	Risque résiduel H/S/M/L
	gestion financière, (iii) la passation des marchés, (iv) le suivi et l’évaluation (S&E), la communication et la gestion des connaissances, (v) le suivi des activités du programme, (vi) et la facilitation des liens avec le gouvernement, le secteur privé et les institutions de développement. La séparation des tâches sera mise en œuvre à tous les niveaux de la structure du programme. Les risques de gestion financière identifiés au niveau du PEA-Jeunes II concernent le retard dans le démarrage des activités (du à un processus de ratification qui peut s’avérer long), le recrutement et la fidélisation d’un personnel qualifié en matière de gestion financière, la qualité et la soumission dans les délais du PTBA.			
Piliers d’évaluation du risque de contrôle				
1. Organisation et dotation en personnel.	Le manque de personnel qualifié et expérimenté en matière de gestion financière, notamment en ce qui concerne la gestion financière des projets financés par les donateurs et les procédures du FIDA.	Considérable	Recrutement d’un personnel qualifié et expérimenté dont les termes de référence ont été approuvés par le FIDA. Le recrutement se fera sur une base compétitive.	Modéré
2. Budgétisation	i) Risque de budgétisation en l’absence d’expression formelle/concrète d’un intérêt de financer de la part du gouvernement, des IFRs ; ii) Risque de matérialisation des contributions attendues des bénéficiaires iii) Risque de dépassements budgétaires : Les couts de fonctionnement sont déjà budgétisés à hauteur de 14,65% d’allocation du cout du programme. Avec la durée de 8 ans de mise en œuvre, plusieurs facteurs (inflation, chocs externes, nouvelles réformes, etc.) pourraient causer une trajectoire vers la hausse des couts ; iv) La capacité de l’UNAC à préparer et à soumettre un plan de travail et un budget d’une qualité acceptable dans les délais ; v) un plan de travail annuel irréaliste qui entraîne une faible exécution, vi) Lenteur dans la détection des dépassements budgétaires	Considérable	i) Obtenir une expression formelle de financement des partenaires de financement ; ii) PTBA disponible et approuvé, iii) préparation des prévisions de trésorerie pour deux trimestres ; iv) suivi budgétaire effectif	Modéré
3. Flux de fonds et dispositif de décaissement	i) Suivi des fonds dans les zones à risques (Extrême Nord, Nord-Ouest et Sud-Ouest) ; ii) Faible capacité de justification des fonds par les partenaires de mise en œuvre ; iii) Difficile Traçabilité de l’intégralité des fonds jusqu’aux bénéficiaires finaux ; iv) Retards dans les décaissements dus à 1) des goulots d’étranglements causés par une centralisation des paiements a l’UNAC 2) un manque de projections réalistes des flux de trésorerie et 3) la mauvaise qualité des requêtes de décaissements entrainant des rejets ; v) risque de malversation de fonds	Elevé)	I) Ouverture d’un compte opérationnel auprès d’une banque réputée ayant une succursale dans les régions où le programme est basé ; Ouverture d’un compte pour chaque ANIR avec un seuil d’approbation des décaissements ; ii) Préparation des prévisions de trésorerie pour deux trimestres ; iii) Formation du SAF sur les requêtes de décaissements (Withdrawal Application) au sein du FIDA.	Considérable
4. Contrôle interne	i) système de contrôle interne inadéquat, structure d’approbation inadéquate ii) règles et procédures peu claires affectant la fluidité des opérations, iii) documentation des dépenses insuffisante, iv) avances non remboursées dépassant la date d’échéance et justification insuffisante des avances, v) clauses contractuelles inappropriées avec les partenaires techniques.	Elevé	i) Approbation du PIM et sa mise en application dans le manuel ; ii) Effectivité du système d’audit interne	Considérable

Aperçu	Description des problèmes potentiels de gestion	Risque inhérent à la formulation H/S/M/L	Mesures d’atténuation convenues (Conditions précédant le décaissement)	Risque résiduel H/S/M/L
5. Systèmes, principes et procédures comptables	i) la capacité du personnel du SAF à appliquer les normes comptables internationales et ii) le retard dans la mise en œuvre du système comptable et le manque d’aptitudes du personnel à l’utiliser, iii) la mauvaise qualité de l’IFR et le retard dans sa soumission, iv) le retard dans l’enregistrement des dépenses dans le système comptable.	Considérable	i) mise en place du logiciel de comptabilité, y compris la formation du personnel, ii) formation aux procédures du FIDA en matière de gestion financière, iii) le projet de manuel financier est disponible. iv) la mise en place de délai pour le reporting financier et l’évaluation du personnel incorporant cet aspect de conformité	Modéré
6. Audit externe	i) Retard dans la soumission du premier rapport d’audit et des rapports suivants, ii) non-respect des termes de référence du FIDA, iii) couverture insuffisante de l’audit pour inclure les dépenses des entités chargées de la mise en œuvre.	Considérable	i) Conformité au PIM ; ii) ANO FMD sur les TDRs des audits externes, iii) Réunion de démarrage et de restitution avec l’auditeur externe pour aligner les attentes des deux parties, iv) mobilisation de l’auditeur interne dans le suivi des recommandations des audits externes..	Modéré
Overall FM Risk @ design¹³⁴	Les risques liés au système financier ont été identifiés et les mesures d’atténuation correspondantes ont été proposées dans la colonne correspondante. Le niveau de risque inhérent est considéré comme élevé et, après la mise en œuvre des mesures proposées, le risque résiduel sera réduit de manière substantielle.	Elevé	La mise en œuvre efficace des mesures d’atténuation susmentionnées améliorera la qualité de la gestion financière du programme et réduira le risque que le PEA-Jeunes II n’atteigne ses objectifs.	Considérable

IV. Dispositions pour la gestion financière et les décaissements (système financier et comptable, PIM et reporting financier automatisé)

1) Dispositions relatives aux ressources humaines

467. Basée à Yaoundé, l’unité de gestion de programme (UNAC) relève du MINADER et sera responsable de la gestion quotidienne du PEA-Jeunes II. Les dispositions relatives à la gestion financière du PEA-Jeunes II suivront l’exemple des projets en cours en tenant compte des leçons apprises.

468. Le RAF est responsable du Service Administratif et Financier. Il/elle s’assurera que des systèmes de gestion financière adéquats sont en place et que l’UNAC sera en conformité avec les règles sur la gestion des finances publiques du pays, avec les directives de l’arrêté du 6 octobre 2023 du gouvernement Camerounais sur le personnel des projets et également conformes aux procédures de gestion financière du FIDA. L’équipe collaborera avec un gestionnaire de subvention pour la gestion de l’aspect de la subvention de contrepartie.

Organisation et fonctionnement du Service Administratif, Comptable et Financier

469. En plus du RAF, le service administratif et financier (SAF) du programme sera constitué d’un auditeur interne, un comptable et un assistant comptable au niveau central (UNAC) et de quatre assistants administratifs et financiers au niveau interrégional (ANIR). Dans le cadre de l’atelier de lancement, l’équipe de la gestion financière sera formée sur les procédures, outils et systèmes du FIDA. En termes de gestion financière et comptable, le SAF sera principalement chargé de :

¹³⁴ The Final Risk at design should reflect a combined consideration of inherent and control risks for the project.

- i. La mise en place d'un système comptable de gestion financière
- ii. La préparation des prévisions de dépenses rentrant dans le cadre des plans de travail et de budget annuels (PTBA) des plans de passation des marchés (PPM)
- iii. La gestion des comptes (compte désigné, sous-comptes opérationnels et compte de contrepartie ;
- iv. L'enregistrement comptable des opérations financières du programme, ainsi que de la préparation des états financiers (EF) annuels, et la tenue à jour de toute la documentation de gestion financière et comptable ;
- v. La programmation des audits annuels et la mise en œuvre des recommandations y relatives ; et
- vi. La mise en place d'un dispositif de contrôle interne efficace et de procédures de gestion qui assurent un cadre fiduciaire du PEA-Jeunes II solide.

470. Le comptable veillera à ce que les comptes du PEA-Jeunes II soient à jour et conformes aux normes comptables appliquées et aux exigences du FIDA. L'assistant administratif et financier fournira un soutien administratif, y compris la gestion de la petite caisse, la garde des actifs, etc. Les assistants administratifs et financiers des ANIR seront chargés d'exécuter les opérations comptables, financières et administratives des antennes. Les rôles et les responsabilités seront clarifiées dans le MIP afin d'assurer une bonne séparation des tâches dans les opérations du programme.

471. Le recrutement du personnel clé sera effectué sur une base concurrentielle. Le projet des termes de référence pour le responsable financier et administratif est disponible avec une recommandation d'embaucher une personne ayant une qualification professionnelle en comptabilité (ACCA, CPA) ou qui détient un MBA en finance et comptabilité ou qui travaille en ce sens dans les années à venir.

472. Le renouvellement du contrat sera basé sur la performance satisfaisante du personnel. Des objectifs SMART annuels seront développés après discussion avec le personnel et sur la base des termes de référence individuels, en tenant compte des objectifs du programme pour la période concernée. Des critères clairs seront préparés avec les objectifs.

473. Les dossiers du personnel seront conservés par la FAO avec une documentation complète, basée sur chaque mouvement et activités liés au personnel.

2) Budgétisation

474. La préparation du PTBA sera basée sur le rapport de conception du programme, conformément aux directives du FIDA sur la préparation du plan de travail annuel. Ce processus devra être harmonisé avec le processus de budgétisation des autres projets du portefeuille du FIDA. Le PTBA présentera également le budget par composante, par catégorie et devra inclure un plan de passation des marchés ainsi qu'un dossier complet approuvé par le Comité National de Pilotage. Le PTBA approuvé par le CNP pourra être soumis au FIDA pour non-objection. La soumission au FIDA est prévue 60 jours avant le début de l'année fiscale concernée.

475. Toutes les versions du PTBA, y compris les révisions, doivent être documentées dans le système comptable du PEA-Jeunes II afin de faciliter les contrôles budgétaires appropriés et de générer des rapports sur les écarts. Toutes les dépenses du programme doivent être alignées sur le plan de travail annuel approuvé pour être considérées comme éligibles au financement du FIDA.

476. Le processus de préparation budgétaire sera mené par le personnel de l'UNAC. Le PTBA indiquera le détail des activités, leurs coûts unitaires et globaux, les résultats attendus et

indicateurs de suivi, et leurs modalités d’exécution y inclus les modalités de passation de marchés. Pour chaque activité, il devra aussi indiquer la source de financement (FIDA, Contrepartie), la catégorie de dépense affectée et les taxes prévues. L’estimation des besoins au niveau régional, pour prendre en compte les nécessités opérationnelles et administratives des ANIR, devra être effectuée en détail.

477. L’utilisation des ressources financières du programme s’appuiera sur un plan de financement annuel, qui déterminera sur quelles catégories de dépenses seront imputées les activités fixées dans le PTBA. Les réalisations budgétaires se feront par le RAF sur cette base. A cet égard, des rapports financiers trimestriels incluant les informations sur le suivi budgétaire devront être transmis au MINADER, au CNP et au FIDA (voir section IV para 5 sur les rapports et suivi financiers).

478. Le processus d’élaboration du PTBA de l’année N doit démarrer au plus tard en début septembre de l’année N-1. Le PTBA approuvé doit être soumis au CNP et au FIDA au plus tard le 31 octobre de l’année N-1. De son côté, le CNP devra s’assurer de la cohérence des orientations du programme avec les stratégies nationales et les objectifs visés par chaque composante du programme. Le FIDA donnera son approbation 30 jours après réception du PTBA approuvé.

3) Flux de fonds et dispositif de décaissement

479. Les flux financiers sont décrits en appendice 3. Le schéma prévoit :

- L’ouverture d’un compte désigné en FCFA ou en EUR, par source de financement et au nom du Programme dans un établissement bancaire réputé et basé à Yaoundé. Ce compte sera cogéré selon le mécanisme du compte d’avance renouvelable, et mouvementé sur le principe de la double signature (signataires provenant de la CAA).
- L’ouverture d’un compte de Programme en FCFA, qui sera également effectuée par la CAA dans une banque réputée, afin de recevoir les fonds de contrepartie.
- L’ouverture d’un sous-compte d’opérations dans un établissement bancaire réputé à Yaoundé, géré par l’UNAC sur le principe de la double signature du RAF et du Coordonnateur du programme. La CAA déposera promptement sur ce compte les ressources demandées par le Programme suite aux requêtes d’appel de fonds présentées par l’UNAC.
- Un sous-compte d’opérations – Fonds de contrepartie. L’Emprunteur ouvrira dans une banque commerciale ou un établissement bancaire à Yaoundé, un compte courant libellé en FCFA dénommé « Sous-compte d’opérations FCP ». Le sous-compte d’opérations sera cogéré par le Coordonnateur et le RAF sous le principe de la double signature, après vérification de la régularité des opérations et du respect des procédures. L’approvisionnement du sous-compte d’opérations se fera sur la base des demandes d’avances conjointement signées par le Coordonnateur et le RAF et adressées à la CAA.
- Cinq (5) autres sous-comptes d’opérations au nom des antennes interrégionales respectives. Situés dans les localités des antennes interrégionales, ces sous-comptes auront pour signataires le Chef d’antenne et l’assistant administratif et financier de l’antenne.

480. Le titulaire de ces comptes est l’Emprunteur. Les fonds du Programme seront gérés selon les procédures du FIDA en matière de gestion administrative et financière ainsi que celles en vigueur au Cameroun. Ces procédures seront détaillées dans le manuel de procédures de gestion administrative, financière et comptable du PEA-Jeunes II ainsi que dans la Lettre sur le Dispositif de Gestion Financière et de Contrôle (FMFCL) autrefois dénommée « Lettre à l’Emprunteur »).

481. Vu l’échelle du PEA-Jeunes II dont l’ambition est de couvrir 10 régions, la mise en place de comptes bancaires au niveau des antennes interrégionales permettra d’éviter les retards de

décaissement, d’obtenir une traçabilité des fonds au niveau décentralisé et d’optimiser les opérations exécutées par l’UNAC, rendant ainsi le niveau central plus stratégique dans le programme. Les décaissements à partir des comptes des ANIR seront à minima effectués sur la base de justification des fonds précédemment reçus par l’ANIR, de la présentation des rapprochements bancaires et conformément au manuel de procédures.

482. **Premier décaissement** : Dès la réalisation des conditions de décaissement stipulées dans l’accord de financement et sur demande de l’Emprunteur, un dépôt initial sera effectué par le FIDA sur le compte désigné, et sera suffisant pour couvrir la moyenne estimée des dépenses autorisées au titre du financement pour une période d’environ six mois. Il s’agit entre autres des activités initiales suivantes : recrutement du personnel clé sur la base des compétences, ratification de l’accord de financement, finalisation du manuel de mise en œuvre, du manuel pour la gestion des bénéficiaires de prêt, mise en place de l’UNAC, approbation du premier plan de travail annuel et du budget, finalisation du premier plan de passation de marchés, mise en place de systèmes fiduciaires, frais de fonctionnement, préparation de l’atelier de démarrage etc.

483. Les exemptions de taxe devront être dûment documentées et comptabilisées par l’UNAC afin de permettre la justification de façon transparente de la part de la contribution du gouvernement liées aux taxes grevant le programme.

484. En ce qui concerne les partenaires d’exécution et services publics, tous les contrats et conventions devront comporter des clauses minimales. Les ressources seront transférées conformément aux conventions et contrats de prestations signés, qui devront prévoir des mécanismes de mise à disposition des fonds basés sur le PTBA de la convention/contrat, et des décaissements basés sur un rapportage trimestriel/semestriels des activités effectuées par le bénéficiaire/prestataire/partenaire.

4) Contrôle interne et dispositif d’audit interne

485. Un auditeur interne sera recruté et mandaté au sein de l’UNAC. Il rapportera en toute indépendance au comité national de pilotage et au Comité d’Audit du programme pays FIDA acté par le gouvernement. Il s’assurera que les rôles et responsabilités sont clairement définis dans le manuel et à la séparation adéquate des tâches. Les procédures de contrôle interne, selon les meilleures pratiques seront détaillées dans le manuel des procédures administratives et financières, etc. Une section spécifique sera également développée pour guider le PEA-Jeunes II dans la gestion de la subvention afin de garantir la durabilité et l’assurance que les fonds parviennent aux bénéficiaires prévus.

486. A cet égard, une formation approfondie du personnel du projet pourra être organisée par le Gouvernement et le FIDA durant la phase de démarrage, afin que les outils de gestion et des bonnes pratiques de contrôle interne soient adoptées par le SAF du PEA-Jeunes II. Le manuel de procédures prévoyant la séparation des fonctions et des différentes séquences des processus de gestion devra être rédigé et approprié par le SAF (et ANIR) dès le démarrage du programme. Une esquisse du manuel est jointe au rapport de conception (Annexe 11).

487. Le manuel du PEA-Jeunes II devra être harmonisé avec celui du PADFA II (via une collaboration entre l’équipe du programme et les équipes des autres projets). Le manuel clarifiera les relations hiérarchiques et fonctionnelles entre les agents du SAF du PEA-Jeunes II (personnels de l’UNAC et des ANIR), les outils de gestion comptables et financiers, et les « livrables » attendus pour chaque fonction.

488. L’ébauche du manuel des procédures administratives, financières et comptables sera finalisée durant les activités de démarrage du Programme.

489. La vérification du contrôle interne se fera pendant les missions de supervision ainsi que pendant la mission d’audit annuelle.

5) Systèmes, principes, procédures comptables et mécanismes de reporting financiers

490. **Systeme et principes comptables :** Le PEA-Jeunes II sera doté d’un logiciel de gestion couvrant tous les aspects financiers : comptabilité, engagement, états financiers, suivi budgétaire, immobilisations, contrats etc. Le SAF devra maîtriser le logiciel afin de pouvoir le paramétrer correctement pour répondre aux besoins de gestion. A cet égard, le RAF du PEA-Jeunes II travaillera en étroite collaboration avec le RAF du PADFA II pour le paramétrage du logiciel selon les besoins et information requises par le FIDA. Les Rapports Financiers Intérimaires seront intégrés dans le logiciel comptable. Le suivi des engagements financiers et des réalisations financières s’appuiera sur l’utilisation du logiciel de gestion comptable et financière ainsi que sur la production de tableaux de bord financiers à l’usage de l’UNAC, du CNP et du FIDA.

491. Le système comptable utilisé devra permettre l’enregistrement des exonérations de taxes obtenues du gouvernement. De plus, les procédures comptables relatives au financement du fonds de facilitation et à l’octroi des lignes de crédit par les institutions financières partenaires aux jeunes entrepreneurs devront être clairement détaillées dans le manuel afin de pouvoir correctement comptabiliser dans les comptes du programmes les apports prévus par chaque source de financement (FIDA, IFR, bénéficiaires) seulement après la réception (prévue) que la contribution a été effectivement mobilisée par chaque partie prenant part au processus.

492. **Procédures comptables:** L’emprunteur/le bénéficiaire est tenu de fournir des informations financières détaillées relatives à ses opérations, conformément aux normes et procédures agréées par le FIDA, c’est-à-dire aux standards internationaux tels que les Normes internationales d’information financière (IFRS) et la tenue de l’Information financière selon la comptabilité de caisse (IPSAS). Les normes comptables nationales/régionales sont acceptables si le FIDA les juge appropriées.

Mécanismes de reporting financiers :

493. **Rapports financiers intermédiaires (RFI) :** Le projet soumettra des rapports financiers intermédiaires au FIDA sur une base trimestrielle ou selon la fréquence indiquée dans l’accord de financement. Les RFI doivent être soumis dans les 45 jours suivant la fin de la période à travers le module d’exécution financière du portail client (ICP). Les rapports financiers intermédiaires jours suivant la fin de la période et doivent inclure les six rapports suivants :

- Rapport I - PTBA et prévisions de trésorerie pour les deux trimestres suivants (synthèse des demandes de retraits)
- Rapport II - Résumé des sources et des utilisations des fonds
- Rapport III - Relevé d'activité du compte désigné
- Rapport IV - Analyse des écarts dans l'utilisation des fonds par trimestre
- Rapport V - Analyse des écarts dans l'utilisation des fonds - exercice financier
- Rapport VI - Analyse des écarts dans l'utilisation des fonds - cumulatif

Les sections consacrées au rapprochement des comptes et aux prévisions de trésorerie, et seront utilisés pour rendre compte des dépenses trimestrielles et des prévisions de décaissements pour la période de mise en œuvre suivante. Une orientation plus détaillée sur l’établissement des RFI est disponible sur le lien suivant : https://www.ifad.org/documents/d/new-ifad.org/ifad-handbook-for-financial-reporting-and-auditing-of-ifad-financed-projects_e-pdf]. Les RFI se composent de 6 rapports dont les formats se présentent comme suit :

Appendice 1: Synthèse des demandes de retrait⁵¹

Pour l'exercice clos

Numéro de la demande de retrait	Date	Catégorie 1 ⁵²	Catégorie 2	Catégorie 3	Total	Équivalence dans la monnaie du compte désigné ⁵³	Date de valeur ⁵⁴	Rejet par le FIDA	Montant net remboursé
		<i>Dans la monnaie locale – xxx</i>				<i>Dans la monnaie du compte désigné</i>			
Section A: Méthode de paiement – Avances									
Retraits approuvés									
En attente de présentation									
Sous-total (A)									
Section B: Méthode de paiement – Remboursement									
Retraits approuvés									
En attente de présentation									
Sous-total (B)									
Section C: Méthode de paiement – Paiement direct									
Retraits approuvés									
En attente de présentation									
Sous-total (C)									
Section D: Méthode de paiement – Justification des avances/réapprovisionnement									
Retraits approuvés									
En attente de présentation									
Sous-total (D)									
Total									
(A+B+C)									

Conseils pour la préparation

- L'équivalence fournie dans la monnaie du compte désigné est déterminée à partir de l'historique du taux de change correspondant aux versements sur le compte d'exploitation.
- Le sous-total des retraits approuvés doit être rapproché de l'état des recettes et paiements (comptabilité de caisse) et de l'état des sources et utilisations de fonds.

⁵¹ Applicable aux projets relevant des Conditions générales du FIDA. Pour les dons relevant des Dispositions générales applicables aux financements sous forme de dons, voir les Formulaires relatifs aux dons du FIDA.

⁵² Les catégories sont indiquées à l'annexe 2 de l'accord de financement.

⁵³ La monnaie du compte désigné doit être précisée.

⁵⁴ La date de valeur du taux de change doit être précisée.

Appendice 2: Sources et utilisations des fonds

		Période en cours	Période précédente	Cumul
<i>Monnaie de présentation</i>		<i>Monnaie locale</i>	<i>Monnaie locale</i>	<i>Monnaie locale</i>
Sources des fonds				
FIDA	<ul style="list-style-type: none"> • Prêts: réapprovisionnements • Prêts: paiements directs • Dons 			
Cofinanceurs	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt du financeur A • Don du financeur A • Prêt du financeur B • Don du financeur B 			
Emprunteur/bénéficiaire	<ul style="list-style-type: none"> • Contributions de l'emprunteur en numéraire • Contributions de l'emprunteur en nature 			
Total des sources de fonds				
Par catégorie – FIDA	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie 1 • Catégorie 2 			
Par catégorie – cofinanceurs	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie 1 • Catégorie 2 			
Par catégorie – emprunteur/bénéficiaire	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie 1 • Catégorie 2 			
Par catégorie – divers	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie 1 • Catégorie 2 			
Par composante				
Par composante, – FIDA	<ul style="list-style-type: none"> • Composante 1 • Composante 2 			
Par composante – cofinanceurs	<ul style="list-style-type: none"> • Composante 1 • Composante 2 			
Par composante – emprunteur/bénéficiaire	<ul style="list-style-type: none"> • Composante 1 • Composante 2 			
Par composante – divers	<ul style="list-style-type: none"> • Composante 1 • Composante 2 			
Utilisation totale des fonds				
Excédent/(déficit)				

Conseils pour la préparation

- Présenter la période cumulée correspondant à l'ensemble de la période couverte par le projet.
- Présenter les utilisations des fonds par catégorie et composante (comme précisé dans l'accord de financement).
- Présenter les prêts et les dons séparément.
- Présenter les sources séparément pour chaque financeur.

Appendice 3 a): État du compte désigné⁵⁵

			USD (ou autre monnaie de libellé)	Équivalence en monnaie locale (facultatif)
Solde d'ouverture	Notes		A	A
Ajouter:				
1 Réapprovisionnements du FIDA:				
Date	Demande de retrait n°	XXX		
Date	Demande de retrait n°	XXX		
		B	B	B
2 Intérêts bancaires			C	C
Déduire:				
1 Virements sur comptes opérationnels:				
Date		XXX		
Date		XXX		
		E	E	E
2 Frais bancaires			F	F
3 Variations du taux de change				G
Solde de clôture			A+B+C-E-F	A+B+C-E-F-G

Appendice 3 b): Rapprochement du compte désigné⁵⁶

Pour l'exercice clos 20XX

Numéro de l'accord de financement du FIDA: _____

Numéro du compte bancaire: _____

	Monnaie de libellé	Monnaie locale (le cas échéant)																
Section 1																		
1 Montant total avancé par le FIDA	A																	
2 Moins montant total recouvré par le FIDA	- B																	
3 = Encours de l'avance du FIDA	C																	
Section 2																		
4 Solde du compte désigné selon le relevé bancaire																		
5 Plus solde des comptes d'exploitation	D																	
Plus encaisse	E																	
= Solde bancaire total au xxxx	= D+E																	
6 Plus montant demandé dans la présente demande de retrait																		
Demande de retrait xx																		
Demande de retrait xx																		
7 Plus montant retiré mais pas encore demandé	+ F																	
Demande de retrait xx																		
Demande de retrait xx																		
Raisons pour lesquelles ce montant n'a pas encore été demandé.	G																	
8 Plus montants demandés dans les demandes précédentes et non encore crédités à la date du relevé bancaire ou demandés après cette date.																		
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">Numéro de la demande</th> <th style="width: 15%;">Date</th> <th style="width: 10%;">USD</th> <th style="width: 45%;">Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td style="text-align: center;">USD</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td style="text-align: center;">USD</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td style="text-align: center;">USD</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> </tbody> </table>	Numéro de la demande	Date	USD	Montant			USD	0			USD	0			USD	0		
Numéro de la demande	Date	USD	Montant															
		USD	0															
		USD	0															
		USD	0															
9 Moins: intérêts perçus	I																	
= Montant total de l'avance justifiée (D+E+F+G+H-I)	= J																	
11 Explication de la différence entre l'encours de l'avance (ligne 3) et l'avance justifiée (ligne 10) <i>Insérer des explications</i>	C - J																	

Date: _____ Signature: _____

Nom complet: _____

Titre complet: _____

Appendice 4: État des dépenses⁵⁷

Nom du bénéficiaire: _____ Don n°: _____
 Intitulé du projet: _____
 Période de référence du _____ au _____ en _____ (monnaie)

Description	Semestre en cours			Année en cours			Cumul		
	Montant effectif	Prévision	Écart en %	Montant effectif	Prévision	Écart en %	Montant effectif	Prévision	Écart en %
	1	2	3=1/2	4	5	6=4	7	8	9=7/8
Sources des fonds									
Don du FIDA - fonds de l'UE									
Don du FIDA - autre source									
Fonds de contrepartie									
Autres donateurs									
Total des sources de fonds									
Utilisations des fonds									
1 Par composante									
1,1 Liste de sous-composantes									
2 Par catégorie de dépenses									
2,1 Liste de catégories									
Sous-total									
Hors FIDA ou UE									
Utilisation totale des fonds									

Par la présente, nous certifions que les montants reçus du FIDA ont été dépensés au titre de dépenses autorisées pour la bonne exécution du projet, conformément aux modalités et conditions de l'accord daté du _____.

Nom et titre: _____
 Date: _____

Conseils pour la préparation de l'état des dépenses

- Inclure les dépenses engagées par les sous-bénéficiaires (le cas échéant).
- Utiliser la monnaie indiquée dans l'accord de don (dans le cas d'un don de l'UE, utiliser l'euro).
- Faire signer le document par un signataire autorisé.
- Le montant indiqué pour le semestre en cours couvre les dépenses admissibles (effectives) et le budget semestriel (prévu) pour le semestre.
- Le montant indiqué pour l'année en cours couvre les dépenses admissibles (effectives) et le budget annuel (prévu) pour l'année.
- Le montant cumulé à ce jour couvre les dépenses admissibles (effectives) et le budget total alloué (prévu) depuis le début de l'année jusqu'au semestre en cours.
- Inclure les engagements juridiques.
- Indiquer les revenus générés à partir des retraits anticipés.
- Préciser si les dépenses ont été effectuées en numéraire ou en nature.

494. **Etats financiers annuels** : Les états financiers devront comprendre :Section A : informations prescrites par les normes comptables

- 1 État de la situation financière (bilan)
- 2 État de la performance financière/bénéfice ou perte (compte de résultat)
- 3 État de la variation des actifs nets/fonds propres
- 4 État des flux de trésorerie
- 5 Comparaison entre le budget et les montants effectifs
- 6 Notes (synthèse des principales politiques comptables et autres explications)

Section B : informations spécifiques au FIDA au titre d'informations complémentaires

- 7 Liste des immobilisations

- 8 Synthèse des demandes de retrait
- 9 Sources et utilisations des fonds
- 10 État du compte désigné et rapprochement

495. Le SAF devra effectuer le suivi budgétaire, à travers les contrôles internes financiers et de gestion, à travers le suivi de l’exécution des marchés et contrats, la comparaison des activités et coûts par les activités prévues au PTBA et réalisées, qui permettra de tenir à jour le tableau de bord de l’état des dépenses et de l’utilisation des fonds des différentes sources de financement du programme ; iii) le suivi comptable, avec la vérification de la régularité des dépenses et des imputations des pièces de dépenses au niveau de la comptabilité ; et iv) le suivi technico-économique assuré par le RAF et RPSE (en relation avec les responsables de composantes opérationnelles) et dont les résultats techniques afin d’améliorer l’exécution du PTBA durant l’année.

496. Ces rapports financiers trimestriels intérimaires et non audités à partir du logiciel, et incluront les sources et utilisations des fonds par classification de dépenses budgétisées et des dépenses réelles (engagements et décaissements) à la date de rédaction des rapports et pour le trimestre suivant. L’UNAC soumettra ces rapports financiers au FIDA selon le délai stipulé dans le manuel.

6) Audit externe

497. Le programme sera soumis à un audit annuel des états financiers comme prescrit par les Conditions Générales du FIDA. Cet audit sera effectué selon les normes internationales d’audit et en suivant les directives du Manuel du FIDA relatif à l’information financière et à l’audit des projets financés par le Fonds. Les auditeurs externes seront recrutés par l’UNAC par recrutement compétitif à l’internationale.

498. Les termes de référence et le recrutement des auditeurs seront soumis chaque année à la demande de non-objection du FIDA.

499. L’UNAC présentera au FIDA la réponse à la lettre de recommandations des auditeurs dans un délai d’un mois à compter de sa réception. L’UNAC sera responsable de l’application des recommandations spécifiées dans les rapports d’audits annuels.

V. Plan d’action (Implementation readiness)

500. Suite à la signature de l’accord de financement, le MINADER et le cas échéant le MINEPIA s’engageront dans la préparation des conditions pour que le premier décaissement soit effectué. Les principaux risques de gestion financière identifiés au démarrage, y compris les mesures d’atténuation visant à réduire ceux-ci et à fournir une certaine assurance au FIDA pour autoriser le premier décaissement, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Appendice 2

	Qui	Date limite	Conditionnalité
Validation activités et budget dépenses pré-démarrage	FIDA	Après date du QA et à communiquer au Gouvernement le plus tôt possible	Non conditionnel. Provision de financement des activités de démarrage à insérer dans l'accord FIDA et dans le rapport du Président pour le Conseil d'Administration
Projet de FMFCL (anciennement appelée Lettre à L'emprunteur)	FIDA	Négociations	Non applicable
Modèle TDR pour audit annuel	FIDA	Négociations	Joint à la lettre à l'emprunteur
Décision portant création de l'UNAC et recrutement du personnel clé de l'UNAC	MINADER	Démarrage	Condition de décaissement
Ouverture compte de contrepartie et mise à disposition du fonds de contrepartie pour 1 ^{ère} année.	MINFI	Démarrage	Condition de décaissement
Premier PTBA et PPM	UNAC/CP	Démarrage	Condition de décaissement
Elaboration et validation du manuel de procédures administratives et financières	UNAC/FIDA	Démarrage	Condition de décaissement
Acquisition et paramétrage du logiciel de comptabilité	UNAC	Démarrage	Non applicable

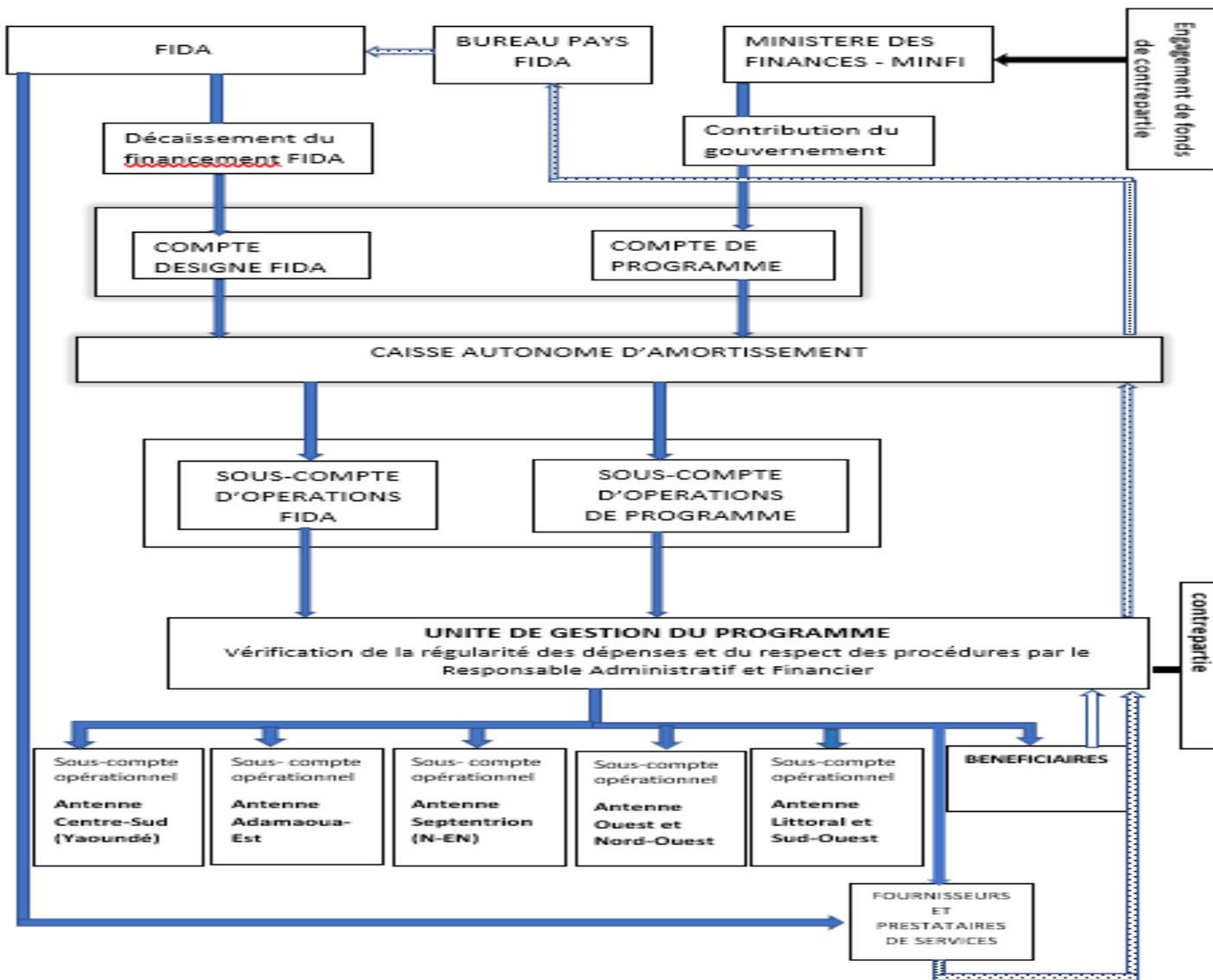
I. Supervision

501. Le FIDA maintiendra son rôle normatif de supervision générale et mettra en place un suivi rapproché tout au long de la mise en œuvre. Ce suivi de la gestion financière sera effectué selon une approche basée sur le risque et impliquera une collaboration avec l'équipe du programme. Le FMD participera directement à la supervision ou sollicitera une ressource avec les qualifications et expériences requises pour le suppléer.

502. Compte tenu du risque jugé élevé, les missions de revue sur le terrain couvriront tous les aspects de la gestion financière, à savoir l'adéquation du système de contrôle interne, du dispositif de gestion financière, la traçabilité des transactions depuis l'appel d'offres jusqu'au décaissement et la traçabilité des fonds des IFR aux bénéficiaires. Des activités supplémentaires telles que la validation des pièces justificatives tant au niveau central qu'au niveau des antennes interrégionales, l'examen des rapports financiers trimestriels et d'audit interne et le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des missions de contrôle et de supervision (audit externe, audit interne, revue à mi-parcours etc.).

II. Flux de fonds (Schéma)

Appendice 3



VIII. PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES

Dispositions relatives à la passation des marchés

Règles applicables

503. Dans le cadre du Programme de Promotion de l’Entrepreneuriat Agropastoral des Jeunes, Phase II (PEA-Jeunes II), les activités de passation des marchés se répartissent entre les travaux, les biens/équipements, et les services. Les marchés de biens, de travaux et de services seront passés conformément aux Directives du FIDA pour la passation des marchés. L’Unité nationale de coordination du PEA-Jeunes II (UNAC) se conformera pleinement aux dispositions de l’Accord de Financement, du Rapport de Conception du programme et des Directives du FIDA pour la passation des marchés dans le cadre des projets, ainsi que du Manuel de passation des marchés du FIDA. Toutefois, les dispositions de la réglementation de la République du Cameroun en matière de passation de marchés peuvent être utilisées, dans la mesure où celles-ci sont compatibles avec les Directives du FIDA. L’UNAC s’assurera que le personnel de passation de marchés est bien familiarisé avec les Directives de passation de marchés du FIDA, le manuel de passation de marchés du FIDA et les règles nationales de passation de marchés.

Méthodes de passation des marchés, Seuils et Revue préalable

Seuils et méthodes d’acquisition (biens, travaux et services)

504. Les marchés de travaux et de services autres que les services de consultant de montants estimatifs supérieurs ou égaux à 500 000 USD seront passés suivant la méthode d’Appel d’Offres International. L’Appel d’Offres national sera utilisé pour les marchés de travaux de montants estimatifs inférieurs à 500 000 USD. Les marchés de biens et de services autres que les services de consultant de montants estimatifs supérieurs ou égaux à 150 000 USD seront passés suivant la méthode d’Appel d’Offres International. L’Appel d’Offres national sera utilisé pour les marchés de biens de montants estimatifs inférieurs à 150 000 USD. Les marchés de services de consultants de montants estimatifs supérieurs ou égaux à 80 000 USD seront passés suivant le mode de sélection basée sur la Qualité Technique et le Coût ou suivant le mode de sélection basée sur la Qualité. Le mode de sélection basée sur le Budget Déterminé ou le mode de sélection au Moindre-Coût sera utilisé pour des marchés de services de consultants dont les montants estimatifs sont inférieurs à 80 000 USD et supérieurs à 50 000 USD. En dessous de ce seuil, le mode de sélection basée sur les Qualifications des Consultants est applicable. Le recrutement de tout consultant individuel dont le montant estimatif du contrat est supérieur à 10 000 USD se fera de manière compétitive.

505. La revue préalable du FIDA s’appliquera : (i) pour tout marché de travaux de montant supérieur à 100 000 USD, (ii) pour tout marché de biens de montant supérieur à 50 000 USD, (iv) pour tout marché de services de consultant de montant supérieur ou égal à 30 000 USD et (v) pour tout marché de consultant individuel de montant supérieur ou égal à 15 000 USD.

506. De manière générale, la méthode de passation de marchés par défaut pour les biens, les travaux et les services autres que de conseil est l’Appel d’Offres International (AOI) ; toutefois, pour les activités de passation de marchés dont le coût estimé est inférieur au seuil de l’AOI, d’autres méthodes de passation de marchés peuvent être utilisées. La méthode d’achat par défaut pour les services de conseil (et les services non-conseils similaires) est la sélection basée sur la qualité technique et le coût (QCBS) ; cependant, pour les activités d’achat dont le coût est estimé inférieur au seuil du QCBS, d’autres méthodes d’achat peuvent être utilisées selon le tableau ci-dessous.

Tableau 1 – Méthodes, seuils et délais applicables

Méthodes, Seuils et délais de passation (135)					
Méthodes de passation →	Direct contracting (DC)/ Contrat Direct	Shopping (limited Request for Quotations) / Demande de Cotations	NCB (National Open Bidding)/ Appel d’Offres National (AON)	ICB (International Open Bidding)/ Appel d’Offres International (AOI)	PRIOR Review Revue Préalable
Types de projets et délais ↓					
Biens/Services non-consultatifs	< US\$10 000	< US\$70 000	< US\$ 150 000	>= US\$ 150 000	> US\$ 50 000
Travaux/Services non-consultatifs	< US\$10 000	< US\$175 000	< US\$ 500 000	> =US\$ 500 000	> US\$ 100 000
Délai minimum de soumission	n/a	14 days / jours	30 days/jours	45 days/jours	
Délai minimum pour / question /demandes de clarification sur la date limite de soumission	Same day/même jour	7 days/jours	15 days/jours	25 days/jours	
Délai minimum de réaction de l’UNAC mesuré sur le délai de soumission	Same day/même jour	5 days/jours	10 days/jours	20 days/jours	
	SSS	CQS	FBS, LCS	QBS, QCBS	PRIOR Review
Services de consultants / NCS – Société de Conseils	< US\$50 000	< =US\$ 50 000	< US\$ 80 000	> =US\$ 80 000	>= US\$ 30 000
Liste restreinte	Shortlisting using REOI is mandatory for CQS and ICS; Shortlisting (REOI or Prior List) is mandatory for all other methods. > US\$ 80 000 (Liste restreinte suivant AMI, obligation pour CQS et ICS)				
Minimum Time Limit to submit proposals from launch	n/a	21 days (REOI/AMI) 21 days (RFP/DP)	21 days (REOI) 45 days (RFP)	21 days (REOI) 45 days (RFP)	
Minimum Time limit for bidders to ask questions (measured from deadline)	Same day	10 days (REOI) 10 days (RFP)	10 days (REOI) 25 days (RFP)	10 days (REOI) 25 days (RFP)	
Minimum Time limit for PMU to answer questions (measured from deadline)	Same day	8 days (REOI) 8 days (RFP)	8 days (REOI) 20 days (RFP)	8 days (REOI) 20 days (RFP)	
Individual	< US\$10 000	Competitive ICS for all other values > US\$ 10 000			> US\$ 15 000
Minimum Time Limit to submit proposals from launch	n/a	21 days (REOI/AMI) / 21 days (RFP/DP)			
Minimum Time limit for bidders to ask questions (measured from deadline)	Same day	10 days (REOI/AMI)/10 days (RFP/DP)			
Minimum Time limit for PMU to answer questions (measured from deadline)	Same day	8 days (REOI/AMI)/ 8 days (RFP/DP)			
DC or SSS below thresholds are cleared in advance as part of Procurement Plan approval. All DC or SSS procedures are subject to Prior Review. Force Account may be used if justified and included in the LTB and Procurement Plan and is subject to Prior Approval.					

Plans de passation des marchés (PPM)

507. Le PPM détaillé de l’ensemble des activités du PEA-Jeunes II sera préparé à l’aide du modèle du FIDA, et entièrement aligné sur le Plan de Travail et de Budget Annuel (PTBA). Le premier PPM portera sur une période de 18 mois et les PPM suivants seront soumis sur une base annuelle peu avant le début de l’année fiscale. À la fin de chaque période fiscale, toutes les activités de passation de marchés en cours (c’est-à-dire celles qui n’ont pas encore fait l’objet d’un contrat) sont

¹³⁵ Les délais indiqués dans ce tableau sont des périodes minimales ; les dates réelles générées par le plan de passation de marchés pour la soumission des offres/propositions seront celles adoptées pour chaque activité de passation de marchés.

transférées dans le PPM suivant, avec les dates prévues et les dates réelles. Indépendamment des délais établis par les règles nationales de passation de marchés (le cas échéant), les délais prédéfinis dans le modèle de PPM et générés automatiquement par celui-ci seront pleinement respectés.

508. La non-objection de la part du FIDA doit être recherchée avant la publication de tout Avis Général de Passation de Marchés (AGPM). Si la publication d'un AGPM initial (couvrant les 18 premiers mois de mise en œuvre) est obligatoire, la publication ultérieure de l'AGPM mis à jour annuellement est fortement recommandée. L'Avis Général de Passation de Marchés doit obligatoirement inclure toutes les méthodes de passation de marchés ouvertes au cours de la période couverte par le PPM initial (c'est-à-dire Avis à manifestation d'intérêt (AMI), demande de préqualification, services de conseil publiés, Appel d'offres International et Appel d'offres national) et, de préférence, également d'autres activités de passation de marchés non ouvertes (par exemple, services de conseil basés sur une liste préalable, shopping, appel d'offres international limité, contrats directs et sélection d'une source unique).

Dispositions particulières en matière de passation de marchés

509. Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de passation des marchés du PEA-Jeunes II, les modalités de passation de marchés suivantes s'appliqueront :

Table 1 – Dispositions particulières applicables en matière de passation de marchés

Dispositions particulières	Oui/Non	Commentaires
Régie	Non	
Achat de produits de base	Non	
Achat auprès d'agences des Nations Unies	Non	
Achats avec la participation de la communauté	Non	
Préférence nationale pour les travaux acquis par AOI	Oui	7.5% (marge)
Préférence nationale pour les biens acquis par AOI	Oui	15% (marge)

Documents types de passation de marchés (DMP) à utiliser

Les documents standards d'appel d'offres suivants seront adoptés par le PEA-Jeunes II pour toutes les activités de passation de marchés

Tableau 2 – Documents types de passation de marchés applicables

Etapes de passation	Document standard de passation à utiliser
Plan de passation des marchés (PPM) Avis général de passation de marchés Avis spécifique de passation de marchés AOI Travaux/Services non consultatifs AOI Biens/ Services non consultatifs	Document type du FIDA
AON Travaux/ Services non consultatifs AON Biens/ Services non consultatifs Cotation Travaux/ Services non consultatifs Cotation Biens/ Services non consultatifs	Dossier type national après revue du FIDA
Contrat direct (Gré à Gré, Source unique)	Contrat type du FIDA
Avis de Pre-qualification Avis à manifestation d'intérêt Sélection basée sur la Qualité et le Coût (SBQC) Sélection basée sur la Qualité (SFQ), Budget déterminé (SBD), Moindre coût (SMC)	Dossier type du FIDA
Qualifications des Consultants (CQS), Sélection de Consultants individuels (SCI) Source unique	Contrat type du FIDA
Rapport de préqualification	Document type du FIDA
Rapport de liste restreinte	
Rapport d'évaluation	
Rapport/Procès-verbal de négociation	
Notification de l'intention d'attribution	
Notification d'attribution	

510. Si les documents et modèles nationaux sont autorisés selon le tableau ci-dessus, l'UNAC sera responsable de l'absence de toute contradiction avec les Directives du FIDA. Les documents nationaux de passation de marchés doivent être modifiés pour éliminer toute contradiction avec les Directives du FIDA ; ils doivent également inclure les formulaires d'auto-certification obligatoires (au stade de l'appel d'offres et au stade du contrat), la politique du FIDA sur la prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations ainsi que celle pour prévenir et répondre au harcèlement sexuel.

Documentation relative à l'examen préalable

511. Toutes les demandes d'examen préalable doivent être communiquées et les notifications de non-objection doivent être émises par OPEN. Les exigences en matière de non-objection sont : (i) *Plan de passation de marchés (PPM)* : L'UNAC doit s'assurer de la non-objection du FIDA pour chacune des transactions suivantes i) le PPM initial de 18 mois, ii) les PPM annuels, par la suite et iii) toute mise à niveau du PPM ; (ii) *Avis général de passation de marché (AGPM)* : L'UNAC doit s'assurer de la non-objection du FIDA sur chacun des AGPM avant leur publication ; (iii) *Appels d'offres international (biens, travaux, services non consultatifs)* : La soumission par OPEN pour la non-objection concerne les dossiers et documents de passation de marchés suivants :

- Avis spécifique de passation de marché ;
- Documents de préqualification (le cas échéant) ainsi que l'avis de préqualification ;
- Rapport de préqualification (le cas échéant) ;

- Documents d'appel d'offres comprenant les spécifications techniques (y compris les estimations de coûts et, le cas échéant, les dessins, les devis quantitatifs et les calendriers des besoins) ;
- Toute modification du dossier d'appel d'offres ;
- Les rapports d'évaluation (y compris les rapports d'ouverture des plis) comprenant tous les éclaircissements en cas de procédure à deux enveloppes, des rapports d'ouverture et d'évaluation séparés pour les enveloppes techniques et les enveloppes financières, ainsi qu'un rapport combiné pour les deux ;
- Projet de contrat dûment rempli ;
- Le contrat signé (pour information et enregistrement) ;
- Les modifications cumulées du contrat dépassant 10% de la valeur initiale du contrat ; et
- Les extensions cumulées du contrat dépassant 25% de la durée initiale du contrat.

512. *Achats (Biens, Travaux, Services non-conseils) : La soumission par OPEN pour la procédure de non-objection doit concerner les dossiers et documents d'achat suivants :*

- Demande de devis comprenant les spécifications techniques (y compris les estimations de coûts et, le cas échéant, les dessins, les devis quantitatifs et les calendriers des besoins) ;
- Toute modification de la demande de devis ;
- Rapports d'évaluation comprenant toutes les clarifications ; en cas de procédure à deux enveloppes (exceptionnellement utilisée), rapports d'ouverture et d'évaluation séparés pour les enveloppes techniques et les enveloppes financières ;
- Projet de contrat ou de bon de commande dûment rempli ;
- Contrat ou bon de commande signé (pour information et enregistrement) ;
- Les modifications cumulées du contrat/bon de commande dépassant 10 % de la valeur initiale du contrat/bon de commande ; et
- Prolongations cumulées du contrat/de la commande dépassant 25 % de la durée initiale du contrat/de la commande

513. *Services de conseil : QCBS, QBS, FBS, et LCS : La soumission par OPEN pour l'obtention d'un avis de non-objection portera sur les dossiers et documents de passation de marchés suivants :*

- L'avis à manifestation d'intérêt (AMI) (le cas échéant), les termes de référence, et les estimations de coûts détaillées ;
- Le rapport de la liste restreinte (le cas échéant) ;
- La liste préalable (le cas échéant), y compris la justification de la sélection des entreprises ;
- La demande de propositions (RFP) ;
- Tout amendement à la demande de propositions ;
- Le rapport d'évaluation technique (y compris le rapport d'ouverture de la proposition) et tout éclaircissement ;
- Le rapport d'évaluation combiné (y compris le rapport d'ouverture de la proposition financière) ;
- Le projet de contrat dûment rempli ;
- Le procès-verbal des négociations (y compris les négociations infructueuses et l'intention d'annuler ou d'inviter le consultant classé deuxième) ;
- Le Contrat signé (pour information et enregistrement) ;
- Les modifications cumulées du contrat/du protocole d'accord dépassant 10 % de la valeur initiale du contrat ;
- Les extensions cumulées du contrat/du protocole d'accord dépassant 25 % de la durée initiale du contrat.

514. *Passation de marché directe et sélection d'une source unique* : La soumission par OPEN pour l'obtention d'un avis de non-objection portera sur les dossiers et documents de passation de marchés suivants :

- La justification de l'utilisation de la source unique comme méthode de sélection ;
- Les spécifications techniques ou les termes de référence ;
- Les documents simplifiés d'appel d'offres ou la demande de propositions ;
- Le procès-verbal des négociations, y compris le rapport d'évaluation de l'offre/proposition du prestataire retenu ;
- Le projet de contrat négocié ;
- Le contrat signé pour enregistrement/classement ;
- Les avenants cumulés excédents 10% de la valeur du contrat de base ;
- Les avenants cumulés excédents 25% de la durée du contrat de base.

515. *Achats/cotations (Biens, Travaux, Services non-conseils)* : La soumission par OPEN pour l'obtention d'un avis de non-objection portera sur les dossiers et documents de passation de marchés suivants :

- Les demandes de cotations, y compris les spécifications techniques, les plans/dessins/schémas, les devis estimatifs ;
- Tout amendement à la demande de cotation ;
- Les rapports d'évaluation des offres ;
- Le projet de contrat ou bon de commande ;
- Le contrat signé ou bon de commande signé pour enregistrement/classement ;
- Les avenants cumulés excédents 10% de la valeur du contrat/bon de commande de base ;
- Les avenants cumulés excédents 25% de la durée du contrat/bon de commande de base.

516. *Passation de marchés auprès des agences des Nations Unies*. Il n'est pas envisagé de passation de marché auprès des agences des Nations Unies.

517. *Autres exigences spécifiques de l'examen préalable* : L'UNAC doit en outre obtenir la non-objection du FIDA pour les éléments suivants :

- Le recrutement du personnel chargé de la passation de marchés ;
- Les modèles de documents d'appel d'offres et de demandes de propositions pour toutes les méthodes de passation de marchés (que ce soit pour l'examen a posteriori ou l'examen préalable) dans le cas où ils diffèrent des documents-types du FIDA ;
- La recommandation de rejeter toutes les offres ou propositions ou d'annuler un processus de passation de marché ;
- Les recommandations de mettre fin aux négociations avec une société de conseil/un individu et de procéder à des négociations avec la société de conseil/un individu classé(e) suivant(e) ;
- Les recommandations de procéder à l'attribution du marché au soumissionnaire classé suivant dans le cas où le soumissionnaire sélectionné n'a pas signé de contrat ;
- Les justifications pour procéder à l'ouverture des offres/propositions qui sont moins de trois ;
- L'utilisation d'une garantie d'exécution autre que sous la forme d'une garantie bancaire inconditionnelle et irrévocable sur demande ;
- Les décisions concernant les offres anormalement basses ;
- L'établissement d'une liste restreinte composée de moins de trois entités ; et
- L'intention de résilier un contrat.

518. *Autre coordination avec le FIDA en matière de passation de marchés* : L'UNAC se coordonne à l'avance avec le FIDA sur les questions et problèmes suivants :

- Toute modification du manuel de mise en œuvre du programme (MIP) ;

- Toute modification du personnel de l'Unité nationale de coordination (UNAC);
- La composition des comités d'évaluation ;
- Les résumés des demandes de débriefing et les copies des protestations pour toutes les activités de passation de marchés à examen préalable avant qu'une décision ne soit émise (facultatif pour les activités de passation de marchés à examen postérieur) ;
- L'UNAC informera le FIDA de tout appel connexe déposé auprès des autorités nationales compétentes (le cas échéant) dès qu'elle aura connaissance d'un tel appel ;
- Les rapports sur l'état d'avancement de la passation de marchés ainsi que les rapports spéciaux sur les questions critiques ;
- Des détails sur les fournisseurs défaillants ou corrompus ;
- La radiation d'un fournisseur qui semble être radié par une autre Banque multilatérale de développement pour validation par le FIDA si une radiation croisée doit s'appliquer (pour examen préalable et postérieur) ; et
- Toute autre question spécifiquement demandée par le FIDA.

519. En plus de ce qui précède, le PEA-Jeunes II fournira une assistance complète au FIDA pour l'appui à la mise en œuvre, la supervision, l'examen à mi-parcours et les missions de clôture du programme. Le PEA-Jeunes II mettra à disposition tout le personnel nécessaire et fournira tous les documents, registres et fichiers requis. Il en va de même pour tout audit ou enquête du FIDA.

Règlementation nationale des marchés publics

520. Les marchés publics au Cameroun sont régis par le décret 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics, et le décret 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles, communes applicables aux marchés des entreprises publiques. Le code des marchés publics fixe les règles applicables à la préparation, à la passation, à l'exécution, au contrôle et à la régulation des marchés publics (art.1). Les règles fixées par le code reposent sur les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures, d'efficacité et d'intégrité (art.2). L'appel d'offres est la méthode par défaut pour la passation de marchés.

521. *Questions cruciales relatives à la réglementation nationale des marchés :* Le décret 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ne s'applique pas aux marchés de montant inférieur à 5 000 000 FCFA (XAF). Il est important de noter que le même décret crée, en son article 49 un comité chargé de l'examen des recours en matière des marchés publics et l'arrêté n° 413/A/PR/MINMAP du 08 décembre 2020 porte organisation et fonctionnement du Comité chargé de l'examen des recours résultant des marchés publics (CER).

522. *Comparaison entre la réglementation nationale des marchés publics et les Directives du FIDA en matière de passation de marchés :* Le tableau ci-dessous résume les principales comparaisons entre les règles nationales et celles des directives du FIDA en matière de passation de marchés ; l'objectif est de mettre en évidence, pour l'UNAC, les aspects contradictoires qui doivent être résolus en appliquant les directives et le manuel du FIDA.

Tableau 5 : Comparaison entre les règles nationales de passation des marchés et les Directives du FIDA

Aspect de passation des marchés	Règlementation nationale	Directives du FIDA
Principes de passation des marchés	Liberté d'accès à la commande publique ; Egalité de traitement des candidats ; Transparence des procédures ; Efficience ; Intégrité (art.2)	Ethique, Obligation de rendre compte ; Concurrence ; Equité ; Transparence; Efficience, Efficacité et Economie ; et Meilleur Rapport Qualité-Prix.
Méthode de passation par défaut pour les biens et les travaux	Appel d'Offres	Appel d'Offres International (AOI)
Méthode de passation par défaut pour les services de conseil	-	Sélection basée sur la Qualité et le Coût (SBQC)
Restrictions et discrimination	Le code des marchés publics n'autorise pas de restriction ni de discrimination de soumissionnaires.	Tous les marchés publics doivent être fondés sur une concurrence totale, équitable et légitime entre les fournisseurs et les entrepreneurs admissibles.
Nombre minimum de devis, d'offres ou de propositions	Le code des marchés permet la poursuite de la procédure d'adjudication avec une seule offre lorsque le processus amont a été jugé acceptable.	Trois devis/offres/propositions en dessous desquels une non-objection est requise pour poursuivre l'opération.
Marchés publics de faible valeur, contrats directs et source unique	Le code des marchés (art.109) autorise l'utilisation de la méthode du gré à gré pour des circonstances exceptionnelles, telles les droits exclusifs/brevets, l'urgence ou encore la continuité du service où le contrat initial a été acquis sur une base compétitive	Soit annoncé au niveau national, soit lancé à une liste prédéfinie de vendeurs. Les contrats directs/Sélection d'une source unique peuvent être utilisés dans des circonstances très exceptionnelles, conformément au manuel.
Exclusions des marchés concurrentiels	Les règles nationales de passation des marchés n'autorisent pas les exclusions de la passation de marchés concurrentiels.	Le FIDA ne tolère aucune exclusion, discrimination, partialité, préjugé, favoritisme, etc.
Admissibilité	Les soumissionnaires de tous les pays et leurs produits sont éligibles.	Tous les pays et territoires
Préférence nationale	La préférence nationale peut s'appliquer dans le cas d'un appel d'offre international. Elle est de 7,5 % pour les travaux et 15% pour les biens/fournitures.	Accepté dans le cadre d'un appel d'offre international uniquement et à titre exceptionnel
Transparence	La transparence est un principe fondamental qui fonde le code des marchés publics du Cameroun. Les opportunités de la commande publiques sont publiées à travers le portail de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) accessibles à tous les soumissionnaires. Les critères d'évaluation sont publiés dans les dossiers de consultations, les procédures de réclamations existent et les décisions d'attribution des contrats publiées.	La transparence nécessite la diffusion publique (i) de la disponibilité des opportunités de marché ; (ii) de l'endroit où accéder aux données pertinentes ; (iii) des processus avec lesquels le marché sera entrepris (v) Les critères d'évaluation et d'attribution ; (v) les données relatives à l'attribution des contrats ; et (vi) les procédures d'appel (débriefings et contestations). Les décisions d'attribution des marchés sont prises sur la base de critères définis dans les documents d'appel d'offres.
Méthodes et processus de passation de marchés	Le code des marchés a prévu des méthodes de passation (AOI, AON, Demande de prix, Gré à Gré/Entente directe) et les processus sont bien décrits et correspondent au standard international. Il n'est pas autorisé de lancer une consultation sans la disponibilité du budget correspondant.	Les méthodes et les processus sont déterminés en fonction du budget ; les processus d'achat doivent être "bien organisés et exécutés correctement en ce qui concerne la quantité, la qualité et le respect des délais, à un prix optimal".
Optimisation des ressources (Rapport Qualité/Prix)	Le meilleur rapport qualité /prix est pris en compte dans le code des marchés. Le code des marchés exige que les biens, les travaux ou services acquis répondent aux exigences de l'activité, de qualité de service et que les fournisseurs soient compétents dans l'exécution des contrats.	Démontrée par " (i) l'application de principes de passation de marchés solides et reconnus au niveau international ;(ii) en s'assurant que les biens, travaux ou services acquis répondent aux exigences de l'activité ;(iii) en veillant à ce que les biens, les travaux ou les services soient achetés aux meilleures conditions possibles, compte tenu de leur cycle de vie prévu ; (iv) s'assurer que le fournisseur des biens, des travaux ou des services est qualifié, légalement habilité et compétent pour conclure et exécuter un contrat.
Base d'attribution	L'attribution des marchés de travaux, de fournitures et de services quantifiables se fait au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins disante (art.99, a).	La base d'évaluation du prix le plus bas ainsi que les offres les plus économiquement avantageuses (base d'évaluation par points de mérite avec un minimum de 80% pour le prix ou le coût du cycle de vie le plus bas). Pour les services de conseil, la pondération maximale du prix est de 30 % dans le cadre du Sélection basée sur la Qualité Technique et le Coût (SBQC).

Aspect de passation des marchés	Règlementation nationale	Directives du FIDA
	L’attribution des marchés de services non quantifiables, y compris les prestations intellectuelles se fait au soumissionnaire présentant l’offre évaluée la mieux disante, par combinaison des critères techniques et financiers et/ou esthétiques (art.99, b).	
Participation de la communauté	Le code des marchés a prévu la possibilité d’implication des communautés dans les processus de passation des marchés	Les modalités possibles d’implication des communautés sont détaillées dans les lignes directrices
Période d’attente, débriefing et protestations	La procédure nationale s’appuie sur l’attribution provisoire et l’attribution définitive. Entre les deux, les soumissionnaires ont la possibilité de faire des réclamations	Avant que la décision d’attribution ne soit prise, l’emprunteur doit notifier son intention d’attribuer le marché en donnant aux soumissionnaires la possibilité de demander des comptes rendus et/ou de contester la décision dans le délai d’attente prévu par le manuel.
Marchés en dessous de 5 000 000 FCFA	Le Code des marchés publics du Cameroun ne s’applique pas aux marchés en dessous du seuil de 5 000 000 FCFA.	

523. *Degré d’application des règles nationales de passation des marchés dans le cadre du programme* : Sur la base de ce qui précède et de la comparaison ci-dessus, les activités ci-après seront conduites selon les dispositions du manuel de passation des marchés du FIDA :

- Tout recrutement de firmes et consultants individuels sera entrepris à travers les méthodes de passation de marchés du FIDA.
- Le processus d’acquisition de biens et de travaux en utilisant l’appel d’offres international sera conduit suivant les méthodes de passation de marchés du FIDA.
- Tout contrat de montant inférieur à 5 000 000 FCFA (XAF) sera conclu suivant les procédures de passation de marchés du FIDA.
- Dans tout dossier d’appel d’offres, devront être insérés, sous peine de rejet, le formulaire d’auto-certification du FIDA, ainsi que la politique du FIDA pour la prévention de la fraude et de corruption dans le cadre de ses activités, et la politique du FIDA pour prévenir et répondre au harcèlement sexuel
- La gestion des plaintes et des réclamations sera en conformité avec le standard du FIDA si les dispositions de l’arrêté n°413/A/PR/MINMAP du 08 décembre 2020 portant organisation et fonctionnement du Comité chargé de l’examen des recours résultant des marchés publics (CER) ne sont pas jugées satisfaisantes pour le FIDA.

Estimation des coûts et du calendrier

524. Les estimations détaillées des coûts et du calendrier de chaque activité de passation de marchés seront estimées avec précision au plus tard lors de l’élaboration des exigences (spécifications ou termes de référence). Ces estimations détaillées seront soumises avec les exigences pour les activités d’examen préalable. Si l’estimation des coûts dépasse le budget alloué dans le PTBA et le PPM, l’une des mesures suivantes sera prise : (i) mettre à jour le PTBA et le PPM en réaffectant les fonds nécessaires ; si l’augmentation du budget initialement approuvé dépasse 10%, le PPM mis à jour doit être soumis au FIDA pour avis de non-objection ; (ii) reconcevoir l’activité de passation de marchés pour qu’elle s’inscrive dans les limites du budget disponible ; (iii) un mélange des deux options ci-dessus. Lors du regroupement des activités de passation de marchés, il sera dûment tenu compte du regroupement des besoins et des activités en lots pouvant être lancés dans le cadre d’une seule procédure divisée en plusieurs lots afin de réaliser des économies d’échelle, de promouvoir la concurrence, de faciliter l’accès aux petites et moyennes entreprises et de réduire le coût de transaction associé aux activités de passation de

marchés. Lorsque l'activité d'achat est divisée en lots, l'estimation du coût total de tous les lots sera utilisée pour identifier la méthode d'achat correcte. Le fractionnement artificiel des activités de passation de marchés en lots plus petits lancés séparément afin d'échapper à l'application de méthodes de passation de marchés plus ouvertes et concurrentielles constitue une violation des principes de passation de marchés. L'estimation du calendrier d'exécution des contrats doit également être précise afin de s'assurer que les délais spécifiés dans les documents de sollicitation sont réalistes et ne découragent pas la concurrence.

Publication des avis

525. L'Avis Général de Passation de Marchés et tous les avis de passation de marchés pour tout Appel d'Offres international (AOI) seront publiés sur les forums suivants : (i) le site Internet du FIDA ; (ii) le site Internet des Nations Unies pour le développement ; (iii) le Journal des Marchés Publics de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ; (iv) un journal local à grand tirage ; et (v) tout autre média indiqué. Les avis spécifiques de passation de marchés pour tout Appel d'Offres National (AON) seront publiés au niveau local à travers les supports ci-après : (i) le Journal des Marchés Publics de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ; (ii) un journal national de large diffusion ; et (iii) tout autre média national approprié. Les avis d'attribution (NoA) de tous les contrats, ainsi que les résultats de la présélection et de la préqualification et la décision d'annuler une activité de passation de marchés et de rejeter toutes les offres/propositions seront publiés sur les forums suivants : (i) le site Internet du FIDA ; (ii) le site Internet des Nations Unies pour le développement (pour les AOI uniquement) ; (iii) le Journal des Marchés Publics de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ; (iii) un journal national à grand tirage ; et (iv) tout autre média indiqué.

Principes de passation de marchés et Ethique

526. L'UNAC respectera strictement les dispositions de la section II des directives en vigueur du FIDA sur la passation de marchés pour les projets couvrant les principes clés de la passation de marchés à savoir : l'éthique ; la reddition des comptes ; la concurrence ; l'équité ; la transparence ; l'efficacité, l'efficacité et l'économie ; et le meilleur rapport qualité-prix. En outre, l'UNAC se conformera strictement aux dispositions de la politique du FIDA sur la prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations. Le programme veillera à ce que cette politique soit clairement énoncée dans tous les documents de passation de marchés (documents de sollicitation et contrats) et à ce que tous les fournisseurs s'y conforment. L'UNAC respectera strictement les dispositions de la Politique du FIDA pour prévenir et répondre au harcèlement sexuel. Le programme veillera à ce que cette politique soit clairement énoncée dans tous les documents de passation de marchés (documents de sollicitation et contrats) et à ce que tous les fournisseurs s'y conforment. L'UNAC se conformera strictement aux dispositions de la politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Tenue des dossiers

527. L'UNAC conservera les registres et les dossiers de passation de marchés (pendant 10 ans) d'une manière facilement accessible et facilement récupérable qui facilite l'examen et l'audit, même s'ils sont effectués à distance. Pour faciliter l'examen, la supervision et l'audit, tous les dossiers de gestion des achats et des contrats sont archivés sous la responsabilité du personnel chargé des achats.

Mise en place institutionnelle, rôles et responsabilités

528. Il sera institué par arrêté du Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des marchés publics, une commission spéciale de passation des marchés pour le PEA-Jeunes II. La commission spéciale de passation de marchés mettra en place, à chaque fois que de besoin, des comités d'évaluation des offres et des propositions. Les procédures suivantes concernant les

comités d'évaluation s'appliquent à tous les comités d'évaluation du programme. Chaque activité de passation de marchés doit avoir son comité d'ouverture et d'évaluation officiellement désigné ; le comité peut être unique pour les procédures d'ouverture et d'évaluation à condition que chaque membre soit libre de tout conflit d'intérêt et assure que son engagement dans l'évaluation ne sera pas biaisé sur la base de travaux préparatoires tels que la rédaction de spécifications ou de termes de référence et la réalisation d'études de marché. Les conditions suivantes seront respectées pour tous les comités :

- Le comité est formellement nommé par l'autorité compétente ;
- Les membres du comité connaissent bien l'avis à manifestation d'intérêt, les documents de préqualification, les documents d'appel d'offres ou la demande de propositions ; ils consacrent suffisamment de temps pour comprendre pleinement le document et le processus et consacrent tout leur temps pour effectuer l'évaluation rapidement ;
- Tous les membres du comité signent une déclaration d'impartialité et de confidentialité (selon le modèle standard du FIDA) immédiatement après avoir pris connaissance des noms des soumissionnaires et de leurs partenaires, personnel, experts, sous-traitants, etc. Dès qu'il se rend compte de la présence d'un conflit d'intérêt (potentiel ou réel), le membre du comité concerné doit le signaler au président qui coordonnera son remplacement immédiat ;
- Le comité comprend des spécialistes techniques, des spécialistes de la passation de marchés et d'autres spécialistes nécessaires à l'activité particulière (par exemple, des spécialistes des finances, du droit, etc.) ;
- Le comité peut également inclure des représentants des utilisateurs finaux ; les utilisateurs finaux sont engagés lorsque l'activité de passation de marchés est dédiée au bénéfice d'un groupe ou d'une communauté légalement établie ;
- Si le personnel de l'unité de gestion du programme (et des utilisateurs finaux le cas échéant) manque de qualifications, de compétences ou d'expertise dans le domaine de la passation de marchés, l'unité de gestion du PEA-Jeunes II peut inclure dans le comité un membre externe (consultant ou personnel d'une autre entité publique) à condition que ce membre soit libre de tout conflit d'intérêt et respecte les règles décrites dans ce manuel ;
- Le nombre de membres du comité est impair, avec un minimum de trois, la taille dépendant de la valeur et de la complexité de la mission ;
- Le comité fonctionne de manière autonome et ne comprend pas de responsables qui approuvent en fin de compte le résultat de l'évaluation ; il ne doit pas non plus y avoir d'autorité hiérarchique entre les membres du comité afin de garantir qu'une telle hiérarchie n'exerce pas de pression indue sur les membres ;
- L'évaluation est réalisée individuellement par chaque membre du comité, en particulier lorsque l'évaluation implique une notation ; dans ce cas, les notes individuelles sont ensuite discutées et peuvent être ajustées en conséquence, pour autant que les notes initiales et les notes ajustées soient toutes deux incluses dans le rapport avec le raisonnement derrière les ajustements ; les scores combinés seront sur une base moyenne (moyenne des scores individuels ajustés) ;
- Dans tous les aspects de l'évaluation qui sont sur une base réussite/échec (pas de notation), le comité devrait prendre sa décision à l'unanimité, à défaut de quoi la décision devrait être basée sur un vote majoritaire avec enregistrement des opinions dissidentes. En cas de désaccord majeur ayant un impact irréversible sur le résultat, le président décidera ;

- Les membres du comité sont censés évaluer l'ensemble des manifestations d'intérêt, des demandes de qualification, des offres, des propositions et des devis reçus pour toutes les étapes de l'évaluation. La division de l'évaluation verticalement (répartition des offres entre les membres pour l'évaluation) ou horizontalement (certains membres effectuant l'examen préliminaire tandis que d'autres s'occupent de l'évaluation technique) n'est pas autorisée ; malgré ce qui précède, chaque membre du comité exercera son expertise et ses qualifications sans influencer indûment les opinions des autres membres ;
- En plus de remplir le rôle d'évaluation au même titre que les autres membres du comité, le spécialiste de la passation de marchés au sein du comité est chargé de veiller au respect total des règles de passation de marchés en vigueur ; le spécialiste de la passation de marchés est chargé de communiquer toute clarification (sur la base de l'accord du comité) aux soumissionnaires et de rédiger le rapport d'évaluation. En outre, le spécialiste de la passation de marchés assumera le rôle d'animateur du comité et veillera notamment au respect des règles de passation de marchés en vigueur, conformément au présent manuel ;
- Chaque comité sera présidé par un président chargé de coordonner les discussions techniques au sein du comité et assumera les rôles définis dans le manuel ;
- Toutes les évaluations et décisions doivent être faites sur la base des critères et des exigences élaborés dans les documents de passation de marchés, les documents d'appel d'offres ou les demandes de propositions ; toutes les décisions doivent être suffisamment étayées par l'élaboration des délibérations, des réserves, des discussions, des forces et des faiblesses, etc. de manière suffisamment détaillée pour garantir que la procédure régulière a été appliquée ;
- Le comité termine l'évaluation rapidement et, en tout état de cause, dans le délai de validité des offres/propositions ; dans des circonstances exceptionnelles et dûment justifiées, le comité peut demander une prolongation de la validité des offres. Ces demandes sont adressées aux soumissionnaires officiellement par écrit avant l'expiration de la validité par l'intermédiaire du coordonnateur de l'UNAC ;
- Le même comité d'évaluation devrait idéalement procéder à des discussions ou à des négociations précontractuelles dans les limites spécifiées dans le manuel et le présent manuel ;
- Le/la président/e du comité de passation de marchés du programme (CPP) est l'autorité de nomination des comités d'évaluation ; il/elle est également l'autorité d'approbation des résultats de l'évaluation. Par conséquent, le/la président/e et les membres du CPP ne seront pas membres ou présidents de ces comités ; le/l président du CPP doit nommer un comité pour chaque activité d'achat (ou groupes/catégories d'activités tant que les compétences, l'expérience et les aptitudes requises sont communes et tant qu'il n'y a pas de chevauchement en termes de calendrier et de charge de travail). Le comité est formé suffisamment tôt avant la date et l'heure d'ouverture, et ses membres doivent rester confidentiels jusqu'à la date et l'heure d'ouverture au public ;
- Toute tentative de la part d'un soumissionnaire potentiel ou d'un opérateur économique d'influencer l'un des membres du comité ou le personnel de l'unité de gestion du programme ou de l'utilisateur final ou le personnel des agences gouvernementales concernées ne doit pas être tolérée ; elle doit être consignée dans le rapport d'évaluation et transmise aux autorités compétentes ;
- Le comité dispose des pouvoirs suivants :
 - o Évaluer de manière indépendante chaque soumission sur la base de ses propres mérites et sur la base des critères inclus clairement dans les documents de sollicitation ;

- Décider individuellement (chaque membre) du résultat de l'évaluation et collectivement (comité conjoint) lorsqu'un consensus est nécessaire, sans recourir à une personne ou une autorité extérieure au comité ;
 - Demander l'aide d'experts en la matière qui seront nommés par le Président du CPP.
 - Décider des déviations identifiées dans chaque soumission et classer chacune d'entre elles comme mineure ou majeure sur la base des seules directives du Manuel, du contenu des documents de passation de marchés tout en garantissant l'équité, l'égalité de traitement, la proportionnalité et la transparence ;
 - Décider de la nécessité et du contenu des clarifications des soumissionnaires conformément aux dispositions des documents de consultation et du Manuel ;
 - Décider de manière autonome du rejet d'une soumission avec des justifications détaillées
 - Décider de manière autonome du rejet de toutes les soumissions et de l'annulation du processus si l'une des conditions d'annulation du Manuel est présente ;
 - Décider de manière dûment motivée des recommandations d'attribution ;
 - Signaler toute tentative d'influencer le comité dans la conduite de ses travaux ;
 - S'abstenir de divulguer toute information relative à son travail à toute personne ou entité jusqu'à ce que les procédures d'évaluation soient terminées ; ensuite, un rapport interne ainsi qu'un rapport au FIDA sont requis avant que les résultats de l'évaluation puissent être rendus publics ;
 - Fournir un avis et un retour d'information détaillés pour toute plainte ou demande de débriefing ;
 - Lorsque les négociations sont autorisées, gérer l'ensemble du processus de négociation dans les limites autorisées par la demande de proposition et le manuel et dans la période de validité des propositions ;
- En plus de nommer le comité, le/la président/e du CPP examine et approuve le résultat de l'évaluation et a les pouvoirs de (i) remplacer un membre du comité pour des raisons de conflit d'intérêts ou autres et modifier la décision de formation du comité en conséquence ;(ii) émettre des demandes de prolongation de la validité des offres si elles sont dûment justifiées par le comité ; (iii) approuver les recommandations telles que soumises par la commission dans le rapport signé. À la réception du rapport signé, le/la président/e de la CPP clarifie auprès de la commission certains aspects de l'évaluation et demande des précisions et des justifications supplémentaires ; rejette la recommandation du comité sur la base de justifications détaillées ou approuve la diffusion des résultats de l'évaluation.

Les comités doivent se référer au manuel de passation des marchés du FIDA pour des conseils détaillés sur l'évaluation.

529. Il sera organisé à l'intention des membres de la commission spéciale de passation de marchés du programme dès sa constitution, une formation en passation de marchés et éthique selon les procédures du FIDA. Il sera fait obligation à tous les membres de ladite commission de se soumettre à cette formation. Les frais de sessions de cette commission spéciale seront supportés par les fonds du programme. La commission se retrouvera en session en moyenne 2 fois par mois pour examiner les dossiers de passation de marchés soumis à son examen.

Sélection du personnel de l’Unité nationale de coordination (UNAC)

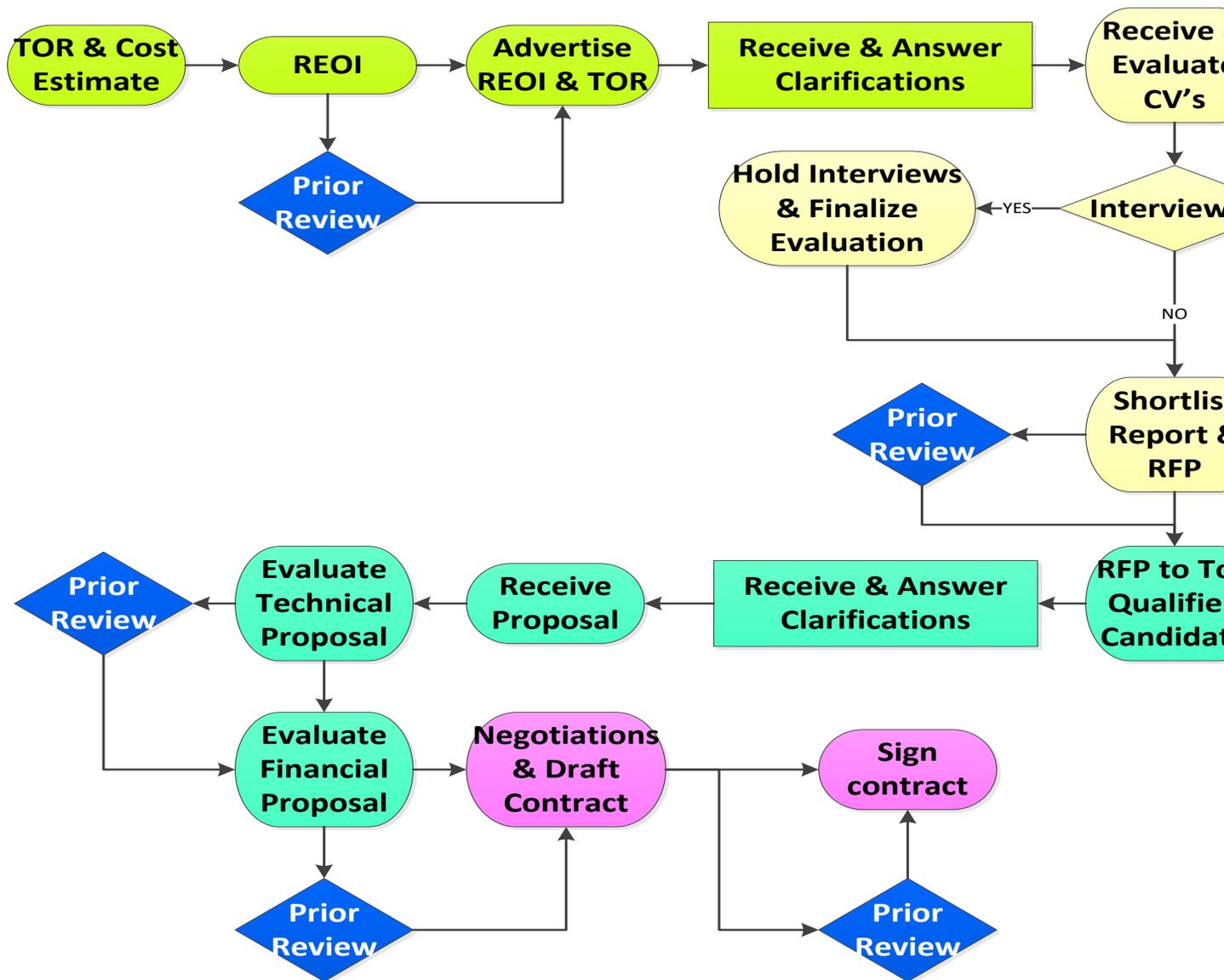
530. Le personnel de l’UNAC sera recruté suivant la procédure de sélection de consultants individuels (SCI) décrite dans le manuel de passation de marchés du FIDA. Cela ne s’applique pas pour le personnel détaché par le gouvernement. La sélection du personnel de l’UNAC ou tout changement de personnel sera coordonné en avance par le FIDA. Si le processus de sélection dépasse le seuil de revue a priori pour les consultants individuels, elle sera assujettie à la non-objection du FIDA à travers OPEN. Pour identifier si le processus de sélection est assujetti à la non-objection du FIDA, l’UNAC devra estimer le coût couvrant la rémunération pour la totalité restante de la durée du programme suivant l’Accord de Financement (AF). Tout recrutement de personnel de l’UNAC doit être contenu dans le plan de passation de marchés conséquent. Le processus de sélection devra suivre la procédure de sélection de consultants individuels (SCI) avec les aspects suivants adaptés pour le cas de recrutement du personnel de l’UNAC : (i) préparation des termes de références (TDR) selon le modèle du FIDA (ii) préparation et publication de l’avis à manifestation d’intérêt (AMI) suivant le modèle du FIDA ;(iii) réception et évaluation des manifestations d’intérêts (CVs). Si l’interview avec les candidats de la liste restreinte est prévue afin d’aider à identifier le candidat le plus qualifié :

- L’interview tout comme les critères doivent être explicitement mentionnés dans l’AMI et les TDRs. Cela voudrait dire que l’exigence d’interview doit être connue à l’avance et annoncée au public ;
- L’interview devrait avoir un poids en plus des poids réservés pour les autres critères de qualification ;
- Les critères de compétences devraient être formulés de manière claire et objective ;
- Les questions d’interview devraient être les mêmes pour tous les candidats ;
- Tous les candidats ayant obtenu la note minimale requise à l’issue de l’évaluation des CV devraient être invités pour passer l’interview ;
- Les candidats sélectionnés pour l’interview devraient être informés suffisamment à l’avance. Beaucoup de temps devrait leur être accordé à l’avance ;
- L’interview devrait être menée en ligne (virtuelle) si des contraintes existent pour mener l’interview en présentiel ;
- En plus des questions sur les compétences, l’UNAC peut tester les personnes interrogées pour valider leurs connaissances et leur expérience à travers une ou plusieurs "questions techniques" qui doivent également être standardisées et communes à toutes les personnes interrogées ;
- L’UNAC doit consulter le FIDA à l’avance pour établir les questions d’entretien basées sur les compétences ainsi que les questions techniques pour chaque poste ; en dehors de cette consultation, les questions doivent rester strictement confidentielles ;
- Les entretiens doivent être entièrement documentés ainsi que la notation qui en résulte dans le rapport d’évaluation.

531. Pour le recrutement du personnel à long terme de l’unité d’exécution du programme financé par le FIDA, il est recommandé de procéder à des entretiens basés sur les compétences.

532. L’organigramme ci-dessous décrit les principales étapes de la procédure de sélection de consultants individuels (SCI).

Figure 1. Diagramme de la procédure du SCI pour la sélection du personnel de l’UNAC.



533. Dans des cas exceptionnels et dûment justifiés identifiés dans le Manuel de Passation des Marchés, les consultants individuels peuvent être sélectionnés sur la base d'une source unique : (i) des tâches qui sont la continuation de travaux antérieurs effectués par le consultant et pour lesquels le consultant a été sélectionné de manière concurrentielle ; (ii) certaines missions dont la durée prévue est inférieure à trois mois ; (iii) les urgences découlant de catastrophes naturelles ; (iv) lorsque l'individu est le seul consultant qualifié pour la mission ; et (v) lorsque le budget de la mission du consultant individuel est inférieur au seuil de faible valeur prédéfini pour la sélection d'une source unique (SSS). Dans ces cas, l'UNAC lancera un SSS par le biais d'OPEN en incluant des justifications détaillées. Le recrutement des membres du personnel doit être conforme aux politiques du FIDA en la matière. Chaque fois que la Division des politiques opérationnelles et des résultats (OPR) publie une nouvelle mise à jour, le MIP devra être actualisé en conséquence.

Rôles & Responsabilités

534. Le Gouvernement gèrera le processus de recrutement du personnel de l’Unité d’exécution du programme (UNAC). Les postes de Coordonnateur, de Responsable Administratif et Financier (RAF), de Responsable de la passation des marchés (RPM), de Responsable Suivi-Evaluation et des Spécialistes spécifiques constitueront le socle de l’Unité nationale de coordination du programme (UNAC) qui pourra faire appel, en cas de besoin, à une assistance technique ponctuelle. Les termes de références de ces différents postes sont joints au document de conception du programme.

535. Le tableau qui suit est une représentation de la matrice détaillée d'attribution des responsabilités couvrant la majorité des fonctions et étapes de passation de marchés au sein de l'UNAC.

Tableau 6 : Rôles et Responsabilités des acteurs en passation des marchés

Etapes de passation de marchés	RPM	ET	CPM	CP	RAF
Prépare le plan de passation des marchés (PPM)					
Finalise et approuve le PPM					
Suis la mise en œuvre et actualise le PPM					
Prépare les spécifications techniques					
Finalise et approuve les spécifications techniques					
Prépare les dossiers de consultation (DC)					
Finalise et approuve les DCs					
Publie les avis/annonces					
Membres des Comités d'évaluation					
Former les comités d'évaluation					
Suis-les offres/ouvertures des offres/propositions					
Gère l'évaluation des offres/propositions					
Approuve les recommandations des évaluations					
Gère le débriefing et les plaintes					
Prépare les projets de contrats					
Signe les contrats					
Gestion technique des contrats					
Gestion des contrats					
Acceptation des membres des comités					
Forme les comités					
Examine les demandes de paiements					
Vérifie et approuve les demandes de paiements					
Procède aux paiements					
Archive tous les dossiers de passation des marchés					
Correspond avec le FIDA pour les non-objections					

RPM : Responsable de passation des marchés ET : Experts Techniques CPM : Comité de passation de marchés ; CP : Coordonnateur du programme ; RAF : Responsable administratif et financier

Exécution de la passation des marchés

536. *Dotation en personnel* : La fonction "Achat" exige qu’un service opérationnel et spécialisé en assure la gestion par le contact avec les fournisseurs dans le but de pourvoir aux besoins des services par des articles acquis aux meilleures conditions de qualité, délai de livraison, prix et paiement. Le responsable de passation des marchés et le responsable administratif et financier ont la responsabilité des achats et de la gestion des stocks du programme. Pour ce faire, ils doivent (i) connaître, en temps utile, les besoins des différents services de l’Unité d’exécution du programme et des antennes régionales, et (ii) passer les commandes et suivre leur exécution. Le service de passation des marchés du PEA-Jeunes II sera composé d’un responsable expérimenté en passation des marchés (RPM) et d’un assistant pour gérer les processus d’acquisition et de contractualisation au niveau central. Les tâches spécifiques du RPM sont décrites dans les termes de référence du poste joints au présent document. Le RPM du PEA-Jeunes II sera suffisamment qualifié et expérimenté, avec une bonne connaissance des procédures de passation des marchés des bailleurs

de fonds dont entre autres, le FIDA. C’est pourquoi la sélection du RPM se fera de manière compétitive par voie d’appel à candidatures selon une procédure préalablement approuvée par le FIDA¹³⁶. Selon les nécessités de services, une assistance locale en passation des marchés pourra être recrutée au niveau régional pour assister le RPM.

537. *Demande d’examen préalable et de non-objection* : Les demandes d’examen préalable et de non-objection du FIDA doivent être saisies dans le système OPEN (*Online Procurement End to End system*) du FIDA, le système de passation des marchés bout en bout du FIDA en ligne. OPEN applique un processus de documentation en plusieurs étapes dans le flux de travail de la procédure globale de passation des marchés (manifestation d’intérêt, formulation de l’avis de non-objection du FIDA, signature du contrat), en fonction du type (appel d’offres national ou international, etc.) et de l’objet du marché (travaux de génie civil, biens, services, etc.). Il sert également de système de suivi pour les flux de travaux non liés à la passation des marchés (Manuel d’exécution du programme, par exemple). Une justification suffisamment détaillée sera fournie au FIDA pour obtenir son avis de non-objection ; elle indiquera les motifs expliquant le choix d’une passation de marché de gré à gré¹³⁷ au lieu du recours à un appel à la concurrence, et les critères de recommandation d’un fournisseur ou prestataire de services particulier dans tous les cas de ce type.

538. *Enregistrement des contrats et Gestion/suivi des contrats* : Tous les contrats, mémorandums d’accord et paiements correspondants doivent être consignés dans l’outil de suivi des contrats du Portail clients du FIDA. L’UNAC devra obligatoirement utiliser l’outil de suivi et de gestion des contrats (CMT) mis en place par le FIDA. Le CMT est une plateforme obligatoire pour l’enregistrement et la gestion de tous les contrats et bons de commande signés conformément au plan de passation des marchés. Tous les types de contrats signés et financés dans le cadre du PEA-Jeunes II devront donc obligatoirement être enregistrés et gérés à l’aide de l’outil de suivi et de gestion des contrats (CMT) mis en place par le FIDA. Le registre des contrats sera extrait sous forme de rapport directement du CMT. Il s’agira d’un document cumulatif qui sera augmenté progressivement et automatiquement avec les nouveaux contrats signés et insérés dans le système. L’UNAC adoptera l’outil de suivi des contrats déployé par le FIDA et consacrera des ressources suffisantes pour utiliser, exploiter et générer des rapports à partir de ce système, conformément aux instructions du FIDA. L’enregistrement des contrats signés par les partenaires d’exécution avec des tiers (biens, travaux, services de conseil, services hors conseil, ou subventions) doit également être effectué sur le CMT.

539. *Programme de renforcement des capacités* : Il sera organisé au cours de l’atelier technique de démarrage une session de formation en passation des marchés selon les procédures du FIDA pour l’ensemble du personnel du PEA-Jeunes II. Le personnel de l’UNAC sera en plus formé à l’utilisation des outils OPEN pour la gestion des demandes de non-objection et CMT pour le suivi et la gestion des contrats financés dans le cadre des projets FIDA. Un programme de renforcement des capacités plus élargi sera basé sur les programmes de certification en marchés publics de projets pour le développement agricole et rural (*BuildProc*) en collaboration avec le Centre international de formation de l’Organisation internationale de Travail (ITCILO). Les aspects suivants feront partie de ce programme de renforcement des capacités : (i) Principes fondamentaux, principes et pratiques générales de l’approvisionnement de projets, (ii) Processus

¹³⁶ Toute référence aux Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets établies par le FIDA inclut également le Guide pratique de passation des marchés du FIDA. Il est obligatoire de s’assurer que les règles applicables en matière de passation de marchés sont compatibles avec les Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets établies par le FIDA ; le Guide pratique de passation des marchés du FIDA est un document d’orientation à l’usage de l’Emprunteur/Bénéficiaire. Les règlements établis dans les présentes Arrangements en matière de Passation des Marchés du Projet l’emportent sur le Guide pratique de passation des marchés du FIDA en cas de conflit. Pour les Directives comme pour le Guide pratique de passation des marchés du FIDA, la version à utiliser est toujours la dernière.

¹³⁷ La passation de marchés de gré à gré peut être justifiée par l’une des circonstances dont la liste figure à la section 6 du Module F1 : Méthodes de passation des marchés pour les biens, les travaux et les services autres que de conseil du Guide pratique de passation des marchés du FIDA

d’approvisionnement efficaces pour une mise en œuvre réussie du programme, et (iii) Stratégies avancées d’approvisionnement et de gestion des contrats.

540. Toutes les modalités et conditions susmentionnées s’appliqueront aussi aux partenaires d’exécution du programme et aux agents d’exécution approuvés par le FIDA.

Intégration des normes PESEC dans la passation des marchés

541. L’équipe PESEC a identifié de potentiels risques environnementaux qui peuvent avoir un impact sur la mise en œuvre des opérations de passation des marchés du PEA-Jeunes II, et a attribué le niveau de risques à « modéré ». Le tableau ci-après rappelle les risques classés au niveau modéré afin de tenir compte et d’atténuer les impacts éventuels dans les opérations de passation des marchés. Le risque bas n’a pas une incidence particulière non déjà prise en compte dans les dossiers types de passation des marchés du FIDA.

Tableau 7 : Risques identifiés et Notes de risques attribuées par les PESEC

Risques identifiés par les PESEC	Note de risque attribuée par les PESEC
Il est probable que des espèces végétales ou animales exotiques envahissantes soient introduites ou utilisées, et les mesures de contrôle strictes mises en place sont suffisantes.	Modéré
Des polluants peuvent être rejetés, que ce soit de façon routinière ou accidentelle, mais les systèmes de traitement sont éprouvés, vérifiés et abordables. L’environnement récepteur est très sensible.	Modéré
Le programme sera totalement tributaire de la production de ressources naturelles biologiques. Le programme sera exécuté dans une zone agricole préexistante présentant une faible vulnérabilité environnementale et/ou sociale.	Modéré
Le programme nécessitera la consommation de matières premières et/ou d’énergie. Il s’agira d’une composante importante du programme, mais les impacts peuvent être gérés de manière appropriée.	Modéré
Une perte temporaire d’accès aux terres, biens et ressources autochtones imputable aux activités menées au titre du programme est à prévoir.	Modéré
Le programme fonctionnera dans des secteurs ou des chaînes de valeur qui, dans le passé, n’ont pas respecté les lois nationales du travail ou les engagements internationaux, mais qui sont maintenant réglementés de manière adéquate au niveau national. Les chaînes de valeur internationales font parfois l’objet d’audits de performance environnementale ou sociale.	Modéré
Le programme interviendra dans des secteurs ou des filières dans lesquels il y a eu, par le passé, des cas flagrants de recours au travail des enfants Il existe toutefois aujourd’hui une réglementation en la matière, et le travail des enfants est illégal au regard du droit national.	Modéré
Le programme sera mis en œuvre dans un secteur, une zone ou une chaîne de valeur où les travailleurs sont occasionnellement exposés à des risques en matière de SST et où l’on sait que la réglementation est faible ou inexistante. Cependant, il n’y a aucune preuve de maladie ou de décès.	Modéré
Le programme est susceptible d’occasionner de légères modifications de la dynamique Communautaire pouvant entraîner une augmentation des risques de violence sexiste ou d’exploitation sexuelle.	Modéré
L’institution n’a pas mis en place de SGES, mais plusieurs politiques Environnementales et sociales distinctes. Les politiques ne sont par conséquent pas considérées comme transparentes. Les rapports sur les questions environnementales et sociales sont communiqués sur demande.	Modéré

542. La mise en œuvre du PEA-Jeunes II pourrait donc affecter la biodiversité, la pollution des ressources, les peuples autochtones, le travail et les conditions de travail, la santé et la sécurité communautaires. Des mesures préventives devront donc être prises en amont, consistant à intégrer les normes PESEC dans la passation des marchés du PEA-Jeunes II afin que les activités de passation des marchés soient menées en conformité avec les normes PESEC tout au long du cycle de planification, de conception et de supervision du programme pour atténuer les potentiels impacts environnementaux, sociaux et climatiques. Le tableau ci-dessous présente les mesures d’atténuation arrêtées, fondamentalement dans les phases d’élaboration des spécifications techniques des dossiers d’appel d’offres, de définition des qualifications des soumissionnaires, d’évaluation des offres, et d’élaboration des clauses contractuelles.

Tableau 24. Mesures d’atténuation convenues pour les DAO et élaboration de clauses contractuelles

Normes PESEC	Risques identifiés par les PESEC	Note de risque	Mesures de passation des marchés à prendre
Norme 1: Conservation de la biodiversité			
1.6 Le programme pourrait-il comprendre ou donner lieu à l’introduction ou l’utilisation accidentelle ou intentionnelle d’espèces végétales ou animales envahissantes?	Il est probable que des espèces végétales ou animales exotiques envahissantes soient introduites ou utilisées, et les mesures de contrôle strictes mises en place sont suffisantes.	M	<ul style="list-style-type: none"> - Les dossiers d’appel d’offres prescriront la conformité à la législation environnementale nationale et seront complétés par les normes PESEC sous la forme d’une annexe.
Norme 2 : Ressources et prévention de la pollution			
<p>2.1 Le programme pourrait-il entraîner le rejet de polluants dans l’environnement (à la ferme et à l’extérieur de celle-ci) en raison de circonstances courantes ou non courantes pouvant avoir des répercussions négatives à l’échelle locale, régionale ou transfrontalière ?</p> <p>2.3 Le programme entraînera-t-il ou entraînera-t-il une consommation importante de matières premières et d’énergie ?</p> <p>2.5 (faible)</p> <p>2.6 Le programme comprendra-t-il ou donnera-t-il lieu à la production primaire de ressources naturelles biologiques par l’intermédiaire de la culture ou de la production de végétaux, de la production végétale d’espèces annuelles et pérennes, etc.?"</p>	<p>Des polluants peuvent être rejetés, que ce soit de façon routinière ou accidentelle, mais les systèmes de traitement sont éprouvés, vérifiés et abordables. L’environnement récepteur est très sensible.</p> <p>Le programme nécessitera la consommation de matières premières et/ou d’énergie. Il s’agira d’une composante importante du programme, mais les impacts peuvent être gérés de manière appropriée.</p> <p>Le programme sera totalement tributaire de la production de ressources naturelles biologiques. Le programme sera exécuté dans une zone agricole préexistante présentant une faible vulnérabilité environnementale et/ou sociale.</p>	M	<ul style="list-style-type: none"> - Les spécifications techniques des dossiers d’appel d’offres envisageront l’utilisation de produits portant un label écologique permettant de minimiser l’utilisation de substances dangereuses et la production d’émissions dangereuses. - Il sera exigé une expérience professionnelle antérieure du soumissionnaire dans des environnements similaires - Une supervision appropriée sera exigée lors de l’exécution des contrats. - Les dossiers d’appel d’offres FIDA concernant des contrats d’un montant inférieur à 5 millions d’USD seront utilisés, ou bien les dossiers d’appel d’offres nationaux complétés par les normes PESEC sous la forme d’une annexe.
Norme 4: Peuples autochtones			
<p>4.1 (faible)</p> <p>4.2 Le programme pourrait-il porter atteinte aux droits des peuples autochtones en ce qui concerne les terres, territoires, eaux et zones maritimes côtières et autres ressources qu’ils possèdent ou occupent et utilisent traditionnellement, et/ou leurs systèmes de subsistance?</p>	Une perte temporaire d’accès aux terres, biens et ressources autochtones imputable aux activités menées au titre du programme est à prévoir.	M	<ul style="list-style-type: none"> - Les dossiers d’appel d’offres exigeront la conformité à la législation nationale relative aux peuples autochtones - Qualifications du soumissionnaire : expérience professionnelle antérieure dans des contextes similaires où se trouvent des populations autochtones, en particulier pour les contrats importants - Conditions contractuelles : le début des travaux est conditionné par la mise en œuvre satisfaisante du PAR ; le contrat prévoit une forme de remboursement à la communauté pour l’utilisation des savoirs traditionnels de la communauté ; mécanisme de doléances d’accès facile en langue autochtone.
Norme 5 : Travail et conditions de travail			
5.1 Le programme pourrait-il fonctionner dans des secteurs ou des chaînes de valeur caractérisés par des conditions de travail qui ne respectent pas les	Le programme fonctionnera dans des secteurs ou des chaînes de valeur qui, dans le passé, n’ont pas respecté les lois nationales du travail ou les engagements		<ul style="list-style-type: none"> - Les dossiers d’appel d’offres exigeront la conformité à la législation nationale du travail - Qualifications du soumissionnaire : aucune condamnation antérieure pour infraction aux lois du travail

Normes PESEC	Risques identifiés par les PESEC	Note de risque	Mesures de passation des marchés à prendre
<p><i>lois nationales du travail ou les engagements internationaux ?</i> <i>Remarque : il peut s’agir de pratiques discriminatoires, d’une forte inégalité entre les sexes et d’un manque d’égalité des chances, d’un déni de la liberté syndicale et de la négociation collective, de travailleurs migrants</i></p> <p><i>5.3 Le programme pourrait-il faire intervenir des enfants a) dont l’âge est inférieur à l’âge minimum d’admission à l’emploi fixé au niveau national (habituellement 15 ans) ou b) dont l’âge est supérieur à l’âge minimum fixé au niveau national mais inférieur à 18 ans dans les activités appuyées ou les filières concernées ?</i></p> <p><i>5.4 Le programme pourrait-il (a) fonctionner dans un secteur, une zone ou une chaîne de valeur où les producteurs et les autres travailleurs agricoles sont généralement exposés à des risques importants en matière de travail et de sécurité, et/ou (b) promouvoir ou utiliser des technologies ou des pratiques qui présentent des risques pour la sécurité et la santé au travail (SST) pour les agriculteurs, les autres travailleurs ruraux ou les populations rurales en général ?</i></p>	<p>internationaux, mais qui sont maintenant réglementés de manière adéquate au niveau national. Les chaînes de valeur internationales font parfois l’objet d’audits de performance environnementale ou sociale.</p> <p>Le programme interviendra dans des secteurs ou des filières dans lesquels il y a eu, par le passé, des cas flagrants de recours au travail des enfants Il existe toutefois aujourd’hui une réglementation en la matière, et le travail des enfants est illégal au regard du droit national.</p> <p>Le programme sera mis en œuvre dans un secteur, une zone ou une chaîne de valeur où les travailleurs sont occasionnellement exposés à des risques en matière de SST et où l’on sait que la réglementation est faible ou inexistante. Cependant, il n’y a aucune preuve de maladie ou de décès.</p>	<p>M</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des offres : emploi et formation professionnelle en cours d’emploi pour les jeunes et les femmes sans emploi au-dessus d’un pourcentage défini de la main-d’œuvre des contractants doivent être récompensés par des points de mérite technique lors de l’évaluation des offres. - Conditions contractuelles : Respecter les normes fondamentales du travail de l’OIT (pas de travail des enfants ou de travail forcé ; égalité des chances, non-discrimination et liberté d’association) ; Salaires décentés compatibles avec les salaires similaires pour la même profession dans la région ; Le contractant principal imposera les conditions de travail identiques à la main d’œuvre de ses sous-traitants et autres fournisseurs ; déclaration d’accident y compris les infractions au code de conduite du contractant par son personnel ; Mécanisme permettant au programme de payer directement les sous-traitants en cas de retard de paiement injustifié de la part du contractant principal - Les dossiers d’appel d’offres FIDA concernant des contrats d’un montant inférieur à 5 millions d’USD seront utilisés, ou bien les dossiers d’appel d’offres nationaux complétés par les normes PESEC sous la forme d’une annexe.
Norme 6 : Santé et sécurité communautaires			
<p><i>6.5 Le programme pourrait-il donner lieu à un risque de violences sexistes, y compris les agressions sexuelles, le harcèlement sexuel ou les exploitations et les atteintes sexuelles, du fait de l’arrivée massive de main-d’œuvre, de la redistribution de terres, ou d’autres mesures qui modifient la dynamique communautaire ?</i></p> <p><i>6.8 (faible)</i></p>	<p>Le programme est susceptible d’occasionner de légères modifications de la dynamique Communautaire pouvant entraîner une augmentation des risques de violence sexiste ou d’exploitation sexuelle.</p> <p>Des protocoles relatifs à la violence sexiste ont été mis en place.</p>	<p>M</p>	<p>Les dossiers d’appel d’offres complétés par les normes PESEC conformément aux seuils prescrits dans le Manuel de passation des marchés du FIDA et le Guide pratique de passation des marchés, seront utilisés. Les exigences supplémentaires des PESEC prendront la forme d’une annexe aux conditions contractuelles ou d’un relèvement des qualifications des soumissionnaires.</p> <p>Les spécifications techniques des dossiers d’appel d’offres devront préciser que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le PGSS du contractant doit intégrer la préparation aux situations d’urgence liées à des dangers naturels ou humains. <p>Pour les conditions contractuelles:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et éviter les dommages aux routes d’accès au site. - La violence sexiste, le harcèlement sexuel et l’exploitation et les atteintes sexuelles auront pour conséquence la résiliation du contrat d’un employé en vertu du code de conduite du contractant ; - L’afflux de travailleurs provenant de zones extérieures à la zone du programme sera limité au strict minimum ; - Déclaration périodique des accidents et des infractions.

Normes PESEC	Risques identifiés par les PESEC	Note de risque	Mesures de passation des marchés à prendre
Norme 8 : Intermédiaires financiers et Investissements directs			
<p>8.1 <i>L’investissement est-il susceptible d’être octroyé à une institution qui n’a pas mis en place de politique environnementale et sociale ni de système connexe de gestion environnementale et sociale (SGES) (transparent, accessible au public) ?</i></p> <p>8.2 <i>L’investissement pourrait-il être octroyé à une institution ne disposant pas de capacités suffisantes (personnel non qualifié, par exemple un fonctionnaire chargé des questions environnementales et sociales) pour l’exécution du SGES?</i></p>	<p>L’institution n’a pas mis en place de SGES, mais plusieurs politiques Environnementales et sociales distinctes. Les politiques ne sont par conséquent pas considérées comme transparentes. Les rapports sur les questions environnementales et sociales sont communiqués sur demande.</p>	<p>M</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La présélection des IF potentiels doit assurer : (i) la qualité de leurs SGES pour l’examen critique des services d’intermédiation financière afin de démontrer leur capacité à assumer la responsabilité déléguée pour l’évaluation environnementale et sociale, la gestion et le suivi des risques et la gestion globale du Portefeuille ; (ii) leur capacité à surveiller en permanence les rétrocessions et à réagir aux situations accidentelles et d’urgence dans leurs opérations;(iii) la soumission par l’IF, sous une forme acceptable par le FIDA, des rapports environnementaux et sociaux annuels sur la mise en œuvre du SGES et les opérations de rétrocession. - Utilisation du contrat standard de consultant, national ou du FIDA, avec des conditions contractuelles spéciales adaptées au contexte du programme et au PGESC/CGESC de l’emprunteur.

M : MODERE

MATRICE DES RISQUES DE PASSATION DES MARCHES (MRPM) du FIDA

- Partie A (niveau national)

Etablie sur la base de la méthodologie MAPS II - EVALUATION DU SYSTEME NATIONAL DE PASSATION DES MARCHES

No	Description de l'indicateur subsidiaire	Conclusions concernant un éventuel non-respect des objectifs du projet et du Cadre de Passation des Marchés au titre des projets du FIDA	Risque Inhérent ¹³⁸	Mesure(s) d'atténuation proposée(s)	Risque Net ¹³⁹
Synthèse des constatations au niveau du pays		<p><u>Pilier I</u> : Le cadre juridique de la passation des marchés est globalement conforme aux principes convenus et respecte les obligations en vigueur. Toutefois, certains aspects de la réglementation et les outils d'application qui soutiennent le cadre juridique sont incomplets par rapport aux exigences du FIDA, notamment en lien avec les normes PESEC, le formulaire d'auto-certification du FIDA, les politiques sectorielles du FIDA sur la fraude et la corruption, le harcèlement sexuel et le blanchiment d'argent.</p> <p><u>Pilier II</u> : Le système de passation des marchés publics est incorporé et intégré dans le système de gestion des finances publiques, et dans un système d'information acceptable ; les entités adjudicatrices sont clairement identifiées et leurs responsabilités bien définies. Toutefois, le caractère dépendant de l'institution responsable de la fonction normative vis-à-vis du Ministère en charge des marchés publics qui cumule les fonctions dévolues à une autorité contractante et à une autorité de contrôle, ne permet pas à l'ensemble du système de respecter l'indépendance entre les organes de régulation, les organes de passation et les organes de contrôle, communément requise comme gage de bonne pratique et limitative de potentiels conflits d'intérêt.</p> <p><u>Pilier III</u> : Le marché des acquisitions publiques est pleinement fonctionnel, mais la gestion des contrats mériterait d'être renforcée par la mise en place, pour chaque contrat adjudgé, d'un Plan de Gestion du Contrat avec des jalons de réalisation/réception et un échéancier précis des étapes de réalisation</p> <p><u>Pilier IV</u> : Des efforts appréciables sont faits dans la mise en place des mesures d'ordre éthique et de lutte contre la corruption, tout comme les mécanismes de recours de la passation des marchés. Toutefois, l'efficacité des mécanismes de contrôle et de lutte contre la corruption n'est pas optimale au vu de l'indice de perception de la corruption dans le pays. La participation effective de la société civile dans le suivi des marchés publics reste timide, et ne contribue pas au renforcement de la transparence et l'intégrité optimales nécessaires pour un système des marchés publics, efficace et efficient.</p>	SUBSTANTIEL	<p><u>Pilier I</u> : Compléter le cadre réglementaire existant pour tenir compte des exigences au titre des projets du FIDA (Ou bien) Utiliser le cadre législatif et réglementaire du FIDA en matière de passation des marchés</p> <p><u>Pilier II</u> : Assurer le caractère indépendant entre les organes de passation (autorités contractantes), les organes de contrôle, et l'organisme de régulation du système des marchés publics.</p> <p><u>Pilier III</u> : Veiller à la mise en place et à l'application rigoureuse des dispositions des Plans de Gestion des Contrats</p> <p><u>Pilier IV</u> : Optimiser dans la pratique quotidienne la lutte contre la corruption dans le secteur des marchés publics</p>	SUBSTANTIEL
		Pilier I de l'OCDE-Cadre législatif, réglementaire et politique			
1.1 Le cadre juridique de la passation des marchés publics est conforme aux principes convenus et respecte les obligations en vigueur.					
1.1.1	Champ d'application et portée du cadre législatif et réglementaire	Le cadre législatif et réglementaire des marchés publics est régi par : (i) Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics. (prc.cm) et (ii) Décret 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles, communes applicables aux marchés des entreprises publiques ¹⁴⁰ . Ce cadre s'applique à tous les maîtres d'ouvrages/ maîtres d'ouvrages délégués pour tous les types de marchés (Travaux, Fournitures/Équipements, Services) de montant supérieur ou égal à 5 000 000 FCFA.	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer les marchés de montants inférieurs à 5 000 000 FCFA dans le champ d'application de ce cadre à l'aide d'un manuel spécifique de 	Modéré

¹³⁸ de non-respect des objectifs du projet et du Cadre de Passation des Marchés au titre des projets du FIDA

¹³⁹ En tenant compte uniquement des mesures d'atténuation pleinement mises en œuvre et efficaces ; dans le cas contraire, le risque net devrait être identique au risque inhérent)

¹⁴⁰ [Cameroun - Decret n°2018-355 du 12 juin 2018 fixant les regles communes applicables aux marches des entreprises publiques \(www.droit-afrique.com\)](#)

No	Description de l'indicateur subsidiaire	Conclusions concernant un éventuel non-respect des objectifs du projet et du Cadre de Passation des Marchés au titre des projets du FIDA	Risque Inhérent ¹³⁸	Mesure(s) d'atténuation proposée(s)	Risque Net ¹³⁹
				passation des marchés acceptable par le FIDA	
1.1.2	Méthodes d'acquisition	Les méthodes d'acquisition sont de deux ordres : <i>Une approche compétitive</i> : L'appel d'offres international est la méthode de passation par défaut des types de marchés. D'autres méthodes de passation des marchés existent, comme l'appel d'offres national, la consultation des fournisseurs en fonction de la nature et des montants prévisionnels des marchés. Les services de consultants sont sélectionnés par la combinaison des qualifications techniques et financières. <i>Une approche directe</i> : le gré à gré (entente directe) est utilisable pour des situations d'urgence impérieuse ou de monopole (brevets d'exclusivité) pour toutes les catégories de marchés. - Caractère incomplet des approches d'acquisition, surtout en ce qui concerne les services de consultants qui pourraient aussi être acquis par (i) la sélection basée sur la qualité, (ii) dans le cadre d'un budget déterminé, (iii) les qualifications des consultants ou encore (iv) au moindre-coût.	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Elargir le champ des méthodes d'acquisition, en particulier en ce qui concerne les services de consultants en y intégrant (i) la sélection basée sur la qualité, (ii) dans le cadre d'un budget déterminé, (iii) les qualifications des consultants ou encore (iv) au moindre-coût. • S'assurer que l'utilisation de l'entente directe /gré à gré est rigoureusement encadrée (celui devra se faire à travers un manuel de passation des marchés acceptable par le FIDA) 	Modéré
1.1.3	Règles relatives aux avis et aux délais	Les avis/opportunités de la commande publique sont publiés dans le journal des marchés de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, qui fait référence en matière de publication des avis. De manière globale, les délais sont de 25 à 90 jours pour les appels d'offres internationaux et de 25 à 50 jours ouvrables pour les appels d'offres nationaux, quel que soit la nature des marchés. - Caractère limitatif des espaces de publication des opportunités de la commandes publiques	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Elargir la publication des avis à d'autres supports de publication, en particulier pour les appels d'offres d'internationaux, à au moins un support de communication internationale 	Modéré
1.1.4	Règles concernant la participation	La participation aux opportunités de la commande publique est ouverte à tous les soumissionnaires sans exclusive. Toutefois l'article 51 du Code des marchés publics précise que le soumissionnaire de doit pas être en état de liquidation judiciaire ou en faillite, ni frappés par une interdiction ou déchéance prévues par la loi au niveau national et/ou international, ou n'ayant pas souscrit les déclarations prévues par les lois et les réglementations en vigueur.	Faible	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les règles concernant la participation n'excluent pas de soumissionnaires éligibles, y compris pour les soumissionnaires étrangers en cas d'appel d'offres national. 	Faible
1.1.5.	Dossiers d'appel d'offres et spécifications techniques	Le cadre réglementaire de la passation des marchés comprend des dossiers types d'Appel d'Offres pour les biens, les travaux et les services, mis à jour en 2014, disponibles et téléchargeables sur le site de l'Agence de Régulation des Marchés Publics à travers le lien : http://armp.cm/DAO_Type.php?PHPESSID=5cbklqsscbe4vjg4onupve6565#tzM52 Ces dossiers comportent une section pour les spécifications techniques/ cahiers de charges/ des prestations à réaliser. Mais, ils présentent un caractère incomplet non compatible avec le Cadre de passation des marchés au titre des projets du FIDA.	Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> • Compléter les dossiers d'appel d'offres en y insérant : <ul style="list-style-type: none"> ○ Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations ; ○ Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles ; ○ Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme du FIDA ; ○ Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) du FIDA fixant les normes sociales, environnementales et climatiques que les projets et 	Substantiel

No	Description de l'indicateur subsidiaire	Conclusions concernant un éventuel non-respect des objectifs du projet et du Cadre de Passation des Marchés au titre des projets du FIDA	Risque Inhérent ¹³⁸	Mesure(s) d'atténuation proposée(s)	Risque Net ¹³⁹
				programmes financés par le FIDA sont tenus de respecter <ul style="list-style-type: none"> ○ Formulaire d’auto-certification du FIDA Ou alors <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les dossiers d’appel d’offres types du FIDA. 	
1.1.6.	Critères d'évaluation et d'adjudication	Les critères d'évaluation sont précisés dans chaque dossier d'appel d'offres et concernent les critères (i) administratifs, (ii) techniques et (iii) financiers. L'adjudication est faite selon le principe d'offre conforme (administrativement et techniquement) aux exigences du dossier d'appel d'offres et évaluée la moins-disante. Pour les marchés de services de consultants, les critères d'adjudication sont favorables à toute proposition ayant le score technico-financier le plus haut et ayant passé l'étape de négociations avec succès. <ul style="list-style-type: none"> - Restriction dans l'application du critère de « Post-Qualification » 	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer, en sus, le critère de « Post -qualification » • Vérifier le caractère non orienté des critères vers un prestataire donné • Vérifier que la notion « ou équivalent » existe en cas de désignation d'une marque particulière. • Intégrer et Appliquer les critères d'évaluation et d'adjudication des services des consultants acquis par d'autres modes de sélection, autre que la sélection basée sur la combinaison technico-financière. 	Modéré
1.1.7.	Soumission, réception et ouverture des offres	Les dossiers d'appel d'offres mentionnent clairement les exigences liées à la soumission, réception et évaluation des offres. Les offres soumises sont reçues par les services compétents du maître d'ouvrage ou maître d'ouvrage délégué concerné, à l'heure limite maximale mentionnée dans le dossier d'appel d'offres. L'ouverture des offres est faite par une Commission de Passation des Marchés mise en place, auprès du maître d'ouvrage/maître d'ouvrage délégué concerné, par l'Autorité en charge des marchés publics (Ministère Délégué à la Présidence de la République, en charge des Marchés Publics).	Faible	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les exigences en matière de soumission, de réception et d'ouverture des offres telles que mentionnées dans les dossiers d'appel d'offres sont appliquées • S'assurer que l'ouverture des offres se fait peu de temps après la réception des offres (en moyenne 1 heure) le même jour. 	Faible
1.1.8	Droit de contester et de former un recours	Le cadre législatif des marchés publics donne aux soumissionnaires le droit de contester et de former un recours auprès (i) du maître d'ouvrage / maître d'ouvrage délégué, et (ii) de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), à chaque étape du cycle de passation des marchés. Le recours est suspensif pour l'étape d'attribution du marché. Les soumissionnaires peuvent former leurs recours par voie électronique, à travers la plateforme COLEPS (<i>Cameroon On-line E-Procurement System</i>).	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les acteurs de la commande publique sur la formation des recours • Diligenter le traitement des recours introduits par les soumissionnaires à chaque étape du cycle de passation des marchés 	Modéré
1.1.9	Gestion des contrats	La réglementation nationale a prévu un schéma pour la gestion des contrats : Le suivi de l'exécution des marchés publics est assuré par le maître d'ouvrage ou le maître d'ouvrage délégué à travers le Chef de service, l'Ingénieur du marché et le maître d'œuvre, le cas échéant.	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le système établi de gestion des contrats est rigoureusement appliqué • S'assurer de la mise en place, pour chaque contrat, d'un Plan de Gestion du Contrat, en particulier pour les contrats de montants importants 	Modéré
1.1.10	Passation électronique des marchés publics	L'article 122 du Code des marchés publics précise que (1) les procédures de passation des marchés peuvent faire l'objet d'une dématérialisation par l'utilisation des moyens électroniques, (2) le recours à la procédure de dématérialisation doit obéir entre	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Finaliser le cadre réglementaire pour la passation électronique des marchés publics 	Modéré

No	Description de l'indicateur subsidiaire	Conclusions concernant un éventuel non-respect des objectifs du projet et du Cadre de Passation des Marchés au titre des projets du FIDA	Risque Inhérent ¹³⁸	Mesure(s) d'atténuation proposée(s)	Risque Net ¹³⁹
		autres (i) à l'utilisation d'un système d'échange d'informations adéquat assurant l'intégrité, la confidentialité et l'authenticité des informations et (ii) à un système de signature électronique. - Absence de modalités de mise en œuvre en dépit de l'expérience pilote de mise en place de la plateforme COLEPS (<i>Cameroon On-line E-Procurement System</i>) qui appuie la publication en ligne des opportunités de la commande publique et les résultats des appels d'offres.		<ul style="list-style-type: none"> Poursuive la mise en place du système de dématérialisation des marchés publics COLEPS (<i>Cameroon On-line E-Procurement System</i>) 	
1.1.11	Normes concernant la tenue en lieu sûr des archives, documents et données électroniques	La réglementation nationale exige que les documents de passation des marchés publics et de gestion des contrats sont archivés sous forme physique et sous forme électronique, et tenus en lieu sûr pendant toute la vie du projet/programme. Il s'agirait notamment (i) de copies de toutes les annonces publiques, des documents de présélection (le cas échéant, du rapport d'évaluation de la présélection documentant toute décision de ne pas présélectionner certains soumissionnaires potentiels), (ii) du dossier d'appel d'offres et de tout ajout, (iii) du compte rendu de toute réunion préalable aux soumissions, (iv) du procès-verbal du dépouillement des soumissions, (v) du rapport final de l'évaluation des soumissions (comprenant un exposé détaillé des motifs utilisés pour accepter ou rejeter chaque soumission), (vi) des recours intentés contre des procédures de sélection et d'adjudication, (vii) d'un exemplaire signé du contrat final et d'un exemplaire de la garantie du paiement des avances et de la garantie de bonne exécution, etc., (viii) d'avis contractuels émis par le fournisseur, l'entrepreneur, l'acheteur ou l'employeur, (ix) d'un registre détaillé de tous les ordres de changement ou de modification émis ayant une incidence sur la portée, les qualités, le calendrier ou le prix du marché ; (x) des registres des factures et paiements, des rapports intermédiaires, (xi) des certificats d'inspection, d'acceptation et de réalisation, des dossiers des recours et différends et leurs résultats, etc.). Ces documents sont transférables au service des archives nationales à la démobilisation de l'Unité de Coordination du programme	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les documents de passation des marchés et de gestion des contrats sont complets, disponibles et gardés en lieu sûr pendant toute la vie du projet/programme, soit sous forme manuelle, soit sous forme électronique. Mettre en place une unité d'archivage au niveau du projet/programme 	Modéré
1.1.12	Principes de passation des marchés publics dans la législation spécialisée	Le cadre législatif et réglementaire des marchés publics met en exergue les principes fondamentaux applicables à la passation des marchés à savoir : la transparence, l'équité, l'économie, l'efficacité, l'intégrité, et le libre accès à la commande publique. De manière spécifique, l'article 2 du Code des marchés publics précise que : « les règles fixées par le Code des marchés publics reposent sur les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures, d'efficacité et d'intégrité ».	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à l'application rigoureuse des principes fondamentaux de passation des marchés (Transparence, Equité, Economie, Efficacité, Intégrité) à chaque étape du cycle de passation des marchés. 	Faible
1.2 Les réglementations et les outils d'application soutiennent le cadre juridique.					
1.2.1	Réglementations d'application prévoyant les processus et les procédures	En appui au décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics. (prc.cm) , l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) https://www.armp.cm a mis en place des réglementations d'application prévoyant les processus et les procédures. Notamment : <ul style="list-style-type: none"> Des guides sur la passation des marchés à l'intention des soumissionnaires (Guides des soumissionnaires) Des dossiers-types d'appel d'offres comprenant les instructions aux soumissionnaires, les conditions générales et particulières des appels d'offres, les formulaires types de soumission, les spécifications des travaux/spécifications techniques/cahiers de charge, les cahiers des clauses administratives, le cahier des clauses techniques, les bordereaux de soumission, les modèles de cautions, etc Des modèles de rapports d'évaluation des offres 	Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> Compléter la Réglementation pour la rendre compatible au Cadre de passation des marchés au titre des projets du FIDA, notamment par les documents types relatifs à la passation des marchés/dossiers d'appel d'offres établis par le FIDA (comprenant les dispositions des politiques du FIDA mentionnées ci-après relatives à la passation des marchés : 	Substantiel

No	Description de l'indicateur subsidiaire	Conclusions concernant un éventuel non-respect des objectifs du projet et du Cadre de Passation des Marchés au titre des projets du FIDA	Risque Inhérent ¹³⁸	Mesure(s) d'atténuation proposée(s)	Risque Net ¹³⁹
		<ul style="list-style-type: none"> • Des modèles de contrats pour les marchés de travaux, de fournitures/biens/équipements, et de services • Des modèles d'avis général de passation des marchés, d'avis spécifiques de passation des marchés • Des modèles de plans de passation des marchés • Des fiches de suivi des contrats, etc <p>– Caractère non complet des pièces constitutives des dossiers d'appel d'offres acceptables par le FIDA</p>		<ul style="list-style-type: none"> ○ Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations ; ○ Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles ; ○ Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme du FIDA ; ○ Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) du FIDA fixant les normes sociales, environnementales et climatiques que les projets et programmes financés par le FIDA sont tenus de respecter. ○ Formulaire d'auto-certification du FIDA, Ou alors <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les dossiers d'appel d'offres types du FIDA 	
1.2.2	Modèles de dossiers d'appel d'offres pour l'acquisition de biens, travaux et services	<p>Des dossiers-types d'appel d'offres comprenant, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'avis d'appel d'offres rédigé en français et en anglais • Le règlement général de l'appel d'offres • Le règlement particulier de l'appel d'offres comprenant notamment les critères, sous-critères ou grilles d'évaluation des offres et les critères minima de qualification des soumissionnaires • Le cahier des clauses administratives particulières • Le cahier des clauses techniques particulières pour les marchés de travaux • Les termes de référence pour les marchés de prestations intellectuelles • Le cahier des spécifications techniques pour les marchés de fourniture • Le cadre du bordereau des prix unitaires • Le cadre du détail estimatif comprenant les quantités à exécuter ou le cadre de devis lorsque pour certains marchés d'études, les quantités doivent être fournies par le soumissionnaire en fonction de la méthodologie de travail envisagée • Le cadre du sous-détail des prix ou de décomposition des prix • Les formulaires types relatifs notamment à la soumission, aux cautions, et le cas échéant, aux fournitures et leur provenance • Les documents techniques ou tout autre document jugé nécessaire par le maître d'ouvrage ou maître d'ouvrage délégué <p>– Caractère non complet des pièces constitutives des dossiers d'appel d'offres acceptables par le FIDA</p>	Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> • Insérer ou faire référence dans les modèles nationaux d'appel d'offres pour l'acquisition de biens, travaux et services les documents : ○ Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations ; ○ Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles ; ○ Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme du FIDA ; ○ Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) du FIDA fixant les normes sociales, environnementales et climatiques que les projets et programmes financés par le FIDA sont tenus de respecter 	Substantiel

No	Description de l'indicateur subsidiaire	Conclusions concernant un éventuel non-respect des objectifs du projet et du Cadre de Passation des Marchés au titre des projets du FIDA	Risque Inhérent ¹³⁸	Mesure(s) d'atténuation proposée(s)	Risque Net ¹³⁹
				<ul style="list-style-type: none"> ○ Formulaire d'auto-certification du FIDA ○ Ou alors ● Utiliser les dossiers d'appel d'offres types du FIDA 	
1.2.3	Contrat Type	<p>La réglementation nationale a établi des contrats types pour les marchés de travaux, de biens/fournitures et équipements.</p> <p>L'article 124 du Code des marchés publics précise les éléments constitutifs d'un contrat, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● L'objet et le numéro du marché ● L'indication du financement de la dépense et de la rubrique budgétaire d'imputation ● L'indication des parties contractantes ● L'indication du Maître d'Ouvrage et/ou du Maître d'Ouvrage Délégué ● Le Chef de service du marché et Ingénieur du marché ● La justification de la qualité de la personne signataire du marché et de la partie co-contractante ● L'énumération, par ordre de priorité, des pièces constitutives du marché comprenant notamment : la soumission ou l'acte d'engagement, le cahier des clauses administratives particulières, les spécifications techniques ou les termes de référence, le devis ou le détail estimatif, le bordereau des prix unitaires, le sous-détail des prix et le cahier des clauses administratives générales auquel il est spécifiquement assujéti ● Le montant du marché, assorti des modalités de sa détermination ainsi que de celles, éventuelles, de sa révision ou de son actualisation ● Les obligations fiscales et douanières ● Le délai et le lieu d'exécution ● Les conditions de constitution et de restitution des cautionnements ● La date de notification ● La domiciliation bancaire du co-contractant de l'administration ● Les conditions de réception ou de livraison des prestations ● Les modalités de règlement des prestations ● Le comptable chargé du paiement ● Les modalités de règlement des litiges ● Les conditions de résiliation ● La juridiction compétente et le droit applicable <p>Les contrats types sont disponibles sur le site Internet de l'Agence de Régulation des Marchés Publics</p> <p>http://www.armp.cm</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caractère non complet des pièces constitutives des contrats acceptables par le FIDA 	Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> ● Insérer en annexe au contrat <ul style="list-style-type: none"> ○ Le formulaire d'auto-certification du FIDA ○ La Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations ; ○ La Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles ; ○ La Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme du FIDA ; ○ Les Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) du FIDA fixant les normes sociales, environnementales et climatiques que les projets et programmes financés par le FIDA sont tenus de respecter <p style="text-align: center;">Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Utiliser les contrats types du FIDA 	Substantiel
1.2.4	Guide ou manuel de l'utilisateur à l'usage des entités adjudicatrices (ajouter le lien vers le manuel si possible)	<p>L'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) a mis en place des guides de la passation des marchés à l'intention des soumissionnaires.</p> <p>Cette documentation est disponible sur le site de l'Agence : http://www.armp.cm</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caractère non complet du Guide pour les soumissionnaires dans le cadre des marchés financés par le FIDA 	Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> ● Mettre en annexe au Guide <ul style="list-style-type: none"> ○ Le formulaire d'auto-certification du FIDA ○ La Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations ; ○ La Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de 	Substantiel

No	Description de l'indicateur subsidiaire	Conclusions concernant un éventuel non-respect des objectifs du projet et du Cadre de Passation des Marchés au titre des projets du FIDA	Risque Inhérent ¹³⁸	Mesure(s) d'atténuation proposée(s)	Risque Net ¹³⁹
1.3 Le cadre juridique et politique soutient le développement durable du pays et la mise en œuvre des obligations internationales					
1.3.1	Achats publics durables	L'article 57 du Code des marchés publics exige de (i) intégrer dans le processus de passation et d'exécution des normes de protection environnementales, (ii) intégrer dans les clauses du marché des clauses imposant le respect des normes du travail ratifiées par le Cameroun, et (iii) s'assurer de la présence effective d'un système approprié d'inspection pendant l'exécution du marché, (iv) protéger les monuments, les sites culturels et les valeurs sociales. – Non prise en compte dans les dossiers des aspects liés aux achats publics durables	Substantiel	Dans les dossiers des marchés veiller à : (i) intégrer dans le processus de passation et d'exécution des normes de protection environnementales, (ii) intégrer dans les clauses du marché des clauses imposant le respect des normes du travail ratifiées par le Cameroun, et (iii) s'assurer de la présence effective d'un système approprié d'inspection pendant l'exécution du marché, (iv) protéger les monuments, les sites culturels et les valeurs sociales. <u>Ou bien</u> , utiliser les dossiers d'appel d'offres types FIDA	Substantiel
1.3.2	Obligations résultant d'accords internationaux	Pour les marchés financés sur fonds d'aide extérieure, bilatérale ou multilatérale, les dispositions des accords de financement précisent, le cas échéant, les règles applicables. (Article 4 du Code des marchés publics)	Faible	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller au respect des dispositions des accords de financement 	Faible
1.4	Récapitulatif des conclusions pour le Pilier I	Le cadre juridique de la passation des marchés est globalement conforme aux principes convenus et respecte les obligations en vigueur. Toutefois, certains aspects de la réglementation et les outils d'application qui soutiennent le cadre juridique sont incomplets par rapport aux exigences du FIDA, notamment en lien avec les normes PESEC, le formulaire d'auto-certification du FIDA, les politiques sectorielles du FIDA sur la fraude et la corruption, le harcèlement sexuel et le blanchiment d'argent.	Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> • Compléter le cadre réglementaire existant pour tenir compte des exigences au titre des projets du FIDA, Ou bien • Utiliser le cadre législatif et réglementaire du FIDA en 	Substantiel

No	Description de l'indicateur subsidiaire	Conclusions concernant un éventuel non-respect des objectifs du projet et du Cadre de Passation des Marchés au titre des projets du FIDA	Risque Inhérent ¹³⁸	Mesure(s) d'atténuation proposée(s)	Risque Net ¹³⁹
				matière de passation des marchés	
Pilier II de l'OCDE – Cadre institutionnel et capacité de gestion					
2.1 Le système de passation des marchés publics est incorporé et bien intégré dans le système de gestion des finances publiques.					
2.1.1	Planification des acquisitions et cycle budgétaire	La planification/programmation des acquisitions est faite par les maîtres d'ouvrages/maîtres d'ouvrages délégués en relation avec le ministère chargé des marchés publics. Un journal des programmations des marchés, incluant les marchés sur financement extérieur doit être établi, annuellement (article 59, du Code des marchés publics), ainsi qu'un plan simplifié de passation des marchés à présenter par les maîtres d'ouvrages/maîtres d'ouvrages délégués lors des conférences budgétaires organisées par le ministère de l'économie, du plan et de l'aménagement du territoire et le ministère en charge des finances	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à la disponibilité du budget associé à chaque acquisition du plan de passation des marchés 	Modéré
2.1.2	Procédures financières et cycle de passation des marchés	Les marchés programmés retenus à l'issue des conférences budgétaires font l'objet d'un plan de passation des marchés, assorti de jalons sur les principales étapes : lancement, attribution, signature du contrat, échéancier/calendrier de livraison et de paiement. (Plan de gestion)	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que toute activité objet de passation de marchés est contenue dans un plan de passation des marchés et Veiller à la régularité des paiements à temps des activités contractuelles réceptionnées 	Modéré
2.2 Le pays est doté d'une institution responsable de la fonction normative/de réglementation.					
2.2.1	Statut et fondement juridique de la fonction normative/de réglementation	L'Agence de Régulations des Marchés Publics (ARMP) assure la fonction normative/de réglementation du système des marchés publics, sous le contrôle de l'Autorité des marchés publics, à savoir le Ministère délégué à la Présidence de la République en charge des Marchés Publics. Le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 porte création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, et ses modifications subséquentes – Dépendance hiérarchique de la fonction normative/de réglementation	Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> Supprimer la dépendance hiérarchique de la fonction normative dévolue à l'ARMP vis-à-vis du Ministère. 	Substantiel
2.2.2	Responsabilités de la fonction normative/de réglementation	L'ARPM est le régulateur du système des marchés publics, il en assure la surveillance et la facilitation. A ce titre il est chargé de : <ul style="list-style-type: none"> Formuler des avis à l'Autorité chargée des marchés publics pour la définition et l'amélioration des politiques en la matière Veiller à l'application des principes de bonne gouvernance, notamment par la mise en œuvre de moyens préventifs permettant de lutter contre les mauvaises pratiques dans les marchés publics Veiller à la bonne application des règles par tous les acteurs à travers des avis et des recommandations Proposer des réformes dans le domaine des marchés publics à l'autorité chargée des marchés publics Définir les politiques et les stratégies de formation en matière de marchés publics et développer un cadre professionnel et institutionnel en la matière Assurer l'animation et l'alimentation du système d'information des marchés publics et en assurer la surveillance Évaluer périodiquement la conformité la conformité et la performance du système national de passation des marchés publics au regard des indicateurs et standards internationaux en la matière Agréer les Experts dans le domaine des marchés publics Instruire les litiges nés des procédures des marchés publics et de formuler les avis techniques au Comité chargé de l'examen des recours des soumissionnaires Éditer et de publier le Journal des Marchés Publics Proposer des sanctions des procédures à l'Autorité chargée des marchés publics 	Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> Supprimer la dépendance hiérarchique de la fonction normative dévolue à l'ARPM vis-à-vis du Ministère. 	Substantiel

No	Description de l'indicateur subsidiaire	Conclusions concernant un éventuel non-respect des objectifs du projet et du Cadre de Passation des Marchés au titre des projets du FIDA	Risque Inhérent ¹³⁸	Mesure(s) d'atténuation proposée(s)	Risque Net ¹³⁹
2.2.3	Organisation, financement, effectifs et degré d'indépendance et d'autorité	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer des audits spécifiques <p>L'ARPM est l'organe de régulation du système des marchés publics. L'organisation de cette structure est précisée sur le site https://www.armp.cm</p> <p>L'ARMP est financé par les subventions de l'Etat, les frais de suivi des dossiers de passation des marchés collectés auprès des différents maîtres d'ouvrages/maîtrise d'ouvrages délégués, les frais de vente de dossiers d'appel d'offres des marchés passés par les maîtres d'ouvrages et les maîtres d'ouvrages délégués.</p> <p>Le degré d'indépendance et d'autorité de l'ARMP a été dilué avec la création du Ministère délégué à la Présidence en charge des marchés publics. Ce ministère est l'autorité des marchés publics et à qui l'ARMP rend compte.</p> <p>- Dilution des responsabilités de l'ARMP</p>	Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> Dissocier la dépendance hiérarchique et fonctionnelle de l'ARMP vis-à-vis du Ministère en charge des marchés publics 	Substantiel
2.2.4	Éviter les conflits d'intérêts	<p>Le Ministère en charge des marchés publics est à la fois Autorité contractante /Maître d'ouvrage et Autorité de contrôle.</p> <p>Cinq (5) Commissions Centrales de Contrôle des Marchés à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) Travaux routiers de montant supérieur ou égal à 5 milliards de FCFA, (ii) Autres infrastructures (montant supérieur ou égal à 1 milliard de FCFA, (iii) Bâtiments & Equipements collectifs (montant supérieur ou égal à 500 millions de FCFA) ; (iv) Approvisionnements généraux (montant supérieur ou égal à 250 millions de FCFA) et (v) Services de prestations intellectuelles (montant supérieur ou égal à 100 millions de FCFA), avec une compétence nationale, sont placées sous son autorité. <p>L'ARMP est l'organe de régulation des marchés publics et est placée sous l'autorité du Ministère en charge des marchés publics qui est déjà une Autorité contractante et aussi une Autorité de contrôle.</p>	Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> Dissocier la dépendance hiérarchique et fonctionnelle de l'ARMP vis-à-vis du Ministère en charge des marchés publics Détacher la <i>fonction contrôle</i> de l'autorité du Ministère en charge des marchés publics, par la mise en place d'un organe indépendant de contrôle des marchés publics. 	Substantiel
2.3 Les entités adjudicatrices et leurs mandats sont clairement définis.					
2.3.1	Définition, responsabilités et pouvoirs formels des entités adjudicatrices	<p>Les entités adjudicatrices sont les maîtres d'ouvrages et les maîtres d'ouvrages délégués. Ce sont des personnes physiques habilitées à conduire le processus de contractualisation et à signer les marchés y relatifs. Leur responsabilité est d'ordre administrative (gestion du processus), technique (suivi/réception des prestations), et financier (paiement des prestations). Le détail des responsabilités des entités adjudicatrices est compris dans le contrat associé au type de marché à adjuger ou adjugé.</p>	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Veiller au suivi effectif des responsabilités dévolues aux autorités contractantes dans chaque contrat adjugé 	Modéré
2.3.2	Organe centralisé de passation des marchés	<p>Le Code des marchés publics définit la Centrale d'achat comme une structure de droit public ou de droit privé soumise aux dispositions du Code et qui acquiert des fournitures ou des services destinés aux autorités contractantes</p>	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à la sensibilisation des autorités contractantes au principe d'achats groupés 	Modéré
2.4 La passation des marchés est intégrée dans un système d'information efficace.					
2.4.1	Publication d'informations sur la passation des marchés publics soutenue par les technologies de l'information	<p>L'ARMP a mis en place la plateforme <i>Cameroon On-line E-Procurement System (COLEPS)</i> pour la diffusion électronique des informations relatives à la passation des marchés.</p> <p>A l'état actuel de mise en œuvre de COLEPS, les autorités contractantes et les soumissionnaires peuvent s'y connecter pour transmettre et/ou recevoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) les avis généraux de passation des marchés, (ii) les avis d'appel d'offres, et (ii) les avis d'attribution provisoire et définitive des marchés passés. 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les acteurs à l'utilisation de la plateforme électronique de diffusion des informations sur la passation des marchés 	Faible

No	Description de l'indicateur subsidiaire	Conclusions concernant un éventuel non-respect des objectifs du projet et du Cadre de Passation des Marchés au titre des projets du FIDA	Risque Inhérent ¹³⁸	Mesure(s) d'atténuation proposée(s)	Risque Net ¹³⁹
		Les détails de cette plateforme sont disponibles sur le site Web de l'ARMP à l'adresse suivante : http://www.arp.cm			
2.4.2	Utilisation de l'acquisition électronique	L'article 122 du Code des marchés promeut l'utilisation de l'acquisition électronique. Cependant les textes précisant les modalités de mise en œuvre de l'utilisation de l'acquisition électronique ne sont pas encore disponibles.	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à disposition les modalités de mise en œuvre de l'utilisation de l'acquisition électronique 	Modéré
2.4.3	Stratégies de gestion des données relatives à la passation des marchés	L'organisme chargé de la régulation des marchés publics (ARMP) dresse régulièrement un bilan des actes de régulation qu'il communique à l'Autorité chargée des marchés publics avec copies au Ministère en charge de l'administration du territoire en ce qui concerne les marchés passés par les Collectivités Territoriales Décentralisées, aux Gouverneurs pour les Maîtres d'Ouvrage Délégués, ainsi qu'au Ministre de tutelle technique pour ceux passés par les Etablissements Publics (art.48, al.3)	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à l'effectivité de cette activité 	Modéré
2.5 Le système de passation des marchés publics a un fort potentiel de développement et d'amélioration					
2.5.1	Formation, conseils et assistance	L'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) qui est l'organisme en charge de la régulation des marchés publics a pour mission, entre autres, de définir les politiques et les stratégies de formation en matière de marchés publics et développer un cadre professionnel et institutionnel en la matière. L'ARMP agréé les Experts dans le domaine des marchés publics et les met à la disposition des autorités contractantes pour le conseil et l'assistance à l'évaluation des offres. L'ARMP organise des formations à l'intention des acteurs de la commande publique	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à la diffusion des politiques et stratégies de formation en matière de passation des marchés Veiller au développement d'un cadre professionnel et institutionnel en la matière 	Modéré
2.5.2	Reconnaissance de la passation de marchés comme une profession	L'expertise en passation des marchés est sollicitée dans la mise en œuvre des activités de passation des marchés des programmes nationaux. Mais, cette reconnaissance de la pratique ne s'est pas traduite par la création des écoles de formation spécifique en matière de passation des marchés.	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer des curricula de formation en matière de passation des marchés dans les universités et écoles de formation 	Modéré
2.5.3	Suivi de la performance pour améliorer le système	L'ARMP a pour mission de : <ul style="list-style-type: none"> Evaluer périodiquement la conformité la conformité et la performance du système national de passation des marchés publics au regard des indicateurs et standards internationaux en la matière Effectuer des audits spécifiques afin de recenser les points forts pour leur mise à l'échelle et les points faibles du système qui nécessitent des améliorations 	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Rendre disponible (Diffuser/renseigner) régulièrement la performance annuelle du système national de passation des marchés 	Modéré
2.6	Récapitulatif des conclusions pour le Pilier II	Le système de passation des marchés publics est incorporé et intégré dans le système de gestion des finances publiques, et dans un système d'information acceptable ; les entités adjudicatrices sont clairement identifiées et leurs responsabilités bien définies. Toutefois, le caractère dépendant de l'institution responsable de la fonction normative vis-à-vis du Ministère en charge des marchés publics qui cumule les fonctions dévolues à une autorité contractante et à une autorité de contrôle, ne permet pas à l'ensemble du système de respecter l'indépendance entre les organes de régulation, les organes de passation et les organes de contrôle, communément requise comme gage de bonne pratique et limitative de potentiels conflits d'intérêt.	Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> Assurer le caractère indépendant entre les organes de passation (autorités contractantes), les organes de contrôle, et l'organisme de régulation du système des marchés publics 	Substantiel
Pilier III de l'OCDE – Activités d'acquisition publique et pratiques du marché					
3.1 Les pratiques en matière de passation des marchés sont conformes aux objectifs définis.					
3.1.1	Planification	Tout marché objet d'une acquisition doit être contenu dans un Plan de Passation des Marchés ayant reçu l'approbation du Ministère en charge des marchés publics Le Plan de Passation des Marchés (PPM) est préparé à l'avance et conforme au Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) Le Plan de Passation des Marchés utilise un formulaire efficace avec des lignes planifiées et réelles dans 3 catégories différentes de marchés (Biens/fournitures ; Travaux ; Services.	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à l'existence d'un Plan de Passation des Marchés (PPM) acceptable par le FIDA 	Modéré

No	Description de l'indicateur subsidiaire	Conclusions concernant un éventuel non-respect des objectifs du projet et du Cadre de Passation des Marchés au titre des projets du FIDA	Risque Inhérent ¹³⁸	Mesure(s) d'atténuation proposée(s)	Risque Net ¹³⁹
3.1.2	Sélection et adjudication	La sélection et l'adjudication se font selon les critères de sélection et d'adjudication préalablement mentionnés dans chaque dossier d'appel d'offres/dossier de consultation	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à la conformité des critères prédéfinis dans chaque dossier d'appel d'offres/dossier de consultation 	Modéré
3.1.3	Gestion des contrats en pratique	Le suivi de l'exécution des marchés publics est assuré par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué à travers le Chef de service, l'Ingénieur du marché et le Maître d'œuvre le cas échéant.	Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> Etablir un Plan de Gestion de chaque contrat et en assurer un suivi rigoureux et régulier, afin d'éviter des retards dans l'exécution 	Substantiel
3.2 Le marché des acquisitions publiques est pleinement fonctionnel.					
3.2.1	Dialogue et partenariats entre le secteur public et le secteur privé	Il existe des plateformes de dialogues et partenariats entre les secteurs public et privé. La majorité du Patronat camerounais est regroupé dans le GECAM qui engage de manière régulière des concertations avec les administrations publiques, y compris celle en charge des marchés publics.	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Acter les résolutions issues des concertations en matière des marchés publics entre les secteurs public et privé. 	Modéré
3.2.2	Organisation du secteur privé et accès au marché des acquisitions publiques	Le secteur privé national a une part importante dans le marché des acquisitions publiques. La majorité des appels d'offres nationaux sont adjugés aux entreprises nationales, de manière compétitive. La sous-traitance est prioritairement réservée aux entreprises nationales. Le système de préférence nationale est applicable en cas d'appels d'offres internationaux (15% pour les marchés de fournitures/biens/équipements, et 10% pour les marchés de travaux).	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer de la capacité du secteur privé national à accéder au marché des acquisitions publiques 	Modéré
3.2.3	Principaux secteurs et stratégies sectorielles	La Stratégie Nationale de Développement 2020 /2030 (SND 30) ¹⁴¹ s'articule autour des piliers suivants : <ul style="list-style-type: none"> La transformation structurelle de l'économie nationale ; Le développement du Capital Humain et du bien-être ; La promotion de l'emploi et de l'insertion économique, et La gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'Etat. 	Modéré		Modéré-
3.3	Récapitulatif des conclusions pour le Pilier III	Le marché des acquisitions publiques est pleinement fonctionnel, mais la gestion des contrats mériterait d'être renforcée par la mise en place, pour chaque contrat adjugé, d'un Plan de Gestion du Contrat avec des jalons de réalisation/réception et un échéancier précis des étapes de réalisation	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à la mise en place et à l'application des dispositions des Plans de Gestion des Contrats 	Modéré
Pilier IV de l'OCDE – Responsabilité, intégrité et transparence du système de passation des marchés publics					
4.1 La transparence et la participation de la société civile renforcent l'intégrité dans la passation des marchés publics.					
4.1.1	Environnement propice à la consultation et au contrôle du public	La société civile n'est pas partie prenante des commissions de contrôle ou de réception des marchés publics contractuellement arrêtées, car la réglementation actuelle en matière des marchés publics ne le prévoit pas	Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> Actualiser les dispositifs réglementaires en faveur de la participation de la société civile dans le suivi de la mise en œuvre des activités de passation des marchés et de gestion des contrats 	Substantiel
4.1.2	Le public a accès aux informations de manière adéquate et rapide.	L'information sur les marchés publics est disponible sur les canaux de communication mis en place par chaque autorité contractante, ou par l'organisme en charge de la régulation des marchés publics qui édite un journal hebdomadaire sur les marchés publics (Le Journal des Marchés Publics). En plus, pour des marchés de travaux, il est exigé des titulaires des contrats, de mettre des plaques de désignation et d'informations des contrats et des chantiers.	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à faciliter davantage l'accès du public aux informations relatives à la mise en œuvre des activités des marchés publics 	Modéré

¹⁴¹ [SND30 - MINEPAT Cameroun](#)

No	Description de l'indicateur subsidiaire	Conclusions concernant un éventuel non-respect des objectifs du projet et du Cadre de Passation des Marchés au titre des projets du FIDA	Risque Inhérent ¹³⁸	Mesure(s) d'atténuation proposée(s)	Risque Net ¹³⁹
4.1.3	Participation directe de la société civile	La société civile n'est pas partie prenante des commissions de contrôle ou de réception des marchés publics, car la réglementation actuelle en matière des marchés publics ne le prévoit pas	Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> Actualiser les dispositifs réglementaires en faveur de la participation de la société civile dans le suivi de la mise en œuvre des activités de passation des marchés et de gestion des contrats 	Substantiel
4.2 Le pays est doté de mécanismes de contrôle et d'audit efficaces.					
4.2.1	Cadre juridique, organisation et procédures du système de contrôle	La réglementation nationale définit l'organisation et les procédures du système de contrôle. Le contrôle se fait à plusieurs niveaux : (i) par les maîtres d'ouvrages/maîtres d'ouvrages délégués, assistés par un maître d'œuvre le cas échéant, (ii) le ministère en charge des marchés publics à travers ses différentes commissions centrales, (iii) les commissions de suivi et de recette technique institués et habilités à délivrer les certificats de conformité et des procès-verbaux de réceptions provisoire et définitive, (iv) l'auditeur indépendant, le cas échéant. (Art. 151 à 157 du Code des marchés publics)	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à l'application rigoureuse des dispositions légales du système de contrôle 	Modéré
4.2.2	Coordination des contrôles et audits des acquisitions publiques	Selon la réglementation nationale sectorielle, l'organisme de régulation des marchés publics (ARMP) est habilité à coordonner les audits des acquisitions publiques. La fonction de contrôle des acquisitions publiques est dévolue à l'Autorité des marchés publics qui est le ministère en charge des marchés publics. D'autres textes donnent une compétence élargie au Parlement et à la Cour des comptes du contrôle de l'action de l'exécution.	Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> Confier la fonction de contrôle des acquisitions physiques à un organisme indépendant, dont la seule fonction serait de faire du contrôle a priori et a posteriori. 	Substantiel
4.2.3	Mise en application et suivi des conclusions et recommandations	Selon la réglementation nationale sectorielle, il revient aux autorités contractantes auditées de mettre en œuvre les recommandations issues des contrôles et audits des acquisitions publiques, sous la supervision de l'organisme en charge de la régulation des marchés publics. Cette tâche pourrait s'avérer ambiguë pour cet organisme lorsque l'autorité contractante auditée est le ministère des marchés publics.	Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> Revisiter le rôle de l'autorité des marchés publics. 	Substantiel
4.2.4	Qualification et formation pour effectuer des audits de passation de marchés	La réglementation nationale ne définit pas de profil pour effectuer des audits de passation de marchés. Dans la pratique, il est communément fait appel à des cabinets d'expertise comptable pour effectuer des audits de passation de marchés.	Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> Définir un profil type d'experts habilités à effectuer des audits de passation de marchés. 	Substantiel
4.3 Les mécanismes de recours de la passation des marchés sont efficaces et efficaces.					
4.3.1	Processus de contestation et de recours	Tout candidat ou soumissionnaire qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire un recours en fonction de l'étape de la procédure, soit auprès du maître d'ouvrage ou du maître d'ouvrage délégué, soit auprès du Comité d'Examen de Recours (CER) placée au sein de l'organisme en charge de la régulation des marchés publics, avec copie à l'autorité des marchés publics. <ul style="list-style-type: none"> Phase de préqualification : 5 jours ouvrables avant la date de dépôt des candidatures et 5 jours ouvrables après la publication des résultats de préqualification. Entre la publication de l'avis d'appel d'offres et l'ouverture des plis : 14 jours ouvrables avant la date d'ouverture des offres. Le maître d'ouvrage/maître d'ouvrage délégué dispose de 5 jours ouvrables pour réagir, avec copie à l'autorité chargée des marchés publics et l'organisme chargé de la régulation des marchés publics. En cas de désaccord entre le requérant et le maître d'ouvrage/maître d'ouvrage délégué, le recours est porté par le requérant au comité chargé de l'examen des recours. Ce recours est non suspensif. A l'ouverture des plis : 3 jours ouvrables après l'ouverture des plis. Destinataires du recours : Comité de l'Examen de Recours (CER) avec copie au 	Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> Revisiter le rôle central de l'autorité des marchés dans le processus de traitement des recours, et accorder les pleins pouvoirs au CER. S'assurer de la fonctionnalité de la plateforme COLEPS pour la réception et le traitement en ligne des recours 	Substantiel

No	Description de l'indicateur subsidiaire	Conclusions concernant un éventuel non-respect des objectifs du projet et du Cadre de Passation des Marchés au titre des projets du FIDA	Risque Inhérent ¹³⁸	Mesure(s) d'atténuation proposée(s)	Risque Net ¹³⁹
		maître d'ouvrage ou au maître d'ouvrage délégué, au Président de la Commission de Passation des Marchés concernée, à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et à l'Autorité chargée des marchés publics. Ce recours est non suspensif. <ul style="list-style-type: none"> • A l'issue de la phase d'analyse des offres techniques. Si AO en 2 temps : 3 jours ouvrables après la séance d'ouvertures des offres financières. • Entre la publication des résultats et la notification de l'attribution. Recours sur attribution. 5 jours ouvrables après la publication des résultats. Ce recours est suspensif Examen par la CER. L'autorité des marchés publics peut décider en dernier ressort et la décision s'impose à toutes les parties.			
4.3.2	Indépendance et capacité de l'organe d'appel	<ul style="list-style-type: none"> • Le CER est établi au sein de l'Organisme de régulation, lui-même dépendant de l'autorité en charge des marchés publics. • Le CER soumet ses conclusions à l'avis de l'autorité en charge des marchés publics à travers l'organisme de régulation. L'autorité a la capacité de décider en dernier ressort et sa décision s'impose à toutes les parties. 	Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller au caractère indépendant de l'organe d'appel dans sa prise de décision. 	Substantiel
4.3.3	Décisions de l'organe d'appel	En réalité, La CER ne décide pas. Il a un plutôt un pouvoir d'appui-conseil pour l'autorité en charge des marchés publics.	Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> • Revisiter les rôles de décisions dans l'architecture de gestion des recours 	Substantiel
4.4 Le pays a mis en place des mesures d'ordre éthique et de lutte contre la corruption.					
4.4.1	Définition juridique des pratiques interdites, du conflit d'intérêts et des responsabilités, de l'obligation de rendre compte et des sanctions y afférentes	Le Code des marchés publics (art.197) définit cinq types de pratiques interdites, auxquelles s'ajoute le conflit d'intérêt : La corruption, les manœuvres frauduleuses, les pratiques collusoires, les pratiques coercitives et les pratiques obstructives. <ul style="list-style-type: none"> • Est convaincu d'acte de corruption quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché. • Se livre à des manœuvres frauduleuses quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché. • Sont convaincus de pratiques collusoires deux ou plusieurs soumissionnaires qui s'entendent dans le but de maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence • Se livre à des pratiques coercitives quiconque porte atteinte aux personnes ou à leurs biens ou profère des menaces à leur rencontre de manière directe ou indirecte, afin d'influencer leurs actions au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché • Se livre aux pratiques obstructives quiconque comment des actes visant à la destruction, la falsification, l'altération ou la dissimulation des preuves sur lesquelles se fonde une enquête ou toutes fausses déclarations faites aux enquêteurs ou bien toute menace, harcèlement ou intimidation à l'encontre d'une personne aux fins de l'empêcher de révéler des informations relatives à une enquête, ou bien de poursuivre celle-ci. Le conflit d'intérêt s'entend de toute situation dans laquelle le titulaire d'un contrat ou surveillant des procédures de passation et/ou de l'exécution du marché pourrait tirer des profits directs ou indirects d'un marché conclu par le maître d'ouvrage ou le maître d'ouvrage délégué, d'une affectation ou de toute situation dans laquelle il a des intérêts personnels ou financiers suffisants pour compromettre son impartialité dans l'accomplissement de ses fonctions ou de nature à affecter défavorablement son jugement (art. 199)	Faible	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que les acteurs impliqués dans le cycle de passation des marchés et de suivi/gestion des contrats ne sont pas en situation de conflit d'intérêt, ou responsables des pratiques interdites 	Faible

No	Description de l'indicateur subsidiaire	Conclusions concernant un éventuel non-respect des objectifs du projet et du Cadre de Passation des Marchés au titre des projets du FIDA	Risque Inhérent ¹³⁸	Mesure(s) d'atténuation proposée(s)	Risque Net ¹³⁹
		En cas de situation présumée de conflit d'intérêt, l'acteur concerné doit le signaler par écrit auprès de son autorité de rattachement, et se faire remplacer, sous peine des sanctions prévues par la réglementation en vigueur			
4.4.2	Dispositions sur les pratiques interdites dans les dossiers d'appel d'offres	Les dossiers d'appel d'offres comportent des dispositions sur les pratiques interdites ci-dessus listées. Mais ces dispositions méritent d'être élargies.	Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> Compléter les dispositions sur les pratiques interdites telles que mentionnées dans les dossiers d'appel d'offres types du FIDA : <ul style="list-style-type: none"> La Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations ; La Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles ; La Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme du FIDA. 	Substantiel
4.4.3	Sanctions et systèmes d'application de la loi efficaces	Les sanctions applicables concernent tout biais de procédures et tout acteur (public ou privé) véreux (art. 189-191 du Code des marchés publics) : <ul style="list-style-type: none"> Toute attribution de marché effectuée en violation de la réglementation ou en marge des règles de bonne gouvernance peut faire l'objet d'annulation par l'autorité chargée des marchés publics Tout candidat ou soumissionnaire coupable de mauvaises pratiques peut se voir confisquer les garanties et/ou exclu de la commande publique pour une période maximale de 2 ans, et inséré dans la liste des personnes physiques et morales exclues du système des marchés publics. Les personnels de l'administration est susceptible d'être exclu du système des marchés publics pendant une durée maximale de 2 ans, sans préjudice des sanctions prévues par les lois et règlements en vigueur. 	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à l'application rigoureuse des sanctions prévues par la réglementation à l'encontre des acteurs véreux 	Modéré
4.4.4	Cadre de lutte contre la corruption et formation à l'intégrité	Le cadre institutionnel de lutte contre la corruption : <ol style="list-style-type: none"> La Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC) a pour mandat la lutte contre la corruption dans tous les secteurs d'activités, y compris le domaine des marchés publics. La CONAC a des points focaux au sein des administrations. Elle est aussi chargée de sensibiliser sur les méfaits de la corruption, de former et d'éduquer aux bonnes pratiques et à l'intégrité. https://conac.cm/fr L'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) minfi.gov.cm est un service public de renseignement financier avec un rôle de prévention et de répression du blanchissement des capitaux et financement du terrorisme. Le Tribunal Criminel Spécial (TCS) est la juridiction chargée de connaître des détournements de deniers publics de montants supérieurs ou égaux à 50 millions de FCFA¹⁴². 	Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à l'application rigoureuse des dispositions de lutte contre la corruption mises en place par la CONAC, l'ANIF et le TCS, applicables dans le secteur des marchés publics 	Substantiel
4.4.5	Soutien des parties prenantes pour renforcer	Des observateurs indépendants recrutés par l'organisme de régulation (ARMP) des marchés publics, assistent les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'ouvrage délégués dans les étapes clés de passation des marchés. Ils ont obligation de transmettre un	Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer de l'effectivité des responsabilités dévolues aux observateurs indépendants de 	Substantiel

¹⁴² <https://actucameroun.com/2018/02/02/cameroun-role-tribunal-criminel-special-lutte-contre-corruption/>

No	Description de l'indicateur subsidiaire	Conclusions concernant un éventuel non-respect des objectifs du projet et du Cadre de Passation des Marchés au titre des projets du FIDA	Risque Inhérent ¹³⁸	Mesure(s) d'atténuation proposée(s)	Risque Net ¹³⁹
	l'intégrité dans le cadre de la passation des marchés	rapport confidentiel aux maîtres d'ouvrage/maîtres d'ouvrage délégué sur le déroulement des séances de passation des marchés tenues par les commissions de passation des marchés placées auprès desdits maîtres d'ouvrage/maîtres d'ouvrage délégués		l'ARMP dans le système des marchés publics	
4.4.6	Mécanismes sûrs pour signaler des pratiques interdites ou des comportements contraires à l'éthique	La CONAC publie annuellement un rapport sur la situation de la corruption. Les rapports annuels publiés par la CONAC sont disponibles sur le site web de l'institution (https://conac.cm/fr) La CONAC a (i) élaboré une Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption, (ii) mis à disposition un numéro vert : 1517 ; (iii) élaboré un recueil de textes sur la lutte contre la Corruption et mobilise les radios nationales et communautaires pour la diffusion des messages de lutte contre la Corruption.	Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer de la fonctionnalité du numéro vert et des dispositions de signalement des pratiques interdites 	Substantiel
4.4.7	Codes de conduite/codes d'éthique et règles relatives à la divulgation d'informations financières	Il existe une loi ¹⁴³ sur la déclaration des biens pour tout responsable de l'administration, mais les textes d'application et les modalités de mise en œuvre ne sont pas finalisés.	Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer de l'application des modalités de déclaration des biens 	Substantiel
4.5	Récapitulatif des conclusions pour le Pilier IV	Des efforts appréciables sont faits dans la mise en place des mesures d'ordre éthique et de lutte contre la corruption, tout comme les mécanismes de recours de la passation des marchés. Toutefois, l'efficacité des mécanismes de contrôle et de lutte contre la corruption n'est pas optimale au vu de l'indice de perception de la corruption dans le pays. La participation effective de la société civile dans le suivi des marchés publics reste timide, et ne contribue pas au renforcement de la transparence et l'intégrité optimales nécessaires pour un système des marchés publics, efficace et efficient.	Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> Optimiser dans la pratique quotidienne la lutte contre la corruption dans le secteur des marchés publics 	Substantiel

¹⁴³ [Loi n° 003/2006 du 25 avril 2006 relative à la déclaration des biens et avoirs | Services du Premier Ministre \(spm.gov.cm\)](#)

MATRICE DES RISQUES DE PASSATION DES MARCHES (MRPM) du FIDA
- Partie B Niveau Projet
EVALUATION DES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA PASSATION DES MARCHES DU PEA-Jeunes II

Thème évalué # et # critère d'évaluation y relatif	Description du critère d'évaluation	Conclusions concernant un éventuel non-respect des objectifs du projet et du Cadre de Passation des Marchés au titre des projets du FIDA	Risque inhérent ¹⁴⁴	Mesure(s) d'atténuation proposée(s)	Risque Net ¹⁴⁵
Evaluation globale des risques au regard de la Partie B					
		Le PEA- Jeunes II couvre plusieurs zones géographiquement éloignées parmi lesquelles trois régions à risque sécuritaire relativement élevé, et d'importants travaux d'aménagement maraîchers sont prévus et nécessitent la contractualisation de maîtrises d'œuvre complètes. Le personnel en charge de la passation des marchés au titre du PEA-Jeunes II est à recruter sur une base compétitive par le maître d'ouvrage. L'expérience des projets similaires montre que les organismes d'exécution ont des faiblesses dans la gestion des contrats de manière générale, et particulièrement les contrats de travaux.	Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer d'une planification cohérente des activités de passation des marchés interdépendantes, en particulier la maîtrise d'œuvre totale et les travaux d'aménagements Confier, en cas de nécessité, la mise en œuvre des activités du PEA-Jeunes par les organismes spécialisés des Nations Unies et/ou des ONG's locales pour les trois (3) régions à risque sécuritaire relativement élevé. Faire des achats groupés dans la mesure du possible S'assurer que le nombre de personnel en charge des activités de passation des marchés est suffisant et qualifié pour mener les activités de passation des marchés de manière efficiente. S'assurer que l'organisme d'exécution met en place et applique de manière adéquate le plan de gestion des contrats, et particulièrement les contrats de travaux 	Substantiel
1. ÉVALUATION DE LA COMPLEXITÉ DU PROJET					
1.1.	Il s'agit d'un nouveau type de projet qui fait appel à de nouvelles méthodes de passation des marchés.	Les marchés prévus dans le cadre du PEA-Jeunes II seront acquis selon les méthodes de passation des marchés classiques acceptables par le FIDA	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Veiller au respect des méthodes de passation des marchés convenues pour le PEA-Jeunes II 	Faible
1.2.	Le projet nécessite d'importants Investissements et prévoit de substantiels contrats interdépendants qui nécessitent des compétences très pointues en matière d'ordonnancement des activités et de coordination.	Le projet nécessite des travaux importants d'aménagement maraîchers/cultures pluviales, dont la réalisation est dépendante des études techniques y relatives.	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à une planification harmonisée des contrats de maîtrise d'œuvre totale et des contrats des travaux 	Modéré
1.3.	La zone d'intervention du projet est répartie entre différents lieux géographiquement dispersés.	Le PEA-Jeunes II couvre les dix (10) régions du Cameroun. La zone d'intervention est répartie entre différents lieux géographiquement dispersés	Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à décentraliser les pôles d'activités de l'organisme d'exécution de manière à se rapprocher des zones d'intervention 	Substantiel
1.4.	Le projet prévoit un certain nombre de partenaires d'exécution et organismes de coopération.	Le projet prévoit de s'appuyer sur des centres d'incubation pour la mise en œuvre de certaines activités ciblées, hors passation de marchés, à travers des conventions de partenariats.	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que des <i>Memorandum d'entente</i> sont conclus avec les centres d'incubation désignés pour la mise en œuvre des activités hors passation des marchés 	Modéré

¹⁴⁴ de non-respect des objectifs du projet et du Cadre de Passation des Marchés au titre des projets du FIDA

¹⁴⁵ En tenant compte uniquement des mesures d'atténuation pleinement mises en œuvre et efficaces ; dans le cas contraire, le risque net devrait être identique au risque inhérent

Thème évalué # et # critère d'évaluation y relatif	Description du critère d'évaluation	Conclusions concernant un éventuel non-respect des objectifs du projet et du Cadre de Passation des Marchés au titre des projets du FIDA	Risque inhérent ¹⁴⁴	Mesure(s) d'atténuation proposée(s)	Risque Net ¹⁴⁵
		La pratique est usuelle dans les projets similaires financés par le FIDA			
1.5.	Le projet implique la participation de la communauté aux activités de passation des marchés, ce qui entraîne des obligations minutieuses en termes de contrôle de la part de l'organisme d'exécution.	La participation de la communauté aux activités de passation des marchés n'est pas envisagée. Les activités de passation des marchés sont menées par l'organisme d'exécution du projet.	Faible	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les responsabilités de l'organisme d'exécution en matière de mise en œuvre des activités de passation des marchés ne sont pas limitatives 	Faible
1.6.	Le projet est classé dans la catégorie de ceux présentant des risques élevés ou importants au regard des PESEC (y compris pour ce qui concerne les risques liés à la sécurité).	(Se référer aux conclusions PESEC)	Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que l'organisme d'exécution utilise les dossiers types du FIDA en matière de passation des marchés pour mitiger les risques au regard des PESEC (y compris pour ce qui concerne les risques liés à la sécurité) 	Substantiel
1.7.	Le projet concerne un Etat présentant une situation de fragilité marquée par la faiblesse de ses structures de gouvernance.	Sur les 10 régions constituant la zone d'intervention du PEA-Jeunes II, trois (3) sont en situation de sécurité relativement critique. Il s'agit des régions de l'Extrême Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest	Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> Confier, en cas de nécessité, la mise en œuvre des activités du PEA-Jeunes par les organismes spécialisés des Nations Unies et/ou des ONG's locales pour les trois (3) régions cibles. 	Substantiel
1.8. Évaluation globale du risque au regard du critère 1.		Le PEA- Jeunes II couvre plusieurs zones géographiquement éloignées parmi lesquelles trois régions à risque sécuritaire relativement élevé, et d'importants travaux d'aménagement maraichers sont prévus, en plus des études techniques préalables à la réalisation desdits aménagements.	Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer d'une planification cohérente des activités de passation des marchés interdépendantes, en particulier la maîtrise d'œuvre totale et les travaux d'aménagements Confier, en cas de nécessité, la mise en œuvre des activités du PEA-Jeunes par les organismes spécialisés des Nations Unies et/ou des ONG's locales pour les trois (3) régions cibles. Faire des achats groupés autant que possible 	Substantiel
2. EVALUATION DE LA CAPACITÉ DE L'ORGANISME D'EXÉCUTION (Processus/procédures, personnel et performance/produit – les « 3P »)					
2.1.	PROCESSUS/PROCÉDURES				
2.1.1.	Evaluation des cadres législatif et réglementaire de la passation des marchés mis en place par l'organisme d'exécution en matière de passation des marchés (règles, méthodes et processus en matière de passation de marchés)				
	<i>(La section 2.1.1 ne doit être complétée que si l'organisme d'exécution est un organisme national autonome ou une entité privée autorisé(e) à élaborer son propre cadre législatif de passation des marchés, différent des lois/règlements nationaux en la matière qui ont été évalués dans la Partie A de la matrice.)</i>				
2.1.1 a)	Les méthodes de passation des marchés de l'organisme d'exécution pour les biens, travaux et services autres que les services de consultants sont conformes aux Directives du FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets.	n/a ¹⁴⁶	n/a	n/a	n/a
2.1.1 b)	Les méthodes de passation des marchés de l'organisme d'exécution pour les	n/a	n/a	n/a	n/a

¹⁴⁶ L'organisme d'exécution n'est pas un organisme national autonome ou une entité privée autorisé(e) à élaborer son propre cadre législatif de passation, différent des lois/règlements nationaux en matière qui ont été évalués dans la Partie A de la matrice

Thème évalué # et # critère d'évaluation y relatif	Description du critère d'évaluation	Conclusions concernant un éventuel non-respect des objectifs du projet et du Cadre de Passation des Marchés au titre des projets du FIDA	Risque inhérent ¹⁴⁴	Mesure(s) d'atténuation proposée(s)	Risque Net ¹⁴⁵
	services de consultants sont conformes aux Directives du FIDA et privilégient la qualité.				
2.1.1 c)	L'accès aux opportunités de marchés et aux dossiers d'appel d'offres est ouvert sans restriction aux entreprises étrangères.	n/a	n/a	n/a	n/a
2.1.1 d)	Les soumissionnaires, le personnel de l'organisme d'exécution en charge de la passation de marchés et le grand public ont librement accès aux documents relatifs au cadre législatif et réglementaire.	n/a	n/a	n/a	n/a
2.1.1 e)	Le nombre minimal obligatoire d'offres ou de soumissions qui doivent être reçues aux fins de passations de marchés concurrentielles est conforme au Cadre de passation des marchés au titre des projets du FIDA.	n/a	n/a	n/a	n/a
2.1.1 f)	Les documents types pour la passation de marchés ou les dossiers d'appel d'offres et les contrats types de l'organisme d'exécution (y compris pour le règlement contractuel des différends) sont conformes aux documents types du FIDA dans leur structure et leur contenu.	n/a	n/a	n/a	n/a
2.1.1 g)	Les documents types pour la passation de marchés ou dossiers d'appel d'offres de l'organisme d'exécution intègrent les exigences du FIDA relatives aux PESEC (dans quelle mesure ?).	n/a	n/a	n/a	n/a
2.1.1 h)	Les documents types de préqualification de l'organisme d'exécution sont conformes à ce qu'exige le FIDA et les critères de qualification portent sur l'expérience antérieure requise, la capacité de production et le niveau suffisant des fonds/flux de trésorerie.	n/a	n/a	n/a	n/a
2.1.1 i)	Les critères d'évaluation des offres sont objectifs, proportionnés et fondés sur le rapport qualité-prix pour ce qui concerne les biens /travaux/services autres que les services de consultants (coût évalué le moins élevé, notation, prix le moins élevé ou coût du cycle de vie) et mettent l'accent sur la qualité pour ce qui est des services de consultants et sont conformes au Cadre de passation des marchés au titre des projets du FIDA.	n/a	n/a	n/a	n/a
2.1.1 j)	Le nombre minimum de jours pour les passations de marchés annoncées dans le cadre de procédures d'appels d'offres concurrentielles prévu par l'organisme d'exécution est conforme au Cadre de	n/a	n/a	n/a	n/a

Thème évalué # et # critère d'évaluation y relatif	Description du critère d'évaluation	Conclusions concernant un éventuel non-respect des objectifs du projet et du Cadre de Passation des Marchés au titre des projets du FIDA	Risque inhérent ¹⁴⁴	Mesure(s) d'atténuation proposée(s)	Risque Net ¹⁴⁵
	passation des marchés au titre des projets du FIDA.				
2.1.1 k)	La procédure d'éclaircissements mise en place pour les soumissionnaires par l'organisme d'exécution est conforme au Cadre de passation des marchés au titre des projets du FIDA.	n/a	n/a	n/a	n/a
2.1.1 l)	Les offres reçues par l'organisme d'exécution avant la date limite sont entreposées en lieu sûr et font l'objet d'un reçu délivré aux soumissionnaires.	n/a	n/a	n/a	n/a
2.1.1 m)	Les garanties de soumission sont entreposées en lieu sûr.	n/a	n/a	n/a	n/a
2.1.1 n)	L'organisme d'exécution procède à l'ouverture des plis relatifs aux marchés annoncés immédiatement après la date limite de soumission (dans l'heure qui suit la réception des offres).	n/a	n/a	n/a	n/a
2.1.1 o)	Un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis est établi et envoyé aux soumissionnaires ayant présenté des offres.	n/a	n/a	n/a	n/a
2.1.1 p)	Au stade de l'attribution du marché, aucune négociation n'est possible avec le soumissionnaire retenu, qui tendrait à modifier le montant ou l'étendue de son offre, à moins que la méthode retenue pour la passation du marché n'en dispose autrement et que cela soit spécifié dans le dossier d'appel d'offres.	n/a	n/a	n/a	n/a
2.1.1 q)	Les règles de passation de marchés de l'organisme d'exécution prévoient que les soumissionnaires ont accès à un mécanisme de recours conforme aux exigences du FIDA.	n/a	n/a	n/a	n/a
2.1.1 r)	L'attribution des marchés est annoncée publiquement par l'organisme d'exécution dans un délai raisonnable suivant la signature du contrat.	n/a	n/a	n/a	n/a
2.1.1. s. Évaluation globale du risque au regard du critère 2.1.1.		n/a	n/a	n/a	n/a
2.1.2.	Stratégie et processus de planification de l'organisme d'exécution pour la passation des marchés				
2.1.2 a)	Avant d'établir son plan annuel de passation des marchés, l'organisme d'exécution définit une stratégie en la matière, en se fondant sur des études de marché, sur l'expérience antérieure acquise ainsi que sur l'évaluation de ses propres capacités.	L'organisme d'exécution n'étant pas encore en place, le document de conception du PEA-Jeunes envisage que l'organisme d'exécution, une fois en place, établisse son plan annuel de passation des marchés sur la base d'une stratégie basée sur une étude de marché et sa capacité à mettre en œuvre les activités de passation des marchés.	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que le plan de passation des marchés émane d'une stratégie dynamique basée sur une étude de marché ainsi que de la capacité de l'organe d'exécution à mettre en œuvre les activités 	Modéré

Thème évalué # et # critère d'évaluation y relatif	Description du critère d'évaluation	Conclusions concernant un éventuel non-respect des objectifs du projet et du Cadre de Passation des Marchés au titre des projets du FIDA	Risque inhérent ¹⁴⁴	Mesure(s) d'atténuation proposée(s)	Risque Net ¹⁴⁵
2.1.2 b)	Les plans de passation des marchés de l'organisme d'exécution sont établis à l'avance, en même temps que la demande de crédits budgétaires adressée au ministère des Finances (ou à l'autorité compétente s'il s'agit d'un organisme autonome).	Il est prévu, en application de la réglementation, que les plans de passation des marchés de l'organisme d'exécution soient établis à l'avance, en même temps que la demande de crédits budgétaires adressée au ministère des Finances. Cette pratique est usuelle pour les projets mis en œuvre par les organismes d'exécution.	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que le plan de passation des marchés est établi de manière cohérente avec le plan de travail et de budget annuel S'assurer que cette disposition est contenue dans le manuel d'exécution du projet 	Modéré
2.1.2 c)	Le personnel de l'organisme d'exécution en charge de la passation des marchés participe aux processus annuels de planification du travail.	Il est prévu en application de la réglementation que le personnel de l'organisme d'exécution en charge de la passation des marchés participe aux processus annuels de planification du travail. Cette pratique est usuelle pour tous les projets mis en œuvre par les organismes d'exécution	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que le personnel de l'organisme d'exécution en charge de la passation des marchés participe au processus d'élaboration du plan de travail et de budget annuel S'assurer que cette disposition est contenue dans le manuel d'exécution du projet 	Modéré
2.1.2 d)	La stratégie de passation des marchés du projet prend en compte de manière adéquate la complexité du projet, les capacités internes et l'expérience de l'organisme d'exécution, ainsi que le volume de l'offre sur le marché.	La stratégie de passation des marchés du projet, qui est établie pendant la phase de préparation du projet a pris en compte la complexité du projet, les capacités internes et l'expérience de l'organisme d'exécution de la phase I du PEA-Jeunes, ainsi que le volume de l'offre sur le marché. Cette stratégie est dynamique ; elle devrait être revue tout au long du cycle de vie du projet.	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à actualiser la stratégie de passation des marchés du PEA-Jeunes au tant que faire ce peut pour tenir compte de la complexité du projet, des capacités de mise en œuvre de l'organisme d'exécution ainsi que du volume de l'offre sur le marché S'assurer que les plans de passation des marchés qui en découlent sont adaptés au besoin (<i>Fif-for-Purpose</i>) 	Modéré
2.1.2 e)	Le plan de passation des marchés de l'organisme d'exécution est conforme au plan de travail et budget annuel du projet.	Il est prévu en application de la réglementation que le plan de passation des marchés de l'organisme d'exécution soit conforme au plan de travail et budget annuel du projet. Pour le plan de passation des marchés des 18 premiers mois du projet qui est établi à la phase de conception du projet, cette exigence est prise en compte	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que le plan de passation des marchés est établi de manière cohérente avec le plan de travail et de budget annuel S'assurer que cette disposition est contenue dans le manuel d'exécution du projet 	Modéré
2.1.2 f)	Les plans de passation de marchés de l'organisme d'exécution sont présentés sous un format tabulaire (lignes de planification et lignes d'exécution) permettant de suivre efficacement les progrès réalisés dans chacune des trois catégories de passation de marchés.	Le plan de passation des marchés des 18 mois est établi suivant un format tabulaire (Lignes de planification et lignes d'exécution) permettant de suivre les progrès réalisés dans les catégories de travaux, biens/fournitures et services.	Faible	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que l'organisme d'exécution utilise un format de plan de passation de marché acceptable par le FIDA 	Faible

Thème évalué # et # critère d'évaluation y relatif	Description du critère d'évaluation	Conclusions concernant un éventuel non-respect des objectifs du projet et du Cadre de Passation des Marchés au titre des projets du FIDA	Risque inhérent ¹⁴⁴	Mesure(s) d'atténuation proposée(s)	Risque Net ¹⁴⁵
2.1.2.g. Évaluation globale du risque au regard du critère 2.1.2		La stratégie et processus de planification de l'organisme d'exécution pour la passation des marchés du PEA-Jeunes II sont envisagés être compatibles dans la mise en œuvre du PEA-Jeunes	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les plans de passation des marchés de l'organisme d'exécution sont établis sur la base d'une stratégie de passation des marchés Envisager autant que possible les achats groupés 	Modéré
2.1.3.	Systemes de gestion de la passation des marchés et d'administration des contrats et procédures de contrôles internes ou d'audit				
2.1.3 a)	Les contrats types de l'organisme d'exécution pour les marchés relatifs aux biens, travaux et services sont globalement conformes aux contrats du FIDA.	Pour le PEA-Jeunes II, il est envisagé l'utilisation des contrats types du FIDA pour les marchés de travaux, de biens et de services, comme cela a été le cas pour des projets similaires, et en particulier le PEA-Jeunes I	Modéré	S'assurer que l'organisme d'exécution du PEA-Jeunes II utilise les contrats types du FIDA (ou globalement acceptables par le FIDA) pour les marchés relatifs aux biens, travaux et services	Modéré
2.1.3 b)	Les contrats types de l'organisme d'exécution pour les marchés relatifs aux biens, travaux et services respectent les exigences du FIDA concernant les PESEC.	Lors de la conception du PEA-Jeunes II, un accent particulier est mis pour la prise en comptes des normes PESEC. Il est envisagé que les contrats types de l'organisme d'exécution pour les marchés relatifs aux biens, travaux et services respectent les exigences du FIDA concernant les PESEC.	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les contrats types de l'organisme d'exécution pour les marchés relatifs aux biens, travaux et services respectent les exigences du FIDA concernant les PESEC. 	Modéré
2.1.3 c)	L'organisme d'exécution a mis en place des systèmes de contrôle interne qui prévoient une séparation des tâches, notamment entre la gestion de la passation des marchés et la gestion financière.	Il est prévu dans la conception du PEA-Jeunes II que l'organisme d'exécution mette en place des systèmes de contrôle interne qui prévoient une séparation des tâches, notamment entre la gestion de la passation des marchés et la gestion financière. Cette pratique est usuelle dans les projets similaires, comme le PEA-Jeunes I	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer de la séparation des fonctions de gestion de la passation des marchés et de gestion financière dans la mise en œuvre des activités par l'organisme d'exécution S'assurer que cette disposition est incluse dans le manuel d'exécution du PEA-Jeunes II 	Modéré
2.1.3 d)	L'organisme d'exécution assume efficacement une fonction d'audit interne, lequel vient s'ajouter aux audits financiers externes indépendants réalisés ponctuellement (l'existence d'un « audit des marchés » spécialisé est un atout supplémentaire).	Il est prévu dans la conception du PEA-Jeunes II que la fonction d'audit interne soit incluse dans l'organigramme fonctionnel de l'organisme d'exécution à travers le recrutement d'un auditeur interne, en plus des audits externes indépendants qui seront réalisées annuellement. Cette pratique est usuelle pour l'ensemble des projets mis en œuvre, comme ce fût le cas pour PEA- Jeunes I	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que l'organisme d'exécution du PEA-Jeunes II met en place la fonction d'audit interne, en plus des audits financiers externes indépendants S'assurer que cette disposition est contenue dans le manuel d'exécution du projet 	Modéré
2.1.3 e)	L'organisme d'exécution a mis en place des procédures et formulaires de gestion des contrats permettant de suivre les progrès accomplis en termes de délais, de	Cette disposition n'a pas été prise en compte pour le projet similaire PEA-Jeune I.	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que l'organisme d'exécution met en place des procédures et formulaires de gestion des contrats permettant de suivre les progrès accomplis en termes de délais, de coûts, de 	Modéré

Thème évalué # et # critère d'évaluation y relatif	Description du critère d'évaluation	Conclusions concernant un éventuel non-respect des objectifs du projet et du Cadre de Passation des Marchés au titre des projets du FIDA	Risque inhérent ¹⁴⁴	Mesure(s) d'atténuation proposée(s)	Risque Net ¹⁴⁵
	coûts, de qualité et de champ d'application des contrats signés pour des biens, travaux et services.	Pour mitiger/pallier cette carence, la conception du PEA-Jeunes II a prévu que l'organisme d'exécution mette en place des procédures et formulaires de gestion des contrats permettant de suivre les progrès accomplis en termes de délais, de coûts, de qualité et de champ d'application des contrats signés pour des biens, travaux et services.		<ul style="list-style-type: none"> qualité et de champ d'application des contrats signés pour des biens, travaux et services. S'assurer que cette disposition est contenue dans le manuel d'exécution du PEA-Jeunes II 	
2.1.3 f)	L'organisme d'exécution élabore un plan global de gestion des contrats pour les marchés les plus importants en précisant clairement les rôles et responsabilités.	Cette disposition n'a pas été prise en compte pour le projet similaire PEA-Jeune I. Pour mitiger /pallier cette carence, la conception du PEA-Jeunes II a prévu que l'organisme d'exécution élabore, en même temps que le plan de passation des marchés, un plan de gestion des contrats des travaux, des biens et des services, et particulièrement pour les marchés les plus importants	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que l'organisme d'exécution élabore un plan global de gestion des contrats pour les marchés les plus importants en précisant clairement les rôles et responsabilités. S'assurer que cette disposition est contenue dans le manuel d'exécution du PEA-Jeunes II 	Modéré
2.1.3 g)	Des procédures relatives à la mise en place et à l'approbation de modifications du contrat ont été clairement établies par l'organisme d'exécution.	Selon la réglementation nationale en vigueur, toute modification de contrat est assujettie aux dispositions des clauses administratives du contrat et à l'approbation de la Commission de passation des marchés compétente. Dans le cadre de la mise en œuvre du PEA-Jeunes, il est envisagé la mise en place d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés.	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que toute modification de contrat est approuvée par la Commission de passation des marchés compétente S'assurer que cette disposition est insérée dans le manuel d'exécution du PEA-Jeunes II 	Modéré
2.1.3 h)	Les avenants aux contrats dépassant un certain seuil (qui ne peut excéder 15 % de la durée ou du montant du contrat) nécessitent une approbation au niveau hiérarchique supérieur.	Pour la mise en œuvre de la gestion des contrats du PEA-Jeunes II, il est envisagé la mise en place d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés, compétente pour statuer de tout cas d'avenant aux contrats relatifs aux marchés du PEA-Jeunes II	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que tout avenant au contrat est approuvé par la Commission de passation des marchés compétente S'assurer que cette disposition est insérée dans le manuel d'exécution du PEA-Jeunes II 	Modéré
2.1.3 i)	L'organisme d'exécution a mis en place des procédures de réception/ d'acceptation des produits des contrats relatifs à des biens, travaux et services.	La réglementation en vigueur exige que tout contrat de biens, services et travaux comporte une disposition relative à la commission de recette technique (commission de réception/d'acceptation des produits des contrats relatifs à des biens, travaux et services. Tous les organismes d'exécution des projets similaires en cours ont mis en place des procédures de	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que des procédures de réception/ d'acceptation des produits des contrats relatifs à des biens, travaux et services, acceptables par le FIDA, sont mises en place par l'organisme d'exécution du PEA-Jeunes II S'assurer que cette disposition est incluse dans le manuel d'exécution du PEA-Jeunes II 	Modéré

Thème évalué # et # critère d'évaluation y relatif	Description du critère d'évaluation	Conclusions concernant un éventuel non-respect des objectifs du projet et du Cadre de Passation des Marchés au titre des projets du FIDA	Risque inhérent ¹⁴⁴	Mesure(s) d'atténuation proposée(s)	Risque Net ¹⁴⁵
		réception/d'acceptation des prestations contractuelles Il est envisagé la même pratique pour le PEA-Jeunes II			
2.1.3 j)	L'organisme d'exécution a établi des procédures de réception/ d'acceptation des prestations et autorisations de paiement pour les biens, travaux et services.	La réglementation en vigueur exige que tout contrat de biens, services et travaux comporte une disposition relative à la commission de recette technique de réception/d'acceptation des prestations et les paiements sont faits sur la base des procès-verbaux de réception des travaux et biens ou d'approbation des livrables. Tous les organismes d'exécution des projets similaires en cours ont mis en place des procédures de réception/d'acceptation des prestations contractuelles et de paiement Il est envisagé la même pratique pour le PEA-Jeunes II	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que des procédures de réception/ d'acceptation des produits des contrats relatifs à des biens, travaux et services, acceptables par le FIDA, sont mises en place par l'organisme d'exécution du PEA-Jeunes II, ainsi que les mécanismes de paiements associés. S'assurer que cette disposition est incluse dans le manuel d'exécution du PEA-Jeunes II 	Modéré
2.1.3 k)	Les procédures de paiement établies par l'organisme d'exécution permettent de régler dans les délais les parties au contrat, conformément aux contrats types du FIDA.	Le règlement des factures des prestataires suit un processus supervisé par la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), auquel se conforment tous les organismes d'exécution de projets financés par les PTF et qui permet de régler dans les délais acceptables les factures des prestataires approuvées par l'organisme d'exécution. Il est envisagé que le PEA-Jeunes II s'arrime à ce processus	Faible	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les procédures de paiement des factures des prestataires sont ceux mis en place par le Gvt, et supervisé par la CAA. S'assurer que le mécanisme de paiement des factures est clairement défini dans le manuel d'exécution du PEA-Jeunes II 	Faible
2.1.3 l)	Les procédures contractuelles de règlement des différends de l'organisme d'exécution prévoient toujours un règlement amiable et un arbitrage pour les contrats passés avec des parties étrangères.	L'organisme d'exécution n'étant pas encore mis en place, la conception du PEA-Jeunes II prévoit le règlement des différends contractuelles privilégie le règlement amiable, et en cas de désaccord, les juridictions compétentes (y compris l'arbitrage) peuvent être sollicitées. Cette pratique est usuelle et appliquée par les organismes d'exécution des projets financés par les PTF	Modéré	S'assurer que l'organisme d'exécution applique un système de règlement des différends contractuels, acceptable par le FIDA	Modéré
2.1.3 m)	L'organisme d'exécution dispose de procédures bien conçues d'examen des litiges qui permettent d'introduire un recours ou de vérifier la validité et le chiffrage des réclamations portées par les parties au contrat.	Les procédures d'examen de litiges de passation des marchés sont définies par la réglementation des marchés publics en vigueur. Les maîtres d'ouvrage ou maîtres d'ouvrage délégués (Organismes	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que l'organisme d'exécution applique un système d'examen de litiges liés aux marchés publics, acceptable par le FIDA 	Modéré

Thème évalué # et # critère d'évaluation y relatif	Description du critère d'évaluation	Conclusions concernant un éventuel non-respect des objectifs du projet et du Cadre de Passation des Marchés au titre des projets du FIDA	Risque inhérent ¹⁴⁴	Mesure(s) d'atténuation proposée(s)	Risque Net ¹⁴⁵
		d'exécution) sont assujettis aux dites procédures.			
2.1.3.n. Evaluation globale du risque au regard du critère 2.1.3.		Les Systèmes de gestion de la passation des marchés et d'administration des contrats et procédures de contrôles internes ou d'audit sont usuels dans les projets similaires et il est prévu que l'organisme d'exécution du PEA-Jeunes s'arrime à cette pratique, en améliorant l'aspect gestion des contrats par la mise en place d'un plan de gestion de contrat associé à chaque marché	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que l'organisme d'exécution du PEA-Jeunes II élabore pour chaque marché, un plan de gestion du contrat associé. 	Modéré
2.1.4.	Tenue des dossiers				
2.1.4 a)	Un dossier portant un numéro séquentiel est tenu à jour pour chaque activité de passation de marchés (qui contient des documents allant de la demande à l'acceptation/ réception des biens/travaux/services).	La conception du PEA-Jeunes envisage la mise en place par l'organisme d'exécution, un système de classement des dossiers de passation des marchés, acceptable par le FIDA. Cette pratique est usuelle et appliquée par les organismes d'exécution des projets similaires (Cas des projets FIDA en cours).	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à l'identification de chaque activité de passation de marchés fasse l'objet d'un dossier identifié par un numéro, et à jour, et contenant les documents allant de la demande à l'acceptation/réception des biens/travaux/services S'assurer que cette disposition est contenue dans le manuel d'exécution du projet dès le démarrage du projet 	Modéré
2.1.4 b)	L'original des contrats est entreposé en lieu sûr, à l'abri des incendies et des vols.	La conception du PEA-Jeunes II envisage que l'organisme d'exécution entrepose l'original de chaque contrat en lieu sûr, à l'abri des incendies et des vols. Cette pratique est usuelle et appliqué par tous les projets du FIDA en cours dans le pays.	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à la sécurisation de l'original de chaque contrat et s'assurer qu'il est entreposé en lieu sûr, à l'abri des incendies et des vols. S'assurer que cette disposition est contenue dans le manuel d'exécution du projet dès le démarrage du projet 	Modéré
2.1.4 c)	Un dossier distinct est conservé avec une copie du contrat et de toute la correspondance ultérieure (avis émis par le fournisseur, l'entrepreneur, l'acheteur ou l'employeur dans le cadre du contrat, registre détaillé de tous les avenants ou ordres de changement ayant une incidence sur la portée, la qualité, le calendrier ou le montant du contrat, registres des factures et paiements, rapports intermédiaires, certificats d'inspection, d'acceptation et de réalisation, dossiers des recours et différends et leurs résultats, etc.).	La conception du PEA-Jeunes II envisage que l'organisme d'exécution conserve un dossier distinct avec une copie du contrat et de toute la correspondance ultérieure	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que l'organisme d'exécution conserve un dossier distinct avec une copie du contrat et de toute la correspondance ultérieure S'assurer que cette disposition est contenue dans le manuel d'exécution du projet dès le démarrage du projet 	Modéré
2.1.4 d)	Les dossiers de l'organisme d'exécution relatifs aux marchés et aux contrats sont conservés dans un endroit sûr pendant au moins sept ans après la date de clôture du projet.	La conception du PEA-Jeunes II envisage que l'organisme d'exécution conserve les dossiers relatifs aux marchés et aux contrats dans un endroit sécurisé au moins pendant 7 ans après la date de clôture du projet	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que cette disposition est contenue dans le manuel d'exécution du projet dès le démarrage du projet 	Modéré

Thème évalué # et # critère d'évaluation y relatif	Description du critère d'évaluation	Conclusions concernant un éventuel non-respect des objectifs du projet et du Cadre de Passation des Marchés au titre des projets du FIDA	Risque inhérent ¹⁴⁴	Mesure(s) d'atténuation proposée(s)	Risque Net ¹⁴⁵
2.1.4 e)	L'organisme d'exécution tient à jour un registre des marchés qui reprend tous les contrats en cours (avec les noms, montants et dates) par catégorie de marchés, afin de faciliter la recherche de données contractuelles.	La conception du PEA-Jeunes II envisage que l'organisme d'exécution tienne à jour un registre des marchés qui reprend tous les contrats en cours (avec les noms, montants et dates) par catégorie de marchés. Cette pratique est usuelle et appliquée par tous les projets du FIDA en cours dans le pays.	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que cette disposition est contenue dans le manuel d'exécution du projet dès le démarrage du projet 	Modéré
2.1.4.f. Évaluation globale du risque au regard du critère 2.1.4.		La conservation des dossiers de passation des marchés, pour les projets similaires financés, ne respecte pas toujours la durée minimale de 7 ans de conservation en lieu sécurisé	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les dossiers de passation des marchés de l'organisme d'exécution sont conservés de manière adéquate, pouvant rester en sécurité pendant au moins 7 ans après la date de clôture du projet 	Modéré
2.2.	CAPACITES DU PERSONNEL DE L'ORGANISME D'EXECUTION : Capacités du personnel en charge de la passation des marchés et ressources en la matière dont dispose l'organisme d'exécution (systèmes et installations).				
2.2.1.	L'organisme d'exécution dispose d'un service ou d'une unité en charge de la passation des marchés, composé d'un directeur et d'un personnel expérimenté.	L'organisme d'exécution du PEA-Jeunes II n'est pas encore mise en place. Lors de la conception, il est envisagé que l'unité de passation des marchés soit composée d'un/e Responsable de la passation des marchés et d'un/e assistant/e à recruter de manière compétitive.	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que l'unité de passation des marchés est composée d'un/e Responsable de la passation des marchés et d'un/e assistant/e recrutés de manière compétitive. 	Modéré
2.2.2.	L'unité de l'organisme d'exécution en charge de la passation des marchés a déjà eu recours à des procédures de passation de marchés financées par des donateurs ou des institutions financières internationales.	L'unité de passation des marchés du PEA-Jeunes II n'est pas encore mise en place. Pour des projets similaires en cours au pays, les unités de passation des marchés utilisent les procédures de passation des marchés acceptables par le FIDA	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que l'unité de l'organisme d'exécution en charge de la passation des marchés a une bonne maîtrise des procédures de passation des marchés acceptables par le FIDA. 	Modéré
2.2.3.	Le volume annuel régulier des marchés passés par l'organisme d'exécution dépasse celui prévu pour le projet, tant pour ce qui concerne leurs montants que leur complexité (en d'autres termes, l'organisme passe normalement des marchés plus nombreux et plus complexes que ceux requis dans le cadre du projet).	Le volume annuel régulier des marchés passés par l'organisme d'exécution n'est pas déterminé au stade de la conception du projet. Cependant pour les 18 premiers mois de mise en œuvre du projet, il est prévu un volume important de marchés à passer par l'organisme d'exécution qui sera mise en place, en particulier d'importants marchés d'aménagements maraîchers répartis dans des zones dispersées.	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que l'unité de l'organisme d'exécution en charge de la passation des marchés passe normalement des marchés dont le nombre annuel correspondant au minimum à la prévision du plan de passation des marchés 	Modéré
2.2.4.	La description des postes occupés par le personnel de l'organisme d'exécution en charge des passations de marchés couvre toutes les fonctions prévues pour la	Les termes de référence du personnel à recruter pour l'organisme d'exécution du projet en charge de la passation des marchés sont définis dans le document de	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que la description des postes du/de la responsable en passation des marchés, et de l'assistant /e en passation des marchés couvre toutes les fonctions prévues pour la passation des marchés au titre du PEA-Jeunes II 	Modéré

Thème évalué # et # critère d'évaluation y relatif	Description du critère d'évaluation	Conclusions concernant un éventuel non-respect des objectifs du projet et du Cadre de Passation des Marchés au titre des projets du FIDA	Risque inhérent ¹⁴⁴	Mesure(s) d'atténuation proposée(s)	Risque Net ¹⁴⁵
	passation des marchés au titre du projet envisagé.	conception du projet et couvrent toutes les fonctions prévues pour la passation des marchés au titre du projet envisagé (PEA-Jeunes II)		<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que cette description des postes est incluse dans les termes de référence contractuel du personnel concerné 	
2.2.5.	Le nombre et les qualifications du personnel du service de l'organisme d'exécution en charge de la passation des marchés sont suffisants pour passer les marchés supplémentaires requis au titre du projet envisagé.	Il est prévu de recruter de manière compétitive un/e responsable de la passation des marchés, et un/e assistant /e en passation des marchés ayant des qualifications acceptables par le FIDA pour passer les marchés du plan de passation de passation convenu au titre du projet envisagé (PEA-Jeunes II)	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que le nombre de personnel prévu pour couvrir l'ensemble des activités de passation des marchés du plan de passation des marchés convenu est suffisant et que leurs qualifications sont adéquates pour passer les marchés au titre du PEA-Jeunes II 	Modéré
2.2.6.	Le service de l'organisme d'exécution en charge des passations de marchés dispose du matériel nécessaire – ordinateurs, connexions Internet, photocopieurs, imprimantes, coffres, etc. – pour procéder aux acquisitions envisagées au titre du projet.	Il est prévu, dès le démarrage du projet, l'acquisition du matériel nécessaire (ordinateurs, connexions Internet, photocopieurs, imprimantes, coffres, etc) au service de l'organisme en charge des passations de marchés	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer qu'un matériel adéquat pour le travail est acquis est mis à la disposition de l'organisme d'exécution, et en particulier au personnel en charge des activités de passation des marchés au titre du PEA-Jeunes II 	Modéré
2.2.7.	Le personnel du service de l'organisme d'exécution en charge des passations de marchés est composé de professionnels agréés ou a suivi des programmes de formation consacrés à ces questions.	Il est prévu que le personnel du service de l'organisme d'exécution en charge des passations de marchés soit composé d'un/e responsable qualifié/e en passation des marchés et d'un/e assistant/e. Ce personnel devra suivre la formation sur les procédures du FIDA en matière de passation des marchés, au démarrage du projet	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que le personnel recruté pour passer les marchés au titre du PEA-Jeunes II a suivi la formation en passation des marchés au titre des projets du FIDA dispensée au démarrage du PEA-Jeunes II 	Modéré
2.2.8.	Le personnel du service de l'organisme d'exécution en charge des passations de marchés est capable de travailler dans l'une des langues officielles du FIDA.	Il est prévu que le personnel du service de l'organisme d'exécution en charge des passations de marchés soit capable de travailler dans l'une des langues officielles du FIDA.	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que le personnel recruté pour passer les marchés au titre du PEA-Jeunes II s'exprime en Français et/ou en Anglais qui sont les langues officielles du Cameroun 	Modéré
2.2.9.	Une charte du projet est remise au directeur ou à la directrice du projet, qui lui confère le pouvoir d'autoriser et de contrôler la mise en œuvre des activités relatives au projet (renseignées dans le manuel d'exécution du projet).	Les termes de référence du coordonnateur/de la coordonnatrice/du projet lui confèrent le pouvoir et le contrôle de la mise en œuvre des activités relatives au projet. Il est prévu que ces responsabilités concédées soient renseignées dans le manuel d'exécution du projet	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que Les termes de référence du coordonnateur/de la coordonnatrice/du projet lui confèrent le pouvoir et le contrôle de la mise en œuvre des activités relatives au projet. S'assurer que cette disposition est insérée le manuel d'exécution du PEA-Jeunes 	Modéré
2.2.10.	L'organisme d'exécution peut s'adresser à des experts, internes ou externes, pour introduire ou examiner un recours dans le cadre de marchés conclus avec des fournisseurs étrangers, en particulier lorsqu'ils représentent un montant important.	La réglementation nationale à laquelle est assujéti l'organisme d'exécution du projet donne la possibilité de recourir à des experts, internes (maître d'ouvrage) ou externes (comité d'examen des recours de l'organisme de régulation des marchés publics) pour examiner	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que l'organisme d'exécution applique un mécanisme de recours dans la cadre des marchés publics acceptable par le FIDA 	Modéré

Thème évalué # et # critère d'évaluation y relatif	Description du critère d'évaluation	Conclusions concernant un éventuel non-respect des objectifs du projet et du Cadre de Passation des Marchés au titre des projets du FIDA	Risque inhérent ¹⁴⁴	Mesure(s) d'atténuation proposée(s)	Risque Net ¹⁴⁵
		un recours dans le cadre de marchés conclus avec des fournisseurs étrangers, en particulier lorsqu'ils représentent un montant important			
2.2.11. Evaluation globale du risque au regard du critère 2.2		Il est prévu de recruter 2 personnes (1 responsable et son assistant) pour la passation des marchés au titre du PEA-Jeunes II et les ressources en la matière dont dispose l'organisme d'exécution (systèmes et installations) sont prévues	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer les ressources affectées pour les activités de passation des marchés au titre du PEA-Jeunes II sont adéquates et suffisantes 	Modéré
2.3.	PERFORMANCE DE L'ORGANISME D'EXECUTION (PRODUITS ET EXPERIENCE ANTERIEURE) – établie en fonction des indicateurs quantitatifs des piliers II et III de la méthodologie MAPS II de l'OCDE (sur la base de la performance de l'année précédente)				
2.3.1.	Pourcentage du nombre total de contrats passés annuellement par l'organisme d'exécution qui sont attribués à l'issue d'un appel d'offres ouvert ou restreint.	Le pourcentage du nombre total de contrats passés annuellement par l'organisme d'exécution qui sont attribués à l'issue d'un appel d'offres ouvert ou restreint n'est pas connu car le projet est au stade de conception. En se référant à la pratique dans d'autres projets en cours, plus de 80% des marchés programmés annuellement sont attribués par appel d'offres (<i>ce qui justifie le niveau de risque modéré retenu</i>)	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à déterminer le pourcentage et valeur des contrats passés annuellement par le projet, par appel d'offres ouvert ou restreint. S'assurer que ce pourcentage est dans une fourchette jugée acceptable 	Modéré
2.3.2.	Pourcentage et valeur des contrats passés annuellement par l'organisme d'exécution qui sont attribués dans le cadre de marchés par entente directe (fournisseur unique).	Le pourcentage et valeur des contrats passés annuellement par l'organisme d'exécution qui sont attribués dans le cadre de marchés par entente directe (fournisseur unique) n'est pas encore disponible car le projet n'a pas encore démarré. En se basant sur la pratique en cours dans les projets similaires moins de 25% des marchés sont passés par Entente Directe	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à vérifier le pourcentage et valeur des contrats passés annuellement par le projet, par entente directe S'assurer que ce pourcentage ne dépasse pas 25% 	Modéré
2.3.3.	Efficacité de l'organisme d'exécution pour mener à bien le processus d'appel d'offres (ouvert ou restreint) concernant des biens (mesuré au regard du laps de temps écoulé entre l'annonce de l'appel d'offres et l'adjudication du marché et la signature du contrat)	L'efficacité de l'organisme d'exécution pour mener à bien le processus d'appel d'offres (ouvert ou restreint) concernant des biens (mesuré au regard du laps de temps écoulé entre l'annonce de l'appel d'offres et l'adjudication du marché et la signature du contrat) n'est pas déterminée car le projet est en phase de conception. En se basant sur la pratique dans les projets similaires en cours, les marchés de biens sont attribués dans un délai moyen de 3.5 mois	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que le laps de temps écoulé entre l'annonce de l'appel d'offres et l'adjudication du marché des biens est conforme à la durée prévue dans le PPM. S'assurer que chaque contrat est signé dans un délai raisonnable par l'organisme d'exécution, après l'avis de non-objection du FIDA, le cas échéant. 	Modéré

Thème évalué # et # critère d'évaluation y relatif	Description du critère d'évaluation	Conclusions concernant un éventuel non-respect des objectifs du projet et du Cadre de Passation des Marchés au titre des projets du FIDA	Risque inhérent ¹⁴⁴	Mesure(s) d'atténuation proposée(s)	Risque Net ¹⁴⁵
2.3.4.	Efficacité de l'organisme d'exécution pour mener à bien le processus d'appel d'offres (ouvert ou restreint) concernant des <i>travaux</i> (mesuré au regard du laps de temps écoulé entre l'annonce de l'appel d'offres et l'adjudication du marché et la signature du contrat)	L'efficacité de l'organisme d'exécution pour mener à bien le processus d'appel d'offres (ouvert ou restreint) concernant des <i>travaux</i> (mesuré au regard du laps de temps écoulé entre l'annonce de l'appel d'offres et l'adjudication du marché et la signature du contrat) n'est pas déterminée car le projet est en phase de conception. En se basant sur la pratique dans les projets similaires en cours, les marchés de travaux sont attribués dans un délai moyen de 3.5 mois	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que le laps de temps écoulé entre l'annonce de l'appel d'offres et l'adjudication du marché des travaux est conforme à la durée prévue dans le PPM. S'assurer que chaque contrat est signé dans un délai raisonnable par l'organisme d'exécution, après l'avis de non-objection du FIDA, le cas échéant. 	Modéré
2.3.5.	Efficacité de l'organisme d'exécution pour mener à bien le processus d'appel d'offres (ouvert ou restreint) Concernant des <i>services</i> (mesuré au regard du laps de temps écoulé entre l'annonce de l'appel d'offres, les négociations pour l'adjudication du marché et la signature du contrat)	L'efficacité de l'organisme d'exécution pour mener à bien le processus d'appel d'offres (ouvert ou restreint) Concernant des <i>services</i> (mesuré au regard du laps de temps écoulé entre l'annonce de l'appel d'offres, les négociations pour l'adjudication du marché et la signature du contrat) n'est pas déterminée, car le projet est en phase de conception. En se basant sur la pratique dans les projets similaires en cours, les marchés de <i>services</i> sont attribués dans un délai moyen de 5.5 mois	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que le laps de temps écoulé entre l'annonce de l'appel d'offres et l'adjudication du marché de services est conforme à la durée prévue dans le PPM. S'assurer que chaque contrat est signé dans un délai raisonnable par l'organisme d'exécution, après l'avis de non-objection du FIDA, le cas échéant. 	Modéré
2.3.6.	Pourcentage de dossiers d'appel d'offres concernant des marchés de biens/services <i>autres</i> que des services de consultants et travaux passés au cours de l'année écoulée ou des deux dernières années ayant fait l'objet d'une ou plusieurs modifications	Le pourcentage n'est pas déterminé car le projet est en phase de conception. En se basant sur la pratique dans les projets similaires en cours, ce pourcentage est relativement faible.	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que le pourcentage de dossiers d'appel d'offres concernant des marchés de biens/services <i>autres</i> que des services de consultants et travaux passés par l'organisme d'exécution ayant fait l'objet d'une ou plusieurs modifications est relativement faible 	Modéré
2.3.7.	Pourcentage d'appels à propositions concernant des services de consultants auxquels plusieurs modifications ont été apportées	Le pourcentage d'appels à propositions concernant des services de consultants auxquels plusieurs modifications ont été apportées n'est pas déterminé car le projet est en phase de conception. En se basant sur la pratique dans les projets similaires en cours, ce pourcentage est relativement faible	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que le pourcentage d'appels à propositions concernant des services de consultants auxquels plusieurs modifications ont été apportées est relativement faible 	Modéré
2.3.8.	Pourcentage d'appels d'offres concurrentiels concernant des biens/services autres que les services de consultants, travaux et services de consultants n'ayant pas abouti ou annulés	Le pourcentage d'appels d'offres concurrentiels concernant des biens/services autres que les services de consultants, travaux et services de consultants n'ayant pas abouti ou annulés n'est pas	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que le pourcentage d'appels d'offres concurrentiels concernant des biens/services autres que les services de consultants, travaux et services de consultants n'ayant pas abouti ou annulés est relativement faible 	Modéré

Thème évalué # et # critère d'évaluation y relatif	Description du critère d'évaluation	Conclusions concernant un éventuel non-respect des objectifs du projet et du Cadre de Passation des Marchés au titre des projets du FIDA	Risque inhérent ¹⁴⁴	Mesure(s) d'atténuation proposée(s)	Risque Net ¹⁴⁵
		déterminé car le projet est en phase de conception En se basant sur la pratique dans les projets similaires en cours, ce pourcentage est relativement faible			
2.3.9.	Nombre moyen d'offres recevables dans les appels d'offres concurrentiels concernant des biens/services autres que les services de consultants, travaux et services de consultants	Le nombre moyen d'offres recevables dans les appels d'offres concurrentiels concernant des biens/services autres que les services de consultants, travaux et services de consultants n'est pas déterminé car le projet est en phase de conception En se basant sur la pratique dans les projets similaires en cours, ce nombre varie selon la zone d'intervention. Pour être concurrentiel, un processus d'appel d'offres se fonde sur un minimum de 3 offres.	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que pour chaque appel d'offres concurrentiel, le nombre minimum d'offres recevables par l'organisme d'exécution est de trois (3) pour conclure le processus. 	Modéré
2.3.10.	Pourcentage d'appels d'offres concurrentiels concernant des biens/services autres que les services de consultants, travaux et services de consultants organisés par voie électronique	Le pourcentage d'appels d'offres concurrentiels concernant des biens/services autres que les services de consultants, travaux et services de consultants organisés par voie électronique n'est pas déterminé, car le projet est en phase de conception. En se basant sur la pratique dans les projets similaires en cours, la voie électronique n'est pas appliquée.	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que le pourcentage d'appels d'offres concurrentiels concernant des biens/services autres que les services de consultants, travaux et services de consultants organisés par voie électronique, <u>si applicable</u>, est acceptable 	Modéré
2.3.11.	Pourcentage de marchés attribués à des PME au cours de l'année précédente	Le pourcentage de marchés attribués à des PME au cours de l'année précédente n'est pas déterminé car le projet est en phase de conception. En se basant sur la pratique dans les projets similaires en cours, ce nombre qui varie selon la zone d'intervention et la nature des prestations est relativement élevé	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les marchés effectivement attribués à des Petites et Moyenne Entreprises (PME) respectent le critère de la proportionnalité. 	Modéré
2.3.12.	Pourcentage d'appels d'offres concurrentiels et de contrats intégrant des considérations de durabilité (au moins un critère d'ordre social ou lié au travail + un critère environnemental)	Le pourcentage d'appels d'offres concurrentiels et de contrats intégrant des considérations de durabilité (au moins un critère d'ordre social ou lié au travail + un critère environnemental) n'est pas déterminé car le projet est en phase de conception En se basant sur la pratique dans les projets similaires en cours, les considérations de durabilité (<i>au moins un critère d'ordre social ou lié au travail + un critère</i>	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les considérations de durabilité (<i>au moins un critère d'ordre social ou lié au travail + un critère environnemental</i>) sont prises en compte par l'organisme d'exécution pour les appels d'offres concurrentiels et les contrats. 	Modéré

Thème évalué # et # critère d'évaluation y relatif	Description du critère d'évaluation	Conclusions concernant un éventuel non-respect des objectifs du projet et du Cadre de Passation des Marchés au titre des projets du FIDA	Risque inhérent ¹⁴⁴	Mesure(s) d'atténuation proposée(s)	Risque Net ¹⁴⁵
		<i>environnemental</i>) ne sont pas prises en compte dans les dossiers d'appel d'offres			
2.3.13.	Pourcentage de marchés de travaux conclus par l'organisme d'exécution dont le coût excède de 10 % le montant initial du contrat	Le pourcentage de marchés de travaux conclus par l'organisme d'exécution dont le coût excède de 10 % le montant initial du contrat n'est pas connu car le projet est en phase de conception En se basant sur la pratique dans les projets similaires en cours, ce pourcentage est relativement faible	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que l'organisme d'exécution a mis en place et applique un Plan de Gestion Financière des Marchés (PGFM) qui cadre avec le montant contractuel initial arrêté. 	Modéré
2.3.14.	Pourcentage de marchés de travaux conclus par l'organisme d'exécution dont le délai excède de 10 % la durée contractuelle initiale	Le pourcentage de marchés de travaux conclus par l'organisme d'exécution dont le délai excède de 10 % la durée contractuelle initiale n'est pas connue au stade de la conception du projet En se basant sur la pratique dans les projets similaires en cours, le pourcentage est relativement élevé	Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que l'organisme d'exécution a mis en place et applique un Plan de Gestion Technique des Marchés (PGTM) qui respecte le délai contractuel de réalisation de chaque contrat de travaux 	Substantiel
2.3.15.	Nombre moyen de recours formés par des soumissionnaires mettant en cause l'équité des dossiers d'appels d'offres ou l'attribution du marché	Le nombre moyen de recours formés par des soumissionnaires mettant en cause l'équité des dossiers d'appels d'offres ou l'attribution du marché n'est pas connu car le projet est en phase de conception. En se basant sur la pratique dans les projets similaires en cours au pays, ce nombre est relativement faible. Sur les 2 dernières années, un seul recours a été formé par un soumissionnaire du projet PADFA II financé par le FIDA	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que l'organisme d'exécution élabore des documents de passation de marché non discriminatoires et qui limitent le nombre de recours formés par des soumissionnaires mettant en cause l'équité dans les dossiers d'appels d'offres ou l'attribution de marchés 	Modéré
2.3.16.	Pourcentage de recours formés par des soumissionnaires ayant abouti et fait l'objet d'une décision exécutoire (à l'encontre de l'organisme d'exécution)	Le pourcentage de recours formés par des soumissionnaires ayant abouti et fait l'objet d'une décision exécutoire (à l'encontre de l'organisme d'exécution) n'est pas connu car le projet est en phase de conception. En se basant sur la pratique dans les projets similaires en cours, aucune décision exécutoire a été prononcée à l'encontre de l'organisme d'exécution d'un projet FIDA	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que l'organisme d'exécution élabore des documents de passation de marché non discriminatoires et qui limitent le nombre de recours formés par des soumissionnaires. 	Modéré
2.3.17.	Pourcentage de factures de fournisseurs acquittées dans les délais pour des marchés de biens/services autres que des	Le pourcentage de factures de fournisseurs acquittées dans les délais pour des marchés de biens/services autres que des	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que l'organisme d'exécution a mis en place et applique un système de gestion des factures des soumissionnaires qui réduit les délais de paiement des factures, et que ces délais sont 	Modéré

Thème évalué # et # critère d'évaluation y relatif	Description du critère d'évaluation	Conclusions concernant un éventuel non-respect des objectifs du projet et du Cadre de Passation des Marchés au titre des projets du FIDA	Risque inhérent ¹⁴⁴	Mesure(s) d'atténuation proposée(s)	Risque Net ¹⁴⁵
	services de consultants, travaux et services de consultants	services de consultants, travaux et services de consultants n'est pas connu car le projet n'est pas encore à la phase d'exécution proprement dite En se basant sur la pratique dans les projets similaires en cours, ce nombre est relativement élevé		conformes aux dispositions contractuelles convenues par les parties.	
2.3.18.	Niveau général de qualité des documents produits par le service de l'organisme d'exécution chargé de la passation des marchés au regard de la qualité attendue par le FIDA : i Qualité des dossiers d'appels d'offres concernant des biens/services autres que des services de consultants et travaux ii Qualité des appels d'offres pour les services de consultants iii Qualité des rapports d'évaluation des offres iv Qualité et adéquation des réponses aux observations des soumissionnaires	Le niveau général de qualité des documents produits par le service de l'organisme d'exécution chargé de la passation des marchés au regard de la qualité attendue par le FIDA n'est pas déterminé car le projet n'est pas encore à la phase d'exécution proprement dite. En se basant sur la pratique dans les projets similaires en cours, la qualité des documents de passation des marchés produits par le personnel de l'organisme d'exécution en charge de la passation des marchés est appréciable	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les dossiers de passation de marchés élaborés par le personnel de l'organisme d'exécution chargé de la passation des marchés sont de bonne qualité, notamment (i) les dossiers d'appel d'offres concernant des biens/services autres que des services de consultants et travaux, (ii) les demandes de proposition pour les services de consultants, (iii) les rapports d'évaluation des offres/propositions, (iv) les réponses aux observations des soumissionnaires 	Modéré
2.3.19.	Gestion/audits relatifs à des passations de marchés : i Pourcentage de contrats passés par l'organisme d'exécution soumis à un audit spécialisé relatif à la passation de marchés ii Mise en œuvre rapide des recommandations par l'organisme d'exécution.	Le projet est encore à la phase de conception, par conséquent, les données relatives à la gestion/audits relatifs à des passations de marchés ne sont pas encore disponibles En se basant sur la pratique dans les projets similaires en cours, la mise en œuvre des recommandations des audits relatifs à des passations de marchés est relativement moins rapide	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les audits externes et/ou indépendants du PEA-Jeunes sont réalisés et comportent un volet relatif à l'audit des contrats passés par l'organisme d'exécution S'assurer que les recommandations issues de ces audits sont mises en œuvre par l'organisme d'exécution dans un délai raisonnable 	Modéré
2.3.20. Evaluation globale du risque au regard du critère 2.3.		L'organisme d'exécution du PEA-Jeunes II n'est pas encore mis en place. Cependant, l'expérience des projets similaires montre que les organismes d'exécution ont des faiblesses dans la gestion des contrats de manière générale, et particulièrement les contrats de travaux. De même, la mise en œuvre des recommandations issues des audits des marchés publics n'est pas rapide.	Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que l'organisme d'exécution met en place et applique de manière adéquate le plan de gestion des contrats, et particulièrement les contrats de travaux Vérifier que les recommandations issues des audits des marchés sont exécutées dans un délai acceptable 	Substantiel

Thème évalué # et # critère d'évaluation y relatif	Description du critère d'évaluation	Conclusions concernant un éventuel non-respect des objectifs du projet et du Cadre de Passation des Marchés au titre des projets du FIDA	Risque inhérent ¹⁴⁴	Mesure(s) d'atténuation proposée(s)	Risque Net ¹⁴⁵
2.4 Evaluation globale du risque au regard du critère 2		L'organisme d'exécution du PEA-Jeunes II n'est pas encore mis en place. Cependant, l'expérience des projets similaires montre que les organismes d'exécution ont des faiblesses dans la gestion des contrats de manière générale, et particulièrement les contrats de travaux.	Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que l'organisme d'exécution met en place et applique de manière adéquate le plan de gestion des contrats, et particulièrement les contrats de travaux 	Substantiel
3. Évaluation globale du risque au regard des parties A et B			Substantiel		

Évaluation de la qualité de la conception de la passation des marchés « à l'entrée » pour les projets d'investissement financés par le FIDA

I. Introduction

QAG prepares its ratings for Quality at Entry of new pipeline projects based upon the design documents once these are approved by the Board. All final ratings are assigned by QAG apart from Financial Management (assigned by FMD's QA team) and Procurement (by OPR's procurement unit).

It is now intended that QAG will compile the ratings and justifications from OPR and FMD in a consolidated Final Rating Form.

This document is prepared by OPR with the purpose to identify the procurement quality pillars and related assessment parameters based on a set of chosen procurement-related indicators at the national and the project's levels. Ratings for each parameter/indicator will be based on the extent of compliance of the project's procurement design with the respective parameter identified in the matrix below (after relevant mitigation measures are incorporated into the project's procurement design). The procurement assessor's rating of each quality parameter will be based on evidence present in the project design document (PDR) or other research work that fed into the design of the project's procurement arrangements. The quality assessment is based on the latest version of the PDR, on the Financing Agreement, and on any additional documents that can help assess the final changes (for example, minutes of FA negotiations or written justifications provided by Regional Divisions and PDTs).

II. Assessment pillars

Assessment of the Quality of the design of procurement arrangements for new pipeline projects will be based on the following areas of assessment (pillars):

National Legal and Institutional frameworks of Public Procurement in the Borrower's country:

Project Procurement Design shows evidence of in-depth understanding of the national procurement legal and institutional frameworks of the Borrower's country and in case of deficiencies, appropriate mitigation measures are internalized into the design of the project's procurement arrangements.

Public procurement in the borrower's country includes the role of the central Procurement Regulatory authority, Ministry of finance and the timeliness and quality of the role of the central audit office and other oversight bodies like an anti-corruption body and its efficacy, efficiency of internal approval processes. Project procurement design is also cognisant of any deficiencies in the institutional framework for execution and oversight of public procurement in the borrower's country, and it provides appropriate mitigation measures for the procurement risk (like prior review for substantial or above-threshold contracts). In addition, the design should include a summary on the discrepancies between the National Procurement Law and IFAD's Procurement Framework.

Implementation Capacity of the parent Ministry (the Implementing Agency) and related **management systems**, the **capacity of the Project's Implementation Unit (PIU)** to undertake project procurement and contract management in a timely and effective manner as per the prescribed design of the project's procurement arrangements and the adequacy of interface between the parent ministry and the PIU/PCU/PMU:

PDR demonstrates evidence of thorough assessment of the 3 P's (people, process and product/performance) of a well-functioning organization (with respect to the parent ministry) and that, in case of deficiencies, valid and functional mitigation measures are built into the design of the procurement arrangements including the establishment of a well-resourced PIU/PMU or PCU

with clear job descriptions for its staff (and relevant capacity-building activities prior to start-up and during project implementation) in addition to well-developed TORs for needed consultants' services. Moreover, the PDR also defines the implementation arrangements by identifying the entities responsible for procurement including the number of the procurement officers and

assistants, Terms of References for the staff members, distribution of work between central and decentral procurement units (if any), adequate staffing for the financing volume and complexity of procurement and SECAP risk due to their relevance in capacity-building activities. It also states clearly IFAD’s procurement policies that will govern the Project implementation and the Procurement methods that are adequate to the project.

This point applies to the implementing partners such as private organizations and the NGOs that assume focal point roles in project implementation.

National Market Competitiveness and Delivery Capacity: market research is indispensable for the formulation of optimal procurement strategies for the acquisition of the project’s procurement needs; according to which the project’s Procurement Plan is developed.

A well-thought-out project procurement strategy is composed of sequencing of important procurement actions, addressing SECAP risks in a strategic manner, gathering information on the implementation capacity of the market in terms of safeguards in this region, and also how the procurement strategy interacts with the project activities to support IFAD’s mainstreaming activities (in particular Youth, Gender, Nutrition, Environment & Climate). PDR shows evidence of this well-thought-out project procurement strategy that promotes the sustainable development goals of the borrower’s country. Choice of procurement methods in the Procurement Plan and PDR demonstrates good understanding of the national private sector’s capacity and areas of competitiveness. The PDR must also highlight any systemic constraints towards private sector participation in competitions for public procurement.

SECAP compliance: compliance with IFAD ES standards and Climate Change mitigation measures is mandatory. Procurement is a key instrument for ensuring compliance with SECAP requirements.

Design of the project’s procurement arrangements clearly indicates that enforcement of SECAP standards has been implemented throughout all stages of the procurement process: definition of procurement needs/specifications, bidders’ selection and qualification criteria, bid evaluation criteria and contract terms and conditions. Such specifications and criteria are presented explicitly in the PIM and/or the PDR.

Fitness for Purpose of the project’s Procurement Plan, Supervision Arrangements and status of project design and its readiness for implementation:

The project’s procurement plan takes into consideration the findings of all above assessment parameters and the IFAD Supervision Plan is commensurate with the complexity of the project’s procurement and the assessed capacity of the implementing agency and the PIU. The Procurement Plan is conducive to facilitate the project’s timely completion and builds-in relevant time contingencies especially where the project’s readiness for implementation (engineering designs and key bidding documents are not completed yet) is not immediate at the time of FA signature.

III. Assessment Methodology

The QAG assessment team will seek to find evidence in the Final Project Design documents that are approved by IFAD Board, which will prove the extent to which the under-mentioned Quality issues have been appropriately dealt with in project design. The assessors will score each parameter on a scale of 1 to 6 or similar grading system adopted by QAG (with 1 being Highly Un-Satisfactory and 6 being Highly Satisfactory-see Rating Scale below the table).

The simplest methodology of using the Matrix below is to assign the same weight for each quality assessment parameter and then compute the total per Pillar and arrive at an average score per Pillar between 1 and 6.

The overall assessment by QAG’s assessor for Quality at Entry of the overall project’s procurement design will be guided by the score achieved per Pillar but will require professional judgement as to the Final Consolidated Score of the Five Pillars and should not be constrained by a simple average of the scores of the five Pillars.

MATRICE D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ/LISTE DE CONTRÔLE / PEA-JEUNES II

Piliers/Domains de l'évaluation de la qualité	Paramètre/problème nécessitant un contrôle qualité	Évaluation de ce paramètre (Échelle de notation à six points ou échelle d'évaluation)
1. Cadres juridiques et institutionnels nationaux de la passation des marchés publics dans le pays de l'Emprunteur	<i>L'évaluation de l'acceptabilité du système national de passation des marchés est basée sur l'analyse des paramètres mentionnés ci-dessous et, en cas de déficience, l'évaluation de la qualité examinera l'efficacité attendue des mesures d'atténuation prévues :</i>	<i>La notation de chaque paramètre par QAG est faite après évaluation de la qualité et de la suffisance de la mesure d'atténuation respective prescrite dans le DCP</i>
	<p>1. Le cadre juridique national des marchés publics respecte les principes établis par le FIDA en matière de passation des marchés et respecte les obligations applicables, et la hiérarchie des instruments juridiques nationaux est clairement établie (loi, règlements et procédures).</p> <p><i>Le cadre législatif et réglementaire des marchés publics est régi par : (i) Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics. (prc.cm) et (ii) Décret 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles, communes applicables aux marchés des entreprises publiques¹⁴⁷. Le cadre juridique national de la passation des marchés est globalement conforme aux principes convenus et respecte les obligations applicables et la hiérarchie des instruments juridiques nationaux est établie. Toutefois, certains aspects de la réglementation et les outils d'application qui soutiennent le cadre juridique sont incomplets par rapport aux exigences du FIDA, notamment en lien avec les normes PESEC, le formulaire d'auto-certification du FIDA, les politiques sectorielles du FIDA sur la fraude et la corruption, le harcèlement sexuel et le blanchiment d'argent.</i></p>	Modérément satisfaisant (4)
	<p>2. Les méthodes nationales de passation des marchés sont suffisantes pour répondre à l'ensemble des besoins du projet avec des conditions claires pour l'utilisation de méthodes moins compétitives et garantir l'optimisation des ressources, l'équité, la transparence, la proportionnalité et l'intégrité.</p> <p><i>Les méthodes nationales de passation des marchés sont globalement suffisantes pour répondre à l'ensemble des besoins du projet. Cependant, les approches d'acquisition, des services de consultants par (i) la sélection basée sur la qualité, (ii) dans le cadre d'un budget déterminé, (iii) les qualifications des consultants ou encore (iv) au moindre-coût ne sont pas clairement définies. De même les acquisitions de montant inférieur à 5 000 000 FCFA ne sont pas assujetties à une méthode d'acquisition définie dans le cadre juridique national de la passation des marchés</i></p>	Modérément satisfaisant (4)
	<p>3. Les règles nationales de publicité sont compatibles avec les exigences du FIDA.</p> <p><i>Les avis/opportunités de la commande publique sont publiés dans le journal des marchés de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, en ligne via la plateforme Pridesoft qui fait référence en matière de publication des avis. De manière globale, les délais sont de 25 à 90 jours pour les appels d'offres internationaux et de 25 à 50 jours ouvrables pour les appels d'offres nationaux, quel que soit la nature des marchés. Toutefois, la publication des avis à d'autres supports de publication, en particulier pour les</i></p>	Modérément satisfaisant (4)

¹⁴⁷ [Cameroun - Decret n°2018-355 du 12 juin 2018 fixant les regles communes applicables aux marches des entreprises publiques \(www.droit-afrique.com\)](http://www.droit-afrique.com)

Piliers/Domaines de l'évaluation de la qualité	Paramètre/problème nécessitant un contrôle qualité	Évaluation de ce paramètre (Échelle de notation à six points ou échelle d'évaluation)
	<i>appels d'offres d'internationaux, à au moins un support de communication internationale n'est pas une exigence</i>	
	<p>4. Les règles de participation n'excluent pas les soumissionnaires étrangers en raison de leur nationalité ou d'exigences nationales inutiles.</p> <p><i>La participation aux opportunités de la commande publique est ouverte à tous les soumissionnaires sans exclusive. Toutefois l'article 51 du Code des marchés publics précise que le soumissionnaire de doit pas être en état de liquidation judiciaire ou en faillite, ni frappés par une interdiction ou déchéance prévues par la loi au niveau national et/ou international, ou n'ayant pas souscrit les déclarations prévues par les lois et les réglementations en vigueur.</i></p>	Satisfaisant (5)
	<p>5. Les critères de qualification des soumissionnaires sont réussite/échec et liés à l'exécution du contrat spécifique. (Des exclusions peuvent être justifiées en cas de condamnations liées à des activités criminelles ou de corruption, au non-paiement d'impôts et de cotisations de sécurité sociale et d'exclusion administrative en vertu du droit national)</p> <p><i>Les critères de qualification des soumissionnaires sont liés à son expérience dans la réalisation des marchés similaires. L'article 51 du Code des marchés publics précise toutefois que le soumissionnaire de doit pas être en état de liquidation judiciaire ou en faillite, ni frappés par une interdiction ou déchéance prévues par la loi au niveau national et/ou international, ou n'ayant pas souscrit les déclarations prévues par les lois et les réglementations en vigueur.</i></p>	Satisfaisant (5)
	<p>6. Les règles nationales relatives aux préférences nationales sont conformes aux exigences du FIDA.</p> <p><i>Les règles nationales font référence à l'application de la préférence nationale en cas d'Appel d'Offres Internationaux, aux taux conformes aux exigences du FIDA</i></p>	Satisfaisant (5)
	<p>7. Les lois/réglementations nationales exigent que le processus d'évaluation des offres soit confidentiel et que les critères d'évaluation des offres soient objectif, pertinent par rapport à l'objet du marché et précisé à l'avance dans les documents de marché.</p> <p><i>La réglementation nationale prévoit que les critères d'évaluation soient précisés dans chaque dossier d'appel d'offres et concernent les critères (i) administratifs, (ii) techniques et (iii) financiers pertinents par rapport à l'objet du marché.</i></p>	Satisfaisant (5)
	<p>8. La législation/réglementation nationale exige que la qualité soit la base de la sélection dans les prestations de conseil</p> <p><i>La réglementation nationale exige que la sélection dans les prestations de conseil soit favorable à toute proposition ayant le score technico-financier le plus haut et ayant passé l'étape de négociations avec succès</i></p>	Satisfaisant (5)
	<p>9. Les lois/réglementations nationales exigent l'ouverture et divulgation du procès-verbal de la séance d'ouverture des plis</p> <p><i>La réglementation nationale exige l'ouverture et la divulgation du procès-verbal de la séance d'ouverture des plis. L'ouverture des offres est faite par une Commission de Passation des Marchés mise en place, auprès du maître d'ouvrage/maître d'ouvrage délégué concerné, par l'Autorité en charge des marchés publics (Ministère Délégué à la Présidence de la République, en charge des</i></p>	Satisfaisant (5)

Piliers/Domains de l'évaluation de la qualité	Paramètre/problème nécessitant un contrôle qualité	Évaluation de ce paramètre (Échelle de notation à six points ou échelle d'évaluation)
	<i>Marchés Publics). Et cette Commission a l'obligation d'établir et de divulguer le procès-verbal d'ouverture des plis à tous les soumissionnaires concernés par le marché cible.</i>	
	<p>10. Les lois/réglementations nationales exigent des spécifications neutres basées sur des normes internationales tout en admettant des normes nationales équivalentes, et prévoient l'utilisation de spécifications fonctionnelles/de performance, le cas échéant.</p> <p><i>La réglementation nationale exige des spécifications neutres basées sur des normes internationales et admet des normes nationales équivalentes telles que reconnues par l'Agence nationale des Normes et de la Qualité (ANOR). Chaque dossier d'appel d'offres précise les spécifications techniques/cahiers de charges de la prestation. Ces spécifications, mentionnées dans le dossier d'appel d'offres, doivent susciter la concurrence la plus large possible et faire en sorte que les travaux, fournitures et services demandés satisfassent aux critères requis y compris en termes de performance/fonctionnelles selon le cas.</i></p>	Satisfaisant (5)
	<p>11. Des documents types standards nationaux sont disponibles et le contenu de ces documents est suffisant pour que les fournisseurs/entrepreneurs/prestataires de services répondent à l'exigence de passation des marchés sur une base équitable et non discriminatoire. Les SBD nationaux contiennent des dispositions sur la fraude et la corruption, le droit du FIDA à l'audit, les normes SECAP et des dispositions SH/SEA équivalentes à celles des SBD du FIDA.</p> <p><i>Des documents types standards nationaux sont disponibles en ligne dans le portail de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), mais si ces outils doivent être utilisés dans le cadre du projet, il est indispensable d'y insérer les dispositions du FIDA sur la fraude et la corruption, le droit du FIDA à l'audit, les normes SECAP et des dispositions SH/SEA équivalentes à celles des SBD du FIDA.</i></p>	Modérément insatisfaisant (3)
	<p>12. Les documents types standards nationaux contiennent des conditions contractuelles types qui sont conformes à la pratique internationalement acceptée et qui prescrivent l'arbitrage comme instance ultime de règlement des différends en cas de contrats avec des fournisseurs étrangers</p> <p><i>Les documents types contractuels nationaux contiennent des conditions contractuelles types pour les marchés de travaux, de biens/fournitures/équipements qui privilégient le règlement amiable. Toutefois, toute partie est libre de saisir la juridiction compétente.</i></p>	Modérément satisfaisant (4)
	<p>13. Le cadre juridique national accorde aux soumissionnaires le droit de contester les décisions de l'entité adjudicatrice par le biais d'une procédure de plainte des soumissionnaires à deux niveaux, la seconde étant indépendante des opérations de passation des marchés et est habilitée à accorder les recours nécessaires pour faire respecter la loi par la passation des marchés.</p> <p><i>Le cadre juridique national accorde à tout candidat ou soumissionnaire qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics d'introduire un recours en fonction de l'étape de la procédure, soit auprès du maître d'ouvrage ou du maître d'ouvrage délégué, soit auprès du Comité d'Examen de Recours (CER) placée au sein de l'organisme en charge de la régulation des marchés publics, avec copie à l'autorité des marchés publics.</i></p>	Modérément Satisfaisant (4)

Piliers/Domains de l'évaluation de la qualité	Paramètre/problème nécessitant un contrôle qualité	Évaluation de ce paramètre (Échelle de notation à six points ou échelle d'évaluation)
	<i>Le CER soumet ses conclusions à l'avis de l'autorité en charge des marchés publics à travers l'organisme de régulation. L'autorité a la capacité de décider en dernier ressort et sa décision s'impose à toutes les parties.</i>	
	<p>14. Le cadre juridique national prescrit des règles de tenue de registres (devant couvrir l'ensemble du processus de passation des marchés, y compris la phase de gestion des contrats), et le PDR traite ces règles de manière efficace et adéquate en veillant à ce qu'elles soient respectées efficacement dans la pratique.</p> <p><i>La réglementation nationale exige que les documents de passation des marchés publics et de gestion des contrats sont archivés sous forme physique et sous forme électronique, et tenus en lieu sûr pendant toute la vie du projet/programme.</i></p> <p><i>Ces documents sont transférables au service des archives nationales à la démobilisation de l'Unité de Coordination du Projet/Programme</i></p>	Satisfaisant (5)
	<p>15. Les lois/réglementations nationales prescrivent la nécessité d'un manuel de passation des marchés détaillant toutes les procédures pour la mise en œuvre correcte des réglementations et lois sur la passation des marchés et qui doit être périodiquement mis à jour.</p> <p><i>En appui au décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics. (prc.cm), l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) https://www.armp.cm a mis en place des réglementations d'application prévoyant les processus et les procédures. Notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Des guides sur la passation des marchés à l'intention des soumissionnaires (Guides des soumissionnaires)</i> • <i>Des dossiers-types d'appel d'offres comprenant les instructions aux soumissionnaires, les conditions générales et particulières des appels d'offres, les formulaires types de soumission, les spécifications des travaux/spécifications techniques/cahiers de charge, les cahiers des clauses administratives, le cahier des clauses techniques, les bordereaux de soumission, les modèles de cautions, etc</i> • <i>Des modèles de rapports d'évaluation des offres</i> • <i>Des modèles de contrats pour les marchés de travaux, de fournitures/biens/équipements, et de services</i> • <i>Des modèles d'avis général de passation des marchés, d'avis spécifiques de passation des marchés</i> • <i>Des modèles de plans de passation des marchés</i> • <i>Des fiches de suivi des contrats, etc</i> <p><i>Ces outils sont mis en jour en fonction de l'évolution des processus</i></p>	Satisfaisant (5)
	<p>16. Les lois/réglementations nationales permettent la durabilité et un plan national SPP (achats publics durables) existe.</p> <p><i>L'article 57 du Code des marchés fait mention des achats durables, mais il n'existe pas à date un plan national pour les achats publics durables</i></p>	Modérément insatisfaisant (3)
	<p>17. Des documents d'orientation nationaux existent pour permettre aux entités adjudicatrices d'introduire une application équilibrée des critères de durabilité afin d'assurer l'optimisation des ressources</p>	Modérément insatisfaisant (3)

Piliers/Domaines de l'évaluation de la qualité	Paramètre/problème nécessitant un contrôle qualité	Évaluation de ce paramètre (Échelle de notation à six points ou échelle d'évaluation)
	<i>Malgré l'existence d'une Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), des documents types sur les normes des travaux de constructions et de fournitures et les sauvegardes environnementaux ne sont pas disponibles</i>	
	<p>18. La législation nationale reconnaît la préséance des obligations internationales telles que celles reflétées dans les accords de financement des IFI</p> <p><i>La législation nationale reconnaît la préséance des obligations internationales telles que celles reflétées dans les accords de financement des IFI. En effet, l'article 4 du Code des marchés précise que : « Pour les marchés financés sur fonds d'aide extérieure, bilatérale ou multilatérale, les dispositions des accords de financement précisent, le cas échéant, les règles applicables »</i></p>	Satisfaisant (5)
	<p>19. Présence et efficacité d'une autorité centrale de régulation des marchés qui est indépendante de la passation des marchés publics et qui assume son rôle dans la diffusion des orientations professionnelles et des règles concernant la prévention des conflits d'intérêts et l'intégrité dans le travail des comités d'évaluation des offres</p> <p><i>L'ARPM est l'organe de régulation du système des marchés publics. Mais le degré d'indépendance et d'autorité de l'ARMP a été dilué avec la création du Ministère délégué à la Présidence en charge des marchés publics. Ce ministère est l'autorité des marchés publics et à qui l'ARMP rend compte.</i></p>	Modérément insatisfaisant (3)
	<p>20. Les définitions de la fraude, de la corruption et d'autres pratiques interdites dans la législation/la réglementation en matière de passation des marchés sont conformes à celles du FIDA et des preuves de leur application sont présentées.</p> <p><i>L'article 197 & l'article 199 précisent les pratiques interdites en matière de passation des marchés. Toutefois, ces pratiques ne sont pas au harcèlement sexuel ou au blanchiment d'argent telles qu'exigé par le FIDA.</i></p>	Modérément Satisfaisant (4)
2. Capacité de mise en œuvre du ministère de tutelle (l'agence d'exécution) et des systèmes de gestion connexes, la capacité de l'unité d'exécution du projet (UEP/UCN) à entreprendre la passation des marchés du projet et la gestion des contrats		
	<p>1. Le ministère de tutelle (ou l'agence d'exécution) possède les 3 P nécessaires à la mise en œuvre du projet : (i) les personnes (gamme complète d'expertise technique et de gestion), (ii) les processus (systèmes de gestion, délégation de pouvoir, séparation des rôles dans l'allocation budgétaire, le traitement/l'approbation des achats et les paiements ultérieurs aux fournisseurs ;et (iii) Produit/Performance (tel que démontré par l'expérience passée réussie et la capacité à fournir des services publics en temps opportun et avec la bonne qualité.</p>	Satisfaisant (5)

Piliers/Domains de l'évaluation de la qualité	Paramètre/problème nécessitant un contrôle qualité	Évaluation de ce paramètre (Échelle de notation à six points ou échelle d'évaluation)
	<p>Les mesures d'atténuation prévues dans le PDR doivent être évaluées quant à leur suffisance par rapport aux lacunes 3P. Exemples de mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création de l'UCN • Embauche de consultants en gestion de projet et/ou techniques • Formulation du PIM avec une interface adéquate entre le projet et les systèmes du ministère de tutelle et avec des mesures de <i>contrôle interne adéquates, y compris la prévention des situations de conflit d'intérêts.</i> • <i>Nomination d'auditeurs externes, le cas échéant.</i> • <i>Formation du personnel du ministère de tutelle lié aux activités du projet.</i> <p><i>La formulation a pris en compte toutes ces préoccupations par des experts appropriés dans différents domaines selon les besoins du projet</i></p>	
	<p>2. Le directeur de l'UCN reçoit une charte avec des lignes hiérarchiques claires et une délégation de pouvoir bien définie et appropriée pour traiter les affaires du projet et commander la fourniture en temps voulu des apports nécessaires des divers départements du ministère de tutelle.</p> <p><i>Oui, systématiquement toutes ces préoccupations ont été prises en compte</i></p>	Satisfaisant (5)
	<p>3. Niveaux de dotation en personnel de l'UCN, au cas où l'UCN est établie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le nombre et la gamme d'expertise du personnel de l'UCN sont suffisants pour couvrir toutes les activités du projet (minimum 1 agent d'approvisionnement à temps plein et 1 assistant) • Les tâches prévues des cabinets de conseil nécessaires sont claires et établies dans les TDR complétés • Des allocations de formation pour le personnel de l'UCN sont prévues, en particulier lorsque le personnel du ministère de tutelle est détaché auprès l'UCN • Le personnel de l'UCN pour la passation des marchés et la gestion des contrats possède un niveau adéquat d'expériences antérieures dans des activités similaires • La majeure partie du personnel de l'UCN est sélectionnée sur la base d'un concours équitable et ouvert conformément à des descriptions de poste précises. <p><i>Oui, ces préoccupations sont pleinement prises en compte lors de cette conception, pour l'approvisionnement le projet est doté d'un responsable de passation des marchés (RPM) et sera appuyé par un/e assistant/e en passation des marchés</i></p>	Satisfaisant (5)
	<p>4. Le budget du projet comprend des allocations financières adéquates (salaires, frais de fonctionnement et indemnités journalières, etc.) et d'autres ressources (véhicules, espace de travail décent, équipement et outils, etc.) nécessaires à l'UCN pour accomplir ses tâches.</p> <p><i>Oui, ces préoccupations sont prises en compte lors de cette conception</i></p>	Satisfaisant (5)
	<p>5. Les procédures de paiement, d'assurance qualité et de gestion du changement sont entièrement développées par l'UCN ou des mesures d'atténuation sont prévues pour traiter toute déficience le plus tôt possible au début du projet</p>	Satisfaisant (5)

Piliers/Domaines de l'évaluation de la qualité	Paramètre/problème nécessitant un contrôle qualité	Évaluation de ce paramètre (Échelle de notation à six points ou échelle d'évaluation)
	<i>Oui, les différents manuels de procédures du projet sont initiés dès le début du projet pour répondre à ces préoccupations</i>	
	6. Les codes de conduite et les conséquences du non-respect des obligations sont connus de tout le personnel du ministère de tutelle et de l'UCN engagé dans les activités du projet à temps partiel ou à temps plein. <i>Les codes de conduite et les conséquences de la non-conformité sont connus globalement de tout le personnel du ministère de tutelle.</i>	Modérément satisfaisant (4)
	7. Le système du ministère de tutelle pour la suspension/l'exclusion des soumissionnaires garantit une procédure régulière et est appliqué de manière cohérente. <i>Le ministère de tutelle doit améliorer son système de gouvernance des marchés publics, il est aussi soumis aux dispositions du Code des marchés publics</i>	Modérément insatisfaisant (3)
	8. Le projet intègre l'accès des tiers ou de la société civile et des parties prenantes aux informations sur la passation des marchés en tant que garantie de transparence et condition préalable à un suivi efficace des opérations de passation des marchés du projet. <i>Dans la pratique du système des marchés publics au Cameroun, des observateurs indépendants recrutés par l'organisme de régulation (ARMP) des marchés publics, assistent les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'ouvrage délégués dans les étapes clés de passation des marchés. Ils ont obligation de transmettre un rapport confidentiel aux maîtres d'ouvrage/maîtres d'ouvrage délégué sur le déroulement des séances de passation des marchés tenues par les commissions de passation des marchés placées auprès desdits maîtres d'ouvrage/maîtres d'ouvrage délégués</i> <i>Préoccupation pleinement prise en compte lors de cette conception</i>	Satisfaisant (5)
3. Compétitivité du marché national et capacité de livraison	<i>L'évaluation de la qualité pour ce pilier sera basée sur les paramètres mentionnés ci-dessous qui mesurent dans quelle mesure les stratégies d'approvisionnement optimales choisies pour l'acquisition des besoins d'approvisionnement du projet sont établies suite à une étude de marché adéquate qui a alimenté la conception du plan d'approvisionnement du projet.</i>	
	1. L'étude de marché est la base de la formulation de la stratégie d'approvisionnement du projet pour l'acquisition de chaque contrat d'approvisionnement substantiel et la preuve de la comparaison avec des stratégies alternatives est évidente dans l'analyse présentée dans le DPP, au moins pour les grands contrats. La capacité du marché à livrer à des tarifs compétitifs est présente. <i>L'étude de marché est effectivement la base de la formulation de la stratégie de passation des marchés du PEA-Jeunes II</i>	Satisfaisant (5)
	2. L'identification des besoins d'approvisionnement du projet se fait en consultation avec les parties prenantes et est objective sans exagération ni sous-estimation des besoins d'approvisionnement. <i>L'identification des besoins d'approvisionnement du projet est effectuée de manière appropriée conformément aux directives du FIDA</i>	Satisfaisant (5)
	3. Les objectifs nationaux de développement durable ainsi que les thèmes d'intégration pertinents du FIDA (en particulier la jeunesse, le genre, l'environnement et le	Satisfaisant (5)

Piliers/Domaines de l'évaluation de la qualité	Paramètre/problème nécessitant un contrôle qualité	Évaluation de ce paramètre (Échelle de notation à six points ou échelle d'évaluation)
	climat, selon le cas) ont été pris en compte dans la préparation de la stratégie de passation des marchés. <i>Préoccupation prise en compte lors de cette conception</i>	
	4. La stratégie de passation des marchés démontre clairement la compréhension de toutes les contraintes auxquelles sont confrontées les entreprises privées dans leur participation aux appels d'offres publics (par exemple, difficultés à obtenir des garanties de soumission, des polices d'assurance, etc.). <i>La stratégie de passation des marchés démontre une compréhension des contraintes auxquelles sont confrontées les entreprises privées dans leur participation aux appels d'offres publics</i>	Satisfaisant (5)
	5. Preuve de l'engagement du marché en ce qui concerne la diffusion préalable des exigences SECAP et l'encouragement du secteur privé à s'y conformer. Preuve de l'évaluation de la capacité du marché national à se conformer, y compris tout plan de formation SECAP prévu pour le secteur privé. <i>Préoccupation prise en compte lors de cette conception</i>	Satisfaisant (5)
	6. Preuve que l'estimation des coûts des contrats d'approvisionnement est basée sur des études de marché pour les biens ou sur des méthodes d'estimation scientifiques (telles que des méthodes d'estimation des coûts ascendantes, analogues ou paramétriques) pour les travaux et les services. <i>Préoccupation prise en compte lors de cette conception</i>	Satisfaisant (5)
4. Conformité SECAP	<i>L'évaluation de la qualité pour ce pilier sera basée sur les paramètres mentionnés ci-dessous qui sont nécessaires pour vérifier que les normes SECAP ont été mises en œuvre à toutes les étapes du processus de passation des marchés : définition des besoins/spécifications de la passation des marchés, critères de sélection et de qualification des soumissionnaires, critères d'évaluation des offres et termes et conditions du contrat :</i>	
	1. Les normes SECAP sont prises en compte dans l'identification des exigences d'approvisionnement du projet et la preuve que des alternatives ont été envisagées. <i>La préoccupation est prise en compte conformément aux normes du FIDA</i>	Satisfaisant (5)
	Les normes SECAP et SH/SEA sont incorporées dans les documents d'appel d'offres, en particulier lorsque les SBD nationaux sont utilisés. <i>Les normes SECAP et SH/SEA seront insérées et prises en compte conformément aux normes du FIDA dans les documents d'appel d'offres, en particulier lorsque les SBD nationaux sont utilisés</i>	Satisfaisant (5)
	3. Les normes SECAP sont mises en œuvre à toutes les étapes du processus de passation des marchés : définition des critères de sélection et de qualification des soumissionnaires, critères d'évaluation des offres et conditions contractuelles, y compris les auto-déclarations obligatoires des soumissionnaires. <i>Les Préoccupations concernant le SECAP sont prises en compte lors de cette conception conformément aux normes du FIDA</i>	Satisfaisant (5)
5. Adéquation à l'objectif du plan de passation des marchés du projet, des	<i>L'évaluation de la qualité de ce pilier est basée sur les paramètres mentionnés ci-dessous nécessaires pour vérifier que le plan de passation des marchés du projet</i>	

Piliers/Domaines de l'évaluation de la qualité	Paramètre/problème nécessitant un contrôle qualité	Évaluation de ce paramètre (Échelle de notation à six points ou échelle d'évaluation)
modalités de supervision et de l'état de la conception du projet et de son état de préparation pour la mise en œuvre	<i>prend en considération les conclusions de tous les piliers/paramètres d'évaluation ci-dessus et que le plan de supervision du FIDA est proportionné à la complexité de la passation des marchés du projet et à l'évaluation. capacité de l'agence d'exécution et de l'UCN (c'est-à-dire que les plans de passation des marchés et de supervision sont adaptés à l'objectif) :</i>	
	<p>1. Le plan de passation des marchés intègre les résultats de tous les paramètres d'évaluation ci-dessus qui ont été obtenus grâce à l'utilisation d'outils de gestion adéquats tels que l'analyse SWOT et PESTEL ou des méthodes équivalentes, des techniques d'étude de marché et des mesures de hiérarchisation/atténuation des risques solides.</p> <p><i>Préoccupation prise en compte lors de cette conception. Le projet utilisera le modèle type de plan de passation des marchés du FIDA</i></p>	Satisfaisant (5)
	<p>2. Le plan de passation des marchés est propice à faciliter l'achèvement du projet dans les délais et intègre des imprévus de temps pertinents en fonction de l'état de préparation du projet pour la mise en œuvre</p> <p><i>Préoccupation pleinement prise en compte lors de cette conception dans la mesure du possible. Le projet utilisera le modèle type de plan de passation des marchés du FIDA</i></p>	Satisfaisant (5)
	<p>3. Le plan de supervision de la passation des marchés du FIDA est proportionné à la complexité de la passation des marchés du projet et à la capacité de l'agence d'exécution et de l'UCN.</p> <p><i>Oui Le plan de supervision de la passation des marchés du FIDA est proportionné à la complexité de la passation des marchés du projet</i></p>	Satisfaisant (5)
	<p>4. Les dispositions de l'accord de financement et du PPA étayent les conclusions de la conception des modalités de passation des marchés du projet.</p> <p><i>Préoccupation prise en compte lors de cette conception</i></p>	Satisfaisant (5)

Stratégie de passation des marchés

Pays d’exécution du PEA-Jeunes II : Cameroun

Juillet 2024

Aperçu du programme

Pays :	République du Cameroun
Nom complet et numéro du programme :	Programme de Promotion de l’Entrepreneuriat Agropastoral des Jeunes, Phase II (PEA-Jeunes II)
Montant du prêt/don du FIDA (\$) :	_____ USD
Numéro de prêt/subvention :	-----
Intitulé du contrat ou de groupe de contrats similaires faisant l’objet de marché	<p>Ci-après les marchés devant faire l’objet de contrats importants :</p> <p><u>Biens/matériels roulants/équipements informatiques et de bureau</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Véhicules Station Wagon, Autres Véhicules 4x4 en plusieurs lots. • Matériel informatique et de bureau en plusieurs lots. <p><u>Travaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement de 100 ha de bas-fonds (zone de consolidation) • Aménagement de 200 ha de bas-fonds (zone d’extension) ; • Réhabilitation des pistes communales • Aménagements maraîchers et formation des utilisateurs <p><u>Services de consultant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui à l’amélioration de la nutrition • Etude d’amélioration de l’offre de crédit ; • Maitrise d’œuvre pour la réalisation des études techniques et environnementale des travaux d’aménagement de bas-fonds ; • Développement/adaptation de nouveaux produits suivant les spécialités des filières • Appui conseil en situation professionnelle aux agents de crédit pour améliorer le suivi des projets des jeunes • Etude d’évaluation des risques climatiques • Mise en œuvre des plans d’action GALS+, Peuples autochtones, handicapés • Ciblage & communication : Etude de caractérisation des bassins • Etudes de marchés (zones de consolidation et d’extension du programme) • Etude de caractérisation des chaînes de valeur et activités favorables aux jeunes vulnérables • Elaboration des stratégies de ciblage genre et d’inclusion socio-économique des autochtones et handicapés
Coût estimatif des contrats (\$)	<p><u>Biens</u> : 2 663 220 USD</p> <p><u>Travaux</u> : 1 495 590 USD</p> <p><u>Consultants</u> : 2 443 510 USD</p>

Présentation générale du pays et du marché sur lequel interviendront les acquisitions

- a) Présentation générale du pays.

Le Cameroun en quelques chiffres

Nombre d’habitants
26,8 millions

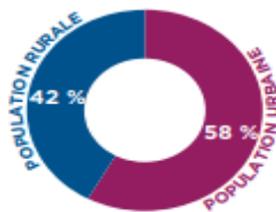
Capitale
Yaoundé

Langue officielle
Français et anglais

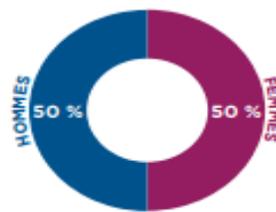
Superficie
475 440 km²



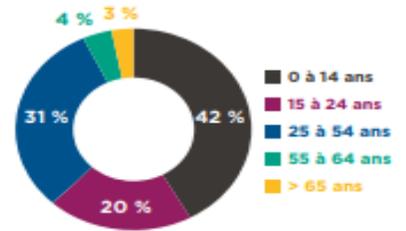
Sources : Banque mondiale, Nations unies, CIA.gov



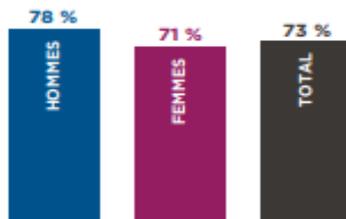
Une population de plus en plus urbaine



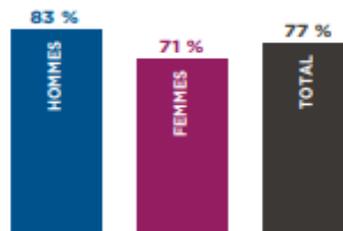
Une répartition égale entre les sexes



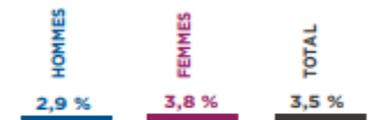
Une population jeune



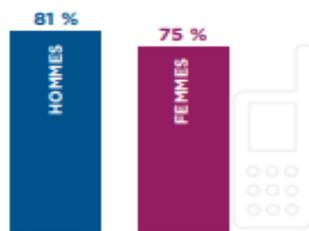
Taux de participation à la main d’œuvre



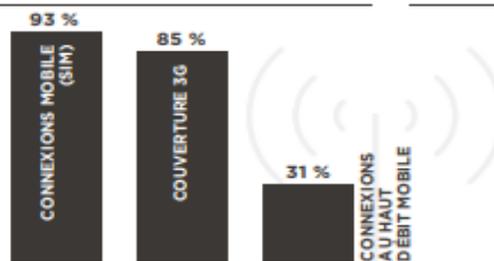
Taux d’alphabétisation



Taux de chômage (en % de la population active)



Taux de possession d’un téléphone mobile (2019)



Connectivité globale

Source : Gallup (2019), GSMA

b) PESTLE¹⁴⁸ pour l'analyse du contexte

Contexte opérationnel

1. *Gouvernance* : Le Cameroun est d’une stabilité politique apparente. Trois des dix régions que compte le pays sont dans une situation qualifiée de fragile par les Organisations internationales. Le Nord-Ouest et le Sud -Ouest sont sous la menace de groupes sécessionnistes, et la région de l’Extrême -Nord connaît des soubresauts de la secte islamique « Boko Haram ». Le pouvoir de Yaoundé est toutefois rassurant et garant de la stabilité globale du pays, et prévoit pour l’année 2026, de nouvelles élections des conseillers municipaux et les députés; l’élection à la magistrature suprême est prévue en 2025. Selon l’indice de perception de la corruption (IPC) 2023 publié par *Transparency International* le 30 janvier 2024, le Cameroun a enregistré une légère progression en Afrique. Sur une échelle de 0 (très corrompu) à 100 (très propre), le pays obtient une note de 27/100 et occupe la 34^e position en Afrique et la 140^e position dans le monde dans le classement des pays perçus comme les moins corrompus sur 180 Etats classés. Pour maintenir ces progrès sur la durée, le gouvernement tient à renforcer les réformes et les actions visant à lutter efficacement contre la corruption et les détournements des deniers publics afin de préserver les ressources publiques.

2. Dans le secteur des marchés publics, des efforts appréciables sont faits dans la mise en place des mesures d’ordre éthique et de lutte contre la corruption, tout comme les mécanismes de recours de la passation des marchés. Toutefois, l’efficacité des mécanismes de contrôle et de lutte contre la corruption n’est pas optimale au vu de l’indice de perception de la corruption dans le pays. La participation effective de la société civile dans le suivi des marchés publics reste timide, et ne contribue pas au renforcement de la transparence et l’intégrité optimales nécessaires pour un système des marchés publics, efficace et efficient.

3. *Socio-économique* : Comme la majorité des pays de la sous-région, le Cameroun fait face à une flambée de produits alimentaires et de première nécessité. Le coût de la vie est de plus en plus élevé, ajouté aux contraintes liées à la baisse de régime du fonctionnement des sociétés d’état dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, dont la majorité emploie un nombre important de travailleurs. Le Cameroun fait face à une crise multidimensionnelle. Les conflits, la vulnérabilité chronique aux événements météorologiques tels que les inondations, combinés aux effets du Covid-19, ont entraîné la détérioration de la sécurité alimentaire Avec plus de 40% de sa population vivant en dessous du seuil de pauvreté, le Cameroun fait face à un défi majeur au regard de l’objectif de développement durable visant l’élimination de la pauvreté à l’horizon 2030 (ODD 1). Le contexte actuel de fragilité impose des efforts considérables de développement socioéconomique en particulier en milieu rural qui concentre plus du tiers des pauvres que compte le pays. Au cours des cinq (5) dernières années, le Cameroun a été classé par la Banque mondiale dans la liste des pays fragiles affecté par des situations de conflits. Les inégalités sociales sont énormes, ajouté à une disparité et inégalité d’accès aux opportunités de travail et d’emplois stables et décents, rendant la distribution de la production nationale inégale, en particulier pour les jeunes et les femmes vivant aussi bien dans les zones urbaines que rurales. Le taux de chômage des jeunes et des femmes est grandissant. La région de l’Extrême-Nord connaît de manière régulière des perturbations généralisées des moyens de subsistance et des marchés agricoles, entravant ainsi l’accès à la nourriture et augmentant la prévalence de l’insécurité alimentaire et la malnutrition parmi les ménages vulnérables. Les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest connaissent un ralentissement en termes de développement social. Un nombre important de ressortissants de ces régions se sont déplacés vers les régions plus sécurisées, créant ainsi dans les zones d’accueil une flambée subséquente des prix des produits alimentaires. Le renforcement de

¹⁴⁸ PESTEL : Politique, Économique, Social, Technologique, Juridique, Environnemental.

la résilience demeure un élément essentiel pour le Cameroun dont la partie septentrionale reste exposée et vulnérable aux effets du changement climatique.

4. *Environnement/Durabilité* : Le Cameroun possède d’abondantes ressources naturelles, notamment du pétrole et du gaz, des gisements minéraux, du bois de haute qualité et une vaste gamme de flore et de faune. Mais si sa diversité naturelle et culturelle lui a valu le titre de « Afrique en miniature », le pays partage également bon nombre des défis environnementaux présents ailleurs sur le continent. D’après les données de la Banque mondiale, la déforestation a détruit plus de 1,5 million d’hectares entre 2001 et 2020, menaçant la riche biodiversité. La croissance démographique, l’urbanisation et l’industrialisation entraînent la dégradation des terres et la pollution de l’eau et de l’air. Plus de sept camerounais sur dix, soit 72% déclarent que la pollution est un problème majeur dans leur communauté. Les citoyens citent la déforestation (23%), la gestion des déchets humains (23%), l’élimination des déchets (22%) et la pollution des sources d’eau (19%). Le gouvernement met en place des approches pour protéger l’environnement, mais devrait faire « beaucoup plus » pour renforcer la réglementation environnementale compte tenu des préoccupations environnementales galopantes.

5. Dans le secteur des marchés publics, le code des marchés publics a prévu en son article 57 les achats durables. Dans la pratique, les approches d’acquisition durable nécessitent (i) intégrer dans le processus de passation et d’exécution des normes de protection environnementales, (ii) intégrer dans les clauses du marché des clauses imposant le respect des normes du travail ratifiées par le Cameroun, et (iii) s’assurer de la présence effective d’un système approprié d’inspection pendant l’exécution du marché, (iv) protéger les monuments, les sites culturels et les valeurs sociales, (v) de vulgariser l’utilisation de COLEPS (*Cameroon On-line E-procurement*) ou bien, utiliser les dossiers d’appel d’offres types FIDA

6. *Juridique* : Le pays dispose d’une réglementation conforme pour l’essentiel aux standards internationaux en matière de passation de marchés publics allant d’un code complet aux document-types pour chaque catégorie de marchés. Une Autorité des marchés publics est mise en place avec des compétences élargies aux contrôles des marchés publics. Un organe de régulation existe et dispose en son sein d’un comité de règlement des litiges. Toutefois, certains aspects de la réglementation et les outils d’application qui soutiennent le cadre juridique sont incomplets par rapport aux exigences du FIDA, notamment en lien avec les normes PESEC, le formulaire d’auto-certification du FIDA, les politiques sectorielles du FIDA sur la fraude et la corruption, le harcèlement sexuel et le blanchiment d’argent. Il s’avère donc nécessaire compléter le cadre réglementaire existant pour tenir compte des exigences au titre des projets du FIDA ou bien utiliser le cadre législatif et réglementaire du FIDA en matière de passation des marchés.

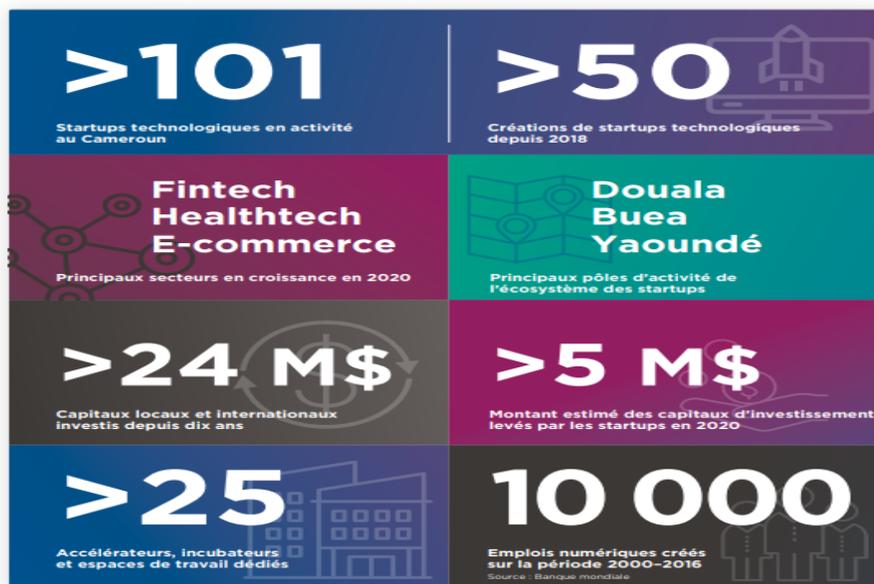
7. *Technologique* : L’écosystème technologique du Cameroun est en pleine évolution, avec de plus en plus d’entreprises et de start-ups se concentrant sur l’innovation et la transformation numérique. Les initiatives gouvernementales visant à promouvoir le secteur des technologies de l’information et de la communication ont également contribué à créer un environnement propice au développement technologique. Cependant, des défis subsistent, tels que l’accès limité à l’internet haut débit dans certaines régions et le manque d’investissement dans la recherche et le développement. Malgré ces obstacles, le potentiel pour une croissance significative dans le domaine de la technologie est bien présent au Cameroun. Des exemples ci-après sont illustrateurs : SIGIPES, le « Système Informatique de Gestion Intégrée du Personnel de la Solde » vise à doter l’administration d’un outil de gestion du personnel et de la paie plus performant et intégré. STARLINK, le service d’internet par satellite soulève l’enthousiasme des start-ups. PARLONS TECH, une plateforme au service de l’écosystème technologique camerounais. PRIDESOFT, un Système Intégré de Gestion Ouvert et Multiplateformes des Marchés Publics au Cameroun (*Open and Multi Platform Integrated System for the Management of Public Contracts*). COLEPS (*Cameroon On-line E-procurement*).

8. La transformation digitale représente aujourd’hui pour le Cameroun une énorme potentialité de croissance et de développement (50 000 emplois créés entre 2017 et 2020, avec une participation au PIB de 5 % 10% dans la même période). Le pays a mis en place une vision/plan stratégique pour le développement de l’économie numérique « Cameroun numérique 2023 ». Cette dernière a pour vision de faire du Cameroun un pays numérique.

9. Dans le secteur des marchés publics, l’utilisation des plateformes PRIDESOFT et COLEPS sont à vulgariser auprès de l’ensemble des acteurs du système des marchés publics.

L'écosystème technologique camerounais

Chiffres clés



Source : analyses GSMA, données Tracxn et données communiquées par les personnes interrogées (données provenant des pôles technologiques et des investissements accessibles au public)

Analyse SWOT pour l'évaluation des capacités de l'organisme d'exécution

10. Des Forces : Plusieurs projets financés par le FIDA et déjà été mis en œuvre au Cameroun. Les différentes Unités de coordination ont été dotées d'un personnel compétitif et responsable de la mise en œuvre de tous les projets financés par le FIDA, et se sont avérées efficaces en fournissant une base solide pour un démarrage rapide de la mise en œuvre et des décaissements en temps opportun. Dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 1 du PEA-Jeunes, 459 contrats de bien, travaux et services ont été signés et mis en œuvre. Ce qui confirme que le suivi de la passation des marchés, la contractualisation et la gestion desdits contrats ont été établis.

11. Des faiblesses : L'une des principales difficultés relevées pour la phase 1 du PEA-Jeunes a été l'inadéquation du personnel en charge de la passation des marchés avec l'ampleur des activités de passation des marchés prévues. En effet, le pool passation des marchés était occupé uniquement par le Spécialiste en Passation des Marchés qui devait préparer les dossiers d'appels d'offres, suivre au sein des Commissions nationales et auprès du FIDA, contractualiser, assurer le suivi de l'exécution et la gestion des contrats. La tâche avait visiblement été sous-estimée. Dès lors, l'on a pu noter certains manquements dans le suivi de l'exécution et la gestion des contrats.

12. Par ailleurs, le renforcement des capacités infrastructurelles des Structures d'incubation n'avait pas été évalué en amont. Il n'était pas prévu une Maitrise d'œuvre. Ainsi, les équipes du

MINADER et du MINEPIA qui ont assurées cette tâche n’étaient pas suffisamment outillées et auraient dû plutôt jouer le rôle d’assistance à la maîtrise d’ouvrage et laisser un cabinet privé assurer la maîtrise d’œuvre.

13. L’expérience des projets similaires montre aussi que les organismes d’exécution ont des faiblesses dans la gestion des contrats de manière générale, et particulièrement les contrats de travaux. Il serait donc nécessaire de (i) s’assurer d’une planification cohérente des activités de passation des marchés interdépendantes, en particulier la maîtrise d’œuvre totale et les travaux d’aménagements (ii) faire des achats groupés dans la mesure du possible (iii) s’assurer que le nombre de personnel en charge des activités de passation des marchés est suffisant et qualifié pour mener les activités de passation des marchés de manière efficiente, et (iv) s’assurer que l’organisme d’exécution met en place et applique de manière adéquate le plan de gestion des contrats, et particulièrement les contrats de travaux. En outre, Pour ce qui est des marchés des travaux, il faut prévoir en amont le recrutement d’un ou plusieurs bureaux d’études pour la maîtrise d’œuvre des travaux. Ce bureau pourra effectuer les études et le contrôle des travaux. Ceci aura pour avantage que les constructions ne soient pas uniquement calées sur les plans types du MINADER ou du MINEPIA, mais prennent en compte le sol et le relief du site des construction qui a une grosse influence sur les coûts de construction des bâtiments.

14. Des opportunités : Le gouvernement camerounais s’est résolument tourné vers l’import-substitution pour appliquer le slogan de « consommons ce que nous produisons et produisons ce que nous consommons ». La mise à l’échelle du PEA-Jeunes II est donc une opportunité offerte aux jeunes des dix (10) régions d’entreprendre les métiers agricoles et exploiter les terres de manière efficace pour répondre à la nécessité de contribuer à l’augmentation de la productivité et de la production conformément à la logique d’import-substitution adossé aux chaînes de valeur, et d’autre part pour développer l’agrobusiness à grande échelle.

15. Le tissu des entreprises nationales est grandissant. Plusieurs entreprises nationales sont titulaires de contrats de travaux en cours dans les villes urbaines, en particulier à Yaoundé et à Douala. Un nombre important d’entreprises étrangères exercent au Cameroun, plusieurs ont mis sur pied des filiales qui sont gérées sur place. La majorité de ces entreprises exercent dans le domaine des travaux publics, et un bon nombre gagnent des contrats de réalisation des infrastructures agricoles et rurales.

16. Des menaces : Le PEA- Jeunes II sera mis en œuvre dans les zones empreintes de situations de fragilité (Extrême-Nord, Nord-Ouest et Sud-Est) en raison de l’insécurité et des crises sociopolitiques. La résurgence des crises sociopolitiques est de nature à retarder la mise en œuvre du programme dans ces zones, ou alors supprimer les activités prévues dans lesdites zones. De même, le calendrier politique pourrait entraîner des perturbations dans la mise en œuvre du PEA-Jeunes II. Certes, le programme envisagera les mesures suivantes pour ces zones : (i) un dispositif prévisionnel de type composante zéro, prompt à l’activation en cas de nécessité ; (ii) un ancrage territorial éprouvé des partenaires de mise en œuvre dotés de capacités et d’expériences adaptées à de tels contextes. Ces partenaires interviendront en collaboration étroite avec les directions techniques déconcentrées et les collectivités territoriales décentralisées ; (iii) de rubans pédagogiques au sein de structure d’incubation mis à jour pour inclure de module d’accompagnement psychologique, (iv) la flexibilité et l’allègement des modalités d’accès aux appuis notamment en ce qui concerne la mobilisation par les jeunes de leur apport personnel ; (iv) la connexion du programme aux dispositifs nationaux, régionaux et locaux d’alerte et de gestion en matière d’insécurité et de crises.

Analyse du marché

17. Le secteur des marchés publics au Cameroun est dynamique. L’édition 2024 du Journal des marchés publics au Cameroun liste 7 551 appels d’offres, représentant un budget prévisionnel de 1 472 milliards de francs CFA. La région du Centre se démarque avec 35,6 % de ces appels, dont 725 émanent directement des ministères. Cette performance la situe bien au-dessus des régions de l’Extrême-Nord et du Littoral, qui affichent respectivement 10,9% et 10,3%. Sur le plan budgétaire, le secteur des Routes et Infrastructures Routières est prioritaires avec 52% du budget total, atteignant 767,5 milliards de francs CFA. Les investissements dans les Autres Infrastructures, tels que l’électrification, les constructions de forages et l’adduction d’eau potable, s’élèvent à 14,13% du budget, soit 208 milliards de francs CFA. Les Services et Prestations Intellectuelles représentent 12,91% du budget global, soit 190 milliards de FCFA.

18. Au 14 juillet 2024, le site de l’Agence de Régulation des Marchés Publics (<http://www.armac.cm>) affiche les données suivantes :

Désignation	Nombre
Marchés de montant inférieur à 50 millions de FCFA	6336
Marchés de montant sup. à 50 et inf. à 500 millions de francs CFA	3118
Marchés de montant supérieur ou égal à 500 millions de francs CFA	190
Recours enrôlés	723
Recours instruits	529
Avis du Comité d’Examen des Recours (CER)	723
Décisions	194
Marchés infructueux	209
Marchés attribués	2778
Marchés résiliés	0

19. Les travaux envisagés dans cadre des activités de passation des marchés du PEA-Jeunes peuvent être considérés comme de taille normale, accessibles par les entreprises nationales ou étrangères. Il s’agit principalement des travaux d’aménagements hydroagricoles dans les bas-fonds dont le montant estimatif de chaque contrat est inférieur à 500 millions de francs CFA. Les acquisitions de véhicules envisagées dans le cadre des activités de passation des marchés du PEA-Jeunes sont dans la fourchette de marchés de montant supérieur à 500 millions de francs CFA.

20. Certaines contraintes rencontrées par les entreprises sont susceptibles de ralentir le dynamisme observé. Notamment :

- La difficulté pour certaines entreprises à obtenir des garanties auprès des Banques locales, ou encore des polices d’assurances auprès des assureurs agréés,
- L’obsolescence du matériel de génie civil, et
- L’incertitude de gain de marchés dû à la forte concurrence, ou encore
- L’estimation approximative des coûts des travaux ;
- Les difficultés d’accès au financement et aux équipements de qualité ;
- La difficulté à respecter les prescriptions environnementales et sociales.

Analyse des risques liés à la passation des marchés

- Pour le contrat de travaux- ou groupe de contrats similaires

Identification du contrat	Risques	Mesures d’atténuation
<i>Aménagements de 100 ha de bas-fonds dans les zones de consolidation</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Marché réparti dans différentes zones - Montant important (217 810 USD) - Type de dossier / contrat - Spécifications techniques des travaux suite à une étude technique avec APS/APD/Normes PESEC / - Capacité d’attribution [(2 exposant n) -1 - Suivi du contrat et délai de livraison 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire une acquisition groupée en n lots. - Faire un AON et prévoir un délai conséquent de soumission des offres - Caution de soumission - Faire valider au préalable les études APS/APD, et exigences de respect de normes PESEC et normes de travail (OIT)

Identification du contrat	Risques	Mesures d’atténuation
		<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser le dossier type FIDA¹⁴⁹ - Contrat de type FIDA - Caution de bonne exécution technique et environnementale - Mettre en place un plan de gestion du contrat/ calendrier de suivi mensuel du contrat. - Plan de gestion environnementale et sociale - Assurer un paiement rapide des décomptes des entreprises
<i>Aménagements pour cultures pluviales sur 200 ha dans les zones d’extension</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Marché réparti dans différentes zones - Montant important (435 630 USD) - Type de dossier / contrat - Spécifications techniques des travaux suite à une étude technique avec APS/APD/Normes PESEC - Capacité d’attribution [(2 exposant n) -1 - Suivi du contrat et délai de livraison - 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire une acquisition groupée en n lots. - Faire un AON et prévoir un délai conséquent de soumission des offres - Caution de soumission - Faire valider au préalable les études APS/APD, et exigences de respect de normes PESEC et normes de travail décent (OIT) - Utiliser le dossier type FIDA - Contrat de type FIDA - Caution de bonne exécution technique et environnementale - Mettre en place un plan de gestion du contrat/ calendrier de suivi mensuel du contrat. - Plan de gestion environnementale et sociale
<i>Aménagements maraîchers sur 10 ha dans les zones d’extension</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Marché réparti dans différentes zones - Montant important (272 270 USD) - Type de dossier / contrat - Spécifications techniques des travaux suite à une étude technique avec APS/APD/Normes PESEC - Capacité d’attribution [(2 exposant n) -1 - Suivi du contrat et délai de livraison - Suivi du contrat et délai de livraison 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire une acquisition groupée, en n lots. - Faire un AON et prévoir un délai conséquent de soumission des offres - Caution de soumission - Faire valider au préalable les études APS/APD, et exigences de respect de normes PESEC et normes de travail décent (OIT) - Utiliser le dossier type FIDA - Contrat de type FIDA - Caution de bonne exécution technique et environnementale - Mettre en place un plan de gestion du contrat/ calendrier de suivi mensuel du contrat. - Plan de gestion environnementale et sociale - Paiement rapide des décomptes
<i>Réhabilitation des routes communales</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Marché réparti dans différentes zones - Montant important (272 270 USD) - Type de dossier / contrat - Spécifications techniques des travaux suite à une étude technique avec APS/APD/Normes PESEC - Capacité d’attribution [(2 exposant n) -1 - Suivi du contrat et délai de livraison - Suivi du contrat et délai de livraison 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire une acquisition groupée en n lots. - Faire un AON et prévoir un délai conséquent de soumission des offres - Caution de soumission - Faire valider au préalable les études APS/APD, et exigences de respect de normes PESEC et normes de travail décent (OIT) - Utiliser le dossier type FIDA - Contrat de type FIDA - Caution de bonne exécution technique et environnementale - Mettre en place un plan de gestion du contrat/ calendrier de suivi mensuel du contrat. - Plan de gestion environnementale et sociale - Paiement rapide des décomptes

- Pour le contrat de biens - ou groupe de contrats similaires

¹⁴⁹ <http://www.ifad.org/fr/passation-de-marches/directives-et-documents>

Identification du contrat	Risques	Mesures d’atténuation
<i>Acquisition de 16 véhicules pour les antennes du PEA-Jeunes II</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Marché réparti dans différentes zones - Montant important (1 208 920 USD) - Type de dossier / contrat - Spécifications/Normes PESEC & Cycle de vie - Capacité d’attribution [(2 exposant n) -1] - Suivi du contrat et délai de livraison 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un achat groupé, en n = 4 lots. - Faire un AOI et prévoir un délai conséquent de soumission des offres - Utiliser le dossier type FIDA - Spécifications de performance pour favoriser la compétition, et exigences de respect de normes PESEC et cycle de vie - Possibilité d’attribution de tous les lots à un soumissionnaire. - Contrat de type FIDA - Prévoir la possibilité de règlement par Lettre de crédit - Incoterm CIP - Mettre en place un plan de gestion du contrat/ calendrier de suivi du contrat.
<i>Acquisition de 5 véhicules 4x4 pour les régions du PEA-Jeunes II sans antenne régionale</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Marché réparti dans différentes zones - Montant important (377 790 USD) - Type de dossier / contrat - Spécifications/Normes PESEC & Cycle de vie - Capacité d’attribution [(2 exposant n) -1] - Suivi du contrat et délai de livraison 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un achat groupé, en n = 1 lot. - Faire un AOI et prévoir un délai conséquent de soumission des offres - Utiliser le dossier type FIDA - Spécifications de performance pour favoriser la compétition, et exigences de respect de normes PESEC et cycle de vie - Contrat de type FIDA - Prévoir la possibilité de règlement par Lettre de crédit - Incoterm CIP - Mettre en place un plan de gestion du contrat/ calendrier de suivi du contrat.
<i>Acquisition du matériel informatique et de bureau, et équipement de bureau pour la Cellule nationale de coordination</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Marché repartit en 2 lots - Montant important (106 450 USD) - Type de dossier / contrat - Spécifications/Normes PESEC & Cycle de vie - Capacité d’attribution [(2 exposant n) -1] - Suivi du contrat et délai de livraison 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un achat groupé, en n = 2 lots. - Faire un AON - Utiliser le dossier type FIDA - Spécifications de performance pour favoriser la compétition, et exigences de respect de normes PESEC et cycle de vie - Contrat de type FIDA - Mettre en place un plan de gestion du contrat/ calendrier de suivi du contrat.
<i>Acquisition du matériel informatique et de bureau pour les antennes du PEA-Jeunes II</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Marché réparti dans différentes zones - Montant important (103 440 USD) - Type de dossier / contrat - Spécifications/Normes PESEC & Cycle de vie - Capacité d’attribution [(2 exposant n) -1] - Suivi du contrat et délai de livraison 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un achat groupé, en n = 4 lots. - Faire un AON - Utiliser le dossier type FIDA - Spécifications de performance pour favoriser la compétition, et exigences de respect de normes PESEC et cycle de vie - Contrat de type FIDA - Mettre en place un plan de gestion du contrat/ calendrier de suivi du contrat.

- Pour le contrat de service - ou groupe de contrats similaires-

Identification du contrat	Risques	Mesures d’atténuation
<i>Appui conseil en situation professionnelle aux agents de crédit pour améliorer le suivi des projets des jeunes</i>	<ul style="list-style-type: none"> Montant important Elaboration des termes de références Type de dossier (demande de proposition) Type de contrat Suivi du contrat 	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser la sélection basée sur la qualité technique et le coût et revue a priori Prévoir un contenu complet des termes de références Utiliser la demande de proposition-type du FIDA Utiliser le contrat type du FIDA (contrat forfaitaire) Prévoir un Plan de gestion du contrat

<i>Maîtrise d'œuvre totale (MOT)- Aménagement pour cultures pluviales sur 200 ha</i>	Montant important Elaboration des termes de référence Type de dossier (demande de proposition) Type de contrat Suivi du contrat	Utiliser la sélection basée sur la qualité technique et le coût et revue a priori Prévoir un contenu complet des termes de références Utiliser la demande de proposition-type du FIDA Utiliser le contrat type du FIDA (contrat forfaitaire pour la partie Etude, et contrat au temps passé pour la partie Contrôle/Suivi) Prévoir un Plan de gestion du contrat
<i>Elaboration des stratégies de ciblage genre et d'inclusion socio-économique des peuples autochtones et des handicapés</i>	Montant important Elaboration des termes de référence Type de dossier (demande de proposition) Type de contrat Suivi du contrat	Utiliser la sélection basée sur la qualité technique et le coût Prévoir un contenu complet des termes de références Utiliser la demande de proposition-type du FIDA Utiliser le contrat type du FIDA (contrat forfaitaire) Prévoir un Plan de gestion du contrat
<i>Appui à l'amélioration de l'offre de services financiers : Développement/adaptation de nouveaux produits suivant les filières et appui conseil à la mise en œuvre</i>	Montant important Elaboration des termes de référence Type de dossier (demande de proposition) Type de contrat Suivi du contrat	Utiliser la sélection basée sur la qualité technique et le coût Prévoir un contenu complet des termes de références Utiliser la demande de proposition-type du FIDA Utiliser le contrat type du FIDA (contrat forfaitaire) Prévoir un Plan de gestion du contrat

Approche recommandée pour la passation des marchés

Biens : (Véhicules)

Attribut	Approche sélectionnée	Justification
Spécifications (normes SECAP)	Conformité / Performances	Utiliser un type hybride de spécifications comprenant des spécifications standard pour les véhicules et des spécifications de performance pour introduire les normes SECAP et induire l'innovation
Exigences supplémentaires en matière de durabilité	Oui	Consommation de carburant Réduire les émissions de (GES)
Type de contrat	Traditionnel	Contrat de fournitures simple
Mécanisme de tarification et d'établissement des coûts	Paiement à la livraison	Contrat de fourniture Incoterm CIP
Relation fournisseur	Collaboratif	Assurer la livraison des fournitures avec le meilleur rapport qualité-prix et éviter les litiges
Ajustements de prix	Aucun, prix fixe et non révisable	La durée du contrat est inférieure à 18 mois et les éléments sont spécifiques.
Forme du contrat (termes et conditions)	Contrat type FIDA (Modalités de paiement Garantie Pénalités de retard Une garantie de performance)	Possibilité d'utiliser la Lettre de Crédit
Méthode de sélection des biens	Appel d'offres Ouvert	AOI
Approche du marché	Type de compétition	Concurrence ouverte pour le marché international. Système d'une enveloppe Négociations pas prévues
Pré / Post qualification	Post-qualification	Non
Evaluation des Coûts	Coûts du cycle de vie	La méthodologie doit être utilisée pour le calcul des coûts du cycle de vie
Préférence nationale	Oui	15%
Critères cotés	Lister le type de critères à utiliser (obligatoire/souhaitable)	Nous avons utilisé la méthode d'évaluation du coût du cycle de vie

Travaux

Attribut	Approche sélectionnée	Justification
Spécifications (normes SECAP)	Conformité avec les documents et spécifications du FIDA, le cas échéant, à l'aide des documents d'appel d'offres FIDIC	SECAP applicable en se concentrant sur la gestion environnementale et sociale
Exigences supplémentaires en matière de durabilité	Oui	Gestion des aspects environnementaux et sociaux
Type de contrat	Prix unitaires	Choisir une PME qui sera responsable de la réalisation des travaux d'aménagement des bas-fonds
Mécanisme de tarification et d'établissement des coûts	Temps et matériel	Taux horaire et consommation de matériel
Relation fournisseur	Collaboratif	Réaliser les travaux selon les normes et exigences contenues dans le cahier des charges
Ajustements de prix	Aucun, prix fixe	Le cas échéant sur les augmentations matérielles
Forme du contrat (termes et conditions)	Contrat type du FIDA	Disponibilité de l'ensemble de termes et conditions nécessaires pour un contrat de travaux durables
Méthode de sélection des travaux	Appel d'Offres National (AON)	Spécification complète conforme aux certificats de qualification et aux normes Publication au niveau national et dans le journal des marchés de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) Disponibilité des entreprises nationales
Evaluation des Coûts (Biens et Travaux)	Prix de l'offre ajusté (c'est-à-dire corrigé des écarts) Recherche sur le marché & données empiriques/ Données des prestations similaires des projets antérieurs Coûts du cycle de vie	En fonction des conditions contractuelles établies
Préférence nationale	Non	Appel d'offres national
<ul style="list-style-type: none"> Critères cotés 	Lister le type de critères à utiliser (obligatoire/souhaitable)	Expérience similaire Chiffres d'affaires Certificats de conformité environnementale et sociale Capacité du personnel Capacité financière/preuve de liquidité (obligatoire) Certificats de matériel Équipement pour assurer la qualité

Services de Consultants :

Attribut	Approche sélectionnée	Justification
Spécifications (normes SECAP)	Conformité / Performances	Utiliser un type hybride de TDR comprenant des qualifications appropriées pour la firme et introduire les normes SECAP et induire l'innovation
Exigences supplémentaires en matière de durabilité	Oui	Introduire les normes liées au RSE
Type de contrat	Traditionnel	Contrat au forfait
Mécanisme de tarification et d'établissement des coûts	Paiement sur livrables	Contrat standard
Relation consultant	Collaboratif	Assurer la livraison des outputs avec le meilleur rapport qualité-prix et éviter les litiges
Ajustements de prix	Aucun, prix fixe et non révisable	La durée du contrat est inférieure à 18 mois et les éléments sont spécifiques.
Forme du contrat (termes et conditions)	Contrat type FIDA	Conditions de paiement importantes à prendre en compte si un paiement anticipé est nécessaire ou un paiement à la livraison et à l'acceptation uniquement. Clause pénale pour retard selon les règles du FIDA
Méthode de sélection et d'évaluation du consultant	Sélection basée sur la qualité technique et le coût (QCBS)	Oui

Évaluation des Coûts des prestations	Recherche sur le marché & données empiriques/ Données des prestations similaires des projets antérieurs Coûts du cycle de vie	Oui
Préférence nationale	Non	N/A
Critères cotés	Lister le type de critères à utiliser (obligatoire/souhaitable)	Utilisation de la méthode d'évaluation en 2 étapes (technique & puis financière) pour les firmes ayant obtenu la note minimale requise

Date 12/07/2024

Modalités en matière de passation des marchés du PEA-Jeunes II

Préambule du plan de passation des marchés date 12/07/2024

République du Cameroun

Financement du FIDA (Numéro(s) de prêt ou de don) : -----

Programme de promotion de l’entrepreneuriat agropastoral des jeunes, phase II (PEA-JEUNES II)

Excellence,

1. Je me réfère à l’Accord de Financement entre la République du Cameroun (« Emprunteur/Bénéficiaire ») et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), daté du _____ (« Accord »). L’Accord est entré en vigueur à cette date.
2. Les instructions contenues dans ces Arrangements en matière de passation des marchés du Projet régissent la passation des marchés de biens, des travaux et des services en vertu de l’Accord. Ces modalités prévalent et remplacent toutes les directives de passation des marchés qui ont été précédemment émises pour le projet. En cas de conflit entre ces instructions et celles du Guide pratique de passation des marchés du FIDA, les Arrangements en matière de passation des marchés du Projet prévalent.
3. Les termes capitalisés définis dans l’Accord de Financement et les Conditions Générales ont le même sens dans les présents Arrangements, sauf autre définition expresse dans le présent document.
4. La section 7.05 des Conditions générales dispose que les marchés de biens, de travaux et de services seront passés conformément aux dispositions de la **réglementation de l’Emprunteur et/ou Bénéficiaire en matière de passation de marchés, dans la mesure où celle-ci est compatible avec les Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets établies par le FIDA** Chaque Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) devra impérativement comprendre un plan de passation des marchés où seront indiquées les procédures à suivre par l’Emprunteur et/ou Bénéficiaire afin d’assurer la compatibilité avec les Directives du FIDA pour la passation des marchés. Les activités ci-après seront conduites selon les dispositions du manuel de passation des marchés du FIDA (i) tout recrutement de firmes et consultants individuels sera entrepris à travers les méthodes de passation des marchés du FIDA, (ii) le processus d’acquisition de biens et de travaux en utilisant l’appel d’offres international sera conduit suivant les méthodes de passation des marchés du FIDA, (iii) tout contrat de montant inférieur à 5 000 000 FCFA (XAF) sera conclu suivant les procédures de passation des marchés du FIDA, (iv) dans tout dossier d’appel d’offres, devront être insérés, sous peine de rejet, le formulaire d’auto-certification du FIDA, ainsi que la politique du FIDA pour la prévention de la fraude et de corruption dans le cadre de ses activités, et la politique du FIDA pour prévenir et répondre au harcèlement sexuel, (v) La gestion des plaintes et des réclamations sera en conformité avec le standard du FIDA.
5. Lorsque la réglementation nationale de la passation des marchés peut s’appliquer, elle doit être conforme aux principes des Directives du FIDA pour la passation des marchés et équivalente en substance aux procédures et méthodes prescrites dans le Guide pratique de passation des marchés du FIDA. De plus, les dossiers d’appel d’offres nationaux doivent être complétés si nécessaire pour y intégrer les normes et exigences des Procédures d’évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) du FIDA.
6. Les directives du FIDA relatives aux procédures simplifiées de passation des marchés pour les projets dans des situations de fragilité et de conflit ne s’appliquent pas à ce projet.
7. Chaque PTBA doit contenir un plan de passation des marchés, qui identifie les procédures qui doivent être mises en œuvre par l’emprunteur/bénéficiaire afin d’assurer la cohérence avec les

Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets établies par le FIDA. Les méthodes de passation des marchés suivantes seront employées :

- a. Travaux et services en rapport avec des travaux, hors services de conseil :
 - (i) Appel d'offres international (AOI) : c'est la méthode privilégiée de passation des marchés qui s'applique aux marchés dont la valeur estimée est égale ou supérieure à 500 000 USD. Dans un AOI, l'Emprunteur et/ou Bénéficiaire peut appliquer une marge de préférence nationale de 7,5% aux soumissionnaires locaux, hors usines industrielles ;
 - (ii) Appel d'offres national (AON) : cette méthode peut s'appliquer aux marchés dont la valeur estimée est inférieure à 500 000 USD ; Une dérogation pour l'utilisation de cette méthode au-delà de ce seuil peut être demandée pour des activités individuelles avec une justification appropriée ;
 - (iii) Achat au meilleur prix : cette méthode peut être employée pour les marchés dont la valeur estimée est égale ou inférieure à 175 000 USD ; Une dérogation pour l'utilisation de cette méthode au-delà de ce seuil peut être demandée pour des activités individuelles avec une justification appropriée ; et
 - (iv) Marché de gré à gré : cette méthode s'applique aux marchés énumérés dans le plan de passation des marchés et dûment justifiés (comme indiqué dans le Guide pratique de passation des marchés du FIDA), sous réserve d'un avis de non-objection du FIDA lors d'un examen préalable ou alternativement sans obtenir au préalable l'ANO du FIDA pour les achats imprévus de faible valeur avec un coût estimé de 1 000 USD ou moins par achat, jusqu'à un montant total de 10 000 USD par année.
- b. Biens et services en rapport avec des biens, hors services de conseil
 - (i) Appel d'offres international (AOI) : c'est la méthode privilégiée qui s'applique aux marchés dont la valeur estimée est égale ou supérieure à 150 000 USD. Dans un AOI, l'Emprunteur et/ou Bénéficiaire peut appliquer une marge de préférence nationale de 15%
 - (ii) Appel d'offres national (AON) : cette méthode peut s'appliquer aux marchés dont la valeur estimée est inférieure à 150 000 USD ; Une dérogation pour l'utilisation de cette méthode au-delà de ce seuil peut être demandée pour des activités individuelles avec une justification appropriée ;
 - (iii) Achat au meilleur prix : cette méthode peut être employée pour les marchés dont la valeur estimée est égale ou inférieure à 70 000 USD. Une dérogation pour l'utilisation de cette méthode au-delà de ce seuil peut être demandée pour des activités individuelles avec une justification appropriée ; et
 - (iv) Marché de gré à gré : cette méthode s'applique aux marchés énumérés dans le plan de passation des marchés et dûment justifiés (comme indiqué dans le Guide pratique de passation des marchés du FIDA), sous réserve d'un avis de non-objection du FIDA lors d'un examen préalable ou alternativement sans obtenir au préalable l'ANO du FIDA pour les achats imprévus de faible valeur avec un coût estimé de 500 USD ou moins par achat, jusqu'à un montant total de 5 000 USD par année.
- c. Services de conseil et services connexes autres que de conseil
 - (i) Sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC) : c'est la méthode standard par défaut à employer pour sélectionner des services de conseil avec des sociétés dont la valeur estimée est supérieure ou égale à 80 000 USD ;

- (ii) Sélection fondée sur la qualité (SFQ), peut être appliquée aux contrats de toute valeur si une justification appropriée est fournie ;
 - (iii) Sélection dans le cadre d'un budget déterminé (SCBD) ou sélection au moindre coût (SMC): ces méthodes peuvent s'appliquer aux marchés passés avec des sociétés et dont la valeur estimée est inférieure à 80 000 USD ; Une dérogation pour l'utilisation de cette méthode au-delà de ce seuil peut être demandée pour des activités individuelles avec une justification appropriée ;
 - (iv) Sélection fondée sur les qualifications des consultants (SQC) : cette méthode peut être employée pour les marchés passés avec des sociétés et dont la valeur estimée est égale ou inférieure à 50 000 USD ; Une dérogation pour l'utilisation de cette méthode au-delà de ce seuil peut être demandée pour des activités individuelles avec une justification appropriée ;
 - (v) Sélection de consultants individuels (SCI) : cette méthode s'applique pour les marchés avec des individuels, quel qu'en soit le montant ;
 - (vi) La liste restreinte à la suite d'une demande de manifestation d'intérêt est obligatoire pour toutes les procédures SQC et SCI. En outre, la liste restreinte est obligatoire pour tous les marchés de services de conseil dont la valeur estimée est supérieure ou égale à 10 000 USD ;
 - (vii) Sélection par entente directe (SED) : s'applique aux contrats avec des entreprises désignées sous SED dans le plan de passation des marchés dûment justifié (comme mentionné dans le Guide pratique de passation des marchés du FIDA) sous réserve d'un examen préalable et/ ou aux marchés dont la valeur estimée est égale ou inférieure à 1 000 USD, jusqu'à un montant total de 10 000 USD par année ; et
 - (viii) Sélection par entente directe (SED) : s'applique aux contrats avec des individus désignés sous SED dans le plan de passation des marchés dûment justifié (comme mentionné dans le Guide pratique de passation des marchés du FIDA) sous réserve d'un examen préalable et/ ou aux marchés dont la valeur estimée est égale ou inférieure à 750 USD et avec une durée de marchés inférieure ou égale à trois mois, et jusqu'à un montant total de 5 000 USD par année ;
- d. Autres méthodes ou modalités de passation des marchés :
- (i) Le recours aux travaux en régie est n'est pas autorisé.
 - (ii) Les prolongations de marchés de biens, travaux ou services associés hors conseil, financés par le FIDA, connexes à des éléments de nature similaire qui ne figurent pas dans le contrat initial, ne peut excéder 10% de la valeur du contrat et est considérée comme marché de gré à gré soumis à l'Avis de Non-Objection du FIDA. Toutefois, les prolongations de ces contrats existants, émises afin d'augmenter/diminuer les éléments déjà énumérés dans le contrat initial, peuvent dépasser 10% soumis à l'Avis de Non-Objection du FIDA.
 - (iii) La passation de marchés avec participation de la communauté n'est pas autorisée.
 - (iv) L'attribution des Dons et d'accords d'investissement est soumis au seuil d'examen préalable pour les services de conseil (sociétés). Le groupement des Dons et des accords d'investissement est encouragé, les attributions uniques à des entités ou à des individus sont déconseillées.
 - (v) La passation de marchés auprès des agences des Nations Unies est n'est pas prévue.

- (vi) La passation des marchés secondaire (commandes dans le cadre d'accords à long terme existants, catalogues virtuels nationaux, etc.) suit les mêmes seuils que ceux de l’achat et le seuil d'examen préalable de la catégorie des marchés respectifs (biens, travaux, services) s'applique.
- (vii) L'Emprunteur et/ou Bénéficiaire adoptera et utilisera les dossiers types d'appel d'offres publiés par le FIDA (pour AOI et (le cas échéant) pour les services de conseil) et ceux délivrés par les autorités nationales pour les autres méthodes pour autant que les dossiers soient complétés ou adaptés si nécessaire pour s'aligner sur les normes et mécanismes de recours des Procédures d’Evaluation Sociale, Environnementale et Climatique (PESEC) du FIDA, sur les Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets établies par le FIDA, et sur le Guide pratique de passation des marchés du FIDA. Cela inclut l’ajout du formulaire d’auto-certification du FIDA au stade de la soumission et du contrat.

8. Conformément aux paragraphes 49, 66 et 67 des Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets établies par le FIDA et au Guide pratique de passation des marchés du FIDA, les éléments suivants feront l’objet d’un examen préalable par le FIDA et requièrent l'Avis de Non-Objection du FIDA :

1	Soumission des Plans de Passation des Marchés dans le cadre de plan de travail et de budget annuels, et toute actualisation ultérieure de ces plans
2	Publication d'un avis général de passation de marchés
3	Les deux (02) premières activités de passation des marchés utilisant la sélection dans le cadre d'un budget déterminé (SCBD) quelle que soit leur valeur et les Qualifications des Consultants (QC)
4	Le TdR (Description de l'emploi/Fiche de poste), procédure d'annonce et de sélection pour le recrutement de tout personnel chargé d'exécuter ou d'administrer les processus de passation des marchés dans le cadre du projet
5	Attribution de tout mémorandum d'accord quelle que soit sa valeur
6	Attribution d'un marché de biens et de services connexes hors conseil dont la valeur estimée est supérieure ou égale à 50 000 USD
7	Attribution d'un marché de travaux et de services connexes hors conseil dont la valeur estimée est supérieure ou égale à 100 000 USD
8	Attribution d'un marché de services de conseil à des firmes de consultants dont la valeur estimée est égale ou supérieure à 30 000 USD
9	Attribution à un consultant individuel d'un marché dont la valeur estimée est égale ou supérieure à 15 000 USD
10	Attribution de tout contrat via un marché de gré à gré pour des biens et des services autres que de conseil connexe au-dessus du seuil de faible valeur spécifié au paragraphe 6. b. (iv). Tout contrat en dessous de ce seuil de faible valeur n'a pas besoin d'avis de non-objection tant que la valeur cumulée de ces contrats de faible valeur n'excède pas le seuil cumulatif indiqué dans le même paragraphe ;
11	Attribution de tout contrat par marché de gré à gré pour des travaux dépassant le seuil de faible valeur spécifié au paragraphe 6. A. (iv). Tout contrat en dessous de ce seuil n'a pas besoin d'ANO tant que la valeur cumulée de ces contrats de faible valeur ne dépasse pas le seuil cumulé indiqué au même paragraphe ;
12	Attribution de tout contrat de services de conseil à des firmes de consultants via sélection par entente directe au-dessus du seuil spécifié au paragraphe 6 c. (vii). Tout contrat en dessous de ce seuil n'a pas besoin d'ANO tant que la valeur cumulée de ces contrats de faible valeur ne dépasse pas le seuil cumulé indiqué au même paragraphe ;
13	Attribution de tout contrat de services de conseil à des consultants individuels via sélection par entente directe au-dessus du seuil spécifié au paragraphe 6. c. (viii). Tout contrat en dessous de ce seuil n'a pas besoin d'ANO tant que le seuil cumulé mentionné au même paragraphe n'est pas dépassé et que la durée du contrat est inférieure ou égale à trois mois ;

9. En outre, les étapes intermédiaires suivantes du processus de passation des marchés de biens/travaux/services exigent également l’avis de non-objection du FIDA pour les marchés désignés pour "**examen préalable**" dans le plan de passation des marchés du projet. Pour les contrats désignés pour un « examen a posteriori », le FIDA se réserve le droit de demander l’examen de l’une quelconque des étapes intermédiaires suivantes sur la base d’un échantillon et à tout moment. Aucune action de passation de marchés en aval par l'Emprunteur/le Bénéficiaire ne peut avoir lieu tant que le FIDA n'a pas émis d'avis préalable quant au bien-fondé et à la

conformité des étapes mentionnées ci-dessous avec le CPM/ Cadre de passation de marché du FIDA :

	Activité/ étape processus de passation des marchés pour les contrats d'examen préalable	L'ANO du FIDA est exigé
1	Appel/demande de document de présélection et publicité connexe	Oui
2	AMI (Appels à manifestation d'intérêts) pour les services de conseil et publicité connexe	Oui
3	Mandats pour les services de conseil et les services autres que de conseil connexes	Oui
4	Spécifications techniques des biens/travaux/ services autre que de conseil	Oui
5	Composition des comités d'évaluation	Oui
6	Rapport de préqualification pour biens/travaux/ services autre que de conseil	Oui
7	Rapport d'établissement de la liste restreinte pour la sélection des consultants	Oui
8	L'utilisation de « listes préalables » pour l'établissement des listes restreintes des consultants	Oui
9	Dossier d'appel d'offres complet (et dossier d'appel à propositions) et publicité connexe, le cas échéant	Oui
10	Utilisation d'un modèle de garantie de bonne exécution si autre qu'une garantie inconditionnelle, irrévocable et à la demande	Oui
11	Modification des dossiers d'appel d'offres et demande de propositions et appel à propositions	Oui
12	Ouverture de plis/devis/propositions qui sont moins de 3 (sauf marchés de gré à gré et SED)	Oui
13	Rapport d'évaluation technique (en deux enveloppes)	Oui
14	Le rapport d'évaluation combiné (en deux enveloppes)	Oui
15	Le rapport d'évaluation unique (en une seule enveloppe) pour biens/ travaux/ services autre que de conseils/ services de conseil (SED)	Oui
16	Décisions concernant les offres anormalement basses	Oui
17	Projet de contrat	Oui
18	Procès-verbal de négociation à l'attribution pour les services de conseil (le cas échéant) ou lors de l'utilisation de marché de gré à gré bien/ travaux/ services autre que de conseil	Oui
19	Rejet de toutes les offres/ propositions et annulation des procédures de passation des marchés	Oui
20	Échec des négociations et passage au prochain consultant classé	Oui
21	Passer au prochain soumissionnaire le mieux classé si le soumissionnaire le mieux classé ne signe pas le contrat de biens/ travaux/ services autre que de conseil	Oui
22	Décision de rejeter une proposition en raison d'une exclusion croisée	Oui
23	Avenants aux contrats supérieurs à 10 % en valeur (augmentation/diminution des quantités à la suite de changements évolutifs). Les nouveaux articles imprévus supplémentaires dépassant 10 % de la valeur du contrat constituent un nouveau marché soumis aux conditions SED/ Marché Gré à Gré.	Oui
24	Prolongation du délai pour les contrats excédant 25 % de la durée contractuelle initiale en Biens/ Travaux/ Services autre que de conseil / Services de conseil	Oui
25	Résiliation d'un contrat de Biens/ Travaux/ Services autre que de conseil / Services de conseil	Oui
26	Recours à des travaux en régie	Oui

10. Contestations et appels relatifs à l'attribution d'un marché : dans le cas d'une passation de marchés soumise à un examen préalable, toutes les contestations déposées par des soumissionnaires auprès de l'Emprunteur et/ou Bénéficiaire à la suite de la publication d'un avis d'intention d'attribution doivent être communiquées au FIDA avant qu'une décision d'attribution soit rendue. Le FIDA se réserve le droit de fournir des éléments d'appréciation ou des observations à l'Emprunteur et/ou Bénéficiaire pour l'aider à prendre sa décision. Une copie de la décision doit être transmise au FIDA. Dans le cas de la passation de marchés faisant l'objet d'un examen a posteriori, l'Emprunteur et/ou Bénéficiaire peut, à sa discrétion, informer le FIDA de la contestation. L'Emprunteur et/ou Bénéficiaire informera le FIDA en cas d'appel déposé auprès d'une autorité nationale compétente dès qu'il en aura connaissance.

11. Le FIDA doit recevoir une Lettre d'Utilisateur(s) Autorisé(s) dûment remplie(s) du représentant désigné spécifié dans la Section E de l'Accord ou un représentant délégué suffisamment haut placé, désignant le(s) nom(s) du(des) fonctionnaire(s) autorisé(s) à

entreprendre des actions dans les systèmes de passation des marchés des projets clients du FIDA, ce qui comprend la soumission de documents électroniques, la saisie et la mise à jour des données fiduciaires et la demande de non-objection du FIDA. Le représentant désigné de l'Emprunteur/Bénéficiaire peut, de temps à autre, modifier le(s) nom(s) du ou des Utilisateur(s) autorisé(s) ou en ajouter de nouveaux par notification écrite au FIDA.

12. Les demandes d'examen préalable et de non-objection du FIDA doivent être saisies dans le système OPEN (Online Procurement End to End system) du FIDA, le système de passation des marchés bout en bout du FIDA en ligne. OPEN applique un processus de documentation en plusieurs étapes dans le flux de travail de la procédure globale de passation des marchés (manifestation d'intérêt, formulation de l'avis de non-objection du FIDA, signature du contrat), en fonction du type (appel d'offres national ou international, etc.) et de l'objet du marché (travaux de génie civil, biens, services, etc.). Il sert également de système de suivi pour les flux de travaux non liés à la passation des marchés (Manuel d'exécution du projet, par exemple).

13. Tous les contrats, mémorandums d'accord et paiements correspondants doivent être consignés dans l'outil de suivi des contrats du Portail clients du FIDA. Le registre des contrats figurant dans l'outil de suivi des contrats remplace l'obligation de remplir les formulaires C-10 (Registre des contrats) et C-11 (Formulaire de suivi des paiements du contrat). L'annexe 6 du Manuel sur le décaissement des prêts, qui contient les instructions à suivre pour remplir les formulaires C-10 et C-11, ne s'appliquera plus une fois que l'outil de suivi des contrats sera mis en place. Il est nécessaire de télécharger, à partir de l'outil de suivi des contrats, un extrait du registre des contrats afin de le soumettre avec les demandes de retrait de fonds. Le registre des contrats doit être tenu à jour en permanence.

14. Toutes les modalités et conditions susmentionnées s'appliqueront aussi aux partenaires d'exécution du projet et aux agents d'exécution approuvés par le FIDA.

15. Les modalités et conditions susmentionnées peuvent être modifiées par le FIDA au cours de l'exécution du projet.

Mesure anticorruption

16. Les activités et opérations financées et gérées par le FIDA sont régies par la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations ; par conséquent, l'Emprunteur et/ou Bénéficiaire est invité à se familiariser avec cette politique afin de se conformer à toutes les exigences applicables qu'elle comporte.

17. En particulier, les paragraphes 11 à 15 du troisième alinéa de la section II. D de la Politique décrivent les mesures que l'Emprunteur et/ou Bénéficiaire prendra pour prévenir, atténuer et combattre les pratiques répréhensibles (c'est-à-dire les pratiques frauduleuses et les actes de corruption, de collusion, d'obstruction ou de coercition, tels que définis par le FIDA) dans le cadre de toute activité ou opération financée ou gérée par le FIDA. Il est demandé aux Emprunteurs et/ou Bénéficiaires de prendre les mesures suivantes entre autres :

- a. Avant la mise en œuvre d'une opération ou activité financée ou gérée par le FIDA, informer le Fonds des dispositions prises par les pouvoirs publics pour avoir connaissance des allégations de fraude et de corruption intéressant les activités et les opérations financées ou gérées par le FIDA, et pouvoir y réagir, et en particulier :
 - i. Désigner – **et en informer le Fonds** – une autorité nationale ou locale indépendante et compétente (ou des autorités si les activités ci-après relèvent de la compétence de plus d'une autorité) chargée de recevoir et d'examiner ces allégations de fraude et de corruption intéressant les activités et opérations financées ou gérées par le FIDA, et de mener des enquêtes à leur sujet ;
 - ii. Communiquer le nom, la fonction et les coordonnées d'un responsable au sein de cette autorité (ou de ces autorités, le cas échéant), et informer le FIDA de tout changement possible de ce responsable.

- b. Les Emprunteurs et/ou Bénéficiaires sont encouragés à mettre en place des mesures de protection des lanceurs d’alerte et des canaux de signalement confidentiel efficaces afin d’être en mesure de recevoir et de traiter convenablement les allégations de fraude et de corruption intéressant les opérations ou activités financées ou gérées par le FIDA.

Harcèlement sexuel, et exploitation et atteintes sexuelles

18. Le FIDA ne tolère aucun acte de harcèlement sexuel ni d’exploitation ou d’atteintes sexuelles dans le cadre des activités et opérations qu’il finance. En avril 2018, le FIDA a publié sa Politique de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l’exploitation et des atteintes sexuelles (la Politique du FIDA)¹⁵⁰, dans laquelle il a défini les obligations et les responsabilités de chaque détenteur particulier d’un contrat avec le FIDA ainsi que des tierces parties et bénéficiaires de fonds du FIDA.

19. Selon la section 7.07 des Conditions générales, l’Emprunteur et/ou Bénéficiaire et les Parties au projet veillent à ce que le projet respecte les dispositions de la Politique du FIDA susceptibles d’être modifiées périodiquement. Le Fonds peut prendre toute mesure appropriée conformément à ladite Politique.

20. Conformément à la section 34 de la Politique, l’Emprunteur et/ou Bénéficiaire doit veiller à ce que les contrats avec les Parties au projet incluent des dispositions: i) interdisant tout acte de harcèlement sexuel, ou d’exploitation et d’atteintes sexuelles; ii) établissant l’obligation de signaler immédiatement au FIDA ou à l’Emprunteur et/ou Bénéficiaire les incidents d’une telle nature; iii) prévoyant la résiliation immédiate du contrat en cas d’actes avérés de harcèlement sexuel, ou d’exploitation ou d’atteintes sexuelles.

21. En application de la section 8.06 des Conditions générales, l’Emprunteur et/ou Bénéficiaire et les Parties au projet informent rapidement le Fonds de tout manquement au respect de la Politique du FIDA. Aux termes de la section 12.01 xxv) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou en partie, le droit de l’Emprunteur et/ou Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte de prêt ou du compte de don si, après avoir consulté ledit Emprunteur et/ou Bénéficiaire, il estime qu’un représentant de l’Emprunteur et/ou Bénéficiaire, d’une Partie au projet ou de tout autre bénéficiaire des ressources provenant du financement a participé à des actes de harcèlement sexuel, et d’exploitation et d’atteintes sexuelles sans que l’Emprunteur et/ou Bénéficiaire ait pris, en temps utile, les mesures voulues pour remédier à la situation à la satisfaction du Fonds lorsque lesdits actes ont été commis.

22. Les Emprunteurs et/ou Bénéficiaires sont aussi encouragés à mettre en place une protection efficace des lanceurs d’alerte contre les mesures de représailles, des mécanismes d’appui et d’aide aux victimes, et des canaux de signalement confidentiel, afin de recevoir et traiter les allégations de harcèlement sexuel, et d’exploitation ou atteintes sexuelles dans le cadre d’opérations et activités financées par le FIDA ou gérées par celui-ci, et de réagir à de tels actes.

Veillez agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération

Directeur Pays

¹⁵⁰ <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40738506>.

IX. TERMES DE REFERENCE DU PERSONNEL DU PEA-JEUNES II

➤ Postes Clés.

Niveau national : Unité nationale de coordination (UNAC)

Coordinateur national

Assistant administratif et comptable (AAC).

Equipe fiduciaire

- Responsable administratif et financier (RAF)
- Comptable (1 principal et 4 ANIR)
- Responsable en passation des marchés (RPM)
- Assistant en passation des marchés
- Auditeur interne

Equipe technique vertical

- Spécialiste en insertion et entrepreneuriat
- Ingénieur agronome
- Ingénieur en irrigation et infrastructures rurales
- Spécialiste en finance inclusive

Equipe suivi-évaluation - ECG

- Responsable de suivi-évaluation,
- Assistant en suivi-évaluation
- Assistant en communication et gestion des savoirs
- Spécialiste en genre et inclusion sociale
- Spécialiste en environnement et climat
- Spécialiste en nutrition

Niveau interrégional : Antennes interrégionales (ANIR)

- Chef d'antenne
- Conseiller principal entrepreneuriat insertion
- Technicien polyvalent
- Comptable (voir équipe fiduciaire)

➤ **TERMES DE REFERENCE :**

POSTE : COORDONNATEUR (TRICE) DE L’UNITE NATIONALE DE COORDINATION (UNAC)

Hiérarchie	Sous l’autorité du MINADER et MINEPIA assurant la maîtrise d’ouvrage du programme
Mission et responsabilités	Le/la Coordonnateur (trice) est chargé (e) de la mise en œuvre du programme et de l’atteinte des résultats conformément aux orientations du Document de conception du programme et de l’Accord de financement.
Taches principales	<p><u>Institutionnelles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Entretien des relations avec le Comité national de pilotage les Antennes interrégionales (ANIR) du programme, les partenaires institutionnels et les partenaires financiers ; ✓ Représenter le programme dans diverses plateformes de concertation nationale; ✓ Assurer le secrétariat du Comité national de pilotage conformément aux dispositions de l’acte de création dudit Comité. <p><u>Opérationnelles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Procéder à la mise en place de l’Unité nationale de coordination (UNAC) du programme et évaluer les performances du personnel selon les dispositions prévues au Manuel de procédures administratives, de gestion et financières ; ✓ Rendre opérationnelle la coordination des différentes activités en organisant les liens hiérarchiques et fonctionnels du personnel de l’UNAC, veiller à la collaboration entre les membres de l’équipe pour garantir la cohérence et la complémentarité entre leurs interventions ; ✓ Mettre en œuvre les décisions du Comité national de pilotage pour assurer l’exécution optimale des activités du programme ; ✓ Négocier les protocoles de partenariat et de prestation et s’assurer de la bonne exécution des contrats et conventions passés avec ces partenaires et opérateurs ; ✓ Préparer, organiser et participer aux missions d’appui technique, de supervision, de suivi, d’audit et s’assurer de la mise en œuvre des recommandations issues de ces missions. <p><u>Planification des activités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Planifier les activités du programme en concertation avec les antennes interrégionales (ANIR) à travers la préparation des PTBA, leur approbation, leur validation ; ✓ Assurer l’opérationnalisation du PTBA en Plan d’Action budgétisé avec un chronogramme repartis entre les quatre antennes interrégionales. ✓ Assurer la coordination, le contrôle, le suivi de l’ensemble des activités du programme ; ✓ Organiser les bilans des activités et coordonner la production des rapports d’avancement de l’exécution du programme, avec le Responsable du Suivi Évaluation, en faisant ressortir la dimension régionale du programme. <p><u>Administratives et financières</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Superviser la gestion administrative ; ✓ Assurer le suivi de la mise en œuvre des différentes conventions et contrats de prestation de services, organiser leur évaluation annuelle et veiller à la préparation des rapports d’activités périodiques et à leur réception par le MINADER et le MINEPIA et le FIDA dans les délais prévus par les contrats et conventions ; ✓ Assurer la responsabilité de l’ensemble des dépenses engagées par le programme (signer les comptes qui seront ouverts dans le cadre de l’exécution du Programme) ;
Lieu de travail	Le/la Coordonnateur (trice) est basé à Yaoundé avec des déplacements dans les régions.
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nationalité camerounaise. ✓ Diplôme universitaire de niveau BAC+5 en agroéconomie, agronomie, gestion de programmes, économie du développement ou tout autre diplôme équivalent ; ✓ Expérience professionnelle minimum de dix (10) années dont au moins sept (07) ans d’expérience en gestion de programmes avec des compétences avérées dans le domaine de développement des chaînes de valeurs ou de filières et de micro et petites entreprises rurales ; ✓ Bonnes capacités de gestion axée sur les résultats, d’animation d’équipe de travail, de communication et de suivi-évaluation de programme ; ✓ Fortes capacités managériales, de négociation, de leadership pour pouvoir fédérer les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du programme : Etat, OPA, société civile, privés ; ✓ Excellentes connaissances du milieu rural au Cameroun ; ✓ Parfaite connaissance des orientations politiques nationales ✓ Capacité à travailler efficacement sous pression ; ✓ Proactif (ve), rigoureux (e), communicatif (ve), pondéré (e), sobre, courtois (e), ponctuel (le), disponible et faire preuve d’une solide éthique professionnelle ; ✓ Maîtrise du français et bonne connaissance de l’anglais ; ✓ Maîtrise des logiciels de bureautique (traitement de texte, présentation, tableur) et bonne connaissance des TIC ; ✓ A compétence égale, les femmes et les jeunes seront privilégiés.
Durée et type de contrat	Le/la Coordonnateur (trice) est recruté (e) pour une durée d’un (1) an renouvelable sur la base d’une évaluation annuelle des performances et dispose d’un contrat conforme à la législation en matière du travail au Cameroun.

POSTE : ASSISTANT ADMINISTRATIF ET COMPTABLE (AAC)

Hiérarchie	Sous l’autorité et la supervision du Coordonnateur de l’UNAC
Missions	L’AAC assiste le coordonnateur dans l’adoption et le respect des mesures administratives, financières et comptables du Programme.
Responsabilités	Sous l’autorité du Coordinateur, la supervision du RAF et le contrôle du Comptable, l’AAC inscrit son action dans le respect des dispositions des règles du Manuel de procédures administratives, financières et comptables du Programme. L’AAC inscrit son action dans le respect des principes comptables en vigueur au Cameroun.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participer sous le contrôle du Comptable à la mise en œuvre des opérations comptables notamment la saisie des pièces comptables, le contrôle des saisies et la production des brouillards de saisie. A ce titre, il doit au préalable s’assurer de l’imputation correcte générale et analytique de chaque pièce et en cas de distorsion aviser le comptable avant tout redressement ; ✓ Assurer la préparation et la mise en règlement des factures des fournisseurs et des prestataires et des autres dépenses en s’assurant que les liasses de règlement sont consistantes et probantes ; ✓ Prendre en charge la gestion de la caisse de menues dépenses dans le respect du plafond de caisse, de la dépense maximale à effectuer par caisse et du seuil de réapprovisionnement. L’AAC devra veiller à la tenue correcte et régulière du brouillard de caisse dont les soldes sont arrêtés à la fin de chaque journée. Il doit assurer (i) le contrôle de l’éligibilité des dépenses par caisse, leur justification correcte et exhaustive ; (ii) l’exactitude de l’encaisse à tout moment ; (iii) la préparation des réapprovisionnements et les retraits auprès de la banque ; (iv) l’établissement des arrêtés mensuels avec le Comptable ; ✓ Ouvrir et la tenir à jour un répertoire des fournisseurs et des entreprises, en utilisant les procédures prévues en particulier par les manuels de procédures ; ✓ Ouvrir et tenir à jour les bordereaux des prix unitaires les plus usuels (à partir de consultations des fournisseurs) ; ✓ Centraliser les D/A, préparer les bons de commande et assurer le suivi des commandes ; ✓ Gérer le stock de fournitures conformément aux dispositions du Manuel de procédures ; ✓ Assurer les opérations de gestion du carburant, de détention des bons de valeurs, de mise à disposition aux ayants droit conformément au Manuel de procédures ; ✓ Assurer le suivi des véhicules : entretien, réparation et, mise en place et contrôle des carnets de bord ; ✓ Gérer les temps de présence et le suivi des feuilles de présence journalière ; ✓ Participer aux opérations relatives aux inventaires physiques ; ✓ Assurer la gestion des pièces comptables (classement et archivage).
Lieu de travail	Yaoundé, siège de la coordination du Programme, avec des déplacements si nécessaire vers les zones d’intervention du Programme.
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nationalité camerounaise. ✓ Diplôme supérieur au moins BAC + 2 en gestion administrative ou comptable ou tout autre diplôme équivalent ; ✓ Expérience minimum de Cinq (05) années d’expérience minimum dans une structure de développement ; ✓ Une bonne connaissance des procédures du FIDA ou de tout autre bailleur notamment la mobilisation des ressources, la passation des marchés/contractualisation, la gestion financière et comptable et l’audit des comptes ; ✓ Bonne connaissance des règles de la comptabilité nationale ; ✓ Rigueur et sens de l’organisation ; qualité morale irréprochable ; ✓ Capacité à travailler efficacement sous pression ; ✓ Bonne capacité à travailler au sein d’une équipe pluridisciplinaire ; ✓ Maîtrise du français et connaissance de l’anglais (un atout) ; ✓ Maîtrise d’un logiciel de gestion comptable des projets/programmes de développement ; ✓ Bonne maîtrise de Microsoft Office ; ✓ Une connaissance des logiciels de gestion financière et comptable des projets/programmes de développement serait un atout déterminant (TOMPRO, SUCCESS, SARII, LGP, etc.) ✓ A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiées.
Durée et type de contrat	L’AAC est recruté (e) pour une durée d’un (1) an renouvelable sur la base d’une évaluation annuelle des performances et dispose d’un contrat conforme à la législation en matière du travail au Cameroun.

POSTE : RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER (RAF)

Hiérarchie	Sous l’autorité et la supervision du Coordonnateur de l’UNAC
Missions	<p>Le RAF a pour mission la mise en œuvre, la supervision et le contrôle des actions du programme sur le plan administratif, financier et comptable. A ce titre, il met en œuvre dans les règles de l’art, les mesures administratives, financières et comptables dans le but de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Maîtriser l’ensemble des opérations pour en assurer la traçabilité à tout moment ; ✓ Minimiser les risques de dysfonctionnement de l’organisation ; ✓ Rendre plus opérationnel le fonctionnement global du programme.
Responsabilités	<p>Sous la coordination et la supervision du coordonnateur du programme, le RAF assure :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L’application régulière et adéquate des procédures dans la mise en œuvre de l’ensemble des opérations ; ✓ L’organisation de la planification des travaux administratifs, financiers et comptables pour garantir une tenue correcte et exhaustive des comptes du Programme, dans le respect des délais impartis ; ✓ La consistance de la trésorerie et de l’efficacité de la mobilisation des ressources intérieures (contrepartie de l’Etat) et extérieures (bailleurs de fonds, privés). A ce titre, il élabore les plans de trésorerie pour assurer à tout moment les ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités. Enfin, il veille à ce que les contreparties de l’Etat soient mises en place conformément à l’Accord de Financement ; ✓ La sauvegarde du patrimoine du Programme.
Tâches principales	<p><u>Système d’information et de gestion financière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Participer à la conception dudit système ; ✓ Veiller à sa mise en œuvre correcte, à la sécurité des outils qui le constituent (logiciel et matériels) et à la sauvegarde des applications et des fichiers ; ✓ Veiller à son évaluation et à sa mise à jour. <p><u>Organisation générale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Organiser le plan de travail permettant la bonne réalisation des travaux administratifs, financiers et comptables ✓ Veiller à la bonne identification et au classement des pièces comptables justificatives et des documents de gestion ; ✓ Assurer sous sa propre prise en charge la gestion correcte du personnel conformément à la réglementation et veiller à la mise à jour des dossiers du personnel de l’UNAC et des ANIR et l’établissement régulier des bulletins de paie, au respect du calendrier de versement aux organismes sociaux ; ✓ Assurer les contacts avec les organismes sociaux dans le cadre de leurs prestations liées au personnel; ✓ Assurer la gestion et le suivi des ordres de mission ainsi que les rapports y relatifs et veiller à leur bon classement ; ✓ Superviser la gestion des déplacements du personnel : ordres de mission, décomptes des frais et remboursement des frais ; ✓ Élaborer, assurer la mise à jour et veiller à la mise en œuvre du planning des congés. <p><u>Elaboration, contrôle et suivi budgétaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Participer à la détermination des orientations pour l’élaboration des prévisions d’activités et des budgets ; ✓ Mettre en œuvre tous les éléments nécessaires et prendre toutes les mesures suffisantes quant à la préparation, l’élaboration, la soumission, l’examen par le Comité national de Pilotage des programmes d’activités et de budgets ; ✓ Analyser et contrôler les demandes de mise à disposition de fonds présentés par les fournisseurs et prestataires agréés par le Programme; ✓ Assurer le suivi budgétaire, établir la synthèse des bilans d’exécution des budgets et élaborer les tableaux de bord mensuels et les compilations trimestrielles et semestrielles ; ✓ Procéder en relation avec le spécialiste en suivi évaluation, à l’analyse des coûts des activités du programme. <p><u>Système comptable :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer le suivi et la mise à jour du plan comptable ; ✓ Superviser l’élaboration et le contrôle des reporting comptables : <ul style="list-style-type: none"> - Grands livres mensuels : généraux et analytiques ; - Balances mensuelles : générales et analytiques ; - Analyses des comptes mensuels dont il prend en charge, celles relatives aux comptes du bilan (classe 1 à 5) ; - Rapprochements mensuels des comptes bancaires ; - Production des états de fin d’année. <p><u>Trésorerie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Veiller à la bonne exécution des procédures de trésorerie et de financement. En particulier, veiller au respect des obligations de justification des dépenses imposées par les Bailleurs de fonds et le Gouvernement pour disposer des ressources nécessaires au fonctionnement du programme ; ✓ Vérifier les soldes bancaires dans les délais requis, les contrôler et suivre le traitement des écritures en suspens ; ✓ Valider les rapprochements mensuels des comptes bancaires ; ✓ S’assurer régulièrement et formellement de la concordance entre les fonds obtenus et les soldes bancaires : reconstitution des Comptes Désignés ; ✓ Superviser et valider l’élaboration des Demande de Retrait de Fonds (DRF) ; ✓ Assurer le suivi des documents d’exonération de TVA et de droits de douane ; ✓ Valider les rapprochements bancaires mensuels. <p><u>Autres attributions fonctionnelles :</u></p>

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer l’organisation des prises d’inventaires, le contrôle de la valorisation et le traitement des écarts, ✓ Veiller à ce que les moyens du Programme notamment les véhicules soit exclusivement utilisés dans des conditions de transparence, d’économie et de sécurité, ✓ Veiller, en matière de sécurité des biens et des personnes, à ce que : <ul style="list-style-type: none"> - Les véhicules et les autres biens (meubles et immeubles) du Programme soient régulièrement et suffisamment assurés auprès d’un organisme officiel et présentant toutes les garanties ; - Le personnel soit couvert par une assurance pour la prise en charge des soins médicaux et pharmaceutiques. ✓ Superviser la gestion administrative, financière et comptable des partenaires de mise en œuvre et mettre en place les appuis nécessaires en matière de renforcement des capacités ; ✓ S’assurer de la mise en œuvre correcte de la procédure d’évaluation du personnel. <p><u>Contrôle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Contrôler le respect des plans de travail ; ✓ Vérifier la qualité technique des travaux comptables : imputations comptables, contrôles automatiques, exactitude des balances, fiabilité et consistance des états financiers ; ✓ Assurer la validité des pièces justificatives qui sous-tendent les transactions (forme et fonds), et procéder à tout contrôle opportun, régulier ou inopiné permettant d’asseoir la réalité des paiements et leur consistance. <p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Identifier les besoins de formation du personnel chargé des aspects administratifs et financiers du programme ; ✓ Établir un plan de formation et le faire valider par le Coordonnateur, et avec l’aide de compétences extérieures nationales et/ou internationales ; ✓ S’assurer de l’exécution du plan de formation. <p><u>Audits/missions de supervision/appui et revue technique/évaluation du Programme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer la préparation de ces missions ; ✓ Fournir l’assistance nécessaire durant leur séjour ; ✓ Mettre en place les plans d’action de suivi des recommandations et veiller à leur exécution. <p><u>Préparation des rapports :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Contribuer à l’élaboration des rapports périodiques et annuels du programme ; ✓ Préparer le rapport financier intérimaire du Programme ; ✓ Établir les tableaux de suivi budgétaire et analytique (trimestriel) ; ✓ Superviser la production de l’état mensuel des DRF comptables ; ✓ Superviser l’établissement des états financiers annuels.
Lieu de travail	Yaoundé, siège de la coordination du Programme, avec des déplacements si nécessaire vers les zones d’intervention du Programme.
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nationalité camerounaise. ✓ Diplôme universitaire de niveau Bac + 5 au minimum en comptabilité et finances ; ✓ Expérience minimum de dix (10) ans dans la mise en œuvre de projets/programmes de développement rural financés par les bailleurs de fonds internationaux ; ✓ Expérience minimum de trois (03) ans en tant que responsable administratif et financier dans un projets/programmes de développement rural financés par les bailleurs de fonds internationaux ; ✓ Bonne connaissance des procédures de décaissement du FIDA (un atout) ; ✓ Rigueur et sens de l’organisation ; qualité morale irréprochable ; ✓ Capacité à travailler efficacement sous pression ; ✓ Bonne capacité à travailler au sein d’une équipe pluridisciplinaire ; ✓ Maîtrise du français et connaissance de l’anglais (un atout) ; ✓ Maîtrise d’un logiciel de gestion comptable des projets/programmes de développement ; ✓ Bonne maîtrise de Microsoft Office ; ✓ A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiées.
Durée et type de contrat	Le/la RAF est recruté (e) pour une durée d’un (1) an renouvelable sur la base d’une évaluation annuelle des performances et dispose d’un contrat conforme à la législation en matière du travail au Cameroun.

POSTE : COMPTABLE (5 PERSONNES : 1 COMPTABLE PRINCIPAL DE L’UNAC ET 4 COMPTABLES DES ANIR)

Hiérarchie	Sous la supervision du Responsable Administratif et Financier
Missions	Appuyer le RAF dans ses différentes missions de gestion administrative, financière et comptable au niveau de l’UNAC du programme et des ANIR. A cet effet, il/elle veillera à la prise en compte et à l’application correcte de l’ensemble des dispositions des accords de prêt/don, de la lettre à l’emprunteur, du manuel des procédures administratives, financières et comptables, du Manuel d’exécution du programme, du code des marchés publics et du code de travail en vigueur au Cameroun.
Responsabilités	<p>A ce titre, il / elle doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer la tenue la comptabilité générale et analytique du programme et veiller à la régularité et à la sincérité des écritures comptables dans les conditions professionnelles, déontologiques et de délais requis pour assurer une bonne visibilité de la gestion comptable et financière ; ✓ Inscrire son action dans le respect des principes comptables en vigueur au Cameroun et en garantissant les exigences de : (a) consistance et d’exhaustivité; (b) fiabilité et de pertinence ; (c) sincérité et de régularité; ✓ Collaborer avec les cadres de l’UNAC, des ANIR et tous les partenaires à la mise en œuvre du programme. ✓ Établir les synthèses intermédiaires et les états financiers et, les analyses des comptes pour s’assurer de la fiabilité et de la consistance des informations comptables produites à travers les situations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Journaux : banques, caisses, achats, opérations diverses, etc., - Grands livres généraux et analytiques, balances générales et analytiques
Tâches principales	<p><i>Généralement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Internaliser l’ensemble des documents administratifs, financiers et comptables du programme ; ✓ Faire une exécution rationnelle des dépenses conformément à l’esprit de la lettre à l’Emprunteur et de l’accord de prêt/don et ce, en respect des dispositions du manuel des procédures administratives, financières et comptables ; ✓ Assurer la comptabilité général et budgétaire à trois niveaux, de toutes les pièces justificatives du programme en garantissant les exigences de : (i) consistance et d’exhaustivité ; (ii) fiabilité et de pertinence ; et (iii) sincérité et de régularité ; ✓ Saisir quotidiennement les opérations et éditer les brouillards de saisie après pointage des opérations saisies et les pièces justificatives à les faire valider par le RAF ; ✓ Éditer périodiquement pour analyse, les grand livres auxiliaires, analytiques et généraux, les balances auxiliaires, analytiques et générales ; ✓ Tenir à jour les livres auxiliaires et établir les états de synthèses intermédiaires, périodiques et les états financiers et les analyses de comptes pour s’assurer de la fiabilité, de la consistance et de l’évolution des informations comptables et budgétaires produites ; ✓ Assurer la tenue des livres trésorerie et l’édition régulière et à bonne date des situations requises, notamment : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer le suivi régulier des DRF en cours de paiement chez le bailleur ✓ Préparer le plan de trésorerie et de le mettre à jour mensuellement ✓ Élaborer les rapprochements bancaires à bonne date avec analyse et documentation des écritures en suspens ; ✓ Assurer la détention du chéquier en circulation et assurer le contrôle de toutes les opérations de règlement. ✓ Veiller à la bonne tenue, la conservation et à la sécurité (classement et archivage) de l’ensemble des documents et pièces justificatives ; ✓ Assurer la gestion de la sauvegarde des applications et des fichiers pour éviter toute perturbation dans la gestion comptable et financière du programme ; ✓ Assurer le back-up (remplacement) en cas d’indisponibilité du RAF à l’exclusion du pouvoir de signature des chèques. <p><i>De manière plus spécifique :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Élaborer et soumettre à temps au RAF, les projets de DRF incluant les justificatifs ; ✓ Mettre en place et faire appliquer au sein de l’UNAC, un système de contrôle interne permanent efficace et rigoureux ; ✓ Produire des données historiques utiles à une meilleure préparation des PTBA, et à l’évaluation de la performance budgétaire du programme ; ✓ Assurer le bon suivi des indicateurs financiers et comptables ; ✓ Élaborer et mettre à jour le registre de l’ensemble des contrats et conventions signés tant au niveau de l’UNAC que des ANIR; ✓ Participer à la préparation du Programme de Travail Annuel et Budget (PTAB) du programme ; ✓ Enregistrer les opérations comptables (comptabilité générale, analytique et budgétaire) à temps réel dans les livres et le logiciel de comptabilité conformément au SYSCOHADA ; ✓ Élaborer les analyses de comptes mensuelles des comptes de gestion (classes 6 et 7); ✓ Obtenir auprès des partenaires de terrain des pièces justificatives probantes des fonds mis à leur disposition dans le cadre de la mise en œuvre du programme, en vue de leurs classements et de la préparation des DRF ; ✓ Gérer la caisse de menues dépenses ; ✓ Classer et imputer les pièces comptables ; ✓ Saisir les pièces comptables sous le logiciel de comptabilité retenu par le Programme ; ✓ Analyser et justifier les soldes des comptes ; ✓ Préparer les états de paie des salaires et indemnités, ainsi que les déclarations fiscales etc.; ✓ Assurer l’inventaire annuel et la codification des immobilisations ;

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Établir mensuellement les états de rapprochement bancaire ; ✓ Assurer l’entretien des immobilisations ; ✓ Gérer le personnel; ✓ Gérer les stocks (carburant et fourniture de bureau) ; ✓ Assurer le traitement des opérations de règlements ; ✓ Tenir le registre des chéquiers et celui des chèques et des ordres de virement émis ; ✓ Assurer le bon suivi des indicateurs financiers et comptables ; ✓ Assurer le suivi des coûts par catégorie de dépenses, par composantes et par source de financement ; ✓ Préparer efficacement les missions d’audit des comptes ; ✓ Participer à l’organisation et à la réalisation de toutes les missions de suivi et supervision du FIDA et celles des services de l’administration ; ✓ Participer à l’élaboration des rapports d’activités trimestriels, semestriels et annuels, ainsi que les rapports spécifiques du Programme. ✓ Participer aux commissions de dépouillement des passations de marchés et aux négociations financières des contrats ; ✓ Suivre les besoins en trésorerie et l’envoi des DRF de manière régulière ✓ Assurer la vérification interne des comptes selon les normes internationales d’audit, y compris l’audit des dépenses pour lesquelles des retraits de fonds FIDA sont effectués sur la base de relevés de dépenses; ✓ Consolider les Rapports de suivi financiers ✓ Produire les états financiers consolidés, ✓ Acheminer les biens acquis vers les régions et assurer la logistique du Programme ; ✓ Collecter les informations en provenance des autres composantes et mettre à jour, tous les trois mois, le coût des activités par rapport aux prévisions initiales.
Lieu de travail	Yaoundé, siège de la coordination du Programme pour le comptable de l’UNAC et, siège des ANIR pour les comptables affectés dans les régions.
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nationalité camerounaise. <p>Le/la Comptable devra avoir un minimum de 5 années d’expérience professionnelle en matière de gestion comptable d’actions de développement rural.</p> <p>Il/elle devra répondre au profil suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Être titulaire d’un diplôme supérieur au moins BAC + 4 en comptabilité et gestion ; ✓ Être capable d’organiser et planifier ; de communiquer et apte à travailler en équipe ; ✓ Avoir une bonne connaissance des règles du système comptable SYSCOHADA; ✓ Une bonne connaissance des procédures de bailleurs notamment la mobilisation des ressources, la passation des marchés/contractualisation, la gestion financière et comptable et l’audit des comptes. Posséder des connaissances et pratique confirmées des règles et procédures de gestion des projets à financements extérieurs (FIDA et autres); ✓ Une bonne expression orale et écrite en français. La maîtrise de l’anglais est un atout ; ✓ Une connaissance de l’outil informatique et des logiciels usuels : Word / Excel / PowerPoint ; ✓ Une connaissance des logiciels de gestion financière et comptable des projets/programmes de développement serait un atout déterminant ; ✓ Sera considéré comme atout supplémentaire a) une expérience en cabinet d’expertise comptable et d’audit et b) une expérience de gestion financière et comptable au sein d’un projet de développement à financement extérieur ; ✓ Être capable de travailler sous pression et au sein d’une équipe pluridisciplinaire ; ✓ Être doté de bonnes capacités de communication ; ✓ Être reconnu de très bonne intégrité ; ✓ A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiés.
Durée et type de contrat	Le/la Comptable est recruté (e) pour une durée d’un (1) an renouvelable sur la base d’une évaluation annuelle des performances et dispose d’un contrat conforme à la législation en matière du travail au Cameroun

POSTE : RESPONSABLE EN PASSATION DES MARCHÉS (RPM)

Hiérarchie	Sous la coordination et la supervision du Coordinateur National.
Missions	Le (la) Responsable en Passation des Marchés (RPM) a pour mission de faire en sorte que les marchés nécessaires à la réalisation des activités du PEA-Jeunes II soient préparés et exécutés efficacement, dans les règles reconnues et appliquées par le FIDA et par les différentes structures bénéficiaires.
Responsabilités	Sur impulsion du Coordonnateur national et en étroite collaboration avec les autres membres de l’équipe de PEA-jeunes II, il (elle) rend compte de toutes les activités soumises à sa responsabilité relatives à la programmation, à l’acquisition et au suivi de l’utilisation des biens et services fournis par le programme.
Tâches principales	<p><i>En ce qui concerne l’organisation de la fonction :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la définition et à la mise en place des outils et procédures pour la passation des marchés du PEA-Jeunes II à intégrer dans les manuels de procédures du programme ; • Assister les représentants des structures bénéficiaires pour la mise en place des outils et méthodes selon les dispositions du manuel de procédure. <p><i>En ce qui concerne la programmation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer à l’élaboration du Plan de Travail et du Budget Annuel (PTBA) • Préparer annuellement et actualiser le plan de passation des marchés (PPM) sur la base du PTBA • Préparer un avis général de passation des marchés du PEA-Jeunes II et obtenir l’approbation du FIDA ; • Actualiser/mettre à jour le Plan de Passation des Marchés du PEA-Jeunes II et obtenir l’approbation du FIDA ; • Préparer pour chaque marché approuvé du Plan de Passation des Marchés, un avis spécifique de passation du marché correspondant et obtenir l’approbation du FIDA avant publication ; • Ouvrir et tenir à jour un répertoire des fournisseurs et des entreprises selon les procédures de présélection prévues ; • Ouvrir et tenir à jour un bordereau des prix unitaires les plus usuels ; • Elaborer et tenir à jour la liste détaillée et chiffrée des acquisitions de biens et de services prévues sur le financement du Programme ; <p><i>En ce qui concerne la préparation des documents d’appels d’offres :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparer les appels à manifestation d’intérêt (AMI), les dossiers d’appel d’offres (DAO), les demandes de propositions (DP) et demandes de cotations, sur la base des spécifications techniques et termes de référence soumis par les spécialistes de l’UNAC ; • Assurer la publication ou diffusion des avis d’appel à candidatures (DAO, DP, AMI, etc.) auprès des soumissionnaires potentiels ; • Elaborer les dossiers standards d’appels d’offres pour les divers types de fournitures et les lettres d’invitation et contrats pour les services, et veiller à ce que ces modèles reçoivent les approbations nécessaires de l’Administration centrale et du FIDA ; • Veiller à ce que les dossiers soient instruits selon les procédures arrêtées et fassent l’objet des approbations dans les formes et délais requis au niveau national et auprès du FIDA. <p><i>En ce qui concerne la passation des marchés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparer les dossiers d’appel d’offres, les demandes de manifestation d’intérêt ainsi que les demandes de propositions nécessaires pour les procédures de passation des marchés correspondants et s’assurer que ces dossiers reçoivent les approbations nécessaires au niveau national et auprès du FIDA. • Soumettre les documents de passation soumis à revue préalable - ayant reçu l’approbation des instances nationales habilitées - à la revue préalable du FIDA en fonction des seuils établis dans les accords de financement et dans le Code des Marchés Publics, respectivement ; • Préparer les notifications d’attribution des marchés, participer aux négociations, établir les contrats, conventions et protocoles d’accord et les soumettre à l’approbation du Coordonnateur de l’UNAC, ainsi qu’à celle du FIDA en fonction des seuils ; • Suivre l’organisation les travaux de la Commission d’Ouverture et d’évaluation des Offres : les séances d’ouverture des plis, les sessions d’évaluation des offres, et la rédaction des rapports et Procès-verbaux correspondants, • Assister aux séances d’ouverture et d’évaluation des offres ainsi qu’à toutes les séances d’attribution des marchés au besoin, en qualité de personne-ressource ; • Veiller à la confection des rapports d’évaluation des offres/propositions et s’assurer que ceux-ci sont conformes aux modèles du FIDA et obtenir les approbations nécessaires des Autorités compétentes nationales et la non-objection du FIDA ; • Préparer les marchés et veiller à ce qu’ils soient signés, approuvés, et notifiés selon le manuel de procédures et dans les meilleurs délais ; • S’assurer que les soumissionnaires non retenus reçoivent les informations nécessaires ainsi que leurs cautions de soumission aussitôt après la décision d’attribution des marchés. <p><i>En ce qui concerne l’exécution des marchés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que les engagements des marchés soient systématiquement soumis à l’approbation du Coordonnateur et communiqués au Comptable ; • Veiller à ce que les dispositions nécessaires aient été prises pour que l’exécution des marchés soit supervisée suivant les exigences spécifiques de chaque marché ; • Organiser les commissions de réception des fournitures, et s’assurer que les articles, biens et services reçus sont corrects pour ce qui est de la quantité et de la qualité et qu’ils sont conformes aux spécifications ; • Veiller à la réception dans les délais, des fournitures, travaux et autres prestations ainsi qu’à une bonne gestion des cautions ; • Prendre les mesures nécessaires pour que les biens et services soient livrés et entreposés en sûreté aux endroits et dates précisés ; • Préparer les rapports semestriels sur la situation des marchés. • Mettre en place un système de suivi du processus de passation ; effectuer le suivi et la saisie dans le logiciel de passation des marchés ou de tout autre support de saisie de toutes les activités de passation au fur et à mesure de leur réalisation, dont notamment le CMT (<i>Contract Monitoring Tool</i>) et son système successeur End 2 end System/ OPEN ; • Mettre à jour le PPM pour refléter les réalisations et préparer les rapports d’exécution du PPM ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer et mettre à jour le registre des contrats ; • Assurer le suivi financier et juridique des marchés (y compris les contentieux avec les fournisseurs) • Archiver tous les documents servant de support à la passation des marchés et les pièces justificatives des marchés lancés et adjudés, et mettre en place un système d’archivage électronique qui est complété en continue • Veiller à l’assurance qualité dans tout le processus de passation et de gestion des marchés • Former les prestataires, les prestataires de mise en œuvre, les OPA, en techniques et procédures de passation des marchés appliqués au programme, suivant les dispositions de la partie passation de marchés du manuel des procédures du programme <p><i>En ce qui concerne le respect des accords avec le FIDA :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que les procédures décrites dans les accords avec le FIDA soient respectées à tous les stades des acquisitions de biens et de services ; • Veiller à ce que les montants cumulés des fournitures acquises suivant les diverses procédures ne dépassent pas les plafonds par catégorie fixés dans les accords de prêt ou de don. <p><i>En ce qui concerne l’utilisation des biens acquis :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer et tenir à jour les rapports sur l’utilisation et le fonctionnement des équipements acquis par le Programme et veiller à ce que leur maintenance soit effectuée selon des méthodes efficaces et économiques. • Exécuter toute autre tâche jugée utile à la demande de la Coordination
Lieu de travail	Yaoundé, siège de la coordination du programme, avec des déplacements vers les Antennes régionales du programme, en cas de besoin
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nationalité camerounaise. ✓ Diplôme de niveau minimum Bac+4, d’un master, DESS, ingénierie ou équivalent), en droit, finances, économie, gestion, génie civil/Rural, ou dans une discipline connexe. ✓ Expérience professionnelle de 8 ans minimum dont 5 ans au moins à un poste similaire et avoir des connaissances avérées en planification, mise en œuvre et supervision des processus de passation des marchés publics ou privés ou dans des programmes de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux. ✓ Bonne maîtrise des procédures nationales et de celles des bailleurs de fonds dans la passation des marchés ; une bonne connaissance des procédures du FIDA constituerait un avantage. Bonne maîtrise des documents types de passation des marchés. Bonne connaissance des procédures administratives. ✓ Avoir le sens de la diplomatie et disposer d’une bonne capacité rédactionnelle et de communication; ✓ Avoir une capacité d’analyse et de synthèse, de supervision, le sens de l’organisation, une aptitude à travailler en équipe et sous pression et une bonne condition physique permettant de participer à des missions de terrain. ✓ Avoir la capacité de résoudre les problèmes techniques et souvent complexes. ✓ Aptitudes de rigueur, d’organisation, de précision du raisonnement et dans la méthode afin de garantir la fiabilité des solutions proposées, avec des contraintes de temps, de moyens et de respect des réglementations. ✓ Maîtriser la langue française. ✓ Excellente maîtrise des logiciels de bureautique (traitement de texte, Power Point, tableur). ✓ Avoir une intégrité et une éthique sans faille et vérifiables par références. ✓ A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiées.
Type de poste et de contrat	Le/la responsable est recruté (e) pour une durée d’un an renouvelable sur la base d’une évaluation annuelle des performances et dispose d’un contrat conforme à la législation en matière du travail au Cameroun.

POSTE : ASSISTANT PASSATION DES MARCHES

Hiérarchie	Sous la coordination du Coordonnateur et sous la supervision du RPM
Mission	L’assistant (e) de passation de marché contribue à la préparation des dossiers d’appel d’offres, des procédures de passation des marchés et des services généraux ainsi que du suivi de l’exécution des marchés conclus. Il/elle est le garant du respect des principes de transparence, d’accès équitable et d’objectivité, du respect des procédures nationales et des Directives et Code éthique du FIDA en matière de passation des marchés.
Responsabilité	
Tâches principales	Il accomplit toutes les tâches indiquées pour le RPM (voir Tdr RPM) et concernant : <ul style="list-style-type: none"> - l’organisation de la fonction, - la programmation - la préparation des documents d’appels d’offres - la passation des marchés - l’exécution des marchés - le respect des accords avec le FIDA - l’utilisation des biens acquis
Lieu de travail	Yaoundé, siège de la coordination du programme, avec des déplacements vers les Antennes régionales du programme.
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nationalité camerounaise. ✓ Diplôme universitaire de niveau Bac + 4 au minimum en Passation ou Gestion des Marchés Publics, Administration publique, Droit, Gestion ou tout autre diplôme équivalent ; ✓ Expérience minimum de deux (02) ans en tant que Responsable en passation des marchés dans un projet/programme financé par les Partenaires Techniques et Financiers. Une expérience réussie acquise dans le cadre des projets financés par le FIDA serait un atout ; ✓ Bonne connaissance du code national des marchés publics et une maîtrise des procédures nationales de passation des marchés, ainsi que des étapes de validation des documents de passation des marchés au niveau national ; ✓ Bon sens de l’équité, de rigueur et d’organisation ; ✓ Bonne capacité à travailler efficacement et sous pression ; ✓ Capacité à travailler au sein d’une équipe pluridisciplinaire ; ✓ Bonne connaissance des procédures de passation de marchés des bailleurs de fonds, tels que le FIDA serait un atout ; ✓ Rigueur et sens de l’organisation ; qualité morale irréprochable ; ✓ Capacité à travailler efficacement sous pression ; ✓ Bonne capacité à travailler au sein d’une équipe pluridisciplinaire ; ✓ Maîtrise du français et connaissance de l’anglais (un atout) ; ✓ Bonne capacité rédactionnelle et communicationnelle ; ✓ Bonne connaissance informatique des logiciels courants (Word, Excel, Power Point) ; ✓ A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiés.
Type de poste et de contrat	Le/la assistant RPM est recruté(e) pour une durée d’un (01) an renouvelable sur la base d’une évaluation annuelle des performances et dispose d’un contrat conforme à la législation en matière du travail au Cameroun.

POSTE: AUDITEUR INTERNE (AI)

Hiérarchie	Comité d’audit du portefeuille pays du FIDA/Comité de pilotage
Missions	La mission de l’auditeur (trice) interne est d’accroître et préserver la valeur du PEA-Jeunes II en donnant avec objectivité une assurance, des conseils et des points de vue fondés sur une approche par les risques.
Responsabilités	Il/elle s’assure de l’existence, du maintien et du bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne du PEA-Jeunes II. Il/elle s’assure de (i) l’utilisation aux fins prévues, de façon efficace et efficiente, des ressources financières mises à la disposition du programme, (ii) l’efficacité de la protection des actifs du PEA-Jeunes II.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Exécuter les missions d’audit interne en conformité avec les normes internationales régissant la pratique professionnelle de l’audit interne et les procédures admises ; ✓ Préparer un plan annuel d’audit interne basé sur la cartographie des risques qui sera soumis au Comité d’audit puis au Comité de pilotage pour approbation ; ✓ Concevoir et mettre en œuvre un plan de suivi de l’application des différents manuels (financier, d’exécution, de suivi-évaluation, autres manuels) ; ✓ Identifier les dysfonctionnements ainsi que leurs conséquences et proposer des mesures de remédiation ; ✓ Évaluer la qualité du système de contrôle interne et jauger l’efficacité des opérations par approches opérationnelles (audit opérationnel) ; identifier les dysfonctionnements opérationnels, en évaluer les conséquences et proposer des mesures de remédiation ; ✓ Contrôler périodiquement les transactions financières, en s’assurant de leur opportunité, de leur régularité et des niveaux de risques, fraudes et corruptions éventuelles ; ✓ Vérifier la régularité et la conformité des appels de fonds (Demandes de retrait de fonds-DRF auprès du FIDA, etc.) ✓ Vérifier la sincérité et la fiabilité des informations financières et comptables du programme, ainsi que la sécurité des enregistrements comptables : éligibilité et justification des dépenses, respect des allocations budgétaires et catégorielles, qualité et efficacité du classement et de l’archivage des pièces comptables ; ✓ Examiner l’efficacité de la protection des biens acquis : le contrôle des biens s’étendra aux acquisitions réalisées aussi bien pour le fonctionnement du programme que celles destinées aux structures bénéficiaires et/ou aux partenaires techniques ; ✓ mener des missions spéciales d’investigation ainsi que des contrôles inopinés dans toutes les entités de l’UNAC ; ✓ Réaliser trimestriellement des inspections physiques ainsi que des visites de terrains auprès des bénéficiaires et partenaires techniques ; ces visites doivent être rotatives afin de couvrir durant les quatre années du Programme l’ensemble de ces intervenants ; ✓ S’assurer et évaluer constamment la qualité des ressources humaines et matérielles affectées à la gestion des ressources financières ; ✓ S’assurer de la régularité, transparence et conformité (aux directives FIDA et code des marchés publics) des opérations de passation des marchés ✓ Mettre en place un dispositif de suivi et de contrôle de l’application des politique et les procédures du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption ; ✓ S’assurer que les recommandations des auditeurs externes, tant financiers que techniques, y compris celles du FIDA, sont prises en compte et dûment exécutées par les différentes entités en charge de leur mise en œuvre ; ✓ Mettre à jour les manuels, financier, d’exécution, et de suivi-évaluation ✓ Produire des rapports trimestriels destinés au Comité d’audit, au Comité de pilotage du programme. Les rapports trimestriels porteront sur l’état d’avancement de la mise en œuvre de son plan d’audit, les travaux effectués, les dysfonctionnements relevés, les difficultés rencontrées, les résultats obtenus et les recommandations/solutions destinées à corriger les dysfonctionnements relevés, le programme de travail du trimestre à venir ;
Lieu de travail	Yaoundé, siège de la coordination du programme, avec des déplacements vers les 4 Antennes Régionales et si nécessaire, les zones d’intervention du programme.
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diplôme universitaire de niveau Bac + 5 au minimum en audit et contrôle de gestion, en finances et comptabilité ; ✓ Expérience minimum de six (06) ans à un poste similaire ou dans un cabinet d’expertise comptable avec un rang de chef de mission ; ✓ Bonne connaissance des procédures de décaissement du FIDA (un atout) ; ✓ Rigueur et sens de l’organisation ; qualité morale irréprochable ; ✓ Capacité à travailler efficacement sous pression ; ✓ Bonne capacité à travailler au sein d’une équipe pluridisciplinaire ; ✓ Parfaite maîtrise du français ou de l’Anglais et une bonne connaissance dans la deuxième langue ✓ Connaissance d’un logiciel de gestion comptable des projets/programmes de développement (un atout) ✓ Bonne maîtrise de Microsoft Office. ✓ A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiées.
Type de poste et de contrat	Le/la responsable est recruté (e) pour une durée d’un an renouvelable sur la base d’une évaluation annuelle des performances et dispose d’un contrat conforme à la législation en matière du travail au Cameroun.

POSTE : SPECIALISTE EN INSERTION ET ENTREPRENEURIAT

Hiérarchie	Sous l’autorité et la supervision du Coordonnateur national du PEA-Jeunes II
Missions	Le spécialiste en insertion et entrepreneuriat est chargé(e) de l’exécution du PEA-Jeunes II pour ce qui concerne la gestion du processus d’incubation des jeunes en vue de démarrer leur activité économique. Il aura particulièrement en charge toute la sous-composante 1.1.
Responsabilités	Sous la coordination et la supervision du coordonnateur et en collaboration étroite avec les autres membres de l’UNAC et les antennes interrégionales (ANIR), il/elle est responsable de la planification, de la mise en œuvre et du suivi de toutes les activités relatives à l’identification, la sélection, l’incubation et l’accompagnement des jeunes entrepreneurs bénéficiaires du programme. A ce titre, il est le garant d’une mise en œuvre efficace afin que le PEA-Jeunes II atteigne ses objectifs en termes de jeunes formés et en activité à la clôture du programme. Il sera responsable en outre du recrutement de tous les opérateurs de mise en œuvre, de leur contractualisation et de leur encadrement.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Planifier globalement les activités des centres d’incubation partenaires en termes de cohortes sur la durée totale du PEA-Jeunes II et fixer un calendrier réaliste qui permette d’atteindre les objectifs. ✓ Engager le BIT pour la révision des curricula et la formation des agents de mise en œuvre (mise au point des TDR, contractualisation et encadrement). ✓ Mettre au point les TDR de l’études des opportunités de marché, recruter en suivre les consultants. ✓ Identifier les centres partenaires qui assureront l’incubation des jeunes bénéficiaires dans les 10 régions et préparer les conventions de partenariat. ✓ Mettre au point dans le détail avec les centres partenaires les cursus d’incubation, pour chaque catégorie de bénéficiaire, en précisant la durée, les intervenants, le besoin de préparation au niveau des centres, les outils de suivi et les moyens à engager. ✓ Planifier avec les centres et superviser le processus de recrutement des agents de facilitation, les formateurs et les coachs. ✓ Planifier et superviser la formation des agents facilitateurs, des formateurs et des coachs en année 1. ✓ Finaliser et harmoniser avec les centres les outils de suivi du coaching : mise en place de la base de données technique et détermination des processus. ✓ En coordination avec l’expert Agronome, superviser la mise à jour des référentiels technico-économiques. ✓ Mettre au point et valider le modèle de plan d’affaires. ✓ Mettre en place les comités de validation, signature des conventions avec les membres et planification des séances. ✓ Piloter au quotidien les activités des centres, encadrement, contrôle des activités, contrôle de la qualité des prestations. ✓ Assurer la progression harmonieuse des cohortes dans le processus d’incubation et coordination avec les responsables de la composante 2 pour un financement sans retard des jeunes qui sortent des centres. ✓ Encadrer les agents des ANIR. ✓ Mettre en place et animer le système de suivi-évaluation. ✓ Contribuer au rapportage périodique. ✓ Contribuer à la préparation des PTBA annuels. ✓ Participer aux missions de suivi et de supervision du FIDA et appuyer la mise en œuvre des recommandations relatives aux activités spécifiques.
Lieu de travail	Yaoundé, siège de la coordination du programme, avec déplacements réguliers sur les zones d’intervention du PEA-Jeunes II.
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nationalité camerounaise ✓ Diplôme supérieur en gestion (ou l’équivalent) de niveau minimum BAC+5 ✓ Expérience minimum de huit (08) ans dans la formation pour adulte/professionnelle ou expérience en entreprise sur des postes de gestion (finance, RH) ✓ Connaissance générale en entrepreneuriat et très bonne connaissance du fonctionnement de l’entreprise ✓ De manière générale, une bonne compréhension des enjeux de la formation ✓ Une bonne compréhension des enjeux nationaux en matière de développement socio-économique ✓ Attitude responsable et autonome, capacité à exécuter plusieurs tâches avec une supervision minimum et à tenir les délais requis ✓ Avoir une bonne capacité d’analyse et de synthèse des données quantitatives et qualitatives ✓ Orienté résultat avec la compréhension des échéances ✓ Capable d’orienter, conseiller et coacher les agents d’exécution du programme ✓ Être apte à effectuer des missions de terrain d’une façon régulière ✓ Être apte à collaborer avec une variété d’acteurs et de partenaires ✓ Maîtrise de la langue française et d’une langue locale ✓ Capable de travailler sous pression quand nécessaire ✓ Bonne connaissance du milieu rural camerounais ✓ Une expérience de travail en mode projet, notamment avec un PTF, est un atout ✓ Maîtrise de l’informatique bureautique ✓ A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiées.
Durée et type de contrat	Le/la responsable est recruté (e) pour une durée d’un an renouvelable sur la base d’une évaluation annuelle des performances et dispose d’un contrat conforme à la législation en matière du travail au Cameroun.

POSTE : INGENIEUR AGRONOME

Hiérarchie	Sous l’autorité et la supervision du Coordonnateur de l’UNAC
Missions	L’Expert Agronome est chargé (e) de planifier et d’assurer l’assistance technique pour la prise en compte des aspects relatifs aux filières végétales et animales.
Responsabilités	Sous la coordination et la supervision du coordonnateur et en collaboration étroite avec les autres membres de l’UNAC et les antennes interrégionales (ANIR), il/elle est responsable de la planification, de l’exécution, du suivi et du compte-rendu des activités concernant les filière végétale et animales tout en s’assurant la complémentarité avec les autres activités.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réviser les référentiels techniques des productions végétales et animales en collaboration avec les Directions techniques et les délégations régionales du MINADER et du MINEPIA et la Recherche (IRAD et les Universités) ; ✓ Veiller à la prise en compte des aspects agronomique et zootechniques dans les études détaillées des bassins de production et participer au processus d’établissement de la situation de référence. ✓ Vérifier la pertinence technique des modules de formation /incubation ✓ Vérifier à que les kits de démarrage destiné aux nouveaux entrepreneurs soient conformes aux normes techniques de viabilité et durabilité. ✓ Assister les ANIR dans le suivi. ✓ Proposer des pratiques et des techniques agroécologiques éprouvées qui ont un potentiel de mise à l’échelle et de réplication dans le cadre du programme. ✓ Participer à la mise en place du système suivi-évaluation du programme, à l’actualisation du cadre logique et à la sensibilisation de tous les acteurs impliqués pour s’assurer de la prise en compte des aspects techniques de production végétale et animale, de résilience, CC et agroécologie ; ✓ Contribuer à la préparation des outils de suivi des activités : collecte et saisi des données relatives aux indicateurs relatifs aux production ; ✓ Superviser et veiller à la bonne mise en œuvre des activités confiées aux partenaires et prestataires dans les domaines spécifiques et participer à l’évaluation de leurs performances ; ✓ Travailler avec les responsables des autres domaines/composantes du programme pour l’élaboration des PTBA et de toute autre documentation selon le besoin ; ✓ Contribuer à l’élaboration des rapports sur l’état d’avancement du programme ; ✓ Contribuer à la capitalisation des expériences et leçons apprises dans la mise en œuvre du programme et contribuer à la pérennisation des acquis ; ✓ Participer aux missions de suivi et de supervision du FIDA et appuyer la mise en œuvre des recommandations relatives aux activités spécifiques ;
Lieu de travail	Yaoundé, siège de la coordination du Programme, avec des déplacements vers les zones d’intervention du Programme.
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nationalité camerounaise . ✓ Diplôme supérieur en sciences agronomiques (ou l’équivalent) de niveau minimum BAC+5 ; ✓ Expérience minimum de huit (08) ans dans le développement des filières végétales et animales. ✓ Connaissance des pratiques et approches de résilience, adaptation au CC et agroécologie ; ✓ Bonne expérience dans le renforcement des capacités des acteurs ; ✓ Attitude responsable et capacité avérée à exécuter plusieurs tâches avec une supervision minimum ; ✓ Avoir une bonne capacité d’analyse, de facilitation et de rédaction des rapports ; ✓ Capable d’orienter, conseiller et coacher les acteurs du programme ; ✓ Être apte à effectuer des missions de terrain d’une façon régulière ; ✓ Être apte à collaborer avec une variété d’acteurs et de partenaires ; ✓ Maîtrise de la langue française et bonne connaissance de l’anglais; ✓ Capable de travailler sous pression quand nécessaire ; ✓ Bonne connaissance du milieu rural camerounais ; ✓ Bonne connaissance en informatique ; ✓ A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiées.
Durée et type de contrat	Le/la responsable est recruté (e) pour une durée d’un an renouvelable sur la base d’une évaluation annuelle des performances et dispose d’un contrat conforme à la législation en matière du travail au Cameroun.

POSTE : INGENIEUR EN IRRIGATION ET INFRASTRUCTURES RURALES (INGENIEUR IIR)

Hiérarchie	Sous l’autorité du Coordinateur national du PEA-JEUNES - II, il participera à la gestion et à l’exécution du Programme
Missions	L’ingénieur en irrigation et infrastructures rurales est membre de l’équipe de Coordination du Programme. Il est chargé de l’orchestration dans l’exécution des activités liées au volet aménagements et infrastructures, incluant : (i) les aménagements sommaires de terres ; (ii) l’aménagement des terres pour la maîtrise totale de l’eau (maraîchers) ; (iii) la construction des petites unités de stockage/conservation ; (iv) la réhabilitation/entretien des routes communales et ; (v) le renforcement des capacités des bénéficiaires.
Responsabilités	Sur impulsion du Coordonnateur national et en étroite collaboration avec ses homologues des autres sous/composantes, l’ingénieur IIR assurera la planification, la coordination, l’exécution, le suivi et le rapportage des activités du volet aménagement et infrastructures en veillant de manière étroite à l’harmonisation et la complémentarité avec les activités relatives à la formation et l’installation des jeunes entrepreneurs.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Coordonner et harmoniser toutes les activités du programme liées au développement des aménagements et des infrastructures ; ✓ Assister la Coordination du Programme et participer à l’élaboration, le suivi et l’évaluation de l’exécution des contrats avec les prestataires de services et des conventions/protocoles de collaboration avec les autres partenaires du Programme ; ✓ Contribuer à l’élaboration des plans de travail et budget annuels (PTBA) pour les activités liées au développement des infrastructures ; ✓ Préparer des termes de référence relatifs aux interventions des prestataires de services (entreprises, missions d’étude et de contrôle) et autres partenaires (services techniques de l’Etat, communes, etc.) pour la réalisation des travaux d’aménagement, d’infrastructures et de l’ingénierie sociale y relative ; ✓ Examiner et approuver les rapports d’études des réalisations (aménagement, infrastructures, etc.), les rapports d’avancement des travaux et tous autres livrables soumis par les prestataires et partenaires ; ✓ Approuver le suivi et le contrôle des livrables des prestataires de services liés aux aménagements et infrastructures ; ✓ Former les bénéficiaires des aménagements et des infrastructures à la gestion et à la l’entretien durables des réalisations ; ✓ Rédiger les rapports périodiques (mensuels, trimestriels, et annuels) de mise en œuvre des différentes réalisations ; ✓ Participer à la préparation et à l’organisation des ateliers de suivi-évaluation participatif et apporter son entière collaboration aux missions de suivi-évaluation et de supervision du PEA-Jeunes II ; ✓ Travailler en étroite collaboration avec les autres membres de l’équipe du programme et les parties prenantes dans la planification et la mise en œuvre des activités ; ✓ Participer aux processus de sélection des sites pour les travaux (aménagements et infrastructures) par l’approche d’ingénierie sociale ; ✓ Réceptionner, évaluer et valider les rapports de progrès d’activités des partenaires ; ✓ Servir d’interface avec les partenaires du PEA-Jeunes II pour les activités liées aux aménagements et autres infrastructures dans leur initiation, exécution et évaluation ; ✓ Participer aux processus de sélection des prestataires des services ; ✓ Participer au processus de sélection des prestataires ; ✓ Participer au processus de validation des DAO ; ✓ Valider les attachements et décomptes des prestataires ; ✓ Participer aux missions techniques (appui/suivi technique, supervisions, etc.) ;
Lieu de travail	Yaoundé avec des déplacements réguliers dans la zone d’intervention du PEA-Jeunes II.
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nationalité camerounaise. ✓ Diplôme d’ingénieur de conception dans le domaine du génie civil ou génie rural ; ✓ Expérience professionnelle d’au moins 10 ans dans les procédures de gestion des projets de développement ; ✓ Compétences et expériences avérées dans les domaines suivants : (i) aménagements hydro-agricoles ; (ii) infrastructures routières et post-récoltes ; (iii) Ingénierie sociale ; (iv) Structuration et organisation en milieu rural autour des aménagements et infrastructures rurales ; (viii) Approche filière (vi) ✓ Expérience dans les procédures de sécurisation foncière rurale au sein des projets de développement ✓ Bonne maîtrise des outils informatiques relatifs à la gestion des infrastructures ; ✓ Être apte à travailler dans un contexte multi acteur (pluridisciplinaire) et à animer de nombreuses séances de travail dans la zone d’intervention du Programme avec de fréquents déplacements sur le terrain ; ✓ A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiées.
Durée et type de contrat	Recruté(e) pour une durée d’un (01) an renouvelable sur la base d’une évaluation annuelle des performances et dispose d’un contrat conforme à la législation en matière du travail au Cameroun.

POSTE: SPECIALISTE EN FINANCE INCLUSIVE

Hiérarchie	Sous l’autorité du Coordinateur national du PEA-JEUNES - II, il participera à la gestion et à l’exécution du Programme
Missions	Le spécialiste en Finance inclusive est membre de l’équipe de Coordination du Programme. Il est chargé d’assurer l’exécution des activités prévues à la composante 2 : Accès au financement et aux services financiers et de faciliter le développement des services financiers adaptés aux besoins des TPE et PE.
Responsabilités	Sur impulsion du Coordonnateur national et en étroite collaboration avec ses homologues des autres sous/composantes, assurera la planification, la coordination, l’exécution, le suivi et le rapportage des activités prévues à la composante 2 en veillant de manière étroite à l’harmonisation et la complémentarité avec les activités relatives à la formation et l’installation des jeunes entrepreneurs.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Travailler en étroite collaboration avec les autres membres de l’équipe du programme et les parties prenantes dans la planification et la mise en œuvre des activités ; ✓ Contribuer à l’élaboration des plans de travail et budget annuels (PTBA) pour les activités liées au développement de la Finance inclusive ; ; ✓ Mettre en place le dispositif de financement des TPE et PE et ceci en partenariat avec les institutions financières rurales dans la zone d’intervention ; ✓ Assurer le renforcement des capacités des IFR partenaires et des acteurs de mise en œuvre du programme ; ✓ Définir la stratégie d’information et de sensibilisation des acteurs concernant les activités d’accompagnement à l’accès aux services financiers ; ✓ Contrôler le plan et le budget d’exécution pour les activités relevant de la composante 2 et évaluer leur progrès ; ✓ S’assurer que les processus liés aux activités de développement des services financiers est effectué de façon appropriée ; ✓ Contribuer à l’élaboration des rapports sur l’état d’avancement des projets présentés par le Coordinateur ✓ Rédiger les rapports périodiques (mensuels, trimestriels, et annuels) de mise en œuvre des différentes réalisations ; ✓ Maintenir une collaboration et une coordination étroites avec les spécialistes du secteur financier du Cameroun ; ✓ Assumer d’autres tâches et responsabilités à la demande du Coordinateur. ✓ Participer aux missions techniques (appui/suivi technique, supervisions, etc.) ;
Lieu de travail	Yaoundé avec des déplacements réguliers dans la zone d’intervention du PEA-Jeunes II.
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nationalité camerounaise. ✓ Diplôme de niveau minimum maîtrise, master ou équivalent, en Banque, économie ou gestion, développement rural, finance rurale, agroéconomie, économie rurale ou dans une discipline connexe ; ; ✓ Spécialiste expérimenté du secteur financier, avec au moins dix (10) ans d’expérience dans le secteur financier de préférence agricole et rurale. ✓ Compétences et expériences avérées dans la pratique du financement alternatif dans le cadre des projets de développement par des organismes internationaux. ✓ Une bonne connaissance des thèmes suivants : Analyse des risques et besoins en capitaux, viabilité et pérennité des institutions financières décentralisées, Analyse des informations financières, Développement de capacité pour les systèmes financiers décentralisés et les structures d’appui ; Programmes de formation pour des emprunteurs/clients et l’encadrement technique des EMF; le Leasing. ✓ Bonne maîtrise des outils informatiques relatifs à la gestion des infrastructures ; ✓ Être apte à travailler dans un contexte multi acteur (pluridisciplinaire) ✓ Avoir une attitude responsable et capacitée à exécuter une variété de tâches avec une supervision minimum ✓ Être apte à accomplir toute autre tâche relevant de sa compétence et qui est de nature à améliorer l’exécution des activités et la performance du Programme. ✓ Maîtrise de la langue française et bonne connaissance de l’anglais ✓ A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiées.
Durée et type de contrat	Recruté(e) pour une durée d’un (01) an renouvelable sur la base d’une évaluation annuelle des performances et dispose d’un contrat conforme à la législation en matière du travail au Cameroun.

POSTE : RESPONSABLE DE SUIVI-EVALUATION (RSE)

Hiérarchie	Sous l'autorité et la supervision du Coordonnateur de l'UNAC
Missions	Le/la responsable suivi-évaluation a pour mission principale de mettre en place un système de suivi évaluation (SSE) performant des activités, résultats et impacts du Programme, de coordonner les actions de capitalisation des résultats en vue de rendre compte des performances du Programme et de son impact et d'appuyer le coordonnateur dans la planification des activités du programme. Elle/Il sera appuyé par (i) un/une assistant (e) en suivi-évaluation, et (ii) un/une assistant (e) en communication et gestion des savoirs.
Responsabilités	Sous la coordination et la supervision du coordonnateur et en collaboration étroite avec les autres membres de l'UNAC et les antennes interrégionales (ANIR), il/elle est responsable de la coordination de toutes les activités liées au suivi-évaluation du PEA-Jeunes II, ainsi que l'appui aux chefs des antennes interrégionales pour la gestion et la dissémination des connaissances et expériences accumulées par le programme.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer le manuel de suivi-évaluation ; ✓ Finaliser la mise en place et opérationnalisation du SSE du programme : logiciel, conception et diffusion des outils de collecte des informations, suivi de la collecte des données, saisie, traitement et analyse ; ✓ Assurer la formation, orientation et encadrement du personnel de l'UNAC et des ANIR, des répondants au niveau des Directions régionales du MINADER et MINEPIA et des partenaires de mise en œuvre dans la collecte des données, l'utilisation du système de suivi informatisé, GAR, ...; ✓ Veiller à la prise en compte des aspects genre et nutrition promus dans le SSE en collaboration avec le (la) spécialiste Genre et inclusion sociale et les spécialistes thématiques de l'UNAC ; ✓ Veiller à la prise en compte des aspects environnementaux ; ✓ Organiser et coordonner les opérations de collecte des données par les partenaires et les responsables thématiques (remontée de l'information, régularité du flux d'informations, ...) ✓ Superviser la saisie, le traitement et l'analyse des informations recueillies ; ✓ Appuyer le coordonnateur et les ANIR dans la préparation des PTBA, conformément au cadre logique, aux orientations du manuel d'opération et à la codification analytique des activités du Programme ; ✓ Élaborer et suivre le chronogramme des activités annuelles et rendre compte de l'évolution des indicateurs ; ✓ Appuyer la conception, la mise en place et l'effectivité du fonctionnement du Système d'information géographique du Programme en tant qu'outil clé du SSE ; ✓ S'assurer de la mise en cohérence des données de gestion financière avec les performances physiques et vérifier la qualité et la cohérence des données collectées et présentées par les spécialistes thématiques ; ✓ Sur la base des contributions des spécialistes thématiques du Programme, préparer les rapports trimestriels, semestriels et annuels d'activités et assurer avec l'accord du coordonnateur leur diffusion dans les délais requis; ✓ Préparer les termes de références des enquêtes et autres prestations relevant du suivi-évaluation ; ✓ Préparer et coordonner l'exécution des enquêtes/études d'effet et d'impact du Programme ; ✓ Préparer des rapports d'analyse destinés à attirer l'attention sur les points forts et faibles, identifiés dans l'exécution des activités, et les éléments qui requièrent des décisions particulières ✓ Préparer la documentation de base nécessaire aux sessions du comité de pilotage, aux missions de suivi externe, de supervision et de revues techniques (rapports d'activité, PTBA, situation des indicateurs du tableau de bord du Programme et situation des indicateurs du SYGRI etc.) ; ✓ Documenter la contribution du programme aux objectifs de développement du Cameroun, des politiques nationales au niveau des ministères MINADER, MINEPIA, MINJEC et du plan stratégique du FIDA ; ✓ Assurer la dissémination des savoirs générés par le Programme auprès d'audiences ciblées ; ✓ Participer et contribuer aux activités de supervision, de revue à mi-parcours, d'achèvement, de suivi et préparer les données nécessaires à la tenue de ces missions Suivre et rendre compte de la situation de la mise en œuvre des recommandations des missions de supervisions du FIDA et du gouvernement ; ✓ Assister le Coordonnateur dans toute autre tâche relevant de sa compétence.
Lieu de travail	Yaoundé, siège de la coordination du Programme, avec des déplacements vers les zones d'intervention.
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nationalité camerounaise . ✓ Diplôme universitaire de niveau Bac + 5 en Statistique, Economie du développement, Socio-économie, agronomie, agroéconomie ou équivalent ; ✓ Disposer d'une d'expérience pertinente d'au moins huit (8 ans), dans la mise en œuvre de projets/programmes de développement rural financés par les bailleurs de fonds internationaux ; ✓ Expérience minimum de six (06) ans en tant que spécialiste en suivi-évaluation ; ✓ Expérience minimum de deux (02) années dans la capitalisation, la gestion des savoirs et la communication ; ✓ Maîtrise des outils de programmation et de suivi-évaluation (PTBA, tableau de bord, logiciels de S-E, logiciels de gestion des bases de données...) ✓ Excellente connaissance des méthodologies de collectes et d'analyses des données qualitatives et quantitatives; ✓ Bonne maîtrise des outils de planification GAR et de suivi évaluation ✓ Connaissances des relèves GPS et des logiciels SIG ✓ Maîtrise de l'outil informatique pour la production des différents rapports (World, Excel, Outlook, Access, PowerPoint, un logiciel de gestion des projets) ; ✓ Être apte à travailler efficacement dans un environnement de travail sous pression ; ✓ Bonne capacité de communication, d'analyse, de synthèse, un bon sens de l'organisation et de la gestion ; ✓ Connaissance de l'environnement économique, social et culturel du Cameroun ✓ Bonne aptitude à travailler en équipe et de grandes capacités d'analyse et de résolution des problèmes ; ✓ Être apte à former les experts nationaux et veiller au suivi du transfert des compétences aux experts nationaux par les consultants internationaux intervenant dans le programme ✓ Maîtrise de la langue française et bonne connaissance de l'anglais; ✓ Capable de travailler sous pression quand nécessaire ; ✓ A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiées.
Durée et type de contrat	Le/la responsable est recruté (e) pour une durée d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances et dispose d'un contrat conforme à la législation en matière du travail au Cameroun.

POSTE : ASSISTANT SUIVI ÉVALUATION (ASE)

Hiérarchie	Sous l'autorité et la supervision du Coordonnateur de l'UNAC et du RSE
Missions	L'assistant (e) suivi-évaluation contribue à la conception, l'opérationnalisation et la mise en œuvre du système de suivi-évaluation du programme, ainsi qu'aux actions de capitalisation des résultats en vue de rendre compte des performances du programme et de son impact
Responsabilités	Sous la coordination du RSE et en collaboration étroite avec les autres membres de l'UNAC et les antennes interrégionales (ANIR), il/elle est responsable d'assister les activités liées au suivi-évaluation du PEA-Jeunes II, tant au niveau national que des régions.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contribuer à l'élaboration du manuel de suivi-évaluation ; ✓ Contribuer à la mise en place et opérationnalisation du SSE du programme : conception du logiciel, conception et diffusion des outils de collecte des informations, suivi de la collecte des données dans les délais fixés, saisie, traitement et analyse des données ; ✓ Veiller à la prise en compte des aspects genre et nutrition promus dans le SSE en collaboration avec le (la) spécialiste Genre et inclusion sociale et les spécialistes thématiques de l'UNAC ; ✓ Veiller à la prise en compte des aspects environnementaux ; ✓ Contribuer à la gestion technique, la mise à jour régulière et continue des bases de données ; ✓ Contribuer au développement des outils de suivi-évaluation des activités du programme pour le suivi des progrès des indicateurs et pour l'évaluation de la performance du programme ; ✓ Assister le RSE dans la réalisation des opérations de suivi-évaluation du PEA-Jeunes II (Baseline, évaluation à mi-parcours, étude d'effets, étude d'impact, étude de satisfaction, analyses) ; ✓ Assister le RSE pour fournir un appui efficace dans la Programmation et contrôle Interne ; ✓ Communiquer systématiquement les tableaux de bord et d'autres données (après validation du RSE) ; ✓ Assurer et mettre à jour systématiquement la cartographie du programme à l'aide d'un SIG ; ✓ Appuyer le RSE sur l'analyse statistique des données saisies et les présenter sous format consolidé plus facile à saisir (tableaux, graphique, carte...) ; ✓ Assurer le suivi sur la base du résultat de l'analyse de la base de données pour vérifier sur terrain les réalités et recouper les informations à travers les différents rapports, communiqués à la coordination (bénéficiaires comme interlocuteurs cibles) ; ✓ Collaborer étroitement avec les responsables thématiques de l'UNAC et les ANIR. ✓ Appuyer le coordonnateur, le RSE. Les responsables thématiques et les ANIR dans la préparation des PTBA, conformément au cadre logique, aux orientations du manuel d'opération et à la codification analytique des activités du Programme ; ✓ Contribuer à la conception, la mise en place et l'effectivité du fonctionnement du Système d'information géographique du Programme en tant qu'outil clé du SSE ; ✓ Contribuer à la préparation des rapports trimestriels, semestriels et annuels d'activités, ainsi qu'à la préparation de la documentation de base nécessaire aux sessions du comité de pilotage, aux missions de suivi externe, de supervision et de revues techniques (rapports d'activité, PTBA, situation des indicateurs du tableau de bord du Programme et situation des indicateurs du SYGRI etc.) ; ✓ Participer et contribuer aux activités de supervision, de revue à mi-parcours, d'achèvement, de suivi et prépare les données nécessaires à la tenue de ces missions Suivre et rendre compte de la situation de la mise en œuvre des recommandations des missions de supervisions du FIDA et du gouvernement ; ✓ Assister le RSE dans toute autre tâche relevant de sa compétence.
Lieu de travail	Yaoundé, siège de la coordination du programme, avec des déplacements vers les zones d'intervention
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nationalité camerounaise . ✓ Diplôme universitaire de niveau Bac + 4 en Statistique, Economie du développement, Socio-économie, agronomie, agroéconomie ou équivalent ; ✓ Disposer d'une d'expérience pertinente d'au moins quatre (5 ans), dans la mise en œuvre de projets/programmes de développement rural financés par les bailleurs de fonds internationaux ; ✓ Expérience minimum de six (04) ans en tant que spécialiste en suivi-évaluation ; ✓ Maîtrise des outils de programmation et de suivi-évaluation (PTBA, tableau de bord, logiciels de S-E, logiciels de gestion des bases de données...) ; ✓ Connaissance des méthodologies de collectes et d'analyses des données qualitatives et quantitatives ; ✓ Bonne maîtrise des outils de planification GAR et de suivi évaluation ✓ Connaissances des relèves GPS et des logiciels SIG ✓ Maîtrise de l'outil informatique pour la production des différents rapports (World, Excel, Outlook, Access, PowerPoint, un logiciel de gestion des programmes) ; ✓ Être apte à travailler efficacement dans un environnement de travail sous pression ; ✓ Bonne capacité de communication, d'analyse, de synthèse, un bon sens de l'organisation et de la gestion ; ✓ Connaissance de l'environnement économique, social et culturel du Cameroun ✓ Bonne aptitude à travailler en équipe et de grandes capacités d'analyse et de résolution des problèmes ; ✓ Maîtrise de la langue française et bonne connaissance de l'anglais ; ✓ Capable de travailler sous pression quand nécessaire ; ✓ A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiées.
Durée et type de contrat	Le/la responsable est recruté (e) pour une durée d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances et dispose d'un contrat conforme à la législation en matière du travail au Cameroun.

POSTE : ASSISTANT EN COMMUNICATION ET GESTION DES SAVOIRS

Hiérarchie	Sous l’autorité et la supervision du Coordonnateur de l’UNAC et du RSE
Missions	Le/la assistant(e) en gestion des savoirs et communication a pour mission principale de mettre en place un système de capture des expériences, de capitalisation des bonnes pratiques, des innovations et de partage des connaissances sur les processus de développement des compétences et d’appui à l’entrepreneuriat des jeunes.
Responsabilités	Sous la supervision du Coordonnateur national et du RSE, il/elle sera responsable de la collecte et dissémination des connaissances, bonnes pratiques, innovations et expériences promues par le programme.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contribution à l’élaboration d’ une stratégie de gestion des savoirs et de communication en étroite collaboration avec le RSE ; ✓ Assurer l’élaboration et la gestion de la documentation technique et du site Web, et autres media sociales (par exemple, Facebook) du PEA-Jeunes II ; ✓ Organiser et superviser la collecte des données pour les innovations et la capitalisation des savoirs générés par le programme; ✓ Identifier les gaps de connaissances et de savoir-faire en vue d’un apprentissage continu ✓ Sélectionner les meilleurs pratiques à promouvoir et à diffuser suivant une approche de communication pour le développement (C4D). ✓ Assurer la préparation des rapports sur les innovations et la capitalisation des savoirs générés par le programme, ainsi que les supports de communication techniques et journalistiques pour les présentations, la diffusion et le partage des expériences du programme ; ✓ Contribuer à la préparation des sessions du Comité de pilotage, des missions de suivi et de supervision, suivi de la mise en œuvre des recommandations des différentes missions ✓ Participer à la formation, orientation et encadrement du personnel de l’UNAC et des ANIR, des répondants au niveau des Délégations régionales du MINADER et MINEPIA et des partenaires de mise en œuvre responsables de la collecte des données à la base ; ✓ Appuyer le RSE dans la mise en place et la mise en fonctionnement de l’application informatique du suivi-évaluation du Programme ; ✓ Assurer la mise en place et gestion de la bibliothèque électronique du programme ✓ Participer à la préparation des PTBA, conformément au cadre logique, aux orientations du manuel d’opération et à la codification analytique des activités du Programme, en forte collaboration avec le RSE ; ✓ Participer aux rapports trimestriels, semestriels et annuels d’activités et assurer avec l’accord du coordonnateur leur diffusion dans les délais requis; ✓ Suivre et rendre compte de la situation de la mise en œuvre des recommandations des missions de supervisions du FIDA et du gouvernement, en étroite collaboration avec le RSE ; ✓ Documenter la contribution du programme aux objectifs de développement du Cameroun, des politiques nationales au niveau des ministères MINADER, MINEPIA, MINJEC et du plan stratégique du FIDA, en étroite collaboration avec le RSE ; ✓ Assurer la dissémination des savoirs générés par le Programme auprès d’audiences ciblées ; ✓ Assister le/la Coordinateur (trice) et le/la RSE dans toute autre tâche relevant de sa compétence
Lieu de travail	Yaoundé, siège de la coordination du Programme, avec des déplacements si nécessaire vers les zones d’intervention du Programme.
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nationalité camerounaise ; ✓ Diplôme universitaire de niveau Bac + 4 en communication, développement rurale, agronomie, agroéconomie, économie du développement, Socio-économie ou équivalent ; ✓ Formation complémentaire en analyse de programme ou en planification et suivi-évaluation des projets/programmes ; ✓ Expérience minimum de quatre (04) ans dans la mise en œuvre de projets/programmes de développement rural financés par les bailleurs de fonds internationaux ; ✓ Expérience minimum de trois (03) ans dans la conception, opérationnalisation et la mise en œuvre des plans de communication et la préparation des études sur la capitalisation des savoirs et innovations dans des projets/programmes de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux ; ✓ Bonne connaissance du milieu rural au Cameroun et de bonnes capacités de communication orale (y compris avec les bénéficiaires) et écrite ; ✓ Maîtrise de l’analyse statistique ainsi que des logiciels de bureautique (traitement de texte, tableur, présentation); ✓ Avoir une bonne capacité d’analyse, de facilitation et de rédaction des rapports ; ✓ Proactif (e), rigoureux (e), communicatif (ve), pondéré (e), sobre, courtois (e), ponctuel(le) et disponible et faire preuve d’une solide éthique professionnelle ; ✓ Capacité à travailler efficacement sous pression ; ✓ Ayant l’esprit d’équipe et la capacité à travailler sein d’une équipe pluridisciplinaire ; ✓ Parfaite maîtrise du français et bonne connaissance de l’anglais ; ✓ A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiées
Durée et type de contrat	Le/la responsable est recruté (e) pour une durée d’un an renouvelable sur la base d’une évaluation annuelle des performances et dispose d’un contrat conforme à la législation en matière du travail au Cameroun.

POSTE : SPECIALISTE EN GENRE ET INCLUSION SOCIALE

Hiérarchie	Sous l’autorité et la supervision du Coordonnateur de l’UNAC
Missions	Le/la Spécialiste en genre et inclusion sociale a pour mission principale d’assister le coordinateur, les autres membres de l’UNAC et des ANIR dans la prise en compte des stratégies genre et inclusion sociale et nutrition dans la mise en œuvre du Programme, ainsi que veiller la mise en place et suivi du Système d’apprentissage interactif entre les sexes (GALS). Il/elle travaille en collaboration avec l’UNAC et les ANIR, les parties prenantes et les partenaires d’exécution du programme.
Responsabilités	Sous la supervision du Coordonnateur national, il/elle sera responsable des activités concernant : a) le ciblage; b) la promotion de l’égalité des genres et de leur autonomisation; d) l’inclusion des jeunes autochtones et des jeunes en situation de handicap
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer les activités spécifiques de ciblage, genre et celles en rapport avec l'autonomisation des jeunes femmes et à l'inclusion socio-économique de jeunes autochtones et ceux vivant avec handicap ; ✓ Veiller à ce que les activités du programme soient mises en œuvre de manière intégrée et holistique en prenant systématiquement en compte la dimension respect des principes d'égalité des sexes et de l'équité dans l'accès aux opportunités et dans la participation à toutes les activités promues ou soutenues directement ou indirectement par le programme; ✓ Assurer le suivi, la prise en compte et le respect des aspects genre dans toutes les études de pré-démarrages, de démarrages et au cours de la mise en œuvre du programme ; ✓ Organiser des séances de formation sur les thèmes de l'équité des genres, l'autonomisation des femmes et l'inclusion sociale à destination des partenaires de mise en œuvre et des partenaires du gouvernement. ✓ Veiller au suivi-évaluation de la mise en œuvre des plans d'action genre et inclusion sociale ✓ Assister le Responsable de suivi-évaluation dans l'organisation ou l'encadrement des études qualitatives et quantitatives régulières afin d'évaluer le respect de genre et les effets du programme sur l'autonomisation économique des jeunes femmes ; ✓ Assister le/ou la Responsable de suivi-évaluation dans ses fonctions et spécialement sur les aspects genre et ciblage : vérification de l'efficacité du ciblage des jeunes, des jeunes femmes chefs de ménages et des jeunes en situation de handicap, des jeunes autochtones, suivi et évaluation des effets et impact du programme sur l'insertion économique de toutes les catégories de jeunes bénéficiaires du programme; ✓ Collaborer avec chaque spécialiste du programme pour l'intégration du genre dans les approches opérationnelles permettant que chaque composante et sous-composante d'atteindre ses objectifs en genre ✓ Conduire la méthodologie GALS+ et son suivi-évaluation ; ✓ Maintenir des relations de travail avec les ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme et les structures privées qui œuvrent dans pour la promotion du genre et l'autonomisation de la femme dans les bassins de production ✓ Nouer tous les partenariats utiles à l'atteinte des objectifs du programme en genre; ✓ Assurer une communication régulière entre le programme et les partenaires (gouvernementaux, non gouvernementaux, autres projets de bailleurs, etc.) travaillant sur les questions de l'équité des genres, de l'autonomisation des femmes ; ✓ Participer aux missions de supervision du programme et veiller à la mise en œuvre des recommandations émanant de ces missions en rapport avec la nutrition et l'inclusion sociale (dimension genre, jeunesse et inclusion sociale) ; ✓ Effectuer d'autres fonctions telles que requis dans le cadre de la mise en œuvre globale du programme. ✓ Organiser des séances de formation sur les thèmes de l'équité des genres, l'autonomisation des femmes et l'inclusion sociale à destination des partenaires de mise en œuvre et des partenaires du gouvernement. ✓ Contribuer à l'élaboration des programmes de travail et budget annuels (PTBA) dans son domaine de responsabilités, ; ✓ Contribuer à la capitalisation des expériences et leçons apprises dans la mise en œuvre du Programme et contribuer à la stratégie de sortie du Programme et à la pérennisation des acquis
Lieu de travail	Yaoundé, siège de la coordination du Programme, avec des déplacements si nécessaire vers les zones d’intervention.
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nationalité camerounaise. ✓ Diplôme universitaire de niveau Bac + 4 en agroéconomie, sociologie, développement rural ou équivalent ; ✓ Expérience minimum de huit (08) ans dans la mise en œuvre de projets/programmes de développement rural financés par les bailleurs de fonds internationaux ; ✓ Expérience minimum de cinq (05) ans en tant que spécialiste en genre et inclusion sociale ou en sciences sociales en milieu rural ; ✓ Au moins trois (03) années d’expérience de terrain en relation directe avec les bénéficiaires et/ou les organisations professionnelles ; ✓ Bon sens de l’équité ; ✓ Rigueur et sens de l’organisation ; qualité morale irréprochable ; ✓ Capacité à travailler efficacement sous pression ; ✓ Ayant l’esprit d’équipe et la capacité à travailler sein d’une équipe pluridisciplinaire ✓ Parfaite maîtrise du français et bonne connaissance de l’anglais ✓ Excellente maîtrise des logiciels de bureautique (traitement de texte, présentation, tableur) ; ✓ A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiées.
Durée et type de contrat	Le/la responsable est recruté (e) pour une durée d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances et dispose d'un contrat conforme à la législation en matière du travail au Cameroun.

POSTE : SPECIALISTE EN ENVIRONNEMENT ET CLIMAT

Hiérarchie	Sous l’autorité et la supervision du Coordonnateur de l’UNAC
Missions	L’Expert CC et environnement est chargé (e) de planifier et d’assurer l’assistance technique pour la prise en compte des aspects de résilience, adaptation au CC et agroécologie dans la mise en œuvre de toutes les activités du programme.
Responsabilités	Sous la coordination et la supervision du coordonnateur et en collaboration étroite avec les autres membres de l’UNAC et les ANIR, il est responsable de la planification, de l’exécution, du suivi et du compte-rendu des activités de résilience, adaptation au CC et agroécologie tout en s’assurant de la complémentarité avec les autres activités.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Identifier/confirmer les pratiques et technologies potentielles d’adaptation, d’atténuation et d’agroécologie dans les zones ciblées dans les trois îles ✓ S’assurer de la mise en œuvre des activités de sauvegarde environnementale et d’adaptation aux changements climatiques à travers toutes les composantes et activités du programme en collaboration avec les autres membres de l’UNAC et les ANIR; ✓ Proposer des pratiques et des techniques agroécologiques éprouvées qui ont un potentiel de mise à l’échelle et de réplification dans le cadre du programme ainsi que des activités de restauration des terres. ✓ Proposer des modules de formation sur la production et utilisation des biofertilisants et biopesticides en collaboration avec la recherche (IRAD, Universités) ; ✓ Participer à la mise en place du système suivi-évaluation du programme, à l’actualisation du cadre logique et à la sensibilisation de tous les acteurs impliqués pour s’assurer de la prise en compte des aspects résilience, CC et agroécologie ; ✓ Contribuer à la préparation des outils de suivi des activités : collecte et saisi des données relatives aux indicateurs de changement climatique, environnement et agroécologie ; ✓ Participer au processus d’établissement de la situation de référence dans les bassins de production. ✓ Superviser et veiller à la bonne mise en œuvre des activités confiées aux partenaires et prestataires dans les domaines spécifiques et participer à l’évaluation de leurs performances ; ✓ Travailler avec les responsables des autres domaines/composantes du programme pour l’élaboration des PTBA et de toute autre documentation selon le besoin ; ✓ Contribuer à l’élaboration des rapports sur l’état d’avancement du programme ; ✓ Contribuer à la capitalisation des expériences et leçons apprises dans la mise en œuvre du programme et contribuer à la pérennisation des acquis ; ✓ Participer aux missions de suivi et de supervision du FIDA et appuyer la mise en œuvre des recommandations relatives aux activités spécifiques ;
Lieu de travail	Yaoundé, siège de la coordination du Programme, avec des déplacements si nécessaire vers les zones d’intervention.
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nationalité camerounaise. ✓ Disposer d’un diplôme supérieur en sciences agronomiques (ou l’équivalent) de niveau minimum BAC+5 ; ✓ Expérience minimum de huit (08) ans dans le développement d’activités de résilience, adaptation au CC et agroécologie ✓ Connaissance des pratiques et approches de résilience, adaptation au CC et agroécologie ; ✓ Bonne expérience dans le renforcement des capacités des acteurs ; ✓ Attitude responsable et une capacité avérée à exécuter une variété de tâches avec une supervision minimum ; ✓ Avoir une bonne capacité d’analyse, de facilitation et de rédaction des rapports ; ✓ Capable d’orienter, conseiller et coacher les acteurs du programme ; ✓ Être apte à effectuer des missions de terrain d’une façon régulière ; ✓ Être apte à collaborer avec une variété d’acteurs et de partenaires ; ✓ Maîtrise de la langue française et bonne connaissance de l’anglais serait un atout ; ✓ Capable de travailler sous pression quand nécessaire ; ✓ Bonne connaissance du milieu rural camerounais; ✓ Bonne connaissance en informatique ; ✓ A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiées.
Durée et type de contrat	Le/la responsable est recruté (e) pour une durée d’un an renouvelable sur la base d’une évaluation annuelle des performances et dispose d’un contrat conforme à la législation en matière du travail au Cameroun.

POSTE : SPECIALISTE EN NUTRITION

Hiérarchie	Sous l’autorité et la supervision du Coordonnateur de l’UNAC
Missions	Le/la chargé (e) nutrition a la mission d’assister le Coordonnateur National du programme pour assure la prise ne compte des aspects liés à la nutrition dans la mise en œuvre des activités agropastorales
Responsabilités	Sous la coordination et la supervision du coordonnateur et en collaboration étroite avec les autres membres de l’UNAC et les ANIR, il/elle est responsable de la planification, de l’exécution, du suivi et du compte-rendu des activités sur la nutrition et d’agriculture sensible à la nutrition.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer les capacités de tous les acteurs de mise en œuvre pour assurer une même compréhension de la thématique nutrition, permettant une imprégnation et un suivi adéquat des activités relatives ; ✓ Assurer la sensibilisation nutritionnelle des jeunes entrepreneurs et la communication pour le changement de comportement social lors de la phase d’incubation dans les bassins de production identifiés, ✓ Mettre en œuvre un programme d’éducation nutritionnelle liant la diversification de la production locale à des régimes alimentaires équilibrés, sains et durables, accompagnées par des séances de démonstration culinaire, et ✓ Promouvoir l’entrepreneuriat social pour la production de farines infantiles améliorées et certifiées ✓ Développer des relations de collaboration avec des acteurs des services de la santé, de l’agriculture et d’autres domaines sensibles à la nutrition, les partenaires rattachés aux instances nationales de Gouvernance de la Nutrition ainsi que des différents réseaux SUN au Cameroun. ✓ Développer des plans d’action trimestriels et annuels pour un déroulement des activités selon les chronogrammes établis et dans les limites des ressources allouées ; ✓ Appuyer dans la définition d’indicateurs simples et pertinents pour mesurer les résultats du Programme dans les connaissance et pratiques nutritionnelle, hygiène et assainissement ; ✓ Elaborer un plan de sensibilisation des populations, notamment les femmes en âge de procréer et les ménages ayant des enfants de 0 à 5 ans sur les bonnes pratiques en matière de nutrition, d’hygiène et assainissement ; ✓ Participer au processus d’établissement de la situation de référence de la zone d’intervention sur les aspects nutritionnels ; ✓ Appuyer le développment/mise à jour des modules de formation sur la nutrition. ✓ Appuyer l’élaboration des messages clés et outils de communications ✓ Superviser les campagnes de communication et intégrer les messages clés de nutrition en collaboration avec les responsables des ANIR et la spécialiste genre et communication du programme. ✓ Assurer la supervision et le suivi des activités de nutrition en collaboration avec les ANIR ; ✓ Organiser des réunions de suivi et d’information périodiques ciblant les partenaires impliqués ✓ Participer au processus d’établissement de la situation de référence dans les bassins de production. ✓ Superviser et veiller à la bonne mise en œuvre des activités confiées aux partenaires et prestataires dans les domaines spécifiques et participer à l’évaluation de leurs performances ; ✓ Travailler avec les responsables des autres domaines/composantes du programme pour l’élaboration des PTBA et de toute autre documentation selon le besoin ; ✓ Contribuer à l’élaboration des rapports sur l’état d’avancement du programme ; ✓ Contribuer à la capitalisation des expériences et leçons apprises dans la mise en œuvre du programme et contribuer à la pérennisation des acquis ; ✓ Participer aux missions de suivi et de supervision du FIDA et appuyer la mise en œuvre des recommandations relatives aux activités spécifiques ;
Lieu de travail	Yaoundé, siège de la coordination du Programme, avec des déplacements si nécessaire vers les zones d’intervention.
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nationalité camerounaise. ✓ Disposer d’un diplôme du niveau Bac + 3 en Biologie, sciences alimentaires, nutrition, santé publique ou dans un domaine connexe; ✓ Expérience professionnelle minimum de 2 ans dans les domaines de l’agriculture, biologie, sciences alimentaires, nutrition, santé publique ou dans un domaine connexe (pour le titulaire du diplôme niveau Bac + 3) ✓ Expérience dans la gestion de programmes complexes ayant un caractère multisectoriel et impliquant plusieurs parties prenantes, ✓ Expérience dans la gestion de programmes nutritionnels ou d’agriculture sensible à la nutrition ✓ Compétences pédagogiques et expériences de renforcement de capacités ou d’enseignement sur la nutrition. ✓ Attitude responsable et une capacité avérée à exécuter une variété de tâches avec une supervision minimum ; ✓ Avoir une bonne capacité d’analyse, de facilitation et de rédaction des rapports ; ✓ Capable d’orienter, conseiller et coacher les acteurs du programme ; ✓ Être apte à effectuer des missions de terrain d’une façon régulière ; ✓ Être apte à collaborer avec une variété d’acteurs et de partenaires ; ✓ Maîtrise de la langue française et bonne connaissance de l’anglais; ✓ Capable de travailler sous pression quand nécessaire ; ✓ Bonne connaissance du milieu rural camerounais; ✓ Bonne connaissance en informatique ; ✓ A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiées.
Durée et type de contrat	Le/la responsable est recruté (e) pour une durée d’un an renouvelable sur la base d’une évaluation annuelle des performances et dispose d’un contrat conforme à la législation en matière du travail au Cameroun.

POSTE : CHEF D’ANTENNE INTERREGIONALE (ANIR) POUR 4 ANIR : (I) ADAMAOUA ET EST ; (II) NORD ET EXTREME-NORD ; (III) LITTORAL ET SUD-OUEST ; (IV) OUEST ET NORD-OUEST)

Hiérarchie	Sous l’autorité directe du Coordonnateur du PEA-Jeunes II
Missions	En qualité de Chef de l’ANIR, il/elle coordonne les activités et l’équipe de l’antenne interrégionale.
Responsabilités	Le/La Chef/fe de l’ANIR est chargé(e) d’assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre des activités du programme dans les régions dont il a été nommé(e) responsable. Il/Elle collabore étroitement avec les autres membres de l’équipe et est responsable des actions des agents du programme placés au niveau de son antenne. Il rend compte régulièrement à son supérieur hiérarchique. Il/Elle représente le programme dans les régions qui lui ont été confiées.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> – Coordonner le processus d’élaboration du PTBA dans les régions couvertes par l’antenne ; – Superviser la mise en œuvre et le suivi des activités du programme dans les zones couvertes par son unité d’exécution ; – Appuyer l’organisation des différentes missions du programme (appui, supervision, mi-parcours, achèvement, etc.) et d’enquêtes spécifiques ; – Représenter le programme au niveau des autorités, partenaires et autres parties prenantes dans sa zone – Coordonner au niveau de l’antenne, l’imputation régulière des données dans le logiciel SSE – Suivre les prestataires de services dans ses régions/bassins de production ; – Contribuer à la passation des marchés ; – Assurer la production des rapports périodiques sur les activités et progrès au niveau de son unité d’exécution ; – Alerter les collègues sur les goulots d’étranglement, les risques pour la mise en œuvre; – Assurer la gestion administrative, financière et du personnel au niveau de son unité et conformément à la délégation de pouvoir accordée le coordonnateur suivant les règles de procédures établies ; – Contribuer à l’élaboration des rapports d’avancement du programme au niveau de son unité d’exécution.
Lieu de travail	Siege de l’ANIR avec des déplacements réguliers dans les zones d’intervention/bassins de production
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nationalité camerounaise ; ✓ Diplôme supérieur en sciences agronomiques (ou l’équivalent) de niveau minimum BAC+5 ; ✓ Expérience minimum de cinq (05) ans dans le monde rural, la formation et l’insertion professionnelle ✓ Expérience d’au moins deux (02) ans dans l’appui au développement des chaines de valeur agropastorales. ✓ Expérience démontrée d’au moins un (01) an et prouvée dans l’entrepreneuriat agricole, l’accompagnement des acteurs des chaines de valeur agricole, et d’élevage ; ✓ Bonne connaissance de la problématique et des défis liés à la l’entrepreneuriat et au financement agricole ✓ Avoir une bonne capacité d’analyse, de facilitation et de rédaction des rapports ; ✓ Être apte à effectuer des missions de terrain d’une façon régulière ; ✓ Avoir une expérience en gestion de partenariats ; ✓ Être apte à collaborer avec une variété d’acteurs et de partenaires ; ✓ Être capable de travailler sous astreintes, de façon indépendante et en équipe ; ✓ Maîtrise de la langue française et de l’anglais (régions anglophone); ✓ Bonne connaissance en informatique et de de l’outil internet ; ✓ A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiées.
Durée et type de contrat	Le/la Chef de l’ANIR est recruté(e) pour une durée d’un (01) an renouvelable sur la base d’une évaluation annuelle des performances et dispose d’un contrat conforme à la législation en matière du travail au Cameroun

POSTE : CONSEILLER PRINCIPAL ENTREPRENEURIAT INSERTION

Hiérarchie	Sous l'autorité du Chef de l'antenne (ANIR) d'affectation
Missions	Le conseiller principal entrepreneuriat insertion il/elle est chargé(e) d'assister le Chef de l'ANIR dans le bon déroulement des actions de formation-insertion et entrepreneuriat des jeunes dans les régions d'affectation
Responsabilités	Le/la conseiller principal entrepreneuriat – insertion contribue à l'élaboration de la stratégie et du plan de renforcement des capacités et de formation des bénéficiaires, des formateurs, des partenaires. Il est responsable de la mise en œuvre de cette stratégie au niveau des zones couvertes par l'ANIR. Il participe au recrutement des prestataires de services et à l'identification des partenaires clés du programme dans ses régions.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Conceptualiser le dispositif d'appui-conseil du programme notamment élaborer les outils et méthodes d'intervention ; ✓ Contribuer à mettre en place le plan de renforcement des capacités des centres d'incubation sélectionnés ; ✓ Définir le cycle pédagogique à mettre en place suivant les parcours et thématiques de formation pour leur permettre d'acquérir les capacités manquantes ; ✓ Suivre le programme de mise à niveau du personnel des centres de formation, d'incubation et des partenaires de business coaching ; ✓ Assurer le placement des jeunes dans les parcours de formation et aussi dans le processus d'insertion et d'accompagnement post-formation et financement ; ✓ Proposer le programme d'exécution technique et financière des activités spécifiques à son domaine; ✓ Collaborer avec les autres experts pour assurer la prise desdites thématiques ✓ Participer à la conception des modules pour les différentes formations et renforcement des capacités des acteurs ainsi que des partenaires du Programme ; ✓ Contribuer à l'identification des partenaires et prestataires depuis l'élaboration des termes de références ; ✓ Superviser et veiller à la bonne mise en œuvre des activités confiées aux partenaires et prestataires; ✓ Contribuer à la capitalisation des expériences et leçons apprises dans la mise en œuvre et à la pérennisation des acquis ; ✓ Evaluer avec les autres experts la performance des prestataires et partenaires du programme.
Lieu de travail	Siege de l'ANIR avec des déplacements réguliers dans les zones d'intervention/bassins de production
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nationalité camerounaise ; ✓ Diplôme supérieur en sciences agronomiques (ou l'équivalent) de niveau minimum BAC+5 ; ✓ Expérience minimum de cinq (05) ans dans le monde rural, la formation et l'insertion professionnelle ✓ Expérience d'au moins deux (02) ans dans l'appui au développement des chaînes de valeur agropastorales. ✓ Expérience démontrée d'au moins un (01) an et prouvée dans l'entrepreneuriat agricole, l'accompagnement des acteurs des chaînes de valeur agricole, et d'élevage ; ✓ Bonne connaissance de la problématique et des défis liés à la l'entrepreneuriat et au financement agricole ✓ Avoir une bonne capacité d'analyse, de facilitation et de rédaction des rapports ; ✓ Être apte à effectuer des missions de terrain d'une façon régulière ; ✓ Avoir une expérience en gestion de partenariats ; ✓ Être apte à collaborer avec une variété d'acteurs et de partenaires ; ✓ Être capable de travailler sous astreintes, de façon indépendante et en équipe ; ✓ Maîtrise de la langue française et de l'anglais (régions anglophones); ✓ Bonne connaissance en informatique et de de l'outil internet ; ✓ A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiées.
Durée et type de contrat	Le/la conseiller principal entrepreneuriat, insertion est recruté(e) pour une durée d'un (01) an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances et dispose d'un contrat conforme à la législation en matière du travail au Cameroun

POSTE : TECHNICIEN POLYVALENT

Hiérarchie	Sous l’autorité du Chef de l’antenne (ANIR) d’affectation
Missions	Le technicien polyvalent est chargé d’assister la mise en œuvre des toutes les actions agrosylvopastorales: activités structurantes et financement des jeunes porteurs des projets entrepreneuriaux
Responsabilités	En collaboration étroite avec les autres experts du programme, le technicien polyvalent contribuera à la planification, l’exécution, le suivi et le compte-rendu des activités du programme relevant du domaine tout en s’assurant la cohérence avec les politiques et stratégie des filières agrosylvopastorales au Cameroun et la complémentarité avec les activités en cours des autres programmes.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Collaborer avec les Délégations régionales du MINADER et MINEPIA ✓ Participer à la conception des modules pour les différentes formations des jeunes acteurs des filières agrosylvopastorales (production, transformation, services à la production, etc.); ✓ Contribuer à l’identification des partenaires et prestataires de services pour la mise en œuvre des actions concernant les investissements structurants (aménagement, magasins, réhabilitation routes) en participant à l’élaboration des termes de références; ✓ Assister la mise en œuvre des investissements structurants dans le secteur agrosylvopastoral, y compris les aménagements et l’installation des magasins dans les bassins de production ; ✓ Superviser et veiller à la bonne réalisation et au correcte gestion des magasins; ✓ Contribuer à l’évaluation technique des plans d’affaire proposés dans les filières agrosylvopastorales ✓ Contribuer à la préparation des outils de suivi des activités concernant les filières agrosylvopastorales en collaboration avec le RSE ; ✓ Travailler avec les responsables des autres secteurs et sous-composantes du programme pour l’élaboration des programmes de travail, des budgets et de toute autre documentation selon le besoin; ✓ Contribuer à l’élaboration des rapports sur l’état d’avancement du programme ; ✓ Contribuer à la capitalisation des expériences et leçons apprises dans la mise en œuvre des initiatives dans les filières agrosylvopastorales (actions structurantes, formation et mise en place des entreprises des jeunes) et contribuer à la pérennisation des acquis ; ✓ Participer aux missions de suivi et de supervision du FIDA et appuyer la mise en œuvre des recommandations relatives au secteur agrosylvopastoral;
Lieu de travail	Siege de l’ANIR avec des déplacements réguliers dans les zones d’intervention/bassins de production
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nationalité camerounaise. ✓ Diplôme supérieur en sciences agronomiques, (ou l’équivalent) de niveau minimum BAC+5 ; ✓ Expérience minimum de cinq (05) ans dans l’appui au développement de la chaîne de valeur agropastorales ; ✓ Expérience démontrée et prouvée dans l’accompagnement des acteurs des chaînes de valeur agricoles et d’élevage; ✓ Bonne connaissance de la problématique et des défis liés à la production et au développement des filières agricole et d’élevage au Cameroun ; ✓ Avoir une bonne capacité d’analyse, de facilitation et de rédaction des rapports ; ✓ Être apte à effectuer des missions de terrain d’une façon régulière ; ✓ Être apte à collaborer avec une variété d’acteurs et de partenaires ; ✓ Capable de travailler en équipe ; ✓ Capable de travailler sous pression quand nécessaire ; ✓ Bonne connaissance du milieu rural au Cameroun ; ✓ Maîtrise de la langue française et de l’anglais (régions anglophone); ✓ Bonne connaissance en informatique ; ✓ A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiés.
Durée et type de contrat	Le/la technicien polyvalent est recruté (e) pour une durée d’un (01) an renouvelable sur la base d’une évaluation annuelle des performances et dispose d’un contrat conforme à la législation en matière du travail au Cameroun.

Cameroon

Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agro-Pastoral - Phase 2

Project Design Report

Annex 10: Integrated Project Risk Matrix

Mission Dates: 03 – 21 June 2024

Document Date: 28/02/2025

Project No. 2000004318

Report No. 6932-CM

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Sommaire general

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
Contexte national	Élevé	Moyen
<i>Political Commitment</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Governance</i>	<i>Élevé</i>	<i>Moyen</i>
<i>Macroeconomic</i>	<i>Élevé</i>	<i>Moyen</i>
<i>Fragility and Security</i>	<i>Élevé</i>	<i>Moyen</i>
Stratégies et politiques sectorielles	Substantiel	Moyen
<i>Policy alignment</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Policy Development and Implementation</i>	<i>Élevé</i>	<i>Moyen</i>
Contexte environnemental et climatique	Substantiel	Moyen
<i>Project vulnerability to environmental conditions</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Project vulnerability to climate change impacts</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
Portée du projet	Moyen	Faible
<i>Project Relevance</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Technical Soundness</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité	Moyen	Faible
<i>Implementation Arrangements</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Monitoring and Evaluation Arrangements</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
Gestion financière du projet	Substantiel	Substantiel
<i>Project Organization and Staffing</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Project Budgeting</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Project Funds Flow/Disbursement Arrangements</i>	<i>Élevé</i>	<i>Élevé</i>
<i>Project Internal Controls</i>	<i>Élevé</i>	<i>Élevé</i>
<i>Project Accounting and Financial Reporting</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Project External Audit</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
Passation des marchés relatifs au projet	Substantiel	Substantiel
<i>A.1 Legal, Regulatory and Policy Framework</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>A.2 Institutional Framework and Management Capacity</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>A.3 Public Procurement Operations and Market Practices.</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>A.4 Accountability, Integrity and Transparency of the Public Procurement System</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>B.1 Assessment of Project Complexity</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>B.2 Assesment of Implementing Agency Capacity</i>	<i>Pas Applicable</i>	<i>Aucun risque anticipé - pas applicable</i>
<i>Project Procurement Overall</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
Impact environnemental, social et climatique	Moyen	Faible
<i>Biodiversity Conservation</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Resource Efficiency and Pollution Prevention</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Cultural Heritage</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Indigenous People</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Labour and Working Conditions</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
<i>Community health, safety and security</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Physical and Economic Resettlement</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Financial intermediaries and direct investments</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Climate change</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
Parties prenantes	Moyen	Faible
<i>Stakeholder Engagement/Coordination</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Stakeholder Grievances</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
Risque global	Substantiel	Moyen

Contexte national	Élevé	Moyen
Political Commitment	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Dispersion des interventions des partenaires et communication inadéquate entre les ministères sectoriels concernés et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Appuyer le MINADER/MINEPIA dans le renforcement de la coordination du secteur rural, consultation et dialogue pour redynamiser les cadres et comités existants (AgSWG, plateformes de parties prenantes, etc.). Responsabilités : PMU/FIDA</p>		
<p>Risque:</p> <p>- Prise de décision léthargique lors de la révision du cadre réglementaire de l'agriculture et de l'élevage. - Faible leadership dans le processus de mise à jour de la stratégie et du plan d'action pour le sous-secteur agro-pastoral.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>1) Influencer le MINADER/MINEPIA et les autres ministères concernés pour définir un agenda et fournir des ressources substantielles pour les examens sectoriels et les initiatives prévues pour contextualiser le cadre réglementaire et actualiser les orientations stratégiques du secteur agropastoral. 2) Faciliter la mobilisation des partenaires au développement dans les groupes de revue sectorielle sous la direction du MINADER/MINEPIA 3) Faciliter une participation civique appropriée à travers la participation des OP et le secteur privé dans la définition et la mise en œuvre des politiques sectorielles et programmes. Responsabilités : PMU/FIDA</p>		
Governance	Élevé	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Mauvaise priorisation des plus pauvres dans le ciblage social et la captation des élites du soutien ciblé du projet et l'ingérence des segments politiques et aux risques fonciers</p>	Élevé	Moyen

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>1) Mettre en place et opérationnaliser une stratégie de ciblage inclusive en faveur des pauvres qui évite la captation des élites et la faible priorité donnée aux plus pauvres.</p> <p>2) Veiller à ce que les prestataires en charge du ciblage du PEA-Jeunes II prennent connaissance des résultats du rapport d'achèvement de la phase 1 du PEA-Jeunes sur le ciblage avant le début des activités de ciblage, et promouvoir une démarche méthodologie harmonisée par ces prestataires dans tous les bassins de production de la phase 2.</p> <p>3) Renforcer l'esprit de corps et la défense des intérêts collectifs et encourager l'implication du réseau des jeunes (REPA-Jjeunes) mis en place par PEA-jeunes 1 dans le ciblage et sélection des micro-projets jeunesse en phase 2.</p> <p>4) Elaboration du plan opérationnel de ciblage avec toutes les parties prenantes, accompagnement de la mise en œuvre d'un ciblage social.</p> <p>Responsabilités : PMU/FIDA/MINADER/MINEPIA</p>		
<p>Risque:</p> <p>Mauvaise gouvernance des ressources du projet, donnant lieu à la fraude et à la corruption en violation de la politique de tolérance zéro du gouvernement et du FIDA.</p> <p>Non-respect des procédures d'administration des ressources et tendance à une utilisation fongible des ressources, avec risque de non-éligibilité</p>	Élevé	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>1) Réaliser des formations de remise à niveau sur les procédures au niveau du pilotage stratégique et l'Unité de mise en œuvre (UEP) du PEA-jeunes 2II.</p> <p>2) Veiller toujours au respect des procédures administratives et financières et de la pertinence des demandes pour une non-objection avec la possibilité d'objection du FIDA.</p> <p>3) Mettre en œuvre des mécanismes de gestion des commentaires et des plaintes et faciliter l'opérationnalisation de comités locaux inclusifs et de processus de sélection basés sur des critères du mécanisme de gestion des plaintes.</p> <p>4) Réaliser un audit interne trimestriel par un auditeur interne recruté avec ligne directe rendant compte aux Ministres de l'économie et de l'agriculture et au Directeur pays du FIDA pour renforcer la gestion fiduciaire et la gouvernance du projet.</p> <p>5) Suivre la fonctionnalité du comité d'audit du programme pays mis en place et la mise en œuvre de ses recommandations par l'UEP.</p> <p>6) Formation et appropriation du personnel du projet sur la politique anti-corruption du FIDA et procédures.</p> <p>Responsabilités : PMU/FIDA/MINADER/MINEPIA</p>		
<p>Macroeconomic</p>	Élevé	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Dépendance accrue des importations alimentaires en raison de la non-opérationnalisation du système stratégie de substitution aux importations par manque de soutien aux producteurs locaux et les opérateurs.</p>	Élevé	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Mise en œuvre effective du projet PEA-Jeunes II avec un suivi rigoureux pour apporter une contribution substantielle à la réduction des importations de produits agro-pastoraux par la création et le développement de 10 000 entreprises dirigées par des jeunes dans les filières animales et végétales promues et ayant un impact sur la croissance du sous-secteur.</p> <p>Responsabilités : MINADER/MINEPIA/PMU</p>		
<p>Risque:</p> <p>L'agriculture et l'élevage apportent une contribution structurellement modeste au produit intérieur brut</p>	Élevé	Moyen

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Mener des réunions sectorielles avec les opérateurs du secteur agro-pastoral pour évaluer les mises en œuvre de la politique gouvernementale de substitution aux importations. Responsabilités : MINADER/MINEPIA</p>		
<p>Fragility and Security</p>	Élevé	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Conditions sécuritaires défavorables à la mise en œuvre du PEA-Jeunes II2 dans l'Extrême Région Nord dû à la prépondérance des incursions et attaques des groupes extrémistes. Effets collatéraux de l'insécurité provoquée par la rébellion sécessionniste dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest</p>	Élevé	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>1) Mener des évaluations critiques et périodiques pour guider les activités sur le terrain. 2) Faire des briefings réguliers aux équipes et au personnel des projets du FIDA pour éviter les zones à haut risque 3) Suivre les procédures d'habilitation de sécurité émises par l'UNDSS pour la supervision et missions de suivis, initiées conjointement par le FIDA et le MINADER/MINEPIA. 4) En lien avec les équipes du PEA-Jeunes II et l'administration locale, réaliser des évaluations périodiques de la situation sécuritaire et de la fragilité dans les zones à risque et mettre en place des plans de gestion des risques et de réponses adaptées à la situation. 5) Mobiliser les opérateurs locaux ayant un avantage comparatif pour les opérations en alerte zones tout au long de la mise en œuvre du PEA-Jeunes II. Responsabilités : PMU/FIDA/MINADER/MINEPIA</p>		
<p>Stratégies et politiques sectorielles</p>	Substantiel	Moyen
<p>Policy alignment</p>	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Mise en œuvre du PEA-Jeunes 2II dans un contexte marqué par un manque de stratégie des lignes directrices et un plan d'action actualisé. Nouveaux enjeux et défis pour le secteur agropastoral dans les futures orientations.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>1) Lancer des revues sous-sectorielles inclusives et faciliter le processus de définition des stratégies et le plan d'action agro-pastoral. 2) Procéder à des revues à mi-parcours pour apporter les réajustements nécessaires au démarche opérationnelle du PEA-Jeunes. Responsabilités : PMU/FIDA/MINADER/MINEPIA</p>		
<p>Policy Development and Implementation</p>	Élevé	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Faible lien avec les sous-secteurs connexes : eau, environnement, climat, foncier.</p>	Élevé	Moyen

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>1) Définir une stratégie globale basée sur la complémentarité des enjeux environnementaux et mesures de gestion de l'eau 2) Promotion par le MINADER/MINEPIA (en collaboration avec d'autres ministères clés) des pratiques agro-pastorales sensibles à l'environnement, au climat et le respect des normes en matière d'utilisation des sols, de produits phytosanitaires, d'eau et assainissement. 3) Contribuer au suivi des réformes en cours des plans d'aménagement du territoire. Responsabilités : PMU/FIDA/MINADER/MINEPIA</p>		
<p>Risque:</p> <p>Problèmes d'accès à la terre et conflits éventuels susceptibles d'empêcher la création de petites exploitations agricoles, de femmes et de jeunes entrepreneurs.</p>	Élevé	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>1) Appuyer le MINADER/MINEPIA et les structures décentralisées dans le processus de sécurisation des terres et/ou d'aménagement des espaces dédiés à l'agriculture et à l'élevage. 2) Mettre en place des mesures d'acquisition formelle de terres mais aussi via les autorités coutumières. 3) Renforcement des capacités foncières et vérification du statut des terres avant investissement. 4) Sensibiliser les parties prenantes au projet et son impact sur l'attribution des terres et sur l'utilisation d'eau de production. 5) Encourager le partenariat avec l'ILC pour obtenir des conseils et un soutien. Responsabilités : PMU/FIDA</p>		
<p>Contexte environnemental et climatique</p>	Substantiel	Moyen
<p>Project vulnerability to environmental conditions</p>	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Forte sensibilité aux conditions environnementales dans les régions d'extrême Nord, du Nord, du Sud-Ouest, du Littoral et de l'Ouest et faible disponibilité des eaux de surface. Pollution et dégradation des sols et de la biodiversité causées par les entreprises soutenues dans les filières agro-pastorales retenues par le PEA-Jeunes II. Faibles compétences nationales en matière de gestion des risques environnementaux, sociaux et climatiques.</p>	Moyen	Faible

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>1) Renforcer le ruban pédagogique des structures d'incubation pour proposer des formations aux jeunes bénéficiaires en gestion agricole durable, en agroécologie et en utilisation des pesticides</p> <p>2) Réaliser des études d'impact environnemental et social pour la production et unités de traitement, si nécessaire.</p> <p>3) Veiller à ce que les accords de partenariat soient formalisés entre les structures d'incubation et structures d'accueil des référents, en tenant compte des responsabilités environnementaux et sociaux en plus des responsabilités techniques.</p> <p>4) Appuyer les services techniques dans la mise en place des business plans des entrepreneurs agro-pastorales en conformité avec les normes environnementales et les mesures d'adaptation au changement climatique.</p> <p>5) Mener des études appropriées pour identifier les mesures écologiquement et socialement appropriées pour les sites de développement des infrastructures agro-pastorales dans chaque département cible conformément aux réglementations environnementales nationales et au PESEC du FIDA.</p> <p>5) Fournir des primes environnementales pour la mise à niveau des entreprises en développement et/ou les structures d'accueil des référents.</p> <p>6) Gestion des pollutions et des déchets agro-pastoraux par des procédures appropriées et suivi de la bonne mise en œuvre du PEA-Jeunes 2 II PGES pendant l'exécution.</p> <p>Responsabilités : PMU</p>		
<p>Project vulnerability to climate change impacts</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Moyen</p>
<p>Risque:</p> <p>Événements extrêmes (sécheresse, inondations) pouvant affecter la capacité de production et donc la productivité et compétitivité.</p> <p>Risque d'inondation dû au changement climatique ou à la variabilité climatique.</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Moyen</p>
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>1) Travailler avec l'Observatoire National du Changement Climatique (ONACC) pour rendre les services d'informations climatiques et météo accessibles aux agriculteurs et éleveurs soutenus par le PEA-Jeunes II.</p> <p>2) Adopter des mesures d'adaptation, y compris la promotion et l'utilisation des pratiques agro-pastorales qui augmenteront la résilience des jeunes entrepreneurs agro-pastoraux au changement climatique et aux événements météorologiques extrêmes (assurance climatique sur les prêts, irrigation goutte à goutte pour les cultures de contre-saison, etc.).</p> <p>3) Suivre la mise en œuvre des mesures d'adaptation proposées dans l'ESMCF.</p> <p>Responsabilités : PMU/MINADER/MINEPIA</p>		
<p>Portée du projet</p>	<p>Moyen</p>	<p>Faible</p>
<p>Project Relevance</p>	<p>Moyen</p>	<p>Faible</p>
<p>Risque:</p> <p>Risque que les objectifs et les interventions du projet ne soient pas bien alignés sur les priorités de développement du pays ou du FIDA, ou ne sont pas suffisamment pertinentes ou adapté aux besoins et aux priorités du groupe cible visé tout au long de la vie du projet.</p>	<p>Faible</p>	<p>Faible</p>
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Formulation et suivi inclusifs du projet avec le gouvernement et alignement avec les stratégies sectorielles du gouvernement et la situation actuelle du pays COSOP.</p> <p>Responsabilités : PMU/FIDA/MINADER/MINEPIA</p>		
<p>Risque:</p> <p>Faible compétitivité du secteur agro-pastoral face à la concurrence des produits agricoles et animaux importés.</p>	<p>Moyen</p>	<p>Faible</p>

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>1) Mettre en œuvre une stratégie de contrôle progressif des coûts de production. 2) Promouvoir les arrangements locaux/transfrontaliers pour la conservation et la fourniture de produits végétaux et animaux à des prix abordables. Responsabilités : PMU/MINADER/MINEPIA</p>		
<p>Technical Soundness</p>	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Segmentation de l'offre et de la demande de produits agro-pastoraux.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Planification de la production basée sur la demande estimée du marché. Responsabilité : PMU/MINADER/MINEPIA</p>		
<p>Risque:</p> <p>Faible appropriation des écosystèmes favorables à l'agriculture et à l'élevage.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Mise en place de systèmes de production basés sur la caractérisation et la technique des référentiels pour les différentes filières végétales et animales cibles. Responsabilités : PMU/MINADER/MINEPIA</p>		
<p>Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité</p>	Moyen	Faible
<p>Implementation Arrangements</p>	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Un manque de capacités techniques et opérationnelles au niveau national, contribuant à la dispersion des activités des partenaires.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>1) Mettre en place une unité de mise en œuvre axées sur des fonctions technique et l'ingénierie adaptées aux interventions PEA-Jeunes 2II. 2) Mobiliser une assistance technique internationale spécialisée si nécessaire. 3) Définir la stratégie de renforcement des capacités à tous les niveaux de mise en œuvre du projet. 4) Assurer la synergie et la complémentarité avec les autres acteurs du secteur à travers des revues conjointes des investissements et des plans d'action associés. Responsabilités : PMU/FIDA/MINADER/MINEPIA</p>		
<p>Risque:</p> <p>Retard dans le démarrage des projets affectant l'efficacité du PEA-Jeunes II.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Mise en œuvre précoce du FIPS (facilité d'avances de fonds du FIDA) Responsabilités : PMU/FIDA/MINADER/MINEPIA</p>		
<p>Risque:</p> <p>Faible capacité à mettre en œuvre des projets</p>	Moyen	Faible

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>1) L'appui et l'implication du FIDA dans le processus de recrutement du personnel du projet, qui doit être transparent, équitable et fondé sur la compétence. 2) Introduire des contrats de performance annuels pour le personnel et les partenaires de mise en œuvre, à renouveler sous réserve d'une évaluation satisfaisante. Responsabilités : PMU/FIDA/MINADER/MINEPIA</p>		
<p>Monitoring and Evaluation Arrangements</p>	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Le système de suivi-évaluation est faible en matière de collecte, d'analyse, de documentation et de diffusion des résultats pour évaluer la contribution réelle du projet aux ODD.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>1) Mettre en place un système de suivi-évaluation informatisé avec une base de données régulièrement mise à jour. 2) Renforcer les capacités institutionnelles de suivi des performances, de coordination, de supervision et gestion des résultats, en tirant parti des initiatives du FIDA (Delivery Unit, AVANTI, PRIME, Engagement citoyen). Responsabilités : PMU</p>		
<p>Gestion financière du projet</p>	Substantiel	Substantiel
<p>Project Organization and Staffing</p>	Substantiel	Substantiel
<p>Risque:</p> <p>Le manque de personnel qualifié et expérimenté en matière de gestion financière, notamment en ce qui concerne la gestion financière des projets financés par des bailleurs et les procédures du FIDA.</p>	Substantiel	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>i) Le processus de recrutement doit être effectivement lancé tôt pour s'assurer qu'une équipe financière complète est engagée pour le projet ; ii) la formation de l'équipe financière sur les aspects de gestion financière et les exigences du FIDA, iii) Une formation obligatoire au démarrage du projet pour le staff de l'UNAC et celui des ANIR et le renforcement des capacités de l'équipe doivent être mis en place au cours de la période de mise en œuvre;</p>		
<p>Project Budgeting</p>	Substantiel	Substantiel
<p>Risque:</p> <p>i) Risque de budgétisation en l'absence d'expression formelle/concrète d'un intérêt de financer de la part du gouvernement, des IFRs ; ii) Risque de matérialisation des contributions attendues des bénéficiaires iii) Risque de dépassements budgétaires : Les coûts de fonctionnement sont déjà budgétisés à leur maximum de 15% d'allocation du coût du programme. Avec la durée de 8 ans de mise en œuvre, plusieurs facteurs (inflation, chocs externes, nouvelles réformes, etc.) pourraient causer une trajectoire vers la hausse des coûts ; iv) La capacité de l'UNAC à préparer et à soumettre un plan de travail et un budget d'une qualité acceptable dans les délais ; v) un plan de travail annuel irréaliste qui entraîne une faible exécution, vi) Lenteur dans la détection des dépassements budgétaires</p>	Substantiel	Substantiel

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>i) renforcement des capacités des parties prenantes impliquées dans la préparation du plan de travail annuel, ii) Session de travail à organiser pendant l'atelier de démarrage sur la base des directives du FIDA sur le plan de travail annuel, iii) codification du plan de travail annuel pour indiquer, pour chaque activité, les sources de financement, la composante. iv) développement d'un système de suivi budgétaire adéquat /du logiciel de comptabilité pour générer des rapports sur les écarts budgétaires. v) Utiliser une approche participative dans la budgétisation afin d'obtenir un budget réaliste.</p>		
<p>Project Funds Flow/Disbursement Arrangements</p>	Élevé	Élevé
<p>Risque:</p> <p>i) Suivi des fonds dans les zones à risques (Nord, Nord Est) ; ii) Faible capacité de justification des fonds par les partenaires de mise en œuvre ; iii) Difficile Traçabilité de l'intégralité des fonds jusqu'aux bénéficiaires finaux; iv) Retards dans les décaissements dus à 1) des goulots d'étranglements causés par une centralisation des paiements a l'UNAC 2) un manque de projections réalistes des flux de trésorerie et 3) la mauvaise qualité des requêtes de décaissements entraînant des rejets ; 4) risque de malversation de fonds</p>	Élevé	Élevé
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>i) Ouverture d'un compte opérationnel auprès d'une banque réputée ayant une succursale dans les régions où le programme est basé ; Ouverture d'un compte pour chaque ANIR avec un seuil d'approbation des décaissements ; ii) Préparation des prévisions de trésorerie pour deux trimestres ; iii) Formation du SAF sur les requêtes de décaissements (Withdrawal Application) au sein du FIDA.</p>		
<p>Project Internal Controls</p>	Élevé	Élevé
<p>Risque:</p> <p>i) système de contrôle interne inadéquat, structure d'approbation inadéquate ii) règles et procédures peu claires affectant la fluidité des opérations, iii) documentation des dépenses insuffisante, iv) avances non remboursées dépassant la date d'échéance et justification insuffisante des avances, v) clauses contractuelles inappropriées avec les partenaires techniques.</p>	Élevé	Élevé
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>i) Le manuel de mise en oeuvre du programme comprendra des sections consacrées à la sélection bénéficiaires des subventions de contrepartie, ii) La prise en compte des exigences du FIDA pour établir l'éligibilité des dépenses, iii) l'utilisation du comité d'audit interne du ministère (MINEPAT), iv) l'invitation des auditeurs internes à l'atelier de démarrage pour clarifier les rôles et les responsabilités, v) l'inclusion des clauses fiduciaires du FIDA dans tous les contrats avec les partenaires.</p>		
<p>Project Accounting and Financial Reporting</p>	Substantiel	Substantiel
<p>Risque:</p> <p>i) la capacité du personnel du SAF à appliquer les normes comptables internationales et ii) le retard dans la mise en œuvre du système comptable et le manque d'aptitudes du personnel à l'utiliser, iii) la mauvaise qualité de l'IFR et le retard dans sa soumission, iv) le retard dans l'enregistrement des dépenses dans le système comptable.</p>	Substantiel	Substantiel

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>i) les procédures comptables seront détaillées dans le manuel de gestion financière ; ii) les dépenses du budget de démarrage comprendront l'acquisition d'un logiciel de comptabilité basé sur le web ; iii) les termes de référence de l'acquisition du logiciel incluront une formation initiale du personnel de gestion financière à l'utilisation du logiciel, y compris un soutien à distance au cours de la première année ; iv) une formation sur les procédures de gestion financière du FIDA sera dispensée au cours des procédures de démarrage ; v) faciliter les échanges avec le personnel de gestion financière des autres projets pour accompagner l'équipe dans la préparation d'un bon rapport financier annuel (automatisé).</p>		
<p>Project External Audit</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Substantiel</p>
<p>Risque:</p> <p>i) Retard dans la soumission du premier rapport d'audit et des rapports suivants, ii) non-respect des termes de référence du FIDA, iii) couverture insuffisante de l'audit pour inclure les dépenses des entités chargées de la mise en œuvre.</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Substantiel</p>
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>i) la première période à auditer sera clarifiée lors de l'atelier de démarrage, ii) la mission d'audit externe sera contractualisée au plus tard au début de l'année fiscale ; iii) des termes de référence complets qui incluent des visites sur le terrain (minimum 2 jours par district) et un rapport spécifique sur les résultats des contrôles physiques des biens, des services et des travaux à approuver par le FIDA.</p>		
<p>Passation des marchés relatifs au projet</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Substantiel</p>
<p>A.1 Legal, Regulatory and Policy Framework</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Substantiel</p>
<p>Risque:</p> <p>Le cadre juridique de la passation des marchés est globalement conforme aux principes convenus et respecte les obligations en vigueur. Toutefois, certains aspects de la réglementation et les outils d'application qui soutiennent le cadre juridique sont incomplets par rapport aux exigences du FIDA, notamment en lien avec les normes PESEC, le formulaire d'auto-certification du FIDA, les politiques sectorielles du FIDA sur la fraude et la corruption, le harcèlement sexuel et le blanchiment d'argent.</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Substantiel</p>
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compléter le cadre réglementaire existant pour tenir compte des exigences au titre des projets du FIDA, Ou bien • Utiliser le cadre législatif et réglementaire du FIDA en matière de passation des marchés 		
<p>A.2 Institutional Framework and Management Capacity</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Substantiel</p>
<p>Risque:</p> <p>Le système de passation des marchés publics est incorporé et intégré dans le système de gestion des finances publiques, et dans un système d'information acceptable ; les entités adjudicatrices sont clairement identifiées et leurs responsabilités bien définies. Toutefois, le caractère dépendant de l'institution responsable de la fonction normative vis-à-vis du Ministère en charge des marchés publics qui cumule les fonctions dévolues à une autorité contractante et à une autorité de contrôle, ne permet pas à l'ensemble du système de respecter l'indépendance entre les organes de régulation, les organes de passation et les organes de contrôle, communément requise comme gage de bonne pratique et limitative de potentiels conflits d'intérêt.</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Substantiel</p>

<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer le caractère indépendant entre les organes de passation (autorités contractantes), les organes de contrôle, et l'organisme de régulation du système des marchés publics 		
<p>A.3 Public Procurement Operations and Market Practices.</p>	Moyen	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Le marché des acquisitions publiques est pleinement fonctionnel, mais la gestion des contrats mériterait d'être renforcée par la mise en place, pour chaque contrat adjudgé, d'un Plan de Gestion du Contrat avec des jalons de réalisation/réception et un échéancier précis des étapes de réalisation</p>	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> Veiller à la mise en place et à l'application des dispositions des Plans de Gestion des Contrats 		
<p>A.4 Accountability, Integrity and Transparency of the Public Procurement System</p>	Substantiel	Substantiel
<p>Risque:</p> <p>Des efforts appréciables sont faits dans la mise en place des mesures d'ordre éthique et de lutte contre la corruption, tout comme les mécanismes de recours de la passation des marchés. Toutefois, l'efficacité des mécanismes de contrôle et de lutte contre la corruption n'est pas optimale au vu de l'indice de perception de la corruption dans le pays. La participation effective de la société civile dans le suivi des marchés publics reste timide, et ne contribue pas au renforcement de la transparence et l'intégrité optimales nécessaires pour un système des marchés publics, efficace et efficient.</p>	Substantiel	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> Optimiser dans la pratique quotidienne la lutte contre la corruption dans le secteur des marchés publics 		
<p>B.1 Assessment of Project Complexity</p>	Substantiel	Substantiel
<p>Risque:</p> <p>Le PEA- Jeunes II couvre plusieurs zones géographiquement éloignées parmi lesquelles trois régions à risque sécuritaire relativement élevé, et d'importants travaux d'aménagement maraîchers sont prévus, en plus des études techniques préalables à la réalisation desdits aménagements.</p>	Substantiel	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> S'assurer d'une planification cohérente des activités de passation des marchés interdépendantes, en particulier la maîtrise d'œuvre totale et les travaux d'aménagements Confier, en cas de nécessité, la mise en œuvre des activités du PEA-Jeunes par les organismes spécialisés des Nations Unies et/ou des ONG's locales pour les trois (3) régions cibles. Faire des achats groupés autant que possible 		
<p>B.2 Assessment of Implementing Agency Capacity</p>	Pas Applicable	Aucun risque anticipé - pas applicable
<p>Project Procurement Overall</p>	Substantiel	Substantiel

<p>Risque:</p> <p>The legal framework for procurement largely aligns with agreed principles and current obligations but is incomplete regarding IFAD's requirements, particularly in relation to PESEC standards, IFAD's self-certification form, and policies on fraud, corruption, sexual harassment, and money laundering.</p> <p>The public procurement system is integrated within public financial management and an acceptable information system, with clearly identified adjudicating entities and well-defined responsibilities.</p> <p>However, the dependency of the normative function's responsible institution on the Ministry in charge of public procurement compromises the independence between regulatory, procurement, and control bodies, potentially leading to conflicts of interest.</p> <p>The public procurement market functions well, but contract management needs strengthening by implementing a Contract Management Plan for each awarded contract, with clear milestones and timelines.</p> <p>Efforts are being made to implement ethical measures and anti-corruption mechanisms, as well as complaint mechanisms for procurement processes.</p> <p>Despite these efforts, the control and anti-corruption mechanisms are not fully effective, as reflected by the country's corruption perception index.</p> <p>Civil society's participation in monitoring public procurement remains limited, hindering optimal transparency and integrity.</p> <p>The PEA-Jeunes II project spans geographically dispersed areas, including three regions with relatively high security risks, and involves significant horticultural development works requiring complete project management contracts.</p> <p>The procurement personnel for PEA-Jeunes II will be competitively recruited by the project owner.</p> <p>Past projects have shown that executing agencies often struggle with contract management, particularly for construction contracts.</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Substantiel</p>
--	--------------------	--------------------

<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pilier I : Compléter le cadre réglementaire existant pour tenir compte des exigences au titre des projets du FIDA (Ou bien) • Utiliser le cadre législatif et réglementaire du FIDA en matière de passation des marchés • • • Pilier II : Assurer le caractère indépendant entre les organes de passation (autorités contractantes), les organes de contrôle, et l'organisme de régulation du système des marchés publics. • • • • • Pilier III : Veiller à la mise en place et à l'application rigoureuse des dispositions des Plans de Gestion des Contrats • • • Pilier IV : Optimiser dans la pratique quotidienne la lutte contre la corruption dans le secteur des marchés publics • S'assurer d'une planification cohérente des activités de passation des marchés interdépendantes, en particulier la maîtrise d'œuvre totale et les travaux d'aménagements • Confier, en cas de nécessité, la mise en œuvre des activités du PEA-Jeunes par les organismes spécialisés des Nations Unies et/ou des ONG's locales pour les trois (3) régions à risque sécuritaire relativement élevé. • Faire des achats groupés dans la mesure du possible • S'assurer que le nombre de personnel en charge des activités de passation des marchés est suffisant et qualifié pour mener les activités de passation des marchés de manière efficiente. • S'assurer que l'organisme d'exécution met en place et applique de manière adéquate le plan de gestion des contrats, et particulièrement les contrats de travaux 		
Impact environnemental, social et climatique	Moyen	Faible
Biodiversity Conservation	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Pressions anthropiques sur les zones protégées et la biodiversité.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>1) Aucune activité dans les zones protégées et étude de faisabilité multidimensionnelle avant l'installation des activités et des équipements ; 2) Utilisation de sites dédiés et adaptés ; Conformité aux normes.</p> <p>Responsabilité : PMU</p>		
Resource Efficiency and Pollution Prevention	Moyen	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Le risque que le projet augmente considérablement l'exposition ou la vulnérabilité des moyens de subsistance, les écosystèmes, les actifs économiques ou les infrastructures de la population cible aux fluctuations et aléas climatiques.</p>	Moyen	Moyen

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>1) Sensibiliser les agriculteurs à travers la formation ; 2) Contrôle régulier des techniques de production et prévention de toutes formes de contamination ; 3) Études d'impact environnemental et social pour les fermes commerciales et unités de traitement ; 4) Coordination avec le MINEPDED et le MINEE pour assurer un suivi continu des pratiques agroécologiques dans les exploitations agro-pastorales soutenues par le projet ; 5) Application des mesures de gestion des risques sanitaires décrites dans le CGES.</p> <p>Responsabilité : PMU</p>		
<p>Cultural Heritage</p>	Faible	Faible
<p>Risque:</p> <p>Conflits potentiels sur les sites appropriés abritant des installations du patrimoine culturel</p>	Faible	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>1) Approche de ciblage inclusive et participative ; 2) Non-exploitation des sites protégés ; 3) Aucune opération sur les sites du patrimoine culturel.</p> <p>Responsabilité : PMU</p>		
<p>Indigenous People</p>	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Risque de marginalisation des peuples autochtones/personnes vivant avec un handicap et d'autres minorités.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>1) La stratégie de ciblage permettra de les identifier et le système de suivi-évaluation assurera que les informations sur les services fournis par le projet sont assimilées ; 2) Les modules pédagogiques au sein des structures de formation doivent être adaptées si nécessaire.</p> <p>Responsabilité : PMU</p>		
<p>Labour and Working Conditions</p>	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Non-respect de la législation du travail Précarité et sous-emploi.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>1) Promouvoir des modèles économiques rentables et viables pour les jeunes agro-pastoraux entrepreneurs ; 2) Promouvoir des opportunités d'emploi décent ; 3) Application des règles du travail décent.</p> <p>Responsabilité : PMU</p>		
<p>Community health, safety and security</p>	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Non-respect des mesures d'hygiène et d'assainissement sur les sites de production et des structures de formation et d'accueil.</p>	Moyen	Faible

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>1) Formation et sensibilisation ; 2) Partenariat institutionnel avec le MINEE et le MINEPDED pour contrôler le respect des normes ; 3) Mise à niveau des structures de formation et d'accueil dans le cadre du partenariat et accords à formaliser ; 4) Mise en œuvre du plan de santé du projet tel que décrit dans le CGES.</p> <p>Responsabilités : PMU/FIDA/MINADER/MINEPIA</p>		
Physical and Economic Resettlement	Faible	Faible
<p>Risque:</p> <p>Le risque que le projet puisse avoir un impact négatif important sur les plans physique, social, culturel ou économique, en particulier sur les groupes marginalisés, en raison de l'acquisition des terres et la perte involontaire de terres, d'actifs, d'accès aux actifs, de sources de revenu ou moyens de subsistance.</p>	Faible	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Mise en œuvre des recommandations du CGES. Responsabilité : PMU</p>		
Financial intermediaries and direct investments	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Les risques potentiels que l'IF ne soit pas en mesure de se conformer et d'appliquer les exigences du SECAP en raison de la faiblesse des capacités, du SGES (Système de gestion environnementale et sociale), des procédures d'engagement des parties prenantes, du GRM (Mécanisme de règlement des griefs).</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Après l'identification des IF, leurs capacités et leur SGES seront évalués. Si nécessaire, le SGES sera renforcé et des conseils seront fournis sur la mise en place d'un SGES opérationnel, l'engagement efficace des parties prenantes et le GRM.</p>		
Climate change	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Vulnérabilité des jeunes entrepreneurs agro-pastoraux aux risques climatiques et environnementaux en raison de connaissances limitées.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>1) Mise en œuvre des recommandations du CGES. 2) Développement de systèmes d'alerte précoce ciblant les entrepreneurs agro-pastoraux. 3) Éducation et formation environnementales intégrées pour les entrepreneurs agro-pastoraux. 4) Mise en œuvre d'activités d'adaptation. Responsabilité : PMU</p>		
Parties prenantes	Moyen	Faible
Stakeholder Engagement/Coordination	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Faible participation des petits agriculteurs et éleveurs, des femmes et des jeunes organes de planification et de décision.</p>	Moyen	Faible

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>1) Mettre en place des comités inclusifs pour sélectionner les micro-projets des jeunes ; 2) Partenariat avec les faïtières agro-pastorales et REPA-Jeunes, fédérant les différentes familles de la chaîne de valeur ; 3) Mise en place et support de plateformes multi-joueurs ; 4) Soutien au dialogue politique inclusif. Responsabilité : PMU</p>		
<p>Stakeholder Grievances</p>	<p>Faible</p>	<p>Faible</p>
<p>Risque:</p> <p>Absence de recours juridiques pour les jeunes entrepreneurs agro-pastoraux.</p>	<p>Faible</p>	<p>Faible</p>
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>1) Des partenariats productifs soutenus par des contrats comprenant des clauses de réparation ; 2) Soutien aux initiatives de veille citoyenne et d'engagement ; 3) Implication active des promoteurs agro-pastoraux dans les activités de dialogues politiques avec le soutien du REPA-Jeunes ; 4) Mettre en place un système d'expression et de gestion des réclamations. Responsabilité : PMU</p>		

Cameroon

Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agro-Pastoral - Phase 2

Project Design Report

Annex 11: Country Level Policy Engagement

Mission Dates: 03 – 21 June 2024

Document Date: 28/02/2025

Project No. 2000004318

Report No. 6932-CM

West and Central Africa Division
Programme Management Department

Annexe 11. Contribution à l’élaboration des politiques au niveau des pays

Cadre réglementaire et capacités institutionnelles

1. Les politiques nationales pertinentes et le cadre réglementaire ainsi que les capacités nationales sont détaillés dans les sections suivantes.
2. **Politiques Nationales et Cadre réglementaire pertinents** : Les cadres politiques du Cameroun dans lequel le PEA-Jeunes est mise en œuvre comprend entre autres les stratégies nationales, les politiques sectorielles et la gestion de l’environnement :
3. **Le Compact Cameroun pour l’alimentation et l’agriculture** qui s’inscrit dans le cadre de la démarche stratégique de la SND30 cible les filières qui ont un fort potentiel d’accroissement de la richesse, de contribution au PIB et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle tout en renforçant la place du Cameroun sur le commerce régional et international. Avec [la stratégie d’import substitution](#), le pays ambitionne de réduire sa dépendance alimentaire aux produits exportés tout en augmentant la part de ses exportations sur le marché régional et international. Le PEA-Jeunes, étant par essence un projet d’entrepreneuriat contribuera à augmenter la disponibilité et le niveau de commercialisation des produits agro-pastoraux.
4. [La Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 \(SND30\)](#)- s’appuie sur les quatre piliers principaux suivants : (i) la transformation structurelle de l’économie nationale ; (ii) le développement du capital humain et du bien-être; (iii) la promotion de l’emploi et de l’insertion économique. ; (iv) la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l’État. PEA-jeunes II entend contribuer à la promotion de l’emploi et de l’insertion économique à travers l’appui à la création de 50 000 emplois directs grâce à l’accompagnement d’environ 10 000 nouveaux entrepreneurs connectés aux marchés.
5. [La stratégie de développement du secteur rural \(SDSR\)](#)- En 2016, le Cameroun a élaboré une stratégie de développement du secteur rural pour remplacer celle qui existait depuis 2005. Cette stratégie visait à assurer une transition réussie du secteur rural vers une économie de croissance verte et inclusive basée sur les principes du développement durable, permettant d’atteindre le stade de pays émergent à l’horizon 2035 et tout en réduisant les inégalités sociales. La SDSR contribue à la mise en œuvre de la vision 2035 du Cameroun, et s’articule autour de 3 axes : (i) Accroître durablement la productivité et la production des petites exploitations agricoles et des entreprises rurales ; (ii) Accroître les revenus et autres avantages que les ruraux pauvres tirent de leur intégration au marché ; (iii) Renforcer les capacités sectorielles de coordination, de concertation sur les politiques et de gestion des résultats.
6. Tirant ces racines de la SND30, l’objectif global de la Politique Nationale d’Investissement Agricole est de « Soutenir une croissance durable du Secteur Rural pour contribuer à la richesse nationale et améliorer les conditions de vie des populations » se décline en quatre axes : (i) accroissement durable des productions des filières végétales, forestières, animales et halieutiques, (ii) amélioration de l’environnement infrastructurel collectif et de l’accès aux facteurs de production, (iii) renforcement de la résilience des systèmes de production, de la gestion durable des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables face aux changements climatiques et (iv) amélioration de la gouvernance et du capital humain dans le Secteur. Les actions envisagées dans le PEA-jeunes II contribuera à accroître la productivité du secteur agricole, tout en favorisant l’adoption de pratiques durables et résilientes au changement climatique.
7. [La loi cadre portant gestion de l’environnement de 1996](#) , qui a été mise à jour en 2008 est importante. L’objectif global du plan est de développer des politiques, des stratégies et des actions pour la protection de l’environnement et la gestion rationnelle des ressources afin de contribuer au développement durable. La politique a identifié cinq

domaines prioritaires : i) la gestion participative de l'utilisation des terres, ii) la gestion durable des ressources naturelles, iii) la restauration des terres dégradées et l'amélioration de la fertilité des sols, iv) le renforcement des capacités et v) la gestion concertée des ressources partagées au niveau sous-régional. Les nouveaux investissements du FIDA à travers PEA-Jeunes 2 contribueront particulièrement à la réalisation des domaines prioritaires ii) iii) et iv) à travers l'offre de formation en éducation environnementale à 100% de jeunes incubés afin de contribuer à améliorer leur système de production agropastorale.

8. [Contribution Déterminée au niveau National \(CDN\)](#) – Le Cameroun a soumis sa CDN auprès du Secrétariat de la CCNUCC en octobre 2015 et ratifié l'Accord de Paris en janvier 2016. À travers la révision de sa CDN, le Cameroun entend réduire l'empreinte carbone de 35% à l'horizon 2030 contre 71% d'émission excepté en 2030 par rapport à 2010 année de base (soit 22% de réduction dans le secteur d'AFAT (Agriculture, Foresterie, et Autres affectations des Terres), 11,2% de réduction dans le secteur d'énergie et 2.3% de réduction dans le secteur des déchets) en mettant en cohérence ses politiques sectorielles, y compris le renforcement de son dispositif et des outils de mise en œuvre, afin de faciliter l'atteinte de ces objectifs. En outre, le Cameroun entend améliorer la résilience du pays face aux changements climatiques. Les nouveaux investissements du FIDA à travers PEA-Jeunes II contribueront à la réalisation de ces objectifs en améliorant la productivité agricole (et tout à éviter des éviter la toute activité de déforestation) et en vulgarisant des pratiques agricoles climato-intelligentes.
9. [La politique nationale de la jeunesse](#) -adoptée en 2006, elle est en phase d'actualisation. La politique actuelle s'appuie sur les priorités nationales en matière de lutte contre la pauvreté, de développement national et de construction d'un Etat de droits, prospère et paisible. Elle réaffirme la place importante qu'occupe la jeunesse aussi bien sur le plan démographique que son rôle dans le développement de la Nation. La politique Nationale de la Jeunesse est facilitée par la structuration des principaux domaines d'intervention prioritaires, à savoir : (i) jeunesse éducation et formation ; (ii) jeunesse, emploi et insertion socioéconomique ; (iii) jeunesse et santé ; (iv) jeunesse et alimentation ; (v) jeunesse et participation à la prise de décision ; (vi) jeunesse, communication et TIC ; (vii) jeunesse, droits humains et culture de la paix ; (viii) jeunesse, loisirs, sport, culture et tourisme ; (ix) partenariats pour la promotion de la jeunesse.
10. [La Stratégie et le Plan d'Action National de la Biodiversité, Version 2 \(SPANB II\)](#) – Le Cameroun dispose d'une diversité biologique très riche, logée au sein de plusieurs écosystèmes qui sont très représentatifs des écosystèmes d'Afrique ; ce qui donne au pays le nom d'Afrique en miniature. La SPANB prône la gestion durable des écosystèmes du pays avec 4 buts stratégiques : (i) gérer les causes profondes de la dégradation et de l'appauvrissement de la biodiversité (ii) conserver et améliorer l'état de la biodiversité en préservant les écosystèmes, les habitats, les espèces et la diversité génétique (iii) promouvoir l'utilisation durable de la biodiversité (iv) promouvoir l'intégration de la biodiversité dans la planification et le développement sectoriel et local.
11. [La Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire au Cameroun de 2011](#) - avec pour objectif de (i) Intégrer la gestion de l'espace national dans les politiques de développement pour donner plus de visibilité et de méthode à l'affectation des terres. (ii) Équilibrer la répartition des activités, des infrastructures, des équipements, des services et des populations sur le territoire national. (iii) Soutenir la mise en œuvre des grands projets. Si elle est mise en œuvre, cette loi et ses différents outils (schémas directeurs nationaux d'aménagement et de zonage, schémas régionaux d'aménagement, schémas sectoriels d'aménagement, et plans locaux d'aménagement et de développement durable) visent à organiser l'usage du foncier dans une perspective de développement durable.

II. Capacités Nationales, difficultés et leçons avec la mise en œuvre et le respect du PESEC

Capacités Nationales

12. Les procédures PESEC des projets en cours financés par le FIDA au Cameroun, semblent être bien maîtrisées puisque les missions de supervision leur ont attribués la note de 5 à ce sujet.
13. En outre, la Sous-direction des évaluations environnementales (SDEE) du Ministère en charge de l'environnement (MINEPDED) est reconnue pour assurer convenablement le suivi direct de la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques environnementaux. L'Observatoire National des Changements Climatiques (ONACC) pourra également jouer un rôle dans la production d'information sur le profil climatique des régions d'intervention du PEA-Jeunes II et leur incidence sur les filières accompagnées.
14. Le Ministère du Commerce (MINCOMMERCE), chargé du développement des chaînes de valeur et de la promotion de la consommation locale accompagnera la supervision des programmes de formation et d'information des structures d'incubations en collaboration avec les ministères sectoriels notamment les Ministères de l'Agriculture (MINADER), de l'Élevage (MINEPIA) et des Petites et Moyennes entreprises, de l'Économie sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA).

Défis et enseignements concernant la mise en œuvre et le respect du PESEC (PEA-Jeunes 1)

15. Les risques climatiques et de biodiversité associés à la sensibilité aux activités du PEA-Jeunes 1 variaient en fonction de la nature de l'habitat (qui dépendait de la zone agroécologique) et du type de spéculation. La pression sur les forêts et la biodiversité était plus marquée dans les zones agroécologiques à pluviométrie bimodale du Centre et du Sud, en raison de leur densité forestière relativement plus élevée. Une initiative prise par le programme pour atténuer ce risque environnemental était de réorienter les projets de certains jeunes sur d'autres spéculations ayant une empreinte climatique et environnementale beaucoup plus faible. Cette mesure s'est avérée tout aussi bénéfique pour le positionnement des jeunes sans accès (sécurisé) à la terre, en particulier les filles et d'autres groupes vulnérables comme les personnes déplacées internes, encouragées à créer des entreprises dans les maillons de la chaîne de valeur où leurs potentiels s'expriment le mieux et qui ne sont pas « exigeants » en termes de terre (métiers connexes comme la transformation, le conditionnement et la commercialisation).
16. La mise en place de forages à énergie solaire, l'exclusion des grands ruminants des spéculations, ainsi que la réorientation des modèles d'affaires pour éviter la déforestation, ont été saluées comme des mesures efficaces ayant contribué à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
17. L'introduction de clauses contre le harcèlement sexuel, les abus et l'exploitation sexuelle dans tous les contrats avec les prestataires représente des mesures d'atténuation des risques sociaux importantes.
18. L'absence d'accords contractuels formels entre les centres d'incubation et les entrepreneurs référents expose les bénéficiaires à des risques sanitaires et sociaux. Ces accords se concentraient principalement sur le soutien technique attendu de ces derniers aux incubés. Bien que le programme ait prévu une allocation pour la nourriture, aucun soutien financier n'a été mis en place pour garantir la santé, les conditions sanitaires et l'hébergement des incubés pendant leur séjour chez les référents. Il est nécessaire d'améliorer les conditions d'emploi de certains de ces travailleurs.
19. Le non-aboutissement du partenariat avec l'ANOR (Agence des Normes et de la Qualité) a constitué un obstacle majeur à la normalisation et au contrôle de la qualité des produits issus des entreprises des jeunes. Une mesure corrective adoptée par le projet a été la mise en place d'un système de contrôle de qualité spécifique au programme.

Cameroon

Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agro-Pastoral - Phase 2

Project Design Report

Annex: Pdt Minutes And Responses Pre Drm Meeting Directors Technical Meeting

Mission Dates: 03 – 21 June 2024

Document Date: 28/02/2025

Project No. 2000004318

Report No. 6932-CM

West and Central Africa Division
Programme Management Department

**Cameroon – Agriculture Youth Entrepreneurship Promotion Programme (AEP-YOUTH II)
PDT responses to comments from Pre DRM meeting with regional/technical directors**

Participants: Participants: Bernard Hien, Regional Director, WCA; Juan Carlos Mendoza, Director, ECG; Emime Ndiholubwayo, Country Director/HMCO (Cameroon); Arthur Mabiso WCA Regional Economist, WCA; Davy Serge Azakpame, PMI/PTL; Paxina Chileshe, PDT/ECG; Solange Heise, PDT/ECG; Caroline Onanina, CPO/Cameroon; Nadia Cappielo, Regional Liaison Associate WCA; Marie Claire Simo Kuate, CPA/Cameroon

Date : 30/09/2024

Comments	PDT Response
<p>The Directors Pre DRM-meeting was held on 30 September 2024 at 10hrs Yaoundé time to discuss the design documents (PDR, PIM and their annexes) of the new project AEP YOUTH II with WCA and ECG/PMI directors ahead of the planned DRM of 5th November 2024.</p>	
<p>Introductory remarks: The WCA Regional Director recalled the difficult and transitional political context Cameroon is going through which has delayed the EIF of the PDEA project approved in December 2022 that has absorbed the entire IFAD 12 PBAs. Within this context, he informed the meeting that it would be very difficult to present to EB another project for approval in case of automatic cancellation of PDEA Financing Agreement. He further explained that an exceptional internal extension of 1 month has been granted to avoid cancellation, after which, it will no longer be possible to defend the project. It was therefore agreed to proceed with Internal procedures to presenting the project to planned DRM of 5th November with the aim of finalising the documents to be presented to the April 2025 EB. It is expected that PDEA would have entered into force in the next one month.</p>	
<p>Overall, the Project delivery team has been congratulated for the work well done with design documents in a very good shape. The Directors have however raised the following specific points that need further attention before submission to DRM secretariat. These are as follow:</p>	
<p>1. <u>Mainstreaming themes:</u></p> <p>There is a gap between the content in the PIM and the text of the DCP on the justification of a gender/youth/nutrition sensitive project. While it is very clear in the PIM, there is a need to strengthen/align the text of the PDR and ToC. Demonstrate how the project is youth sensitive, nutrition sensitive and gender transformative. The ECG Director promised to send in writing contributions to the DCP on those missing links though more details were provided in the PIM the PDR is a bit silent on gender gap, nutrition and youth issues we are trying to address!</p>	<p>The length limitations of the PDR (100,000 characters with space) explain this gap which is normal. However, the PDR has been amended in the following section to reinforce the justification and better articulate with the mainstreaming themes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • PDR section 1.5 justification para 17-23 • ToC amended with one additional mention on gender (P22) • Narrative on ToC (para 24-27) <p>The PDR has sufficient references to the mainstreaming themes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gender: 49 times • Nutrition: 93 times • Climate change: 109
<p>2. <u>Support of youth producers/groups organisations:</u></p> <p>The PDT could confirm that the resources allocated to accompany the establishment of youth producers' associations are adequate (US\$ 15,000 in total, as per COSTAB DT_1_1). Even though the PIM mentions "Commitment to collaborate and respect these commitments within the framework of partnership agreements to be signed (contractualization with aggregators/processors/retailers, etc.) » among the eligibility criteria for business proposals,</p>	<p>Here are the clarifications:</p> <p>a. The budget allocated to the youth producers' organisations in DT 1.1 amounts to USD 45,000 (not 15,000) including youth awareness, training and the admin process. The estimate is based on the costs mentioned by apexes of FOs</p>

<p>it is unclear how contractualization and value chain linkages will be facilitated and supported by the project. The COSTAB includes a budget line for “partnerships with inputs providers” (DT_1_1), but no resources are allocated to the facilitation of contractual / value chains agreements.</p>	<p>b. Regarding the partnerships with inputs providers, the unit costs include the expenses related to facilitation. With respect to the how, the PIM (para 164-165) clearly responds as follows:</p> <p><i>« Il s’agira de supporter l’identification, la mise en relation et définition de contrats/accords de partenariat permettant ainsi l’obtention de matériels et intrants de qualité à des prix concurrentiels et livrés à temps pour répondre au calendrier cultural et au cycle de production » (para 164 PIM)</i></p> <p><i>« Le programme à travers le business coach assistera les entrepreneurs dans la négociation et la finalisation des accords, en portant l’attention sur la planification et les délais de commande, paiement et livraison, afin d’éviter des points d’étouffement qui peuvent bloquer ou retardé l’activité entrepreneuriale. L’organisation en groupes des jeunes promoteurs pourra faciliter l’initiative. Dans le cadre de l’approche cluster, le PEA-Jeunes II facilitera les relations d’affaires et les partenariats entre les producteurs et les jeunes entrepreneurs qui veulent s’investir dans la production et fourniture d’intrants et de services et évoluant dans le même bassin de production : jeunes entreprises dédiées à la production de provenderie et/ou à la production de poussins d’un jour, jeunes producteurs de maïs nécessaire à la fabrication de la provenderie, jeunes producteurs de de biofertilisants, etc. » (para 165 PIM)</i></p>
<p>3. Contextual analysis. Enhance the Executive summary in showing and explain the innovative approaches of PEAJ I linking provision of financial and non-financial services through incubation-coaching-tailored financing-financial inclusion that led to the keys results and impact..... Tell that story from the beginning and ensure the readers is captured from the beginning</p>	<p>Executive summary restructured</p>
<p>4. Financing schemes: The financing schemes for different stages / categories of beneficiaries seem overall well differentiated. However, the PDT could confirm whether the slightly more favorable financing conditions proposed for the « profile particulier » beneficiaries (fragile regions, indigenous people and people with disabilities – personal contribution of 5% instead of 10% and PEA kit increasing from 40% to 45%) are adequate to provide adequate incentives to aspiring entrepreneurs in disadvantaged starting conditions.</p>	<p>Confirmed!</p> <p>The “profile particulier” is designed to reduce the difficulties faced by these categories of beneficiaries to mobilize of own contribution especially in cash.</p>
<p>5. <u>Economic growth:</u></p>	<p>•</p>

<p>Para 57 says that, within the context of the import substitution strategy, the government will be brought to limit imports of products supported by PEA-Jeunes II, in line with the objective of increasing domestic production. Considering the broad (and somehow open) range of products potentially supported by the project, is this a realistic objective and is this an explicit government commitment? The design document to show how PDEA will contribute to the said Government strategy.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • The programme is aligned with Import substitution strategy which aims to reduce the food imports by increasing local production in the main selected crops.
<p>6. <u>EFA:</u></p> <p>The EFA is overall consistent with the description of project activities and targets. However, considering the increased relevance given within PEA-Jeunes II to post-production activities, the EFA could have focused more on processing models (only 3 processing models are presented, compared to 12 production models – while 44% of the 10,000 plans will be on post-production activities). The EFA is the basis for the “référentiels techniques de production”; it is appreciated that the EFA models will be adapted and updated according to the agroecological zones during the inception phase.</p>	<p>Three models for the starters and 3 models for the developers were produced. The EFA used the conservative approach by relying on the most efficient post-production models promoted by the PEA-jeunes I. As the project is demand-driven this model are considered as representative of the activities that can be selected by the youth entrepreneur. In fact, as planned by the project context based and regional focus, business activities will be identified and assessed by the project at inception stage and popularized to the youth for allowing them to do the best choice. the “referentiels techniques de production et post-production” will be updated, produced and popularized at this stage by the project.</p>
<p>7. <u>Target regions:</u></p> <p>If the choice of 10 regions is a political challenge for the government, the design team could have suggested to focus on few Regions as the question of operational costs which is already a concern will be asked at DRM stage. If not possible to reduce the number of Regions, it is advised to insist that only few production basins were selected (16) and show the phasing approach to financing those Region in particular that the funding from IFAD will be reduced to the normal PBAs allocation of USD 47M-50M. This need to be reflected in the COSTAB for further analysis. Also, learn from the experience of counterpart funds which are generally difficult to mobilize in Cameroon. We should not count on those in terms of actual investments and main operational costs of the project</p>	<ul style="list-style-type: none"> • The project envisages increasing the government contribution to support additional operational costs. <p>The programme approach: consolidation – extension is proposed to address this issue: PIM 43-54</p>
<p>8. <u>Targetting:</u></p> <p>Specify the different numbers in the text. How is 130 000 Youth targeted linked to the 10 000 enterprises to be created or developed? It should be clear the corresponding with the categories of targeted groups (10 000 enterprises for 130 000 youths, etc???)</p>	<p>Figures explained in the documents</p> <ul style="list-style-type: none"> • PDR para 31 and table 3, footnote 38. • PIM para 61 footnote 36 and subcomponent 1,1 • “
<p>9. <u>Business path:</u></p> <p>Creation and development. Using “thoughtful” is not advisable as the PDR is the lieu to come up with definitive thoughts. PDR should specify the creation and development approach that will be followed.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • PIM para 168-211 defines the concept of creation and development and provide details on the operating modalities of each path
<p>10. <u>Incubation approach:</u></p> <p>Was a post analysis done and learnings shared to see how we build and shape the way services will be deliver in phase 2 (for ex. high cost as limitation of factor for outreach)?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • As Government don’t want many resources to go in incubation zone, reduction of cost for incubation will be applied. • No cost analysis done at this stage. This will be done during start-up phase. More time will be allowed to insertion and time

	for incubation reduce comparing to phase I. Incubation Centre will be more focused on facilitation/sharing of ideas in selection process and accompanying youth in maturing the business ideas with specialised coaching sessions outside incubation centres
<p>11. <u>Co-tutelle Ministry of agriculture and Ministry of livestock:</u></p> <p>Mentioning “cas échéant” is not comprehensive if this was discussed during design.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Both ministries should have the co-tutelle of the project. Please specify that in the design documents • Agreed
<p>12. <u>Budget/financing</u></p> <p>\$144 Million (78 from IFAD). PBAS allocation expected is around 47 million USD and yet the Country not eligible for additional resources under BRAM. It will be difficult to finance the gap (31 million USD). There is a Need to downscale the design to match IFAD 13 allocation and take opportunity to look into geographic target (reduce number of regions covered) or number of incubation centres to support, infrastructure to build, upgrade, etc. The document to be revised to show How the project can still be implemented if the financing does not materialise? How can the team ensure implementation can start with the gap? Show the Phasing/prioritizing approach to be used?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • The project might attract other financier and GoV confirmed the gap will be found if IFAD is not able to provide. The Country Team will exchange with other co-financiers to deeply see what can be done by each. • However, WCA Director insist to downscale instead of keep the financing gap! <p>To be looked at in new versions to be submitted to DRM Secretariat</p>
<p>13. <u>“Étude de caractérisation des bassins”:</u></p> <p>What was the use of the one for the first phase? It appears that the result of the study was used by PEAJ 1. Suggestion is to use in this second phase technical team of Ministry for a rapid assessment and come up with the different potentialities to capitalise in instead of carrying many other studies that most of the time are left in the shelves or adds on processes before the actual investments.</p>	<p>The study aims at defining the ecosystem of each production basin with its specificities.</p> <p>The second phase will improve the methodology and address the issues of fragile contexts</p>
<p>14. <u>Indigenous People:</u> 10% target group. Check if it is not too ambitious and correct the inconsistencies</p>	<ul style="list-style-type: none"> • The 10% represent all marginalised people including IPs IDPs and persons with handicap. • Study ongoing to define better the target of IPs action plan. 1st draft to be provide this week to enhance the section.
<p>15. <u>Approaches:</u> Classic incubation # accelerate incubation</p> <p>Need to follow government guidance on what MINADER calls economic insertion that can be addressed without going through incubation process. suggestion to adopt the call for proposals mechanism in the region of project ideas. Collect proposals, select the best ones and provide support to youth for implementation through a signed agreement and creation of network of service providers</p>	<p>Accelerate incubation is primarily foreseen in the areas where the programme will develop structuring infrastructure for production, where the incubation approach will be moved from 4 walls to the production site targeting short cycles crops</p>

16. Financing mechanism:

Clarify how it worked in first phase to bring it back. Present the innovation form incubation approach. What is the financial viability of the funds placed (pay services and generate fees)?

Find a way to institutionalise the financial mechanism by:

- creating national institution (SA) asking donors to support and put in place a governing framework (supervising structure with all stakeholders) to follow the financing mechanism delivery.

- The mechanism worked very well in phase I and appreciated by stakeholders. Despite delay in implementing (4 years to put in place), high capacity and professionalism were demonstrated.
- More information will be added on lessons learnt in the and how it will inform use of same mechanism in phase II. You could enhance that section with this information.
- Show the rationale of increasing the funds in the said mechanism in phase II: financing funds from 1 million USD to 8 million USD and risk management funds from 200 million USD to 1 billion USD.
- Back-up solutions with local financial institutions in CMR envisaged.

Cameroon

Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agro-Pastoral - Phase 2

Project Design Report

Annex: Requete Fips Minepat

Mission Dates: 03 – 21 June 2024

Document Date: 28/02/2025

Project No. 2000004318

Report No. 6932-CM

West and Central Africa Division
Programme Management Department

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION GENERALE DE LA COOPERATION ET DE
L'INTEGRATION REGIONALE
DIRECTION DE LA COOPERATION NORD-SUD ET DES
ORGANISATIONS MULTILATERALES
SOUS-DIRECTION DE LA COOPERATION MULTILATERALE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland
MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND
REGIONAL DEVELOPMENT
SECRETARIAT GENERAL
GENERAL DEPARTMENT OF COOPERATION AND
REGIONAL INTEGRATION
NORTH-SOUTH AND MULTILATERAL COOPERATION
DEPARTMENT
SUB-DEPARTEMENT OF MULTILATERAL COOPERATION

N° 0005367 MINEPAT/SG/DG COOP/DNS/M/kn

Yaoundé, le

29 OCT 2024

LE MINISTRE,

A
MADAME LA DIRECTRICE DU
BUREAU SOUS-REGIONAL ET
REPRESENTANTE DU FIDA AU
CAMEROUN

-Yaoundé-

Objet : COOPERATION CAMEROUN/FIDA

*Phase de mise à l'échelle du Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat
Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes) : Requête pour une avance des fonds au titre
du mécanisme d'avance de fonds du FIDA pour le démarrage rapide des projets
(FIPS).*

Madame la Directrice,

Après une première phase jugée satisfaisante du programme susvisé, j'adressais en date du 05 avril 2024 au FIDA, une requête en vue de la mise en place d'une nouvelle phase dudit programme. L'objectif de cette seconde phase est de consolider et d'élargir à l'ensemble du pays, la contribution de ce programme à la création d'un écosystème propice à l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes, d'une part, et à la réduction du sous-emploi et de la pauvreté en milieu rural, d'autre part.

Dans l'optique de mener à terme le processus de préparation dudit programme dans les délais, en tenant compte de l'urgence et de l'ampleur des activités à réaliser au cours de cette phase,

J'ai l'honneur de solliciter, au titre du mécanisme d'avance de fonds du FIDA pour le démarrage rapide des projets (FIPS), une avance de fonds de préparation en vue du démarrage des activités de la phase de mise à l'échelle du Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes II) d'un montant huit cent quatre-vingt-seize millions huit cent quatre-vingt-douze mille cent cinquante (896 892 150) de F CFA (soit 1 500 000 \$ USD).

Ladite avance de prédémarrage qui sera virée sur le **PEAJ- SOUS COMPTE OPERATION FCP N°10033 0520707007000055 34** logé à UBA, permettra de mener les activités suivantes : (i) recrutement du personnel du projet, (ii) finalisation et validation du manuel de mise en œuvre du projet, (iii) finalisation et validation du premier Plan de Travail et Budget Annuel ainsi que son Plan de

9

Passation des marchés , (iv) mise en place du système de suivi-évaluation, (v) mise en place du système de Gestion Administrative et Financier, finalisation du manuel de procédure fiduciaire et acquisition du logiciel, et (vi) acquisition des biens et services nécessaires au démarrage du projet.

Ces résultats contribueront à remplir les conditions nécessaires au premier décaissement des fonds du projet et rendront le projet opérationnel une fois que l'Accord de financement sera signé et mis en vigueur.

Le Gouvernement de la République du Cameroun vous confirme que l'Accord de financement de l'avance des fonds de prédémarrage n'est soumis à aucune ratification. Les détails de ces coûts sont joints en annexe.

A cet égard et étant donné que les fonds alloués au titre du FIPS seront inclus dans l'Accord de financement principal, évalués dans la même devise, le processus de déblocage desdits fonds n'est soumis à aucune condition de ratification, après approbation par le Conseil d'Administration du FIDA

De son côté, le Cameroun s'engage à remplir les conditions nécessaires à la mise en vigueur du prêt principal à hauteur de 100 000 000 \$ USD imputable sur les ressources de l'allocation du FIDA 13 au Cameroun.

En réitérant les remerciements du Gouvernement pour les appuis constants du FIDA dans sa lutte pour la réduction de la pauvreté en milieu rural, Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'assurance de ma parfaite considération./-

P.J : - Budget FIPS
- RIB du Projet

Copie :

- MINADER
- MINEPIA



Alamine Ousmane Mey

ATTESTATION DE DOMICILIATION BANCAIRE

Nous soussignés, UNITED BANK FOR AFRICA (UBA) CAMEROON S.A. Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de dix milliards (10.000.000.000) de Francs CFA dont le siège est à Douala, 1719 Boulevard de la Liberté, Boîte Postale 2088, Cameroun immatriculée au RCCM du Tribunal de Première Instance de Douala-Bonanjo sous le numéro 2006/B/1489, agréée en qualité d'établissement de crédit au Cameroun par l'arrêté N° 07/1512/G/MINFI du 31 août 2007,

Représentée par Monsieur **Thierry ZOA** en sa qualité Head Public Sector et Mlle **TCHEUGA Suzi** en sa qualité de Relationship Manager,

Attestons par la présente que : **PEAJ-SOUS COMPTE OPERATION FCP** est client de notre banque et est enregistré sous le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ci-dessous :

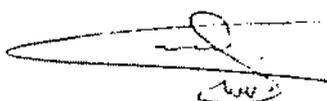
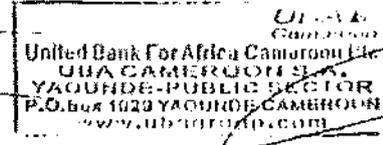
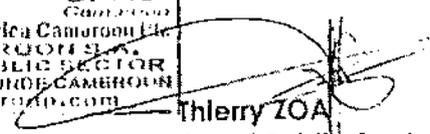
CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB
10033	05207	07007000055	34

CODE SWIFT : UNAFMCX

IBAN : CM21 10033 05207 07007000055 34

En foi de quoi la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Yaoundé, le 15 Octobre 2024

 TCHEUGA Suzi Relationship Manager		 Thierry ZOA Head Public Sector
--	---	--

**Request of approval for pre-financing facility (PFF) under the Faster
Implementation for Project Start-up (FIPS)**

Loan ID: n/a

Preliminary Project Title: Youth Agropastoral Entrepreneurship Promotion Programme phase II (AEP-YOUTH II), Project ID: 2000004318

Implementing Lead Agency: Ministry of Agriculture and Rural Development (MINADER)

1. Justification

Over the last 8 years, IFAD and the Government of Cameroon have invested in Youth entrepreneurship with AEP-Youth project which was successful as attested by the completion and RIA Impact Assessment reports. The key successes of the AEP-Youth consisted in innovative business approaches primarily using the incubation models and the business coaching approach combined with a financing mechanism placed within a private Bank to finance youth initiatives. AEP-Youth facilitated the creation of adapted financial products by rural financial institutions that have increased access to productive credit rates among youth and this was translated into increased employment opportunities, incomes, and food security among the youth; Entrepreneurial capacities of youth and SMEs with aggregation functions among youth were enhanced and a young agropastoral entrepreneurship network (REPA-Jeunes) was established (see details in Annex 3.1). This network continues to grow after completion of the project, an indication of sustainability of the model. These foundational investments and achievements, along with the lessons learned from implementing AEP-Youth, form the basis for consolidation and scaling up in the second phase of the project which will be Presented at the May 2025 EB.

That the Portfolio of Cameroon has traditionally been affected by long-start-up processes with recurrent caused by several factors including: (i) long recruitment process for PMU members, (ii) delays in setting up fiduciary management system impacting the 1st disbursement and withdrawal application process; (iii) delays in setting up the Monitoring and evaluation system and project implementation manual.

Considering the specific bureaucratic context of Cameroon, the mobilization of the IFAD Facility for Faster Implementation of Project Start up Fund (FIPS) will enable project implementation readiness through the financing of the following start-up activities: (i) PMU staff recruitment; (ii) the development of the various project manuals; (iii) setting up of efficient and effective M&E and fiduciary systems; (iv) the development of the first AWPB and PPM; (v) Baseline and feasibility studies ; (vi) SECAP and cross-cutting themes studies ; and (v) the provision of goods and equipment.

In this regard, the Government of the Republic of Cameroon requested by letter dated 7 October 2024, access to a total of US\$ 1,5 million (CFA 943 412 473) for project

implementation readiness activities, under the Faster Implementation for Project Start-up (FIPS).

2. Criteria

Please confirm the following:

- The pre-financing requires ratification through any legislative body of government?

Yes No

- The Borrower has confirmed that pre-financing is requested in the same currency as the main loan to be approved later?

Yes No

- The Pre-Financing will be approved, signed, counter-signed and disbursed before the main loan is approved?

Yes No

3. List of activities

The following table below presents the authorized expenditures under the Pre-financing framework. These amounts constitute an advance on the total loan amount:

Programme	Donors	Details of Operations (activities) to be carried out	Amounts in FCFA
Youth Agropastoral Entrepreneurship Promotion Programme phase II (AEP-YOUTH II)	International Fund for Agricultural Development (IFAD)	Study on the characterization of basins in the four new Regions for the implementation of the Programme	114 000 000
		Study on the updating of ecosystem data in the four former regions for the implementation of the Programme	
		SECAP study	
		Complementary diagnostic study on the incubation offers in the six new regions for the implementation of the Programme	71 520 323
		Complementary diagnostic study on the financing offer for businesses in the agropastoral sector in the six new regions for the implementation of the Programme	

	Technical launch workshop of the Programme	
	Programme internalization workshop	80 000 000
	Workshop for the development of the first AWPB and holding of the first Steering Committee.	
	Workshops for the development of the Program's foundational manuals (Administrative, accounting, and financial procedures; technical implementation; and monitoring and evaluation).	30 000 000
	Recruitment of the staff for the Program's National Coordination and Management Unit (CNCG).	50 000 000
	Procurement of office furniture, small equipment, and materials	160 000 000
	Procurement of IT equipment and supplies	
	Rental of vehicles	
	Various operating expenses	75 000 000
	Payment of twelve months' rent for the Programme's National Coordination and Management Unit (CNCG)	24 000 000
	Payment of twelve months' allowances, indemnities, or salaries for the staff involved	190 000 000
	Fuel and lubricants	80 000 000
	Field mission expenses	68 892 150
	Total	943 412 473
	Total in USD (1 USD=628.942 FCA)	1.5 million

The pre-financing does not cover any form of taxes and all amounts financed are net of taxes.

Under the expenditure category "Procurement of goods and services" only costs related to goods and services for the set-up of the PMU are eligible. Vehicles are not eligible expenditures; costs related to rental of vehicles for project start-up purposes are eligible.

4. Bank Account Details

The Pre-financing shall be disbursed in one instalment to the following bank account in which funds should be made available once IFAD approves the request. In addition, please provide a copy of the bank certification form from the bank as an evidence of opening of the Designated Account.

BANK NAME AND ADDRESS: United Bank of Africa (UBA) CAMEROON S.A.

ACCOUNT NUMBER: 07007000055

IBAN NUMBER: Code SWIFT: UNAFMCX

IBAN : CM21 10033 05207 07007000055

Bank Code: 10033

Bran Code: 05207

Account Number: 07007000055

Key: 34

PAYEE NAME AND ADDRESS: PEAJ-SOUS COMPTE OPERATION FCP

Authorized Signatory: _____

Name and Title: EVINA OBAM Richard, General Manager of the Autonomous Sinking Fund (Caisse Autonome d'Amortissement)

Date: 15 October 2024

B. Procurement:

1. As provided in Section 7.05 of the General Conditions, procurement activities required under this Pre-financing shall be carried out in accordance with the provisions of the Borrower's procurement regulations, to the extent such are consistent with the IFAD Project Procurement Guidelines.
2. The Fund shall review and provide its no-objection to the Procurement Plan, which shall include as a minimum:
 - a. A brief description of each procurement activity to be undertaken during the period by each and every Project Party;
 - b. The estimated value of each procurement activity;
 - c. The method of procurement or selection to be adopted for each procurement activity; and
 - d. An indication as to whether the Fund shall carry out prior or post review in respect of each and every procurement activity.
 - e. Consistency with IFAD Project Procurement Guidelines and Project Procurement Handbook.
3. Any amendments to the Procurement Plan shall be subject to the Fund's 'no objection'.

DECISION MEMO

TO: The President

THROUGH: Donal Brown
Associate Vice-President, DCO

FROM: Bernard Hien
Regional Director, WCA

DATE: 17 February 2025

SUBJECT: **Request of approval for pre-financing facility (PFF) under the Faster Implementation for Project Start-up (FIPS) Republic of Cameroon, Youth Agropastoral Entrepreneurship Promotion Programme phase II (AEP-YOUTH II), Project ID: 2000004318**

BACKGROUND:

1. The Project Concept Note for the " Youth Agropastoral Entrepreneurship Promotion Programme phase II (AEP-YOUTH II)" in the Republic of Cameroon was approved by OSC on 16 May 2024 and later the PDR was approved at the DRM on 6th November 2024. The project will be submitted to IFAD's Executive Board approval in May 2025. The Government of the Republic of Cameroon has requested by letter dated 7 October 2024, a request of US\$ 1,5 million (CFA 896 892 150) under the Faster Implementation for Project Start-up (FIPS) to be used for project implementation readiness activities.

RECOMMENDATION:

2. Your approval is sought for the pre-financing facility (PFF) of US\$ 1,5 million, under the Faster Implementation for Project Start-up (FIPS), for the project " Youth Agropastoral Entrepreneurship Promotion Programme phase II (AEP-YOUTH II)" in the Republic of Cameroon.
3. In order to accelerate the process, we would like to kindly request the signature of the two original copies of the related Pre-Financing Agreement that will be shared with the Government. Once the two original copies are signed, the FIPS GRIPS number will be included in the first page of the Pre- Financing Agreement before sharing it with the Borrower for countersignature.

ATTACHMENTS:

1. Official request from the authorized representative of the Borrower or Recipient.
2. Request PFF form detailing rational, list of activities, disbursement categories and costs.
3. OSC and DRM decision memo.
4. 2 original copies of the pre-financing agreement for signature.

DECISION BY THE PRESIDENT:

Approve:

Disapprove:

Discuss with me:

Date:

Drafted by: Emime Ndiokubwayo, Country Director

CLEARED BY:

FCD:

Date:

PFM:

Date:

OPU

Date:

LEG:

Date:

FPP No. _____

ACCORD DE PRÉFINANCEMENT

PROGRAMME DE PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT Agropastoral des Jeunes (PEA-
JEUNES)

entre la **REPUBLIQUE DU**

CAMEROUN et le

FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Signé à Yaoundé, Cameroun et Rome, Italie

ACCORD DE PRÉFINANCEMENT

Nom du Projet: Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat Agropastoral des Jeunes phase 2 (AEP-YOUTH II), Project ID: 2000004318

La République du Cameroun (l'"Emprunteur")

Et

Le Fonds international de développement agricole (le "Fonds" ou le "FIDA")

(désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

ATTENDU QUE:

- A. Lors de la 125^{ème} session de son Conseil d'administration (le "CA"), le FIDA a adopté un nouvel instrument intitulé *Facilité de préfinancement de projet* (la "FPP") dans le cadre des *Procédures accélérées de démarrage des projets* (FIPS selon son acronyme anglais) en vue d'un démarrage rapide de la mise en œuvre du Projet.
- B. Suite à l'approbation du CA du FIDA, le Fonds conclura un accord de financement avec l'Emprunteur pour l'exécution du Projet (l'"Accord de financement") et accordera à l'Emprunteur un prêt (le "Prêt" ou le "Financement"), que l'Emprunteur utilisera aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans l'Accord de financement. Le montant du Prêt est de vingt-trois millions et trois cent milles de dollars américains (23.300.000 d'USD).
- C. L'Emprunteur, en date du 29 octobre 2024, a introduit une demande auprès du Fonds afin de bénéficier d'une FPP en vue du préfinancement des activités de démarrage requises pour la conception du Projet et sa soumission pour approbation par le CA et, que le Fonds a décidé, conformément aux règles et procédures applicables au FIDA, que l'Emprunteur est admissible aux ressources de la FPP sous la forme d'un prêt de préfinancement.

Les Parties conviennent par la présente de ce qui suit:

Section A

1. Les Conditions générales du Fonds applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2020 et toutes éventuelles modifications postérieures (les "Conditions générales") sont annexées au présent Accord de préfinancement (l'"Accord"), et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord à l'exception des dispositions énoncées à la section D, paragraphe 1 ci-dessous, qui s'appliquent comme prévu dans la présente.
2. Le Fonds accorde un prêt de préfinancement à l'Emprunteur (le "Préfinancement"), que l'Emprunteur utilisera exclusivement pour la mise en œuvre des activités de démarrage du Projet (les "Activités") décrites en Annexe 1 du présent Accord, conformément aux termes et conditions contenus dans le présent Accord.
3. Les Activités seront engagées par l'Emprunteur et justifiées auprès du FIDA préalablement à l'approbation du Projet par le FIDA, le cas échéant.
4. L'Emprunteur est informé que la mise à disposition du Préfinancement ne peut constituer ni impliquer aucun engagement de la part du FIDA de fournir un financement à l'appui du Projet.

Section B

1. Le montant du Préfinancement est d'un million cinq-cents mille dollars des États-Unis (1.500.000 USD).
2. Le Préfinancement est accordé dans les mêmes termes que le Prêt du Projet, donc à des conditions mixtes, il supporte un taux d'intérêt sur le montant de l'encours en principal et une commission de service déterminés par le FIDA à la date d'approbation du Préfinancement par le Fonds. Le taux d'intérêt et les frais de service déterminés seront fixes pour le cycle de vie du Prêt et payables semestriellement dans la monnaie de paiement du Préfinancement au titre du service de Prêt avec délai de remboursement de vingt-cinq (25) ans, y compris un différé d'amortissement de cinq (5) ans, à compter de la date d'approbation par le CA.
3. Le Préfinancement sera assorti d'un délai de remboursement de vingt-cinq (25) ans, y compris un différé d'amortissement de cinq (5) ans à compter de la date d'approbation du Préfinancement par le FIDA. Le principal du Préfinancement sera remboursé à raison de cinq pour cent (5%) du principal total par an pour les années six (6) à vingt-cinq (25).
4. La devise de paiement du service de Préfinancement est le dollar des États-Unis.
5. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
6. Les intérêts et le paiement des frais de service du Préfinancement sont exigibles le 15 mars et le 15 septembre. Les intérêts et commission de services seront payables à l'entrée en vigueur du présent Accord.
7. L'Accord de financement pour le Projet utilisera la même devise que le présent Accord.

Section C

1. Le Préfinancement constitue une avance sur le montant des coûts budgétisés des Activités et sera versé en une seule tranche sur le compte bancaire désigné par l'Emprunteur à l'Annexe 1 du présent Accord.
2. Aucun décaissement ne sera effectué avant la date de contre-signature du présent Accord par le FIDA et la communication au FIDA de la certification bancaire pour l'ouverture du compte bancaire.
3. La date d'achèvement des Activités sera la date correspondant à deux ans à compter de la date d'entrée en vigueur de cet Accord.
4. Le montant en principal du Préfinancement sera inclus dans le tableau d'amortissement du Prêt qui finance le Projet approuvé par le CA du Fonds et il sera remboursé par l'Emprunteur selon les termes de financement applicables au Prêt de financement du Projet, à moins que l'Emprunteur n'opte pour son remboursement anticipé.
5. À défaut d'entrée en vigueur de l'Accord de financement dans les dix-huit (18) mois suivant son approbation par le CA du FIDA, le Préfinancement accordé devra être entièrement remboursé au FIDA en une seule tranche dans les vingt-quatre (24) mois à compter de la date d'approbation de l'Accord de financement par le CA du FIDA.

6. À défaut d'approbation du Projet par le CA du FIDA, le cas échéant, dans un délai de deux (2) ans à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Accord, le Préfinancement sera intégralement remboursé au Fonds, en une seule tranche, dans un délai de six (6) mois à compter de la date de notification de l'annulation du Préfinancement par le Fonds.

7. Les dépenses engagées au titre du présent Accord seront vérifiées dans le cadre du premier audit du Projet et les auditeurs devront se prononcer sur l'état des dépenses selon les procédures convenues à définir.

8. Les activités financées seront comptabilisées dans la "Catégorie FIPS-Dépenses" dans les systèmes comptables du FIDA. Les pièces justificatives des dépenses autorisées engagées, relatives aux Activités qui satisfont le FIDA, devront être présentées au FIDA au plus tard à la date d'achèvement de la FPP, conformément au modèle d'état des dépenses fourni par le Fonds à l'Emprunteur. Dans l'hypothèse où certaines activités n'ont pas été finalisées avant la date d'achèvement du FPP, de telles activités pourront être mises en œuvre et reportées dans le cadre de l'Accord de financement et communiquées au FIDA conformément à l'état des dépenses fourni par le FIDA à l'Emprunteur.

9. Les montants FIPS non dépensés (lorsque les fonds du projet associé peuvent être déboursés) seront accessibles jusqu'à l'achèvement du Projet.

Section D

1. Les dispositions suivantes des Conditions générales s'appliqueront au présent Accord comme suit:

- a) Toute référence au "Financement" dans les Conditions générales désignera un Prêt, un Don, une combinaison des deux ou un Préfinancement.
- b) Toute référence au "Projet" dans l'Article VII (Exécution du Projet) des Conditions générales devra être interprétée comme désignant les "Activités".
- c) L'Article VIII (Rapports d'exécution et informations) des Conditions générales ne s'appliquera pas, à l'exception de la section 8.04 (Rapport d'achèvement) qui sera applicable dans tous les cas sauf dans le cas où le remboursement du Préfinancement est intervenu.

2. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur:

Ministre de l'économie
Ministère de l'économie, de la planification
et de l'aménagement du territoire (MINEPAT)
B.P. 660 Yaoundé
Cameroun
Fax: + 237 222 221 509

Pour le Fonds:

Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie

Le présent Accord a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux,
un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Alamine Ousmane Mey
Ministre de l'économie, de la planification
et de l'aménagement du territoire

Date: _____

FONDS INTERNATIONAL DE
DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Alvaro Lario
Président

Date: _____

Annexe 1

Justification. Liste des activités autorisées et Passation des marchés.

- A. ID du Projet: XXXX
B. Prêt FPP No. _____

1. Justification

PEA-Jeunes II s'inscrit dans la trajectoire et la continuité de l'impulsion amorcée au cours de la première phase du programme pour bâtir un environnement favorable au développement et à la promotion durables de l'entrepreneuriat agropastoral pour les jeunes de 18 à 35 ans dans un contexte où, huit jeunes camerounais âgés de 18 à 35 ans sur dix manquaient de qualification professionnelle requise pour être compétitifs sur le marché du travail. Le PEAJ dans sa première phase a ainsi résolu ce problème de sous-emploi pour les jeunes par une combinaison d'offres financières et non-financières qui permettait aux jeunes ciblés d'accroître leurs capacités entrepreneuriales. L'approche d'incubation a permis aux centres d'incubation d'être munis des rubans pédagogiques axés sur l'entrepreneuriat agropastoral afin de leur permettre de mûrir leur idée de projets et développer de business plans bancairement viables. Post incubation, le conseil et business coaching personnalisés étaient assurés par des professionnels qui liaient les jeunes aux services financiers qui leurs étaient offerts (soit avec le kit de démarrage du projet et/ ou avec la facilitation de relation d'affaires avec les institutions financières. Cette approche d'incubation et d'insertion socio-professionnelle axée sur l'entrepreneuriat telle que promue par le PEA-Jeunes, a ainsi révélé qu'il existait pour les jeunes un important gisement d'emplois, mais surtout d'auto-emplois dans le secteur agropastoral. Alors que nous nous préparons à l'EB, il convient de mentionner que les activités de démarrage du projet peuvent être affectées négativement par plusieurs facteurs, dont les suivants : (i) le processus de recrutement des membres de l'UGP qui prend du temps, (ii) les retards dans la mise en place du système de gestion fiduciaire qui ont un impact sur le processus de demande de premier déboursement et de retrait, (iii) la mise en place difficile du système de suivi et d'évaluation ainsi que d'autres manuels clés pour les procédures de mise en œuvre du projet. Des actions visant à réduire ces retards sont nécessaires.

C'est à cet égard que le gouvernement de la République du Cameroun a demandé, par lettre datée du 7 octobre 2021, le préfinancement d'un montant total de 1,5 million de dollars EU (896 892 150 CFA) pour les activités de préparation à la mise en œuvre du projet, dans le cadre du Programme d'accélération de la mise en œuvre pour le démarrage des projets (FIPS). Cette facilité fournira au gouvernement de la République du Cameroun des fonds au début de la phase de conception du projet afin que les activités clés puissent être initiées et financées avant l'entrée en vigueur de l'accord de financement.

Ce FIPS financera les activités préparatoires au démarrage du projet, principalement : (i) le recrutement et l'installation du personnel supplémentaire de l'UGP ; (ii) l'élaboration des différents manuels du projet ; (iii) la mise en place de systèmes fiduciaires et de suivi et d'évaluation efficaces et efficaces ; (iv) l'élaboration des premiers AWPB et PPM ; (v) les études de base et de faisabilité ; (vi) les études du SECAP et des thèmes transversaux ; et (v) la fourniture de biens et d'équipements nécessaires au fonctionnement minimum des équipes intérimaires du projet, etc. Le tableau ci-dessous détaille les activités qui seront financées par le FIPS.

Ciblage.

Zone d'intervention. Le PEA-Jeunes II aura une portée nationale et ses activités se dérouleront dans les dix régions du pays suivant une logique de différenciation qui distingue deux zones d'intervention : une zone dite de consolidation couvrant les quatre régions couvertes par la première phase (Centre, Littoral, Nord-Ouest et Sud) et une zone d'extension qui concerne les six nouvelles régions que sont l'Adamaoua, l'Est, l'Extrême-

Nord, l'Ouest, le Nord et le Sud-Ouest. Le choix d'étendre les interventions du PEA-Jeunes II à l'ensemble des régions du pays répond à la demande du gouvernement du Cameroun d'offrir à tous les jeunes du pays l'opportunité de s'insérer dans les filières agropastorales qui occupent environ 50 pourcents de la population active.

Groupe-cible. Le programme cible les jeunes bénéficiaires directs des ménages pauvres, économiquement et socialement vulnérables, sortis ou non des écoles d'enseignement technique agricole, de formation professionnelle, des centres de formation artisanale ou centre d'incubation en entrepreneuriat agropastoral et porteurs d'initiative économique viable et/ou désireux d'entreprendre, de consolider ou de développer leur entreprise dans l'un des maillons des chaînes de valeur du secteur de l'agropastoral. Le groupe-cible inclut des jeunes issus des communautés autochtones (CA), des jeunes vivant avec handicap (PSH) et des personnes déplacées internes (PSI). Ces catégories représenteront 10 pourcent des bénéficiaires. Selon l'approche d'intervention par zone, 40 pourcent des bénéficiaires relèveront de la zone de consolidation et 60 pourcent de la zone d'extension.

Ciblage économique. Le programme priorisera les activités économiques accessibles, attractives et capables de générer un revenu décent. Elles concerneront l'ensemble des maillons des filières prioritaires définies dans les stratégies nationales PIISAH, COMPACT Cameroun, et PNIA pour contribuer à l'accroissement des productions, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle : maïs, manioc, cultures maraîchères, élevage à cycle court (petits ruminants, volaille, lapins, porcs), produits laitiers transformés, élevages non conventionnels et produits forestiers non-ligneux (PFNL). D'autres filières (ananas, pommes de terre, banane plantain, poivre, légumineuses, etc.) seront éligibles à condition qu'elles répondent aux critères de sélection dans le bassin de production.

Objectif. L'objectif global du projet est de promouvoir le développement de chaînes de valeur agropastorales durables et résistantes au climat au Cameroun, afin d'améliorer les moyens de subsistance et les résultats en matière d'alimentation et de nutrition pour les populations rurales pauvres.

L'objectif de développement est de créer des opportunités d'affaires et d'emploi pour les jeunes tout en augmentant leurs capacités productives, entrepreneuriales et de marketing dans les chaînes de valeur agropastorales ciblées, avec un accent particulier sur les femmes.

A termes, le PEA-Jeunes II produira deux effets : (i) les jeunes entrepreneurs agropastoraux ont développé des capacités nécessaires à la gestion durable de leurs activités économiques leur garantissant un revenu décent ; (ii) l'accès des jeunes entrepreneurs agropastoraux au financement et aux services financiers ruraux est amélioré. Il en découle deux composantes d'impacts : (i) Développement des capacités pour l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes ; et (ii) Accès au financement et aux services financiers. Dans la chaîne de résultats du programme, les investissements contribueront aux produits attendus, lesquels seront réalisés dans l'opérationnalisation des sous-composantes qui en découlent.

Composante 1. Développement des capacités pour l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes (32,9 millions d'Usd, soit 25,7 pourcent). A terme, au moins 70 pourcent des 10 000 entreprises agropastorales promues adopteront les outils et les bonnes pratiques managériales et 40 pourcent parmi elles seront viables après 3 ans d'activités. Tout en contribuant dans le maillon production à la stratégie d'import-substitution, elles adopteront des technologies et des pratiques écologiquement viables et résilientes face au climat et sensible à la nutrition.

15. Au cœur de l'approche d'inclusion socioprofessionnelle du programme, cette composante mettra en œuvre une série d'interventions organisées en trois sous-composantes reliées aux produits de ladite composante : (i) appui à la création et au développement d'entreprises agropastorales ; (ii) facilitation de l'accès aux infrastructures résilientes au climat ; et (iii) renforcement des capacités et du cadre politique.

Composante 2. Accès aux financements et aux services financiers (78 millions d'Usd, soit 61 pourcent). L'objectif de cette composante est de contribuer au financement des 10 000 entreprises agropastorales soutenues d'une part et de faciliter leur accès aux services financiers de qualité, adaptés et abordables et répondants aux besoins des jeunes entrepreneurs ruraux d'autre part (avec une approche intersectionnelle pour les peuples autochtones, les femmes et les personnes handicapées). Ce faisant, PEA-Jeunes II contribuera à améliorer l'inclusion financière du Cameroun d'au moins six points, la faisant passer de 54 pourcent en 2023 à 60 pourcent à la fin du programme. Deux sous-composantes y contribueront : (i) appui au financement des entreprises ; et (ii) professionnalisation des institutions financières partenaires.

Composante 3. Riposte contre les situations d'urgence de fragilité sécuritaires et catastrophes naturelles (3 millions d'Usd ; 2,4 pourcent). Cette composante est conçue comme une alternative de réponse aux événements susceptibles d'affecter la résilience des groupes-cibles dans les zones sujettes à des conflits, des épisodes climatiques (effets des inondations, sécheresse, etc.) néfastes aux activités économiques exercées par les jeunes. Elle sera déclenchée à la survenance desdits événements et ne rentre donc pas dans le cycle de planification et d'exécution annuelle courante du programme.

Coûts et financement.

Le coût total du programme sur une période de huit ans (2026-2033), y compris les imprévus physiques et financiers, s'élève à 127,9 millions d'USD et les imprévus physiques et financiers sont estimés à 6,8 millions USD. Le coût par composante se répartit comme suit : (i) Développement des capacités pour l'entreprenariat agropastoral des jeunes, 32,9 millions de dollars, soit 25,7 pourcents ; (ii) Accès au financement et aux services financiers, 78 millions de dollars, soit 61 pourcent ; (iii) Riposte-fragilité, 3 millions de dollars, soit 2,4 pourcent et (iv) Coordination et gestion du programme 13,9 millions de dollars, soit 10,9 pourcent.

2. Liste des activités autorisées

Le Tableau ci-après présente les dépenses autorisées dans le cadre du Préfinancement. Ces montants constituent une avance sur le montant total du Prêt:

Programme	Bailleurs	Détails des opérations (activités) à mener	Montants En FCFA
Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat Agropastoral des Jeunes (PEA- Jeunes)	Fonds International pour le Développement de l'agriculture (FIDA)	Etude de caractérisation des bassins dans les quatre nouvelles Régions d'implémentation du Programme	114 000 000
		Etude d'actualisation des données de l'écosystème dans les quatre anciennes régions d'implémentation du Programme	
		Etudes SECAP	
		Etude diagnostic complémentaire sur l'offre d'incubation dans les six nouvelles régions d'implémentation	71 520 323
		Etude diagnostic complémentaire sur l'offre de financement des entreprises dans le secteur agropastoral dans les six nouvelles régions d'implémentation.	
		Atelier de lancement technique du Programme	80 000 000
		Atelier d'internalisation du Programme	
		Atelier d'élaboration du premier PTBA et tenu du premier comité de Pilotage	
		Ateliers d'élaborations des manuels de base du Programme (Procédures administratives, comptables et financières, exécutions techniques et de suivi-évaluation)	30 000 000
		Recrutement du personnel de la CNCG du Programme	50 000 000
		Acquisition du mobilier de bureau, petit équipement et matériel	160 000 000
		Acquisition du matériel et des consommables informatiques	
		Location matériel roulant	
		Charges de fonctionnement divers	75 000 000
		Paiement de douze mois de loyer de la Cellule Nationale et de coordination (CNCG) du Programme	24 000 000
		Paiement de douze mois des primes, indemnités ou salaire du personnel impliqué	190 000 000
Carburant lubrifiants	80 000 000		
Mission de descente de terrain	68 892 150		
Total			943 412 473
Total en USD (1 USD=628.942 FCA)			1.5 Million

* Le montant ci-dessus est arrondi conformément aux procédures du FIDA.

Sauf exception des coûts opérationnels, le Préfinancement ne couvre aucune forme d'impôts et tous les montants financés sont nets d'impôts.

* Dans la catégorie de dépenses "Acquisition des biens et services", seuls les coûts liés aux biens et services pour la mise en place de l'UGP sont autorisés. L'achat de véhicules n'est pas autorisé, les coûts liés à la location de véhicules aux fins du démarrage du Projet sont autorisés.

3. Passation des marchés

Comme indiqué à la section 7.05 (Passation des marchés) des Conditions générales, les procédures de passation des marchés requises au titre du présent Préfinancement seront mises en œuvre conformément aux dispositions des règles de passation des marchés de l'Emprunteur, dans la mesure où elles sont conformes aux Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA.

Le Fonds examinera le plan de passation des marchés et donnera son avis de non-objection.

Le plan de passation inclura au minimum:

- a) Une brève description de chaque marché à mettre en œuvre par chaque partie au Projet, durant la période;
- b) La valeur estimative de chaque marché;
- c) La méthode de passation ou méthode de sélection à adopter pour chaque activité/marché;
- d) Une indication quant à la possibilité pour le Fonds d'effectuer un examen préalable ou a posteriori pour chaque marché; et
- e) La conformité avec les Directives pour la passation des marchés et du Manuel de passation des marchés.

Tout amendement au plan de passation des marchés devra faire l'objet de l'avis de non-objection du Fonds.